

ENCYCLOPÉDIE-RORET

NUMISMATIQUE

DU MOYEN AGE ET MODERNE

S 1307

AVIS

Le mérite des ouvrages de l'**Encyclopédie-Roret** leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l'Éditeur, qui se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues, et de poursuivre, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits.

Le dépôt légal de ce volume a été fait dans le cours du mois de Décembre 1889, et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers États avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.



EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Manuel de Numismatique ancienne, par
M. A. DE BARTHÉLEMY, membre de l'Institut. 1 gros
volume accompagné d'un Atlas de 12 planches..... 7 fr.

MANUELS-RORET

NOUVEAU MANUEL

DE

NUMISMATIQUE

DU MOYEN AGE ET MODERNE

PAR

J. Adrien BLANCHET

A. C. N. de la Société des Antiquaires de France,
de la Société française d'Archéologie, etc.

Τὸ δὴ νόμισμα ὡσπερ μέτρον
σύμμετρα ποιῆσαν ἰσάζει....
μετρέϊται γὰρ πάντα νομισματι.
ARISTOTE, *Ethica Nicom.*, l. V, c. v.

Ouvrage accompagné d'un Atlas de quatorze planches

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET
RUE HAUTEFEUILLE, 12

1890

Tous droits réservés.

PRÉFACE

En 1851, lorsque parut le Manuel de M. A. de Barthélemy, il s'en fallait de beaucoup que la numismatique du moyen âge eût été aussi étudiée que celle de l'antiquité. Si la revue dirigée par Cartier et la Saussaye, pouvait fournir de précieuses données, si les travaux de Lelewel, Duchalais, Lecointre-Dupont, Saulcy, Longpérier, Fillon, Robert, avaient jeté quelque lumière sur la numismatique de diverses provinces, aucun récent travail d'ensemble n'existait pour servir de guide.

Dans ces conditions, la tâche était ardue, les recherches, pénibles : le résultat fut heureux. Par un compte rendu du manuel publié dans la *Revue numismatique*, en 1852, on rendit justice à ce très remarquable travail qui était mieux qu'un memento et contenait plus d'un enseignement.

Depuis trente-huit ans, la science a marché à grands pas. Il devenait nécessaire de refaire le *Manuel*, en s'appuyant sur les ouvrages publiés dans cet intervalle, en tenant compte des récentes découvertes.

M. A. de Barthélemy a bien voulu nous faire l'honneur de nous confier ce travail que ses occupations ne lui permettaient pas d'entreprendre. C'est avec un vif plaisir que nous avons accepté cette lourde tâche, mais c'est aussi avec un certain sentiment d'effroi.

Quels que soient le nom et la forme que l'on donne aux *manuels*, leur utilité est incontestable. L'auteur d'un *manuel* a deux programmes à remplir : fournir à ceux qui savent une sorte de répertoire commode et pratique ; donner les premiers éléments d'une science à ceux qui veulent l'apprendre. C'est un double honneur ; c'est aussi une double difficulté.

Pour s'acquitter de la première tâche, il faut offrir le plus grand nombre possible de renseignements et essayer de condenser en un ou deux volumes la matière de toute une bibliothèque, au risque de paraître obscur et aride.

Dans la partie destinée à vulgariser les résultats de la science, on sera tenu de tracer un tableau clair et exact des diverses découvertes.

Ce double travail, à la fois synthétique et analytique, rend nécessaire la lecture de tous les ouvrages parus sur la matière.

Pour la numismatique de l'Europe, nous ne connaissons comme ouvrages généraux que ceux de Lelewel (1) et de Mader (2), rendus insuffisants par le temps. Il fallait, par conséquent, s'enquérir des monographies spéciales parues dans chaque pays. Mais dans les recherches bibliographiques, on n'est jamais sûr d'être complet. Du reste, quand on aurait réussi à connaître le titre de tous les ouvrages, nous croyons qu'on éprouverait de grandes difficultés à les consulter tous. Aussi, parmi les nombreuses erreurs et lacunes que la critique pourra nous reprocher, quelques-unes devront être attribuées à l'impossibilité dans laquelle nous avons été de consulter certains ouvrages.

Lorsqu'on se trouve à même d'étudier les ouvrages cherchés, en admettant que l'on ait la connaissance de toutes les langues de l'Europe, on ne manquera certainement pas d'être embarrassé si l'on veut discuter les opinions des divers auteurs. Quel est l'archéologue qui pourra posséder des connaissances et une autorité égales dans les numismatiques de la Pologne et du Danemark, de la Hongrie et de la France, de la Serbie et de l'Angleterre? C'est dire qu'il faut se contenter d'admettre les opinions émises par les auteurs consultés, sans essayer d'établir une enquête contradictoire. Nous avons adopté cette méthode, et nous nous en sommes rarement départi,

(1) *Numismatique du Moyen âge*, Paris, 1835.

(2) *Kritische Beiträge zur Münzkunde des Mittelalters*, Prague, 1803-1813. Pour l'histoire économique de la monnaie, consulter : Alex. Del Mar, *Money and Civilisation*, Londres, 1886 ; Ottomar Haupt, *Histoire monétaire de notre temps*, Paris 1886.

même dans la numismatique française, pour laquelle nous étions cependant plus à même de présenter quelques observations.

Nous avons agi ainsi, jugeant que la nature de notre travail ne nous permettait pas de soulever des discussions dont la développement nous aurait entraîné hors du cadre que nous nous étions tracé. Nous devons ces explications pour faire excuser un certain renoncement à la critique que ces différentes considérations nous ont imposé dans maint passage de notre travail.

Quant au style, l'abondance des matières nous commandait d'en choisir un simple et concis : notre seul désir a été d'être compris.

Au point de vue géographique, nous avons admis les grandes divisions modernes.

Pour la France, en particulier, nous avons présenté un plan territorial qui a besoin d'explications. En nous plaçant à un point de vue exclusivement scientifique, nous avons cherché quelles étaient les limites géographiques que nous devions adopter. Cette question n'est point aussi simple qu'elle en a l'air et n'a pas encore reçu de solution satisfaisante, car les frontières des États ont beaucoup changé dans la succession des siècles.

La numismatique féodale étant basée sur la division de la France en anciennes provinces, il nous a paru tout naturel d'enclaver dans le premier volume, réservé à la France, tous les pays qui faisaient partie de la France, lorsque l'Assemblée Constituante établit la division en départements (1790). Cette base nous a paru la plus simple que l'on puisse choisir. C'est pourquoi on trouvera, dans notre premier volume : l'Alsace, dont la numismatique appartient cependant en majeure partie au système allemand ; Cambrai ; la Lorraine et le Barrois, réunis en 1766. Ne voulant pas diviser la Flandre en deux chapitres, nous avons été obligé de l'annexer tout entière. Il en a été de même pour le Hainaut, dont les principaux ateliers monétaires étaient, du reste, en France.

Nous avons encore admis dans notre cadre le Comtat Venaissin (réuni en 1791), et Montbéliard en 1793). Mais les

monnaies de la Savoie ont été étudiées dans un chapitre spécial de l'Italie.

Le tome second est réservé à la numismatique des divers États de l'Europe et renferme des chapitres particuliers aux monnaies obsidionales, aux médailles, aux jetons, aux poids, etc. Nous avons dit quelques mots de la numismatique des Arabes d'Espagne à cause de l'importance et de l'influence que les monnaies musulmanes eurent en Europe ; mais nous avons laissé de côté la numismatique de la Turquie, d'un intérêt moindre par l'époque à laquelle elle paraît. Après avoir esquissé la numismatique de l'Europe, nous consacrons un chapitre spécial à celle de l'Orient latin. Le monnayage des États fondés à la suite des croisades est en effet essentiellement européen par ses types et son système, et depuis les excellents travaux de M. G. Schlumberger, l'Orient latin est devenu inséparable de l'Europe.

Dans la nomenclature des noms géographiques, nous avons adopté de préférence les formes de la langue locale, en indiquant le nom français correspondant, lorsqu'il y a une différence sensible, ce qui arrive trop souvent pour la commodité de la lexicographie géographique déjà si complexe.

L'histoire et la numismatique se prêtent un mutuel appui. C'est pourquoi on a placé en tête de presque tous les chapitres une petite introduction historique, aussi brève que possible.

Pour la chronologie des divers princes, seigneurs ou prélats, nous avons consulté divers ouvrages et nous recommandons particulièrement à nos lecteurs : *Les Stamm-tafeln* de Grote (Leipzig, 1877, 8°), la *Series episcoporum* de Gams (Ratisbonne, 1873, 4°), et le *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie (Paris, 1889, f°). M. A. Longnon, qui fait autorité en pareille matière, a eu l'obligeance de nous fournir de précieuses indications, souvent inédites, pour la chronologie des divers feudataires de la France. Voici les provinces pour lesquelles nous lui devons des additions ou des rectifications : Bretagne, Perche, Nevers, Péri-

gord et Marche, Bourbonnais, Bourges, Limoges, Narbonne, Comté de Bourgogne, Tonnerre, Auxerre, Rethel, Champagne (1), etc.

Dans la numismatique des divers pays de l'Europe, nous n'avons pas essayé de tracer des divisions fixes en établissant des limites extrêmes pour l'apparition et la cessation des types. Nous estimons que cette méthode, commode pour la classification, est trop sujette à l'erreur. Il faut espérer cependant que l'étude si féconde des trouvailles apportera à ce système de précieux points d'appui.

Si nous avons continué à ne pas séparer dans chaque pays la *numismatique moderne* de celle *du moyen âge*, c'est pour plusieurs raisons, dont voici les principales.

Les divisions en époques du *moyen âge* et *moderne* sont arbitraires et factices, aussi bien du reste que celle de *Renaissance*. En numismatique, il y a peut-être un moment qui pourrait servir de limite au moyen âge. C'est le premier quart du xvi^e siècle, marqué par l'introduction de lourdes monnaies d'argent et la réapparition de l'effigie comme principal type monétaire. Mais cette réforme s'étant faite successivement dans les divers pays, il s'ensuit que l'on ne peut choisir une date uniforme pour marquer la modification du système monétaire.

De plus, il semble qu'il y ait de grands inconvénients à scinder en deux parties la numismatique de chaque contrée.

Dans un manuel de numismatique publié en France, il fallait donner une part plus grande à la numismatique nationale. C'est un résultat que nous croyons avoir poursuivi dans toutes les parties de notre travail. Pour les méreaux et les poids, nous avons même pensé qu'il était utile d'étendre un peu nos descriptions, en général si concises, car ces chapitres ont été étudiés jusqu'ici dans très peu d'ouvrages.

Lorsque nous avons eu à décrire des pièces, nous avons rarement indiqué le côté vers lequel les types sont tour-

(1) Addition de Herbert III aux listes de M. H. d'Arbois de Jubainville.

nés. Nous ne voyons là en effet qu'une indication d'importance secondaire, utile seulement dans la description des variétés. Il y a une autre cause pour laquelle nous ayons restreint l'emploi de cette indication. C'est que les auteurs ont employé les mots *à droite* et *à gauche* dans un sens différent. Les uns ont considéré la *droite* comme étant celle de l'observateur regardant la médaille, et c'est la signification ordinairement admise dans la numismatique romaine. Les autres ont pris le terme *droite* dans le sens héraldique et, dans ce dernier cas, c'est le côté qui fait face à la gauche de l'observateur.

Le format de notre manuel ne permettait guère d'intercaler les figures dans le texte. C'est pourquoi on a conservé les douze planches de l'ancien manuel. Mais on a tenu à y introduire un élément nouveau, et deux autres planches, soigneusement gravées, ont été ajoutées. Celle qui porte le numéro 13 a été disposée de manière à faire suite à la douzième et elle continue la série des monnaies de l'Orient latin. L'atlas, tel qu'il est composé, ne doit pas être considéré comme l'illustration du texte, mais comme un recueil propre à faciliter l'étude des types et des légendes monétaires.

Après avoir ainsi exposé notre plan et les pensées qui nous ont guidé dans nos recherches, nous livrons à la critique ce travail que nous avons tenté de rendre le moins défectueux et le plus complet qu'il nous a été possible.

Notre vœu le plus cher serait d'avoir rendu quelque service à la science en fournissant un premier guide aux futurs adeptes de la numismatique, un compagnon d'étude à ceux qui dirigent cette science.

Puissions-nous trouver aussi un accueil bienveillant auprès des numismatistes étrangers sur les terres desquels nous avons fait, avec tant de témérité, des incursions passagères sans laisser de traces utiles pour eux.

ERRATA

DU TOME PREMIER

- Page 36, ligne 14, lire : Préviala.
Page 37, ligne 15, lire : dit *au lieu de dite*.
Page 42, ligne 19, lire : 283-305.
Page 105, ligne 8, lire : et une.
Page 142, ligne 27, lire : Riom.
Page 144, ligne 13, lire : Louis XIII.
Page 162, ligne 30, lire : liard dit *Pied-Guailoux*.
Page 203, dans la liste des *rois de Bourgogne*, lire :
875. Charles le Chauve.
877. Louis le Bègue.
879. Boson, et plus bas :
937. Conrad I^{er} le Pacifique.
Pour les monnaies des rois de Bourgogne, consulter
l'Epoque carolingienne.
Page 209, ligne 32, lire : à la.
Page 248, ligne 25, lire : Guillaume I^{er}, duc.
Page 249, dans la liste des *sires de Vierzôn*, lire :
1302. Marie de Brabant.
1330. Isabeau de Brabant, et Guillaume I^{er},
duc de Juliers.
1361. Confiscation de Vierzon par le roi.
1380. Guillaume II de Juliers, etc.
Page 280, ligne 12, lire : Raimond IV.
Page 298, ligne 1, lire : (p. 277).
Page 304, ligne 18, lire : Sainte-Foy de Morlaas.
Page 337, ligne 2, lire : 1066 au lieu de 1088.
Page 363, dans la liste, lire : 1289, Raimond III, et
1319, Raimond IV.
Page 372, ligne 33, lire : 1427.
Page 379, ligne 33, lire : Charles VIII.
Page 384, ligne 4, lire : Frédéric I^{er}.
Page 414, ligne 23, lire : Mousson.
Page 421, ligne 11, lire : Loewenstein-Rochefort.

Page 433, ligne 18, 1^{re} colonne, lire : Gautier II de Mortagne.

Page 436, ligne 27, ajouter : (V. *Doc.* n° 22).

Page 457, lignes 11-12, lire : ou trouvé des textes positifs.

Page 499, ligne 43, lire : conjuge.

Page 503, ligne 37, lire : Conrad III, au lieu de Charles II.

Page 507, lignes 1-2, lire : du march d'argent le Roy.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

employées

DANS LE TOME PREMIER

ñ Revers.

M ou m. Monnaie.

P. ou p. Pièce.

R. N. Revue numismatique française.

Rev. belge. Revue belge de numismatique.

C. Cuivre.

Arg. Argent.

Bill. Billon.

* Dans les listes chronologiques, les astérisques indiquent les personnages dont les monnaies sont retrouvées.

NOUVEAU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE
DU MOYEN AGE ET MODERNE

INTRODUCTION

I

Fabrication des monnaies

On se servit au moyen âge des procédés employés dans l'antiquité, c'est-à-dire de la fabrication au marteau. Si les monnaies elles-mêmes ne révélaient ce mode de fabrication, nous en trouverions la preuve sur les sculptures, les vitraux, etc.

Les procédés employés pendant le moyen âge pour la fabrication des monnaies étaient extrêmement simples. « Les coins étaient des morceaux de fer poli dont la surface avait été égalisée à la lime (ce qui explique les raies transversales du champ de quelques pièces carlovingiennes), sur lesquels les lettres étaient enfoncées à l'aide d'un petit nombre de caractères très simples, qui variaient suivant l'époque et les exigences graphiques. Le burin rectifiait les imperfections de ce travail expéditif et la trempe durcissait ensuite les coins. L'emploi du procédé que j'indique avait pour effet d'occasionner aux arêtes des lettres une espèce de renflement causé par l'écartement du métal. Ce renflement est visible sur beaucoup de monnaies. Les grènetis s'obtenaient de trois manières : soit à l'aide d'une pointe, soit avec un poinçon ou lentille, soit encore par l'emploi d'un burin façonné

de manière à produire des entailles cunéiformes ou semi-circulaires. Le cercle que l'on remarque quelquefois et qui donne au grénétis l'aspect d'un chapelet vient de ce que l'artiste traçait d'abord au compas un rond sur le coin, afin de suivre plus régulièrement le contour. Le centre où reposait l'une des branches du compas était souvent marqué d'un petit trou qui produisait sur les pièces un point de relief. » (B. Fillon, *Considérations*, p. 118-119.)

Ces explications de Fillon sont ingénieuses, mais elles ne reposent sur rien de certain. Voici comment on procédait pour fabriquer la monnaie :

Après avoir formé des lames de métal, on les étendait sur une enclume, ce qui s'appelait *battre la chaude* ; ensuite on les coupait en morceaux, opération qu'on nommait *couper carreaux* ; ces carreaux, recuits et étendus au moyen du marteau nommé *flatoir*, étaient arrondis et blanchis puis livrés pour être monnayés. Cette dernière opération se faisait au moyen de deux poinçons ou coins : l'un, la *pile*, portant le revers de la pièce, et l'autre, le *trousseau*, représentant l'avvers. La pile, qui avait huit pouces de hauteur, était pourvue d'une espèce de talon au milieu et finissait en pointe ; cette pointe s'adaptait dans un billot ou *cépeau*. Le monnayer ayant mis le flanc horizontalement sur la pile, le couvrait du trousseau qu'il tenait de la main gauche et frappait dessus avec un marteau jusqu'à ce qu'il eût obtenu la double empreinte bien marquée. Lorsqu'on n'avait pas obtenu un résultat satisfaisant on *rengrévait* le flanc, c'est-à-dire que l'on recommençait l'opération.

Un bas-relief du XI^e siècle, de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville (diocèse de Rouen) nous montre un monnayer tenant un marteau et un trousseau et devant lui on voit le cépeau surmonté de la pile (*R. N.*, 1846, p. 366). Comparez aussi un des vitraux du Mans (*R. N.*, 1840, p. 288). Des deniers frappés à Melle nous montrent le même outillage. Jusqu'au XVII^e siècle on garda cette méthode peu rapide. Mais à cette époque l'Allemagne avait déjà appliqué la mécanique à la fabrication des espèces

monétaires. Nuremberg et Augsbourg furent les grands centres d'où sortirent les nouvelles machines dont on substitua l'action aux opérations successives de la frappe au marteau. L'outillage se composa alors du *laminoir* ou *moulin*, du *banc à tirer* ou *engin tireur*, du *découpoir* ou *coupeur* avec sa *boîte*, enfin du *balancier* qui servait à donner au flanc de métal l'empreinte du coin.

Henri II, soucieux de la bonne qualité du numéraire et comprenant que la perfection était une garantie contre la contrefaçon, envoya en Allemagne Guillaume de Marillac, valet de chambre ordinaire, accompagné d'un habile mécanicien nommé Aubin Olivier. Ceux-ci rapportèrent un outillage et des modèles, ainsi qu'il résulte des termes d'une déclaration du 1^{er} mars 1552. Des lettres patentes du 27 mars 1550, confirmées par des édits de 1554, ordonnèrent l'établissement d'un atelier dans les dépendances de l'ancienne résidence royale de la Cité, au logis des *Etuves*. Les laminoirs des *Etuves* étaient mis en mouvement par des roues hydrauliques, de là vint le nom de *moulin* qu'on appliqua par extension à la fabrication nouvelle et aux ateliers où elle se faisait.

Aubin Olivier eut la direction du travail et apporta divers perfectionnements à l'outillage allemand. Ainsi, il inventa la *virole brisée* qui permettait de canneler la tranche des pièces ou d'y imprimer des lettres, soit en relief, soit en creux. Mais les monnayeurs officiels et privilégiés représentés par la Cour des monnaies objectèrent que les frais étaient trop considérables dans la nouvelle méthode et Henri III, en 1585, décida que la *monnaie au moulin* frapperait seulement les jetons, médailles et pièces de plaisir; les monnaies continueraient à être fabriquées par la *vieille monnaie au marteau*.

Quelques années plus tard, Nicolas Briot essaya de relever le prestige de la *monnaie au moulin* qui avait été installée au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre élevée par Henri IV. Il se heurta à la même routine, aux mêmes ennemis, et se vit forcé de passer en Angleterre où il établit un atelier de mécanique dans la tour de Londres, en 1626.

Jean Warin, dont le lieu de naissance ne nous est pas encore connu avec certitude, sut gagner par son talent la protection de Richelieu, devint *conducteur du balancier du Louvre*, améliora l'outillage, installa un matériel semblable à Lyon et conduisit avec succès les grandes refontes d'or et d'argent, de 1636 à 1648. Le chancelier Séguier obtint de Louis XIII, en 1640, que les *louis* seraient fabriqués au balancier et au marteau, lorsque, par ce dernier procédé, on pourrait obtenir des résultats aussi satisfaisants. Les monnaies d'argent furent frappées au balancier en 1641. Enfin, en 1645, l'emploi du marteau fut interdit. La Cour des monnaies, pour se venger de sa défaite, pourvut la *vieille monnaie* d'un outillage mécanique et la maintint dans une indépendance absolue du *balancier du Louvre* qui se vit enlever peu à peu la fabrication des espèces et qui, vers 1660, ne frappait plus que des jetons et des médailles.

Dès lors le balancier du Louvre, mis sur le même pied que les autres manufactures royales, fut régi par des conseillers directeurs et reçut la dénomination de *Monnoye du Roy pour la fabrique des médailles et jettons*, pendant que l'autre atelier portait le nom de *Monnaie des espèces*. A cette époque, la monnaie au marteau occupait le périmètre formé par les rues de la Monnaie, Thibaut-aux-Dés et Boucher. Elle fut transférée au quai Conti en 1774.

L'atelier des médailles, fermé pendant la Révolution, fut rétabli par Napoléon I^{er}, qui le mit à la charge de sa liste civile et le transféra en 1804 dans les bâtiments de la Monnaie du quai Conti où il se trouve aujourd'hui. La Restauration le maintint dans les attributions de la *Maison du Roi*; mais depuis 1830 la fabrication des médailles et jetons, restée toujours à l'état de privilège, n'est plus qu'une entreprise exploitée sous le contrôle de la *Commission des monnaies et médailles*, par le directeur de la fabrication près la Monnaie de Paris.

En 1685, l'ingénieur Castaing trouva le moyen de marquer la tranche d'un seul coup, en même temps que les deux faces de la pièce.

Le balancier fut perfectionné, sous Napoléon, par Gengembre et Saunier. Aujourd'hui, dans la fabrication des monnaies telle qu'elle est pratiquée dans tous les pays, à la Monnaie de Paris par exemple, on peut distinguer trois opérations : 1^o La préparation des flans métalliques ; 2^o la gravure des coins ; 3^o la frappe des pièces.

Le métal est fondu dans une lingotière en lames allongées, de la largeur des pièces que l'on veut obtenir. On fait passer les lames plusieurs fois au laminoir pour les étirer et leur donner une épaisseur et une densité égales dans toutes les parties. On fait recuire au moins une fois pendant l'opération pour rendre au métal toute sa malléabilité, diminuée par les tassements successifs. Les flans sont ensuite taillés dans le métal au moyen du découpoir. Avec le levier, un homme peut découper de quinze à vingt mille monnaies par jour. Les flans, pesés ensuite au trébuchet, sont refondus s'ils sont trop légers ou rabotés s'ils ont un excédent de poids.

On les soumet ensuite aux opérations du cordonnage et du blanchiment. Par le cordonnage on corrige les imperfections de la tranche et on relève légèrement les bords du flan, afin d'obtenir plus aisément l'empreinte des listels et grénétis qui, lors de la frappe, ne reçoivent la pression qu'en dernier lieu, puisque les coins étant toujours un peu bombés au centre, la rencontre a lieu d'abord au milieu de la pièce. Cette opération s'effectue au moyen d'un appareil qui saisit chaque flan par la tranche et lui fait décrire, en le pressant fortement entre deux coussinets sablés, un mouvement de rotation. Le blanchiment donne le brillant mat qui prête tant d'éclat aux monnaies sortant de l'atelier. Après avoir fait subir aux flans un nouveau recuit, on les plonge dans un bain d'eau acidulée, mêlée d'acide nitrique pour l'or, d'acide sulfurique pour l'argent, où on les laisse une dizaine de minutes en les remuant constamment. On les retire du bain et on les lave à deux reprises dans de l'eau pure, pour enlever toute trace d'acide. Les flans une fois secs sont prêts pour la frappe.

Pour la gravure des coins, voici la marche suivie :

L'artiste exécute en relief un modèle en cire du type qu'on désire obtenir. Ce modèle terminé, on en obtient une fonte avec laquelle on opère, au moyen du tour à réduire, la reproduction du sujet sur un bloc d'acier, suivant le module que doit avoir la monnaie ou la médaille. La réduction est ensuite retouchée au burin et soumise à la trempe. On a ainsi un *poinçon* qui sert à la fabrication du creux ou *coin*. Celui-ci s'obtient au moyen du balancier, en enfonçant l'empreinte, en relief sur le poinçon, dans un nouveau bloc d'acier où elle se trouve reproduite en creux. Ce travail délicat ne peut être obtenu qu'en opérant à plusieurs reprises avec beaucoup de soins.

Lorsque le coin a reçu l'empreinte, on le trempe et il ne reste plus qu'à le monter sur le balancier de la presse à vapeur pour passer à la dernière opération, la frappe. Le balancier consiste en une cage en fer solidement assise et portant un écrou avec une vis armée d'un des coins, qui descend sur l'autre coin formant enclume. Le coin mobile est mis en mouvement par de longs bras armés de boules pesantes qui, garnies de cordes et tirées par huit ou douze hommes, compriment avec une grande puissance le flan que l'on veut frapper et dont la régularité est maintenue par une virole circulaire. Le balancier n'est plus employé maintenant que pour frapper les médailles.

Pour la fabrication des monnaies on a adopté depuis 1846, la presse à vapeur inventée par D. Uhlhorn, de Cologne, et perfectionnée par Thonnelier, dont elle a pris le nom. Cette machine remplace la percussion par l'action d'un levier articulé agissant de haut en bas verticalement et mis en mouvement par une manivelle qui reçoit l'action d'une machine à vapeur. La force motrice est toujours la même et le monnayage qui en résulte est toujours parfait. Avec ce système on peut frapper à l'heure 2,400 pièces. Les imperfections résultent seulement de la rupture des coins ou de flans mal préparés. L'adaptation de la virole brisée à la presse de Uhlhorn, réalisée par Thonnelier, a rendu possible l'impression de légendes en relief sur la tranche.

II

Organisation monétaire

Pendant la période mérovingienne, l'ancienne organisation monétaire subit de grandes modifications, en ce qui concernait les personnes chargées de la fabrication ; les ouvriers employés à ce travail, qui jusque-là avaient été de condition servile, mais qui sous le Bas-Empire avaient commencé déjà à monter quelques degrés dans l'échelle sociale, arrivèrent à se rendre indépendants.

Peu à peu, la fabrication passa entre les mains desorfèvres. (Pour cette période, V. le chapitre des *Mérovingiennes*.)

Sous les Carolingiens, les monnayeurs ne signaient plus les monnaies et formaient une corporation d'officiers subalternes qui suivaient partout le souverain. On voit aussi par le document de 809 (*B. N. ms. latin 4788*; Pertz, *Leges*, I, 159) que la monnaie était sous la surveillance du Comte ; que les monnayeurs ne pouvaient ouvrir que dans la cité même, ou dans les lieux officiellement désignés ; que tout individu qui fabriquait de la monnaie, dans la circonscription du comté était passible de peines sévères, parmi lesquelles nous croyons reconnaître la confiscation, la fustigation et la marque. Des peines analogues et l'amputation d'une main sont mentionnées dans l'édit de Pitres, en 864.

Les associations de monnayeurs se formèrent probablement déjà pendant la période Carolingienne et furent astreintes de faire le serment de s'acquitter fidèlement de leur emploi.

De là, vint qu'au *xiii^e* siècle lorsqu'on songea à régulariser la fabrication des monnaies, on vit différents serments qui correspondaient aux différentes divisions de l'empire de Charlemagne et qui présentaient seulement quelques différences introduites par les mœurs et coutumes de chaque pays. Parmi les serments, les plus connus sont : Celui

de *France* qui comprenait le royaume de Charles le Chauve ; celui de l'*Empire* qui s'étendait sur les États de Lothaire ; Les monnayeurs appartenant aux officines établies dans l'ancien royaume de Bourgogne, continuèrent à former une corporation à part lorsque ces pays furent réunis à la couronne ; celui de *Toulouse*, datant probablement de Pépin I^{er}, comprenait les monnayeurs de l'ancien royaume d'Aquitaine.

Celui d'*Espagne* se composait des monnayeurs des ateliers que les Carolingiens avaient établis dans le Nord de la péninsule.

Peu à peu, les rois de France s'affermissant sur le trône, firent des règlements pour établir clairement les droits et les devoirs des monnayeurs. Ils leur concédèrent différents privilèges, qui étaient peut-être déjà établis par l'usage. Le roi d'Angleterre, divers souverains et presque tous les barons et prélats imitèrent cet exemple et s'empressèrent de donner à leurs monnayeurs des privilèges et des libertés plus ou moins étendus : on comprend en effet, que s'ils avaient agi autrement, leurs ateliers auraient été bientôt abandonnés, pour ceux où les ouvriers étaient plus favorablement traités.

Ce fut précisément la dispersion du monnayage qui rendit si puissantes par le nombre et si nécessaires les corporations de monnayeurs : Les seigneurs qui battaient monnaie, et qui en tiraient grand profit, ne pouvaient se passer d'ouvriers. De là, les privilèges de toutes sortes.

Les monnayeurs du serment de France avaient une sorte de constitution qu'ils appelaient la grande Charte de Bourges. Ce document, qui n'a pas été retrouvé, est cité comme seule charte non annulée dans le règlement qui fut fait à Paris, en juin 1354.

Dans cette assemblée des prévôts et procureurs, ouvriers et monnayeurs, les monnaies qui furent représentées sont celles de Paris, Rouen, Tournai, Saint-Quentin, Troyes, Poitiers, Saint-Pourçain, Angers, Montpellier, Dijon, Limoges, Mantes et Macon.

Ce règlement contient, en soixante-six paragraphes, le code des monnayeurs, leurs droits comme leurs devoirs.

Tout y est réglé de manière à faire régner la concorde parmi les membres de la corporation ; il y a même jusqu'à la caisse de secours mutuels, car les malades reçoivent par jour 2 sols payés par les ouvriers ou les monnayeurs (§ 46).

Il y avait également une caisse commune qui se composait des retenues, des réceptions, des cotisations et des amendes. Le principal privilège des monnayeurs consistait dans la juridiction particulière qui leur ordonnait de ne répondre devant aucun juge autre que leur prévôt, hormis dans les trois cas de meurtre, larcin et rapt.

Les peines que le prévôt avait droit d'infliger étaient : 1° les amendes, qui s'élevaient de 13 deniers à 10 marcs d'argent ; 2° l'interdiction de travail pendant un an et un jour ; 3° la défense d'invoquer les privilèges ; 4° l'expulsion de la Compagnie.

Dans le serment du Saint-Empire, le fils de monnayer avait à payer comme droit d'entrée 1 marc d'argent, le fils de fille, neveu ou cousin, 2 marcs. Le récipiendaire donnait un haut de chausses au prévôt, pour boire aux compagnons et payait les lettres du notaire. S'il se mariait postérieurement à sa réception, il payait un marc d'argent.

A 12 ans, les apprentis peuvent devenir ouvriers ou monnayeurs et doivent faire leur épreuve. Le fils de fille et neveux, les *droils neveux* étaient ouvriers.

Les compagnons contribuent à la dot des filles de monnayeurs ou ouvriers qui se marient (§ 47). En général, les compagnons d'une monnaie sont placés sous le commandement d'un seul prévôt. Mais cette règle n'est pas fixe et on trouve quelquefois un prévôt des monnayeurs et un prévôt des ouvriers. La charge de prévôt était annuelle.

A chaque nouveau règne, le roi avait le droit d'instituer un ouvrier du serment de France dans chacun des quarante hôtels des monnaies.

Quoique les serments de France et du Saint-Empire fussent bien distincts, néanmoins Charles le Bel, Philippe IV, Jean II et Charles V admettent que les monnayeurs du Saint-Empire peuvent aider temporairement les mon-

nayers de France, lorsque ceux-ci ne sont pas en nombre suffisant. (*Ordonnances*, t. I, 806 ; II, 139, 197, 417, 583.)

Enfin les rois de France avaient accordé aux monnoyers des exemptions de toutes tailles, coutumes, païages, travers, chaucées, passaiges, festaiges, trentiesme, cinquantiesme, malestotes.

Les monnoyers de Troyes ne paient pas la *jurée*, impôt sur la propriété que devaient les franchises personnes appelées bourgeois du roi.

Ces exemptions étaient universellement concédées aux monnoyers, et nous voyons Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accorder, par une charte datée du mois de mai 1290, à ses monnoyers, les mêmes privilèges que le roi de France aux siens, et les rendre justiciables seulement de leurs prévôt et maîtres de la monnaie, excepté en cas de rapt, meurtre et larcin. (*R. N.*, 1850, p. 133.)

En Lorraine, dès 1307, Thibaut II décharge ses monnoyers de toutes tailles, gabelles, etc.

Il en est de même dans le duché de Bourgogne, en 1416, à Metz en 1420.

Les monnoyers n'étaient assujettis au guet ou à la garde des portes que par exception. A Souvigny, en 1282, ils étaient enterrés gratuitement dans le cimetière.

Un certain nombre de petits monuments sont parvenus jusqu'à nous et confirment les textes au sujet de diverses exemptions.

Nous voulons parler des pièces d'argent servant de laissez-passer. (*R. N.*, 1839, 216 et 1848, 66.)

Cependant, l'étendue de ces droits, en général bien établis et universellement respectés, était quelquefois contestée.

Ainsi, sous Gui II, comte de Blois (1381-1391), dans un procès relatif à divers privilèges réclamés par la veuve d'un monnoyer, le procureur du comte prétendait que le privilège ne devait s'appliquer qu'à l'exemption des taxes personnelles, comme les péages, et non à une taxe réelle, à un impôt foncier comme le droit de festage, qui était « *ung droit de V sols imposés sur chacune meson*

estant en la ville et banlieue de Blois. (R. N., 1840, 275.)
 A côté de ces privilèges, il y avait de réelles servitudes, car le monnayeur *ne se peut appliquer à nul autre mestier comme proprement il est déclaré ou texte de leur privilège et encore plus la loy vieull que ils soient puniz SUBLICIO ET MORTE et leurs biens confisqués se ils se appliquent ailleurs. Ils n'ont nule administration de la chose publique, mais ils sont seulement exécuteurs de la fabrique comme ung sergent de fere le commandement d'un bailli ou d'un prévost.*

Le procureur du comte n'a pas d'ailleurs une grande estime pour la corporation et il dit : « *Si des privilèges ont été accordés aux monnayeurs, c'est seulement en recompensacion de leurs misères, paines et travaux.* »

Philippe le Bel, en septembre 1327, exempte les monnayeurs de tous impôts, soit qu'ils ouvrent, soit qu'ils n'ouvrent pas. Le roi ajoute qu'il agit ainsi : « *attendu qu'ils sont si abstrains et obligez à ce faire que a nul autre mestier, office ne estat ne se peuvent or donner et ainsi sont serfs à y chose faire.* »

En 1785, il existait encore dans les dix-sept ateliers monétaires des communautés de monnayeurs et d'ajusteurs, dans lesquelles on ne pouvait être admis si l'on n'était d'*estoc* et *ligne*, c'est-à-dire issu de familles exerçant la même profession. Les aînés étaient généralement monnayeurs et les cadets, ajusteurs. Les filles pouvaient être reçues *tailleresses* et transmettaient à leurs enfants mâles le droit d'être admis dans la corporation. Quant aux privilèges qui y étaient attachés, un édit d'octobre 1782 les avait encore confirmés.

Mais beaucoup de gens s'appelaient monnayeurs, précisément pour jouir de ces privilèges. Ainsi des lettres patentes de Henri V, données à Paris, le 22 janvier 1425, contiennent une liste des ouvriers *monnoyers du serment de France demeurant en la sêpéchaussée de Meaux*. Or ces prétendus ouvriers sont laboureurs, tanneurs et huis-siers; et ils s'intitulaient monnayeurs du roi quoiqu'il n'y ait pas eu de monnaie royale à Meaux, depuis Hugues Capet. (R. N., 1840, 149.)

Les ateliers étaient affermés par un bail, dès le xiv^e siècle. La durée du bail était soit de six mois, soit d'un an. Ce système persista et au xvi^e siècle, le Conseil du roi était chargé de faire les baux généraux des monnaies de France, en stipulant que le *fermier général* aurait à payer différents droits de seigneurage, etc. Quant aux baux particuliers, c'est la Cour des monnaies qui se chargeait de les faire, après avoir fait afficher les conditions, et la marche des enchères. Le jour venu, l'adjudication était faite selon l'ordonnance de 1417 qui dit : *Il sera allumé une chandelle durant laquelle ceux qui voudront mettre enchère seront receus et icelle chandelle éteinte de flamme et de feu, la monnoye sera affermée.* L'adjudication devait être faite au *maître* ou *fermier particulier* pour trois, quatre, cinq ou six ans au plus. (*Ordonn. de 1554 et 1586.*)

Les monnaies pouvaient aussi être mises en *régie* et dirigées par un proposé royal agissant comme un maître de monnaie (*Commis aux régies*). D'après les ordonnances de 1540, 1551, 1554, 1566 et 1586, les obligations des maîtres des monnaies étaient les suivantes : Recevoir les matières d'or et d'argent en présence des *gardes* ou des *contre-gardes* et en tenir registre; fournir le travail aux ouvriers et aux monnayeurs, dans les mêmes conditions; veiller à la bonne fabrication des monnaies; fournir une caution ordinaire de 4,000 livres pour répondre de la faiblesse dans le poids ou dans le titre; ne pas employer les matières d'or ou d'argent à d'autres travaux que ceux de la monnaie; faire affiner ces matières en présence des gardes et des essayeurs; ne pas fondre d'espèces monnayées aux coins et armes du roi. Enfin les maîtres étaient responsables des fautes commises par leurs ouvriers.

À dater du xiii^e siècle, des textes font connaître les généraux-maîtres qui avaient la haute surveillance de l'administration des monnaies : ces fonctionnaires, qui étaient souverains juges de tout le personnel des monnaies, à dater du règne de Philippe le Bel, exerçaient leur contrôle même dans les ateliers des prélats et des barons,

(*Ordonnance de juin 1313.*) Ils devaient visiter les ateliers du roi au moins deux fois par an ; leurs inspections se faisaient inopinément, et ils pouvaient suspendre les officiers qu'ils trouvaient en faute : leur juridiction s'étendait sur les changeurs, les orfèvres, les merciers, les tabletiers et les affineurs.

Ces fonctionnaires qui, dès 1322, prenaient quelquefois la qualification de *présidents*, étaient dans le principe au nombre de quatre, et faisaient partie de la chambre des comptes, et des trésoriers du roi : en 1358, pendant la régence du Dauphin, ils furent appelés à former la *Chambre des monnaies*, distincte de la *Chambre des comptes* ; leur nombre dès lors varia : il fut porté jusqu'à onze. En 1554, la Chambre des monnaies, prit le nom de *Cour*. Sous Louis XIII la Cour des monnaies se composait du président, de dix conseillers, d'un avocat et d'un procureur général, d'un prévôt général, d'un lieutenant, trois exempts, un greffier, quarante archers, une trompette et douze huissiers. La Cour enregistrait l'apport des poinçons faits par le tailleur général des monnaies et les délivrait ensuite aux maîtres des monnaies de province. La Cour jugeait en dernier ressort tous les procès relatifs aux monnaies. Louis XIV institua une *Cour des monnaies* à Lyon en 1704 ; elle fut supprimée en 1771. Celle de Paris fut abolie à l'époque de la Révolution.

Charles VIII, créa, en 1491, un receveur général des monnaies de France. La charge de prévôt général date de juin 1635 ; ce personnage devait faire exécuter les arrêts de la Cour des monnaies.

Les *généraux provinciaux* n'avaient aucune juridiction sur la fabrication et devaient simplement renvoyer la connaissance des affaires aux généraux-maîtres.

Les officiers particuliers établis dans chaque monnaie pour la fabrication des espèces étaient : deux juges-gardes, un contre-garde, un essayeur, un tailleur ou graveur, puis les ouvriers et les monnayeurs.

Dans chaque Chambre des monnaies, il y avait un procureur du roi, un greffier et deux huissiers pour la juridiction des généraux provinciaux et des juges-gardes.

Nous ne pouvons même pas indiquer ici tous les changements qui survinrent à différentes époques dans l'organisation monétaire. Quant aux fonctions des divers officiers, elles sont indiquées d'une façon assez étendue dans les Lettres patentes du 3 octobre 1690.

III

Généralités

DES MÉTAUX

L'*or* est employé principalement pendant le temps où l'imitation romaine fut la plus servile; les Carolingiens, ainsi que les premiers Capétiens, n'employèrent que l'*argent*. Les monnaies d'*or* ne reparurent guère que vers le XIII^e siècle.

On trouve un certain nombre d'épreuves en *or* de monnaies du moyen âge.

M. Robert, publiant un denier de Raimond VII, comte de Toulouse, frappé sur *or*, cite une pièce en *or* au coin du cavalier de Marguerite de Constantinople, comtesse de Hainaut, puis un denier en *or* de Thibaut, comte de Champagne (*R. N.*, 1860, 197). M. Blancard, fait connaître le texte de nombreuses redevances payables en oboles d'*or*. (*Monnaies de Charles I^{er}, comte de Provence.*) Citons également les oboles d'*or*, pour Melle et Cambrai.

A dater du XIV^e siècle, le *billon*, qui déjà était un alliage dans lequel l'*argent* était combiné avec le *cuivre* dans une proportion assez forte, donna naissance à la monnaie de *cuivre*, quelquefois désignée sous le nom de *monnaie noire*.

Le *plomb* et le *cuivre* furent employés pour les jetons et les méreaux. Les monnaies de *papier*, de *cuir*, de *fer*, sont des exceptions qui parurent seulement dans les moments où le métal manquait, par exemple pendant les sièges, quand on dut frapper des pièces obsidionales, qui

représentaient une valeur fictive, toujours avec promesse de remboursement.

DES LÉGENDES

La langue latine est généralement employée sur les monnaies du moyen âge; ce n'est que tard, et vers le xiv^e siècle, que l'on voit quelques exemples de légendes françaises. Dans les pays étrangers, le latin se maintient à peu près exclusivement; il faut en excepter quelques monnaies d'Espagne et de Sicile, qui, par suite de l'influence musulmane, portent des légendes arabes; certaines monnaies des croisades, qui sont, comme les byzantines, pourvues de légendes grecques, et celles d'Arménie, qui présentent les caractères alphabétiques particuliers à l'idiome de ce pays.

Les légendes présentent des abréviations assez faciles à interpréter ayant le plus grand rapport avec celles qui sont employées dans les chartes.

Dans la généralité des cas, ces abréviations se comprennent facilement.

Cependant sur certaines monnaies étrangères, des pièces allemandes notamment, on trouve fréquemment des légendes composées de lettres initiales représentant le plus souvent les noms de fiefs appartenant à un même personnage. Pour sortir d'embarras, il faut nécessairement recourir à l'histoire et y chercher l'interprétation de ces légendes. On pourra consulter avec profit : Rentzmann, *Num. Legenden-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit*, 1881; Schlickeysen et Palmann, *Erklärung der Abkürzungen auf Münzen*, 1882.

Lorsqu'une légende paraît difficile à déchiffrer par suite de la mauvaise conservation de la pièce qui la porte, ou par un défaut de fabrication, le meilleur moyen d'obtenir un résultat est de transcrire sur le papier les lettres que l'on peut retrouver : en comparant avec d'autres monnaies semblables, on arrive assez facilement à retrouver les lettres effacées, ou déformées, qui existent sur les autres exemplaires.

Une grande partie des légendes monétaires au moyen âge sont choisies dans les livres liturgiques. Ainsi, la légende : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, qui figure sur un grand nombre de monnaies d'or de saint Louis jusqu'à la Révolution, est empruntée aux Laudes, chantées le jour de Pâques. Une autre légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis*, est prise dans l'Évangile (Saint Jean, 1, 29). Quant à la légende qui figure d'abord sur le gros tournois : *Benedictum sit nomen domini nostri, dei Jesu Christi*, elle est empruntée au 112^e psaume (verset 2) et à l'épître de saint Paul aux Galates (Frochner, *La liturgie romaine dans la numismatique, Ann. de la Soc. de Num.*, 1889, 39).

TYPES

La numismatique n'est pas aussi riche en types au moyen âge que dans l'antiquité. Cependant, il ne faut pas songer à énumérer les formes diverses que les représentations ordinaires (temples, croix, écussons, etc.), ont prises selon les pays et les époques. Disons seulement un mot des effigies. La tête du souverain, qui figurait sur les monnaies romaines, fut conservée sous les deux premières races. Mais ces représentations de la figure humaine exigeaient une habileté que les artistes de cette époque n'avaient pas. De plus, la simplification des types devait produire une plus grande rapidité dans la fabrication. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on voit disparaître les effigies pendant quelques siècles. Ce fut seulement au xv^e siècle, que l'art monétaire, sous l'impulsion des médailleurs italiens, reprit l'effigie et en fit le type principal de la numismatique. Les armoiries tiennent une grande place parmi les types ; toutefois, il ne faut pas oublier que les *émaux* sont rarement indiqués sur les m. (cf. W. Rentzmann, *Num. Wappen-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit*, 1876).

Les monnaies n'eurent pas, il s'en faut, la multiple diversité que les médailles et les jetons nous offrent à partir du xvi^e siècle.

M. de Barthélemy a préconisé, en 1851, l'étude de types, conçue sur le plan de Lelewell. C'est une analyse des pièces classées par époques qui doit nécessairement donner d'excellents résultats pour le classement.

PIEDS-FORTS, ESSAIS. — Les *deniers forts*, *pieds-forts*, parurent sous Philippe le Bel. Destinées à servir de modèles des différentes monnaies, ces pièces étaient frappées avec soin, au titre requis par la loi et d'un poids quadruple de celui de chaque espèce de monnaie.

D'après une ordonnance du roi Jean (28 décembre 1355), les officiers des monnaies reçurent un droit de *pieds-forts*, c'est-à-dire que, à chaque nouveau changement dans la monnaie, ils avaient droit à un spécimen du nouveau numéraire, d'une frappe spéciale. (Voy. P. Clérot, *Ann. Soc. Num.*, t. IV, 308).

Les *pieds-forts* ont souvent été frappés dans un métal autre que celui de la monnaie. Par exemple, un *pied-fort* en argent du lion d'or de Philippe de Valois. Certaines de ces pièces ont pu servir de bijoux ; ainsi, celle que nous venons de citer, est émaillée en noir, vert, rouge et bleu. (F. de Lasteyrie, *Bull. Soc. Arch. du Limousin*, 1869.)

Les *essais*, ainsi que leur nom l'indique, sont des pièces qui pouvaient servir de modèles pour de nouvelles monnaies ; mais souvent, les *essais* n'ont pas servi et le numéraire n'a pas été frappé.

Les premiers *pieds-forts* en or datent de Louis XII.

Parmi les pièces les plus intéressantes de ce genre, citons : le royal d'or de Charles V, le triple écu de Charles VIII ; les essais d'or de François I^{er}, les essais de Henri II, avec le croissant ou les types imités des monnaies de Trajan ; les essais de François II et Marie Stuart, comme souverains d'Écosse ; les essais des pièces de 4 sols et de 3 sols, avec la légende CIVITAS-PARIS (*ina*) ; les essais de Jean Warin sous Louis XIII ; l'essai du liis d'or, etc.

A partir du xviii^e siècle, les essais sont tellement nombreux que l'on ne peut songer à les énumérer. Notons

seulement les essais des concours de 1791 et 1848, dont nous reparlerons dans une esquisse historique de la gravure en France. (Voir le second volume.)

La numismatique féodale offre également un nombre assez considérable de pieds-forts et on en trouve aussi pour les monnaies étrangères.

NOMENCLATURE

Les appellations ont été très diverses à toutes les époques. Tantôt les monnaies ont pris le nom des personnages qui les faisaient frapper, tantôt le nom de la localité où elles étaient émises. Certains noms sont venus des types empreints sur les monnaies ou des titres portés par les seigneurs qui avaient émis le numéraire. Enfin il y a un grand nombre de dénominations particulières qui échappent à l'analyse.

Nous donnons ici une liste de noms de monnaies qui est loin d'être complète. Nous avons voulu surtout grouper un certain nombre de renseignements qui auraient été disséminés dans le corps de l'ouvrage.

AGNEL, AGNELET, AIGNEL. — Nom donné à des monnaies d'or qui portent l'agneau comme type principal (V. le chapitre sur les m. de la troisième race).

ALBUS. — En français *blanc*, en allemand *weisspfennig*.

ANGELOT. — L'*Ange* ou *Angelot* tire son nom de l'archange saint Michel terrassant le démon qui s'y trouve figuré. L'angelot valait un écu d'or; il fut émis en 1340.

ANGEVINS. — C'est la m. d'Angers qui eut cours du x^e au xiv^e siècle.

ARNAUDINS. — On donnait ce nom à la m. d'Agen, parce que l'évêque Arnaud avait commencé à la frapper au xii^e siècle.

ASSIS. — Nom latin du schilling, notamment sur des m. de Strasbourg.

ASPRES. — M. de compte de Turquie dont la valeur a

beaucoup varié (En moyenne, 2 centimes). On donnait ce nom à diverses m. de l'Orient latin.

AUGUSTALE. — M. d'or frappée en Italie par l'empereur Frédéric II, en imitation des anciennes monnaies romaines. Elle portait son buste et au r un aigle.

BAUDEQUIN. — M. du XIII^{e} siècle, valant 6 deniers, qui représentait le roi assis sous un baldaquin.

BATZ. — M. de Berne, tire son nom de l'ours, *bätzen*, armes de la cité.

BERNARDINS. — M. d'Anduse portant un grand B dans le champ.

BESANT. — Cette appellation venue de Byzance, paraît avoir servi à toute sorte de pièces d'or.

BLANC. — Sous Philippe de Valois, le *grand blanc* valait 10 deniers et le *petit blanc* 6 deniers. Charles V, C. VII, Louis XI et L. XII rendirent au *grand blanc* sa valeur de 12 deniers.

CARLIN. — M. d'argent sur laquelle est figuré le prince assis sur un siège dont les bras sont des lions. Cette m. fut importée d'Italie par les comtes de Provence.

CAROLUS. — Le *Carolus*, marqué d'un K, valait 10 deniers sous Charles VIII. M. d'or d'Angleterre qui valait 13 livres 16 sous de France.

CHAISE. — M. d'or frappée depuis le règne de Philippe le Bel, sur laquelle est représenté le roi assis sur un trône.

COQUIBUS. — Les évêques de Cambrai frappaient une monnaie qui portait un aigle. Le peuple considérant cet oiseau comme un coq, appela la monnaie *Coquibus*. Des *Coquibus* étaient également émis à Elincourt et à Wallincourt. Ceux de cette dernière localité, en 1306, devaient avoir cours pour une *maille tournoye*.

COURONNE. — Monnaies d'or ou d'argent portant une couronne dans le champ, qui parurent sous Philippe de Valois.

CORONNAT. — *Sols et deniers c.*, m. frappées par les comtes de Provence et imitées par Charles le Mauvais.

DENIER. — M. de compte et monnaie réelle. Le denier valut approximativement 2 fr. 23 sous la première race, 2 fr. 52 et 3 fr. 49, sous Pépin et sous Charlemagne.

Il y avait aussi le *denier d'or à l'aigle*, à l'*écu*, aux *fleurs de lis*, etc.

DOUBLE. — Pièce valant deux deniers (*double paris*, *double tournois*) qui parut en 1295.

DOUBLON. — M. d'or d'Espagne, frappée depuis 1497, qui valut environ 21 fr. 64, jusqu'en 1796. Il y a aujourd'hui plusieurs espèces de *doublons*.

DRIELANDERS. — Jean IV, duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, créa le 17 février 1420, des espèces d'argent qui devaient avoir cours dans ces trois provinces. C'est de là que vint ce nom de *Drielanders*. Le *Drieland* valait 16 deniers tournois et avait des divisions de 12, 8, 6 et 4 deniers. (Robert, *Num. de Cambrai*, p. 138.)

DUCAT. — M. étrangère à laquelle François 1^{er} donna cours en France, en 1546, pour une valeur de 46 sous et quelques deniers. Le *ducat d'Espagne* ou *double ducat* valut, sous Henri III, 6 livres 4 sous de monnaie française. Sous Louis XIII, le double ducat d'Espagne et de Flandre, appelé aussi *ducat à deux têtes*, valait 10 livres.

ECU. — Les *écus d'or* commencent en 1336, et valaient alors 25 sous. On les appelait ainsi parce que le roi y était représenté tenant un écu. Il y a eu des *écus au soleil* ou *écus-sol*, des *écus à la couronne*, des *écus heaumés*, des *écus à la salamandre*, au *porc-épic*, suivant les différents emblèmes qui accompagnèrent l'écusson. Depuis Louis XIII, on frappa des *écus de 6 livres* et de *3 livres* (*Demi-écus*).

ENGROIGNE. — Petite monnaie de Bourgogne (R. N., 1843, 1845).

ESTERLING. — M. d'origine anglaise, qui portait une tête couronnée et au r. une croix cantonnée générale-

ment de douze besants. Ces pièces furent copiées presque dans toute l'Europe (V. J. Chautard, *Imitations des monnaies au type esterlin*, in-8, 1871-72).

FLORIN. — La monnaie d'or au type d'une fleur de lis très ornée tire son nom de Florence où elle fut frappée pour la première fois. Cette monnaie a eu une très grande vogue au xiv^e siècle. (Dannenberg, *Numism. Zeitschrift*, Vienne, 1880, p. 146-185.) Plus tard, le nom de *florin* a été donné à des monnaies d'argent.

FRANC. — Les *francs d'or* qui remontent à 1360, représentaient le roi armé de toutes pièces et à cheval (*franc à cheval*). Charles V frappa des *francs à pied* sur lesquels le roi est représenté debout sous une arcade gothique. On nomma aussi ces pièces *francs de lis d'or*, parce que le champ en était semé de lis. — Des *francs d'argent* portant la tête du roi et la légende *Sit nomen Domini benedictum*, parurent sous Henri III, Charles X, Henri IV et Louis XIII.

FLORETTES. — De grands blancs valant 20 deniers tournois ou 16 deniers parisis, sous Charles VI, reçurent le nom de *florettes* à cause des lis qui en formaient le type principal.

GROS. — M. créée par saint Louis et valant 12 deniers ; appelée quelquefois *gros blanc* ou *gros denier blanc*. Henri II créa une pièce de monnaie appelée *gros*, qui valait 2 sous 6 deniers ou 6 blancs (les *demi-gros* valaient 3 blancs). On appelait aussi ces pièces *gros* et *demi-gros de Nesle*, parce que Henri II avait établi à l'hôtel de Nesle (dans les dépendances de l'hôtel actuel des monnaies) un atelier spécial pour la fabrication de ces nouvelles espèces de billon (1550).

HARDI. — Ce mot vient de l'anglais *farthing* ; par changement de *ing* en *in*, de *th* en *d*, en Angleterre ; de *in* en *ii* ou *y* et F en H en Gascogne, *farthing* devient *fardin*, puis *hardy*. Le farthing est précisément le quart du *penny*, comme le *liard* (*li ardit*) est le quart du sol (A. de Longpérier, *R. N.*, 1884, p. 108).

HELIENS. — Deniers du Périgord qui tiraient leur nom du comte Hélié II.

KOPEK. — M. russe, de cuivre, valant le centième du rouble (c'est-à-dire 4 centimes).

KREUZER. — De l'allemand *kreuz*, croix. M. qui est généralement la soixantième partie du *gulden* ou *florin*. C'est aussi une monnaie de compte.

LIARD. — Ce mot vient de *li ardit* (v. *Hardi*). Le *liard* valait 3 deniers. Des lettres patentes du 4 juillet 1658, réduisit la valeur de cette monnaie à 2 deniers, mais l'ancien cours fut repris en 1694.

LION. — M. d'or portant un lion, émise en 1338.

LIVRE. — Le *franc* d'or de Jean et de Charles V valait 20 sous ou 1 *livre*, comme plus tard le *franc* d'argent de Henri III. C'est pour cela que les mots *franc* et *livre* ont été souvent synonymes. Comme monnaie de compte, la *livre* valait 20 sous, dans les systèmes *tournois* et *parisis*. La livre parisis valait un quart de plus que la livre tournois (c'est-à-dire 20 sous parisis ou 25 sous tournois ; sur la livre de compte, v. *R. N.*, 1888, p. 84).

LOUIS. — Le *louis* d'or et ses multiples ont été fabriqués en vertu de l'édit du 31 mars 1640. La valeur du *louis*, primitivement de 20 livres, a beaucoup varié depuis Louis XV jusqu'à la Révolution. Les *louis* d'argent, de 60, 30, 15 et 5 sous datent de la même époque ; on a donné aussi à ces pièces le nom d'*écu*, parce qu'elles portent l'écusson de France.

MAILLE. — Ce mot (latin *medalea*, *medalia*) viendrait de *media*, avec le sens de demi (L. Blancard, *Ordonnance de* 1315, 1883, p. 56). Cette étymologie s'accorde fort bien avec la valeur de la *maille* qui a généralement été considérée comme la moitié du denier.

MANCUSE. — M. d'or d'origine arabe ; on en frappa à Perpignan.

MARABOTIN. — Nom donné aux *dinars* d'or des Almoravides d'Espagne, qui eurent cours dans le midi de

la France au XII^e siècle (Almoravides, de l'arabe *al morabeth*). Alphonse VIII les imita et fit des *marabolins alfoncins*. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, copia également les dinars arabes (R. N., 1844, p. 278 ; 1856, p. 64, etc.).

MARAVEDI. — Nom qui semble venir aussi des Almoravides. *Maravédi de Vellon*, trente-quatrième partie du réal ; *maravédi de plata*, double du précédent. Ce n'est plus qu'une monnaie de compte.

MARK. — M. allemande divisée en 16 schillings de 12 deniers (*pfennige*).

MELGORIENS. — Les deniers de Melgueil.

MOUTONS. — M. d'or à la grande laine, à la petite laine (v. Agnel).

NOBLES. — Les nobles à la rose étaient des monnaies d'or anglaises ainsi nommées parce que leurs types étaient gravés au milieu de lignes ondulées imitant les pétales d'une rose. Les nobles représentaient généralement le roi armé, dans une nef voguant sur la mer. Les nobles valaient d'abord 6 sous 8 deniers. Lorsque Rouen capitula le 13 janvier 1419, la ville dut payer 100,000 écus d'or, dont deux égalaient un noble d'Angleterre. Les nobles Henris, autre monnaie anglaise, pesaient 14 grains de moins que les nobles à la rose.

PARISIS. — De 1330 à 1336, on frappa des monnaies appelées *parisis d'or*, qui valaient une livre *parisis*, et des *parisis d'argent*, valant 12 deniers ou un sou *parisis*. Plus tard, les *parisis* redevinrent une monnaie de compte plus forte d'un quart que la monnaie tournois.

PATARD ou *patar*. — M. frappée sous Louis XII valant à peu près le liard. Les *patards* furent très répandus en Flandre.

PIASTRE. — M. espagnole valant environ 5 francs, en 1722 ; fut nommée *piastre forte* lorsque sa valeur eut un peu augmenté.

PISTOLE. — M. d'or d'Espagne de la même valeur

que les louis d'or, qui devint au xvii^e siècle une monnaie de compte représentant 10 livres.

RITE ou *Pougeoise*. — M. qui valait la moitié de l'obole ou maille.

RAIMONDINS. — Deniers frappés par les comtes de Toulouse du nom de Raimond.

REAL. — M. d'Espagne et de Portugal.

RIXDALE. — Terme corrompu de *Reichsthaler*. M. d'argent usitée en Allemagne, en Hollande, en Suède, en Danemark. Sa valeur a beaucoup varié.

ROUMOIS. — En Normandie, *roumois* et *angevins* étaient pris les uns pour les autres. Les *roumois* étaient probablement les monnaies frappées à Rouen ou ayant cours dans cette ville (L. Delisle, *Revenus publics en Normandie*, B. *Ecole des Chartes*, 1848-49, p. 186).

ROYAL. — Nom donné à des monnaies d'or présentant la figure du roi sous un dais gothique.

RYDER. — M. de Hollande, appelée ainsi du cavalier qui y était représenté. Le R. d'or valait 14 florins ; le R. d'argent est appelé aussi *ducaton*.

SAIGA. — Nom donné à la m. mérovingienne d'argent qui s'est substituée au *triens*.

SALUT. — Les *saluts d'or* qui paraissent sous Charles VI, Henri V et Henri VI, valaient 25 sous. Ces pièces représentaient la salutation angélique.

SEQUIN. — En italien *zecchino* (de *zecca*, atelier monétaire). M. d'or émise d'abord à Venise, a une valeur approximative de 12 francs. Ce nom est donné à une monnaie d'or turque.

SIX BLANCS. — Autre nom des *gros de Nesle* ; ces pièces et celles de 3 blancs correspondaient au sou et au double sou parisis. Louis XIV frappa également des pièces de 6 blancs (édit d'août 1656).

SOU. — A l'époque mérovingienne, le *sou d'or* valait 40 deniers et le *sou d'argent* 12 (Guérard, *Prolégomènes du polyptique d'Irminon*, p. 114). Louis XIV fit fabriquer

des *sous* et des *doubles sous* (19 novembre 1657) ; les émissions se succédèrent depuis cette époque. La refonte de ces espèces eut lieu en 1853. Comme monnaie de compte, le sou était le *vingtième* de la livre.

TESTONS. — Les *testons*, portant la *teste* du prince, commencèrent à paraître en Italie, au xv^e siècle. Louis XII en fit frapper en France en 1513. Sous le règne de Henri III, on remplaça les testons par les pièces de 20 sous.

THALER. — M. d'argent allemande, divisée en 20 gros (autrefois en 24), valant de 3 fr. 70 à 3 fr. 90.

TOURNOIS. — M. tirant leur nom de la ville de Tours. Monnaie de compte employée concurremment avec la *monnaie paris*, jusqu'à Louis XIV. Ce prince ayant aboli l'usage de compter par *parisis*, les comptes en *tournois* furent seuls admis.

VIERLANDER. — M. qui se divisait en demis et en quarts, créée par Philippe le Bon (1430-1467) pour le Hainaut, le Brabant, la Flandre et la Hollande (Chalon, *Rech. sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 116). En 1470, les *virelans* de Flandre avaient cours en France pour 12 deniers (Leblanc, p. 309).

ÉVALUATION DES MONNAIES

Il est extrêmement difficile de proposer des évaluations de monnaies, car on manque de bases certaines pour appuyer les calculs. Il faudrait connaître avec exactitude la quantité d'or et d'argent en circulation aux différentes époques, l'état de l'agriculture, de l'industrie, de la population, la *qualité* des objets vendus, la *quotité* dépendant d'étalons locaux d'une grande diversité ; enfin, il faudrait pouvoir étudier un ensemble considérable de faits de toute nature, et il est certain que bien des éléments de cette étude nous font défaut (cf. Leber, *Fortune privée des Français au moyen âge*, 1847 ; Bonami, *Mém. Acad. Insc. et B. L.*, t. XXXII, p. 787, etc.).

Voici la valeur de la livre tournois en monnaie actuelle, depuis Charles VII. Les valeurs relatives ont été calculées approximativement d'après le prix du blé sous les différents règnes (Bailly, *Histoire financière de la France*, 1839, t. II, p. 298) :

Sous Charles VII, la livre tournois vaut.	27	34
Louis XI	42	28
Charles VIII	31	»
Louis XII	32	52
François 1 ^{er}	11	83
Henri II et François II.	7	90
Charles IX.	4	50
Henri III	3	83
Henri IV	3	66
Louis XIII	3	07
Louis XIV (1643-1661)	1	95
— (1662-1683)	2	47
— (1684-1715)	1	80
Louis XV (1716-1725)	1	78
— (1726-1774)	1	66
Louis XVI	1	44

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Les monnaies mérovingiennes étaient le *sou d'or* (*solidus*) pesant 85 grains et valant 40 deniers d'argent, le *demi-sou* (*semis*) ; le *tiers de sou* (*triens*) et le *denier* d'argent ou *saiga* pesant 21 grains. Voici les propositions tirées par Benjamin Guérard dans ses *Protégomènes* du Polyptique d'Irminon (in-4^e, 1844, p. 109-158) :

Les deniers mérovingiens, soit qu'ils fussent de 40 au sou d'or ou de 12 au sou d'argent étaient de même espèce et de même valeur ; — Le poids moyen du *triens* fut de 23 grains $\frac{1}{2}$ et celui du *sou* d'or de 70 grains $\frac{1}{2}$; — Le denier moyen de la première race pèse de fait 21 grains $\frac{1}{2}$; Le denier moyen et légal descendit jusqu'à 20 grains $\frac{1}{2}$; — Les *sous* en usage dans la loi des Ripuaires étaient des *sous d'or* ; — l'or valait douze fois plus que l'argent chez les Francs ; la valeur intrinsèque du denier légal est de 23 centimes $\frac{19}{100}$ sous la première race (cf. *R. N.*, 1837, 406).

Longpérier donne comme poids du *sou d'or* 3 gr. 93 et pour le *triens*, 1 gr. 244 (*Notice coll. Rousseau*, Introd., p. xiv-xv).

La numismatique mérovingienne est surtout représentée par les *triens* ou *tiers de sou* d'or. A la fin de l'époque mérovingienne, l'or s'altère, est fortement allié et devient d'une couleur très pâle. C'est ce qui explique la transition du monnayage de l'or à celui d'argent.

Se basant sur des raisons matérielles empruntées à l'économie politique, C. Robert a expliqué d'une façon satisfaisante pourquoi la première race a presque exclusivement frappé des monnaies d'or.

A l'origine des sociétés, les transactions se font surtout

par échange d'objets en nature ; c'est seulement lorsque la civilisation et le commerce sont arrivés à un certain degré que le besoin de la monnaie, signe d'échange perfectionné se fait sentir. La civilisation de la Gaule s'était amoindrie pendant les invasions et toutes les richesses étaient rassemblées dans les mains des hommes de la conquête. Ceux-ci eurent besoin pour leurs transactions d'un moyen d'échange et la monnaie d'or fut faite à l'usage des hautes classes de la société, tandis que le peuple des campagnes échangeait ses récoltes et que l'ouvrier des villes recevait son paiement en nature, usage qui se conserva longtemps.

Il faut noter de plus que l'or s'obtient en général par de simples lavages tandis que l'argent nécessite l'intervention de procédés chimiques (C. Robert, *Considérations sur la Monnaie à l'époque romaine*, 1851, p. 20).

Le savant numismatiste a peut-être été trop exclusif en refusant d'admettre que les deniers et les bronzes romains aient pu suffire aux besoins des Francs, parce que le *frai* leur avait enlevé une grande partie de leur valeur.

Notre époque nous fournit en effet des exemples qui montrent que la monnaie est plus souvent prise pour la valeur qu'elle représente que pour sa valeur réelle. Ainsi, aujourd'hui le numéraire d'argent n'est qu'une monnaie fiduciaire, car les matières d'argent sont bien au-dessous du taux qui a servi de base à la valeur des monnaies de ce métal. Du reste, on sait qu'avant la refonte des monnaies de cuivre, opérée de 1853 à 1857, on trouvait dans le commerce un grand nombre de bronzes romains que l'usure n'empêchait pas d'avoir cours pour la valeur qu'on leur attribuait. Nous sommes par suite assez disposé à admettre que les monnaies romaines ont continué à servir, au moins dans un certain nombre de transactions.

C'est encore par le *frai* des triens que C. Robert tente d'expliquer la démonétisation de l'or. Mais il ajoute des raisons plus convaincantes. Le titre de l'or avait été abaissé et le concile de Reims, en 813, se plaint que *le sou d'or avait donné lieu à bien des fraudes*. De plus, l'industrie croissait, les mines d'argent commençaient à

être exploitées en Bohême, dans le Harz, à Melle; enfin le commerce avait besoin d'une monnaie de moindre valeur (Robert, *l. c.*, 25). Toutes ces raisons contribuèrent à l'apparition du numéraire d'argent. Mais nous trouvons qu'elles n'expliquent pas suffisamment la disparition complète du monnayage de l'or. Pour mieux comprendre cette cessation, en somme assez brusque, il faudrait connaître les réformes introduites dans l'organisation monétaire, et on découvrirait peut-être que la fabrication des monnaies d'argent était plus facile à surveiller et que les fraudes, laissant moins de bénéfices, étaient moins à redouter (V. le chapitre des *Monnaies carolingiennes*.)

Le monnayage des *triens* fut d'abord entièrement soumis à l'influence romaine. C'est à cette époque que se rattachent les pièces portant une victoire dont la dégénérescence est devenue plus tard une figure barbare que l'on a appelée *Ange orant*. Ensuite, on voit paraître des animaux, des oiseaux, des croix de formes très diverses ancrées, pattées, potencées, haussées, cantonnées de l'A et de l'ω, des calices, etc. Les inscriptions des pièces d'or présentent quelquefois des noms de rois, mais plus souvent un nom géographique décliné au nominatif, à l'accusatif, à l'ablatif et souvent accompagné d'une épithète, *castellum, castrum, civitas, curtis, domus, ecclesia, mallum, monasterium, pagus, sylva, vicus, villa*. Dans les provinces qui dépendaient du domaine royal, on inscrivait *Racio Domini* ou *Racio fisci* (*Racio* signifie très souvent territoire ou domaine; v. Ducange). M. M. Prou pense que les formules *ratio fisci* et *ratio domini* désignent l'administration du domaine royal; *ratio ecclesiarum* indique l'administration d'un domaine ecclésiastique (*R. N.*, 1889, p. 59).

Le nom de la localité est généralement suivi du verbe *fitur, fitu, fit, fi, f*, indiquant que la monnaie a été faite dans l'endroit dont le nom est inscrit sur la pièce. Le monétaire signe de son nom, au nominatif ou à l'ablatif, généralement suivi de son titre, plus ou moins abrégé (*Mon.*, *Monit.*, etc.).

Les *saigas*, valant un quarantième de sou, présentent,

avec l'aspect des trions, des types très variés, têtes, croix, entrelacs, monogrammes, chrismes, et certains signes que l'on n'a pas toujours réussi à interpréter. On trouve des saigas avec noms de rois et de monétaires; on a voulu voir dans un certain nombre de noms sans qualificatif des noms de leudes qui s'étaient emparé du droit de monnayage. Il est probable qu'il faut chercher aussi sur ces deniers le nom de quelques puissants maires du palais : On y trouve par exemple celui d'Ebroïn (Longpérier, *Coll. Rousseau*, 1847, p. 59). Il faut dire cependant que cette attribution a été contestée.

Il nous semble qu'il faut s'attacher à préciser la valeur du mot *monetarius*, qui peut servir à désigner le fermier de la monnaie et l'ouvrier monétaire. Il faut, à notre avis, prendre le terme dans le premier sens. Car à cette époque où les communications étaient difficiles, il est aisé de comprendre une organisation où les grands propriétaires fonciers prenaient à ferme la monnaie de leur région. Mais si le souverain leur donnait le pouvoir de battre monnaie, il fallait évidemment que ces *fermiers* ou *maîtres de monnaie* fussent responsables de la bonté des espèces fabriquées sous leur administration. C'est pourquoi le nom du maître se substitua à celui du roi sur la monnaie. Il est donc probable que les noms de particuliers sont inscrits sur les monnaies mérovingiennes comme l'étaient ceux des *triumviri monetales* sur les monnaies de la république romaine : pour donner une garantie.

Au contraire, si l'on suppose que *monetarius* signifie ouvrier monétaire, on ne comprend plus aussi bien la raison pour laquelle la signature d'un particulier s'est substituée à celle du roi. Un artisan, même en le supposant un orfèvre renommé, pouvait-il offrir une garantie aussi sérieuse que le seigneur, riche propriétaire foncier ?

Les orfèvres, par la nature de leur état étaient naturellement désignés pour remplir les fonctions d'ouvriers monétaires. Ainsi, à la fin du vi^e siècle, l'habile orfèvre Abbon dirigeait à Limoges l'officine publique de la monnaie fiscale. Tout orfèvre ou monnayeur pouvait changer

le métal qu'on lui apportait en espèces « au poids légal et en bon or ».

Abbon était à la tête d'une officine royale où le fisc faisait frapper ses monnaies. Cependant, si Abbon a signé des monnaies, rien n'indique qu'il ne l'a pas fait comme maître de monnaie plutôt que comme artisan.

M. de Barthélemy a pensé que, au moins à l'origine, la fabrication des monnaies mérovingiennes se faisait de la manière suivante :

« Lorsqu'il y avait un impôt à lever, le domestique du palais, accompagné d'un monnayer, parcourait les pays auxquels le tribut était imposé : ils percevaient en métal la valeur demandée, puis s'arrêtant lorsque leur collecte était assez considérable, le monnayer frappait des tiers de sou dans la localité où il se trouvait, gravant sur le coin son nom et celui de la ville, ou du village, lieu de sa résidence momentanée (1). »

« La rentrée du revenu d'un domaine pouvait mécaniquement se contrôler par la présence du nom de lieu sur la monnaie : le receveur présentait autant de triens que tel *vicus*, tel *castrum* en devait au propriétaire, avec le nom du *vicus* ou du *castrum* et celui du monnayer comme garantie du poids et de la valeur du numéraire représentant la recette. » (*Rev. archéologique*, 1865, t. I^{er}, p. 11.)

Fillon a proposé un système qu'il faut exposer brièvement :

Les Francs trouvèrent le sol partagé en quatre espèces de propriétés : 1^o le domaine impérial composé de près du tiers des terres en rapport, cultivé par les colons de l'empereur, où l'on prenait les employés du fisc chargés de la perception des fermages et des impôts; 2^o les béné-

(1) *Manuel de Numismatique moderne*, 1851, p. 2. Cette théorie est fondée sur le texte suivant : « Erat enim tempus quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exigebatur inferendus; sed quum omnis census in unum collectus regi pararetur ferendus, ac vellet domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornicis coctione purgare, ut, juxta ritum, purissimum ac rutilum aulæ regis presentaretur metallum. » — Ex vita sancti Eligii a B. Audouin, cap. xv, apud *Spicileg.* d'Achery.

fices militaires, disséminés en une multitude de cantons épars; 3° les territoires des cités, subdivisés en propriétés particulières et en propriétés communales; 4° les terres de l'Église, qui possédait à titre de particulier.

Il en résulte, suivant l'auteur, que :

1° Les monnaies portant un nom de lieu et celui d'un monétaire étaient presque toujours municipales.

2° Les monnaies dites royales étaient frappées dans les domaines privés du roi.

3° Les évêques et les monastères avaient des ateliers particuliers.

4° Par assimilation, les chefs militaires usaient des mêmes droits que les rois, les cités, les évêques et les abbayes. (*Considérations sur les monnaies de France*, p. 6 et 9.)

Tous les numismatistes admettent que l'on a frappé monnaie dans les grands centres commerciaux et les chefs-lieux. Mais cela ne suffit pas pour expliquer la multiplicité des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, tandis que, sous la domination romaine, on ne connaît pour les Gaules que les ateliers d'Arles, de Lyon et de Trèves (*Notice de l'Empire*, 5, 42; en 398).

C. Robert a dit que l'on frappait monnaie dans tous les *vici*, *castra*, *villæ* ou *domus* dont on déchiffre aujourd'hui les noms sur les tiers de sou (*Consid. sur la m. à l'époque romaine*, 27, 35). M. A. de Barthélemy a pensé que cette règle n'était peut-être pas sans exceptions (*R. archéol.*, 1865).

M. M. Prou, dans un récent article, se refuse à admettre que les intendants d'une *villa* ou les habitants d'un *vicus* eussent l'habitude de porter le métal à la ville pour le faire monnayer, et il revient à l'opinion de Le Blanc qui considère les noms de lieux gravés sur les monnaies comme ceux des ateliers (*R. N.*, 1888, p. 543).

Cette opinion est logique car le mot *fit*, *fiet* ou *flur* dont le nom de lieu est souvent suivi, indique que la monnaie a été faite dans ce lieu.

M. Prou fait remarquer que pour certaines localités, *villæ* ou *vici*, comme *Albennum*, *Ambaçia*, *Apruriciu*.

Tidiriciacum, dont on possède des séries, on reconnaît dans le monnayage différentes étapes marquées par des dégénérescences et des immobilisations qui dénotent une tradition d'atelier.

MM. Robert et de Barthélemy ont démontré que les monnaies n'étaient plus à l'époque mérovingienne que des instruments d'échange. Par conséquent, si le roi continuait d'émettre des monnaies, les particuliers pouvaient également monnayer où il leur était le plus commode.

Sous Charlemagne, il y avait des orfèvres et des argentiers dans les domaines du souverain (Capitulaire de *Villis*). Il est probable que cette organisation datait de l'époque mérovingienne. Dès lors, rien n'empêche de croire que les orfèvres répandus dans les domaines des rois et des particuliers ont fabriqué les monnaies dans les localités où ils se trouvaient.

Si l'on rencontre des *triens* avec le même nom de monnayeur et des noms de lieux différents, il ne faut pas en conclure nécessairement qu'ils ont été frappés par un même individu. Il y a certainement eu des monnayeurs homonymes. Cependant des *triens* analogues par le style portent le même nom de monnayeur (p. ex. : *Chadulfus* à *Brioso*, *Theodeberciaco*, et *Teudericiaco*). On a dit qu'il s'agissait de localités appartenant à un même propriétaire, et que le même monnayeur s'y transportait facilement, vu le peu d'ustensiles qui lui étaient nécessaires. Le même déplacement n'était pas plus difficile pour le monnayeur d'une villa appelé dans une villa voisine.

L'explication de ce fait sera tout aussi logique si l'on admet avec nous que le nom inscrit sur la monnaie est celui du maître de monnaie ou propriétaire lui-même et non celui de l'ouvrier monétaire.

En somme, dans l'état actuel de la science, on peut admettre :

1° Que les monnaies mérovingiennes ont été frappées dans les lieux dont elles portent le nom ; 2° qu'il y avait des ateliers libres établis dans les *villæ*, *vici*, *castra* ;

3° qu'il y avait d'autres ateliers, *officinæ publicæ*, avec le monopole de l'émission des monnaies fiscales (M. Prou, *l. c.*, 550).

ROIS DES FRANCS

L'absence complète de textes mentionnant des règlements faits sur les monnaies, par les rois francs, donne à supposer qu'ils suivirent à la lettre, dans cette partie de leur administration, les anciennes lois impériales. Il est même probable que le premier monnayage des rois des Francs fut composé de numéraire servilement copié sur celui des empereurs. Ch. Lenormant a cru retrouver sur des quinaires d'or d'Anastase, au type de la Victoire passante, des lettres indiquant le nom de Clovis I^{er} et l'atelier d'Orléans (*R. N.*, 1848, 181-212, etc.). Sans admettre cette théorie, on peut déjà indiquer une série de monnaies, sous et tiers de sou d'or, depuis Childébert I^{er}. Les principaux ateliers qui ont émis ces monnaies sont Paris (pour Clovis II) et Marseille (pour Dagobert I^{er} et Childéric II).

Childébert I^{er} paraît avoir d'abord frappé des petits bronzes à son monogramme. Puis suivant l'exemple de son frère naturel Théodebert, roi d'Austrasie, il aurait mis son nom sur sa monnaie. Il serait à désirer qu'un travail d'ensemble parût sur la numismatique de cette période si intéressante de notre histoire nationale (cf. Keary, *Coinages of Western Europe, Num. chronicle*, 1878, 216).

ROIS DES FRANCS

448. Mérovée.	de toute la monarchie, en 558.
458. Childéric I.	Il était frère du précédent.
481. Clovis I.	
* 511. Childébert I, CHILDEBERT.	561. Caribert.
511. Clodomir, roi d'Orléans.	» Gontrand, roi d'Orléans et de Bourgogne.
* 558. Clotaire I, roi de Soissons, en 511; d'Orléans, en 526; d'Austrasie, en 557; de Paris et	570. Chilpéric I, fils de Clotaire I, roi de Soissons en 561.
	* 584. Clotaire II.

* 628. Dagobert I, roi d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne.	DAGOBERTVS.	674. Thierry I.	* 681. Ebroin, maire du palais.
* 638. Clovis II. CHLODOVIVS.		* 693. Clovis III;	} frères.
656. Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne.		* 694. Childebert II;	
* 671. Childéric II, roi de Neustrie et d'Austrasie; CHILDERICUS.	} frères.	* 711. Dagobert II. D.	716. Chilpéric II, fils de Childéric II.
			717. Clotaire IV, fils de Thierry I.
		737. Childéric III, fils de Chilpéric II, dernier de la race.	

ROIS D'AQUITAINE

L'Aquitaine, qui comprenait tout le pays situé entre l'Océan, la Loire et les Pyrénées, avait été enlevée, en 507, aux Goths par le roi Clovis, à l'exception de la Septimanie qui conserva longtemps le nom de Gothie. Cette partie de la France fut divisée entre les fils de Clovis; ainsi la Novempopulanie tomba dans la part du roi d'Orléans; le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois dans celle du roi de Paris; le Berry et le Limousin dans celle du roi de Metz. Quatre-vingts ans après, toute l'Aquitaine appartenait au royaume d'Austrasie, sauf la Saintonge et l'Angoumois, unis au royaume de Bourgogne.

Dagobert, en 628, était unique possesseur de tous les pays qui avaient appartenu à la famille des Mérovingiens. Deux ans après son avènement, il consentit à en détacher une partie en faveur de son frère consanguin Caribert, fils de Clotaire II et d'une autre reine que la mère de Dagobert; par un traité conclu en 630, ce dernier lui donna le Toulousain, le Querci, l'Agénois, la

Saintonge, le Périgord et la Gascogne. Telle fut l'origine des rois mérovingiens d'Aquitaine, qui furent la tige des ducs de Gascogne et d'Aquitaine, des comtes de Fésenzac et d'Armagnac et des anciens rois de Navarre.

On connaît un tiers de sou frappé à Bannassac, en Gévaudan, par Charibert. Voici la description de cette pièce : CHARIBERTVS-REX. Tête diadémée dans un cercle. R̄ BAN- NIACIACO. FIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Childebert II, roi d'Austrasie (575) frappa également des monnaies dans le Gévaudan avec les légendes HILDEBERTI et GABALORVM. Dagobert I^{er} et Sigebert III ont frappé aussi des pièces portant le calice à deux anses, signe distinctif des monnaies du Gévaudan (cf. V^{te} de Ponton d'Amécourt et Moré de Prévalia, *M. mérovingiennes du Gévaudan*, 1883).

<p>* 630. Caribert, roi d'Aquitaine, fils de Clotaire II. CHARIBERTVS.</p> <p>631. Ildéric ou Chilpéric, roi de Toulouse, mort en 632.</p> <p>636. Boggis et Bertrand, frères du précé-</p>	<p>dent, reconnus ducs d'Aquitaine, de Toulouse et de Gascogne par Dagobert.</p> <p>688. Eudes, duc de Toulouse et de Gascogne, fils de Boggis.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Voy. la suite des ducs d'Aquitaine et de Gascogne.

ROIS DES BOURGUIGNONS

De même que les Ostrogoths en Italie et les Wisigoths en Espagne, les rois bourguignons frappaient aussi monnaie en copiant autant qu'ils le pouvaient les types impériaux. Pendant longtemps ces monuments, si intéressants pour notre histoire monétaire nationale, étaient restés ignorés, lorsque Ch. Lenormant a essayé avec un certain succès de les découvrir et de les expliquer (*R. N.*, 1848, p. 106, 181).

Ces pièces sont surtout des sous et des tiers de sou d'or, au type ordinaire de la *Victoire*, posée de profil, tenant une palme et une couronne; les rois barbares se contentaient de faire graver leurs noms ainsi que celui de l'atelier monétaire sous forme de monogrammes, et à la fin de légendes impériales, de manière qu'un œil peu exercé ne pouvait guère discerner la différence.

Le système de Lenormant n'est pas en désaccord avec les textes.

D'un côté, Procope (*Bello goth.*, III, xxxiii), nous apprend positivement que dans la première moitié du vi^e siècle, aucune monnaie ne fut frappée par les rois barbares avant 544; d'autre part, dans le code des Bourguignons, dite loi Gombette, un passage prouve évidemment que de 491 à 523, les rois bourguignons firent des ordonnances sur le numéraire circulant dans leurs Etats.

Il est possible que la loi eût rapport aux monnaies frappées par les rois burgondes à l'effigie des empereurs, mais avec leur monogramme. Voici le texte de la loi :

De monitas solidorum (volumus) custodire, ut omne aurum quodcumque pensaverit, accipiatur, præter quatuor tantum monitas, hoc est Valentiani, Genavensis prioris et Gotici qui a tempore Alarici regis adærati sunt, et Aduricanos. Quodsi quicumque præter istas quatuor monetas aurum pensantem non acceperit, id quod vindere volebat non accepto precio perdat (Pertz, *Leges*, III, p. 576, 6).

Plusieurs pièces données aux rois burgondes portent, avec le monogramme, la marque de l'atelier de Lyon (L. D.), et des petites pièces d'argent portent le prétendu monogramme de Gondebaud (cf. Ponton d'Amécourt, *Annuaire Soc. Num.*, t. I^{er}, 1866, p. 113).

Beaucoup de numismatistes considèrent que ces attributions de monnaies aux rois burgondes ne sont pas suffisamment établies.

SUITE DES ROIS BOURGUIGNONS

407. Gondicaire.	561. Gontran, fils de Clo-
436. Gondioc ou Gondéric.	taire 1 ^{er} , roi des
466. Chilpéric.	Francs.
* 491. Gondebaud, frère du	593. Childebert, fils de Si-
précédent.	gebert, roi d'Aus-
* 516. Sigismond. s. a. et	trasié.
monog.	596. Théodoric.
* 527. Gondomar, frère du	613. Clotaire II, roi des
précéd. a.	Francs.

ROIS D'AUSTRASIE

L'Austrasie comprenait les provinces transrhénanes, les cités gauloises situées entre le Rhin et la Meuse, et celles de Reims, Châlons, Troyes et Avranches. Les cités de Clermont, Rodez, Cahors, Alby, Uzès; la Thuringe et la Bavière firent aussi partie de l'Austrasie.

Vers l'an 540, Théodebert, petit-fils de Clovis, roi des Francs, régnait en Austrasie depuis près de douze ans quand il abandonna le système généralement adopté d'imitation des types impériaux pour placer sa propre effigie sur le numéraire. Les monogrammes gravés sur ces monnaies paraissent indiquer les noms en abrégé des diverses cités du royaume austrasien : Cologne (COL. V.), Trèves (TR), Rheinmagen (RIO), Metz (M), Toul (T), Lyon (LV), Bonn sur le Rhin (BO), Reims (RE), Châlons-sur-Marne (CA), Laon (LAV-CLAV), Clermont-Ferrand (AR), Verdun ? Mayence ? Ces pièces sont des copies des sous d'or de Justin 1^{er} et de Justinien, avec le buste portant la lance, et la légende D. N. THEODEBERTVS VICTOR. Au $\text{r}\ddot{\text{u}}$ VICTORIA-AVGG, Victoire ailée de face; à l'exergue : CONOB. Une variété porte au $\text{r}\ddot{\text{u}}$ un personnage de profil tenant une Victoire et foulant aux pieds un ennemi. Les tiers de sous présentent le buste de profil et au $\text{r}\ddot{\text{u}}$ une Victoire ailée.

C'est évidemment au monnayage de Théodebert que fait allusion Procope parlant des rois Barbares : « Et maintenant, ils président aux jeux du cirque à Arles, et frappent

avec l'or des Gaules des monnaies sur lesquelles on grave non l'effigie de l'empereur, comme cela se fait toujours, mais leur propre image » (*Bell. Goth.*, III, xxxiii).

Dans un récent travail, M. Deloche a essayé de prouver que les monnaies de Théodebert étaient sorties d'un seul atelier, celui de Metz. Les marques géographiques ne désigneraient pas les lieux de fabrication des monnaies, mais les lieux de provenance du métal envoyé par des leudes ou des particuliers pour être converti en monnaies. Le numéraire devait ensuite être réparti proportionnellement. Les pièces dépourvues de ces monogrammes étaient frappées avec l'or du trésor royal. Enfin le style italien des monnaies de Théodebert s'explique facilement car il avait dû ramener des artistes en revenant de sa brillante expédition dans la péninsule en 539.

P. Charles Robert admettait au contraire la diffusion du monnayage dans les localités dont les monogrammes indiqueraient le nom. A son avis, les monnaies royales d'Austrasie devaient être regardées comme des produits de l'atelier de Clermont-Ferrand lorsqu'elles portaient la marque A R (*Arvernun*). Il a produit un certain nombre d'objections contre la théorie de M. Deloche. Une des plus importantes est tirée des difficultés que font surgir le transport du métal à Metz et le retour en espèces monnayées dans les différentes villes du royaume austrasien (V. sur cette intéressante question : *R. N.*, 1886, p. 372 ; 1889, p. 62 ; *Comptes rendus des S. de l'Acad. des Insc. et B. Lettres*, 1887, p. 471). En somme, la question n'est pas résolue dans toutes ses parties. A signaler aussi une monnaie de cuivre avec *Theodeberti rex*, Croix ; ꝛ monogramme composé des lettres D. N. TVDERTVS.

On a un triens de Sigebert I^{er} et le monnayage continue sous Childebert II (575) et Théodebert II (Robert, *Études Num. du Nord-Est*, p. 97). Sigebert III frappe des triens à Bannassac et à Marseille.

Nous donnons ci-dessous la liste des rois d'Austrasie : parmi eux on remarque plusieurs rois voisins qui, à différentes reprises, unirent les pays de la France orientale à ceux qu'ils avaient déjà.

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>511. Théodoric, fils de Clovis, premier roi d'Austrasie.</p> <p>* 534. Théodebert I^{er}. Il posséda la Provence et Gènes.</p> <p>548. Théoduald.</p> <p>555. Clotaire I^{er}, roi de Neustrie.</p> <p>* 561. Sigebert I^{er}, cinquième fils du précédent, roi d'Austrasie.</p> <p>* 570. Childebert, roi d'Austrasie et de Bourgogne.</p> <p>* 595. Théodebert II, roi d'Austrasie.</p> <p>* 611. Théodoric II, roi d'Austrasie et de Bourgogne, frère du précédent. — TEVDERIC.</p> | <p>* 612. Sigebert II.</p> <p>613. Clotaire II, roi de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne.</p> <p>* 623. Dagobert I^{er}, roi d'Austrasie.</p> <p>* 633. Sigebert III. — SIGIBERTVS.</p> <p>655. Dagobert II. — 660. Childéric II, roi de Neustrie. — 674. Dagobert II, rappelé.</p> <p>678. Martin et Pépin d'Héristal, ducs d'Austrasie.</p> <p>714. Charles Martel, maire du palais d'Austrasie.</p> <p>741. Pépin, depuis roi de France.</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

ARMORIQUE OU BRETAGNE

Au IV^e et au VI^e siècle, la partie des Gaules, connue sous le nom de Bretagne aujourd'hui, reçut, à différentes fois, des migrations venues de la Bretagne insulaire, qui chassèrent les garnisons romaines, apportèrent la foi chrétienne, et, en faisant participer la mère patrie à la civilisation qui régnait depuis longtemps de l'autre côté de la Manche, produisirent, vers 514, un rétablissement, au moins partiel, d'une autorité indépendante et nationale. La Bretagne fut véritablement un Etat indépendant et resta ainsi jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, bien que les rois des Francs, les empereurs carlovingiens et les Capétiens aient à plusieurs reprises essayé de la réduire aux mêmes conditions que les autres provinces.

Ch. Lenormant a tenté autrefois de donner à la Bretagne des tiers de sou de Justin et de Justinien, sur lesquels il lisait *Arm*; puis d'autres pièces où il découvrait les noms de Childebert, de Chramne et de Chonobre, comte des Bretons. Ces attributions ne sont plus acceptées aujourd'hui, et la numismatique de l'Armorique ne

comprend que les *triens* portant des noms de localités de la région. Il faut dire cependant qu'on a attribué au roi Judicaël, contemporain de Dagobert I^{er}, un triens avec IVTIC... INO. ICINA. R (*Judicael in officina Redonum*) (P. d'Amécourt, *Numism. Méroving. comp. à la géographie de Grégoire de Tours*, 1864, 146).

Depuis longtemps on a compris l'utilité de la numismatique mérovingienne. Nous jugeons utile de répéter ce qu'écrivait Fillon, en 1850 :

« Considérées au point de vue de la géographie et de la linguistique, les monnaies qu'a produites le monnayage mérovingien sont dignes du plus haut intérêt. Elles servent à donner les noms primitifs des localités, à tracer les limites des diverses subdivisions politiques peu connues. Il est donc nécessaire de les décrire avec la plus scrupuleuse exactitude, de rectifier les lectures défectueuses et les fausses attributions, de les grouper en raison du style et des types. L'histoire y gagnera de véritables conquêtes. Les monnaies mérovingiennes qui sont toutes des pièces locales doivent être classées par province et ateliers monétaires, en prenant pour bases les circonscriptions ecclésiastiques qui furent calquées sur les anciennes divisions établies par les Romains, divisions conservées en grande partie dans les deux premières races, et qui fournirent les éléments de celles qu'adopta la féodalité. Le classement par ordre alphabétique a l'inconvénient de nuire aux découvertes que le rapprochement des types peut faire surgir, et de disséminer les produits des ateliers d'une même contrée, point essentiel, sur lequel il est indispensable d'insister, afin de ne pas disloquer les séries locales qui fournissent le moyen le plus efficace d'établir l'ordre chronologique dans ces monuments » (*Considérations*, p. 42).

On sait l'excellent parti que M. Aug. Longnon a su tirer des monnaies mérovingiennes dans son savant travail sur la *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. Nous conseillons à nos lecteurs de consulter cet ouvrage,

ainsi que le magnifique *Atlas historique* du même auteur, où sont donnés un grand nombre de noms de lieux dont l'étude permettra de tenter le classement géographique des monnaies. Pour un manuel, le classement par ordre alphabétique des légendes s'imposait forcément. Nous ne pouvions par suite que fournir des matériaux à ceux qui voudront établir un ordre plus rationnel.

La liste de légendes, donnée ci-dessous, est la plus complète publiée jusqu'à ce jour. Nous avons pu la dresser, grâce à l'obligeance de M. A. de Barthélemy, qui a bien voulu nous communiquer les résultats de quarante années de recherches.

Une liste alphabétique des noms de monnayers eût été utile, mais nous ne pouvions allonger notre travail. La liste que nous donnons les renferme; il ne s'agit donc que de les y chercher. Chaque numismatiste pourra dresser lui-même cette liste de monnayers : ce sera une occasion d'étudier cette curieuse numismatique. (cf. A. de Barthélemy, *Bibl. Ecole des Chartes*. 1881, 383-305).

Nous avons conservé aux noms les formes qu'ils offrent sur les monnaies. Quelques lectures sont encore incertaines, mais le plus grand nombre des légendes sont aujourd'hui définitivement acquises.

On en trouvera quelques-unes que nous avons notées, malgré leur état incomplet, dans l'espoir que nos lecteurs pourraient donner une lecture entière d'après d'autres exemplaires.

Nous n'avons pas conservé certains noms qui figurent dans l'ancienne liste parce qu'ils provenaient de lectures qui ont été rectifiées depuis.

Enfin, si nous n'avons donné qu'un petit nombre d'identifications de noms de lieu, c'est parce que beaucoup de rapprochements de ce genre ne nous ont pas paru suffisamment établis.

Aballone fit	Bivifus monita	Avallon.
Abinio fit	Gislimundo	Avignon.
Abrianeco v.	Aprianco	
Abrinktas	Adalberto	Avranches.

Abrinkias	Leuba... mon.	
Abrenk...tas	Berulfu	
Abr...catas	Leudulfus	
Abrinktas	Sepagiens	
Acauno fit	Ndmt	Agaune.
Acau... fit	. du.. nta	
Acauno fit	Nicasio m.	
Acauninsis	Romanos mu.,	
»	Dagobertus rex	
Acauno fit	Romanos nu.	
»	Rom... os mun.	
Adubia vico	Mulnoaldo mo	
Ag... ta fit	Din... oius	
Agei... vico	?	
Agennapio	Alafredos	Hannapes ?
Agенno fiet	Nonnito mone.	Agen..
Agенno f.	Optatus mo.	
Agенno fiet	Borbolo mo.	
Agiunnis	Ivo monetario.	
Agrumronno	Caritus mon.	
Agunna	Arisius	
Ailirubrias	Pulinus	
Alabo	Ebroaldus m.	
Alaona	Margisilo	Alonne.
Albenno fit	Da...xsonno monit.	Alby.
Albenno fet	Celestus munetarios	
Albiaco vico fi.	Audeno monetari	
Albinno fit.	Maxum... ita.	
Albie fietur	Marcianus m.	
Albigiinse	Gomino monetario	
Albigi fitur	Nolvietolukrria	
Aletia pago	Legulfo mo.	
Alfeco	Baudicilus	
Alfeco	Baudigilus	
»	Picomesios	
Alingavias	Frateno m.	Langeais.
»	Fraterno m.	
»	Leodomare	
Aliseio	Mofdo ?	

Alisiacas	Chaddole mu.	
Alisia	Cno. mun.	
Alleco vico	Mel... mon.	
Alnavic	Arigis m.	
Aloiavic	Martinus (<i>arg.</i>).	
Alsegauria vico	Faldoaldus mone.	
"	Leudeberto mone.	
Alviaco f. (V. <i>Al-</i> <i>biaco</i>)	Audenomon.	
Anbace	Charesigilus	
"	Chariiisilus	
Ambacia vic.	Domnario m.	Amboise.
Ambacia vico	Domnacharus	
Ambacia	Ericisilus	
Ambacia vico	Francobodo	
Anbacia vico	Francobodus	
Ambacea	Marcovaldo	
Ambacea	Nonnittus	
Ambaciaco fi	Passincio moneta	
Ambaciaco	Passencio mo.	Ambazac.
"	Passincius mo.	
Ambacia vico	Patornino	
Ambacia vico	Patornino m.	
Ambacia vi.	Paturnin	
Ambacia vicom.	Patornino m.	
Ambacia	Ricisilus	
Ambianis	... citus a.	Amiens.
"	Bertoal.s.	
Ambiani civi.	S..chramno m.	
Ambeanis	Medoaldo m.	
Ambianis fi.	Tostus monitarius	
Ambror vic.	[A] ndemaro.	
Ampliacio	Ebromar. .	
Amrianis	Mauro mon.	
Analiaco	Audobodo m.	
Anatalo fit.	Baudardus	
Ande..nal.	Ernoaldus.	
Andecavi ecclesie	Alligisels monet.	Angers.
Andegavi	Allonimo.	

Andecavis	Aunardus.	
»	Baudulfus fecit.	
»	Bonriadus.	
Andegavis civi.	Chudbertus.	
Andig....	Gumares m.	
Andegaves fit	Gundoaldo mo.	
Andecavis	Idone moni.	
»	Leunardus.	
»	Launardo.	
Andecavis fit	Leunulfo m.	
Andecavis i.	Leunulfus m.	
Andegavis c.	Landoaldo m.	
Andecavis	Martinus.	
»	Nunnus moi.	
»	Seudulfus <i>et</i> Sue-	
	dulfus.	
Andicavis civ.	Sisbertus mon.	
Andecavis	Theodegisilus.	
Andelao vi.	Anxomaro m.	
Andernoing	Teodenus.	
Anderpus	Chrodigisilu.	
Anestolo fit	Nenegisilo.	
Aniaco vico	Leudoberto mo.	
Anicio fit	Agomares.	Le Puy.
»	Dagomares.	
»	Monoaldus.	
»	Magennus n.	
Aniliacn. vico	Gondobode mo.	
Anisiaco fit	Fred. lfus mo.	
Anisiaco vic.	Munnus fiti.	
Antebrennaco	Ebroaldo om.	
Antebrinnaco	Leodeno m.	
Antebrinnac vi.	Leudino mo.	
Antebrinno	Fedardo mo.	
Antebrinnaco	Ledoaldo mo.	
Antebrinnaco	Marius monita.	
Andebrenacu	Mauru moni.	
Anton	...liomdt.	
Antonnaco	Charifridus.	

Antro vico fitur	Teodomaris monita (R N.1883, p.162).	
Aoriaco vico	Iustino monetar	
Apraricia fi.	Gaimodus mo.	
Apraricia	Patricius.	
Aprianco	Autharius.	
Abrianeco	»	
Aquis fit	Erpone monetari.	
Ara fitur	
Arciaca.	Daovaldus.	Arcis ?
Arciacas	Davvaldus.	
»	Maurinos.	
Arciaca fitur	Leudericu mont.	
Arduno f.	Vuallulfus.	
Aredius	Vadoleno mo.	
Areduno vico fitur	Fantoleno monetario	
Areduno vi.	Fantolena.	
Areduno	Magnoaldo m.	
Areduno vico	Teodulfo m.	
Arelenco fitur	Procolo moneta.	Arlenc.
Ar.	Prota.....	
Ar. civ.	Binidius.	Clermont - Fer - rand.
»	Cheldeberti	
»	Faustinus m.	
»	Leo monitario	
»	Maximo monetario	
Argentao	Vulfarius mon.	
Argentao fit	»	
Argentat fit	Vlfarius mo.	
Argentat.	Cosianani ?	
Argento	Iohannis.	
»	Edaido mon.	
»	Peonius mo.	
Argintorati fit	Bunatinin . . . n.	
Argentorato fit	Aunulfus mo.	Strasbourg.
Ariaco fitur	Leodulfus mo.	
Ariintoma	Ingoaldo monit.	
Arlate vico	Santus m.	

Arnolante	Gevaldo mone.	
Arpacone	Leoderamnus m.	
Artonaocio	Ledeleno mone.	
Artonaco fi.	Mariaio mone.	
Artonaco vico	Bottom.	
Arvernus civis	...nitario.	Clermont - Fer- rand.
Arvernus it	Arirua... nt.	
Arvernus	Arirauo montar	
Arvernus cives	Aribaldu monuiario.	
Arvernus civetati	Austrodo moneta- rius.	
Aru	Beregiselus m.	
Areverno	Buefuni moe	
Arroverno	Eblinius m.	
Arverno	Eodicius	
Arvernoe	Eodicius mon.	
Arverno cive	Eodicus monet.	
Aru...civeaudo....	
Arverno	Hildoaldus	
»	Manileobus monetario	
»	Manileobo monet.	
Arverno civitas	Manilobo mo.	
Arverno	Pario m-c.	
Arverno cive	Risi monetarius.	
Arverno	Sesoaldo mo.	
»	Sesoaldo m.	
Arverno cive	Sicoleno	
Arverno ci	Teodicius mon.	
Arverno civitati fi- tur	Victoria th.	
Ataciaco vico	Chadul.	
Ataginos	Teddufos m.	
Atravetes	Alchemundo.	Arras.
Atrebetis	Rudebades	
Atunderi	(monogramme)	
Aturre fit	Bautharius.	Aire.
Avallonec	Judave imel ?	
Avallon	Ulfomere munetario	

Auciaco	Leubovaldus.	
Auderici	Freduleo.	
Aventeco	Aguvaf's muni.	Avenches.
Aventeco fit	Agiulfus m.	
Augusteduno	Austruleus.	Autun (<i>Mémoires de la Société Eduenne</i> , 1888. M. Prou.)
Augustedunum	Austrulfus mt.	
Augustedunu	Baudulfus m.	
Augusteduno fi. . s	Flavati monit.	
"	Guiriacus mo.	
Augustiduno fit	Ioorus monimm. fi.	
Agusteduno fit	Viriacus m.	
Augusteduno	Macnoaldus m.	
Augustedunum	Mucnoaldus	
Augusteduno	Machoaldus mo.	
"	Marculfo m.	
" f.	Teudulfo m.	
Augusoteduno f.	Teudulfo m.	
Augustiduno fi.	Teudulfo monita.	
Avicio	Vot.	
Avinioni civ. tario.	
Aunaco	Ilderico mon.	
Aurilianis incivi	Aid. . . mernus m.	Orléans.
Aurilianis	Augiulfus	
Auriliani.	Bert.	
Aurilianis	Bertulfus	
"	Britulfus	
"	Chasnedoms	
Aurilianis fitur	Clodovius	
Aurelianus.	Dogomarus mo.	
Aurelianus fi.	Dosolino fi.	
Aurelianus civitat	Ebrigisilus monit.	
Aurelianus	Hinoad.	
Aurelianus fit	Iaco monetarius.	
Aurelianus fit	Iuco monitar.	
Aurilianis	Iacomone.	
Aurilianis fitur	Iacoti moneta.	

Aurilianis	Iacote mon.	
Aurelianus civi	. . . ioscipeta.	
Aurelianus civit	Martinus monet.	
Aurilianis	Maurinus	
Aurilianis civit	Maurinus moneta- rius.	
Aurilia civitate	»	
Aurilianis civit	Maurinus moni.	
» civ.	» mon.	
» civita	Maurius m.	
» »	Mauritius mon.	
Aurelianus civ.	Melinus mon.	
»	Racio munaxtisii.	
»	Saxo mo.	
Aurilianis fitur	Sicoinnus mon.	
Aurilianis tarius	Vincemarus moni.	
Aurilianis ci.	Violinoo mo.	
Auscis fit.	Aunulfus.	Auch.
Auscus fit.	Romulfus.	
Auseno	Teudocindo.	
Agusta	Audaldus monet.	
Austa civitaei fit	Betto munitar.	
Austa fit	Daccho mun.	
Agusta fit	Giidaao. . . ius	Aoste.
Austa civit	Guilinius munita- rius.	
Austacal. fit	Avidio monitaio.	
Agusta fit	Optatus monita- rius.	
Austa fit	Santolus moniario.	
»	» moneta.	
Austa civi	Unvadao.	
Aventeco fitu	Aguulfs muni.	
Avitigadr.	Erchim giselo.	
Austrebanto	Baggone m.	
Autiziodero	Audo monet.	Auxerre.
Autisodro	Chareso mo.	
Autizioderoci	Tasione monet.	
utisiodero	Vadeone monet.	

Aulaunavi	Margisilo.	
Aximaionio	Alaonum.	
Axsonac	Ebone mo.	
Arcegeto	Nonnus mu.	
Agiodicica	Tendovaldus mo.	
Bagnocovini	Allomo.	
Bagnoben	Cadoome mon.	
Baieci	Dructoald	
Bainissone	Airulfo m.	
Baiocas	.. mont.	Bayeux.
»	Allacius.	
»	Auderanus.	
»	Beregisilo.	
Baiocas civi	Childolenus.	
Baiocas	Francomo.	
Baiocas fe	Mallusicu.	
Baiocas	Roccone.	
Baiorate	Alafius m.	
Baionie	Abb. . iva.	
Balaciaco	Teudolenos.	
Balatedenevir	Leodoin domo.	
Balatonno	Agibodio.	
»	Arivindus mo.	
Balatonn	Baudericus.	
Balatonno	Ettone mon.	
Balatonni	Isobaudi.	
Balatonno	Isobaude.	
Balavo	Fraeguscio m.	
Balbiaco vi.	Provituro m.	
Balaciaco	Produlfo.	
Balla. . . vico	Garo munit.	
Ballatedone	Boboleno mo.	
Ban. gavaletano fiit		
Ban. gavaletano	Sigibertus.	
»		
Banaciacofit	Scauro.	Bannassac.
Banniaciaco	Leucogisolus monetat.	
Bannaciaco	Maximinus mo.	

Bannacaco fit	Maximinus mo.	
Bannaciaco fit	Sci martini.	
Bantedrito	Berterico moni.	
Baociulio	Bodegundo.	
Baorate	Alafius mo.	
Baracill	Aegulfos mo	
Baracillo fi	Moderatus i.	Baracé ?
Bricilloo	Moderatus.	
Bricillo	»	
Barecillo fit	»	
Baracillo	Moderato.	
»	Uraduo mo.	
Bricilloo	Voalpoi.	
Barro castro	Mariucfus.	
Barro caitso	Mariulf vivedo.	
Basci	Adalberto.	
Basilia fit	Gunsomi.	Bâle.
Bas por.	Iohanne m.	
Bediccovico.	Malalasius.	
Begerata	Eropittus.	
Begorra fitur	Taurecus mon.	
Belciaco	Roleudo mu.	
»	Vuada... rdo.	
Beleno fi.	M. . . . mone.	Beaune.
Beleno fiit.	Dolino moneta.	
Beleno cas.	Bobolenus Munet.	
Belis fit.	Santolus mune.	
Bellofaeto	Fredemundo.	
Bellomont	Audiernus mo.	
Bellomonte	Audiernus m.	
Bellomo	Ermoaldo mo.	
Bellomo.	Ermoaldon.	
Belno fit	Santolus munet.	
Bernaïas lov.	Leodomudo mo.	
Benaria	Addolens.	
Berccias	Friucfo mon.	
Berecillo	Bebone mont.	
Bertoraco	Amoleno moe.	
Bertuno fit	Bilo monetar.	

Besoncione	Gennardus.	
Betoregas	Agomarè mo.	Bourges.
Betoregas ci.	Aigimundo mo.	
Beoregas civ.	Antidiuso mo.	
Betoregas fit.	Ara.	
Betorex	Monita Fredulfi	
Betoregus	Mummolo mon.	
B.....rgas ci	...acio elid.	
Betorgas c.	Saegsos m.	
Bettinis	Medoandoaus	
Beturgas	Medo....	
»	Vappole mo.	
Biainate pago	Secone moneta.	
Billiomu vico	Domnechillo mo.	
Bisucovicort	Babone mo.	
Blanavia	Addolenus	
Blatomago	Savelone moneta	
Blatomago fi	Leone monitario	
Blatomo sci mar	Acoleno mar	
Bleso castro.	Aunobertus mone	
Bleso	Domnitto	
Bleso cas	Domarom	
Bleso	Edomiriom	
Bleso castru	Lobegipul mu.	
Bleiso castro	Precistatomii.	
Bleso castro	Precistato mo.	
Blote fit	Valdoleni m.	
Bodegisu	Berotdivaus.	
Bodesiovico	Dommolenus mo.	
Bodesiovicot.	Fainulfo moneta.	
Bodeisiondoac.	Madelino mone	
Bodesio vico	..rosoaldus monit.	
»	Trasoaldus monet	
Bodiso vico	Mannus munita..	
Bodisovico vic	Vualechrammus m.	
Bodesio vico	Vuarnegisilus m.	
Bodourela	Vuariulfo mon.	
Bodricasono	Launobodo m.	
»	Dobalo m.	

Bolbeam	Moberato.	
Bona fitur	Chadoalmo.	
Boneculias	Ipàultus.	
Bonisi fit	Scoinom — m.	
Bonoclo	Alduone	
Bononia civi	Borsa monita.	
»	.ibbino mo.	
Borboneceta	Medulfo mo.	
Borgoialo	Baba mon.	
Biraia vico	Vuilulfus m.	
Brecciaco	Fredulfus mo	
Bregusia	Magnidius	
Brexis vico	Waddone mo	
Brixisu	Waldo min.	
Brixis vico f.	Waldone m.	
Brixis vico	Waldo mon.	Brizay ?
Brica vico	Daimundo.	
Briennone pago	Ulfus mone.	Brienne
Briennon	Aigulfus.	
Brienn	.iculfus.	
Bricciaco	Eperino	
Brilliaco vi	Villomodus mo	
Brinnovaitol	Magnus m.	
Brionna	Charvaricus	
Br..on.	.iruli..i.	
Brioi..nio.	Cinussus.	
Brioanio.	Gulinus	
Briionnovi ?	Chadulfus	
»	Fludigisil	
Briionno	Leo monita	
»	Leo monit nu.	
Briionno vico	Leo monitari.	
Briosso vico	Chadulfo	
»	Chadulfo mo.	
»	» mon.	
»	» mone.	
»	Chaidufo mo	
»	Gennaste mo	
»	Gennastis	

Brioso vico	Gennastis mo.	
Briotreite vico	Dado mon.	
Briovero	Ebroaldo.	
Bris...sa.	Waldb...min.	
Bri.		
»	Faustinus mo.	
Briva vico.	Falco moneta.	Brives.
Briva vico fi.	Mariulfo moneta.	
Briva vico.	Ursio moneta	
Brivi vico.	Ursio monita	
Briate sci Juliani.	Faus.	Brioude.
Briate.	Frameleno m.	
Briate sci Juliani.	Fragiuleno.	
»	(Sans monnayer.)	
Briate.	Moderatu mu.	
»	Preserius	
Briva f.	Secolenus mo.	
Briate.	Senoaldus mon.	
Briat sci Julia.	»	
Briate vico.	Ursio monetariux.	
» » fitu.	Audiricus monitar.	
Briiviri.	Grandulfo.	
Brucirom.	Irullus m.	
Bub?	Bodesileus.	
Bubiullo	...ronsi.	
Burbulne cas	Viliemundus mon.	Bourbonne.
Burdegala fiet	Alapta monetarius.	Bordeaux.
Burdegala	Berebodes	
Burdegala	Berebod. m.	
»	Berebodes m.	
» fi	» mo.	
Burdegali	Bertigiseco.	
Burdeg eclisie	Betto mo.	
Burdegale	Bettone m.	
Burdegalu	Bettone.	
Burdegala	Chosomat (<i>arg.</i>).	
»	Carolitus.	
»	Maurolenus m.	
»	Moderato m.	

Burdegala	Mumolinus m.
» fit	Oderanus.
Burdegala	Seggelenus m.
»	Segileno.
»	Senoaldus.
»	Senoaldo.
»	Sci Stefan.
»	Sorellus.
Burdigala fit.	Stefanus monit
Burdegala.	Teodericus.
Burdialet fit.	Waldo moi.
Burdialet.	» mo.
Caasan vico	Itanti moneta
Cabanisio	Leodulfo mo.
Cabiliaco	..ie...
Cabiriaco vic.	Baidenus mo.
Cablonno	Abbone (<i>or ; arg.</i>) Chalons-sur-Saône
Cavilonno	Abbone monetario.
Cablonno	Alasius m.
»	Austadius m.
Caubilonno fit.	Austadio mo.
Cablonno fit.	Baudomeres muneta.
Cablonno	» moneta- rius.
» fit	Baudomere moe.
Cablonno cive	» mon
Cabillino fit	Baudomeris monetario.
Cablonno fit	Bonefacius mon.
Cablonno	Bertheramnus fici.
» fit	Bonnasius.
» f.	Daturmus monit.
» f.	Dipeno moni.
»	Dodo.
» fit.	Domnito mo
Cavilonno »	Domnitto moneta.
Cablonno »	» monetario.
Cavivo...o fit.	Domnitto moni.
Cablonno fit.	Domnolom.
Cablonno	Duccione mon.

Cabilonno	Emmi monetario.
» fit	Fetto monet.
Cablonno	Fortuno (<i>Tête de face</i>).
Cabilonno fit	Fraterno mon.
Cablonno	Iacote dic.
»	Itadius
»	Magnoaldus.
»	Marol mu (<i>arg.</i>).
»	Mudulemus mon.
»	Mummolus.
»	Mummous.
»	Nertuno mo. (<i>arg.</i>)
Cabilonno civitate	Nonnus monetarius.
Cavalorum	Racio baselici.
Cabilonnu	Teudeberte.
Cavilonno in	Wilu.
Cabilonno n.	Wintrio monetaros.
» fit	» mon.
» fi	Vinitrione.
» f.	Witirione mone.
» fiti	Viuno monetarius.
»	Wintrio et Bonifacio.
» fit	Bonifacius e Wintrio.
Cavilono fit	Briolfo et Baione moni.
Cavilonno fit	Baudomire et Magnoaldo.
Cabillonno fit	Baudomere et Magnoaldo.
Cavilonno fit.	Baudomere et Magnoaldo m.
Cavalonno.	Baudomire Rignoald.
Cavelonno	Audomer.
Cabillonno	Domulfo et Paterno mon.
Cabil.	Domulfo et Parteno mon.
Cabilonno fit de se- depas	Prisus et Domnocolus.

Cabor	Chademundus.	
Caigtinico	Vigt. fi.	
Caturca fit	Caturca fit.	Cahors.
Cadorca f.	Combolenu mu.	
Cadurca fit	Franculfus	
Cadorca fi	Gagaoaldus.	
Cadore	Leo.	
Cadorca	» mo	
» fi	Magnus m.	
Cael..n.	Maurinus.	
Caf-eci.	Cieiac-e m.	
Caimbarillove.	Teodulfus.	
Cainone ca	Cicoaldo mone.	Chinon.
Cato vico	Ammoneald.	
»	Betto mo.	
»	Launigsolo.	
Calacuria	Juvenis.	
Calciomao fi.	Guntarius mu.	
Calmaciago	Baldulfus mone.	
Cam.... vico	Gairechamno mo.	
Camaraco	Alancus.	Cambrai.
»	Bedesiiulinus.	
» civi.	Landebertus.	
» fi.	Landebert.	
Camaeraco civi.	Landeberto mo.	
Cambarisi	Leodulfo monita.	
Cambiac	Claro muni.	
Cambidonno.	Franco fict.	Chambon.
»	Francio.	
Camdonno.	Franco.	
Cambidoinno.	Francio.	
Cambortese pago.	Launobodus monet.	
Camiliaco	Chadenus	
»	Doxnotim.	
Camraco fti	Geldu-us mo.	
Candausciac.	Baudigisilo.	
Campotrecio	Medulo.	
Can..nevii	Andoaldo moneta.	
Canderi		

Canechoris	Facst m.	
Canetis	Medulfo.	
Canetiulil	Lidulfus.	
Cannaco	Victoria.	
»	A....tino.	
» fit.	In Rutene cive.	
Canoateo	Ociumont	
Canogaco vic	Tauricligilus	
Caिताoi	Basiliano.	
Canseno vico	Gaudo.	
Cantoano	Franconc m.	
Cantolia f.		
Cantoliano fet	Leodulfo.	
Cantolimete	Fulcoaldus mo	
Canunaco	Flavianus e.	
Capolidi	Ioannes.	
»	Ioannis mu.	
Capud cervi.	Santus Ypono (R. N., 1885, 49).	
Caranciaco	Lopus monet.	
Care sinisi	Dopolenus mo.	
Cariaco	Adus monetarus.	
Carictas	Lhudulfus.	
Carliaco	Bonon.	
Carisiaco	Baidenus.	Kierzy ?
Carisiaco	Fravardus m.	
Carisiaco	Fravardo mo.	
Carmalias	Baldulfus.	
Carnotaso	(Monogramme; <i>arg.</i>)	
Carnotes	Ber.	Chartres.
Carnotas civ.	Blidiric m.	
Carnotasci	Blidomundo.	
Carnotes fit	Gunderico mon.	
Carofo	M..oaldo.	
Caronno vic ^o	Eotelio moneta.	
Carontee	Dumuneus f.	
Carovicus f.	Teodeleno m.	
Carovicus o.	Teodoleo mon.	
Cartinico	Marlaifus.	

Carvill	Censulfus.	
Castoriaco.	Flodoaldo m.	
Cast. fi.	Domolo m.	
Castra.	Erdouldus.	Arpajon?
Castra vico.	Ebroaldus.	
Castra audmini.	Trennulfus.	
Castra nusci.	Serotenko mo.	
Castra sauricanis.	Vincemacus monita.	
Castro.	Parente monao.	
Castro fusci.	Oparente mono.	
Castro.	... itus m.	
Castro fusi.	Raneber.. m.	
"	.. cor mon.	
"	Framigillus.	
Castro lucidu.	Betto monit.	
Castro ma.	Adrianus.	
Castro vico.	Maurino monetarius.	
Castro vicus.	Marius monitar.	
Catala cive.	Lullus moneta.	
"	" monetar.	
Catalaunis....	Severinus mo.	
Cathirigi.	Runthigus.	
Catiliaco.	Cadevigienus.	
Catiliaco vico.	Raenuifo m.	
"	Ranulfo m.	
Catiliaco.	Raguolfo mone.	
Catiliaco vico.	. olenom.	
Catil. onno fi.	Vntccmoait?	
Catolaco f.	Ebregisilo.	
Catolaco.	Ebregisiro.	
Catullaco.	" mo.	
Catomario vico.	Jocundus mone.	
Catonaco fitur.	Leobulfu fact.	
Cavaca vico.		
Cavalon.	Racio baselici.	
Cavalorum.	Victoria augu.	
Cauledun.	Savolus m.	
Cavelono iutciv.	Iuiltoni. vitichum.	
Cealit.	Eligijs.	

Cella vico.	Aegulfo mo.	
Celo.	Daude.	
Cenomanis.	Augemaris mon.	Le Mans.
Cenomannis ci.	Deolo... us. m.	
Cenomannis.	Ebricharius m.	
»	Ettone mo.	
Cenomanis.	Fedolenus.	
»	Childelnus (<i>arg.</i>).	
Cenomanos.	Mellione.	
Cenmannis.	Lopus.	
Ceno.	Naucolaico.	
Cenomannis.	Siggulfus.	
Cerilia. (<i>V. Cirilia</i>).		
Chaballo ca.	Lullo monetar.	
Char.	Kimueust.	
Chariliaco.	Leudenus.	
Choeii.	Bertoaldo.	
Choe fit.	Bertoald.	
Choe fit.	Bertoal.	
Choiu fit.	Beppevino.	
Choeft.	Beto lalitr.	
Choe fit.	Bobone mone.	
»	Ganpolio nin.	
Choe vici.	Ganveber m.	
Choe fit.	Gundebe m.	
Choe monetarius.	Landegisilus.	
Choe fit.	Landegisilus mo.	
Choe.	Omond.....	
Choe ficit.	Rigoaldus.	
Choiiii fit.	»	
Cimon.	Ausomundo m.	
Climoni.	..uldas m.	
Cintiniaco.	Andoaldo m.	
Cirialaco. (<i>V. Rialaco</i>).		
Cirilia.	Entivololathus.	
»	N...uni..	
Cirimonde f.	Aiaolsncai mo.	
Cisomo vico.	Domolus m.	
Cisomo vici.	Domolo moni.	

Cisomo vi.	Domolus mo.	
Cituoni.	Vinovaldus.	
»	Ainovuldus m.	
Civiono civ.	Leuboleno.	
Civita.	Victoria.	
Civetas vico Juli.	Escupelio	moneta- rius. Aire.
Claio fit.	Bobolino.	
Clariaco (V. <i>Elariaco</i>).		
Clarucco cas.	Can...on.	
Climone.	Vinovaldus.	
Climone vic.	Vinovaldus.	
Clippiaco.	Mellione.	
Clisi fit.	Leodenus mone.	
Clote fit.	Audolfo.	
»	Leodoaldo.	
Clutniasi.	Framigillus.	
Cnes.	Sigobertus.	
Coccaco fit.	Gundufus.	
Cociaco fit.	Bonoaldo mo.	
Colliaco vico.	Solenns.	
Colonia civi.	Gaucemare mio.	
» civet.	Sunone monet.	
Columbario vic.	Corbon..	
Combellis fit.	Rodomeris m.	
Conbenas fit.	Nonnitus moi.	St-Bertrand-de- Comminges.
Conbenas.	Nonnit monetarius.	
» fit.	Nonnus mo.	
Conbena fit.	Uloperius.	
Comdaie nov.	Ialomsun mon.	
Condapensep.	Fredovald.	
Condate vico.	Audomundus mont.)
»	Berechario.	
»	Charidcre.	
Condetai.	(<i>Arg.</i>).	
Condeus fit.		
Conpriniaco.	Siasie teusi.	
Conprinia coi.	Saturno mone.	

Conpriniaco fit.	Soturnus monitari.	
Conserines.	Ulcemeris.	
Coraria.	Arimundi.	
Corboronno.	Hang...uliu.	
Corituuoiv.	Manca mo.	
Coro.. vico.	Mello baudio.	
Cor.. da pago.	Dobe.	
Coriallo.	Rignichari.	
Corma.	Gundiricus.	Cormes.
»	Gunnirico.	
»	Gundober.	
Cornavicus.	Launomund.	
Cornilio cas.	Bonus moi.	
Cornilio.	Tenes m.	
Cornu càstro.	Launomund.	
Corovio vico.	Mellobaude.	
Costanca.	Leudomaro.	
Cosse fit.	Mariulfus.	
Crenno.	O. ballum.	
Cresia fleur.	Magnovaldi.	
Cuiciaviciul.	Ma...valdi.	
Crideciaco vico fit.	Wandelino.	
Crisciaco.	Genobaudi.	
Cristoialo.	Iohannis porto.	
»	Iohanes »	
Crovio.	Mellobaud.	
Cuilovico.	Alebodeo.	
Cunlei vico.	B...	
Cunseranis.	Osemo ou Sevado.	
Curbnacunao.	Godobode mone.	
Curbonno fit.	Fraibo.	
Curciaco vi.	Fedegius mo.	Curçay.
Curgd.	Drucialvigisilus.	
Curisiaco.	Fravardo m.	Cursac.
»	Fravaro mo.	
Curtariu.	Aldoaldus.	
Custancia.	Diomisius.	
Custeciaco.	Domecio.	
Cutesia.	Eu...sius.	

Dabaicas.	Optatus.	
Daernalo.	Iuffo mone.	
Darantasia f.	...nus mum.	Moutiers en Tarrantaise.
Darantasia fii.	Ninchinus mo.	
Darantasia.	Optatus monetar.	
»	Justus facit de selegas.	
Dara vico.	Beramone.	
Daria fiitur.	Abbo monitario.	
Daria.	Aldoricus.	
»	Aldoricu.	
» vico.	Agobardo.	
» »	Chagobardo.	
» »	Charoaldo.	
Darta.	Charivaldo.	
Deac vico.	Aloviv mo.	
Deonanti.	Abolino.	
Deontex.	Aboleno mo.	
Deonantex.	Ancino mo.	
Deonant.	Aroberte m.	
Deonante ft.	Carifrido m.	
Deonant fit.	Haroaldus mo.	
Deo..nt fit.	Oiiunami.	
Devenetus.	Genn...	
Diablintas.	Dumberto mo.	
Di-vivatiiacao.	Olermano mone.	
Divione fit.	B.. lo munetari.	Dijon.
Divione fiet.	Baudoveus mune.	
Dolus vico.moneta.	
Donna casti.	Wil ni ni.	
Donnaciaco.	Ebrigisilus.	
Dorestate.	Eumolo muna.	Duerstedt.
Dorestati fit.	Madelinus m.	
Doriovico.	Verolomo.	
Dorocas.	Gundofridus.	
Dorovernis civitas.	Eusebii monita.	
Dortenco.	Eugolino.	
Dortenco.	Leugcun.	
Doso vico ea.	Bertoaldo m.	

Doso vico.	Bertoaldus mo.	
Doiso vicoti.	Bobone motaro.	
Dosovico.	Bougegnildo mo.	
» ncato.	Boccindo monita.	
Dover.	Voc..icov.	
Draverno.	Lauderico.	Draveil ?
Drociacus.	Clona.	
Ducciolino.	Baudogisilus.	
Duccelino fci.	Baudigisilo.	
Ducinus.	Fedulus.	
Duno fitur.	...vicas.	Chateaudun.
» »	Waliulfus.	
Dur : aco.	..crtino.	
Eatnndoi.	Bertulfus.	
Ebeduno fit.	Mericus monitari.	
Ebreduno.	Domericus munt.	
Ebredu...ive.	Do..ricus munit.	
Ebreduno cast.	Sigibertus mo.	
Eboficuceiust.	Manno moentatu.	
Epcoi..cetiust.	Manro montarit.	
Ebore vico.	Oparedus mont.	
Ebroce ca.	Ansoaldo mi.	
Ebrord vico.	Cnad f.	
Ebrora vico.	Fridegiselus mo.	
Eburiocas.	Ridulfo mo.	
Ecideio vico.	M..mione monetariu.	
Ecolisina.	Audericus m.	Angoulême.
Ecalenio f.	Uggone.	
Egalomunin.	Savelo mone.	
Elariaco fit.	Saudirico.	
Elentops.	Canresom.	
Eliniac vico.	Walesto mon.	
Endercoa.	Ndrnrno.	
Enon.e fci.	An...risilo.	
Eovorigo fit.	Eosenus monet.	
Eposio ficit.	Munnu monitarius.	
» fit.	Tottos mo.	
Eposio.	Totto mon.	
Ernemito?	Atila mo.	

Esandone fit.	Ledegus elomon.	
Espaniaco fi.	Gondolenos m.	
Etria vicus?	Romarico munitari.	
Eulunū.	Treveyaldus.	
Evera vico.	Valasius m.	
Evira vico.	Gruello mon.	
" "	Ebroaldus.	
" "	Sedulfo mon.	
Exsona vico.	Bettone.	
Exona ficit.	Bettone mon.	
" "	" mune.	
Exoona.	Ebbone.	
Falmartis.	Madelinus.	
Fanabii.	Ostus monitarus.	
Ferruciāc.	Genegiselo mo.	
Ferru.	Gennardon.	
Ferrucia	Gundoaldo m.	
Firrucciāc	Gundoaldo x.	
Ferruciāco	Teodoaldo m.	
Frisia Audulfus	Victoria Audulfo.	
Fustra	Nanumu.	
Gabalorum	Va.	
" "	Eldecerti.	
" "	Dn Justinus P. f.	
	aug.	
Gacia	Ragnom.	
Gaciāco fit	Audoaldo mo.	
Gaciācor	Audoaldo mo.	
Gaciāco fit	Droctebadu.	
Gardus	Vitalis.	
Gatello vico	Denlco moneta.	
Gavaletano f.	Maximinus mo.	Gévaudan.
" ban.	Telafius moneta.	
Pax	Telafius moneta.	
" "	" mone.	
" "	Esperius mo.	
" "	Esperius.	
" "	Sperius.	
" "	Sporius.	

Gavalorum	(monogramme)	
»	<i>Calice.</i>	
»	Racio baselici.	
»	Victoria Augu.	
»	Vor.	
Gavaronno fit	Audegisilus.	
»	Isiselus ou Gisirelus.	
Gavaronno	Boso monit.	
» fit	Boso monetar.	
Gaveci ficti	Murolus.	
Gaucc fi.	Julius monetarius.	
Gau. e fiet	Gaudelinus m.	
Gedaic	Len...ier.	
Gem..m.	Grimbertus m.	
Gemedico col.	Sco filbert.	Jumièges.
Gemiliaco vico	Ansad.	
Gemiliaco	Ausonius mon.	
Gemiliaco	Mumoleno mo.	
Gemiliaco vico	Nectardo m.	
Gemiliaco f.	Nectarius m.	
Gemiliaco fit	Urso monetario.	
Gemiliaco	Lnducfus.	
Gemiliaco vico fitu	Charimundus mo.	
Genava fit	Istephanus muni.	Genève.
Genavincium civit	... era.	
Genava fitur	Tilinus ou Tinila munita.	
Geneva fitur	Valirino munt.	
Gentiliaco vico.	Ansavilus.	
Geus fit	Alloves.	
Giansi cuetate	Mauro moneta.	
Giare vico	Lusica mu.	
Glanonno	Aldichisilo m,	
Gnea vico fi.	Onemaro m.	
Gontravaco vico.	Augemundus mont.	
Gracianopoli	Domnicius.	Grenoble.
Gracianopole	Flaninus mnt.	
Gracianopolis	»	
Gracianopole	Ecavinus' mt.	

Gracinoble	Flavianus monita.	
Gracianopolec	Vlns. nim.	
Gracianopoeci	Ricoal. . s mo.	
Granno ut.	Radoaldo mov.	
Graunanto vico	Ansoaldus mon.	
Gred onetario.	
Gricciati	Marco.	
Gutunaco vi.		
Henegauctias	Dnare caucius mone.	
Hicciodero vi.	Gundobaudos.	Izeures ?
Honore	Viomoni.	
Huio vico fit	Winicardo.	
Iabolentis vi.		
Iacano vico.	Armichisilus.	
Iana	Fedoleni.	
Iarelinco fiet veda	Rocolo monetar.	
Iarto vico fit	Voitisu.	
Iavialoia vic.	Martinus mo.	
Ibcodicis ru.	Cinvonicus.	
Icciomo	Disiderio.	
Icetia fit	Anurus mon.	
Iciod. ro vico fit	Rigoleno m.	
Icolisima fit	Baudomeris.	Angoulême.
Iconna vico.	Aderico mu.	
Iedus vico	Bertoaldo.	
Ilam vico		
Illeco vico	Medenom noi.	
Ilocorate	Resoaldo m.	
Incesemo	Leodardo m.	
Incummonigo	Fridricus monitar.	
Indsacioi	Nso. . agomo ?	
Ind. . iufit	Vasidiesa ?	
Innise	Munus mua.	
Ino civigo	Dsi. iaa ?	
In pontio vic	Dagulfus mnt.	
In hu vic pontio	Daculfus mnt.	
In scola fit	Ingomarus mon.	
In scola	Cicm. . nus mon.	
Interamnīs	Audigisilus.	

Ioloastranoec	Cleodino mod.	
Iosocos	Licinic.	
Iralo vico	Ulidamus.	
Ironno	Baudegiselus.	
Irstacoe	Valdovaldus.	
Isaudone fi.	Erbone mon.	
Isarno	(<i>Argent</i>).	
Isarnobero fit	Droctebalus mn.	
» . . . fi.	Droctebado mon.	
Isarnobero vic.	Virvaldo mo.	
Iselaniaco	Ingomarus.	
»	. . . coino m.	
Isernobero	Wintrio mon.	
Isernodro fit	Droctebadus mn.	
Isg. . de	Audoaldo.	
Isiodocusia	Baudulfo moneta.	
Itiberciaco	Maurino mo.	
Itieudemellus	. . . reustus.	
Iuegio vico	Leudu monitario.	
Ivia com.	Gandulfus m.	
Iuliac villa fit	Opencio mo.	Juliac.
Iuliaoucici	Lucimoi mon.	
Iuliniaco	Wedegislo mo.	
Iulioco castil	Tigalioefus mo.	
Iuscia co	Gratulfo mo.	
Kamelaco vico	Vulfoleno mu.	
Komucioxo	Iaimundo mq.	
Kenone fit	Domnoberto.	
Laidios fit	Vitall mon.	
Landeles fi.	Ceorul fu.	
Laono fits	Said. . s m.	
Laretico	Ettel. . . on.	
Larudrias	Dramus.	
Lascia vicu	Magnovaldu.	
» vico	Magnovaldo.	
Lacciaco vi.	»	
Lascia vicus	Mallarius.	
Lassone vi.	Firmono.	
Latascone		

Latiascono	Sivitus mon.	
Latevico	Beremodus.	
Lathilune	Aumengiselus.	
Latochuncus	Aunulfo monetario.	
Latona vico fit	Badulfus mo.	Laon.
Laudunos	Cloato	
Lauduno	Sigilaico.	
»	Sigimundo.	
»	Cugcilo mu.	
Lausonna		
Laugonna civetate	Anticutal mon.	
pemia.	Gapaugus munit.	Lausanne.
Lausonna fit	Gapaugus mi.	
» f.		
Lausonan civitate		
liz.	Ragnulfus mune-	
	tarius.	
Ledaria fo.	Optat.	
Ledodus	Saxo.	
Ledoso vico	Eligio monetario.	
Ledosum vico	Etidio monetario.	
» us (<i>arg.</i>)	
Ledesou..	.. onea.	
Lemariaco	Landericus.	
Limovecas fit	Albon.	Limoges.
Limodecas fit	Ansoinaus monetao.	
Limovegas	Ansoinio monetai.	
Lemovecas	Arviordus mo.	
» f.	Ascarico monet.	
»	Axa. . . us mo.	
Lemovicis	Boso ficit.	
Lemovecas f.	Daulfo monet.	
Lemoracio aeclis	Domulfus moneta.	
Lemovik rat.	Mariniano moneta.	
Lemovecas	Rumordus mo.	
Lemovecas f.	Saturnus m-i.	
Lemochoissr.	Tnibaïom fecit.	
Lemovecas f.	Vinoald.	
Lennacas	Aegoaldo mo.	

Leuduno	Sigimundus.	Laon.
"	Sigimudo.	
Leudunu fet	Petru et Euricio.	
Limariaco	Medobodus m.	
Linga . . rone	Wa . . idu.	
Linconas fit	Aredu.	Langres.
Linconas n.	Bavione mone.	
Lingonas civi.	Droictoaldus m.	
Lingona	Droctoald.	
Lingonas fit	Marculfo mon.	
Lingueiii. s monita	Audiciilus mo.	
Linio vico fit	. . . iids.	
Lixuvifos	Dutta moneta.	
Lo . anco vico	Leodouselo.	
Locive lacorum	Ascarioco.	
Loco santo	Dacoaldus mon.	
Loco santico	Dacovaldus.	
"	Dacoaldo.	
Loco santo	" mone.	
Loco sancto	Diacioldo.	
Loco santo	Nantoald.	
Loisdanaco	Liberigisilo	
Loliccirchi	Man . . moneta.	
Lopino fit	Mellobaudi.	
Lorovio vico	Mellobaudus mu.	
"		
Loco Teiaco sci	Baudichisilo m.	
Martini	Tnaofous ?	
Lovenno	Leodogisilo.	
Lucciaco	(sans légende au R)	
Ludedis vico	Hede Aric.	
Ludinavi	Baudulfus mo.	
Ludunos	Lu . . mo.	Lyon.
Lugd.	Doccio mo.	
Lugduno fit	Duccione mo.	
Lugduno	Docio mo.	
"	Droctebertus.	
"	L . . . unita.	
Lugdunu civitates		

Lugdunu fet.	Eocirius.	
Lugdunum fit.	Eulerius m.	
Duniis.	Eudolinus.	
Lugduno fet.	Guirus monetarius.	
» fiet.	Guirus et Petrus.	
Luccuno fe.	Guirus Petrus mo- netar.	
» »	Ustus moneta.	
» flit.	Lat. . monetar.	
Lugdunum fit.	Lugarrius m.	
Lugduno dinarios	Ragnoaldo m. (<i>arg.</i>)	
Lunduconni	Bonicius.	
Lusna vico	Mavigino.	
Lussalia fi.	Daocolus mon.	
Lusunoc.	. . riuda m.	
Mabilo L. . . o	A. . . ioo mon.	
Macediaco	Cludegisilo m.	
Macogna	Ulirca ei.	
Madascon f.	Anderico m.	
Madronas	Aurovius mo.	
Mailaco	Gibboneio.	
Maireceaso	Teudericus m.	
Mallo Campione	Adeleno muntar.	Champion.
Mallo Camöplone n.	Laudilino monis n.	
Mallo Manriaco		
Mallo Matiriaco	Theudeilenus mont.	
Mallo Matriaco	Warimundus moni.	
Mallo sdtlili	Thevonlenus mone.	
Marca fi.	Ausii mon.	
Marciaco fit.	Ceranio moneta.	
Marciaco	» mo.	
Marcilac	Leud. . .	Marcillé ou Mar- cilly.
Marciliac	Gidendus m.	
Marcillia	Dorniandus mo.	
Marcilli.	Ildomafo.	
Marciliaco	Dauvius.	
»	Edmundus.	
Marsallo vico	Ansoaldus mon.	Marsal.

Marsallo vco.	Andoaldo mon.	
Marsallo.	Austroaldus m.	
»	Fanti monetario.	
»	Garoaldus mon.	
»	Gisloaldus monet.	
» vco.	Landoaldo mon.	
» vt.	Luolfframno m.	
» vico.	Mucisedus mo.	
» »	Müldulu munita.	
» vl.	Theudemundus mon.	
» vico.	Theudulf' munita.	
Marsal.	Thedulfus moni.	
Marsallo v.	Thiudulfus um.	
» vico.	Toto monetario.	
»	Tilo mone.	
»	Troclinus t.?	
Martiniaco.	Beroaldus.	
»	Leodomunds.	
Masiciaco.	Childiernus.	
»	Sunnegisil.	
Masili.	Hildebertus rx.	Marseille.
Masil.	» »	
Masilia.	» rxi.	
Masili.	» rxia.	
Masilia.	» r.	
Masilia civitatis.	»	
Masilia civitatis.	Hildebertus r.	
Massilia.	Hildericus rex.	
Masilie civitatis.	Hilder.	
» »	Childericus rex.	
» »	Childricus.	
» civitati.	» ri.	
» civitatis.	Childericus rx.	
» civit.	Ildiricus ri.	
» civitatis.	Hiliritus r.	
Ma Victoria chlotari.	Chlotarius rex.	
Ma Clotarius rex.	Clotarius rei.	
Ma Elegius mon.	Chlodoveus.	
Masilia ci.	Dagover.	

Ma Elegius monet.	Dagobertus.	
Ma ... mertus mo.	» re.	
Masilia.	Sigibertus rix.	
Ma Victur.	» re.	
Masilia.	Gevemundo mo.	
» fitur.	Mauro monetario.	
»	Segobertus m.	
Massa vico.	Theothato mun.	
Masoal vico.		
Matascone f. de Selegas.	Mâcon.
Matacone fet.	Iuse ou Iusef mone-	
	tarius.	
Matascone c.	»	
» fet.	»	
» »	Ramnasilus et Iuse	
	mos.	
» f.	Ramnasilus monita.	
Matoliaco.	Dommolin.	
Matoval.	Gundobodus.	
Matovall.	Wasendus.	
Maugonaco.	Teodulfus mon.	
Maureнна fit.	Sicoaldo monit.	
Mauriaco vic.	Bertoaldus mo.	Mauriac.
» vico.	Domolenus monetr.	
Maurienn.	Carolus.	St-Jean-de-Mau-
		rienne.
Maureнна.	Chiscolus moni.	
Maurienna fit.	Ba . . . oius mon.	
»	Flavinus munit.	
Maurien.	Optatus mo.	
Mauriliaco.	Laun . . . mo.	
Me .. oio vila.	Honi.	
Meclidone.	Adreberto m.	Melun ?
»	Fulcoaldo mo.	
»	Maurino mon.	
Mecledone.	Maurinos.	
Meclisina.	Acmigisilo mon.	
Medeconno.	Agnichisilo m.	
Mediunoc fic.	Bertemunduno et.	

Mediunoc fa.	Gundovald moneta.	
Mediunoc fa.	Garoaldus m.	
Medianu vicu.	Cha . . valfi ?	
Mediano vico.	Germano mone.	Moyenoie.
» »	Theudemundus mo.	
» »	Theudemuiudus m.	
» »	Theademaïudus m.	
» »	Trasulfo mone.	
» »	Walechramno m.	
Mediano vico fit.	Waltechramno.	
Mediano vico.	Waltechramno.	
Mediolano.	Aragasti.	
Meiolano.	Araste mon.	
Mediolano castro.	Au . . moneta.	
» mon.	Sci petri.	
Medio vico.	Leodolenus.	
Medolo vico.	Inportuno m.	
Medolo vila.	Nonno.	
Medolo vico.	Sedul . . . o.	
Medullo.	Dordo . . neta.	
Mefro villa.	Cinsulfo m.	
Meldus civetati.	A . . u . . s.	Meaux.
» fit.	Iovoi.	
» cive.	Alachario mon.	
» fit.	Audoaldus.	
Meldis civit.	Baltherius o.	
Meldus.	Betto m.	
Meldas cive.	Gudumundus.	
Meldus civitat. no monit.	
Meldis civeta.		
Meldus civit.	Riugobalti.	
Meldis.	Sichramnus.	
Menoio. silus.	
Meronno domo.	. . . doaldus m.	
Metals.	Teudegisilus.	Melle.
Metalu.	N.	
Metocao.	Co . . . ao.	
Metolom.	Placido m.	
Metis <i>cantonnant une croix.</i>		Metz.

Mettis.	Ansoaldus monet.	
» civetati.	Anslasdu mon.	
Metts cuetati.	Aianleaimult.	
Mettis civetati.	Bertec.	
Mettis.	Budulenus.	
» civeta.	Cam . . n vico.	
Mettes.	Childricus.	
Mettis.	Chuldericu munita.	
» civetati.	Chuldericus.	
Metts fitur.	Dosledenus moi.	
Mettis civetati.	Eudelenus mone.	
» »	Gar . . . aros.	
? Mettis cive.	Halido.	
Mettis cive.	Landoaldo mon.	
» civetati.	Theodoricus.	
Mettis	Theubeicnus monet.	
» cuetate.	Theucelenus mo.	
» civitate.	Theudelenus mo.	
» civita.	» mone.	
» civetate.	Heudelenus mone.	
» civetati.	Neudellius mone.	
» »	Heudelnus mone.	
» cuetat.	Theodeberti.	
Mettis.	Theudecisilus m.	
Mettes fiet.	Theudenus monet.	
Mettis caetate.	Noni moni.	
Metulo fit.		
Miciaco.		
Milico vico.	Auder . . .	
Miriliaco f.	Gi . . do au.	
Mironno.	Bertino mo.	
Missiaco.	Gundomere m.	
Moco.	Drenuno mini ?	
Mogonta civ.	Agigino.	Mayence.
Mogontiac civ.	Airoeno mon.	
Mogontiacu fit.	Gonderadus mo.	
Moguntiacu.	Maridao mo.	
Moguntiacu fitu.	Martinus.	
Mogonn f.	Mundo. no.	

Moguntiaco fi.	Nantanarius mo.	
Monita.	Optatus montr.	
Monnov.	Cha . . ulfus.	
Monti Claveti.	Ebroaldus mone.	Laon.
Mongeci.	Ausomundo m.	
Montiniaco.	Eodulfo mone.	
Mosa vico.	Marculfo mon.	
» »	Mucnoaldus.	
Mosomo castro nbe.	Bertacharius mone.	Mouzon.
Mosomo fiet.	Bodiomo.	
» castn.	Gisol . . lo moneta.	
» fiet.	Rinobodes mo.	
Mosomo.	Teudelinus.	
» cast.	Theudomavo mone.	
Mosomo cas.	Theudemaro mo.	
»	Teudomares men.	
Musomo fit ov.	Teudomares mne.	
» castello.	Victoria.	
Mov. buni.	Audegisilus.	
Mu . . liaco.	Lan . . . mo.	
Mufocenos.	Dasat.	
Munta.	Orivio m.	
Munitaus.	Adoaldus mu.	
»	Gisco munit.	
Muregiunum.	Mino mo.	
Murina civi.	Monitarius.	
Musicaco vic.	Dertolenus.	
Nacciocim.	Aldegiselo.	
? N.luoate.	Leuno mone.	
Namuco.	Adeleo m.	Namur.
Namuco c.	»	
Namuco cive.	»	
Namuco c.	Vadeleo m.	
Namufo.	Bertelando.	
Namuco.	Tullione mo.	
Namnetis.	Fidigius.	Nantes.
»	Fedigius.	
»	Fildigius.	
»	Fortunatu.	

Namnetis.	Franco.	
»	Iohannis.	
»	Roacianus.	
»	Viliomud.	
»	Viliomodus.	
Namnu.	»	
Nanciaco.	Medoald.	
Nanetago.	Ginnacio.	
Nantogillio v.	Sillionanto.	
Narbona pius.		
Naulono.	Arnoaldo.	
Nasio vicu in Bar-		
rense.	Idulfus monetarios.	Naix.
Neberno civi.	Beroaldus mo.	Nevers.
Nivernii.	Anadligil monet.	
Necarne fit.	Nectaus.	
Neioialo cas fi.	Meris monet.	
Neioaco.	Siggole. (<i>Arg.</i>).	
Nelorom det.	Tauneboii.	
Nentra.		
Nevacra.	Sigil.	
Neodenac.	N . . . tdu.	
Neoudinous.	Or . . . ambnii.	
Niacimarai.	Noiaviv . . m.	
Nigroloto.	Baudi . . o.	Noirlieu.
Nigroloto.	Baudochislo.	
Nigroloto.	Gennobaudi.	
Niiogione.	Leu . . doc mo.	
Ninoa.	Bertunis mu.	
Ninua.	Eupardus eps.	
Niovento vicuii.	Auccio vellus.	
Novicento vicum.	Dacciovellus m.	
Nivalcha.	Aicanario.	
Noecium castrum.	Leuden.	
Nogianis.	Vaci . . esa ?	
Noincu.	Rigoberto mone.	
Noioi moe.	Arinuguilus.	
Noiomavo.	Rigoaldi mo.	
Noiviani . .	Vilionu.	

Noiordo vico.	Leodaste.	
Nontoc . . ovic.	. . en moni.	
Nontron.	Araldus.	
Noviacu.	Teudo . . . m.	
Noviinto vigo.	Auderico mut.	
Noviomaco.	Visigloino mon.	
Noviomo.	Audulfo.	Noyon.
» fit.	Ba . . nuis mon.	
Noviomo.	Charisilus.	
» fit.	Ciranius.	
» »	Genegiselus f.	
Noviomu.	Launulfus.	
Noviomo ci.	Sei medardi.	
Noviumu.	Munduud.	
Novontra.	Eodulfus.	
Novoatru.	Teodulfo monet.	
Novo vico.	Audolinu.	Neuvy.
» » lo.	Crenocasto m.	
Novovico.	Domolo.	
»	Eudus.	
»	Eviosoni ou Iviosone.	
»	Flanulfus.	
Novo vico fit mon.	Flaulfo mon.	
»	Flaulfus m.	
Novo vico	Flaulfus.	
»	Fridirico moni.	
» t.	Leobaredus.	
» fi.	Ledarido.	
» »	Launulfus.	
» »	Teodorico mon.	
» »	Thevald.	
» »	Thevaldo.	
» »	Theudo.	
» »	Thuevaldo.	
Novounolou		
Nuio vico fit	Winicario.	
Nxo.	Ebrulfu fitu.	
Obau orti	Berterico moni.	
Ocaconiuco.	Balvoaldus.	

Ocainoco	Dabaudes.	
Odomo fit	Droctegisilus.	
Odomo	Dructigisilus m.	
» fitur	Vulfolenus.	
Olicciaca	Bobone monet.	
Ordnucio	Ilimundo mu.	
Omni. . us	Geupi moni ?	
Onacedone vico	Guni. . aldo m ?	
Onaciaco vico	Firmino mone ni.	
Oniaco vico	Leudo. . rto mo.	
Oramioial ?	Rusticus.	
Orgasoialu	Walso m.	
Orgatoilo	Widdo mo.	
Oriaco vico fu.	Eiloul ?	
Oriaco vico	Itino monetariu.	
Oriene vico	Bodo mon.	
Otagius	Vanimundus moie.	
O. . viliaco	Medobodes mo.	
Osello vico	Maelinus mo.	
Paddo f.	Toaliodo mni.	
In Palacio	(Sans lég. au ñ).	Le Palais.
In Palatio	Pax flu. . . l.	
» fit	Pa.	
»	Ingoaldo.	
» fit	Ingomaro moni.	
Palati moneta	Eligi Chlotovegus r.	
»	Eligi Dagobertus ri.	
»	Escolare m.	
Palati	Monet.	
» mo.	Notadicnus.	
Plati.	Monet. Eligi.	
Palati mo.	In Palacio fit.	
Plati moneta	Ragnimario mot.	
Palacio ffi.	Dommolen.	
Palaciolo	Domolen.	
» fit.	Domolo mo.	
Palaciolo	Domolino.	
» fitur.	Domeciselo.	
Palaceolo	Domegi.	

Palaciolo	Dom... lus.	
Palacolo	Marculfo.	
Palanioni	Elluto mon.	
Pallatetone	Boboleno mo.	
Parducio	Teothax.	
Parisiuu, Parisius	(Sans lég. au R̄ ; <i>arg.</i>).	Paris.
Paris ficitur	Aeigobertus mo.	
Parisius cive.	Aigoberto mo.	
»	Arnebode mon.	
Parisius	Arnoaldus mo.	
»	Arnoalo.	
»	Audegesilus.	
»	Audegisilus.	
» htr.	Beroaldos.	
Parisius in civet (Eligi.)	Chlodoveus rex.	
Parisius in civi (Eligi.)	» »	
Parisius in civi (Eligi.)	» re.	
Paris	Eduiadus.	
Parisius	Egomundo m.	
»	Eligius moneta.	
Parisius fi.	Elegius mon.	
» f.	Eligius mun.	
» »	Eligius m.	
Parisius civi	Elcius mun.	
»	Elegius mone.	
Par.	Frido... ni.	
Paris domo.	Mag... aluo.	
Parisius cive.	Munsobe mon.	
»	Parisiu ci.	
Parisius	Rigulfe.	
Parisii ci.	Sesi monit.	
Par.	Sigofridus (<i>arg.</i>).	
Parisius	»	
Parisios fit.	Vitals moni.	
Parisus fit.	» mon.	

Parisus	Vitalis m.	
»	» mon.	
» fi.	» mu.	
» »	Vilalis mon.	
Parisi	Ulfino moneta.	
Parisius	Vulfar.	
Paseno fetoi.	Leonardos monetarii.	
Paternu fit.	Maderulfo m.	
Patigaso	Deorigisil.	
» vico.	Ragnulfo m.	
Paulacium flit.	Daulfus mune.	
Paulacio vico	Daddoleno m.	
Pauliaco vico	Valorigno m.	
»	Leudovaldo.	
»	Marciano.	
Pauliaco fit.	Sesoaldo mo.	
» vi.	Leodulido.	
Pectavis	Aboleno m.	Poitiers.
Pectavus o.	Adaïdo m.	
Pectavis	Adraldus.	
»	Agolenus.	
» civi.	Aribaldo m. (<i>arg.</i>).	
»	Audegisilus.	
Pectâ.	Audoln. (<i>arg.</i>).	
Pectav.	Audolenus (<i>arg.</i>).	
Pectavis civet.	Avendo monetar.	
» civit.	Betoni monetar (<i>arg.</i>).	
» civi.	Caroso moni.	
»	Fantoaldo.	
»	Fridirico.	
Pectavos c.	Gocolaico mn.	
Pecta	Godilaico m.	
Pectavis ci	Arinoberto (<i>arg.</i>).	
»	Ingomaro m.	
»	Lentler ?	
»	Magnulfus.	
»	Paulo.	
»	Paulus.	
»	Provendo.	

Pectavis	cive.	Rigisilo m.	
»	civi.	S. . noberto mi.	
»	»	Seudulfus (<i>arg.</i>).	
Pect. Ecclesi.		(<i>Arg.</i>).	
Pict. civ.		(<i>Arg.</i>).	
Pectavo		(<i>Arg.</i>).	
Penobria		Modericu.	
Pellocullo		Fredomundo.	
Pertas fit.		Dachomaro moni- tari.	Perthes.
Petra fict.		Hildebodus.	
» ficta.		» mo.	
» fic.		Ildebodus mon.	
» ficta.		Muii mon ?	
» castro f.		... tolo.	
Petrocoris		Flaccio mon.	
Petrocorius		Marfelitus.	Périgueux.
»		Marcemus.	
Petrocoris civitate			
in man.		Niviardos monitario.	
Petrocoris		Palladius m.	
Pino fitur		Ildebodu. . mi.	
»		Childolenus mo.	
Pocciaco		Vrcolenus.	
Ponte clavato		Avadeleno m.	
Ponte clavico		Vandeleno m.	
Ponte claviti		Gavioaldo monita.	
Ponte Petrio		Berterico roni.	
Porto veteri		Leodulfo moni.	
» vediri		Bertoeno mo.	
Porto vediri		Bertoenus mo.	
Porto vidrari		Paulo monitar.	
Potento fit.		Launec. . fi.	
Potincaco cas.		Magnus mon.	
Prevunda silva.		Magnul fit.	
Pucciliro		Serenus.	
Purtis pal.		Bel. . . elus ?	
Raciate vico		Flariano m.	Rezé.
Raciate		Mallasti.	

Raciate vico	Pascasio mot.	
» »	Teodorico m.	
» »	Teodirico.	
Raciatu vico	Morlateo mo (<i>arg.</i>).	
Racio...	Hildoaldo (<i>arg.</i>).	
» acclisi.	Victor.	
Racion ecclesiae	Eomacius mone.	
Racio Aeclis Lemo	Domulfus moneta.	
Racio Eccles Sénon	Antelinus (<i>arg.</i>).	
Racio Basiici	Basuius.	
Racio Baselici	Cavalon.	
» Basilii	Teodeno mo (<i>arg.</i>).	
» Basilici	Sancti Aniane.	
» »	Sci Martini.	
» Dom.	Daovaldo mo.	
» Domini	Laudilfo.	
» »	Aunulfo.	
» Domi.	Bosindus m.	
» Domni	Lob. osinds.	
» »	Abolenus.	
» Domini	Launociar (<i>arg.</i>).	
» Eclisi	Ma. . . moni.	
» »	Fridrics (<i>arg.</i>).	
» Fis.	Redonis.	
» Fisci.	Abolenus.	
» Lemovix.	Mariniano moneta.	
» Munaxtesii	Aurelianus civi.	
» Sci Ma.	Aldegiselo.	
» Sci aur.	Modesto.	
» S. Martini	Moderato m.	
» Sci Maxc.	Merobaude f. (<i>arg.</i>).	
Raxniio	Sinardoc.	
Redoni	(Sans lég. au ñ). Rennes.	
Redonis fici.	Badiricus mo.	
Redonas	Bodoleno.	
Redonis fici.	Bridigisel.	
Redonas	Chadoauldus.	
Redonis	Ebrigisilo.	
»	Fanterellus	

Redonis	Faterells.	
»	Francio.	
»	. isperadus.	
»	Leudegiselo.	
Redonas	Iiamagisilo ?	
Redonis civi.	Niviaste ?	
»	Olisinidas.	
Redonis.	Racio fis.	
»	Radulus fi.	
»	Romoverto.	
Redonas civ.	Sadigiselo.	
Rimus fitur	Betto monetari	Reims.
Remos fitur	Felcharius.	
Remus fitur	Filacharius.	
» fit.	Filamarius.	
Rimus fit.	Filumarus.	
»	Iiomarosi.	
Rimus	Filari.	
»	Filachaic.	
Remus civet.	Garidertus munea.	
Remus civita.	Victoria aug.	
Remus civietate	Filumarus monita.	
Rialaco vi.	Launomund.	
Ci Rialaco	Odnmonan ?	
Rialaco	Launomundu.	
»	Valdo mo.	
Ricomago vico	Honoratus.	
Raeodunin	Theodoleno m.	
Rilac f.	Ramons.	
Riomo.	Arivaldo.	Riom.
Rittuldiaco	Chun... om.	
Rivarinna	Orivio mon.	
» vic.	» moi.	
Rivi... ani.	Flodoaldo moi.	
Rocco fit.	Isciusditeio.	
Roivia	Metulfus ou Vaf- tulfus.	
Rolendeo	(Sans lég. au ñ).	
Rora vicus	Fridegisilus mo.	

Rotomo civ.	Aigoaldo mo.	
Rotomo c.	» n.	Rouen.
Rotomo vic.	Baudacharius.	
Rodoma ci.	Berio.	
Rotomo ci.	Bertichram mon.	
» civ.	Bertichranio.	
» »	Bertechranno mo.	
» civitati.	Chagnoaldo mon.	
» ci.	Chelaldo m.	
» »	Cheloavao.	
» »	Chiloac.	
Rotomo ?	Disiderio.	
Rotomo	Dodone mo.	
» ci.	Ermoberto m.	
» »	Erneberto m.	
Rotomo	Mellitoo.	
Rtotom civitei	Merto m.	
Rotoom	Peccane m.	
Rotomo	»	
Rodomo ci.	Sillon m.	
Rtoomo ve.	Tauldolino n.	
Rufiacu f.	Leocesius m.	
Ruanieialioia ?	Ai. aietus mone ?	
Ruenus fit.	(Sans lég. au R̄).	
Rutene.	(Monogramme),	Rodez.
Rutene cive.	Cannaco fit.	
Ruteno.	Cannaco.	
Rutinu.	»	
(Monogramme).	Rolus mo.	
»	Aienius m.	
»	Anciolutrio mui.	
»	Aspasius m.	
»	Bonulfus.	
»	Deorerius mon.	
»	Esperios mo.	
»	Maretomos feci.	
»	Otoneus.	
»	Iosolus mn.	
»	Rosolus m (ou mn).	

.ecciu.	Scudivo.	
»	Teudgusolus.	
»	Vendimius m.	
»	Vendemius munet.	
»	Vendemius monet.	
Sagomo.	Lideciac.	
Sagono.	Orgesa.	
Sacraciaco.	Bosivio mo?	
Sagraciaco.	Eosevio mon.	Segrais.
»	Teodoleno.	
Saius fit.	Launo des.	
Saius civita.	Munnus moni.	
Salao vico.	Isendullo mo.	
Salavo vi.	Magnoaldo.	
Salion no.	Santino m.	
Saliaco fito.	Bosoleno.	
Sa...co fit.	Boselinus.	
Sallo vico.	Leudulfus.	
Salviaco f.	Madelino m.	
Samara.	Iianarius?	
Sanctonis.	(Sans légende au ñ). Saintes.	
Sancton.	(D°; arg.)	
Sanctonas.	Ascarico mo.	
Santonis.	Ausonius.	
Santonas.	Baudoleno...	
Sanctonas ci.	Fledino moni.	
Santonis.	Iterius monoi.	
Santoni.	Lidulfo moni.	
Sannon.	Bladil.	
Sanonno.	Domardo.	
Sanon.	On.. m.	
Sansat.	Leudino m.	
Santi Remi vico.	Betto moneta preci.	
» » »	» mone pr.	
» Remidi vico.	Beto monedarius.	
Saraciaco.	Bodone monei.	
Sareburgo.	Bobone mone.	Sarrebourg.
»	Vulterico mon.	
Savinaco.	Vanesilo eono.	

Saviniaco vico.	Resoa (Idus?)	
Sauliaco vico.	Ludufu mono.	
»	Alododus mo.	
Sauriciaco fit.	Beofridus mion.	
Saxob. cio fit.	Gicinus mo.	
Scarponna fi.	Fainulfo monet fit.	Charpogne.
»	Trasoaldo mo.	
» fit.	Waecivelus mo.	
» »	Waregiselus mo.	
Scoaredio fit.	Baudoledio m.	
Scoaredi fit.	Caudolefus m.	
Scoaredio fit.	Olefios mon.	
Scoaredi »	Baudoleno mt.	
Sco Arocio.	R...ulio m.	
Sci Avicula.	.. Ovaldus.	
Sci Dionisi.	(Monogramme; <i>arg.</i>)	Saint-Denis.
» » ma.	Ebregisilo.	
Sca Ecclesie.	Austo moni.	
Sco Filibero.	Gemedico col.	
Scta Flura.	Defii..s.	Saint-Flour.
Sci Gilasi.	Berulfo mo.	
Sci Iorgi fitur.	Bodolenus m.	
Sci Iorgi.	Bodolenus.	
» » fitur.	» mo.	
» » »	Bodoleno.	
Sci Iuliani.	Brivate.	
Sco Laremo.	Audoaldus mo.	
Scola...	Inte moneta.	
Sci Martini.	Bannaciaco fiit.	
Sci Martini loco Te- iaco.		
Sci Martini.	Racio basilici.	
» »	» basilic.	
Sci Martin.	Sci Martin (<i>arg.</i>).	
» Martini.	Erloinus (<i>arg.</i>).	
» »	Fraterno.	
Scs mar.	Gemellos.	
Scii Martini.	Gemellus.	
Sci »	Unicter (<i>arg.</i>).	

Sci Martini.	Uncter.
Sci Mar...tur.	Agnus mon.
Sci Maurici.	Bertemindo.
Sci Maurici.	Nicasio mon.
Sco Maxentio.	Merobaude m. (<i>arg.</i>).
Sci Maximini.	Leodulfo m. (<i>arg.</i>).
Sci Medardi.	Noviomo ci.
Sci Metti.	Gari..aro.
Sci Ontis cas.	Maurolenus.
Sci Petri.	Mediolano mon.
Sconas civita.	Aribodeo m.
Sdanaconi vic.	Naitioli ..o.
Sedeloco vc.	Baudoal... mon.
Sefiniaco.	Gundenus.
Selaniaco.	Betto moni.
»	» mone.
Selonaco.	Aldoald.
Senna mauro.	Satorno monetario.
Seno Racio eclisi.	Antelinus mon. Sens.
Senonnas civita.	Far... mon (<i>arg.</i>).
Senoni civita.	Guntachramr.
Senonas.	Marcoaldo m.
Senones c.	Sigofridus m.
Senoneo.	Guarreso.
Sen. civeta.	..tus mon (<i>arg.</i>).
Serotenno.	Baudigu..iota.
»	Baudegisceo.
Sesavi.	Leone mo.
Sesemo vico.	Bosolenus mo (<i>arg.</i>).
» »	Bosoleno mo.
Sesemo fit.	Bosolinus.
» viin.	..ighisilo.
Sesemo.	Er...aris m.
» fit.	Gennacio.
Sesiaca.	Domnigisilus.
Seso vico.	
Sessionis fit.	Augoaldo mon.
Sgefiac.	Onofredus.
Sicusio fi.	Anicio vaceto.

Sidunis fit.	A...bertus mu.	Sion.
»	Aecius m.	
Siduns cive fit.	Aietius mun.	
» civiate fi.	Betto munitarius.	
Sidunis civitate fi.	Gratus munitarius.	
Siduninsium civitate fit.	Mundericus mone- tarius.	
Seduninsium civita.	Mundericus mune.	
Siduninsi in civi Va.	Segusio civitate (<i>R.</i> <i>N.</i> , 4888, 76).	
Siduningiin civita.	Nolaia.	
Sidunis civitate fit.	Totus monetarius.	
Silaniaco fit.	Abundancio f.	
»	Abundantius mo.	
Silaniaco.	T... io mon.	
Silaniacoi.	Iaconue mo.	
Silanace fit.	Ratus monetarius.	
Sillionaco.	Teudomeris.	
Silliaco.	Maurinos.	
Sillionanto.	Doddo mon.	
Silvanect.	Sclinectis.	Senlis.
Silvanec.	Ald... ro mo.	
Silvanecti.	Auslius.	
Silvanectes fit.	Bettone moneta.	
Silvanectis.	» mone.	
Siulf † noca.	Betto me.	
Silvanectis.	Domnus mon.	
Silvanec.	Ragnulfus.	
Silvanecti.	Sigonardmus.	
Silvanectis.	Ursolinus.	
» fit.	Ursolini mon.	
Silviaco.	Ramnicisilu.	
Silviniaco.	Francaubodus.	Souigny.
Similiaco.	Procomeres.	
Sinemuro f.	Sicoald mo.	
Sirallo fitur.	Ebrulfus fecit.	
Sirallo.	Ebrulfo.	
Sirailo.	E...ndus.	

Sitianvtiati.	Ocreo.	
Soa-nno.	Flanegisilus.	
Solemnis.	Au... aldo.	
Solia... vico.	Mallobodus.	
Solnacoï.	Idonio mon.	
Solonaio.	Baio mon.	
Solonas.	» »	
Solonaco vico.	Ernoaldus.	
Soldaco vic.	Mallebodis.	
Sorellus.		
Sorie.	Edommio m.	
Sornegdiano vico.	Ernoaldus.	
Sotcoi ft.	Odnchtchnits.	
Sotcnot.	Adelemarus.	
Spaniaco f.	Trtemindus moi.	
Spira.	Bddu m ?	
» ft.	Gaiso mo.	
St... va.	Ebohus.	
Stagneetiso.	Tanoirelt.	
Stampas.	Droc... gisilo m.	
» fitur.	Dructomarus.	
Stoliaco.	Virulo.	
Stratoiburg.	Cosrubet.	Strasbourg.
Stradiburg.	Tenamoneivio.	
Suc.	Voitunus.	
Suessionis.	Suessionis.	Soissons.
Suessiono.	Audoaldo moni.	
Suessionis fit.	Bettoï monetari.	
»	Bettone mona.	
Soessionisi.	Bettoï.	
Suessionis.	Bettoni.	
Suessionis.	Bituegarioi.	
» f.	Elalius monet.	
Suession.	Inc... o moneta.	
Suessionis.	Ragnemaro mo.	
»	Ragnemaro.	
Sugelione vi.	Airguh so mon.	
Suliucuu.	Aliudus.	
Suuliucu.	Upucale.	

Tagivao.	Otodovoeca.	
Tagro.	Leodoaldo.	
Talilo cas.	... us mon.	
Tannai of.	Bettoni.	
Taotun.	Villebode mone.	
Tarantasian.	Rinchimo moneta- rium.	
Taroanna.	Ottoros.	
Tauliaco ou Pau- liaco.	Lenbovald.	
Taurecino.	Luppus mon.	
Tauriliaco.	Aribode m.	
Tausgunnaco.	Aridius.	
Teiennaio.	Vell... ino.	
Telemate fit.	Arivaldus monetar.	
Telemete.	Bertovalds m.	
»	Bertovalgus mon.	
»	Bertoaldo m.	
» fit m.	Garivaldus m.	
» »	Sigofredus mo.	
» fi.	Cl... so m.	
Tellao.	Ermacharius.	
Tenganes.	Charialdus.	
Teodebercia.	Aunoaldo.	Thiverzay.
Teodeberciaco.	Chadulfo mo.	
Theudeberciaco.	Chadulfo mo.	
Teodeberciaco.	Eonomivo mo.	
»	Eonomius.	
Teudericaco.	Eonomio mo.	
Teodebercia.	Iohannes.	
Teodeberciac.	Iohanne mo.	
Theudeberciaco.	Iohannes.	
Theodeberciaco.	Lensurus.	
Theodeberciac.	Lensurius m.	
Theodeberciaco.	Monoaldo mo.	
Teodebercia.	Munoaldo m.	
Teodeberciaco.	Spectatus moneta.	
»	Spectatus m.	
Theodeberciav.	Spect.	

Teodeberciaco.	Espectatus m.	
Theodiliaco.	Edicisilo m.	
Teodericia.	Teodirico mot.	
Teodericiaco.	Teodericus monet.	
Teodericia.	Teodericus mo.	
Terdiliaco.	Edicisilo m.	
Ternodero.	Berulfo moneta.	Tonnerre.
Teudirico.	Arastes.	
Teuderic.	Carcillo.	
Teverio vico.	Noctatus o.	(R. N., 1884, 299).
Thicvosna fit.	Inie... fu m.	
Tholosa fit.	Arnebode mn.	Toulouse.
» »	Arnebode mo.	
Tolosa fit.	Baldulfo mo.	
Tholosa.	Ebromare mon.	
» fit.	Fredoaldo mon.	
Tulusa ivi.	...Dulius mt.	
Tolosa mii.	Vanodulfo.	
Tolosa.	Isor munet.	
Tholosa.	Magnoe moneta.	
» fit.	Magno monet ecl.	
Tholosa fit.	Manoaldu.	
» »	Teuddolenus.	
Tici naco.	Charigis.	
Tidiriciaco.	Aegulfo mon.	Trizay - sur - le - Lay, (R. N., 1886, 203).
Tidirici.	Aonao.	
Tidiriciaco.	Aoncaldo mo.	
»	Aonobode m.	
»	Cinsulfo mone.	
»	Cinsulfus.	
Tidiricia.	Cinsulfo mo.	
Tidiriciaco.	Fantoaldus.	
»	Gundobode.	
»	Iohannis.	
» fi.	Maurino avo.	
Tidiriciaco.	Segom.	
» vi.	Sigoaldo mon.	

Tidiriciaco.	Sigoaldo m.	
Tidiricia v.	Gagoaldo (<i>plomb</i>).	
Tidiriciaco.	Wita mone.	
Tila castro.	Vaschuvaiso moie.	
Tiverniuni vi.	Sigimundus.	
Tnovvo vico.	Tasone mone.	
Toare ca.	Nonno mo.	Thouars ?
Toiano civ.	Ledoaldo monetai.	
Tobrenzia.	..nobertus m.	
Tolosacto.	Lo...e.	
Tornacum.	Clodov. rex.	Tournai.
Tricas civi.	(<i>Arg.</i>)	Troyes.
» civetat.	Audolenus monetari.	
» civi.	Audolenus monet.	
Tricas.	» mo.	
Trecas.	» mon.	
Trecas fit.	» mo.	
Tricas civetate.	Concesso monet.	
» »	Gennulfus monetarius.	
Trecas.	Gennulfus mon.	
Tricas.	Gennulfus.	
Trecas.	Gennulfo mo.	
» civi.	Leone monetario.	
Tricas civitat.	Maurino mon.	
Trecas.	Mumolinus fci.	
» civi.	Villiberto moni.	
Trectuise vico.	Mauro monetatiu.	
Tremeoleo.	Baudolefus.	
Tremolo vic.	Léudomundus.	
Treveris civetat.	Bertinno monetario.	Trèves.
Treveris civiate obriu.	Monuldus moneta- rius coniiir.	
Treveris civetate fit.	Launoveos moneta- rius constit.	
Treveris civetate obrius fit.	Launovios moneta- rius constit.	
Treverus civ.	Imoadmai ?	
Treveris civit.	Rebiarobus fi.	
» civitate.	Victuria agstr..	

Treverus cive.	Vinulfus monetariu.	
Tricirco.	Drucoivifo mo.	
Triecto fit.	Adelbertus m.	Maestricht.
» »	Ansoaldo.	
Triecto fit.	Bosone mo.	
» »	Chrodobertu.	
Triectu fit.	Domaricus <i>met</i> mo.	
Triecto fit pax.	Godofridus moni.	
» fit.	» <i>mo</i> mo.	
» »	Madelinus mo <i>ou</i> m.	
» »	Maganone mon.	
» »	Rimoaldus m.	
» »	Trasemund..aro.	
» »	Thrasemundus m.	
Trusciaco.	Valerio neta mon.	
» fit.	Ar..	
Tuestat fit.	Matelinu viv.	
Tubn.nus? <i>ou</i> Tu- ronus?	Laurufoni.	
Tug...e.a.	Austro m.	
Tulbiaco fit.	Chiu..ulfus mo.	Zulpich.
» fi.	Gabiu m.	
Tullo.	Artovallus mo.	Toul.
» civitate.	Audoaldo monetari.	
Tulus civit.	Audulfus m.	
Tullo civita.	Dructoaldus mo.	
» »	Dructoaldo mo.	
Tull civitat fitu.	» mon.	
Tullo civetati.	» mone.	
Tullo civita.	» moni.	
» fit.	Gibiricus mon.	
» »	Leudio monet.	
» civetat.	Ludo monea.	
» cive.	M... sita.	
Tullo civetati.	Selevicselus.	
Tullo civita.	Vodotus mone.	
Tuostsiti.	Vemius.	
Turiaco.		
Turnac.	Guerda.	Tournai.

Turnaco.	Teudcharius.	
»	Teudahario.	
Turonus civi.	A.. dperto mtari (arg.).	Tours.
Turonus.	Antimi mon.	
» civi.	Chadomari.	
» civita.	Chadomali m.	
Turonus.	Domnigisilo mo.	
» civi.	» m.	
Turonus.	Maurus mon.	
Turturonno.	Aunulfinde.	
»	Bloderico.	
»	Leudeno mo.	
»	Merlote m.	
»	Ricobode mo.	
Uecie fit.	Aldericus fecet.	Uzès.
Uece fit.	Aspasius mu.	
»	Hadelenus.	
Uco mon.	Petrus (vanei ?)	
Umoltonno.	Oliu..c.	
Uncesia vico.	Eugenius.	
Undocind fit.	Genno monet.	
Uranoluno.	Fisillus.	
Urba vic.		
Userca fit.	Basilianus.	Uzerche.
» f.	Baselian.	
» fit.	Irso monetar.	
» fit.	Leodo mo.	
» cas.	Leodomodo m.	
Userca.	Manviixo.	
» cas.	Maurus monetar.	
Usercalo....	Url..netac.	
Vadiciv + vi + iv.	Ucicutis-utis-vita.	
Vaddonnaco vi.	Medegisilo monet.	
Vadoet.	Babrica.	
Vaggias.		
Va. (Maurice bère).	Ti- Gaudolenus mone.	Valence.
Valent .. civi.	Avi.	

Vallaria vico fi.	Glavio monetari.	
Vallaria.	Glavione mon.	
Valletcia vi.	Chademundo.	
Vallesi.	.. monita.	
Valmiollo.	Agodopus.	
Vapinco fitur im.	Launomiri mo.	Gap.
Varinio.	Orulf mo.	
Varinnas.	Angisiso mo.	
Varmalia.	Dodo monetario.	
Vasatis cive.	Beremundus.m.	Bazas.
Vatunaco vi.	Alemundus.	
Vatunnaco vico.	Allamundo mo.	
Vegoste villa fit.	Produlfus monitariu.	
Velecassinol.	Aunegisilo.	
Velecassino.	P... clo mo.	
Vellaco vico.	Uneligiolo.	
Vellao.	Esperio m.	
Vellavos.	Dagomares m.	
Vella fii.	Teudulius.	
Vellino.	Teienn mo.	
Venda vic.	
Vendonesse fit.	Ago monetariu.	
Venetus.	Chardo.	Vannes.
Venisciaco.	Leudulfus.	
Vendogilo.	Frodelino m.	
Venta.	Cadaindiligilius.	
Veredaco vico.	... eno mon.	
Veremund.	Dotiloranus.	
Verilodio fit.	Aonulfo.	
Vernemito vil.	Atlla mo.	
Verno vicoi.	Aiulfus mi.	
Versorodo.	Audorico.	
Vesaronno.	Magnus.	
Vesonc. ov.	... o. moneta.	
Vesonno vi.	Franigisi...	
Vesuncione de selegs.	Gennardus + aerio.	Besançon.
Vesoncione.	»	»
» fi.	»	»
Vesuncione d le.	Gennards + erio.	

Visuncioni.	Sobo monitario (<i>arg.</i>).	
Viacecia (V. <i>Uncesia</i>).		
Vico brivate.	Mariulfo moneta.	
Vico botanis al.	Landilino monisn.	
Vigoiedus v.	Bertoaldo.	
Victoria cu.		
Vidogino.	Agrigisilo.	
Vidua vico fit.	Francobodo m.	
» »	Francolenus.	
» »	Francicinus.	
Vienn.	Bomoni ?	Vienn.
Vienna vico.	Aines no (<i>arg.</i>)	
Viena »	Airicuco mon.	
Vienna fit.	Arvaldus monitar.	
» »	Audemundus m.	
» civitati.	Bappa monitar.	
» civi.	Bertulo mu.	
» fit.	Blidemundus.	
» »	Elvile.	
» vico.	Gundomaro ni.	
» civ.	Iuliano mo.	
» fit.	Leloenus.	
» »	Leudino mone.	
» casto.	Maguno mo.	
Vienna de officina		
Laurenti.	(<i>Maurice Tibère</i>). (<i>R. N.</i> , 1884, 173).	
Vien.fet.	Laurenti.	
Vienna fit.	Sanctus monetarius.	
» fet.	Renius.	
» »	Teudecendo.	
» vico.	Vivatus moni.	
Villa leon.		
Villa madrin.	Vitale monetar.	
Villa lus.	Araulfus.	
Viminao.	Piperone.	
»	Ppero.	
Vindarin vi.	Volt.	
Vindello.	Erto mo.	Vendel.
» vc.	Genoaldo.	

Vindello.	Mauro.	
Vindeora.	Tenui mo.	
Vindiciaco fi.	Hildomar.	
Vindigeo fit.	Gomegiselo mo.	
Vindocino.	Eudocinus.	Vendôme.
»	Launodous.	
Vindonisse fitur.	Tuta mone	
Vindomuis fitur.	Nsufloi?	
Vindovera fit.	Chrodoladus m.	
Vindover.	.. anorius c.	
Virciloteds.	lctoa...nn (<i>arg.</i>)	
Virdun civitas.		Verdun.
Virduno fitar.	Ambrovald.	
Vireduno fit.	Bertoaldus mon.	
Virdunum civ.	Dacober.	
Verduno.	Dodo munet.	
Virduno fit.	Dodoni monetario.	
Vereduno fit.	Dodo munet.	
Verdono fit.	» moneta.	
Viriduno.	...eicilaude...	
Vereduno fiet.	Fragiulfus mn.	
Virdunis fiet.	Giseleno mon.	
Vereduno fit.	Mauracharius m.	
Viriduno civ.	Rainulfus moni.	
» fit.	Ratialano monti.	
Virduno civ.	Tassalo mo.	
Virdunis civetate fit.	Timilivorvitto mun.	
Virduno fit.	Tottoleno m.	
» »	Vellaus monit.	
Viriduno.	Undenicaco mun.	
Viriaco vico.	Aegulfo monitar.	
Viriliaco f.	Frederico mo.	Verly ?
» »	Fridirico mo.	
» fituo.	» moni.	
» vico fit u.	Teodirico m.	
» vico.	Teodirico monit.	
Viriliago.	Teodericus.	
Virisontud.	Berulfo mo.	
Viromado.	... one monet.	

Viromandis.	Babontus.	
»	Sinio mo.	
Visina.		
Viva.	Aiautival?	
... vivati.	Aiufai.	
Clotariaiot civ.	Viraclotharius rex.	
Vivarjo civi.	Dagobertu.	Viviers.
» ci.	Iaco moni.	
Viv... civ.	Sigibertus re.	
Vivrolenius.	Aigoaldus.	
Vellaus.	Araulfus.	
Vodincu.	Aeonus.	
Voduarbilio.	Vindochario (<i>arg.</i>).	
Vorocio vico.	Ebroaldo mo.	Vouroux.
»	Dructaldus.	
Vosonno fi.	Eudolino m.	
» vi.	Flanigisil.	
Sov'onno (<i>sic</i>).	Flanegisil m.	
Vosonno fi.	Afiangi ?	
Vuagias.	Teudocindus.	
Vultaconno.	Marculfo.	
»	Teudomere.	
Vuredo vico.	Leoboleno f.	
Wicco f.	Anglo mon.	
» fit.	» monet.	
Wicus ficit.	» monet.	
Wicco fit.	Domoluno.	
Wicus »	Donnane moni.	
Wico fit.	Dutta monet.	
Wicco.	» »	
Wicus fit.	Ela monit.	
Wicco.	Ifiscus.	
Wicco fit.	Flesanetio ?	
Wicco.	Leo.	
Vico.	Sassanus.	
Wicus fit.	Uncco monet.	
» civi ?	» »	
Vicus fit.	Ucco monet.	

MONÉTAIRES DONT LES NOMS SE TROUVENT SUR DES
MONNAIES SANS INDICATION DE LOCALITÉ

Aindulfus.
 Anteno.
 Aredius (monét. de Clotaire II).
 Avitus.
 Boetius ? (*Cat. d'Ennery*).
 Borxa (monétaire de Dagobert).
 Caius ? (*Cat. Rousseau*, 219).
 Cheldebertus ? (Bouteroue, 227).
 Donatus (mon. de Dagobert).
 Druchbertus (*R. N.*, 1839, XVII).
 Ebroinus (*Cat. Rousseau*, 109).
 Gaudolenus (mon. de Maurice-Tibère, à Valence).
 Gemelus (monétaire de Dagobert).
 Iatiretilenus (*Cat. d'Ennery*).
 Leudelinus (*Jahresbericht... zu Trier*, 1852, 29).
 Loito ? (*Cat. d'Ennery*).
 Magnomaris.
 Maret (monét. de Maurice-Tibère).
 Maretomos.
 Oscrius.
 Radulfus (*R. N.*, 1842, 437).
 Ravicosus (*Cat. d'Ennery*).
 Rolendo.
 Talopus ?
 Tonus ?
 Tursinus.
 Vomichisilus.
 Wandelinus (monét. de Clotaire).

ÉPOQUE CAROLINGIENNE

Sous la première race, on avait frappé surtout des monnaies d'or, mais il serait inexact de croire que le fondateur de la deuxième race a volontairement remplacé l'or par l'argent (Guérard, *R. N.*, 1837, p. 424). Le changement s'est opéré peu à peu ; les *saigas* parurent et, se transformant progressivement, devinrent les *deniers* que la race carolingienne a frappés en si grand nombre. Certaines pièces semblent appartenir à cette période de transition.

La rareté des espèces d'or sous la dynastie carolingienne, d'origine germanique, est un fait curieux à signaler, surtout si l'on rappelle que les anciens Germains préféraient les monnaies d'argent à celles d'or (Tacite, *De Mor. Germ.*, c. v).

La valeur du denier a été variable. Guérard dit qu'il y eut des deniers de 21 grains $\frac{2}{3}$ et d'autres de 24 grains sous Pépin et que, sous Charlemagne, une espèce pesait 24 et une autre 32 grains.

Sous les rois de la première race, la taille était de 25 sols dans la livre d'argent, du poids de 6,144 grains. Cette taille fut réduite par Pépin à 22 sols. Charlemagne, qui porta la livre à 7,680 grains, fixa la taille à 20 sols (240 deniers).

La valeur intrinsèque des deniers est de 0 fr. 26 $\frac{36}{100}$ sous Pépin et de 0 fr. 36 $\frac{24}{100}$ sous Charlemagne et la valeur relative est respectivement de 2 fr. 83 et de 3 fr. 89. A la fin du VIII^e siècle, le pouvoir de l'argent ayant diminué, la valeur relative du denier ne fut plus que de 2 fr. 66 (*R. N.*, 1837, p. 413).

M. de Barthélemy a pensé avec raison que le denier

succéda à la *saiga* mérovingienne et en prit le poids qui était de 20 grains 12/25 (19^r86). Mais à la fin du règne de Charlemagne, le poids fut de 32 grains (19^r707).

Le monnayage de l'or ne comprend que des pièces du poids d'un tiers de sol romain, frappées en Italie, avec CARLEMAN.RX et CARLE.RX ou CARL.FR.X occupant le champ. Une autre avec +D.N.AVSTVLFRI et le monogramme CRX, semble attester la reconnaissance par Astaulfe de la suzeraineté du roi des Franks sur le royaume langobard.

Les *tiers de sol*, avec D.N.CARLVVS.REX, frappés à Lucques.

Les *sols* et les *tiers de sol* frappés par Grimvald III, prince de Bénévent, avec le nom de Charlemagne (DOMS. CAR.RX), en vertu d'un traité où se trouvait la clause suivante : ...*Nummosque sui nominis characteribus superscribi semper iuberis.*

Les *sous* d'or de Louis le Débonnaire portant un buste lauré avec le paludamentum, et au R̄. MVNVS.DIVINVM autour d'une couronne, de même que les *sous* frappés à Uzès, ont probablement servi à des cérémonies religieuses ou comme pièces de plaisir (Fillon, *Considérations*, p. 116 ; Cartier, *IV^e lettre*, p. 251 ; Chalon, *Rev. belge*, 1850, p. 377). On frappa même des pièces d'or avec les coins des monnaies ordinaires, par exemple, le denier d'or de Melle (Fillon, *Lettres à Dugast*, p. 141).

Les nouveaux souverains, plus solidement assis sur leur trône, apportèrent de grands changements dans l'organisation monétaire.

Plus de monnayeurs ; les monnaies portent seulement le nom du souverain et celui de la localité où elles ont été frappées.

Nous trouvons cependant quelques noms de particuliers inscrits sur les monnaies :

Sur celles de Pépin, GADDO, MILO et LABI (à Reims) ; sur une pièce de Carloman, LEVTBRA ; sur des deniers de Charlemagne, GERVASI, ODAL (RICUS), RODLAN, WALACARIO.

Parmi eux sont probablement Milon, le puissant comte de Narbonne, et le fameux Roland.

Certains auteurs ont pensé que ces noms indiquaient des monnayers analogues à ceux de l'époque mérovingienne. D'autres ont cru y trouver une marque d'indépendance de certains comtes ou ducs inamovibles. Gariel (2^e P., p. 54) est disposé à y voir le signe d'une concession faite par le souverain à des comtes ou marquis (1). La question, comme tant d'autres dans la numismatique carolingienne, ne paraît pas avoir encore reçu de solution certaine.

Depuis l'avènement de Pépin (752), jusqu'à l'avènement de Louis le Débonnaire (814), la monnaie de l'empire d'Occident peut être considérée comme ayant appartenu véritablement aux souverains : mais, à dater de cette dernière époque, le nombre des ateliers royaux diminue.

Les évêques et les monastères se faisaient concéder les ateliers établis dans leurs villes. Voulant à la fois jouir des prérogatives que la munificence royale leur accordait, et se servir d'un type religieux, ils adoptèrent celui de *XPISTIANA. RELIGIO*, que Louis le Débonnaire tenait de son père, et qu'il avait commencé à naturaliser en Gaule. Le type adopté, il arriva deux choses : 1^o les évêques, plus à portée de se soustraire au contrôle des *missi domini* et des comtes, et qui avaient obtenu la plénitude des bénéfices du droit de monnayage, continuèrent à se servir du nom de Louis le Débonnaire, même après sa mort, soit par reconnaissance, soit par un autre motif ; 2^o ceux qui étaient dans le cercle d'action du monarque, ou qui étaient moins favorisés, eurent soin de changer le nom à chaque mutation de règne. (Fillon, *Consid.*, p. 78).

Les seigneurs laïques, par concession plus ou moins régulière, exerçaient aussi le droit de monnayage et copiaient principalement les monnaies portant les monogrammes des rois Charles le Chauve et Eudes.

A l'origine des concessions, les seigneurs, prélats et monastères, chargés de la fabrication de la monnaie royale, étaient autorisés à prélever un bénéfice de 1 sou sur 22 et plus tard de 1 sou sur 20. Le bénéfice aug-

(1) C'est l'opinion de M. de Barthélemy dans *Charlemagne* par Alphonse Veuault, 1877.

menta jusqu'au moment où la monnaie royale devint seigneuriale. Sous le règne d'Eudes, paraît la première espèce purement baronale : C'est le denier de Corbie, où le nom du roi, d'abord accompagné du monogramme de l'abbé, finit par disparaître complètement.

A l'origine du monnayage carolingien, le nom du souverain était généralement écrit en deux lignes. Quoique Longpérier ait contesté l'attribution à Charlemagne de pièces avec monogramme au centre (*cat. Rousseau*), Charlemagne en a probablement été l'inventeur, mais il s'en servit peu dans les ateliers d'Aquitaine où monnayait en son propre nom son fils Louis. Charles le Chauve employa ce type dans les seuls ateliers d'Aquitaine.

D'après l'édit de Pitres, rendu en 864, les monnaies devaient porter le monogramme cruciforme entouré du nom du souverain. Mais peu d'ateliers frappèrent à ce type et Charles le Chauve fit passer de la diplomatique sur les monnaies la formule DELGRATIA.REX qui prit la place du nom royal dont le monogramme fut conservé; au R̄, on inscrivit le nom de l'atelier autour d'une croix. Cette dernière modification, conservée par les successeurs de Charles le Chauve, devint le prototype presque général des monnaies féodales.

La série carolingienne n'est pas riche par ses types. Cependant, outre la croix, le monogramme et le temple, on trouve une porte de ville, un navire (Quentovic, Dorstadt), des instruments de monnayage (Melle), un saint debout (St Chéron, à Chartres), etc. Un certain nombre de rares deniers d'Arles, de Lyon, de Pavie, etc, portent la tête du souverain, fort peu ressemblante, du reste.

Parmi les pièces les plus curieuses de la série carolingienne, citons :

Le denier de Pépin avec DOM.PIPI et ELI.MOSI NA qui a peut-être été frappé par les fils de Pépin (Gariel, p. 49).

Les deniers de Charlemagne avec + D.N.KARLVS IMP. AVG.REX.F.ET.L. (*rex Francorum et Langobardorum*); celui avec + CARLVS.REX.FR. et au R̄ + ET.LANG.AC.

PAT ROM. (*ac patricius Romanorum*) portant au centre un monogramme où sont peut-être les initiales du pape Hadrien.

Le plomb avec : D.N.KAR. P.F.PP.AVG, buste casqué et cuirassé avec lance et bouclier; R RENOVAT (*io*) RO (*mani*) IMP (*erri*), Porte de ville; dessous, ROMA (*R. N.*, 1840, p. 120).

Le denier de Louis IV (?) avec CAPVT.REGIS t une tête diadémée, attribué à Tournus (Robert, *R. N.*, 1860, p. 469), etc.

Des pièces portent METAL.GERMAN qui a été interprété par *impôt, tribut* de Germanie. D'anciens ouvrages allemands prouvent que les mines d'argent de la Bohême et celles du Ram-Melsberg dans le Hartz, commencèrent à être exploitées à l'époque de Charlemagne (C. Robert, *Consid. sur la M. à l'époque romane*, p. 25). Il pourrait se faire, à notre avis, que la légende précitée indiquât que les pièces étaient fabriquées avec le métal de ces régions.

L'édit de Pitres ne mentionnait que les ateliers suivants : Le Palais, Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Chalon-sur-Saône, Melle et Narbonne. On s'étonnera donc de trouver un nombre bien plus considérable d'officines, sous Charles le Chauve. Mais d'abord il faut retrancher toutes les monnaies frappées avant 864, et ensuite il faut avoir égard aux concessions royales et aux usurpations.

Il faut, en outre, considérer que les mots, *in palatio* de l'édit, doivent être entendus dans un sens très large; c'est-à-dire que l'on ne doit pas y voir un seul palais, mais toutes les résidences royales pendant le séjour du roi; ainsi nous connaissons des deniers qui portent en toutes lettres : ATINIAO.PA, COMPENDIO.PALACIO; il y a évidemment beaucoup d'autres palais, qui ne sont pas positivement spécifiés sur les monnaies. Enfin nous devons nous rappeler que les monnayeurs suivaient les rois de la seconde race lorsqu'ils allaient à la tête de leurs armées, et qu'ils frappaient quelquefois des monnaies dans les villes où ils s'arrêtaient, *au quartier général*, comme nous pourrions dire aujourd'hui (*R. N.*, 1851, p. 27).

Le classement des monnaies carolingiennes est loin d'être achevé. L'ordre géographique est encore celui qui donnera le plus de résultats en permettant de reconnaître la filiation des types et l'âge des monnaies. C'est en déterminant, par ville et par région, une chronologie dans chaque série monétaire qu'on pourra peut-être parvenir à classer avec quelque certitude les monnaies au nom de Charles et au nom de Louis. Comme le disait M. de Barthélemy, dans son *Manuel de Numismatique*, publié en 1851, il faut éviter d'appliquer une classification centralisatrice à des monuments appartenant à une époque où tout tendait, au contraire, à se décentraliser.

Les différences entre les principales régions de l'empire sont considérables. Dans la Neustrie, le monnayage est régulier, avec un style propre à chaque époque. Le type y est le même pour tous les ateliers, et il n'y a pas d'immobilisation locale; à partir de Charles le Chauve, le monarque est le *Rex Francorum*; on n'y connaît plus le titre d'empereur.

L'Aquitaine, la Provence, la partie méridionale de la Bourgogne, prodiguent le titre impérial; on y trouve des immobilisations locales, des monnayages municipaux; les types sont mélangés.

Il en est de même pour la Germanie et la Lotharingie (Gariel, *Introduction*).

C'est pour faciliter la classification basée sur ces remarques que nous avons indiqué la division géographique à la suite des noms de villes, pour le règne de Charles le Chauve.

Pour un ouvrage élémentaire surtout, il fallait adopter une classification admise par tous les numismatistes.

C'est pourquoi nous avons adopté l'ordre chronologique suivi par Gariel, tout en rejetant les attributions qui nous ont paru erronées ou hasardées.

Suivant une habitude généralement admise, nous avons noté à la suite des monnaies carolingiennes celles des princes contemporains. Ce classement, s'il n'est pas rationnel au point de vue géographique, l'est beaucoup

sous le rapport de l'origine commune des monnayages français, allemand et italien.

Quant aux documents relatifs aux monnaies carolingiennes, nous avons donné le texte de l'édit de Pitres et le titre des autres que M. A. de Barthélemy a soigneusement rassemblés en tête de l'ouvrage de Gariel (p. 27-50).

Pépin (752-768)

R-P; DOM-PIPI; RXF; RXP.

Antrain.	Paris.
Arles.	Quentovic.
Besançon.	Reims.
Cambrai.	Rufach?
Chartres.	Saint-Cirque.
Chelles.	Saint-Gaucher-de-Cambrai.
Chalon-sur-Saône.	Saint-Firmin-d'Amiens.
Condé.	Saint-Germain.
Had?	Saint-Marcel.
Langres.	Saint-Martin-de-Tours.
Le Mans.	Saint-Pierre.
Lyon.	Sainte-Croix.
Mayence.	Sainte-Marie.
Meaux.	Soissons.
Maëstricht.	Strasbourg.
Narbonne.	Troyes.
Noyon.	Verdun.
Nevers?	

Carloman (768-771)

CARLOM, CARLO en monogramme.

Angers ou Langres?	Lyon.
Arles.	Saint-Aignan.
Clermont-Ferrand (AR).	Sainte-Croix.

Charlemagne (768-814)

IMPERATOR. AGVST. CAROLVS, CARLVS, KARX.

Aix-la-Chapelle.	Angoulême.
Antrain.	Arles.
Amiens.	Avranches.

Avignon.	Parme.
Bénévent.	Paris.
Besançon.	Pise.
Bingen.	Razès.
Bonn.	Roye.
Cambrai.	Ramerupt.
Chalon-sur-Saône.	Reims.
Clermont-Ferrand.	Rennes.
Cluses.	Rome.
Condé.	Saint-Bayon ?
Dinant.	Saint-Denis.
Dorestadt.	Saint-Pierre-de-Cologne.
Florence.	Saint-Maur ou Maurice.
Langres ?	Saint-Maixent.
Lucques.	Saint-Martin.
Limoges.	Saint-Firmin-d'Amiens.
Laon.	Saint-Trond ?
Lyon.	Sainte-Croix.
Liège.	Sainte-Marie.
Melle.	Sainte-Mire ?
Maëstricht.	Sens.
Mayence.	Strasbourg.
Marseille.	Terouanne.
Mâcon.	Trévisé.
Milan.	Tours.
Morigny.	Uzès.
Mouzon.	Vénasque.
Narbonne.	Verdun.
Pavie.	

Pièces du second type au monogramme, avec la légende CARLVS. REX. FR., pouvant être attribuées à Charlemagne :

Dax.	Mayence.
Arles.	Noyon.
Châteaudun.	Rouen.
Chelles.	Saint-Denis.
Dorestadt.	Sainte-Marie.
Dun-sur-Meuse.	Sens.
Laon.	Tours.
Lyon.	Trèves.
Marseille.	Vienne.
Metallum; Melle.	

Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine (781-814)

HLV-DVIIH, LVDO-VIC, HLYDOVICVS RE OU IMP.

Clermont-Ferrand.	Metallum.
Aquitaine.	

Comme empereur (814-840).

Aquitaine.	Nantes.
Alaboteshain.	Narbonne.
Aldunheim.	Orléans.
Aries.	Le Palais.
Barcelone.	Paris.
Besançon.	Pavie.
Bordeaux.	Quentovic.
Bourges.	Reims.
Cambrai.	Rennes.
Chalon-sur-Saône.	Renay ?
Coire.	Rouen.
Cologne.	Saint-Martin.
Dax.	Sens.
Dorestadt.	Strasbourg.
Lectoure ?	Toulouse.
Lucques.	Tours.
Marseille.	Trèves.
Meaux.	Trêvis.
Metallum.	Venise.
Mayence.	Verdun.
Metz.	Vienne.
Milan.	

Avec la légende **X**RISTIANA, RELIGIO.A Rome, avec la légende **S**CS. PETRVS et les monogrammes des papes Pascal I^{er} (**P**ASCAL), Eugène II (**E**VGNVS), Valentin (**V**ALENTS), Grégoire IV (**G**REGO) et Grégoire V (**G**RC-II).**Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine (817-838)**

PIPPINVS, REX.

Aquitaine.	Limoges.
Dax.	Lég.: X R ISTIANA-RELIGIO.

NUM. MODERNE.

Charles le Chauve (840-877)*Type neustrien-lorrain (840-864).*CAROLVS. REX. FR. *Type au Temple.*

Auxerre.	Paris (roy. France).
Bourges (Aquit.).	Quentovic —
Chartres (Neustrie).	Reims —
Clermont-Ferrand (Aq.).	Saint-Martin (Aq.).
Melle (Aq.).	Sens (roy. Fr.).
Orléans (Roy. France).	Xristiana religio.

*Type aquitain (840-877).**Monogramme carolingien.*

Agen (Aquitaine).	Dax (Aq.)
Ampurias (marche d'Es-	Girone (marche d'Espagne).
pagne.)	Limoges (Aq.).
Aquitaine.	Melle —
Arles (Aq.).	Metallum.
Barcelone (m. d'Esp.).	Narbonne (Aq.).
Béziers (Aq.).	Nevers —
Bourges —	Noyon (roy. Fr.).
Brioude.	Toulouse (Aq.).
Clermont (Aq.).	Tours —

Oboles au grand monogramme occupant le champ.

Agen (Aq.).	Narbonne (Aq.).
Arles —	Toulouse —
Melle —	Tours —

Charles le Chauve, empereur (875-877)

CAROLVS. IMP. AV.

Auxerre (Fr.).	Lyon (roy. Provence).
Béziers (Aq.).	Nevers (Aq.).
Bourges —	Rouen (roy. Fr.).
Chalon-sur-Saône (Bourg. cisjur.).	

A Rome, avec SCS PETRVS (buste du saint), et le monogramme de Jean VIII (10 ANS).

Monnaies postérieures à l'édit de Pitres (864-923)

GRACIA. D-I. REX.

Aix-la-Chapelle (Fr.).	Gemblours ?
Amiens (roy. Fr.).	Ham.
Angers —	Huy.
Arras —	Jouarre (roy. Fr.).
Attigny —	Laignes ou Latz ?
Autun —	Langres (Lorr.).
Auxerre —	Laon (Lorr.).
Avallon —	Lens ? (Lorr.).
Bar-sur-Aube ou sur-Seine	Le Mans (Fr.).
(roy. Fr.).	Leptines (Lorr.).
Bayeux (roy. Fr.)	Lisieux —
Beauvais —	Lyon (Provence).
Bavai —	Maëstricht (Lorr.).
Blois —	Meulan (Fr.).
Boulogne ? —	Maubeuge (Lorr.).
Bruges (roy. Lorraine).	Morienvai.
Cambrai —	Meaux (Fr.).
Cassel.	Melun —
Châlons-sur-Marne.	Metz (Lorr.).
Chalon-sur-Saône.	Mouzon —
Chartres (Fr.).	Namur —
Chastres - sous - Montlhéry	Nantes (Aq.).
(Fr.).	Nelle.
Châteaudun.	Nogent ou Noyon (Fr.).
Château-Landon ? (Fr.).	Nevers (Aq.).
Château-Porcien —	Nivelle (Lorr.).
Chièvres —	Orléans (Fr.).
Chelles.	Le Palais —
Chimay.	Péronne.
Compiègne (roy. Fr.).	Quentovic (Fr.).
Condé —	Reims —
Courtrai —	Rennes —
Coutances —	Roucy ? —
Curtisasonien ? —	Rouen —
Curange.	Retondes.
Dieuze.	Saint-Andoche-d'Autun ?
Dinant (roy. Lorraine).	Saint-Denis (Fr.).
Dijon (roy. Fr.).	Saint-Etienne.
Evreux —	Saint-Fursy.
Gand (Lorraine).	Saint-Gaucher (Fr.).

Saint-Médard (Fr.).	Tonnerre (Fr.).
Saint-Nazaire.	Toul (Lorr.).
Saint-Omer.	Tournai (Fr.).
Saint-Pierre-de-Corbie.	Tours (Aq.).
Saint-Quentin (Fr.).	Troyes (Fr.).
Saint-Sébastien-de-Soissons.	Troyes et Meaux.
Semur (Fr.).	Valenciennes.
Sens —	Vendière (Lorr.).
Soissons (Fr.).	Vendôme (Fr.).
Térouanne.	Verdun (Lorr.).
Talau (Aq.).	Vizet —
Tongres ? (Lorr.).	Vienne (Bourg. cisjur.).

Charles l'Enfant, roi d'Aquitaine (vers 860)

CAROLVS . REX . EQ .

Le Palais.

Pépin II, roi d'Aquitaine (839-865)

PIPINVS . REX . EQ OU REX . F .

Bourges.	Poitiers.
Melle.	Toulouse.

Louis II, le Bègue, roi d'Aquitaine (867-877)
roi de France (877-79).

Arles.	Provins.
Huy.	Toulouse.
Le Palais.	Blois.
Maëstricht.	Tours.
Pierrepont.	

Louis III (879-882)

LVDOVVICVS en monogramme ou écrit autour d'une croix.

Marsal.	Tours.
Metz.	Troyes.
Le Palais.	Visé.

Carloman (879-884)

CARLEMANVS, REX.

Arles.	Saint-Médard.
Autun.	Saint-Nazaire-d'Autun.
Auxerre.	Substancion.
Château-Landon ?	Toulouse.
Limoges,	Troyes.
Melle,	

Charles le Gros (884-887)*Roi d'Allemagne et de Souabe :*

KYROLVS, REX.

Cologne.

Roi d'Allemagne et de Lotharingie :

CARLVS, RE.

Aix-la-Chapelle.	Gand.
Dinant.	Thuin.

Empereur :

CARLVS OU KAROLVS, IMPERAT.

Arles.	Nîmes.
Jatercis ?	Pavie.
Lens.	Tournai.
Maëstricht.	Uzès.
Metz.	Verdun.
Mons.	

Grands deniers avec XPISTIANA, RELIGIO, et Venise, or (Lelewel, p. 122). À Rome, à la légende SCS. PETRVS, avec Marin I^{er} (MARINI, P. P.), Hadrien III (HADRI), Etienne V (STEPHN).

Empereur et roi de Neustrie.

GRATIA, D-I, REX ; CARLVS, IMP, AVG.

Bayeux.	Clermont-Ferrand.
Beauvais.	Langres.

Le Palais.
Paris.
Quentovic.
Saint-Gery.

Toulouse.
Verdun.
Kristiana religio.

Eudes (887-898)

HODO, REX, FRAN, ODO, ODDO.

Amiens.
Angers.
Arras.
Blois.
Bourges.
Carcassonne.
Chalon-sur-Saône.
Chartres.
Châteaudun.
Château-Landon.
Corbie.
Curtisasonien.
Limoges.

Noyon.
Orléans.
Le Palais.
Paris.
Reims.
Saint-Denis.
Sainte-Marie.
Saint-Quentin.
Sens.
Soissons.
Toulouse.
Tours.

Robert I^{er} (922-923)

RO. REX, en monogramme, au centre.

Etampes.
Orléans.

Tours.

Charles le Simple (898-929)

CARLVX REX.

Angers.
Arras.
Beaugency.
Bruges.
Beauvais.
Blainville?
Blois.
Chartres.
Châlons-sur-Marne.
Chinon et Tours.
Châteaudun.
Dinant (Flandres).

Huy.
Langres.
Laon.
Le Mans.
Limoges.
Lisieux.
Mâcon.
Meaux.
Meaux et Troyes.
Metz.
Nevers.
Le Palais.

Paris.	Strasbourg.
Quentovic.	Toul.
Reims.	Toulouse.
Rennes.	Tournai ?
Saint-Denis.	Trèves.
Sens.	Vendôme.
Sens.	Verdun.

Raoul (923-936)

RADVLFVS, RE, RODVLFVS, RODES, REX, monogramme
du nom.

Angoulême.	Le Mans ?
Beauvais.	Le Puy.
Châteaubleau ?	Lyon.
Bourges.	Meaux.
Château-Landon.	Nogent.
Chartres.	Nevers.
Compiègne.	Orléans.
Châteaudun.	Paris.
Dreux.	Poissy ?
Château-Gaillard ?	Saint-Denis.
Etampes.	Sens.
Langres.	Soissons.
Laon.	

Louis IV d'Outremer (936-954)

LVDOVICVS, REX.

Bourges.	Nevers.
Chalon-sur-Saône.	Reims.
Chinon.	Rouen.
Huy.	Tournus.
Langres.	Toul.
Mâcon.	Verdun.
Metz.	

Lothaire (954-986)

LOTARIVS, LOTHARY, REX.

Arras.	Bourges.
Auxerre.	Chalon-sur-Saône.
Bordeaux.	Clermont-Ferrand.

Etampes.
Mâcon.
Meaux.
Melun.

Reims.
Saint-Philibert-de-Tournus.
Soissons.

Louis V (986-987)

LODOICVS.

Bordeaux.
Reims.

Saintes.

EMPEREURS CAROLINGIENS ÉTRANGERS

Lothaire (840-855)

HLOTARIVS OU LOTARIVS.IMP, OU REX.IMPE.

Bordeaux.
Cambrai.
Dorestadt.
Huy.
Metz.
Milan.
Le Palais.

Pavie.
Tours.
Trèves.
Trévise.
Verdun.
Kristiana religio.
Gratia d-i rex.

A Rome, avec SCS.PETRVS et les noms de Grégoire IV (GRE-II ou PP.GRE.II), de Serge II (SER-P. ou SERG), de Léon IV (LO.PA en monogramme), de Benoît III (BNEDT.PA en mon.).

**ROIS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS DE LA RACE
CAROLINGIENNE**

Lothaire II, roi de Lorraine (855-869)

HLOTHARIVS, REX.

Metz.
Strasbourg.
Trèves.

Verdun.
Kristiana religio.

Louis II d'Italie, empereur (855-875)

HLVDVVICVS,PIVS.

Salm (*R. Belge*, 1860, p. 79).
Strasbourg.
Mayence.

Venise.
Pavie.
Bénévent.

A Rome avec SCS PETRVS et les noms de Benoît III (BNED), de Nicolas 1^{er} (NICOLAVS en monogramme), de Hadrien II (ADR en mon.).

Avec *Adelchis, prince de Bénévent* (866-67) R + ADELHIS. PRINCES.

Avec *Angilberge* (867-870). R ANGILBERGA. N. P. AGVSTA.

Carloman de Bavière (876-878)

CARLOMAN. REX.

Xristiana religio. Grand denier.

Boson, roi de Provence (879-887)

BOSO. GRACIA. DEI. REX.

Vienne.

Gui de Spolète, empereur (891-894)

VVIDO. MP. Xristiana religio.

A Rome avec le nom du pape Formose (FORMOSI. P. P.)

Arnould, roi de Germanie (887-896)

Empereur (896-899)

ARNVLVVS. PIVS. RE OU IMP.

Xristiana religio.

A Rome, avec SCS PETRVS et le nom d'Etienne VI (STEPHANI en monogramme).

Lambert, empereur (894-898)

LAMBERTVS. IMP. Xristiana religio.

A Rome avec Etienne VI, avec Romain (ROMANVS), avec Théodore II (THEODORI), avec Jean IX,

Louis l'Aveugle, roi de Provence (890-901)

Empereur (901-929)

LVDOVVICVS. IMP.

Vienne. | Kristiana relicio.

A Rome, avec Benoît IV (BENEDICTI).

Zwentibold (894-900)

SVINDEBAD OU TZVENTIBOECRE.

Cambrai. | Trèves.

**Arnoul, roi de Germanie (887) empereur (896-899)
et Bérénger.**

ARNVLFVS. PIVS. REX ꝛ BERENCARIVS. REX. temple.

Louis IV l'Enfant (899-912)

HLVDOVVICVS. REX.

Trèves.
Mayence.
Zurich.
Metz.
Namur.

Dinant.
Huy.
Würzburg.
Colonia.

Bérénger, roi d'Italie (888-900)

Empereur (905-924)

BERENGARIVS. REX.

Milan. | Pavie.

A Rome, avec Jean V (+ 10 H.).

Hugues (926-947)

HVDO. PIVS. REX.

Hugues et Lothaire

VGO. LOTHARIO. REGES.

Milan.

| Pavie.

Lothaire, roi d'Italie (931-950).

Lucques.

Bérenger II, roi d'Italie (950-961)

BERENCARIVS, REX.

Kristiana relicio.
Venise.| Vérone.
| Milan.**Henri l'Oiseleur (918-947)**

HEINRICVS, REX.

Verdun.
Metz.| Strasbourg.
| Ratisbonne.**Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne (937-993)**

CONRADA, DI. P. V.

Lyon,

Rodolphe III, roi de Bourgogne (993-1032)

RODVLFVS, RODVLLVS.

Lyon.
Pavie.

| Milan.

**Conrad le Salique, roi de Bourgogne (1033-1039)
Empereur (1027-1039)**

CONRADVS.

Cologne.

| Lyon.

Henri le Noir, roi de Bourgogne (1039-1056)

HENRICVS.

Lyon.

Othon I^{er} (936-973). — Othon II (973-983)

OTTO, REX, ODDO. IMPERATOR.

Cologne.
Dortmund.
Lucques.
Mayence.
Milan.Pavie.
Spire.
Trèves.
Vérone.
Zurich.**Pirates normands ou rois de la mer**

Nous plaçons ici une série de monnaies frappées dans la première moitié du x^e siècle. Ce sont des deniers et oboles du système carolingien portant les légendes EBRAICE. CIVITA *ou* CIVI et MIRABILIA. FECIT. On a attribué ces pièces à des pirates normands nommés Sifroid et Canut qui seraient venus fonder le comté de Guisnes, vers 928. Ces deux rois de la mer étaient les lieutenants d'Harold II, roi de Danemark. On a contesté divers points de ces conclusions (Cartier, *R. N.*, 1841, 379; 1842, 439; C. A. Serrure, *M. de Canut et de Sifroid*, 1858; de Coster, *Rev. belge*, 3^e sér., t. III, 1859, p. 546.)

Quelques-unes des pièces de Canut portent le nom de Quentovic. Cette ville, que l'on place à l'embouchure de la Canche, près d'Étaples, est citée dans l'édit de Pitres comme un ancien atelier monétaire. Il est probable que beaucoup des deniers de ces rois normands ont été fabriqués en Angleterre (cf. *Numism. chronicle*, VI, 1841, pl. I-X).

Canut : CNVT, REX, CVNVT (lettres interverties).

Sifroid : SIEFREDVS, SIEVERT, etc. Des deniers réunissent les deux noms.

CATALOGUE DES PRINCIPALES LÉGENDES DES MONNAIES
CAROLINGIENNES

ABRINCAS.....	Avranches.
AGIN, AGIN, CITAS.....	Agen.
ALABOTESHAIN, ALABOTESHAIM..	Blodelsheim ?
ALDVNHEIM.....	Altenheim.
AMB, AMBIAN, ANBIANIS. CIVI- TAS, etc.....	Amiens.
ANDEGAVIS. CIVITAS.....	Angers.
ANDO (matunum ?).....	Langres ?
ANITO. CIVIT.....	Le Puy.
AQVIS. GRAN, AQVIS. GRANI. PAL, AQVIS. PALA.....	Aix-la-Chapelle.
AGVIS. VRBS.....	Aix en Provence.
AQVIS. VASON et VASCON.....	Dax.
AQVITANIA.....	L'Aquitaine.
AR (verna), ARV, ARVNIS.....	Clermont en Auvergne.
ARELA, ARLEA, ARELV. CIVIS, ARELATO, ARELATVM, etc....	Arles.
ARGEN, ARGENTINA. CIVAS, CIV. ARGRAT, etc.....	Strasbourg.
ATINIACO. PA.....	Attigny.
ATRASI, ATRASI. CIVITAS, ATRE- BATHIS. CIVI, etc.....	Arras.
AVRELIANIS. CIVITAS, etc.....	Orléans.
AVTISIODERO, CIVITAS, etc.....	Auxerre.
AVENI, AVINIO.....	Aignon.
BAIOCAS. CIVITAS.....	Bayeux.
BAIGENTI, BALGENTI. CASTRO ou CASTELLI.....	Beauncy.

BARCINONA.....	Barcelone.
BARRISH, CA, BARRIS. CA.....	Bar.
BAVACA. CIVITAS.....	Bavaï.
BELGEVACVS. CI, BELVACVS, BEL- LEVACVS, CIVI.....	Beauvais.
BESENCIONE. CIVITAS.....	Besançon.
BINGIAC.....	Bingen.
BISTERRIS, BITIRRES, BEDERRIS;	Béziers.
BITVRIGES, BITVRIGAS, BITVRGES.	Bourges.
BLEDONIS.....	Blainville ou plutôt Bur- gus-Ledonis.
BLESIANIS. CASTRO.....	Blois.
BOIOHIS. CIVI.....	Boulogne.
BONA.....	Bonn.
BRVCCIA, BRVGGAS. MON.....	Bruges.
BRVDVNST, BRVCVNSVT.....	?
BURDEGAL, BURDIGALA.....	Bordeaux.
CAINONI. CASTRO.....	Chinon.
CALAMONAS.....	Chelles.
CAMARACVS, CAMVRACO, CAME- RICVS. CIVIS, etc.....	Cambrai.
CARNOAS, CARNOTIS, CARNOTAS- CIVITAS.....	Chartres.
CARCASONA. CIA.....	Carcassone,
CASEI. CHTAS, CASTI. CHTAS, CAS- SELLO. MOA.....	Mont-Cassel ?
CASTEL. DVN.....	Châteaudun.
CASTELLO. MILED.....	Melun.
CASTEL. BARSÌ ou BARISI.....	Bar.
CASTIS. AVALONS, AVLONIS.....	Avallon.
CASTIS. NANDONS ou LANDONIS..	Château-Landon.
CASTIS. PRVVINIS.....	Provins.
CASTRA. LOCIMO.....	Mons ?
CASTRA. CASTA. MONETA.....	Castres ?
CASTRE. LATS ou LATSIS.....	Laignes ?
CASTRVM. SCE. MARIE.....	Châtres-sous-Monthéry.
CAVILONVM, CAVI, CAVILONIS- CIVIS.....	Chalon-sur-Saône.
CATALAVNIS. CIV.....	Châlons-sur-Marne.

CERVIA. MONETA.....	Chièvres.
CHEMIRIACOV.....	Chimay.
CHOGIS.....	Choges ou Goch.
CINOMANIS. CIVITAS, CINMA	Le Mans.
CIX. AQVIS, CI. AGVIS	Dax.
CLAROMANT, CLAROMVNT.....	Clermont.
CLS.....	Cluses.
COLONIA.....	Cologne.
CON, CONDATO. MONETA	Condé.
COMPENDIO. PALACIO.....	Compiègne.
CORBIENSIS	Corbie.
CVRIA.....	Coire.
CVRTISASONIEN.....	Courtsessin Courtissou ou Saôsnès (R.N., 1883, 235).
CURTRIACO.....	Courtrai.
CVSTANCIEN, CVSTENSISONEN....	Coutances.
DE FISCO. CVRINIO.....	Curange.
DEONTANT.....	Dinant.
DIVIONI. CASTRE.....	Dijon.
DORSTAD, DORSTOT, DORESTADO, DORESTATVS, etc.....	Dorestadt.
DVNIS. CASTRO OU CASTELLI....	Châteaudun.
DVMOS.....	Dun-sur-Meuse ?
DVOSIEMILLIS	Dieuze.
EBROICAS. CIVITAS.....	Evreux.
ECOLISINA.....	Angoulême.
EDVA. CIVITAS.....	Autun.
EN. VICO. DEONIT.....	Dinant.
EQVTANIORVM.....	L'Aquitaine.
EX. METALLO. NOVO.....	Melle.
FLAVIA. LVCA.....	Lucques.
FLORENT.....	Florence.
GANDAVVM.....	Gand.
GENCLIACO. POR.....	Gemblours ?
GENII.....	Genève ?
GERVND.....	Gironne.
HADTVRECVM.....	Zurich.
HALIVERNIS. CIVI.....	Nevers.

HAMO, CASTEHO	Ham.
HOGISE, MONETA	Huy.
LATERCIS	?
IN. FISCO. VENDRITI <i>ou</i> VENDRNT.	Vendières-sur-Marne.
IN. PORTO. TRIECTO	Maëstricht.
INPVRIAS, IMPVRIAS	Ampurias.
INTRANO, AIT <i>ou</i> AVTTRANO ..	Antrain.
IN. VICO. DEONTNIT	Dinain (Flandres).
— NAMUCO	Namur.
— TRIECTO	Maëstricht.
— VIOSATO <i>ou</i> VIOTO	Vizet.
— HOIO	Huy.
IOTRENSIS. M.	Jouarre.
KALA. MONASTERI.	Chelles.
LATISSIO. CASTE.	Latz <i>ou</i> Laignes ?
LAVDVO	Laon <i>ou</i> Loudun.
LAVACA, LEODICO	Liège.
LEC. CIVITAS	Lecture.
LEM, LIMOVICAS, LEMVICAS	Limoges.
LENNIS. FISCO, LENCIANIS. CIS ..	Lens.
LEPTINAS. FISCO	Leptines.
LINGONIS. CIVI, LINCNVTS, LISCO-	
VINI. CIVIT	Langres.
LIXOVIVS. CIVITAS	Lisieux.
LVGDVNI. CLAVATI	Laon.
LVG, LVGDVN, LVGDVNVN, LVG-	
DVNVN, LVGDVNVN	Lyon.
MAGOC, MAOCG	Mayence.
MARSALLO. VICO	Marsal.
MASLS, MASSILIA	Marseille.
MATISEN. CIV	Mâcon.
MAVRINIA, NEVAI	Morienvail.
MAVRINIA CI	Maurigny.
MAXENT	Saint-Maixent.
MEDENAS, MEDENAS. VITCVSI,	
MEDENS	Meulan.
MEDIOL, MEDIOLANVM	Milan.
MEDIOMATRICI, MEDIOMATRICO-	
RVM	Metz.

MOCED.....	Mayence.
MEDOCVS.....	Melle ?
MELBODIO.....	Maubeuge.
MELDIS.CIVITAS.....	Meaux.
METAL.GERMAN.....	(Voy. p. 105).
METVLO, METVILLO, METALLVM.,	Melle.
MET, METTIS.CIVITAS.....	Metz.
MOSOMO.MONETA, MVSOMO.MO-	
NITA.....	Mouzon.
MONETA.IN.NIGELLA.....	Nellè.
MOGONCIA, MOGONTIA.CIVITAS,	
MOGONTIACVS.....	Mayence.
MONT.LVGDVNI,CLAVATI.....	Laon.
MONT.S.NAZ.....	Saint-Nazaire d'Autun.
NAMNETVM, NAMNETIS.....	Nantes.
NR, NRBO, NARBONA.....	Narbonne.
NEVERNIS.CIVITAS.....	Nevers.
NIMIS.CIVIS.....	Nîmes.
NIPELLA, VICUS.....	Nivelles.
NOVIOMUS, CIVITAS.NOVIOM, NO-	
VIOM, H. NOVIO.VICO.....	Noyon ou Neuvy-sur- Baragon.
NVSSIO.....	Neuss ?
N VICO.NAMVCO.....	Namur.
NVIENTVS.CASTR.....	Nogent.
OSTEVNIS.CIVITAS.....	Autun.
PALATINA.MONETA.....	Le Palais.
PAPIA, PAPIA.CIVITAS.....	Pavie.
PARI, PARISI, PARISI.....	Paris.
PETPEPONTEM.....	Pierrepont.
PECTAVO, PICTAVI.....	Poitiers.
PERRONENSISMO.....	Péronne.
PINCIVS.....	Poissy.
PISAS.....	Pise.
PORCO.CASTELLO.....	Château-Porcien.
PRISACHA.....	Vieux-Brisach.
PRVINIS.CASTIS.....	Provins.
QVENTOVICVS.....	Quentovic.
RAVDIVM.....	Roye.

RAVTVCIO.PALATIO, RAVCIO, PA- LATINA.....	Roucy.
REGANESBVRG, RADASPONA.....	Ratisbonne.
REDONES, REDONIS, CIVITAS.....	Rennes.
REMEIRODO.....	Ramerupt.
REMIS, CIVIS ou CIVITAS.....	Reims.
REDS.....	Razès ?
RODDA.....	La Rodde ?
RODOMAGVM, ROTYMACVS, RO- TVNCVS, CIVIS, etc.....	Rouen.
ROTANIS.....	Rodez.
ROTVN.DAS.CELLAS.....	Retondes.
RVELLO, RVLLO, CIVITAS.....	Riez.
SLAY, SILVANECTIS, SVAL.....	Senlis.
SCI.ANDTMNT.....	St-André-de-Bordeaux ?
SCI.AVDOMARI.....	St-Omer.
SCI.ANIANI.....	St-Aignan-d'Orléans.
SCI.CIRICI.....	St-Cirgues.
SCI.CRV ou CRVCIS.....	Ste-Croix.
ST, SA.COLONIA.....	Cologne.
SCI.DIONYSII, SCI.DYONISII.....	St-Denis.
SCI.FVRSEI.CASTELLO.....	St-Fursy, à Péronne.
SCI.FIRM.....	St-Firmin.
SCI.GAV, SCI.GAVGERICI.M.....	St-Gaucher de Cambrai.
SCI.IOVINUS.....	St-Jovin de Cologne.
S.MARCVS.VENECIA.....	St-Marc de Venise.
SCA.MAR ou MARIA.....	Ste-Marie.
SCI.MAR.....	St-Marcel de Chalon.
S. M., SCI.MARTINI.....	St-Martin de Tours.
SCI.MEDARDI.....	St-Médard de Soissons.
SCI.NAZARI.MONETA.....	St-Nazaire d'Autun.
SCI.PETRI, SCI.PETRI.MONETA, SCS.PETRVS.....	St-Pierre de Tongres ou de Corbie.
SCI.PHILIBERTI, MONETA... ..	St-Philibert de Tournus.
SCI.QVINTIN ou QVINTINI ou QVINTINI.Mo.....	St-Quentin.
SCI.SEBASTIANI, M.....	St-Sébastien de Sois- sons.

SCO. STEF, SCI. STEFANI OU STEPHANI. MONE.	St-Etienne de Besançon.
SCI. TRVDO.	St-Trond ?
SENNES, SENONES, SENONIS. CIVITAS OU VRBS, SEN.	Sens.
SINEMVRO. CASTRO.	Semur.
SPISE.	Spire,
STAMPIS.	Étampes.
STCMAS, STCIAS.	Saintes.
STRABVRG, STAATBVRGV, STRATBVRGV, STASB. CIVITAS.	Strasbourg.
SVESSIO. CIVITAS.	Soissons.
SVSTANCIONE.	Sustancion.
TALAV. MONETA.	Talau ?
TARVENA. CIVIT, TARVENNA.	Térouanne.
TARVISVM, TARVISIVS, TARVI, STARVISO.	Trévise.
THEROTMANNI.	Dormund.
TOLOSA. CIVITAS.	Toulouse.
TORNACO.	Tournai.
TORNÐ. PORT, TORNEMSI.	id. ?
TRICAS, TRECAS. CIVITAS.	Troyes.
TREVERIS. CIVI.	Trèves.
TRIECT, TRIETTO, TRIETTENSE-MOI, TRIGETINSE. MON.	Maëstricht.
TRIODORO, TORNODOR. CASTEL.	Tonnerre.
TVEHS. CIVITAS.	?
TVLLO. CIVITAS.	Toul.
TVNIERAS. CIVITAS.	Tongres ?
TVNNIS.	Thuin ou Tun.
TVREC, TVREGVM.	Zurich.
TVRONIS, TVRONES.	Tours.
TVV.	Toul ?
VCECIA, VCECI, VCECIVS. CIVIS.	Uzès.
VVALIA.	?
VALENCIANIS. PORTVS.	Valenciennes.
VENDEMIS, VENDENIS. CASTRO.	Vendôme.
VENDERIA.	Vendières.
VENECIAS.	Venise.

VNEARO, VERONA.....	Vérone.
VESON, VESSIN, CIVITVS.....	Besançon.
VIENNA. CIVIS.....	Vienna.
VINSCOC.....	Vénasque ?
VIOSATVM.....	Viset.
VIRDVN, VIRIDVNVM, VIRDVNI.	
CIVITAS.....	Verdun.
VISTA. RED. CIL.....	Rennes.
WALIAR. CASTI.....	Château-Gaillard.
WIRIBVRG. CIVIS.....	Wirburg ?
WIRZIBVRC. CIVIT.....	Würtzbourg.

CHARTES ET ORDONNANCES DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE
RELATIVES AUX MONNAIES

1. Pépin, 755. Capitulaire de Vernon, xxvii.
2. Charlemagne, vers 781. Capit. de Mantoue, ix.
3. — 794. Capit. de Francfort, v.
4. — 803. — d'Aix-la-Chapelle, xxviii.
5. — 805. — de Thionville, xviii.
6. — 808. — de Nimègue ? vii.
7. — 809. (Pertz, *Leges*, I, 159).
8. Louis I^{er}, 819. (Pertz, *Leges*, I, 213).
9. — — Capit. v Missorum.
10. — 822 ou 825. (Pertz, I, 245).
11. — vers 826. (Act. ord. S. Bened., I, 387).
12. — 829. Capit. de Worms.
13. Lothaire I^{er}, 832. Capit. de Pavie.
14. Charles le Chauve, 854. Capit. d'Attigny.
15. Louis II, emp., 856. Capit. de Mantoue.
16. Charles le Chauve, 761. Edit de Quierzy.
17. Lothaire II, roi de Lorraine, 861. (*Gallia christ.*, XIII, col. 309, n° 24.)
18. Charles le Chauve, 864. Edit de Pitres.
19. — 865. (*R. N.*, 1851, p. 17).
20. — 874. (D. Bouquet, VIII, 643.)
21. Charles le Gros, 886. (D. Bouquet, IX, 346.)

22. Eudes, 889. 17. Cal. d'août. (D. Bouquet, ix, 448.)
 23. — 889. Des Cal. de janvier. (D. Bouquet, ix, 449.)
 24. Zwentibold, roi de Lorraine, 898. (*Gall. christ.* t. XIII, col. 314.)
 25. Charles le Simple, Veille des Cal. de Juillet, 900. (D. Bouquet, ix, 486.)
 26. Charles le Simple, 900. (D. Bouquet, ix, 492.)
 27. Louis IV, roi de Germanie, 902.
 28. — 15 des Cal. de février, 908. (*Gall. christ.* III, col. 146.)
 29. Charles le Simple, 911 (pour Cambrai).
 30. — 911. (D. Bouquet, ix, 528.)
 31. — 917. — 534.)
 32. — 919. — 544.)
 33. — 920. — 549.)
 34. Louis, roi de Provence, 920. (D. Bouquet, ix, 686.)
 35. Raoul, 924. (D. Bouquet, ix, 564, etc.)
 36. — 931. (— 574.)
 37. Louis IV d'Outremer, 940. (D. Bouquet, ix, 65.)
 38. Otton, roi de Germanie, 941 (pour Cambrai.)
 39. Lothaire, 955 (Le Puy). (D. Bouquet, ix, 618.)
 40. Conrad, roi de Bourgogne, 962. (D. Bouquet, ix, 699.)
 41. Otton II, 973 (Trèves).
 42. Otton III, roi de Germanie, 985. (*Gall. christ.*, t. III, col. 148.)

EXTRAIT DE L'ÉDIT DE PITRES RELATIF AUX MONNAIES
 (D. Bouquet, VII, 657).

VIII. — Ut denarii ex omnibus monetis mere ac bene pensantes sicut in capitulari prædecessorum ac progenitorum nostrorum regum, libro quarto, xxxii capitulo continentur, in omni regno non rejiciantur usque ad missam sancti Martini. Et in omnibus civitatibus et vicis ac villis tam nostris in dominicatis quam in his quæ de immunitate sunt, vel de comitatibus atque hominum nostrorum, sive cujuscumque sint per omne regnum nostrum a judi-

cibus nostris et ab eis quorum villæ sunt una cum ministris reipublicæ secundum quantitatem locorum et villarum tanti ac tales de ipsis incolis et inibi manentibus constituantur qui inde providentiam habeant ne boni denarii rejiciantur, et non nisi meri et bene pensantes accipiantur.

IX. — Ut illi qui ex hac causa providentiam habebunt, sacramento jurent quod sicut eis ex hac causa injunctum fuerit quantum scierint et potuerint, debeant fideliter observare et illum hominem quem scierint merum et bene pensantem denarium rejicere non debeant celare, sed ministris reipublicæ eum debeant notum facere. De quo sacramento quicumque comprobatus fuerit perjurus et secundum legem mundanam ut perjurus puniatur, sicut in capitulari decessorum ac progenitorum nostrorum continetur in fine capituli x ex III lib., et secundum legem ecclesiasticam publicæ penitentiae subigatur.

X. — Ut ab ipsa missa sancti Martini per omne regnum nostrum non nisi istius nostræ monetæ novæ meri et bene pensantes denarii accipiantur. Et quicumque ab illa die alium denarium negociandi causa protulerit, a comite et a ministris ejus auferatur ab eo, sicut in libro capitulorum secundo, decimo octavo capitulo continetur.

XI. — Ut in denariis novæ nostræ monetæ ex una parte nomen nostrum habeatur in gyro et in medio nostri nominis monogramma, ex altera vero parte nomen civitatis et in medio crux habeatur.

XII. — Sequentes consuetudinem prædecessorum nostrum sicut in illorum capitulis invenitur, constituimus ut in nullo loco alio in omni regno nostro moneta fiat nisi in palatio nostro et in Quentovico, ac Rotomago (quæ moneta ad Quentovicum ex antiqua consuetudine pertinet) et in Rhemis et in Senonis et in Parisio et in Aurelianis et in Cavillonno et in Metullo et in Narbona.

XIII. — Ut hi in quorum potestate deinceps monetpermanserit, omni gratia et cupiditate, seu lucro postposito, fideles monetarios eligant, sicut Dei et nostram gratiam volunt habere. Et ipsi monetarii jurent quod ipsuni ministerium quantum scierint et potuerint, fideliter fa-

ciant. Et mixtum denarium et minus quam debet pensantem non monetent nec monetari consentiant. Et sine ulla fraude et absque malo ingenio contra eos quorum argentum ad purgandum acceperint, ipsum argentum exnerent et sine fraude tam in pensa quam in purgatione denarios concambient. Contra quod sacramentum si quilibet fecisse reputatus fuerit, iudicio Dei se examinet. Et sicut contra hoc fuisse comprobatus fuerit, quia non majorem fraudem facit si mixtum denarium et minus quam debeat pensantem, monetaverit, quam si in purgatione et concambio argenti per malum ingenium, fraudem de argento reipublicæ et de argento rerum ecclesiasticarum et de facultate pauperum fecerit, sicut constitutum est de falsis monetariis in libro quarto capitulorum trigésimo tertio capitulo, manum perdat, et ut sacrilegus ac pauperum spoliator publicæ penitentiae iudicio episcopali subjiciatur. In illis autem regionibus in quibus secundum legem romanam judicia terminantur, juxta ipsam legem culpabilis judicetur.

XIV. — Ut in proximis kalendis Julii, per hanc duodecimam indictionem, habeat in Silvanectis civitate unusquisque comes in cujus comitatu monetam esse jussimus, vicecomitem suum cum duobus aliis hominibus qui in ejus comitatu res et mancipia vel beneficia habeant et suum monetarium cum ipsis habeat : quatenus ibi accipiant per manus suas de camera nostra ad opus uniuscujusque monetarii, de mero argento cum pensa libras quinque, ut habeat unde initium monetandi possit incipere et pensam argenti quam ex camera nostra acceperit, per manus eorum per quas illud accepit sabbato ante initium quadragesimo in monetatis denariis in præfato loco et cum ipsa pensa cum qua argentum acceperat, unusquisque monetarius in nostra camera reddat.

XV. — Ut nullus more solito pro ullo lucro vel avaritia hoc leviter accipiat, sed omnes ad ipsis kalendis Julii argentum suum in constitutis monetis concambiari faciant, scientes quia post missam sancti Martini nulli alii denarii in regno nostro nisi istius novæ monetæ recipientur et ab ipsis kalendis Julii ipsi novi denarii ab omnibus accipian-

tur. Et quicumque liber homo ab ipso die denarium merum novæ nostræ monetæ in regno nostro rejecerit, sicut in præfato libro et capitulari regio continetur, bannum nostrum, id est solidos sexaginta, componat. Si vero servi ecclesiastici aut comitum, aut vassalorum nostrorum hoc facere præsumpserint, quia in præfato capitulari continetur, ut sexaginta ictibus vapulent et hac occasione indiscreti homines modum in disciplina faciebant constituimus cum fidelium nostrorum consensu atque consilio ut quorumcumque coloni et servi pro hoc convicti fuerint non cum grosso fuste, sed nudi cum virgis vapulent. Et in civitatibus atque vicis, seu villis episcopi per suos ministros, vel presbyteros providentiam una cum reipublicæ ministris accipiant ne et in hac causa modus disciplina transgrediatur sed taliter fiat qualiter et homines castigantur, et quasi pro intentione vel occasione castigationis disciplinam facientes peccatum non incurrant et disciplinam sustinentes in corpore suo debiliores non fiant. Quod si quis hoc mandatum nostrum transgressus fuerit, nobis ab episcopis nuntietur; quatenus taliter castigetur ne deinceps mandatum nostrum quemquam delectet contemnere. Et si dominus vel magister qui liber est aut advocatus talium hominum eis vel comiti vel misso nostro ad disciplinam sustinendam contradixerit, vel misso nostro jussus præsentare noluerit, prædictum bannum sexaginta solidorum componat, sicut prædicto capitulari habetur.

XVI. — Ut si aliquis homo a proximis kalendis Julii de hac nova nostra moneta mixtum vel minus quam debeat pensantem denarium invenerit constringat eum qui ipsum denarium ad negotiandum protulit, et ipse dicat a quo eum accepit et sic de manu ad manum veniat usque dum ad falsitatis auctorem perveniatur. Et inventus mixti vel minus quam debeat pensantis denarii monetator in illa terra in qua judicia secundum legem romanam terminantur, secundum ipsam legem judicetur. Et in illa terra in qua judicia secundum legem romanam non judicantur, monetarius sicut supra diximus falsi denarii manum dexteram perdat, et qui hoc consenserit, si liber est, sexa-

ginta solidos componat, si servus vel colonus, nudus cum virgis vapulet.

XVII. — Ut diligenter comites et ministri reipublicæ per suos comitatus ac ministeria provideant ne in aliquo loco occulta vel fraudulenta moneta fieri possit. Ut si inventus vel comprobatus quilibet fuerit fraudulentam monetam percutiens, sicut constitutum est de falso monetario ex præfato capitulari prædecessorum nostrorum manus ei amputetur, etc.

XVIII. — Et si falsus monetarius aut de illis locis in quibus monetam fieri jussimus, aut occulte monetam percutiens aut denarium falsum de nova moneta ad negotiandum proferens, ut constringi et puniri non possit sicut est constitutum, in fiscum nostrum vel in quamcumque immunitatem aut alicujus potentis potestatem, vel proprietatem confugerit; si in nostrum confugerit fiscum, requiratur a nostro ministro. Et si ille eum defenderit aut occultaverit nuntietur nobis, quatenus ita in eo secundum capitulare regium vindicetur ne ullus alius unquam falsitatem nostra auctoritate vel potestate consentire, aut defendere audeat. Si autem in immunitatem, vel potestatem, vel proprietatem alicujus potentis confugerit secundum quod in tertio libro capitularium xxvi capitulo continetur de eo qui furtum, homicidium vel quodlibet crimen foris committens infra immunitatem fugerit, inde fiat. Id est, mandet comes, vel publicæ rei minister episcopo, vel abbati vel illi quicumque locum episcopum, vel abbatem, vel illi quicumque locum episcopi, vel abbatis, vel abbatissæ tenuerit, vel potentis hominis in cujus potestatem confugerit ut reddat ei reum. Si ille contradixerit et eum reddere noluerit, in primum contradictione quindecim solidis culpabilis judicetur. Si ad secundam inquisitionem eum reddere noluerit, 30 solidis culpabilis judicetur: si nec ad tertiam inquisitionem consentire voluerit quicquid damni reus fecit, totum ille qui eum infra immunitatem retinet nec reddere vult solvere cogatur. Et ipse comes veniens licentiam habeat ipsum hominem infra immunitatem querendi, ubicumque eum invenire potuerit. Si autem in prima inquisitione comitis

responsum fuerit, quod reus infra immunitatem quidem fuisset sed fuga lapsus sit, juret quod ipse eum ad justitiam cujuslibet disfaciendam fugere non fecisset et sit ei in hoc satisfactum. Si vero intranti in ipsam immunitatem vel in cujuslibet hominis potestatem vel proprietatem comiti collecta manu resistere quilibet tentaverit comes hoc ad regem, vel principem deferat et ibi judicetur, et sicut ille qui in immunitate damnum fecit 600 solidis componi debet, ita qui comiti collecta manu resistere præsumperit 600 solidis culpabilis judicetur.

XIX. — Ut melius et commodius hac providentia de bonis denariis non rejiciendis et de monetæ falsæ denariis custodiri possit, volumus ut unusquisque comes de comitatu suo omnia mercata in breviario faciat et sciat nobis dicere quæ mercata tempore avi nostri fuerunt et quæ tempore domini et genitoris nostri esse ceperunt vel quæ illius auctoritate constituta fuerint, vel quæ sine auctoritate illius facta fuerunt vel quæ tempore nostro convenire cœperunt, vel quæ in antiquis locis permanent, et si mutata sunt, cujus auctoritate mutata fuerunt. Et ipsam brevem unusquisque comes ad proximum placitum nostrum nobis adportet ut decernere possimus quatenus necessaria et utilia et quæ per auctoritatem sunt maneant, quæ vero superflua, interdicantur, vel locis suis restituantur. Et mercata die dominico in nullo loco habeantur sicut in primo lib. capitul. capitulo cxxxvi habetur (1).

XXIII. — Ut nullus deinceps in regno nostro mixturam auri vel argenti ad vendendum facere vel consentire præsumat. Et nullus a missa sancti Remigii id est a proximis kalendis octobris, aurum vel argentum ad vendendum vel emendum nisi purificatum proferat. Et si quis post præfatas kalendas inventus fuerit aurum vel argentum vel quodcumque fabricinium ex auro vel argento mixtum ad vendendum vel emendum portare, a ministris reipublicæ ipsam quod portaverit ab eo tollatur et ipse per fideijussores si res et mancipia in illo comitatu non habet, ad

(1) Les articles 20, 21 et 22, sont relatifs à différentes mesures de police et d'amende.

præsentiam nostram cum ipso auro vel argento adducatur ut nos inde commendemus qualiter culpabilis judicetur. Si vero res et mancipia vel mobile per quæ distringi legaliter possit, in ipso comitatu habuerit secundum legem ad nostram præsentiam venire jubeatur. Et si quisquam inventus fuerit suum aurum vel argentum vel quodcumque fabricinium ex auro vel argento portare ad fabrum ut purgetur, provideant reipublicæ ministri ne hac occasione ab eo quod suum fuerit, tollant. Quod si fecerint et ad nos inde reclamatio venerit sicut ille qui tortum in suo comitatu vel ministerio fecerit, in nostra vel fidelium nostrorum præsentia culpabilis judicabitur. Faber vero qui post præfatas kalendas comprobatus fuerit aurum vel argentum ad vendendum vel emendum adulterasse vel misculasse in illis regionibus in quibus judicia secundum legem romanam terminantur, juxta illam legem puniatur. In aliis autem regionibus regni nostri secundum capitulare regium, sicut falsam monetam percutiens, manum perdat. Et liber homo qui hoc consenserit sicut in præfato continetur capitulo, bannum nostrum, id est 60 solidos, componat, colonus vel servus nudus cum virgis flagelletur. Si vero judæus fuerit, ipsum quod mixtum protulerit perdat et bannum nostrum componat.

XXIV. — Ut in omni regno nostro non amplius vendatur libra auri purissime cocti nisi duodecim libris argenti de novis et meris denariis. Illud vero aurum quod coctum quidem fuerit, sed non tantum ut ex eo deauratura fieri possit libra una de auro vendatur decem libris argenti de novis et meris denariis. Et omnimodis provideant tam comites quam ceteri omnes ministri reipublicæ, ne aliqua adjectione vel fraude per occasionem aliquid amplius vendatur sicut de suis honoribus volunt gaudere. Et quicumque hanc commendationem nostram aliquo ingenio infirmare vel fraudare, seu aliter immutare inventus fuerit, si liber homo fuerit, bannum nostrum, id est 60 solidos componat, colonus seu servus nudus cum virgis flagellatur.

ÉPOQUE CAPÉTIENNE

MONNAIES ROYALES DE FRANCE DEPUIS L'AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS

La décentralisation monétaire fut le résultat des démembrements de l'empire de Charlemagne, causés par la faiblesse de ses successeurs.

Mais les ducs des Francs, assez puissants pour renverser la dynastie carolingienne, n'avaient guère d'autorité sur les autres seigneurs et Hugues Capet, qui ne possédait même pas tous les domaines des anciens ducs des Francs, dut se résigner à ne frapper monnaie que dans l'île de France et l'Orléanais.

Jusqu'à Philippe Auguste le domaine royal s'accrut insensiblement, et, sous le règne de ce dernier, les monnaies royales commencèrent à être frappées dans un tiers environ de la France actuelle. Le mouvement centralisateur n'arriva qu'au bout de plusieurs siècles, à supprimer complètement le monnayage féodal.

La monnaie la plus répandue était celle de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qui donna son nom à la monnaie tournois : les rois de France, qui n'avaient d'abord d'autre atelier que celui de Paris, établirent ensuite la monnaie *parisis* qui ne semble paraître que sous le règne Philippe I^{er} (V. Duchesne, t. IV, p. 224 et 423). Tant que le monnayage royal ne fut exercé que dans un ou deux ateliers, les pièces qu'il produisait ne pouvaient servir de types, mais quand les rois purent multiplier leurs ateliers en les soumettant aux règles qui régissaient la monnaie de Paris, il y eut un *système parisis*.

Les parisis valaient un quart en sus des tournois, de sorte que 15 deniers tournois faisaient un sou parisis.

Les seules monnaies employées dès le commencement de la troisième race sont, comme dans les fiefs des grands feudataires, le *denier* et l'*obole*. Le *sou*, que l'on trouve mentionné dans quelques actes contemporains, n'était qu'une monnaie de compte, indiquant une collection de 12 deniers. Sous Philippe I^{er}, le *marc* remplaça la livre (1).

Philippe-Auguste étendit encore son monnayage en Bretagne et en Artois où il employait la langue vulgaire pour indiquer les noms de lieux : il ne conserva les *parisis* que dans ses domaines, qui formèrent ce que l'on appelait le *serment de France*, et adopta dans toutes ses nouvelles possessions la monnaie de Saint-Martin de Tours.

Saint-Louis réforma complètement les monnaies de France; il les fit frapper à un très haut titre (11 deniers 12 grains), et transforma en une monnaie réelle le *sou* qui, jusqu'à lui, n'avait été qu'une valeur idéale : le *sou d'argent* s'appela dès lors *gros*, et le denier fut désigné sous la dénomination de *petit tournois*.

Le titre des monnaies commença à être altéré à dater de la mort de saint Louis, sous Philippe le Hardi, Philippe le Bel, que le peuple appelait le *faux-monnayeur*, Louis X et Philippe le Long. Le gros tournois, qui avait valu 12 deniers, monte sous Philippe IV jusqu'à 21.

Il arrive souvent pour ces rois homonymes que parmi les monnaies aux mêmes types émises sous leurs règnes, on ne peut faire d'attribution qu'approximativement, et en ayant égard au plus ou moins de pureté du métal. Charles le Bel suivit l'exemple de ses prédécesseurs.

En 1306, il y avait 8 ateliers royaux : Paris, Rouen,

(1) On peut fixer entre 1070 et 1090 le premier emploi du *marc* : en 1075, on voit encore mentionner des *livres : fisco nostro auri libras C festinet persolvere* (Spicil. de D. L. d'Achery, t. I); en 1093, Philippe I^{er} donnait 9 mares d'argent pour rebâtir une église qui avait été brûlée (*id.*, t. II, 751). Chaque province eut son *marc* qui valait les deux tiers de son ancienne livre : le marc de Paris était de 4,608 grains.

Troyes, Tournai, Toulouse, Saint-Pourçain, Montpellier et Montreuil-Bonnin (*Monsteriolum*).

Philippe de Valois affaiblit considérablement ses monnaies, au point que plusieurs de celles d'argent et de billon sont presque de cuivre : ses types sont très variés, il semble que l'on ait voulu, par leur variété et leur beauté, faire oublier les changements qui étaient opérés sur le module, le poids et le titre : pour en donner une idée, il nous suffira de dire que, le 21 mars 1359, les gros de Philippe de Valois valaient deux fois et demie autant que ceux fabriqués sous saint Louis, bien qu'il y entrât dix-sept fois moins d'argent.

L'assemblée des trois États convoquée par Jean II en 1355, exigea une monnaie meilleure, mais les États du Languedoc obtinrent seuls satisfaction. A Paris, Étienne Marcel, le prévôt des marchands, interdit le cours des nouveaux deniers blancs de 1356, et se révolta contre l'autorité du dauphin.

Le nombre des ateliers, la fréquence des refontes, les changements d'aloi, rendirent bientôt nécessaires des signes particuliers destinés à faire reconnaître les officines et les monnayeurs qui avaient fait les émissions de numéraire. Telle fut l'origine des *différents monétaires*.

Ainsi, le 25 avril 1360, le dauphin, régent, faisait frapper des gros qui devaient avoir un petit point dans l'O du mot FRANCORVM, et dans celui de IOHANNES; le 28 mai on faisait d'autres gros sur lesquels la fleur de lis, placée au commencement de la légende de l'avvers et du revers, devait être accostée de deux points.

C'est seulement sous Charles VI que nous pouvons, à l'aide des textes, dresser une liste des différents marqués par des points secrets. Pour les retrouver, il suffit de compter les lettres des légendes quelles qu'elles soient et de s'arrêter au chiffre de la lettre au-dessous de laquelle on trouve un point.

1 Tournon, atelier transféré à Crémieu vers 1386.

2 Romans.

3 Crémieu, puis Mirabel, transféré à Embrun dès 1406; Mirabel, en 1417, puis à Montélimar en 1426.

- 4 Montpellier depuis 1306.
- 5 Toulouse.
- 6 Tours.
- 7 Angers.
- 8 Poitiers.
- 9 La Rochelle.
- 10 Limoges.
- 11 Saint-Pourçain, depuis 1339; à Montferrand, en 1532-1534.
- 12 Mâcon, transféré à Lyon en 1415.
- 13 Dijon.
- 14 Troyes.
- 15 Rouen.
- 16 Tournai, jusqu'en 1489; prit la 17^e lettre, en 1421, pendant quelques mois.
- 17 Saint-Quentin, Montdidier.
- 18 Paris.
- 19 Saint-Lô, depuis 1352.
- 20 Saint-André ou Villeneuve-lès-Avignon, depuis 1389.
- 21 Sainte-Menehould, ponctuation remplacée par des croisettes, depuis 1392; transféré à Châlons-sur-Marne en 1412 et rétabli lorsqu'on n'ouvra plus à Tournai.
- 22 Châlons-sur-Marne; Auxerre, en 1456.
- 23 Chalon-sur-Saône, depuis 1360.
- 24 Arras en 1456.
- 25 Bayonne, depuis 1488.
- ‡ Entre les deux premiers mots des légendes, Marvejols, en 1418.

Dès 1417, la reine Isabeau de Bavière exerça la régence et fit ouvrir au nom du roi. Le duc de Bourgogne en fit autant dans les ateliers de Dijon, Mâcon, Châlons et Troyes, dont on lui avait donné les revenus. Le dauphin retiré à Bourges, monnaya dans les six provinces de son obéissance pendant que le roi d'Angleterre frappait en Normandie.

Les ateliers de Henri V qui prit la qualité d'héritier du royaume étaient, en 1420 : Rouen, point sous la première : Saint-Lô, sous la seconde.

Sous Henri VI, et tant que les Anglais furent maîtres de Paris (jusqu'au 3 avril 1437) et de la Guyenne (décembre 1453), le régent duc de Bedford fit monnayer dans les ateliers suivants :

Amiens, *différent* ; agneau pascal.
 Arras, depuis 1420, losange ou trèfle.
 Auxerre, fer de moulin.
 Châlons, croissant.
 Dijon, Véronique ou saint Suaire.
 Mâcon, trèfle.
 Le Mans, depuis 1425, racine.
 Nevers, étoile.
 Paris, couronne, 1422-36.
 Saint-Lô, fleur de lis, 1420-48.
 Saint-Quentin, molette.
 Rouen, léopard, 1422-48.
 Troyes, rose.

Les ateliers de Charles VII, encore Dauphin, à partir de 1420 eurent comme différents la première lettre de leur nom :

Bourges.	Montaigu.
Chinon.	Montferrand (m).
Figeac (f).	Niort.
Fontenay (F).	Orléans.
Loche.	Parthenay, 1420-1430
Lyon (un trèfle).	Saumur.
Mont-S ^t -Michel (coquille).	Sens.

Il y eut encore beaucoup d'autres ateliers, qui ne paraissent pas avoir eu de différents fixes, mais des signes qui changeaient pour chaque émission. Citons :

Beaucaire, 1419-1435.	Grenoble, depuis 1489.
Bordeaux, 1455.	Guise, 1419-1435.
Château-Thierry, 1430.	Laon, 1456.
Chaumont, 1430.	Le Puy, 1421-1435.
Condom, 1369.	Le Vigan ? 1346.
La Côte-Saint-André.	Massères, 1420-30.
Crotoy, 1435.	Melun, 1430.
Figeac, 1346-1456.	Mont de Dôme, 1339-88.

Montdidier, 1346.	Saint-Laurent, 1361.
Mouzon, 1419-1430 (<i>R. N.</i> , 1885, p. 354).	Sommières, à Montpellier, en 1340.
Pont-S ^t -Esprit, 1419-1435.	Tarascon, 1508.
Rochegade, 1366-73.	Villefranche - en - Rouergue, 1420-1529.
Romans, depuis 1370.	
Saint-Cyr, 1430.	

On trouvera sur ces ateliers de précieux renseignements dans les ouvrages de F. de Saulcy, qui, malgré de nombreuses erreurs, sont utiles à consulter. (*Ateliers monétaires*, 1877; *Documents*, etc.)

Quand Louis XI fit occuper Perpignan, on mit un P au centre de la croix des monnaies.

François I^{er}, par l'ordonnance du 14 janvier 1539, assigna des lettres et des signes variés à 31 ateliers. Les points secrets furent encore employés sur les monnaies postérieures à cette date, simultanément avec les lettres.

Louis XIV, par ses conquêtes, ajouta quelques ateliers, mais Louis XV en supprima 13 en février 1772.

La République, après en avoir fait chômer plusieurs en rouvrit 8 le 22 vendémiaire an IV. L'empire en ajouta qui furent supprimés en 1814.

Le perfectionnement de l'outillage fut cause que sous Louis-Philippe, on réduisit le nombre des ateliers, en 1837. On adopta ensuite la vapeur pour faire mouvoir le matériel et, en 1848, il n'y eut plus que les officines de Paris, Bordeaux et Strasbourg.

De 1853 à 1857, Lille, Lyon, Marseille et Rouen furent rouverts pour travailler à la refonte des monnaies de cuivre.

Voici la liste des ateliers depuis François I^{er}, avec leurs différents et les changements survenus.

A Paris, depuis 1539. La lettre fut donnée à Corbeil pendant les troubles de la Fronde, 1655 à 1658.

AA Metz, 1662 ; 1690-1794.

AR *et un rat*, Arras, 1640-1658.

AΩ Compiègne, 1572-1594.

B Rouen, 1539-1858. Pendant la Fronde, il fut transporté à Pont-de-l'Arche, ou à Dieppe, 1655-1658.

- B *et un gland de chêne*, Bologne, 1806-1813.
 BB Strasbourg, 1696-1870.
 BD *en monogramme*. Béarn, 1675.
 C Saint-Lô, 1539-1654, et 1659-1693; Caen, 1655-58 et 1693-1772.
 CC Besançon, 1693-1772.
 CC Gênes, 1803.
 CL *et une proue*. Gênes, 1811-1814.
 D Lyon 1539-1794-1858. Pendant la Fronde, la lettre fut donnée à Vienne, 1655-58.
 E Tours, 1539-1772. Meung-sur-Loire, 1655-1658.
 F Angers, 1539-1738.
 G Poitiers, 1539-1772. Avec un lion, Genève, en l'an VIII, supprimé le 27 pluviôse an XIII (1799-1805).
 H La Rochelle, 1539-1794-1837.
 I Limoges, 1539-1794-1837.
 K Bordeaux, 1539, encore ouvert.
 L Bayonne, 1539-1837.
 LA Laon, pendant la Ligue.
 LL Lille, en septembre 1685.
 L *couronné*. Lille, 1686. (voir W).
 M Toulouse, 1539-1794, 1810-1837 (voir V).
 M *et une coupe renversée*. Milan, 1804-1814.
 MA *en monogramme*. Marseille, 1786-1858.
 N Montpellier, 1539-1794.
 O Saint-Pourçain, 1539-1549; Moulins, 1549-1555; Rion, 1555-1772. A Clermont, en 1572 et 1591-1594.
 P Dijon, 1539-1772.
 Q Châlons-sur-Marne, 1539-1572? 1590; Narbonne, 1700-1710; Perpignan; 1710-1837.
 R Villeneuve-Saint-André, 1539-1646; Nîmes, 1655-1658; Orléans, 1700-1799?
 R *couronné et une louve*. Rome, 1811-1814.
 R *et un lis*. Gand (ou Londres), 1815, pour Louis XVIII.
 S Troyes, 1539-1679.
 S *couronné*. Troyes, 1679-1690 (voir V).
 S *et la Sainte-Ampoule*. Reims, 1679-1772.
 T Sainte-Menehould, 1439-1540; Turin, 1540-1549; Nantes, 1599-1837 (voir 99).

U Turin, 1803-1814.

V Turin, 1538-1544 ; Amiens, 1571-1578 ; Troyes, 1690-1772 ? Toulouse, 1803-1810.

V *et une ancve*. Venise, 1807-1814.

W Lille, 1693-1858.

X Villefranche-en-Rouergue, 1539-1548 ; Aix, 1548-1578 ; Amiens, 1578-1772.

Y Bourges, 1539-1772.

Z Grenoble, 1539-1578-1772.

& Provence, 1539 ; Aix, 1544-1786.

9 Rennes, 1539-1772.

99 Nantes, 1539-1596 (voir T).

ft Marseille, 1539-1542.

* Chambéry, 1539.

δ (*un monde*). Montélimar, 1539-1594.

*** Crémieu, 1539-1548.

Armes de Navarre, Saint-Palais, 1589.

Vache, Pau, 1589-1794.

Deux poissons et un mât, Utrecht, 1811-1814.

Nos recherches personnelles dans les archives nationales nous ont fait connaître les faits suivants :

La monnaie de Pamiers était en activité en septembre 1591.

La monnaie de Paris était transférée à Melun, au 22 octobre 1593. (Il s'agit d'un atelier d'Henri IV.)

Enfin, en 1656 et 1657, des ateliers établis à Vimy, et à Lusignan (cy-devant à Limoges), frappèrent une grande quantité de liards.

Après Charles VII, Louis XI acheva la réforme des monnaies et émit les *écus au soleil* dont la renommée est proverbiale.

En 1396, Gènes et Savone s'étaient données à la France. On y frappa monnaie, ainsi que dans plusieurs autres villes d'Italie, pendant les expéditions de Charles VIII, Louis XII et François 1^{er}. Ces monnaies sont presque toujours des imitations des monnaies locales.

Sous Charles VI, la légende BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI DEI IESV CHRISTI est abrégée en SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM qui se maintient jusqu'à la République.

Sous Charles VII, l'écu de France n'a plus que trois lis.

Les écus d'or frappés par la duchesse Anne de Bretagne, pendant son veuvage (1498), sont les premières pièces françaises portant un millésime.

Sous Louis XII, l'effigie du souverain paraît sur les monnaies nommées *testons* à cause de la *teste* : l'Italie avait donné cet exemple depuis longtemps.

Le millésime et le numéro d'ordre après le nom du roi ne manquent sur aucune pièce postérieure à 1549. Les lettres gréco-latines XPS commencent à faire place à l'orthographe moderne CHRS.

Quant aux douzains barbares portant le nom de Louis XII, s'ils n'ont pas été frappés par Louis I^{er}, prince de Condé, sous Charles IX, ils sont probablement des imitations italiennes. (*R. N.* 1863, p. 353.)

Le roi de la Ligue, Charles X, cardinal de Bourbon, frappa dans les ateliers de Paris, Rouen, Lyon, Bayonne, Riom, Dijon, Troyes, Amiens, Bourges, Nantes et Dinan (99). Dans ces deux dernières officines, le duc de Mercœur fit ouvrir au nom de Charles X, de 1593 à 1598, quoique le cardinal fût mort en 1590.

Henri, seigneur de Damville, connétable de Montmorency, établit une monnaie à Béziers, en 1586, où il frappa des pièces de 6 blancs. Il la supprima au mois de septembre, moyennant quinze mille écus que lui donnèrent les directeurs de la monnaie de Montpellier. Il avait déjà établi un atelier à Beaucaire, et il fit frapper aussi des pièces de 6 blancs à Villeneuve et à Bagnols, pour payer les troupes de la Ligue. (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 413-438.)

Guillaume, maréchal de Joyeuse, suivant cet exemple, résolut de faire frapper des pièces de 6 blancs à Narbonne et à Toulouse. (*Ibid.* p. 438.)

Bernard de Nogaret, amiral, fit également frapper des pièces semblables à Sisteron et à Toulon, et ces *pignatelles* dont la valeur était de vingt-quatre deniers descendirent à six. Le désordre était si grand que plusieurs gentilshommes de la Provence, fabriquaient publiquement

de cette monnaie chez eux. (Duby, *M. des Barons*, t. II, 329.)

Henri IV s'empessa de mettre de l'ordre dans ce chaos. Les monnaies du xviii^e siècle furent remarquables par la gravure, et, à ce point de vue, elles eurent beaucoup de cette perfection qui est la meilleure garantie contre les faussaires.

La première république eut une numismatique originale par ses types et plus encore par l'adoption du système décimal.

L'empire ne trouve de place que pour la tête du souverain; la Restauration reprend les armes de France que la Révolution de Juillet supprime.

Le type des monnaies changea plusieurs fois sous la République de 1848. Après l'Hercule de l'an III, et la tête de 1793, coiffée du bonnet phrygien, on adopta une tête de femme, sèche parodie du profil vivant qui se détachait sur les décadrachmes de l'antique Syracuse.

Cette tête, sur laquelle on amoncela les fleurs et les fruits, représenta la République.

Le second empire, après avoir repris les types du premier, associa l'aigle à la tête du souverain, et la troisième République reprit les types de la seconde, le génie pour les pièces d'or, la tête de femme pour celles d'argent et de bronze.

Il faut signaler encore les monnaies du prétendant Henri V. Les pièces de 5 francs et de 1 franc, de 1831 et 1832, portant la marque W. t., ont été frappées à Londres. Des pièces de un *demi-franc*, avec la date de 1833, d'un poids irrégulier de deux à trois grammes, ont été fabriquées dans un atelier clandestin de Paris (faubourg Saint-Honoré); quelques-unes auraient été faites à Nantes (Delombardy, *cat. coll. Rignault*, 1848). Enfin, des pièces de 5 francs ont été frappées à Bruges, en 1871, lorsque le comte de Chambord se trouvait dans cette ville. Elles portent la fleur de lys, ancienne marque de l'atelier de Bruges. (*Rev. Belge*, 1874, 120.)

Des pièces de 5 francs portent la tête de Thiers et celle de Gambetta. Elles ont été frappées en Belgique.

NUM. MODERNE.

Il n'est pas inutile de parler brièvement de l'apparition des différentes monnaies.

Le denier de Charlemagne (d'une valeur réelle de 35 centimes environ) fut d'abord la seule monnaie usitée, avec l'obole, sa subdivision.

Le *gros tournois* parut sous saint Louis.

M. L. Blancard a donné une origine certaine à cette intéressante pièce en formulant sa théorie de la manière suivante :

« Le gros tournois reproduit si exactement le nombre et la disposition de l'une des faces du sarrazines chrétien d'Acra de 1251, qu'il doit être considéré comme l'imitation de cette monnaie. » (*R. N.*, 1893, 167.) Ce qui confirme cette opinion, c'est que saint Louis a contribué à la transformation chrétienne du sarrazines d'Acra. (Cf. H. Lavoix, *M. à lég. Arabes*, 1877, 61.)

La monnaie d'or paraît sous saint Louis avec le denier d'or à l'écu. Quant à l'agnel que Le Blanc faisait remonter à la même époque, il paraît bien probable que son apparition date seulement du règne de Philippe IV. Les textes sur lesquels on s'était appuyé portent simplement que ce dernier roi frappa des monnaies d'or qui devaient avoir le poids de celles de saint Louis, mais ne disent pas que les monnaies de ce dernier étaient à l'agnel. (*Le denier d'or à l'agnel*, par M. de Marchéville, *R. N.*, 1889, p. 1-38; sur l'agnel, v. aussi une intéressante monographie de M. J. Hermerel, *Rev. belge*, 1889, p. 295.)

Leblanc et Haultin signalent un *denier d'or* au nom de la reine Blanche, qui aurait été frappé par saint Louis en l'honneur de sa mère.

On n'a pas encore retrouvé cette monnaie qui est peut-être la même que les *deniers* ou *florins d'or à la reine*, mentionnés dans les ordonnances monétaires, jusque sous Charles le Bel. Il pourrait bien se faire que les *deniers à la reine* fussent une appellation populaire de la petite masse d'or ou mantelet généralement attribuée à Philippe le Hardi, et qui représente le roi debout et couvert d'un long manteau royal.

La *masse* d'or paraît sous Philippe III; le *petit royal*

parisis, le *double tournois*, la *mitte*, les *bourgeois*, la *maille*, la *chaise* et le *petit royal* d'or, sous Philippe IV.

Le *parisis d'or*, en 1329; l'*écu*, en 1336; le *lion*, en 1338; le *pavillon*, la *couronne*, le *double royal*, en 1339; le *florin Georges* et l'*ange* ou l'*angelot*, en 1340.

Le *demi-mouton* et le *denier aux fleurs de lis*, en 1351.

Après le retour de Jean, le *florin* et le *franc-à-cheval*. Sous le même roi, le *gros tournois à la queue* qui porte le surnom de *Poillevilain*, un des maîtres généraux, puis gouverneur de toutes les monnaies de France.

L'*écu couronné*, en 1384; l'*écu heaumé* frappé seulement sous Charles VI, et le *salut* (1421), que les ateliers anglo-français garderont.

Le *gros de Roi*, le *carolus* valant dix deniers tournois, sous Charles VIII.

Le *dizain* de Louis XII, imité du *carolus*; le *teston* de Louis XII; les pièces à la salamandre et à la croixette sous François Ier; le *Henri d'or* et le *Gros de Nesle*, sous Henri II; le *double sol* et le *sol parisis*, de Charles IX.

Les monnaies de cuivre rouge sous Henri III.

Sous ce même prince, le *franc* à effigie et ses divisions (ordonnance du 31 mai 1575) remplace le *teston* qui disparaît en 1577. Au mois d'octobre 1580, paraît une espèce nouvelle le *quart* et le *demi-quart d'écu* (valant le 1/4 et le 1/8 de l'écu, soit 15 sols et 7 sols 6 deniers).

Les *louis* d'or et d'argent sous Louis XIII; le *lis d'or*, de 1655 à 1657; le *lis d'argent* et ses divisions, en 1655; et les différentes variétés d'écus.

Le *sol* de cuivre est une création due à Jean Law, en 1719. Le sou, qui représentait le gros tournois de saint Louis, valait dix-huit fois moins: la différence entre le prix du marc d'argent aux deux époques était à peu près semblable.

Le *liard* (en 1721) valut trois deniers comme celui du xv^e siècle qui était le quart du douzain.

La valeur de toutes ces monnaies eut naturellement une grande fluctuation au moment de la banqueroute de Law. Pour connaître la valeur des espèces à cette époque,

il faudrait dresser le tableau des Edits, ordonnances et arrêtés du Conseil d'État qui se succédaient de jour en jour, relevant et abaissant le cours des monnaies. Ainsi pour l'année 1720, nous connaissons plus de quarante arrêtés de ce genre.

La grande diversité des espèces, parmi lesquelles on trouvait les écus de Charles VII aussi bien que les louis de toutes les fabrications, était un obstacle au développement du commerce. C'est pourquoi, le 13 thermidor an III (15 août 1794), l'unité des monnaies fut établie en prenant pour unité monétaire le franc, pesant 5 grammes et ayant pour base le système métrique.

Ne pouvant décrire les monnaies si nombreuses de la troisième race, nous avons tenu cependant à donner quelques indications propres à en faciliter le classement. Pour des renseignements plus complets, on devra consulter le bel ouvrage de M. H. Hoffmann (*Monnaies royales de France*).

Hugues Capet (987-996)

Denier : Paris ; Saint-Denis ; Senlis (SILVANECTIS) ; Beauvais (avec l'évêque Hervé). — *Obole* : Senlis ; Beauvais.

Robert (996-1031)

Denier : Paris ; Orléans ? (Le Blanc) ; Mâcon ; Chalon-sur-Saône ; Laon (avec Adalberon). — *Obole* : Mâcon ; Chalon-sur-Saône ; Laon ; Paris.

Henri I^{er} (1031-1060)

Denier : Paris ; Senlis (SINLECTIS) ; Chalon-sur-Saône ; Mâcon (3 var.) ; Issoudun ? (MONETA, ES) ; Sens ; Montreuil CASTRA, MO...TR.). — *Obole* : Paris ; Chalon-sur-Saône.

Philippe I^{er} (1060-1108)

Denier : Orléans (5 var.) ; Chalon-sur-Saône (CAVILON) ; Étampes (2 var.) ; Pontoise, (PONT : ESIVE) ; Mâcon (2 var.) ;

Dreux (2 var.); Senlis (CVITAS : SILNECTIS); Château-Landon; Sens; Montreuil; Paris (5 var.); Pithiviers (PITVERIS. — *Obole* : Paris; Orléans (2 var.); Etampes; Mâcon (2 var.); Senlis (CVTVS : SILECS); Château-Landon.

Louis VI (1108-1137)

Denier : Mâcon; Orléans; Compiègne (CVMP : IENE); Pontoise (2 var. PONTISAR; PONTISI); Etampes; Paris (4 var.); Nevers; Dreux; Bourges; Senlis (SINELECTIS. CIV); Montreuil; Sens; Château-Landon (2 var.); Châteaudun; Langres. — *Obole* : Dreux; Mâcon; Laon; Nevers; Bourges.

Louis VII (1137-1180)

Denier : Paris; Angoulême; Bordeaux; Bourges (tête barbue à croix florencée); Aquitaine (2 var.); Etampes; Langres; Laon (GALTERVS.EPC; ROGERVS.EPE); Saintes (STEINAS); Mantes (CASTRVM.NAT.); Bourbonnais (3 var.); Bourbonnais à la tête; Bourbonnais à la main bénissante. — *Obole* : Paris; Bourges; Etampes; Bourbon.

Philippe II Auguste (1180-1223)

Denier : Montreuil; Saint-Omer; Péronne; Laon (ROGERVS.EPE; Philippe avec Louis VII); Arras, Bourges; Déols; Paris; Tours; Saint-Martin de Tours; Rennes; Bretagne; Guingamp; Issoudun (EXOLDVNI). — *Obole* : Paris; Arras; Bourges; Laon (ROGERVS.EPE).

Louis VIII (1223-1226)

Denier parisis; obole parisis; denier tournois.

Louis IX (1226-1270)

Or : Chaise (Le Blanc); royal (REGALIS-AVREVS); reines d'or (2 var. publiées; aucun exemplaire connu)? denier d'or à l'écu; royal d'or de Noyon.

Argent et Billon : Gros tournois (TVRONVS avec étoile sur V et sans étoile); denier tournois; denier parisis; obole parisis; obole tournois; denier de Nîmes (2 ex. connus).

Philippe III, le Hardi (1270-1285)

Or : Petit royal ou mantelet; Agnel; Masse (le roi tient un sceptre ou masse dans la main droite).

Arg. et Bill. : Gros; denier et obole parisis; denier et obole tournois; denier de Toulouse ou bourgeois de la langue d'Oc.

Philippe IV, le Bel (1285-1314)

Or : Petit Royal; masse; chaise; agnel.

Arg. et Bill. : Gros tournois à l'O rond (variété avec le X de REX cantonné de 4 points); tiers de tournois ou maille tierce (O rond et O long); denier parisis; royal parisis double (champ : REGALIS); petit id.; maille parisis; bourgeois fort; bourgeois simple (NOVVS); maille bourgeoise (NOV.VS); mitte royale tournois (P.H.R.EX croix bifurquée à s. lég. castel); denier et maille tournois; double tournois (MON DUPLEX REGAL et châtel entre deux lis; gros tournois du Mue (MVDENCIS, CIVIS) *Revue belge*, 1852.

Louis X, le Hutin (1314-1316)

Or : Agnel (LVD REX et marteau).

Arg. et Bill. : Gros tournois (var. avec le X de REX cantonné de 4 points); denier tournois (même var.); maille tournois.

Philippe V, le Long (1316-1322)

Or : Agnel (PH'REX avec étoile ou marteau).

Arg. et Bill. : Gros tournois (après TVRONVS, étoile, marteau, P ou I; avec T oncial de *Turonus*); denier et maille tournois; denier et maille parisis.

Charles IV, le Bel (1322-1328)

Or : Agnel (KL'REX avec annelet ou étoile sous le R); royal (KOL.REX.FRACOR); demi-royal.

Arg. et Bill. : Gros tournois (KAROLVS ou KHAROLVS); maille blanche; maille noire (couronne dans le champ); double parisis; parisis noir (MONETA.NOVA); denier parisis; maille tournois.

Philippe VI de Valois (1328-1350)

Or : Royal (le roi debout); couronne (cour. remplissant le champ); parisis d'or (les pieds du roi assis appuyés sur deux lions); double royal (le roi assis); écu (écu fleurdelisé à la gauche du roi assis); lion d'or (le roi assis, les pieds sur un lion); ange; chaise (le roi assis sur une chaise; le tout dans une rosace); pavillon (le roi sous un dais fleurdelisé); Florin Georges (St-G. terrassant le démon; 2 var.).

Arg. : Gros parisis (PARISIVS CIVIS ARGENTI); gros à la queue (une couronnelle commence la légende; croix à long pied et couronne surmontant le castel); gros à la couronne (croix coupant la légende intérieure PHILIPPVS. REX); maille blanche; gros tournois (TVRONVS avec * sur N).

Bill. : Double parisis; gros à la fleur de lis (avec FRANCORVM autour d'un lis remplissant le champ du R); dernier parisis; double tournois (couronne avec REX); petit tournois (croix à long pied); tournois noir (castel accosté de deux lis); maille tournois (TVRONVS. SIVIS (sic)); maille poitevine (MEAL. PETITA ou avec °P° sous le castel).

Jean II, le Bon (1350-1364)

Or : Ecu (écu fleurdelisé à gauche du roi assis); denier aux fleurs de lis (le roi sur un champ semé de lis); mouton et demi-mouton; royal (avec IOHANNES ou IOHES); franc à cheval; florin (s. IOHANNES. B. Le saint debout R̄ FRANTIA lis florencé).

Arg. : Gros tournois; maille blanche; maille tierce; gros à la couronne (sur le castel); blanc à la couronne (dans le champ du droit et au R̄ croix dans une rosace; en *Arg.* et en *Bill.*); demi-blanc à la couronne.

Bill. : Gros tournois à la queue dit poillevilain (croix à long pied); gros blanc à la couronne (couronne au R̄); id. avec REX sous la couronne; id. avec FRANCORV. REX sous la c.; gros blanc à la fleur de lis (lis dans une rosace à l'avant); gros blanc id. dit patte d'oie, lis épanoui (FRANC entre deux traits); gros blanc (type du tournois, module plus grand); gros blanc dit poillevilain (croix coupant

IOHANNES REX); gros blanc aux trois lis (sous la couronne au R); gros blanc au lis (châtel surmonté d'un lis); gros blanc à l'étoile (croix cantonnée de deux étoiles R MONETA DVPLEX ALBA); gros blanc aux lis (sept lis dans le champ du R); gros blanc dit compagnon (IOHANNES DEI GRA; au R FRANCORVM REX châtel surmonté d'un lis); bourgeois fort; gros denier blanc (croix cantonnée de huit points); gros tournois à la couronne (sur le châtel; IOHES DEI GRA au R); double parisis (REX entre six lis); double parisis (REX sous une couronne); double parisis (FRAN sous une couronne); double parisis (lis remplissant le champ); petit parisis; double tournois (var. avec trois lis sous une couronne; autre avec REX sous la couronne); petit tournois.

Charles V (1364-1380)

Or : Royal (non-retrouvé); florin (pour le Dauphiné); franc à pied (le roi avec épée et main de justice, debout sous un dais gothique); franc à cheval.

Arg. et Bill. : Gros tournois (cour. sur le châtel); blanc aux lis (κ entre deux lis sous une couronne); denier parisis; denier tournois; obole tournois (OBOLVS...); cadrière du Dauphiné (DALPHS.VENENS au R); Carlin (κ .DALPH, VIENES R FRANCORVM.REX); gros delphinal (dauphin); petit dauphin (dauphin sous une grande couronne); autre (KROL entre un dauphin et une couronne); denier dentillé de Dauphiné (dauphin dans une rosace).

Charles VI (1380-1422)

Or : Ecu (écu couronné); demi-écu (non-retrouvé); agnel (κ -F-RX); salut (AVE, etc.); demi-salut (non-retrouvé); écu heaumé (écu timbré d'un heaume couronné); demi-écu heaumé; chaise (le roi assis, les pieds sur deux lions, entre deux écus de France).

Arg. et Bill. : Gros (var. avec croisette commençant la bordure de lis du R); gros dit grossus et $1/2$ (GROSSVS-TVRONVS ou SEMI-GROSSVS); gros heaumé (écu timbré d'un heaume); gros aux lis (3 lis dans le champ); gros florette (3 lis sous couronne); demi-gros florette; blanc

dit guénar (écu \R croix cant. de deux lis et de deux couronnes); blanc guénar delphinal (croix cantonnée de deux lis, d'une couronne et d'un dauphin); demi-guénar; blanc (type du guénar avec écu entouré de trois étoiles); demi-blanc (type du demi-guénar \R croix cantonnée d'un lis et d'une couronne); double tournois (trois lis à l'envers. \R DYPLEX MONETA); id. avec croix coupant la lég. du \R ; double tournois niquet (lis sous couronne); denier (lis ou deux lis sous une couronne); double parisais (PARISIVS DYPLEX); petit parisais (FRAN sous cour.); obole (OBOLVS-CIVIS); obole parisais (OBOLS.FRA); cadrière (\R DALPHS.VIENS); gros blanc delphinal (KROLVS : FRANCORV : REX \R ET.DALPHS.VIENENS); petit blanc delphinal (KAROLVS.FRAN.REX, ch. écartelé de deux lis et de deux dauphins \R DALPHS.VIENENSIS, croix cant. de deux lis et deux couronnes); liard à la croix bourgeoise (croix à long pied; \R DAPHS.VIENENSIS champ écartelé de deux lis et deux dauphins); denier dentelé (croix coupant KAROLVS.FRANCORV.REX \R DALPHS.VIENENSIS, dauphin dans une rosace); patard (dauphin cour. au \R).

Génès, 1396-1429. *Or* : Ducat et quart de ducat.

Arg. : Gros; patacchina (+ K : REX : F : D : IANVE : V OU A OU G OU L OU R); pièce de 6 deniers. Légendes commençant par K sur toutes les pièces.

Savone, 1396-1429. *Arg.* : Patacchina. Champ parti de France et de Savone (aigle); (\R MONETA SAONE); denier (au droit, aigle); petit denier (COMVNIS.SAONE OU CIVITATIS.SAONE \R MONETA.SAONE).

Henri V (1415-1422)

Or : Noble; agnel (H.F.RX; autre avec HRL.REX); salut (écu écartelé de Fr. et d'Angleterre entre la Vierge et l'ange Gabriel).

Arg. : Gros (léopard entre trois lis sous une couronne); florette (trois lis sous une cour. supportée ou non par deux léopards); florette (avec H.REX.ANGLIE. ET.HERES-FRANCIE); blanc guénar (écu de France \R croix cant. de deux lis et de deux couronnes); demi-blanc; denier tournois (léopard sous un lis); double tournois.

Henri VI (1422-1453)

Or : Salut (écus accostés de Fr. et d'Angl.); angelot (ange tenant les deux écus).

Arg. et Bill. : Blanc aux écus; petit blanc aux écus (var. avec TVRONVS.TRIPLEX.FRANC); petit parisien noir (HĒRI R̄ PARISIVS.CIVITAS); autre avec HĒRI et dessous, lis et léopard; double tournois (...DVPLEX); petit tournois (TVRONVS.FRANCIE); maille tournois (OBOLVS.CIVIS).

Charles VII (1422-1461)

Or : Ecu à la couronne (écu cour. accosté de 2 lis cour., var. avec écu cour. accosté de 2 cour.); demi-écu; écu au briquet, frappé par le duc de Bourgogne (lég. commençant par un briquet); royal (le roi debout sur un champ semé de lis); agnel (K.F.RX); écu à la couronne (écu accosté d'un lis et d'une couronnelle); autre (écu accosté de 2 lis couronnés; lég. commençant par une couronnelle); franc à cheval (le fr. à ch. de Charles VII se distingue de celui de Charles V en ce que la croix feuillue du R̄ est cantonnée d'un K au 2^e et 3^e cantons).

Arg. et Bill. : Grande plaque (3 lis R̄); croix coupant la lég. et cantonnée de FRANC); demi-plaque; grand blanc dentelé (écu cour. dans une rosace); demi-blanc dentelé; gros aux rondeaux (écu entre 9 lis entourés de cercles); grand blanc au K (K accosté de 2 lis R̄ croix cantonnée de 2 lis et de 2 cour.); id. avec croix simple; gros de roi (3 lis sous une cour. R̄ croix fleurdelisée); petit blanc au K; grand blanc (croix du R̄ cant. de 2 K et de 2 lis); blanc de 5 deniers tournois (croix cant. d'une cour. au 2^e et d'un lis au 3^e); demi-blanc de 2 et 1/2 deniers tournois (mêmes types); grand blanc aux lis (3 lis dans le champ); petit id.; grand blanc de 10 d. tournois (croix cant. de 4 cour.); gros florette (3 lis sous une cour. R̄ croix cant. de 2 lis et de 2 cour.); grand blanc (aux 3 lis sous une couronne); grand blanc (écu entre 3 cour. dans un trilobe R̄ croix cant. de 2 lis et de cour.); grand blanc à la couronnelle (timbrant l'écu); grand blanc au briquet; petit blanc aux lis (2 var.); petit blanc de 5 deniers tour-

nois (2 lis sous la cour.); double tournois (3 lis ñ DVPLEX. TVRONVS.FRANCIE); double tournois dentillé (3 lis dans un écu circulaire placé dans une rosace); denier tournois mêmes types, avec 2 lis); denier t. (2 lis ñ TVRONVS FRANCIE); autre (couronne et lis posés en fasce); double tournois (K entre 2 lis sous une cour. ñ DVPLEX.TVRONVS. FNCIE.L. *Loches*); double tournois (ñ SIT.NOME.DNI.BENED. croix); autre (K sous un lis et une cour. ñ DVPLEX TVRONVS. FR.); autre (K au-dessus de 2 lis ñ TVRONVS.FRAN.R.); autre (2 lis superposés et cour. ñ SIT, etc.); autre (2 lis sous une cour. ñ TVONVS.FRANCIE); petit blanc delphinal (écu écartelé de France et Dauphiné); grand dauphin (écu de D. dans une rosace); petit dauphin (croix coup. la lég. ñ dauphin dans une rosace, DALPHS.VIENESIS); petit dauphin (croix simple ñ DALPHS.VENESI); patard (dauphin surmonté d'un lis); maille tournois (OBOLVS.CIVIS). *Génes, 1458-1461. Légendes commençant par c. Or : Ducat ou genovino d'or. Arg. : Gros (autre avec le portail entre 2 lis); Bill.. petit denier.*

Louis XI (1461-1483)

Or : Ecu au soleil (timbrant l'écu; id. avec P au centre de la croix du ñ (Perpignan); demi-écu au soleil; écu à la couronne (entre 2 lis couronnés ñ croix cant. de cour.); id. avec P. sur la croix du ñ; demi-écu à la cour.; demi-angelot (saint Michel terrassant le démon).

Arg. et Bill. : Gros de roi (3 lis sous une cour. ñ croix fleuronnée); id. avec P sur la croix; demi-gros de roi; grand blanc à la couronne (écu entre 3 couronnelles dans une rosace); id. avec LVDOVICVS.FRANCORVM.REX répété au ñ; grand blanc à la couronne (avec P sur la croix); grand blanc au soleil (LVDOVICVS : D : G : FRANCORVM : R : PROVINCE : C. ñ A sur la croix, *Aix*); grand blanc au soleil (3 lis dans une rosace; au-dessus, soleil; id. (avec P sur la croix); petit blanc à la couronne (écu timbré d'une couronnelle dans une rosace); petit blanc au soleil; grand blanc au soleil pour le Dauphiné (écu de Fr.-D.); petit id.; hardi (le roi de face, à mi-corps, LVDOVICVS REX);

hardi (avec P); denier tournois (TVRONVS. CIVIS. FRAN.); maille tournois (OBOLVS. CIVIS); id. (avec P); liard au dauphin (dauphin sous un lis); double tournois; double tournois du Dauphiné (dauphin sous 2 lis dans une rosace trilobée); petit parisien dit de l'aumônerie (FRAN sous une couronne entre deux traits ñ PARISIVS. CIVIS. FRAN M.); denier bourdelois (*nef* LVDOVICVS. REX, lis dans le champ; ñ *nef*. SIT, etc., croix); patard (2 var. frappées à Perpignan).

Savone. Arg.: Gros (champ écartelé de Savone-France); pièce de 3 deniers (CIVITATIS .'. SAON, aigle couronnée; ñ COMVNIS .'. SAONE); petit denier (m. types).

Charles VIII (1483-1498)

Or: Triple écu (soleil au-dessus de l'écu); écu au soleil; id. avec la croix cant. de P. T; id. avec croix cant. d'un B et d'un croissant; id. avec un P sur la croix; id. pour la Bretagne (écu accosté de 2 hermines couronnées); id. pour le Dauphiné (champ écartelé de Fr.-D.); demi-écu au soleil.

Arg. et Bill.: Gros de roi; douzain (écu entre 3 couronnes dans une rosace); petit blanc (mêmes types); douzain de Bretagne (ñ R sur la croix, cant. d'hermines et de lis, *Rennes*); id. pour le Dauphiné; douzain à la croix cantonnée de 4 lis; id. de Perpignan (avec P); douzain avec écusson de Marseille sous l'écu de France; blanc au soleil; petit id.; karolus (grand K entre 2 lis sous une cour.); petit karolus; karolus pour le Dauphiné (grand K entre un dauphin et un lis sous une cour.); d° pour la Bretagne (croix du ñ cant. de 2 lis et de 2 hermines); liard au K avec CIVITAS. MASSILIE; d° (sous le K, écu à la croix, *Marseille*); doublé tournois (grand lis couronné); d° (avec 2 lis dans une rosace); denier tournois (KAROLVS. CIVIS. REX ñ LVDOVICVS. DEI. GRACIA); d° du Dauphiné (lis et dauphin dans une rosace); petit parisien (FRAN sous une couronne ñ PARISIUS. CIVIS); liard au dauphin; d° pour la Bretagne; denier (DENARIUS. VNVS.

MA.); Hardi; d° pour la Bretagne; denier bourdelois (lis R̄ croix, SIT.).

Forcalquier. Arg. : Blanc à l'écu de France heaumé.

Pise. Or : Écu. *Arg.* : Gros, denier.

Naples. Or : Double écu; écu. *Arg.* : Teston (c : o : D : G : F : Z : S : R :); d° (R̄ PER : LIGNY : S : CRUCIS : LIBERET : N : D : N); carlin; cavalot (KAROLVS, 3 lis sous une couronne); d° (avec KROLUS); d° (avec écu de France octogone)

Aquila. Cavalot (3 lis); d° (avec l'écu de France à un lis); carlin (R̄ CITE-DE-LEIGLE).

Sulmona (S.M.P.E, *Sulmo mihi patria est, Ovide, Tristes*, IV, 10, 3), carlin; cavallo; d° (avec XPS.VIN etc.).

Chieti (CIVITAS.TEATINA). Cavallo.

Ortona (ORTONA.FIDELIS.FR.). Cavallo (2 var.).

Manoppello (baron Leopardo Orsini, PARDUS : VRSINVS) Cavallo. (R̄ PARDVS : VR : CO : MA :).

Sora. Cavallo (R̄ PETRUS. IOHANNES. PAULUS. CANTELMUS. SORAE. ALBETIQUE. DVX).

Pièces de Ferdinand I^{er} de Naples surfrappées de KROLVS... avec EQVITAS.REGNI et un cheval au R̄ (plus. var).

Louis XII (1498-1515)

Or : Écu au soleil; demi d°; écu au soleil pour la Bretagne; demi d°; écu au soleil pour la Provence (LVDOVICVS : XII : D : G : F : REX : FVIE : COMES); écu aux porcs-épics (écu de Fr. accosté de 2 p.-ép.); demi d°; écu aux porcs-épics pour la Bretagne (écu sur un porc-épic entre 2 hermines); d° pour le Dauphiné (écu Fr.-D. entre 2 porcs-épics); écu d'or de Provence (croix provençale, potencée, cant. de 4 couronnelles); d° (croix cant. de 4 croisettes); écu d'Anne de Bretagne (écu de Fr. entre deux porcs-épics R̄ croix cant. de 2 hermines couronnées et de 2 A couronnés).

Arg. et Bill. : Gros de roi (écu cour., accosté de 2 L couronnées); demi d° (l'écu est accosté de 2 lis cour.); teston (4 var.); demi-teston; douzain à la couronne (écu

entouré de 3 couronnelles dans un trilobe; sixain (type du douzain; douzain de Bretagne (écu entre une couronne et 2 hermines; d^o de Provence (var. avec LVDVICVS. XII); d^o du Dauphiné (var. avec l'écu sur un porc-épic); douzain au porc-épic (écu couronné sur un p.-épic); d^o de Bretagne; dizain Ludovicus ou à l'L. couronnée (entre x. n.); d^o du Dauphiné; double tournois (3 lis dans un trilobe R croix dans un quadrilobe); d^o du Dauphiné (2 lis et un dauphin dans un trilobe); denier tournois (R TVRONUS. CIVIS. FRANCOR); (d^o du Dauphiné (lis et dauphin dans un trilobe); Hardi; d^o de Bretagne; patard de Provence (grande L couronnée); denier à l'hermine (hermine dans le champ R MONETA. BRITAN.)

Asti, 1498-1513. Or : Double ducat (3 var.). *Arg. et bill.*: teston; ducaton (buste nimbé de saint Second; parpaillole (même type); autre (avec porc-épic sous une cour. R écu de France cour.); cavallo (saint Second à cheval; 4 var.); parpaillole (écu de France aux 4 quartiers); demi d* (var. avec croix florencée au R); soldino (porc-épic sous une couronne R croix fleurdelisée); terlina de cuivre (3 lis R croix florencée); terlina de billon (2 lis sous une couronne).

Naples, 1501-1504. Or : Ducat. *Arg.*: Carlin (le roi assis de face).

Aquila, 1501-1504. Cuivre: Sestino (R POPVLI. COMODITAS écu de Fr. cour.).

Milan, 1499-1513. Or : Double ducat (buste de Louis XII; 2 var.). *Arg. et bill.*: Teston (avec écu de France-Milanaïs; autre avec saint Ambroise à cheval); ducaton (saint Ambroise assis de face); gros (croix fleurdelisée, R écu de France-Milanaïs); gros au porc-épic (tête de saint Ambroise de face R porc-épic sous une cour.); gros avec l'écu à 2 lis et une *guivre* portant une jeune fille dans sa gueule (*armes des Visconti*); gros, type du ducaton; bissonne (guivre entre 2 lis R pallium couronné); bissonne (écu de France entre 2 guivres); demi-parpaillole (4 var.); patard (3 lis R croix florencée); d^o avec 2 lis et annelet dans un trilobe; d^o avec IO. IA. TRI. MA. VIGGLE; demi-patard (lis dans le champ).

Gênes, 1499-1513. Or : Ecu (au soleil avec LVD. DEI. GRACIA. FRANCOR. REX. Z. IANVE. D.); ducat (2 var.). Arg. : Teston (sans tête; CONRAD etc., porte; 3 var.); quart de teston; écu (écu entre deux porcs-épics ñ COMVNITAS. IANVE. A. C.); teston (avec COMUNITAS. IANVE); demi-teston, d^o; quart d^e.

Savone, 1499-1510. Or : Double ducat (aigle ñ la Vierge et l'Enfant); ducat. Arg. : Teston (aigle ñ la Vierge et l'Enfant); autre (à l'écu de Savone); demi-teston (écu de Savone. ñ buste de la Vierge sur un croissant); pièce de 2 gros (aigle ñ la Vierge et l'Enfant); patacchina (CIVITATIS. SAONE aigle. ñ COMVNIS. SAONE, croix cant. de 4 lis).

François I^{er} (1515-1547)

Or : Ecu au soleil (6 var.); d^o (avec écu à la croix, de Marseille, sous l'écu de France); d^o (avec écu accosté de G ou C et un lis); écu et 1/2, à la croisette (ñ croix dans une rosace); d^o du Dauphiné (7 var.); écu pour la Bretagne (2 var.); écu à la salamandre (2 var.).

Arg. : Teston et 1/2; teston avec écu de Marseille, et 1/2; teston et 1/2, du Dauphiné; teston de Bretagne, et 1/2 (avec buste imberbe ou barbu); écu de 4 testons.

Bill. : Douzain et 1/2 (3 var.); douzain de Bretagne; douzain du Dauphiné; dizain Franciscus (grande F couronnée); d^o de Bretagne; sizain à la salamandre couronnée; douzain à la salam.; d^o avec écu de Marseille; douzain à la croisette (dans un quadrilobe); d^o du Dauphiné; double tournois; d^o du Dauphiné; double t. à la croisette; d^o du Dauphiné; double t. à la croisette (avec TVRONVS. CIVIS. FRANCORV); denier tournois; d^o du Dauphiné; liard à l'F; d^o de Provence (croix cant. de 4 points); patard de Provence (F entre 2 lis; ñ croix provençale cant. de 4 croisettes); hardi.

Milan, 1515-1516. Or : Double ducaton (buste ñ écu de Fr.-Milanais); écu. Arg. : Ducaton ou teston (saint Ambroise assis ñ écu Fr.-Milanais); gros (salamandre cou-

ronnée \R saint Ambroise assis; devant écu Fr.-Milanais); demi-gros (salamandre cour. \R F cour.); patachina (F cour. \R croix feuillue; demi d° (lis \R croix feuillue).

Ast, 1515-1529. *Arg.* : teston (le roi à mi-corps; 2 var.); gros (salam. cour. \R buste nimbé de saint Second); soldino (cour. et 3 lis \R croix fleuronnée).

Gênes, 1515-1528. *Or.* : écu et 1/2 (2 var.). *Arg.* : teston (sans tête); 1/2 d° (3 var.); 1/4 d° (2 var.).

Scavone, 1515-1528. *Arg.* : teston (écu de Savone entre m. s. \R La Vierge et l'Enfant); teston (même droit \R saint Second à cheval; 2 var.); patachina (CIVITAS.SAONE, écu de Sav. \R même lég. croix fleurdelisée).

Henri II (1547-1559)

Or. : Écu à la croisette (dans une rosace au \R); Henri d'or (buste cour.) et 1/2; Henri (buste non cour.) et 1/2; double d°; écu aux croissants (écu entre deux croissants).

Arg. : teston et 1/2 (buste cour.); d° (b. non cour.); teston (tête laurée); teston au croissant (\R croissant sous une cour.) et 1/2; teston buste lauré et cuirassé et 1/2; teston du Dauphiné et 1/2.

Bill. : gros de Nesle (\R entre 3 lis sous une couronne) et 1/2; douzain à la croisette (écu dans une rosace \R croisette dans un quadrilobe); douzain aux croissants; d° (avec croix cléchée au \R); d° pour le Dauphiné; douzain aux \R (écu entre deux \R); liard à l'F (F. cour.); double tournois (3 lis dans un trilobe); denier t. (2 lis dans un cartouche); liard à l'H; patard de Provence (P sous 2 lis \R croix potencée de Provence).

Sienna (Res publica Senensis in Monte Ilicino. Henrico II aus.ice). *Or.* : pièce de 4 écus (la louve \R la Vierge entourée de 8 chérubins); écu (LIBERTAS sur un écu \R la louve); 1/2 écu (même droit \R S feuillue). *Arg.* : teston (la louve \R la Vierge entourée de 8 chérubins); Giulio (la louve \R la Vierge soutenue par 2 chérubins; autre avec 5 chérubins); parpaillole d'argent (un des enfants

sur le dos de la louve); parpaillole de billon (la louve à croix fleurdelisée); d° (avec écu portant S-P-Q-S. à la louve; 2 var.); quatrino (S feuillue à LI.BERT.AS en 3 lignes).

François II (1559-1560)

Arg. : Gros et 1/2 (FRAN. ET. MA. D. G. R. R. FRANCO. SCOTOR. Q, écu de France-Écosse à VICIT. LEO. DE. TRIBV. IVDA. 1560, F et M liées et couronnées, accostées d'un lis et d'un chardon couronnés).

Charles IX (1560-1574)

Or : Écu au soleil et 1/2; écu du Dauphiné; écu (avec un écusson cour. de chaque côté); écu avec SIT... MDLXII).

Arg. : teston et 1/2; test. du Dauphiné; teston dit *morveux* (buste lauré; dessous A et O liés; *frappé à Orléans? par les Huguenots*).

Bill. : double sol parisien (3 lis sous une cour.); douzain (écu de France entre 2 C); douzain du Dauphiné; sol parisien (à croix fleurdelisée formée de 4 C); d° du Dauphiné; denier tournois (2 var.); denier tournois du Dauphiné; liard au C (couronné); liard delphinal (dauphin cour.).

Henri III (1574-1589)

Or : Double écu aux H cour. (avec XPISTVS. etc ou SIT etc au à); 1/2 d°; écu et 1/2 (2. var.).

Arg. : Teston et 1/2; franc, 1/2 et 1/4 (Buste à croix formée de 4 fleurons fleurdelisés); quart d'écu (Écu accosté de II-II); huitième d'écu (Écu entre V-III); 1/4 d'écu de Saint-Quentin (à SANCTVS. QVINTINVS. 1589; champ; PRO. CHRISTO. ET REGE. XV); d° (avec H. DORLÉANS-D. A. LONGVAVILL. FACIEBAT; champ: le même avec S. Q. 1589).

Bill. : Gros de Nesle et 1/2; gros de Nesle du Dauphiné

(H sous une couronne entre 2 lis et un dauphin); 1/2 d°; double sol parisis (3 lis sous une cour.); douzain (écu cour. entre 2 H); douzain du Dauphiné; double tournois (3 lis sous une cour.); liard au Saint-Esprit (R̄ croix du Saint-Esprit; 2 var.); d° (avec croix évidée et fleurdé-lisée; liard (grande H sous une couronne); liard au dauphin (dauphin couron.).

Cuivre: Double tournois (4 var.); double t. du Dauphiné; denier tournois (var. avec un soleil au-dessus du buste.

Charles X, cardinal de Bourbon

Or: Ecu (2 var. avec CHRISTVS etc; autre avec SIR etc); 1/2 d°.

Arg.: Franc (2 var.); quart d'écu et huitième.

Bill.: Double sol parisis (3 lis sous une cour.); douzain (écu cour. entre 2 C); liard au C (couronné).

Cuivre: Double tournois; denier tournois. — De 1589 à 1594, le parti des politiques fit frapper des écus d'or et des 1/4 d'écu, sans nom royal, avec la légende SIR.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM des deux côtés.

Henri IV (1589-1610)

Or: Double écu; écu (4 var.); demi-écu (2 var.).

Arg.: Demi-écu; quart d'écu (2 var.) et huitième d°; 1/4 et 1/8 d'écu du Dauphiné; 1/8 d'écu ayant le poids du 1/4; 1/4 et 1/8 d'écu de Navarre; d° de Béarn-Navarre; demi et quart de franc (2 var.); 1/2 franc de Béarn (vache sous le buste), et 1/4 d°; 1/4 de franc du Dauphiné.

Bill.: Gros de Nesle; d° du Dauphiné; douzain (3 var.); d° du Dauphiné; d° de Navarre; d° de Béarn; vacquette de Béarn (champ écartelé de 2 H cour. et de 2 vaches; 2 var.); liard dit pied quailloux (H entre 3 lis sous une cour. R̄ croix échancrée); liard delphinal (dauphin cour.).

Cuivre: Double tournois (5 var.); d° du Dauphiné; denier tournois; d° du Dauphiné.

Louis XIII (1610-1643)

Or : Écu (4 var.) et 1/2 (2 var.); écu du Dauphiné et demi d^o; *avec buste* : 10 louis (67 grammes); 8 louis 53 gr.); 4 louis (26 à 27 gr.); double louis (13 gr.); louis (6 gr. 75); demi louis (3 gr. 39).

Arg. : Quart et 1/8 d'écu; 1/4 et 1/8 d'écu de Navarre et Béarn; d^o de Navarre; *avec buste* : demi et 1/4 de franc (4 var.); demi-franc avec tête nue; 1/2 franc (avec LS au centre de la croix du R) et 1/4 d^o : écu blanc ou louis d'argent de 60 sols, depuis 1641; d^o de 30 sols, de 15 et de 5 sols (tous avec LVDVICVS.XIII etc.); louis d'arg. de 30 deniers (avec LVD.XIII etc.); pièce de 15 deniers (écu entre 2 L); pièce de 2 sols 6 deniers (R croix cantonnée de ·2·-·S·-·6·-·D·); pièce de 12 deniers (2 L adossées sous une couronne; dessous XII).

Bill. : Sol de 18 deniers (lis dans un grénétis au-dessus de l'écu entre 2 L); douzain et 1/2 vacquette (champ écartelé de 2 L et de 2 vaches).

Cuivre : Double tournois (5 var.); denier tournois; double tournois de Navarre avec écu de Nav. sous le buste; d^o avec écu de Nav. et 2 lis au R; double lorrain (R DOVBLE.LORRAIN, 2 var., à Metz, pendant l'occupation de la Lorraine, 1634-1659).

Catalogne, 1641-1643. *Arg.* : Écu blanc (1/2 et 1/4); écu blanc avec écu mi-parti de France-Navarre et Catalogne; douzième d'écu d^o. *Cuivre* : Seiseno (écu de Catalogne brochant sur croix de Sainte-Eulalie).

Barcelone, Arg. : 5 réaux (v-r accostant le buste 5 var.); 5 sols (v-s accostant le buste; 2 var.). *Cuivre* : Seiseno (écu de Catalogne et Barcelone; 2 var.); menuit (R croix coupant BARCINO.CI et cant. de 2 annelets et de 6 perles).

Belpuig, 1642. Seiseno cuivre (R VILLA. PVLCRIP. 1642).

Cervera, 1641. *Arg.* : 5 réaux (CERVARIA); 5 sols. *Cuivre* : menuit.

Girone : Seiseno (CIVITAS.GERVNDA.1642).

Oliana : Menut.

Puigcerda : Menut (PODICERITA. 1642).

Solsona : Seiseno (COELSONA. 1641).

Tarrega : Seiseno, 2 var. (VILLA. TARREGÈ).

Valls : Seiseno (VNIVERSITAS. VALS [ensis]. 1642).

Vich : (CIVITAS. VICEN [sis]). *Arg.* : 5 réaux (v-r accostant l'écu de Catalogne, 2 var.); 5 sols (v-s accostant l'écu); demi-réal (Buste de Louis XIII \bar{n} croix cant. d'anelets et de perles). *Cuivre* : Menut (3 var.).

Louis XIV (1643-1715)

Or : Ecu au soleil et 1/2; double louis, louis et 1/2 (\bar{n} 8 L cour. formant croix); lis (\bar{n} 2 anges soutenant l'écu); double louis, louis et 1/2 (buste âgé); louis (aux armes de France et Navarre-Béarn); double louis, louis et 1/2 (croix formée de 8 L, posée sur la main de justice et le sceptre); d° (croix de 8 L avec soleil au centre).

Arg. : Quart d'écu valant 21 sols; 1/8 d'écu; 1/4 et 1/8 d'écu de Navarre; d° de Navarre-Béarn; écu blanc de 6 sols, 1/2, 1/4, 1/12, 1/24, 1/48 d'écu de 1643 (ayant respectivement 40, 33, 27, 20, 17 et 14 millimètres de diamètre); 30 deniers et 15 d. (LVD. XIII, etc); écu, 1/2, 1/4 et 1/12 de France-Navarre; d° de Fr. et Navarre-Béarn; lis émis pour 20 sols (\bar{n} DOMINE. ELEGISTI. LILIVM. TIBI), 1/2 et 1/4 de lis; pièce de 15 sols frappée pour le Canada (\bar{n} GLORIAM. REGNI. TVI. DICENT. 1670; 28 mill.); p. de 5 sols d° (24 mill.); 1/12 d'écu du Dauphiné; 4 sols (croix fleurdelisée sous une cour.); 2 sols (2 lis sous cour.); écu blanc et divisions, buste âgé; écu blanc dit du Parlement (buste cuirassé avec perruque frisée et cravate brodée), 1/2, 1/4 et 1/12; d° de France-Navarre; d° de Fr. et Navarre-Béarn; écu blanc (avec DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM sur la tranche) et 1/2; écu de Flandre dit carambole émis pour 80 sols (\bar{n} écu écartelé de France-Bourgogne), 1/2, 1/4, 1/8, 1/16 d° (modules : 43, 34, 28, 24, 21 mill.); écu aux 8 L, 1/2, 1/4, 1/8, 1/12, 1/16, 1/24 d°; quatre sols;

(Ṛ 2 L entrelacées); écu aux palmes (écu rond entre deux palmes), $1/2$, $1/4$, $1/12$; d° de France et Navarre-Béarn, $1/2$, $1/4$, $1/12$ d°; écu carambole aux palmes (écu Fr.-Navarre et Bourgogne), $1/2$, $1/4$, $1/8$, $1/16$; écu aux insignes (écu rond sur le sceptre et la main de justice en sautoir), $1/2$ et $1/12$ d°; écu carambole aux insignes, $1/2$, $1/4$, $1/8$, $1/16$ d°; écu aux insignes de Fr. et Navarre, $1/2$, $1/4$ et $1/12$ d°; demi-écu aux insignes du Dauphiné (écu Fr.-Dauphiné), $1/8$ et $1/16$ d°; pièce de 10 sols tournois (3 lis entourés de 4 couronnes); vingt sols (main de justice et sceptre en sautoir, entre 3 lis, sous une couronne), 10 et 5 sols d°; écu aux 8 L de France-Navarre (et Béarn en cœur), $1/2$ d°; écu carambole aux insignes (écu de Fr.-Bourgogne sur les insignes), $1/2$, $1/4$, $1/8$ et $1/16$ d°; écu aux 3 couronnes, $1/2$, $1/4$, $1/10$ et $1/20$ (modules: 41, 34, 29, 22 et 20 mill.).

Bill. : 6 blancs (Ṛ SIX-BLANS. 1657); 5 liards (Ṛ CINQ-LIARTS. 1657); liard de Lyon (Ṛ LIARD DE LION. 1655); liard (croix de Malte Ṛ écu); double tournois (croix fleurdelisée, Ṛ 3 lis sous une cour.); douzain (écu entre 2 L cour.) et $1/2$; sol de 15 deniers tournois (4 doubles L en croix); d° de Navarre-Béarn; sol de Navarre; seize deniers (écu accosté de x-vi); trente deniers (Ṛ PIECE DE XXX DENIERS); quinze deniers (avec xv).

Cuivre : Denier tournois; double tournois (Ṛ lis couronné accosté de 2 croisettes); d° (Ṛ lis cour. entre 3-D); 3 deniers (exergue : 3 ou III-DENIERS); liard (L entre 2 lis sous une couronne); d° (LIARD-DE-FRANCE); liard aux deux bustes (L. XIII et L. XIV); 4 deniers (PIECE DE III DENIERS); 2 deniers d°; 6 deniers d°; liard du Canada (Ṛ DOUBLE-DE-L'AMÉRIQUE-FRANÇOISE); deux royalins de Pondichéry, *arg.* (PONDICHERY, 1700, Ṛ 8 L formant croix); quatre royalins (lis sous une couronne Ṛ 8 L en croix, 18 mill.); royalin (14 mill.).

Perpignan. (PERPINIANI. VILLE) double sol (Billon, 2 var.) avec St-Jean debout; Sol (m. type); menuet (de cuivre; double P Ṛ St-Jean).

Agramont de Catalogne. Menuet (ACRIMONI); autre (VILLA. AGRANV.).

Barcelone. Dix réaux (Buste accosté de x.r.) ; Seizain (de cuivre, 21 mill.) ; 1/2 (17 m.) ; menut (13).

Vich. (CIVITAS.VIGEN). 1/2 seizain.

Puigcerda. (PODICERITA). Menut.

Modène. Billon : 15 soldi (Buste \mathfrak{R} s. GEMIN.MVTINAE. PROT. St-Géminin debout tenant une oriflamme avec AVIA. PERVIA) ; 10 soldi (\mathfrak{R} MVTINAE ANNO.M.DCCIV, Ecu de Modène) ; 5 soldi (\mathfrak{R} S.GEM PROTECT. MUTINAE, St-Géminin en habit épiscopal) ; soldo (\mathfrak{R} MDCCIV MVTINAE).

Strasbourg. 30 sols (lis \mathfrak{R} XXX SOLS dans le champ) ; 15, 10, 4, 2 et 1 sols ; demi-écu (écu rond de France entre 2 palmes \mathfrak{R} lis) ; 1/4 d° ; demi-écu (écu rond de France sur les insignes) ; 1/4 d° ; demi-écu (avec 4 doubles L cour. formant croix) ; pièce de 33 sols (écu rond de France \mathfrak{R} main de justice et glaive en sautoir sous une couronne, entre 3 lis) ; quarante sols (Buste âgé \mathfrak{R} écu de France) ; 20 et 10 sols, d°.

On peut encore classer au règne de Louis XIV les monnaies obsidionales de Aire, en 1710, de Bouchain, 1711, faites avec des cartes à jouer, de Landau, 1702, du Quesnoy, 1712, de Lille, 1708, de Saint-Venant, 1657, de Tournay, 1709.

Louis XV (1715-1774)

Or : Louis aux 8 L, 1/2 d° ; double louis aux insignes ; louis et 1/2 d° ; double louis dit de Noailles (2 écus de France et 2 écus de Navarre formant croix au \mathfrak{R}) ; louis et 1/2 do ; louis à la croix de Malte (au \mathfrak{R}) et 1/2 d° ; louis aux 2 L (couronnées au \mathfrak{R}) et 1/2 ; double louis dit Mirliton (\mathfrak{R} 2 L cursives entrelacées sous une couronne entre 2 palmes) ; louis et 1/2 d° ; louis dit aux lunettes (écu de France et de Navarre surmontés d'une couronne) et 1/2 ; double louis dit au bandeau (tête avec bandeau \mathfrak{R} du précédent) ; louis et 1/2 d° ; double louis (buste lauré ; même \mathfrak{R}) ; louis d° ; quinzain (non retrouvé).

Arg. : Écu aux 3 couronnes, 1/2 et 1/4 ; écu dit Vertugadin émis pour 5 livres (écu rond sous une couronne),

1/2, 1/4, 1/10 et 1/20; 40 sols de Strasbourg; petit louis d'argent (R) 4 doubles L cour. en croix; écu de Navarre émis pour 6 livres (écu écartelé de France-Navarre); 1/2, 1/4 et 1/10; 20 sols de Navarre (écu de Fr. accosté de xx-s); 10 sols (x-s); Ecu de France émis pour 9 livres (R) écu carré, 1/2, 1/3, 1/6 et 1/12; Ecu aux 8 L, émis pour 4 livres (8 L séparées deux par deux par des couronnes et cantonnant la croix du R) 1/2, 1/4, 1/3, 1/16; écu aux lauriers, émis pour 5 livres (écu ovale entre 2 branches de lauriers), 1/2, 1/5, 1/10 et 1/20; écu au bandeau émis pour 6 livres (même R) 42 mill.; petit écu au bandeau (34 mill.); 24 sols (27 m.); 12 sols (22 m.); 6 sols (18 m.); écu de 6 livres (Buste lauré; même R); petit écu de; 24, 12 et 6 sols.

Bill. : Double sol (L entre 3 lis sous une couronne R 2 L feuillues entrelacées sous une cour.) sol, d°.

Cuivre: Sol, 1/2 sol; liard; sol de Béarn (3 doubles L cour. en triangle avec vache au centre R) PRODVIT. DES. MINES. DE. FRANCE dans un cartouche.

• *Colonies* : 12 deniers (R XII — DENIERS — COLONIES — 1717; sol de 12 deniers (COLONIES FRANÇOISES au-dessus des insignes); autre (2 L en sautoir sous une couronne R) COLONIES FRANÇOISES; livre d'argent ou pièce de 20 sols, frappée par la compagnie des Indes (R) 2 L adossées et couronnées): — Sol (sans lég., C couronné R) lisse) (1). — *Iles-du-Vent*, 12 sols (R) ISLES-DV-VENT, 3 lis reliés par deux branches feuillues); 6 sols, d°. — *Pondichéry*: pagode d'or (couronne informe R) 5 lis); 8 royalins, 4 et 2 royalins (cour. R) champ semé de lis); royalin (cour. R) 3 lis); fanam de cuivre (grand lis R) légende de deux lignes en tamoul): 1/2 d°; grand fanam (grande couronne R) champ semé de 9 lis) 28 mill.; grand demi-fanam, d°, 20 mill.; fanam (5 lis R) 1752) et 1/2 d°.

(1) Ces pièces sont souvent données à Cayenne. Elles ont été frappées pour les colonies en général, d'après un édit de Versailles, en janvier 1764. On trouve de ces pièces contre-marquées pour Tabago (T-B), St-Eustache (S-E), St-Martin (St-M), St-Kitts (S-K), Nevis (NEVIS) et St-Barthelemy (une couronne). V. E. Zay, *Sur quelques monnaies des Colonies françaises*, R. N., 1884, p. 455.

Louis XVI (1774-1793)

Or : Louis aux palmes (Buste drapé R écu sur les insi-
gnes entre 2 palmes); double louis aux lunettes, louis et
1/2; double louis (avec double écu carré de France et
Navarre) et louis d°; louis à la corne (Buste avec une es-
pèce de corne sur le front); louis aux lunettes.

Arg. : Ecu de 6 livres; petit écu; 24, 12 et 6 sols.

Cuivre : Sol, demi-sol; liard.

Colonies : 3 sous (R COLONIES FRANÇAISES. 3 SOVS-1781-A).

Iles de France et de Bourbon : 3 sols (ISLES DE FR. ET.
DE BOVRBON. 3-SOLS-1780-A); 2 sols d°; *Cayenne* : 3 sous
 R COLONIE DE CAYENNE. 3-SOVS-1781-A); 2 sous (1789-A).

Pondichéry : fanam (5 lis R 1787).

Monnaies constitutionnelles : Louis d'or de 24 livres
(R RÈGNE DE LA LOI, génie); Ecu de 6 livres (même R);
petit écu; 30 sols et 15 sols; 2 sols (R faisceau accosté
de 2-S); 12 deniers (R faisceau et 12-D); 6 et 3 deniers;
Double sol constitutionnel contremarqué d'un grand S
au R ; sol, d°.

République (1792-1804)

Or : Pièces de 24 livres, 40 et 20 francs.

Argent : Ecus de 6 et 3 livres; pièces de 5, 2 et 1 francs;
1/2 et 1/4 de franc.

Bill. et *Cuivre* : 1 sou, 1/2 sou, 2 décimes, 1 centime,
5 centimes.

Consulat (ans X-XII)

Arg. : 5, 2, 1 francs, 1/2 et 1/4.

Napoléon I^{er}, empereur (1804-1815)

Or : Pièces de 40 et 20 francs.

Arg. : Pièces de 5, 2, 1 francs, 1/2 et 1/4 de franc.

Bill. et *Cuivre* : 10 centimes.

Au règne de Napoléon se rattachent des monnaies de

Bade et de Turin, de 1808, 1809 ; celles de Barcelone depuis février 1808 jusqu'à mai 1814 ; les obsidionales de l'île de France, de 1810 ; les monnaies de Rome de 1809 ; d'Utrecht, 1812 ; de Cattaro en Albanie, 1813 ; de Dantzic, 1813 ; de Gènes, 1813 ; de Valcheren, 1813 ; de Venise, 1813 ; de Zara en Dalmatie, 1813 ; les obsidionales d'Anvers, 1814 ; de Strasbourg, 1814 ; de Palma Nova en Italie, 1814 ; de Huningue, 1815. On peut encore y joindre les monnaies frappées par la République cisalpine (1800-1802) ; par la République italienne (1802, 1805), par le royaume d'Italie (1805, 1814).

On assure qu'il y eut des monnaies d'argent frappées secrètement en 1829, à Cracovie, à l'effigie de Napoléon II, avec le titre de roi de Pologne.

Louis XVIII (1814-1824)

Or : 40 et 20 francs. *Arg.* : 5 francs et divisions. *Cuivre* : décime.

D'après une lettre du général Kellermann (publiée par Fillon, *R. N.*, 1845, p. 353 et seq.), il y aurait eu des écus de 6 livres frappés en 1795, sur le modèle de ceux de Louis XVI, et portant pour légende : *Louis 18, roi des Français* ; ils n'ont point encore été retrouvés.

On peut classer aussi au règne de Louis XVIII les obsidionales d'Anvers, postérieures au 3 avril 1814, celles de Strasbourg de 1814, et les monnaies frappées pour Cayenne et l'île Bourbon.

Charles X (1824-1830)

Or : Pièces de 100, 40, 20 et 10 francs.

Arg. : 5 francs et divisions, 1/4 de franc.

Cuivre : Pièces de 10 et 5 centimes pour les colonies.

Louis-Philippe I^{er} (1830-1848)

Mêmes monnaies que pour le règne précédent.

Pondichéry : Fanons en cuivre rouge, au coq, en 1836.

Deuxième République (1848-1851)

Or : 20, 10 et 5 francs. *Arg.* : 5 francs et divisions, 20 centimes. *Bronze* : 1, 5 et 10 centimes.

Louis-Napoléon Bonaparte, président (1851-1852)

Arg. : 5 francs, 1 franc, 50 centimes.
Bronze : 10 centimes (essai).

Napoléon III (1852-1870)

Or : 100, 20, 10 et 5 francs. *Arg.* : 5, 2 et 1 francs ; 50 et 20 centimes. *Bronze* : 1, 2, 5 et 10 centimes.

Troisième République (septembre 1870)

Or : 100, 50, 20, 10 et 5 francs. *Arg.* : 5, 2 et 1 francs ; 50 et 20 centimes. *Bronze* : 1, 2, 5 et 10 centimes.

Pour l'Indo-Chine française :

Arg. : Piastre et 20 centièmes de piastre.
Bronze : 1 centième de piastre ; sapèque (1/500 de piastre).

**DOCUMENTS RELATIFS AUX MONNAIES DES ROIS
DE LA TROISIÈME RACE**

CHARTRE DE PHILIPPE-AUGUSTE (1211)

« Philippus rex Franciæ salutem in Domino. Noveritis quod cum contentio verteretur inter magistros monetæ Parisiis et operarios ejusdem operis, in regno meo comorantes, tandem coram me super omnibus contentionibus motis, inter eos compositum extitit in hunc modum, videlicet, *quod ego reddidi ipsis operariis totum*

opus eorumdem et ipsorum libertatem, quæ libertas talis est, quod ego volui et concessi et confirmavi eisdem operariis per totum regnum meum, quod ipsi sint liberi et immunes ab omni tallia et exercitu, et quod coram magistro monetæ eorumdem, nisi in tribus casibus videlicet in homicidio, raptu et combustione ignis. Et super his etiam taliter duximus statuendum, quod nullus in opere eorumdem commorari nec ad aliud opus evocari possit, nisi sit frater, vel filius, vel nepos eorumdem, nec etiam ubi denarii fabricantur et traduntur instanter, ut etiam ubi opus eorum sicut alias construitur, nemo interesse potest nec commorari, nisi sit de consanguinitate eorumdem operariorum ut supra dictum est et expressum. Item volui et concessi eisdem quod si aliquis extraneus manus injecit in aliquem eorum operariorum injuste, quod idem injuriator venire teneatur totus nudus ad misericordiam eorumdem habendam supra delicto perpetrato: et volui et concessi eisdem quod ipsi pro mercede operariorum eorum habeant et percipere valeant de sexdecim marchis et quadraginta stellingis novem solidos et quatuor denarios ad marcham de civitate Trecensem. Datum Parisiis, sexta kalendis decembris M. CC. XI. » (Ord. R. Fr., I, p. 30).

CHARTRE DE LOUIS VIII (1225)

« In nomine, etc. Ludovicus Dei gracia Francorum rex, etc. Quod nos Henrico Plartrard et heredi suo scienti facere cuneos monete Parisiensium, concedimus cuneos monete nostre Parisiensium faciendos et habendos citra Ligerim, exceptis acquisitionibus pie recordationis regis Philippi genitoris nostri, et nostris, videlicet Atrebatesio, Viromandesio, Normannia, Andegavia, Pectavia, Turonia, et Cenomania et aliis acquisitionibus in quibus moneta fabricatur, ita quod idem Henricus et heres ejus sciens facere cuneos monete Parisiensium, habebit tres solidos de singulis duobus Trossellis et una pila, et monetarii pagabunt custum fabrice de cuneis monete quamdiu fabricabitur moneta. Si autem heres dicti Henrici nesciret fa-

cere cuneos monete, idem heres faceret eosdem cuneos fieri per assensum nostrum et consilium eorum quos ad hoc duxerimus statuendos. Quod ut, etc. Actum Parisiis, anno dominice incarnationis m. cc xxv. regni vero nostri anno tercio. Astantibus, etc. Datum per manum Garini Silvanectensis episcopi cancellarii. » (F. de Saulcy, *Doc. monét.* 1879, p. 120; A. de Barthélemy, *M. Parisiis*, 1875, p. 21).

CHARTRE DE SAINT LOUIS (1262)

Il est esgardé que nuls ne puisse faire monies semblant à la monie le Roy, que il n'y ait dessemblance apperte et devers croix et devers pille, et que elles cessent des ors en avant.

Et que nulle monie ne soit prinse ou royaume de la Saint-Jean en avant, là où il n'a point de propre monie. fors que la monie le Roy, et que nul ne vende, ne achate, ne fasse marchié, force à celle monie. Et peut et doit courre la monie le Roy.

Et ne seront refusez Parisiis ne tournois tous soient pelez, mes que il aient connoissance devers croix ou devers piles, que il soient parisiis ou tournois pour qui ni faille piece. Et li Roy veut et commande que telles monies soient receues à ses rentes, et comme il commande à prendre en sa terre.

Et que nuls ne puisse recourre ne trebuchier la monie, le Roy sus paine de corps et d'avoir.

« Facta fuit hec ordinacio Carnoti, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, circa mediam Quadragesimam ; cui faciende interfuerant jurati Clemens de Visiliac, Johannes dictus Rigidus, Johannes Hermam cives Parisienses ; Nicôlaus de Castello, Garinus Fernet, Jacobus Fris, burgenses Pruvinienses ; Johannes de Lori, Stephanus Morin, cives Aurelianenses ; Evrardus Maleri, Johannes Parorgini cives Senonenses ; Robaille de Claustro, Petrus de Moncellis, cives Laudunenses. » (*Ordonn. R. de Fr.*, t. I, p. 93).

CHARTRE DE SAINT LOUIS (1265)

Li attirément que le Roy a fait des monoyes est tiex. Que nuls ne prangent en sa terre, fors purs tournois et parisis et lœvesiens, deus pour un parisis.

Et commande pour ce que le peuple cuide qui ne soit mie assez de monoie de tournois et de parisis, que l'en prange nantois à l'ecu et angevins, quinze pour douze tournois, et mançois un pour deux angevins, et estellins un pour quatre tournois : et veut que icelles monoyes queurent ainsi par sa terre par tel prix devant dit, tant comme il l'y plaira. Et se aucuns estoit trouvé ou prenant, ou mettant icelles monoyes devant dites, autrement que il est devisé, cil perdroit sa monoye ou à qui elle seroit trouvée.

Et veut et commande que les monoyes qui sont contrefaites à la senne, c'est à sçavoir poitevins, provenceaux, tholosains ne queurent à nul pris, ains veut et commande que ils soient perciez en quelconque lieu que len les trouvera entre cy, et la mi-aouût, et après ce terme, se len en trouvoit nules qui ne fussent percié en quelconque lieu que ce fust, il seroient prins et perdus à ceux qui il seroient.

Et veut le Roy et commande que cest ordonement soit tenu dans toute sa terre et es terres à ceux qui n'ont propre monoye. Et ceus qui ont propre monoye, veut le Roy que il soit aussi tenu en leurs terres fort tant que chascun puisse faire prendre sa propre monoye en sa terre et non autrefois que celles qui sont nommées dessus, en telle maniere que les monoyes dessus dites contrefaites en la monoye le Roy ne soient receues ne prinses en nul lieu. Et veut le Roy que cest attirément soit ainsi tenu par tout son royaume. (*Ord.*, I, 94).

CHARTRE DE SAINT LOUIS (1265)

Il est ordonné de par le Roy que nuls estellins ne querent en son royaume pour plus de quatre tournois jusqu'à la mi-aouût, et veut et commande que nuls ne les pran-

gnent ne ne les mettent pour plus jusques audit terme. Et qui pour plus les prendroit ou mettroit dedans le devant du terme il en feroit l'amende au Roy de son avoir à sa volenté.

Et veut le Roy et commande que estellins ne querrent à nul pris en son Royaume dès la mi aoust en avant, fors à pois et à la valor de l'argent. Et qui les prendroit ou mettroit de la mi aoust en avans à nul pris, fors ainsi comme il est dit par dessus, il perdrait tout ce qu'il auroit pris ou mis.

Et veut et commande le Roy que l'en ne vende, n'achate et ne fasse marchié en son Royaume des ores en avant à estellins, sur la peine devant dite. Et soit gardé ly établissement des autres monoyes estroitement si comme il fut commandé.

« Facta fuit hec ordinacio in Parlamento omnium sanctorum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto. Fuit primo scripta Meleduni. » (*Ord.*, I, p. 95.)

PAPIER-MONNAIE

I

Banque de Law (1)

Sans remonter jusqu'au règne de Philippe-Auguste dont les lettres de change étaient bien une sorte de *papier-monnaie*, on peut dire que le système monétaire du papier date des *billets d'Etat* émis au commencement de la guerre de la succession d'Espagne. C'est alors que parurent les billets de Chamillard dont voici l'origine :

Lorsque l'on fit une refonte générale des monnaies en septembre 1701, la fabrication fut lente et, comme le roi

(1) A. Thiers, *Histoire de Law*; Du Hautchamps, *Law et son système*, 1739; Levasseur, *Rech. hist. sur le syst. de Law*, 1854, etc.

ne pouvait payer les matières, on donna, en échange du métal porté à la Monnaie, des billets à long terme qui reçurent le nom de *billets de monnaie*. Le public prit l'habitude de négocier ces papiers comme des lettres de change. Aussi, pendant une nouvelle refonte en 1704, on paya encore les matières, partie en monnaie, partie en billets. (Forbonnais, *Recherches sur l'état des finances de la France*, 1758, t. II, p. 140). On attacha ensuite aux billets de monnaie un intérêt de 7 1/2 0/0, mais, comme les émissions en furent trop multipliées, leur valeur diminua de 70 à 75 0/0. Pour relever le cours des papiers, on décréta, en 1707, leur cours forcé dans toute la France.

En 1715, il y avait pour 710 millions d'effets royaux exigibles dans l'année. Le Régent ordonna que les effets royaux ou engagements du Trésor fussent soumis à un visa et à une réduction, puis convertis en 250 millions de *billets d'Etat* successivement remboursables et jouissant d'un intérêt de 4 0/0 (7 septembre 1715). Ces derniers billets étaient signés du prévôt des marchands, d'un député des six corps de métiers et du receveur de Paris.

En 1705, Law, dans un curieux écrit, *Considérations sur le numéraire*, avait exposé son plan pour l'établissement d'une banque territoriale.

Un édit du 2 mai 1716 permit à Law de fonder une banque, au capital de 6 millions en 1,200 actions de 5,000 livres, autorisée à escompter les lettres de change, à se charger des comptes de négociants, enfin à émettre des billets payables au porteur en écus du poids et du titre de l'époque. D'après un édit du 10 avril 1717, les billets pouvaient être donnés en paiement des impôts et les fermiers, sous-fermiers, receveurs, enfin tous les trésoriers de l'Etat étaient tenus d'en acquitter la valeur en espèces. Grâce au succès, la banque put émettre jusqu'à 50 ou 60 millions de billets.

Le Parlement était indisposé contre Law, parce que celui-ci avait déclaré qu'il rendrait la Cour indépendante des Parlements en la dispensant de recourir à des impôts extraordinaires. Le Parlement donna alors l'arrêt du 18 août 1717, défendant aux officiers dépositaires des

deniers publics de recevoir les billets de la banque de Law. Le Régent fit tenir un lit de justice et le Parlement se soumit. Le 4 décembre 1718, la banque fut déclarée *banque royale* et Law en fut nommé directeur. En avril 1719, l'émission montait déjà à 110 millions de billets. Pour en étendre l'usage, il fut défendu d'exécuter des transports de numéraire entre villes où existaient des bureaux de la banque.

En août 1719, le prince de Conti et les ennemis du système se coalisèrent et demandèrent le remboursement d'un grand nombre de billets. Law satisfit aux premières demandes, puis abaissa le cours des espèces par un édit. On redemanda aussitôt des billets. Peu à peu, les billets devinrent très recherchés pour les négociations de la rue Quincampoix, car l'histoire de la banque est étroitement liée à celle de la Compagnie des Indes. Les billets gagnaient 10 0/0 sur le numéraire et la banque fut obligée d'en émettre jusqu'à 640 millions à la fois. Par édit du 1^{er} décembre 1719, Law déclara que la conversion des matières d'or et d'argent contre des billets était interdite à Paris et autorisée dans les provinces seulement. L'impôt devait être perçu en billets et tous les créanciers avaient le droit d'exiger leur payement sous cette forme.

Law, devenu contrôleur général des finances, donna un nouvel édit déclarant que les billets vaudraient toujours 5 0/0 de plus que les espèces métalliques et que l'or ne pourrait plus figurer dans les payements au-dessous de 300 livres et l'argent dans ceux au-dessous de 100 livres. Ensuite, pour rembourser les récépissés présentés par les créanciers de l'Etat, la banque émit jusqu'à un milliard de billets. Ces papiers tombèrent aussitôt en discrédit et on rechercha le numéraire. Mais Law, par un édit du 28 janvier 1720, donna cours forcé de monnaie aux billets ; trois jours après, les monnaies devaient être réduites, celles d'or de 900 livres le marc à 810, celles d'argent de 60 livres à 54.

Par les édits des 23 et 25 février 1720, on ordonna que les billets seraient employés exclusivement dans tout payement au-dessus de 100 livres.

Comme les créanciers de l'Etat, qui avaient été remboursés, cherchaient un placement sûr, on créa 10 millions de rentes à 2 1/2 0/0, ce qui fit rentrer 400 millions de billets. Mais, comme les actions de la Compagnie des Indes étaient échangeables à la banque contre 9,000 livres en billets, on fut obligé, pour cet échange, de créer un milliard de billets, ce qui porta la somme totale en circulation à deux milliards. En février, le papier perdait seulement un dixième; après l'édit du 5 mars, les papiers perdirent 40 et 50 0/0 (9,000 livres ne valaient plus que 5,000 livres). On accumula alors les monnaies malgré l'édit qui défendait d'en garder plus de 500 livres. L'émission des billets atteignait 2,696 millions, lorsque l'édit du 21 mai 1720 vint réduire de moitié leur valeur. Law tomba alors en disgrâce, mais sut reprendre en dessous la direction des affaires.

Le 13 juillet, on ouvrit des comptes courants à la banque pour 600 millions en billets, à l'usage des commerçants.

Voici quelle était la situation de la banque :

Il y avait en billets de 10,000 l.	1,134,000,000 l.
— — 1,000 l.	1,223,200,000 l.
— — 100 l.	299,200,000 l.
— — 10 l.	40,000,000 l.
Total,	<u>2,696,400,000 l.</u>

La banque n'était tenue de rembourser que ceux de 100 livres (299,200,000 l.) et ceux de 10 livres (40,000,000 l.) soit en tout, 339,200,000 livres. C'est ce qui explique la baisse des billets non réalisables et la possibilité qu'eut la banque de payer pendant quelque temps à bureau ouvert.

Law prépara un édit qui concédait à la Compagnie des Indes des privilèges à perpétuité, sous condition de retirer 600 millions de billets de mois en mois. L'édit fut présenté au Parlement le 17 juillet. Mais ce jour-là, la banque, étant presque à cours d'espèces, ne paya plus que les billets de 10 livres. Pensant qu'on ne tarderait pas à

en refuser aussi le remboursement, on courut aux bureaux pour se faire payer. Il y eut trois personnes étouffées ; la foule les porta au Palais-Royal. Le Parlement profita de l'émeute pour refuser d'enregistrer l'édit ; mais il fut exilé à Pontoise. La banque fut fermée et des changeurs, dans les principales places publiques, continuèrent le change des billets de 10 livres.

Par édit du 30 juillet, le marc d'or fut porté à 1,800 livres, le marc d'argent à 120 l. ; tous deux devaient redevenir de mois en mois au premier prix de 900 l. et 60 l. Cette mesure, prise dans le but de faire reparaître les espèces dans la circulation, mettait l'argent et le papier en rapport plus vrai ; mais elle ruinait les créanciers qui, ayant stipulé lorsque le marc d'argent était fixé à 60 l., étaient payés lorsqu'il était à 120 livres. Pour mettre un terme à la circulation du papier, il fut décidé que les billets de 10,000 et de 1,000 l. qui, au 1^{er} novembre, n'auraient été employés ni en rentes sur l'Hôtel de ville, ni en rentes sur les recettes générales, ni en paiement d'actions anciennes, ni en achat des 50,000 créées récemment (au prix de 3,000 l.) cesseraient d'avoir cours et deviendraient actions rentières de la Compagnie des Indes avec revenu fixe de 2 0/0.

Le système de Law disparut entièrement en novembre 1720. Tous les billets furent changés en rentes ou en actions rentières ; puis la banque fut abolie. Le capital de la dette était à peu près le même qu'avant le système, mais l'intérêt à payer n'était plus que de 37 millions au lieu de 80. Law mourut sans ressources en 1729.

Billet de l'Etat : *Il est deub au porteur par l'Etat la somme de cinq cens livres dont il a fourni la valeur, etc.* (1716).

Banque royale : *La Banque promet payer à vue dix livres tournois en espèces d'argent. Valeur reçue à Paris le 1^{er} avril 1719.* — Billets de 100 livres, dates diverses. Ces billets sont gravés en taille-douce. Ceux de 1720, de 10, 50, 100 et 1,000 livres sont typographiés.

II

Assignats

On a désigné sous le nom d'*assignat* le papier-monnaie non convertible en espèces, créé de 1789 à 1796, dont le remboursement reposait sur le produit de la vente des biens du clergé et autres *biens nationaux*. Le déficit étant de 178 millions en 1788, et augmentant toujours, l'Assemblée rendit le 2 novembre 1789 un décret qui mettait les biens du clergé, évalués à deux milliards, à la disposition de la nation. Il ne devait en être vendu d'abord que pour 400 millions. Aussi un décret des 19-21 décembre 1789, ordonna la création de 400 millions de billets au porteur, portant 5 0/0 d'intérêts et appelés *assignats*, parce que, à chaque papier, un lot était *assigné*, et que les biens mis en vente devaient servir à les racheter. La défiance et la rareté des capitaux s'opposèrent à une complète réussite. Les villes pour payer des acquisitions émirent des bons *municipaux*, billets à échéance qu'elles ne purent payer. Alors en avril 1790, un décret donna aux *assignats* cours forcé, avec un intérêt de 4 1/2 calculé jour par jour à partir de leur émission (*V. Moniteur Universel*, 1790 à 1793). Bientôt, sur la proposition de Mirabeau, appuyé par Barnave, l'émission fut élevée à 800 millions avec maximum de 1,200 millions, et l'intérêt fut supprimé (29 sept. 1790).

Les assignats n'avaient été jusqu'alors que de 1,000 et de 500 livres. Pour suppléer à la rareté du numéraire, les municipalités créèrent des *billets de confiance*, *bons patriotiques*.

C'est dans cette circonstance que l'Assemblée se décida à faire fabriquer sur le total des 1,200 millions, 100 millions de petits assignats de 5 livres.

Au 5 octobre 1792, par suite d'émissions successives, la circulation des assignats, déduction faite de 617 millions de titres rentrés et brûlés, s'élevait à 1,972 millions.

La valeur du gage était élevé à chaque émission, afin de rassurer les porteurs. Ce gage était alors évalué à 3 milliards 171 millions. Dans une nouvelle émission de 400 millions, le maximum fut fixé à 2 milliards 400 millions (24 oct. 1792), mais le 7 mai 1793, la Convention autorisa une nouvelle émission de 1,200 millions, en estimant le gage à 7 milliards. Mais ces émissions successives dépréciaient la valeur du papier, et en août, un franc en argent valait six francs en papier, malgré les mesures prises pour soutenir le cours du papier.

En retirant les assignats portant l'effigie du roi et en frappant les rentes d'un impôt d'un milliard, on espérait réduire, en 1794, la circulation des assignats à 2 milliards 100 millions. Un grand nombre de personnes ayant confié leurs capitaux aux sociétés par actions, le gouvernement supprima toutes les sociétés dont les titres étaient transmissibles au porteur ou par transfert. Les peines contre le trafic des assignats au-dessous du pair, la loi du maximum sur le blé, les rentrées d'espèces, la dépouille des églises avaient ramené en décembre 1793, les assignats au pair.

Mais, en juin 1794, il y en avait pour 7 milliards en circulation et ils tombèrent au douzième de leur valeur. Après diverses mesures, la convention établit en principe que la valeur des assignats dépendait de la quantité qui était en circulation. Ainsi on fit une échelle basée sur une émission de 2 milliards, en déclarant que, dans les paiements en assignats, la somme à verser serait augmentée d'autant de quarts qu'il y aurait eu d'émissions de 500 millions. Cette mesure ne profita qu'au trésor ; mais dans les transactions entre particuliers, la pratique en fut impossible.

En mai 1795, les assignats en circulation, déduction faite des rentrées, s'élevaient à 8 milliards : six mois après à 19 milliards.

Pour se faire une idée de la dépréciation rapide des assignats, il faut en comparer la valeur à celle du louis d'or de 25 livres. Ils étaient au pair à la fin de 1793. En août 1795, le louis d'or valait 1,020 livres, en papier ; en

septembre, 1,200 ; en octobre, 3,000 ; en décembre, 5,100 ; en janvier 1796, 5,400 ; en février, 8,600. La variation d'un jour à l'autre était de 500 et même de 1,000 livres. Le prix des denrées éprouvait les mêmes fluctuations : un habit coûtait 6 à 10,000 livres, en assignats. Quand le Directoire fit transformer les assignats en *mandats territoriaux*, l'assignat était tombé au 344^{me} de sa valeur. Au commencement de 1796, il y en avait pour 45 milliards en circulation, qui devaient être échangés contre 800 millions de mandats territoriaux. Les biens nationaux devaient être livrés à quiconque présenterait en mandats territoriaux 22 fois le revenu de ces biens en 1791.

Le gouvernement créa alors 1,400 millions de mandats, réservant le surplus des 800 millions à ses besoins. Mais le jour même de son émission, le nouveau papier tomba de 100 à 18 livres, malgré les dispositions pénales prises pour en soutenir le cours (11 avril 1796). La remise des biens nationaux entre les mains des porteurs releva le prix des mandats à 40 et même 80 livres. Mais le public comprenant que le nouveau papier équivalait à trois fois l'ancien assignat, crut prudent de le refuser, et le commerce se fit par voie d'échange.

Après les mandats, on créa des *promesses de mandats*, des *rescriptions de l'emprunt forcé*, des *bons de l'emprunt forcé* et des *cartes du maximum* pour avoir du pain.

Enfin, le 16 juillet 1796, un décret rendit aux transactions leur pleine liberté, pour le mode de payement, et les mandats ne furent acceptés que pour leur valeur en espèces métalliques, publiée chaque jour par le trésor. La circulation des espèces métalliques reparut aussitôt, et en quelques mois les perturbations causées dans les affaires commerciales furent réparées.

Un décret du 21 mai 1797 annula les assignats, qui n'avaient pas encore été présentés contre remboursement en mandats.

CAISSE D'ESCOMPTE (1786-1792)

<i>Promesse d'assignat.</i>	8 juin 1786,	200 livres
—	10 avril 1788,	300 —
—	3 septembre 1789,	200 —
—	26 novembre 1789,	300 —
—	25 février 1790,	300 —
—	24 mars 1790,	200 —
<i>Payable en assignats.</i>	12 mai 1790,	1,000 —
—	5 juillet 1790,	
	200, 2,000 et 3,000	—
—	28 juillet 1791,	
	25, 50, 100	—
—	10 août 1791,	60 —
—	3 novembre 1791,	1,000 —
—	16 février 1792,	1,000 —

DOMAINES NATIONAUX

Assignats à intérêt (19 et 21 décembre 1789; 16 et 17 avril 1790).

200 livres (*intérêt par jour, 4 deniers*); 300 livres (6 deniers); 1,000 livres (20 deniers).

Assignats sans intérêt (29 septembre 1790; 6 mai, 19 juin, 12 et 28 septembre, 1^{er} novembre, 16 décembre 1791; 4 janvier, 30 avril, 27 juin, 31 juillet, 31 août, 24 octobre, 21 novembre, 14 décembre 1792; 23 mai, 6 juin, 7 vendémiaire, 10 brumaire, 20 pluviôse, 1793).

Assignats de 10, 15, 25 et 50 sous, de 5, 10, 25, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 125, 200, 250, 300, 400, 500, 1,000 et 2,000 livres (signatures nombreuses). Le 18 nivôse an III, on créa des assignats de 100, 750, 1,000, 2,000 et 10,000 francs. Celui de 750 francs est le plus rare des assignats de la République.

Mandats territoriaux (28 ventôse an IV) coupures de 5, 25, 100, 250 et 500 francs, avec signatures nombreuses.

ASSIGNATS MÉTALLIQUES

On donne ce nom à des pièces que certains particuliers firent frapper pour remédier dans leur commerce à l'absence du numéraire. Ces pièces étaient généralement remboursables en assignats. Elles portent les mentions : *médaille de confiance, bon, bon payable à vue, pièce de confiance.*

Monneron frères. 1791, an III de la Liberté, 2 et 5 sols.
 — 1792, an III, 5 sous.
 — 1792, an IV, 5 sous.
 — (à l'Hercule). *Médaille qui se vend*
 2 (ou 5) sous.

Il y eut une émission, sans le nom, car la loi du 2 septembre 1792 défendait l'émission des assignats métalliques.

Caisse de Bonne Foi. 1791, an III, 2 s. 6 den. (6 blancs) et 3 sous.

V. Givry, passage du Perron, 93; 1791. 5 sols.

Pottier, manufacture de porcelaine, rue de Crussol; 1792, bon pour 5, 7, 10 et 20 sous. *Arg.*

Lefèvre, Lesage et C^{ie}, nég. à Paris, 1792. 5, 10 et 20 sous.

Caisse populaire; 1792. Pièces de confiance, 18 deniers, *billon.*

Caisse métallique; 1792. Monnaie d'urgence, 2 sous, *billon;* an IV, 18 deniers, *billon.*

Brun, Méd. qui se vendent 18 sous la douzaine.

Boyée, nég. à Paris; 1792, an IV. Pièces de confiance de 1, 5, 6 deniers.

Rochon (à Lyon); 1791. Dizains de métal de cloche.

Mercié, Mathieu, Mouterde; 1791, *métal de cloche,* 5 livres (*Lyon*) — autres *cuivre et curlon.*

Clemenson; 1792. Méd. de confiance de 2 sous, *cuivre.*

III

Billets de confiance

Émis dans les 83 départements et qui ont eu cours de monnaie de 1790 à 1793 (1).

Au printemps 1790, le numéraire commençait à manquer. L'Assemblée nationale donna cours forcé de monnaie aux bons ou assignats qu'elle avait créés pour faciliter la vente des biens du clergé. Les assignats mis en concurrence avec les espèces métalliques ne tardèrent pas à subir une dépréciation.

A la fin de 1790, l'agiotage menaçant le crédit des fabricques, les négociants et industriels de Montpellier (septembre), Nîmes, Lyon, Saint-Hippolyte, Sauve, Uzès, se réunirent en sociétés et donnèrent en paiement à leurs ouvriers de petits cartons, valables pour les denrées qui leur étaient nécessaires. Ils créèrent des bureaux où l'échange au pair de ces cartons contre des assignats nationaux avait lieu chaque jour. Bientôt ces bureaux furent mis sous la garantie spéciale des communes, comme à Marseille, à Nîmes et à Montpellier. Ces mesures rendirent la confiance.

Jusqu'au 1^{er} mai 1791, il n'existait à Paris que la caisse d'escompte dont les billets avaient tenu provisoirement lieu d'assignats. A cette époque, des associations particulières se formèrent sous le nom de *Caisse de secours, patriotiques, d'utilité*, etc., et émirent des bons donnés et reçus contre assignats. Ce système avantageux, fut bientôt adopté partout. L'Assemblée, reconnaissant le besoin de coupures de petite valeur, décréta le 6 mai la fabrication de cent millions d'assignats de 5 livres. Dans la

(1) Les départements suivants ont été formés après l'émission de billets de confiance : *Vaucluse*, le 25 juin 1793 ; le *Rhône* et la *Loire*, le 19 novembre 1793 de la division du *Rhône-et-Loire* ; le *Tarn-et-Garonne* en 1808.

séance du 5, on avait proposé de fabriquer des assignats métalliques. A Paris et à Lyon, plusieurs caisses particulières mirent en circulation des assignats métalliques qui furent décriés en août et septembre 1592.

Mais les coupures de 5 livres n'étaient pas suffisantes et les billets de confiance, destinés à l'origine au paiement des ouvriers, commencèrent à circuler dans tout le royaume.

On résolut de frapper pour 40 millions de numéraire en cuivre, mais pendant ce temps les caisses patriotiques se multipliaient dans les villes, villages, bourgs et hameaux et émettaient, pour des motifs divers, des billets depuis 6 deniers jusqu'à 25 livres.

Il y eut des abus et des désordres, comme dans l'administration de la *Maison de secours* qui, après avoir mis pour vingt-trois millions de billets en circulation, suspendit ses paiements.

Après de longues délibérations, l'Assemblée, pour parer au danger, rendit le 30 mars 1792 un décret (sanctionné par le roi, le 1^{er} avril), qui enjoignait aux municipalités de vérifier la situation des caisses patriotiques créées dans l'étendue de leur ressort; de constater l'existence des fonds représentatifs des valeurs émises et d'empêcher à l'avenir toute nouvelle fabrication ou émission. L'article 3 exceptait de cette prohibition les caisses qui étaient ou seraient établies par les municipalités ou autres corps administratifs. — Les procès-verbaux de vérification devaient être envoyés aux directoires de département, qui en feraient passer des extraits au ministre de l'intérieur. Malheureusement la loi du 1^{er} avril ne fut pas immédiatement exécutée, par suite de démêlés entre les ministres de l'intérieur et des finances.

Pendant ce temps, l'agiotage continuait, et des billets de 25 livres que l'on vendait 4 livres à Paris étaient répandus dans les campagnes par des gens qui gagnaient 21 livres à ce trafic. De nouvelles caisses avaient été créées malgré la loi.

Enfin, après divers rapports faits à l'Assemblée, le 8 juin, le ministre Roland adressa une circulaire aux adminis-

trations des 83 départements et la loi commença d'être respectée.

La ville de Beaucaire réclama la prohibition des billets de confiance hors du territoire des communes émissionnaires. Cette mesure aurait prévenu la contrefaçon, mais elle arrêtait le commerce. Un décret du 9 juillet 1792 accorda à la ville 200,000 livres en assignats de 10 et 15 sous, qui ne parvinrent qu'après la clôture de la foire.

L'Assemblée s'était déjà vue forcée de décréter des émissions d'assignats de 5, 10 et 25 livres (6 mai, 28 sept. et 1^{er} nov., 16 déc. 1791, 30 avril, 20 juin et 31 juillet 1792). Elle ordonna, le 4 janvier 1792, la fabrication de quarante millions en assignats de 10 sous, de soixante millions en assignats de 15 sous, cent millions en assignats de 25 sous et autant en assignats de 50 sous. Le 14 septembre, ces coupures n'étaient pas encore distribuées (excepté l'envoi fait au département du Gard).

La fabrication des assignats de 10 et de 15 sous ne fut terminée que dans les premiers jours de septembre. Le timbre ne fut même apposé sur ceux de 24 sous qu'après l'avènement de la République.

Un décret du 24 octobre 1792 ordonna une seconde fabrication de coupures de 10 et de 15 sous, 10 et 25 livres. Ces assignats, républicains par la date de leur création, portent encore l'effigie de Louis XVI, car l'urgence d'une prompté émission ne permit point d'attendre la gravure de nouvelles planches et de nouveaux timbres : semblable fait se passa pour les monnaies de tous métaux, à l'effigie royale et au type constitutionnel, dont la fabrication se prolongea jusqu'en 1793.

Les municipalités, autorisées par l'article 3 de la loi du 1^{er} avril, créèrent un grand nombre de caisses, postérieurement à cette date, en vertu de délibérations du conseil général de la commune, approuvées par un arrêté du directoire du département, donné sur l'avis de celui du district. Cependant beaucoup de communes se passèrent de ces formalités. Pour obvier aux inconvénients qui pouvaient résulter du refus des coupures, plusieurs mu-

nicipalités donnèrent elles-mêmes cours forcé aux billets qu'elles avaient créés.

A partir du 14 septembre, l'échange des billets de 50 sous et au-dessous se fit, à Paris, contre des assignats de 10 et de 15 sous et on continua jusqu'à l'extinction totale des billets de confiance à Paris. La Convention consentit à prêter différentes sommes au département de Paris pour rembourser les billets de la *Maison de secours*.

Le 2 novembre 1792, Cambon fit, à la Convention, un rapport, au nom du Comité des finances et lut un projet de loi contenant : qu'à partir du 1^{er} janvier 1793, les billets de confiance émis par les corps administratifs, les sociétés ou les particuliers, ne seraient plus reçus en paiement ; leur émission serait réputée faux monnayage, et le déficit qui se trouverait dans les caisses supporté par les habitants des communes émissionnaires, au prorata de leur fortune. Ce projet fut adopté dans la séance du 8. On devait nommer des commissaires pour vérifier la situation des caisses municipales ; les billets retirés devaient être brûlés. Les citoyens qui, avant le 1^{er} février 1793, n'auraient pas exigé le remboursement des billets au-dessous de 25 livres devaient être déchus de leur recours ; quant aux billets de 25 livres et au-dessus, la limite du recours était fixée au 1^{er} janvier.

Le décret du 8 novembre, bien accueilli à Paris et dans quelques départements suffisamment pourvus d'assignats et de monnaies de faible valeur, fut reçu avec consternation dans le reste de la France. Des troubles se produisirent ; des pétitions furent envoyées aux directoires de district et de département ; on dut prendre des mesures pour assurer la circulation de ces billets jusqu'à l'époque fixée par le décret. Les billets des caisses de différents départements ayant été acceptés indistinctement, on ne savait comment se les faire rembourser dans un délai si court.

Les directoires des départements cherchèrent à calmer les esprits ; beaucoup de communes retirèrent aussi les billets étrangers que l'on ne pouvait se faire rembourser dans les communes émissionnaires, car les frais de poste

étaient trop considérables. Le département de la Haute-Garonne, pour simplifier les embarras, arrêta le 4 décembre « que les billets de confiance de 5 sous et au-dessous » continueraient d'avoir cours, jusqu'à nouvel ordre, dans « l'étendue du département, sous le bon plaisir de la Convention nationale et du pouvoir exécutif ».

La Convention se vit obligée de proroger le délai : pour les billets au-dessous de 10 sous émis par des corps administratifs ou municipaux, jusqu'au 1^{er} juillet; pour les autres, émis par les particuliers ou les communes, jusqu'au 1^{er} mars. Les corps administratifs devaient jouir jusqu'au 1^{er} juillet de la franchise des ports de lettres et paquets intitulés : échange de billets de confiance et contresignés par le procureur général syndic du département.

Le calme se rétablit. Les opérations d'échange commencèrent à s'effectuer au moyen de bureaux établis dans les districts, les chefs-lieux de cantons ou les communes.

Mais beaucoup de billets ne portaient pas le nom du district ni même de la commune. Les départements dressèrent des listes des communes qui avaient émis des coupons, mais les localités homonymes étaient difficiles à reconnaître.

Les billets faux ou à valeurs falsifiées soulevèrent naturellement des difficultés. Le 8 mars, la Convention prorogea le cours des billets jusqu'aux 1^{er} avril et 1^{er} août; le 12 juillet 1793, elle prorogea la franchise postale pour l'échange jusqu'au 1^{er} octobre.

Bon nombre de billets perdus ou cachés ne furent pas présentés et ce fait constituait un bénéfice réel pour les caisses émissionnaires.

La Convention ordonna que les communes verseraient dans les caisses des receveurs des districts, pour la trésorerie nationale, le montant des billets non encore rentrés (11 ventôse, an II). La plupart des caisses patriotiques, pour différentes raisons, ne se pressant pas d'obéir, la Convention rendit responsables du paiement les officiers municipaux et préposés des sociétés (28 floréal an II). Les opérations de l'échange général, commencées en novem-

bre 1792, n'étaient pas encore terminées au commencement de l'an IV.

En résumé, les billets de confiance ont été presque la seule monnaie, pendant plus de deux ans. Leur utilité est prouvée par leur circulation qui n'était pas forcée. Mais ils avaient naturellement tous les défauts inhérents au système du papier-monnaie.

REMARQUES SUR LES BILLETS DE CONFIANCE

Les directoires de département qui ont émis des billets de confiance sont ceux des Ardennes, de la Charente, de la Charente-Inférieure, d'Indre-et-Loire, des Hautes-Pyrénées, de la Corrèze et du Tarn.

Puis, on a les billets des directoires de district, des municipalités, des sociétés de banquiers et de divers spéculateurs, des sociétés de négociants et fabricants.

Les billets en *carton* sont rares; on peut citer ceux de Lyon (chapeliers), Saint-Étienne, Ménerbes et Velleron.

Les *cartes à jouer* ont été employées, soit entières, soit partagées en deux, par les caisses patriotiques de Châtellerault, Saint-Maixent, Saint-Marcel d'Ardèche, Bourg-Saint-Andéol (société particulière), etc.

Le *parchemin* a été employé par la *Maison de secours* de Paris.

Les billets, de grandeur variable, sont généralement en carte ou papier et colorés en *rose, rouge, jaune, vert, bleu clair et bleu foncé*.

L'impression ordinairement *noire* est parfois *bleue, verte* ou *rouge* pour distinguer les différentes valeurs de même émission. Des billets de confiance, tels que ceux du citoyen Bocquet de Bolbec (Seine-Inf.) paraissent gravés sur bois. De rares billets sont entièrement faits à la main; tels sont ceux de Saint-Geniès-de-Comolas (Gard), émis par le citoyen Correnson.

Les appellations sont assez diverses, mais la plus commune est celle de *billet de confiance*. A Saint-Omer, le terme billets de confiance est répété au bas en grec : Βιλλετες δε κομφιανσε.

Avec le nom de la localité de l'émission, l'indication de la valeur, on rencontre des devises, les termes *caisse patriotique, atelier, travaux de charité*.

On trouve des billets de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 16, 20, 25, 30, 40 et 50 sous; de 1 sou 6 deniers, de 6 blancs, de 2 sous 6 deniers, de 6 liards; de 3, 4, 5, 6 et 10 livres. A Paris, la caisse patriotique en a émis de 5, 10, 20, 25 et 50 livres.

L'indication de la valeur en lettres est souvent répétée en deniers (30, 60, 120, 240 deniers) dans les départements du Cantal ou du Puy-de-Dôme; dans la Lozère on trouve autant de points ou étoiles qu'il y a de sous.

Les devises sont patriotiques. On trouve souvent *la Nation, la Loi, le Roi*.

Les billets de Toulouse, de l'émission de 1792, portent le mot hébreu $\square \text{ ' } \eta \text{ ' } \eta \text{ ' } \eta$. Ceux de la Rochelle, un mot grec, $\alpha \sigma \rho \alpha \lambda \epsilon \iota \alpha$ (garantie) et un mot hébreu $\aleph \square \aleph$.

On trouve des *signatures* jusqu'au nombre de sept; le timbre de la localité présente des armoiries, devises, noms ou sujets divers.

Les billets de confiance sont généralement imprimés sur feuilles à bords libres, mais un certain nombre ont été détachés de registres à souches.

Les falsifications ont été très nombreuses, faites à la main ou imprimées, ou pratiquées sur des billets véritables.

Les départements qui possèdent le plus grand nombre de caisses sont : l'Orne, 94; la Drôme, 80; l'Ardèche, 74; la Dordogne, 68; l'Aveyron, 53.

Les districts possédant le plus de caisses sont : dans l'Ardèche, Tanarguc, 36, et Coiron, 32; dans la Dordogne, Sarlat, 32.

Le nombre des communes étant trop considérable, nous nous bornons à donner la liste des districts, qui n'ont pas tous émis des bons, mais qui fournissent une base géographique pour le classement.

Ain : Belley, Bourg, Châtillon, Gex, Montluel, Pont-de-Vaux, Saint-Rambert, Trévoux.

: *Aisne* : Château-Thierry, Chauny, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins.

Allier : Corilly, Cusset, Gannat, Le Donjon, Montluçon, Montmarault, Moulins.

Basses-Alpes : Barcelonnette, Castellane, Digne, Forcalquier, Sisteron.

Hautes-Alpes : Briançon, Embrun, Gap, Serres.

Ardèche : Coiron, Mezenç, Tanargue.

Ardennes : Grandpré, Mézières, Rethel, Rocroy, Sedan, Vouziers.

Ariège : Mirepoix, Saint-Girons, Tarascon.

Aude : Carcassonne, Castelnaudary, La Grasse, Limoux, Narbonne, Quillau.

Aveyron : Aubin, Millau, Mur-de-Barrez, Rodez, Saint-Affrique, Saint-Geniez, Sauveterre, Séverac, Villefranche.

Bouches-du-Rhône : Aix, Apt, Arles, Marseille, Orange, Salon, Tarascon, Vaucluse.

Calvados : Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque, Vire.

Cantal : Aurillac, Mauriac, Murat, Saint-Flour.

Charente : Angoulême, Barbezieux, Cognac, Confolens, La Rochefoucauld, Ruffec.

Charente-Inférieure : La Rochelle, Marennès, Monlieu, Pons, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély.

Cher : Aubigny, Bourges, Château-Meillant, Saint-Amand, Sancerre, Sancoins, Vierzon.

Corrèze : Brive, Tulle, Ussel, Uzerche.

Corse : Ajaccio, Bastia, Cervione, Corte, La Porta, l'Île-Rousse, Oletta, Tallano, Vico.

Nous n'avons pas de renseignements sur les billets de ce département.

Côte-d'Or : Arnay-le-Duc, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Dijon, Is-sur-Tille, Saint-Jean-de-Losne, Semur.

Côtes-du-Nord : Broons, Dinan, Guingamp, Lamballe, Lannion, Loudéac, Pontrieu, Rostrenen, Saint-Brieuc.

Creuse : Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Evaux, Felletin, Guéret, La Souterraine.

Dordogne : Belvès, Bergerac, Excideuil, Montignac, Musidan, Nontron, Périgueux, Riberac, Sarlat.

Doubs : Baume-les-Dames, Besançon, Ornans, Pontarlier, Quingéy, Saint-Hippolyte.

Drôme : Crest, Die, Montélimar, Nyons, Romans, Valence, Ouveze.

Eure : Les Andelys, Bernay, Évreux, Louviers, Pont-Audemer, Verneuil.

Eure-et-Loir : Chartres, Châteaudun, Châteauneuf, Dreux, Janville, Nogent-le-Rotrou.

Finistère : Brest, Carhaix, Châteaulin, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Pont-Croix, Quimper, Quimperlé.

Gard : Alais, Beaucaire, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, Saint-Hippolyte, Sommières, Uzès, Le Vigan.

Haute-Garonne : Castel-Sarrasin, Grenade, Muret, Revel, Rieux, Saint-Gaudens, Toulouse, Villefranche.

Gers : Auch, Condom, l'Isle-Jourdain, Lectoure, Mirande, Nogaro.

Gironde : Bazas, Bordeaux, Bourg, Cadillac, la Réole, Lesparre, Libourne.

Hérault : Béziers, Lodève, Montpellier, Saint-Pons.

Ille-et-Vilaine : Bain, Dol, Fougères, La Guerche, Montfort, Redon, Rennes, Saint-Malo, Vitré.

Indre : Argenton, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, Issoudun, La Châtre, Le Blanc.

Indre-et-Loire : Amboise, Châteauregnault, Chinon, Langeais, Loches, Preuilly, Tours.

Isère : Grenoble, La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin, Vienne.

Jura : Dôle, Lons-le-Saulnier, Orgelet, Poligny, Saint-Claude, Salins.

Landes : Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Tartas.

Loir-et-Cher : Blois, Mçr, Mondoubleau, Romorantin, Saint-Aignan, Vendôme.

Haute-Loire : Brioude, Le Puy, Monistrol.

Loire-Inférieure : Ancenis, Blain, Châteaubriant, Clisson, Guérande, Machecoul, Nantes, Paimbœuf, Savenay.

Loiret : Beaugency, Boiscommun, Gien, Montargis, Neuville, Orléans, Pithiviers.

Lot : Cahors, Figeac, Gourdon, Lauzerte, Montauban, Saint-Céré.

Lot-et-Garonne : Agen, Casteljaloux, Lauzun, Marmande, Montflanquin, Nérac, Tonneins, Valence, Ville-neuve-d'Agen.

Lozère : Florac, Langogne, Marvejols, Mende, Meyrueis, Saint-Chely, Villefort.

Maine-et-Loire : Angers, Baugé, Châteauneuf, Cholet, Saint-Florent, Saumur, Segré, Vihiers.

Manche : Avranches, Carentan, Cherbourg, Coutances, Mortain, Saint-Lô, Valognes.

Marne : Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Sezanne, Vitry-le-Français.

Haute-Marne : Bourbonne-les-Bains, Bourmont, Chaumont, Joinville, Langres, Saint-Dizier.

Mayenne : Château-Gontier, Craon, Ernée, Évron, Laval, Mayenne, Villaines.

Meurthe : Blamont, Château-Salins, Dieuze, Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson, Sarrebourg, Toul, Vezelize.

Meuse : Bar-le-Duc, Clermont, Commercy, Étain, Saint-Mihiel, Stonay, Vaucouleurs, Verdun.

Morbihan : Auray, Faouet, Hennebion, Josselin, La Roche-Bernard, Ploërmel, Pontivy, Rochefort, Vannes.

Moselle : Bitche, Boulay, Briey, Longwy, Metz, Morange, Sarreguemines, Saint-Louis, Thionville.

Nièvre : Château-Chinon, Clamecy, Corbigny, Cosne, Decize, La Charité, Moulins-Engilbert, Nevers, Saint-Pierre-le-Moutier.

Nord : Avesnes, Bergues, Cambrai, Douai, Hazebrouck, Lille, Le Quesnoy, Valenciennes.

Oise : Beauvais, Breteuil, Chaumont, Clermont, Compiègne, Crespy, Granvillers, Noyon, Senlis.

Orne : Alençon, Argentan, Bellesme, Domfront, Laigle, Mortagne.

Paris : Bourg-la-Reine, Paris, Saint-Denis.

Pas-de-Calais : Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol.

Puy-de-Dôme : Ambert, Besse, Billom, Clermont-Ferrand, Issoire, Montaigut, Riom, Thiers.

Basses-Pyrénées : Mauléon, Oleron, Orthez, Pau, Saint-Palais, Ustaritz.

Hautes-Pyrénées : Argelez, Bagnères-de-Bigorre, La Barthe, Tarbes, Vic-Bigorre.

Pyrénées-Orientales : Ceret, Perpignan, Prades.

Bas-Rhin : Benfelden, Haguenau, Strasbourg, Wissembourg.

Haut-Rhin : Altkirch, Belfort, Colmar.

Ce département n'a pas eu de caisse patriotique.

Rhône-et-Loire : Lyon (ville), Lyon (campagne), Montbrison, Roanne, Saint-Étienne, Villefranche.

Haute-Saône : Champlitte, Gray, Jussey, Lure, Luxeuil, Vesoul.

Saône-et-Loire : Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans, Mâcon, Marcigny.

Sarthe : Château-du-Loir, Fresnaye-le-Vicomte, La Ferté-Bernard, La Flèche, Le Mans, Mamers, Sablé, Saint-Calais, Sillé-le-Guillaume.

Seine-Inférieure : Cany, Caudebec, Dieppe, Gournay, Montivilliers, Neufchâtel, Rouen.

Seine-et-Marne : Coulommiers, Meaux, Melun, Nemours, Provins.

Seine-et-Oise : Corbeil, Dourdan, Étampes, Gonesse, Mantes, Montfort, Pontoise, Saint-Germain, Versailles.

Deux-Sèvres : Châtillon, Melle, Niort, Parthenay, Saint-Maixent, Thouars.

Somme : Abbeville, Amiens, Doullens, Montdidier, Péronne.

Tarn : Alby, Castres, Gaillac, La Caune, Lavaur.

Var : Barjols, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Grasse, Hyères, Saint-Maximin, Saint-Paul, Toulon.

Vendée : Challans, Fontenay-le-Comte, La Châtaigneraie, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Montaigu.

Vienne : Châtelleraut, Civray, Loudun, Lusignan, Montmorillon, Poitiers.

Haute-Vienne : Bellac, Le Dorat, Limoges, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Yrieix.

Vosges : Bruyères, Darney, Épinal, La Marche, Mirecourt, Neufchâteau, Rambervillers, Remiremont, Saint-Dié.

Yonne : Auxerre, Avallon, Joigny, Saint-Fargeau, Saint-Florentin, Sens, Tonnerre.

Pour la liste des communes, avec les différentes valeurs des billets, le meilleur travail à consulter est celui de A. Colson (*R. N.*, 1852, p. 257-87. et 344-468), auquel nous

avons beaucoup emprunté. Voir aussi les cat. des ventes Charvet et Legras;] E. Taillebois, *Numism. de la Novempopulanie*, 1884; Lecointre-Dupont, *Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 1849, p. 365; E. André, *Notice sur les b. de conf. de la Côte-d'Or*, Bruxelles, 1877.

IV

Banque de France

Le 24 pluviôse an VIII (1800) fut fondée, à Paris, la *Banque de France* destinée à faciliter les opérations commerciales. Cette banque reçut bientôt le privilège d'émettre des billets de banque (loi du 4 germinal an XI, 14 avril 1803). Ce privilège, confirmé en 1806, 1840 et 1857, n'a été bien établi que depuis 1848, car, à cette époque, un décret du 27 avril réunit à la Banque de France sept banques départementales qui avaient été autorisées à émettre des billets.

La monnaie fiduciaire française en billets de la Banque de France représentait, en 1881, une valeur de 2 milliards 524 millions de francs comprenant :

5 billets de 5,000 francs; — 1,370,596 b. de 1,000 francs; — 712,243 b. de 500 francs; — 671,119 b. de 50 francs 25,587 b. de 25 francs; 289,999 b. de 20 francs; 189,095 b. de 5 francs; et enfin 1,224 billets d'ancien types de 200, 500 et 1,000 francs.

Cette circulation fiduciaire est garantie par une encaisse métallique de 1,800 millions de francs (634 millions en or, et 1,240 millions en argent), par un portefeuille d'effets de commerce, escomptés à trois mois d'échéance au plus, de 1,176 millions de francs, et par le capital des actions de 182 millions de francs (juillet 1881). Les billets, qui ont cours légal, peuvent être échangés à vue contre espèces aux caisses de la banque et de ses 94 succursales. La

banque est une société anonyme administrée par un conseil de quinze régents et trois censeurs élus par les actionnaires. La direction est confiée à un gouverneur assisté de deux sous-gouverneurs, nommés par l'État (A. de Malarce, *Monnaies, poids et mesures, Annuaire du Commerce*, 1882, p. 10).

MONNAIES FÉODALES (1)

FRAPPÉES A LA SUITE DU DÉMEMBREMENT
DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE

Amené par la nature de ce travail à admettre dans ses grandes lignes l'ordre géographique factice généralement suivi dans la description des monnaies féodales, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'exposer brièvement la marche du démembrement de l'empire carolingien d'où sont sortis les fiefs héréditaires de la féodalité. On pourra mieux juger ainsi l'ordre rationnel, basé sur la dépendance des fiefs, qui devrait être établi dans une classification rigoureusement scientifique. Pour cet exposé historique, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de conserver en partie les notices si claires écrites par M. de Barthélemy.

ANCIEN ROYAUME DE NEUSTRIE

Dès le ix^e siècle, le nom de *Neustria* fut réservé au pays compris entre la Seine et la Loire, tandis que la *Francia* comprenait le pays situé au nord de la Seine, la Picardie, une partie de la Champagne, etc. (A. Longnon, *l'Île-de-France*, *Mém. Soc. Hist. de Paris*, 1875).

En 858, Charles le Chauve, pour protéger les frontières

(1) Pour cette partie de notre travail, nous avons naturellement beaucoup emprunté aux travaux suivants : Tob. Doby, *Mon. des prélats et barons*, 1790 ; F. Poey d'Avant, *M. féodales de France*, 3 v. in-4^e, 1862 ; E. Caron, *M. féodales (supplément)*, 1882-1884. Nous citons ici ces excellents ouvrages, une fois pour toutes.

de la Neustrie contre les invasions des Normands et des Bretons mit Robert le Fort à la tête du comté d'Angers, et en 861 il lui donna le *ducatu8 inter Sequanam et Ligerim*. Le fils de Robert, Eudes, défendit vaillamment Paris contre les Normands, fut fait duc, comte de Paris, et frappa monnaie à Orléans, puis parvint à la couronne en 888 (1), au préjudice de Charles IV, fils posthume de Louis le Bègue, qui ne réussit à recouvrer une partie des États de ses ancêtres que vers 898, date de la mort d'Eudes.

Lorsque Eudes eut été fait roi, son frère Robert lui succéda au marquisat d'entre Seine et Loire et prit le premier, en 893, le titre de *dux Francorum*.

En 923, Hugues le Grand succéda à son père Robert et porta les titres de *dux Francorum* (synonyme de *marchio regni*) et de *Omnium Galliarum dux*. Tous les documents mentionnent ces titres, mais ne parlent jamais d'un *duché de France*. Il faut en conclure que les *ducs des Francs* exerçaient un commandement en chef sur la région de la Neustrie, avec des comtes sous leurs ordres. Quant à la division territoriale que les historiens ont désignée depuis sous le nom de *duché de France*, elle n'a jamais existé. (A. de Barthélemy, *les Origines de la maison de France*, *Rev. des Questions historiques*, 1873, p. 108.)

Robert II vécut en bonne intelligence avec Charles le Simple jusqu'en 922; mais à cette dernière époque, il profita d'un prétexte pour le faire déposer et se faire couronner à sa place. Charles le Simple le vainquit l'année suivante à Soissons, dans une bataille où Robert fut tué;

(1) L'avènement d'Eudes fut le signal de l'usurpation de plusieurs princes qui lui étaient opposés. Ainsi, vers 888, Guy, duc de Spolète, descendant de Charlemagne par les femmes, se fit couronner roi de France à Rome; Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, et cousin germain d'Eudes, se fit reconnaître roi de la Bourgogne transjurane; enfin Ranulf, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, chercha à changer ce dernier titre contre celui de roi d'Aquitaine. Arnould, roi de Germanie, inquiéta quelque temps Eudes, qui parvint à se le concilier, après la diète de Worms, en le reconnaissant pour son suzerain.

mais le vainqueur, trahi par les siens, et obligé de fuir devant Hugues le Grand, fut enfermé dans le donjon de Péronne, où il mourut en 929. A Robert succéda son gendre, Raoul, duc de Bourgogne, qui mourut en 936. A cette époque, Hugues le Grand eût pu devenir roi de France; mais il préféra rétablir sur le trône la famille de Charlemagne, et avoir un pouvoir au moins égal à celui des maires du palais mérovingiens (1) sous les trois derniers princes de la dynastie carolingienne. Son fils Hugues Capet fut appelé par les Français à la couronne en 987, après la mort de Lothaire, qui n'avait pas laissé d'héritier.

Nous avons dit qu'Eudes frappa monnaie à Orléans; Hugues le Grand en fit autant à Senlis et à Paris. Les monnaies des ducs des Francs peuvent être considérées comme étant d'origine du monnayage féodal en Neustrie et en France, et du monnayage royal des Capétiens. Les monnaies attribuées à Lothaire sont presque toutes féodales. Nous donnons ci-dessous la suite des ducs des Francs :

861. Robert le Fort, fils de Witikinnus, *advena Germanus*, comte amovible d'Anjou, et nommé par Charles le Chauve, au parlement de Compiègne, duc et marquis du pays situé entre la Loire et la Seine. Il eut aussi les comtés de Nevers, d'Auxerre, d'Orléans et de Blois.

866. Conrad, frère du précédent, comte de Paris, tige des rois de la Bourgogne transjurane. — Hugues, dit l'abbé, frère des précédents, duc de Neustrie et de Bourgogne, comte d'Anjou; il eut les abbayes de Saint-Martin de Tours et de Saint-Germain d'Auxerre, et mourut en 886.

881. Eudes, fils de Robert le Fort, succéda à Conrad en 881, et à Hugues l'abbé en 886; roi de France en 888.

888. Robert II, frère du précédent, duc des Francs et de Bourgogne (2), comte de Poitiers; roi de France en

(1) Richard, duc de Normandie, désignait Hugues le Grand comme *maire du palais, son seigneur*. Cf. S. Marthe, p. 426.

(2) Le duché de Bourgogne avait été donné par Charles le Simple à Richard, qui sut le défendre contre Robert. Le comté de Tours appartenait également à Robert, qui, lorsqu'il fut couronné roi en 912, le donna à son fils Hugues le Grand. V. la note suivante.

922, mort en 923. Sa fille Emma épousa Raoul, duc de Bourgogne, qui fut élu roi de France après la mort de Robert II.

923. Hugues le Grand, fils de Robert II, comte de Paris, duc des Francs, de Bourgogne (1) et d'Aquitaine.

956. Hugues Capet, duc des Francs, comte de Poitiers, de Paris ; élu roi de France en mai 987. — Ses frères Othon et Henri furent successivement ducs de Bourgogne : le dernier mourut en 1001, et ses domaines furent alors réunis à la couronne.

Bretagne. — La Bretagne avait été soumise en partie par Charlemagne, mais bientôt après lui, elle avait su recouvrer son indépendance, s'était, un moment, constituée en royaume, et formait un État à peu près indépendant.

Normandie. — La Normandie, cédée par Charles le Simple à Rollon, chef des Normands, formait également dès lors une province indépendante régie par ses ducs.

Flandre. — La Flandre était devenue, en 862, la propriété de Baudouin I^{er}, qui, après l'enlèvement de Judith, fille de Charles le Chauve, avait su bon gré mal gré se faire accepter pour gendre et reconnaître comme comte.

Champagne. — La Champagne, dont les principaux prélats avaient reçu des Carlovingiens le droit de frapper monnaie, fut en partie enlevée à leurs descendants par Herbert II, comte de Vermandois, qui trahit Charles le Simple et Raoul ; réunie de nouveau à la couronne vers le milieu du x^e siècle, elle en fut ensuite détachée une seconde fois par Herbert III, qui fut maître des comtés de Troyes et de Meaux ; après la mort de son fils Etienne, arrivée en 1019, ses domaines de Champagne passèrent à son cousin Eudes II, comte de Blois (2), qui s'empara de toute la province.

(1) Hugues le Grand devint duc de Bourgogne en 943 ; à cette époque, il donna le comté de Tours à Thibault, son vicaire dans ce fief, qui avait épousé Richilde, sœur des rois Eudes et Robert : ce dernier fut le père de Thibault le Tricheur, premier comte héréditaire de Blois, de Chartres et de Tours, sire de Mortagne en Laonnais, de Vierzon et de Sancerre.

(2) Eudes II, comte de Blois, Chartres et Tours, était arrière-

ROYAUME D'AQUITAINE

Cette division comprenait les provinces suivantes :

Le Poitou.	Le Rouergue.
Le Berry.	L'Albigeois.
La Saintonge.	Le Toulousain.
Le Nivernais.	L'Agenois.
L'Angoumois.	Le Bordelais.
Le Roussillon.	Le Quercy.
Le Limousin.	Le Périgord.
L'Auvergne.	La Gascogne.
Le Velay.	La Gothie ou Septimanie ¹ .
Le Gévaudan.	La Marche d'Espagne ² .

Nous avons déjà signalé les monnaies frappées par les rois du premier royaume d'Aquitaine, sous les Mérovingiens. Par suite des victoires de Pépin et de Charlemagne, toute l'Aquitaine avait été réunie à l'empire, et les descendants des Mérovingiens, dans cette partie des Gaules, n'étaient plus que ducs de Gascogne; cette province, à laquelle avaient encore été ajoutées la Gothie et les Marches de Gothie et d'Espagne, fut érigée en royaume par Charlemagne, en faveur de Louis I^{er} qui devait lui succéder. Ce dernier donna ensuite ce royaume à Pépin I^{er}, mais il en sépara les Marches de Gothie et d'Espagne et la Septimanie, dont le gouvernement fut confié à des ducs. Voici la série des rois d'Aquitaine depuis Louis le Débonnaire :

781. Louis le Débonnaire.

petit-fils de Thibault le Tricheur, qui avait épousé Loutgarde, fille de Herbert II, comte de Vermandois, et veuve de Guillaume, duc de Normandie.

(1) La Gothie, ou Septimanie, était formée de la Narbonnaise presque tout entière; elle comprenait les cités de Narbonne, Béziers, Nîmes, Lodève, Carcassonne, Agde, Elne, Maguelonne.

(2) La Marche d'Espagne se composait des conquêtes que Charlemagne avait faites sur les Arabes, jus'qu'à l'Ebre. La Marche d'Espagne fut ensuite divisée de manière à former : 1^o la Marche de Gothie, qui correspond à la Catalogne actuelle; 2^o la Marche de Gascogne, qui comprend la Navarre et la partie de l'Aragon située au nord de l'Ebre.

814. Pépin I^{er}; il possédait en outre l'Autunois et le Nivernais.

839. Pépin II; ce prince, qui avait été exclu par Louis le Débonnaire, régna malgré le roi de France, et, dans la suite, eut à soutenir des combats perpétuels contre Charles le Chauvé, qui parvint à lui faire abandonner en sa faveur le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, la Marche et le Limousin, en 845; ces provinces formèrent le nouveau duché d'Aquitaine, dont le gouvernement fut confié à Rainulf, comte de Poitou : dans la suite, les descendants de Rainulf, devenus héréditaires, ont ajouté la Gascogne et le Bordelais à leur duché. Pépin II mourut vers 866.

855. Charles, second fils de Charles le Chauve.

867. Louis II, le Bègue; après ce prince, le royaume d'Aquitaine ne fut plus séparé de celui de France.

A la suite de la réunion définitive de l'Aquitaine à la France, les ducs, les comtes et les vicomtes établis pour administrer au nom du roi, se rendirent indépendants, possédèrent bientôt leurs fiefs à titre héréditaire, et, s'emparant des ateliers monétaires, commencèrent par imiter les types royaux auxquels ils substituèrent, par la suite, des types particuliers.

ROYAUMES DE BOURGOGNE

A la suite des traités de Verdun, en 843, Lothaire obtint dans son partage toute la portion de l'empire de Charlemagne comprise entre l'Escaut, la Meuse, la Saône, les Cévennes, le Rhin et les Alpes, et en outre l'Italie. Lothaire étant mort en 855, son fils Charles eut le pays situé entre les Alpes, les monts Faucilles, la Saône et les Cévennes, et fonda le royaume de Provence. Charles eut deux fils, Louis II et Lothaire, qui se partagèrent encore ces contrées; Charles le Chauve parvint à leur enlever Lyon, Vienne et quelques pays voisins, et les inféoda à son beau-frère Boson, qui lui-même se fit couronner roi de Provence ou Bourgogne cisjurane, en 879. Dix ans après, Rodolphe, gouverneur de la Bourgogne supérieure,

se déclarait indépendant et se faisait élire roi de Bourgogne transjurane. En 933, Rodolphe II réunit les deux Bourgognes, qui furent désignées sous le nom de royaume d'Arles ; celui-ci, par les intrigues d'Otton III, fut réuni à l'empire d'Allemagne, en 1032.

Nous donnons ci-dessous les noms des rois de Bourgogne :

- 843. Lothaire, roi de Lorraine et de la France orientale.
- 855. Charles, roi de Provence.
- 863. Louis II.
- 870. Charles II le Chauve, roi de France.
- 876. Boson. — Carloman, roi de France. — Charles le Gros, *id.* ?
- 887. Louis III l'Aveugle.
- 928. Hugues.
- 941. Charles-Constantin.
- 888. Rodolphe I^{er}, roi de la Bourgogne transjurane.
- 911. Rodolphe II, roi des deux Bourgognes.
- 957. Conrad I^{er} le Pacifique.
- 992. Rodolphe III.
- 1033. Conrad II le Salique, roi de Germanie. A dater de cette époque, les provinces qui avaient fait partie des royaumes de Bourgogne appartiennent aux rois de Germanie ; mais leur autorité diminua progressivement ; les grands vassaux se rendaient indépendants et se détachaient de l'Allemagne, si bien que, par suite de traités, de conquêtes et d'alliances, au milieu du xiv^e siècle, tout l'ancien royaume de Bourgogne relevait de fait du roi de France.

Un caractère distinctif des monnaies baroniales et épiscopales de l'ancien royaume de Bourgogne, c'est que presque toutes ont été émises par suite de concessions faites par les empereurs ou rois de Germanie : un petit nombre, très anciennes, sont le résultat de libéralités faites à l'instar des rois de France, en faveur de prélats ; d'autres plus multipliées, à la fin du xi^e et au commencement du xii^e siècle, paraissent avoir eu pour motif de conserver, au moins en apparence, la suprématie des rois

de Germanie, en légitimant des prétentions qui, bon gré mal gré, auraient été suivies d'effets, par suite de la puissance des prélats ou barons devenus indépendants.

Voici les pays qui étaient primitivement compris dans le royaume de Bourgogne :

BOURGOGNE TRANSJURANE

Suisse romaine, jusqu'à l'Aar.		Baronnie de Faucigny.
Franche-Comté.		Duché de Genève.
Duché de Chablais.		

BOURGOGNE CISJURANE

Comté de Maurienne.		Dauphiné.
Comté de Tarantaise.		Vivarais.
Mâconnais (jusqu' sous Louis		Comté de Forcalquier.
le Bègue).		Comté d'Arles.
Chalonnais (jusqu'en 960).		Marquisat de } Comté de
Bresse.		Provence.
Lyonnais.		

**ROYAUMES DE LORRAINE
et de Germanie**

Nous parlerons spécialement de ces divisions territoriales quand nous traiterons la numismatique de l'Allemagne. Disons seulement que, parmi les contrées faisant partie de ces royaumes, il faut comprendre le duché de Lorraine, l'Alsace et Cambrai dont nous avons étudié la numismatique dans ce premier volume.

LES DUCS DES FRANCS

Nous avons donné assez de détails historiques et généalogiques plus haut sur les ducs des Francs, pour nous dispenser de revenir sur ce sujet, nous nous contenterons de dire quelques mots sur les types de leurs monnaies. A Orléans, Eudes avait adopté le monogramme carolingien avec la légende GRATIA. D-I. REX. ODO. C'était simple-

ment une copie des monnaies royales, ainsi que l'a fort bien observé A. de Loñgpérier, et l'on ne doit voir ici qu'une imitation à laquelle ne doit se rattacher aucun fait historique. Hugues I^{er} remplaçant le mot REX par DVX, inscrivait GRATIA. D-I. DVX autour du monogramme de son nom ; la légende locale du revers cessait d'être circulaire comme sur les monnaies d'Eudes, pour être inscrite en deux lignes dans le champ. Nous partageons entièrement l'opinion des numismatistes qui ne voient ici dans la formule GRATIA. D-I. qu'une imitation des anciennes légendes royales, sans aucune arrière-pensée de suprématie : la meilleure preuve de cette observation, c'est que le même Hugues, à Senlis, inscrivait dans le champ de ses monnaies HVGO DVX, et autour : GRATIA. DI. REX. (Longpérier, *Notice coll. Rousseau*, 1848, p. 259 ; B. Fillon, *Considérations*, 1850, p. 84). A citer encore les pièces avec HUGO. DUX. FRECO R̄ PARISI. CIVITA. M. de Barthélemy a interprété la légende du droit par *Hugo dux Fr* (ancorum) *E (t) Co* (mes), Hugues de France et comte de Paris (*Monnaie Parisis*, 1875, p. 5).

CORBEIL

M. E. Caron, suivant l'opinion de Fillon (*cat. Rousseau*) attribue à l'atelier de Corbeil un denier de Bouchard I^{er}, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou, que Hugues Capet avait fait comte de Corbeil et de Paris (*V. Vendôme*). Cette pièce porte : + BVCHARDVS.CO. Restes du monogramme de Raoul. R̄ + GRATIA. D-I. REX. Croix.

MANTES (*Vexin*)

Le Vexin fut réuni à la couronne vers 1081 par Philippe I^{er}, qui frappa à Mantes une pièce avec *Medanteune*, M. de Barthélemy a pensé que les cadets de la maison de Vexin, seigneurs de Nanteuil-le-Haudoin, ont pu imiter la monnaie royale de Mantes. En ce cas, les légendes CASTRVM. NAT ou NATA signifiaient *Nantogilum Castrum* (*R. N.*, 1860, pl. VII, 2).

NOGENT-LE-ROI

Le château de Nogent, sur la rive gauche de l'Eure, appartient au commencement du XI^e siècle à Roger I^{er}, fils d'Eudes, comte de Chartres. Ce Roger qui était évêque de Beauvais frappa à Nogent des deniers portant: ROGERIUS EPS, châtel. R̄ NUICETE CAS, croix. Amaury III de Montfort frappa ensuite à Nogent, vers 1087: + AMARUS EXI, châtel. R̄ NUCENTIS CAT, croix.

Quant au denier avec + HUGO COMITI, châtel R̄ NUICETE CAS, croix, plus ancien que les deux précédents, M. Caron le rapproche de celui frappé à Dreux avec le même nom. Ne trouvant aucun comte du nom de Hugues, il propose ingénieusement de voir dans ces deniers le monnayage de Hugues Capet, grand-oncle de Geoffroy, encore mineur quand il devint comte de Dreux, entre 968 et 978. C'est comme tuteur et pour le comte que Hugues Capet aurait frappé monnaie à Dreux et à Nogent.

MEULENT

Hugues II, associé vers 1056 à la dignité de comte par son père Walleran, battit monnaie à Meulent. On a de lui le denier suivant: HVGONIS-MLTIS, châtel à trois portiques. R̄ + MVILEINI.CASTA, croix.

BONDAROI (près Pithiviers)

Philippe le Bel céda cette châellenie à Hugues de Bouville en échange de celle de la Chapelle-la-Reine et lui aurait accordé le droit de battre monnaie (Duby, t. II, 311).

NORMANDIE

Charles le Simple créa en faveur de Rollon, venu de Norvège, le duché de Normandie. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, et par un autre de 946, il lui céda le droit de monnayage.

Une trouvaille de monnaies portant + VLO TVICI REX, croix R̄ + ROTOM.CIVITA a été étudiée par Longpérier, qui a vu dans ces pièces le signe de la possession transitoire de Rouen par Louis d'Outremer, qui, à la mort de Guillaume, fils et successeur de Rollon, s'empara du jeune Richard. Louis d'Outremer aurait cherché à imiter le nom WILELMVS (*R. N.*, 1869, p. 73). C'est à tort qu'on a attribué des monnaies aux évêques de Rouen.

Au XI^e siècle, le numéraire des anciens ducs fut refait à bas titre. Mais l'altération des monnaies, profitable aux seigneurs, ne l'était pas pour les sujets qui, transigeant avec le duc, lui accordèrent un droit appelé *fouage* ou *monnéage*, consistant en un impôt triennal de 12 deniers par feu, sous condition que les monnaies ne seraient plus altérées. Mais le duc, trouvant la convention onéreuse, cessa de monnayer et introduisit dans ses Etats toutes les monnaies des pays voisins.

Aux XI^e et XII^e siècles, la monnaie du Mans et les esterlins d'Angleterre devinrent les espèces courantes en Normandie. Plus tard, sous la maison d'Anjou, on ne vit plus que des angevins au monogramme de Foulques. Certaines monnaies à ces types ont peut-être même été frappées en Normandie (*V. Document n° 1*).

Les ducs avaient d'abord frappé des deniers au type royal qui dégénéra à mesure que le poids allait en décroissant. Richard fut le premier duc qui mit son nom sur la monnaie, en conservant le monogramme royal. Lorsqu'il revint plus puissant, il adopta le temple des *Cristiana Religio* qui se déforma progressivement, au point que le fronton finit par paraître seul. Le nom de Richard immobilisé devint illisible dans les derniers temps. L'obole n'existe que dans les espèces au type royal ; elle était remplacée ordinairement dans les transactions par le tournois et l'angevin. Il est vraisemblable que toutes les monnaies portant le nom de Rouen n'y ont pas toutes été frappées. La ville de Bayeux aurait eu un atelier en exercice (*D. Martène, Thes. Anecd.*, IV, 119). Les légendes sont : ROTVMACVS CIVI, ROTOM ; RICHARDVS, WILELMVS ; anonymes avec NORMANNIA et DVX.NORMAN.

Sur de rares deniers, le nom de Richard est accompagné du titre de marquis : + RCARD MARCHIS. Un certain nombre de pièces portent le nom de saint Romain, patron de Rouen (*Sc.Roman*). M. A. Chabouillet voit dans cette légende l'indication d'une participation de l'Eglise de Rouen à la fabrication monétaire (*Discours du 16 décembre 1886*) à la Soc. des Antiq. de Normandie; Caen, 1888, p. 26).

Peu à peu la monnaie devient extrêmement barbare et on n'y trouve plus que le souvenir vague des anciens types.

Une curieuse découverte, faite en 1885, a révélé des deniers tout à fait nouveaux portant le nom plus ou moins complet de la Normandie, NORMAN, NORMANNI et la croix. Au η le champ est occupé par une inscription en deux lignes qui donne des noms d'hommes : NIGEL, NIGO, ANDRO, GAFI, GODE, GORA, IOVER, RABO, RADVL, ROGE, ROSA, ROLAI, RINI, STEFAN, HENR et HVGO. Certaines de ces légendes renferment peut-être deux noms en abrégé. Ces noms sont certainement ceux de monnayeurs, comme sur les monnaies anglo-saxonnes. M. Chabouillet a supposé ingénieusement que ces monnayeurs ont pu signer des pièces à l'époque où les ducs de Normandie cessèrent leur monnayage. Les Etats ont peut-être essayé de continuer la fabrication du numéraire en la confiant à des personnalités qui auraient inscrit leur nom en garantie de la bonté des espèces (*Soc. des Antiq. de Normandie, Discours du 16 déc. 1886*, Caen, 1888, p. 39 et seq.) Ces curieuses monnaies paraissent appartenir au XII^e siècle.

Au XIII^e siècle, la monnaie tournois devint la monnaie légale de la province, et même fut frappée probablement à Rouen, dès le règne de Philippe Auguste; en 1275, Philippe le Hardi établit un atelier à Saint-Lô.

Au XIV^e siècle, Charles le Mauvais faisait frapper en Normandie des monnaies servilement copiées sur celles du roi de France.

En 1419, après la capitulation de Rouen, le roi d'Angleterre, Henri V, y fit frapper d'abord des monnaies françaises, ensuite des monnaies anglo-françaises, et continua pendant tout le temps qu'il tint la province sous

sa domination, jusqu'en 1449. Le signe distinctif de la monnaie de Rouen était alors un *léopard*, et celui de la monnaie de Saint-Lô, une *fleur de lis*. L'atelier monétaire du Mont-Saint-Michel ouvrait pour le roi de France.

Au xvi^e siècle, pendant les guerres de religion, la Normandie eut encore une monnaie particulière ; les protestants frappèrent à Rouen des monnaies sans nom royal ; on connaît un écu d'or au soleil portant un point sous la quinzième lettre, et le différent B. Avec Henri IV recommencèrent les monnaies royales à Rouen et à Saint-Lô.

Nous donnons ci-dessous la série chronologique des ducs de Normandie, en marquant d'un astérisque ceux dont on a des monnaies, et d'un point d'interrogation ceux dont les monnaies n'ont pas encore été retrouvées, mais qui peuvent exister :

- 912. Rollon .
- ? 927. Guillaume I^{er}, Longue-Epée.
- * 943. Richard I^{er}.
- ? 996. Richard II.
- ? 1026. Richard III.
- ? 1027. Robert le Diable.
- * 1035. Guillaume le Conquérant.
- 1087. Robert II, Courteheuse.
- 1106. Henri I^{er}.
- 1135. Etienne.
- 1144. Geoffroi le Bel.
- 1151. Henri II.
- 1189. Richard II Cœur-de-Lion.
- 1199. Jean sans Terre ; Arthur, prétendant.
- 1204. Philippe Auguste, roi de France.
- 1361. La Normandie est définitivement réunie à la couronne.

COMTÉ D'ÉVREUX

Richard I^{er} de Normandie créa ce comté en 989, en faveur de Robert, son fils naturel. En 1200, Amauri III

céda à la couronne qui le garda jusqu'en 1307 ; Philippe le Bel le donna alors à son frère Louis. Par la cession de Charles le Noble, roi de Navarre, en 1397, il fut réuni à la couronne. Il appartient dans la suite à François d'Alençon et au xvii^e siècle à la maison de Bouillon.

COMTES D'ÉVREUX

Maison de Normandie

989. Robert.	1137. Amauri II.
1037. Richard.	1140. Simon le Chauve.
1067. Guillaume.	1181. Amauri III.
1118. Amauri I ^{er} .	

Maison de France

1307. Louis de France.	1343. Charles le Mauvais.
1319. Philippe le Bon.	1387. Charles le Noble.

Des gros avec PEVS-NAVARRÉ avaient d'abord été attribués à Philippe le Bon, mais Lecointre-Dupont les a restitués à Philippe de Longueville qui les aurait fait fabriquer vers 1356, pendant la captivité de son frère Charles le Mauvais. Celui-ci a frappé avec le titre de COMES EBROICENSIS des blancs, des gros, des sols couronnés, imités de ceux de Provence, des deniers et des doubles parisis à très bas titre.

BEAUMONT-LE-ROGER

Le fief de Beaumont-le-Roger en Normandie fut acquis par saint Louis, en 1255, de Raoul de Meulan ; il passa ensuite aux comtes d'Évreux, rois de Navarre. En 1404, Charles III, le Noble, l'échangea contre d'autres terres avec Charles V. Robert III d'Artois, ayant été dépouillé de la succession de son aïeul par le parlement, le roi de France lui donna le comté de Beaumont-le-Roger.

Leblanc, Duby et Choppin ont cru que la ville de Beaumont avait pu battre monnaie. Mais la cession faite pour 6,000 livres, au roi Charles le Bel, en 1322, par Robert,

comte de Beaumont et sire de Meun, du droit qu'il avait de battre monnaie, ne s'applique qu'à la monnaie de Meun.

COMTÉ DE DREUX

Le pays de Dreux, situé sur les confins de la Normandie et de l'Île-de-France, fut d'abord compris dans la première de ces deux provinces. Eudes II, comte de Chartres et de Blois, en posséda une partie qui avait été donnée en dot à la fille du duc de Normandie, qu'il avait épousée. Comme il s'empara dans la suite de l'autre partie, il eut de longs démêlés avec son beau-père; le roi de France dut intervenir, il fit cesser la querelle et maintenir Eudes dans la possession du pays de Dreux, que ce dernier lui céda peu après. Ce fief, réuni à la couronne, en fut distrait en 1132 par Louis le Gros, qui le donna, avec titre de comté, à son troisième fils Robert.

Une pièce au type clinonais a été frappée à Dreux, vers 1017, par Eudes qui avait importé ce type usité dans son comté de Chartres. Mais le véritable type de Dreux est celui du châtel qui fut continué par les rois Philippe I^{er} et Louis VI.

Aucun comte de Dreux n'a eu le nom de Hugues. Cependant des deniers du XI^e siècle portent *NYGO.COMITI*, avec le châtel.

On pensait jusqu'à présent que ces pièces devaient avoir été frappées par quelque bailliste. M. Caron a, selon nous, expliqué heureusement cette fabrication (*V. No-gent*).

Les monnaies des Robert de Dreux sont imitées des deniers royaux de Louis VII, qui portent *FRANCO*, gravé dans le champ en deux lignes. La légende est *DRVCAS. CASTA.*

Cinq comtes Robert possédèrent le pays de Dreux de 1152 à 1359; aussi, il est difficile d'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre des pièces ayant toutes le même type. L'examen des trouvailles pourra seul fournir un élément de classification.

COMTES DE DREUX

1137. Robert I^{er}, par donation de son père Louis le Gros.
 1184. Robert II.
 1218. Robert III.
 1234. Jean I^{er}, d'abord sous la tutelle de sa mère, Eléonore de Saint-Valeri, remariée à Henri de Sulli.
 1249. Robert IV.
 1282. Jean II.
 *1309. Robert V. ROBERTVS.
 1329. Jean III, frère du précédent.
 1331. Pierre, frère des précédents.
 1345. Jeanne I^{re}.
 1346. Jeanne II, seconde fille de Jean II et tante de la précédente : elle épousa Louis, vicomte de Thouars.
 1355. Simon de Thouars.
 1365. Péronelle de Thouars et Amauri de Craon, puis Clément Ronhaut : cette dame posséda le comté de Dreux en partie avec sa sœur Marguerite épouse de Gui Turpin de Crissé ; elles vendirent leurs parts respectives en 1377 et 1378 au roi de France. Le comté de Dreux appartient à la maison d'Albret par donation de Charles VI faite en 1382.

ROYAUME puis DUCHÉ DE BRETAGNE

L'histoire monétaire de Bretagne diffère de celle des autres provinces, et les chroniques nous donnent les moyens de retrouver les causes de cette anomalie, qui a été expliquée ordinairement, plus ou moins heureusement, par les numismatistes qui cherchèrent à assimiler l'histoire des monnaies de Bretagne à celle des monnaies des autres provinces.

Depuis la fin du vi^e siècle, les Français avaient, à plu-

sieurs reprises, fait dans la Bretagne des incursions qui les avaient rendus maîtres de Rennes, de Nantes, d'Alet, de Dol et peut-être de Tréguier : ces invasions, suivies d'établissements qui pénétraient insensiblement dans le pays, étaient un sujet de luttes perpétuelles, auxquelles Pépin mit fin en 753 ; quinze ans après, Charlemagne, fils de Pépin, profita d'une nouvelle insurrection pour se rendre maître de la province, vers 786. La guerre recommença sous Louis le Débonnaire, qui, vers 818, après la mort de Morvan, comte de Cornouaille, confia la garde de la frontière au comte Gui, ancien lieutenant de Charlemagne, Nantes au comte Lambert, et Vannes à Nominoé, Breton d'origine.

Nominoé parvint à se concilier la confiance entière du roi de France, dont il fut d'abord le lieutenant général pour toute la Bretagne, puis, par une conduite adroite, il parvint à se rendre indépendant pendant les troubles qui précédèrent la déposition de Louis le Débonnaire et le partage de l'empire entre ses fils. En 847, Nominoé, vainqueur de Charles le Chauve, auquel il avait d'abord prêté serment, se fit reconnaître roi de Bretagne, et mourut en 851, laissant la couronne à son fils Erispoé, qui, après avoir battu de nouveau Charles le Chauve, se fit par lui maintenir le titre de roi, tout en lui prêtant serment de fidélité pour une partie de ses Etats : après la mort de Salomon, petit-fils de Nominoé, la Bretagne fut de nouveau partagée entre des seigneurs bretons, que les chroniques rattachent sans preuve bien évidente à la famille de Nominoé.

Nous avons donc ainsi en Bretagne : 1^o la domination française par suite d'invasions depuis 691 jusqu'à 847, époque du couronnement de Nominoé ; 2^o le nouveau royaume de Bretagne, depuis cette dernière date jusqu'en 874, date de l'assassinat de Salomon ; 3^o le partage du royaume de Bretagne entre les comtes de Vannes et de Rennes, auxquels il faut ajouter ensuite les comtes de Cornouaille et de Poher, depuis 874 jusqu'en 992 que paraît Geoffroi I^{er}, duc de Bretagne, ou, pour parler plus exactement, comte des Bretons.

Pour la première période, on ne peut plus accepter la théorie du monnayage mérovingien qui reposait sur une interprétation trop hasardée.

Sous la seconde race on frappa des pièces à Rennes et à Nantes. Il est possible que ce dernier atelier ait été une concession faite par Louis le Débonnaire en faveur de l'évêque Atton, qui lui était dévoué.

D. Morice nous a conservé un acte fort intéressant qui fait évidemment allusion aux monnaies frappées en Bretagne aux types carlovingiens : « Hæc carta indicat atque conservat quod pignoravit Duil filius Rivelen et ejus homo nomine Catlowen salinam quæ vocatur Permet sitam in nomine Weran in villa Albi pro viginti *carolicis solidis*. » (t. I, col. 298).

Dans la seconde période (847-874), Noinoé parvenu à se faire reconnaître roi de Bretagne, maintient le type des monnaies de Charles le Chauve qui est postérieur à l'édit de Pitres de 864.

B. Fillon a pensé que la légende REDONIS CIVITAS a pris place sur toutes les monnaies, même sur celles frappées à Nantes, dès le commencement du x^e siècle. (*Cat. Rousseau*, 178). M. Caron conteste avec raison la certitude de cette théorie.

Fillon a proposé de diviser en cinq catégories les pièces frappées selon lui dans quatre ou cinq ateliers différents, entre 950 et 1020. Il suffira de dire ici qu'il attribue à des ateliers situés dans le nord de la Bretagne les pièces présentant des o cruciformes, comme ceux qui se rencontrent sur les pièces d'Eudon de Penthievre.

A la faveur des troubles de la troisième période, et sous les règnes de Drogon, Hoël, Conan-le-Tort et Geoffroi I^{er}, le monogramme royal perd sa forme, et, sous Alain III, on voit paraître un denier signé ALEN. RIX. Quant au denier portant ALAMNUS R̄ REDONIS, étoile à cinq pointes, qui est une copie du type d'Eudes l'ancien, comte de Déols, M. de Barthélemy le reporte à Alain IV.

Sous les princes cités plus haut, l'existence de l'atelier de Rennes nous est témoignée par l'acte relaté dans D. Morice, par lequel nous voyons qu'Alain, Eudon, son

frère, et Havoise, leur mère, donnent à saint Hinguetin, abbé de Saint-Jagu, appelé pour réformer l'abbaye de Saint-Meen, le change de la monnaie d'or et d'argent, *rhedonensi moneta stante vel decidente* (t. I, col. 35).

A la mort d'Alain, Eudon, son frère, eut la tutelle de son neveu Conan II, frappa monnaie à son propre monogramme comme bailliste, voulut s'emparer du duché, mais, n'ayant pas réussi, ne transmit à ses descendants que le Penthièvre, dans lequel ils frappèrent monnaie comme comtes des Bretons.

Fillon (cat. Rousseau, p. 177) a proposé d'attribuer à Eudon des deniers à légendes renversées et un autre portant + EMODGS-BRITON, monogramme R̄ REDONIS CIVITAS.

Un denier portant + CONANUS, tête à droite R̄ REDONIS CI croix, a été attribué par MM. Lecoq-Kerneven et Aussant à Conan I^{er} qui aurait imité le type chinonais.

Nous n'osons adopter cette attribution qui ferait de la pièce la plus ancienne monnaie bretonne signée.

Le monnayage de Conan II est plus certain et on lui donne volontiers les pièces avec CONANUS COMES.

Les deniers d'Hoël II sont reconnaissables au chiffre HL surmonté d'un trait abréviatif (Ω) et portent DUX BRITANIAE R̄ REDONIS CIVITAS. Sous Geoffroi, comte de Rennes (1084) nous voyons paraître dans le champ des pièces les lettres VIS ou IVS qu'on a interprétées vainement de différentes façons.

Alain IV-Fergent, prit des types variés, soit deux croix, soit une rosace.

Les monnaies connues de ce duc portent le nom de Rennes, qu'il avait prise, dès l'époque de son couronnement, à Guillaume, bâtard d'Alain III. Il est possible que le type de *la croix* ait été adopté pendant les quatorze dernières années d'Alain-Fergent qui suivirent 1096, époque à laquelle il se croisa pour aller combattre en Palestine. Dans cette hypothèse, Alain aurait continué de reproduire le type de Conan I^{er} pendant les douze premières années de son règne, puis il aurait adopté la croix qui, par la manière dont elle est dessinée, indique la

volonté de tenir la place qu'occupait le monogramme auparavant.

On n'a pas encore retrouvé de monnaies qui puissent être données à Conan III, fils d'Alain-Fergent; peut-être continua-t-il de monnayer au type et au nom de son père. Nous voyons sous son règne une mention de la monnaie de Nantes, dans une charte de l'abbaye de Sainte-Croix en Talmond. Après Conan III, nous trouvons dans les monnaies ducales de Bretagne une variété de types que l'histoire vient expliquer.

En 1148, Eudon de Porrhoet, gendre de Conan III, fut reconnu duc par les habitants de Rennes, tandis que Hoël, son beau-frère, désavoué par son père, était choisi par les Nantais. Tandis que la Bretagne était divisée entre ces deux princes, un troisième, Conan de Richemond, beau-fils d'Eudon et petit-fils de Conan III par sa mère, voulut reconquérir les Etats de son aieul, et força Eudon à lui céder sa part en 1155. Eudon, pendant longtemps, chercha à prendre sa revanche; deux fois il fut obligé de se retirer à la cour de France. Il ne fut pas plus heureux contre Conan IV que contre le roi d'Angleterre. Conan posséda quelque temps Nantes après que Hoël en eut été chassé, et enleva Tréguier et Guingamp au comte de Penthievre. Après avoir conquis le duché il se vit, à la fin de son règne, dépouillé peu à peu par le roi d'Angleterre, qui le réduisit à ne plus avoir que Guingamp (*V. doc. 2*).

Sur ses monnaies, Eudon de Porrhoet conserva le type d'Alain-Fergent, d'un côté une croix simple, de l'autre une croix ancrée, et Conan IV en adopta un nouveau qui consista à graver dans le champ le mot *DX* ou *IVS*. Geoffroi d'Angleterre, son gendre et son successeur, grava les mêmes signes. La plupart des numismatistes considèrent ce dernier type comme une réminiscence de l'ancien monogramme.

De 1186 à 1197, la monnaie de Bretagne est muette, on n'en a retrouvé aucune qui rappelât ni le comte Ranulphe de Chester, second époux de la veuve de Geoffroi, et qui se prétendait duc de Bretagne, ni Arthur, ni Cons-

tance sa mère, ni Gui de Thouars. On classe à cette période des pièces anonymes avec le titre de *Dux Britane*, frappées dans les ateliers de Nantes et de Rennes.

On vient de voir que de nombreuses lacunes existent dans la série monétaire de la Bretagne.

Un numismatiste de grand savoir a proposé récemment un système ingénieux pour la classification des monnaies bretonnes. Il a décomposé les monogrammes et analysé les éléments qui se rencontrent dans le champ des monnaies et il a cru pouvoir y trouver des noms propres, des titres et des nombres ordinaires. Il a lu ainsi les mots

princeps, Conanus tertius $\begin{pmatrix} C \\ III \\ S \end{pmatrix}$, *Conanus quartus* (ivs),

Gaufridus quartus, etc. D'après ce système, des monnaies sont attribuées aux quatre princes ayant porté le nom de Conan. (L. Blancard, *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1888-89.)

On peut faire bien des objections de détails à ce système.

Nous dirons seulement qu'une innovation semblable devrait avoir laissé des traces ailleurs que sur les monnaies : on trouverait des chartes avec les noms des princes bretons accompagnés des mêmes indications numériques. Enfin, si les comtes et ducs de Bretagne ont attaché une grande importance au chiffre accompagnant leur nom, pourquoi l'ont-ils dissimulé sur leurs monnaies ?

Pour en revenir à notre classification, il nous faut maintenant parler du monnayage royal en Bretagne.

Philippe Auguste, en faisant exécuter par les armes la sentence des pairs de France, qui confisquait les fiefs de Jean sans Terre pénétra en Bretagne sous le prétexte de châtier Gui de Thouars d'avoir pris le parti du roi d'Angleterre ; le motif qui paraît avoir inspiré ce dernier est la crainte que le roi de France ne lui enlevât le gouvernement de la Bretagne, auquel il n'avait plus de droit depuis la mort de Constance. Gui, effrayé, céda au roi la souveraineté de la Bretagne, et conserva le titre de régent ; mais Philippe Auguste en profita pour faire frapper

NUM. MODERNE.

monnaie à son nom, avec les légendes PHILIPUS REX et DUX BRITANIE, à Rennes, à Nantes et à Guingamp, du 25 mai 1206 au 6 octobre de la même année, suivant les uns, et jusqu'au mariage d'Alix avec Pierre de Dreux, suivant les autres, c'est-à-dire de 1206 à 1213. Signalons aussi le curieux denier avec SCS MARTINUS et REDONIS CIVI.

A l'avènement de Pierre Mauclerc, la monnaie de Bretagne redevint anonyme, mais conserva les types qui avaient été continués sous Philippe Auguste et qui consistaient à graver une croix à l'avers et au revers.

Enfin sous Jean I^{er}, qui frappa des doubles deniers, des deniers, des oboles et des demi-oboles, ce type fut remplacé par le blason même de la maison de Dreux, *écheté d'azur et d'or, au franc quartier d'hermines*, blason qui, placé d'abord dans un écusson, finit par remplir tout le champ de la monnaie compris dans l'intérieur du grènetis placé sous la légende. A signaler le double denier avec URBS VENETENSIS.

On a voulu attribuer, sans grand fondement, à Pierre Mauclerc et à Jean le Roux, des pièces anonymes avec DUX BRITANIE, frappées à Guingamp.

Jean II place les hermines seules dans le champ de ses monnaies, mais Arthur reprend l'écheté de Dreux, que Jean III adopta également pour quelques pièces. Ce dernier duc imita le numéraire royal, car on instruisit une procédure contre lui en 1338 parce qu'il avait fabriqué des doubles qui étaient des contrefaçons de la monnaie royale. M. Caron a rapporté à cette fabrication un double portant BRANCORV dans le champ, mais M. Maxe-Werly l'a revendiqué pour Yolande, comtesse de Bar (*R. N.*, 1883, 191).

Le monnayage de Jean le Captif a été établi par M. Robert qui a attribué à ce duc les pièces portant dans le champ les lettres NA-NT, ou BR-IT. Ce sont des imitations du denier avec deux lis et FRAN, émis en 1340, par Philippe VI (*R. N.*, 1869, 235).

Pendant les guerres de Charles de Blois et de Jean de Montfort, les deux compétiteurs imitèrent les monnaies

de Flandre, et plus particulièrement celles du roi de France. A dater de Jean IV l'écusson ducal, semé de mouchetures d'hermine, ou portant l'hermine elle-même, donna aux monnaies de Bretagne un air de nationalité qui les font facilement reconnaître.

Charles de Blois frappa à Treguier (*R. N.*, 1869, 206), à Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Nantes (N) et Rennes (R).

Jean IV frappa à Guérande, Quimperlé (KIPER, KEPER-LET), Nantes, Rennes, Vannes (VENETEX), Dinan, Jugon (I), Ploermel (P), des blancs, doubles, gros et demi-gros.

Les demi-gros de Jean IV portant au R COMES RICHEMOT ou RICAMOTS, sont postérieurs à 1372, car c'est à cette époque que le prince reçut le comté de Richemont qui appartenait jusqu'à ce moment au duc de Lancastre (*R. N.*, 1884, 150, *lettre de M. Caron*).

Lorsque Jean IV se réfugia en Angleterre, le roi Charles V fit occuper la Bretagne et ordonna, en septembre 1374, la fabrication de monnaies portant MONETA BRITANIE au lieu de IOHANNES DUX BRITANIE.

Jean V continua à imiter les monnaies françaises et frappa à Fougères (F), Morlaix (M), Dinan, Nantes, Rennes et Vannes.

Il établit en 1422, à Redon, un atelier dont les produits ne sont pas connus.

M. Caron a consacré plusieurs pages intéressantes à l'étude des imitations de monnaies royales par les princes bretons, et nous engageons nos lecteurs à s'y reporter.

Sous François I^{er}, on frappa des écus d'or, des blancs et demi-blancs à la targe, des doubles deniers et des deniers à l'hermine passante.

De Pierre II et d'Arthur III, on ne trouve que de rares deniers et doubles.

François II frappa à Morlaix, Nantes, Rennes et Vannes, des écus d'or, des gros, des blancs, des deniers, des doubles.

La duchesse Anne monnaya avec le titre de BRITONUM DUCISSA, puis avec la légende : ANNA.D.G. FRAN.REGINA.

ET BRITONVM. DVCISSA. On trouve d'elle des *cadieres* d'or datées de 1498.

Après la réunion de la Bretagne à la France, les rois, successeurs d'Anne, firent frapper ces monnaies semblables à celles qui avaient cours dans le reste du royaume, seulement on ajouta aux types des mouchetures d'hermine. Sous François I^{er}, ce signe héraldique fut supprimé et remplacé à Rennes et à Nantes, seuls ateliers conservés, à dater du xv^e siècle par des lettres particulières.

ROIS, COMTES ET DUCS DE BRETAGNE

843. Noménoé, roi de Bretagne.
 851. Erispoé, *id.*
 857. Salomon, *id.* il était neveu de Nominoé.
 874. Pasquiten, comte de Vannes, mort en 877. —
 Gurvand, comte de Rennes, mort en 877. Le
 premier était gendre de Salomon, et le second
 gendre d'Erispoé.
 877. Alain I^{er} le Grand, comte de Vannes, frère de
 Pasquiten; il porta les titres de comte, de duc
 et de roi de Bretagne. — Judicaël, comte de
 Rennes et fils de Gurvand, lui disputa ces
 titres et mourut en 890.
 907. Jusqu'en 937 les descendants des comtes de
 Rennes et de Vannes abandonnent la Bretagne,
 livrée aux ravages des Normands : Gurmhaillon
 et Mathuedoi se maintiennent seuls dans les
 comtés de Cornouaille et de Poher.
 937. Alain II, Barbetorte, fils de Mathuedoi de Poher
 et petit-fils d'Alain I^{er}, revient d'Angleterre, où
 il s'était réfugié, et rentre en possession des
 comtés de Vannes et de Nantes : sa valeur
 contre les Normands lui permit de prendre le
 titre de *duc des Bretons*.
 952. Drogon, fils d'Alain II, comte de Vannes et de
 Nantes, assassiné presque aussitôt par Foul-
 ques, comte d'Anjou, son beau-père.

980. Sucrech, évêque de Nantes, fils d'Alain II.
 953-85. Hoël I^{er}, frère naturel et successeur de ce dernier.
- 987-92. Conan le Tors, comte de Rennes, petit-fils de Judicaël.
992. Geoffroi I^{er}, fils de Conan le Tors, comte de Rennes, puis duc de Bretagne.
- *1008. Alain III, duc des Bretons. ALAII.RIX.
- *1040. Conan II; son oncle Eudon de Penthièvre, tuteur. CONANVS.COMES.
1066. Havoise, sœur du précédent, et Hoël II, comte de Cornouaille.
- *1084-1085. Geoffroi, comte de Rennes. GAVFRIDVS.
- *1084. Alain IV Fergent. ALANVS.DVS.
1112. Conan III le Gros.
- *1148. Hoël III, désavoué par son père, est reconnu par les villes de Nantes et de Quimper. — Berthe, sa sœur, et *Eudon, comte de Porhoët, son second époux, qui s'empare du duché de Bretagne. EYDO.DVX.
- 1156-58. Geoffroi, comte de Nantes.
- *1156. Conan IV le Noir, fils de Berthe et de son premier mariage avec Alain le Noir, comte de Richemont. CONANVS DVX.
- *1169. Geoffroi II d'Angleterre.
- 1181-1201. Constance.
1196. Arthur I^{er}, fils de Constance et de Geoffroi.
1203. Gui de Thouars, comme tuteur ou bailliste de la princesse Alix, sa fille aînée.
- *1206. Philippe Auguste, roi de France, force Gui à lui céder Nantes ainsi que la souveraineté de la Bretagne et la ville de Rennes: peu après Gui de Thouars étant rentré en grâce auprès du roi, il reprend le titre de duc de Bretagne.
1213. Alix de Bretagne et Pierre Mauclerc de Dreux.
- *1237. Jean I^{er} le Roux. IOHANNES.DVX.
- *1286. Jean II.
1305. Arthur II.
1312. Jean III le Bon.

- *1341. Jean de Bretagne, comte de Montfort, fils d'Arthur II, et Jeanne de Flandre, sa femme, disputent le duché de Bretagne à Charles de Châtillon, dit de Blois, qui avait épousé Jeanne de Bretagne, fille de Gui, comte de Penthièvre, frère du duc Jean III.
- *1364. Jean IV de Montfort, fils de Jean de Bretagne et de Jeanne de Flandre.
- *1399. Jean V.
- *1442. François I^{er}.
- *1450. Pierre II, frère du précédent. PETRVS, DVX.*
- *1457. Arthur III, oncle des précédents, d'abord comte de Richemont. ARTVRVS.
- *1458. François II, d'abord comte d'Etampes et de Vertus, gendre du duc François I^{er}.
- *1488. Anne de Bretagne et Charles VIII, puis Louis XII, tous deux rois de France.
- 1514. Claude de France et François I^{er}, comte d'Angoulême, depuis roi de France.
- 1536. François de France, dauphin, duc de Bretagne. — Ce prince ayant été empoisonné la même année, le titre de duc de Bretagne passa à son frère Henri, depuis roi de France, sous le nom de Henri II. Ce roi étant mort sur le trône, en 1559, la Bretagne fut dès lors réunie de fait à la couronne, et régie au nom des rois par des gouverneurs.

COMTÉ DE PENTHIÈVRE

L'origine du comté de Penthièvre est due au partage fait entre Eudon et Alain de la succession de Geoffroi, leur père, comte de Rennes et duc de Bretagne. Ce partage eut lieu vers 1008 ; cependant Eudon, auquel était échu ce qui forma le comté de Penthièvre, ne prit le titre de comte qu'en 1034. Après de vains efforts pour arriver à posséder toute la Bretagne, il légua ses prétentions malheureuses à ses héritiers, qui, jusqu'au commencement

du XIII^e siècle, ne cessèrent de chercher à s'emparer de la couronne ducale.

Aucun seigneur ne frappa monnaie en Bretagne. La branche de Penthièvre ne le fit que parce qu'elle ne reconnaissait pas la suprématie des ducs et que ses membres portaient comme eux le titre de comte des Bretons.

Eudon frappa monnaie comme tuteur de son neveu, au type du temple carolingien, puis ensuite avec un monogramme : chaque fois que le Penthièvre appartient à plusieurs princes, entre lesquels Lamballe, Guingamp, Treguier et le Goëlle étaient partagés, la monnaie était frappée au nom du dernier prince qui seul avait possédé tout l'héritage d'Eudon ; c'est ainsi que les deniers d'Eudon paraissent avoir été imités sous Geoffroi Boterel II et ses enfants, Alain le Noir et Henri I^{er}.

Le curieux denier avec DUX-BRITANIE, profil barbare, R̄ QUEMPELRI croix, succéda aux deniers émis par Eudon avec le titre de DUX BRITANIE. C'est le prototype des deniers à la tête de Guingamp. Il faut sans doute le rapprocher également du denier à la tête avec CONANVS (voyez p. 215).

A partir d'Etienne I^{er}, le monnayage prend un type immobilisé et toutes les monnaies peuvent être décrites ainsi : + STEPHAN.COM. Croix pattée cantonnée d'une étoile aux 1^{er} et 2^e cantons R̄ + GNINGAMP. Profil informe.

On trouve quelquefois, sur des deniers de toutes les époques, une étoile devant le profil. Il s'agit sans doute d'une marque d'atelier.

D'Alain de Goëlle, qui réunit tout le Penthièvre en sa puissance (1205), on a une curieuse monnaie qui nous montre un des rares exemples du nom en langue vulgaire : + ALEN.CONES. Croix cantonnée d'une étoile. R̄ + GNINGAMP. Tête.

Philippe Auguste réduisit ces princes à n'être plus que sires de Goëlle et d'Avaugour. Il frappa des deniers aux types et nom de Guingamp.

On a attribué sans preuve suffisante des anonymes de Guingamp à Pierre Mauclerc.

COMTES DES BRETONS DE LA BRANCHE CADETTE
DEPUIS COMTES DE PENTHIÈVRE

1008. Eudon, premier seigneur du Penthièvre, comte des Bretons, fils de Geoffroi I^{er} et de Havoise de Normandie.
1079. Geoffroi, seigneur de Lamballe ou du Penthièvre : Etienne, seigneur du Goëlle, de Guingamp, Chateaudren et Avaugour : tous deux, fils d'Eudon, étaient désignés comme comtes des Bretons.
1093. Etienne réunit tous les domaines d'Eudon.
1136. Geoffroi Botercl II, seigneur du Penthièvre ; il était fils d'Étienne et eut pour successeurs dans ce fief son fils Rivallon, qui fut aussi seigneur de Guingamp, et ses petits-fils Étienne II et Geoffroi III (qui céda ses fiefs à son cousin Alain, en 1205 ; voy. plus bas). — Alain le Noir, comte de Richemont et seigneur de Guingamp. — Henri I^{er}, seigneur du Goëlle. Geoffroi II, Alain et Henri étaient fils d'Étienne. Tous ces princes portaient le titre de comtes des Bretons.
1205. Alain, fils de Henri, seigneur du Goëlle.
1212. Henri II, sire d'Avaugour, fils d'Alain.
1235. Yolande de Bretagne et Hugues de Lusignan.
1272. Jean I^{er} de Bretagne, Arthur et Jean III.
1317. Gui de Bretagne, 2^e fils d'Arthur.
1334. Jeanne de Bretagne, fille de Jeanne d'Avaugour et de Gui de Bretagne. Jeanne de Bretagne épousa Charles de Châtillon *dit* de Blois.
1384. Jean de Blois *dit* de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Limoges.
1404. Olivier de Blois, *id.*
1454. Nicole de Blois, nièce du précédent, fille de Charles, seigneur d'Avaugour, et Jean de Brosse, sire de Saint-Sévère et Boussac.
1405. Jean de Brosse *dit* de Bretagne, comte de Penthièvre.

1502. René de Brosse *dit* de Bretagne : sa sœur Madeleine épousa Janus de Savoie, comte de Genève, et en secondes noces François, bâtard de Bretagne comte de Vertus, dont les descendants furent seigneurs de Goëlle et d'Avaugour.
1524. Jean de Brosse, duc d'Etampes, comte de Penthhièvre.
1566. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, neveu du précédent.
1569. Marie de Luxembourg, duchesse de Penthhièvre et d'Etampes, et Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.
1623. Françoise de Lorraine, duchesse de Penthhièvre et Mercœur, et César, duc de Vendôme, bâtard de Henri IV.
1669. Louis-Joseph, duc de Vendôme. Il vendit en 1687 le duché de Penthhièvre à Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti. En 1696, ce duché fut vendu par M^{me} de Conti à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, légitimé de France.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthhièvre, Château-Vilain et de Rambouillet.

COMTÉ D'ANJOU

Jusqu'en 888, il y eut deux comtés d'Anjou séparés par la rivière de la Maine. La marche d'Anjou ou comté d'Outre-Maine avait pour capitale Châteauneuf. Il fut donné en 858, par Charles le Chauve à Robert le Fort, pour le défendre contre les Bretons et les Normands. Eudes, fils de Robert, lui succéda en 866, et devint roi de France. Certains auteurs donnent comme premier comte amovible du comté proprement dit, ayant Angers pour capitale, Ingelger, nommé en 870. Les deux comtés furent réunis en un seul, vers 886. Confisqué par la couronne en 1204, l'Anjou fut donné en apanage en 1246, repris en 1328, apanagé de 1332 à 1350 et de 1356 à 1480, époque

à laquelle il fut réuni définitivement. François I^{er} le donna comme douaire à sa mère, Louise de Savoie, de 1516 à 1531.

On connaît un denier d'Angers avec la curieuse légende + EST. REX. ODO et le monogramme de Charles. Un denier postérieur montre le monogramme dégénéré d'Eudes.

Les comtes d'Anjou modifièrent l'ancien type carolingien. En cela, ils se conduisirent comme leurs parents et suzerains les ducs de France : ils maintinrent la forme circulaire des légendes et le monogramme royal, mirent le mot COMES à la place du mot REX, et substituèrent leurs noms à celui de Charles. Ils mirent, dans le principe, sur leurs monnaies, la formule : *Dei gratia comes*. Quelques numismatistes veulent voir dans ces mots l'intention chez les comtes d'Anjou de marquer qu'ils étaient les égaux ou les antagonistes du roi de France; tandis que les autres pensent, avec raison, que cette formule n'était qu'un débris de la légende carlovingienne, et que l'on voulut seulement conserver à la légende une forme analogue à celle que l'on avait coutume de lire sur la monnaie la plus usitée. Les découvertes de trésors de cette époque établissent clairement que les Plantagenets continuèrent à frapper des monnaies à Angers suivant les types dont nous venons de parler.

Quant au titre *cos* qui paraît sur les monnaies de Foulques Nerra et de Geoffroi, M. Caron a pensé que c'est l'abréviation de consul. (*Op. cit.*, p. 63.)

A partir de Charles I^{er}, l'attribution devient certaine. Ce prince frappe avec les légendes CAROLUS COMES et K. REX SICILIE COMES ANDEGAVIE. Il substitue au monogramme la clef, emblème héraldique de la capitale de l'Anjou. Charles II a des deniers et oboles avec KAROLUS COMES R̄ ANDEGAVENSIS.

Il paraît que les comtes d'Anjou frappèrent monnaie à Beaulieu, près de Loches, en Touraine; mais on n'est pas fixé sur le point de savoir si c'étaient des monnaies angevines ou tournoises.

Le roi Philippe V acheta à Charles III, le 14 mai 1319, les monnaies de Chartres et d'Anjou, moyennant cin-

quante mille livres de petits tournois. Les anciens comtes d'Anjou avaient donné au chapitre de Saint-Laud d'Angers le dixième de leurs émoluments sur le monnayage. Lorsque Louis XV, en 1716, voulut rétablir un hôtel des monnaies dans cette ville, le chapitre fit valoir ses anciennes prétentions sur le dixième du monnayage et vendit ses droits au roi moyennant six mille livres.

COMTES ET DUCS D'ANJOU

- ? 879. Ingelger (1).
 899. Foulques I^{er} le Roux, d'abord vicomte.
 940. Foulques II le Bon.
 962. Geoffroi I^{er} Grisegonelle.
 * 987. Foulques III le Noir, ou Nerra. — Monogramme.
 * 1040. Geoffroi II Martel. — GOSFRIDVS. COS.
 * 1060. Geoffroi III le Barbu, neveu du précédent.
 * 1069. Foulques IV le Réchin, frère du précédent.
 * 1109. Foulques V, roi de Jérusalem. † FVLCO. COMES.
 * 1129. Geoffroi IV Plantagenet, comte d'Anjou et du Maine, puis duc de Normandie.
 1151. Henri, roi d'Angleterre.
 1189. Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre.
 1199. Jean sans Terre, *id.*
 1204. Philippe Auguste, roi de France, par confiscation.
 * 1246. Charles I^{er} de France, neuvième fils du roi Louis VIII.
 * 1285. Charles II de France, roi de Naples.
 * 1290. Marguerite d'Anjou et Charles de Valois.
 1325. Philippe de Valois, qui réunit le comté à la couronne, en 1328.
 1356. Louis I^{er} de France, roi de Naples, fils du roi Jean (2).

(1) Ingelger aurait été fils de Tertulle, sénéchal du Gâtinais, et de Pétronille, fille de Hugues l'Abbé, qui lui-même avait pour père Conrad, comte d'Auxerre. Jusqu'à la fin du x^e siècle, les premiers comtes d'Anjou n'étaient évidemment que les lieutenants des ducs de France.

(2) Le 17 février 1332, Jean, fils de Philippe de Valois avait été investi des comtés d'Anjou et du Maine : Jean étant parvenu au trône donna ces mêmes fiefs en apanage à son second fils. En 1360, l'Anjou fut érigé en duché.

1384. Louis II de France, roi de Naples.
 1417. Louis III de France, roi de Naples.
 1434. René, frère du précédent.
 1480. Charles IV, roi de Naples, cousin du précédent.
 1481. Réunion à la couronne sous Louis XI, par testament.
 Henri III, depuis roi de France, d'abord duc d'Anjou.
 1576. François, duc d'Alençon, puis d'Anjou.
 Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.
 1668. Philippe de France, }
 1672. Louis-François de France, } fils de Louis XIV.
 Philippe V, roi d'Espagne.
 1710. Louis XV, depuis roi de France.
 17... Louis Stanislas Xavier, depuis Louis XVIII.

SAUMUR

L'abbaye de Saint-Florent de Saumur conservait les reliques de saint Florent. Au x^e siècle, on les porta à Saumur; mais les religieux chassés par Foulques Nerra fondèrent, sur les bords du Thouet, l'abbaye de Saint-Florent vers 1026. Un denier, aujourd'hui perdu, paraît avoir été frappé entre 950 et 1026. En voici la description :

+ BEATI.FLORENTII Croix R + CASTRV.SALMVRV. Dans le champ, une clef.

COMTÉ DU MAINE

Le plus ancien comte connu est Roricon mort en 841. Hugues le Grand, duc de France, établit comte du Maine, en 965, Hugues, fils d'un puissant seigneur du pays, David. Le comté resta dans cette famille jusqu'au XII^e siècle. Henri, duc de Normandie, le fit passer sous la domination anglaise. Philippe le confisqua après le meurtre d'Arthur, par Jean sans Terre. Ensuite le comté passa à Bêrengère, veuve de Richard I^{er}, et ensuite à Marguerite de Provence que saint Louis venait d'épouser, en 1234. Saint Louis le donna en 1246, à Charles I^{er}, comte de Provence, son frère, dont les descendants en jouirent jus-

qu'au moment où Louis XI le réunit à la couronne (1484). Donné en douaire en 1516, il fut réuni définitivement en 1531.

L'origine de la monnaie du Mans n'est pas bien connue. Une charte de Louis le Débonnaire, de 836, reconnaît à l'évêque du Mans le droit de frapper monnaie, mais M. de Barthélemy la déclare apocryphe (*R. N.*, 1838, 262).

Malgré cela, il y a lieu de croire que les évêques du Mans avaient primitivement la possession et le revenu de l'atelier monétaire qui émettait les pièces carlovingiennes; quoique les chartes se taisent sur ce fait, il semble qu'on puisse le conclure d'un denier de la fin du x^e siècle portant : CENOMANIS CIVITAS—GRACIA DEL REX, avec un type formé de quatre temples disposés en croix.

M. de Barthélemy serait disposé à y voir un produit du monnayage des Normands quand ils s'emparèrent du Mans. Il est probable que ce type est une suite du système carlovingien auquel aurait succédé le monnayage épiscopal au type si connu du XPSTIANA. RELIGIO. Au xi^e siècle, les comtes du Mans s'emparèrent du monnayage, et rien ne fait connaître si les évêques y conservèrent une part (cf. E. Hucher, *Essais sur les m. frappées dans le Maine*, 1845-48; Cartier, *R. N.*, 1837, p. 37).

Les monnaies des comtes du Mans sont de deux espèces différentes : l'une au monogramme d'Herbert I^{er}; l'autre, ayant pour type une couronne, fut frappée par les comtes de la race royale de France depuis 1246. Le monnayage des comtes de la maison de France subsista jusqu'en 1360; à cette époque, lorsque le roi Jean donna le Maine à Louis, son second fils, il lui enleva le droit de frapper monnaie, et l'acte de donation dit formellement : *Salvis tamen et nobis retentis et reservatis juribus nostræ regaliæ, monetis et exceptionibus ecclesiarum cathedralium*.

Le monogramme d'Herbert fut conservé par la maison d'Anjou sur quelques pièces.

Il faut aussi se rappeler que les ducs de Normandie ont dû frapper des deniers au type immobilisé du Mans, car ils leur donnaient cours dans leurs possessions.

On ne connaît pas d'obole et il n'y en eut probablement pas, car les deniers du Maine avaient une valeur double de celle des espèces des provinces voisines qui pouvaient servir de monnaies divisionnaires. Enfin, la fabrication des oboles était plus onéreuse que celle des deniers.

Les pièces d'Herbert portent : + COMES CENOMANNIS. Monogramme : R̄ + SIGNUM DEI VIVI. Croix cantonnée de besants, de l'A et de l'ω.

A citer aussi l'intéressante pièce de Charles I^{er}, avec K. FIL. REGIS. FRANCIE. R̄ + ANIEVINS DOBLES (OU DOUBLES). On attribue à Charles de Valois des pièces anonymes avec MONETA CENOM et une couronne.

En 1425, Henri VI d'Angleterre établit au Mans un atelier monétaire qui émit des saluts d'or, des grands blancs, des petits blancs et des deniers tournois ; ces monnaies avaient pour différent un signe que l'on désigne par la dénomination de *racine*, et qui, d'abord envisagé par M. Hucher comme une allusion au ruisseau miraculeux de saint Julien, a été considéré depuis comme se rattachant aux souches avec racines qui se trouvent dans les armes du duc de Bedford (André Joubert, *M. anglo-fr. frappées au Mans*, Mamers, 1886).

COMTES DU MAINE

- 955. Hugues I^{er}.
- 1015. Herbert I^{er}, Éveille-chien.
- 1036. Hugues II.
- 1051. Herbert II.
- 1062. Gauthier, comte de Vexin, gendre de Herbert I^{er}.
- 1063. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.
- 1087. Robert Courteheuse, fils du précédent.
- 1090. Hélié de Beaugency, seigneur de la Flèche, petit-fils d'Herbert I^{er}.
- 1110. Foulques V d'Anjou, comte d'Anjou et du Maine et gendre du précédent.
- 1129. Geoffroi IV Plantagenet, comte d'Anjou et du Maine.
- 1151. Henri II, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, roi d'Angleterre.
- 1189. Richard Cœur de Lion, comte d'Anjou et du Maine.

1199. Jean sans Terre et Arthur.
 1204. Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion.
 1234. Marguerite de Provence.
 1246. Charles I^{er}, comte de Provence, d'Anjou et du Maine.
 1285. Charles II, comte de Provence, d'Anjou et du Maine.
 1292. Charles III de Valois, fils de Philippe le Hardi, par son mariage avec Marguerite de Provence, fille du précédent.
 1317. Philippe de Valois, depuis roi de France.
 1332. Jean, depuis roi de France.
 1356. Louis I^{er}, fils du précédent.
 1384. Louis II.
 1417. Louis III.
 1424. René.
 1440. Charles IV, troisième fils de Louis II.
 1472. Charles V.
 1481. Réunion à la couronne.

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

L'abbaye de Saint-Martin, fondée en 590 par saint Pépète, eut de bonne heure le droit de monnayage, mais non cependant à l'époque mérovingienne. La concession véritable fut faite sous les Carolingiens, probablement par suite d'une libéralité de Louis le Débonnaire ou de Charles le Chauve : le premier texte que nous connaissons à cet égard est un diplôme de Charles le Simple, daté de 926, qui contient ces mots : *Et ut eidem sancto in eodem castro, sicut priscis temporibus a predecessoribus nostris regibus concessum fore probatur, propriam monetam et percussuram proprii numismatis nostra auctoritate concederemus*. Cette donation, ajoute M. Cartier, fut encore confirmée par le roi Raoul en 934, par Louis IV en 940, et par Hugues Capet en 988 ou 989, toujours avec cette formule : *Ut percussuram numismatis que et moneta dicitur, secluso fisci jure, iidem canonici ex more semper habeant*.

Lorsque les ducs de France eurent la Touraine avec le titre d'abbés de Saint-Martin de Tours, ils frappèrent monnaie à Tours, au type royal, puis peu après à Chinon, aux légendes : TVRON. — CAINONI. CASTRO.

On trouve également des deniers à la tête avec : TUROI. R̄ AURILNS CIVITAC. Ce type ne resta pas à Orléans.

A l'abbaye de Saint-Martin, nous trouvons des deniers avec SCI MARTN MONETA ou + RATIO SCI MARTINI R̄ Tête nue accostée de S-M, ou encore : CAPUT SCI MARTINI.

Puis viennent les deniers avec SCS MARTINVS et le temple carolingien. R̄ + TVRONIS. CIVITAS. Peu à peu le type se modifie et s'immobilise pour devenir le châtel-tournois composé de deux tourelles réunies par un fronton, universellement copié en Europe et si fréquent sur les monnaies des Croisés. Ce type devint la marque de la *monnaie tournois*, qui, à dater de Philippe I^{er}, eut cours concurrence avec la *monnaie parisise* plus forte qu'elle d'un quart. Les rois de France firent frapper des monnaies tournois pour leurs provinces d'outre-Loire. Celles de l'abbaye portent SCS. MARTINVS — TVRONVS. CIVI. Celles des rois de France portent tantôt TVRONVS. CIVI., tantôt SCS. MARTINVS, avec le nom du monarque régnant. A dater de saint Louis, on grava TVRONVS. CIVIS.

Citons encore les gros avec SANCTV MARTINV à la bordure formée de 12 et 13 *lis*, qui ont été l'objet d'études intéressantes de F. de Saulcy, de MM. de Barthélemy et Maxe-Werly (*Bulletin des Antiq. de France*, 1830).

Contrairement à l'opinion de Fillon qui pensait que Philippe Auguste avait fermé l'atelier de Saint-Martin de Tours, M. Maxe Werly établit que l'abbaye continua à frapper monnaie. Une lettre du 12 mai 1316 confirmerait ce droit.

CHINON

Le monnayage de Chinon remonte à l'année 938, sous Thibaut I^{er}. Lorsque Hugues le Grand fit comte héréditaire de Tours Thibaut le Tricheur, celui-ci mit sur ses espèces les noms de Chinon et de Tours.

A partir du x^e siècle, il paraît y avoir eu à Chinon deux ateliers, dont l'un monnayait avec la légende TVRON et l'autre avec LVDOVICVS. REX, du côté de la tête et au ñ toujours CAINONI CASTRO.

Quant au type chinonais qui a donné naissance au type chartrain, Lelewel et Fillon ont démontré qu'il est une modification de la tête turonienne de Louis le Débonnaire.

Cartier a fait la monographie des monnaies à ces types (*R. N.*, 1844-46-49). L'atelier de Chinon cessa probablement après Thibaut le Tricheur, et les comtes se contentèrent d'une indemnité sur le droit de seigneurage, indemnité qui passa plus tard (1042, 1044) à Geoffroi Martel, puis aux rois d'Angleterre, et en dernier lieu aux rois de France.

LOCHES

Gariel a publié un denier du xi^e siècle, portant LOCAS CASTRO des deux côtés, avec trois besants, une barre et deux annelets (*Ann. Soc. num.*, 1867, pl. X, 27).

COMTÉ DE CHARTRES

Il paraît évident que sous les rois de la seconde race les évêques de Chartres jouissaient, probablement par suite d'une concession royale dont les termes ne nous sont pas connus, des émoluments de l'atelier monétaire établi à Chartres : des numismatistes placent l'origine de ce droit à la fin de la seconde race. Un denier avec CARLVS. REX. ES et au ñ CARNOTIS. CIVITAS (temple), semble prouver l'intervention de l'évêque de Chartres.

Thibaut le Tricheur, comte de Blois, Chartres et Tours, s'empara du monnayage, qui évidemment avait été déjà pris en partie aux évêques de Chartres par les ducs des Francs ; sous ses successeurs, on frappa des monnaies anonymes portant un type bizarre, qui pendant longtemps a exercé la sagacité des numismatistes, et qui a son origine dans le profil carolingien gravé sur les plus anciennes monnaies de Tours. Cette tête paraît très distinctement sur les mon-

naies des comtes de Tours frappées à Chinon, et plus ou moins barbare sur les pièces de Saint-Aignan, de Celles, de Blois, de Vendôme, de Châteaudun, de Romorantin, etc., c'est-à-dire dans tous les ateliers situés dans les anciens domaines de Thibaut le Tricheur.

Le monnayage de Chartres est d'abord à peu près le même que celui de Blois, et présente trois besants ou tourteaux, dont un devant le profil, et en bas trois petits pieux. Plus tard, ces pieux font place à une fleur de lis. On trouve aussi des rosaces combinées de diverses manières. Les anonymes portent CARTIS. CIVITAS.

Charles de Valois, qui signe + K. KOM. CARTIS. CIVIS est le seul prince qui ait mis son nom sur les monnaies à Chartres. Il conserva pour lui seul les bénéfices de la fabrication. En 1305, on le trouve au nombre des barons consultés par Philippe le Bel au sujet des améliorations à apporter aux monnaies royales et baronales. Il commit des abus et fut obligé de rendre son droit de monnayage au roi.

COMTES DE CHARTRES ET DE BLOIS

- 922. Thibaud I^{er} le Tricheur, comte de Blois, Chartres et Tours.
- 978. Eudes I^{er}, comte de Blois, Chartres, Tours et Meaux.
- 995. Thibaud II, eut en plus Beauvais et Troyes.
- 1004. Eudes II, comte de Blois, de Chartres, de Tours et de Champagne.
- 1037. Thibaud III; il perdit le comté de Tours en 1044.
- 1089. Etienne, appelé aussi Henri.
- 1102. Thibaud IV le Grand, comte de Blois, Chartres et Brie.
- 1152. Thibaud V le Bon, comte de Blois et Chartres seulement.
- 1191. Louis, comte de Chartres, Blois et Clermont, sire de Nicée.
- 1205. Thibaud VI, comte de Chartres, Blois et Clermont, sire de Nicée.
- 1218. Isabelle, fille de Thibaud V : quand son neveu

- Thibaud VI fut mort sans laisser de descendants, Isabelle eut le comté de Chartres. Elle était alors veuve de Sulpice III, sire d'Amboise et remariée à Jean d'Oisy.
1249. Mahaut, fille d'Isabelle et de Sulpice, et Richard de Beaumont, mort en 1243, puis Jean II, comte de Soissons.
1269. Jean de Châtillon, comte de Blois.
1279. Jeanne de Châtillon et Pierre, comte d'Alençon, Jeanne devenue veuve et sans enfants vendit, en 1286, le comté de Chartres à Philippe le Bel.
1293. Charles I^{er}, comte de Valois, frère de Philippe le Bel.
- ?1325. Charles II de Valois.
1346. Réunion du comté de Chartres à la Couronne.

COMTÉ DE BLOIS

Robert avait été comte de Blois avant son avènement au trône, en 922. Thibaud le Tricheur, qui lui succéda, fut le premier comte héréditaire de Blois et de Chartres. Il joignit au comté de Blois plusieurs villes du Berry, telles que Vierzon, Celles, Saint-Aignan, Romorantin. Pour récompenser quelques-uns de ses compagnons d'armes, il leur inféoda ces fiefs. Ces barons frappèrent des monnaies dont nous nous occuperons quand nous traiterons la partie de notre travail relative au Berry.

Les deux comtés divisés en 1218 furent réunis en 1269 par Jean de Châtillon ; séparés en 1292, ils ne furent plus réunis jusqu'à Gui II de Châtillon, avec lequel finit la branche de Blois en 1397. Le comté fut réuni à la couronne en 1498. On ne connaît pas de monnaies antérieures à Thibault le Tricheur.

On trouve des monnaies d'Eudes et de Charles le Simple, portant le nom de Blois, qui, par leur titre et leur fabrique, semblent indiquer que l'on forgea longtemps après ces rois des pièces à leurs types ; ce sont là évidemment les plus anciennes monnaies des comtes de Blois. Le

type blésois qu'ils adoptèrent ensuite est celui qui a conservé le plus de ressemblance avec son prototype chinonais. Devant la tête dégénérée, une pièce présente une petite tête de loup (en celtique *blez* veut dire loup). Les monnaies anonymes portent BLESIS ou BLESIANIS CASTRO.

Signalons l'intéressante pièce de Gui de Châtillon avec : G. CO. BLESIS, type blésois. R̄ + MONT. LADRIE, croix. Poby d'Avant (p. 236) pense que ce nom désigne la localité de Mont-Lavi, près Blois.

Une obole de Thibaut le Tricheur portant : † TETIARDVS. CM. I, monogramme de Raoul et au R̄ + BALCNI. CIVIA, croix, paraît pouvoir être donnée à Baugency. Les lettres CM. I signifient *comes inclitus* (*R. N.*, 1849, 283). En 1328, Philippe de Valois, beau-frère de Gui I^{er} de Châtillon, acheta à ce dernier, moyennant 15,000 livres tournois le droit de frapper monnaie.

COMTES DE BLOIS

- 1218. Marguerite, fille aînée de Thibaut V, a le comté de Blois à la mort de son neveu : elle était alors mariée en troisièmes nocés à Gauthier d'Avesnes.
- 1230. Marie d'Avesnes et Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol.
- * 1241. Jean de Châtillon, comte de Blois, et Chartres (1269).
- * 1279. Jeanne de Châtillon, i. CORRISSA, et Pierre, comte d'Alençon.
- * 1292. Hugues de Châtillon, cousin germain de la précédente. — II. COMES.
- * 1307. Gui, comte de Blois et Dunois, seigneur d'Avesnes. — GVIDO. COMES.
- 1342. Louis I^{er}, comte de Blois et Dunois.
- 1361. Louis II, *id.*
- 1372. Jean II, frère du précédent.
- 1381. Gui II, frère des deux précédents, vendit, en 1391, les comtés de Blois et de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans.

1407. Charles d'Orléans.

1466. Louis d'Orléans, depuis roi de France en 1498.
Réunion à la couronne.

COMTÉ DE VENDÔME

Le Vendômois a d'abord fait partie de l'Anjou, Foulques II en forma un comté en faveur de Bouchard, son fils (958). Celui-ci aurait été fait *comte royal* de Corbeil et de Paris : *dedit Hugo rex sibi fideli comiti castrum Mili-dunum, atque jam dictum Corboitum comitalumque Parisiacæ urbis, taliterque regalis comes efficitur* (Duchesne, *Hist. Franc.*, V, 116). Le Vendômois fut réuni à la couronne en 1589, par l'avènement d'Henri IV, duc de Vendôme depuis 1562.

On connaît de Vendôme une monnaie au type de Charles le Chauve qui semble indiquer que l'origine de son monnayage dérive de celui des évêques de Chartres : en effet, suivant D. Clément, le Vendômois faisait primitivement partie du diocèse de Chartres dont les évêques étaient même suzerains du château de Vendôme : les comtes d'Anjou, qui possédèrent le Vendômois jusqu'à Hugues Capet, étaient donc, dans ce fief, vassaux des évêques de Chartres.

Jusqu'à la fin du xiii^e siècle, les stipulations dans le Vendômois se faisaient en monnaies tournoises et angevines, qu'émettaient les comtes d'Anjou. Nous pensons que les comtes de Vendôme commencèrent à avoir un numéraire particulier vers 1050, époque à laquelle Geoffroi, comte d'Anjou, céda à Foulques, son neveu, le comté entier, à la condition de lui en faire hommage. Les comtes de Vendôme adoptèrent un type dérivé de celui de Chartres, mais se rapprochant singulièrement de celui de Blois, et mirent leurs noms seulement au commencement du xiii^e siècle. Suivant quelques auteurs, la monnaie de Vendôme aurait été achetée en 1320 par Philippe le Long.

L'ancien type bléso-chartrain fut modifié dans la suite, pour prendre la forme d'un portail ou d'un château, par imitation, très probablement, du châtel de Saint-Martin de Tours.

Les anonymes portent VINDOCINO CASTRO ou UDON CAOSTO ou VEDOME CASTR. Une très curieuse obole portant † IDVNI CASTR., type tournois à † VIDOCINENSIS, Croix (*Soc. Arch. Vendômois*, 1869) paraît indiquer une association monétaire entre Raoul de Clermont, vicomte de Châteaudun et Jean V, comte de Vendôme. Cartier avait déjà remarqué la présence du croissant de Châteaudun sur la monnaie anonyme de Vendôme.

COMTES PUIS DUCS DE VENDÔME

958. Bouchard I^{er}, comte de Vendôme, de Paris et de Corbeil.
1012. Renaud, évêque de Paris, son fils.
1016. Eudes, fils de Landry, comte de Nevers : il avait épousé Adèle, fille de Foulques Nerra, comte d'Anjou, et d'Elisabeth, sœur de Renaud.
- 10... Bouchard II, associé par sa mère Adèle, mort avant elle.
- 10... Foulques l'Oison, frère du précédent, associé également par sa mère Adèle qui, mécontente de lui, vendit en 1031, à Geoffroi Martel son frère, tout le Vendômois.
1031. Geoffroi Martel, comte d'Anjou.
1050. Foulques, rétabli par son oncle dans le comté de Vendôme.
1066. Bouchard III. Gui de Nevers, son oncle et tuteur.
1085. Euphrosine, sœur du précédent, et Geoffroi Jourdain, sire de Preuilley en Touraine.
1102. Geoffroi Grisegonelle.
1136. Jean I^{er}.
1192. Bouchard IV.
1202. Jean II, petit-fils du précédent.
- * 1207. Jean III de Lavardin, petit-fils de Jean I^{er},
IEHA OU IOHAN.

- * 1218. Jean IV de Montoire, fils d'Agnès de Vendôme, fille de Bouchard IV et de Pierre de Montoire. Il était neveu du précédent, IOHAN. COMES.
- * 1239. Pierre de Montoire, PETRVS.
- * 1249. Bouchard V, BOCARD.
- * 1271. Jean V, IOHS.
- * 1315. Bouchard VI, seigneur de Castres, BO.COMES.
- 1354. Jean VI, en 1336.
- 1366. Bouchard VII. Jeanne de Castille sa mère et tutrice.
- 1374. Catherine, sœur du précédent, et Jean de Bourbon.
- 1412. Louis I^{er} de Bourbon.
- 1466. Jean VII de Bourbon.
- 1478. François de Bourbon, comte de Saint-Pol et de Soissons.
- 1495. Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme.
- 1537. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre en 1555, par suite de son mariage avec Jeanne d'Albret, fille unique de Henri, roi de Navarre.
- 1562. Henri de Bourbon, depuis Henri IV, roi de France.
- 1598. César, bâtard du précédent et de Gabrielle d'Estrees.
- 1665. Louis II.
- 1669. Louis III Joseph.
- 1712. Réunion à la couronne.

ROMORANTIN

Cartier a supposé que les monnaies connues avaient été frappées par les comtes de Blois antérieurement à l'avènement de la maison de Châtillon (*R. N.*, 1845). Cependant, on sait que Romorantin eut plus tard le titre de comté.

Les pièces sont des deniers et oboles au type chartrain, avec : REMORANTINI ou : REMERENSIS. On connaît un denier au type blésois, avec : T.CO.REMOR, attribué à Thibaut V, de Blois.

VICOMTÉ DE CHATEAUDUN

La formation et l'histoire de ce vicomté sont peu connues. On peut considérer les plus anciennes monnaies anonymes de Châteaudun comme faisant suite au monnayage établi dans leurs domaines par les comtes de Chartres et de Blois : jusque-là, selon M. de Barthélemy, les vicomtes n'auraient été que les officiers de ces barons, et si, dans les dernières années du XIII^e siècle, ils se permirent de frapper des deniers anonymes, ils ne firent qu'imiter leurs suzerains.

Des deniers avec le monogramme altéré de Raoul semblent contemporains de ceux de Thibaud le Tricheur, comte de Blois.

Après ce type, celui de Chinon fut adopté. Le croissant introduit d'assez bonne heure sur les monnaies de Châteaudun y persista, combiné de différentes manières, jusqu'à la fin. Le type tournois parut momentanément sous Geoffroi V.

Les anonymes portent : DUNIS CASTLL, ou DUNIO STLLI, ou CASTRI DUNI.

Guillaume de Flandre a frappé monnaie comme époux d'Alix de Nesles, car l'ordonnance de 1315 dit : *La monnoie de Chastiau-Dun qui est a ma dame de Néelle.*

On a tenté d'attribuer à Château-du-Loir un denier au type blésois, avec : CASTR.MILIRUM, mais cette pièce appartient à Château-Meillant.

VICOMTES DE CHATEAUDUN

- 9... Hugues I^{er}, vicomte de Châteaudun, pour les comtes de Chartres.
- 1004. Hugues II, archevêque de Tours.
- 1020. Melissende, sœur du précédent, et Guérin, sire de Mortagne.
- 1026. Geoffroi I^{er}, vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne.
- 1040. Rotrou I^{er}, vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne.

1079. Hugues III, vicomte de Châteaudun.
 1110. Geoffroi II.
 1136. Hugues IV.
 1166. Geoffroi III.
 1183. Hugues V, frère du précédent.
 *1215. Geoffroi IV. — GAVFRIDVS.
 *1235. Geoffroi V. — GAVFRID'.
 1253. Clémence de Châteaudun et *Robert de Dreux,
 — ROB'TVS.
 1259. Alix de Dreux et *Raoul de Clermont, seigneur
 de Néele. RADVPVS. VICONS. On connaît un
 denier de Châteaudun portant : SIMONIS.VI-
 CONES. On pense qu'il a été frappé après 1264
 par Simon de Clermont, comme bailliste de la
 vicomté, alors qu'Alix était mineure et seule-
 ment fiancée à Raoul, fils de Simon.
 1291. Alix de Clermont-Néele et *Guillaume de Flandre,
 GVILL.VICONS, sire de Tenremonde, deuxième
 fils de Guillaume de Dampierre, comte de
 Flandre, puis Jean de Châlon, sire d'Artois.
 *1317. Guillaume II de Flandre. — GVILLVI.CONS.
 1320. Jean de Flandre, seigneur de Crèvecœur et des
 Alleux, frère du précédent.
 1325. Marguerite de Flandre et Guillaume de Craon.
 Charles VI confisqua tous les biens de Pierre
 de Craon, dernier vicomte de Châteaudun, à
 cause de l'assassinat du connétable de Clisson,
 et donna ce fief à son frère Louis, duc d'Or-
 léans, qui venait d'acquérir le comté de Blois
 de Gui II de Châtillon.

COMTÉ DU PERCHE

Sous les Carolingiens, le Perche eut des comtés parti-
 culiers dont la race s'éteignit en 1226. Louis VIII s'empara
 du comté et, en 1257, Jacques de Château-Gontier céda
 tous ses droits à saint Louis, en se réservant seulement
 Nogent-le-Rotrou. Philippe le Bel donna le comté du Perche

à Charles de Valois, son frère, dont la descendance en jouit jusqu'à la réunion à la couronne, en 1509.

Rotrou II se trouva dans une position véritablement indépendante. Sa capitale était Nogent-le-Rotrou, ancien fief de l'Eglise de Chartres, puis possession de la maison de Châteaudun; d'un autre côté, il s'était attaché au parti du duc de Normandie, qui lui avait donné Bellême, à la condition que le Perche relèverait de la Normandie.

Cependant, la plus ancienne mention de la monnaie du Perche ne remonte qu'à 1195, dans un accord passé entre le comte Geoffroi III et les moines de Saint-Denis-de-Nogent. Les trouvailles permettent également de fixer l'apparition de la monnaie du Perche dans la seconde moitié du XII^e siècle.

Si la pièce avec : *NUIENTUS CASTR* (et le monogramme dégénéré de Eudes) est bien de Nogent-le-Rotrou, ce serait la plus ancienne monnaie du Perche.

Les anonymes présentent le même type que celles de Châteaudun, dans un sens différent; la légende est : *PERTICENSIS*.

Une pièce de lecture incertaine paraît présenter : (t ou p) . *COMES PERTICI* et être attribuable à Jacques de Château-Gontier, qui revendiqua le comté de Perche, en 1227.

Une charte du 13 juin 1265 nous montre également que Pierre, fils de Jean, comte de Bretagne, avait le droit de battre monnaie dans les comtés du Perche et de Chartres (*Revue des Provinces de l'Ouest*, 3^e année, 465). Poey d'Avant, s'appuyant sur ce titre, est disposé à attribuer la pièce à ce seigneur.

COMTES DU PERCHE

Av. 954. Hervé, comte de Mortagne.

? Guillaume de Bellême, comte d'Alençon.

10... Guérin ou Warin d'Alençon, sire de Domfront, Nogent et Mortagne, et Melissende de Châteaudun.

1026. Geoffroi Ier, vicomte de Châteaudun, sire de Mortagne.

1040. Rotrou I^r, vicomte de Châteaudun, sire de Mortagne.
1079. Geoffroi II, sire de Mortagne, Domfront et Nogent.
1100. Rotrou II, comte du Perche.
1144. Rotrou III.
1191. Geoffroi III.
1202. Thomas.
1217. Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, oncle du précédent.
1226. Jacques de Châteaugontier, descendant de Rotrou III par les femmes, obtient la ville de Nogent et ses dépendances ; saint Louis se met en possession de la partie normande.
1263. Le roi saint Louis seul maître de tout le Perche.
1268. Pierre, cinquième fils du précédent (apanagé), comte de Blois et Chartres.
1284. Le roi de France.
1293. Charles de Valois, par donation de son frère Philippe le Bel.
1325. Charles II de Valois, comte d'Alençon, et du Perche.
1346. Robert, comte du Perche et de Porhoet.
1377. Jean I^{er}, comte d'Alençon et du Perche.
1415. Jean II, duc d'Alençon et comte du Perche.
1476. René, *id.* *id.*
1492. Charles, *id.* *id.*
1525. Marguerite d'Orléans, veuve de ce dernier, épousa en secondes noces, le 24 janvier 1526. Henri, roi de Navarre.

BERRY

Le Berry a eu des seigneurs qui ont porté le nom de comtes de Bourges. mais il a toujours été morcelé. On peut compter dix-neuf ateliers différents dans cette province. Nous n'avons pas les monnaies de quatre de ces ateliers.

En examinant les noms des barons qui ont frappé mon-

naie dans le Berry, on reconnaît que les sires de Châteaumeillant, de Brosse, de Chauvigny, d'Argenton et d'Issoudun représentaient la famille de Déols : les Graçay et les Linières leur étaient étroitement liés par les liens de la parenté, ainsi qu'avec les Sully ; on voit enfin que les seigneurs de Sancerre, de Vierzon, de Celles, de Saint-Aignan, tenaient leurs droits monétaires de ce qu'ils représentaient la maison de Blois de Champagne.

VICOMTÉ DE BOURGES

Le comté de Berry, réuni par le roi Raoul au domaine de la couronne, en 928, après la mort de Guillaume II, fut gouverné par des vicomtes qui s'y succédèrent jusqu'en 1101, que le dernier, Eudes-Arpin, vendit la vicomté au roi Philippe Ier, pour 60,000 sols d'or. Pendant leur administration, on frappa monnaie à Bourges aux noms des rois Louis IV et Lothaire, et il est probable que ces vicomtes, s'étant emparés du monnayage frappé au nom du roi, le continuèrent jusqu'à la fin du XI^e siècle ; c'est à eux que l'on doit les derniers deniers carolingiens de Bourges, qui, avec les noms de Charles ou de Lothaire, portent le temple et les mots : *HIRVRICES. CIVI*. Cette opinion est confirmée par ce fait que les deux plus anciennes maisons de Berry, ayant le droit de frapper monnaie, les princes de Déols et les sires de Sully, leurs proches parents, comptaient, au X^e et au XI^e siècle, leurs ancêtres parmi les anciens vicomtes héréditaires de Bourges (*Manuel* de 1851, p. 207).

COMTES DE BOURGES

778. Humbert, créé comte de Bourges par Charlemagne.
 Sturmius.
 82. Wifred ou Acfred.
 838. Gérard, comte de Provence et Acfred II.
 872. Boson, plus tard roi de Provence.
 878. Bernard, marquis de Septimanie.
 879. Guillaume, comte d'Auvergne.

918. Guillaume II le Jeune.

VICOMTES DE BOURGES

927. Geoffroi I^{er} Papabos, vicomte de Bourges.

Geoffroi II Bosboras.

10... Geoffroi III le Noble, gendre de Raoul de Déols,

1037. Geoffroi IV le Meschin.

Etienne.

1093. Mahaut de Sully, nièce [du précédent, fille de Gillon de Sully, épousa Eudes-Arpin, seigneur de Dun, dernier vicomte de Bourges.

DÉOLS (Châteauroux)

La ville de Châteauroux, fondée au x^e siècle, fut possédée par les seigneurs de Déols jusqu'en 1176, époque à laquelle la seigneurie de Déols passa dans la maison de Chauvigny, par le mariage de Denise de Déols fille de Raoul VII, avec André de Chauvigny. Philippe Auguste s'empara en 1188, de Châteauroux, qui fut érigé en comté, en faveur d'André IV de Chauvigny, vicomte de Brosse (16 juillet 1497).

En 1213, Guillaume I^{er} confirmait à l'abbaye de Bourg-Dieu de Déols les deux sous huit deniers de rente que ce monastère avait l'habitude de percevoir sur chaque millier de monnaie frappé à Châteauroux. (*Arch. Nat.*, K. 902, n^o 1). Guillaume III de Chauvigny, ayant altéré sa monnaie en 1316, fut obligé de céder aux plaintes de ses vassaux : le lundi, jour de la Saint-Nicolas d'hiver, il s'engagea à ne pas en battre de toute sa vie : ses héritiers ne pourraient recommencer eux-mêmes que vingt-neuf ans après sa mort. Il se réservait seulement le pouvoir de faire frapper pour une valeur de 280 livres, au poids et titre des petits tournois au bout de quinze ans, et décidait que quinze ans après ses héritiers pourraient en émettre pour une pareille somme. Cette condition ne nous paraît avoir été consentie que pour empêcher que le droit lui-même ne fût prescrit (6 décembre 1316; *Arch. Nat.*, K. 902). Du reste, on peut remarquer que depuis 1316 les mon-

naies des barons de Châteauroux ne se retrouvent plus. (Cf. La Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 520.)

Le titre de seigneur de Déols venait de l'abbaye de ce nom, fondée en 917, qui renfermait peut-être l'atelier monétaire. C'est à l'avènement de la maison de Chauvigny qu'on vit sur les monnaies le nom de Châteauroux, CASTRUM RADULPHI. Antérieurement, on trouve : DOLEO CIVES, puis DEDOLIS, avec l'étoile à cinq ou six pointes. Les Chauvigny mirent leurs armes (des fusées) sur la monnaie.

Une obole porte à la fois : DOLI et CASTRI. RADULFI. DNS; elle appartient à Guillaume II (1235-70).

A citer également un denier portant le type blésois, avec les *fusées* de Chauvigny et la légende : CASTRI RADULFI (E. Caron, *op. laud.*, p. 396).

ARGENTON

Cathelinot (*Philippes de Berri*, p. 2) a prétendu qu'il y avait eu des monnaies d'Argenton. Il est possible que cette ville ait été un atelier des seigneurs de Déols.

ISSOUDUN

Après avoir appartenu à Eudes l'Ancien, seigneur de Déols, cette ville passa aux cadets de la maison de Déols, puis à la maison de Chauvigny. Philippe Auguste l'avait cédée à Richard Cœur de Lion, qui l'occupa de 1188 à 1195. Tous deux y frappèrent monnaie.

Le type d'Issoudun, qui n'a pas varié, est un monogramme surmonté d'un trait, et ayant au-dessus et au-dessous un large anneau. Ce type paraît venir de l'A qui se trouve sur un denier d'Eudes l'Ancien, avec : + ODO. SENIOR, et + EXOLDVN. CASTRO. Cartier pense que le mot : *Senior* signifie seulement : *Seigneur* (R. N., 1846, pl. 17,9).

Anonymes avec : + DTRES + V. R̄ ODO + XET. Croix.

SIREs DE DÉOLS, ISSOUDUN, CHATEAUROUX ET BROsse

900. Launus, prince de Déols.
 9... Ebbes I^{er}, prince de Déols et vicomte de Bourges.
 Raoul I^{er}, sire de Déols et Châteauroux.
 952. Raoul II, *id.*
 ? 1102. Eudes, sire de Déols, Châteauroux, Issoudun et Argenton.
- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10... Raoul III, seigneur de Déols, Argenton et Châteauroux.
1052. Raoul IV, seigneur de Déols, Argenton et Châteauroux.
1058. Raoul - Thibaut, frère du précédent, mêmes titres.
? 1112. Raoul V, frère du précédent, mêmes titres.
* Ebbes II, frère du précédent, mêmes titres. EBODE.
* 1161. Raoul VI, frère du précédent, mêmes titres. RADVLFVS.
1176. Denise de Déols et André de Chauvigny. De 1185 à 1201. Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste sont possesseurs de Déols et de Châteauroux. et y frappent monnaie. | ? Eudes II, seigneur d'Issoudun.
1085. Raoul I ^{er} , seigneur d'Issoudun.
* 1092. Geoffroi, seigneur d'Issoudun. GOFRIDVS.
1127. Raoul II, seigneur d'Issoudun. RADVLFVS.
* 1164. Eudes III, seigneur d'Issoudun. ODO. DNS.
* 1168. Gui de Nevers, époux de Mahaut de Bourgogne, veuve d'Eudes II, frappant monnaie pendant la minorité d'Eudes IV. GVIS. COMES.
Eudes V, seigneur d'Issoudun.
1199. Raoul III, seigneur d'Issoudun.
* 1212. Mahaut, sœur du précédent, et Guillaume de Chauvigny, seigneur de Déols et de Châteauroux. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
- * 1202. Guillaume I^{er} de Chauvigny, seigneur de Déols, Châteauroux et Issoudun. — GVILERMVS.

- *1235. Guillaume II, seigneur de Déols, Châteauroux et Issoudun.
- *1270. Guillaume III, seigneur de Déols, Châteauroux et Issoudun. — G.L.M. DE CHAVIG.
- 1317. André II, baron de Châteauroux, vicomte de Brosse; son fils André, vicomte de Brosse, mourut en 1356.
- 1356. Gui I^{er}, fils d'André II, baron de Châteauroux, vicomté de Brosse.
- 13... Gui II, comme le précédent.
- 1422. Gui III, fils *id.*
- 1482. François, *id.*
- 1490. André de Chauvigny.

SEIGNEURS DE DÉOLS ET CHATEAUMEILLANT

- 1176. Eudes de Déols, deuxième fils d'Ebbes II, sire de Déols, sire de Châteaumeillant.
- Raoul de Déols, sire de Châteaumeillant.
- Ebbes, frère du précédent, mêmes titres.
- Mahaut de Déols et Robin de Bomès.
- Marguerite de Bomès et Henri III de Sully.

VIERZON

Vierzon avait été donné par les comtes de Chartres à un seigneur nommé Humbaud. En 1270, Vierzon passa dans la maison de Brabant par le mariage de Jeanne de Vierzon avec Geoffroi de Brabant. Marie de Brabant, l'aînée de leurs filles, eut Vierzon, qu'elle transmit, en 1330, à sa sœur Elisabeth, femme de Gérard VI, comte de Juliers. Vierzon, réuni à la couronne à la fin du x^{ve} siècle, a depuis été joint au Berry.

Le type des monnaies de Vierzon est une large fleur de lis que Fillon considère comme ayant été formée par une dégénérescence du type des monnaies de Celles: il le définit *la combinaison ornementée et renversée des lignes servant à indiquer l'oreille, la mâchoire infé-*

riure, le menton, le ruban du diadème et le col de l'ancien profil adopté par les sires de Celles. Cette origine n'est pas certaine.

Le monnayage ne commença probablement pas avant le *xiii^e* siècle.

Un denier avec ALBA DOMINA, portant au *R* un écu chargé d'un fleuron, doit être attribué à Blanche de Joigny, veuve de Guillaume, vers 1250, qui l'aurait frappé comme tutrice de son fils Hervé. Le type héraldique du denier serait peut-être un composé maladroit des armoiries de Vierzon et de Joigny (*R. N.*, 1884, 273). On attribue à Guillaume (1302), époux de Marie de Brabant, des deniers avec VILLERMUS et *R* VIRSIONIS. c

SIRES DE VIERZON

970. Humbaud I^{er}, sire de Vierzon.
Humbaud II.
1000. Humbaud III le Tortu, sire de Vierzon et de Celles.
1031. Geoffroi I^{er}, sire de Vierzon et de Celles, puis de Mehun-sur-Yèvre, par son mariage avec Béatrix, fille d'Etienne.
1040. Arnould, sire de Vierzon ; son frère cadet Humbaud eut Mehun et Celles.
1110. Arnould II.
1142. Geoffroi II.
1144. Hervé I^{er}.
- *1164. Guillaume I^{er}. — GVILLERMVS.
- *1197. Hervé II, frère du précédent. — HERVEVS.
- *1219. Guillaume II.
1258. Hervé III, frère du précédent.
- *1270. Jeanne de Vierzon et Geoffroi de Brabant, sire d'Arschot. — GODEFR. DE. BRABA.
- *1362. Marie de Brabant, sœur de Geoffroi. MARIA. DE. BRABAN.
1380. Isabeau de Brabant et Guillaume III, duc de Juliers.

1393. Guillaume IV, duc de Juliers : la terre de Vierzou, confisquée sur ce dernier et donnée à Jean, duc de Berry, fut vendue par Charles VII, en 1445, à Renaud de Chartres, archevêque de Reims, et passa ensuite, par mariage, dans la maison de Lévis, puis dans celle d'Amboise. Elle fut réunie à la couronne à la fin du xv^e siècle.

MASSAY

Selon Duby, l'abbaye bénédictine de Massay aurait frappé monnaie (t. II, 242). Aucune pièce n'est connue.

SEIGNEURS DE DONZY

Nous parlerons maintenant des monnaies des sires de Donzy, dont le droit de monnayage semble avoir pris naissance dans celui des ducs des Francs.

Les sires de Donzy frappèrent monnaie à Saint-Aignan et à Gien. Saint-Aignan, fief du Berry, placé sur les limites de la Touraine, avait d'abord été réuni au comté de Blois par Thibaud le Tricheur : Thibaud II, vers l'an 1000, le donna à Geoffroi de Donzy, deuxième fils de Geoffroi de Semur et de Mahaut de Châlon.

SAINT-AIGNAN

Jusqu'à présent les monnaies de Saint-Aignan qui ont été retrouvées sont toutes anonymes, du xi^e au xii^e siècle, d'après leur fabrique, et portant soit un type ressemblant à une tête grossièrement gravée dans le genre du type blésois, soit un château tout différent du châtel tournois : cette imitation du type blésois est facile à comprendre, étant donnée l'origine de la seigneurie.

Les monnaies portent SANCTI AIGNANO avec nombreuses variantes. Le mot CASTRUM accompagne le château qui remplace la tête blésoise.

GIEN

Quant à Gien, situé en Mirepoix ou en Gâtinais, et qui devait son origine à un château construit par Charlemagne, c'était un fief relevant des évêques d'Auxerre, et qui, dès le xi^e siècle, appartenait à Geoffroy de Semur, beau-frère de l'évêque Hugues, qui le transmet à ses descendants les barons de Donzy. En 1197, la terre fut cédée par Hervé IV à Philippe Auguste, moyennant 3,000 marcs d'argent du poids de Troyes.

Les monnaies frappées à Gien sont au type Angevin, avec un monogramme imité de celui de Foulques. Elles portent le nom de Geoffroi (GOSÉDVS . COS . ꝢGIEMIS . CAS).

DONZY

Le marquis de Lagrange a attribué deux monnaies à Donzy (*R. N.*, 1837, 441). Mais G. de Soultrait rejette cette attribution et Poey d'Avant classe ces monnaies à Châteldon en Auvergne.

SIREs DE DONZY, GIEN ET SAINT-AIGNAN

- 1000. Geoffroi, sire de Donzy et de Gien, puis de Saint-Aignan, par donation des comtes de Blois.
- 1037. Hervé I^{er}, sire de Donzy, Gien, Cosne et Saint-Aignan.
- 1055. Geoffroi II.
- 1112. Hervé II, frère du précédent.
- 1120. Geoffroi III ; le comte de Blois, Thibaut IV confisqua sur lui la terre de Saint-Aignan, qu'il conserva longtemps.
- 1160. Hervé III.
- 1187. Guillaume Gouët.
- 1191. Philippe.
- 1194. Hervé IV, frère du précédent, sire de Gien et Saint-Aignan, comte de Nevers.
- 1222. Agnès de Donzy, dame de Saint-Aignan, et Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol.

1226. Gaucher de Châtillon.
 1250. Yolande, sœur du précédent, et Archambaud de Bourbon.
 1259. Mahaut de Bourbon et Eudes de Bourgogne.
 1267. Alix de Bourgogne, troisième fille de Mahaut, eut Saint-Aignan et fut mariée à Jean de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Celles, par sa mère. (Pour la suite, voyez les comtes d'Auxerre et de Tonnerre.)

SUITE DES SEIGNEURS DE SAINT-AIGNAN

1291. Guillaume de Châlon.
 1304. Jean II de Châlon.
 1346. Jean III.
 1379. Louis I^{er}.
 1398. Louis II.
 1423. Jean de Husson, neveu du précédent. A la fin du xv^e siècle la seigneurie de Saint-Aignan passa, par alliance, dans la maison de Beauvilliers, où elle est restée pour passer, par une autre alliance, dans la maison de Chalais-Périgord.

MEHUN-SUR-YÈVRE et CELLES-SUR-CHER

Mehun avait des seigneurs particuliers dès le x^e siècle. La seigneurie de Celles avait été donnée, en 970, par Thibaut II, comte de Blois, à Humbaud III, seigneur de Vierzon. La terre passa, au xii^e siècle, dans la maison de Courtenay par le mariage de Mahaut avec Robert de Courtenay, et au xiii^e siècle dans la maison d'Artois par le mariage d'Amicie de Courtenay avec Robert II, comte d'Artois, neveu de saint Louis.

Ce fief passa ensuite, avec celui de Saint-Aignan, dans la maison de Husson; Louis de Husson, en 1426, le vendit à Louis de La Trémouille : la fille de ce dernier ayant épousé Charles de Husson, seigneur de Saint-Aignan, ces deux terres se trouvèrent de nouveau réunies, puis Celles passa, par alliance, dans la maison

de Clermont, et enfin, par vente, dans celle de Béthune, à qui elle appartient aujourd'hui.

Les monnaies de Celles ont été frappées à la fin du XII^e siècle, au type biéso-chartrain : elles paraissent avoir été par la suite communes aux fiefs de Mehun-sur-Yèvre, et de Celles qui furent réunis dans la même main.

On connaît les deniers suivants de Robert d'Artois (1298-1315) : † ROBERTI ATBATES et R̄ DNI DE MAGDUNO Châtel ; † ROBERT D'ARTOI R̄ † MONOIE DE MEU Champ MEU : — MONETA R̄ ROBERTI.

Les deniers portant † ROBERT DE MAU R̄ † SIREs DE CELES sont donnés à l'époux de Mahaut.

SEIGNEURS DE CELLES-SUR-CHEV ET DE MEHUN-SUR-YÈVRE.

970. Humbaud I^{er} de Vierzon et de Celles.

985. Humbaud II.

1000. Humbaud III.

1031. Geoffroi I^{er}, seigneur de Vierzon, Celles et Mehun.

1040. Humbaud IV.

1072. Gimon I^{er}.

1102. Humbaud V.

1141. Gimon II.

*1178. Robert I^{er}. ROB' DE CELE, ROBERTVS. DE. CELLIS.

1189. Raoul.

Philippe, frère du précédent.

1198. Mahaud, épouse de Robert de Courtenai.

1267. Isabeau de Courtenai, épouse de Jean de Châlon.

1267. Jean de Châlon.

1291. Guillaume de Châlon.

1304. Jean de Châlon, seigneur de Celles et de Saint-Aignan.

CHATEAU-MEILLANT

Les seigneurs de Château-Meillant connus depuis le XI^e siècle étaient de la maison de la Roche-Guillebaut. Le fief passa ensuite dans la maison de Déols, puis au XIII^e siècle dans la maison de Bomés par le mariage de Mahaut

de Déols avec Robin de Bomès. Il entra ensuite dans la maison de Sully par le mariage de Marguerite avec Henri de Sully, en 1282.

En 1315, Marguerite de Bomès, dame de Châteaumeillant, dont on a des monnaies, étant veuve, dès 1285, de Henri III de Sully, qu'elle avait épousé en 1282, était chargée de la tutelle de son fils Henri IV, au nom de qui, probablement, elle exerçait ce droit régalien. Le fief de Châteaumeillant, du reste, avait longtemps appartenu à la maison de Déols.

Le fief passa dans la maison d'Albret par l'union de Marie de Sully avec le connétable Charles d'Albret.

Enfin, en 1456, dans la maison de Nevers par le mariage de Marie d'Albret avec Charles de Bourgogne.

A la fin du *xiv*^e siècle, les seigneuries de Sully, de Châteaumeillant, de Boisbelle et d'Orval qui formaient l'ancienne sirie de Sully, furent divisées entre plusieurs familles, par suite de mariage. En 1597, Boisbelle fut vendu par Charles de Gonzague à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qui acheta aussi Sully aux La Trémouille. Maximilien de Béthune fonda à Boisbelle une ville à laquelle il donna le nom d'Henrichemont, en l'honneur de son maître Henri IV.

Boisbelle avait été une terre de franc alleu. Le nouveau fief, Henrichemont, fut également une souveraineté, avec titre de principauté : les Béthune y frappèrent monnaie. Louis XIV leur reconnut ce droit en 1644, et, en 1654, le duc de Sully établissait à la tête de son atelier monétaire deux ouvriers, l'un Lyonnais et l'autre Parisien ; cet atelier était alors composé, comme les ateliers royaux, de deux gardes, d'un procureur, d'un graveur et d'un essayeur ; en 1719, le duc de Sully faisait encore une ordonnance contre les faux monnayeurs.

Les types sont différents sous chaque famille. La famille de Déols a copié les barbarins de Limoges.

Anonymes avec + CHASTELLOMS croix. \hat{M} + MELHARES. Tête barbue de face.

Ebbes de Déols frappe des deniers avec : + EBO DE DOLIS croix \hat{M} MELIANES tête barbue.

De Marguerite de Bomès (1282-1323), on a une obole avec † M. DAME DE SOULI croix cantonnée d'un s Ṛ † MEL. CASTRO, type blésois dégénéré; et des deniers avec : † MARGARETA DNA Lion Ṛ † CASTRI MELLA croix.

Les deniers et oboles autrefois attribués à Château-du-Loir, ont été restitués à Château-Meillant depuis l'apparition du denier avec CASTRI. MILITUM, échiqueté à un franc quartier de trois pals Ṛ M. DAME DE SOULI. Cette pièce appartient évidemment, à Marguerite de Bomès, veuve d'Henri de Sully, qui est nommée dans l'ordonnance de 1315 : *damme de Chastiau Villain, mère au seigneur de Sully* (R. N., 1867, 139).

M. E. Caron a signalé récemment un denier portant les légendes DO.SOLIACO Ṛ CASTRO.MIL avec les cinq annelets du type périgourdin Cette pièce appartiendrait à un Henri de Sully, sire de Château-Meillant (*Annuaire Soc. Num.*, 1887, p. 664).

MAISON DE SULLY

- 8... Hercenau de Sully.
- 8... Herbert.
- 9... Hercenau II (mort avant 1064).
- 109.. Gilon II de Sully, gendre du vicomte de Bourges.
- 11.. Mahaut de Sully et Eudes Arpin, vicomte de Bourges, par son mariage, Mahaut ayant hérité de son oncle Etienne, vicomte de Bourges.
- 110.. Agnès de Sully, sœur de la précédente et Guillaume de Champagne, comte de Chartres.
- 1150. Eudes-Archambaud de Champagne, sire de Sully.
- 1163. Gilon de Champagne, sire de Sully.
- 1177. Archambaud II.
- 1217. Henri I^{er}.
- 1252. Henri II, seigneur de Sully, Boisbelle, Orval.
- 1269. Jean I^{er}. *id.*
- 1281. Henri III, frère du précédent, seigneur de Sully, Boisbelle, Orval; il avait épousé, vers 1282, Marguerite de Bomès, dame de Châteaumeillant.

1285. Henri IV de Sully ; sa mère Marguerite tutrice.
 1320. Jean II.
 1360. Louis.
 1381. Marie de Sully, dame d'Orval, Châteaumeillant,
 Boisbelle, et Gui VI de La Trémouille, puis
 Charles d'Albret, comte de Dreux.

SEIGNEURS DE SULLY.	SEIGNEURS DE BOISBELLE.
1398. Georges de La Trémouille.	1415. Charles II d'Albret.
1446. Louis, vicomte de Thouars.	1455. Arnaud-Amanieu d'Albret, seigneur d'Orval.
1483. Louis, <i>id.</i>	1463. Jean d'Albret d'Orval.
1515. François, prince de Talmont.	1528. Marie d'Albret et Charles de Clèves, comte de Nevers.
1524. Charles, <i>id.</i>	1538. François I de Clèves.
1541. Louis, duc de Thouars.	1665. Henriette de Clèves et Louis de Gonzague-Mantoue.
1577. Claude de La Trémouille.	1695. Charles de Gonzague, duc de Nivernais.
1597. Maximilien de Béthune, seigneur de Sully par acquisition, prince de Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, etc. Son fils, Maximilien II de Béthune, mourut en 1634, avant lui.	
1641. Maximilien III François, duc de Sully, prince d'Henrichemont et de Boisbelle.	
1661. Maximilien IV Pierre-François.	
1694. Maximilien V Pierre-François-Nicolas.	
1712. Maximilien VI Henri, frère du précédent.	

SANCERRE

En 1014, le comté se trouva en la possession d'Eudes II de Champagne, par échange avec son frère Roger, évêque de Beauvais, qui reçut la part d'Eudes dans le comté de Beauvais. Ses descendants, comtes de Blois et de Champagne, furent aussi comtes de Sancerre jusqu'à Thibaut

le Grand. Le fils de ce dernier, Etienne, eut en 1152, Sancerre en partage. Au xv^e siècle, le comté passa dans la maison d'Auvergne. Il fut ensuite revendiqué par la maison de Bueil qui l'obtint par arrêt du parlement de Paris et le vendit en 1640 à la famille de Condé.

L'origine du monnayage sancerrois dérive du droit qu'exerçaient les comtes de Blois et de Champagne.

Etienne frappa monnaie à son propre nom : STEPHANVS. COME. RIVLIVS. CESAR. Le comte adopta pour type une tête couronnée qui était celle de Jules César, que Sancerre reconnaissait pour son fondateur ; derrière on voyait une étoile en souvenir de la comète qui apparut à la mort du dictateur.

La tête, d'abord de profil, puis de face, revint encore de profil, mais couronnée. Après Etienne, les monnaies deviennent anonymes et portent SACRUM CESARIS, DOMINUS CESAR.

Etienne de Sancerre introduisit dans son comté l'imitation des types esterlins à la croix cantonnée de besants.

COMTES DE SANCERRE

- 1014. Eudes II, comte de Champagne, échange avec son frère Roger, évêque de Beauvais, le comté de Sancerre contre celui de Beauvais.
- 1037. Etienne II et Thibaut III, comtes de Champagne et de Blois.
- 1047. Thibaut III, seul.
- 1089. Hugues I^{er} et Etienne I^{er}, comtes de Champagne et de Blois.
- 1092. Thibaut IV le Grand, comte de Champagne et de Blois.
- * 1152. Etienne (II de Champagne), comte de Sancerre.
- 1191. Guillaume, *id.*
- * 1218. Louis I^{er}, comte de Sancerre et de Charenton.
- 1268. Jean I^{er}, *id.*
- * 1280. Etienne II, *id.*
- 1306. Jean II, frère du précédent.
- 1327. Louis II.

1346. Jean III.
 1403. Marguerite de Champagne et Girard de Retz,
 puis Béraud II d'Auvergne, puis Jacques de
 Maulevrier, puis Jean Lourdin.
 1409. Béraud III d'Auvergne.
 1426. Jeanne d'Auvergne et Louis I^{er} de Bourbon-
 Montpensier.
 1451. Jean IV, sire de Bueil, neveu de Béraud d'Au-
 vergne.
 1477. Antoine de Bueil, etc. (V. La Thaumassière,
 p. 438).

SEIGNEURIE PUIS COMTE DE CHARENTON

La seigneurie de Charenton, sise en Bourbonnais, appar-
 tenait à une branche de la maison de Déols, et compre-
 nait primitivement Bruières, Orval, Epineuil et Meillant :
 Bruières, Orval et Epineuil passèrent aux Sully en 1250.

La plus ancienne monnaie de Charenton fut frappée par
 Renaud de Montfaucon, à l'imitation des pièces de Ne-
 vers ; il suffit d'examiner cette pièce pour reconnaître
 que ce seigneur qui, par sa femme, était proche parent de
 Pierre de Courtenai, comte de Nevers, s'empessa de co-
 pier les nouvelles monnaies que le comte avait fait frap-
 per à Nevers.

Renaud frappa encore les deniers suivants : † CHAREN-
 TONIS tête de profil. — R̄ R. DOMINUS, croix cantonnée de
 4 besants. (Imitation du type de Saint-Maurice de Vienne).
 † SCI AMANTIS, main bénissante. R̄ R. DNI. D.CHAR, croix
 (Imitation des estevenants de Besançon).

Renoul (II ou III) de Culent, agissant peut-être comme
 bailliste, imite la monnaie de la Marche sur le denier por-
 tant : RENOS DE CULEN R̄ DNS CARENTON. Dans le champ, I,
 E, lis et deux croissants. Guillaume de Courtenay place
 ses armes (d'or à trois tourteaux de gueules, lambel) sur
 son denier qui porte au R̄ † s. DE CHARANTO. La monnaie
 de Louis de Sancerre, citée par Duby, n'est pas retrouvée
 mais celle de Jean (1268-80) au type chartrain, porte

+ CHARET ñ + I. C. DE SANSERE. C'est ce dernier mot que Cartier (*R. N.*, 1845, 336) avait lu *Ansile*. D'Etienne III de Sancerre (1280), on a la pièce avec + STE. DE CANCERE ñ DE CHARENTO, MON et écusson. Un denier avec + R. DOMINUS ñ + CABENTONIE, grand lis, appartient peut-être à Renaud de Montfaucon (*E. Caron, Op. laud.* p. 398.)

SIREs DE CHARENTON

Ebbes de Déols, sire de la Châtre et Charenton, sixième fils de Raoul II, prince de Déols.

Ebbes II.

Ebbes III, sire de Charenton seulement.

1109. Ebbes IV.

1136. Ebbes V.

1160. Ebbes VI.

1190. Ebbes VII.

*1194. Renaud de Montfaucon (RENAVVS.DNS), deuxième fils du précédent, épousa en 1194 Isabeau, fille de Robert de Courtenai, seigneur de Champignelles, frère de Pierre, comte de Nevers.

1244. Isabeau de Courtenai, veuve du précédent, et Jean I^{er}, comte de Châlon et de Bourgogne.

*1255. Guillaume de Courtenai, seigneur de Champignelles, frère de la précédente. — G.DE.COR-TENA.

*12... Louis I^{er}, comte de Sancerre (LYDOVICUS.CNS), par acquisition. Voy. la suite des comtes de Sancerre.

LINIÈRES

Baronnie qui entra dans la maison de Beaujeu, au xv^e siècle. Elle aurait également eu le droit de monnayage selon Cathérinot. Mais il s'agit probablement d'une participation aux bénéfices de la monnaie.

PRINCES DE LINIÈRES

Eudes, prince de Linières, Rezé et Thevé.

1072. Séguin, *id.*

1094. Guillaume, sire de Linières.
 1113. Jean I^{er}.
 1148. Guillaume II, baron de Linières, etc.
 1171. Jean II. *id.*
 1213. Guillaume III. *id.*
 1227. Guillaume IV. *id.*
 1268. Guillaume V. *id.*
 1286. Jean III. *id.*
 133.. Godemar. *id.*
 1340. Jean IV. *id.*
 138.. Jean V. *id.*
 1400. Philippe. *id.*
 1412. Jean VI. *id.*
 143.. Jacqueline, baronne de Linières, et Edouard de Beaujeu.
 147.. François de Beaujeu.
 1486. Jacques de Beaujeu, frère du précédent.
 150.. Philbert de Beaujeu.
 154.. Catherine d'Amboise, veuve du précédent, et son mari Louis de Clèves, comte d'Auxerre.
 Antoinette d'Amboise, nièce de la précédente, et Antoine de la Rochefoucauld, baron de Barbezieux.
 1545. Charles de la Rochefoucauld.
 157.. Antoinette de la Rochefoucauld et Antoine de Brichanteau, seigneur de Nangis.

GRAÇAY

Baronnie vendue en 1371, à Jean de France, duc de Berri. Elle aurait eu des monnaies selon Cathérinot. (Duby, t. II, 269).

SEIGNEURS DE GRAÇAY

- 8... Renaud I^{er}.
 99... Renaud II, prince de Graçay.
 100.. Sulpice, *id.*

 1108. Renaud III, *id.*

- 1125. Etienne I^{er}, baron de Graçay.
- ?1145. Renaud IV.
- 1180. Pierre I^{er}.
- 1198. Etienne II.
- 1222. Pierre II et Étienne III, son fils (mort av. 1248.)
- 1285. Étienne IV, fils d'Étienne III.
- 130.. Pierre III.
- 133.. Renaud V.
- 136.. Renaud VI vend, en 1370, la baronnie de Graçay à Jean de France, duc de Berry.

COMTÉ DE NIVERNAIS

Ce fief, après avoir fait partie de l'ancien royaume d'Aquitaine, passa, à la fin du ix^e siècle, en la possession des ducs de Bourgogne qui le faisaient administrer par des comtes relevant d'eux : c'est ainsi que l'on voit le comte Rathier gouverner le Nivernais sous la suzeraineté de Richard le Justicier. A Nevers, comme à Auxerre et à Chalon-sur-Saône, il est probable que le monnayage féodal débuta avec le type carlovingien, grâce à l'influence des ducs de Bourgogne, vers le milieu du x^e siècle : nous voyons ensuite un grand changement s'opérer et les monnaies de Nevers porter le nom d'un roi Louis. M. de Barthélemy pensait que ce nom est celui de Louis d'Outre-Mer, et qu'il n'est pas impossible d'expliquer ce changement.

A la fin du x^e siècle, vers 987, le Nivernais passa au pouvoir d'Otte-Guillaume, fils du premier lit de Gerberge et de Henri le Grand, duc de Bourgogne. Otte-Guillaume fit la guerre à Robert, roi de France, à cause du duché de Bourgogne auquel il prétendait; il échoua et ne conserva que le comté de Bourgogne et le Nivernais : c'est à lui que M. de Barthélemy attribue le changement de type précité : il abandonna l'ancien type carlovingien adopté par les ducs des Francs pour prendre celui de Louis d'Outre-Mer, qui était en faveur en Aquitaine.

On peut donc classer ainsi les monnaies nivernaises les plus anciennes :

De 888 à 1001 : imitation des monnaies carlovingiennes.

De 1001 à 1161 : imitation des monnaies de Louis d'Outre-Mer.

En 1188, Pierre de Courtenay fit probablement une grande réforme dans sa monnaie. Comme le premier comte dont on lit le nom sur les monnaies nivernaises est un Guillaume, *OVILLEM*, M. de Barthélemy est amené à en conclure que ces pièces furent muettes jusqu'à Guillaume IV. La réforme fut poursuivie par Pierre de Courtenay, ainsi que par ses deux gendres, Henri de Donzy et Gui de Forez, ses successeurs.

Dans le mot *rex*, le *r* devient le croissant d'une faucille, l'*E* un *i* ou jambage devant lequel se trouve trois points; l'*x* est changé en une croissette.

En joignant l'*i* au croissant, la faucille était complète.

Les anonymes portent *NEVERNIS CIVT* avec variantes et *LUDOVICUS*.

Sous Guillaume, Pierre, Hervé et Gui, la faucille persiste, mais elle disparaît sous Mahaut II dont le type est une fasce accompagnée en chef d'une fleur de lis et en pointe de deux étoiles. Eudes frappe avec les armes de Bourgogne ancien, brisées d'une bordure engrêlée.

Jean Tristan adopte deux lis appointés et deux étoiles, type dérivé probablement de celui de Mahaut. Robert qui continue encore le type de Jean, prend aussi l'écusson de Flandre brisé d'un lambel à quatre pendants, qui est adopté par Louis de Flandre.

Le monnayage de Nevers s'arrêta évidemment dans le courant du *xiv*^e siècle, époque à laquelle la maison de Bourgogne, qui possédait ce fief par le mariage de Marguerite de Flandre avec le duc Philippe le Hardi, fit courir en Nivernais les monnaies bourguignonnes (*V. doc. n° 3*).

COMTES PUIS DUCS DE NEVERS

888. Richard le Justicier, duc de Bourgogne.

918. Séguin.

943. Hugues le Blanc, duc de Bourgogne et des Francs.
 956. Otton, duc de Bourgogne.
 965. Henri le Grand, duc de Bourgogne.
 987. Otte-Guillaume, comte de Bourgogne et Nevers, beau-fils de Henri-le-Grand.
 992. Mathilde, fille du précédent, comtesse de Nevers, et Landry, seigneur de Maers et Monceaux : ce dernier s'empara de l'Auxerrois en 1015.
 1028. Renaud I^{er}, comte d'Auxerre et Nevers.
 1040. Guillaume I^{er}.
 1076. Renaud II, comte de Nevers seulement.
 1089. Guillaume II, fils du précédent, comte d'Auxerre en 1095.
 1147. Guillaume III.
 *1161. Guillaume IV (COMES.GNIELM OU GVHEMO), comte d'Auxerre, Nevers et Tonnerre.
 *1168. Gui, frère du précédent. COMES.GVIDONIS.
 1175. Guillaume V.
 *1181. Agnès de Nevers et Pierre de Courtenay. — COMES.PETRVS.
 1192. Mahaut de Courtenay, avec
 *1199. Hervé de Donzy. (COMES.ERVEVS) ; — puis avec
 *1226. Gui de Forez. — GVIDO.COMES.
 *1257. Mahaut II de Bourbon (M. COMITISSA), petite-fille de la précédente, et Eudes de Bourgogne (ODOCOMES).
 *1166. Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, (I. COMITISSA), et Jean Tristan de France, comte de Valois. (I.F.REGIS.FRANCIE) ; — puis avec
 *1271. Robert de Dampierre. ROBERTVS.COMES.
 *1296. Louis I^{er} de Flandre. LVDVICVS.COMES.
 1322. Louis II de Flandre.
 1346. Louis III de Mâle.
 1384. Marguerite de Flandre et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.
 1404. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, Rethel, baron de Donzy, duc de Brabant et de Limbourg.

1415. Charles de Bourgogne : il fut d'abord sous la tutelle de sa mère, Renne d'Artois.
1464. Jean de Bourgogne, frère du précédent, comte de Nevers, Rethel, Etampes et Eu.
1491. Engilbert de Clèves, déjà comte d'Auxerre. Il était petit-fils du précédent : sa mère, Elisabeth de Bourgogne, fille de Jean, avait épousé, en 1455, Jean, duc de Clèves.
1506. Charles 1^{er} de Clèves.
1521. François 1^{er} de Clèves, premier duc de Nevers.
1562. François II.
1563. Jacques, frère du précédent.
1564. Henriette de Clèves, sœur des précédents, mariée à Louis de Gonzague-Mantoue.
1601. Charles II de Gonzague-Mantoue.
1637. Charles III de Gonzague, petit-fils du précédent, vendit, en 1659, tous ses domaines de France au cardinal Mazarin.

BROSSE-HURIEL

Huriel est situé en Bourbonnais, mais a fait longtemps partie des domaines de la maison de Brosse. Mais, plus tard, le fief fut partagé entre deux branches.

En même temps qu'André de Chauvigny faisait frapper monnaie à Brosse, Pierre 1^{er} et Pierre II en faisaient autant à Huriel, après s'être fait maintenir dans ce privilège par le règlement de 1315. Il est peu probable que les ancêtres de Pierre de Brosse, seigneur d'Huriel, aient eu ce droit précédemment, mais le représentant de la branche cadette de la maison de Brosse prétendit avoir les mêmes privilèges que les Chauvigny, qui représentaient la branche aînée : comme eux, ils copièrent les types des monnaies de Chartres.

Hugues 1^{er}, seigneur de Brosse et d'Huriel, fils de Bernard IV, qui lui-même descendait des vicomtes de Limoges, eut deux fils : l'un, Hugues II, fut seigneur de Brosse, et sa petite-fille, Jeanne, épousa, comme nous l'avons vu, André II de Chauvigny, baron de Château-

roux; l'autre fils de Hugues I^{er}, Roger, transmet à ses descendants les seigneuries d'Huriel, Boussac et Sainte-Sévère, qui, par un mariage, vinrent encore augmenter les domaines de la maison de Chauvigny.

On possède un denier avec + HUNBAUDUS R̄ + DE URIACO qui doit appartenir à un certain Humbaud d'Huriel, mort au commencement du XIII^e siècle.

Pierre I^{er} de Brosse a frappé avec les légendes PETRUS BRUCIE R̄ DNS HUR OU DOMINU HURCE et le type chinonais ou une gerbe.

André de Chauvigny (1317) copia soit les monnaies au type chartrain, soit les monnaies aux armes de Dreux, frappées en Bretagne et à Limoges. On a des deniers et oboles avec + AND. D. CHAUVIGNI, écusson à ses armes, R̄ + VICECOMES BRUCIE, croix cantonnée d'une N. + ANDREAS. VISCE R̄ + DOMES BRUCIE, écu à une gerbe. (Duby, pl. 74). Un denier d'André portant dans le champ les armes de Dreux au franc quartier d'hermines, est une imitation de la monnaie de Jean III de Bretagne, vicomte de Limoges (*R. N.*, 1883, 204).

SAINTE-SÉVÈRE

Sainte-Sévère était un fief de la maison de Brosse. On a un denier d'Hugues I^{er} (1256) avec + VGO. VICECOMES, croix ancrée R̄ SANCTA. SEVERA, croix.

SEIGNEURS DE BRO SSE

Bernard I ^{er} , seigneur de Brosse, issu de Bernard, vicomte de Limoges.	Jean. * Jeanne et André de Chauvigny. Roger, seigneur d'Huriel.
1136. Giraud.	1287. Pierre I ^{er} .
1167. Bernard II.	1305. Pierre II.
1175. Bernard III.	Louis, frère du précédent.
Bernard IV.	
1256. Hugues I ^{er} .	1356. Guy de Chauvigny, vicomte de Brosse.
Hugues II, vicomte de Brosse.	(Voyez page 248.)

LA FERTÉ-CHAUDERON

La Ferté-Chauderon (*Firmitas Calderonis*) est la première des quatre principales baronnies du Nivernais. Elle appartient aux Chauderon, puis aux familles de Chatel-Perron, dauphins de Jaligny, de Bourbon-Classy, de Montaigu, de Vienne, de la Chambre, Cochet et Andrault de Langeron, dont elle prit le nom qu'elle conserva depuis.

Duby a parlé du droit de battre monnaie que possédait les barons de Chauderon (II, 274). M. de Soultrait a retrouvé dans *l'Inventaire manuscrit des titres de Nevers*, par l'abbé de Maroles, des extraits qui mentionnent le droit de monnaie de la Ferté-Chauderon, confirmé en 1317. par Louis, comte de Nevers. En 1322, dans un aveu rendu au comte de Nevers par Ysabeau de Chatel-Perron, dame de la Ferté, le droit de battre monnaie en la baronnie de la Ferté-Chauderon est encore mentionné. Aucun spécimen de ce monnayage ne nous est parvenu.

SOUVIGNY

Le prieuré de Souvigny, fondé en 926, fut placé à cette époque sous la dépendance de l'abbaye de Cluny, par Aimar, sire de Bourbon. Il fut d'abord régi par des doyens, puis par des prieurs. (*V. doc.*, n° 4).

Une charte, datée de 994, paraissait établir que Hugues Capet, guéri après un pèlerinage à saint Mayeul, le plus célèbre des prieurs de Souvigny, avait accordé à l'abbé de Cluny, pour le prieuré de Souvigny, le droit de battre monnaie à l'effigie de saint Mayeul. Cette monnaie devait avoir cours dans les domaines du sire de Bourbon. Mais MM. Chazaud et A. de Barthélemy ont démontré que ce document avait été inventé au xvii^e siècle (*R. N.*, 1868, 357).

Le plus ancien acte qui parle des monnaies de Souvigny émane de l'archevêque Aldebert de Bourges (1095-98). Du reste, M. de Barthélemy, par l'étude des mon-

naies, avait déjà établi que le monnayage ne commença probablement qu'au XI^e siècle. On y vit toujours la tête du saint, d'abord de face, avec une crocse à droite ou à gauche, et, plus tard, la tête de profil, à droite ou à gauche (*R. N.*, 1845, p. 365 et seq.).

Les sires de Bourbon, qui n'avaient pas à l'origine de droit monétaire, empiétèrent au XII^e siècle sur les droits des prieurs en battant monnaie. Pour mettre fin à des démêlés incessants, Gui de Dampierre et le prieur Hugues convinrent, en 1213, de monnayer à frais communs dans l'atelier de Souvigny.

Archambaud IX et Archambaud X, en 1242, agirent de même. Eudes de Nevers, qui leur succéda, ouvrit un atelier à Montluçon. Jean de Bourgogne, qui avait épousé Agnès, renouvela en 1263, l'accord avec les prieurs de Souvigny; mais il frappa cependant à son nom seul comme sire de Bourbon. En 1268, Agnès eut avec les prieurs des démêlés qui se terminèrent par un accord avec le prieur Yves de Vergy, dans lequel elle se réservait pour elle et ses successeurs un droit perpétuel dans l'association (16 janvier 1272; *R. N.*, 1884, 446). Aucune contestation ne s'éleva plus à partir de ce moment.

En 1320, Philippe le Long racheta le droit de monnayage de Souvigny, moyennant 15,000 bons petits tournois, somme qui pourrait représenter aujourd'hui 240,000 fr.

Les légendes sont : *scs. MAIOLUS R̄ SILVINIACO*. Pour les monnaies communes aux prieurs et aux sires de Bourbon, on trouve des deniers aux types suivants : *BORBONENSIS*, buste de saint Mayeul, *R̄ LUDOVICUS REX*, et d'autres avec *scs MAIOLUS, R̄ R. DNS. BORBON*. Ces derniers appartiennent à Robert de Clermont qui, en 1272, avait épousé Beatrix, fille d'Agnès, et qui, par la mort de cette dernière, devint duc de Bourbon, en 1283.

BOURBON

Le Bourbonnais avait été formé par Charles le Simple, en faveur d'Aymar, de terres situées dans le Berry, le Nivernais, l'Autunois et l'Auvergne et peut être considéré

comme ayant fait partie de l'ancien duché ou marquisat de Bourgogne. On vient de voir que les sires de Bourbon avaient empiété sur les droits monétaires des seigneurs de Souvigny.

Les premières émissions remontent au XIII^e siècle. Les types sont d'abord une tête et une main bénissante avec les légendes LODVICUS.REX et BORBONENSIS. Ensuite on imita les pièces anonymes de Nevers. On possède un denier de Jean (1262-68) avec I.DNS.BORBONIE ꝛꝛ LODOICUS REX qui présente la faucille.

M. Caron est disposé à attribuer à Archambaud IX et Archambaud X les deniers autype de saint Mayeul dont la croix est cantonnée des lettres D.B (*Dominus Borbonie*). Il donne à cette même période le denier de billon noir, considéré comme faux par Poey d'Avant, qui porte LODOCUS RX BORBO ꝛꝛ + EMRICUS DE BRAN; Dans le champ, CIE entre deux croissants. Ce denier, qui est une imitation de ceux de la Marche, est connu aujourd'hui à trois exemplaires. Son authenticité n'est plus niable, mais son attribution reste toujours à trouver (E. Caron, *Op. laud.*, p. 400).

A de Longpérier avait publié dans le *Catalogue Dassy* (1840, 16), une obole portant MEAT, ꝛꝛ + BORBONENSIS, château avec deux tourelles; au dessus, o; au dessous, B. M. Caron pense que cette pièce est de Mahaut II, comtesse de Nevers, qui était suzeraine de Bourbon-Lancy par son mari, Eudes de Bourgogne dont les initiales se retrouveraient sur la pièce, O.B (*Odo Burgundi*). D'autres oboles avec + IO : D : CAST : VILLANO et le même ꝛꝛ appartiennent peut-être à Jean de Châteauvillain, sire de Bourbon au commencement du XIV^e siècle (*R. N.*, 1887, 402).

MONTLUÇON

En 1202, Philippe-Auguste donna la ville de Montluçon à Gui de Dampierre, époux de Mahaut, héritière des sires de Bourbon. Gui frappa monnaie en imitant le type de Gien, vraisemblablement pour des raisons commerciales.

Les monnaies de Gui furent frappées jusqu'en 1214, date à laquelle il fit une convention avec le prieur de Souvigny. Elles portent les légendes + GUIDONIS, croix cantonnée de deux clous R̄ + MONLUÇON, type angevin.

L'atelier de Montluçon fut rouvert par Eudes (1249-1269) qui frappa des deniers avec le titre ODO. DOMINUS R̄ MONLUÇONIS qui portent une fasce avec trois coquilles, type imité des deniers que Mahaut, épouse d'Eudes, faisait frapper à Nevers et qui portaient une fasce accompagnée de deux étoiles et d'un lis.

Les coquilles figurent dans les armes des sires de Bourbon et on les trouve également à côté du buste de Saint-Mayeul et de la croix qui figurent sur les monnaies de Souvigny.

SIRES, BARONS, PUIS DUCS DE BOURBON.

- 916. Aimar, sire de Bourbon.
- 944. Aimon 1^{er} fils d'Aimar.
- 980. Archambaud 1^{er}.
- 1034. Archambaud II.
- 1078. Archambaud III.
- 1104. Archambaud IV.
- 1105. Aimon II, frère d'Archambaud III.
- 1116. Archambaud V, fils d'Aimon II.
- 1171. Mahaut 1^{er} de Bourbon et Gautier de Vienne, puis
Gui II de Dampierre.
- 1215. Archambaud VI de Dampierre, sire de Bourbon.
- 1242. Archambaud VII.
- 1249. Mahaut II de Dampierre et Eudes de Bourgogne.
- 1262. Agnès, sœur de la précédente, et Jean de Bourgogne.
- 1287. Béatrix de Bourgogne et Robert de France, comte
de Clermont.
- 1310. Louis 1^{er} de France, premier duc de Bourbon.
- 1342. Pierre 1^{er}.
- 1356. Louis II.
- 1410. Jean 1^{er}.
- 1434. Charles 1^{er}.
- 1456. Jean II.

1488. Pierre II, fils de Charles I^{er}.
 1505. Susanne de France et Charles II de Bourbon.
 1527. Réunion à la couronne par confiscation.
 1651. Louis XIV donne le duché de Bourbon à Louis II, prince de Condé, en échange du duché d'Albret et d'autres domaines.

AUVERGNE

En 928, l'Auvergne entra dans la maison de Poitiers qui la garda jusqu'au moment où Philippe-Auguste s'en empara.

Saint Louis en donna à son frère Alphonse une partie qui revint à la couronne en 1272. En 1421, le comté d'Auvergne passa à la maison de la Tour qui la garda jusqu'en 1524. A cette époque, Jeanne donna par testament son héritage à Catherine de Médicis et le comté fut définitivement réuni à la couronne sous Louis XIII.

Les comtes d'Auvergne paraissent avoir joui de très bonne heure du droit de frapper monnaie. Le monnayage fut établi par Guillaume III, premier comte héréditaire d'Auvergne et duc d'Aquitaine, ou par Guillaume Taillefer, comte d'Auvergne et de Toulouse; mais ces premières monnaies comtales furent probablement des copies des anciennes pièces carolingiennes.

On connaît une charte du comte Guillaume, datée de 1044, par laquelle, avec le consentement de sa femme et de ses enfants, il donnait à l'église cathédrale de Clermont sa monnaie et ses monnayeurs, (V. *Doc.*, n° 5). Le privilège devint ensuite commun aux évêques et au chapitre. Ce changement arriva au xii^e siècle et est probablement marqué sur les m. par l'apparition de la tête de face de la Vierge.

Les deniers, en 1315, devaient être à 3 deniers 16 grains de loi, argent le roi, et de 19 sous de poids au marc de Paris. Les mailles devaient être à 3 deniers de loi, argent le roi, et de 14 sous 9 deniers mailles doubles de poids, de sorte que 13 deniers valaient 12 petits tournois. Jus-

qu'en 1360, l'évêque, en prenant possession du siège épiscopal, jurait de ne rien changer à la monnaie sans le consentement du chapitre. En 1290, le roi Philippe le Bel ayant établi un atelier monétaire à Montferrant, l'évêque Aimar du Cros voulut s'y opposer : mais le roi passa outre, en disant que, pour *la nécessité de ses affaires*, l'atelier royal serait maintenu.

Les lég. sont : ARVERNA, champ : URBS. R̄ SCA. MARIA croix; puis URBS.ARVERNA R̄ S ou SCA.MARIA, tête de la Vierge.

SAINT-ANDRÉ DE CLERMONT

Un titre montre que cette abbaye avait droit à une redevance de la m. de Clermont, en 1271, (Duby, t. II, 245).

COMTES DU VELAY ET VICOMTES DE POLIGNAC

Selon Duby ces seigneurs auraient frappé monnaie. La charte de Raoul, de 924, pour le Puy, permet de croire que les comtes du Velay possédaient alors le droit de fabrication. Mais, comme le dit Fillon, leurs monnaies devaient être à un type carolingien immobilisé.

BRASSAC

Poey d'Avant attribue à cette ville du Puy-de-Dôme une obole de Pierre de Brosse avec : PETRUS DE BROCIA R̄ BRASAU, tête de la Vierge de face, à cause du type qui est celui des évêques de Clermont; mais ce Pierre de Brosse est inconnu.

RIOM

La partie de l'Auvergne donnée par saint Louis à son frère Alphonse avait Riom pour capitale. Alphonse y frappa des deniers au châtel tournois, imité des monnaies royales. Le nom d'abord en idiome vulgaire, ANFOURS, parait ensuite en latin, ALFUNSUS, toujours accompagné du titre *comes*. La légende du R̄ est RIOMENSIS ou DE RIOMENSIS.

CHATELDON

Poey d'Avant classe à cette ville les deniers suivants : LVDOVICVS. VIVIT. Monogramme d'Erbert du Mans \mathfrak{r} CASTELLVM.DON, croix avec A et ω . — PHILIPPVS.REX, même type \mathfrak{r} le même. Ces pièces avaient été attribuées autrefois à Hervé de Donzy (M^{is} de la Grange, *R. N.*, 1837, 441).

BRIOUDE

Aucun document ne parle de l'atelier de Brioude, dont les monnaies sont cependant assez nombreuses.

Le nom de Guillaume qui figure sur les deniers de Brioude a été immobilisé aux X^e et XI^e siècles. Légendes : VLELMO.COMS \mathfrak{r} BRIVITES ou BITIRITES.

M. Chassaing a pensé que les pièces à la légende VICTORIANO auraient été battues par les comtes d'Auvergne, avant la fin de la dynastie carolingienne. Poey d'Avant y reconnaissait un nom de lieu que M. de Gourgues identifiait avec VICTORIANUM CASTRUM, ancien nom de Vieille-Brioude (*R. N.*, 1838, 432 et 1850, 198).

LE PUY

L'évêché du Velay fut transféré, au V^e siècle, sur le mont Anis (*Podium Aniciense*). La nouvelle cité fut d'abord nommée *Anicium*.

Adalard, 28^e évêque du Puy (919-925), reçut du roi Raoul, avec le consentement de Guillaume II, duc d'Aquitaine, le bourg contigu à l'église du Puy et le droit de battre monnaie. La charte de concession, du 8 avril 924, fut confirmée par le roi Lothaire, le 8 mars 955 (*V. doc.* 6).

A la fin du XI^e siècle, les vicomtes de Polignac se désistèrent en faveur d'Adhémar, évêque du Puy (1087-1102) de tous les droits qu'ils avaient usurpés pendant le voyage de l'évêque en Terre sainte, pour 25,000 sols, monnaie du pays. (*Hist. Languedoc*, p. 275, *Preuves*, p. 8.)

En 1134, le roi Louis confirma le droit de battre monnaie à Humbert, évêque du Puy. En 1171, Pons, vicomte

de Polignac, et son fils Hercule remettent à l'évêque Pierre III un prétendu droit sur la monnaie de la ville, à l'instigation du roi Louis le Jeune, qui avait donné le comté de Velay à l'évêque, après l'avoir confisqué sur Guillaume VII, comte d'Auvergne. Cependant, en 1173, l'évêque Pierre consentait à céder la moitié des émoluments au vicomte Pons.

Un successeur de ce dernier, Pons V, partant pour la croisade en 1248, vendit au chapitre, pour 20,000 sols viennois, ses droits qui consistaient en cinq deniers par livre d'espèces.

Le monnayage durait encore sous Philippe IV, qui écrivit à l'évêque du Puy au sujet de la réforme des monnaies. Il cessa au commencement du *xiv^e* siècle. Le type de la monnaie du Puy a toujours été une dégénérescence du chrisme, une croix à 4 et 6 branches aux extrémités d'abord carrées, puis arrondies. La croix devient ensuite la rosace à plusieurs folioles que l'on retrouve à Gap et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les légendes sont : MONETA η SCE MARIAE puis BEATE MARIE η PODIENSIS. L'attribution à Manosque de la pièce avec SCE.MANVE semble définitivement acquise (Voy. *Manosque*).

Enfin, il faut citer les intéressantes pièces avec POIES PUEI, rosace, et POIES η DEL PUEI, rosace.

M. Aymar (*R. N.*, 1855, p. 311) a interprété ces mots par *monede del Puey* et par une contraction de *Podiensis*. Le premier mot *poies* est le nom de la *pougeoise*, monnaie dont l'usage a été répandu à une certaine époque et qui valait la moitié de l'obole. Une pièce de ce genre frappée à Acre porte le terme *rvges* (Voy. *Atlas*, fig. 536). Il existe également des *pougeoises* d'Alphonse de Poitiers et de différentes villes.

COMTES ET DAUPHINS D'Auvergne

819. Warin.

839. Gérard, gendre de Pépin, roi d'Aquitaine.

841. Guillaume Ier, père du précédent.

846. Bernard Ier.

858. Guillaume II.
 862. Etienne.
 864. Bernard Plantevelue.
 886. Guillaume III, premier comte héréditaire d'Auvergne, marquis de Gothie, comte de Velay, duc d'Aquitaine.
 918. Guillaume IV le Jeune, fils d'Acfred, comte de Carcassonne.
 926. Acfred, frère du précédent.
 928. Ebles, comte de Poitiers.
 932. Raymond-Pons, comte de Toulouse.
 951. Guillaume Tête-d'Etoupe, comte de Poitiers.
 963. Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse, et Pons son fils.
 979. Gui, fils de Robert II, vicomte d'Auvergne.
 989. Guillaume IV, frère du précédent.
 1016. Robert I^{er}.
 1032. Guillaume V.
 1060. Robert II.
 1096. Guillaume VI.
 1136. Robert III (1).
- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1145. Guillaume le Jeune, premier dauphin d'Auvergne.
 1169. Robert, dauphin, comte de Clermont.
 1234. Guillaume, <i>id.</i>
 1240. Robert II, <i>id.</i>
 1262. Robert III, <i>id.</i>
 1282. Robert IV, <i>id.</i>
 1324. Jean Dauphiné, <i>id.</i>
 1351. Béraud I^{er}, <i>id.</i>
 1356. Béraud II, dit le comte Camus.</p> | <p>1155. Guillaume VIII, le Vieux, comte d'Auvergne.
 1182. Robert IV.
 1194. Guillaume IX.
 1195. Gui II, frère du précédent.
 1224. Guillaume X.
 1247. Robert V, comte d'Auvergne et de Boulogne.
 1277. Guillaume XI.
 1279. Robert VI, frère du précédent.</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

(1) Robert III eut de Marquise d'Albon un fils, Guillaume VII, qui se vit enlever presque tout son héritage par son oncle Guillaume VIII. Guillaume VII, à l'exemple de son aïeul Guigues d'Albon, qui prit le premier le titre de dauphin de Viennois, se fit désigner sous le nom de dauphin d'Auvergne; la petite portion de l'héritage paternel qu'il transmit à ses descendants fut toujours désignée sous la dénomination de Dauphiné d'Auvergne.

1400. Béraud III, comte de Clermont et de Sancerre, dauphin.	1314. Robert VII le Grand.
1426. Jeanne et Louis de Bourbon, comte de Montpensier.	1326. Guillaume XII.
1436. Le même Louis de Bourbon.	1332. Jeanne et Philippe de Bourgogne.
1486. Gilbert de Bourbon.	1360. Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne.
1496. Louis II de Bourbon.	1361. Jean Ier, grand-oncle du précédent.
1501. Charles, duc de Bourbon, frère du précédent.	1386. Jean II.
1527. Le roi de France.	1394. Jeanne II et Jean, duc de Berry.
1532. François de Bourbon, fils de Louis II.	1422. Marie de Boulogne et Bertrand, seigneur de la Tour.
1602. Henri de Bourbon.	1437. Bertrand I ^{er} de la Tour
1608. Marie de Bourbon-Montpensier et Jean-Baptiste-Gaston, duc d'Orléans.	1461. Bertrand II.
1617. Anne - Marie - Louise d'Orléans, Mlle de Montpensier.	1494. Jean III.
	1501. Anne et Jean Stuart, duc d'Albanie.
	1524. Catherine de Médicis, femme de Henri II, roi de France.
	1589. Charles de Valois.
	1606. Marguerite de Valois. Louis, dauphin de France, depuis Louis XIII.

LIMOGES

Foucher fut le premier vicomte, en 887. La vicomté fut réunie à la couronne en 1370 et séparée en 1371. Elle vint dans la maison d'Albret en 1470, et fut réunie au domaine royal par l'avènement de Henri IV.

Le type d'Eudes fut d'abord immobilisé. On voit paraître les barbarins au commencement du XII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e. C'est à cette dernière date que les vicomtes commencèrent à monnayer et firent concurrence à l'abbaye : Gui V (1199-1230) fit frapper des barbarins dans son château d'Aixe : *Eodem anno (1211) Guido vicecomes Lemovicensis, novos barbarinos fecit apud Axiam* » (*Chron. S. Mart.*, an. 1212) Gui VI adopta un nouveau type qui, repoussé par le peuple habitué aux barbarins, fut bientôt remplacé par ces derniers : « *Burgenses castri*

Lemovicensis fecerunt pactum cum Margareta filia ducis Burgundie relicta vicecomitis Lemovicensis, ut moneta que vocatur *Lemona* (alias *Lemocia*), ubi erat nomen vicecomitis, omnino cassaretur, licet esset legalis. » (Ap. *Chron. S. Steph.*, ad. ann. 1263).

La rivalité dura jusqu'au moment où la maison de Bretagne prit possession de la vicomté de Limoges. Un acte de Philippe le Hardi défend aux consuls, communes, hommes, bourgeois et leurs successeurs de rien prétendre dans la partie de la monnaie qu'ils avaient réclamée, attendu que cette monnaie appartient à Marie, vicomtesse de Limoges ou à son mari (1276). A partir de ce moment les types deviennent plus variés. Ce sont d'abord des combinaisons de pièces de blason, puis ensuite des imitations de monnaies royales et bretonnes. Ainsi, à l'avènement de la maison de Bretagne en Limousin, les monnaies portèrent les armoiries de Dreux, modifiées suivant les diverses alliances des comtes de Limoges : on y voit figurer successivement le château de Castille, les bandes de Bourgogne, la croix de Savoie, combinés avec les hermines de Bretagne et l'échiqueté de Dreux.

Il y a des anonymes avec : VICECOMES, croix à LEMOVICENSIS, champ : s. m. (type imité de Vienne). A signaler le denier avec le nom de Jean ou Isabelle de Castille a mis sur le champ échiqueté de Dreux un franc-quartier à ses armes.

Le piéfort de Jean III, avec TURONUS LEMOVIC et châtel, paraît ne pas avoir servi de modèle à des monnaies au même type.

Charles de Blois frappa, comme vicomte de Limoges, des monnaies qui étaient des imitations de pièces royales : le gros tournois, le denier tournois, le double à la couronne et le gros à la fleur de lis sans nombre. Malgré la défense de battre monnaie qui lui fut faite, en 1359, par Charles, lieutenant général du royaume, Charles de Blois n'en continua pas moins sa fabrication (*Arch. Basses-Pyrénées*, E., 626).

L'atelier de Limoges fut ensuite abandonné au roi d'Angleterre par le traité de Bretigny (1360).

En 1365, l'atelier de Limoges, avec Michel Bize comme maître, monnaya, pour le Prince Noir, des demi-gros guienois d'argent ayant cours pour 10 petits guienois, des petits esterlings guienois d'argent ayant cours pour 5 deniers petits guienois et des petits guienois noirs ayant cours pour 1 denier petit guienois (*Arch. Basses-Pyrénées*, E, 628).

ABBAYE DE SAINT-MARTIAL

On a pensé que l'abbaye avait eu le droit de battre monnaie dès la fin du X^e siècle et qu'elle conserva le type du roi Eudes jusqu'au commencement du XIII^e siècle : à cette époque commença la fabrication des barbarins, jusqu'à la fin du XIII^e siècle ; c'est à ce moment que le monnayage de l'abbaye fut définitivement remplacé par celui des vicomtes, seul reconnu dans le règlement de 1315.

En 1307, le vicomte Jean III de Bretagne fit hommage à Gaillard de Miraumont, abbé de Saint-Martial, pour le château, la châtellenie et la monnaie qu'il tenait de l'abbaye.

Les véritables espèces de l'abbaye sont les *barbarins* qui furent copiés servilement au XIII^e siècle par les vicomtes de Limoges. Le type ordinaire est : SCS MARCIAL tête barbue de face R LEMOVICENSIS, croix.

VICOMTES DE LIMOGES

- 8... Aldebert.
- 91.. Hildegaire.
- 948. Foucher.
- Aimar.
- 963. Géraud.
- 1000. Gui I^{er}.
- 1025. Aimar II.
- 1036. Gui II.
- 1052. Aimar III, frère du précédent.
- 1090. Aimar IV, le Barbu et Gui III, son fils.

1139. Aimar V et Gui IV de Comborn, petit-fils d'Aimar III.
1148. Aimar VI dit Boson, fils d'Aimar V.
1199. Gui V.
1230. Gui VI.
- *1263. Marie et *Arthur de Bretagne. ARTVRI. VICE. C.
- *1301. Jean, depuis duc de Bretagne sous le nom de Jean III. IHES. VICECOMES.
- *1314. Gui VII, frère du précédent. GUIDO. VICECOM.
- *1317. Isabelle de Castille, femme de Jean III duc de Bretagne. — I. DVX. BRITANIE.
- ?1329. Jeanne de Savoie, deuxième femme de Jean III de Bretagne. IHA. DVCTI. BRIT.
- *1338. Jean III, duc de Bretagne. I. DVX.
- *1341. Jeanne de Penthièvre, fille de Gui VII, épouse de *Charles de Blois (KO ou K.DVX, etc.), et Jean de Montfort.
1384. Jean de Blois-Penthièvre, fils de la précédente.
1404. Olivier de Blois-Penthièvre.
1433. Jean de Blois-l'Aigle, frère du précédent.
1454. Guillaume de Blois, frère du précédent.
1455. Françoise de Blois et Alain d'Albret. Après la mort de ce dernier, arrivée en 1522, la vicomté de Limoges passa à son petit-fils Henri, roi de Navarre.

TURENNE

Louis d'Outre-Mer, avec le consentement du comte de Poitiers, suzerain du Limousin, érigea Turenne en une vicomté qui fut donnée à Bernard dont la descendance la garda jusqu'en 1304. Elle passa alors dans la maison de Comminges, dans celle de Beaufort (1350), puis dans celle de la Tour (1345). Charles-Godefroi, duc de Bouillon, la vendit à Louis XV, en 1738.

Les vicomtes de Turenne frappèrent monnaie dès le XI^e siècle, puisque les ducs de Guienne s'obligèrent à donner cours à leurs monnaies dans les diocèses de Cahors,

de Limoges et de Périgueux ; ils furent confirmés dans ce droit par la reine Blanche, en 1251 ; par Philippe le Hardi, en 1280 ; par le roi Jean, en 1351 ; et, en 1380 par Louis, duc d'Anjou, comme régent. (Cf. les *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 522. — *Libertés et Franchises du vicomté de Turenne*, Paris, 1658, p. 19.)

A partir du xiv^e siècle, quoique les libertés de Turenne aient été confirmées successivement par tous les rois, il est probable que le droit de monnayage leur fut enlevé.

Le 22 avril 1263, par un acte fait à la prière de saint Louis, Raymond VI de Turenne transféra au roi d'Angleterre, Henri II, l'hommage qu'il devait directement au roi de France pour ses châteaux, ses fiefs, *et etiam pro moneta sua et jure cudendi eam*.

Duby (t. II, p. 239) dit que Raimond II, en partant pour la croisade en 1190, accorda à l'abbé Humbert que, lorsqu'il ferait battre monnaie en sa vicomté, ce serait à Beaulieu, et que l'abbaye percevrait la dime des émoluments.

Ces libéralités en faveur de la même abbaye se retrouvent dans des chartes de 1197, 1209 et 1214.

M. Caron pense qu'il faut reconnaître une trace des droits de l'abbé dans les deniers et oboles portant : † R. VICECOMES, champ : A entre deux annelets et deux croissants (*Abbas*). R̄ † TURENNE, croix cantonnée d'un B (*Belli loci*).

Les premières monnaies de Turenne portent le nom de Raimond I^{er} et le type d'Eudes ; elles sont contemporaines des pièces analogues que nous avons dites avoir été frappées par l'abbaye Saint-Martial de Limoges. Les légendes sont RAIMUNDUS R̄ DE TURENA ou R. VICECOMES R̄ TURENNE. Vers le milieu du xiii^e siècle, on voit paraître les armoiries de la maison de Turenne (*coticé d'or et de gueules*).

VICOMTES DE TURENNE

- 8... Raoul, comte de Turenne.
 Godefroi, *id.*
 Rainulf.
 897. Robert.

- Bernard, premier vicomte.
 Aimar.
 Archambaud, vicomte de Comborn, gendre du précédent.
 Ebles.
 Guillaume.
 Boson 1^{er}.
- *1091. Raimond 1^{er}.
 1122. Boson II.
 ?1143. Raimond II.
 ?1191. Raimond III.
 ?1214. Raimond IV.
 ?1243. Raimond V, seigneur de Serrières, frère du précédent.
- *1245 Raimond VI.
 *1287. Raimond VII.
 1304. Marguerite et Bernard, comte de Comminges.
 1335. Jean de Comminges.
 1339. Cécile de Comminges et Jacques d'Aragon. Cécile vendit Turenne à
 1350. Guillaume-Roger, comte de Beaufort en Vallée, baron d'Alais, d'Anduze, etc.
 1395. Raimond Louis de Beaufort.
 1417. Eléonore, sœur du précédent.
 1420. Amanieu de Beaufort, cousin de la précédente.
 1420. Pierre de Beaufort-Limeuil, frère du précédent.
 1444. Anne de Beaufort, épouse d'Agne de la Tour.
 1490. François 1^{er} de La Tour.
 1494. Antoine de La Tour, frère du précédent.
 1528. François II de La Tour.
 1532. François III de La Tour.
 1557. Henri de La Tour, maréchal de France. (Voy. les ducs de Bouillon.)

POITOU

On sait que Rainulf, comte de Poitiers, fut nommé duc d'Aquitaine par Charles le Chauve (845). Plus tard, lorsque Hugues Capet fut devenu roi, on réunit l'Aunis et

le Limousin à l'Aquitaine. En 1038, Eudes, héritier de la Gascogne, la joignit à l'Aquitaine.

Ces domaines immenses passèrent à l'Angleterre lorsque son roi, Henri, épousa Eléonore d'Aquitaine répudiée par Louis VII. Philippe-Auguste confisqua le Poitou en 1204.

Saint Louis le donna à son frère Alphonse ; il revint à la Couronne qui le céda aux Anglais par le traité de Brétigny (1356). Charles V, qui le reconquit, le donna à son frère Jean, duc de Berry. Après avoir appartenu au fils de Charles VI, le Poitou revint définitivement à la Couronne.

Dans l'histoire monétaire du Poitou, la ville de Melle tient la plus grande place. Les riches mines d'argent qui s'y trouvaient furent la cause de l'établissement de cet atelier. Mais il ne faudrait pas croire que toutes les monnaies portant le nom de Melle y ont été fabriquées. On pense que beaucoup de pièces avec METALO ont été faites dans différentes parties du Poitou. C'est ainsi que l'on a des deniers portant à la fois les noms de Poitiers et de Melle (PICTAVI. CIVIS ꝛ METXULLO). Il faut également observer que les deniers avec METALLUM n'appartiennent pas au Poitou et sont à ranger dans la classe qui comprend déjà les pièces avec METALLUM GERMANICUM et EX METALLO NOVO.

Il faut distinguer deux types principaux, le nom de Melle inscrit circulairement et en deux lignes. Pour les oboles, on adopta aussi le monogramme de Charles rempissant tout le champ.

On a aussi un denier avec + CARLUS REX FR., croix ꝛ + MET + ULLO, monogramme, frappé en or et pesant 3 gr. 30. Une obole semblable en or pèse 1 gr. 69. On ne sait si ces pièces ont été monnaies courantes ou bien frappées exceptionnellement pour acquitter quelque redevance, comme l'obole d'or de Moissac. (V. *Introduction*, p. 14).

C'est seulement à l'époque de Richard Cœur-de-Lion que la monnaie cessa d'être anonyme. Lecointre-Dupont et Poey d'Avant donnent à Richard des deniers ou le s de CARLUS est couché, comme sur les pièces du prince anglais. Celui-ci frappe avec RICARDUS REX, croix, ꝛ PICTA-

VIENSIS en trois lignes. Le nombre considérable de variétés fait présumer que l'atelier de Montreuil-Bonnin n'a pas été seul à émettre des espèces à ce type.

En effet, en 1784, on découvrit à Salle-le-Roy, un ancien atelier monétaire avec un denier de Richard. Il est possible que Salle-le-Roy, qui était un rendez-vous de chasse de Richard, fût en même temps un atelier à proximité des minerais de l'Essart. (Fillon, *Etudes historiques du Poitou*.)

Poey d'Avant attribue à Jean sans Peur des pièces avec CARLUS REX R. R̄ METALO, qui portent un croissant et une étoile, en se basant sur ce que ces deux emblèmes étaient appelés la livrée du roi anglais. (Note du *Manuel* d'Akermann, Londres, 1840 .)

Une charte de 1221 parle également de l'ancienne monnaie poitevine. Enfin Jean sans Terre avait intérêt à émettre ces monnaies qui étaient plus faibles que celles de Richard, tout en ayant cours pour la même valeur. Mais une trouvaille faite à Saint-Saviol démontrerait, selon M. Caron, que ces pièces sont antérieures à Richard Cœur-de-Lion.

Alphonse reprend d'abord le type de Richard et inscrit sur ses monnaies : ALFUNSUS COMES. R̄ PICTAVIENSIS en trois lignes. Ensuite il copie la monnaie royale, en adoptant au R̄ le châtel avec une légende circulaire.

Louis IX, qui avait interdit aux barons, en 1262, de contrefaire la monnaie royale, agit de même avec son frère, et Alphonse ordonna, en 1263, à Aubert, maître de la monnaie de Montreuil-Bonnin, de cesser la fabrication des tournois. En 1265, le nouveau maître, Pierre Gadel, parle dans un compte de *poitevins nouveaux*. Ces monnaies étaient évidemment au nouveau type adopté par Alphonse, c'est-à-dire, au champ parti des armes de Castille et d'un demi-lis, avec la légende PICTAVIE. ET. THOL.

En 1267, les monnayeurs de Montreuil-Bonnin furent poursuivis et payèrent au comte 1250 livres tournois, pour défaut de taille. Enfin, d'après un bail de la monnaie poitevine fait en mars 1270, le comte désire que sa monnaie soit faite *en telle manière et condition comme elle a esté*

fecte en notre tēms puisque le comtes de Poitou vint en nostre mein. (Boutaric, *R. N.*, 1868). Quant au denier portant IOANNES DUX et PICTAVININSIS, il ne faut y voir que l'œuvre d'un faussaire du XIII^e siècle.

Philippé de France (de 1311 à 1316), fils de Philippe IV, frappa avec les titres PHS . FILI. REG . FRAC R̄ COMES PICTAVIES, châtel. D'après Duby, il aurait d'abord imité les dernières monnaies d'Alphonse.

COMTES DE POÏTOU

- 778. Abbon, comte de Poitiers.
- 832. Ricuin et Bernard I^{er}, comtes de Poitiers.
- 838. Emenon, frère de Bernard I^{er}.
- 839. Rainulf I^{er}, fils de Gérard comte d'Auvergne, comte de Poitiers ; il fut duc d'Aquitaine en 845.
- 867. Bernard II, fils de Bernard I^{er}, comte de Poitiers : de Bourges en 867, de Mâcon, marquis de Septimanie depuis 864 ; duc d'Aquitaine.
- 880. Rainulf II, comte de Poitou ; duc, puis roi d'Aquitaine de 887 à 893.
- 893. Aimar, fils d'Emenon et neveu de Bernard I^{er}, comte de Poitiers.
- 902. Ebles-Manzer, fils de Rainulf II, comte de Poitiers : duc d'Aquitaine en 928, comte d'Auvergne et de Limousin jusqu'en 932.
- 932. Guillaume I^{er} Tête d'Étouppe, comte de Poitou ; comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine en 951.
- *963. Guillaume II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.
- *990. Guillaume III, comte de Poitiers, de Saintes, d'Aunis, de Limousin et duc d'Aquitaine.
- *1029. Guillaume IV, comme le précédent.
- 1038. Eudes, frère du précédent, comte de Poitiers, de Saintes, d'Aunis, de Limousin, de Bordeaux ; duc d'Aquitaine et de Gascogne.

1039. Guillaume V, frère du précédent, mêmes titres.
 1058. Gui-Geoffroi, dit Guillaume VI, frère des précédents, mêmes titres.
 1087. Guillaume VII, frère des précédents, mêmes titres.
 1127. Guillaume VIII, *id.*
 *1137. Eléonore d'Aquitaine et Louis VII le Jeune, roi de France ; puis en 1152 Henri, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre.
 1169. Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.
 1136. Oton de Brunswick, neveu du précédent.
 1199. Jean sans Terre. En 1204, Philippe-Auguste s'empare du Poitou et le réunit aux domaines de la Couronne ; en 1241, saint Louis le donne à son frère Alphonse. Après la mort de ce dernier, arrivée en 1271, le Poitou est définitivement réuni à la France.

MAULÉON

Mauléon, maintenant Châtillon-sur-Sèvre, appartenait au ^xe siècle à une famille puissante qui s'allia aux vicomtes de Thouars. La ville prit le nom de Châtillon lorsque Louis XV l'érigea en duché-pairie, en mars 1736. C'est le roi Jean sans Terre qui donna à Savary de Mauléon, sénéchal de Poitou, puis d'Aquitaine (en 1209), le droit de frapper une monnaie de mêmes poids et loi que la monnaie poitevine (Lettre du 27 mai 1215) qui devait avoir cours dans les trois sénéchaussées de Poitou, Angoumois et Gascogne. Une autre lettre du 31 août confirma ce droit que Savary reçut à perpétuité pour lui et ses héritiers, mais cette fois, la monnaie devait avoir la valeur des tournois.

On considère les deniers avec : SAVARICUS et M METALO, en deux lignes, comme ayant été émis avant 1215, époque à laquelle Savary devint seigneur de Mauléon.

C'est à partir de ce moment qu'il frappa avec le M MAL-LEONIS. Grand S couché dans le champ.

On lui donne encore des monnaies avec : HSELECHII, trois

croisettes. R̄ + IHESVS, croix. Ce serait une imitation de la monnaie de Saintes.

Après la mort de Savary et celle d'Amable, sa veuve, les fiefs des sires de Mauléon vinrent dans la maison de Thouars : Gui 1^{er}, vicomte de Thouars, avait épousé la fille unique de Savary.

VICOMTÉ DE THOUARS

Par une charte du 18 décembre 1226, Henri III, roi d'Angleterre, concéda à Hugues 1^{er}, vicomte de Thouars, le droit de battre monnaie et de la faire circuler en Poitou : *Concessimus etiam eidem et heredibus suis praefatis, quod habeat et fieri faciat monetam suam apud Thoars aequalem monetae Pictaviae et quod aequaliter currat in Pictavia cum nostra* (Rymer, t. I, p. 294.)

On n'a pas encore retrouvé de monnaies qui puissent être attribuées à Aimery ; son privilège dut finir forcément en 1243, lorsque Alphonse de France fut seul maître du Poitou.

SIRES DE PARTHENAY

Duby (t. II, p. 225), s'appuyant sur un passage de Laroque (*Traité de la Noblesse*, p. 52), a attribué aux sires de Parthenay le droit de frapper monnaie : ce fait mérite d'être rectifié. A l'exemple de Charles VII, qui établissait des ateliers monétaires temporaires tels que Montaignu, Fontenay-le-Comte, etc., plusieurs seigneurs, qui suivirent sa fortune, se livrèrent pour leur propre compte à la refonte et à l'altération des monnaies royales. De ce nombre fut le connétable Arthur de Richemont, sire de Parthenay, qui marqua de la lettre P ses contrefaçons frauduleuses. Le roi transigea d'abord avec le connétable, et lui fit des concessions. Ce dernier n'en continua pas moins à faire des monnaies de bas aloi, et le roi supprima, en 1431, les ateliers établis à Nontron, Aisse, Saint-Cyr,

Massères, Ternère, Montignac, Angoulême, Fourras et Parthenay.

Atelier de Montreuil-Bonnin. — On a vu que les comtes de Poitou eurent à Montreuil-Bonnin leur principal atelier monétaire (p. 282). En 1227, cette seigneurie fut cédée par Blanche de Castille au comte de la Marche, et on pense que Hugues de Lusignan y frappa sa monnaie (V. p. 287).

ANGOULÊME

Louis le Débonnaire établit des comtes à Angoulême en 839. En 1181, par le mariage de Mathilde avec Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche, les deux comtés furent réunis. Après la confiscation opérée par Philippe le Bel, le comté d'Angoulême resta à la Couronne, puis fut donné à Louis de France, duc d'Orléans, en 1330.

Le type des monnaies est toujours une croix formée par quatre annelets avec une croisettes au centre. Vers le XIII^e siècle, un des annelets fut remplacé par un crois-sant.

Malgré un texte d'Adhémar de Chabonais, il n'est pas absolument certain que Louis le Débonnaire ait frappé monnaie en son nom à Angoulême et à Saintes. C'est jus-qu'à Louis d'Outre-Mer qu'il faut descendre pour trouver le monnayage royal qui a été l'origine du nom de LODOVICUS, inscrit sur les monnaies, avec : EGOLISSIME. Quant au type, c'est probablement une dérivation du type odonique.

On donne à Hugues XI des pièces portant : VGO DE LIZINIACO R̄ COMES. ENGOLISME, et d'autres avec : † HUGUO BRUNNI. R̄ † ENGOLI ; dans le champ, SME entre un croissant, un annelet et deux points.

D'autres, avec : HUGUO BRUNNI, peuvent être réparties entre Hugues XI, Hugues XII et Hugues XIII. Le surnom de *Brun* paraît avoir été porté par plusieurs comtes.

Hugues XII, ayant voulu altérer sa monnaie, l'évêque d'Angoulême, le chapitre et le clergé se plaignirent au roi, et deux arrêts du Parlement, en 1265 et 1281, firent rentrer le comte dans le devoir.

LA MARCHÉ

Boson I^{er} fut le premier comte de Marche. Les successeurs devinrent séparément seigneur de la Haute et de la Basse-Marche. Bernard I^{er} réunit les deux fiefs. Hugues Adelbert V, partant pour Jérusalem, vendit le comté de la Marche au roi d'Angleterre, Henri II, le 7 octobre 1177. Après la mort de Richard Cœur de Lion, en 1199, Hugues de Lusignan obtint d'Éléonore d'Aquitaine, mère de Richard, la restitution du comté de la Marche. Hugues X de Lusignan fut à la fois comte de la Marche et d'Angoulême ; mais Philippe le Bel, ayant confisqué les deux comtés, donna celui de la Marche à son fils Charles, qui le réunit à la couronne, lorsqu'il devint roi en 1322.

En 1208, Hugues donna à l'église de Grandmont l'essai de sa monnaie.

D'après un passage de la chronique de Bernard Itier, Hugues de la Marche établit à Bellac, en 1211, un nouvel atelier, qui devait frapper des monnaies appelées *Marques*. Ce terme doit se rapporter aux monnaies portant : VGO COMES MARCHIE.

Les types des monnaies de la Marche sont des combinaisons de croissants, d'étoiles et d'annelets, imités du type d'Angoulême. On rencontre le nom de Louis qui vient également des monnaies d'Angoulême.

Lorsque les deux comtés furent réunis, les comtes commencèrent à signer leurs espèces qui sortirent de trois ateliers, Lusignan ? Angoulême, et un autre dans le pays de Marche. Lecointre-Dupont a pensé que l'atelier de Lusignan avait peut-être été établi à Montreuil Bonnin (*Essai*, p. 114) M. P. de Cessac a pensé que les comtes avaient eu un atelier à Bellac (*Mélanges de Num.*, t. III, 1882, 361.)

Hugues XI a frappé avec les titres de : VGO COMES MARCHIE R̄ DNS LEZINIACI.

On attribue ordinairement à Hugues X les pièces avec : VGO COMES R̄ MARCHIE, et d'autres avec : VGO COMES MARCHIE R̄ LODOICUS ENGOL. A Hugues XI et XII, celles qui portent : HUGUO BRUNNI R̄ COMES MARCHIE ; à Hugues XIII,

des pièces avec ces mêmes légendes, mais avec des armes composées de cinq barres posées horizontalement, (Armes de Lusignan.)

P. de Cessac, dans un très intéressant mémoire sur la chronologie des comtes de la Marche, attribue à Hugues IX et Hugues X la légende *vgo*. Hugues XI aurait conservé cette orthographe sur sa monnaie d'Angoulême, et inscrit *hvgo* sur celle de la Marche.

Enfin Hugues XII et Hugues XIII auraient signé : *hvgo* (R. N., 1886, p. 85).

Gui signe : *g . do . DE LEZINIACO*, et place l'écu de Lusignan sur sa monnaie. Charles de France a des pièces avec : *K : FILI. REG. FRACIE, R̄ COMES MARCHIE* ou *KAROLUS COMES R̄ MONETA MARCHIE*. Il adopte le châtel et un type composé de lis et de croisettes.

PERIGORD

Le comté de Périgord, fondé par Charlemagne en 778, était déjà héréditaire en 966. En 1006, Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, pris comme arbitre dans les affaires de la succession d'Adelbert, attribua le comté de Périgord à Hélié II, comte de la Marche, et le comté de la Marche à Bernard, fils d'Adelbert. Les descendants d'Hélié Talleyrand conservèrent le Périgord jusqu'au moment où il fut confisqué par arrêt du Parlement, sur Archambaud VI, et donné à Louis d'Orléans (1399.) Il passa ensuite dans la maison de Limoges, dans celle d'Albret et revint à la Couronne par l'avènement d'Henri IV.

Le type ordinaire est celui d'Angoulême ; seulement, la croisette du milieu est remplacée par un cinquième anneau. Ce changement eut lieu probablement au XIII^e siècle. Il est fait mention de cette monnaie particulière dans un titre de 1266 qui dit : *et quod sint denarii petrag. cum quinque oculis: ex utraque parte denarii et forma et litteris consimiles*. Un compromis en patois, de 1276, dit aussi : *Et li peregozi deven esser fachs blancs ab V ols.*

Ces deux documents apprennent aussi que les comtes battaient monnaie conjointement avec la ville, dont les consuls firent diverses réclamations pour des monnaies frappées par Hélie VI en dehors de l'association.

Archambaud III de Périgord eut des démêlés avec les consuls parce qu'il voulait frapper monnaie, ainsi que son père l'avait fait, d'après de nouveaux règlements, dans la ville de Puy-Saint-Front ; il y eut un accord, à la suite duquel il fut décidé que le comte ferait ouvrersuivant des règles invariables. En 1322, l'atelier était au château de Sale-au-Comte. Nous devons noter que le comte Aldebert au x^e siècle, avait déjà eu des difficultés au sujet de la monnaie avec les évêques qui, à cette époque, défendaient les intérêts du peuple, comme les consuls trois siècles après.

En 1292, la monnaie avait cessé d'être commune. Philippe le Bel refusa à Hélie-Talleyrand la permission de convertir sa monnaie blanche en monnaie noire, et il adressa une lettre au sénéchal de Périgord pour lui ordonner de faire une enquête au sujet du titre des monnaies du comte de Périgord. Un peu plus tard, le comte Hélie VII passa un bail avec deux Florentins, Banquolo Hugolin et Lopez Arniguo qui s'engagèrent à fournir 20,000 marcs de monnaie blanche de *pierregordins*, du 20 mai au 25 juillet 1305 (Arch-Basses-Pyr., E. 616).

La Chambre des Comptes de Paris adressa, en 1312, à Archambaud IV, une lettre au sujet du cours de sa monnaie. Le numéraire des comtes paraît avoir persisté jusqu'en 1396, époque à laquelle le Périgord fut confisqué sur Archambaud VI. Le roi Charles VII fit frapper des monnaies à Périgueux et à Dôme, où on ouvrait déjà depuis longtemps. En 1280, Philippe le Hardi avait acheté cette place pour que ses gens de guerre eussent un lieu de retraite sur la Dordogne, et parmi les motifs énoncés dans l'acte de la confiscation faite sur Archambaud on lit que, en 1334, il avait assiégé le mont de Dôme, *in qua erat fabrica monete nostre*, et pillé l'argent qui appartenait au roi. Lorsque la ville fut reprise sur les Anglais en 1438, le roi promit d'y fabriquer des monnaies d'or et d'argent.

BERGERAC

C'est après la prise de Bergerac, en 1345, par Henri de Lancastre, comte de Derby, qu'Edouard III donna à ce seigneur le droit de monnayage. La concession est datée du 1^{er} Juin 1347, et confirmée le 14 mars 1349 (Rymer, *Fœdera*, III, p. 12, 42).

Il est probable qu'Edouard monnaya dans cet atelier, après son lieutenant.

Henri a frappé des blancs, des gros et demi-gros et des esterlins à la tête barbue de face. Il prend le titre de HEN. COMES. LANC. ꝥ DNS. BRACAIRACI OU BRAGAIRAC, ou celui de H. DUX LANCAST ꝥ DNS BRAGAIRAC. Il copie les types d'Edouard, la couronne, le châtel et le léopard.

COMTES D'ANGOULÊME

- 839. Turpion, frère de Bernard comte de Poitiers, comte d'Angoulême et de Périgord.
- 863. Emenon ou Imon, frère du précédent, mêmes titres.
- 866. Wolgrin, mêmes titres.
- 886. Alduin.
- 886. Guillaume, comte de Périgord.
- 916. Guillaume 1^{er} Taillefer, comte d'Angoulême.
- 962. Arnaud Bouration, comte de Périgord et d'Angoulême.
- 975. Arnaud Manzer, comte d'Angoulême. (Voy. ci-après les comtes de Périgord.)
- 1001. Guillaume Taillefer II.
- 1028. Alduin II.
- 1033. Geoffroi Taillefer.
- 1048. Foulques Taillefer.
- 1089. Guillaume III Taillefer.
- 1120. Wolgrin II Taillefer.
- 1140. Guillaume IV Taillefer.
- 1178. Wolgrin III Taillefer.
- 1181. Mathilde, Guillaume V Taillefer et Aïmar ses oncles.

COMTES DE PÉRIGORD ET HAUTE MARCHÉ

886. Guillaume, 2^e fils de Wulgrin, comte d'Angoulême.
 920. Bernard.
 Arnaud Bouration, c^{te} de Périgord et d'Angoulême.
 944. Boson I^{er}, beau-frère de Bernard, comte de la
 Marche et de Périgord ; ses fils Hélié I^{er} et
 Aldebert associés à lui.
 1006. Hélié II, petit-fils de Boson I^{er}, comte de la
 haute Marche et Périgord.
 417. Hélié IV, Rudel.
 1031. Aldebert II Cadenat et Hélié III son fils.
 1146. Boson III de Grignols, oncle du précédent.
 1166. Hélié V Talleyrand.
 1205. Archambaud I^{er}.
 1212. Archambaud II.
 *1245. Hélié VI. ELIAS . COMES.
 1251. Archambaud III.
 *1295. Hélié VII.
 *1311. Archambaud IV.
 1336. Roger-Bernard, frère du précédent.
 1369. Archambaud V.
 1395. Archambaud VI. Le Périgord est confisqué (1399).

COMTES DE LA BASSE MARCHÉ PUIS DE LA MARCHÉ

944. Boson I^{er}, le Vieux.
 Aldebert I^{er}.
 995. Boson II.
 Bernard I^{er}, comte de haute et basse Marche.
 1047. Aldebert II.
 1088. Boson III.
 1091. Almodis, sœur du précédent, et Roger de Mont-
 gommery.
 1116. Aldebert III, Eudes et Boson IV, fils d'Almodis.
 1143. Bernard II, fils d'Aldebert III.
 1150. Aldebert IV.
 1177-1199. Domination anglaise.
 1199-1202. Hugues IX, de Lusignan.
 1202-1203. Domination anglaise.

- *1203-1219. Hugues IX.
- *1219-1249. Hugues X ; ayant épousé Isabelle, veuve de Jean sans Terre, il devint comte d'Angoulême en 1220.
- *1249-1250. Hugues XI ; était devenu comte d'Angoulême, en 1246.
- *1250. Hugues XII. (*Marche et Angoul.*)
- *1270. Hugues XIII. *id.*
- *1302. Gui, *id.*
- 1308. Yolande, comtesse usufruitière, (*Marc. et Angoul.*)
- *1315-1322. Charles le Bel. (*Marche.*)
- 1327. Louis I^{er}, duc de Bourbon (par échange.)
- 1342. Jacques I^{er} de Bourbon.
- 1361. Jean de Bourbon.
- 1393. Jacques II de Bourbon.
- 1435. Beatrix de Bourbon et Bernard d'Armagnac.
- 1462. Jacques d'Armagnac.
- 1477. Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu (par suite de confiscation.)
- 1505. Suzanne de Bourbon et Charles II de Bourbon-Montpensier.
- 1527. Réunion à la couronne par confiscation.

La liste des comtes de la Marche que nous donnons est empruntée, pour la période comprise entre 1177 et 1322, aux travaux de MM. Léopold Delisle et P. de Cessac (*R. N.*, 1886, p. 61.)

SAINTONGE

Après avoir eu des comtes particuliers, Saintes passa aux comtes d'Angoulême, aux ducs d'Aquitaine, aux comtes d'Anjou, revint au duc d'Aquitaine et fut réunie à la couronne par Chares V. La monnaie de Saintes, imitée de celle d'Angoulême, servit de transition entre le type odonique de Limoges et le type adopté par les ducs d'Aquitaine. En voici la description ; † LODOICVS, croix. R̄ † STEINAS. Dans le champ, trois croisettes. M. de Barthélemy a cité une bulle papale du XI^e siècle, portant la sti-

pulation à Saintes d'un paiement en monnaie poitevine (*R. N.*, 1843, 405.) Le monnayage de Saintes s'est peut-être continué par des espèces avec METALO.

Abbaye de Sainte-Marie de Saintes.— Vers le milieu du XI^e siècle, Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, étant maître de la Saintonge, donna à l'abbaye de Sainte-Marie, fondée par lui dans cette ville, la monnaie de Saintes, que le monastère paraît avoir conservée jusqu'à l'avènement de Louis le Jeune au duché de Gascogne. Cette monnaie appartenait depuis longtemps aux comtes, puisque dans le cartulaire de l'abbaye on trouve le passage suivant : « Moneta xantonensis civitatis est comitis propria, et si quis refutaverit eam in justicia est comitis sicut hoc manifesta probatione probatur. Willelmus comes filius Guidonis fecit fundere monetam suam que dicebatur de Goilart, etc. » Voici encore un texte important qui prouve que ces monnaies, frappées à l'imitation de celles d'Angoulême, d'après un prototype de Louis d'Outre-mer, étaient alors fabriquées par des personnages qui jouissaient des émoluments de l'atelier : « Deinde (Gaufridus) fecit ecclesiam in honore sancte Dei Genitricis Marie, et in dedicatione ipsius dedit ei dimidiam partem istius monete, scilicet Franconis de Capitolio, audiente illo et vidente et absque calumpnia, et fecit monetarios jurare et fidelitatem facere sancte Dei Genitricis Marie, et domine abbatisse Constancie. et omnibus sub castimonio jugo sibi parentibus. Aliam vero partem dimidiam, scilicet partem Marcelini de Tauniaco emit Agnes comitissa quam dedit ecclesie beate Marie. » (V. l'article de M. de Barthélemy, *R. N.*, 1843, 402.)

DUCHÉ DE GASCOGNE

La Gascogne, dernière possession des descendants des rois mérovingiens d'Aquitaine, était à peu près indépendante des rois de France, dès la fin du IX^e siècle. Les ducs de Gascogne devinrent héréditaires en 872, en la personne de Sanche-Mitarra, c'est-à-dire le Montagnard. Ses descendants possédèrent le comté de Bordeaux jusqu'en 1040, époque à laquelle mourut Eudes, comte de Poitou, qui

avait succédé au comte de Bordeaux, du chef de sa femme, sœur de Sanche - Guillaume. Gui-Geoffroi réunit alors la Gascogne à l'Aquitaine. Ils prirent le type et le nom de Charles le Chauve sur leurs monnaies, à Agen, remplacèrent, à la fin du x^e siècle, le nom royal par leurs propres noms, en conservant le monogramme carolin, et adoptèrent le type odonique dans la seconde moitié du x^e siècle, avec le nom royal LODOICVS, employé dans beaucoup de villes d'Aquitaine d'après des prototypes de Louis d'Outre-mer. A partir de la fin du xi^e siècle, les monnaies de Gascogne se confondent dans la numismatique du duché d'Aquitaine, ces deux provinces ayant été réunies.

A. de Longpérier a attribué à Vaifre Ier (745-768) une monnaie portant VV²FARIVS. Dans le champ, un grand A. ð FLAVLEFES. Au centre une rosace. Une autre porte + KRL + RX . F, le tout attaché à un anneau central. ð FIVF + AR. Disposition semblable ; cette pièce de Charlemagne appartient peut-être aussi à l'Aquitaine (*R. N.*, 1858, 322-35.)

Nous ne mentionnons cette attribution que pour mémoire, car elle ne nous paraît pas absolument certaine. En tous cas, sur ces deniers, le nom de Waifre ne serait là que comme celui d'un monétaire de Charlemagne (cf. p. 102).

On a retrouvé récemment des pièces qui paraissent être les premiers produits du monnayage féodal de Bordeaux. Ces monnaies portent LEVTARIO. Dans le champ, des lettres. ð BURDELAF, croix. C'est probablement un de ces deniers que Combrouse a attribué à Lothaire. Il est difficile d'expliquer ce type, car d'après les historiens, Lothaire ne paraît pas avoir eu de possessions dans cette partie de la Gaule.

Quant aux deniers avec LODOICVS croix, ð + BVRDEGALV, trois croisettes en triangle autour d'un anneau, M. Caron pense qu'il faut les reculer au commencement du xi^e siècle (*op. laud.*, p. 159). Nous sommes disposé à admettre cette opinion et nous sommes convaincu que par l'étude comparée des monnaies de La Marche, d'Angoulême, de

Saintes et de Bordeaux, on arriverait à des résultats importants. Déjà Fillon a reconnu que le nom immobilisé sur le denier de Bordeaux était probablement celui de Louis IV.

On attribue à Sanche-Garcie ou Sanche-Guillaume (984) les pièces portant SANGHIUS, et au R^e BUDELAL, monogramme carolingien altéré. Sur des pièces de Sanche-Guillaume avec GVILELMVS, on trouve dans le champ un grand S qui peut être l'initiale de *Sanchius*. Mais il faut remarquer que cette lettre se trouve à la même époque sur les pièces de Vienne, Mâcon et Lyon.

A Bernard-Guillaume (984-1010) un curieux denier portant une main avec les légendes BERNARDU R^e BURDIGAS croix.

Nous devons dire que la répartition des monnaies au nom de Guillaume ne nous paraît pas encore établie sur une comparaison sérieuse des poids. Il nous paraît peu probable que des deniers de Guillaume IX pèsent 1 gr. 15 lorsque d'autres donnés à Guillaume VIII pèsent seulement 0 gr. 80. (Voy. *Aquitaine*.)

DUCS DE GASCOGNE

872. Sanche I^{er}, petit-fils de Loup-Centule, duc héréditaire.

Sanche II.

Garcie-Sanche le Courbé.

Sanche-Garcie.

Sanche-Sanchez.

*977. Guillaume-Sanche, frère du précédent.

*984. Bernard-Guillaume. (Il se qualifiait quelquefois de comte, marquis et duc de Gascogne).

*1010. Sanche-Guillaume, frère du précédent. GVILELMVS.
1032. Béranger, petit-fils de Sanche-Guillaume.

*1036. Eudes, comte de Poitiers, neveu de Sanche-Guillaume. ONO COMES.

1040. Bernard d'Armagnac.

1052. Gui-Geoffroi ou Guillaume VI, comte de Poitiers, réunit le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux au duché de Guyenne ou d'Aquitaine.

DUCHÉ D'AQUITAINE

Le duché d'Aquitaine, dont nous nous occupons ici est celui qui fut créé par Charles le Chauve en 845, et dont Rainulf I^{er}, fils de Gérard, comte d'Auvergne, fut le premier titulaire : on sait que ce duché avait été formé des provinces enlevées à Pépin II, roi d'Aquitaine, c'est-à-dire du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Périgord, de la Marche et du Limousin. En 1070, Guillaume VI, comte de Poitou, y ajouta le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux, et toutes ces provinces réunies furent comprises sous le nom collectif de duché d'Aquitaine et de Guyenne.

Les ducs d'Aquitaine exploitèrent bientôt des ateliers monétaires royaux, et M. de Barthélemy pense que cette usurpation dut avoir lieu sous Rainulf II, qui paraît avoir pris quelque temps le titre de roi ; ce duc s'empara de l'atelier de Melle, et commença ainsi le monnayage du comté de Poitou.

Ils s'emparèrent également du monnayage de Bourges et d'Auvergne, car nous voyons que, dès le x^e siècle, ils faisaient des libéralités aux églises sur leurs émoluments monétaires.

Après 1029, ils s'emparèrent également du monnayage des anciens ducs de Gascogne, et c'est à Bordeaux qu'ils paraissent avoir inscrit leurs noms tout d'abord, conservant les légendes avec les types royaux dans les autres provinces soumises à leur domination. Richard, duc d'Aquitaine, donna, en 1186, à Saint-André de Bordeaux le tiers des émoluments de sa monnaie ; cette libéralité fut confirmée ensuite par la duchesse Eléonore. (Cf. *Gallia Christiana*, t. II, col. 285.)

Des pièces avec GUILLEMO, GUIGEIMUS, etc. R̄ BURDEGALA (variantes) sont à classer aux différents comtes qui ont porté le nom de Guillaume au xi^e siècle.

A Gui Geoffroi (1052 1086) les pièces avec GODERICUS COMES R̄ BURDECAIE et GOFRIDUS CO R̄ AQUITANIE, champ : *rex* en triangle.

A Guillaume IX, le denier avec GUILLELMO R̄ VICTORIA trois croisettes, qui paraît indiquer un atelier (V. Brioude); autre avec AQUITANIE DUX.

On attribue à Eléonore des pièces avec DUCISIT, deux croisettes R̄ AQUITANIE.

Louis VII, roi de France, a frappé monnaie avec les type des croisettes, avec le mot *rex* en triangle dans le champ et avec la légende DUX AQUITANIE en quatre lignes ou simplement ET DUX.

Henri II, roi d'Angleterre, a des pièces avec HENRICUS REX R̄ AQUITANIE en trois lignes.

Richard met son nom en deux ou trois lignes. Avec Edouard I^{er} commence la période des monnaies anglo-françaises. Ce monnayage sortit d'un nombre considérable d'ateliers désignés sur les pièces par les lettres initiales de leur nom.

A. Agen ou Auch. B. Bordeaux. F. Figeac ou Fontenay-le-Comte. G. Guessin (Guiche, près Bayonne). L. Limoges. P. Poitiers. R. La Rochelle. T. Tarbes.

Edouard III a eu aussi trois ateliers particuliers, Bergerac, Dax et Lectoure dont le nom est inscrit en entier sur les monnaies (CIVITAS.BRAGIE; AENQIS.CIVITAS; LACTORA CIV.). Ce prince a frappé des blancs, doubles, deniers, esterlins, gros, demi-gros (gros avec TURONUS REGEM); en or, des guyennois (le prince debout), des florins (avec DUX ACITANIE, des moutons, des écus, des léopards (léopard dans une rosace.)

Depuis 1355, le prince Noir frappa monnaie en Aquitaine et prit sur ses espèces l'appellation suivantes, : ED. PO. GNS REGIS.ANGLIE, DNS AGITANIE (E. primogenitus). D'autres fois il prend le titre de PRINCEPS AQUITANIE. Beaucoup de ses monnaies portent des légendes tirées de textes liturgiques. Les espèces qui lui sont propres sont, en or : les pavillons (le prince sous un dais) les hardis, les chaises, les nobles (le prince dans une nef); en *billon*, les gros avec son buste armé.

Nous avons parlé plus haut (p. 279) de l'atelier du prince Noir à Limoges, d'après un document inédit qui fournit de curieux renseignements sur la valeur et le nom des monnaies.

Le monnayage de Richard II ne se compose que de hardis d'or et d'argent. Ce prince prend les titres de : RICARDUS. REX. ANGLIE. FRANCIE. DNS. AGUITANIE qui sont conservés par Henri IV (1399-1413).

Charles de France continua les types de ses prédécesseurs et frappa en outre des francs à cheval et une monnaie d'or unique dans son genre et qui mérite une description particulière :

Nef. KAROLUS . REGIS . FRANCOR . FILIVS . ACQVITANOR
DUX. Le prince terrassant un lion ; dans le champ, deux léopards et deux lis. R̄ nef. FORTITVDO . MEA . ET . LAUX . MEA . TV . ES . DNE . DEVS . MEVS. Ecusson écartelé de France et d'Angleterre, (léopard) sur une croix feuillue cantonnée de lis et de léopards. Cette monnaie appelée *fort* est connue à deux exemplaires et pèse 7 gr. 76.

Un gros d'argent de Charles porte aussi l'écusson écartelé de France et d'Angleterre.

Comme nous l'avons dit plus haut (p. 296), le chapitre de Saint-André de Bordeaux tenait des anciens ducs un droit monétaire qui fut racheté par Louis XIV, en 1709 (*R. N.*, 1884, 268).

DUCS D'AQUITAINE

- 845. Rainulf I^{er}, comte de Poitou (mort en 867).
- 880. Rainulf II, *id.*
- 893. Guillaume, comte d'Auvergne, de Velay et de Bourges, marquis de Gothie.
- 918. Guillaume II, comte de Berry et de Mâcon.
- 926. Acfred, comte d'Auvergne et de Velay.
- 928. Ebles Manzer, comte de Poitou, Auvergne et Limousin.
- 932. Raimond-Pons, comte de Toulouse et d'Auvergne.
- 951. Guillaume III, comte de Poitou et d'Auvergne.
- 963. Guillaume IV, comte de Poitou, Limouzin, Saintonge.

990. Guillaume V, comte de Poitou, Limouzin, Sain-
tonge.
- | | | |
|-----------------------|------------|-----------------|
| 1029. Guillaume VI, | <i>id.</i> | et de Gascogne. |
| 1038. Eudes, | <i>id.</i> | <i>id.</i> |
| 1039. Guillaume VII, | <i>id.</i> | <i>id.</i> |
| 1058. Guillaume VIII, | <i>id.</i> | <i>id.</i> |
| 1087. Guillaume IX, | <i>id.</i> | <i>id.</i> |
| 1127. Guillaume X, | <i>id.</i> | <i>id.</i> |
- *1137. Eléonore d'Aquitaine et Louis VII, roi de France,
jusqu'en 1152, puis Henri, comte d'Anjou, duc
de Normandie et roi d'Angleterre.
1169. Richard.
1196. Otton de Brunswick.
1199. Jean sans Terre.
1216. Henri III, roi d'Angleterre.
- *1272. Edouard I^{er}.
1307. Edouard II.
- *1327. Edouard III.
- *1362. Edouard IV, dit le Prince Noir.
- *1376. Edouard III.
- *1377. Richard II.
- *1399. Henri IV.
1413. Henri V.
1422. Henri VI.
- *1469 à 1474. Charles de France, frère de Louis XI.

ÉVÊQUES D'AGEN

D'après Duby, les évêques d'Agen auraient tenu le droit de battre monnaie de Gombaud de Gascogne, qui devint archevêque de Bordeaux en 892. Le 18 avril 1217, un accord fut passé entre Arnaud de Rovinhan, évêque d'Agen, et Simon de Montfort, duc de Narbonne et comte de Toulouse, par lequel l'évêque s'engage à tenir du comte sa monnaie en fief, et le comte, de défendre l'église de l'évêque. Cette convention fut renouvelée en 1224 entre le même prélat et Raymond VII. En 1233, Raoul de Pinis ou Peyrinis, évêque d'Agen, s'engagea à ne rien changer à la monnaie *arnaudine*. Il est encore fait mention de la monnaie *arnaudine*, en 1364. Guillaume VIII de Gascogne

confirmales droits monétaires de l'évêque d'Agen, Adalbert, dans une charte postérieure à 1118 (*cf. doc. n° 8*). Deux autres confirmations de la monnaie arnaldèse, l'une de Raoul évêque en 1233, l'autre de Bertrand de Goth, de 1292, portent: *monetam nostram arnaldensem*.

Dans un registre de la Chambre des Comptes de Paris, cité par Ducange (*V° Arnaldensis*), on voit que les *arnaldenses*, les *chapotenses* et les *petragoricenses* avaient cours à Agen, et que cinq *arnaldi* et *chipotois* valaient quatre deniers tournois. Dans un compte de 1252, on trouve 1,200 livres arnaldèses valant 1,000 livres tournois.

Pendant bien longtemps, on est resté sans connaître la monnaie d'Agen. C'est seulement en 1880, que le docteur Galy l'a révélée en publiant la pièce suivante: † A. EPISCOPVS. Quatre croisettes formant croix et alternant avec des étoiles. † AGENENSIS, croix pattée. Cette monnaie doit être attribuée à un évêque du XII^e siècle employant un type immobilisé, créé probablement par l'évêque Arnaud I^{er} de Boville (1040). La pièce pèse seulement 0 gr. 32 et pourrait bien être une *pite* ou demi-ohole, car la chronique patoise de Castera-Bouzet (vers 1300) parle de la *petita arnaudina* (*cf. p. 273*).

COMTÉ DE FÉZENZAC

Les comtes de Fézenzac, avec Auch pour capitale, ne devinrent héréditaires qu'au X^e siècle, époque à laquelle Sanche le Courbé, duc de Gascogne donna le comté de Fézenzac à Guillaume-Garcie, son second fils, dont la descendance le posséda jusqu'en 1240. A cette date, la comtesse Béatrix étant morte, le Fézenzac passa à Gérard III d'Armagnac, son plus proche héritier.

On possède des deniers de Guillaume-Astanove (1032-50) avec † ASTANOVA croix † A USCIO CIV. A et ω suspendus dans le champ.

Un denier d'Aimeri II (1050-97) porte: † AIMERICO . CO croix avec A et ω † A USCIO CIV. Dans le champ les lettres S, O, V disposées en triangle, restes d'un ancien monogramme,

COMTÉ D'ARMAGNAC

En 960, Guillaume-Garcie, comte de Fézenzac, avait donné l'Armagnac à son second fils Bernard. En 1311, ce comté fut réuni à celui de Lomagne par le mariage de Régine de Goth avec Jean I^{er}.

VICOMTÉS DE LECTOURE ET DE LOMAGNE

Les vicomtes de Lectoure descendaient des vicomtes de Gascogne : les historiens racontent que les anciens comtes de Lectoure, ayant perdu le titre de comte et les fiefs de Béarn et de Dax, reçurent des ducs de Gascogne celui de vicomte de Gascogne, qu'ils conservèrent jusqu'au milieu du XI^e siècle. Jusqu'au XIII^e siècle, ils prenaient le titre de vicomtes de Lomagne et d'Auvilars. En 1280, Philippe, fille d'Arnaud-Othon, épousa Hélié-Talleyrand VIII, comte de Périgord, et lui apporta les vicomtés de Lomagne et d'Auvilars. Hélié les céda en 1301 à Philippe le Bel qui les donna, le 14 décembre 1305, à Arnaud-Garcie de Goth, frère du pape Clément V. Régine de Goth, nièce de ce pontife, légua les deux fiefs à son époux Jean I^{er}, comte d'Armagnac (1335). Le roi de France prononça confiscation de ces biens contre Charles I^{er} d'Armagnac (1481) et la vicomté de Lomagne, après avoir passé dans les maisons d'Alençon et d'Albret, revint à la couronne, à l'avènement d'Henri IV.

Duby a publié des deniers avec LACTOR CIV. et d'autres de Jean I^{er} (1319-73) avec JOHANNI COMI R̄ LATO CI, ou CONITIS ARNANIA R̄ LACTORA CIVITAS MIB. Ces pièces n'ont pas été retrouvées, mais M. E. Caron a révélé l'existence de trois monnaies de Lectoure dont voici la description :

1. + SANCTIGINO. Champ : V, annelet et croisette, R̄ IHO TIEL'ITOR, croix cantonnée d'un point.

2. + LECTORAM, quatre croisettes, R̄ CIVITAS EPI. Croix : Denier et obole.

La légende SANCTIGINO se rapporte à saint Génie ou Hygin sous le vocable duquel une église fut élevée dans

un des faubourgs de Lectoure et transformée ensuite en abbaye (982).

Le second denier a été frappé dans la *civitas episcopi*. L'évêque possédait en effet un des trois quartiers de Lectoure, les deux autres appartenant au roi et au vicomte de Lomagne.

VICOMTES DE LOMAGNE

960. Odoat, vicomte de Gascogne.
 990. Raimond-Arnaud, *id.*
 10... Arnaud, *id.* (1).
 1071. Odon 1^{er}, vicomte de Lomagne et d'Auvillars.
 1091. Vézian 1^{er}.
 11... Odon II (2).
 1178. Vézian II.
 1221. Odon III.
 Arnaud-Odon II.
 *127.. Philippe, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars,
 . et *Hélie-Talleyrand VIII*, comte de Périgord.
 1301. Le roi de France, par acquisition.
 1305. Arnaud-Garcie de Goth, par donation du roi.
 *1311. Regine de Goth et Jean 1^{er}, comte d'Armagnac.
 1373. Jean II, comte d'Armagnac.
 1384. Jean III, *id.*
 1391. Bernard, *id.* frère du précédent.
 1418. Jean IV, *id.*
 1450. Jean V, *id.*
 1473. Charles, comte d'Armagnac. Ses biens confisqués
 par Louis XI et donnés par ce roi à la maison
 d'Albret, lui furent rendus en 1483 : il les
 donna, en 1497, au duc d'Alençon, son neveu.

**VICOMTÉ DE FEZENZAGUET,
 COMTÉS D'ASTARAC ET DE PARDIAC**

Le Fézenzaguet fut détaché de l'Armagnac en 1163 par

(1) Il avait cédé avant 1060 à Bernard Tumapaler, comte ou duc de Gascogne, ses droits à la vicomté de Gascogne, ainsi que les fiefs de Brulhois et Gimoéz.

(2) Il se disait vicomte *par la grâce de Dieu*.

former l'apanage d'un cadet de cette maison. L'Astarac fut détaché du duché de Gascogne par Sanche le Courbé qui le donna à son huitième fils dont la descendance l'a gardé jusqu'au xvi^e siècle. Le Pardiac fut détaché de l'Astarac, en 1025, en faveur de Bernard, fils de Bernard II, comte d'Astarac. Ce pays passa, au xiv^e siècle, dans la maison d'Armagnac.

COMTÉ DE COMMINGES

Saint-Bertrand était la capitale de ce comté qui passa en 1419 à Mathieu de Foix par son mariage avec Marguerite, fille de Pierre-Raimond II. Le comté réuni provisoirement à la couronne, à la mort de Mathieu, le fut définitivement en 1540.

BAYONNE

Jean de Gand, quatrième fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, fut successivement duc d'Aquitaine et de Lancastre, comte de Richemond, Derby, Lincoln et Leicester, enfin roi de Castille et de Léon. Il mourut en 1399. Par une ordonnance du 12 juin 1377, le roi Edouard III lui accorda le droit de battre monnaie d'or, d'argent et d'autre métal et aloi dans la ville de Bayonne, au château de Guissen (Guessin) ou dans tout endroit des *Grandes-Landes*, pendant deux ans, à condition que cette monnaie ne serait pas aux types d'Angleterre et d'Aquitaine (*V. doc. n° 7*). Une seconde ordonnance du roi Richard II, neveu de Jean de Gand, datée du 7 mars 1380, lui concéda le même droit pour deux ans. Le château de Guessin est remplacé par la ville de Dax.

C'est en s'appuyant sur ces textes qu'on a pu pouvoir attribuer à Bayonne des deniers portant IOHANNIS REX, buste R CASTELE. B. LEGIONIS, château à trois tours; en haut, B-S; dessous, B. Mais comme on retrouve cette même initiale sur d'autres monnaies des rois de Castille et qu'elle indique l'atelier de Burgos, il faut retirer cette pièce des séries françaises.

BÉARN

Le Béarn qui faisait primitivement partie du duché de Gascogne était possédé au commencement du ix^e siècle par Centulle-Loup et par Scimin ou Seguin qui se révoltèrent contre Louis le Débonnaire. Ils furent vaincus. Centulle-Loup, qui se retira en Espagne, laissait en France deux fils, Donat-Loup et Centulle dont l'un obtint le comté de Bigorre, l'autre la vicomté de Béarn (820). Le Béarn resta dans cette famille jusqu'en 1290. Par le mariage de Marguerite, fille de Gaston VII avec Roger-Bernard, il passa ensuite dans la maison de Foix qui le garda jusqu'en 1471. François Phœbus le réunit à la Navarre dont il suivit le sort. Cependant, c'est seulement en 1607 qu'il fut définitivement réuni à la couronne de France.

Les premières monnaies du Béarn ne remontent pas au delà du xi^e siècle. La monnaie de Morlaas, si répandue pendant le moyen âge, était encore frappée au nom de Centulle au milieu du xiii^e siècle. En 1077, Centulle IV avait donné au prieur de Sainte-Foix de Morlas la dime de ses émoluments monétaires. Cette donation fut confirmée par Gaston V, comme nous le voyons par une sentence qui rappelle que le monnayer Géraud, possédant le privilège de fabriquer les coins de Morlaas, par droit héréditaire, avait été inquiété par le vicomte Gaston. Géraud gagna sa cause par le *jugement du fer*, et obtint des lettres de confirmation en donnant cent sous et le dixième de ses émoluments à Sainte-Foy (L. Cadier, *Cartulaire de Morlaas*, 1884, p. 35.)

A dater de la fin du xiv^e siècle, la série numismatique des monnaies béarnaises comprend les pièces frappées par les rois de Navarre de la maison d'Albret.

Gaston IX de Foix, vicomte de Béarn, eut un fils cadet, nommé Roger-Bernard, qui lui-même eut pour fils Roger-Bernard II : cette branche posséda la vicomté de Castelbou et la seigneurie de Moncade. (Voy. p. 311.)

En 1421 et 1422, Mathieu de Foix, qui était comte de Comminges, par son mariage avec Marguerite, héritière de

ce comté, se permit de faire frapper monnaie dans ses châteaux de Salies et de Saint-Julien : elles furent supprimées en 1425 par ordre de Charles VII.

Les lettres inscrites dans le champ présentant des formes irrégulières, on a hésité sur la manière de les interpréter, après les lectures *Percussa Morlani* (Lelewel) et *Pax Morlanis* (De Boze). Mais il paraît bien certain qu'il faut y voir le mot *Pax* (cf. E. Taillebois, *la Monnaie morlane au nom de Centulle*, Dax, 1883). Quant à la signification de la légende ONOR FORCAS, elle a également exercé la sagacité des numismatistes. *Honor* signifie *droit honorifique*, *domaine*, etc. *Forcas*, *Forquia*, *Furcia*, est synonyme de *Palatium* ou *Castellum*, d'après M. de Barthélemy. M. Bascle de Lagrèze ajoute que le château de Morlaas où se trouvaient les ateliers monétaires portait le nom de la *Hourquie* qui est encore celui de la place où se tiennent les foires à Morlaas. Pour le terme ONOR, comparez les monnaies de Saint-Gilles, atelier des comtes de Toulouse.

La première monnaie qui ne puisse plus être considérée comme anonyme est un florin de Gaston Phœbus (1343) qui porte la légende + FEBVS . COMES (*Nun. Zeitschrift* de Vienne, 1885, pl. VIII, et Th. de Sevin, *Mém. Soc. Arch. Midi de la France*, 1883, p. 42).

Le monnayage immobilisé au nom de Centulle cesse à l'avènement de Jean (1412) qui, en conservant les types inscrit son nom, IOAN LO CONS en langue vulgaire. Sous le règne de ce dernier on voit paraître la vache comme type principal et on trouve un souvenir de ce type dans les petites monnaies de billon appelées *bacquettes*. Gaston de Foix frappe ensuite des écus d'or, un florin avec la légende + ARNI . G . DNS . BE disposée pour imiter le mot ARAGO des florins d'Aragon. De Gaston on a aussi des grands blancs, blancs et 1/2, des deniers et des petits deniers qui sont probablement des *bacquettes*. François-Phœbus fait frapper des écus d'or, des blancs et des deniers. Catherine a le même monnayage. D'Henri d'Albret on a seulement des espèces de billon. La numismatique du Béarn devient ensuite inséparable de celle de la Navarre.

VICOMTES ET PRINCES DE BÉARN

819. Centulfe Ier.
 845. Centulfe II.
 905. Centulle I^{er} ou Centoing.
 *940. Gaston-Centulle.
 *984. Centulle-Gaston Ier.
 *1004. Gaston II.
 1012. Centulle-Gaston II, et Gaston III, son petit-fils,
 mort avant lui.
 *1058. Centulle IV, fils de Gaston III.
 1088. Gaston IV.
 *1130. Centulle V, CENTVLLLO.COM.
 1134. Pierre, vicomte de Gavaret, neveu de Centulle V.
 1153. Gaston V.
 1170. Marie, sœur du précédent, et Guillaume de Mon-
 cade. Sous le règne de Marie, les Béarnais se
 révoltèrent plusieurs fois et se livrèrent à des
 aventuriers.
 1173. Gaston VI, fils de Marie.
 1215. Guillaume-Raymond, frère du précédent.
 1223. Guillaume I^{er} de Moncade.
 1229. Gaston VII.
 1290. Marguerite et Roger-Bernard, comte de Foix.
 1302. Gaston VIII.
 1315. Gaston IX.
 *1343. Gaston X Phœbus.
 1391. Mathieu de Foix, seigneur de Castelbon, arrière-
 petit-fils de Gaston VIII.
 1393. Isabelle, sœur du précédent, et Archambaud de
 Grailly.
 *1412. Jean de Grailly.
 *1436. Gaston XI de Grailly.
 *1472. François-Phœbus, petit-fils du précédent et roi
 de Navarre.
 *1482. Catherine de Foix, sa sœur, et Jean d'Albret.
 *1516. Henri d'Albret, roi de Navarre.
 *1555. Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon.
 *1572. Henri II, (IV comme roi de France).

SEIGNEURIE DE LESCUN

La seigneurie de Lescun, une des douze premières baronnies du Béarn, passa dans la maison de Foix, en 1470, par le mariage de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, avec Jeanne d'Aydie, fille d'Odet, comte de Comminges et seigneur de Lescun. Un titre de 1374 nous apprend que le sire de Lescuin battait monnaie (V. Castelbon). Aucun spécimen de cette fabrication ne nous est parvenu.

ROYAUME DE NAVARRE

Bien que la Navarre fasse partie de l'Espagne, son histoire est si étroitement liée à celle de la France qu'il est nécessaire de la considérer comme une province française.

Il semble que dans ce pays, comme dans les Asturies, les habitants chrétiens cherchèrent à résister aux musulmans. Néanmoins cette partie de l'Espagne était un territoire dont la possession était disputée par les Sarrasins, par les Carolingiens et par les antagonistes de ces derniers, c'est-à-dire les ducs de Gascogne.

Lorsque Charlemagne réunit la Navarre à l'empire, ce pays fit partie du royaume d'Aquitaine possédé d'abord par Louis le Débonnaire, ensuite par Pépin, fils de ce dernier. Aznar ou Asinaire, fils de Loup-Sanche, duc de Gascogne, s'étant révolté contre Pépin, s'empara de la Navarre et sut s'y maintenir avec l'agrément du roi. Son neveu Garcie fut nommé souverain par les Navarrais et prit le titre de roi. Au XI^e siècle, la Castille, la Navarre et l'Aragon étaient réunis sous la domination de Sanche III, dit le Grand, qui, en partageant ses Etats entre ses fils, forma les royaumes de Navarre, de Castille, de Sobrarve, d'Aragon et de Cantabrie. En 1234, le royaume de Navarre passa à Thibaut, comte de Champagne qui avait épousé Blanche, fille de Sanche VII; il fut ensuite réuni à la couronne de France, de 1284 à 1328.

Vers la fin du XV^e siècle, Eléonore appela à lui succéder son petit-fils François Phœbus, et depuis cette époque les souverains furent les mêmes que ceux du Béarn.

En 1512, le roi d'Aragon s'empara de la partie de la Navarre qui était au delà des Pyrénées, de telle sorte que, depuis le commencement du xv^e siècle jusqu'à l'avènement de Henri IV à la couronne de France, le royaume de Navarre ne forma plus qu'un état très restreint contenant les villes de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Grammont. Les sires de Grammont prétendaient avoir le droit de frapper monnaie dans leur principauté de Bida-che. Les rois de Navarre, à cette époque, possédaient les provinces voisines, savoir : le Béarn, le pays de Soule, le Labourd, la Chalosse et les Landes.

Le monnayage de Navarre était semblable à celui d'Aragon, dont nous parlerons dans le chapitre consacré à l'Espagne (V. tome II) ; les comtes de Champagne y importèrent le type champenois ; les comtes d'Evreux imitèrent les monnaies royales de France ; quant à celles des rois de la maison d'Albret, leurs types héraldiques les rendent faciles à discerner. Nous donnons, dans le paragraphe de l'Espagne, la liste des rois de Navarre, en notant ceux dont nous connaissons des monnaies (V. tome II).

On a tenté diverses explications des armes de la Navarre et on pense généralement qu'elles tirent leur origine du jeu des Marelles (*Magasin pittoresque*, 1840, 32).

Charlemagne et ses successeurs ont dû frapper monnaie en Navarre, car un denier de Sanche III, portant *Imperator* et une tête, paraît être la suite de ce monnayage.

Après les deniers de Garcie et de Sanche, nous avons le monnayage de la maison de Champagne, de Thibaut I^{er} (TEBALD REX R^U DE NAVARE) et de Thibaut II (TIOBALD REX). Jeanne I^{re} met sur ses deniers une fasce avec appendices imitant les rateaux de Champagne. La numismatique de Charles le Mauvais est très variée. Il frappa des écus d'or, des florins avec NAVARRA. REX. K. Il aurait également fait faire des couronnes d'or et des doubles florins (en 1356) qui ne sont pas retrouvés. Le monnayage de billon se compose de gros, de blancs, de deniers, de doubles parisis. Notons aussi le denier avec PARISIVS. CIVIS (Gariel, *Ann. Soc. Num.*, t. V, 115). Beaucoup de ces monnaies sont

imitées de monnaies royales. Quelques gros portent PROPRIETARIUS. NAV (arrae).

Charles le Noble n'a probablement pas frappé monnaie, car il reçut des Cortès, au commencement de son règne, 30,000 florins, sous la condition de ne pas faire monnayer.

Jean et Blanche frappèrent des blancs, des gros et des deniers. Jean y ajouta des écus et demi-écus d'or.

François Phébus frappa avec le titre seul de roi de Navarre, des demi-écus d'or et des blancs ; Jean et Catherine placèrent leurs noms sur des écus et des blancs. Sous Ferdinand le Catholique (1512-1515) parurent des quadruples et doubles ducats et des demis. Henri d'Albret frappa des écus au soleil qui eurent cours pour 49 sous et pour 47 sous 15 deniers. Ces pièces portaient la devise *Gratia dei sum id quod sum*. Des douzains et des liards présentèrent la même légende qui parut sur toutes les monnaies postérieures de la Navarre. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret frappèrent des testons portant leurs deux bustes. A partir de Jeanne d'Albret, une série de documents monétaires nous renseignent sur le monnayage du Béarn et de la Navarre. Dans les trois ateliers de Morlaas, Pau et Saint Palais on frappa des écus et des doubles ducats d'or, des pièces de 20 sols, des testons et demi-testons, des pièces de 15 sols, des francs, quarts d'écu et demi-francs huitièmes d'écu, des liards et des bacquettes (quart de liard). Parmi ces monnaies, les plus curieuses sont les écus d'or de Jeanne d'Albret qui portent une croix formée de S barrés, emblème que l'on retrouve seul sur un écu et sur des jetons de la même princesse. Les monnaies de Jeanne se recommandent par leur mérite artistique. Beaucoup de ces pièces portent comme différent un croissant et une étoile, marque d'Etienne Bergeron, maître de la monnaie de Pau, de 1560 à 1572 (cf. nos *Documents pour servir à l'Hist. monét. de la Nav. et du Béarn, Ann. Soc. fr. de Num.*, 1887, p. 129-180). M. Caron a publié une curieuse imitation du Gros de Nesle, avec un H accosté de trois vaches, daté de 1587.

FOIX

Le comté de Foix ne date que de 1050. Au xiv^e siècle, il fut réuni au Béarn, puis à la Navarre.

Duby a signalé un denier avec R.COMES R̄ FUXII, mais cette pièce appartient probablement au marquisat de Provence, dont on possède des pièces analogues (V. p. 319). Mais ce pourrait être aussi une imitation monétaire réelle.

Jean de Grailly, comte de Foix, vicomte de Béarn, fit battre à Pamiers une monnaie appelée des *guishems* ou *guillems*. Mais ces monnaies à bas titre furent interdites à deux reprises par le dauphin Charles, en 1421 et 1422 (cf. L. Flourac, *Jean I^{er}*, 1884, p. 82). Il faut dire que Jean se réservait les bénéfices de la fabrication au lieu d'en verser le montant dans le trésor du dauphin. Les produits de l'atelier de Pamiers ne sont pas connus.

COMTES DE FOIX

1012. Bernard-Roger, second fils de Roger I^{er}, comte de Carcassonne.
1038. Roger I^{er}.
1064. Pierre, frère du précédent.
1070. Roger II.
1125. Roger III.
1149. Roger-Bernard I^{er}.
1188. Raymond-Roger.
1223. Roger-Bernard II.
1241. Roger IV.
1265. Roger-Bernard III.
1302. Gaston I^{er}.
1315. Gaston II.
1343. Gaston III Phébus.
1391. Mathieu de Castelbon.
1398. Isabelle, sœur du précédent, et Archambaud de Grailli.
1412. Jean de Grailly.
1436. Gaston IV.
1470. François Phébus, qui devint roi de Navarre.
V. *Navarre*.

CASTELBON

Castelbon, seigneurie située dans le Bigorre, passa dans la maison de Foix, en 1202. En 1381, Isabelle de Foix, fille du comte Roger-Bernard II, apporta la vicomté de Castelbon à Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui commença la seconde branche des comtes de Foix. Le domaine fut réuni par Henri IV à la couronne de France. En juin 1374, le duc d'Anjou accorda à Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon, le droit de frapper des monnaies comme celles du sire de Lescun, c'est-à-dire aux poids et titre des monnaies du roi de France, à condition que la moitié des émoluments appartiendraient à ce dernier (*Hist. du Languedoc*, Preuves, c. 340). Ces monnaies n'ont pas encore été retrouvées.

MARQUISAT DE GOTHIE

On a déjà vu que les premiers Carolingiens avaient étendu le territoire au delà des Pyrénées par leurs conquêtes. Ces pays conquis étaient désignés sous le nom de Marches d'Espagne : ils se divisaient en deux parties. Celle qui était limitrophe de la Gascogne porta le nom de Marche de Gascogne, puis Navarre ; elle fut dans la suite divisée entre les descendants des ducs de Gascogne : nous en parlons aux chapitres consacrés à l'Espagne et au Béarn.

La partie orientale des Marches d'Espagne était limitrophe de la Septimanie, ou Gothie, et portait le nom de Marche de Gothie et ensuite de comté de Barcelone, du nom de sa capitale. Les comtes de Barcelone, à la fin du XII^e siècle, devinrent rois d'Aragon par un mariage.

Le comté de Barcelone fut formé d'une division du royaume d'Aquitaine. En 817, Louis le Débonnaire l'érigea en duché ; et en 864, Charles le Chauve, divisant ce duché en deux marquisats, donna pour capitales, à l'un, Narbonne, à l'autre, Barcelone. Sous Charles le Chauve, les comtes de Barcelone, successeurs héréditaires des marquis amovibles de Gothie, s'empressèrent de frapper monnaie à leur bénéfice. Nous voyons en effet Wifred II, second comte de

Barcelone, donner en 911 à l'église d'Ausonne le tiers de la monnaie qu'il faisait frapper dans cette ville : à la fin du x^e siècle, nous avons la preuve que l'évêque de Gironne avait aussi le tiers de la monnaie fabriquée dans sa cité, probablement par suite d'une donation analogue.

Les comtes de Barcelone partagèrent la Marche de Gothie entre leurs enfants ; c'est ce qui donna naissance aux comtés de Cerdagne, de Bésalu, d'Ampurias, de Roussillon et d'Urgel.

Les premiers comtes de Barcelone se servirent de monnaies imitées des deniers carolingiens pour l'argent, et des monnaies arabes pour l'or. Au xi^e siècle ils frappaient des *mancuses* d'or et des *terns*, au xii^e des *quevns* ; au xiii^e siècle, devenus rois d'Aragon, ils émettaient de la *monnaie brune*, puis *bossonaya*, puis *dobleuca* ou *duplo*.

On donne à Bérenger-Raimond (1017-35) une pièce d'or avec RAIMUNDUS COMES renversé et des légendes arabes. (R. N., 1856, 63). On peut y voir un de ces *marabotins* si célèbres au moyen âge. Des mancuses d'or de Raimond-Bérenger IV portent BERENGARIUS R̄ BARKINOT.

MARQUIS DE GOTHIE ET COMTES DE BARCELONE

844. Sunifred I^{er}, fils de Borel, comte d'Ausonne, de Gironne et d'Urgel, créé marquis de Gothie ou Septimanie par Charles le Chauve :
848. Aledran, *id.*
 852. Odalric, *id.*
 857. Humfrid, *id.*
864. Wifred I^{er}, comte de Barcelone ; l'un de ses fils, Sunifred ou Suniaire, devint comte d'Urgel en 884.
906. Wifred II.
913. Miron, frère du précédent ; son fils, Oliba Cabrera, est la tige des comtes de Cerdagne et de Bésalu.
918. Sunifred II.
967. Borrel, comte d'Urgel, cousin germain du précédent.
993. Raimond-Borrel I^{er}.

1017. Bérenger-Raimond I^{er}.
 1035. Raimond-Bérenger II ?
 1076. Raimond II Bérenger et Bérenger-Raimond, frères.
 1093. Raimond III Bérenger.
 1131. Raimond IV Bérenger, qui devint roi d'Aragon par son mariage avec Pétronille, fille d'Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, mort en 1134. (Voy. les rois d'Aragon.)

ÉVÊCHÉ DE GIRONE

Duby, d'après une lettre du pape Sylvestre II, montre que les évêques de Gironne avaient le tiers de la monnaie de cette ville. On ne connaît cependant qu'un denier carolingien (GERVNDΛ).

COMTÉ DE BÉSALU

En 928, Miron, comte de Barcelone, donna à son fils puiné Oliba, les comtés de Bésalu, Conflans et Valcspir.
 En 1111, Bésalu revint au comte de Barcelone.
 En 1072, Bernard, comte de Bésalu, donna à l'église Sainte-Marie la dime de la monnaie d'or et d'argent fabriquée à Bésalu (*Hist. Languedoc*, t. III, 219).
 On n'a pas encore retrouvé ce monnayage.

COMTES DE CERDAGNE ET DE BÉSALU

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 928. Oliba Cabrera, comte de Cerdagne, Bésalu, par donation de son père Miron, comte de Barcelone. | |
| 988. Bernard, comte de Bésalu. | 988. Guifert, comte de Cerdagne. |
| 1020. Guillaume I ^{er} . | 1025. Raymond. |
| 1052. Guillaume II et Bernard II. | 1068. Guillaume-Raymond. |
| 11... Bernard III, fils de Guillaume II. | 1095. Guillaume-Jourdain et Bernard-Guillaume. |
| 1111. Réunion au comté de Barcelone. | 1117. Réunion au comté de Barcelone. |

AGRAMONT

Duby mentionne la monnaie d'Agramont d'après des traités du xiii^e siècle.

VICH

Vich, d'abord Ausonna, puis Vicus Ausoniæ, est en Catalogne. D'après un titre de 911, cité par Duby, Wilfred II, comte de Barcelone, donna par son testament à l'église d'Ausonne le tiers de la monnaie de cette ville. Fillon (*Etudes*, p. 89) croit que l'atelier était en pleine activité sous les premiers Carolingiens. Louis XIII établit un atelier à Vich, pendant l'occupation de la Catalogne.

On a un denier anonyme des évêques de Vich, qui porte † EPISCOPI VICI. Buste R̄ SANTI PETRI, croix de Catalogne et clefs.

COMTÉ D'URGEL

Charles le Chauve comprit Urgel dans le comté de Barcelone, mais Wilfred le Velu le donna, en 884, à son fils Sunifred.

En 1234, Urgel passa dans la maison de Cabrera, puis, au xiv^e siècle, à l'Aragon.

On donne des deniers portant URGELLENSIS, COMES URGELLI, COMES URGELLI ET V(alladolid) à Pons II et Ermengaud.

On a également des monnaies de Pèdre II, roi d'Aragon, et de Pierre d'Aragon, comte d'Urgel, de 1347 à 1408. La première a été frappée lorsque ce fief était disputé, en 1210, entre le roi, Aurembiax, fille d'Ermengaud VIII, dernier comte, et Géraud de Cabrera, cousin germain de cette dernière. Le type de la monnaie du xive siècle, sur laquelle on aperçoit une crosse, d'après le dessin de Duby, porterait à penser qu'il y eut, sous les anciens comtes d'Urgel, issus de Wifred I^{er}, comte de Barcelone, une monnaie particulière dont quelque évêque avait une partie des émoulements.

COMTES D'URGEL

884. Sunifred ou Suniaire, fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone.
 950. Borel, ensuite comte de Barcelone.
 993. Ermengaud I^{er}.
 1010. Ermengaud II.
 1040. Ermengaud III.
 1065. Ermengaud IV.
 1092. Ermengaud V.
 1102. Ermengaud VI.
 1154. Ermengaud VII.
 1183. Ermengaud VIII.
 1208. Aurembiax, fille du précédent. — Géraud de Cabrera, son cousin germain. — Pierre II, roi d'Aragon.
 1228. Aurembiax, rétablie dans l'héritage de son père, et son mari Pierre, fils de Sanche, roi de Portugal.
 1231. Jacques, roi d'Aragon. — Pons de Cabrera. PONCI.
 COMES.
 1243. Ermengaud IX, fils de Pons de Cabrera. — Rodrigue Alvar, son frère.
 * 1269. Ermengaud X. ERNMENGAUVVS.
 1314. Alphonse IV, roi d'Aragon.
 1336. Jacques d'Aragon.
 * 1347. Pierre, vicomte d'Ager. PETRVS.
 1408. Jacques II.
 1412. Réunion à la couronne d'Aragon.

COMTÉ D'AMPURIAS

Le comté d'Ampurias et de Peralada, un des plus importants de la Marche d'Espagne, fut joint au comté de Roussillon jusqu'en 991. A cette époque, Gausbert partagea ses domaines entre ses fils Eudes et Guilabert. Le premier eut Ampurias.

En 1321, le roi d'Aragon donna le comté d'Ampurias à son fils Don Pèdre.

Avec les rares deniers de Charlemagne et de Louis, le monnayage du comté offre un denier portant + HUGO.COMES. croix R̄ IMPURIARUM, main tenant une épée. Poey d'Avant attribue cette pièce à Hugues III, mort en 1230.

Un autre denier porte : VGO.POCI, croix coupant la légende R̄ COMES.EMPVR. Grande épée (*R. N.*, 1860, 380). C'est peut-être une imitation des monnaies de Bertrand, comte de Toulouse.

COMTES D'AMPURIAS

- 812. Ermenger.
- 820. Gaucelm, comte de Roussillon et d'Ampurias.
- 850. Suniaire I^{er}, comte de Roussillon; Alaric, comte d'Ampurias.
- Suniaire II, comte de Roussillon et d'Ampurias.
- 915. Bencion et Gausbert.
- 740. Gausfred.
- 992. Hugues, comte d'Ampurias.
- 1040. Pons I^{er}.
- 1070. Hugues II.
- * Pons-Hugues I^{er}. VGO.POCI.
- * 1160. Hugues III. HVGO.COMES.
- 1230. Pons-Hugues II.
- 1268. Hugues IV.
- 1277. Pons-Hugues III.
- 1310. Malgaulin.
- 1321. Réunion au royaume d'Aragon.

LANGUEDOC ET TOULOUSE

Charlemagne rétablit, en 778, l'ancien royaume d'Aquitaine, en faveur de son fils Louis le Débonnaire; mais celui-ci étant trop jeune pour gouverner, il y a eu dans la plupart des villes des comtes ou gouverneurs. Chorson fut le premier comte de Toulouse. Ces comtes devinrent héréditaires à partir de Raymond I^{er}, en 852. La descendance de ce dernier garda Toulouse jusqu'en 1249. Alphonse de France, qui avait épousé Jeanne, fille de

Raimond VII, devint alors possesseur de Toulouse. A sa mort, en 1274, le comté revint à Philippe III ; mais il ne fut définitivement réuni qu'en 1561.

Poey d'Avant a fait remarquer que Toulouse avait été un grand centre monétaire. Les deniers avec le nom de Eudes odbo disposé en croix ont servi de point de départ aux monnaies de Narbonne et de Maguelonne.

Sous Charles le Simple, un des évêques mit, dans le champ, son nom ugo qui, subissant diverses transformations, devint plus tard le mot PAX, lorsque cette formule devint populaire.

Fillon (*Catalogue Rousseau*, 49), a prétendu que ce mot ugo n'était qu'une dégénérescence du type odonique ; mais M. Caron a suffisamment prouvé que ce changement de type était volontaire et raisonné.

A défaut de textes, il semble que les monnaies font connaître : 1° que les comtes de Toulouse s'étant emparés de l'atelier monétaire royal de Toulouse entre 888 et 896, continuèrent la fabrication des deniers et des oboles au monogramme d'Eudes ; 2° que les évêques de Toulouse, voulant aussi avoir une monnaie, firent forger des deniers au type de Charles le Simple ; 3° que l'atelier des comtes l'emporta sur celui des évêques, et qu'on vit paraître alors les noms des seigneurs laïques sur les monnaies de Toulouse. On peut ajouter que le mot PAX, que l'on voit figurer plus ou moins lisiblement sur un assez grand nombre de monnaies toulousaines, permet de penser que les deux monnayages ayant été réunis, l'évêque conserva certains droits sur les monnaies qui portaient les noms des comtes. (A. de Barthélemy, *Manuel*, édit. 1851, p. 172).

D'autres numismatistes croient que les comtes, devenus puissants, écartèrent l'immixtion épiscopale tout en conservant le type de l'évêque Hugues. Les comtes eurent probablement plusieurs ateliers ; l'un fut Saint-Gilles, qui employa sur la monnaie *Egidienn*e le type de l'agneau pascal.

Des deniers et oboles de Pons (1037-60) portant au ñ † AIANRGO et dans le champ REX, disposé en triangle, ont suscité diverses interprétations. On y a vu d'abord les

restes de *Christiana religio*, puis les éléments du mot *Aragoni*. Enfin, A. de Longpérier a démontré qu'il fallait y voir le nom du roi Henri, écrit *Aianrico* et *Anrigo* sur les chartes (*R. N.*, 1858, 71). Le nom vgo, sous Alphonse-Jourdain et Raymond VII, est devenu un Λ évasé, un σ en forme de crosse et une croisette, ensemble qui peut être lu PAX.

Ch. Robert a publié un denier de Raimond VI ou VII, frappé sur or (*R. N.*, 1860, 199).

Alfonse de France prit pour types, à Toulouse comme à Poitiers, le châtel et les armes au parti de Castille et de France (*V. doc.* n° 9).

SAINT-GILLES

En 1095, on trouve la mention de la monnaie de Saint-Gilles. Mais l'existence de l'atelier remonte peut-être plus haut encore.

Alfonse-Jourdain y frappa des deniers et oboles portant : \dagger ANFOS.COMES R ONOR.SCI.EGIDI, agneau pascal surmonté d'une croix grecque à long pied. Raimond V continua ce monnayage avec la légende \dagger O RAMUNDUS et le même R .

Quant au type de l'agneau on le retrouve sur des poids monétiformes de Toulouse des xv^e et xvi^e siècles et dans les armoiries actuelles de la ville.

COMTES DE TOULOUSE

- 778. Chorson ou Torsin.
- 790. Guillaume Ier, parent du roi Pépin.
- 810. Raimond Rafinel.
- 818. Bérenger.
- 835. Bernard, duc de Septimanie.
- 844. Guillaume II.
- 850. Fredelon.
- 852. Raimond Ier, premier comte héréditaire.
- 864. Bernard.
- 875. Eudes.
- 919. Raimond.

923. Raimond Pons.
 *950. Guillaume Taillefer. **VVILELMO** OU **GVILELMVS.CO.**
 R̄ **TOLOSA. CIV. (VGO.)**
 *1037. Pons. **PONCIO. COMES.**
 *1060. Guillaume IV. **VVIELMO. COME.**
 *1088. Raimond IV de Saint-Gilles. **RAMVNDO. COME.**
 Guillaume, duc d'Aquitaine, de 1098 à 1100.
 *1105. Bertrand. **BERTRAN.**
 *1112. Alphonse Jourdain. **ANFOS. —** Guillaume le
 Jeune, de 1114 à 1120.
 *1148. Raimond V. **RAMVNDO. —** Alphonse II. **ANFOS.**
 *1194. Raimond VI, (mort en 1222).
 1214. Simon de Montfort, compétiteur de Raimond VI.
 Amauri, fils de Simon, devient compétiteur à la
 mort de son père (1218).
 *1217. Raimond VI.
 *1222. Raimond VII. **RAMON. CONES.**
 *1249. Alphonse de France. **A. COMES. FIL. REG. FRAN.**
 OU **ALFOS. COM.**
 1271. Réunion à la couronne.

MARQUISAT DE PROVENCE

Le marquisat de Provence passa aux comtes de Toulouse, en 990, par le mariage de Guillaume Taillefer, avec Emma, fille de Rotbold, comte de Provence.

L'atelier du marquisat, établi peut-être à Pont-de-Sorgues, a frappé des deniers et des oboles pour les comtes de Toulouse. On attribue à Raymond VI ou VII les pièces suivantes :

1. + R. COMES, le soleil et la lune, R̄ croix coupant la légende **DVX.M.**, évidée et avec trois besant à chaque extrémité.

2. + R. COMES. PALATH, croix R̄ **DUX.MARCHIO.PU.** Le soleil et la lune. Ce type se retrouve sur les monnaies de Raimond II à Tripoli.

Alfonse (1249-71) prend sur ce monnayage les titres suivants : **A. COMES. TOLOSE R̄ MARCI. PUINCIE.** Le type est un châtel.

NARBONNE

La vicomté de Narbonne fut d'abord régie par des vicomes amovibles. Le plus célèbre fut Milon, vers 760. Les vicomtes héréditaires parurent avant Aimery I^{er}. La descendance de celui-ci garda Narbonne jusqu'en 1447. A cette date, Guillaume de Tinières vendit sa vicomté à Gaston IV de Foix. Narbonne fut échangée, le 19 novembre 1507, à Blois, contre le duché de Nemours, donné par Louis XII, puis réunie à la couronne l'année suivante.

Le premier type est celui de Milon ; il fut ensuite remplacé par l'empreinte odonique. Au xiii^e siècle, l'influence ecclésiastique fit admettre le type de la clef. Dès 1215, les évêques et les comtes conclurent un arrangement pour fabriquer la monnaie en commun. Mais des démêlés retardèrent l'exécution de cette mesure. Lorsque le monnayage fut fabriqué d'après cet accord, à la fin du xiii^e siècle, les évêques marquèrent les espèces de la mitre, et les vicomtes de la clef avec l'écu-cadenas.

Milon, qui a frappé le denier de Pépin avec MILO R̄ P. RE, est probablement le même personnage que l'on trouve à Narbonne, inscrivant son nom dans les quatre cantons, d'une croix (R̄ NRBO dans les cantons d'une croix ancrée).

Depuis Raimond I^{er}, on a ensuite une série de monnaies des vicomtes jusqu'à Amaury I^{er} (1239-70).

M. Caron donne à Aimery IV les pièces avec AIMERICUS R̄ NARBONE. CIVI, clef dans le champ. Il est possible que ce soit un produit du monnayage commun d'Aimery III et de Arnould Amaury, archevêque de Narbonne, en 1212. Le vicomte avait, en effet, donné au légat, en 1215, en compensation des torts qu'il lui avait faits et en reconnaissance du pardon qu'il en avait obtenu, la moitié de sa monnaie, à la condition qu'elle serait battue au nom de tous deux et le profit partagé : cette libéralité fit naître des discussions dans la suite, car on voit, en 1242, l'archevêque Pierre Amelii se plaindre de ce que le vicomte Amaury IV s'était, par force, emparé de la moitié de la monnaie donnée à Arnould Amaury.

En 1266, un accord entre le vicomte Amaury IV et

l'archevêque Maurice. Ce document établit en commun la fabrication, les bénéfices, les criées et la proclamation de la monnaie qui devait porter le nom, la mitre ou la crosse de l'archevêque et le nom du vicomte avec le bouclier et la clef. Comme le fait remarquer M. Caron, cet acte précise la date de la monnaie d'alliance et montre que l'objet pris pour un cadenas représente l'écu du vicomte.

On trouve ensuite une série de deniers émis par l'archevêque Gilles-Aycelin et par le vicomte Amaury II (1298-1311). Ces pièces portent, avec la mitre, la clef et l'écu-cadenas, les légendes suivantes : + E. ARCHIEPS. NARB. R̄ + A. VICECONS NARB. Duby a signalé un gros qui n'a pas été retrouvé.

Ce monnayage est cité dans un texte où il est dit que Gilles-Aycelin et le vicomte de Narbonne firent fabriquer de *nouvelles espèces ou de la petite monnaie de Narbonne pour deux petits tournois de l'aloï du roi saint Louis, en sorte qu'elle serait de trois deniers de douze grains de l'argent du roi, et du poids au marc de Narbonne de vingt-sept sols narbonnais blancs susdits.*

On trouve un certain nombre de ces monnaies offrant des deux côtés la légende de l'archevêque ou celle du vicomte. L'explication n'en est pas certaine.

VICOMTES DE NARBONNE

- * 78.. Milon. MILO.
- 802. Cixilane.
- 851. Alaric et Francon I^{er}.
- 878. Lindoin.
Mayeul.
- 911. Gaucher et Albéric.
Francon II.
- 924. Odo et Wlérad.
- 933. Matfred.
- * 966. Raymond I^{er}. RAIMVN.
- * 1023. Raymond-Bérenger. BERINGARI.
- ** 1067. Raymond II, Bernard et Pierre. PETRVS.EPOS.
- * 1080. Aimery, fils de Bernard. EHMERICVS.

- * 1105. Aimery II.
 - 1134. Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. ANFCS.DV.
 - * 1143. *Ermengarde*, fille d'Aimery II, et Alphonse, son époux, puis Bernard d'Anduse. ERMENGARD.
 - 1192. Pierre de Lara, neveu d'Ermengarde.
 - ** 1194. Aimery III, AMERICVS.
 - * 1239. Amaury Ier, AMALRICVS.
 - * 1270. Aimery IV.
 - * 1298. Amaury II.
 - * 1328. Aimery V.
 - 1336. Amaury III.
 - 1341. Amauri IX, frère du précédent.
 - 1388. Guillaume Ier.
 - 1397. Guillaume II.
 - 1424. Pierre de Tinières, dit Guillaume III, frère utérin du précédent.
 - 1447. Gaston Ier, comte de Foix, quatrième du nom.
 - 1472. Jean de Foix.
 - 1500. Gaston, en 1507, échange avec le roi de France la vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours.
- Archevêché de Narbonne.* — Nous donnons ici la série des archevêques de Narbonne depuis 1215, date de la libéralité faite par Aimery III, jusqu'au xiv^e siècle, époque à laquelle cessa probablement le monnayage narbonnais : la monnaie de l'archevêque Pierre, avec PETRVS. EPVS est plutôt une pièce baronale qu'une pièce archiepiscopale.
- 1212. Arnauld II Amaury.
 - 1226. Pierre III Amelii.
 - 1245. Guillaume Ier de Broue.
 - 1258. Jacques.
 - 1259. Gui Foulquoys, cardinal en 1261, pape en 1265, sous le nom de Clément IV.
 - 1263. Maurin.
 - 1272. Pierre IV de Montbrun.
 - * 1290. Gilles Aycelin.
 - 1311. Bernard II de Fargis.
 - 1341. Gausbert Ier du Val.

1347. Pierre V de la Jugie.
 1375. Jean Ier Roger.
 1391. François Ier de Conzié.
 1433. François II, cardinal Condolmerio, etc.

CARCASSONNE

Etabli par Charlemagne, le comté fut mis sous la dépendance de Bernard, comte de Toulouse, en 872. Le premier comte héréditaire de Carcassonne paraît avoir été Oliba II.

En 1067, Raymond-Bernard d'Albi, qui avait épousé Ermengarde de Carcassonne, vendit le comté moyennant onze cents onces d'or, à Raimond-Bernard Ier, comte de Barcelone, et lui transmit en même temps la monnaie. Trois ans après, le comte de Barcelone inféoda le comté à ses anciens possesseurs, en leur laissant le titre de vicomte. Il se réserva celui de comte avec la ville de Carcassonne et ses environs (1).

Pendant la guerre des Albigeois, le gouvernement fut donné à Simon de Montfort qui prit le titre de vicomte de Carcassonne. Raimond-Trancavel II essaya vainement de rentrer en possession de son comté, qui fut cédé au roi de France, en 1247.

Après la cession de Carcassonne au comte de Barcelone, les successeurs de Bernard-Aton frappèrent monnaie à Béziers. Cependant Raimond-Trancavel, vicomte de Carcassonne, donna une charte, en 1159, par laquelle il rétablissait un atelier dans cette ville (V. doc. n° 10).

Le type odonique qui se rencontre sur les premières monnaies de Carcassonne fut probablement emprunté aux monnaies de Toulouse. Cependant quelques auteurs, entre

(1) En 1125 et 1126, on trouve des textes qui prouvent que Bernard Aton donna à ses chevaliers les anciens bâtiments de l'atelier monétaire : *Damus tibi, Nichola, ad fevum propter castellaniam, ipsam estagam et ipsum mansum qui fuit Raymundi Cathallani in civitate Carcassona, cum ipsa turre monastaria veteri.* (Voy. D. Vaisselle, t. II, *Preuves*, col. 420 et seq.)

autres Fillon, donnent au monnayage de Carcassonne une origine carolingienne.

Des pièces portant RUMANDO R̄ CARASONA, ont été attribuées à un Raimond qui aurait été comte de 1002 à 1012; mais il vaut mieux les donner à Raimond, fils aîné de Guillaume, qui gouverna en 1034. On trouve dans le champ de ces pièces soit les lettres L, V, X, soit trois 1 en triangle.

Une monnaie avec PITRUS.CO R̄ RAIMUNDO; champ: LU et deux annelets, formant une croix, est donnée soit à Pierre Raimond (1012-1061), soit à Guillaume Raimond (1012-1061), soit enfin à Raimond Guillaume (1034-1068) qui ont tenu successivement et en paréage le comté de Carcassonne.

Pierre, évêque de Girone, frappa des deniers avec les légendes PETRUS EPIS R̄ CARASONA. Dans le champ, AT +.

On peut donner à Roger (1050-1064) des deniers portant RODGER et au R̄ PETRUS.

Un denier avec CARASONA CI. Champ: ATE et R̄ LIOBA. CI est encore inexpliqué.

COMTES ET VICOMTES DE CARCASSONNE

? 819. Oliba I^{er}, issu de la famille de saint Guillaume, duc de Touraine.

835. Louis Eliganius.

? 86. . Oliba II et Aclred I^{er}.

906. Bencion.

908. Aclred II.

934. Arsinde, épouse d'Arnaud de Comminges.

957. Roger I^{er}.

* 1002. Raimond I^{er}. RVMANDO ou RAMVIN.CO.

* 1012. Pierre et Guillaume, tous deux petits-fils de Roger I^{er}; Pierre-Roger et Bernard, fils de Roger I^{er}.

* 1034. Raimond-Guillaume, Pierre-Guillaume et Bernard-Guillaume, fils de Guillaume-Raimond.

* 1060. Roger III, fils de Pierre. RODGER ou ROIGER.

1067. Ermengarde, sœur du précédent, et Raimond-Bernard, vicomte d'Alby et de Nîmes.

1070. Raymond-Bérenger I^{er}, comte de Barcelone.
 1076. Raymond-Bérenger II.
 * 1083. Bernard-Atton, vicomte d'Albi, et premier vicomte de Carcassonne. BERNARDVS.CO.
 * 1130. Roger I^{er}. ROGER.COMES OU CON.
 * 1150. Raymond-Trencavel I^{er}, frère du précédent, à *Béziers*.
 * 1167. Roger II. ROGER.COMES.
 * 1194. Raymond-Roger, à *Béziers*.
 1209. Raymond-Trencavel II. En 1247, Raymond-Trencavel II céda tous ses États au roi de France, entre les mains du sénéchal de Carcassonne.

ÉVÊQUES DE CARCASSONNE

Saint Hilaire.	1072. Bertrand I ^{er} de Rochefort.
589. Serge.	* 1077. Pierre Artaud.
633. Solemnus.	* 1085. Pierre II.
653. Silvestre.	1106. Guillaume I ^{er} Bernard.
683. Étienne I ^{er} .	1107. Raimond I ^{er} .
791. Hispicien.	1113. Arnaud II, de Gironne.
800. Roger.	1131. Raimond II.
813. Senior.	1142. Pons I ^{er} , de Tremals.
851. Liviula.	1159. Pons II, de Brugal.
860. Eurus.	1170. Othon.
876. Arnoul.	1201. Bérenger I.
883. Gisleran.	1209. Bernard-Raimond de Rochefort.
903. Saint-Gimier.	1210. Gui.
933. Abbon.	1226. Clarin.
936. Guisand.	1248. Guillaume II Arnaud.
965. Francon. etc.
984. Emmeric.	
1004. Adalbert.	
1023. Foulques.	
1031. Guifred.	
1056. Arnaud I ^{er} .	

COMTE DE RAZEZ

Une pièce de Charlemagne portant REBS a été considérée comme appartenant à ce pays. Le comté de Razez fut réuni au comté de Carcassonne, et il est probable qu'aucun seigneur n'y fit frapper monnaie.

BÉZIERS

Garsinde, vicomtesse de Béziers et d'Agde, en épousant Raimond, fils aîné de Roger I^{er}, vicomte de Carcassonne, apporta ses domaines dans la maison de son mari, où ils restèrent jusqu'à la cession faite au roi de France par Raymond-Trencavel II. Jusqu'à cette époque, Béziers resta sous la suzeraineté du comte de Toulouse.

Une obole portant KRISTIANA REIGIO, et BITIRRES, en deux lignes au R̄, est considérée comme une monnaie municipale de Béziers, par MM. Gariel et E. Caron (p. 402). Après les pièces de Charlemagne et de Charles le Gros, Poey d'Avant a placé une pièce à inscriptions barbares, sur laquelle il a lu RAMUND' R̄ PITERRIS, et qui serait une imitation d'un denier melgorien. Il faut peut-être rapprocher cette pièce de celles de Carcassonne.

Le monnayage devient plus certain à partir de Bernard-Aton, dont les pièces portent BITERRIS CIVI, avec REX en triangle dans le champ, ou RE, avec deux annelets.

On a également des pièces de Roger I^{er}, ROGER VICE-COME.

On en donne aussi à Bernard Aton II (1150), avec BERNARDU CO.

Raymond Trencavel (1150), frappa, à Béziers, des deniers et oboles, dont voici la description : R : TRENCAL, croix ; R̄ BITERRIS CIV', Deux étoiles à six rayons, percées en annelets au centre, et les lettres RE, le tout en croix.

Le type du R̄ devient PP, et deux annelets en croix sur les monnaies de Roger II (ROGER VICECOME), et les P sont remplacés par des I sur celles de Raimond-Roger

(R. ROGER VICECO). Sur quelques pièces de ce dernier vicomte, on voit paraître une croix à pied entre deux I.

SUBSTANTION-MELGUEIL

La ville de Maguelonne, fondée par les Wisigoths, fut ruinée en 737. Les évêques se réfugièrent alors à Substantion, ville qui a disparu. Au XI^e siècle, Maguelonne fut relevée par l'évêque Arnaud I^{er}, qui y rétablit le siège épiscopal, transféré ensuite à Montpellier en 1536.

La monnaie melgorienne a été très répandue dans le midi de la France. On en trouve déjà la mention en 949. Le privilège de fabrication, qui appartenait aux comtes de Melgueil, passa aux évêques, lorsque Innocent III, étant devenu possesseur du comté et ne pouvant l'administrer, l'inféoda à l'évêque de Maguelonne (14 avril 1215).

Des documents montrent que le monnayage des évêques avait déjà commencé en 1211. Le seigneur et les consuls de Montpellier eurent un droit de seigneurage prélevé sur chaque émission. Vers le milieu du XIV^e siècle, les évêques possédaient encore le droit de monnayage.

On a cherché pendant longtemps l'explication de la monnaie de Maguelonne, que beaucoup d'auteurs ont étudiée.

Grâce aux travaux de M. Germain, on connaît l'histoire de ce monnayage. Le type royal immobilisé de Carloman fut remplacé par le type odonique, venu de Narbonne, et qui persista toujours. Les seigneurs de Melgueil empruntèrent également aux espèces de Narbonne le nom de Raimond. La croix des deniers melgoriens se transforma en pal, accosté de deux pennons, que l'on a pris à tort pour des mitres. Cette forme de croix se retrouve sur des sceaux des évêques de Melgueil.

Dans une bulle de 1266, le pape Clément IV reprocha à l'évêque de Maguelonne de frapper de la monnaie avec le nom de Mahomet. On avait d'abord pensé qu'il s'agissait des deniers ordinaires de Maguelonne. Mais M. Germain

a publié une charte du cartulaire de Maguelonné, donnée par l'évêque Bérenger de Fredol, et datée du 23 février 1262 (1263, n. s.).

C'est un bail de la monnaie appelée *millares*, *moneta miliarensis*. Aux termes de l'acte, cette monnaie est en argent, au titre de dix deniers moins une pougeoise d'argent fin et au poids de dix deniers moins une pougeoise, également par groupe de douze deniers; ce qui donne deux cent trente-sept pièces ou deniers au marc et un poids de 10 grains $\frac{44}{1000}$ ou 1 gr. 033 à chaque denier. Cartier a conclu que ce *millaret* était le *dirhem*, frappé pendant le XII^e siècle dans tous les pays mahométans. La contrefaçon de Melgueil était destinée à faciliter le commerce avec l'Égypte et les côtes de Barbarie (R. N., 1855, 199).

Poey d'Avant attribue à Substantion un denier avec :
+ SVCTANTIAL, croix. R̄ CTVSILCAITILLIS. Champ : deux annelets et deux croissants.

Les monnaies de Maguelonne portent RAIMUNDUS ou RAIMUNO, croix à pointes R̄ NARBONUS ou NAIDONA, etc., et quatre annelets. Les légendes sont en caractères bizarres.

COMTES DE MELGUEIL

- 892. Ami, comte de Maguelonne.
Robert.
- 9... Bernard I^{er}, comte de Melgueil et de Substantion.
- 950. Bérenger.
- 9... Bernard II.
- 989. Bernard III.
- 210... Raimond I^{er} et Adèle sa mère.
- 1079. Pierre.
- *11... Raimond II et Almodis de Toulouse, sa mère.
- 1120. Bernard IV.
- 1132. Béatrix et Bérenger-Raimond, comte de Provence, puis Bernard de Narbonne-Pelet, seigneur d'Alais.

1171. Bernard de Narbonne-Pelet.

1172. Ermessinde de Narbonne Pelet, et Raimond de Toulouse.

A dater de 1177, les évêques-comtes de Maguelonne.

AGDE

D'après un passage d'une lettre du pape Clément IV, on a pensé que les évêques d'Agde pouvaient avoir battu monnaie, mais aucun texte n'est venu confirmer cette supposition.

Les seigneurs d'Agde semblent avoir eu au moins la prétention de battre une monnaie particulière à Agde, car dans un accord de 1150, entre Raimond-Trencavel et Bernard-Aton, il est dit qu'il ne pourra être fait aucune monnaie dans la ville d'Agde, *sed moneta Biterrensis currat per totum Agathensem*.

OMELLAS

Omellas, aujourd'hui Aumelas (Hérault), était une baronnie qui dépendait, en 1034, des vicomtes de Béziers. Elle passa aux seigneurs de Montpellier, et en 1121, elle devint le partage du fils de Guillaume V de Montpellier, qui prit le nom de *Guillaume d'Omellas*. Ce personnage devint comte d'Orange en 1129. Raimond-Aton de Murviel possédait le château d'Omellas en 1187. Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, s'en empara ensuite. En 1194, il en rendit hommage au comte de Melgueil, alors Raimond V, comte de Toulouse. Le château passa ensuite à Marie de Montpellier, qui l'apporta en mariage à Pierre d'Aragon, en 1204.

Il est probable que c'est à Raimond-Aton que le denier suivant appartient : + RAIMUNDUS, dans le champ ATO en triangle R + OMELLADIS, croix. Poey d'Avant voit dans le mot ATO du droit un souvenir des monnaies de Toulouse et non le surnom du seigneur.

MONTPELLIER

Au X^e siècle, les deux villages de Montpellier et de Montpellieret devinrent la propriété de l'évêque de Maguelonne, qui était alors Ricuin, élu en 975, mort en 999. Celui-ci donna le village de Montpellier à un gentilhomme nommé Gui ou Guillaume, dont les descendants le gardèrent jusqu'au commencement du XIII^e siècle. Mais en 1204, Pierre d'Aragon s'en empara en épousant Marie, fille de Guillaume. Montpellier passa ensuite aux rois de Majorque, et fut vendu au roi de France par Jaime ou Jacques III, moyennant 120,000 écus d'or (1349).

En 1273, Jaime I^{er} résolut de fabriquer une monnaie qui devait avoir cours en même temps que la monnaie melgorienne. A la requête des consuls de Montpellier, il ordonna de frapper une grosse monnaie d'argent fin, consistant en deniers et oboles, équivalant chaque denier à douze deniers melgoriens, et chaque obole à six deniers melgoriens. Il devait être fabriqué soixante deniers ou cent vingt oboles par chaque marc d'argent fin de Montpellier. Deux actes de 1273 établissent cette fabrication. Jaime I^{er} s'était réservé le droit d'établir son atelier dans un lieu quelconque de sa seigneurie : il choisit Castelnau, par des lettres de 1273. Jaime II ratifia les ordonnances de son prédécesseur, en 1277.

Le monnayage de Montpellier se compose de gros, dont voici la description : + JACOBUS. DEI. GRA. REX. ARAGONU, croix dont les branches sont terminées par des couronnes à + DOMINUS MONTISPESULANI. Écu aux armes d'Aragon et de Montpellier (un *tourteau*), dans une rosace.

SEIGNEURS DE MONTPELLIER

975. Gui ou Guillaume, seigneur de Montpellier par suite de donations faites par l'évêque Ricuin et par Bernard II, comte de Melgueil.

1019. Bernard-Guillaume.
 1059. Guillaume II.
 1085. Guillaume III.
 1121. Guillaume IV.
 1149. Guillaume V.
 1172. Guillaume VI.
 1204. Marie de Montpellier et Pierre d'Aragon.
 1213. D. Jayme I^{er} d'Aragon.
 1276. D. Jayme II, roi de Majorque.
 1311. D. Sanche, *id.*
 1324. D. Jayme III, *id.*
 1349. Le roi de France.
 1371. Charles le Mauvais, roi de Navarre.
 1378. Le roi de France.

ANDUSE

Les seigneuries d'Anduse et de Sauve appartinrent à la maison de Bermond, du x^e au xiii^e siècle. L'atelier des seigneurs d'Anduse était placé à Sommières. Lorsque Bernard fit sa soumission au roi de France, en 1236, une officine royale fut établie à Sommières (*V. doc.*, n^o 11).

Le monnayage se compose de deniers et oboles portant ANDUSIENSIS et DE ANDUSIA ꝛ SALVIENSIS ou DE SALVE. Les types sont un grand B et une croix ancrée.

ROQUEFEUIL

Ce château, situé dans l'ancien diocèse de Nîmes, appartient d'abord aux marquis de la Roquette. Adélaïde de Roquefeuil porta cette seigneurie dans la maison d'Anduse par son mariage avec Bertrand, et leur fils Raymond prit le surnom de Roquefeuil. Le monnayage de cette localité est circonscrit entre 1169 et 1239. De rares deniers, imités de ceux d'Anduse, portent : † ROCAFOLIENS. Dans le

champ, R entre deux points. R̄ † LEX.PRIMA M', croix ancrée. Duby expliquait cette légende par : *l'argent est la première loi*. M. E. Caron, prenant *lex* dans le sens d'aloï (Ducange), lit avec beaucoup de bonheur : *lex prima monete, monnaie de premier aloï* (*Ann. Soc. fr. de Num.*, 1889, 14).

ROUSSILLON

Le Roussillon, sous la domination des Wisigoths, de 462 à 720, sous celle des Arabes, de 720 à 760, fut conquis par les Francs. Il eut, dès 807, des comtes qui devinrent héréditaires en 904. Par testament de Girard II, mort sans héritiers, il passa à Alphonse, roi d'Aragon. Jacques I^{er} reçut, en 1262, cette province, qui resta sous la domination des rois de Majorque jusqu'en 1344. A cette époque, elle fit retour à la couronne d'Aragon, qui la garda jusqu'en 1462. Jean II ayant engagé le revenu des comtés de Roussillon et de Cerdagne au roi de France, Louis XI, chercha à s'emparer du Roussillon. Enfin, en 1493, les deux comtés furent remis au roi d'Aragon.

En 1659, par le traité des Pyrénées, la Catalogne, qui s'était donnée à la France, en 1641, fut rendue à l'Espagne. Mais le Roussillon et le Conflans furent attribués à la France.

Duby parle d'une monnaie de *Malgone* qui aurait eu cours en Roussillon, et qui ne paraît être autre chose que la monnaie melgorienne de Montpellier.

La numismatique du Roussillon a été étudiée par Colson (*Recherches sur les M. du R.*, 1854) et Longpérier (*R. N.*, 1844 et 1857).

A Arnaud-Gausfred, on donne un denier portant GAUFREDUS, R̄ ROSILONUS, croix accostée de C.O.N.T. Gérard II (1163-1172) a frappé des deniers et oboles avec GIRARDUS CONE et PAS dans le champ du R̄. C'est une imitation de la monnaie d'Alby.

Don Pèdre, roi d'Aragon, ayant pris possession de tous les Etats de D. Jayme, roi de Majorque, le Roussillon fut consi-

déré comme une annexe de la Catalogne, et les monnaies de Barcelone eurent cours dans les deux provinces : ce n'est que dans la première moitié du xv^e siècle, que le nom du Roussillon parut associé à celui de Barcelone sur les gros d'argent, et seul sur les deniers.

En 1611, Philippe III frappe des pièces de cuivre à Perpignan, avec la figure de saint Jean.

PERPIGNAN

Dès 1115, on trouve une stipulation en monnaie de Perpignan

Quand la province fit retour à l'Aragon, on frappa dans cette ville des florins, des réaux, des demi-réaux, des deniers et des oboles de billon. La marque de l'atelier, un double P, figure sur les pièces d'argent seulement. Des titres nombreux établissent que des florins furent frappés à Perpignan, ainsi que des écus d'or fin, au poids de ceux de France, par l'ordre du roi d'Aragon (1349). Le différent devait être un A renversé.

Pendant la première occupation française, on y frappa monnaie. Quant au monnayage municipal, la première concession faite aux consuls et à la ville est de 1427. La commune fabriqua des deniers et mailles de billon semblables à ceux de Valence, mais avec *COMES.ROCI.* De nouvelles concessions en 1438 et 1457, permirent de fabriquer des gros et demi-gros d'argent. Puis en 1495, 1496, 1499, 1503 et 1515, la ville obtint le droit de faire des deniers et des *menuts*, portant le double P.

Enfin, en 1523, une ordonnance de Charles-Quint fixa la monnaie de Perpignan, qui se composa, dès lors, de *sous doubles*, *sous sanars*, *sixains* et *menuts*.

Les types furent l'écu couronné aux quatre pals, la figure de saint Jean-Baptiste et la figure de la Vierge, et la légende *INTER NATOS MULIERUM.* (S. Luc, 7, 28).

En 1644 et 1646, des privilèges semblables furent accordés par le roi de France, mais l'hôtel des monnaies fut supprimé en 1659.

COMTES DE ROUSSILLON

812. Gaucelm, fils de saint Guillaume et frère de Bernard, duc de Septimanie, comte d'Ampurias.
- 84.. Suniaire I^{er}, comte de Roussillon seulement, ainsi que son successeur.
- 89.. Raoul, frère de Miron, comte de Barcelone.
Suniaire II, comte d'Ampurias et de Roussillon.
915. Bencion et Gausbert, *id.*
- 9... Gausfred, *id.*
- 100.. Guislebert I^{er}, comte de Roussillon seulement, ainsi que ses successeurs.
- 10... Gausfred II.
1075. Guislebert II et Hugues.
1102. Guinard I^{er}.
1113. Arnaud-Gausfred.
1163. Guinard II.
1172. Alphonse, roi d'Aragon.
1185. Sanche, troisième fils de Raymond-Bernard IV, comte de Barcelone (comte de Roussillon et Cerdagne).
1222. Nunès-Sanche.
1241. D. Jayme I^{er}, roi d'Aragon.
1251. D. Pèdre, deuxième fils du précédent, comte de Barcelone, Tarragone, vicomte d'Ausonne, Roussillon et Cerdagne. (Voy. les rois chr. de Majorque.)

UZÈS

Les évêques d'Uzès obtinrent de Raoul le droit de frapper monnaie, et cette concession fut confirmée par Louis IV d'Outre-mer; c'est ce qui résulte d'une charte en date de 1156, par laquelle Louis le Jeune confirme à l'évêque Raimond les libéralités faites à ses prédécesseurs. Il paraît que le chapitre avait quelque part dans ce privilège, et qu'en 1145 il avait aliéné sa portion en faveur de Bermond de

Caylar, seigneur d'Uzès en paréage. Alphonse, comte de Toulouse, tint un plaid à l'occasion de ce différend.

Une obole publiée par Fillon (*Études*, pl. 4, n° 5) peut être attribuée à l'évêque Raimond III (1208-1212). Elle porte : † R EPISC. Buste de profil, R̄ + USE., Croix ancrée.

LODÈVE

L'évêché de Lodève fut créé au vi^e siècle. On voit par les chartes que, dès 1122, l'évêque Pierre I^{er} Raimond nommait Pierre Guibert maître de sa monnaie, et que, en 1188, le roi Philippe-Auguste confirmait à l'évêque Raimond-Guillaume de Montpellier le droit de frapper monnaie : cette monnaie, en 1210, était reçue comme celle du roi, et, en 1285, elle était, avec celle de Paris et de Tours, la seule qui fut autorisée dans le diocèse. Les auteurs de la *Gallia Christiana* affirment que les évêques de Lodève conservèrent ce privilège jusque sous François I^{er}, mais on peut croire que dès les premières années du xiv^e siècle, ils cessèrent d'en user. (t. VI, 566 et *Preuves*, col. 284).

Les monnaies portent † FULCRANNUS, croix. R̄ EPS. LODOVENS. Buste mitré de face. Un denier porte FULCRANNUS et scs dans le champ. Fulcran était un ancien prélat de Lodève, mort en odeur de sainteté.

VIVIERS

L'évêché de Viviers remonterait au v^e siècle avec saint Janvier, comme premier évêque. D'après l'*Histoire du Lanquedoc*, (II, p. 462), l'empereur Conrad accorda en 1149, aux évêques de Viviers, le droit de battre monnaie. Le privilège fut confirmé par Frédéric I^{er} en 1177 et par Frédéric II, en 1214. En 1293, le roi de France, Philippe le Bel permit à l'évêque Bernard de Fulgard ou Falguier, de donner cours à la monnaie qu'il faisait battre dans son château de

l'Argentière. Puis en 1307, un accord donna à cette monnaie cours en dehors du diocèse de l'évêque. Ce privilège fut confirmé en 1365.

Une première série de monnaies présente une tête de profil, adoptée assez fréquemment dans le Midi. On voit ensuite paraître une crose dans le champ.

Les monnaies anonymes portent EPISCOPUS R̄ VIVARI OU VIVARIENSIS. On trouve aussi des deniers et oboles avec + A OU AI, EPISCOPI que l'on attribue à l'évêque Aimon (1260). Un denier avec légendes frustes portant une tête couronnée de la Vierge est donné à H. de Villars (1331-1336) ou Aimar de la Voulte (1336-1365). (Fillon, *Cal. Rousseau*, pl. III, 9).

MENDE

L'évêché de Javouls fut transporté à Mende vers l'an 1000. Les évêques prenaient le titre de comtes de Gévaudan. En 1265, saint Louis ordonnait que la monnaie royale eût cours dans le diocèse de Mende. L'année suivante le prélat se plaignait de ce qu'Ernulf de Curia Ferrandi, sénéchal de Beaucaire, l'avait dépossédé de son droit, sans doute en faisant exécuter les ordres royaux susmentionnés. L'évêque fit faire une enquête à laquelle assistèrent de nombreux témoins, et le parlement décida que l'évêque de Mende avait le droit de frapper monnaie dans son diocèse, d'autant plus justement que ce droit paraissait avoir son origine dans une *concession* royale. En 1306, Philippe le Bel reconnaissait que : « Ad episcopum et ecclesiam mimatensem pertinet jus cudendi monetam ære contaminatam et monetam argenteam. » Enfin on voit, en 1272, un nouvel ordre donné par le roi au sénéchal de Beaucaire pour ne pas s'opposer au cours des monnaies de l'évêque de Mende, qui paraissent avoir disparu et cessé au commencement du xiv^e siècle.

Les monnaies de Mende présentent la tête de saint Privat de face avec les légendes S. PRIVATUS, R̄ + MIMA OU MIMAS. CIVITAS. Saint-Privat est le premier évêque de Mende et le patron de la cathédrale.

RODEZ

Charlemagne institua des comtes de Rouergue. La famille du premier, Gilbert, garda le comté jusqu'en 1088. A cette époque, il passa au comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles, qui céda le comté de Rodez à Richard, vicomte de Carlat, de Lodève et de Milhau (1096), et dès lors les comtes eurent un monnayage particulier. Les comtes donnèrent à l'évêque douze deniers par semaine, pendant que la monnaie était fabriquée ; cette redevance est exprimée dans une sentence arbitrale de 1161 faite entre l'évêque Pierre et le comte Hugues II ; elle est renouvelée en 1195.

En 1319, Jean réunit Rodez au comté d'Armagnac. Louis XI confisqua Rodez sur Bernard V et réunit ce pays à la couronne.

Les premiers types de Rodez furent l'empreinte odonique, puis le type toulousain modifié. Les monnaies portent *RODES DUCO* ou *RODES CIVIS*.

COMTES DE ROUERGUE ET RODEZ

- ... Gilbert, comte de Rouergue, établi par Charlemagne.
- 820. Fulcoald, comte de Rouergue.
- 845. Frédélon, comte de Rouergue et Toulouse.
- 852. Raymond I^{er}, frère du précédent, comte de Rouergue et Toulouse.
- 865. Bernard, comte de Rouergue.
- 875. Eudes, frère du précédent, comte de Rouergue.
- 918. Ermengaud, comte de Rouergue.
- 937. Raymond II, *id.*
- 961. Raymond III, *id.*
- 1010. Hugues, *id.*
- 1053. Berthe, comtesse de Rouergue et Gévaudan, et Robert, comte d'Auvergne.

1066. Raimond IV de Toulouse, dit de Saint-Gilles.
 * 1096. Richard, vicomte de Carlat et de Lodève, achète à Raymond de Saint-Gilles le comté de Rodez, qui formait le tiers du Rouergue. RICARD. COMES.
 * 1132. Hugues I^{er}. VGO. COMES.
 ? 1156. Hugues II ; son frère Richard, vicomte de Lodève.
 ? 1195. Hugues III.
 1196. Guillaume, frère du précédent.
 1208. Gui II d'Auvergne, par héritage.
 1209. Raymond VI, comte de Toulouse, par acquisition.
 * 1214. Henri, bâtard du comte Hugues II, par acquisition. HENR' COMES.
 1227. Hugues IV.
 * 1274. Henri II.
 * 1302. Cécile de Rodez et Bernard VI, comte d'Armagnac. CECILIA. COMIT.
 * 1319. Jean I^{er}, comte d'Armagnac et de Rodez. IONES. COMES.
 1373. Jean II, comte d'Armagnac et de Rodez.
 1384. Jean III, *id.*
 1391. Bernard VII, frère du précédent, comte d'Armagnac et de Rodez.
 1418. Jean IV, comme le précédent.
 1450. Jean V, *id.*
 1473. Charles I^{er}, deuxième fils de Jean IV.
 1497. Charles II, duc d'Alençon, petit-neveu du précédent.
 1525. Marguerite, veuve du précédent, et Henri d'Albret, roi de Navarre.

ALBI

On connaît peu de choses sur les seigneurs d'Albi dont l'*Art de vérifier les dates* ne donne même pas la liste. Leur monnaie souvent appelée *Raymondine* ou *Raymondnesque* tirait son nom de celui de Raimond qui avait été immobilisé (probablement le nom de Raimond-Pons, comte de

Toulouse, 927). La plus ancienne mention du monnayage d'Albi est de 1037. A cette date, Pons, comte de Toulouse, épousant Majore de Carcassonne ou de Foix, lui assigna pour douaire, entre autres choses, les émoluments qu'il percevait sur la fabrication de la monnaie dans cette ville. Mais cette monnaie ne lui appartenait pas complètement, et l'évêque d'Albi en avait une partie.

En 1278, le roi permettait au maître de la monnaie de l'évêque d'avoir des petits tournois et des oboles tournois, à la charge de lui payer trente livres et pareille somme au prélat. La crosse, signe de la participation de l'évêque dans la fabrication, ne paraît que dans la première moitié du XIII^e siècle.

Les monnaies portent † RAIMUNE, croix. R̄ ALBIECI; dans le champ : VICOC. Un autre denier porte : † RAMUUV. MC. Croix en fuseaux, R̄ † ALBIECI; Dans le champ, une crosse entre deux jambages; au-dessous, un v.

ALBI-BONAFOS

Un arrangement fait en 1248, entre Raimond VII, comte de Toulouse, Durand, évêque d'Albi, et Sicard d'Alaman, ministre et favori de Raimond, établit que la monnaie d'Albi serait battue au Château-Neuf de Bonafos (Château-Neuf de Lévis, Tarn) que Raimond avait donné à Sicard en 1241. La monnaie devait appartenir par tiers aux contractants.

Un bail de 1278, entre Bernard de Castanet, évêque d'Albi, le roi de France, comme étant au droit du comte de Toulouse et le même Sicard d'Alaman, donne des renseignements sur la fabrication des monnaies. Dans chaque marc, il ne devait pas y avoir plus de dix deniers forts et dix faibles; on devait frapper un dixième d'oboles. D'après un autre cité par D. Vayssette, la monnaie était commune entre le roi, l'évêque et Sicard, depuis 1272 (t. IV, p. 16).

On a des deniers et des oboles portant † R. BONAFOS; champ vgo ressemblant à Paz R̄ ALBIENSIS, croix en fuseaux.

CAHORS

Un acte de 1090, dit que l'évêque Gérard, donna à des chanoines la dime de la monnaie qu'il faisait battre (*Hist. du Languedoc*, II, 281). Les évêques de Cahors devaient probablement leur droit monétaire aux comtes de Toulouse, leurs suzerains (cf. Chaudruc de Crazannes, *R. N.*, 1839, 152). Au XII^e siècle, l'évêque Barthélemy fit frapper une nouvelle monnaie d'un aloi moindre que celles qui avaient été forgées jusque-là ; le peuple s'en émut, et les consuls, au nom de leurs administrés et des communes de Figeau, Montauban, Moisy, Gordon, *Rupes-Amatorii*, *Lauserta* et Montaigu, obtinrent que Barthélemy rétablît sa monnaie à l'ancien titre : *in lege duorum denariorum et oboli et unius grani ad argentum montis Pessulani et in pondus viginti trium solidorum minus duobus denariis pro qualibet marcha* (cf. *Olim*, éd. Beugnot, t. II, 186, 187).

La plus ancienne monnaie épiscopale de Cahors est un denier récemment découvert qui porte : GERALDUS EPS, R̄ † CATURCIUS, deux croisettes et deux T formant croix. Cette pièce peut être attribuée à Gérard II de Gourdon, qui donna, en 1090, aux chanoines de la cathédrale la dime des monnaies qu'il faisait battre (E. Caron, p. 401.)

En 1224, l'évêque de Cahors, Guillaume de Cardaillac, afferma aux consuls et à la ville de Cahors le droit de frapper de la monnaie d'argent pendant six ans, moyennant la somme de 600 sous ; dès 1212, il avait fait un arrangement semblable ; on pense que les consuls cherchèrent alors à frapper une véritable monnaie municipale.

Cela expliquerait pourquoi la crosse ne paraît pas sur certains deniers, et pourquoi la légende *Episcopus Caturcensis* est remplacée par *Civitas Caturcis*. Le type ordinaire de Cahors présente trois croisettes, dégénérescence du type d'Eudes ; la croisette du milieu est surmontée d'une crosse. Contrairement à M. de Crazannes, Poey

d'Avant pense que les lettres qui se trouvent sur des monnaies de Cahors sont les initiales des noms de certains évêques de cette ville. On admet donc généralement que les lettres V, R, et H désignent Guillaume de Cardaillac (1208-34), Raymond de Cornil (1280-93), et Hugues Géraud (1311-1316).

En 1280, le droit de monnayage fut exclusivement reconnu aux évêques par arrêt du Parlement. Raymond de Cornil était alors évêque et frappa des monnaies portant une crose et la lettre R, initiale de son nom, dans un canton de la croix.

COMTÉ DE PROVENCE

Les comtes bénéficiaires établis en Provence au x^e siècle, devinrent héréditaires vers le milieu du xi^e siècle. En 1113, Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, acquit, par sa femme Douce I^{re}, la Provence et le Gévaudan. Sous ce prince, se forma le marquisat de Provence, et la Provence même fit ensuite partie du royaume d'Aragon. En 1226, par le mariage de Béatrix avec Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la Provence passa dans la maison d'Anjou. En 1481, Charles du Maine, petit-neveu et héritier du roi René, légua son comté à Louis XI et depuis cette époque, les rois de France ont porté le titre de comte de Provence jusqu'à Louis XVIII.

Les Carolingiens frappèrent monnaie à Marseille.

Pendant les x^e et xi^e siècles, on donna cours en Provence aux deniers *othoniens* frappés par l'empereur d'Allemagne à Pavie. Plus tard on se servit de la monnaie melgorienne.

Dès le xii^e siècle, les deniers de Forcalquier, appelés *guillemins*, avaient cours concurremment avec la monnaie des comtes de Provence. Ceux-ci avaient obtenu de l'empereur d'Allemagne, Frédéric I^{er}, le droit de frapper monnaie : ce droit qui avait appartenu successivement aux anciens rois de Provence, puis à ceux de Bourgogne, avait

passé aux empereurs qui représentaient ces derniers. Il paraît, du reste, que l'on n'avait pas frappé monnaie en Provence depuis la fin du IX^e, ou le commencement du X^e siècle, car on connaît une charte de 1146 par laquelle l'empereur Conrad III donne à Raimond de Baux et à Etiennette sa femme, le droit de frapper à leur coin de la monnaie qui aurait cours, à l'exclusion de toute autre, dans le royaume de Provence, *où, depuis les temps les plus reculés, on n'en avait pas frappé*; Raymond pouvait la faire fabriquer à Arles, à Aix et à Trinquetaille (V. doc., n^o 12).

En 1162, la veuve et les enfants de Raimond de Baux s'étant soumis à Raimond-Bérenger III, ce comte obtint le droit entier de frapper monnaie.

La plus ancienne monnaie du comté de Provence remonte à 1177, selon M. Blancard. A cette époque, un acte fut passé entre Raimond de Bollène, archevêque d'Arles, et Raimond-Béranger IV, comte de Provence et frère d'Alfonse, roi d'Aragon. La mitre indiquait la participation de l'évêque; on la trouve sur des monnaies qui portent REX ARAGONE R̄ PROVINCIA. Cette association prit fin en 1185. A partir du 19 février 1186 (n. s.), on fabriqua en Provence des deniers avec la tête de profil et aux légendes REX ARAGON R̄ PROVINCIA. Ces monnaies étaient frappées à Marseille et portaient le nom de *Novorum Regalium Coronatorum* ou de *Regalium Massilie Coronatorum*. Alfonse II confirma cette monnaie en 1202, et la continua. Raymond VII, comte de Toulouse, en fit autant, après avoir obtenu, en 1230, la seigneurie de Marseille. Raimond-Béranger V autorisa les Marseillais à frapper des gros d'argent valant six deniers royaux coronats. A partir de 1243, le comte inscrivit sur les monnaies marseillaises son nom R. BE. COMES et remplaça la tête couronnée par l'écusson de France.

Les monnaies de Charles I^{er} d'Anjou dont M. Blancard (*M. de Charles I^{er}*) a cité onze émissions peuvent être classées en trois périodes. En 1257, Charles s'empare de Marseille et met son nom sur les espèces de cette ville; en 1266, la conquête du royaume de Naples lui donne le

titre de roi de Sicile ; en 1277, il prend le titre de roi de Jérusalem (*V. doc. nos 13 et 14*). Les légendes sont KAROL. IER. ET. SICIL. REX etc, ou K. COME P. FI RE. F. Au R̄, on trouve COMES PUINCIE ou PROVINCIALIS. Il continua la fabrication, commencée sous Raymond-Béranger, des gros Marseillais portant COMES PUINCIE. R̄ CIVITAS MASSILIE, porte de ville. Il adopta ensuite la légende MASSILIENSIS. Il faut signaler aussi le monnayage au type tournois qui offre une véritable contrefaçon dans le denier portant TURONUS SCRIVIS. Les baux de monnaies nous font connaître les ateliers de Saint-Remy, Nice, Tarascon.

Quant aux monnaies de fabrication italienne, ce sont le *salut d'or* et le *salut d'argent*, le *tarin* et le *réale*, plus connu sous le nom d'*augustale*. Cette belle monnaie, qui présente le buste couronné du roi, était imitée des augustales de Frédéric II, faites elles-mêmes à l'inspiration de l'antique.

Le *tarin* présente un K entre deux lis, R̄ croix longue entre deux Q et IE.XS. Charles II d'Anjou introduit les *gillats* ou *carlins* (cf. *R. N.*, 1883, 432), dont le type assez remarquable présente le roi, avec le globe et le sceptre, assis entre deux lions. Ce type fut copié sur celui des sénateurs de Rome, qui représentait Rome assise sur un pliant à têtes de lion. Le terme *Gigliati* vient de l'italien *Gigliati*.

Il frappe aussi des saluts d'or et d'argent avec la scène de l'Annonciation.

Les comtes de Provence frappaient à Saint-Remy une monnaie que l'on appelait *tournois de Saint-Remy*, et qui avait cours dans tous les pays voisins : en 1302, Philippe le Bel, qui voulait arrêter le cours des monnaies étrangères dans ses Etats, ordonna au sénéchal de Beaucaire de les faire saisir.

Robert a émis des carlins, des sols couronnés, avec une grande couronne dans le champ, des liards, des oboles et des deniers. A signaler, les doubles deniers dont la valeur est indiquée au R̄ par la légende DEN. DUPLEX, ainsi que les grands deniers portant le buste barbu et couronné du roi. La monnaie de Robert eut une telle vogue

que des actes de 1372 et 1411, nous montre que l'on frappa des gillats semblables à ceux de Naples avec *ymago bone memorie domini regis Roberti*.

Le monnayage de Jeanne de Naples est très varié. Il fournit des francs à pied (dont quelques-uns représentent Jeanne en robe longue); des florins avec la tête de face et le champ parti de Jérusalem et d'Anjou; d'autres florins aux types de saint Jean et du lis, ou de saint Jean avec le champ parti aux armes de Jérusalem et d'Anjou; d'autres avec une couronne fleurdelisée et entourée de sept lis (cf. Blancard, *R. N.*, 1886, 48); des sols couronnats, des carlins, des liards et des deniers doubles.

Louis de Tarente et Jeanne frappent ensuite avec leurs deux noms, L. et I., etc., ou L.REX.E.I.REG, des florins, des sols et des gros (R̄ TURONUS.PVICE).

De Louis II, on a des écus, des francs à pied, et des florins; des carlins, des sols et des doubles. Sur quelques-unes de ces monnaies, il prend le titre de : LUDOVICS. REX. KALABI. ET. AND.

René frappe des demi-écus d'or, des blancs, des carlins, des demi-blancs et des deniers. Un certain nombre de ces monnaies portent au commencement de la légende une *tarasque*, qui est la marque monétaire de l'atelier de Tarascon. Ce différent se retrouve également sur des pièces de Charles III. Ce prince a fait frapper des monnaies d'or avec la figure de sainte Madeleine. On appela ces pièces des *magdalons* (*Rev. Belge*, 1876, 191, Laugier).

Charles III continue la frappe des magdalons. A signaler une monnaie en billon, sur laquelle le prince se nomme : KAROL. TERCIVS. DEI. GRA (*R. N.*, 1860, pl. III, 13).

Le roi de France Charles VIII a émis quelques monnaies à Marseille (v. *R. N.*, 1833, 103).

COMTES DE PROVENCE

926. Bosaon I^{er}, premier comte bénéficiaire.

948. Bosaon II.

968. Guillaume I^{er}.

992. Rothold, frère du précédent.
 1003. Guillaume II, premier comte propriétaire.
 1018. Geoffroi I^{er}, Bertrand I^{er}, fils du précédent ; Guillaume III leur cousin, premiers comtes héréditaires.
 1063. Bertrand II, fils de Geoffroi I^{er}.
 1093. Etiennette, veuve de Geoffroi I^{er}.
 1100. Gerberge, fille d'Etiennette, et Gilbert, vicomte de Gévaudan.
 1112. Douce, fille de Gilbert et Raimond-Bérenger I^{er}, comte de Barcelone.
 1130. Bérenger-Raimond, fils du précédent, et Raimond de Baux, son oncle et compétiteur.
 1144. Raimond-Bérenger II.
 *1166. Douce II, Raimond-Bérenger III, frère d'Alphonse II, roi d'Aragon.
 1181. Sanche d'Aragon, autre frère d'Alphonse.
 *1196. Alphonse d'Aragon.
 *1209. Raimond-Bérenger IV.
 *1245. Béatrix et Charles de France, frère de saint Louis.
 *1285. Charles II de France.
 *1309. Robert, duc de Calabre.
 *1343. Jeanne de France et Louis de Tarente.
 *1382. Louis I^{er} d'Anjou, fils adoptif de Jeanne.
 *1384. Louis II.
 1417. Louis III.
 *1434. René, frère du précédent.
 *1480. Charles III d'Anjou, neveu du précédent.
 1486. Réunion de la Provence à la couronne.

ARLES

L'évêché aurait été fondé par saint Trophime au III^e siècle. Constantin, qui eut un palais à Arles, donna à la ville le nom de Constantina. Après avoir été suffragant de Vienne, l'évêché devint métropole, et les évêques prirent le titre de *primat*.

Boson accorda aux évêques le droit de battre monnaie ; il leur fut confirmé en 918 ou 921, par Louis l'Aveugle, en faveur de Manassé. (*Gall. Christ.*, Instr., t. I, col. 94-95.) De nouvelles confirmations furent données par Conrad III, en 1143, par Frédéric-Barberousse, en 1164, et par le pape Urbain III en 1186. Raymond-Bérenger III, comte de Provence, avait reçu, de l'empereur Frédéric-Barberousse, la monnaie d'Arles en partage avec l'archevêque. Mais le comte ayant été tué au siège de Nice en 1166, Ildefonse, roi d'Aragon, d'accord avec l'archevêque, continua le monnayage arlésien. C'est à cette fabrication que se rattacherait les pièces autrefois attribuées à l'évêque Itier (963), qui portent *SCI. STEPHANI* et au *fi ARELA CIVI*, dans le champ, un grand I, initiale du nom du prince.

En 1177, l'archevêque Raymond de Bollène et le comte Raymond-Bérenger IV, frère d'Ildefonse, convinrent de frapper une monnaie qui aurait cours dans toute la Provence. Un seigneur nommé Bernard d'Auriac devait avoir les quatre douzièmes du bénéfice de cette fabrication, et l'archevêque la dime du reste (Blancard, *Monnaies de Charles I^{er}*, 149-152). Cette convention prit fin en 1185, et les archevêques frappèrent monnaie en leur nom.

Le 10 août 1186, Pierre Aymard, archevêque d'Arles, chargea Pierre de Thor de frapper de la monnaie à Arles, au nom de l'église Saint-Trophine et du sien, moyennant une redevance de douze deniers par livre de monnaie fabriquée (*Gallia Christ.*, Instr. Eccl. Arl., XX, 103). Les statuts d'Arles de 1245-47 parlent d'une convention entre l'archevêque et le podestat d'Arles. Cet acte, daté de 1232, partageait les bénéfices et les dépenses du monnayage.

L'atelier de fabrication, d'abord à Arles, fut transféré à Beaucaire, sous l'évêque Michel de Mourèze (1203-17), qui le céda à Simon de Montfort ; puis sous Eustache de Lévis, en 1483, il y eut une officine à Montdragon. A cette date, l'archevêque d'Arles accordait à noble Laurent Pons, maître de la monnaie de Tarascon, la permission de battre monnaie à Montdragon, à la condition qu'il payerait au prélat

vingt écus d'or, du coin du roi de France, chaque année où il ouvrirait dans cet atelier.

Les types des monnaies d'Arles ont apparu dans l'ordre suivant : le temple carolingien ; la crosse et la main bénissante ; saint Trophime assis ou debout.

Les évêques ont pris le titre de PRINCEPS, puis celui de PRESUL.

On attribue : à Rostan I^{er} (870-913) un denier avec CRIANA RUGIO Æ CONSTANTINA, Petit temple.

Nous avons parlé de ceux qu'on avait attribués à Itier.

Viennent ensuite des anonymes qui portent ARCHEPISCOPUS, crosse Æ ARELA ou ARELATEN ; puis d'autres aux types de saint Trophime et de la mitre.

Gaillard de Saumate frappe des florins ; son exemple est suivi par Etienne de la Garde. Guillaume de la Garde imite le franc à pied royal. Avec Eustache de Lévis et Nicolas Cibo, on ne trouve que du monnayage de billon. Mais Jean Ferrier frappe des écus d'or à ses armes.

ARCHEVÊQUES D'ARLES

871. Rostan I ^{er} .	1203. Michel de Mourèze.
914. Manassez.	1217. Hugues I ^{er} .
963. Itier.	1217. Hugues II Beroard.
979. Annon.	1233. Jean III de Baux.
995. Pons.	1259. Bernard I ^{er} de Saint-Martin.
1030. Raimbaud.	1262. Florent.
1061. Aicard de Marseille.	1267. Bertrand II de Saint-Martin.
1090. Gibelin.	1273. Bernard II de Lan- guissel.
1115. Atton.	1281. Bertrand III d'A- maury.
1129. Bernard I ^{er} .	1286. Rostan II de Capra.
1134. Guillaume I ^{er} .	1303. Pierre II de Fer- rières.
1142. Raimond II de Montrond.	1308. Arnaud de Falguiè- res.
1156. Silvius.	
1163. Raimond III de Bolène.	
1183. Pierre I ^{er} d'Isnard.	
1190. Imbert d'Aiguières.	

1311. Galhard 1 ^{er} de Fal- guières.	1450. Pierre IV de Foix.
1318. Galhard de Saumate. — G OU GAL. DS.	1463. Philippe de Levis.
1324. Gaubert de Laval.	*1476. Eustache de Levis. — EVSTAC.
1341. Jean IV de Car- donne.	*1489. Nicolas Cybo. — NI- COLAVS. SIBAVTI.
1349. Etienne 1 ^{er} Alde- brand.	*1499. Jean VII Ferrier. — IO. FER.
*1350. Etienne II de La Garde. — S.	*1521. Jean VIII Ferrier.
*1359. Guillaume II de La Garde. — GVILLIS.	1551. Jacques 1 ^{er} de Broullat.
1374. Pierre III de Gros.	1560. Robert de Lenon- court.
1389. François 1 ^{er} de Conzié.	1562. Antoine d'Albon.
1391. Jean V de Roche- chouart.	1562. Hippolyte d'Este.
1404. Artaud de Mehelle.	1567. Prosper de Sainte- Croix.
1410. Jean VI de Bro- gnier.	1573. Silvius de Sainte- Croix.
1423. Louis d'Alleman.	1599. Horace Montano.
	1603. Gaspard de Lau- rent.

BEAUGAIRE

Un arrangement conclu entre le seigneur de Beaucaire et l'évêque d'Arles, en 1215, a fait supposer à Duby que les seigneurs de Beaucaire avaient le droit de frapper monnaie.

APT

Les auteurs de la *Gallia christiana* affirment que l'on connaissait encore de leur temps des monnaies épiscopales d'Apt, *aerei nummi* (t. I, p. 350).

Dès la fin du x^e siècle, Apt appartenait à une famille qui porta depuis le nom de Simiane. Cette ville avait primitivement deux seigneurs, l'évêque et le comte de Forcalquier, mais la portion de ce dernier fut ensuite

donnée à la maison de Simiane, qui en faisait hommage à l'évêque. Une sentence arbitrale du 6 janvier 1252 conserva à Guiraud IV de Simiane, seigneur d'Apt et de Caseneuve, et à Raimbaud, son frère, le droit de frapper monnaie, qui leur était contesté par les consuls. On n'a pas encore retrouvé ces monnaies.

ABBAYE DE SAINT-HONORAT DE LÉRINS

Nous mentionnons ici ce monastère, bien qu'il ait exercé le droit de frapper monnaie hors de France. Saint-Honorat de Lérins fut fondé au iv^e siècle, sur une petite île de la côte de Provence, située à deux lieues d'Antibes. Le 28 mars 954, Gui Imperiali, comte de Vintimille, donna sa souveraineté à Saint-Honorat le Sabourg ou Sépulcre, lieu situé en Italie, entre le royaume de Sardaigne et le territoire de la république de Gènes. En 1669, l'abbé Louis de Vendôme faisait un arrentement de la fabrique de la monnaie de la principauté de Sabourg ; c'est le premier acte que l'on connaisse relativement à l'exercice de ce droit régalien. En 1686, un arrêt du conseil d'Etat interdit au monastère le droit de continuer ses émissions monétaires. On connaît de ces monnaies frappées en 1667 et en 1671 : elles représentent la tête de saint Benoît et les armes de l'abbaye, avec ces légendes : MONAST. LERINENSE. *Princeps.* SEPVLcri. — SVB. VMBRA. SEDI., ou : MONASTERIVM. LERINENSE. PRIN. SEPUL. — DECVS, ET, ORNAMENTVM. ECCLESIE. (Cf. *R. N.*, 1866, 453.)

AVIGNON

L'évêché d'Avignon, établi dès le iii^e siècle, devint métropole au xv^e siècle. Mais, de 1318 à 1390, Avignon devint la propriété des papes. Raymond VII, comte de Toulouse, par un traité fait à Paris, en 1229, avait cédé au Saint-Siège tous les biens, au delà du Rhône, qui dépendaient du marquisat de Provence. Mais l'empereur Frédéric II ayant fait opposition, Grégoire IX renonça à ses prétentions en 1234. Mais lorsque le roi Philippe le

Hardi fut devenu possesseur des Etats du comte de Toulouse, Grégoire fit admettre, en 1274, ses prétentions basées sur le traité de Paris. Les papes obtinrent la possession définitive d'Avignon, en 1348, par cession de la reine Jeanne, moyennant 80,000 florins.

Les premières monnaies d'Avignon présentent une clef accompagnée de la légende \dagger AVINIO, qui se termine au \ddot{r} par [NENSIS. Cartier avait donné ces monnaies aux papes (*R. N.*, 1839, 256); Poey d'Avant les restitue aux évêques.

Le droit de monnayage des évêques ne paraît pas remonter plus haut que la concession qui leur fut faite par l'empereur Charles IV, en 1365.

M. Blancard les attribue à la commune qui s'était fait donner le droit monétaire par Frédéric II, en 1239. Cette fabrication dura jusqu'à la soumission de la commune à Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers.

M. Caron, rapprochant ces pièces de la monnaie émise par Arnauld Amaury, légat et archevêque, à Narbonne, croit que ces pièces ont pu être émises pour le pape et par l'ordre de Adam de Milly, vice-gérant royal de la province de Narbonne.

Après le *schisme d'Occident*, qui donna à Avignon les deux antipapes Clément VII et Benoît XIII, les papes firent frapper à Avignon des monnaies semblables à celles qui étaient fabriquées pour eux en Italie, puis chargèrent leurs légats et vice-légats de veiller sur la monnaie d'Avignon. Ces prélats frappèrent soit au type de Rome, soit à ceux du roi de France, et, outre le nom du pape régnant, y inscrivirent leur propre nom ainsi que leurs propres armes.

La numismatique des papes, à Avignon, quoique nombreuse, n'offre pas une grande variété de types; c'est toujours l'effigie du pape ou la tiare et les clefs.

C'est à partir du pontificat de Jules II que les légats commencent à frapper monnaie en y mettant leurs noms et leurs armoiries. L'auteur de cette innovation fut Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, qui disputa la tiare à Jules II.

Le monnayage papal comprend : des deniers, florins, carlins, gros, des jules (le pape assis et bénissant), des sequins, des testons, des écus d'or, des douzains, des écus d'argent ; certaines pièces d'or, à partir de Clément VIII, sont du poids de 2, 4 et 8 écus.

Il y a également quelques pièces avec SEDE VACANTE, qui ont été frappées au XIV^e siècle.

Outre les noms des papes, en général suivis d'une indication numérique, on trouve les légendes : COMIT. VENA-SINI, SANCTUS PETRUS, SANT.PETR.ET.PAUL, PROVINCIAE DUCATUS., S.PETRUS AVIGNONIS, AVENIO.

Des douzains portent le nom de Henri III et celui du légat Charles de Bourbon.

En 1693, se termina le long différend qui s'était élevé entre Louis XIV et la cour de Rome, au sujet de la régale et du droit de franchise dont jouissaient, à Rome, les ambassadeurs : Avignon avait été saisi en 1690. Il paraît que le cardinal Ottoboni fut le dernier légat d'Avignon, qui fut, depuis, gouverné par un prélat d'une moindre importance, et ne frappa plus monnaie.

PAPES QUI ONT FAIT FRAPPER MONNAIE A AVIGNON

1227-1241. Grégoire IX.

.....

.....

1271. Grégoire X.

1276. Innocent V.

1276. Adrien V.

1276. Jean XXI.

1277. Nicolas III.

1281. Martin IV.

1285. Honoré IV.

1288. Nicolas IV.

1294. Célestin V.

*1294. Boniface VIII. DOMINI,BO.PAPE,

1303. Benoît XI.

*1305. Clément V (Bertrand de Goth). CLES.PAPA,QVINT.

*1316. Jean XXII (Jacques d'Euse.) IOHES.PAPA,XXII.

*1334. Benoît XII (Jacques Fournier).

- *1342. Clément VI (Pierre-Roger).
- *1352. Innocent VI (Etienne d'Abert).
- *1362. Urbain V (Guillaume de Grimoard).
- *1370. Grégoire XI (Pierre-Roger, neveu de Clément VI).
- *1378. *Clément VII*, antipape (Robert de Genève).
- *1394. *Benoit XIII*, antipape (Pierre de Lune).
- 1409. Alexandre V.
- *1410. Jean XXIII (Balthasar Cossa).
- *1417. Martin V (Othon Colonna).
- *1431. Eugène IV.
- 1440. Félix V.
- *1447. Nicolas V.
- *1455. Calixte III.
- *1458. Pie II.
- *1464. Paul II.
- *1471. Sixte IV.
- *1484. Innocent VIII.
- *1492. Alexandre VI.
- *1503. Jules II (Georges d'Amboise, GEORGIVS, DE. AMBASIA, légat).
- *1513. Léon X.
- 1522. Adrien VI.
- 1523. Clément VII.
- *1534. Paul III (Alexandre Farnèse, ALEX. FAR., légat).
- *1550. Jules III, *id.*
- *1555. Marcel IV.
- *1555. Paul IV (Alexandre Farnèse et Charles de Bourbon, légats).
- *1559. Pie IV (mêmes légats).
- *1566. Pie V (Charles de Bourbon et Georges. GEOR. CA., légats).
- *1572. Grégoire XIII, mêmes légats.
- *1585. Sixte V (Charles de Bourbon, légat).
- 1590. Urbain VII.
- *1590. Grégoire XIV (Charles de Bourbon, légat).
- 1591. Innocent IX.
- *1592. Clément VIII (Octave d'Aquaviva, OCT. CAR. AQUAVIVA; Charles Conti, CAROL. DE. COMITIBUS, légats; Sabellus, SIL. SABELLVS, vice-légat).

1605. Léon XI.
 *1605. Paul V (Scipion Cafarelli, dit Borghèse ; Philippe-Philonardi, PHI, S. R. E. CARD. PHILONARDUS, légats).
 *1621. Grégoire XV (Louis Ludovisi, LVD. LVDOVISIVS, légat).
 *1623. Urbain VIII (François Barberini, C. Bardus, Antoine Barberini, ANT. CARD. BARBERINVS, légats).
 *1644. Innocent X (Antoine Barberini, Camille Pamphili, Laurent Cursius, légats).
 *1655. Alexandre VII (Fl. Chigi, légat). FLAVIUS. CHISIVS.
 *1691. Innocent XII (Pierre Ottoboni, Marc Delphini vice-légat). OTTORONVS.

ORANGE

Le premier comte d'Orange aurait été un certain Guillaume au *court* ou *cort-nez*, établi par Charlemagne, selon la légende.

Jusqu'en 1173, Orange eut des comtes pris dans la maison d'Adhémar. Bertrand 1^{er} de Baux reçut, en 1178, de l'empereur Frédéric, le droit de prendre le titre de prince et de frapper monnaie. Guillaume IV reçut de Frédéric, en 1213, confirmation du privilège monétaire.

Lorsque Orange passa dans la maison de Baux, ce né fut pas en entier, car Tiburge III, en 1180, et Rambaud V avaient légué leurs biens aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qui se trouvèrent ainsi propriétaires de la moitié de la principauté. L'autre moitié appartenant à Bertrand II de Baux, qui l'avait héritée de Tiburge II. La maison de Baux garda Orange jusqu'en 1393; à cette date, la maison de Chalon lui succéda, et en 1531, ce fut le tour de celle de Nassau.

La principauté d'Orange avait été confisquée en 1673 par le roi de France, qui fit raser le château et les fortifications. Elle fut rendue au prince en 1678, par suite de la paix conclue avec la Hollande; mais Guillaume ayant usurpé le trône d'Angleterre sur Jacques II, son beau-

père, la guerre recommença, et Orango fut de nouveau enlevé à la maison de Nassau. Ce domaine, après de longues discussions, fut adjugé, en 1702, au prince de Conti, et les descendants du prince de Nassau-Dietz, institués héritiers par Guillaume-Henri, n'eurent plus que le titre honorifique de princes d'Orange.

La réunion à la couronne arriva en 1731.

Il y eut aussi quelques princes intérimaires qui ne gouvernèrent Orange que momentanément.

Le souvenir de Guillaume au *cornet* ou *cornet-nez* fit adopter par les seigneurs d'Orange le type du *cornet*.

On donne à Guillaume (1183) les pièces portant : vv. PRINCEPS. ARASC. cornet Æ IMP. FREDERICUS. Elles rappellent la concession accordée par l'empereur.

Viennent ensuite des anonymes avec PRINCEPS Æ AURASICE, cornet. Sur un certain nombre de ces pièces, le cornet est remplacé par une L barrée, imitée de monnaies de Lyon. La légende, qui est quelquefois PRINCIPES, indique peut-être une alliance entre Guillaume et Bertrand 1^{er}. En tous cas, comme l'a fait remarquer Poey d'Avant, elle simule la légende PRIMA SEDES.

Un denier, avec BEATE MARIE et une rosace, est [cité par DUBY. Un autre porte PR. I. N. SEPS, tête de la Vierge de face avec bandeau. Ces types, qui sont ceux du Puy, de Gap et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, prouvent que les princes d'Orange ont eu un monnayage d'imitation. On trouve également des copies de la monnaie d'Avignon et des estevenants de Besançon à la main bénissante. A partir de Bertrand, on a des gros et des deniers.

Une pièce de Raimond III ou IV, porte la légende : R. DEI. GRA. PRINCEPS Æ AUR. DU. D' III. G. XX. A. de Longpérier l'a expliquée par *Auraice Duplex Denarius tria Granarum et viginti pensans*, et la pièce pèse effectivement 23 grains (R. N., 1844, 56 et 108, art. de Duchalais). M. Blancard interprète cette légende de la façon suivante : *Duplex Denarius Denarii III, Grana XX* (en répétant le D). Ces trois deniers vingt grains seraient l'indication du titre (Ann. Soc. Num., 1884, 61).

D'autres pièces avec ALATELINA et S. CATERIN. DE AURICA, se rapportent, selon Cartier, à Catherine de Baux, dame de Courthézon, qui les aurait frappées par suite d'une alliance avec Raimond IV. Poey d'Avant pense que ce nom peut se rapporter à la sainte qui aurait été patronne de quelque fief. Cette hypothèse est assez vraisemblable car d'autres deniers portent S. FLORENTIUS, buste mitré de face, ou AVE S. MAGDELENA. Selon M. Caron la légende *alatelina* se rapporterait à Alataïs, sœur de saint Florent.

La monnaie d'or commence avec Raimond IV dont on a des francs à pied (avec champ semé de cornets) et un florin. Des francs à cheval signalés par Saulcy n'ont pas encore été retrouvés (*Docum. mon.*, t. I, 73).

Un gros de Louis de Chalon (1418) porte au r^h gros. MONT. D. IONKE, que M. Laugier a considéré comme l'indication de l'atelier de Jonquières à 8 kilom. d'Orange (*Rev. Belge*, 1876, pl. XVIII, 11.) M. Caron préfère y voir l'atelier de Jougne où Louis aurait frappé monnaie, en 1419.

Jean II de Chalon s'étant attiré la colère du roi de France, celui-ci donna Orange à Philippe de Hochberg, qui frappa monnaie de 1477 à 1482. Avec la maison de Nassau, les monnaies changent et on voit paraître les grands écus, les douzains, les liards, les pistoles et demi-pistoles d'or, les demi et quarts d'écu, les demi-francs, enfin les doubles tournois sur lesquels on voit les trèfles simulant les lis, type qui se retrouvent aussi sur les monnaies d'argent. A signaler le sequin de Guillaume-Henri (1650-1702).

CONTES, PUIS PRINCES D'ORANGE

- 1173. Bertrand II, prince en 1178.
- 1183. Guillaume II.
- 1225. Guillaume II et Raimond I^{er}.
- 1239. Raimond I^{er} et Guillaume IV.
- 1248. Raimond I^{er} et Raimond II.
- 1279. Raimond I^{er} et Bertrand II.

- *1282. Bertrand III et Bertrand IV. BT OU BTDVS.
- *1314. Raimond III. R.PRICEPS.
- *1340. Raimond IV et Catherine de Courtrezon. R.DE
BAYCIO.
- *1393. Jean 1^{er} de Chalon et Marie de Baux. IOHS.DE.
CABIL.
- *1418. Louis de Chalon. LVDVEVS.
- *1470. Guillaume V de Chalon. GVILLM.D.CAB.
- *1475. Jean II de Chalon. IOHS.D.CABILLONE.
- *1502. Philibert de Chalon. PHS.DE.CABILLON.
- 1530. René de Nassau, neveu du précédent.
- *1544. Guillaume VI de Nassau-Dillenburg, cousin du
précédent. GVILL.3.
- *1584. Philippe-Guillaume de Nassau. PHILIP.GVILLI.
- *1618. Maurice de Nassau.
- *1625. Frédéric-Henri de Nassau.
- *1647. Guillaume VII de Nassau.
- 1650. Guillaume VIII.
- 1702. François-Louis de Bourbon-Conti.
- 1717. Louis Armand de Bourbon.
- 1718. Louis François de Bourbon.

PRINCES INTÉRIMAIRES

- *1478-82. Philippe de Hochberg. PHS.DE.HOCBERG.
- 1522-26. Gaspard de Coligny.
- 1524. Philibert de Luxembourg.
L'amiral Chabot.
- 1543. Jean de la Chambre.
- 1552. Marie Stuart.
- *1673-79. Godefroi-Maurice de Bouillon, comte d'Au-
vergne (deniers tournois).

Louis XIV lui avait donné Orange lorsque le marquisat de Berg-op-zoom avait été confisqué par Guillaume-Henri.

CADENET

La seigneurie de Cadenet appartenait depuis le XI^e siècle à la maison de Cadérouse. Elle fut érigée en vicomté, en 1225, par Guillaume, comte de Forcalquier, en faveur de Bertrand de Cadenet. En 1356, Robert donna cette vicomté par testament à son neveu Elzéar d'Oraison. Elle passa ensuite dans les maisons de l'Aigue et du Mas de Castellane, puis revint à celle de Cadérouse.

Dans un hommage rendue à Béatrix, comtesse de Provence, Agnès, vicomtesse de Cadenet, veuve de Bertrand, constate qu'elle a le droit de frapper des monnaies d'oret d'argent (1245). Poey d'Avant a voulu attribuer à Cadenet les pièces données aux comtes de Seyne, et qui portent COMES EDNE (V. Seyne.)

COMTÉ DE SEYNE

MM. de Longpérier et Deloye (*R. N.*, 1844, 124), ont attribué aux comtes de Seyne, des deniers et oboles portant BERTRAND ou BERTRANDUS R COMES EDNE ou EDNE. Ces pièces appartiendraient à Bertrand I^{er}, de la maison de Forcalquier, mort en 1150, où à son fils Bertrand II ; la légende EDNE serait pour *Sedena*. Fillon et Poey d'Avant se fiant à une charte mal lue, ont attribué ces pièces à un Bertrand, comte de Cadenet. En réalité, la charte de 1225, crée un *vicomte*, lequel est nommé *R. de Cadeneto*. M. Blancard (*Monnaies de Charles I^{er}*), étudiant l'histoire des comtes de Seyne, pense que les monnaies précitées ont été frappées par un comte Bertrand, fils de Guillaume III, comte de Forcalquier et d'Embrun. Ce Bertrand aurait reçu le comté d'Embrun en partage. Comme Seyne est en Provence, c'est à Embrun que le comte aurait frappé monnaie de 1195 à 1207, pendant que l'archevêque en faisait autant. Par suite, la légende devrait se lire *EbreDuNensis*. M. Caron considère avec raison le problème comme étant encore à résoudre.

COMTÉ DE FORCALQUIER

Le comte de Provence, Geoffroi I^{er}, démembra de ses fiefs le comté de Forcalquier, ou Sisteron, en faveur de Guillaume-Bertrand et de Geoffroy ses neveux, fils de Bertrand I^{er} ; Geoffroi étant mort sans héritier, le comté de Forcalquier passa à Adélaïde, fille de Guillaume-Bertrand qui épousa Ermengaud IV, comte d'Urgel.

Les monnaies de cette branche de la maison de Provence sont faciles à reconnaître ; elles sont appelées *guillemines*, parce qu'elles portent le nom de Guillaume que nous ne retrouvons pas dans la liste des comtes de Provence (V. doc. n^o 15). On les attribue à Guillaume II ou IV de Forcalquier (1150-1220) ; † WILELMUS. Champ : COME disposé en croix. R † PROENCIE, croix.

COMTES DE FORCALQUIER

1054. Guillaume-Bertrand et Geoffroi, fils de Bertrand I^{er}.
 1092. Guillaume II, Bertrand, comte de Provence, son tuteur.
 1129. Bertrand I^{er} et Guignes.
 1150. Guillaume III et Bertrand II.
 1208. Réunion au comté de Provence.

MANOSQUE

A. de Longpérier avait attribué à la ville de Manosque et aux comtes de Forcalquier un denier portant : MANUE . . SCE en rétrograde, croix à six branches. R † MONETA. Croix. Poey d'Avant (t. I^{er}, 340) repoussant cette interprétation, pensait qu'il fallait y voir une dégénérescence de la légende du Puy, SCE MARIE. Mais le type du Puy a été copié à Orange, à Gap, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Dans des chartes de 1149 et 1208, Manosque est appelée *Manuesca* ; enfin dans deux bulles des Hospitaliers, on trouve la forme *Manuasche*. Les trois points en triangle se retrouve dans PODI . . ENSIS (Carpentin, R. N., 1865, 182). L'attribution paraît donc devoir être acceptée.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

L'évêché, qui remonterait à l'an 169, était dans la ville nommée d'abord *Augusta Tricastrinorum*, puis saint Paul, au IV^e siècle. L'évêché fut supprimé en 1790.

En 1154, Frédéric Barberousse confirmait à l'évêque Guillaume le droit de frapper monnaie, concédé par ses prédécesseurs. Au XV^e siècle, on voit le roi Charles VI faire avec l'évêque Jean III un accord par lequel le dauphin pouvait faire frapper monnaie d'or et d'argent à Saint-Paul, à condition d'y graver une crosse et de partager les émoluments avec le prélat (*V. doc. n° 16*).

Le monnayage débute par des anonymes portant + AVE. GRA. PLENA. Buste mitré. † + SANTI PAULI, croix ancrée (Duby) ou EPISCOPUS OU EPIS † S. PAULI, mitre. D'autres offrent les légendes : EPS. SANTI PAULI † TRICASTRIN (*ensis*). Ces monnaies sont des deniers, des oboles, des pites et des florins. Les monnaies de Benoit portent deux clefs en sautoir ; celles de Dragonet, un buste ou un écusson ; celles de Guillaume de Cardaillac ou Guillaume-Guitard, un écusson ou un double aigle éployée. Hugues copie d'abord la tête des évêques de Die, puis la mitre des papes à Avignon, enfin le léopard d'Aquitaine. De Jean I^{er} Costi, on a plusieurs variétés de florins.

A signaler un florin anonyme dont la légende FLOR. EP. TCA est disposée de manière à simuler le mot FLORENTIA.

D'après les récents travaux de l'abbé Albanès, les noms des évêques Raymond de Montuejols (1326) et de Guillaume de Cardaillac doivent être rayés de la liste de la *Gallia Christiana* (*Ann. Soc. Num.*, 1888, *Procès-verb.* p. 4 ; cf. *J. Roman, R. N.*, 1886, 488).

ÉVÊQUES DE SAINT-PAUL

1076. Geraud I ^{er} .		1189. Bertrand II de Pierre
1095. Pons IV.		Latte.
1142. Guillaume I ^{er} .		1206. Josserand.

1210. Geoffroy 1 ^{er} .	1378. Adhémar d'Adhémar,
1240. Laurent.	1385. Jean II de Murol.
1251. Bertrand III de Clansayes.	1389. Dieudonné d'Estaing.
1288. Benoit. BE. EPIS.	1409. Jean III.
1295? Guillaume II d'Aubenbas.	? Raimond III Mairose.
1306. Dragonet de Montauban. DRAGON.	1411. Hugues II de Thesy.
1328. Hugues 1 ^{er} Aimeri. HVGO OU H.	1446. Romanet de Delhien.
1348. Guillaume IV Guitard.	1450. Etienne Genevès.
*1349. Jean 1 ^{er} Costi. JOUIN.	1471. Imbert de Laye.
1364. Bertrand IV.	1479. Astorge Aimery.
1365. Jacques-Artaud 1 ^{er} .	1480. Jean IV Sirat.
1366. Raimond II de Raimonds.	1482. Guillaume V de Montteill.
	1516. Antoine 1 ^{er} de Lévis.

ÉVÊCHÉS DE VALENCE ET DE DIE

Ce n'est qu'en 1157, que les évêques de Valence eurent le droit de battre monnaie, par concession donnée à Eudes de Chaponnay par l'empereur Frédéric 1^{er}. Ce droit fut confirmé en 1238. Le premier type des monnaies de Valence semble rappeler ce fait historique, car il présente une aigle à deux têtes. Plus tard, on adopta l'aigle à une seule tête qui persista jusqu'à la fin du monnayage.

Quant au nom de saint Apollinaire, qui paraît sur toutes les monnaies anonymes, c'est celui du troisième évêque de Valence (517). L'évêché de Die fut réuni à celui de Valence, en 1276, par le pape Grégoire X. Ce n'est qu'à partir de cette époque que les évêques signèrent leurs monnaies et y mirent leurs armoiries en prenant le titre de comtes de Valence et de Die. Ce comté était différent de celui de Valentinois et de Diois, qui appartenait aux comtes. Ce dernier fut réuni à la couronne en 1439, et l'autre seulement en 1456, lorsque l'évêque Louis de Poitiers céda ses droits à Louis XI. Le monnayage des évêques comprend des deniers, des gros, des demi-gros et des carlins.

La monnaie d'Amédée II porte : † A. DE : SALUC. ADMINISTRATOR † ECCLESIAE. Z. COMITAT. D. VALEN. E. DN. ECUS-
son entre trois croisettes. Un carlin de Guillaume de la
Voulte représente la Vierge sur un siège à deux têtes de
lion.

ÉVÊQUES DE VALENCE

1156. Odo de Chaponnay.	*1283. Jean de Genève.
1186. Lantelme.	IOHANES.
1188. Foulques.	*1298. Guillaume de Rous-
1200. Umberto de Miribel.	sillon. GVILLS.
1220. Gerold.	1334. Aimar de la Voulte.
1227. Guillaume de Sa-	*1337. Henri de Villars. HER.
voie.	1342. Pierre de Chastellux.
1239. Boniface de Savoie.	1352. Jean Jofevry.
1242. Philippe de Savoie.	*1354. Louis de Villars Thoire
1275. Gui de Montlaur, évê-	LVDOVICVS DE VLARS.
que de Valence et	*1378. Guillaume de la
de Die.	Voulte. GVILLS.
1267. Bertrand.	*1383. Amédée de Saluces.
1275. Amédée de Roussil-	A. DE SALVC.
lon, évêque de Va-	1390. Jean de Poitiers.
lence et de Die.	Louis de Poitiers.

ÉVÊCHÉ DE DIE

Le siège de Die placé dans l'antique cité des Voconces
date peut-être du III^e siècle. Avant la réunion au siège de
Valence (1276), les évêques de Die avaient une conces-
sion monétaire que leur avait octroyée Frédéric I^{er}, en
1178, par une bulle donnée à Arles le premier jour des
calendes : *Diam civitatem cum sua propria moneta, mer-*
catu, plateis, furnis, molendinis, et hujusmodi omnibus
quæ ad nostram specialem coronam pertinere noscuntur.

Sur les monnaies de Die, on trouve la Vierge représen-
tée de diverses manières. Des monnaies anonymes portent
AVE GRATIA PLENA R CIVITAS DIENSIS. Un denier avec CIVITAS
DIEN des deux côtés et un écusson armorié est attribué à
Amédée de Roussillon, évêque de Valence (1275-81).

VALENTINOIS ET DIOIS

Ce comté vint au XII^e siècle en la possession de la maison de Poitiers. En 1419, mourut Louis II, qui avait institué pour son héritier le dauphin Charles, fils de Charles VI, qui réunit le comté à la couronne. Louis créa un duché de Valentinois, en faveur de César Borgia (1498), et à la mort de celui-ci, le fief revint à la couronne. Henri II le donna à Anne de Poitiers; les princes de Monaco le possédèrent ensuite et il fut définitivement réuni au domaine national en 1793.

On a retrouvé une procédure contre des ouvriers de la monnaie de Puygiron condamnés à être brûlés vifs, pour avoir émis de la fausse monnaie, en 1327 (*Invent. Archives Isère*, t. II, 128).

En 1357, par un échange, Louis de Villars, évêque de Valence et de Die, céda ce qu'il possédait dans la seigneurie de Crest au comte Aimar VI qui y établit sa monnaie.

Le monnayage des comtes, composé de florins, deniers, gros, carlins et oboles, porte les armes de Poitiers, la tête du type esterlin et quelquefois l'aigle qui se trouve sur les monnaies des évêques. La légende du \mathfrak{N} est généralement : COM. VALENT ET DES, avec variantes.

COMTES DE DIE ET VALENCE

- 11. ... Aimar de Poitiers, bâtard de Guillaume IX, comte de Poitou.
- 1135. Guillaume, comte de Valentinois.
- 1189. Aimar II, comte de Diois et Valentinois.
- 1230. Aimar III, petit-fils du précédent.
- *1277. Aimar IV. AMARIVS. DE. PITA.
- *1329. Aimar V, dit Aimaret. A.
- 1339. Louis I^{er}.
- *1345. Aimar VI. AMARIVS. DE. PITAVI.
- *1373. Louis II, cousin du précédent. LVDOVICVS OU. L.
DE. PICTA. COMES
- 1419. Louis III de Poitiers-Saint-Vallier, prétendant.
- 1423. Charles VII, roi de France.

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN

Embrun avait, dès le IV^e siècle, un évêché dont six autres étaient suffragants. Ses archevêques reçurent en 1147, de l'empereur Conrad III, le droit de frapper monnaie (V. *doc.* 17); Rodolphe confirma ce privilège, en 1276. A. de Longpérier a pensé que c'était seulement après cette confirmation que la monnaie d'Embrun avait commencé à être frappée, (*R. N.*, 1837, 365). On ne connaît jusqu'à présent que deux pièces, dont l'une est attribuée à Raimond IV Rabaud; elle porte + R. ARCHIEPS. Buste mitré R̄ + EBREDUNENSIS, croix feuillue. L'autre, avec PASTOR ARCHIEPS, l'évêque debout (R̄ analogue), appartient à Pasteur de Sarrats. Ce type de l'évêque paraîtra sur les gros de Thierry de Boppart, à Metz.

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN DEPUIS 1135

1135. Guillaume II de Bénévent.	*1319. Raimond II Rabaud.
1170. Raimond I ^{er} .	1323. Bertrand I ^{er} de Deaulx
1177. Pierre II Romain.	*1338. Pasteur de Sarrats.
1189. Guillaume III de Bénévent.	1351. Guillaume VI des Bordes.
1208. Raimond Sedu.	1361. Raimond V de Salg.
1212. Bernard I ^{er} Chabert.	1364. Bertrand II de Castelnau.
1236. Aimar.	1365. Bernard II.
1246. Humbert.	1366. Pierre III Ameil.
1250. Henri de Suze.	1379. Michel-Etienne.
1267. Melchior.	1427. Jacques III Gelu.
1275. Jacques II Serène.	1432. Jean II Gerard.
1286. Guillaume IV.	1456. Jean III Bayle, et Jacques de Caulers son compétiteur.
1289. Raimond II de Médullion.	1494. Rostaing d'Ancezune.
1295. Guillaume V de Mandagot.	1510. Jules de Médicis.
1314. Jean I ^{er} du Puy.	

GAP

Les évêques de Gap obtinrent probablement une concession impériale, vers le XI^e siècle. On a bien donné à Gap des pièces qui sont certainement postérieures au XII^e siècle, mais la rosace qu'elles portent peut aussi bien indiquer le Puy, et les légendes sont généralement rognées.

Les monnaies de Gap sont les suivantes :

1. + VAPIENSIS, rosace R̄ + BEATE MARIE, croix.

2. + S. H. ESPIQOPUS, tête. R̄ + VAPINCENSIS, croix. Ce dernier est une imitation de ceux de saint Maurice de Vienne.

3. + ESPIQOPUS, tête, R̄ VAPITENSIS, etc.

Les pièces avec les lettres S.H. peuvent appartenir à Hugues, évêque de Gap en 1215, qui aurait mis sur les monnaies le nom de son saint patron (Laugier, *R. N.*, 1866, 352).

MONTÉLIMART ET GRIGNAN

La famille d'Adhémar était divisée en trois branches, de Grignan, de la Garde et de Rochemaure, qui étaient copropriétaires de Montélimart.

En 1383, Giraud Adhémar abandonna au pape Clément VII tous ses droits sur Montélimart. En 1419, Louis II de Poitiers légua au dauphin Charles, fils de Charles VII ses droits sur Montélimart, et un peu plus tard, Louis XI racheta la part du pape.

Raimond-Bérenger, comte de Provence, aurait confirmé, en 1164, le droit de battre monnaie que possédait Gérard-Adhémar, de Montélimart. Mais la charte n'est pas digne de foi.

D'après Fauris de Saint-Vincent, l'empereur Charles IV permit à Gaucher-Adhémar, vicomte de Grignan, de battre des monnaies d'or et d'argent. La charte est datée de 1356; elle ne parle pas de monnaies, et fut donnée à un certain Gaucher Adhémar de Monteil, qui n'était pas vicomte de Grignan. Ce seigneur frappa monnaie, et la branche ca-

dette de la Garde paraît jusqu'à présent avoir seule joui de cet avantage.

Le monnayage de Montélimart présente beaucoup d'imitations :

Gaucher-Adhémar; † GAUCHERII-ADEMARI, couronne; dessous SEX. R † DOMINUS MONTILII. Sol couronné; — G. DNS MOTIL, lis, etc.. florin; † GAUCHERII ADEMARI, croix. R † DEI GRA. DOMINUS, champ: MO-NT. Le mot sex placé dans le champ est destiné à imiter le mot REX des sols couronnés de Robert et de Jeanne de Provence.

Hugues-Adhémar: † HUGO ADEMARI, champ: MO-NT. R † DOMINUS MONTILII, denier; avec MONETA MONTILLI, carlin. Une pièce avec H simulant K, et DE GARDIA (R HUGO ADEMARI MOTILII. DE DNS et DE GARDA DOMINUS), est une contrefaçon du *blanc de donne* de Charles V. (R. N., 1885, 78).

SEIGNEURS DE LA GARDE

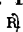
1095. Giraudet-Adhémar, troisième fils de Giraud-Adhémar 1^{er}.
 1140. Guillaume-Hugues Adhémar.
 1198. Lambert 1^{er} Adhémar.
 1230. Hugues Adhémar 1^{er}.
 1247. Lambert Adhémar II.
 1283. Hugues Adhémar II.
 1285-90. Guigues.
 1285-1333. Hugues Adhémar III.
 1336. Lambert Adhémar III.
 1346. Gaucher Adhémar. GAUCHERI.ADEMARI.
 Hugonet Adhémar.
 1360-72. Hugues Adhémar IV. HUGO ou HUGONVS.
 1389. Lambert Adhémar IV.
 1405-1432. Louis.

DAUPHINS DU VIENNOIS

Au XI^e siècle, les dauphins du Viennois prirent le titre de comtes d'Albon. Le comté de Viennois resta dans la famille des Guigues jusqu'à Humbert II. Mais ce dauphin

ayant conclu, en 1343, un arrangement avec le roi de France, le comté fut donné, après abdication d'Humbert, à Charles, fils aîné du duc de Normandie. Depuis cette époque, le fils aîné du roi prit toujours le titre de dauphin.

Le dauphin Guigues V, comte d'Albon, étant allé à la cour de l'empereur Frédéric I^{er}, ce prince l'arma chevalier de sa propre main, le maria à une de ses parentes, et lui donna en 1155, avec une mine d'argent dans le Briançonnais, le droit de frapper monnaie : « Praeterea potestatem cudendi et fabricandi novam monetam in villa que dicitur Sesana, que sita est ad radicem montis Jani, quia ibidem monetæ fabrica non erat a nostra majestate impetravit. » Cette concession fut confirmée en 1238 par l'empereur Frédéric II. (V. aussi doc. n° 18.)

On donne, à Humbert I^{er}, les deniers avec † DALPHS VIEN., dauphin  † COMES ALBONIS.

Jean II frappe des deniers et des gros au cavalier, imités de ceux de Valenciennes.

De Guigues VIII, on a des florins, des carlins et des deniers. Humbert II frappe des florins, des deniers, des douzains et des sixains très curieux, avec les légendes † DOSINI OU SISENI. DALPHINALS.

L'histoire du Dauphiné (preuves, aux années 1327, 1339 et 1340) contient des détails assez intéressants sur les florins, les deniers blancs, appelés aussi *grossi dalphinales*, les oboles, les doubles, les deniers noirs, et les douzains : les types arrêtés par la Chambre des comptes y sont soigneusement décrits.

Charles V et Charles VI frappèrent des monnaies comme dauphins. Sous Louis, fils aîné de France, on voit paraître l'écu en losange, écartelé, de France et de Dauphiné ; sous Jean (1415-16), l'écusson est carré, portant deux lis et deux dauphins dans des cercles. Charles VII monnaya d'abord comme fils aîné de France, puis comme roi. Louis XII termine la série comme dauphin.

Un titre de 1329 fait connaître les ateliers d'Avisans, de Chabeuil, de Veynes, de Grenoble et de Pisançon. En 1377 il y avait également des ateliers à Crémieu, à Serve, à Romans et à Tronche, près Grenoble.

COMTES ET DAUPHINS DE VIENNOIS

1040. Guigues I^{er} le Vieux, comte d'Albon.
 1063. Guigues II.
 1080. Guigues III.
 1140. Guigues IV, dit Dauphin.
 1148. Guigues V, premier comte de Viennois.
 1162. Béatrix d'Albon, et Albéric Taillefer de Toulouse,
 puis Hugues III, duc de Bourgogne, puis
 Hugues de Coligny, seigneur de Revermont.
 1228. André de Bourgogne, dit Guigues VI.
 1237. Guigues VII, dauphin de Viennois, comte d'Albon,
 Gap et Embrun.
 1269. Jean I^{er}.
 1281. Anne, sœur du précédent et Humbert I^{er} de La
 Tour du Pin.
 *1307. Jean II de La Tour du Pin. i ou iohēs.
 *1319. Guigues VIII. g ou gvido.
 *1333. Humbert II, baron de Faucigni, frère du précé-
 dent. hv.
 *1349. Charles V, avant d'être roi de France. KAROL.
 Charles VI. id.
 1409-1415: Louis, fils aîné de France.
 1415-1416. Jean, fils aîné de France.
 Charles VII.
 Louis XI.

VIENNE

Il y a des monnaies impériales de cette ville qui portent le nom de Maurice-Tibère, des triens mérovingiens, puis des deniers des premiers Carolingiens, de Boson et de Louis III, rois de Bourgogne. Lors de la ruine du royaume de Provence, les archevêques de Vienne devinrent comtes de cette ville, et se firent concéder le droit de frapper monnaie.

Dès le premier quart du x^e siècle, il y eut une association monétaire entre les archevêques de Vienne et les

rois de Provence. Cette conséquence est déduite de monnaies avec *Sc. Maur. Viens. R̄ Lu.* (ce serait le nom de Louis l'Aveugle).

Plus tard, on voit Burcard, qui fut archevêque de 1002 à 1030, se plaindre à Otton, marquis d'Italie, de ce que l'on contrefaisait ses monnaies à Aiguebelle : ces abus ayant recommencé en 1065, Léger, successeur de Burcard, se transporta en Italie auprès d'Adélaïde, veuve du marquis Otton, qui s'engagea à défendre que les monnaies de Vienne fussent désormais imitées ou altérées dans ses Etats. (D'Achery, *Spicileg.*, III, 393, vers 1043).

Le siège de Vienne aurait d'abord été occupé par saint Crescent, en 160. Vienne eut le titre de primatiale des Gaules, avant Lyon, et mit sur ses monnaies : *CAPUT GALLIE, PRIMA GALLIARUM, NOBILIS, MAXIMA*, etc. Ces titres rappellent que Vienne fut proclamée métropole des Gaules, dans le concile qui se tint dans l'église Saint-Maurice (892).

Quelques pièces avec + *TEUBAUDUS V*, champ, R barré, R̄ + *scs. MAURICIS*. champ, R. On voit, sur ces pièces, l'initiale de Rodolphe III et le mot *rex* dégénéré. Elles remonteraient à l'épiscopat de Thibaut (952-1000). Certains deniers portant un grand S dans le champ sont considérés, par quelques numismatistes, comme remontant à l'époque de Sobon, archevêque en 946. Cette lettre n'est peut-être que l'initiale de *Sedes*.

Puis viennent les pièces où les légendes *s. MAURICIUS R̄ URBS VIENNA* accompagnent le monogramme de l'empereur Henri III, la tête de saint Maurice, et le chrisme.

On voit ensuite paraître les légendes *CAPUT GALLIE, MAXIMA, GALL, NOBILIS*.

Au *xiv^e* siècle, Vienne frappe des gros, des demi-gros, des doubles, toujours avec la tête de saint Maurice.

GRENOBLE

L'évêché remonte au *iv^e* siècle. La série monétaire ne commence qu'au *x^e* siècle, avec des deniers portant : + *s. VINCENCIU*, buste, R̄ *GRANOPOLIS*, croix can-

tonnée de l'A et de l'ω, de D et de S. Ce type de la tête a dû être créé à peu près à la même époque que celui de Vienne.

Vient ensuite une catégorie de curieuses pièces frappées par suite d'une alliance entre le dauphin de Vienne et l'évêque de Grenoble. Cette alliance monétaire dura probablement jusque vers le milieu du XIV^e siècle. Les pièces portent : † DALPHINUS VIEN, dauphin ð + EPS. GRONOPOL, croix (vers le règne d'Humbert I^{er} de La Tour, 1280-1307). Certaines de ces pièces portent H. DA. VIEN. D'autres avec : G ou GUIGO DALPHVS VIENE, dauphin ; ð + SANTVS VINCENCIVS (deniers et carlins).

On donne ces dernières pièces au dauphin Guigues VIII, (1319-33). A signaler aussi un denier avec † DALPHINVS. VIEN. ð + SCS. VINCENCIVS (R. N. 1887, 191).

LYON

Au X^e siècle, l'évêché de Lyon se subdivisait en comtés de Lyon, de Feurs et de Roanne. A la fin du même siècle, le comté de Roanne disparut, la ville de Lyon passa aux archevêques, le comté de Feurs ou de Forez désigna tout le Lyonnais. Guillaume I^{er} fut le premier comte héréditaire de Lyon, en 921. Conrad, ayant épousé Mathilde, fille de Louis IV, roi de France, prit possession de Lyon, vers 955. Au XII^e siècle, Ide-Raimonde ayant épousé Guigues-Raymond d'Albon et de Viennois (1107), le comté de Lyon fut réuni au Forez. C'est sous Guigues que le dauphin prit la place du lion dans les armoiries des comtes de Forez.

Le 18 novembre 1157, l'empereur Frédéric I^{er}, en qualité de roi de Bourgogne, donna à l'archevêque Héraclius de Montboissier le droit de frapper monnaie : « Concessimus itaque praefato archiepiscopo, et primati Eraclio et, per eum, omnibus successoribus ejus in perpetuum, totum corpus civitatis Lugdunensis, et omnia jura regalia, per omnem archiepiscopatum ejus citra Ararim, infra vel extra civitatem, in abbatibus et earum appenditiis, ubicumque

sint, comitatibus, foris, duellis, mercatis, monetis, etc. » On a des monnaies royales frappées à Lyon au nom de Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles de Provence, Charles le Chauve, Conrad le Pacifique, Rodolphe III, Conrad le Salique et Henri III de Bourgogne : ce dernier cessa de régner en 1056.

L'atelier de Lyon fut peut-être donné à l'archevêque par Charles le Chauve, et repris ensuite par les rois de Bourgogne ; ce qui le donne à penser, c'est que l'on voit, dans l'obituaire de Lyon, qu'à la fin du XI^e siècle, et par conséquent peu après la mort de Henri III, le dernier dont on ait des monnaies, l'archevêque Humbert recouvra le droit de monnayer : *Humbertus Lugdunensis archiepiscopus monetam sancto Stephano recuperavit*. Dans cette hypothèse, la concession de l'empereur Frédéric I^{er} ne serait qu'une reconnaissance d'un droit déjà acquis. Les archevêques de Lyon usèrent ensuite tranquillement de leur privilège, jusqu'au commencement du XIV^e siècle. A cette époque, ces prélats, soutenus par le pape Clément V et par Pierre de Savoie, obtinrent d'être maintenus et de figurer dans le règlement de 1315. On a encore de leurs monnaies, qui furent frappées jusqu'en 1413, que le roi Charles IV ayant ordonné que son atelier de Mâcon fût transféré à Lyon, ruina la monnaie archiépiscopale, malgré les récriminations du prélat (*Manuel*, Edit. 1851, 234).

Le monnayage des comtes de Lyon débute par un dernier avec † GRACA DEI UGO ; dans le champ, COMS R̄ LUGUNIS CIVITIS, croix. Cette pièce est donnée à un certain Hugues, parent de Conrad de Bourgogne. Il est qualifié de *Marchio* en 944. Cette mention a fait penser à Longpérier qu'on pouvait retrouver ce titre dans un monogramme qui est sur les deniers de Guillaume II, comte de Lyon (*R. N.*, 1867, 447). D'autres savants croient que ce monogramme renferme le nom *Conradus*. Un certain nombre de deniers avec WILELMUS portent COMES en croix dans le champ.

Poey d'Avant considère comme épiscopales les pièces frappées avec les noms de CONRADUS, RODULFUS, HEINRICUS,

et qui portent assez souvent le type du temple ou du calvaire. Un curieux denier avec les légendes + CONRADUS R. R̄ + LUGDUNUS, présente un monogramme qui paraît être celui d'un archevêque, Burcard I^{er} (949-56) ou Burcard II de Bourgogne (979-93).

Viennent enfin les monnaies anonymes des archevêques de Lyon, deniers, oboles, grands deniers, gros, avec les légendes PRIMA SEDES, L.G. en monogramme, R̄ GALLIARU, croix. Le monogramme fait place au L barré (d'abord LS ou LG), plus tard accosté du soleil et de la lune. A citer, les pites avec PRIM ou PRIMA S. R̄ GALI.

D'après M. Récamier, la lettre S serait l'indice de *Stephanus*, titre de l'atelier monétaire de Lyon (R. N., 1884, 309).

En 1368, les grands vicaires et le chapitre nommèrent un maître de la monnaie, et stipulèrent seulement que les espèces porteraient *Prima sedes Galliarum*. On devait fabriquer des deniers blancs de 6 deniers viennois, d'autres deniers blancs dits *forts viennois*, ayant cours pour 2 deniers viennois, et des deniers noirs ayant cours pour 1 denier viennois. En 1371, le chapitre ordonna de fabriquer des gros de 8 deniers, et de monnayer aux types anciens. C'est à cette période qu'il faut rattacher les monnaies frappées au nom de l'archevêque Charles d'Alençon (1365-1375), portant KROU ou un K, surmonté d'une mitre ou entre deux lis. Ces pièces imitent les monnaies royales. C'est pourquoi, en 1373, l'archevêque fut invité à cesser l'émission des copies de la monnaie royale qu'il avait fait forger, depuis quatre ans, en son château de Bechevilain.

En 1414, un arrêt ordonna la translation de l'atelier de Mâcon, mais ce ne fut qu'à la fin du xv^e siècle que l'atelier royal fonctionna à Lyon.

COMTES DU LYONNAIS ET DU FOREZ

870. Guillaume I^{er}, comte du Lyonnais.

890. Guillaume II.

920. Artaud I^{er}.

* 937-48. Hugues, marquis.

960. Giraud Ier.
 990. Artaud II, comte de Lyon. Etienne, comte de Forez.
 1009. Pons, comte de Gévaudan, second mari de la veuve d'Artaud II et tuteur des enfants mineurs de ce dernier.
 1007. Artaud III, comte de Lyon. Giraud II, comte de Forez.
 1058. Artaud IV, fils de Giraud II.
 1076. Wedelin, etc. (Mas-Latrie, *Trésor*, p. 1604).

DOMBES

Le pays de Dombes, démembrement du royaume d'Arles, était compris entre les rivières de Chalaronne, de Veyle et de Saône. Les sires de Thoire et de Villars, possesseurs d'abord de Trévoux, qui n'était qu'un château au XII^e siècle, et qui devint une ville par la suite, frappèrent des monnaies qui avaient encore cours au XIV^e siècle, mais qui n'ont pas encore été déterminées.

Humbert VII, en 1402, vendit Ambérieux, Trévoux et Châtelard, avec leurs dépendances, à Louis II, duc de Bourbon, qui avait acquis, d'Edouard II, sire de Beaujeu, une autre partie des Dombes.

Les ducs de Bourbon s'empressèrent d'user du droit de monnayage que leur famille avait déjà exercé en Bourbonnais, comme comtes de Clermont, et adoptèrent le système de la monnaie royale de France, dont ils imitèrent les types de manière qu'on pouvait souvent les confondre.

Selon M. Mantelien, le monnayage des seigneurs de Trévoux ne commença guère que vers la fin du XIII^e siècle.

Des démêlés survinrent vers 1415, au sujet de la monnaie de Trévoux, entre le duc de Savoie et Jean de Bourbon. Celui-ci ayant été fait prisonnier à Azincourt, la duchesse de Berry, sa femme, défendit ses droits. Dans un acte de 1327, elle invoque les droits de ses prédécesseurs qui faisaient battre, à Trévoux, une monnaie dont les coins se voyaient encore. Cette contestation fut ter-

minée en juillet 1441; mais la fabrication de la monnaie paraît avoir été suspendue ensuite pendant tout le règne de Charles.

Jean II de Bourbon ne mourut qu'en 1488, mais, vers 1482, il avait abandonné le Beaujolais et le comté de Clermont en Beauvoisis à son frère Pierre, alors sire de Beaujeu. Cette cession eut lieu lorsqu'il se réconcilia avec ce dernier, qu'il avait longtemps combattu alors qu'il suivait le parti du duc d'Orléans.

Lorsque Charles de Bourbon eut épousé Suzanne de Bourbon, la mère de François I^{er}, Louise de Savoie, disputa au connétable cette succession, qui fut mise sous séquestre en 1522. Un arrêt du Parlement réunit les Dombes à la Couronne (1527). Mais elles furent rendues en 1560 à la famille de Bourbon-Montpensier, qui les garda jusqu'à la mort de Mademoiselle d'Orléans (1693).

François I^{er} rétablit la chambre des monnaies de Trévoux, mais l'atelier ne paraît pas avoir été mis en activité.

François II, en 1560, par une transaction signée à Orléans, abandonna les seigneuries de Dombes et de Beaujolais à Louis de Montpensier, qui réclamait instamment la succession du connétable de Bourbon.

Marie de Montpensier, à l'âge de trois ans, avait été fiancée au duc d'Orléans, qui mourut en 1611. Pendant ce laps de temps, la monnaie de cette princesse fut frappée en son propre nom par sa mère, puis par le cardinal de Joyeuse, ses tuteurs. Après son mariage avec Gaston, la monnaie porta le nom des deux époux.

Gaston avait le titre de prince usufuitier pendant la minorité de sa fille. On continua à frapper monnaie à son nom jusqu'à 1657, c'est-à-dire deux ans après que *Mademoiselle* eut été émancipée. Le monnayage seigneurial qui avait été rétabli dura jusqu'à la fin du xvii^e siècle, époque à laquelle le duc du Maine, héritier de *Mademoiselle*, renonça à ce droit, soit par ordre exprès du roi, soit pour ne pas être soupçonné, comme un assez grand nombre de princes voisins, de s'en servir comme d'un moyen pour s'enrichir, en contrefaisant à bas titre les monnaies royales.

Les monnaies des Dombes sont presque toujours des imitations de pièces royales. Comme signe particulier, on trouve des flammes agencées de manière à simuler des couronnes. Dans la première période, les espèces sont des blancs, des deniers et des oboles (des francs à cheval sont cités par Duby).

A signaler les testons d'or de Jean II et de Pierre II, qui sont antérieurs aux testons royaux. La grande pièce d'or de Jean, avec le prince debout et la légende IO. DVX. BORBONI. ET. ALVERNIE. TREVORCH. DNS, pèse 20 gr. 45, c'est-à-dire presque exactement six fois le poids des testons d'or du même prince (3 gr. 40). Il est donc probable pour nous que cette pièce, si elle était une médaille, avait aussi une valeur monétaire.

La maison de Bourbon-Montpensier a frappé des pistoles, des demi-pistoles, des francs, des testons, des douzains, des doubles tournois, des écus d'or, puis des quadruples louis. Gaston prit le titre de frère unique du roi et prince usufructier de Dombes, pendant qu'il administrait le pays. Il continua même ce monnayage pendant les cinq premières années du gouvernement de sa fille. Celle-ci commença par frapper des douzièmes d'écus ou pièces de 5 sols, qui eurent une vogue tellement considérable qu'on s'en servit pour le commerce de l'Orient où on les recherchait même comme bijoux. Les Turcs appelaient ces monnaies *Timmins*, et les prirent d'abord pour dix sols, puis pour sept sols et demi (Chardin, *Voyage en Perse*). Ces pièces présentent la tête de la princesse et au r̄ un écusson aux trois lis, avec lambel. Les légendes donnent tantôt les titres de Marie, tantôt des devises latines diverses. Parmi ces dernières pièces, il y en a certainement qui sont des contrefaçons, car cette monnaie, en raison de sa vogue, fut copiée de tous côtés, à Orange, à Avignon, à Monaco, à Florence, en Allemagne, en Espagne. Il faut citer, notamment, les imitations de la famille Doria et des marquis de Fos di Novo (*R. N.*, 1869-1870, 115).

De son côté, Marie imita les sequins de Venise, car on a une de ces monnaies qui porte FRANC.PRINC, Le prince et saint Marc, S.M.TREVO (si), et dans la légende du R̄ le

mot POMBA. On avait attribué ce sequin à François II, mais il paraît certain qu'il appartient à Marie, car on sait que cette princesse s'attira des reproches du doge pour avoir imité les sequins de Venise (Mantellier, *M. de Trévoux et de Dombes* et *R. N.*, 1857, 266).

SEIGNEURS DES DOMBES

- 13... Humbert VII, sire de Thoïre et Villars.
 *1402. Louis II, duc de Bourbon.
 1410. Jean I^{er}.
 1434. Charles, duc de Bourbon.
 *1459. Jean II, duc de Bourbon. 10HS.
 *1475. Pierre II, duc de Bourbon et comte de Clermont.
 PETRVS.
 1503. Suzanne de Bourbon, épouse de Charles de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne.
 1523. François I^{er}, roi de France.
 *1560. Louis II de Bourbon, duc de Montpensier.
 *1582. François de Bourbon, *id.*
 *1592. Henri de Bourbon, *id.*
 *1608. Marie de Montpensier et Gaston d'Orléans.
 *1627. Gaston d'Orléans, prince usufuitier de Dombes.
 *1650. Anne-Marie-Louise d'Orléans (Mademoiselle).

FRANCHE-COMTÉ (Comté de Bourgogne)

Hugues le Noir fut le premier comte héréditaire de Bourgogne (915); le comté cessa d'exister en 1295, lorsque Othon Othenin vendit ses biens au roi Philippe le Bel. Le comté revint en 1330 au duc Eudes de Bourgogne, qui avait épousé Jeanne, fille de Jeanne de France. Après la mort de Marie, fille de Charles le Téméraire, le comté passa à son mari Maximilien et entra dans la maison d'Autriche. Charles-Quint devint ensuite possesseur de la Bourgogne, qui ne revint à la France que sous Louis XIV, en 1678.

Dans le comté de Bourgogne, nous voyons que l'on employa beaucoup la monnaie viennoise, concurrentement avec la monnaie estevenante des archevêques de Besançon : on n'en sera pas étonné si l'on se souvient que le comté de Vienne appartint longtemps aux comtes de Bourgogne.

Renaud, comte de Bourgogne et fils d'Otton-Guillaume, s'empara de Vienne, bien que l'empereur Rodolphe en eût donné le comté à l'archevêque Burcard; Renaud cependant y fut maintenu par l'empereur Henri, quand ce dernier conclut avec lui un traité de paix en 1044. D'après une charte de 1065, Guillaume, fils de Renaud de Bourgogne, jouit à Vienne des droits de régale qui appartenaient à l'empire, et Renaud II qui lui succéda engagea le comté de Vienne à son frère Guy qui en était archevêque; ce dernier en eût la possession complète après 1102, époque de la mort de Renaud II en Palestine (*Manuel*, édit. 1851).

De cet exposé historique, M. de Barthélemy a conclu : 1° que, de 1040 à 1102, les comtes de Vienne et de Bourgogne eurent une partie des droits monétaires de Vienne avec les archevêques; 2° qu'après la mort de Renaud II le droit de frapper monnaie appartint tout entier aux prélats; 3° qu'entre Renaud I^{er} et Renaud II on ne doit pas retrouver de monnaies comtales frappées en Franche-Comté, attendu que la monnaie de Vienne et celle de Mâcon y avaient cours. — Les monnaies semblent donner raison à ce système. En effet, textes et monnaies font défaut depuis Renaud I^{er} jusqu'à Guillaume III. Ce dernier demanda à l'archevêque de Besançon un monnayer afin de remettre en activité l'atelier de Lons-le-Saulnier, sans doute parce qu'il n'avait plus part au monnayage viennois. C'est à Guillaume III que M. de Barthélemy donne les monnaies de Lons-le-Saulnier, sans nom de comte, qui portent MONETA. R̄ LEDONIS. VILL., avec les lettres BE dans le champ.

Outre la monnaie viennoise, les comtes de Bourgogne faisaient aussi circuler celles qu'ils frappaient à Mâcon au type royal. C'est probablement par suite de cette circonstance que Philippe de Vienne, descendant des anciens comtes de Vienne et de Mâcon, qui possédait les

seigneuries de Pymont et de Lons-le-Saulnier, faisait encore frapper monnaie dans cette dernière ville au milieu du XIII^e siècle. A cette époque, l'archevêque de Besançon, prétendit avoir seul le droit de frapper monnaie dans son diocèse, et voulut même empêcher le duc de Bourgogne d'établir un atelier à Auxonne. Il excommunia Philippe de Vienne, qui s'empressa de céder, fut absous en 1341, puis, ayant récidivé, fut derechef excommunié en 1363 par l'archevêque Amédée II.

Au commencement du XIV^e siècle, lorsque l'héritière du comté épousa le fils du roi de France, un atelier fut établi à Dôle, pour lequel Charles de Valois, en 1305, et Philippe le Bel, en 1306, donnèrent à l'archevêque des lettres de non-préjudice. Plus tard, quand le comté arriva en la possession du duc Eudes IV de Bourgogne, l'atelier d'Auxonne fut créé malgré l'archevêque, qui usa de tous les moyens pour s'y opposer, mais inutilement. En 1420, le duc Philippe le Bon installe un atelier à Salins. En 1494, l'empereur Maximilien, et, en 1500, l'archiduc Philippe remirent en activité l'atelier de Dôle. Les archevêques de Besançon prétendaient toujours avoir seuls droit de frapper monnaie au commencement du XVI^e siècle. Mais, en 1507, l'archiduchesse Marguerite parvient à faire cesser ces récriminations en leur assurant une rente annuelle de quarante livres estevenantes.

M. Morel-Fatio restitue à la Franche-Comté les carolingiennes avec BLEDONIS, jusqu'alors attribuées à Blainville ; il les lit *Burgus Ledonis*. On a en effet une pièce de Renaud I^{er} avec LEDONIS VII. Un autre denier est donné dubitativement à Renaud II (1087-97). Des pièces intéressantes ont été attribuées à Philippe le Bel, monnayant à Dôle, mais MM. Plantet et Jeannez pensent que ce sont des imitations dues à Philippe II de Vienne. Ces pièces portent : + PHILIPPUS REX R̄ PTHOMARTIR, main ; TURONUS CIVIS, châtel, R̄ + BISUNTIIUM CIVI. Cette attribution est basée sur des textes positifs qui disent que le roi de France interdit à Philippe II de Vienne de contrefaire la monnaie royale. M. Caron, au contraire, considère comme probable le monnayage de Philippe le Bel, et il appuie

son opinion sur des lettres de non préjudice délivrées, le 12 avril 1306, par le roi, sur la demande de l'archevêque de Besançon. Quant au denier avec : + PHS.DUX.BU. COMES R̄ TURONUS DUCIS ; Châtel, il faut le classer de préférence à Philippe de Rouvre (1350-1361).

A partir de Philippe le Beau, des monnaies diverses (pistoles, niquets, carolus ou pièce de 2 blancs, blancs, deniers, gros, doubles et quadruples gros, testons, etc.) furent frappées avec la mention IN COMITATU BURGUNDI COMES BURGUNDIE, DOLA, etc. A signaler les liards de 1588 avec + REX.CATHOL, R̄ + FRANCVS.COMITATVS.DOLA. Lion de Franche-Comté (R. N., 1883, 213).

MAISON DE CHALON

En 1188, Etienne II, fils d'Etienne I^{er}, duc de Bourgogne, épousa Béatrix, fille de Guillaume, comte de Chalon. Son successeur, Jean le Sage, gouverna le pays jusqu'en 1267. Un titre de 1257 fait connaître qu'il monnaya à Salins.

COMTES DE BOURGOGNE

- 915. Hugues le Noir, fils de Richard le Justicier, comte et duc de Bourgogne.
- 923. Gislebert, beau-frère du précédent, duc et comte de Bourgogne.
- 956. Létalde I^{er}, beau-frère du précédent, comte de Bourgogne.
- 969. Albéric, fils de Létalde I^{er}, comte de Bourgogne.
- 975. Létalde II, frère du précédent, comte de Bourgogne.
- 979. Albéric II.
- 995. Otte-Guillaume, fils d'Adalbert, duc de Lombardie, héritier par sa mère de Létalde I^{er}. Il fut comte de Bourgogne, de Dijon et de Mâcon.
- *1027. Renaud I^{er}, comte de Bourgogne. RAINALFVS.

1057. Guillaume I^{er}, *Tête Hardie*, comte de Mâcon.
1087. Renaud II, comte de Bourgogne et Vienne. Pendant qu'il était en Palestine, son frère Etienne gouverna la comté de Bourgogne.
1097. Guillaume II, l'*Aleman*.
- 11... Guillaume III l'*Enfant*.
- *1127. Renaud III fils d'Etienne, comte de Bourgogne, Vienne et Mâcon.
1148. Béatrix, femme de l'empereur Frédéric Barberousse.
1190. Otton I^{er}.
1200. Béatrix et Otton II de Méranie.
1234. Otton III le jeune.
1248. Alice de Méranie et Hugues de Chalon.
1279. Otton IV, comte palatin de Bourgogne, fils de Hugues.
1302. Robert l'*Enfant*.
- *1315. Jeanne I^{er}, sœur de Robert et Philippe V, roi de France.
- *1330. Jeanne II de France et Eudes IV, duc de Bourgogne.
- *1347. Philippe de Rouvre, duc de Bourgognè.
- ?1361. Marguerite de France, fille de Philippe le Long et Louis de Nevers.
1382. Louis de Mâle, comte de Flandre et Nevers.
- *1384. Marguerite de Flandre et Philippe II, duc de Bourgogne.
1404. Jean sans Peur, duc de Bourgognè.
- *1419. Philippe le Bon, *id.*
- *1467. Charles le Téméraire, *id.*
1477. Marie de Bourgogne et Maximilien, archiduc d'Autriche.
1482. Marguerite d'Autriche et le roi Charles VII, jusqu'en 1483.
- *1493. Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, frère de la précédente.
- *1506. Marguerite d'Autriche reprend le comté de Bourgogne après la mort de son frère.
- *1530. Charles-Quint, neveu de Marguerite.

SIRE DE VIENNE

1158. Girard, second fils de Guillaume III, comte de Bourgogne, Vienne et Mâcon, eût ces deux derniers fiefs.
1184. Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon.
1235. Béatrix de Vienne et Hugues, seigneur de Pagny de Sainte-Croix et de Neublans.
125. . Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, Lons-le-Saulnier, Pymont, succède, dans le comté de Vienne, à Guillaume, son oncle maternel, comte de Vienne et Mâcon, et prend le titre et les armes de Vienne.
1277. Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, Lons-le-Saulnier et Seurre.
1312. Hugues de Vienne, seigneur de Pymont, Lons-le-Saulnier, Montmorot, Saint-Aubin, Delain.
- * 1375. Philippe, seigneur de Pymont et Montmorot, Antigny.
- 13... Gui de Vienne, *id.*
1406. Jacques, *id.*
Jean, *id.*
Louis, *id.*
Gérard, *id.*
François, seigneur de Pymont et baron de Ruffey.
Antoine, comte de Commarin.
1590. Jacques François, comte de Commarin.
1637. Charles, *id.*
Henri, *id.*

MAISON DE CHALON-AUXERRE

Branche représentée en 1341, par Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Rochefort, de Pymont et d'Oyselet, qui, n'ayant pas été maintenu dans le droit de frapper monnaie en France, par suite du règlement de 1315, s'empessa de le faire sur les terres de l'empire; Jean de Chalon-Auxerre fit frapper de la monnaie noire à Orgelet et à Châteaubelin, avant 1350.

Il fut excommunié, fit amende honorable, puis recommença après en avoir obtenu la permission en 1353 de l'empereur Charles IV ; la concession impériale n'empêcha pas l'archevêque Hugues de Vienne d'excommunier Jean pour la seconde fois. En 1363, Tristan de Chalon, fils de Jean, était encore excommunié par l'archevêque Amédée II, pour avoir frappé monnaie à Orgelet.

La prétendue maille d'Orgelet publiée en 1843 (*R. N.*, 447) doit être restituée à Orchies.

On donne à Tristan (1369) une pièce sortie de l'atelier de Rochefort : † ROCOFORT. Ecu aux armes de Chalon-Auxerre (*d'azur à la fasce d'or, chargée en chef d'un astre*) ; R̄..S. CABILON, croix (*R. N.*, 1842, 264).

MAISON DE CHALON-ARLAY

En 1291, Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, fils de Jean, comte de Chalon et de Bourgogne, obtint de Rodolphe, roi des Romains, le droit de frapper monnaie dans ses terres, à la condition qu'elle n'excédât pas en valeur la monnaie parisienne. Huit ans après, l'empereur Albert l'autorisa à monnayer à Besançon même, et l'archevêque ne paraît pas s'être opposé au privilège donné au sire d'Arlay, qui était alors maire et vicomte de Besançon (par acte du 21 décembre 1299). Enfin l'empereur Sigismond accorda le même privilège à Louis le Bon (14 juin 1421). Celui-ci frappait monnaie à Jougne, dès 1419.

On donne à Jean de Chalon (1291-1315) un denier avec † IOHS DE CABULON R̄ DNS DE ARLATO. Edifice.

MAISON DE CHALON (BRANCHE D'ARLAY)

*1291. Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, gouverneur du comté de Bourgogne, fils de Jean, comte de Bourgogne et de Chalon.

1315. Hugues, fils de Jean, baron de Viteaux.

1322. Jean II, *id.*

1362. Hugues II, *id.*

1388. Jean de Chalon, neveu du précédent, fils de Luis de Chalon, seigneur d'Argueil et de Cuisel, et de Marguerite de Vienne-Pymont. Jean fut aussi prince d'Orange.
- *1448. Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Arlay.
1463. Guillaume, prince d'Orange, seigneur d'Arlay.
1475. Jean, *id.* *id.*
1502. Philibert, *id.* *id.*, mort en 1530.
- 1530-44. René.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON

C'est probablement en 874, que le droit de frapper monnaie fut accordé par Charles le Chauve à Arduic. Hugues I^{er} établit l'atelier monétaire près de la Porte Noire et inscrivit ce nom sur la monnaie.

Les droits monétaires des archevêques furent confirmés par Frédéric II (26 avril 1220). En 1224, les citoyens de Besançon demandèrent à surveiller la fabrication du prélat ; leurs prétentions furent repoussés en 1225 et 1231. L'empereur Guillaume de Hollande accorde à l'archevêque de nouvelles confirmations en 1250 et 1253. Le 27 décembre 1357, l'empereur Charles IV donna des lettres patentes par lesquelles il autorisait ces prélats à frapper monnaie d'or et d'argent, et, en 1423, l'empereur Sigismond en accordait une confirmation. Enfin, en 1586, Rodolphe leur permit de frapper toute sorte de monnaies, et de tous métaux, à leurs noms et à leurs armes, à la condition qu'elles seraient de même aloi que celles des autres princes de l'empire.

L'archevêque et le chapitre ne pouvaient avoir d'atelier qu'à Besançon : *Moneta... quum in ipsa civitate fuerit facienda*, dit le diplôme de 1190, de Henri VI, *fiet per archiepiscopum et decanos... et capitula sua. Ipsa vero moneta et mensuræ nec augeri poterunt, nec minui, nisi consilio civium predictorum*. Aussi, les bourgeois de Besançon surent faire condamner l'archevêque Guil-

laume III, à la fin du xiv^e siècle, quand ce prélat voulut frapper monnaie à Gy.

Pendant longtemps les archevêques de Besançon eurent la prétention de frapper seuls monnaie en Bourgogne, et l'archiduchesse Marguerite ne put en avoir raison, en 1507, qu'en leur accordant 40 livres estevenantes à titre d'indemnité.

En 1534, Charles-Quint acheva de ruiner l'atelier archiépiscopal en permettant aux citoyens de Besançon de frapper des monnaies d'or et d'argent portant son buste et les armes de ville. On peut considérer qu'à dater de cette époque les archevêques cessèrent leur monnayage, et que le privilège qui leur fut donné en 1586, ne fut qu'une protestation, ou une formalité sans effet (*Manuel*, 1851, 243).

La monnaie de Besançon était appelée *estevenante* du nom de saint Etienne qui y figurait primitivement. Le type de la main bénissante fut imité dans divers pays.

On donne à Hugues I^{er} (1031-1067) des deniers avec S. STEP + HANUS, main; R̄ CRISOPOLIS et HUGO dans les bras de la croix. D'autres avec VESONTIUM et HUGO sont attribués à Hugues III (1085-1100).

Les anonymes portent le nom de saint Etienne ou PTHOMARTER R̄ NIGRA PORTA, portail ou VESONTIUM, BISUNTIUM, croix. Le denier portant HENIC'ARCHEPI, attribué à Besançon, appartient à un archevêque de Riga.

VILLE DE BESANÇON

Les habitants de la ville qui commencèrent à monnayer sous Charles-Quint conservèrent son buste sur les monnaies pendant toute la durée du monnayage. Le type le plus fréquent est l'écu de Besançon à une aigle éployée soutenant deux colonnes. Ces espèces sont des testons, niquets, deniers, carolus, gros, daldres ou patagons; pistoles, doubles pistoles, ducats d'or.

Les princes de Messerano en Italie ont copié les monnaies de Besançon.

ABBAYE DE SAINT-OYEN-DE-JOUX OU SAINT-CLAUDE

Quoi qu'il ait été publié, il faut convenir que cette abbaye n'eut le droit de frapper monnaie que vers la fin du XII^e siècle. La charte du 23 avril 1175, donnée par l'empereur Frédéric VI Le mentionne en ces termes : *Concedimus ut predictus abbas et ejus successores potestatem habeant cudendi monetam prout sibi et ecclesie Sancti Eugendi magis expedire cognoverint*. Comme avant cette concession, quelques lignes plus haut, l'empereur confirme les libéralités faites au monastère par Pépin et Charlemagne, on en avait conclu que le droit de frapper monnaie avait été accordé primitivement par ces rois, mais une lecture attentive de la pièce prouve que la concession première est véritablement de 1175.

Cette concession fut encore confirmée en 1184, puis en 1196 et 1311. Le 23 mai 1360, l'abbé Guillaume IV de Beauregard obtint la même concession de l'empereur Charles IV et l'empereur Sigismond la confirma le 20 mai 1415.

Profitant de son droit, l'abbé battit monnaie, mais en contrefaisant les espèces royales. C'est au sujet de cette fabrication que fut dressé le procès-verbal suivant :

« *Ce jour (15 février 1373) vint en la Chambre des monnaies le baillif de Mascon lequel apporta 4 s. 11 d. de blancs contrefaits à ceux du roi notre sire, lesquels blancs l'abbé de Saint-Ouen fait faire à Moient, près de Saint-Glade (lisez : Moirans, près Saint-Claude), en l'empire, dont l'on prit 12 pièces pour faire l'essay et fut trouvé à 3 d. 13 g. et de 10 s. de poids et le demourant fut coupé et rendu au baillif et fut mandé aud. baillif qu'il mit le temporel dud. abbé en la main du roy.*
» *Item 2 francs contrefaits par led. abbé de Saint-Ouen.* » (De Saulcy, *Documents mon.*, I, 525).

Trois ans après, le même abbé était excommunié par l'archevêque de Besançon pour avoir fait frapper monnaie dans sa terre de Moyrans, comprise dans ce diocèse, mais il obtenait gain de cause en cour de Rome.

Les blancs n'ont pas encore été découverts, mais la trouvaille faite en 1882 dans la rue Vieille-du-Temple, à Paris, a révélé un franc à pied de Guillaume de Beauregard (1348-1380) qui porte la légende G. DEI. GRACIA. ABAS SANTI OGEND'. Il a dû y en avoir plusieurs variétés, car un dessin, tiré des papiers de Cl. de Boze, donne la légende: GUILL. ABBAS. SANTI EUGENDI.

En 1513, le comte Philippe le Beau enleva le privilège à l'abbaye par une charte dans laquelle on lit: *Au regard des autres cas de souveraineté, comme de forger monnaie, bailler sauf-conduit de guerre. etc., nous userons de tous ces cas en ladite terre de Saint-Ouyan tout ainsi et pareillement comme nous faisons en notredit comté de Bourgogne; mais aussi ne voulons pas empêcher que l'abbé dudit Saint-Ouyan et ses successeurs abbés ne usent aussi des droits qu'ils ont accoutumés d'ancienneté et dont ils peuvent user en ladite terre, comme de légitimation, anoblissement, ... sauf toutes fois réservé qu'ils ne pourront user de forger monnaie, etc.*

MAISON DE GILLEY-FRANQUEMONT

Le château de Franquemont tirerait son nom de sa situation entre deux petits pays qui portèrent le nom de Franche-Montagne jusqu'en 1789 (Plantet et Jeannez, *Essai sur les m. du comté de Bourgogne*). Le château, situé près de Goumois fut bâti en 1305. En 1437, Girard vendit la terre de Franquemont, pour 300 écus au soleil, au chevalier Nicolas de Gilley, seigneur de Marnoz. Charles-Quint érigea cette terre en baronie d'empire, en faveur de Gilley (1538). Celui-ci se crut autorisé à frapper des monnaies dès 1540, mais de si mauvais aloi que Charles-Quint et le roi de France les décrétèrent en 1553 et 1554.

Ces pièces portent les légendes: N. GILLEI. NUMISMA OU B. VON GILL. FREI, et les armes de Gilley (*d'argent à un arbre arraché de sinople*). Ce sont des contrefaçons de demi-carolus et de liards dont quelques-unes portent la tête de Charles-Quint et l'F couronné de François I^{er}.

FAMILLE BOUHELIER

En 1533, Charles-Quint octroya à Jean-Ferdinand et à Alexandre Bouhelier *le pouvoir et autorité de faire fabriquer, marquer et besouigner des niquets, monnaie de fort peu de valeur, coursable anciennement audit comté de Bourgogne*. La famille Bouhelier portait de gueules à trois fasces d'or.

COMTÉ DE MONTBÉLIARD

Au x^e siècle, les comtes d'Elsgau prirent le titre de comtes de Montbéliard. Au xii^e siècle, Montbéliard passa dans la maison de Montfaucon, au xiii^e siècle dans celle de Bourgogne-Chalon et revint, en 1339, à la maison de Montfaucon. Le fief entra ensuite dans la maison de Wurtemberg, par le mariage de Henriette de Montbéliard avec Ebrard le Jeune, comte de Wurtemberg. En 1536, le duc Frédéric-Eugène céda Montbéliard à la France. Mais le pays ne fut réuni définitivement qu'en 1793.

Des pièces de Vint (1520-26) portent au r^h l'écusson aux deux truites adossées et en pal (Montbéliard) et la légende : COMES MONTIS BELLIG.

Cependant le véritable monnayage ne commence que sous Frédéric I^{er}, qui établit son atelier monétaire à Montbéliard en 1585. Il y frappa des pièces de 6 kreutzers, de 3 et de 1 batz.

Louis-Frédéric (1617-1631) et Léopold-Eberard (1690-1723) continuent ce monnayage. Le denier imite les liards de Louis XIV.

MAISONS DE BEAUFFREMONT ET DE CHATELET-VAUVILLERS

Vauvillers (Haute-Saône) et Le Châtelet (Vosges) ont eu des seigneurs qui ont fait frapper monnaie. On donne à Gauthier I^{er} ou II, de Beaufremont, un denier du xv^e siècle, portant une main avec fleur de lis et au r^h la légende MO. AR. SUP. VVVIS.

Nicolas II, du Châtelet, a frappé des liards, des grands blancs, des écus au soleil, des carolus, des doubles, des gros et des testons, qui sont des imitations de monnaies de France ou de Besançon. Ces espèces furent décriées par l'édit du 13 juin 1554. Les légendes sont : NICOLAUS DU CHASTELET, NICOL. A CASTELLETO.SUP. VUSIS. et MONETA DNI DE VAUVILLER.

COMTÉ DE MÂCON

Le comté de Mâcon devint héréditaire en 920. Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, s'en empara en 995 et le Mâconnais resta au pouvoir des comtes de Bourgogne jusqu'en 1239 (n. s.). A ce moment, il fut cédé à saint Louis par Jean de Braine. Donné, en 1359, à Jean de Berry, il fit retour à la couronne en 1416, puis à la maison de Bourgogne (1435) et enfin définitivement à la France (1544).

La numismatique de Mâcon ne se compose que de pièces carolingiennes, puis des monnaies de Robert, Henri I^{er} et Philippe I^{er}.

Comme le dit M. Caron, pour expliquer les monnaies d'Henri et de Philippe I^{er}, il faut supposer que, en cédant les comtés de Mâcon et de Chalon, le roi Robert s'était réservé certains droits monétaires. On n'est pas bien fixé sur la valeur des lettres *ar*, *h*, *r*, *n*, *s*, *vs*, qui se trouvent dans le champ de ces pièces.

On donne à Othon-Guillaume (995-1027) des pièces avec les légendes *o. t. o. t* et *mtsconus*, *mutiscon*, etc.

CLUNY

L'abbaye de Cluny, fondée en 910, par Guillaume, comte d'Auvergne, devint très influente. Elle frappa monnaie en vertu d'une concession très contestable du roi Raoul, donnée vers 930. Ce privilège aurait été reconnu par le pape Jean XI, et, en 1057, par Etienne IX.

Vers l'an 1019, Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, donnait à l'abbaye de Cluny, alors dirigée par Odilon, la monnaie de Niort et cette concession fut confirmée, en 1079, par Guillaume Guy Geoffroy. Entre 1030 et 1039, Agnès de Bourgogne, veuve du duc Guillaume le Grand, donna également à Cluny la monnaie de Saint-Jean d'Angély : *Monetam totam quam habebant in villa quæ nominatur Angeliacus et in alia villa quæ dicitur Molgonus*. Vingt ans plus tard, le duc Guillaume Aigret, en ratifiant les deux donations, spécifia que les monnaies fabriquées dans ces deux officines seraient semblables à celles de Poitiers.

Toutes ces monnaies étaient probablement au type de Melle.

M. de Barthélemy croit que l'abbaye avait un atelier à Saint-Gengoux.

On sait du moins que la monnaie de Cluny avait cours en même temps que la monnaie royale, lorsque le roi Louis VII eut établi un atelier à Saint-Gengoux (1166). Philippe le Hardi le supprima en 1281.

Les monnaies de Cluny sont toujours restées aux mêmes types : + CLUNIACO CENOBIO, croix R̄ PETRUS ET PAULUS, clef. (Cf. A. de Barthélemy, *R. N.*, 1842.)

ABBAYE DE TOURNUS

Blitgaire, abbé de Tournus, obtint du roi Eudes, le 16 juillet 889, le droit de frapper monnaie : le 7 novembre 955, Lothaire, sur la demande de l'abbé Hervé III, confirma les privilèges de l'abbaye, au nombre desquels se trouva la monnaie, et pendant longtemps la monnaie de Tournus rappela la *permission* donnée par Lothaire. Ce droit fut encore confirmé par les rois Charles le Simple, Raoul, Louis V, Hugues Capet et Henri I^{er}.

Les premières monnaies portent : + SCI PHILIBERTI MONETA, monogramme d'Hervé III. R̄ + LOTHARII REGIS PENSENE (pour *permissione*).

Ces pièces portent un monogramme dans lequel A. de

Longpérier a cru retrouver le nom de Hugues le Grand à qui Lothaire donna le duché de Bourgogne (954). Mais on peut y lire aussi bien le nom de l'abbé Hervé et même plutôt le nom *Hlot* qui irait avec le mot *Insigne*, synonyme de *Sigillum*. (Cf. A. de Barthélemy, *Lettre à M. Garniel. Monnaies roy. sous la race carol.*, p. 18).

Viennent ensuite les pièces avec : CAPUT REGIS. Tête de profil R̄ T. N. C. VC. T. Plus tard paraît, avec les légendes SCS. VALERIAN et TORNUCIO CAST, la tête de saint Valérien qui avait été patron de Tournus avant saint Philibert.

COMTÉ DE CHALON-SUR-SAÔNE

Chalon devint comté héréditaire en 968. Jean le Sage l'échangea, en 1237, avec Hugues IV, duc de Bourgogne, qui le réunit à ses États.

Le monnayage débute par des pièces de Louis, Lothaire, Robert, Henri et Philippe.

Guillaume II inscrit son nom sur des deniers qui portent : † GUILLE. DNS R̄ † DOMIN. CHALON, croix ancrée.

Duby a signalé un denier de Jean le Sage avec : † IOHANNES COMES, R̄ CABILO. CIVIS, porte.

COMTES DE CHALON

968. Lambert.

978. Adélaïde et Geoffroi Grisegonelle.

987. Hugues I^{er}.

1039. Thibant.

1065. Hugues II.

1075. Adélaïde.

1093-1166. Gui de Thiers, Geoffroi de Donzé, Savari de Vergi, Guillaume I^{er}.

* 1168. Guillaume II.

1203. Béatrix.

* 1233. Jean le Sage.

EVÊCHE D'AUTUN

Pendant très longtemps on a supposé, sans preuve, que Jonas, évêque d'Autun de 860 à 865, avait obtenu du roi Charles le Chauve le droit de frapper monnaie.

Bien que n'ayant pas trouvé de textes relatifs à ce point, M. de Barthélemy a cru pouvoir rétablir les faits dans leur véritable jour en disant que le droit de frapper monnaie fut donné à l'église d'Autun entre 879 et 884, sous l'évêque Adalgaire, par le roi Carloman, lorsque ce dernier vint attaquer Boson et lui enlever le comté d'Autun, après qu'il se fut fait couronner roi de basse Bourgogne. A l'appui de ce système, on peut citer un denier du XII^e siècle, portant à l'avers : CARLOMANVS ; dans le champ, le mot REX en monogramme ; au revers : EDVA. CIVITAS, autour d'une croix cantonnée de deux annelets. Cette pièce, de près de trois siècles postérieure au roi dont elle porte le nom, semble indiquer qu'à cette époque l'église d'Autun, ayant eu une nouvelle confirmation de son monnayage, frappa monnaie au nom du roi à qui elle devait cette libéralité. Il est même fort possible que cette pièce soit copiée sur une pièce primitive et plus ancienne qui n'aurait pas encore été retrouvée : les mots *Carlemanus rex* seraient synonymes de *Lotharii regis permissione*, que l'on voit sur les deniers de l'abbaye de Tournus.

Il ne paraît pas que, dans les années qui suivirent la concession, les évêques d'Autun aient joui paisiblement du privilège que l'on pense leur avoir été concédé par Carloman. On dit que les comtes d'Autun s'en étaient emparés, et quand Charles le Simple vint à Autun, en 900, l'évêque Wallon obtint de ce roi qu'il leur rendit leur droit dans son intégrité, à la prière de Richard le Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Autun (v. *Doc.* n^o 21). Hervé, successeur de Wallon, fait mention de la chartre de Charles le Simple, et le pape Jean X confirma cette

restitution en 921. M. de Barthélemy pense que cette usurpation avait eu lieu à la faveur des guerres de Carloman et de Boson, pendant les vingt années que Richard fut comte d'Autun, et, par haine de Boson, se prétendit même roi de Bourgogne.

Hervé, successeur de Wallon, confirma au chapitre le droit de frapper monnaie, qu'il tenait de son oncle et prédécesseur, le jour même de son ordination, en 920. Par suite de cette donation, on voit en 1182, paraître un traité conclu par l'évêque Étienne et le chapitre, et en vertu duquel les profits de la monnaie devaient être partagés entre eux par égale portion.

« A la fin du XII^e siècle, les ducs de Bourgogne troublèrent les évêques d'Autun dans leur droit de frapper monnaie ; mais cédant aux observations de l'évêque Robert, le duc Eudes III autorisa le cours de la monnaie épiscopale. Le pape approuva cet accord la même année, et il fut encore ratifié en 1244 par Hugues IV, duc de Bourgogne, et en 1287 par le duc Robert II. On dit que, vers le milieu du XIV^e siècle, le roi enleva au chapitre et à l'évêque d'Autun le droit de frapper monnaie ; nous pensons que cette supposition vient de ce que, lors du règlement en 1315, le duc de Bourgogne fut seul maintenu dans cette province.

Il est à remarquer que nous ne connaissons pas de monnaies frappées à Autun au nom des rois carlovingiens ; grâce aux difficultés qui s'élevèrent entre les évêques et les comtes d'Autun, puis les ducs de Bourgogne, il paraît que ce monnayage ne fut que la copie des monnaies des provinces voisines ; nous avons dit que nous pensions qu'il y avait eu une pièce ancienne au nom de Carloman. Au XII^e siècle, nous en trouvons une imitation, qui fut émise peut-être par suite des arrangements avec les ducs de Bourgogne ; ensuite la monnaie, jusqu'à la fin du XIII^e siècle, porta les légendes : MONETA. SGI. NAZARI R̄ HEDVA. XPI. CIVITAS, avec une croix au droit et au revers » (*Manuel*, 1851. 150).

M. Deloye a encore donné à Autun un denier qui portait EDUENS, CIVIS (R. N., 1850, 339).

· DUCHÉ DE BOURGOGNE

En 877, Charles le Chauve créa le duché de Bourgogne en faveur de son beau-frère, Richard le Justicier.

On donna le nom de duché de Bourgogne à une partie du royaume de Neustrie, limitrophe des royaumes de Bourgogne transjurane et cisjurane, partie qui comprenait les territoires d'Auxerre, Tonnerre et Dijon. Le Mâconnais y fut réuni par Louis le Bègue et Carloman.

Henri I^{er} le Grand reçut le titre de duc héréditaire, du roi Robert, son frère (1015); en montant sur le trône, il donna le duché de Bourgogne à son fils Robert. En 1350, le duché passa à Philippe de Rouvre, qui avait déjà le comté de Bourgogne depuis 1347. Enfin, à la mort de Charles le Téméraire, en 1477, Louis XI, prenant le duché, laissa le comté à Marie qui le porta dans la maison d'Autriche.

L'édit de Pistes nous fait connaître un seul atelier royal établi en Bourgogne par Charles le Chauve, c'est Chalon-sur-Saône. Or, comme les villes de Dijon, de Tonnerre, d'Auxerre et de Mâcon émirent également des deniers conformes à l'édit de Pistes, nous sommes tout naturellement amené à en conclure que les officiers préposés au gouvernement du duché, ou plutôt marquisat de Bourgogne, s'emparèrent du monnayage et le multiplièrent en imitant les types royaux. Nous n'hésitons pas à placer cette usurpation entre les années 936 et 956. Les ducs des Francs, possesseurs de la Bourgogne en partie, et frappant déjà monnaie dans leurs fiefs ne purent qu'accélérer ce mouvement monétaire (*Manuel*, 1851, 143).

La monnaie royale de Dijon avait été donnée, dès 874 à l'évêque de Langres en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne; enlevée à ce monastère par les ducs, elle lui fut ensuite rendue pendant quelque temps par Henri I^{er}, puis retirée définitivement pour être donnée à Saint-Bénigne de Dijon.

A dater de Hugues I^{er}, la série des monnaies ducales

de Bourgogne est assez complète. D'abord les types sont deux croix, à Dijon; un grand B, à Chalon-sur-Saône.

On donnait autrefois à Hugues V des deniers portant HUGO et une double crosse dans le champ. M. Maxe-Werly a démontré, par l'examen de la trouvaille de Druyl'Évêque, que ces pièces appartenaient à Hugues III (R. N., 1883, 232).

Sous Eudes III, on adopta un type analogue à la pièce héraldique nommée *annille*, et qui semble composé de quatre crosses, adossées deux à deux. On pense que l'origine de ce signe singulier est due à la portion, qui appartenait aux moines de Saint-Bénigne, dans la monnaie de Dijon; ces crosses se maintinrent sur les monnaies bourguignonnes, soit comme type accessoire, soit comme type principal jusqu'à l'extinction de la première race des ducs héréditaires.

Hugues IV accoste cette annille d'un besant et d'une étoile.

A la fin du XIII^e siècle, le duc Robert II parvint à sortir de la dépendance où le tenaient, sur le fait des monnaies, les droits de l'abbaye de Saint-Bénigne. Outre des deniers et des oboles, il frappa des doubles. Eudes IV se rendit encore plus indépendant, et frappa le premier des monnaies d'or, savoir : des florins et des royaux. Il émit aussi des doubles, des gros, des demi-gros et des tiers de gros. Le duc établit un atelier à Auxonne.

Cependant, le roi de France s'étant plaint que l'atelier d'Auxonne contrefaisait la monnaie dite *bourgeois*, Eudes fit cesser ce monnayage en 1337 et fit frapper des gros d'argent au type du cavalier qui figurait sur son sceau. Ces pièces portaient : † MONETA NOSTRA.

En 1357, le dauphin Charles demanda que la monnaie d'Auxonne fut différenciée de celle du royaume. Les monnaies incriminées sont probablement celles qui portent : † MONETA DUX, châtel; † † MONETA DUPLEX. Saulcy a pensé que ces pièces avaient été frappées pendant la minorité de Philippe de Rouvre. C'est encore à ce seigneur qu'il faut donner un double portant : † (*primo*) GENIT (*us*) REG(*ine*); champ, FRANCORU † MONETA DU. Phi-

lippe de Rouvre était fils de Jeanne d'Auvergne qui avait épousé le roi Jean II en second mariage.

Philippe le Hardi, fils du roi Jean, fut le chef de la seconde race des ducs héréditaires. Jamais le roi de France ne lui reconnut le droit légitime de frapper monnaie que le duc s'attribua, en se fondant sur l'exemple de ses prédécesseurs. Il en résulta que l'on continua à frapper à Dijon, jusqu'à Charles le Téméraire, des monnaies aux types royaux, dont les émoluments revenaient au duc. Le monnayage ducal de Bourgogne finit en 1477, et fut remplacé par un atelier royal qui ne fut supprimé qu'en 1772.

Philippe le Bon frappe des cavaliers d'or.

Les monnaies de billon sont des gros, des tiers de gros, des doubles, des deniers et oboles, des blancs et demi-blancs. Des pièces portent : TURONUS BURG, TURONUS DUCIS, DUPLEX TURONUS BURG.

Au commencement du xv^e siècle, les monnaies de Bourgogne reçurent les différents monétaires que nécessitait l'augmentation dans le nombre des ateliers. Ainsi, Auxonne avait un point sous la première lettre de l'avers et du revers; Saint-Laurent-lès-Chalon avait son point sous la première lettre du second mot, etc. En 1421, la duchesse Marguerite ordonnait la fabrication de *blancs deniers* pareils à ceux du roi, et ayant pour point secret, un petit point clos, sous la première lettre de l'avers et du revers.

On a également des monnaies portant au \mathfrak{H} le nom des ateliers : *Chalon* (*Cabilon* ou *Cabulo civitas*) : Hugues III (HUGO DUX BU); Hugues IV (MONETA HUGONIS).

Saint-Laurent-lès-Chalon : Philippe le Bon (\mathfrak{H} ANSERNA DE S. LAURENCI). *Ancerna* ou *Anserna* est synonyme d'*Angrognia* (R. N., 1843, 388, 1847, 196, A. de Barthélemy; R. N., 1845, 52, Mantellier).

Auxonne : Hugues IV; Eudes IV (COMES AUXONE \mathfrak{H} AUXONA DUPLEX ou AUXONA OBOLUS ou MON. COIS, AUXON. et une curieuse pièce avec : AUXONA CASTORRO, château); Jean sans Peur (\mathfrak{H} MONETA ANGROGNIE ou ANSERNA DE AUXONA); Philippe le Bon (MONETA ANGROGNIE ou D. DUPLES.

DE AUXON ; ANSERNA DE AUXONNA OU MEDIA ANCERNA)
Charles le Téméraire (DUPLES DE AUXONNA).

ABBAYE DE SAINT-ETIENNE DE DIJON

Charles le Chauve, sur la demande d'Isaac, évêque de Langres, concéda les droits monétaires aux églises de Saint-Mammès de Langres et de Saint-Etienne de Dijon (863). Charles le Gros confirma le privilège, en 887. Un texte du cartulaire de Saint-Etienne de Dijon établit positivement que Robert I^{er} donna à ce monastère *monetam de Dyvion*. M. de Barthélemy (*R. N.*, 1843, 47), pense avec raison que les premières espèces de l'abbaye ont dû être au type carolingien. Celles que nous connaissons portent toutes : PRIMA SEDES en trois lignes. R̄. DI-DIONENSIS, croix.

DUCS DE BOURGOGNE

- 877. Richard le Justicier, frère de Boso, roi de Bourgogne, comte d'Autun, fut fait duc ou marquis de Bourgogne par Charles le Chauve.
- 921. Raoul, fils de Richard et gendre de Robert I^{er}, roi de France, et lui-même roi de France en 923.
- 923. Gislebert, gendre de Richard, comte de Dijon, Beaune et Chalon. Il était fils de Mannasès de Vergi et mourut en 956.
- 936. Hugues le Noir, frère de Raoul, duc conjointement avec Gislebert. Hugues le Blanc ou le Grand, duc et comte de France, le force, en 943, à lui céder sa part du duché, en prenant pour lui Auxerre, Sens, Tonnerre et le Barrois. Hugues le Noir céda sa part, en 943, à Hugues le Grand, qui devint dès lors duc de toute la Bourgogne.
- 956. Othon, second frère de Hugues Capet, gendre de Gislebert.
- 965. Études, aussi appelé Henri le Grand, frère du précédent.

1001. Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, dispute le duché à Robert II, fils de Hugues Capet et roi de France, qui en resta maître.
1015. Henri, roi de France.
1032. Robert, frère du précédent, duc de Bourgogne par donation de son frère.
- *1075. Hugues I^{er}. HVGONIS. DUCIS.
- *1078. Eudes I^{er} Borel. ODO. DVX. BVRG.
- *1102. Hugues II. VGO *ou* HVGO.
- *1143. Eudes II. ODO.
- *1162. Hugues III. VGO.
- *1193. Eudes III.
1218. Hugues IV.
- *1272. Henri II. ROBERT *ou* R'.
- *1306. Hugues V. HVGO.
- *1315. Eudes IV. EVDES. *ou* EV.
- *1350. Philippe I^{er} de Rouvre. PHILIPVS. *ou* PHS.
1361. Réunion à la France sous le roi Jean.
- *1363. Philippe de France, dit le Hardi, d'abord duc de Touraine, ensuite duc de Bourgogne, par donation du roi Jean, son père. Il fut aussi, par sa femme, comte de Flandre, de Nevers, de Rethel, de Bourgogne et d'Artois.
- *1404. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc. IOHANNES.
- *1419. Philippe III le Bon ajouta aux fiefs de son père et de son aïeul les comtés de Namur, Hainaut, Zutphen, Hollande, Zélande, ainsi que les duchés de Brabant, de Limbourg, et de Luxembourg et le marquisat d'Anvers. PHS. *ou* PHIL.
- *1467. Charles le Téméraire. Après sa mort, arrivée le 5 janvier 1477, le duché de Bourgogne fut réuni à la couronne par Louis XI. Sa fille Marie porta à l'archiduc Maximilien d'Autriche, depuis empereur, les autres fiefs de la maison de Bourgogne, savoir : les duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg; les comtés de Flandre, de Hollande, de Zélande; les seigneuries de Frise, Malines, Utrecht et Salins.

ÉVÊCHÉ DE LANGRES

Les évêques de Langres durent aussi à une concession royale le droit de frapper monnaie. Ce fut en 874 et non en 863, comme le disent certains auteurs, que Charles le Chauve donna à l'évêque Isaac le droit de frapper monnaie à Langres et à Dijon. (V. *Doc.*, n° 19).

Cette concession fut confirmée par Charles le Gros en 887, sous l'épiscopat d'Egilon, et en 889 par Eudes, sous celui d'Agrin. Ici encore, comme on le voit, les monnaies carlovingiennes aux noms de Charles le Chauve, de Louis II, de Charles le Gros, de Raoul et de Louis IV, sont des monnaies épiscopales. Au XI^e siècle, on frappait encore des monnaies de Louis IV; elles sont presque indéchiffrables. A la fin du XII^e et jusque dans les premières années du XIII^e siècle, on voit les évêques de Langres et les ducs de Bourgogne faire des accords au sujet du cours de leurs monnaies respectives. M. de Barthélemy est porté à penser que ce fut à la suite de ces conventions que les évêques de Langres abandonnèrent l'ancien type carlovingien et inscrivirent leurs noms sur les monnaies (*Manuel*, 1851, p. 137).

Un curieux denier porte + SCS MAMMES R̄ + LINGONIS URBS, double crose entre deux annelets.

On attribue à Hugues de Breteuil (vers 1031) le denier suivant: + HUGO † EPISCOPI R̄ LINGONIS CUTS, Croix fichée accostée de deux traits. Mais ensuite on reprit le monnayage au nom de Louis jusqu'au XIII^e siècle. A cette époque, les évêques Guillaume de Joinville et Gui de Rochefort frappèrent des deniers et oboles portant leur nom et un écusson avec quatre lis. M. de Barthélemy attribue à Guillaume de Dufort la pièce donnée jusqu'alors à G. de Joinville. (*Bul. Soc. Arch. Langres*, 1878.)

ÉVÊQUES DE LANGRES DEPUIS CHARLES LE CHAUVÉ

859. Isaac.		912. Garnier I ^{er} .
880. Egilon.		925. Gosselin.
895. Teutbald II.		931. Leteric.
899. Agrin ou Argrim.		934. Eric.

NUM. MODERNE.

948. Archard.	1219. Hugues II de Mont- réal.
970. Widric.	1232. Robert III de Thorote.
981. Bruno de Rouey.	1244. Hugues III de Roche- fort.
1016. Lambert.	* 1250. Gui I ^{er} de Roche- fort. GVIDO.
1031. Richard.	1268. Gui II de Genève.
* 1031. Hugues I ^{er} de Bre- teuil. BVGO.	1296. Jean I ^{er} de Roche- fort.
1050. Harduin.	1306. Bertrand de Goth.
1065. Renard - Hugues de Bar-sur-Seine.	* 1306. Guillaume III de Dur- fort-Duras. GVL.
1085. Robert I ^{er} de Bour- gogne.	1318. Louis I ^{er} de Poitiers.
1113. Joceran.	1325. Pierre I ^{er} de Roche- fort.
1125. Willenc de Grandcey.	1328. Jean II de Chalons.
1136. Guillaume I ^{er} de Sa- bran.	1336. Gui III Baudet.
1140. Geoffroi.	1338. Jean III des Prés.
1163. Gauthier de Bour- gogne.	1343. Jean IV d'Arcy.
1179. Manassès de Bar-sur- Seine.	1344. Hugues IV de Po- marre.
1193. Garnier II de Roche- fort.	1346. Guillaume IV de Poi- tiers.
1200. Hilduin de Vandœu- vre.	1374. Bernard de la Tour d'Auvergne.
1204. Robert de Châtillon.	1395. Louis II, cardinal de Bar, etc.
1209. Guillaume II de Join- ville.	

TONNERRE

Les comtes de Tonnerre devinrent héréditaires vers le x^e siècle. En 1065, le comté passa aux comtes de Nevers et fut réuni à celui d'Auxerre. En 1273, après la mort de Mahaut, les trois comtés furent séparés et Tonnerre fut dévolu à Marguerite qui était reine de Naples depuis 1267, par son mariage avec Charles I^{er}. En 1292, elle disposa du comté de Tonnerre en faveur de son neveu Guillaume

de Chalons, qui le réunit de nouveau au comté d'Auxerre.

Après les monnaies carolingiennes, on frappa des pièces qui en étaient la dégénérescence, avec la légende : TERNO DERO. CASTEL. La véritable monnaie comtale ne commença probablement qu'avec la maison de Nevers.

Les monnaies de Charles I^{er} portent : † K. REX SICILIE ou † MON : REG. SICILIE R † COM TORNODOR. Marguerite de Bourgogne frappa en son nom après la mort de son mari (1285) et signa ses monnaies : † M. REG. SICILIE.

Jean II de Chalons devint comte en 1304, sous la tutelle de sa mère, Eléonore de Savoie. C'est ce qui explique le denier portant : † ALIENORD. D. SABAD. R † MONETA TORNODORU. Jean II monnaya ensuite à son nom propre, IOHANNES.

L'atelier de Tonnerre n'est pas mentionné par le règlement de 1315; mais les comtes firent monnayer dans les fiefs qu'ils avaient dans le comté de Bourgogne, Arlay, Rochefort. (V. ces noms).

COMTES DE TONNERRE

- 980. Milon I^{er}, comte de Tonnerre.
- 987. Gui I^{er}, *id.*
- 990. Milon II, *id.*
- 998. Renard I^{er}, comte de Tonnerre et de Bar-sur-Seine.
- 1039. Gui II.
- 1040. Milon III, comte de Tonnerre et de Bar-sur-Seine.
- 1040. Hugues-Renard, comte de Tonnerre et de Bar-sur-Seine, évêque de Langres, 1065.
- 1065. Ermengarde de Tonnerre, cousine du précédent, et Guillaume I^{er}, comte de Nevers.
- 1.... Guillaume II, comte de Nevers et de Tonnerre.
- Guillaume III, comte de Nevers, Auxerre et Tonnerre.
- 1133. Renaud de Nevers, comte de Tonnerre.
- 1161. Guillaume IV, comte de Nevers, Auxerre et Tonnerre.

1168. Gui II, comte de Nevers, Auxerre et Tonnerre.
 1175. Renaud II de Nevers, comte de Tonnerre.
 1181. Agnès de Nevers, tante du précédent, comtesse de Nevers, Auxerre et Tonnerre, et Pierre de Courtenay.
 1192. Mahaut, fille d'Hervé de Donzi, mariée en 1199 à Pierre de Courtenay.
 1257. Mahaut II de Bourbon, fille de Mahaut I^{re}, et son mari, Odet de Bourgogne.
 * 1269. Marguerite de Bourgogne et Charles I^{er}, roi de Sicile.
 1292. Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et Tonnerre, neveu de la reine Marguerite; il était seigneur d'Arlay et de Rochefort.
 * 1304. Jean I^{er} de Chalon.
 1346. Jean II de Chalon.
 1366. Jean III de Chalon. Il vendit le comté d'Auxerre au roi, en 1370.
 1379. Louis I^{er} de Chalon, comte de Tonnerre, fils du précédent.
 1398. Louis II.
 1433. Jeanne de Chalon et Jean de la Baume-Bonrepos.
 — Louis et Guillaume de Chalon-Argenteuil.
 — Marguerite de Chalon et Olivier de Husson.
 1453. Jean de Husson, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan en Berry.
 Charles de Husson, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan en Berry.
 1492. Louis III de Husson.
 1503. Claude de Husson.
 1525. Louis IV de Husson.
 1537. Anne de Husson et Bernardin de Clermont-Tallard.
 1540. Louise de Clermont et François du Bellay, puis Ant. de Crussol.
 1603. Charles-Henri de Clermont, neveu de la précédente.
 1640. François de Clermont-Tonnerre, etc.

COMTÉ D'AUXERRE

En 987, Henri le Grand pourvut Othe-Guillaume, son fils, du comté de Nevers. L'union des comtés de Nevers et d'Auxerre dura jusqu'en 1076. A cette date, Guillaume I^{er} abandonna le comté d'Auxerre à son fils Robert qui était déjà évêque de la ville. Mais les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre furent réunis dans la main de Guillaume II.

La division des trois comtés fut ordonné en 1273, par arrêt du Parlement. Le comté d'Auxerre fut réuni à la couronne par Louis XI.

M. de Barthélemy a prouvé que les évêques d'Auxerre n'ont jamais émis de monnaie (*R. N.*, 1860, 368), et que les monnaies d'Auxerre ont été frappées par les ducs de Bourgogne auxquels succédèrent les comtes d'Auxerre. En effet, dès 1204, nous voyons le comte Pierre, à la prière de Lambert de *Barro*, qui était dépositaire des coins de la monnaie d'Auxerre et de Tonnerre, par droit héréditaire, et qui était son vassal, donner ces mêmes coins à son féal, Pierre de Chablies, et à ses héritiers. Il y a aussi, en 1231, une sentence arbitrale de Gauthier, archevêque de Sens, au sujet de la nouvelle monnaie que le comte de Nevers *in civitate Autissiodorensi cudi faciebat* (1).

(1) Dans les privilèges accordés par la comtesse Mahaut, en 1223, aux bourgeois d'Auxerre, on lit à l'article 51 : *Preterea tale statutum et conventionem eis feci quod pro tallis, corvatis, banno vini, et aliis consuetudinibus, dicio non persolvat michi ultra quinquaginta solidos autissiodorensis monete*. En 1190, le comte Pierre donnait aux religieux de Crisenon une rente annuelle de 100 sous, monnaie d'Auxerre. Deux ans auparavant, le roi Philippe Auguste s'exprimait ainsi au sujet des monnayeurs de ce comté : *Si autem fabricatores monete predictae pondus et valorem minuere presumerent, de ipsis justicia districta feret, nec eis favore aliquo aut gracia parcereetur*. (*Manuel*, 1851).

Jean de Chalon, comte de Tonnerre en 1320 parlait, de *quinquaginta solidos monete apud Autissiodorensis currentis*.

Le premier comte d'Auxerre fut Conrad, frère de l'impératrice Judith et beau-frère de Louis le Débonnaire. Comme Auxerre ne se trouve pas mentionné dans l'édit de Pistes, et que l'on connaît des deniers de Charles le Chauve frappés conformément à ce règlement, M. de Barthélemy est amené à en conclure que, postérieurement à 864, les ducs de Bourgogne firent frapper ces monnaies et que leurs successeurs continuèrent au même monogramme, en y inscrivant le nom de Carloman, ou un temple, de 879 à 884. (*Manuel*, 1851).

En 996, Eudes de Champagne fit frapper des monnaies qui portaient le nom de deux villes (voy. *Champagne*). Renaud I^{er}, comte d'Auxerre et de Nevers, imita cet exemple, en faisant forger des deniers sur lesquels il mettait : SENONES. CIVITAS R̄ AVTESIODR. CI. Ce fut alors que le monogramme carlovingien fut remplacé par une croix, de sorte que ces monnaies, comme celles de Sens et de Tonnerre, portaient une croix à l'avert et au revers. Sous les successeurs de Renaud, on supprima le nom de Sens, et les pièces ne portèrent plus qu'une légende, probablement jusqu'au XIII^e siècle, époque à laquelle on fit frapper une nouvelle monnaie à Auxerre.

M. Salmon (*R. N.*, 1854, 205) croit que le denier de Sens-Auxerre est le résultat d'une alliance entre le comte ou l'archevêque de Sens et le comte ou l'évêque d'Auxerre. Plus tard, on aurait supprimé dans chaque ville le nom de la ville associée.

Les premiers comtes d'Auxerre frappèrent aussi monnaie à Avallon, au type de Charles le Chauve. Il est très probable que cet atelier était encore en exercice au commencement du XIII^e siècle, et monnayait au type auxerrois. Enfin, Longpérier a publié un sceau de la seconde moitié du XV^e siècle qui porte cette légende : S. G. BOVDANT. MONNOIER. DAVALON (*R. N.*, 1839, p. 215).

Le règlement de 1315 ne mentionne pas le comte d'Auxerre, qui était alors Guillaume de Chalon, au nombre des barons ayant le droit de frapper monnaie. Nous avons déjà parlé des monnaies émises par ce personnage

et ses successeurs sur les terres de l'empire comme seigneur d'Arlay (p. 381).

Les anonymes portent : AUTISIOCERCI, AUTISIODERCI, ALTI-SIODOR ; le R̄ est sans légende et porte simplement une croix. On voit, en rapprochant ces pièces des anonymes de Tonnerre, que les dernières sont des copies. Le titre de 1204 fait du reste connaître que les coins des monnaies d'Auxerre et de Tonnerre étaient confiés à un même officier (V. p. 401).

M. de Barthélemy pense que l'émission des pièces avec ALTI-SIODOR a eu lieu postérieurement à 1230 et que la monnaie d'Auxerre avait dû chômer depuis 1215. M. Bretagne croit que toute fabrication a cessé à Auxerre en 1267 (R. N., 1859, 245, etc).

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS

- 863. Conrad, beau-frère de Charles le Chauve, comte d'Auxerre.
- 866. Hugues.
- 877. Girbold.
Richard le Justicier, duc de Bourgogne, comte d'Auxerre et de Nevers.
- 921. Raoul, duc de Bourgogne.
- 936. Hugues le Blanc, fils du roi Robert.
- 938. Hugues le Noir, fils puîné du duc Richard.
- 952. Giselbert, duc de Bourgogne.
- 956. Otton, frère de Hugues Capet.
- 965. Henri le Grand, duc de Bourgogne.
- 987. Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, fils d'Adalbert, roi d'Italie, et de Gerberge, qui se remaria avec Henri le Grand,
- 992. Mathilde, fille d'Otte-Guillaume, et son mari, Landri, seigneur de Maers et Monceaux.
- * 1028. Renaud I^{er} (aux légendes de Sens et Auxerre).
- * 1040. Guillaume I^{er}, mort en 1097.
- * 1076. Robert, évêque et comte d'Auxerre.
- Renaud II, comte de Nevers.

- *1039. Guillaume II, fils de Renaud, comte d'Auxerre et Nevers.
- *1147. Guillaume III.
- *1161. Guillaume IV, comte d'Auxerre, Nevers et Tonnerre.
- *1168. Gui, comte d'Auxerre et de Nevers.
- *1175. Guillaume V.
- *1181. Agnès et *Pierre de Courtenay*, à Nevers.
- *1192. Mahaut de Courtenay et Hervé de Donzy.
- *1257. Mahaut de Bourbon, petite-fille de la précédente, et Eudes de Bourgogne.
- *1266. Yolande de Bourgogne et *Jean-Tristan de France*, comte de Nevers, puis *Robert de Dampierre*.
- *1280. Louis I^{er} de Flandre. (Voir la suite des comtes, puis ducs de Nevers, et les comtes de Rethel.)

SENS

Sens fut administré par des comtes amovibles. En 941, cette ville, qui faisait partie des domaines de Hugues le Grand, duc de Bourgogne, fut par lui confiée à un seigneur nommé Fromond, dont le fils Rainard frappa peut-être à son propre nom, RAINARDVS COMES, au type du temple, et commit plusieurs violences au préjudice de l'archevêque Léotheric. En 1015, le roi Robert confisqua le comté de Sens, et le roi Henri, son fils, y frappa aussi monnaie, puis, après la mort du comte Renaud II, en 1055, réunit le comté à la couronne.

Sens est mentionné dans l'édit de Pistes parmi les ateliers royaux, comme on a pu le voir page 105 de ce volume. Auparavant, on y frappa des monnaies à l'effigie, au nom et au monogramme de Louis le Débonnaire. On a aussi de cette ville des pièces de Charles le Chauve, au monogramme ; de Charles le Gros, au temple, et d'Eudes, au monogramme. Il est à remarquer que le monogramme de ce dernier roi offre, à Sens, une forme particulière qui, par suite de la dégénérescence perpétuelle

des types, donna naissance à ce signe bizarre que l'on voit sur la monnaie de Champagne, et qui a été improprement appelé *peigne* par la plupart des numismatistes. Les uns ont cru que le *peigne* était un reste de la tête de face, d'autres que c'était un emblème héraldique; il est constant aujourd'hui que le *peigne champenois* n'est qu'un souvenir du monogramme d'Eudes. (*Manuel*, 1851).

M. de Barthélemy a établi que l'atelier monétaire de Sens avait eu une telle influence que beaucoup de monnaies portant le nom de la ville n'y avaient pas été frappées (*R. N.*, 1860, 372).

Après le monnayage à l'empreinte royale dégénérée, il faut placer les deniers et oboles de Renaud II avec † RAINARDUS COMES ou CO R̄ SENONES CIVITAS, qui portent un temple. Viennent ensuite les anonymes avec une roix.

Il est probable que, par suite d'une concession non encore retrouvée, les archevêques de Sens jouissaient de quelques droits sur les monnaies de Sens. L'empressement de Rainard à frapper monnaie, lui qui était ennemi de l'archevêque, en paraît une preuve. D'ailleurs, il est à remarquer que l'on possède plusieurs variétés de monnaies de Sens, au monogramme d'Eudes et au *peigne*, qui ont été assez répandues pour être imitées dans toute la Champagne, et particulièrement à Provins. On a également des monnaies qui portent les noms réunis de Sens et de Provins et celui de cette dernière ville est tellement indéchiffrable, quoique soigneusement gravé sur les exemplaires qui, par leur fabrique, paraissent les moins anciens, qu'ils sont bien évidemment la copie de monnaies ayant un cours très répandu. Or, qui pouvait frapper ces monnaies aux XI^e, XII^e siècles, et même peut-être au XIII^e, si ce n'est les archevêques de Sens. (V. Provins.)

COMTES HÉRÉDITAIRES DE SENS

- 941. Fromond.
- 951. Renaud ou Rainard dit le Vieux.
- 996. Fromond II.
- *1012-55. Renaud II.

CHAMPAGNE

Sous les Carolingiens, le comté de Champagne n'existait pas. Herbert, comte de Vermandois, fut le chef d'une branche de la maison de Champagne et prit le titre de comte de Troyes et de Meaux. L'autre branche, celle de Blois, eut la Champagne par le mariage de Thibaut le Tricheur avec Lentgarde, fille de Herbert II, de Vermandois. Eudes, dit le Champenois, petit-fils de Thibaut, qui déjà possédait une grande partie de la Champagne, réunit tout le comté après la mort d'Etienne, comte de Champagne et de Brie, malgré l'opposition du roi Robert (1019). Le 15 mars 1335, Philippe de Valois obtint de Philippe d'Evreux et de Jeanne de France une renonciation au comté de Champagne, qui fut réuni à la couronne par le roi Jean, en 1361.

Eudes, qui ne cherchait qu'à augmenter ses droits et ses domaines par tous les moyens, ne manqua pas de faire frapper monnaie en Champagne à Reims, à Sens, à Provins et à Troyes aussitôt qu'il en eut le pouvoir ; on connaît ses monnaies rémoises qui portent : ODO.COMES. R̄ REMIS CIVITA. Pour les autres villes, M. de Barthélemy lui attribue les deniers aux types carlovingiens qui, sans porter des noms de prince, ne mentionnent que des noms de villes, tels que : PRVVIVNS. CATO R̄ SENONS. CIVI. ; TRECASI. CIVI R̄ REMIS CIVITAS, et MELDIS CIVITAS R̄ TRECASI. CIVI. Cette dernière variété est plus ancienne que la première, qui persista jusque dans la première moitié du XII^e siècle, et fut le commencement de la fameuse monnaie de Provins dont nous parlerons tout à l'heure.

En frappant monnaie en Champagne, Eudes ne faisait qu'imiter son aïeul Thibaut I^{er}, qui paraît avoir commencé à frapper monnaie à Chinon et à Beaugency comme comte de Tours. C'est donc à ce comte qu'il faut faire remonter les premières monnaies baronales de Champagne ; ses monnaies rémoises ne furent forgées que pendant un moment seulement, parce que l'archevêque sut bientôt rétablir son propre atelier. Eudes et Etienne auraient donc

émis les deniers portant seulement des noms de ville, dont il est question plus haut.

Voici, suivant Duchalais, les signes au moyen desquels on peut établir une classification entre les monnaies champenoises qui portent les noms des comtes du nom de Henri et Thibaut. *Thibaut III* : croix à branches égales cantonnées d'alpha, d'oméga et de deux besants ; *peigne* surmonté d'un T entre deux annelets. *Henri 1^{er}* : l'oméga est remplacé par un croissant ; le T est accosté de deux croissants. *Thibaut IV* : même type qu'à Henri 1^{er}. *Thibaut V* : croix cantonnée de trois croissants et d'un A ; peigne surmonté de trois tours. *Thibaut VI* : croix sans cantons ; les dents du peigne sont remplacées par un croissant ; au-dessus trois tours.

On peut voir, au paragraphe relatif aux évêques de Meaux, les discussions qui eurent lieu entre ces prélats et les comtes de Champagne au sujet de leurs monnaies respectives.

Provins et Sens. — On a classé sous cette rubrique des pièces portant PRUINS ou PRIVINS CASTO R̄ SENONIS CIVITS. M. de Barthélemy (*R. N.*, 1860, 372) a pensé que le nom de Sens indiquerait seulement l'influence de l'atelier de la métropole.

Mais il est probable que les deux noms désignent une alliance monétaire entre les deux villes.

La monnaie de Provins mentionnée dans les textes, dès le XI^e siècle, porta donc dans le principe les noms des villes de Sens et de Provins, et un type imité du monogramme du roi Eudes ; ce type et les légendes dégénérèrent au point de présenter des énigmes. Le vocable CASTRI PRUVINS devint PRVIVINS.CATO puis RILDVHIS.CATO et RILDVHIS ; le monogramme devint un signe conventionnel qui se métamorphosa en une espèce de *peigne*, qui exerça longtemps la perspicacité des numismatistes ; le mot SENONIS lui-même arriva à la forme SEEL:OHIS.

Les monnaies de Provins portent les noms de Thibaut II, III et IV (TEBALT, TEBAT et TEBAU) et de Henri 1^{er} et Henri II (HENRI COMES). Sous Thibaut II, le monogramme d'Eudes devient OTO. Sous Thibaut IV, en 1225, les *Provi-*

nois neufs sont ceux où le peigne est surmonté de trois tours.

Crespy-Troyes. — Une pièce qui est peut-être de Eudes, comte de Champagne, porte + TRECASSI CIVI, croix. R̄ + CRITPEIS CITAO, monogramme de Charles. Poey d'Avant pense qu'il faut l'attribuer à Crespy, près Troyes.

TROYES

On donne à Thibaut I^{er} (1048-89) les deniers avec + PETRUS EPISCOPUS R̄ + TRECAS CIVITAS OU CIVI TEBO ; à Thibaut II (1125) ceux avec + TRECAS CIVITAS R̄ + BEATUS PETRUS ; monogramme de *Tebo*. Il faut voir sur ces pièces le nom de saint Pierre, patron de la cathédrale de Troyes et non celui d'un évêque.

A Hugues (1089) appartient le denier avec HUGO TRECAS URBS R̄ PETUS EPISCOPUS. Henri I^{er} et Henri II se partagent des pièces avec HENRICUS OU HENRI COMES. A Thibaut IV, on donne les légendes TEBAT et TEBAU.

Monnaies du Sénat romain au type provinois. — On s'accorde à reconnaître que ces monnaies ont été fabriquées à Rome, afin de faciliter le commerce que la Champagne faisait avec la ville italienne. E. J. Cartier a pensé que l'émission eut lieu pendant la république éphémère qu'Arnaud de Bresse établit à Rome de 1147 à 1154 (*R. N.*, 1839, 42). Fillon, s'appuyant sur la pièce de Charles d'Anjou, placent les monnaies provinoises dans le courant du XIII^e siècle (*Cat. Rousseau*, p. 66). Mais un titre de 1195 mentionne la monnaie provinoise romaine et, dès lors, il faut admettre que l'émission a commencé au XII^e siècle.

Ces pièces portent SENATUS P. Q. R. croix. R̄ ROMA CAPUT MUN, type du peigne. On trouve aussi au droit ALMUS TRIBUNAT. L'obole de Charles d'Anjou, sénateur de Rome, porte : + CAROLUS REX.S. croix. R̄ SE...Q.R. type du peigne. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, un des compétiteurs à la couronne de Sicile, alla à Rome en mai 1265. On le proclama sénateur, dignité qui lui conférait les droits monétaires.

COMTES DE CHAMPAGNE

Comtes de Troyes

854. Eudes de France.
878-923. Robert II de France.

Comtes de Champagne (Maison de Vermandois)

923. Herbert I^{er} (II de Vermandois).
943. Robert.
968. Herbert II.
988. Herbert III, comte de Troyes, neveu de Herbert II.
993-1019. Etienne I^{er}.

Comtes de Champagne (Maison de Blois)

1019. Eudes I^{er} (II comme comte de Blois). Petit-fils de Thibaut le Tricheur.
1037. Etienne II.
1048. Eudes II.
1063. Thibaut I^{er} (III comme comte de Blois).
1090. Eudes III.
1093. Hugues, abdique en 1124 ou 1125.
1125. Thibaut II (IV comme comte de Blois).
*1152. Henri I^{er} dit le Libéral. HENRICUS.COMES.
1181. Henri II (Régence de la comtesse Marie).
1197. Thibaut III.
*1201. Thibaut IV (Régence de la comtesse Blanche, jusqu'en 1222). TEBAT.COMES.
*1253. Thibaut VI, comte de Champagne et roi de Navarre.
*1270. Henri II, comte de Champagne et roi de Navarre, frère du précédent.
1274. Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, roi de France.
1305. Louis le Hutin.
1316-1339. Jeanne II et Philippe le Long.

MEAUX

A Meaux, comme à Reims, le pouvoir épiscopal se substitua à celui des comtes, probablement vers le XI^e siècle.

Le plus ancien document monétaire que nous ayons relativement à Meaux est un accord de 1130, entre l'évêque Burcard et ses monnayeurs.

En 1165, sur la plainte de l'évêque Etienne au sujet de la contrefaçon des espèces meldoises, Henri 1^{er}, comte de Troyes, s'engagea à n'en plus émettre de bonnes ni de mauvaises. C'est vers cette époque que l'évêque Renaud introduisit le type des deux crosses. Henri accorda à l'évêque que sa monnaie aurait cours dans les comtés de Troyes et de Provins. En 1208, la comtesse Blanche de Champagne fit une convention avec l'évêque Simon, par laquelle ils s'engageaient à frapper monnaie en commun pendant trois ans, à Meaux, Provins et Troyes, de telle façon que les deux tiers des bénéfices étaient pour la comtesse et le dernier tiers pour le prélat.

En 1225, l'évêque Pierre, retirant l'ancienne monnaie, en émet une nouvelle et s'engage à ne plus en changer sans prévenir le roi quatre mois auparavant, à moins que le comte de Champagne ne fasse le même changement. M. Caron, commentant ce document, en a déduit que le type de la monnaie de Meaux devait être le même que celui inauguré à Provins par Thibaut IV (le type du peigne au châtel, qui fit donner aux monnaies le nom de *Provanois nouveaux*). Cette théorie expliquerait pourquoi le monnayage des évêques paraît cesser à la fin du XII^e siècle. Cependant plusieurs titres prouvent qu'il dura jusqu'au commencement du XIV^e siècle. Meaux est dans le règlement de 1315.

Les monnaies des évêques présentent trois types : la main tenant une crosse ; une crosse seule accostée de l'A et de l'ω, puis de deux lis, ou deux crosses accostées d'étoiles ; enfin un buste de profil. A signaler le curieux denier avec **TEBALDUS**, main bénissante **✚** **MELTIS CI-**

VIT, croix. C'est une contrefaçon du denier de Gautier I^{er}, évêque de Meaux (1045-1082) par Thibaut I^{er} (1063) ou Thibaut II (1125).

MEAUX ET TROYES

Les monnaies portant les légendes † MELDIS CIVITAO † TRECASI CIVI sont probablement le résultat d'une alliance monétaire comme celles de Sens et de Provins. La trouvaille de Glisy a montré que ce monnayage remontait au commencement du x^e siècle (E. Caron, p. 344),

ÉVÊQUES DE MEAUX

1015. Macaire.	*1177. Simon I ^{er} . SIMON.
1028. Bernier.	1197. Anseau.
Dagobert ?	1207. Geoffroy deTressy.
*1045. Gautier I ^{er} . GALTE- RIVS.	1214. Guillaume I ^{er} de Ne- mours.
1082. Robert.	1221. Amaury.
*1085. Gautier II. GALTE- RVS.	1223. Pierre III.
1103. Manassès I ^{er} .	1255. Alerme.
*1120. Burcard. BVRCAR- DVS.	1267. Jean I ^{er} .
1134. Manassès II.	1269. Jean II.
*1159. Renaud. REINAL- DVS.	1273. Eudes.
1161. Hugues.	1274. Jean III.
*1162. Etienne de la Cha- pelle. STEPHANVS.	1289. Adam.
*1172. Pierre I ^{er} . PETRVS.	1299. Jean IV.
?1173. Pierre II.	1301. Jean V.
	1305. Nicolas.
	1308. Simon II.
	1318. Guillaume II.

ÉVÊCHÉ DE CHALONS-SUR-MARNE

Charles le Chauve, sur la demande d'Erchenraus, évêque de Châlons, et de la reine Irmintrude, accorda à ce prélat le droit d'avoir un atelier, Cette concession est

une des plus importantes que l'on connaisse à cause de sa date et des détails qu'elle donne : en effet, elle est de 865, et par conséquent d'une année postérieure à l'édit de Pistes, aux prescriptions desquelles elle renvoie (*V. doc.*, n° 20).

En 877, Wilbert, successeur d'Erchenraus, obtint la confirmation de la donation faite à ce dernier.

Ces documents sont fort importants, car ils tendent à établir que les monnaies carolingiennes, frappées à Châlons-sur-Marne, avec le monogramme de Charles le Chauve, sont purement épiscopales. Il faut remarquer que le nom de ce roi seul se retrouve sur ces deniers, probablement parce que les successeurs d'Erchenraus conservèrent le même type primitif jusqu'au moment où ils inscrivent leurs propres noms, ce qui semble être arrivé dans le commencement du XIII^e siècle.

D'après Gariel, l'évêque de Châlons eut seulement le droit de frapper monnaie dans les conditions ordinaires, et les successeurs d'Erchenraus auraient créé à leur profit un droit qui n'existait pas. par l'addition des mots *cum omni reditu* dans la charte de Charles le Chauve. En tous cas, comme le fait remarquer M. de Barthélemy, ce fait aurait eu lieu avant le XII^e siècle, puisqu'une bulle du 8 des calendes de juin 1107, du pape Pascal II, reconnaît à l'évêque le droit de monnayage (Gariel, *M. race carolingienne*, 1883, p. 37, note 1).

Les légendes des monnaies sont : CATHALAVNI, CATALANI, CATALAVNIS.

La monnaie épiscopale de Châlons était fort estimée, car, en 1131, nous voyons qu'Alberon de Chinny, évêque de Verdun, reconnaissant que sa propre monnaie était trop altérée pour avoir un cours assuré dans le commerce, ordonna que, pendant quinze années, on ne se servit à Verdun que de monnaies châlonnaises. En 1185, les religieux de Saint-Michel en Thiérache, monastère situé à plus de trente lieues de Châlons-sur-Marne, assujettissaient les habitants d'un hameau qu'ils fondaient à ne se servir que d'espèces châlonnaises. On peut voir encore une mention de ces dernières dans le cartulaire de Laon,

en 1290 : *Item onze parisis sur la vigne Waties Chardon devers Bucy. Item deux Chaalons et une maille Chaalons sur la maison Gilon le Boucher* (Cf. article Verdun).

La monnaie épiscopale de Châlons paraît avoir cessé d'être fabriquée à la fin du XIII^e ou au commencement du XIV^e siècle.

ÉVÊQUES DE CHALONS-SUR-MARNE DEPUIS
CHARLES LE CHAUVÉ JUSQU'AU XIV^e SIÈCLE

858. Erchenraus.	1127. Elbert.
868. Willebert.	1131. Geoffroi I ^{er} .
878. Bernon.	1144. Gui II de Montaigu.
885. Rodoward.	1147. Barthélemy de Senlis.
893. Mancion.	1152. Haimon de Baroches.
909. Letold.	1153. Boson.
917. Bovon IV.	1164. Gui III de Joinville.
947. Gibuin I ^{er} .	1190. Rotrou du Perche.
991. Gibuin II.	1203. Gérard de Douai.
1004. Gui I ^{er} .	* 1215. Guillaume II de Be-
1008. Roger I ^{er} .	lesme. GVLLER.
1043. Roger II.	1228. Philippe II de Ne-
1066. Roger III.	mours.
1095. Philippe I ^{er} de	* 1237. Geoffroi II de Grand-
Champagne.	pré. GAVFRIDVS.
1100. Hugues.	1248. Pierre de Hans.
* 1113. Guillaume I ^{er} de	1263. Conon de Vitri.
Champeaux. —	1272. Arnoul de Los.
GVILLERMVS.	1275. Remi.
1121. Ebles de Roucy.	1284. Jean deChateauvillain.

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS

Ainsi que Sens, Reims est mentionnée dans le fameux édit de Pistes rendu par Charles le Chauve. On connaît des monnaies frappées à Reims au nom de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Louis III, d'Eudes, de Charles le Simple, de Lothaire et de Louis IV.

M. Maxe-Werly a mis en doute l'existence de la chartre de concession par laquelle Louis IV aurait donné, en 940, à l'archevêque Artaud, la monnaie et le comté de Reims, Cependant il est disposé à admettre que les prélats, continuant la fabrication des espèces royales, auraient mis sur ces monnaies un signe indiquant le produit de leur fabrication. Ainsi la lettre A, entre les bras de la croix sur les pièces au monogramme carolingien frappées à Reims, pourrait indiquer les noms des archevêques Artaud, Adalberon ou Arnould (*Revue de Champagne et Brie*, novembre 1876, p. 315).

En 987, Adalbéron, qui venait de couronner Hugues Capet, remplaça ce monogramme par le mot HVGO.

A la fin du x^e siècle apparaissent les pièces semi-royales portant † ARCHIEPICO REM, tête de face R † FRANCORUM REX, tête de face. Ces monnaies sont analogues à celles de Laon, et servirent de modèles aux deniers barbares à la tête de face qu'Eudes fit fabriquer lorsqu'en 1019 une partie de la Champagne vint en sa possession.

L'archevêque Ebles de Roucy réunit le comté de Reims aux domaines de l'église et ses successeurs reçurent confirmation du comté en 1059. Gui de Châtillon réunit à la monnaie de Reims celle de Mouzon que Ebles avait enlevée à Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun. Gui donna en échange à l'abbé la paroisse de Viviers. On trouve sur les monnaies de Gui, les titres de PRESUL et d'ARCHIPRESUL qui remplacent ARCHIEPISCOPUS.

On n'est pas bien fixé sur les monnaies qu'il faut attribuer à Manassès I^{er} et à Manassès II, à Guillaume I^{er} et à Guillaume II. Sous Henri II, nous trouvons un curieux denier portant au R † TEBAU COMES, croix cantonnée de besants, d'un A et d'un ω dégénérés. On ne connaît aucune convention entre l'archevêque Henri II et Thibaut IV, comte de Champagne (1201-1253), aussi cette monnaie n'a pas encore reçu d'explication.

L'ordonnance de 1315 mentionne la monnaie de Reims.

La dernière monnaie archiépiscopale de Reims connue est un gros de Jean de Craon. Nous ne pensons pas que le monnayage ait dû continuer longtemps après la mort de

cet archevêque, qui arrive en 1373. Plus tard, Reims devint un atelier monétaire royal (cf. L. Maxe-Werly, *Etat actuel de la num. rémoise*, Rev. belge, 1888 et 1889).

ARCHEVÊQUES DE REIMS DEPUIS 883

883. Foulques.	* 1162. Henri 1 ^{er} de France.
900. Hervé.	HENRIC'
922. Seulf ou Sculf.	* 1176. Guillaume 1 ^{er} aux
925. Hugues de Vermandois.	Blanches Mains.
932. Artald.	GVLERMVS.
962. Odalric.	* 1205. Gui II, Paré. GVIDONIS.
969. Adalberon d'Ardenne.	* 1207. Albéric de Hautvillers
988. Arnulf.	ALBRICVS.
991. Gerbert.	* 1219. Guillaume II de Join-
1021. Ebles de Roucy.	ville. — GVLELMVS.
* 1033. Gui 1 ^{er} de Châtillon.	* 1227. Henri II de Dreux. —
— WIDO.	HENRICVS.
* 1055. Gervais de Château	1245. Juhel.
du Loir. — GERVASI	1251. Thomas de Beaumetz.
en monogramme.	1266. Jean 1 ^{er} de Courtenay.
* 1069. Manassès 1 ^{er} de Gour-	1274. Pierre Barquette.
nay. — MANASES,	* 1299. Robert de Courtenay.
monogr.	ROBERTVS.
* 1083. Rainald 1 ^{er} du Bellay.	? 1324. Guillaume III de Trie.
* 1096. Manassès II de Châ-	1334. Jean II de Vienne.
tillon. — MANASSES.	1351. Hugues d'Arcy.
* 1106. Raoul le Verd. — RO-	1352. Humbert.
DLF, en monogr.	* 1355. Jean III de Craon. i.
1128. Renaud II des Prés.	1375. Louis Tezart.
* 1140. Samson de Mauvoisin. — SANSON.	1376. Richard Picque.
	1390. Ferric Cassinel.
	1390. Gui III de Roze.

**CHATEAU-PORCIEN, NEUFCHATEAU,
YVES ou IVOY**

Lorsque Porcien (Ardennes) n'était qu'une simple seigneurie, Raoul de Porcien la vendit à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne (1268). Philippe le Bel

érigea Porcien en comté, qu'il donna en 1303 à Gaucher II de Châtillon, connétable de France, en échange de Châtillon-sur-Marne. Jean II de Châtillon vendit Porcien à Louis, duc d'Orléans. Le comté, érigé en principauté par Charles IX, vers 1561, en faveur d'un seigneur de Croy, entra plus tard dans la famille de Mazarin.

On connaît de Gaucher II (1303-29) les pièces suivantes : GAUCHIER COMES, champ : AVEA MAREA $\text{R} \dagger$ DE PORCHIE-
SIS, croix ; — GALC PORCIEN. Ecu à deux lions $\text{R} \dagger$ MONETA
MOREI, croix. Une obole au type chinonais, avec GA. COM...
PORC, s'explique par ce fait que Gaucher avait réclamé
l'héritage de Jeanne, comtesse de Blois.

Neufchâteau. — Gaucher II, par son mariage, en 1314, avec Isabelle de Rumigny, veuve de Thibaut II de Lorraine, se crut autorisé à frapper monnaie à Neufchâteau, mais Ferri IV s'interposa, et les deux seigneurs conclurent en 1318, un accord, par lequel les monnaies de Gaucher devaient être de mêmes poids et loi que celles du duc. Le 28 juin 1321, un autre arrangement établit que le droit de battre monnaie ne subsisterait que pendant l'engagement de la ville de Neufchâteau et que les espèces du connétable seraient au même coin que celles de Nancy.

Gaucher a frappé avec les titres de GALCERI C. PORCIE-
SIS $\text{R} \dagger$ CONESTABILIS FRANCIE OU GALCHS COMES PORCI $\text{R} \dagger$ MO-
NETA NOVI CASTRI. Les pièces sont des gros imités du ca-
valier armé de Flandre et de Hainaut, des esterlins, des
doubles deniers avec l'épée en pal entre deux alérions et
celui avec le comte armé.

Ivoy. — Cette ville porte maintenant le nom de Carignan (Ardennes). Louis V, comte de Chiny (1299), Gaucher de Châtillon et Louis VI de Chiny (1325-1336) frappèrent dans cette localité des pièces qui portent MONETA NOVA YVE OU
YVODIU OU MONNOIE D'IVOIX. (Cf. Serrure, *Ann.*, 1886).

RETHEL

En 970, Adalbéron, archevêque de Reims, donna Rethef aux religieux de l'abbaye de Saint-Remy. Ceux-ci, pour régir ces nouveaux biens, instituèrent des avoués qui prirent le titre de comte, comme Manassès, dès 974.

Il ne paraît pas que les comtes de Rethel de la première race aient frappé monnaie ; ce fief ayant passé en 1290 dans la maison de Flandre, par le mariage de Jeanne, fille unique de Hugues IV de Rethel, avec Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre. Ce prince y établit un atelier monétaire, dont l'existence est signalée dans le règlement de 1315. Le type des premières monnaies retheloises est copié sur celui des monnaies de Thibaut VI, comte de Champagne.

Rethel passa dans la maison de Bourgogne en 1384, puis dans celle d'Albret, et dans celle de Clèves, au xvi^e siècle. Puis, il arriva dans la maison de Gonzague, en 1564, par le mariage de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et comtesse de Rethel, avec Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Enfin, le 11 juillet 1659, Charles III de Gonzague vendit tous ses domaines situés en France au cardinal Mazarin.

Arches et Châteaurenaud étaient deux fiefs qui appartenaient aux comtes de Rethel. Au commencement du xvii^e siècle, Charles de Gonzague II et son fils, qui portait le même nom, frappèrent monnaie à Arches. De 1605 à 1629, le même droit fut exercé à Châteaurenaud par François de Bourbon, prince de Condé, qui avait épousé Louise-Marguerite de Lorraine, fille de Henri I^{er}, dit le Balafre, duc de Guise. De 1605 à 1614, la monnaie de Châteaurenaud porte les noms des deux époux ; après cette dernière date, la princesse douairière continua à frapper à son nom seul. En 1629, elle céda la principauté de Châteaurenaud à Louis XIII, en échange de Pont-sur-Seine.

On donne à Louis I^{er} des esterlins qui portent REGITES-TENSIS, et un denier au peigne champenois, surmonté de trois tours, avec † REG..ESTENSIS ; à Louis III, des moutons d'or et des gros d'argent. Cette attribution est fondée sur une ordonnance du 14 avril 1357, par laquelle Louis de Flandre donne au monnayeur, André du Porche, l'ordre de frapper, à Rethel ou dans toute autre ville, des moutons et des blancs d'argent appelés gros et portant la légende FLAND' z R' (Gaillard, *Rev. belge*, 1851, pl. 9).

Charles II de Gonzague frappa des florins d'or, des thalers, des écus, des quarts d'écu, des liards et doubles liards, des double-tournois, dont quelques-uns portent DOUBLE DE CHARLEV. Des monnaies d'or portent également l'indication de l'atelier de Charleville (CAROLOPOLI CUS). Certains doubles liards portent le monogramme de Nicolas Briot (*N. B.*) et la date 1608.

En 1628, Daniel Goffin était graveur des monnaies de Châteaurenaud et de Bouillon (Pinchart, *Rev. belge*, 1848, 54).

A cette époque, il y avait un atelier monétaire à la Tour-à-Glaire, dont M. A. Engel a étudié récemment les produits (*Imitations monétaires de Ch. Renault, R. N.*, 1885, 296).

Charles III imita les grands écus de Guillaume-Henri, prince d'Orange ; il copia également les deniers et les LIARDS DE FRANCE de Louis XIV.

Les pièces sont des doubles liards, des doubles tournois, des douzains et des florins d'or, aux noms de François et de Marguerite, des grands écus avec leurs bustes.

COMTES DE RETHEL, PRINCES D'ARCHES ET DE
CHATEAURENAUD

1290. Jeanne de Rethel et Louis de Flandre, comte de Nevers.
 *1325. Louis II, comte de Flandre, Nevers et Rethel, à Nevers.
 *1346. Louis III de Male, à Nevers.
 1384. Marguerite de Flandre et Philippe de France, duc de Bourgogne.
 1392. Antoine de Bourgogne.
 1404. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et Rethel, baron de Donzy.
 1415. Charles de Bourgogne.
 1464. Jean de Bourgogne, frère du précédent.
 1491. Charlotte de Bourgogne, et Jean d'Albret, seigneur d'Orval.
 1505. Marie d'Albret et Charles de Clèves.
 1525. Odet de Lautrec et Charlotte d'Albret.
 1528. Henri de Foix, fils d'Odet de Lautrec.

1540. Claude de Foix et Guy de Laval.
 1561. François II de Clèves.
 1562. Jacques de Clèves, frère du précédent, duc de Nevers.
 1564. Henriette de Clèves, sœur du précédent, et Louis de Gonzague, prince de Mantoue.
 *1595. Charles II de Gonzague (Clèves), duc de Nivernais et Rethelois, prince d'Arche, duc de Mantoue et Montferrat, à *Arches*.
 *1637. Charles III de Gonzague, petit-fils du précédent, vendit en 1659 le duché de Rethelois au cardinal Jules de Mazarin.
 1659. Le cardinal Jules de Mazarin.
 1661. Hortense Mancini, duchesse de Rethelois et Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye.
 1713. Paul-Jules de la Porte Mazarini.
 Gui-Paul-Jules de la Porte Mazarini.

PRINCES DE CHATEAURENAUD

1564. Catherine de Clèves, sœur de Henriette, duchesse de Nevers et comtesse de Rethel, eut la souveraineté de Châteaurenaud ; elle épousa en premières noces Antoine de Croy, prince de Porcien, et en secondes noces Henri 1^{er} de Lorraine, duc de Guise.
 1605. Louise-Marguerite de Lorraine, et François de Bourbon, prince de Conti.

PHALSBOURG ET LIXHEIM (Meurthe).

En 1621, les villes de Phalsbourg et Lixheim furent érigées en principautés par l'empereur Ferdinand, à l'occasion du mariage de Henriette de Lorraine-Vaudemont, sœur du duc Charles, avec Louis baron d'Ancerville, fils de Louis II, cardinal de Guise. La princesse y frappa des monnaies qui sont des escalins au lion, des doubles tournois, des testons et des gros. Les pièces portant le buste de la princesse sont très bien gravées (Cf. A. de Barthélemy, *R. N.*, 1846, 184).

SEDAN ET BOUILLON

La principauté de Sedan, qui fut, dans le principe, un arrière-fief de l'église de Reims, fut acquise en 1379 par le roi Charles V.

Charles VI la donna, en 1400, à Louis, son frère. Charles, duc d'Orléans, fils de Louis, vendit la seigneurie de Sedan à Guillaume de Braquemont, dont la fille épousa Evrard de la Marck. Ce dernier acheta de son beau-frère, Louis de Braquemont, la terre de Sedan (1414). Ce fief passa ensuite, avec la seigneurie de Raucourt, dans la maison d'Auvergne, par le mariage de Charlotte de la Marck avec Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France (1591). Le château de Bouillon dont Robert III de la Marck s'était emparé en 1495, fut conservé par ses descendants ; mais c'est seulement par le traité de Nimègue que Bouillon appartint définitivement à la maison de la Tour. Malgré cette possession douteuse, depuis Guillaume-Robert de la Marck, les princes de Sedan prirent sur leurs monnaies le titre de duc de Bouillon.

Henri a frappé des écus et doubles écus d'or ; des grands écus d'argent remarquables par la gravure ; des quarts d'écus, des doubles liards et des doubles tournois ; enfin, le LIARD TOURNOIS, portant un H couronné et une tour entre deux lis. Jusqu'en 1594, les monnaies de Sedan portent les noms de Henri et de Charlotte ; après la mort de la princesse, le prince y parut seul.

Geoffroi-Maurice a émis des DOUBLE et LIARD DE BOUILLON.

*1574. Guillaume-Robert de la Marck.

*1591. Charlotte de la Marck et Henri de la Tour, vicomte de Turenne.

*1623. Frédéric-Maurice de la Tour. En 1642, Frédéric-Maurice ayant été obligé de céder Sedan à Louis XIII, son fils frappa monnaie à Bouillon, qui se trouve dans le Luxembourg.

- *1652. Godefroi-Maurice de la Tour, duc de Bouillon.
 1721. Emmanuel-Théodore de la Tour, *id.*
 Charles-Godefroi de la Tour, *id.*

SEIGNEURIE DE CUGNON

Le village de Cugnon est située dans le Luxembourg, mais les monnaies qui y ont été frappées sont françaises par le système et les légendes. Les pièces de Cugnon étaient encore une énigme lorsque M. Chabouillet a donné la clef de leurs légendes (*R. N.*, 1840, 349). A Jean Théodoric (1611-1644) appartiennent les doubles tournois avec I. TH. C. D. L. RO' . S. S. D. CH. CUGN. (*Jean-Theodoric, comte de Loewenstein, seigneur souverain de Chassepierre-Cugnon*). Ferdinand-Charles (1644-72) inscrit son nom en toutes lettres, sans son titre, ou simplement ses initiales avec les titres. Son monnayage ne se compose que de deniers tournois.

D'après Pinchart (*Rev. belge*, 1848, 48), il y aurait eu antérieurement un atelier de fausse monnaie à Cugnon.

LES HAYONS

En 1624, Lambert d'Oyenbrugge de Duras, brigadier des armées du roi de France, avait établi, dans sa terre des Hayons, un atelier monétaire situé à la Vanette. Des fraudes y furent commises, et l'on y fabriqua des monnaies étrangères, avec des coins, gravés par Daniel Goffin de Sedan. On contrefit ainsi des pièces de un et de 10 sols, des patagons, des florins, des écus, des demi-réaux, au type de Liège et des Pays-Bas, des ricksdallers de Nuremberg, de Francfort et de Hambourg, des dallers de Bouillon, des ducats de Hollande, avec un homme armé, tenant un faisceau de flèches, et la légende : LAMBERTUS DE DURAS B (ARO) SUPREMUS HAYONEN (*Hayonensis*). (Pinchart, *Rev. belge*, 1848, 48). On a retrouvé un demi-patacon (Cuypers, *Rev. belge*, 1855, 318).

AMIENS (Comté, évêché, ville).

Le comté d'Amiens, après avoir appartenu aux comtes de Montreuil, passa entre les mains d'Arnoul, comte de Flandre, et de Beaudouin, son fils. Lothaire en investit Gauthier, comte de Pontoise, vers 964.

Pendant que le comte Simon était allé à Rome, le roi Philippe s'empara de la ville et du comté d'Amiens. Mais Simon reentra en possession de ses domaines à son retour (1075). Isabelle, ayant épousé Philippe d'Alsace, de Flandre, de Vermandois et d'Amiens, lui légua la survivance de ses biens. Il y eut des difficultés à ce sujet, et Philippe-Auguste s'empara d'Amiens en 1185.

On peut donner aux anciens comtes d'Amiens les monnaies frappées dans cette ville avec le type et le monogramme carolingiens, tout en reconnaissant que les évêques furent peut-être les premiers à jouir de quelque concession royale dont le diplôme n'a pas encore été retrouvé.

Après le type carolingien, on voit paraître, à Amiens, le mot PAX, dans le champ qui se transforme en un A seul. Il serait possible que le mot PAX, qui se lit sur des deniers d'Amiens au XII^e siècle, émis par la municipalité, fût un souvenir de la part que les évêques avaient dans le moyen âge. En effet, le mot PAX, dans les légendes monétaires, semble indiquer une intervention épiscopale. Ce qu'il y a de certain, c'est que, suivant Guilbert de Nogent, vers 1111, l'évêque de Laon, voyant que l'on ne voulait plus de sa monnaie parce qu'elle était trop altérée, essaya d'introduire celle d'Amiens dans ses terres : *Ambianenses obolos corruptissimum etiam quiddam*. Or, à cette époque, la commune d'Amiens n'existait pas encore.

Au XIII^e siècle, les mailles et deniers flamands, firent leur apparition ; les mailles portent + CIVIUM, champ, AMB en triangle, M MONETA. Ces monnaies furent frappées par la municipalité d'Amiens, ainsi que celles portant les légendes : ISIAMUNAI, ISIANUMAI, ISIAMUNTAI, que l'on a voulu traduire par : *ici a monnaie*.

M. Piot y a vu le nom d'un monétaire.

Plus tard, ces mots furent remplacés par CIVIBUS TUIS, qui forme un sens complet en se combinant avec le mot PAX du champ.

On donne à Gautier II (986-1027), le denier avec + WALTERIUS C ; à Foulques II (1031-1058), celui avec FULCO EPISCOP. On classe ensuite des pièces portant + XE VICISS, que l'on a lu : KRISTE VICISSES ; puis les monnaies avec + AMBIANIS.

Le monnayage de Philippe d'Alsace (1161) se compose de deniers avec PHILIPPUS COMES, champ : PAX R̄ + SIMON FECIT. Sur d'autres pièces, on ne trouve plus qu'un A seul ou entre deux lis.

Des mailles avec SIMON FECI, CIVIUM AMB R̄ MONETA; PHILIPUS AMB R̄ LIPLLOA, FAUREBIE et CHIRIBI ont été attribuées à Amiens par M. Piot (*Rev. belge*, 1858, p. 23 et 278). Les noms que l'on remarque sur ces pièces appartiendraient à des monétaires.

Après le traité d'Arras de 1435, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, frappa des monnaies d'or et d'argent à Amiens, aux nom et armes du roi de France, en y ajoutant le briquet de Bourgogne.

Roye. — M. Piot a donné à cet atelier une maille avec SIMON R̄ R, accosté d'un croissant et d'une étoile.

Péronne. — Un denier avec PERRONENSIS MO, paraît appartenir au monnayage communal de Péronne.

BEAUVAIS

Le comté de Beauvais devint héréditaire en 922, et le premier titulaire fut Thibaut le Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours. Eudes II le Champenois échangea, en 1013, la seigneurie de Beauvais à son frère Roger, qui était déjà évêque de la ville.

On a frappé, à Beauvais, sous Charles le Chauve et Charles le Simple, des monnaies qui sont probablement le produit d'une fabrication épiscopale faite en vertu d'une concession de Charles le Chauve. C'est ce qui expliquerait

que les évêques conservèrent le type du monogramme, même sous les premiers rois de la troisième race. Le denier de Hugues Capet est à ce type.

D'après les travaux de MM. Voillemier et de Barthélemy (*R. N.*, 1858), il semble résulter qu'il y eut deux monnayages parallèles, pour la monnaie royale et comtale, pour la monnaie épiscopale.

Les monnaies aux noms d'Hervé et de Hugues-Capet (HUGO REX HERVEVS R BELVACUS CIVITAS) ont probablement été frappées pendant assez longtemps. Roger I^{er} de Blois frappa, à Nogent-sur-l'Eure, dont il était seigneur, en prenant le titre d'évêque.

Dans une sentence de 1208, nous lisons : *Dominus Belvacensis comes est episcopus, et moneta Belvacensis ipsius est, ipse enim cuneos tradit monetariis*. Le privilège exista probablement jusqu'au règlement de 1315.

ÉVÊQUES DE BEAUVAIS

861. Eudes I ^{er} .	1114. Pierre I ^{er} de Dam-
882. Rongaire.	martin.
884. Honoré I ^{er} .	1133. Eudes II.
902. Herluin.	1144. Eudes III.
922. Bovon.	*1149. Henri de France.
933. Hildegaire.	— HENRICVS.
972. Waleran.	*1162. Barthélemy de
*987. Hervé.	Moncornet. —
998. Hugues.	BARTOLOMEVS.
1002. Roger de Blois.	*1175. Philippe de Dreux.
1022. Guarin ou Warin.	*1217. Milon I ^{er} de Chas-
1035. Drogon.	tillon Nanteuil.
1059. Guilbert.	1234. Geoffroi de Cler-
1063. Guido.	mont Nesle.
1085. Ursion ou Orson.	1249. Guillaume I ^{er} de Grez.
1089. Foulques de Dam-	1267. Renaud de Nanteuil.
martin.	1283. Thibaut <i>id.</i>
1095. Roger II.	1301. Simon de Clermont
1096. Anseau.	Nesle.
1100. Galo ou Walo.	1312. Jean I ^{er} de Marigny,
1105. Geoffroi I ^{er} .	etc.

COMTÉ DE VALOIS ET DE CRÉPY

Le Valois appartient d'abord à la maison de Vermandois, et fut un apanage des cadets de cette famille ; il fut réuni à la couronne en 1214 par saint Louis, en même temps que le Vermandois et l'Amiénois. Saint Louis donna le Valois à sa mère Blanche de Castille, qui le posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 1252. Ce fief devint ensuite l'apanage des princes de la maison royale.

La numismatique du Valois dut nécessairement suivre les mêmes phases que celle du Vermandois.

En 1156, Isabelle, comtesse de Valois, avait épousé Philippe d'Alsace, qui frappa la monnaie suivante : PHILIPUS COME ; dans le champ, CRESPI, en deux lignes, R̄ + SIMON. FECIT.

C'est à Mathieu d'Alsace, troisième mari d'Eléonore de Valois, qu'il faut donner le denier portant : + MAD. COMES FLANDRE ; champ, CRESPI. R̄ + SIMON ME FECIT, CROIX.

A Matthieu de Beaumont (1177-1192) appartiennent les pièces avec : + MADEUS COMES R̄ + CRISPETUM, dans le champ, CRESPI, ou ANO, entre deux lis.

En 1320, le Parlement réprimandait le comte de Valois, ainsi que son neveu Gui de Châtillon, comte de Blois, à cause des monnaies qu'ils faisaient fabriquer.

COMTES DE VALOIS

890. Pépin, comte de Senlis et de Valois, frère d'Herbert I^{er} de Vermandois.
Bernard.
9... Herbert, comte de Senlis.
?982. Adèle de Senlis et Gautier II, comte de Vexin et d'Amiens.
Raoul I^{er}, comte de Valois.
Raoul II, comte de Valois, de Bar-sur-Aube et de Vitry.

1074. Simon, comte de Valois (1).
1077. Adèle, sœur du précédent et Herbert IV, comte de Vermandois.
1080. Adélaïde de Vermandois, comtesse de Vermandois, Crespy et Valois, et Hugues de France.
1116. Raoul III (1^{er} comme comte de Vermandois).
1152. Raoul IV (II comme comte de Vermandois).
- *1167. Eléonore, sœur du précédent, comtesse de Saint-Quentin et de Valois ; elle épousa : 1^o Geoffroi de Hainaut, comte d'Ostrevant ; 2^o Guillaume IV, comte de Nevers ; 3^o Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne ; 4^o Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise ; 5^o Etienne de Sancerre. Après sa mort, arrivée en 1214, ses fiefs furent réunis à la couronne jusqu'en 1268.
1268. Jean Tristan, comte de Nevers et de Valois, par donation de saint Louis, son père.
1270. Nouvelle réunion à la couronne.
1285. Charles de France, second fils de Philippe le Hardi, par donation de son père : le comté de Valois se composait alors de Crespi, la Ferté-Milon, Pierrefonds et Béthisi-Verberie.
1325. Philippe I^{er}, depuis roi de France.
1344. Philippe II.
1375. Blanche de France, veuve du précédent.
1392. Louis I^{er} d'Orléans, fils de Charles V, et ses descendants. (Voy. les ducs d'Orléans-Valois).

SAINT-MÉDARD DE SOISSONS

L'abbaye de Saint-Médard, fondée par Sigebert, roi d'Austrasie, pour accomplir un projet laissé inexécuté par son père, dut à la libéralité de Louis le Débonnaire la jouissance de l'atelier monétaire que ce prince avait dans

(1) Simon possédait les comtés d'Amiens, Valois, Vexin, Bar-sur-Aube et Vitry en Perthois ; les seigneuries de Péronne, Montdidier, Pontoise, Mantes, etc. Il passait pour le plus riche seigneur du royaume.

son palais de Soissons. Sous la condition que les émoluments seraient consacrés au service qui se faisait en l'honneur de saint Sébastien, l'abbaye émit des pièces royales, et probablement ce furent de ces deniers au type du temple, avec la légende *XPISTIANA. RELIGIO*. Ce qui nous le fait supposer, c'est que, postérieurement, le temple paraît sur les monnaies de Saint-Médard et sur celles des comtes de Soissons; c'est qu'aussi, on n'a pas encore retrouvé de monnaie de Louis I^{er} portant le nom de cette ville. Charles le Chauve confirma la libéralité de son père en faveur du monastère qui émit, après 864, des deniers royaux au type du monogramme; puis viennent les pièces de Carloman II, et le denier *SCL.MEDARDI.MONT. R̄ GRACIA.DI.REX*, qui forme la transition entre l'ancien système et le nouveau. L'abbaye grava ensuite sur ses monnaies une crose placée entre deux étendards.

Les monnaies de Saint-Médard de Soissons, d'un style particulier, présentent les légendes suivantes : \dagger ME \dagger D. \dagger RD., R̄ S.T.N. (*Sebastianus* ou *Sanctus*); SIGNUM SEBSTN. R̄ SCI MEDARDI CAPUT, tête informe; enfin, des pièces avec des légendes indéchiffrables, EDEDEDE, etc. Une de ces pièces, portant un temple et au R̄ une croix évidée au centre et de forme particulière, pourrait peut-être appartenir à l'atelier épiscopal de Soissons (Caron, p. 367).

Quelques numismatistes ont parlé du droit de frapper monnaie qui aurait été exercé par les évêques de Soissons, de manière à faire douter de leur assertion. Ils semblent s'appuyer principalement sur ce que l'évêque de Soissons, en novembre 1315, porta la parole en faveur du clergé et de la noblesse, lors de la discussion sur les monnaies baronales et ecclésiastiques dont le mauvais aloi motiva le fameux règlement de Louis X. L'origine du monnayage soissonnais doit donc être cherchée dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Médard, et non pas dans celle des prélats qui se succédèrent à la même époque sur le siège épiscopal de Soissons.

Plusieurs pièces portent le petit drapeau ou lance de saint Sébastien, célèbre dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Médard.

Nous devons mentionner ici deux autres concessions monétaires faites par les Carlovingiens en faveur d'établissements religieux du Soissonnais. En 917, Charles le Simple confirma la donation que Frédérune, sa femme, avait faite à l'église Saint-Corneille de Compiègne, et qui consistait dans la moitié de la monnaie de Camsei ou Pontion, et Louis le Gros, en 1120, maintint cette église en possession de ce droit. En 919, le même roi Charles le Simple donnait à la chapelle de Saint-Clément, fondée l'année précédente par sa femme, dans le château de Compiègne, la dixième et la neuvième partie de la monnaie qu'il faisait frapper dans ce palais. Ces deux libéralités paraissent avoir touché plus tôt aux émoluments même qu'à la fabrication (*Manuel*, 1851, 111).

COMTÉ DE SOISSONS

A l'avènement de Hugues Capet, le Soissonnais devint le fief héréditaire de comtes, qui descendaient de la maison de Vermandois.

Au XII^e siècle, le comté passa dans la maison de Nesle et dans celles de Hainaut et de Coucy au XIV^e siècle.

Gui de Châtillon vendit le comté de Soissons à Enguerrand de Coucy, VII^e du nom, et ce fut Edouard, roi d'Angleterre, qui en paya le prix : Enguerrand avait épousé Isabelle, fille de ce dernier.

Les évêques de Soissons étaient les suzerains des comtes, et, dans une charte, le comte reconnaît tenir sa monnaie de l'évêché (*Michaux, Bull. Soc. Archéol. Soissons*, 1878). Cela prouverait que l'évêque avait cédé son droit de monnayage.

Le comte Yves de Nesle s'associa son neveu Canon ou Conan, dont on a un denier avec : † CANON COMES. Ce seigneur, appelé Conon dans une charte, épousa Agathe de Pierrefonds, et frappa, dans les domaines de sa femme, un denier portant : † MONETA CANON, temple; † DE PIEREFONZ.

Le type des monnaies de Soissons, une porte de temple, rappelle soit le temple carolingien, soit le portail de l'é-

glise de Saint-Médard. Les légendes sont SUESSIONIS ou MON. SUESSIONIS.

On a voulu attribuer à Guillaume Busac des deniers où on lisait *Gulenu*. Mais cette attribution n'est pas établie (Cf. L. Maxe-Werly, *Num. soiss.*, R. N., 1884, p. 87).

COMTES DE SOISSONS

950. Gui, fils de Herbert III, comte de Vermandois.
Nocher, comte de Bar-sur-Aube, second mari
d'Adélaïde, veuve du précédent.
1047. Renaud I^{er}, fils de Gui.
1058. Alais de Soissons et Guillaume Busac.
1099. Jean I^{er}, fils d'Alais.
1118. Renaud II, frère du précédent.
- *1164. Yves de Nesle, petit-fils maternel de Guillaume,—
IVO COMES.
- *1178. Canon ou Conon de Nesle, neveu du précédent.
CANON.
- *1180. Raoul, frère du précédent. RADVLF'.
- *1237. Jean II.
- *1270. Jean III, d'abord seigneur de Chimay. } IOANNE,
*1284. Jean IV. } IOHNES.
- *1289. Jean V; Raoul, vicomte d'Ostel, son oncle et
tuteur.
1297. Hugues, frère du précédent.
- *1306. Marguerite de Nesle et Jean de Hainaut. Jean de
Clermont, baron de Charolais, beau-père et
tuteur de Marguerite. I. DE CLAROMONTE.
1344. Jeanne de Hainaut, et Louis de Châtillon,
1361. Gui de Châtillon.
1367. Enguerrand de Coucy, par acquisition.
1397. Marie de Coucy, et Henri de Bar, puis Charles
d'Orléans.
1405. Robert de Bar.
1415. Jeanne de Bar et Louis de Luxembourg.
1475. Le comté de Soissons confisqué par Louis XI,
est rendu à Marie de Luxembourg, en 1482.

1482. Marie de Luxembourg, petite-fille de Louis, et François de Bourbon-Vendôme.
 1547. Jean de Bourbon, petit-fils de la précédente.
 1557. Louis de Bourbon-Condé.
 1569. Charles de Bourbon.
 1612. Louis de Bourbon.
 1641. Marie de Bourbon et Thomas-François de Savoie-Carignan.
 1656. Eugène-Maurice de Savoie.
 1673. Louis-Thomas-Amédée de Savoie.
 1702. Emmanuel de Savoie.
 1729. Eugène-Jean-François de Savoie, mort sans alliance le 24 novembre 1784.

ÉVÊCHÉ DE NOYON

On doit considérer le monnayage de Noyon comme ayant suivi les mêmes phases que celui de Laon. Cet atelier, qui n'est pas non plus compris dans l'édit de Pistes, émit des monnaies aux noms de Charles le Chauve et d'Eudes.

Les évêchés de Noyon et de Tournay furent réunis depuis 531, en faveur de saint Médard, jusqu'en 1146. Peu après, vers 1160, Noyon fut érigé en comté-pairie.

La double crosse qui figure sur les deniers de Renaud indique évidemment que le type avait été employé lorsque Tournay et Noyon étaient réunis. Les monnaies de cette première époque ne sont pas encore retrouvées. On retrouve également ces deux crosses sur les pièces de Tournay.

Il est probable que les évêques de Noyon conservèrent leur privilège monétaire jusqu'en 1315.

Le nom de la ville est écrit NOVIOMUS.

ÉVÊQUES DE NOYON DEPUIS CHARLES LE CHAUVÉ

862. Rainelme, évêque de Noyon et Tournay.	937. Transmar.
880. Hédilon.	950. Rodolphe.
909. Raumbert.	954. Fulchaire.
915. Airard.	955. Adolphe ou Hadulfus.
932. Walbert.	977. Liudulf.
	989. Ratbold 1 ^{er} .

1015. Hardouin de Croÿ.	*1188. Etienne I ^{er} de Ne-
1030. Hugues.	mours. STPH ou
1044. Baudouin I ^{er} .	STEBB.
*1068. Ratbold II. RADB.	1222. Gérard de Basoches.
1098. Baldric.	1228. Nicolas de Roie.
1114. Lambert.	1240. Pierre I ^{er} Charlot.
1123. Simon I ^{er} de Vermandois.	1250. Vermond de la Boissière.
1148. Baudouin II de Boulogne, évêque de Noyon.	1272. Gui II des Prés.
1167. Baudouin III.	1297. Simon II de Clermont-Nesle.
*1175. Renaud. RENOLDVS.	1302. Pierre II de Ferrières.
	1304. André le Moine.
	1315. Florent de la Boissière

ÉVÊCHÉ DE LAON

Créé au v^e siècle par saint Remy, l'évêché de Laon fut érigé en duché-pairie à la fin du xii^e siècle.

Les évêques de Laon commencèrent probablement à frapper monnaie avant la fin de la période carolingienne. A ce moment, ils inscrivaient les noms des souverains ; on a des pièces qui portent ceux de Louis V, de Robert, de Hugues Capet, de Philippe, de Louis VII et de Philippe Auguste. La ville de Laon eut un atelier monétaire sous la première race et sous Charlemagne. Comme elle ne se trouve pas mentionnée dans l'édit de Pistes, et qu'il existe des deniers frappés dans cette ville, conformément aux prescriptions de ce règlement, M. de Barthélemy en conclut, suivant le système déjà proposé, que, sous Charles le Chauve l'évêque de Laon obtint du roi, à son propre bénéfice, l'établissement d'un nouvel atelier. Des variétés que leur fabrique classe à des temps postérieurs à Charles le Chauve, bien qu'on y voie toujours son monogramme, prouvent que, par suite de cette concession, les évêques de Laon continuèrent à frapper monnaie au type primitif. Ce fut seulement à la suite de confirmations accordées plus tard qu'ils prirent l'habitude d'inscrire les noms des rois régnants. En 1158, Louis VII confirma les droits monétaires de l'évêque Gauthier de Mortagne.

Au commencement du XII^e siècle, les monnaies épiscopales de Laon, qui, jusqu'à cette époque, avaient eu une réputation de bon aloi, qui les faisait recevoir même à Rome, furent tellement altérées et fabriquées en si grande quantité que, suivant le chroniqueur, nul fléau ne produisit d'effets aussi déplorables. L'évêque Galdric avait mis à la tête de son atelier un moine flamand, nommé Thierry, qui faisait venir de Flandre le métal et qui, s'entendant avec les monnayeurs pour frauder, réalisait des bénéfices considérables. Les fraudeurs payaient à l'évêque de fortes sommes pour acheter leur impunité, et le prélat s'empressait non seulement de fermer les yeux, mais encore de faire graver sa crosse sur ces deniers de cuivre argenté, et d'ordonner au peuple de les recevoir. On obéissait en murmurant, et l'on se gênait peu pour tourner en ridicule la cupidité de Galdric et de ses agents : *Quam monetam clam ab omnibus cum tanto cachinno spernebantur, ut impurior moneta minus appreciaretur* (1).

Fillon a considéré comme émis par les évêques de Laon, le denier portant † CARLUS REX FR.; champ, LADUNO R⁺ † SCA MARIA, monogr. de Charles. Un denier avec LUDOVICUS REX (tête couronnée) R⁺ LAUDUNENSIS, (tête), paraît devoir être attribué au monnayage de Louis V. On a des pièces d'Adalbéron et Robert († ROBT. FRANC. REX Buste R⁺ † ADALBERO LAD. EP., buste), de Gautier de Mortagne († LUDOVICUS RE. Tête. R⁺ † GALTERUS EPC. Tête mitrée) et de Roger de Rosoi (LUDOVICUS RE R⁺ † ROGERUS EPE, tête mitrée).

Duby a signalé un denier de Gazon II qui porterait : † LUDOVICUS REX, tête. R⁺ † GASO:EPS:LAUD', Tête mitrée. Ce denier a dû exister puisque l'évêque de Laon figure dans le règlement de 1315.

(1) Cf. Van. Guiberti, *de vita sua*, l. III, cap. VII.— Voy. les lettres sur la corporation des monnayeurs, dans la *Revue numismatique* (1847-1852).— Herman. Monac. *de Miraculis sanctæ Mariæ*, cap. XVII.— Dans une ordonnance de saint Louis, vers 1263, on lit : *Que nuls ne prangnent en sa terre, fors purs tournois et parisis et lèvesiens, deus pour un parisis* (V. p. 173).

ÉVÊQUES DE LAON DEPUIS CHARLES LE CHAUVÉ

882. Dido.	1215. Anselme de Mauny.
894. Rodohardou Raoul I ^{er} .	1238. Garnier.
921. Adelelm.	1249. Itier de Mauny.
930. Gosbert.	1261. Guillaume I ^{er} de Troyes.
932. Ingelran I ^{er}	1271. Geoffroi I ^{er} de Beaumont.
936. Raoul II.	1279. Guillaume II de Châtillon-Jaligny.
949. Roricon.	1286. Robert II de Torote.
* 977. Adalberon.	1297. Gazon I ^{er} de Savigny.
1047. Gibuin.	1315. Gazon II ou Guillaume III.
1049. Léotheric.	1317. Raoul III Rousselet.
1052. Helinand.	1324. Albert de Roye.
1100. Ingelran II.	1338. Roger d'Armagnac.
1106. Gaudric.	1339. Hugues II d'Arcy.
1112. Hugues I ^{er} .	1351. Robert III le Cocq.
1113. Barthélemy de Jura.	1363. Geoffroi II le Meingre..
1151. Gautier I ^{er} de Saint-Maurice.	1371. Pierre Aycelin.
*1155. Goutier II de Mortagne	1386. Jean de Roucy, etc.
*1174. Roger de Rozoy.	
1201. Renaud, de Surdelle.	
1210. Robert I ^{er} de Châtillon	

COUCY

Au x^e siècle, la seigneurie de Coucy appartient à Hugues le Grand, comte de Paris, puis à Thibaut le Tricheur, comte de Tours. Elle passa dans la maison de Boves vers le milieu du xi^e siècle. C'est à Raoul II de Coucy (1242-1250) que l'on donne les deniers avec : † RADULFUS, croix r̄ † COCIACUS, forteresse.

On a prétendu que ces pièces avaient été frappées en Orient, mais M. Chabouillet a démontré que leur fabrique était française. Un texte mentionne, du reste, la monnaie des seigneurs de Coucy. (*Mém. Soc. Antiq. France*, 1872, p. 97).

NESLE

Nesle eut des seigneurs depuis le XI^e siècle. Cette ville passa plus tard dans la maison de Mailly. On attribue aux seigneurs de Nesle un denier avec + GRATIA D. REX. Monogramme. R̄ + MONETA IN NIGELLA CROIX. C'est peut-être une monnaie royale comme le denier de Charles le Chauve avec NIVIELLA VICUS.

COMTÉ DE VERMANDOIS

Louis le Débonnaire, vers 819, donna les territoires de Péronne et de Saint-Quentin à Pépin, fils de Bernard, roi d'Italie, qui fut ainsi la tige des premiers comtes du Vermandois. Les limites du Vermandois ne sont pas faciles à déterminer; à proprement parler, il ne comprenait que Péronne et Saint-Quentin, mais les comtes de Vermandois furent maîtres en outre de Senlis, du Valois, de Troyes, de Meaux, et d'une partie de la Champagne. En 1080, Adélaïde, fille de Herbert IV, épousa Hugues le Grand, qui devint alors comte de Vermandois et de Valois. En 1214, le Vermandois fut réuni à la couronne après la mort d'Eléonore qui l'avait légué à Philippe Auguste.

Il est probable que Herbert I^{er} imita les types de Charles le Chauve, et fit frapper le premier les deniers et les oboles au monogramme de Charles à Saint-Quentin: M. de Barthélemy est très porté à penser que ce furent ses comtes qui émirent des deniers carlovingiens dans les différentes villes successivement soumises à leur autorité. M. Desains attribue aux derniers ces pièces anonymes qui représentent saint Quentin, patron de la capitale du Vermandois, assis sur une sellette, et un bras enchaîné ou retenu dans un instrument de torture (*R. N.*, 1837, pl. V.)

Le Vermandois étant ensuite passé par alliance dans la maison des Capétiens, les monnaies cessèrent d'être anonymes: Hugues de France, fils du roi Henri I^{er},

imita les monnaies de son frère et signa ses deniers : plus Philippe d'Alsace suivit son exemple et frappa monnaie à Péronne et à Saint-Quentin ; la monnaie baronnale de Vermandois cessa après la mort d'Éléonore, arrivée en 1214.

Il est possible que, parmi les monnaies avec sci. QUINTINI MO, au type carolingien plus ou moins dégénéré, il y en ait qui appartiennent à la période comtale.

On classe au Vermandois une pièce anonyme qui se rencontre dans les trouvailles de monnaies picardes. Elle offre d'un côté les légendes : † CORONATUS, et dans le champ MARTIR. Au r^s, on voit une figure bizarre assise.

A Hugues I^{er} appartiennent les deniers avec † HUGO COMES r^s † VERANUMIU, portail ?

Philippe d'Alsace a des deniers et oboles avec † PHILIPUS, champ. COMES r^s † scs QUINTINUS, tête de face. Éléonore copie les deniers parisis de Philippe Auguste sur les pièces avec † CO. VIROMENDI, champ, ALIENO r^s s. QUINTINUS.

Au xiv^e siècle, il y avait un atelier de monnaies royales à Saint-Quentin, cet atelier fut transféré au xv^e à Amiens. Il faut noter la médaille à l'effigie de Philippe II, frappée en 1557 par les Espagnols, après la bataille de Saint-Laurent et la prise de Saint-Quentin, ainsi que la monnaie frappée dans cette dernière ville en 1589 par Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Picardie pour Henri III (Voy. p. 161.)

COMTES DE VERMANDOIS

818. Pépin, fils de Bernard, roi d'Italie, comte de Péronne et de Saint-Quentin.
 890. Herbert I^{er}, petit-fils de Bernard.
 902. Herbert II, comte de Vermandois, Troyes, Meaux.
 943. Albert I^{er}, comte de Vermandois eut quatre frères, savoir : Hugues, archevêque de Reims ; Eudes, d'abord comte de Vienne par don du roi d'Italie, puis seigneur de Ham ; Robert, comte de Troyes

- et de Meaux ; enfin Herbert comte de Troyes et de Meaux ; à sa mort, sa succession fut prise par son cousin Eudes, comte de Blois.
988. Herbert III, comte de Vermandois, abbé de Saint-Quentin.
1005. Albert II.
- 10... Otton ou Eudes, frère du précédent.
1045. Herbert IV.
- *1080. Adélaïde de Vermandois et Hugues de France, fils de Henri I^{er}. Hugues était en outre comte de Crépy et de Valois, par sa femme.
1116. Raoul I^{er}, comte de Vermandois, Valois, Amiens et Crépy.
1152. Raoul II.
- *1167. Elisabeth, sœur du précédent, et Philippe d'Alsace comte de Flandre. Après sa mort, le Vermandois est réuni par suite d'un legs, à la couronne, moins la partie afférente à Eléonore sa sœur. (Voy. le comté de Valois.)

ABBAYE DE CORBIE

L'abbaye de Corbie fut fondée en 662 par Clotaire. En 1085, l'abbé Evrard fit un règlement des monnaies ; c'est tout ce que l'on possède en fait de documents monétaires sur cette abbaye.

En 1185, Philippe Auguste ordonna à l'abbé de Corbie de laisser un libre cours à la monnaie royale, promettant en échange de ne pas mettre obstacle à la circulation de la monnaie de l'abbaye. La transition du monnayage royal au monnayage féodal est marqué par les deux pièces suivantes : † HODO REX F. Monogramme $\text{r}\dot{\text{f}}$ CORBIENSIS croix. — SCI PETRI MOI, mêmes types et $\text{r}\dot{\text{f}}$.

Les monnaies des abbés portent les légendes suivantes : CENOB. CORBEIE, S. PETRVS. APIS, CORBEIA, CORBEIE. Les types sont : une crosse entre deux annelets ou croisettes, une clef, une crosse entre Λ et ω , ou entre deux Λ , ou

entre deux lis mal figurés. Un denier porte : † ANSCBEIRA, † † ABBAS. CORBEIE. Le nom immobilisé de saint Anschaire (ANSCHIRIUS, ANSCHIRAS, ANSCHERAS, ANSICIUS) est celui d'un moine de Corbie devenu archevêque de Hambourg. Sous l'abbé Evrard, ses reliques furent apportées à Corbie.

ABBÉS DE CORBIE

851. Eudes.	1123. Robert.
860. Angilbert I ^{er} .	1142. Nicolas II.
861. Trasulf.	*1153. Jean I ^{er} de Bazencourt
875. Hildebert.	IOHANNES.
876. Gudtharius.	1172. Hugues I ^{er} .
... Angilbert II.	*1185. Gotzo ou Joscus, GOSSE
... Hello.	ou IOSER.
900. Franco.	1187. Nicolas III.
911. Bodo.	1193. Gérard.
921. Walbert.	1196. Jean II de Baslin.
932. Bérenger.	1198. Foulques II.
945. Héribold.	1200. Gautier.
970. Ratold.	1209. Jean III de Cornillons.
986. Maingaud.	*1221. Hugues II. ABAS. II.
1013. Herbert.	1240. Raoul.
1016. Richard.	1251. Jean IV des Fontaines.
*1048. Foulques I ^{er} . FVLCO.	1260. Pierre.
EPISCOP.	1269. Hugues III.
*1095. Evrard. EVIRARDVS.	1287. Garnier.
1096. Nicolas I ^{er} .	

COMTÉ DE PONTHEIU

Au viii^e siècle, Angilbert, gendre de Charlemagne, fut établi duc et gouverneur du Ponthieu et de la côte maritime. Le Ponthieu, après avoir passé dans les maisons de Dammartin et de Nesle, tomba au pouvoir des rois anglais, leur fut enlevé par saisie, puis rendu par le traité de Bretigny. Il fut réuni à la couronne de France à la fin du xvii^e siècle. Les plus anciennes pièces appartiennent

à Gui I^{er}, qui porta le titre de comte d'Abbeville de 1053 à 1100 : leur type semble être une dégénérescence des deniers carolingiens d'Eudes, M. de Barthélemy dit que les comtes de Ponthieu paraissent n'avoir eu un numéraire particulier qu'à l'avènement de Hugues Capet. Guillaume III imita les types de Renaud de Boulogne. En 1283, le roi Philippe le Hardi permit au comte de Ponthieu, qui était alors Edouard I^{er} d'Angleterre, de battre monnaie dans ses terres, à condition de faire ainsi qu'en usaient les anciens comtes.

On donne à Gui I^{er} des monnaies avec WIDO COMES R̄ ABBATIS VILLA. Un certain nombre de pièces analogues avec des légendes dégénérées doivent être considérées comme des frappes postérieures.

Jean I^{er} (1147) IOHANNES COMES. Sur une monnaie avec † ABBATIS VIE, on trouve au R̄ le nom d'un officier monétaire : † GODN.FECIT.

Guillaume III, comme ses voisins, imite le monnayage de Philippe Auguste en inscrivant sur ses espèces WILLELM CONS ; dans le champ, PONTIU en deux lignes. R̄ ABBATIS VILLE.

On attribue à Jeanne de Ponthieu et Jean de Nesle le monnayage portant : † IOH' COMES PONTI R̄ MONETA ABISVIL en deux lignes, ou IOHANNES COMES R̄ MONETA PONTIVI. Dans le champ A ou AB.

On trouve assez fréquemment sur les monnaies de Ponthieu un type composé de lis et d'annelets figurant une croix.

Edouard I^{er} et Edouard II ont également frappé des monnaies où ils prennent quelquefois le titre de comte, mais plus souvent celui de roi. Ces pièces portent MONETA PONTIVI ou ABBATIS VILLE. Plusieurs de ces pièces présentent un léopard. Parmi celles-là, il faut en mentionner une portant l'écusson d'Abbeville avec la légende ABBEVILLE. Cette pièce est donnée à Edouard III par M. Van Robais (*Bull. des Ant. de Morinie*, 1875.)

Une autre monnaie avec le même écusson porte au R̄ † SIT.NOMEN DNI BENEDICTUM et une croix cantonnée de deux lis et de deux K. M. Deschamps de Pas a pensé que c'était une monnaie municipale frappée soit en 1291, lors-

que Philippe le Bel rocennut à lacommune d'Abbeville le droit de battre monnaie, soit sous Charles V.

M. Deschamps de Pas a voulu donner, à l'atelier de Montreuil des pièces avec † ALBR..CUS ou † IAANICUS R† † ME FECIT, oiseau (*Bull. Soc. Antiq. Morinie*, 108^e livraison, 1878, 281).

COMTES DE PONTIEU, DE MONTREUIL-SUR-MER ET D'ABBEVILLE

- 78.. Angilbert, gendre de Charlemagne.
- 814. Nithard.
- 853. Rodolphe, oncle de Charles le Chauve.
- 859. Helgaud 1^{er}, fils ou neveu de Nithard.
- 864. Herluin 1^{er}.
- 878. Helgaud II.
- 926. Herluin II, comte de Montreuil.
- 945. Roger ou Rotgaire, *id.*
- 957. Guillaume 1^{er}, *id.*
- 9... Hilduin ou Gilduin, *id.*
- 9... Hugues 1^{er}, *id.*
- 10... Enguerrand 1^{er} ou Isambard, comte de Ponthieu.
- 1046. Hugues II.
- 1052. Enguerrand II.
- *1053. Gui 1^{er}, frère du précédent.
- 1100. Agnès de Ponthieu et Robert II de Bellême, comte d'Alençon.
- 11... Guillaume II Talvas, comte d'Alençon et Ponthieu.
- *1147. Gui II puis *Jean 1^{er}*, son fils.
- *1191. Guillaume III, fils de Jean 1^{er}.
- 1221. Marie de Bellême et Simon de Dammartin, puis Mathieu de Montmorency.
- *1251. Jeanne de Dammartin et Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, puis *Jean de Nesle*, seigneur de Falvi sur Somme.
- *1279. Eleonore (ou Isabelle) de Castille et Edouard 1^{er}, roi d'Angleterre.
- *1290. Edouard II.
- *1325. Edouard III.

1336. Réunion à la France par la saisie qu'en fit Philippe de Valois.
1350. Jacques de Bourbon.
1360. Edouard III d'Angleterre pour la seconde fois.
1369. Nouvelle réunion à la France par la saisie qu'en fait Charles V.
1406. Jean, fils du roi Charles VI et Jacqueline de Hainaut.
1417. Charles, depuis Charles VII.
1435. Philippe le Bon, duc de Bourgogne.
1465. Charles, comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne.
1477. Nouvelle réunion à la France à la mort de Charles le Téméraire.
1583. Diane de France, sœur naturelle de Henri III.
1594. Charles de Valois, fils naturel de Charles IX.
1650. Louis de Valois.
1653. Marie-Françoise de Valois et Louis, duc de Joyeuse.
1654. Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise.

MONTREUIL

Montreuil formait un comté séparé du Ponthieu, mais sans seigneurs particuliers, et le titre de comte de Montreuil était porté par les comtes de Ponthieu, à partir du IX^e siècle.

Quoique les rois de France se soient à plusieurs reprises emparé de Montreuil et y aient fait battre monnaie, il ne faut pas leur attribuer toutes les monnaies portant des noms de rois. Car les comtes de Ponthieu, reprenant à plusieurs reprises leur indépendance, ont pu conserver le type monétaire royal, si l'intérêt commercial le commandait. Une pièce portant un temple a été donnée à Henri I^{er}. Les autres pièces au nom de Philippe ou de Louis portent CASTRA MOSTEROL, ou MONSTEROLUM, etc.

FLANDRE (Comté de)

La Flandre ancienne comprenait les deux provinces belges de ce nom, une partie de la Zélande actuelle et les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Le comté relevait de l'empereur d'Allemagne pour une partie et du roi de France pour la partie occidentale qui était la plus importante.

Baudouin Bras de fer et ses successeurs continuèrent probablement le monnayage carolingien. Le premier qui signe ses monnaies paraît avoir été Arnould II auquel on attribue des deniers avec ER † RAINOLDVS, ainsi qu'une pièce de Saint-Omer qui porte . . . OLDVS. Baudouin IV monnaya à Gand et à St-Donat-de-Bruges (GANT. CIVITAS ou SCI. DONATI. BRUGIS.) Le titre de COMES qui paraît sur des deniers portant un glaive paraît avoir été pris lorsque Baudouin acquit le comté de Valenciennes (1006). Quelques deniers sans indication d'atelier portent BONVS. DE-NARIVS.

Sous Baudouin V, on trouve un diplôme de 1055 qui mentionne la monnaie de Lille. Un denier avec † INSVLAE appartient peut-être à ce monnayage ; un autre avec IPEREA, tête casquée et épée) est probablement contemporain. Baudouin VI de Mons établit un atelier à Audenarde.

Après la mort de Baudouin, sa veuve Richilde de Hainaut s'empara du gouvernement, mais les Flamands appelèrent Robert le Frison qui avait été nommé tuteur. Richilde fut vaincue. Son second fils, Baudouin de Hainaut, ayant continué la lutte, s'empara de Saint-Omer et frappa dans l'abbaye de Saint-Bertin des deniers qui portent une dextre bénissante avec † BALDEVIN et R † MONETAS. (R. Serrure, *Dict. hist. mon. belge*, 1880.)

Robert le Frison a émis des deniers à Saint-Omer et à Saint-Waast près d'Arras. Dans les deux monastères le nom du comte ne tarda pas à disparaître de la monnaie. Un document de 1108 cite un atelier de Termonde.

Sous Charles le Bon (1119) des deniers sont frappés à Ghistelles et à Saint-Bertin. Une pièce avec les légendes

COMITIS DE INSULA et le monogramme carolin semble appartenir au même prince. Après la mort de Charles, Arnould de Danemarck monnaya à Alost (C. A. Serrure, *Rev. belge*, 1877, 433).

Thierry d'Alsace enleva à la commune de Saint-Omer le droit de frapper monnaie et le donna au contraire aux villes d'Alost et de Poperinghe. Il monnaya à Ypres. Philippe d'Alsace fit fonctionner les ateliers de Gand, Ypres et Arras. Le plus grand nombre de ses pièces furent fabriquées par un monnayeur qui signait SIMON. FECT.

Baudouin VIII et IX frappent des deniers. Marguerite introduisit la *grosse monnaie* et fit frapper des *gros au cavalier* à Valenciennes, des *gros au double aigle* à Alost et *gros au lion* sans nom de ville, probablement à Saint-Bavon de Gand. Gui de Dampierre monnaya à Douai, Ypres Alost et à Damme, lorsque le roi de France eût occupé Bruges (1299), des *gros à l'aigle*, des esterlings à la tête et des deniers de billon noir.

Après la bataille de Courtrai (1302), Guillaume de Juliers, petit-fils de Gui, frappa monnaie à Termonde. Ensuite, Jean de Namur et Philippe de Thiette émirent des *gros au portail*, ainsi que Robert de Béthune. A la mort de ce dernier, le prétendant Robert de Cassel battit des deniers à Bruges avec ROBT.

Pendant l'administration de Jacques van Artevelde, le parlement de Westminster décida la fabrication de monnaies de six shillings qui devaient avoir cours en Angleterre et en Flandre.

Louis de Crécy monnaya à Alost et St-Bavon près Gand, des *royaux*, *florins*, *moutons*, *chaises*, qui commencent le monnayage de l'or. Louis II de Male introduit le *franc à cheval*, le *lion*, le *heaume*, le *franc à pied*. Les monnaies d'argent sont les *gros au lion*, les *boldraegers* et leurs subdivisions. Les ateliers étaient alors Bruges, Gand, et Malines.

Marguerite, fille de Louis de Male, ayant épousé Philippe le Hardi, ce prince conclut une convention en vertu de laquelle des monnaies communes devaient être frappées à Malines et à Louvain. On possède aussi des *roosen-*

bekers d'or et d'argent et des deniers avec Ψ HS et IOHS dans le champ qui sont frappés à Gand. Sous Philippe le Hardi, on voit de nouveaux types de monnaies : l'*écu d'or aux deux heaumes* couronnés, l'*ange*, le demi-ange, le *noble*, le demi et le quart de noble, imités des pièces anglaises. Parmi les monnaies d'argent, il faut citer les gros à l'*aigle* et au *lion* portant un drapeau. Jean sans Peur et Philippe le Bon continuent ce monnayage. Le dernier frappe à Gand en 1426 des écus d'or ou *clinquarts* sur lesquels il s'intitule HERES. HOLLANDIAE. Charles le Téméraire et sa fille Marie ont leur monnaie à Bruges. En 1489, Maximilien transporta l'atelier à Furnes. Gand eut un monnayage autonome de 1488 à 1492. Plus tard, les Etats de Flandres monnayèrent à Bruges (1576-1579). Gand frappa des pièces d'argent et de cuivre avec le buste ou les armoiries de Philippe II. Les pièces d'or sont municipales. Le nom et les armes du duc d'Alençon paraissent également sur des pièces de Gand et de Bruges. En 1583 et 1584, Gand frappa des *escalins* et des pièces de cuivre avec S. P. Q. G.

En 1711, Philippe V céda ses droits sur les Pays-Bas à Maximilien Emmanuel de Bavière et celui-ci prit le titre de comte de Flandre sur des monnaies frappées à Namur. La série des monnaies comtales prend fin sous Marie-Thérèse.

Les armes du comté étaient : *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules*. (Gaillard, *Monnaies comté de Flandre*, 1852 ; Deschamps de Pas, *R. N.*, 1861, 1862, 1866, 1869, 1870, 1883, 170, *Rev. belge*, 1878, etc.)

Nous donnons ici une liste des villes auxquelles on peut attribuer des mailles communales :

Aire (ARIENSIS), Alost, Axel (AXLE), Bergues-Saint-Winoc (MONETA, BERGENS), Béthune (BETV), Bondues (BVNTBVEDENARIVS), Bourbourg (BROVBORG), Bruges (BRVG), Cassel, Courtrai (CVRT), Dixmude (DIXM), Douai, Eecloo, Eenham (EGAMIO, EGAMO), Gand (GANT), Lille (LILA, LILE, LI), Loo (TELO), Mude, Orchies (SAT. ORCSIET), Ostende (OSTD), Poperinghe, Saint-Omer (AVDOMARVS. BERTINVS, etc.), Saint-Venant (VNAENTO), Termonde, Ypres (IPRA, IPRE).

LILLE

L'atelier de Lille existait au milieu du xi^e siècle ; dès 1093, il y avait en Flandre une monnaie publique qui prit, dans les actes, en 1169, le nom d'Artésienne. C'est cette monnaie que l'on retrouve dans les mailles nombreuses portant un triangle accosté de lis et d'annelets, et au rf , dans les cantonnements, d'une croix, *Lila*, *Lille*, *Lile*. Les plus anciennes monnaies de Lille ont été étudiées par M. R. Serrure (*Ann. Soc. Num.*, 1888, 348). Ces pièces portent *INSVLAE*.

DOUAI

A Douai, le monnayage remonte au moins à l'année 1185, et peut être suivi jusqu'à la fin du xiv^e siècle. La commune intervint de bonne heure pour surveiller la fabrication des monnaies émises par le châtelain. Cette mesure était motivée, car le titre d'abord élevé, avait été abaissé, et la monnaie douaisienne était devenue inférieure à celle des pays voisins.

Le type de Douai présente un rameau à trois, cinq ou sept branches, qui se voit déjà sur certaines monnaies gauloises de la région.

Les mailles sont anépigraphes et portent ce type avec une croix cantonnée de points, de trèfles et de croisettes.

Gui de Dampierre (1280-1305) a frappé, à Douai, un esterlin ($\text{+ G COMES...DRIE r}\text{f MONETA DOVVAY}$), et un denier (G. COMES FLANDRIE ; champ : DOVAC, en deux lignes, $\text{r}\text{f SIGNUM CRUSIS}$).

COMTES DE FLANDRE

862. Beaudouin I^{er}, grand forestier de Flandre, gendre de Charles le Chauve. — Il eut, outre celui qui suit, Raoul, comte de Cambrai, dont naquit Isaac ; son fils Arnould I^{er}, également comte de

- Cambrai, eut pour successeur Arnould II, qui fut le dernier comte de Cambrai, ce fief ayant été donné à l'évêché.
879. Baudouin II, comte de Flandre, de Boulogne et de Ternois.
918. Arnould I^{er}, comte de Flandre ; il eut aussi Boulogne et le Ternois après la mort de son frère. Adolphe, arrivée en 933. Il s'associa son fils :
958. Baudouin III, qui mourut en 961.
- * 965. Arnould II. RAINOLIDVS.
- * 988. Baudouin IV. BALDVINVS, MARCHIO.
1036. Baudouin V, comte et marquis.
1067. Baudouin VI, comte de Hainaut, par sa femme, puis de Flandre.
- *1070. Robert I^{er}, comte de Flandre et d'Alost. ROBERT
1093. Robert II.
1111. Baudouin VII.
- *1119. Charles de Danemark, cousin germain du précédent. K.
1127. Guillaume de Normandie, cousin des précédents.
1128. Thierry d'Alsace, *id.*
- *1168. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois. PH. COMES OU PHILIPPVS.
- *1191. Marguerite, sœur du précédent, et Baudouin V de Hainaut et VIII de Flandre.
- *1194. Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople. B. COMES.
- 1206 Jeanne et Ferdinand de Portugal.
1244. Marguerite, sœur de la précédente, et Guillaume de Dampierre, son fils.
- *1280. Gui de Dampierre, frère du précédent.
- *1303.-1304. Philippe de Thiette, administrateur. FILP.
- *1305. Robert III de Béthune : son fils Louis, comte de Nevers et de Rethel, mourut avant lui.
- *1322. Louis, comte de Flandre, Nevers et Rethel.
- *1346. Louis III, comte de Flandre, Nevers et Rethel.
- *1384. Marguerite et Philippe de Rouvre, puis Philippe le Hardi, ducs de Bourgogne.

BÉTHUNE

Béthune remonte au x^e siècle. Ses seigneurs, avoués de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, restèrent indépendants des comtes de Flandre jusqu'au mariage de Mathilde ou Mahaut de Béthune avec Gui, comte de Flandre (1249). Cette ville fut alors disputée par le roi de France et changea fréquemment de maîtres.

Le monnayage de Béthune se compose exclusivement de mailles artésiennes portant un triangle accosté de lis et d'annelets et au rj BETU OU BETUNE, OU BETUNIA.

AIRE

M. Hermand pense que l'atelier d'Aire fut ouvert par Baudouin IX, comte de Flandre (*Hist. monét. de l'Artois*, p. 168). Les mailles d'Aire portent un lion passant et la légende ARIENSIS.

L'ÉCLUSE

Philippe le Beau, sous la tutelle de son père Maximilien, fit fabriquer, en 1492, des sols, doubles sols et florins, dont la croix est cantonnée des lettres S.L.V.S (*Slvis*) Cf., C. P., Serrure, *Rev. belge*, 1846, 402).

ARLEUX

Arleux ou Alleux, ville du Cambrais, après avoir appartenu à la maison d'Oizy-Crèvecœur, passa dans celles de Montmirail et de Coucy. Elle fut cédée, en 1272, à Gui, comte de Flandre, qui la donna à son fils Guillaume. Celui-ci la céda à son frère Robert et ce dernier à Jean de Flandre, son neveu (1313). Ce seigneur frappa à Arleux des gros, des esterlins et des doubles, portant MONETA ARLEUS OU MONETA NOVA DE ARLEUS. Lorsqu'il mourut en 1323, sa veuve, Béatrix de Saint-Pol continua la frappe des gros avec les légendes : † BEATRIS DE SANCTO, PAULO. rj † A. ARLEUS CASRI MONETA OU MONETA ALLODIENSIS.

BERGUES-SAINT-WINOC

On donne à Renould, abbé de Bergues-Saint-Winoc (1052-1060) des deniers avec : † RAINOLDU ET, croix ornée ṛ † BEREAS S. VINOC, croix pattée. Une maille avec MONETA ṛ BERGENS, appartient également à cette localité.

BEAUMONT

La seigneurie de Beaumont (auj. Jemmapes). fut donnée à Baudouin d'Avesnes quand le Hainaut fut partagé entre lui et son frère Jean. Baudouin fit frapper des gros au cavalier, copiés sur ceux de sa mère Marguerite, avec la légende : † B. D'AVENIS DNS BELLIMONTIS.

AGIMONT

De cette seigneurie, située près de Givet, on a un esterlin frappé par Jean de Looz, seigneur d'Agimont (1280-1310) avec les légendes † IOH. DNS. DE AGIMOT. ṛ MONETA AGIMOT. (*Rev. belge*, 1856, pl. 12.)

ORCHIES

Orchies ayant reçu, en 1188, de Philippe d'Alsace, des libertés municipales comme celles de Douai; le monnayage date probablement de cette époque. C'est à Orchies qu'il faut restituer la maille donnée à tort à Orgelet (Jura) et qui porte : † ORCSLET. Tête informe, ṛ † MOIESAT, Croix pattée.

ARTOIS

L'Artois proprement dit comprenait le territoire dans lequel se trouvaient les villes de Saint-Paul, Têrouanne, Aire, Saint-Omer, Hesdin, Lille, Sens, Bapaume et Avesnes. Cette province, qui faisait partie du démembrement opéré en 863 par Charles le Chauve, en faveur de

Baudouin Bras de Fer, comte de Flandre, fut réunie à la couronne en 1180 par le mariage de Philippe Auguste avec Isabelle de Hainaut. Saint Louis la donna à Robert, et l'Érigea pour lui en comté en 1236.

L'Artois passa dans la maison de Bourgogne par l'union de Jeanne de France avec Eudes, duc de Bourgogne. Il appartient ensuite à l'Espagne et revint à la France à la suite du traité de Nimègue.

L'origine du monnayage artésien a été savamment étudié par M. Alex. Hermand. Ce numismatiste, ainsi que d'autres archéologues, pense que le monnayage artésien fut usurpé par les comtes de Flandre dans la période de deux siècles qui s'écoula entre le règne de Lothaire et celui de Philippe Auguste. (*Histoire monétaire de la province d'Artois*, 1843, 1844).

Aux monnaies carolingiennes d'Artois frappées aux noms de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, d'Eudes, de Charles le Simple et de Lothaire, succédèrent des petites monnaies artésiennes, souvent anonymes, analogues à celles qui parurent simultanément en Flandre et en Hainaut. M. Hermand et les personnes qui partagent son opinion considèrent que ces dernières sont les premiers monuments de l'usurpation monétaire des comtes de Flandre en Artois. M. de Barthélemy pense que ces monnaies sont les premiers essais de leur monnayage particulier, mais en proposant de faire remonter cependant leur usurpation à une époque antérieure.

Dans l'édit de Pistes, on voit que le seul atelier monétaire conservé dans la partie de la France qui correspond à l'Artois, fut celui de Quentovic, qui existait dès l'époque mérovingienne, et dont on a des deniers depuis Pépin jusqu'à Charles le Simple. Quant aux ateliers d'Arras, Saint-Omer, Sens et Boulogne, qui ont émis des monnaies portant les noms des rois carolingiens jusque et y compris Lothaire, on n'en voit aucune mention dans les règlements royaux.

Il faut en conclure que, du moment où les comtes de Flandre se virent établis en Artois par la concession de

Charles le Chauve, ils s'emparèrent du monnayage de Quentovic, en le continuant aux types royaux, et qu'ils établirent ensuite ceux des autres villes d'Artois, dont les noms sont mentionnés sur les monnaies. (*Manuel*, 1851.)

Devenus plus indépendants encore, à l'avènement de la troisième race, ils renoncèrent alors au système carlovingien, et créèrent ces petites monnaies connues sous le nom générique d'*artésiens*, et qui se frappèrent principalement à Arras, à Saint-Omer, à Bruges, à Gand, à Lille, à Ypres, à Bourbourg, à Bergues-Saint-Vinoc, à Aire, à Béthune, à Tournay, etc (V. p. 444). Pour la classification de ces petites monnaies, nous ne pensons pas pouvoir mieux faire que de rappeler le passage suivant emprunté à M. Hermand : « J'attribue aux comtes antérieurs au XIII^e siècle et à ceux qui ont régné au commencement de ce siècle, jusqu'au normand Guillaume Cliton: les deniers au guerrier à mi-corps ; j'attribue à Guillaume Cliton, que je regarde comme l'introducteur de la croix normande fleurdelisée, les deniers à l'écusson vide ; à lui et à Thierry d'Alsace, sans distinction de croix fleurdelisée ou losangée, les deniers qui ont l'écu gironné ; enfin à Philippe d'Alsace et à Baudouin IX, les pièces dont l'écu du guerrier porte un lion... J'attribue spécialement à Baudouin VIII, comte de Hainaut de son chef, comte de Flandre du chef de sa femme, les deniers flamands du poids des artésiens, portant un guerrier debout, avec l'écu aux trois chevrons du Hainaut, coupé par moitié dans sa largeur. »

Le monnayage royal reparut lorsque Philippe Auguste eut réuni l'Artois à la couronne ; on connaît des monnaies frappées par ce roi suivant le système parisien à Saint-Omer et à Arras ; l'atelier de cette ville continua à ouvrir ensuite au nom des rois de France, mais l'ignorance des marques monétaires, et l'absence du nom de la ville, ont empêché jusqu'à présent que l'on ait pu discerner parmi les monnaies royales, celles qui avaient été particulièrement frappées à Arras.

De Philippe d'Alsace, on a des deniers avec son nom (R⁺ + ARAS O.) qui portent un A dans le champ. Les

mailles de Robert présentent d'un côté l'écusson d'Artois et au r^g, ARAS, dans les cantons d'une croix.

On voit, par un bail de 1212, que Bertrand de Creuze, monétaire du comte, avait le droit d'ouvrer dans toute ville de l'Artois, tant pour le profit du comte que pour le sien propre. Les deniers devaient valoir un denier parisien.

Quand Robert, frère de saint Louis, eut l'Artois en sa possession, des raisons commerciales lui firent reprendre le système des deniers ou mailles d'argent fin. Robert II augmenta peu à peu ses deniers pour leur donner la valeur des deniers parisiens, mais Mahaut, sa fille, reprit la maille artésienne, et frappa de ces petites pièces avec MEHAVT. écusson aux armes de Robert. r^g ARTH, croix ancrée.

Une maille de Robert II porte au r^g † MAGUS REN, qui n'a pas été expliqué.

Une autre maille avec † EUSTACHE est considérée comme présentant le nom d'un monétaire.

Robert II a frappé aussi, dans le territoire de Saint-Waast, un denier avec VEDASTE. Un denier porte au r^g MONETAE, et sur un troisième, on lit : † EGO SUM DE. Deux crosses et deux palmes r^g † ROBERTI. Croix.

A signaler les curieux deniers avec † DESTERAM, main entre A et ω ; r^g † ROBERTI ; — † DESTERA ; r^g BENE.

Supprimé dans le courant du xiv^e siècle, l'atelier royal d'Arras fut rétabli par Charles VI en 1420. Sous la domination de la maison de Bourgogne, les monnaies des souverains de cette province eurent cours en Artois, et ce ne fut que sous Philippe II d'Espagne, en 1582, qu'Arras émit des monnaies portant la mention de *comes* et *dominus* ATR, ART, ou ATREB.

On possède des pièces assez nombreuses de Philippe III et de Philippe IV (écus, liards, daldres, escalins, patagons et demis). Beaucoup de ces monnaies portent le *ral*, et ce différent se retrouve sur des quarts et des huitièmes d'écu de Louis XIII et Louis XIV. La dernière mention que nous trouvons sur la numismatique artésienne est l'établissement éphémère d'un atelier, par Louis XIV, en 1671, avec le différent AR. Les pièces provenant de

cette fabrication sont encore à retrouver. (Cf. Dewismes, *Catal. des m. d'Artois*, 1866, 16 pl.)

COMTES D'ARTOIS

- * De 863 à 1237 (Voy. la suite des comtes de Flandre et des rois de France).
- *1237. Robert de France, troisième fils du roi Louis VIII et de Blanche de Castille, naquit en 1216, et eut pour apanage, par testament de son père, les villes d'Arras, d'Aire, de Hesdin et de Lens, qui furent érigées en comté par le roi saint Louis, son frère.
- *1250. Robert II succéda à son père sous la tutelle de Mahaut de Brabant, sa mère, et de Gui II de Châtillon-Saint-Pol, que cette comtesse avait épousé en secondes noces : de 1284 à 1289 ; il administra le royaume de Naples pendant la captivité du roi Charles II. ROBERT.
- *1302. Robert III, petit-fils du précédent, et comte de Beaumont le Roger, prétendant au comté d'Artois, fut débouté par arrêt du parlement de 1332. L'Artois appartenait à sa tante *Mahaut*, fille de Robert II, qui avait épousé Otton, comte de Bourgogne. MEHAUT.
- 1329. Jeanne I^{re}, comtesse de Bourgogne et d'Artois, et Philippe le Long, roi de France.

SAINT-OMER

C'est probablement au XI^e siècle que fut créée la monnaie de Saint-Omer. Dans une charte de 1127, Guillaume Cliton donne sa monnaie aux bourgeois de Saint-Omer.

La première monnaie que l'on puisse attribuer avec certitude à Saint-Omer, porte : AUDOMARU, tête de profil. $\text{rj} \dots \text{OLDUS AC ?}$ Croix cantonnée de CRUX. On classe encore à cette ville plusieurs mailles, dont les plus certaines portent s.OM et ST-OME, avec une tête casquée ou une figure debout, ou saint Pierre avec une grande clef.

A Jeanne de Constantinople, on donne les petits deniers portant : † COMITISSA. R̄ s. TM. ES.TM. E. D'autres numismatistes proposent Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace.

Le monnayage communal fut établi en vertu d'une charte donnée en 1127, à la ville de Saint-Omer, par Guillaume Cliton, qui cédait sa monnaie. Mais ce privilège fut retiré par Thierry d'Alsace, le 22 août 1128. On attribue à cette fabrication communale, qui a duré une année, des mailles portant deux têtes ou deux personnages debout, avec les légendes s † s † s † s ou s † OMES † OME.

La série abbatiale de Saint-Omer comprend des mailles portant † AUDOMARUS, deux crosses, R̄ BERTINUS, ou sor † SOM, sos, sos, etc. Les deux crosses sont les signes des abbayes de Saint-Bertin et de Sainte-Marie ou Saint-Omer. Une série de mailles portant s. PETUS ou un personnage tenant une clef ou une crosse, sont également attribuées à l'abbaye.

Saint-Venant. — C'est à cet atelier que l'on classe les pièces portant VNENT POUR VENANT.

FAUQUEMBERGUES

Les seigneurs de Fauquembergues étaient châtelains de Saint-Omer. Leur monnayage, dont on trouve mention depuis le xiv^e siècle jusqu'au xv^e, paraît n'avoir été exercé d'une façon effective que sous Eléonore, femme de Rasse de Gavre, mentionnée de 1290 à 1326. Cette dame a frappé des deniers portant : ELIENOR en deux lignes ; autour, COMITISSA.DE ; R̄ FAUQUENBERGE OU FAUCONBERGA. Sur un autre denier, elle prend le titre de châtelaine de Saint-Omer : † AL' CAST' SCI AUD' R̄ DNA FALCOMB, en deux lignes.

Il faut également citer la maille dont le dessin se trouve dans l'ordonnance de 1315, publiée par M. Blancard.

La monnaie, retrouvée depuis peu, représente une femme debout tenant un trèfle et un faucon. (Cf. L. Deschamps de Pas, *R. N.*, 1887, 43.)

ENCRE (ALBERT)

Vers 1115, Charles, fils du roi de Danemark Canut et d'Adèle de Flandre, reçut le château d'Encre du comte de Flandre, Baudouin, son cousin germain. Charles prit le nom de ce fief, *Karolus de Anchora* (la localité est encore appelée *Incra* ou *Encra*), et y irappa un denier qui porte : † MONETA CA; dans le champ, RO-LI, en deux lignes, † INCRENSIS, croix.

Charles devint comte de Flandre après Baudouin. Quant à la seigneurie, après avoir appartenu à Concini, elle prit le nom d'Albert (de Luynes).

BARONNIE DE PÉQUIGNY

D'après une charte de Garnier de Borrenc, abbé de Corbie en 1300, on voit qu'entre autres privilèges, les barons de Péquigny, qui étaient de toute ancienneté vidames et vassaux de l'église d'Amiens, avaient le droit de *faire monnaie propre et de faire le cours en leurs terres et en leurs fiefs*. La baronnie de Péquigny a été, en 1762, érigée en duché, en faveur de Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, fils de Louis-Auguste, duc de Chaulnes. Elle avait passé, au XIV^e siècle, dans la maison d'Ailly, et à la fin du XVI^e dans celle de Chaulnes. (*Manuel*, 1851.)

On n'a pas encore retrouvé les monnaies de Péquigny.

COMTÉ DE BOULOGNE

A la fin du IX^e siècle, Hernequin, fils de Baudouin le Chauve, comte de Flandre, ayant épousé Berthe, fille de Helgaud, comte de Ponthieu, reçut de celui-ci un territoire qui forma le comté de Boulogne. Ce fief passa dans la maison de Flandre, dans celle de Dammartin, puis, à la fin du XI^e siècle, dans celle d'Auvergne.

Les monnaies portent généralement au r^ç le nom de la ville, URBS BOLONIE. Elles offrent des traces d'une influence anglaise.

Renaud de Dammartin (1191-1227) introduisit des types nouveaux. Il frappa des deniers en langue vulgaire, avec † REINNAULT COMES. Epée r̄ † BOULNGNE.

D'autres avec : RENAD' COM', dans le champ, BOLONU en deux lignes. r̄ BOLUNGNE OU BOLUNENE, croix, sont imités des deniers parisis de Philippe-Auguste, émis en Picardie et en Artois.

Alphonse ayant épousé Mahaut de Dammartin, veuve de Philippe de France, en 1238, prit le titre de comte de Boulogne, qu'il continua à porter lorsqu'il fut devenu roi de Portugal (1248) et même après la mort de Mahaut (1258). On a de lui un esterlin avec ALEFO REX PORTO. Buste de face; r̄ † COMES BOLONIE. (L. Deschamps de Pas, *R. N.*, 1885, 266.)

LENS-EN-ARTOIS

Cet atelier, connu depuis peu de temps, paraît avoir été créé par Eustache I, comte de Boulogne (1046). C'est à ce seigneur que M. R. Serrure attribue des deniers portant les légendes † EVSTAC... MI r̄ † LENS I CASTEL et le monogramme carolingien. Le système flandro-artésien apparaît nettement dans le denier avec † EVSTACHIVS et r̄ LESNENSIS (à rebours), qui appartient à Eustache II de Boulogne. M. R. Serrure attribue encore, sans grande certitude, à l'atelier de Lens deux pièces qui auraient été frappées par Eustache III. L'une porte MONETA autour d'un carré; l'autre deux figures debout tenant un sceptre. (*Ann. Soc. fr. de Num.*, 1887, p. 181.)

COMTES DE BOULOGNE

- 88.. Hernequin ou Hennequin, neveu de Baudouin le Chauve, comte de Flandre, et gendre de Helgaud I^{er}, comte de Ponthieu.
- 882. Regnier.
- 896. Erkenger.
- 89.. Baudouin le Chauve, comte de Flandre.
- 918. Adolphe, deuxième fils du précédent.

933. Arnould, comte de Flandre, frère du précédent.
965. Ernicule (le petit Arnould), fils de Guillaume, comte de Ponthieu, qui s'était emparé du Boulonnais.
972. Guy à la Barbe blanche.
- 97.. Baudouin II.
- *1046. Eustache I^{er}, à l'OEil.
- *1049. Eustache II, aux Grenons.
- *1095. Eustache III. *EYSTACHIVS*.
1125. Mahaut de Boulogne et Etienne de Blois.
- *1150. Eustache IV.
- *1153. Guillaume II, frère du précédent. *WILLELMVS*.
- *1159. Marie, sœur des précédents, et *Mathieu d'Alsace*. *MATHEVS*.
- *1173. Ide d'Alsace, *Mathieu de...* ? Gérard III, comte de Gueldre, Berthold IV, duc de Zeringhen, *Renaud de Dammartin*. *RENAD.COMES*.
1216. Mahaut de Dammartin et Philippe Hurepel, fils de Philippe Auguste.
1260. Marie, veuve de l'empereur Othon IV ; Alix, veuve d'Arnould de Wesemael, filles de Henri I^{er} de Brabant ; Henri III, duc de Brabant, neveu des précédentes ; Mathilde, femme de Robert de France, comte d'Artois ; puis de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, sœur de Henri III. Enfin Robert VI, comte d'Auvergne, auquel le comté fut cédé par les hoirs de Mahaut. — Pour la suite, voyez les *comtes d'Auvergne*.

CALAIS

Après la prise de Calais, et dès le 20 octobre 1347. Edouard avait nommé un essayeur et un gardien de sa monnaie dans cette ville. Il ordonna ensuite qu'on y frappa de la monnaie blanche semblable à celle d'Angleterre (6 février 1348). Enfin, le 28 mai 1349, il laissa au commandant et à la municipalité la liberté de faire frapper les monnaies telles qu'elles conviendraient. le mieux aux

habitants et aux pays voisins, ses amis et sujets. C'est pourquoi on imita quelques types français. D'après un contrat de 1371, on devait fabriquer, à Calais, des nobles d'or ayant cours pour 6 sous 8 deniers et de 45 pièces à la livre, selon le poids de la Tour de Londres, le demi et le quart de noble valant 40 et 20 esterlings, les pièces d'argent devaient être le gros de 4 esterlings, le demi-gros, l'esterling et la maille; enfin des *ferlynges* d'argent, dont quatre valaient un esterling (1,200 pièces de taille à la livre).

L'atelier continua à fonctionner sous Richard II et Henri IV, dont les monnaies calésiennes ne sont pas retrouvées.

La légende qui indique l'atelier est VILLA CALESIE OU CALISIE. On a d'Edouard III des gros, des demi-gros, des esterlings, et enfin un double sur lequel il prend le titre de seigneur de Merk (DNS MERKET). Un noble avec c au centre de la croix du *ꝛ* est également donné à l'atelier de Calais. Mais cette attribution n'est pas certaine non plus que celle d'un noble de Henri VI (Deschamps de Pas, *Rev. belge*, 1883). Des gros, demi-gros et esterlings portent le nom d'Henri. On attribue à Henri V les pièces où le buste est accosté de deux annelets, et à Henri VI celles où il est accosté de deux trèfles, mais cette classification n'a rien de certain.

COMTÉ DE SAINT-POL ET SEIGNEURIE D'ÉLINCOURT

Vers la fin du XI^e ou au commencement du XIII^e siècle, les comtes de Saint-Pol commencèrent à frapper monnaie à leurs noms. Ils appartenaient à une maison qui portait le nom de Candavène (1), et prenaient un type qui faisait

(1) On n'est pas d'accord sur l'origine de ce surnom de Candavène : les uns l'expliquent par *campus avenæ* ou *candens avena*; d'autres prétendent que la ville de Saint-Pol s'appela d'abord *Tervane* ou *Tervana*, c'est-à-dire *terra avenæ*. En tous cas, cette tige d'avoine est véritablement l'origine du blason adopté plus tard par les comtes de Saint-Pol, c'est-à-dire : *d'azur à une gerbe d'avoine d'or*. (*Manuel* 1851, note).

allusion à leur nom, c'est-à-dire une tige d'avoine qui traversait la croix du revers en bande. Cinquante ans après, Anselme substituait à ce signe des besants et des croissettes dans les cantons de la croix ; mais à l'avers, il gravait une tige d'avoine épanouie qui fut conservée par son successeur. A Hugues IV Candavène succéda, en 1205, Gaucher de Châtillon, qui avait épousé Elisabeth, fille de Hugues, et sous le règne de ce comte pas plus que sous ses successeurs, jusqu'à Gui IV en 1292, on ne peut retrouver de monnaies de Saint-Pol. Jusqu'à ce que l'on ait identifié des monnaies qui puissent se rapporter à cette lacune, ou des textes positifs, il sera permis de penser ou que les comtes de Saint-Pol de la maison de Châtillon cessèrent le monnayage, ou qu'ils continuèrent à faire frapper aux types et légendes de Hugues IV. (Rigollot, *R. N.*, 1850, 203).

Au commencement du xiv^e siècle, le roi de France se préoccupait beaucoup des réformes à introduire dans le monnayage des prélats et des barons, et il se préparait à établir le règlement de 1315, dans lequel on trouvera mentionnée la monnaie de Saint-Pol. A cette époque aussi Gui IV de Châtillon, comte de Saint-Pol, rétablit ses monnaies sur de nouvelles bases, et nous le voyons, *le vendredy devant la feste Saint-Vincent de l'an mil trois cent et six*, passer un traité avec Jehannin Tadolin de Lucques pour faire des deniers et des mailles qui, avec les monnaies royales, devaient avoir seuls cours dans le comté de Saint-Pol. (*Histoire de la maison de Châtillon-sur-Marne*, preuves, p. 162 ; *Arch. Nat.*, K, 902.)

Ses monnaies, aux légendes *QVIDO.COMES R[ex] MONETA SANTI. PAVLI*, portaient une petite gerbe en souvenir des types des anciens Candavène. Non content d'avoir un atelier monétaire dans ceux de ses fiefs qui relevaient du roi de France, il en établit également un dans sa terre d'Élincourt, sise dans le Cambrésis, sur les terres de l'em pire, en 1300. Cette innovation paraît n'avoir eu lieu que dans le but de pouvoir plus facilement imiter les monnaies du voisinage, sans être inquiété par le cours des monnaies de France. En effet, les premières monnaies d'Élin-

court sont servilement copiées sur celles de Saint-Pol que nous signalions plus haut. Mais bientôt parurent dans cet atelier des *cavaliers* imités de ceux de Valenciennes, des *gros au portail*, imités de ceux d'Alost, des *cokibus*, imités des monnaies de Cambrai, des *esterlings*, des deniers échiquetés de Dreux, comme ceux frappés en Bretagne par les ducs Arthur II et Jean III. Marie de Bretagne, veuve de Gui IV, frappa monnaie à Élincourt, à l'imitation des *gros* de Flandre et de Liège. Elle alla même jusqu'à contrefaire les monnaies royales, et nous la voyons, au mois de décembre 1337, s'engager à *faire faire sa monnoie en son chastel d'Élincourt, de telle sorte qu'elle sera différente de la sienne (de celle du roi), croix et pile, et ne fera fondre les monnoies du roy, et ne recevra nul billon qui vienne du royaume pour faire sa monnoie*. Deux ans après, elle était encore admonestée pour avoir fait travailler un monnayer du roi, Aimery de La Coste. (*Glossaire* de Du Cange, édition de 1845, t. IV, p. 517.)

Les pièces frappées à Élincourt portent MONETA ELINCOURT ou D'ELICORT, ou DE ELINCOURT; MONETA NOVA DE ELINCOURT.

On ne connaît de Jean de Châtillon-Saint-Pol, fils et successeur de Gui IV, qu'une monnaie d'argent, qui, par le fini de sa gravure et son type copié des écus d'or du XIV^e siècle, paraît provenir d'un coin destiné à ouvrir aussi de la monnaie d'or. Ses légendes sont : IOHANES. COMES. SANTI. PAVLI. E. T. NOIS (*Johannes comes Sancti Pauli en Ternois*). R̄ MONETA. DELINCOVRT. FET. ENFRANS. ARLEVS. (*Moneta d'Élincourt, faite en franc alleu*). Comme on a vu plus haut que la mère de Jean frappa monnaie à Élincourt, M. de Barthélemy a cru pouvoir conclure que la pièce n'est pas antérieure à 1339, date de la mort de Marie. Les numismatistes s'accordent à penser que les légendes doivent être expliquées ainsi que nous l'avons indiqué, et que Jean, ayant eu le projet d'établir un atelier de monnaies d'or à Élincourt, et n'ayant pu y réussir, employa à forger des monnaies d'argent le coin qu'il avait fait graver pour accomplir son premier projet.

En 1354, Mahaut avait épousé Gui VI de Luxembourg-Ligny, châtelain de Lille. Elle apporta le comté de Saint-Pol dans la maison de Luxembourg, lorsque son frère mourut (1360).

Gui de Luxembourg et son fils Waleran frappèrent également à Élincourt des monnaies copiées sur celles du roi, mais portant leurs noms.

Plusieurs pièces de Philippe de Bourgogne portent les titres de COM. LINEI ET STI PAULI. Mais M. de Coster a démontré qu'elles ont été fabriquées à Waelhem, près de Malines, lorsque Philippe, comte de Saint-Pol, administrait le Brabant pour Jean IV (*Rev. belge*, 1854, 182).

A signaler, le franc à cheval portant : IOHANNES : LUCAS : MATHEUS, Le comte à cheval $\text{rj} +$ GUIDO DE LUCENBOURG COMES DE LINI ET S. PAULI; — le gros avec TURONUS CIVIS de Waleran. Une pièce porte les légendes suivantes : IOH. DE. LVCEMBOVRG. COM. LINEI. rj MONETA. NOVA. ELINCOURC, avec les initiales LCBV dans les cantons de la croix. Ce Jean de Luxembourg était comte de Ligny et fils de Jean de Beaufort; sa tante Jeanne de Châtillon, comtesse de Saint-Pol et de Ligny, lui donna tous ses biens vers 1430; mais il ne fut pas comte de Saint-Pol, ayant cédé ce fief à son frère Pierre.

COMTES DE SAINT-POL

- 1023. Roger.
- 1067. Hugues I^{er} Candavène.
- 1070. Gui I^{er} (Arnould, baron d'Ardes, son beau-père et tuteur).
- 1083. Hugues II, frère du précédent.
- *1130. Hugues III. HVGO.
- 1141. Enguerrand.
- *1150. Anselme, frère du précédent. ANSEL. COMES.
- *1174. Hugues IV. HVGO. COMES.
- 1205. Élisabeth et Gaucher de Châtillon.
- 1219. Gui II.
- ?1226. Hugues V, frère du précédent. HVGO.
- 1248. Gui III.

- ?*1289. Hugues VI.
 *1292. Gui IV, frère du précédent. GVIDO.
 *1317-39. Marie de Bretagne, veuve de ce dernier. MARIE
 DE BRETAGNE.
 *1317. Jean de Châtillon.
 *1344. Gui V (Jean de Landas, son beau-père et tuteur).
 GVIDO.
 *1360. Mahaut, sœur du précédent, et *Gui VI* de Luxem-
 bourg, seigneur de Ligny.
 *1371. Waleran de Luxembourg (Élincourt). VALRANUS.
 *1415. Jeanne de Luxembourg et *Philippe de Bourgogne*
 (Brabant). PHS.
 1429. Jeanne de Luxembourg, sœur de Waleran.
 1431. Pierre I^{er}, de Luxembourg, petit-fils de Gui V.
 1433. Louis.
 1476. Pierre II.
 1482. Marie, mariée à Jacques de Savoie, puis à François
 de Bourbon-Vendôme.
 *1495. François II de Bourbon.
 1545. François III.
 1546. Marie de Bourbon, sœur du précédent et Jean
 de Bourbon, puis François de Clèves, puis
 Léonor d'Orléans.
 1601. François d'Orléans, etc.

CAMBRAI

Le roi Charles le Chauve donna aux évêques de Cambrai le droit de battre monnaie à Lambres (vers 861).

Après la déposition de Charles le Gros, Cambrai appartenait à Zvintibold, puis aux rois de Germanie. Malgré un passage d'une chronique qui pourrait faire croire que le comte Isaac avait battu monnaie à Saint-Gery, il est probable que le monnayage des comtes laïques de Cambrai n'a jamais existé.

Le privilège monétaire fut confirmé aux évêques par l'empereur Otton en 941, par Otton III en 991, et en 1001 (*V. doc. n° 23*), époque à laquelle il autorisait l'atelier épiscopal de Cateau-Cambresis, en 1003 par Henri II, en 1019

par le pape Calixte II, en 1142 par Innocent II, en 1146 par l'empereur Conrad III, en 1153 par Frédéric I^{er}, en 1179 par le pape Alexandre III, en 1182 par Henri VI.

Nous voyons des monnaies de Cambrai portant les noms de Charles le Chauve et de Zvintibold.

Il y avait également un atelier, ouvrant, dès le temps de Charles le Chauve, à l'abbaye de Saint-Gery, près Cambrai; à une date que l'on n'a pas encore retrouvée, une partie des émoluments de cet atelier était dévolue au monastère, puis ensuite réunie à l'atelier épiscopal de Cambrai. Nous voyons en effet Isaac, comte de Cambrai, qui, en 934, tenait du roi en bénéfice l'abbaye de Saint-Gery, ainsi que la moitié du château de Cambrai, des impôts, et de la monnaie, avoir une discussion à ce sujet avec l'évêque qui obtint un entier gain de cause auprès de l'empereur en 947. Cette mesure fut confirmée en 1146 par Conrad III, roi des Romains, qui accorda à Nicolas I^{er} le droit de battre monnaie.

La série des monnaies épiscopales de Cambrai débute par des mailles portant un buste d'évêque, parmi lesquelles on en trouve une portant CAMR dans les cantons d'une croix (P.-Ch. Robert, *Numism. de Cambrai*, 1863, in-4^o.)

Sous Nicolas de Fontaines, le monnayage signé paraît avec des gros présentant une tête et un denier avec † CASTRI IN CAMERACESIO, édifice. Les monnaies d'Enuerrand et de Guillaume sont des esterlins.

Une charte de Gui de Collemède, en 1299, dit que l'évêque peut faire frapper les monnaies qui lui conviennent, et qu'il donne cours à sa monnaie (*medallia argentea*) pour cinq tournois. Ces pièces sont des esterlins. C'est sous Gui II que commença la fabrication des *coquibus*, oboles à l'aigle éployée que le peuple considérait comme un *cog*, d'où le nom.

Philippe de Marigny frappe des gros cambréciens, des gros au lion, des *coquibus*, et des mailles avec bras tenant une crosse.

Pierre de Mirepoix introduisit le type du gros au cavalier, qui valait 6 deniers parisis, et conclut avec le comte

Guillaume un arrangement par lequel leurs monnaies devaient être reçues réciproquement dans les deux pays. Guillaume II d'Auxonne copie le gros au lion du comte Guillaume II de Hainaut.

Un titre de 1347 nous apprend que l'évêque Gui IV de Ventadour chargea Jehan Bougier d'Arras de fabriquer des *deniers blancs*, appelés *On-le-vault*; des *deniers noirs*, appelés *Vallans*, valant 2 deniers tournois; des *mailles d'or*, dont la description se rapporte aux florins (FLOR. PSU. CA OU FLOR. EPI. CA). Par un appendice, on voit que Gui IV faisait également frapper des deniers blancs valant 2 tournois, des deniers noirs (v. 1 tournois), des mailles tournois. Pierre IV d'André imite certains types des Pays-Bas (le *lion heaumé*, la *plaque*, le *gros au lion*) et des types français (des doubles de billon noir; des blancs, un *gros au châtet*, un mouton d'or et un franc à cheval).

A partir de cette époque, les ordonnances monétaires se succèdent en assez grand nombre, mentionnant des monnaies qui ne sont pas toutes retrouvées (V. doc. nos 24 et 25). Pour l'épiscopat de Jean T'Serclaës, on ne possède ni texte ni monnaies. La seule pièce donnée à Pierre V est une plaque portant une aigle.

Jean de Grave et de Lens imita le type des Drielanders et des anges d'or de Brabant. Il est probable que cette imitation fut continuée par Jean VI de Bourgogne.

A la fin du xv^e siècle, à Cambrai, on compte en *patars*, terme synonyme de *vierlanders* (appelés aussi *braspenings* ou *plaques*).

Sous Jacques de Croy, en 1510, le Cambrésis est érigé en duché par l'empereur Maximilien. On ne connaît pas de monnaies des prélats de la maison de Croy, et pendant la première moitié du xvi^e siècle, beaucoup d'évaluations furent faites, à Cambrai, en monnaies impériales. Maximilien de Berghes, qui fut le premier archevêque de Cambrai, frappa des écus d'or de 40 patards, des *dalders* ou thalers (30 patards), et des pièces de 5 gros, de 5 patars, des *patards*, des *liards*, des *gigols*, des *mittes* de cuivre pur. Le même prélat a frappé, sous les empereurs

Ferdinand I^{er} et Maximilien II, des florins d'or, des thalers, demis-quarts et huitièmes de thaler, portant d'un côté son nom et au r celui du souverain.

Louis de Berlaimont émit des pièces de 1, de 2 et de 6 deniers et continua le monnayage des florins, dallers et divisions. Plusieurs de ses monnaies portent une croix cantonnée de Loys.

Le monnayage épiscopal cessa lorsque les Espagnols eurent pris Cambrai sur le maréchal de Balagny (1595). Après la campagne de 1677, Cambrai fut réuni à la France.

Malgré les efforts des bourgeois, l'atelier monétaire épiscopal ne fut jamais partagé avec la cité, ni cédé comme à Metz ou à Strasbourg.

Mais le chapitre de la cathédrale, corps politique autant que religieux, fit acte d'autorité en maintes occasions. Dans un accord de 1310, le chapitre de Notre-Dame de Cambrai réclamait comme un droit le dixième des profits de la monnaie épiscopale. En 1252, Nicolas de Fontaines conféra au chapitre le droit de percevoir les revenus de l'évêché pendant la vacance du siège et de battre monnaie à son coin jusqu'à ce que l'élu eût reçu de l'empereur l'investiture des droits régaliens.

Une autre concession analogue fut obtenue de Pierre d'André, en 1364.

Les monnaies proprement dites portent MONETA CAPITULI.

On possède des *grôs*, des *esterlings*, des *cokibus*, des *doubles* et des *florins* (frappés après l'épiscopat de l'évêque Gui III).

A citer également le double mouton d'or, frappé entre 1368 et 1378, qui porte la légende CAPITVLVM. CAMERACENSE. SEDE. VACANTE (C. Robert, *R. N.*, 1888, p. 78).

ÉVÊQUES DE CAMBRAI

752. Geoffroi, évêque de Cambrai et d'Ar-ras.	817. Halidgarius.
763. Albéric.	831. Thierry.
790. Hildoardus.	863. Hilduin.
	866. S. Jean I ^{er} .
	879. S. Rothandus.

887. Dodilon.
 904. Etienne.
 933. Fulbert.
 956. Bérenger.
 957. Enguerrand I^{er}.
 960. Ansbert.
 965. Wibald.
 966. Tedon.
 977. Rothard.
 995. Herluin
 1011. Gérard I^{er} de Flor-
 mes.
 1049. Lietbert.
 1076. Gérard II.
 1092. Gautier.
 1095. Manassès, évêque
 de Cambrai.
 1105. Odon.
 1113. *Vacance*.
 1115. Bouchard.
 1131. Liethard II.
 1137. Nicolas I^{er} de Lhi-
 cores.
 1167. Pierre I^{er}.
 1174. Robert.
 1175. Alard.
 1179. Roger.
 1192. Jean II.
 1197. Nicolas II de Reux.
 1197. Hugues d'Oisy.
 1199. Pierre II de Cor-
 beil.
 1200. Jean III de Béthune.
 1219. Geoffroi de Fon-
 taines.
 1236. Guillaume.
 1238. Gui de Laon.
 *1241. Nicolas III de Fon-
 taines, NICHOLAVS.
 *1273. Enguerrand II de
 Créquy, INGER-
 RANNVS.
 *1285. Guillaume de Hai-
 naut, GVILLS.
- *1296. Gui II de Colmieu
 GVIDO.
 *1306. Philippe de Mari-
 gny, PH ou PHIL-
 LIPPVS.
 *1309. Pierre III de Levis,
 PETRVS.
 *1323. Gui III d'Auvergne.
 *1336. Guillaume II
 d'Auxonne, GVIL-
 LEMVS.
 1342. Gui IV de Venta-
 dour.
 *1349. Pierre IV d'André,
 PETRVS.
 *1368. Robert II de Ge-
 nève, ROBERTVS.
 *1372. Gérard III de Dain-
 ville, GERARDVS.
 1378. Jean IV T^r Ser-
 claes.
 1388. *Vacance*.
 1390. André de Luxem-
 bourg, ANDRIV DE
 LYCEBOVRT.
 1396. *Vacance*.
 *1398. Pierre V d'Ailly,
Moneta PETRI.
 *1411. Jean V de Gavre,
 IOHANES.
 1439. Jean VI de Bour-
 gogne.
 *1480. Henri de Berghes,
 H. D. BERGIS.
 1502. Jacques de Croy.
 1516. Guillaume de Croy.
 *1519. Robert de Croy.
 *1556. Maximilien de Ber-
 ghes, 1^{er} archevê-
 que. M. A. B. BER ou
 MAX. A. B.
 *1570. Louis de Berlai-
 mont. LVD. A. BER-
 LAIMONT.
 1596. Jean Sarrazin.

1597. Guillaume de Berghes.	1674. Jacques - Théodore de Brias.
1609. Jean II Richardot.	1694. François de Salignac de la Mothe Fénélon.
1614. François 1 ^{er} Buisseret.	1715. Jean III d'Estrées.
1615. François II Vanderburch.	1718. Joseph - Emmanuel de la Trémouille.
1649. Gaspard Dubois.	1720. Guillaume II Dubois.
1667. Ladislas Jounart.	

CRÈVECŒUR

La seigneurie de Crèvecœur, fief de l'évêque de Cambrai, appartint aux comtes de Flandre. Guillaume ayant donné les terres de Crèvecœur et d'Arleux à son fils Jean, celui-ci y frappa des gros au cavalier avec la légende *MONETA NOVA CREPICORDI*. Béatrix de Saint-Pol, veuve de Jean, donna les deux terres au roi et reçut en échange celle de Chauny-sur-Oise (1337).

WALINCOURT (Nord)

Ce fief avait relevé des sires de Crèvecœur. Au *xiv^e* siècle, il appartenait aux Werchin, sénéchaux héréditaires du Hainaut. En 1306, le comte de Hainaut donna au sirè de Walincourt le droit de frapper monnaie. Mais en 1314, le même Jean de Walincourt reconnut que son fief dépendait de l'évêque de Cambrai, et cessa de frapper monnaie sur l'injonction de ce prélat.

Le gros au cavalier de Jean porte les légendes : \dagger IOHANNES DNS DE WAL R^{f} \dagger MONETA NOVA WAULINCORT. Guillaume 1^{er}, comte de Hainaut, fit aussi frapper à Walincourt, en 1305 et 1366.

SERAIN

Serain, fief du Cambrésis, relevait de Crèvecœur, et c'était un apanage des maisons de Saint-Aubert et de Walincourt. Les seigneurs de Serain eurent le droit de

frapper monnaie avant 1313. Les seigneurs de Ligny pos s'édèrent Serain, car on a des gros de Waleran II (1304), des gros et esterlins de Waleran III (1371) avec les légendes MONETA NOVA SERENENSIS, MONETA SEREMNE ou MONETA SERAIN.

COMTÉ DE HAINAUT

Ce pays, habité primitivement par les Nerviens, eut des comtes qui devinrent héréditaires au x^e siècle. Vers 1051, Baudouin VI, comte de Flandre, acquit le Hainaut, par mariage. Sa veuve, Richilde, et son fils, Baudouin II, ne purent conserver la Flandre. Le Hainaut, occupé par Philippe le Bon, en 1427, passa dans la maison d'Autriche. Les traités de 1659 et 1678 cédèrent à la France le Hainaut français (Valenciennes, Condé, Maubeuge, Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, Givet, Charlemont, Philippeville).

Le denier de Rainier V, avec une épée, et celui avec une dextre bénissante, restitué à Baudouin II par M. R. Serrure, sont frappés à Mons (MONRES, MONETAS). De 1099 à 1244, la monnaie se compose de mailles muettes, frappées en majeure partie à Valenciennes et portant le monogramme de Hainaut, sorte d'H formée par l'opposition de deux frontons de temple (V. *Cat. coll. P. C. Robert*, Vente 1886, n^o 31). Marguerite de Constantinople adopta le système monétaire de saint Louis, et fit frapper des gros *au cavalier armé*, qui furent imités par divers seigneurs, notamment par Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont. Jean II d'Avesnes monnaya à Valenciennes (VALENCENENSIS), à Mons et à Maubeuge (MELBODIENSIS), des gros *au monogramme, au cavalier, à l'écu, au lion*, des esterlins et des monnaies de billon imitées des monnaies de France. Guillaume continue ce monnayage à Valenciennes et à Wallincourt, et émet des coquibus. Ses monnaies sont difficiles à distinguer de celles de son fils Guillaume II. Marguerite II introduit le florin (avec COIT'HANIA) et frappe des deniers, des gros *au monogramme* et à *l'aigle tenant le monogramme*.

Le monnayage de l'or sous Guillaume III comprend : le *grand mouton*, le *mouton*, le *grand* et le *petit franc à cheval*, le *double royal*, le *royal* et le *franc à pied*. On a du même prince de nombreuses variétés de gros et de deniers. Albert frappa des *couronnes* et des *doubles cour. d'or*, des gros à *l'aigle tenant l'écu*, à *l'écu carré*, à *l'écu penché*, au *monogr.*, etc. Guillaume IV monnaya à Valenciennes des *anges* et des *couronnes* d'or, des *gros au lion tenant l'écu*, au *lion dans la haie*, etc. Jacqueline frappa des *tuins* d'argent et des *deniers noirs*; Jean IV monnaya, comme comte de Hainaut, des *couronnes* d'or, des *doubles palards*, *drielanders*, *tuins* et $1/3$ de *tuins*. Philippe le Bon frappe aussi en Hainaut, et le monnayage s'arrête. Depuis Guillaume III, le seul atelier était Valenciennes. Les Etats de Hainaut frappèrent des monnaies avec *PACE. ET. IVSTICIA*, en 1577, à Mons, et Alexandre Farnèse battit, dans le même atelier, des monnaies royales, de 1579 à 1587. Les armes du comté furent d'abord : *D'or, à 3 chevrons de sable*; puis : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or au lion de sable* (Flandre), *aux 2 et 3 d'or au lion de gu.* (Hollande) (R. Chalon, *Rech. sur les m. des comtes de Hainaut*, 1848, Suppl. 1852-54-57; A. de Witte, *Num. des Etats du Hainaut et du Tournais*, 1888).

COMTES DE HAINAUT

- 998. Rainier IV.
- *1013. Rainier V, RENNADVS.
- 1030. Rainier VI.
- 1051. Richilde et Baudouin VI, comte de Flandres.
- *1071. Baudouin II, BALDEVIN.
- 1099. Baudouin III.
- *1120. Baudouin IV.
- *1170. Baudouin V.
- *1195. Baudouin VI.
- *1206. Jeanne.
- *1244. Marguerite de Constantinople, MARGARETA.
- *1208. Jean II d'Avesnes, IOHS, IOHANNES.
- *1304. Guillaume I^{er} le Bon, G, GVILLELMVS.

- *1337. Guillaume II, GVILLELMVS.
 *1345. Marguerite II et Louis IV de Bavière, empereur ;
 MARGARETA ; LVDOVICVS.
 *1356-89. Guillaume III de Bavière, GVILLVS.
 *1358. Albert de Bavière, régent ; comte, en 1389,
 ALBERTVS.
 *1404. Guillaume IV, GVILM.
 *1417. Jacqueline de Bavière (IAC), et *Jean IV, duc de
 Brabant ; ION ; puis Humfroy, duc de Gloucester,
 en 1420.
 *1427. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, PHS.

DUCHÉ DE LORRAINE

Le duché de Lorraine relevait de l'Empire. Cependant, en 1300, Thibaut de Rumigny rendait hommage au roi de France. En 1465, Louis XI déchargea de cet hommage le duc Jean II ; mais les ducs devaient hommage pour le Barrois qui avait été réuni à la Lorraine par le mariage de René I^{er} d'Anjou et d'Isabelle (1419). Le 16 août 1542, le duché de Lorraine fut déclaré duché libre et indépendant. En 1738, d'après un arrangement avec la France, le duché fut cédé au roi de Pologne, Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, par le duc François III, qui reçut en échange le grand-duché de Toscane. La Lorraine fut réunie à la France en 1766.

Les monnaies des ducs de Lorraine commencèrent à être frappées lorsque cette province fut devenue un fief héréditaire. Godefroi le Barbu, duc de basse Lorraine, ayant assassiné Albert d'Alsace, à qui l'empereur Henri III avait donné la haute Lorraine ou Mosellane, celui-ci, pour punir le meurtrier, rendit le duché de haute Lorraine héréditaire en faveur de Gérard d'Alsace, neveu de la victime, vers le milieu du XI^e siècle. Les monnaies de Gérard connues jusqu'à ce jour ont été frappées à Remiremont et à Saint-Dié. En 1155, Mathieu I^{er}, ayant acquis Nancy, y établit un atelier monétaire.

Le duc Mathieu était attaché au parti de l'empereur Frédéric, et ce monarque lui en témoigna sa reconnais-

sance en ornant de l'aigle impériale les armes et la bannière de Lorraine. F. de Saulcy pense que cette distinction fut l'origine de l'usage d'accoster d'une aigle l'épée de *Marchis*, et de soutenir de deux aigles l'écusson ducal. C'est peut-être aussi de là que sont venus les *alérions* (aiglons sans bec et sans ongles), qui sont les principaux *meubles* de l'écu de Lorraine.

Dans les dernières années du xiii^e siècle et durant la première moitié du xiiii^e, on frappa à Sierk, à Thionville et à Lunéville des monnaies qui, ne portant pas de nom de prince, peuvent appartenir aussi bien à Mathieu II qu'à Ferry III ; ce fut ce dernier qui paraît avoir le premier gravé sur son numéraire l'écu de Lorraine. Ferry IV imita servilement les monnaies royales de France, et Gaucher de Châtillon les esterlings.

En 1346, la duchesse Marie de Blois devint régente. C'était la volonté du duc Raoul, qui, par son testament, fait la veille de la bataille de Crécy, avait donné à son épouse la *mainbournie* pendant la minorité de son fils Jean I^{er}. C'est à cette date qu'appartiennent les pièces portant les légendes latine et romane que voici : † IOHANNES. DVX. MARCHIO. DE. LOTORIGIA. Ecu écartelé de Lorraine et de Blois. † † MARIE. DVCHESSE. MANBOVRS ou MANBOVR. DE. LA. DVCHIE ; 2^e lég. : † MONETA. DE. NACEI. Croix cantonnée de quatre couronnes (*Grande plaque*).

Jean I^{er} a frappé quelques monnaies sur lesquelles son nom est accompagné de celui de Robert, duc de Bar (1371). F. de Saulcy a pensé que l'extrême rareté des monnaies de Jean II d'Anjou et l'absence du numéraire de Nicolas d'Anjou pouvaient s'expliquer par une continuation des types monétaires de René (*Monnaies des Ducs héréd. de Lorraine*, 1841).

René II ayant fait peindre sur sa bannière un bras armé sortant d'une nuée avec les devises : *Adjuva nos, Deus salutaris noster*, ou *Fecit potentiam in brachio suo*, à l'occasion de sa guerre contre le duc de Bourgogne, introduisit ce type sur ses monnaies. Il fut le premier à faire frapper des florins d'or et des testons.

Un grand écu d'argent de René II, qui présente le duc

armé debout et, au R̄, un écu surmonté d'un heaume, porte la date 1488. Ce serait la plus ancienne monnaie lorraine datée. Le duc Antoine continua le monnayage de ces grands écus sur lesquels il est représenté à cheval (J. Hermerel, *Ann. Soc. de Num.*, 1887 et 1888).

Pendant l'occupation française (1634-1661), on frappa des monnaies anonymes à Nancy, et des *doubles lorrains* à Stenay.

De son côté, Nicolas-François émit des testons à Florence (*Moneta nova Florent. cusa*, 1635) avec le titre de duc de Lorraine.

Plus tard, les ducs adoptèrent les types de Louis XIV en les modifiant plus ou moins.

Parmi les pièces les plus curieuses de la série lorraine, il faut citer les imitations de Ferri IV avec les légendes PHIRICVS ou FERRICVS.DEVX. R̄ TVRONVS.DVCIS, ou PARISIVS.CIVIS, ou BVRGENSIS et dans le champ ^{FOR}_{TIS} sous une couronne (gros tournois, maille-tierce et bourgeois fort de Philippe le Bel). Ferri IV imita également les esterlings anglais en inscrivant la légende LONTONRENGIE.

Les types des monnaies lorraines sont assez variés, et nous ne pouvons qu'en indiquer brièvement quelques-uns : Buste de chevalier armé ; cavalier armé ; aigle impériale ; croix simple et à double traverse ; écu à une bande chargée de 3 alérions ; épée en pal, quelquefois tenue par une main ; épée entre deux alérions ; chevalier armé debout ; type tournois ; type esterling ; épée entre deux écus de Lorraine ; écu de Lorraine surmonté d'un heaume ou d'une aigle ; même écu surmonté d'une épée entre deux heaumes ; épée entre deux roses ; deux écus surmontés d'un astre ; écu parti de Lorraine et de Bar (sous Jean I^{er}) ; épée entre deux feuilles de houx ; saint Nicolas ; bras armé sortant d'un nuage ; écu ou bande aux armes de Lorraine sur une épée en pal ; écu aux armes composées de Lorraine ; croix formées de C et de L ; etc.

Voici les formes ordinaires par lesquelles sont indiquées les ateliers sur les monnaies lorraines :

Nancy : NANCEI, NANCEII (ou Y), etc.

Epinal : SPINAL.
 Remiremont : ROMARICVS, ROMARTI.
 Saint-Dié : SAIN, DIEI ; SCS. DEODATVS.
 Thionville : TIONVILLE.
 Prény : PRINEI.
 Lunéville : LINIVILLE.
 Neufchâteau : NVEFCHATL, MO. NOVI, CASTRI.
 Châtenoi : CHASTENOI.
 Mirecourt : MERICORT, MVRICOVRT.
 Sierck : CIERK, CIRÈS, SIERK.
 Vezelise : VESELL.
 Saint-Mihiel : S. MICHAEL.
 Badonvilliers : BA.

Remiremont. — Cet atelier a frappé des deniers de Gérard d'Alsace avec l'édifice carré et la légende SCS. PETRVS au r̄. Sur les pièces de Thierry et de Simon, on voit saint Pierre agenouillé. Des deniers anonymes aux légendes S. PETRVS R̄ SCS. AMATVS donnent saint Pierre agenouillé et une croix cantonnée des lettres RO-MA-RI-CVS ; d'autres portent les légendes PETRVS R̄ ROMARICVS ou même seulement la dernière. Charles IV frappa dans cet atelier un teston, en 1638.

Saint-Dié. — Le monnayage de cet atelier débute par un denier qu'on a voulu attribuer à Zvintibold et se continue par des pièces portant la légende DEODATVS VSVS et une tête de profil. Gérard d'Alsace, Thierry I^{er} et Simon II ont également monnayé dans cette officine, M. Maxe-Werly donne au chapitre de Saint-Dié un certain nombre de deniers avec le buste tenant une crosse et un livre accompagné de la légende DEODATVS (L. Maxe-Werly, *Num. de Remiremont et de Saint-Dié*, Nancy, 1879).

DUCS DE LORRAINE

- *1048. Gérard d'Alsace (Saint-Dié, Remiremont) GERARDVS.
 *1070. Thierry (Saint-Dié). DEODERICVS.

- *1115. Simon I^{er} (Nancy, Remiremont, Epinal). SIMON.
DVX.
- *1139. Mathieu I^{er} (Nancy). MAHVS.
- *1176-1195. Berthe de Souabe, veuve de Mathieu I^{er},
(Nancy). BERTA.
- *1176. Simon II (Saint-Dié). s.
1205. Ferri I^{er} de Bitche.
- *1206. Ferri II. F. DVX. LOTOR.
1213. Thibaut I^{er}.
- *1220. Mathieu II (Sierck, Thionville, Prény, Lunéville,
Nancy). M.
- *1251. Ferri III (Nancy, Neufchâteau, Châtenoi, Sierck,
Mirecourt). FERRI.
- *1303. Thibaut II (Nancy, Neufchâteau), T. DVX.
- *1312. Ferri IV (Nancy). F. DVX *ou* FERRICVS.
- *
Gaucher de Châtillon, comte de Porcien (Neuf-
château). G. COMES. POR.
- *1329. Raoul (Nancy). R. *ou* RADVLPHVS.
- *1346. Marie de Blois, régente (Nancy).
- *1346. Jean I^{er} (Nancy, Neufchâteau, Preny, Sierck).
IOHANNES. DVX. MARCHIO.
- *1390. Charles II (Nancy, Saint-Mihiel, Sierck). KAROLVS.
- *1431. Antoine de Vaudemont, prétendant (Vézelize).
ANTHONIVS.
- *1431. René I^{er} d'Anjou (Nancy, Saint-Mihiel). RENATVS.
- *1453. Jean II d'Anjou (Nancy). IOHES *ou* IOHAN.
1470. Nicolas d'Anjou.
- *1473. René II de Lorraine-Vaudemont (Saint-Dié, Nancy,
Saint-Mihiel). RENATVS.
- *1508. Antoine (Nancy). ANTHON *ou* ANTHONIVS.
- *1544. François I^{er} (Nancy). FRANCISCVS.
- *1545. Nicolas de Lorraine, régent (Nancy). NICO. C. VAVDE
ADM. LOTH. B.
- *1555. Charles III (Nancy). CARO.
- *1608. Henri (Nancy).
- *1624. Charles IV et Nicole (Nancy).
- *1625. François II (Badonvilliers).
- *1626. Charles IV (Nancy).
- *1634. Nicolas-François Nancy, Florence).

- *1634. Louis XIII, roi de France, }
 1643. } Anne d'Autriche, régente, } occupat. franç.
 } Louis XIV, roi de France, }
 *1638. Charles IV (Remiremont).
 *1661. Charles IV (Nancy).
 1675. Charles V.
 *1690. Léopold (Nancy).
 *1729. François III (Nancy).

COMTÉ DE VAUDÉMONT

Le comté, créé en 1070 en faveur de Gérard, fils de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, passa dans la maison de Joinville (1314), puis dans celle de Lorraine par le mariage de Marguerite de Joinville avec Ferri de Lorraine (1394). Le comté devint l'apanage des fils cadets des ducs de Lorraine et passa à la France. On connaît quelques deniers et oboles des comtes. Ce sont des imitations des types lorrains du cavalier et du guerrier debout (com. v. ou c. v). Une obole avec MON. CAI. indiquerait l'atelier de Châtel-sur-Moselle (cf. Laurent, *R. N.*, 1867, pl. II).

GORZE

Le monastère de Gorze ne paraît pas avoir eu de monnaies antérieures à celles que Charles de Rémoncourt, fils naturel de Charles III de Lorraine, fit frapper. Ce personnage devint abbé de Gorze le 24 novembre 1607 et résigna ses bénéfices en faveur du prince Charles de Lorraine (1643). L'abbaye fut donnée à l'évêque de Metz (1650) et fut réunie à la France, en 1663.

Les pièces frappées par Charles de Rémoncourt sont des écus d'or, copies des doubles pistoles du duc Charles III, des florins, des écus et des testons d'argent. Toutes ces pièces portent le buste du prince avec un col rabattu et au r^e les armes pleines de Lorraine, surmontées d'une couronne. (P. C. Robert, *M. de Gorze sous Charles de Rémoncourt*, 1870.)

COMTÉ, PUIS DUCHÉ DE BAR

Le comté de Bar fut donné par l'empereur Otton I^{er} à Frédéric d'Ardenne, fils de Wigeric, comte du palais sous Charles le Simple. Le comté fut érigé en duché, en 1355, par le roi Jean en faveur de Robert pour lequel l'empereur Charles IV avait déjà érigé Pont-à-Mousson en marquisat de l'empire (1354).

En 1419, Louis de Bar, cardinal-évêque de Châlons, devenu duc de Bar par la mort de son frère, légua le duché à René d'Anjou, son petit neveu, depuis duc de Lorraine, afin d'éviter les suites du procès que lui avait intenté Yolande, reine d'Aragon, devant le parlement de France.

Les plus anciennes monnaies du Barrois peuvent selon C. Robert appartenir à Henri II ou à Henri III. Les derniers et oboles que l'on donne habituellement à Henri II portent *BARRI.DVOIS* et deux bars adossés (Armes parlantes). F. de Saulcy considère la présence des lis sur des monnaies barroises comme un signe de la suzeraineté de la France : cette explication est contestable.

En 1342, le comte Henri IV fit un traité avec Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg pour la fabrication d'une monnaie sociale qui devait être émise pendant trois ans « *par nous, roi de Bohême, en notre ville de Lucembourg, et l'autre, en notre ville de Damvillers ou ressort, là où mieux nous plairait; par nous comte de Bar, l'un en notre ville de Saint-Mihiel, et l'autre en notre ville de Sten ou ailleurs en notre comté de Bar* ». Henri IV imita aussi les *doubles* de Philippe de Valois.

En 1354, Robert, comte de Bar ordonna de faire frapper des plaques à Saint-Mihiel ou ailleurs, ainsi que d'autres monnaies blanches et noires analogues à celles du roi de France. Le bail de cette fabrication fut modifié en 1355. La même mention de monnaies blanches et noires se retrouve dans un bail de 1385.

Pendant la minorité de ses fils, Edouard II et Robert, Yolande de Flandre gouverna le Barrois et y frappa des monnaies, surtout des doubles, imités de ceux du roi Jean, avec BRANCORV ou BARICOIT dans le champ (*R. N.*, 1883, 192). La fabrication des doubles à la légende BRANCORV continua sous Edouard II et Robert. En 1365, ce dernier fit fabriquer des espèces blanches à un denier de moins que celles de France. De 1370 à 1374, Guillaume de Nancy, maître des monnaies de Bar, fabriqua des petits florins d'or, des mailles blanches appelées *béguinettes*, des deniers blancs appelés *heaulmes* et des deniers noirs. On a retrouvé ces monnaies de Robert ainsi que des gros tournois, des doubles tournois avec DVX sous la couronne. F. de Saulcy attribue à Edouard III des pièces sans le nom du souverain qui portent une croix cantonnée de deux bars ou l'écusson de Bar. A signaler le remarquable demi-gros de Louis, cardinal-duc, frappé à Varennes, SEMGROS. VAREN (*Rech. sur les m. des C. et Ducs de Bar*, 1843).

Ateliers du Barrois :

Bar. — Les monnaies d'Henri II avec BARRI, DVCIS y furent probablement frappées. A partir d'Edouard I^{er}, l'existence de l'atelier est certaine.

Saint-Mihiel, MICHAEL. — Cet atelier fut établi en vertu d'une charte par laquelle Richer accordait à perpétuité à Uldaric, abbé de Saint-Mihiel le droit de battre monnaie (1099). Par une autre charte, Richer autorisa l'abbaye à frapper monnaie en son nom (1124). L'atelier de Saint-Mihiel est le seul qui survécut à l'acte de cession de 1419.

Mousson. — Deux monnaies de Henri IV ont été frappées dans cet atelier. MOTIONS.

La Marche. — Atelier signalé par divers documents.

Etain. — Mentionné dans un traité de 1342.

Clermont. — Atelier postérieur à 1344.

Varennes. — Postérieur à 1415. (L. Maxe-Werly, *Monnaieurs et ateliers du Barrois*, *Rev. belge*, 1874-1875.)

COMTES ET DUCS DE BAR

951. Frédéric d'Ardenne.
 984. Thierry I^{er}.
 1024. Frédéric II.
 1034. Sophie de Bar et Louis, comte de Mousson et de Montbéliard.
 1093. Thierry II, comte de Mousson, Montbéliard, Bar et Verdun.
 1104. Thierry III, comte de Montbéliard, Bar et Verdun.
 1105. Renaud I^{er}, frère du précédent, comte de Montbéliard et Bar.
 1150. Renaud II.
 1170. Henri I^{er}.
 1191. Thibaut I^{er}, frère du précédent.
 *1214. Henri II. HENRICVS.COMES.
 1240. Thibaut II.
 *1296. Henri III.
 *1302. Edouard I^{er}. ED.COMES.
 *1337. Henri IV. H.COMES.BARRI.
 *1344. Edouard II, Yolande de Flandre, sa mère et régente. EDWARDVS. — IOLANDIS.FLAD.
 *1352. Robert, duc en 1355. ROBERTVS.
 *1411. Edouard III.
 *1415. Louis, cardinal et duc. LVDVICVS.KAR.
 *1419. René d'Anjou. En 1431, il devint duc de Lorraine. Voyez plus haut.

AVIOTHE

Les pièces de cette localité située dans le Barrois ont été frappées par Geoffroy, comte de Chiny (1361) avec la légende MONETA AVIOTENSIS. Ce sont des plaques et des quarts de plaque.

LIGNY

La seigneurie de Ligny fut cédée en 1231, par Henri, duc de Bar, à sa fille Marguerite, fiancée à Henri, fils de Walerand, duc de Limbourg et d'Ermesinde, héritière du comte de Luxembourg (V. Cuypers, *Rev. belge*, 1852, p. 165.)

Sur les monnaies de Ligny on trouve le titre de *COM. LINEI* OU DE *LINEIO* OU *MONETA DE LINEIO*. Ces pièces sont : des francs à cheval et des écus d'or de Jean de Luxembourg (1353) et de Gui (1364) ; des agnels, des écus, des francs à pied, des nobles, des gros et des deniers, de Waleran III. Ce monnayage d'imitation est mentionné dans une lettre de rémission accordée en 1376, à Guesclin le Charpentier, orfèvre, qui avait les coins de ces pièces (Saulcy, *Doc.*)

VERDUN

A la fin du x^e siècle, Verdun appartenait à l'Empire. Le comte de Verdun qui était alors Frédéric, fils de Geoffroi et de Mathilde, donna à Alberon, évêque de Verdun, l'atelier monétaire de cette ville ; cette libéralité fut confirmée par l'empereur en 997. On peut voir dans ce fait la preuve de l'usurpation des ateliers monétaires de Lotharingie par les ducs de basse Lorraine et leurs chevaliers, usurpation qui dut avoir lieu également dans d'autres localités, et qui doivent faire considérer comme féodales une bonne partie des monnaies qui portent des noms impériaux, lors même que les ateliers qui les ont émises ne sont pas mentionnés dans les diplômes constatant les concessions faites au clergé.

Le monnayage des évêques commence à la fin du x^e siècle avec des espèces qui portent la signature de l'empereur en même temps que celle de l'évêque. Celui-ci ne frappe de monnaies avec son nom seul que dans ses domaines ruraux.

L'évêque Richard fut le premier qui cessa de mettre le nom de l'empereur sur sa monnaie ; il avait commencé par émettre des espèces avec le nom de Henri III.

Le monnayage fut souvent interrompu et paraît avoir cessé après Louis de Haraucourt (1430-1456). Lorsque Verdun appartenait déjà à la France, deux évêques de la puissante maison de Lorraine y frappèrent monnaie, mais ce fait est une exception.

Heymon est le premier évêque dont on possède des monnaies. Un curieux denier de Raimbert avec la légende REGINETS et la tête de face porte au r̄ une façade d'église, type qui se conservera. Sous Thierry, on voit paraître la légende VRBS CLAVORVM, dont l'explication n'est pas certaine. Quelques pièces portent dans le champ MARIA ou MARIA. VIRGO. Le nom THEODERICUS se trouve également dans le champ ainsi que celui de Richer.

On classe à Richard des pièces qui portent le nom de Verdun et la légende SALVS. MVNDI. Cette légende se retrouve sous Henri I^{er} dont une obole présente un oiseau, type curieux. M. Maxe-Werly pense que les monnaies de l'évêque Henri I^{er} ont été frappées à Saint-Mihiel, par suite d'une convention renouvelée en 1124 par Henri, qui avait été faite primitivement entre l'évêque Richer et une maison religieuse, en 1099 (*Rev. belge*, 1875). Il ne faudrait pas considérer cette convention comme une cession complète, car le droit monétaire des évêques est confirmé par l'empereur Frédéric Barberousse dans une charte de 1156, ainsi que par les règlements de l'évêque Alberon de Chiny.

Ce dernier voulant soulager son peuple, en supprimant la monnaie qui était alors très altérée, cessa pendant quinze ans d'en frapper, et donna cours pendant ce temps à la monnaie épiscopale de Châlons-sur-Marne dans son diocèse. Voici ce que la chronique rapporte : *Nec illud de laude episcopi prætereundum est quod per quindecim annos quibus præsul sedet, plebiculæ suæ ita pepercit ut percussuram proprii numismatis depravatam, mox post primum annum deposuerit et Catalaunensem monetam inducens nunquam deinceps nummi percussuram, ne pauperes inde gravarentur, mutari fecit.* (Manuel, 1851).

Après Alberon, on trouve une lacune dans le monnayage de Verdun jusqu'en 1314. Les évêques furent cependant très puissants et il est probable qu'ils frappèrent des pièces analogues à celles de Metz et de Toul, avec un buste d'évêque tenant un livre et une crosse. Il est vrai que pour cette période on trouve des stipulations en tournois, parisis, esterlins, etc.

L'évêque Henri d'Apremont, avec lequel reparait le monnayage épiscopal, imite les doubles parisis, les deniers, les mailles tierces, les gros tournois, les deniers à la couronne et les blancs à la queue, de Philippe le Bel. Hugues de Bar continue en copiant le double tournois, le denier blanc à la queue et le gros denier blanc de Jean II. On ne connaît aucune monnaie de leurs successeurs jusqu'à Louis I^{er} de Bar sous lequel on trouve l'atelier de Varennes. Cet évêque et son successeur frappent des imitations de quelques monnaies messines. Après Louis de Haraucourt, il y a une nouvelle lacune qui cesse seulement avec Erric de Lorraine dont les testons, 1/4 et 1/8, sont une innovation. En 1606, Pierre Joly, procureur général des Trois-Évêchés, invita Erric, au nom de Henri IV, à ne plus monnayer à Verdun, mais l'évêque n'en tint pas compte. Le successeur d'Erric, Charles de Lorraine-Chaligny, frappa de rares monnaies sur lesquelles on trouve les initiales B et G qui appartiennent probablement aux graveurs Bailly et Gennetaire. Un grand écu a été gravé par Nicolas Marteau. Sous l'évêque Charles, l'atelier de Dieulouard fut transféré à Mangiennes.

Le monnayage de Verdun cessa lorsque le Parlement de Metz eût été créé, le 15 janvier 1633. (P. C. Robert, *M. et jetons des évêques de Verdun*, *Ann. Soc. de Num.*, 1885-1886.) C. Robert a attribué aux comtes de Verdun, Gozelon (1019-1044) et Godefroid (1049-1060) des deniers portant SCA. MARIA. en les rapprochant des monnaies épiscopales à la même légende. (*Descr. Coll. Robert*, vente 1886, p. 106).

Ateliers des monnaies épiscopales :

Dieulouard : DS. LOVVART.

Hattonchâtel : HADONISCASTRV.

Verdun : VIRDVNVM.

Dun : DVNVM.

Sampigny : SAMPINIACUM.

Varenes : VAREN.

L'abbaye de Sainte-Vannes, de Verdun, devait à la libéralité impériale le droit de monnayer à Mousson : l'archevêque de Reims s'étant emparé de cet atelier au XI^e siècle fut obligé de lui donner en compensation : *Attare de Variis*. (Cf. *Gall. Christ*, T. XIII, pr. p. 557.)

ÉVÊQUES DE VERDUN

776. Pierre.	1156. Albert I ^{er} de Marcey.
813. Austran.	1163. Richard III de Crissoi.
818. Heriland.	1172. Arnould de Chinny.
822. Hilduin d'Allemagne.	1181. Henri II de Castres.
846. Atton.	1186. Albert II de Hircis.
870. Berhard.	1208. Robert I ^{er} de Grand-pré.
881. Dado.	1217. Jean I ^{er} d'Apremont.
923. Hugues I ^{er} .	1224. Raoul de Torote.
925. Bernoin.	1245. Gui I ^{er} de Traignel.
940. Berenger.	1246. Gui II de Mello.
962. Wicyfrid.	1247. Jean II d'Aisse.
984. Hugues II.	1252. Jacques I ^{er} de Troyes.
984. Alberon I ^{er} de Lorraine.	1255. Robert II de Milan.
985. Alberon II de Verdun.	1271. Ulric de Sarnay.
* 988. Heymon. HEIMO.	1275. Gérard de Grandson.
*1025. Raimbert. R. OU RAMBERT.	1278. Henri III de Grandson.
*1039. Richard I ^{er} . RICARDVS.	1289. Jacques de Ruvigny.
*1046. Thierry. TEODERICVS.	1297. Jean III de Richerincourt.
*1089. Richer. RICHERVS.	1303. Thomas de Blamont.
1107. Richard II de Grand-pré.	1305. Nicolas de Neuville.
*1117. Henri I ^{er} de Vierzon. — HENRICVS.	1312. Henri IV d'Apremont. — HENRICVS. EPC.
1129. Ursion.	1350. Otton de Poitiers.
1131. Alberon III de Chinny. ALBERO.	*1352. Hugues de Bar. HVGONVS.
	1362. Jean IV de Bourbon.
	1371. Jean V de Dampierre.

1376. Gui III de Roye.	1508. Louis IV de Lorraine.
1379. Léobald de Cousance.	1523. Jean VII de Lorraine.
1404. Jean VI de Sarrebrück.	1544. Nicolas II de Lorraine.
*1419. Louis I ^{er} de Bar. LVDOVICVS.	1548. Nicolas III Pseume.
1430. Louis II de Haraucourt.	1576. Nicolas IV Bousmard.
1437. Guillaume Fillastrc.	1584. Charles I ^{er} de Lorraine.
1449. Louis III de Haraucourt.	1588. Nicolas V Boucher.
1456. Guillaume II de Haraucourt.	*1593. Erric de Lorraine. ERRIC. A. LOTH.
1500. Guaric de Dommartin.	*1616. Charles II de Lorraine. CAROLVS.

TOUL

Le monnayage autonome des évêques de Toul, du XI^e au XIV^e siècle ne fut jamais d'une grande activité ni d'une circulation répandue. La plupart des monnaies des évêques sont frappées dans la ville de Toul, dont le nom est d'abord LEVCHA, CIVITAS, puis VRBS. TVLLI, TVLLO, CIVIS, TVLENSIS, TVLLENE, TOVL, TVLLVS, etc. Le type qui a persisté le plus longtemps est un édifice, église ou château, de forme variable que C. Robert considérait avec raison comme une dégénérescence du temple carolingien. La fabrication des espèces, à Toul comme à Metz, est tellement défectueuse que les pièces n'ont souvent reçu qu'en partie l'impression du coin.

Le premier produit du monnayage de Toul paraît être quant à présent un denier de l'évêque Etienne (994) avec OTTO. REX au ñ (*Ann. Soc. Num.*, 1888, 581). Viennent ensuite les deniers de Berthold, portant une tête et les noms d'Otton III et d'Henri II (R. Serrure, *Ann. Soc. fr. Num.*, 1888, 230).

Sous Pierre de Brixey, un buste d'évêque paraît sur les deniers. C'est ce même évêque qui reçut, en 1168, de l'empereur Frédéric Barberousse, le droit de frapper monnaie à Liverdun, parce qu'il venait de reconstruire cette ville. Des deniers portent en effet, avec un poisson, le nom LIBDVN. Les produits postérieurs de l'atelier de Li-

verdun sont indiqués par les légendes : DE.LIB, LB'd, KASTRO.LIBDV.

Sous Gilles de Sorcy, des deniers présentent une tête mitrée de face, une crosse, une main bénissante sur une large croix.

Divers deniers classés à Jean de Sierck, portent un écu chargé d'une bande à trois coquilles posée sur une crosse. A partir de ce moment, le monnayage de Toul est composé d'imitations de toutes espèces. Jean d'Arzilières copie les gros cambrésiens, les cavaliers de Jean II d'Avesnes à la légende *SIONVM.CRVCS*, les spadins de Ferry IV de Lorraine, le denier de Renaud de Bar, évêque de Metz et enfin l'esterlin de Jean I^{er} de Brabant avec l'écu parti aux deux lions de Brabant-Limbourg. Cette dernière pièce était frappée dans l'atelier de Blénod (*MONETA BLNOD*). Amédée de Genève imite le demi-gros de Charles IV, le double tournois de Philippe VI. C. Robert classait vers l'époque d'Amédée de petits spadins copiés sur ceux de Ferri IV de Lorraine, dont voici la description : *TOVL*, guerrier debout avec épée et bouclier *ᚠ NO.CITETI*, épée en pal. Ces monnaies, qui ne paraissent pas épiscopales, seraient des espèces frappées à Toul, lorsque les bourgeois se furent emparés de la ville, après leurs victoires sur les gentilshommes du pays soutenus par la noblesse lorraine. La légende devrait être lue : *Toul notre cité* (Robert, *M. des évêques de Toul*, 1844).

Thomas de Bourlémont, frappe une monnaie avec ses armoiries (*fascé sur une crosse*) et des esterlins de type anglais dont l'un porte *EC.MONETA.NOSTRA ᚠ TOLLO.CIVITAS*. Un autre porte au *ᚠ LVNTOLENGIEN* pour imiter l'esterlin de Ferri IV qui n'est déjà qu'une imitation. Le monnayage de Toul se termine avec les gros et divisions du gros de Pierre de la Barrière (*Descr. de la coll. Robert*, vente 1886, p. 81-98).

ÉVÊQUES DE TOUL

805. Wannicus.		872. Arnould.
813. Frothier.		895. Ludelme.
847. Arnoulf.		907. Droco.

922. F. Gauslin.	*1231. Roger de Marcey. r.
963. S. Gérard.	*1255. Gilles de Sorcy. GILES.
* 995. Etienne. STEPHANVS,	AVESKES.
Robert.	*1278. Conrad Probus
* 995. Berthold. BERTOLDVS.	CONRAVS.
1019. Heriman.	*1296. Jean de Sierck. —
*1026. S. Brunon d'Asbourg.	IOHANNES.
BRVNO.	1305. Gui de Piernes.
*1051. Udon. vdo.	1306. Otton de Grandson.
*1070. Pibon. PIBO.	1307. Eudes de Colonna.
1107. Richwin de Com-	*1309. Jean d'Arzilières.
mercy.	IOHANNES.
*1126. Henri de Lorraine.	*1320. Amédée de Genève.
HENRICVS.	AMEDEVVS.
*1168. Pierre de Brixel. PE-	*1330. Thomas de Bourlé-
TRVS.	mont. THOMAS.
1191. Eudes de Vaudemont.	1353. Bertrand de la Tour.
*1198. Matthieu de Bitche.	*1363. Pierre de Barrière.
MAHE.	PETRVS. DE. BAR.
*1210. Renaud de Chantilly.	1363. Jean de Heu.
RINALD.	1372. Jean de Neufchâtel.
?1217. Gérard de Vaudé-	1384. Savin de Florano.
mont.	1385. Jean de Neufchâtel.
1220. Eudes de Sorcy.	1399. Philippe de Ville-sur-
?1229. Garin. g.	Illon.

METZ

Suivant F. de Saulcy, qui a étudié avec soin les monnaies messines, Adelberon I^{er} fut le premier prélat auquel l'empereur Othon I^{er} accorda la propriété de l'atelier monétaire de la ville de Metz. Cette concession paraît avoir eu lieu en 960, époque à laquelle l'évêque obtint l'avouerie et comté de Metz. Ses monnaies portent son nom et celui de l'empereur, OTTO (dans les cantons d'une croix) IMPERATOR. Thierry I^{er}, son successeur, continua son exemple ; mais, en 977, l'empereur Otton II lui ayant donné, à la prière de Théophanie, son épouse, tous les droits régaliens de la ville et cité de Metz, il supprima le nom impérial, et rendit sa monnaie indépendante. En 983, il établit un nouvel atelier à Epinal, et l'on

a retrouvé les monnaies forgées à son nom dans cette ville ainsi qu'à Metz.

Sous Thierry II paraissent les premières monnaies frappées à Remiremont, sous Adelberon III, celles de Remilly. C'est aussi sous ce dernier épiscopat qu'on voit paraître les monnaies frappées à Sarrebourg, par le chapitre de la cathédrale, en vertu de la concession qui lui avait été faite en 1056 par l'empereur Henri III, à la condition que les monnaies capitulaires auraient le titre et le poids des monnaies messines. Des pièces portant les légendes *IORIS* et *EDTRG*, qui ont les caractères les plus frappants d'analogie avec les monnaies capitulaires de Sarrebourg, n'ont pas encore été expliquées.

Sous Hériman paraît l'atelier de Marsal. Poppon, qui fut élu malgré l'empereur Henri IV, commença par inscrire le nom de l'empereur sur ses monnaies, probablement en signe de vassalité ; puis après l'avoir apaisé par ses soumissions, il abandonna cette innovation pour continuer la monnaie indépendante, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs. L'exemple de Poppon fut suivi plus tard par Etienne de Bar.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les évêques furent contraints par les insurrections de la cité de ne plus exercer leur droit régalien que dans les châteaux de leurs domaines ruraux.

« L'évêque Bouchard d'Avesnes, le 30 janvier 1292, engagea pour cinq ans son droit de frapper monnaie aux magistrats de Metz, moyennant la somme de cinq cents livres messines. C'est le premier exemple que nous trouvons dans cette ville d'une amodiation, qui avait peut-être déjà été faite précédemment. Adémar de Monthil en fit autant en 1334 pendant deux ans, et Thierry de Boppart, en 1376, pour dix années. En 1376, le 14 août, le même prélat cédait à la cité tous ses droits monétaires, moyennant quatre mille francs d'or. A dater de cette époque, la monnaie de la ville de Metz devint municipale, et l'on n'en forgea plus au nom de l'évêque que dans quelques petites villes du diocèse où existaient d'anciens ateliers, tels que ceux d'Epinal, Marsal et Vic.

Cependant Thierry de Boppard avait mis pour condition de sa vente que lui ou ses successeurs pourraient racheter le droit de frapper monnaie à Metz quand il leur plairait. Robert de Lenoncourt, qui voulait devenir souverain à Metz, s'empessa d'emprunter à son chapitre la somme nécessaire pour ce rachat, c'est-à-dire douze cents livres. François de Beaucaire, son successeur, et Charles II, cardinal de Lorraine, cédèrent en 1556, au roi Henri II, le droit de frapper monnaie à Metz, en réservant néanmoins celui d'en fabriquer dans toutes les terres du diocèse situées hors des murailles de la ville. Peu après, le roi de France décriait les monnaies de l'évêque de Metz, frappées à Vic, comme étant d'un trop mauvais aloi.

Henri de Verneuil fut le dernier évêque qui fit frapper monnaie, et il le fit à Vic. Quant à la ville, un arrêt du conseil du 11 janvier 1663 lui défendit de frapper monnaie à son coin. En 1666, commença l'émission des monnaies royales. » (*Manuel*, 1851).

Les monnaies frappées à Metz sont : le *florin* ; le thaler ou gros écu, le demi-thaler, le quart de thaler, le teston messin, le franc messin, le demi-franc, le quart de franc, le gros messin, le demi-gros, la tiercelle ou bugne, le double ou demi-bugne, le denier, le liard, le demi-liard, et l'angevine ou quart de denier.

Les types des monnaies épiscopales sont : le temple, saint Etienne à genoux, le buste du saint, une main tenant une crosse, une large croix avec main bénissante, buste d'évêque à mi-corps, de profil ou de face, saint Etienne lapidé ; saint Etienne debout dans un contour elliptique ; bustes des évêques Charles et Robert, etc. Les plus intéressantes de ces monnaies sont : les *petits cavaliers* ou *doubles deniers* et les *spadins* de Renaud, frère du comte de Bar, qui introduisit les types et la taille des espèces lorraines ; le denier à la main bénissante, le gros et la *grande plaque* (Ecu à trois croix) d'Adémar de Monthil (Cf. *R. N.*, 1884, 210), les gros de Thierry V, de Raoul de Coucy, de Conrad de Boppard, qui sont d'une très belle fabrique.

Les monnaies municipales de Metz se divisent en deux

groupes : les pièces à flan mince, depuis la fin du xiv^e siècle ; les pièces à flan épais ; depuis la réunion à la France. Les florins d'or au type du saint debout sont antérieurs à 1400 ; ceux qui portent la tête de saint Etienne appartiennent au xvii^e siècle. Le gros d'argent est la plus ancienne monnaie épiscopale (le saint agenouillé) ; le demi-gros a été créé au xvi^e siècle ; la *bugne* ou *tiercelle* (le 1/3 du gros ou 4 deniers) est déjà citée en 1376 ; ses subdivisions sont postérieures. Les thalers, bien qu'allemands, commencent sous la domination française et présentent trois types : 1^o le saint Etienne debout et l'aigle d'empire ; 2^o le saint Etienne debout et l'écu de la cité ; 3^o le buste du saint et l'écu de la cité (demi-thalers, quarts) ; testons qui paraissent être le tièrs du thaler ; francs, demis et quarts de franc ; liards, vers 1555, (*Quarta solidi*), demi-liards (*Octava solidi* ou *tres denarii*).

Les monnaies municipales de Metz eurent une grande vogue et furent souvent contrefaites (F. de Saulcy, *M. de la ville et des évêques de Metz*, 1836 ; C. Robert, *Monn. des Evêques de Metz*, *Ann. Soc. de Num.*, 1887-1888 ; *Cat. Coll. Robert*, 1886).

Le maître-échevinat de Metz qui remontait aux institutions franques s'affranchit vers le xiii^e siècle de l'empereur et de l'évêque. Mais ce ne fut guère que vers l'époque du siège de Metz (1552) que les monnaies échevinales apparurent. Malgré son caractère exceptionnel et son existence éphémère, la monnaie échevinale était bien une monnaie. Ces pièces portent constamment l'écu du personnage et au r̄ celui de la ville. Les légendes sont : MONETA. NOVA. METENSIS, ou les noms du maître-échevin ; au r̄ l'indication de la valeur, QVARTVS. DENAR. ou OCTAVA. SOLIDI, ou des devises (P. C. Robert, *Rech. sur les m. et jetons des Maîtres échevins de Metz*, 1853 ; Quintard, *Mém. Soc. Arch. Lorraine*, 1884).

Maîtres-échevins dont on a des monnaies :

1562-1567. Jean le Braconnier. *Angevine* ou *quart de denier*.

- 1577-1588. Wiriat Copère. *Demi-liard* ou 8° de sou.
 1578-1605. Jacques Praillon.
 1600-1601. Claude Noblet.
 1601-1608. Jean de Villers.
 1602-1609. Jean Bertrand de Saint-Jure.
 1602-1618. Nicolas Maguin.
 1606-1607. Charles Sartorius.
 1610-1638. Abraham Fabert.
 1620-1632. Jean-Baptiste de Villers.
 1630-1631. Isaac Bague.
 1633-1640. Philippe Praillon.
 1640-1641. Adrien de Bonnefoi.
 1641-1648. Henri de Gournay.
 1648-1659. Nicolas Auburtin, échevin-trésorier.
 1659-1663. François Fabert.

ÉVÊQUES DE METZ

- * 929. Adelheron I^{er}. ADELBERO.
 * 964. Thierry I^{er}. DEODERIC.
 * 984. Adelheron II. ADELBERO.
 *1006. Thierry II. Metz. DEODERICVS.
 *1047. Adelheron III. ADELBERO.
 *1073. Hériman. HERIMANN.
 *1090. Poppon. POPPO.
 *1103. Adelheron IV. ADALBERO.
 1118. Théodgere.
 *1120. Etienne de Bar. STEPHANVS.
 *1164. Théodoric III. TEODERIC'.
 *1171. Frédéric de Pluvoise. FRIDERIC'.
 *1173. Théodoric IV. TEODERIC'.
 *1180. Bertram. BERTRANN'.
 *1213. Conrad I^{er} de Scharpheneck. CONRADVS.
 *1224. Jean I^{er} d'Apremont. IOHANNES.
 *1239. Jacques de Lorraine. IACOBVS.
 1261. Philippe de Floranges.
 1265. Guillaume de Traisnel.
 1270. Laurent.
 1280. Jean de Flandre.
 *1282. Bouchard d'Avesnes. BOVCARDVS.

- *1297. Gérard de Relanges. IERAD ou GE.
- *1302. Renaut de Bar. Epinal. R. ou RENA.
- 1318. Henri Dauphin.
- 1325. Louis de Poitiers.
- *1327. Adémar de Monthil. Metz. Marsal. ADEMARIVS.
- *1361. Jean III de Vienne. id. id. IOH'ES.
- *1365. Thierry V de Boppart. id. id. THEODC'.
- 1383. Pierre de Luxembourg.
- *1388. Raoul de Coucy. Marsal. RAD'D'COCY.
- *1416. Conrad-Bayer de Boppart. Marsal, Vic. CONRAD'.
- 1459. George de Bade.
- 1484. Henri de Lorraine.
- *1505. Jean IV de Lorraine. IO, CARDINALIS.
Nicolas de Lorraine.
- *1550. Charles I^{er} de Lorraine. CAROLVS.
- *1551. Robert de Lenoncourt. Metz. ROBERTVS. CARD'.
- 1555. François de Beaucaire.
- 1568. Louis de Lorraine.
- *1578. Charles II de Lorraine. CAROL, CARD.
- 1608. Anne d'Escars de Givry.
- *1612. Henri de Verneuil. Vic. HENRI.

SIRES D'APREMONT

Le 12 mars 1354, Geoffroi IV, sire d'Apremont, obtint de l'empereur Charles IV un diplôme qui lui conférait le droit de frapper monnaie. Bien que les évêques de Metz, dans le fief desquels se trouvait Apremont, aient dû faire opposition à l'exercice de ce privilège, et qu'on n'ait pas encore retrouvé de monnaies, il est certain qu'il y en eût de fabriquées. Nous lisons en effet dans Duby la mention suivante, prise par lui dans D. Carpentier: *Instrument comment messire d'Aspremont ait etabli maistre Lambert de Namur par deux ans, a faire sa monnaie à Dun, blanche, noire et d'or et de quel loy et quantité et comment li nons monseigneur doit i estre.* (Manuel, 1851, p. 294).

ALSACE

Bergheim. — Bractéate, avec tête de Saint et B-E (XIV^e s.)

Colmar. — Monnayage autorisé le 23 avril 1376 par l'empereur Charles IV, fonctionna jusqu'en 1674. Le patron est saint Martin; il figure sur le plus ancien thaler, qui est de 1527. Le type habituel est la *morgenstern*, masse d'armes étoilée de l'écusson de la ville.

Ensisheim (Landgraviat de Haute-Alsace). — Cet atelier frappa monnaie de 1584 à 1632 pour les landgraves de la maison d'Autriche, Ferdinand, Rodolphe, Maximilien, Ferdinand II et Léopold V. Beaucoup de thalers et de subdivisions y ont été fabriqués au moyen des *rouleaux* d'acier sur lesquels étaient gravés les types.

Le nom d'Ensisheim ne figure pas sur les monnaies qui portent, à la suite des titres du souverain, LANDG. ALS. (*Landgravius Alsatiæ*), et les armes du landgraviat de la Haute-Alsace (*de gueules à la bande d'or, accompagnée de six couronnes de même*). Le landgraviat inférieur appartenait à l'évêque de Strasbourg.

Froberg-Montjoye. — Le château de Montjoie (*Froberg*), datant du XIII^e siècle, fut détruit en 1635. Les seigneurs de Montjoie sont compris dans l'édit du 18 juin 1554, qui décria aussi les monnaies de Vauvillers et de Franquemont. M. Engel donne une monnaie avec MONETA. FROBER., croix pattée, ñ aigle. M. P. Joseph a publié récemment une pièce qui paraît être un échantillon du monnayage décrit : † MO. NO. FROBE. 1554, croix. R FERDINAN : RE. . R. X. Lion debout tenant une clef. Les anciens seigneurs de Montjoie portaient *de gueules à la clef d'argent en pal* (*Bulletin de numismatique et d'archéologie*, 6^e vol., 1887, p. 97).

Haguenau. — Deniers du XII^e siècle, avec HAGE-NOWE. En 1374, fabrication de monnaies d'or et d'argent, qui se continua jusqu'au XVII^e siècle, époque des pièces à la Rose qui furent contrefaites en Italie.

Landau. Monnaies obsidionales en 1702 et 1713.

Lichtenberg. — Atelier de Woerth-sur-Sauer, de 1587 à 1632; autre forge à Babenhausen. Frédéric-Casimir frappa à Hanau et créa, à Bouxwiller, un atelier pour ses possessions alsaciennes. Hanau porte : *chevronné d'or et de gueules de six pièces*, et Lichtenberg, *d'argent au lion de sable et à la bordure de gueules*.

Molsheim. — En 1573, Jean IV de Mandersheid, évêque de Strasbourg, y établit un atelier.

Mulhouse. — Cité impériale depuis le XIII^e siècle, monnaya de 1622 à 1625, des thalers et divisions avec la légende MILHVSINA.

Murbach et Lure. — Les deux monastères de Lure et de Murbach, après être devenus fiefs de l'Empire, firent leur union, le 12 mars 1556. Une bulle du pape Paul III ratifia cet arrangement en 1560. Le 7 mars 1544, Charles-Quint avait déjà donné aux deux abbayes le droit de frapper monnaie ensemble ou séparément.

Ces monnaies portent les armes des abbayes et des abbés : l'aigle impériale, le buste de l'abbé ou la figure de saint Léger. Le blason des deux abbayes est *parti au 1^{er} d'argent à un lévrier rampant de sable, colleté d'or (Murbach), et au 2^e, de gueules à un bras de carnation mouvant d'une manche grise, élevant deux doigts bénissants (Lure)*.

L'atelier monétaire était à Guebwiller. Il a émis des thalers, des florins de 60 kreutzers et divisions.

ABBÉS DE LURE ET DE MURBACH

- *1542. Jean-Rodolphe de Stoeremberg.
- *1570. Jean-Ulric de Raittenau.
Georges de Kalkenried.
- *1586. Léopold, archiduc d'Autriche.
- *1587. André d'Autriche.
- *1632. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche.
- *1663. Colomban d'Andlau.
- *1665. François-Egon, prince de Fürstemberg-Heiligemberg, 1665-1682.

Ribeaupierre, près Colmar. — Les seigneurs frappèrent monnaie au XIII^e siècle, et Charles-Quint leur concéda régulièrement ce droit en 1550. On possède un florin d'argent de ce monnayage, au nom d'Egénolphe, daté de 1564.

Rothau. — Atelier des comtes palatins de Deux-Ponts (à cinq lieues de Strasbourg), dont l'existence est constatée par un document de 1621, mais dont les monnaies ne sont pas retrouvées.

Schlestadt. — Monnayage du XIII^e siècle, non retrouvé.

Seltz. — Abbaye à laquelle Otton III reconnut le droit de monnayage en 993. Ce privilège fut confirmé par Conrad II, en 1143. Ces monnaies devaient être au type de celles de Spire et de Strasbourg.

Thann. — Albert III d'Autriche accorda à cette ville le droit de battre la monnaie landgraviale. Au XV^e siècle, monnayage municipal jusqu'en 1565. L'atelier fut rouvert en 1623, puis fermé. Type ordinaire : écu de la ville, soutenu par saint Thibaut. MONETA.NOVA.TANNENSIS.

Weinbourg. — Au XVI^e siècle, atelier des comtes palatins de Deux-Ponts-Veldenz (CO.PAL.RH.DV.BA.CO.VE).

Wissembourg. — Abbaye qui reçut le droit monétaire de Rodolphe de Habsbourg en 1275. Les monnaies abbatiales, souvent sans légende, présentent un abbé à mi-corps, et au R̄ une église. Au XV^e siècle, le monnayage devient municipal, mais n'a d'activité qu'au XVII^e siècle. Les armoiries de la cité sont un château à deux tourelles. WIDENFIRE sur les monnaies abbatiales ; WEISSENBURG.AM, RHEI. sur les thalers et divisions de Ferdinand II.

(Pour tout ce qui précède, V. A. Engel et E. Lehr, *Num. de l'Alsace*, 1887, in-4^o.)

STRASBOURG

En 873, un diplôme de Louis de Germanie accorda aux évêques de Strasbourg le droit de fixer le cours des espèces : *Concessimus... Rataldo... ut, in quacumque*

placuerit villa episcopii sui, monetam statuat. Il ne faut pas en conclure, avec M. Hanauer, que cette charte donne le droit de battre monnaie. Il est certain, toutefois, que les évêques durent plus tard s'appuyer sur ce texte pour soutenir leurs prétentions.

Des pièces de Louis le Débonnaire, qui portent une petite croix dans le champ du R̄, sont le premier indice d'une intervention épiscopale.

M. Engel pense qu'à Strasbourg, comme dans la plupart des évêchés, les souverains avaient d'abord accordé aux églises métropolitaines le produit du monnayage portant l'empreinte impériale. L'usurpation des prélats fut progressive et, au x^e siècle, les évêques Othbert et Godfried introduisent leurs initiales sur des pièces de Louis de Germanie et de Charles le Simple.

Richwin, Eberhard et Udon III font de même sur des pièces de Henri I^{er} et d'Otton le Grand.

C'est en 974 que l'empereur Otton II accorda à Erkenbold, évêque de Strasbourg, le droit de monnayage. *Cum omni integritate.* Cet évêque inscrit sur sa monnaie, avec son nom propre ERCHANBALD.EP, celui de l'empereur OTTO.IMPE.AVG, avec une tête de profil. Otton III renouvela la concession en 988. Erkenbold frappe aussi des deniers avec son nom seul (*V. Doc. n° 26*).

Werner I^{er}, au commencement du xi^e siècle, supprima le nom impérial, et remplaça l'effigie du souverain par la sienne propre. Pendant le courant du xi^e siècle, on frappa à Strasbourg des deniers impériaux sans qu'on ait pu encore retrouver de monnaies fabriquées au nom des évêques dans cet intervalle.

C'est aussi au commencement du xi^e siècle que l'on place l'origine de la monnaie bractéate de Strasbourg. Ces monnaies, si minces que la saillie de l'avvers forme un creux au revers, sont muettes et peuvent être considérées comme une monnaie essentiellement féodale, et employée d'abord par les seigneurs, tandis que l'empereur continuait à fabriquer des pièces solides et portant une double empreinte. Les empereurs ne paraissent guère avoir adopté les bractéates qu'à la fin du xi^e siècle. (*Manuel*, 1851).

Les bractéates strasbourgeoises, qui furent émises depuis l'an 1000 environ jusque vers le milieu du XIII^e siècle, représentent le portail carolingien, un temple à deux tours, une dextre bénissante, une tête calottée ou mitrée, une couronne triglobulaire, soit dans le champ, soit sur la croix, soit dans la main des évêques, un ange, un agnel, une crosse simple ou double, une rose ou croix épanouie, enfin les légendes *Sancta Maria* en lettres éparpillées. On voit aussi quelquefois des armoiries et principalement un écu chargé d'une bande, armes de la ville après avoir été celles de l'évêché.

Ce fut en 1262 ou 1263 que les bourgeois de Strasbourg commencèrent à se mêler de ce qui touchait à la monnaie. Les privilèges des personnes attachées à la fabrication, et qui en faisaient une véritable corporation privilégiée (*Musgenossen*), le mauvais aloi des bractéates, poussèrent le peuple à vouloir intervenir dans le contrôle de la fabrication de l'atelier monétaire épiscopal. Le peuple voulut que plusieurs de ses délégués assistassent aux délibérations. Plus tard, la ville obtint la cession temporaire de la monnaie de Strasbourg pendant des périodes fixes, et enfin, après plusieurs amodiations de ce genre, en 1422, le conseil de ville, profitant de ce que les monnayeurs nobles avaient quitté la ville pour rejoindre l'évêque, les remplacèrent définitivement par trois plébéiens. Après la paix de Spire, en 1422, le prélat ne put recouvrer que la moitié de la monnaie dont l'autre restait à la ville, qui, en 1508, obtint enfin pour elle-même, de l'empereur Maximilien I^{er}, la fabrication des florins d'or. Dès lors, la numismatique de Strasbourg devient toute municipale.

De 1298 à 1306, les monnaies frappées par le Sénat, par suite de l'usurpation de l'atelier épiscopal ou de concessions temporaires des évêques, furent anonymes, avec les types des monnaies épiscopales.

Plus tard le nom de la ville parut dans les légendes : *MONETA. ARGENS* ; *GROSSVS. ARGENTINENSIS* ; *ARGENTINA* ; *ARGENTORATVM*. Après le traité de Spire, la ville de Strasbourg adopte des légendes tout à fait républicaines, en conservant, du reste, l'invocation *Gloria in excelsis Deo*, qui paraît déjà

sur plusieurs monnaies de la période précédente. Les légendes sont : MONETA NOVA REIPUBLICAE ARGENTORATENSIS, NUMMI REIPUBLICAE ARGENTORATENSIS; INSIGNIA REIPUBLICAE ARGENTORATENSIS, autour d'un écusson chargé d'une fleur de lis. Le plus beau type municipal de Strasbourg est celui de ses monnaies d'or de 1503, qui représentent la vierge Marie, patronne de la ville, assise sur un trône, au-dessus des armes de la cité, avec la légende : URBEM, VIRGO, TUAM SERVA.

Le lis paraît déjà au x^e siècle sur un denier d'Otton III. Les pièces à l'ange et au lis étaient appelées *pfennings* dès 1393. Il y a des subdivisions (*helbeling* et *ortelin*, 1/2 et 1/4 de denier).

Les autres monnaies sont les *vierer* (4 deniers), *halbgroschen* (6 deniers), *groschen* (12 deniers), *kreutzer* (2 deniers) ; les *florins* et doubles florins d'or ; les *thalers*, multiples et divisions, en 1548 ; les *dick-pfennings* ou 6 baetzner (1/3 du thaler ou 48 deniers) ; les *dreibaetzner* ; les ducats (simples, triples, quadruples et sextuples), en 1635 et 1652. Les monnaies du système français comprennent des pièces de I, II, III, X, XV et XXX sols et des demis et quarts d'écu aux palmes et aux huit L.

Après que la ville de Strasbourg fût devenue française en 1681, l'atelier monétaire continua à émettre des pièces municipales, bien que la municipalité eût cessé d'être indépendante. Le mot *civitatis* remplaça *reipublicæ*. Puis, en 1690, vint la défense d'émettre des monnaies d'or. En 1704, l'écusson aux trois fleurs de lis remplace le lis strasbourgeois ; en 1716, paraît la tête de Louis XV, enfant. Depuis 1693, le différent monétaire était BB.

Des obsidionales carrées, portant les armes de la ville, du chapitre et de l'évêché, furent émises, en 1592, pendant la lutte soutenue contre Charles de Lorraine, évêque élu par les chanoines catholiques.

Les évêques de Strasbourg essayèrent de remettre en vigueur leurs droits monétaires, mais comme l'atelier de leur capitale ne leur appartenait pas, ils établirent d'autres officines. Jean de Manderscheid frappa monnaie à Molsheim, Charles de Lorraine à Saverne et à Molsheim,

Léopold-Guillaume d'Autriche à Guebwiller (depuis 1659), et à Oberkirch (depuis 1682). Louis Constantin de Rohan releva cet atelier (1759), et ses dernières pièces furent frappées à Gunzbourg en 1773.

ÉVÊQUES DE STRASBOURG

876. Reginhardt, trente-quatrième évêque de Strasbourg.
888. Baldram ou Walram.
- *906. Othbert, Odbert ou Ottabert. — OD.
- *913. Godfried ou Godefroi II. — GD.
- *914. Richwin ou Richevin. — RS.
933. Ruthard ou Rottrardt.
- *933. Eberhard, VE. R.
- *950. Udon III, Otton ou Wodon, VOTO.
- *965. Erkenbold ou Archambaud. ERCHANBALDVS.
- *992. Widerold. VIDEROLDVS.
- *999. Aliwic. ALIVVICVS.
- *1001. Werner ou Wicelin. VVERNEREVS, VICELIN.
1030. Wilhelm ou Guillaume I^{er}.
1048. Hetzel ou Hetzelo, ou Hezzilo.
1065. Wernher ou Werinhar II.
1079. Théobald ou Thiebault.
1085. Udon ou Otton IV de Hohenstaufen.
1100. Baldwin ou Baudouin.
1100. Cunon.
1123. Bruno ou Brunnon.
1124. Eberhardt, compétiteur du précédent.
1131. Gerhardt ou Gebhardt.
1141. Bukhardt I^{er}.
1162. Rudolph ou Rodolphe II.
1179. Conrad I^{er} de Geroldseck.
- *1181. Henri I^{er} de Hasenburg. HEINRICVS.
1190. Conrad II de Hunenburg.
1202. Henri II de Vehringen.
1223. Berthold I^{er} ou Bechtold de Teck.
- ?1245. Henri III de Dicka-Stahleck.

1260. Valther ou Gauthier de Geroldseck.
 1263. Henri IV de Geroldseck.
 1273. Conrad III de Lichtenberg.
 1299. Frédéric I^{er}, *id.*
 1306. Jean I^{er} de Dirpheim.
 1328. Berthold II de Bucheck.
 1353. Jean II de Lichtenberg.
 1365. Jean III de Ligne et Luxemburg.
 1371. Lambert de Bueren.
 1375. Frédéric II de Blankenheim.
 1393. Burkhardt II de Lützelestein.
 1394. Wilhelm II de Dietsch.
 1439. Conrad IV de Bussang.
 1439. Robert de Bavière.
 1440. Albert de Simmern.
 *1506. Wilhelm III de Hohnstein. GVIL OU WILHELM.
 *1541. Erasme de Limbourg. ERASMVVS.
 *1569. Jean IV de Manderscheid-Blankenheim. —
 IOHAN.
 *1592. Jean-Georges de Brandebourg, évêque protes-
 tant. IOAN. GEORG.
 *1593. Charles, cardinal de Lorraine. CAROL. CARD.
 *1607. Léopold, archiduc d'Autriche. LEOPOLDVS.
 *1624. Léopold-Guillaume, *id.* LEOPOLD : GVI-
 LIELM.
 *1662. François-Égon de Furstenberg. FRANS. EGON.
 *1682. Guillaume-Égon, *id.* GVIL. EGON.
 *1704. Armand-Gaston de Rohan-Soubise. AR. GAS.
 1749. François-Armand de Rohan-Soubise.
 *1756. Louis-Constantin de Rohan-Guéméné. LVD. CONST.
 1779. Louis-René-Édouard de Rohan-Guéméné.
-

DOCUMENTS NUMISMATIQUES

CONCERNANT

LES MONNAIES DES PROVINCES

1. Normandie. — *Ordonnance de Caen postérieure à 1204, et rendue par ordre de Philippe-Auguste :*

« De mutacione monete. Ita ordinatum est apud Cadomum coram senescallo Normannie, consilio fratris Haimardi, et consilio baronum Normannie quod marca de Quadomo, Dunesensi, Perticensi et Vintocinensi capiatur ad scacarium pro xiiij solidis et ix denariis, et de Guincampensi pro xiiij solidis et ix denariis, et de Andegavensi pro xv solidis turonensium, et nulli licet nec cambitori nec alii portare monetam prohibitam extra terram domini regis, sed ad cambium vel ad custodes monete; et illi qui debent argentum domino regi reddant pro marca xiiij solidos et iiij denarios sterlingum de custodia vel xxvj solidos et octo denarios cenomanenses; et mandatum est ex parte domini regis quod de debitis que debentur ei, sicut premissum est, in ballia vestra de illis qui non habent turonenses vel cenomannenses, alios denarios recipiatis, et similiter faciatis fieri de debitis que debentur alii genti ad marcam Rothomagensem xiiij solidos, Guincampensem xiiij solidos, Andegavensem xiiij solidos et iiij denarios. » (Lecointre-Dupont, *Lettres hist. Monét. de Normandie*, p. 178; L. Delisle, *Revenus publics en N., Bibl. Ecole Chartes*, 1849, p. 173. Lecointre-Dupont a substitué à *Quadomo* la leçon *Carnotensi*, qui est approuvée par M. Delisle).

2. Bretagne. — *Charte de Conan IV.* — « Noverrint omnes tam posteri quam presentes quod ego Conanus dux totius Britannie et comes de Richemont, pro salutamine mee et patris mei et omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio baronum meorum et assensu matris mee Berte comitisse sigillo meo perhenriter habere concessi et presentis scripti auctoritate confirmavi ecclesie S. Melanii Redon, et monachis ejus, illa

dona que Alanus Ruibriz, nominatissimus ducum Britannie et Berta ipsius formosissima comitissa eidem ecclesie contulerant, cum ipsam abbaciam pene destructam reedificarent, decimam scilicet monetagii de cuneis monete mee, et deciman omnium piscium coquine mee, in quocunque terrarum loco meum prandium fuerit preparatum. Concessi quoque eisdem monachis et confirmavi unum de octo ponderibus ad monetandum institutis, inter monetarios Redon., quod quidem monetarius meus Guillelmus filius Hervei, filii Martini, eis donaverat, qui illud de hereditario jure de comitibus tenebat. Actum anno ab incarnatione Domini m. c. LVIII. Testes hujus confirmationis sunt Radulfus Pilgeriensis, Rollandus de Dinan et Hamo de Boterel, dapifer qui hoc etiam postulaverunt et laudaverunt. » (D. Morice, *Hist. Bretagne. Preuves*, col. 632). M. de Barthélemy a signalé une charte des Archives de Rennes par laquelle Jean I^{er} fait cesser cette donation moyennant une rente de 50 livres à prendre sur les fermes et revenus de la ville de Rennes.

3. Nevers. — 1304. — « Cum dilectus et fidelis noster comes Nivernensis manum nostram appositam in moneta sua, per cujus appositionem arrestata erat fabricacio dicte monete sue, quosdam usus et consuetudines super hoc proponens, peteret amoveri, et contra gentes nostre nec non dilectus et fidelis noster episcopus ac capitulum Nivernensis, cum eisdem gentibus nostris in hujusmodi se jungentes, plures proponerent rationes et quasdam litteras exhiberent ad impediendam requestam predictam : tandem auditis hinc inde propositis, et visis litteris predictis, per arrestum nostre curie, dictum fuit quod manus nostra ad presens non amovebitur de moneta predicta, et quod de consuetudinibus et usibus predictis per dictum comitem declarandis qui fuerint admittendi, veritas inquiretur ; auditis super hoc rationibus gencium nostrarum, dictorum episcopi et capituli ac comitis supradicti, ac visis litteris ex parte eorum exhibitis, et eciam exhibendis, et super omnibus fiet jus inter partes. Veneris post sanctum Mathyam. » (*Olim*, Ed. Beugnot, II, p. 475).

4. Souvigny. — 1290. — « Universis presentes litteras inspecturis, Johannes Quaserii, cancellarius borbonensis, salutem in Domino. Noveritis nos anno Domini m^o cc^o nonagesimo secundo, die dominica, qua cantatur *Invocavit me Dominus*, vidisse, inspexisse et de verbo ad verbum legisse quasdam litteras religiosorum virorum prioris silviaciensis et ejusdem loci conventus, sigillatas, non rasas,

abolitas seu deletas nec in aliqua parte sui vitiatas, prout prima facie apparebat, quorum tenor sequitur in hec verba : Nos, frater Stephanus, humilis prior silviniacensis et ejusdem loci conventus, notum facimus universis, quod si aliquis monetarius moratur in parrochia silviniacensis conventus debet eum honorifice recipere, et debet sepeliri ante sepulchrum in cimiterio, et gratis, nisi quid ex voluntate dare voluerit; et idem debet fieri de heredibus monetariorum. Preterea, si monetarius petierit, in mortis articulo, habitum monachalem, debet sibi gratia conferri. Si vero capellanus silviniacensis noluerit corpus monetarii mortui reddere et conducere ad monasterium, duo monachi debent ire ad domum defuncti et ad ecclesiam conducere, et debet recipi honorifice a conventu. Item, si aliquis monetarius, in festo sancti Maioli, sive in vigilia, unum arietem in villa Silviniacensi petierit, debet habere secundum arietem, si sibi ablatus fuerit. Item, in festo Purificationis beate Marie, unusquisque monetariorum debet habere unum cereum a sacrista, sive unum ex monachis, quem, post Evangelium misse, unusquisque debet offerre; et hec omnia supradicta debent habere monetarii, fabricetur vel non fabricetur moneta, et, propter hoc, quislibet monetarius *des coyus* debet ponere in pisside unum denarium, in qualibet septimana, si duobus diebus vel pluribus operatus fuerit in moneta. In cujus rei testimonium, sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno Domini m^o cc^o octogesimo decimo.

» Nos vero, dictus cancellarius, quod vidimus testamur, et, in testimonium premissorum, presentibus litteris sigillum curie nostre duximus apponendum, salvo in omnibus jure domini Borbonensis et etiam alieno. — Datum die visionis nostre, anno et die predictis. »

(*Ms. du Tillet, B. N., Suppl. fr. 1823 a*; — A. de Barthélemy, *Tablettes hist. d'Auvergne*, 1845, p. 275.)

S. Clermont. — *Charte donnée en 1044, par Guillaume V.* — « Notum sit omnibus Arvernorum fidelibus, quod ego Willelmus Arvernorum comes cedo vel dono pro salute anime mee et omnium parentum meorum sancte Dei genitrici Marie sedis Arverne et sanctis martyribus Agricolaë et Vitali monetam et ipsos monetarios et quantum ad hoc pertinet in communia fratrum. Cui benigne donationi filii quoque mei Stephanus Bego et Pontius una cum Philippia tconjuge mea gratanter laudatores, atque datores, vel adjuutores noscuntur existere, etc. » — (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, pr., p. 46.)

6. Le Puy. — *Diplôme de Raoul pour l'évêque du Puy, 924.* — « In nomine Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. Rodulfus divina ordinante providentia rex... Idcirco notum fore volumus cunctis fidelibus sancte Dei Ecclesie, et nostris presentibus scilicet ac futuris qualiter veniens Adeldardus episcopus ecclesie Aniciensis seu Vallavensis, expetierit celsitudinem nostram, ut ecclesiam cui, Deo ordinante, presul esse dignoscitur, de rebus juris nostri addescere sub nostre preceptionis autoritate dignaremur, cujus petitioni benignum prebentes assensum, regum mos rem servantes, hoc preceptum immunitatis fieri jussimum concedentes ei, omnibusque successoribus omnem burgu; psi ecclesie adjacentem, et *universa que ibidem ad dominium et potestatem comitis hactenus pertinuisse visa sunt*; forum scilicet, teloneum, *monetam*, et omnem districtum cum terra et mansionibus ipsius burgi, et ita deinceps hec nostri precepti autoritas, quam pro remedio anime nostre, *consenciente fidei nostro Guillelmo comite*, pro remedio anime Guillelmi avunculi sui atque omnium parentum suorum, Dei genitricis et perpetue virginis, ecclesie predicto pontifici comisse concedimus, etc.

» Datum 6 idus april. indictione 10, anno primo regnante Rodulpho rege gloriosissimo, anno 923. Actum Cabilone civitate, in Dei nomine feliciter. Amen.» (D. Bouquet, IX, p. 564; *Gall. Christ.* II, pr., 211, etc.)

7. Bayonne. — *Pro rege Castellae, de licentia cuedendi monetam.* — « Rex omnibus ad quos, etc., salutem. — Volentes carissimo filio nostro, Johanni, regi Castellae et Legionis, dux Lancastriae, ob affectionem quam ad personam suam gerimus et habemus, gratiam facere specialem, dedimus et concessimus eidem filio nostro auctoritatem, privilegium, potestatem specialem quod ipse, a data praesentium, per duos annos, proxime sequentes, plenarie completos, cudi et fabricari facere possit, in civitate Baionae, seu in castello de Guissen, vel alio loco, ubi voluerit, in senescalcia Landarum, *monetam* de auro et argento, vel alio metallo de quocumque cuncto, allia et taillia prout sibi placuerit, (excepto de Anglia et Aquitania) per manus Peregrini de Ser vel alterius quem per ipsum filium nostrum vel deputatos suos ordinari seu deputari contigerit in hac parte. Volentes quod proficium inde proveniens eidem filio nostro remaneat et totaliter applicetur; in cujus, etc., per predictos duos annos duraturos. — Teste rege apud Westmonasterium duodecimo die junii, *per breve de pri-*

vato Sigillo. » (12 juin 1377 ; Rymer, Ed. Holmes, 1740, t. III, P. 3, 60 ; Cf., p. 96.)

8. Agen. — *Fin du XI^e siècle.* — « G. Dei gracia dux Aquitanorum universo clero et populo civitatis Agennensis salutem. Sapiatis et sine dubio cuncti creditis comitaliam quam pater meus et ego, S. bone memorie Agennensi episcopo dedimus et concessimus, Aldeberto quoque episcopo vestro dedisse similiter et concessisse, sicut unquam a predecessoribus nostris sui antecessores illam melius habuere. Qua propter per fidem quam mihi debetis vos submoneo ut eam, neque auferatis illi, neque denegetis, sed contra omnem mortalem qui hoc agere tentaverit, fideliter eum adjuvetis. Justiciam quoque pro duello, et mensurarum falsacionem que sexaginta solidorum est, et omnem aliam que ad nos pertinet justiciam, illi sine ulla contradictione reddite. De moneta etiam que nostri est beneficii, precipio ut ubicunque predictus pontifex illam magis sibi profuturam intellexerit, illuc sine calumpnia cujuslibet hominis eam transferat, et in conspectu eorum qui videre voluerint ibi fieri faciat. Quicumque vero hoc impignorare voluerit, iram nostram incurrat. » — Le roi Richard, comme duc d'Aquitaine, renouvela cette concession en faveur de l'évêque Bertrand. (*Gall. Christ.*, II, *Instr. Eccl. Agin.*, 429.)

9. Toulouse. — Baux de la monnaie, en 1240, 1251 et 1253 (D. Vaissette, *Hist. Languedoc*, Preuves, t. II, 395, et t. III, 490.)

10. Carcassonne. — 1159. — « Anno m. c. LIX, viii id. octobr. rege Ludovico regnante, ego Raimundus Trencavelli dono licentiam operandi vobis Arnaldo de Carcassona, et Guillermo Stephani, et Petro Guillermi in moneta mea de Carcassona quando volueritis de xxiv solidis denarios in libra et de xxvj solidis mealas in libra et sexta pars sint de mealas : item quando voluntas nostra erit, habeatis licentiam minuendi unam mealam et non plus. Lex vero et pensus illius monete sit in potestate bajuli mei et non in vestram, neque de eo videlicet de penso et lege respondeatis mihi. Istius rei mando esse testem Guillerimum de S. Felice vicarium Carcassone, et Bernardum Pilapulli et Benevist, quorum jussu et domni R. Trencavelli Arnaldus de Cleirano hoc scripsit die et anno prenotato. » (*Hist. Languedoc*, II, Pr., 574.)

11. Anduse. — *Atelier royal de Sommières* ; 1265. — « Accedens ad dominum regem Petrus de Crouso, miles, petebat a domino rege sibi deliberari et reddi quandam

porcionem in monetam quam dominus rex facit apud Sornidrium, in senescallia Bellicadri, cum ipse habeat jus habendi dictam porcionem in dicta moneta ex concessione Bernardi de Andusia, quondam domini dicti loci, cujus dominus rex est successor, sicut dicebat, et ad hoc cartam ipsius Bernardi de Andusia pretendebat, dicens quod, propter hoc, Albergam duorum militum domino regi debebat. In contrarium dicebatur pro rege, quod non debebat idem Petrus super hoc audiri, quia cum publice fuisset clamatum, per terram, quod quilibet nominaret feudum quod tenebat a rege, vel illud esset commissum, iste Petrus feudum istius Alberge duorum militum non nominavit, nec illud solvit, propter quod petendo porcionem predictam non debet audiri. Ad hoc respondit idem Petrus quod hoc non nocebat eidem, cum eadem Alberga secundum consuetudinem terre, petita non fuerit ab eo, nec ipse etiam sciebat, non est diu quod ad ipsam Albergam teneretur, cum carta predicti Bernardi de Andusia super hoc confecta in manu alterius esset, et de novo ad manum suam deveniret, ut dicebat. Preterea dicebatur pro rege quod non debebat audiri super hoc idem Petrus, cum dominus rex tanquam principalis dominus, non tanquam successor ipsius Bernardi faciat ibi monetam suam Turonensem, cursualem per totum regnum, et non monetam Remundinorum et Bernardinorum que erat moneta ipsius Bernardi et habebat cursum suum tantummodo per terram suam in qua concessa erat dicta percio dicto Petro. Idem vero Petrus instanter petebat sibi teneri cartam suam vel jus. Tandem inspecta carta ipsius Petri, et hinc inde propositis plenius intellectis, judicatum fuit quod idem Petrus non erat super hoc audiendus. » (*Olim*, Éd. Beugnot, I, p. 602.)

12. Provence. — *Privilège de Conrad III*, en 1146. — « Tradimus tibi, vir nobilis Raimunde de Baucio,.... jus habendi percussuram monetam et cudendi proprie figure denarios qui in toto regno nostro Provincie, ubi jam a longis retro temporibus nulla propria et specialis moneta fuit, legitimum et auctoritate regia confirmatum cursum et bonum habeant: exclusis ab ejusdem terre commerciis et omni facultate dandi aliorum regnorum monetas, quam monetam precepto in eternum valituro a regia munificentia nostra acceptam, apud Arelatem metropolim, et apud Aquis metropolim et in castro de Trinquetalis, si tibi commodum fuerit fabricari facies, remota inde tam in puritate quam in pondere tocius falsitatis fraudulencia, etc. » (*Gaufridi, Hist. Prov.*, 1694, p. 78.)

13. — *Traité entre le comte de Provence et la ville de Marseille*, 31 mai 1257. — « Item, moneta *grossa* que vulgariter appellatur *Marseilles* vel etiam *minuta* que similiter vulgariter appellatur *Marseilles* non tollatur nunc in posterum, sed, prout nunc, currant perpetuo, etc. Et de predictis monetis que fiant in Massilia, habeat dominus Comes XII d. Massiliensium minorum tantum pro marcha argenti fini que operabantur seu fient et de moneta minuta habeat dominus Comes Massiliensium minorum, de qualibet marcha argenti fini operata in dicta moneta, etc. » (L. Blancard, *M. Charles I^{er}*, p. 454.)

14. — Août 1272. — « ... dominus G. de Agonessa, miles senescallus Provincie et Forchalquerii ... tradidit et concessit nomine curie domini nostri Regis Sicilie et pro ea, *monetam provincialium coronatorum fabricandam seu cudendam* in castro Tarasconi, Guidoni Vitalis et P. Martini, burgensibus de Marcelle pactis et conventionibus infrascriptis, videlicet quod moneta que fiet per predictos debet esse *ad legem et ad pondus turonensium de Turnis domini Regis Francie* qui nunc fabricantur seu cutuntur. » (Blancard, *l. c.*, 459.)

15. **Forcalquier.** — 1202. — In pace et concordia facta per Raimundum comitem Tolosanum inter Willelmum comitem Forcalquerii et D. de Simiana et de Belhania, mandat dictus Raimundus ut... haberet albergam 200 equorum vel redempcionem pro alberga solidorum guillelmensium. » (Gaufridi, *Hist. Prov.*, p. 79.)

16. **Saint-Paul-Trois-Châteaux.** — *Paréage de Charles VI et de l'évêque Déodat.* — 1409. — « Dominus noster delphinus poterit et valebit cudi facere et fabricari in dicta civitate Tricastina monetam tam auri quam argenti, arma regis delphini domini nostri, et crosam communiter habentem. — Emolumenta ex dicta moneta provenientia erunt inter profatos dominos delphinum et episcopum communia. » (*Gall. Christ.*, t. I, *Instr.* col. 2, p. 123.)

17. **Embrun.** — *Bulle de l'empereur Charles II*, 1147. — « Tibi, venerabilis prætaxatæ urbis, Willelme archiepiscopo, et per te ecclesiæ tuæ et successoribus tuis Ebredunensis urbis, et totius episcopatus tui, nostra regalia concedimus, justicias, monetam, pedaticum, utraque strata telluris et fluminis Durantia. » (Valbonnays, *Hist. Dauphiné*, t. I, p. 89, col. 1.)

18. **Dauphiné.** — *Privilèges donnés, en 1349, par Humbert II aux habitants du Dauphiné, confirmés*

en 1367 par Charles VII — « Voluit, quod deinceps perpetuo fiat moneta certa et durabilis, secundum quod pro utilitate patrie, melius poterit ordinari; et quod ipse dominus delphinus seu successores ejusdem deinceps, non recipiant nec recipere possint, modo quocumque, pro domino et seignoria, suis in monetis cudendis quibuscumque, perpetuis temporibus, nisi duntaxat unum grossum turonensem argenti, pro qualibet marcha argenti fini, quam operari et cudi contingeret in monetis. » (Article XI. Valbonnays, *Hist. Dauphiné*, t. II, 1721, p. 587.)

19. — Langres. — 874. — « Comperiat omnium fidelium sancto Dei Ecclesie, nostrorumque tam presentium quam futurorum solertia, qualiter carissimus nobis Isaac Lingonensis ecclesie reverendus antistes, ad nostram se colligens majestatem, humiliter postulavit, quatinus pro nostra pietate, ecclesie Sancti Mammetis Lingonensis, atque ecclesie Sancti Stephani Divionensis, quibus Deo ordinante ipse preerat, *monetam quam antea habere non consueverant*, concederemus... cujus laudabilibus petitionibus atque ammonitionibus aurem accommodantes, hoc sublimitatis nostre preceptum fieri, eique dari, jussimus, per quod ipse venerabilis antistes, ejusque successores, et prefatas monetas... quieto ordine, eterna stabilitate, obtinere in perpetuum valerent. Et ne nostra concessio ex jamdictis monetis, a falsis monetariis, comitumque ministris, aliquo inclari potuisset ingenio, iccirco non ad jus comitum, sed ad utilitatem jampredictarum ecclesiarum, earumque rectoris provisionem, volumus pertinere, etc. » (D. Bouquet, VIII, p. 643.)

20. Châlons-sur-Marne. — 865. — « Preceptum Karoli regis de moneta: In nomine sancte et individue Trinitatis, Karolus gratia Dei rex. Si nostrorum et Ecclesie Dei fidelium precibus favemus regium morem exercere videmur, ac per hoc id quoque quod instituimus perenniter volumus esse mansurum, igitur noverit omnium fidelium sancte Dei Ecclesie et nostrorum tam presentium quam futurorum sollertia quia nos, pro amore Dei, regni-que nostri stabilimento, atque trapezetarum astuta fraudulencia, una cum consilio procerum nostrorum, pontificum scilicet ac nobilium laicorum, innovavimus per omne regnum nostrum monetam quam ubique corruptam esse cognovimus, et ne aliqua calliditate iterum immutaretur, monogramma nominis nostri illi jussimus insignari, percipientes regia potestate ut nemo aliis in nostro regno, in emendo aut in vendendo, utatur denariis; et qui hujus

nostre jussionis edicti temerator apparuerit, bannum nostrum componat. Unde adiens excellentiam nostram venerabilis presul, nobisque gratissimus, nomine Erchenraus deprecatus est, ut pro oppressione familie ecclesie sancti Stephani, cui preest, que denarios ejusdem monete in propria nequibat civitate invenire, in eadem civitate, sicut in aliis regni nostri, statueremus monetam. Qua propter ad deprecationem carissime nostre conjugis Yrmintrudis, ipsiusque venerabilis pontificis, jussimus illi dari de camera nostra monetam nostram, et pro elemosina domini genitoris nostri, nostreque ac dilectissime nobis conjugis pro cujus deprecatione hec egimus, censum qui inde exierit canonicis in prefata Ecclesia Deo militantibus tradidimus et annuatim in cena Domini, quasi annua dona illum accipientes pro incolumitate nostra, amandaque nobis conjugis, ac remedio animarum nostrarum perhenniter efflagitare satagant, et diem obitus utriusque eternaliter celebrent. Unde et hoc celsitudinis nostre preceptum fieri ac prefato presuli ejusdem ecclesie jussimus dari, per quod eandem monetam *cum omni reddito* possidere valeat eternaliter et possidendo ordinare legaliter, ut ipse et successores sui quicquid inde exigere potuerint eisdem fratribus conferant. Et ut hoc nostre dationis auctoritas majorem in Dei nomine per omnia tempora obtineat vigorem, manu propria subter eam firmavimus et anuli nostri impressione jussimus assignari. Hildebodus notarius ad vicem Hludovici recognovit. Data x kalend. decembris, indictione duodecima, anno trigesimo, regnante Karolo gloriosissimo et piissimo regne. Actum apud Casnum in Cosia in Dei nomine feliciter. Amen.» (*R. N.*, 1851, p. 17 ; Gariel, p. 36.)

21. Autun. — Charles le Simple, *veille des Cal. de Juillet*, 900. — « Noverit etc., Richardus, comes illustris et marchio, adhibito secum Wallone venerabili ecclesie Aeduensis episcopo, etc. Addens insuper ut monetam ejusdem urbis, dudum ab hac ecclesia pravitate quorundam comitum indebite alienatam, nostra innovatione ei redintegraremus. Cujus rationabilem petitionem prospicientes... monetam quam in prefata urbe comitatus potestas dominabatur, per consensum et deprecationem supra memorati comitis, sæpedito martyri et suæ ecclesie restituendo, restauramus immo et largiendo confirmamus, etc.» (D. Bouquet, IX, p. 486 ; *Gallia Chr.*, IV, pr. 66. Cf. D. Bouquet, IX, 718).

22. Corbie. — Diplôme de Philippe II, 1185. — « Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi ad quos litteræ præsentis pervenerint, quoniam nos fidelem nostrum Joscum Corbeiaë abbatem rogavimus et postulavimus, ut monetam nostram Parisiensem in sua villa currare faceret, salvo jure suo, et eidem concessimus, et in verbo regio creantavimus quod cum monetam suam iterum facere voluerit, contra non ibimus, neque vim aliquam ei aut successoribus ejus inde faciemus, imo ad beneplacitum suum monetam suam in villa sua sine contradictione currere faciet. Quod ut firmum et stabile permaneat, præsentem paginam sigilli nostri auctoritate confirmari præcepimus. Actum Ambiani anno incarnati Verbi M. CLXXXV. regni nostri anno VII. mense Martio. » (*Gall. Christ.*, X, *Instr. Eccl. Ambian.* c. 325).

23. Cambrai. — 21 avril 1001. — « Otto, Romano-rum imperator Augustus, etc. Unde agnoscat multitudo omnium fidelium nostrorum, tam præsentium quam futurorum, quod nos Erleuino, venerabili episcopo, ob interventum Leonis episcopis et cæterorum dedimus jus, fas atque licentiam faciendi, statuendi, construendi mercatum cum moneta, teloneo, banno et tocus publice rei ministeriis, in quadam proprietate sancte cameracensis ecclesie, in loco qui vocatur castellum sancte Marie, quod vocabatur antea Vendelgias, quod situm est in pago cameracensi ac comitatu Arnulphi comitis. Atque predictum mercatum, monetam, teloneum, bannum cum tota publica functione in proprium concedimus sancte cameracensi ecclesie, tali tenore, ut nullus dux, marchio sive comes, seu aliquis homo ullam potestatem habeat super memoratum mercatum nisi cum licencia Erleuini episcopi, suorumque successorum. » (Robert, *Preuves*, p. 309).

24. — 1370 ou 1371. — « Mons. de Cambrai fera faire mailles d'or de lxx ou marc a xix caras d'aloÿ a i estrelin de remede a le taille et i quart de carat a la loÿ. Et aront li marchant pour le marc de fin or iiii^{xx} ii malles d'or. Et mons. pour lui et pour sen capitle ii malles d'or et demie et courront li dit florins pour xxj s. tournois » (suivent des teneurs analogues pour les deniers blancs et noirs). (Robert, *Pr.*, p. 336).

25. — 1372. — « Nous Gérard par la grace de Dieu évesque de Cambrai, faisons faire par Lienard Pietre de Florence, maistre de notre monnoÿe gros d'argent qui seront de viii s ii d. au marcha un deniers de remede en le taille, et seront a xi d. xviii grains d'aloÿ, a deux grains de remede a l'aloÿ, argent le Roy, qui aront cours pour

xviii d. t. le pieche, et aront les marchans du march 'a gent le Roy, etc. » (Robert, *Pr.* p. 337).

26. Strasbourg. — EXTRAIT, concernant la monnaie, des textes formant la première partie du registre, ou code intitulé : JURA ET LEGES CIVITATIS ARGENTINENSIS, et attribué par Grandidier, à l'évêque Erkenbold (965 à 991). V. Grandidier, *Hist. Eglise Str.*, t. II, p. 44-74.

7. Quatuor autem officiatos, in quibus urbis gubernatio consistit, episcopus manu sua investit, silicet scultetum, burcgravium, thelonearium, et monete magistrum.

59. Sequitur de officio monetarii. Hic ex jure potestatem habet judicandi in falsam monetam et in ipsos falsarios, tam in civitate, quam extra per totum episcopatum, sine omni judicum contradictione.

60. Ubiunque invenerit falsarium in toto episcopatu, adducet eum in civitatem et secundum judicium civitatis judicabit.

61. Debet autem moneta esse in eo pondere, quod viginti solidi faciant marcam, qui denarii dicuntur pfundig. Et hec stabilis et perpetua currere debet in hoc episcopatu, nisi forte falsata fuerit. Tunc enim per concilium sapientum mutabitur secundum aliam formam, non secundum pondus.

62. Locus autem percuciendo monete est juxta piscatores, (*Codex secundus legum legit* : Est prope forum juxta stationem carnificum.) In una autem domo percuciendo sunt denarii ut omnes invicem opera manuum suarum videant.

63. Nullus facere denarios debet, nisi qui sit de familia hujus ecclesie.

64. In loco, ubi cambitores sedent, nullus alius homo argentum emere debet, nisi soli denariorum percussores. Alibi per totam civitatem emant et vendant argentum quicunque volunt nisi propter novam monetam interdictum fuerit.

65. Quanto nova moneta percutitur et vetus interdictur a die interdictionis nunciabuntur terne quatuordecim dierum inducie, scilicet sex septimane, in quibus monetarius quemcunque voluerit potest impetere, quod interdictam monetam acceperit. Quod si ille negare voluerit, cum septima manu jurabit se non fecisse alioquin, componet monetario sexaginta solidos.

66. Finitis sex septimanis, nullum impetere debet, nisi quem viderit accipere interdictam monetam.

67. Si viderit, accipiet denarium, ducet eum in iudicium ibique ipsum pulsabit. Et si ille negaverit, cum honestis tribus personis convinct eum quod acceperit et convictus sexaginta solidos componet ei. Quod si noluerit eum convincere, ipse manu sua se expurgabit.

68. Non licet autem aliquem impetere, nec debet quisquam componere nisi pro denariis qui dicuntur pfundig.

69. Si quis etiam coram monetario dampnationem manus acceperit, iudicabitur sicut pupra coram causidico.

70. Si episcopus voluerit argentum de camera sua fundere, et inde denarios percuti, accipiet illud magister monete et dividet inter monetarios, ut inde denarios faciant. Et si denarii sunt pfundig, reddet de marca viginti solidos minus duobus denariis.

71. Si autem in quocunque pondere leviori percussi fuerint semper duobus denariis minus reddetur de marca.

72. De camera episcopi ministrabuntur eis carbones. Ad marcam dantur tria sextaria carbonum.

73. Quando novam monetam episcopus percuti iubet, a principio quinque solidi fiunt in ea forma et pondere, quo moneta cursura est.

74. Hoc servabit burgravius quamdiu moneta illa durabit ratione ut: si forte moneta illa falsata esse accusetur per illos quinque solidos examinetur et certificetur.

75. Monetarius quoque jurabit quod in eo pondere et forma quam illi quinque solidi habent, monetam sit percursurus.

76. Quando monetarius ferramenta, in quibus denarii formantur, episcopo resignabit, reddit ei duo iu forma nummorum et duo in forma obulorum. Preterea alia omnia ita ex toto resignabit quod jurabit se non habere plura nec scire aliquem habere. In quibus forme debebuntur et frangentur, fragmentaque monetario reddantur aut ipse cum licentia episcopi integra et illesa retinebit.

77. Quicunque jus monetariorum habere desiderat dimidiam marcam auri dabit episcopo, monete magistro quinque denarios auri, monetariis viginti solidos gravis monete.

78. Quando episcopus monetam mutare voluerit, ferramenta monete per sex ebdomadas dabit.

79. Quicunque monetarius extra civitatem habitans, in civitate argentum emerit, justiciam monete persolvat.

27. Règlement de 1313.— Ce sont les monnoyes des barons et des prelaz du royaume de France qui se dient avoir droit de faire monnoie telle comme ils la doivent faire de pois de loy et de coing qu'ils ont faites

anciennement (1). (Fait et ordené par Jehan Le Paumier, Nicolas des Moulins et Jehan de Nuesport, maistres des monnoies nostre sire le roy, l'an de grâce mil ccc xv, environ Noel et fu ceste copie bailliée par maistre Regnaut clerck des monnoies, lundy xvii^e jours de may l'an mil ccc xvi) (2).

Premièrement, la monnoie du conte de Neuers. Les deniers doivent estre à iij d, xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy et de xvj s. ix d. de maailles doubles de pois au marc de Paris et ne pourront faire que le x^e de maailles, c'est-à-dire ix^e livres de deniers et c l. de maailles doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes aualuez l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz) et à maailles tournoises xx d. mains la liure que petiz tourn(oiz). C'est assaouir que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de Neuers le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele : (*figure*).

2) Item, la monnoie le duc de Bretagne. Les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij deniers de loy argent le roy et de xvj s. ix d. maailles doubles de pois au marc de Paris et ne pourront faire que le x^e de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz) et à maailles tournoises xx d., mainz la livre que petiz t. C'est assaouir que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tourn(oiz) :

Et doit faire le duc de Bretagne le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille, tele :

3) Item, la monnoie de Sauvignye, qui est mons(eigneur) Loys de Clermont, et au prieur de Sauvigny; les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et

(1) Cette ordonnance, déjà publiée par MM. E. Cartier (*R. N.* 1841, 384) et V. Langlois (*R. archéol.* 1850, p. 1) l'a été depuis par M. Louis Blancard, d'après le manuscrit du xiv^e siècle, n^o 5, 810 de la Bibl. de l'Arseual, (*Société de Statistique de Marseille*, 1883, 3 pl.)

(2) Preambule du texte de Langlois.

de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. loy argent le roy et de xvj s. ix d. ob(oles) doubles de pois au marc de Paris et ne pourront faire que le x^e de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c livres de maailles doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre, à petiz tourn(oiz) et à mailles tournoises xx d. mains la livre que petitz tourn(oiz). C'est assavoir que les xij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tourn(oiz).

Et doivent faire mons. Loys de Clermont et le prieur de Sauvigny le coing de leur monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

4) Item, la monnoie au conte de la Marche, les deniers doivent estre à iij d. vj grainz de loy argent le roy et de xx s. d. pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy et de xvij s. ij d. de maaille de double de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie des maailles, c'est-à-dire ix^e livres de deniers et c livres de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tournois et à ob(oles) tournoises v s. moins la livre ; c'est assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de la Marche le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

5) Item, la monnoie messire André de Sauvigny, viconte de Brusse, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grainz de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. de maaille double de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz) et à maailles tourn(oises) v s. moins la livre que petitz t. C'est assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tourn(oiz).

Et doit faire le viconte de Burse le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

6) Item, la monnoie mons(eigneur) Pierre de Brisse, sire Huret et de Sainte-Sévère, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doi-

vent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy et de xvij s. ij d. mailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petitz tourn(oiz) et à maailles tourn(oises) v s. mains la livre. C'est assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tourn(oiz).

Et doit faire le seigneur de Hiret et de Sainte-Sévère le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

7) Item, la monnoie madame de Chastiau Villain, mère au seigneur de Sully, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre aus petiz tourn(oiz) et a maailles tournoises v s. moins la livre que petiz tourn(oiz) c'est-à-dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz tourn(oiz).

Et doit faire madame de Chasteu Villain, mère au seigneur de Sully, le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pile tele :

8) Item, la monnoie de l'archevesque de Reins : les deniers doivent estre à iiij d. xij grains de loy argent le roy et de xvij s. viij d. de pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. xvij grains de loy argent le roy et de xv s. v d. ob. doubles de poys au marc de Paris, et ne pourra faire que la x^e partie de maailles doubles et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes autant plus ne mains comme les par(isiz) petiz et les maailles par(isiz).

Et doit faire l'archevesque de Reins le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(9) Item la monnoie au sire de Meun-sus-Yevre : les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy, argent le roy, et de xvij s. ij d., maailles doubles de pois, au marc de Paris ; et ne pourront faire que le x^e de maailles, c'est-à-dire ix c l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre a petiz tourn(oiz) et à maailles

tourn (oises) v s. mains la livre que petiz tourn(oiz) ; c'est-à-dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz tourn(oiz).

Et doit faire le sire de Meun-sus-Yèvre le coing de sa monnoie, deviers croiz et deviers pille, tele :

(Le texte donné par V. Langlois porte : la monnoie monseigneur Robert d'Artois, sire de Meun-sur-Yèvre.)

(10) Item, la monnoie au conte de Soissons que on appelle noires doivent estre à iij d. xij grainz de loy argent le roy et de xxiiij s. de pois au marc de Paris et vaudront les deniers dessus diz avaluez à parisiz petiz et à maaillles parisiz les xx noires xij parisiz petiz.

Et doit faire le conte de Soissons le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(11) Item, la monnoie a l'evesque de Maguelone: les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maaillles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. de maaillles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le x^e de maaillles, c'est-à-dire ix l. de deniers et c l. de maaillles doubles et ainsi vaudront les deniers et les maaillles des sus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz) et à maaillles tournoises xx d. mains la livre que petiz tournoiz. C'est assavoir que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tourn(oiz.)

Et doit faire l'evesque de Magueloyne, le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pile tele :

(12) Item, la monnoie à l'evesque et au chapitre de Clermont : les deniers doivent estre à iij d. xvj grainz de loy argent le roy et de xix s. de pois au marc de Paris. Item, les maaillles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. maaillles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le x^e de maaillles, c'est-à-dire ix l. de deniers et c l. de maaillles doubles, et aussi vaudront les deniers et les maaillles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tournois et à maaillles tournoises xx d. mains la livre que petiz tournoiz. C'est assavoir que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tourn(oiz.)

Et doit faire l'evesque de Clermont le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(13) Item, la monnoie du Mans : les mansois doivent estre à vj d. de loy argent le roy et de xvj s. de pois au marc de Paris, et ainsi vaudront les mansois dessus diz

xx d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est-à-dire que les xij mansois ne vaudront que ij s. de petiz tourn(oiz).

Et doit estre faite la monnoie du Mans devers croiz et devers pille tele :

(14) Item, la monnoie au viconte de Limoges : les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy et de xvj s. ix d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le x^e de maailles c'est-à-dire ix l. de deniers et c l. de maailles doubles et ainsi vaudront les deniers et les oboles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tournois et à oboles tournois xx d. mains la livre que petiz tournois. C'est assavoir que les xij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tourn(oiz.)

Et doit faire li vicontes de Lymoges le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille tele :

(15) Item, la monnoie au conte de Rethel : les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy et de xvj s. ix d. maailles doubles de pois au marc de Paris ; et ne pourront faire que le x^e de maailles, c'est-à-dire ix c l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz) et à maailles tournoises xx d. mains la livre que petiz tourn(oiz), c'est-à-dire que les xij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tourn(oiz.)

Et doit fare le conte de Rethel, le coing de sa monnoie devers crois et devers pille tele :

(16) Item, la monnoie l'evesque de Laon, que l'on appelle maailles louvoisiennes : doivent estre à iij d. xvij grains de loy, argent le roy, et de xv s. maailles doubles de pois, au marc de Paris.

Et de faire l'evesque de Laon le coing de sa monnoie, devers croiz et devers pille, tele :

(17) Item, la monnoie d'Angiers : les deniers doivent estre à iij d. x grainz de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre de ij d. xxj grainz de loy argent le roy, et de xvij s. iij d. maailles doubles au marc de Paris et ne pourront faire que le x^e de maailles C'est assavoir ix l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers

et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petitz tourn(oiz) et à maailles tourn(oises) iij s. iiij d. mains la livre que petitz tourn(oiz), c'est-à-dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petitz tourn(oiz.)

Et doit faire le conte d'Anjou le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(18) Item, la monnoie au conte de Poitiers : les deniers doivent estre à iij d. x grains de loy argent le roy, et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petitz tourn(oiz) et à maailles tournoises iij s. iiij d. mains la livre que petitz tournoiz, c'est-à-dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petitz tournoiz.

Et doit faire le conte de Poitiers le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(19) Item, la monnoie au conte de Blois, les deniers doivent estre à iij d. et x grains de loy argent le roy, et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petitz tournoiz et à maailles tournoises iij s. iiij d. mains la livre que petitz tournoiz, c'est-à-dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petitz tournoiz.

Et doit faire le conte de Blois le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(20) Item, la monnoie au conte de Vendôme : les deniers doivent estre à iij d. x grainz de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre à iij d. xxj grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris, et ne pourront faire que le x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petitz tourn(oiz), et à maailles tournoises. iij s. iiij d. mains la livre que petitz tournoiz, c'est-à-dire

que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de Vendôme le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(21) Item, la monnoie de Chastiau Dun, qui est à madame de Neelle : les deniers doivent estre à iij d. et x grainz de loy argent le roy, et de xix s. vij d. de poys au marc de Paris, et les maailles doivent estre à ij. d. xxj grain de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz), et à maailles tournoises ij s. iiij d. mains la livre que petiz tourn(oiz), c'est-à-dire que les xiiij d. de monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire madame de Neelle le coing de sa monnoie de Chastiau Dun deviers croiz et deviers pille tele :

(22) Item, la monnoie de Chartres, qui est à mons(eigneur) de Valois : les deniers doivent estre à iij d. et x grains de loy argent le roy, et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn(oiz) et à maailles tourn(oises) ij s. iiij d. mains la livre que petiz tourn(oiz), c'est-à-dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petit tourn(oiz).

Et doit faire mons(seigneur) de Valois le coing de sa monnoie de Chartres deviers croiz et deviers pille tele :

(23) Item, la monnoie à l'evesque de Meaux : les deniers doivent estre à iij d. et de x grains de loy argent le roy et de xix s. vij d. de poys au marc de Paris, et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. oboles doubles au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre, a petiz tournoiz et aus maailles tournoises ij s. iiij d. moins la livre que petiz tournoiz, c'est-à-dire que les xiiij d. de monnoies dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire l'evesque de Meaux le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(24) Item, la monnoie au conte de Sansuerre : les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy, et de xx s. de pois à marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre aus petiz tournoiz et a maailles tournoises v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est assavoir que les xv ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le conte de Sansuerre le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(25) Item, la monnoie madame de Virson : les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre aus petiz tournoiz et aus maailles tournoises v s. mains la livre. C'est assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire madame de Virson le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(26) Item, la monnoie au seigneur de Chastiau-Raoul : les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que la x^e partie de maailles, c'est-à-dire ix^e l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tournoiz et à maailles tournoises v s. mains la livre. C'est assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le seigneur de Chastiau-Raoul le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

(27) Item, la monnoie à l'evesque de Caours : les deniers doivent estre à ij deniers xvj grains de loy argent le roy, et de xxj s. x d. de pois au marc de Paris, et j d. plus aus iij marcs ; et les maailles de la dicte monnoie doivent estre

à ij d. iiij grains de loy argent le roy et de xvij s. viij d. de pois au marc de Paris, et ne pourra faire que la x^e partie de maillles, et ainsi vaudra les deniers et les maillles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tournoiz et à maillles tournoises, les xx d. que xij d.

Et doit faire l'evesque de Cahours le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

28) Item, la monnoie à la dame de Franquembergue, (*dans Langlois* : Fauquembergue) doit estre à xj d. et xij grains de loy argent le roy et de xlvij s. de pois au marc de Paris.

Et doit faire la dame de Franquembergue le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

29) Les deniers du conte de Saint-Pol sont à iij d. xvij grains de loy et de xx s. de taille.

Et doit faire le conte de Saint-Pol faire le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele :

30) Les dyionnois du duc de Bourgoigne sont a ij d. e xvij grains fin et de xx s. de taille.

Et doit le duc de Bourgoigne faire ses deniers croiz et pille tele : (Le dessin manque.)

POIDS ET TITRE DES MONNAIES

citées dans l'ordonnance de 1315

	Taille	Poids en grammes	Titre en millièmes
Denier du Mans	192	1,2747	500
Id. de Reims	212	1,1544	375
Deniers de Nevers, Bretagne, Souvigny, Maguelone, Clermont, Limoges et Rethel	234	1,0459	305,5
Deniers d'Angers, Poitiers, Blois, Vendôme, Châteaudun, Chartres et Meaux	235	1,0414	284,7
Deniers de Brosse, Huriel, Châteaumeillant, Mehun, Sancerre, Vierzon, Chateauroux et Marche . .	240	1,0198	270,8
Denier de Dijon	"	"	229,1
Id. de Saint-Pol	"	"	312,5
Id. de Cahors	262	0,9341	222,2
Id. de Soissons	288	0,8496	291,6

	Taille	Poids en grammes	Titre en millièmes
Maille de Laon	360	0,6797	312,5
Id. de Reims,	370	0,6615	id.
Mailles de Nevers, Bretagne, Sou- vigny, Maguelone, Clermont, Li- mogés et Rethel.	402	0,6088	250
Mailles de Brosse-Huriel, Château- meillant, Mehun, Sancerre, Vier- zon, Châteauroux, Marche	412	0,5940	222,2
Mailles d'Angers, Poitiers, Blois, Vendôme, Chartres et Meaux. . .	416	0,5883	239
Maille de Cahors.	448	0,5463	180,5
Id. de Fauquembergue.	564	0,4339	958 5

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (1)

DU PREMIER VOLUME

Revue numismatique, 1836-1877 ; 1883 et seq. (Nous abrégeons par *R. N.*)

Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie (t. I, 1866 ; II, 1867 ; III, 1868-72 ; IV, 1873-76 ; V, 1877-81 ; t. VI, 1882, et seq.) (Nous abrégeons par *Ann. Soc. Num.*)

Mélanges de Numismatique, 3 vol., 1875-1878.

Engel (A.) et Serrure (R.), *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française*, Paris, 1887-89.

FABRICATION ET ORGANISATION MONÉTAIRES

BOIZARD (Jean), *Traité des Monnoyes, de leurs circonstances et dépendances*, Paris, 1692 ; 1723 (Ed. en 2 vol.)

ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des monnaies et de la juridiction de la Cour des Monnaies*, Paris, 1764.

BARRÉ (A.), *Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France*, *Ann. Soc. Num.*, 1867, p. 146 ;

— *Procédés anciens et modernes du monnayage en France*, *Bull. Comité hist. des Arts et monuments, Archéologie*, t. III, 1852, 199.

BARTHELEMY (A. DE), *Lettres à M. Lecointre-Dupont sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies*, *R. N.*, 1847-48-50.

BLANCHET (J.-Adrien), *Sceau de la Monnaie de Tournai*, *Ann. Soc. Num.*, 1888, 304.

CARTIER (E.), *Règlement fait en 1354 par les ouvriers et monoyers des Monnaies royales de France*, *R. N.*, 1846, 367.

(1) Nous avons groupé un certain nombre d'ouvrages, choisis parmi les plus importants, en suivant les divisions adoptées dans le texte ; mais il y a évidemment certains ouvrages qui devront toujours être consultés à cause de leur importance générale.

CHAPONNIÈRE (J.-J.), *De l'institution des ouvriers monnayeurs du Saint-Empire romain et de leurs parlements*, Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève, 1842, p. 29.

VALLIER (G.), *Sceaux et actes des parlements généraux des monnayeurs du Saint-Empire romain*, (*Revue de Marseille et de Provence*, 1873).

VALLENTIN (Roger), *L'atelier monétaire d'Avignon en 1589*, Avignon, 1889.

Z..., *Dictionnaire de Numismatique et de Sigillographie* (*Encyclopédie Migne*, t. XXXII).

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

BARTHÉLEMY (A. DE), *Numismatique mérovingienne* (Rectifications) *R. N.*, 1864, 401;

— *Liste des noms de lieux...*, *Biblioth. Ecole des Chartes*, 6^e série, t. I, 1864-65, 443, etc.

BOUTEROUÉ (Cl.), *Recherches curieuses des m. de France*, Paris, 1666.

CARTIER (E.), *Lettres sur l'histoire monétaire de France*, *R. N.*, 1836-1850.

CONBROUSE (Guill.), *Monétaires des rois mérovingiens* (920 m. gravées), Paris, 1843.

DELOCHE (Max.), *Description des m. mérovingiennes du Limousin*, *R. N.*, 1857-1862; Paris, 1862. — Nombreux articles dans : *R. N.*, depuis 1883; *Bull. Soc. Arch. Corrèze*, depuis 1880.

FILLON (B.), *R. N.*, 1845, p. 14 et 345;

— *Considérations historiques et artistiques sur les m. de France*, Fontenay-Vendée, 1850;

— *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, Paris, 1853;

— *Poitou et Vendée*, Niort, 1862-87 (200 pl.).

GUÉRARD (B.), *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, prolégomènes, (*M. méroving.*, ch. IV, p. 109-158) Paris, 1844.

LENORMANT (Ch.), *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la Série mérovingienne*, *R. N.*, 1848-54.

LONGPÉRIER (Adr. DE), *Notice des m. françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, Paris, 1848.

PÉTIGNY (F.-J. DE), *R. N.*, 1836-38 ; 1854, 373 ; 1857, 115 ;

— *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, Paris, 1842-45.

PONTON D'AMÉCOURT (V^{te} DE), *Essai sur la numismatique mérov. comparée à la Géographie de Grégoire de Tours*, Paris, 1864 ;

— *Excursion numism. dans la Bourgogne du VII^e s.*, *Ann. Soc. Num.*, t. I, 1866 ;

— *Recherches sur les m. mérov. de Touraine*, *Ann. Soc. Num.*, t. III, 1868-72, p. 86 ;

— *Description raisonnée des m. mérov. de Chalon-sur-Saône*, *Ann. Soc. Num.*, t. IV, 1873-76 ;

— *Recherche des m. mérov. du Cenomannicum*, Marmers, 1883 ;

— *M. mérovingiennes du Gévaudan* (en collaboration avec M. E. Moré de Préviala), *Ann. Soc. Num.*, 1883 ;

— *Bibliographie générale des m. mérovingiennes*, *Ann. Soc. Num.*, 1866, 382-93, etc.

PROU (M.), *Tiers de sou d'or mérovingiens de Tidiriacum*, *R. N.*, 1886, pl. XIII ;

— *Catalogue des m. mér. d'Autun*, *Mém. Soc. Eduenne*, 1888 ; — *R. N.*, 1888, 1889.

ROBERT (P. Ch.), *R. N.*, 1850, pl. I ; 1863, 1867, 1868 :

— *M. méroving. de la collection de feu M. Renault*, Metz, 1851 ;

— *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, Metz, 1851 ;

— *Etudes numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, Metz., 1852 ;

— *Numismatique de la province du Languedoc*, Toulouse, 1876-80, 3 fascicules ;

— *Tiers de sou d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix*, *Mélanges de Num.*, t. III, 1882, 382.

SAULCY (L.-J. Caignart DE), *R. N.*, 1836, p. 90-98.

VAN DER CHIJS (P. O.), *De munten der frankisch-en duitsch-Nederlandsche Vorsten*, Harlem, 1866.

ÉPOQUE CAROLINGIENNE

CEREXHE (M.), *Les monnaies de Charlemagne*, Gand, 1886-87.

GARIEL (E.), *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, Strasbourg, 1883-85 ;

— *Collection E. Gariel, M. françaises*, vente à Paris, 1885.

MULLER (J.-H.), *Deutsche Münzgeschichte bis zu der Ottonenzeit*, Leipzig, 1860 (1^{er} vol.).

PONTON D'AMÉCOURT (V^{te} DE), *Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières m. carlovingiennes*, *Ann. Soc. Num.*, t. III, 1868-72, 306.

MONNAIES ROYALES DE FRANCE DEPUIS
L'AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS

BARTHÉLEMY (A. DE), *Essai sur la monnaie parisienne*, *Mém. Soc. hist. de Paris et Ile de France*, 1876, 142.

BERRY, *Etudes et Recherches historiques sur les m. de France*, Paris, 1852-53 (90 pl. lith.).

DELOMBARDY, *Catalogue des m. françaises de la collection de M. Rignault*, Paris, 1848.

HOFFMANN (H.), *Les m. royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878 (118 dl.)

— *Collection H. Hoffmann, M. françaises*, Strasbourg, 1887.

LE BLANC (F.), *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1690 ; Amsterdam, 1692 (avec la *dissertation historique* sur les m. de Charlemagne).

SAULCY (L.-J.-F. Caignart DE), *Éléments de l'hist. des ateliers monétaires de Philippe Auguste à François I^{er}*, Paris, 1877 ;

— *Hist. Numismatique de Henri V et H. VI*, Paris, 1878 ;

— *Recueil de documents relatifs à l'histoire des m. frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er}*, Paris 1879, (t. I^{er} jusqu'à Charles V) ;

— *Histoire monétaire de Jean le Bon*, Paris, 1880.

MONNAIES FÉODALES

BARTHÉLEMY (A. DE), *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, Dijon, 1850;

— *Les m. des comtes de Champagne* (dans *Histoire des ducs et comtes de Champagne* par d'Arbois de Jubainville, t. IV, Paris, 1865, p. 759).

BIGOT (AL.), *Essai sur les m. du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, (40 pl.).

BLANCARD (L.), *Essai sur les monnaies de Charles I^{er}, comte de Provence*, Paris, 1868.

BLANCHET (J.-A.), *Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn, de 1562 à 1629*, Dax, 1886 et *Ann. Soc. Num.*, 1887.

CARON (E.), *M. féodales françaises* (supplément des *M. féodales* de Poey d'Avant), Paris, 1882-84, (27 pl.).

DESCHAMPS DE PAS (L.), *Essai historique sur les m. des comtes de Ponthieu*, Amiens, 1854;

— *Essai sur l'hist. monétaire des comtes de Flandre* (Maisons de Bourgogne et d'Autriche), *R. N.*, 1861-66, 1869-77; *Rev. belge*, 1876-77.

DUBY (T.), *Traité des monnoies des barons (M. des prélats et barons de France)*, Paris, 1790.

ENGEL (A.) et LEHR (E.), *Numismatique de l'Alsace*, Paris, 1887 (46 pl.).

FILLON (B.), *Collection Jean Rousseau, M. féodales françaises*, Fontenay, 1860.

GERMAIN (A.-C.), *Mémoire sur les anciennes m. seigneuriales de Melgueil et de Montpellier*, *Mém. Soc. Archéol. Montpellier*, 1852.

HANAUER (A.), *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* (t. I^{er}, M. d'Alsace), Paris-Strasbourg, 1876-78.

HERMAND (AL.), *Histoire monétaire de la province d'Artois, etc.*, St-Omer, 1843.

HOFFMANN (H.), *Collection — , M. féodales françaises* (vente à l'amiable avec prix marqués), Strasbourg, 1887.

HUCHER (E.), *Essai sur les m. frappées dans le Maine*, Le Mans, 1845; suppléments, *R. N.*, 1846-48.

LECOINTRE-DUPONT (G.-F.-G.), *Essai sur les m. du Poitou et leurs divers types*, Poitiers, 1840 ;

— *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, Paris, 1846.

MAXE-WERLY (L.), *Essai sur la numismatique rémoise*, Paris, 1862 ; cf. *Rev. belge*, 1888-89.

MONNIER (A.), *Catalogue de la coll. des m., médailles et jetons de Lorraine* de —, Paris, 1874 (1, 765 nos).

POEY D'AVANT (F.), *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-62 (163 pl.).

ROBERT (P.-C.), *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, (56 pl.).

— *Description de la coll. de M. P. C. Robert* (Metz, Toul, Verdun, Lorraine, etc.), Paris, 1886 (14 pl.).

SAULCY (F. DE), *Recherches sur les m. des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841.

TAILLEBOIS (E.), *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie*, Dax, 1883, 1885, 1889.

VAN HENDE (Ed.), *Numismatique lilloise*, Paris-Lille, 1858 ; suppléments en 1868 et 1873.

TABLE DES ATELIERS

CITÉS DANS CE VOLUME

N. B. — Pour ne pas surcharger cette table nous avons laissé de côté les ateliers qui forment déjà des listes spéciales : pages 42-99, 107-128, 138-143, 148-149.

Abbeville, 438.	Rabenhauseu, 489.
Acre, 146.	Bade, 169.
Agde, 329.	Badonvilliers, 471.
Agen, 18, 297, 299-300.	Bagnols, 144.
Agimont, 447.	Bannassac, 36, 39.
Agramont, 165.	Bar, 218, 475.
Aiguebelle, 368.	Barcelone, 23, 163, 166, 169,
Aire, 166, 443, 449.	312, 323.
Aisse, 285.	Bayonne, 144, 303.
Aix, 342.	Beaucaire, 144, 348.
Albi, 332, 339.	Beaumont, 447.
Albi-Bonafos, 339.	Beaumont-le-Roger, 210.
Alost, 442-43.	Beauvais, 423.
Amiens, 144, 422.	Bechevilain, 371.
Ampurias, 315, 316.	Bellac, 287.
Anduse, 19, 331.	Belpuig, 163.
Angers, 18, 226.	Bénévent, 102.
Angoulême, 286, 287, 288.	Bergerac, 290, 297.
Anvers, 169.	Bergheim, 489.
Apt, 348.	Bergues-Saint-Winoc, 443,
Aquila, 157, 158.	447, 449.
Argenton, 246.	Berne, 19.
Arles, 32, 164, 342, 345, 347.	Bésalu, 313.
Arleux, 446.	Besançon, 377, 382-383.
Arras, 449-50.	Béthune, 443, 446, 449.
Asti, 158, 160.	Béziers, 144, 326.
Auch, 297, 300.	Blainville, 122, 377.
Ausone, 312, 314.	Blénod, 482.
Audenarde, 441.	Blois, 235, 236.
Autun, 390-391.	Bondaroi, 206.
Auxerre, 392, 401-403.	Bondues, 443.
Auxonne, 393-395.	Bonn, 38.
Avignon, 349-351, 374.	Bordeaux, 141, 294-295-297.
Aviothe, 476.	Bouchain, 166.
Avisans, 366.	Bouillon, 418, 420.
Axel, 443.	Boulogne, 453.

Bourbon (Ile), 169.	Corbie, 104, 436.
Bourbourg, 443, 449.	Coucy, 433.
Bourges, 144, 244.	Courtrai, 443.
Brassac, 271.	Cracovie, 169.
Brioude, 272.	Cremieu, 366.
Bruges, 145, 442-43, 449.	Crépy, 425.
Burgos, 303.	Crespy, 408.
Cadenet, 357.	Crest, 362.
Cahors, 340-341.	Crèveœur, 465.
Calais, 455.	Cugnon, 421.
Cambrai, 14, 19, 460-63.	Damme, 442.
Camsei, 428.	Dantzig, 169.
Carcassonne, 323, 324.	Dax, 297, 303.
Cassel, 443.	Déols, 245.
Cattaro, 169.	Die, 360-361.
Cayenne, 167, 168, 169.	Dieulouard, 479.
Celles-sur-Cher, 252-253.	Dijon, 139, 144, 392-395, 397.
Cervera, 163.	Dinan, 144, 219.
Chabeuil, 366.	Dixmude, 443.
Châlons-sur-Marne, 38, 139, 411-413.	Dôle, 377, 378.
Chalon-sur-Saône, 105, 392- 393.	Dôme, 289.
Charenton, 258-259.	Donzy, 251.
Charleville, 418.	Dorestadt, 104.
Chartres, 104, 233, 234.	Douai, 442-44.
Châteaubelin, 380.	Dreux, 206, 211.
Châteaudun, 240.	Dun, 480, 488.
Château-Meillant, 248, 253- 255.	Eecloo, 443.
Château-Neuf de Bonafos, 339.	Eenham, 443.
Châteaurenaud, 418.	Elincourt, 19, 457-59.
Châteauroux, 245-246-247.	Embrun, 357, 363.
Châteldon, 272.	Encre, 433.
Châtel-sur-Moselle, 473.	Ensisheim, 489.
Châtenoi, 471.	Epinal, 471, 484.
Chieti, 157.	Etain, 475.
Chinon, 232, 233.	Evreux, 209.
Clermont-en-Barrois, 475.	Fauquembergues, 452.
Clermont-Ferrand, 38, 39, 271	Figeac, 297.
Cluny, 387-388.	Florence, 21, 374.
Cologne, 38.	Fontenay-le-Comte, 285, 297
Colmar, 489.	Forcalquier, 157, 358.
Corbeil, 205.	Froberg, 489.
	Fougères, 219.
	Fourras, 286.
	France (Ile de), 169.
	Francfort, 421.

- Franquemont, 335, 489.
 Furnes, 443.
 Gand, 442-43.
 Gap, 358, 364.
 Gènes, 143, 153, 155, 159,
 160, 169.
 Ghistelles, 441.
 Gien, 251.
 Girone, 163, 312, 313.
 Gorze, 473.
 Graçay, 260.
 Grenoble, 366, 368-369.
 Guebwiller, 495.
 Guessin, Guiche, 297, 303.
 Guingamp, 218, 219, 223.
 Gunzbourg, 495.
 Haguenau, 489.
 Hambourg, 421.
 Hanau, 490.
 Huningue, 169.
 Issoudun, 246-247.
 Ives ou Ivoy, 416.
 Jougne, 381.
 La Ferté-Chauderon, 266.
 La Marche, 475.
 Lambres, 460.
 Landau, 166, 489.
 Langres, 397.
 Laon, 38, 431-432.
 L'Argentière, 336.
 La Rochelle, 297.
 La Vanette, 421.
 Lécuse, 446.
 Lectoure, 297, 301.
 Le Mans, 229, 230.
 Le Mue, 150.
 Lens, 454.
 Le Palais, 105.
 Le Puy, 272-273.
 Le Quesnoy, 166.
 Liège, 421.
 Ligny, 477.
 Lille, 141, 166, 441-444.
 Limoges, 30, 275-277, 297,
 298.
 Linières, 259.
 Liverdun, 481.
 Lixheim, 419.
 Loches, 233.
 Lodève, 335.
 Lons-le-Saulnier, 376, 377.
 Loo, 443.
 Louvain, 442.
 Lunéville, 469, 471.
 Lure, 490.
 Lusignan, 143, 287.
 Lyon, 32, 37, 38, 104, 114,
 144, 183, 295, 369-371.
 Mâcon, 139, 295, 371, 376,
 387, 392.
 Maguelonne, 327, 328.
 Malines, 442.
 Mangiennes, 479.
 Mantes, 205.
 Manopello, 157.
 Manosque, 273, 358.
 Marsal, 484.
 Marseille, 34, 39, 141, 156,
 341-344.
 Massay, 250.
 Massères, 286.
 Maubeuge, 466.
 Mauléon, 284-285.
 Mayence, 38.
 Meaux, 410-411.
 Mehun-sur-Yèvre, 252-253.
 Melgueil, 53, 327.
 Melle, 14, 102, 104, 105, 281,
 296.
 Melun, 143.
 Mende, 336.
 Messerano, 383.
 Metz, 38, 39, 163, 479, 481,
 483-86.
 Meulent, 206.
 Meun, 211.
 Milan, 158, 159.
 Mirecourt, 471.
 Modène, 166.
 Moirans, 384.

- Moissac, 281.
 Molsheim, 490, 494.
 Monaco, 374.
 Mons, 466.
 Montaignu, 285.
 Montbéliard, 386.
 Montdragon, 346.
 Montélimart, 365.
 Montignac, 286.
 Montjoye, 489.
 Montluçon, 268-269.
 Montpellier, 138, 144, 330, 332.
 Montreuil, 440.
 Montreuil-Bonnin, 138, 282, 286, 287.
 Mont-Saint-Michel, 209.
 Moreium, 416.
 Morlaix, 219.
 Morlaas, 304-305, 309.
 Mousson, 414, 475, 480, Mude, 443.
 Mulhouse, 490.
 Murbach, 490.
 Namur, 443.
 Nancy, 468-70.
 Nantes, 144, 145, 214, 217, 218, 219, 220.
 Nanteuil, 205.
 Naples, 157, 158.
 Narbonne, 102, 105, 144, 320, 321, 322.
 Nesle, 434.
 Neufchâteau, 416, 471.
 Nevers, 261-262.
 Nevis, 167.
 Nice, 343.
 Nîmes, 149.
 Nogent-le-Roi, 206.
 Nogent-le-Rotrou, 242.
 Nontron, 285.
 Noyon, 430.
 Nuremberg, 421.
 Oberkirch, 495.
 Olliana, 164.
 Omellas, 329.
 Orchies, 381, 443, 447.
 Orgelet, 380, 381.
 Orange, 353-356, 358, 374.
 Orléans, 34, 105, 161.
 Ortona, 157.
 Ostende, 443.
 Palma Nova, 169.
 Pamiers, 143, 310.
 Paris, 17, 34, 105, 137, 141, 144, 145, 205.
 Parthenay, 285, 286.
 Pau, 309.
 Pavie, 104.
 Périgieux, 289.
 Péronne, 423.
 Perpignan, 141, 155, 156, 165, 333.
 Phalsbourg, 419.
 Pierrefonds, 428.
 Pisançon, 366.
 Pise, 157.
 Poitiers, 281, 297.
 Pondichéry, 167.
 Pontion, 428.
 Poperinghe, 442-43.
 Porcien, 416.
 Prény, 471.
 Provins, 405, 406-408, 410.
 Puigcerda, 164, 166.
 Puygiron, 362.
 Quentovic, 104, 105, 120, 448-49.
 Redon, 219.
 Reims, 38, 105, 406, 413-415.
 Remilly, 484.
 Remiremont, 468, 471, 484.
 Rennes, 41, 214, 217, 218, 219, 229.
 Rethel, 417.
 Rheinmagen, 38.
 Riom, 144, 271.
 Rodez, 337.
 Romans, 366.
 Rome, 169, 408.

- Romorantin, 239.
 Roquefeuil, 331.
 Rothau, 491.
 Rouen, 105, 137, 139, 141, 144, 207, 208, 209.
 Roze, 423.
 Saint-Aignan, 250-252.
 Saint-André de Bordeaux, 296, 298.
 Saint-Barthélemy, 167.
 Saint-Bavon, 442.
 Saint-Bertin, 441.
 Saint-Brienc, 219.
 Saint-Claude, 384.
 Saint-Cyr, 285.
 Saint-Dié, 468, 471.
 Saint-Donat de Bruges, 441.
 Saint-Eustache, 167.
 Saint-Gengoux, 388.
 Saint-Gery, 461.
 Saint-Gilles, 318.
 Saint-Honorat de Lérins, 349.
 Saint-Kitts, 167.
 Saint-Jean d'Angély, 388.
 Saint-Laurent-lès-Chalon, 394.
 Saint-Lô, 139, 208, 209.
 Saint-Martial de Limoges, 277.
 Saint-Martin, 167.
 Saint-Martin de Tours, 136, 137, 231-32.
 Saint-Mihiel, 471, 474, 475, 478.
 Saint-Omer, 441, 443, 449, 451-52.
 Saint-Oyen de Joux, 384.
 Saint-Palais, 309.
 Saint-Paul-Trois-Châteaux, 358, 359.
 Saint-Pol, 457-59.
 Saint-Pourçain, 138.
 Saint-Quentin, 161, 434-435.
 Saint-Remy, 343.
 Saint-Venant, 166, 443, 452.
 Saint-Waast, 441, 449.
 Sainte-Marie de Saintes, 293.
 Sainte-Sévère, 265.
 Saintes, 286, 292-293.
 Sale-au-Comte, 289.
 Salins, 377, 378.
 Salle-le-Roy, 282.
 Sampigny, 480.
 Sancerre, 256-257.
 Sarrebourg, 484.
 Saumur, 228.
 Saverne, 494.
 Savone, 143, 153, 159, 160.
 Schlestadt, 491.
 Sedan, 420.
 Seltz, 491.
 Senlis, 205.
 Sens, 105, 402, 404-405, 406, 407.
 Serain, 465.
 Seyne, 357.
 Serve, 366.
 Sienna, 160.
 Sierck, 469, 471.
 Sisteron, 144.
 Soissons, 427-429.
 Solsona, 164.
 Sora, 157.
 Souvigny, 266-267.
 Stenay, 470.
 Strasbourg, 18, 141, 166, 169, 491-94.
 Sulmona, 157.
 Tabago, 167.
 Tarascon, 343, 344, 346.
 Tarbes, 297.
 Tarrega, 164.
 Termère, 286.
 Termonde, 441, 442-43.
 Thann, 491.
 Thionville, 469, 471.
 Thouars, 285.
 Tonnerre, 392, 398-399, 401, 403, 406-408.
 Toul, 38, 479, 481-82.

Toulon, 144.	Valls, 164.
Toulouse, 14, 24, 138, 144, 150, 317, 318.	Vannes, 219.
Tour-à-Glaire, 418.	Varennes, 475-476, 479-80.
Tournai, 138, 166, 430, 449.	Vauvillers, 386, 387, 489.
Tournus, 105, 388.	Vendôme, 237-238.
Tours, 25.	Venise, 24, 169, 374.
Treguier, 219.	Verdun, 38, 477-480.
Trèves, 32; 38.	Veynes, 366.
Trévoux, 372-375.	Vezelise, 471.
Trinquetaille, 342.	Vic, 484-85.
Tripoli, 319.	Vich, 164, 166, 314.
Tronche, 366.	Vienne, 295, 367-368, 376.
Troyes, 138, 139, 144, 406, 408, 411.	Vierzon, 248-249.
Turenne, 278-279.	Villeneuve, 144.
Turin, 169.	Vimy, 143.
Urgel, 314.	Viviers, 336-337.
Utrecht, 169.	Waelhem, 459.
Uzès, 334-335.	Walincourt, 49, 465-66.
Valenciennes, 366, 442, 466- 67.	Weinbourg, 491.
Valcheren, 169.	Wissembourg, 491.
Valence, 333, 360.	Wœrth-sur-Sauer, 489.
	Ypres, 442-43, 449.
	Zara, 169.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.....	I
INTRODUCTION.....	1
Epoque mérovingienne.....	27
Epoque carolingienne.....	101
Documents.....	128
Monnaies royales de France depuis l'avènement des Capétiens.....	136
Documents.....	170
Papier-monnaie.....	174
Monnaies féodales, aperçu historique.....	197
Les ducs des Francs.....	204
Corbeil.....	205
Mantes (Vexin).....	205
Nogent-le-Roi.....	206
Meulent.....	206
Bondaroi.....	206
Normandie.....	206
Evreux.....	209
Beaumont-le-Roger.....	210
Dreux.....	211
Bretagne.....	212
Penthièvre.....	222
Anjou.....	225
Saumur.....	228
Maine.....	228
Saint-Martin de Tours.....	231
Chinon.....	232
Loches.....	233
Chartres.....	233
Blois.....	235
Vendôme.....	237

	Pages
Châteaudun.....	240
Perche.....	241
Berry-Bourges.....	243
Déols-Châteauroux.....	245
Argenton.....	246
Issoudun.....	246
Vierzon.....	248
Massay.....	250
Donzy, Saint-Aignan, Gien.....	250
Mehun et Celles.....	252
Château-Meillant.....	253
Sancerre.....	256
Charenton.....	258
Linières.....	259
Graçay.....	260
Nivernais.....	261
Brosse-Huriel.....	264
Sainte-Sévère.....	265
La Ferté-Chauderon.....	266
Souvigny.....	266
Bourbon.....	267
Montluçon.....	268
Auvergne.....	270
Saint-André de Clermont.....	271
Velay et Polignac.....	271
Brassac.....	271
Riom.....	271
Châteldon.....	272
Brioude.....	272
Le Puy.....	272
Limoges.....	275
Abbaye de Saint-Martial.....	277
Turenne.....	278
Poitou.....	280
Mauléon.....	284
Thouars.....	285
Parthenay.....	285
Angoulême.....	286

	Pages
La Marche.....	287
Périgord.....	288
Bergerac.....	290
Saintonge.....	292
Gascogne.....	293
Aquitaine.....	296
Agen.....	299
Fézensac.....	300
Armagnac.....	301
Lectoure et Lomagne.....	301
Fézensaguet, Astarac et Pardiac.....	302
Comminges.....	303
Bayonne.....	303
Béarn.....	304
Lescun.....	307
Royaume de Navarre.....	307
Foix.....	310
Castelbon.....	311
Marquisat de Gothie.....	311
Gironne.....	313
Bésalu.....	313
Agramont.....	314
Vich.....	314
Urgel.....	314
Ampurias.....	315
Toulouse.....	316
Saint-Gilles.....	318
Marquisat de Provence.....	319
Narbonne.....	320
Carcassonne.....	323
Razès.....	326
Béziers.....	326
Substantion-Melgueil.....	327
Agde.....	329
Omellas.....	329
Montpellier.....	330
Anduse.....	331
Roquefeuil.....	331

	Pages
Roussillon	332
Perpignan	333
Uzès	334
Lodève	335
Viviers	335
Mende	336
Rodez	337
Albi	338
Albi-Bonafos	339
Cahors	340
Provence (Comté)	341
Arles	345
Beaucaire	348
Apt.	348
Lérins	349
Avignon	349
Orange	353
Cadenet	357
Seyne	357
Forcalquier	358
Manosque	358
Saint-Paul-Trois-Châteaux	359
Valence et Die	360
Die	361
Valentinois et Diois	362
Embrun	363
Gap	364
Montélimart-Grignan	364
Dauphins du Viennois	365
Vienne	367
Grenoble	368
Lyon	369
Dombe	372
Franche-Comté	375
Chalon-Auxerre	380
Chalon-Arlai	381
Besançon	382

	Pages
Gilley-Franquemont	385
Famille Bouhelier	386
Montbéliard	386
Beaufremont et Châtelet-Vauvillers	386
Mâcon	387
Abbaye de Cluny	387
Id. de Tournus	388
Chalon-sur-Saône	389
Autun	390
Bourgogne	392
Saint-Etienne de Dijon	395
Langres	397
Tonnerre	398
Auxerre	401
Sens	404
Champagne	406
Sénat romain	408
Meaux	410
Châlons-sur-Marne	411
Reims	413
Château-Porcien , Neufchâteau, Yves ou Ivoy	415
Réthel	416
Phalsbourg-Lixheim	419
Sedan et Bouillon	420
Cugnon	421
Les Hayons	421
Amiens	422
Beauvais	423
Valois et Crépy	425
Saint-Médard de Soissons	426
Soissons (Comté)	428
Noyon	430
Laon	431
Coucy	433
Nesle	434
Vermandois	434
Corbie	436
Ponthieu	437

	Pages
Montreuil	440
Flandre	441
Lille	444
Douai	444
Béthune, Aire, Lécuse, Arleux	446
Bergues-Saint-Winoc, Beaumont	447
Agimont, Orchies, Artois	<i>id.</i>
Saint-Omer	451
Fauquembergues	452
Encre, Péquigny, Boulogne	453
Lens	454
Calais	455
Saint-Pol-Elincourt	456
Cambrai	460
Crévecœur	465
Walincourt, Serain	<i>id.</i>
Hainaut	466
Lorraine	468
Vaudémont	473
Gorze	<i>id.</i>
Bar	474
Aviothe	476
Ligny	477
Verdun	<i>id.</i>
Toul	481
Metz	483
Alsace	489
Strasbourg	491
DOCUMENTS	497
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	519
TABLES	525

FIN DU TOME PREMIER

ENCYCLOPÉDIE-RORET

NUMISMATIQUE

DU MOYEN AGE ET MODERNE

AVIS

Le mérite des ouvrages de l'**Encyclopédie-Roret** leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l'Éditeur, qui se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues et de poursuivre, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits.

Le dépôt légal de ce volume a été fait dans le cours du mois d'Avril 1890 et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers États avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roret', with a large, decorative flourish underneath.

MANUELS - RORET
NOUVEAU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE

DU MOYEN AGE ET MODERNE

PAR

J.-Adrien BLANCHET

A. C. N. de la Société des Antiquaires de France,
de la Société française d'Archéologie, etc.

Τό δὴ νόμισμα ὡςπερ μέτρον
σύμμετρα ποιῆσαν ἰσάζει...
μετρεῖται γὰρ πάντα νομίσματι.

ARISTOTE, *Ethica Nicom.*, l. V, c. v.

Ouvrage accompagné d'un Atlas de quatorze planches

TOME SECOND

Première partie

PARIS

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET

RUE HAUTEFEUILLE, 12,

1890

Tous droits réservés.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

employées

DANS LE TOME SECOND

᠙ Revers.

M. ou m. Monnaie.

P. ou p. Pièce.

R. N. Revue Numismatique française.

Rev. belge. Revue belge de Numismatique.

Z. f. N. Zeitschrift für Numismatik, de Berlin.

Num. Zeitsch. Numismatische Zeitschrift, de Vienne.

Num. Zeit. Numismatische Zeitung.

Num. Chron. Numismatic chronicle, de Londres.

NOUVEAU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE
DU MOYEN AGE ET MODERNE

BELGIQUE

En 1801, la Belgique forma 9 départements français (Dyle, Escaut, Forêts, Jemmapes, Lys, Meuse-Inférieure, Deux-Nèthes, Ourthe et Sambre-et-Meuse) ; elle fit partie du royaume des Pays-Bas, en 1814, et fut reconnue indépendante en 1831. La couronne fut donnée à Léopold I^{er} de Saxe-Cobourg. Ce prince imita le numéraire de Louis-Philippe.

La Belgique fait partie de l'*Union monétaire*, depuis 1865 ; elle frappe les mêmes m. que la France, et en outre des p. de nickel de 10 et 5 centimes. La *Banque nationale de Belgique* émet des coupures de 20, 50, 100, 500 et 1,000 francs. Il y en a également des banques liégeoise et de Flandre qui ne sont pas reçues dans les caisses publiques.

La Belgique a adopté les armes du duché de Brabant *de sable au lion d'or, armé, lampassé de gu.*

ROIS DES BELGES

* 1831. Léopold I^{er}.

* 1865. Léopold II.

NUM. MODERNE, II.

DUCHÉ DE LOTHIER
ou **BASSE - LOTHARINGIE**.

Sous l'empereur Otton le Grand, la Lotharingie fut divisée en Haute et en Basse-Lotharingie ou Lothier. Ce dernier territoire comprenait le Brabant, le Hainaut, les pays de Namur, de Luxembourg, de Liège et de Limbourg.

Avec Godefroid VII (1095-1140), le Lothier entra dans la maison de Brabant.

On connaît un denier avec tête diadémée et GODEFRIDVS ; R LAMBERTVSI, croix. Cette p. fut frappée probablement par Godefroid III d'Eenham et Lambert de Louvain. Un autre denier, avec une épée dans son fourreau et VICTORIA, appartient peut-être à Godefroid IV. Gothelon, marquis d'Anvers en 1008, frappa à Verdun et à Herstal des deniers avec SCA, MARIA. Godefroid IV ajoute le mot VIRGO, et émet à Bouillon (BVLONVS) des deniers avec son buste, qui portent BEATRIX, nom de sa femme. Il faut peut-être attribuer à Godefroid de Bouillon des deniers avec un château à trois tours (Dannenbergh, *Die Deutschen Münzen...*, 1876, p. 95 ; C. Picqué, *Patria Belgica*, 1875, 3^e partie, c. XXVI, p. 687).

DUCS DE LOTHIER ou BASSE-LORRAINE

- 959. Godefroid I^{er}, nommé duc par Otton I^{er}.
- 964. Godefroid II.
- 976. Charles, frère de Lothaire, roi de France.
- 992. Otton.
- * 1006. Godefroid III d'Eenham, GODEFRIDVS.
- * 1023. Gothelon I^{er}, son frère, GOZELO.DVX.
- * 1043. Godefroid IV, GODEFRIDVS.
- 1048. Godefroid V.
- Godefroid VI.
- 1095-1140. Godefroid VII.

DUCHÉ DE BRABANT

Le Brabant, qui ne comprenait d'abord que le comté de Louvain, sous Lambert (+ 1015), fut formé ensuite des provinces actuelles de Brabant, de Limbourg et d'Anvers, avec Malines. Le tout passa à Maximilien d'Autriche, en 1477. Aujourd'hui, le Brabant est divisé en B. sept. (à la Hollande) et B. mérid. (à la Belgique). Anvers et Malines forment une autre province, à la Belgique.

Après les deniers de Lambert avec Godefroid d'Eenham (v. *Lothier*), on peut classer à Lambert II les deniers anonymes avec DRVOSELLA, IOTGERVS et GERTRVDIS, VIRGO, PRVDENS, NIVIELLA. La période des Godefroid offre des deniers avec un édifice, un buste et ensuite une bannière, des écus, des lions et des croix ornées au R̄. Quelques-unes portent les noms de Godefroid (III) et d'Henri. Ce dernier frappa encore à Arnhem (ARNVMI) un denier qui porte au R̄ l'étendard brabançon et BAN, DVC, LOV (*bandum ducis Lovanii*). L'atelier de Maestricht émit les deniers avec s'VA (*Servatius*) et le prince à mi-corps. M. R. Serrure attribue encore à Henri 1^{er} les p. avec MADM, MAM, MOM ou MAMA. A Henri II sont donnés les deniers au lion avec H, DVX, auxquels succèdent les pièces frappées à Bruxelles, Halen, Louvain, Maestricht, Tirlemont, au nom des monétaires : BASTINVS, GOTINUS, GERARDUS, FRANCO, TENIERUS ?, BOLLINUS, etc. On attribue à Alix, veuve de Henri III, les deniers avec ALIT et N. V (*nobilis vidua* ?). Un esterling avec WALT est attribué à Gauthier-Berthoud, co-tuteur pendant la minorité de Jean 1^{er}, de 1061 à 1068. Jean émet des deniers, des gros à l'ange et au châtel, et des esterlings dans les ateliers de Louvain (LOVA), Bruxelles, Anvers, Maestricht, Daelhém (DALE). Il émit des m. en commun avec Arnould VII, comte de Loos. Jean II eut en plus les ateliers de Genappe (GEMEPIA) et de Dordrecht, et frappa des gros au châtel, des esterlings et des cavaliers. Des gros tournois frappés en commun avec Jean 1^{er}, comte de Namur (1297-1331) portent IOHS, COS, NAMR, BRABANTIE, DVX.

Jean III introduit les *florins de Florence*, les *chaises* et les moutons d'or ; il émit aussi des *gros aux 4 lions, au chdtel, au Saint-Pierre*, des esterlins et des gros au type anglais.

Des m. portent le nom des ateliers d'Halen (HALENS) de Herstal (HARSTAL, HARSTEL). Par convention avec Louis de Crécy, en 1339, des *gros au lion*, battus à Gand et à Louvain portent GANDEN, LOVAIN et LVD. COM. IOH. DVX.

Jeanne et Wenceslas émettent des florins *au Saint-Pierre, au Saint-Servais*, des *gros au lion*, des *brymanen*, des *touvelles*, des *esterlings à l'écu*. Philippe le Hardi, comte de Flandre, frappe à Gand des *roosenbekers* d'or et d'argent, avec le nom de Jeanne et le sien. L'atelier de Vilvorde (FILFORDENS) paraît sur des m. de Jeanne.

En 1405, le Brabant passa à la maison de Bourgogne, dont le monnayage comprend, en or : des *heaumes*, des *florins*, des *couronnes*, des *chaises*, des *Saint-Pierre*, des *cavaliers*, des *lions*, des *florins Saint-André* ; en argent : des *botdraegers*, des *croomsteerts*, des *Saint-Pierre*, des *mites*, des *vierlanders*, des *double sous à l'écu*, des *double et simple briquets*, des *gros à l'm* (Maximilien), des *griffons*, etc.

Citons aussi les *anges* d'or de Jean IV frappés pour le Hainaut, le Brabant et la Hollande (R. Serrure, *Ann. Soc. Num.*, 1888, 140). Philippe de Saint-Pol et Ligny, nommé gouverneur de Brabant, inscrivit sur ses m. ses divers titres. En 1474, le millésime paraît sur la m. de Charles le Téméraire.

Les premières m. de Philippe, fils de Marie de Bourgogne, sous la tutelle de Maximilien, portent MONETA, ARCHIDUCVM. Pendant la révolte contre Maximilien, Gand, Bruxelles, Louvain et Malines frappèrent des florins, des deniers, des *gros au Saint-Michel*, avec le nom du jeune Philippe le Beau. Lorsque la paix fut rétablie, Maximilien signa ses m. de PATER. PHILIPPI, dans les ateliers d'Anvers et de Malines.

Philippe le Beau rouvrit l'atelier de Maestricht, qui prit pour différent une étoile et frappa : des *grandes toisons*

d'or (44 mill.), des *vieilles et nouvelles toisons*, des *doubles sols à l'écu*, des *patards* ou *sols*, des demi-sols, etc.

Les m. de Charles-Quint sont rapportées à la *mite* comme unité : *mite*, *sexain* (3), *gros* (12), *double gros* (24), *1/2 réal*, *réal* (72), *vlieger* (96), *florin Carolus* ou écu d'argent (480), *florin* (480), *1/2 réal* (720), *couronne* (864) et *réal d'or* (1440). Les m. de Philippe furent selon le système de son père.

Après la mort de François d'Alençon, les Etats battirent, à Anvers, en 1584 et 1585, des p. avec MONETA. DVCATVS. BRABANTIAE.

Alexandre Farnèse, après avoir rétabli l'autorité de l'Espagne, fit travailler les ateliers de Bois-le-Duc, de Bruxelles, Anvers et Maestricht. Albert et Isabelle, ARCHIDUCES. AVSTRIAE, frappèrent de nombreuses m., parmi lesquelles : le *souverain*, le *ducat*, le *florin* (20 sols), le *réal* (5 sols), le *ducaton* (60 sols), le *patagon* (48 sols) et leurs divisions ou multiples.

Il faut encore mentionner les m. de Maximilien de Bavière (1712), puis du roi d'Espagne, Charles III (VI comme emp.). Marie Thérèse et Joseph II monnayèrent à Bruxelles. En 1789, les Etats s'emparèrent de l'autorité et frappèrent des *lions d'or* et d'arg., des florins et 1/2 florins, des p. de 5 deniers, de 1, 2 et 10 liards, AD. VSVM. FOEDERATI. BELGII.

Léopold et François II furent les derniers qui frappèrent avec le titre de duc de Brabant (C. P. Serrure, *Cab. du Prince de Ligne*, 1847 ; A. Heiss., *Desc. gen. de las Monedas hispano-christianas*, t. III ; L. de Coster, *Atlas* contenant les m. du Brabant, frappées de 1000 à 1506).

COMTES DE LOUVAIN, DUCS DE BRABANT

Lambert.

1015. Henri le Vieux.

1038. Otton.

1040. Lambert II dit Balderic.

1062. Henri II.

1075. Henri III.
 1095. Godefroid I^{er}, le Barbu, *duc* de Louvain.
 1140. Godefroid II.
 *1143. Godefroid III, GODEFRIDVS.
 *1190. Henri I^{er} le Guerroyeur, HENC ou HAINRICVS.
 *1235. Henri II. H.DVCIS.
 *1248. Henri III.
 *1272. Jean I^{er}, I ou IOHANNES.
 *1294. Jean II. IOHANNES.
 *1312. Jean III. IOHIS.
 *1355. Jeanne de Brabant et Guillaume III, comte de Hainaut ; puis *Wenceslas*, duc de Luxembourg. VENCESL.Z.IOH.
 1404. Marguerite, duchesse de Bourgogne, nièce de la précédente.
 *1405. Antoine de Bourgogne, deuxième fils de Philippe le Hardi. ANTHONIVS.
 *1415. Jean IV, IOHANES.
 *1427. Philippe, comte de Saint-Pol, de Ligny, de Brabant, Limbourg et Luxembourg, frère du précédent. PHS.
 *1430. Philippe le Bon, duc de Bourgogne. PHS.DVX, BVRG, etc.

COMTÉ DE NAMUR

Ce comté, cédé par Jean III à Philippe le Bon, en 1421 suivit le sort de la Bourgogne. Les premières m., anonymes, paraissent sous Albert II et III, et portent une tête avec CAPVT ou ALBERTVS, des croix et le nom des ateliers de Namur ($\overset{T}{\text{MON}}\text{-NAMVCENSIS}$) et de Dinant (DIONAM, DIONANT).

C'est dans ce dernier atelier que frappe Godefroid. On attribue à Henri l'Aveugle des p. avec un profil de guerrier casqué, COMES et une fois EINRIC ; au r^q une croix et NA-MV-CE-SO, CRVX, un agneau avec AGNVS, l'abside d'une église, etc. Baudouin V frappe des deniers au château (MARCIS.NAMVR), dont l'émission fut probablement conti-

nuée jusque sous Baudouin de Courtenay (1237-65) ; des deniers au cavalier armé appartiennent à la même époque.

Gui de Dampierre introduit la grosse m. : esterlings à tête et à l'écu, gros à l'écu ; il prend le titre de G. COMES. FLANDRIE MARCHIO. NAMVRC. Jean I^{er} frappe à Namur et à Vieuville (VILECS, VILLENSIS, VILLSIS), des gros au châtél, au cavalier, au lion, aux 4 lions dans l'épicycloïde, des esterlings, etc. Il émet des gros aux 4 lions en commun avec Louis de Crécy, comte de Flandre et des gros au portail avec Jean II de Brabant.

A la mort de Jean II, dont les m. se confondent avec celles de son père, Gui, son frère, lui succéda pendant un an et monnaya un gros au lion.

Guillaume I^{er}, après la mort de son frère Philippe III, commença son règne sous la tutelle de sa mère Marie d'Artois, qui frappa en son propre nom des esterlings et des deniers au châtél à Méraude (Poilvache) ; l'une de ces pièces porte MARIE, D'ARTOIS. Guillaume frappe un florin d'or, sur lequel le prince est représenté dans une niche ogivale. Ses m. d'arg. de billon et de cuivre sont au nombre de plus de 80 variétés. Ses ateliers sont Namur, Vieuville, Méraude (MERADE), Bouvigne (BOVINES, BOVVINES), et Neuveville-lez-Namur (NVVILLE, NOVEVILLA). Guillaume frappa, à Namur, des blancs au lion, des 1/2 gros à la tête de face, qui portent son nom et ceux d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège, et de Jean de Bohême, duc de Luxembourg.

Les m. de Guillaume II ne se distinguent pas de celles de son père. Jean III frappe du cuivre à Namur, et imite, sur ses rares m. d'arg., les p. de Jean sans Peur. Philippe le Bon, devenu maître du comté par acquisition, y frappe de 1421 à 1434. Philippe le Beau rouvrit l'atelier de Namur en 1494 ; on y frappa de 1513 à 1516, de 1527 à 1528, de 1578 à 1580 et en 1592.

Lorsque Philippe V eut cédé ses droits à Maximilien-Emmanuel (1711), ce dernier frappa de nombreuses m. d'or, d'arg. et de cuivre : doubles souverains, souverains, lions d'or ; écus, 1/2 et 1/4 escarlins, 1/2 escalins ou plaquettes et liards. Les armes du comté : d'or au lion de sables

péri en bande, de gu., devinrent dans la suite : d'or au lion de sable, armé, lampassé, cour. de gu. (C. P. Serrure, Cab. du prince de Ligne, 1847 ; R. Chalon, Rech. sur les m. des comtes de Namur, 1860, suppl., 1870 ; R. Serrure, Rev. belge, 1879, p. 79.)

COMTES DE NAMUR

908. Bérenger de Lomme.
 973. Ratbode I^{er}, comte de Lomme et de Namur.
 Ratbode II, comte de Namur.
 Albert I^{er}, son frère.
 *1016. Albert II.
 *1037. Albert III, c. de Namur et Brugeron, ALBERTVS.
 *1105. Godefroid.
 *1139. Henri I^{er} l'Aveugle, EINRIC.
 1189. Baudouin V.
 1196. Philippe le Noble.
 1212. Pierre de Courtenay et Yolande.
 1216. Philippe II.
 1226. Henri II.
 1229. Marguerite et Henri de Vianden.
 1237. Baudouin de Courtenay.
 *1263. Gui de Dampierre, G ou GIDO.
 *1297. Jean I^{er}, sire de l'Ecluse. IOHES.
 *1331. Jean II, IO.
 *1335. Gui, G ou GYDO.
 *1336. Philippe III, PHS.
 *1337. Guillaume I^{er}, GVILLELMVS.
 *1391. Guillaume II. GVILLELN.
 *1418. Jean III dit Thierry, IOHANNES.

ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

On ne connaît pas la date exacte à laquelle commence le monnayage des évêques de Tongres ou Liège. Louis IV donna à l'évêque Etienne la m. de Maestricht (28 jan-

vier 908) et Otton II permit à l'évêque Notger d'établir un atelier à Fosses (974). L'atelier de Huy était épiscopal. Mais les premières espèces épiscopales ne se distinguent pas des m. impériales. C'est seulement sur un denier d'Otton III (996-1002) que l'on voit la crose épiscopale (A. de Witte, *Rev. belge*, 1888). On voit ensuite paraître la tête de saint Lambert, patron de l'église de Liège, dont le nom se retrouve souvent sur les m. postérieures. On a attribué sans certitude à l'évêque Reginard (1025) le denier suivant: ENIRRDVS.EP, l'évêque debout; R̄ chevreuil et vioza (Vizé). L'emp. Henri III accorda à l'évêque Nithard des droits monétaires sur le comté de Hesbaye. Avec Theoduin de Bavière paraissent des deniers frappés à Liège (LEGIA), à Huy (HOIVM), à Ciney (CEVNVS) et à Thuin (TVINVS), avec buste tenant un livre et une crose et au R̄ un bâtiment, une croix, une dextre ou les bustes de la vierge et de saint Domitien. C'est à ce même évêque que Henri IV concède la m. de Dinant (1070).

On a ensuite des deniers de l'évêque Henri I^{er}; ceux d'Otbert dont quelques-uns portent le nom de l'emp. Henri IV ou un aigle avec VICTRIX.Aquila. On attribue à Frédéric un denier anonyme avec un agneau pascal et AGNVS.PATIENS. Pendant les vacances du siège épiscopal, le prévôt de l'église saint Lambert signait les m. de son nom; on en possède d'André de Cuyk (1121-23) avec une tête coiffée d'un bonnet et ANDREAS; puis d'Albert de Rethel (1191-94) avec ALBERT.PPOSITV et au R̄ EQVVS, VENALIS, un cheval attaché à un arbre (ou un mouton, ou une église). Un autre prévôt, Alexandre d'Orey (1163) frappe à Visé (VIESEZ) avec A.PREPOS, avant de devenir évêque (1164); il prend alors le titre de PRESVL sur un denier au type de l'agneau. Les deniers de Raoul de Zaeringhen (1167-91) sont très variés de types et de légendes. Après sa mort, Lothaire de Hochstaede, soutenu par l'empereur fut un instant évêque et frappa des deniers et des oboles (LOTHER.ELEC). Simon de Limbourg (SIMO.EL) lui succéda en 1194, mais fut cassé par le pape et remplacé par Albert II de Cuyck dont les deniers portent un édifice et quelquefois MARIA comme quelques deniers de Hugues

de Pierrepont qui monnaya à Maestricht, à Liège et à Huy. Robert de Langres ouvre l'atelier de saint Trond (TRVDONEN). Henri de Gueldre émet un denier à Dinant (DION).

Avec Jean d'Enghien (1274-82) et Jean de Flandre, qui avait déjà monnayé comme évêque de Metz, la grosse m. commence à paraître, et des esterlings à *l'écu au lion* sont frappés à Huy. Hugues de Chalon introduit le type tournois et frappe des esterlings et des *gros à l'aigle* à Statte près Huy (MONETA. LESTAT) et à Fosses (FOSES ou FOSSES) (R. Serrure, *Ann. Soc. Num.*, 1888, 259). Thibaut de Bar bat des *gros tournois* à Waremme, Thuin et Fosses, des *gros au portail* à Statte et à Liège, des deniers à *l'évêque assis*, imités de ceux de Milan avec saint Ambroise. Adolphe de la Marck frappe à Avroy (AVROYN), et Engelbert introduit le florin de Florence et le gros au buste épiscopal. Jean d'Arckel émet des grands moutons et des *piêtres*, avec saint Pierre, imités du *peeter d'or* de Louvain ; il prend le titre de duc de Bouillon et frappe aussi à Tongres (TONGERS). Pendant la révolte des Liégeois contre l'évêque Jean de Bavière, Thierry de Perwez, nommé évêque, frappa des deniers noirs avec THEOD. D. G. ELECT LEOD et son buste (1406-08). Jean de Bavière, revenu à Liège, frappa de nombreuses et remarquables m. parmi lesquelles les *griffons* d'or et d'arg., dont la fabrication fut continuée sous Jean de Heinsberg. L'atelier de Curange paraît à cette époque (CVRIGHE, CVRINGEN). En 1437, on trouve le millésime marqué sur la m. Sous Louis de Bourbon, on a les florins à *la Vierge* et au *saint Lambert*. Guillaume de la Marck, qui prit le titre de *mambour* (1482), frappa des pièces avec son buste.

A partir de l'épiscopat de Jean de Horn, le classement des m. devient très facile. Robert de Bergues frappe des écus aux noms de Charles V et de Ferdinand ; Ernest (1581), des florins au nom de Rodolphe II. Ferdinand de Bavière émet une grande quantité de m. diverses. Pendant l'inter-règne entre Maximilien-Henri et Jean-Louis d'Elderen (1688) le chapitre de saint Lambert frappa, SEDE. VACANTE, des *doubles ducats*, *patagons* et *liards* ; en 1744, nou-

velles m. de vacance de siège. Jean-Théodore de Bavière (1744-63) est le dernier qui ait monnayé à son nom. Le Chapitre termine la série des m. liégeoises par des émissions en 1771, 1784 et 1792 (B^{on} J. de Chestret de Hanefte, *Num. de la princip. de Liège*, 1888 ; *Rev. belge*, 1888-89 ; R. Serrure, *Dict. Hist. Monét. belge*, 1880, etc).

ÉVÊQUES DE LIÈGE

- | | |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 856. Francon. | *1292. Gui. |
| 903. Etienne. | *1296. Hugues III de Chalon. HVGONIS. |
| 920. Richer. | *1301. Adolphe de Waldeck. ADVLF. |
| 945. Hugues I ^{er} . | *1303. Thibaut de Bar. THEOB |
| 947. Farabert ou Floribert. | *1313. Adolphe II de la Marck. ADVLPHVS. |
| 954. Rathier. | *1345. Engelbert de la Marck |
| 956. Baudri I ^{er} . | *1364. Jean V d'Arckel. IOH. |
| 959. Eraclius. | 1378. Arnould de Hornes. |
| 972. Notger ou Notker. | *1390. Jean VI de Bavière. IOHS. DE BAVIARA. |
| 1008. Baudri II. | 1418. Jean VII de Walenrode. |
| 1018. Walbodon. | *1419. Jean VIII de Heinsberg. IOHES. |
| 1021. Durand. | *1456. Louis de Bourbon. LVDO. |
| 1025. Reginard. | *1484. Jean IX de Horn. IO. D. HOR. |
| 1039. Nithard. | *1506. Erard de la Marck. |
| 1042. Wazo. | *1522. Cornelius de Berghen. |
| *1048. Theodwin. | *1544. Georges d'Autriche. |
| *1076. Henri. HENRIC. | *1557. Robert II de Berghen. |
| *1092. Othert. OBERTVS. | *1562. Gerard de Grosbeck. |
| ?1119. Frédéric. | *1581. Ernest de Bavière. |
| *1121. Alberon I ^{er} . ALBERO. | *1600. Ferdinand de Bavière. |
| *1128. Alexandre. ALEXAND. | *1649. Maximilien-Henri de Bavière. |
| *1136. Alberon II de Gueldre. | *1688. Jean-Louis d'Elderen. |
| *1145. Henri II de Limbourg. HENRICVS. SECVNDVS. | *1694. Jean-Clément de Bavière. |
| *1166. Alexandre II. A. | 1724. G.-Louis de Berghen. |
| *1167. Raoul. ROT. RODE. | *1744. Jean-Théodore de Bavière, etc. |
| *1191. Albert. ALB. | |
| *1194. Albert II. | |
| *1200. Hugues I ^{er} . | |
| *1229. Jean II d'Epée. IOHS. | |
| 1238. Guillaume. | |
| *1240. Robert. ROBT. | |
| *1247. Henri III. | |
| *1274. Jean III d'Enghien. | |
| *1282. Jean IV. IOHANNES. | |

COMTÉ DE LOOS

Ce fief fut donné au x^e siècle, à Rodolphe, fils du comte de Hainaut, Rainier II. En 1363, Arnould, seigneur de Rummen, devint maître du comté que lui avait cédé Godefroid, mais il fut forcé de l'abandonner à l'évêque de Liège, Jean d'Arckel (1367).

On donne à Jean des mailles anonymes à l'écu fascé et des esterlings à l'écu de Loos (*burelé d'or et de gu.*) signés par les monétaires *PETRUS* et *GEORGIUS*. Arnould VIII (1280) imite les m. de Flandre et frappe des gros à *l'aigle au portail*, des gros tournois, des cavaliers, des esterlings à la tête nue ou couronnée, des deniers, des deniers parisis et doubles deniers (*MONETA. DVPLEX*). Les ateliers sont Has-selt (*ASEL, HASELT, ASSELÉTENSIS*) et Hendrieken (*ENDERI*). Arnould frappe aussi une m. commune avec Jean I^{er} de Brabant; ce sont des esterlings avec les écus et les noms des deux princes. Louis IV imite la m. de l'évêque de Liège, gros et 1/4 de gros à l'aigle. Thierry frappe des moutons et des florins d'or, des gros à *l'aigle* et aux 4 lions (imités de ceux de Brabant), des gros *au lion* (imités de ceux de Louis de Male), des gros *au prince assis*, etc. Quelques pièces de Godefroy, frappées à Heins-berg, portent *GOD.DE.LOS.DNS.DE.HEINSB.* L'évêque de Liège Jean de Bavière se nomme sur ses m., *COMES.LOS-SENSIS* (*Rev. belge*, 1846, 87; 1852, 18; Chijs, *Limbourg*).

COMTES DE LOOS

- 1107. Arnould V.
- 1146. Louis I^{er}.
- 1171. Gérard I^{er}.
- 1191. Louis II.
- 1218. Arnould VI.
- 1223. Louis III.
- 1229. Arnould VII.
- *1256. Jean.

- * 1280. Arnould VIII, A OU ARNOLDVS.
- * 1328. Louis IV. LVDVICVS.
- * 1336. Thierry de Heinsberg. T. COM.
- * 1361. Godefroid de Dalembroek. GOTFRIDVS.
- 1363. Arnould d'Orey, sire de Rummen.

DUCHÉ DE LIMBOURG

Depuis 1061, le Limbourg eut des souverains particuliers dont quelques-uns furent ducs de Lotharingie. En 1288, Adolphe de Berg céda ses droits à Jean 1^{er}, duc de Brabant, qui réunit le Limbourg à ses états.

Waleran IV frappa un esterlin à Rolduc ou Saint-Hertogenrode (Prusse-Rhénane), que l'on trouve, sous le nom de *Rode*, dans une charte de 1282, par laquelle l'empereur Rodolphe donna à Renaud, duc de Gueldre, le droit de de transférer à Rolduc l'atelier qu'il possédait à Limbourg. On a voulu, à tort, donner cet esterling à Waleran de Ligny, gouverneur du Limbourg (*Rev. belge*, 1880, 251). Jean 1^{er} de Brabant frappe à Rolduc, à Bonn, et prend le titre de DVX LIMBURGIE, conservé par Antoine de Bourgogne. Les armes du duché étaient: *D'arg. au lion de gu. la queue fourchée et passée en sautoir, armé et lampassé d'azur.* (Van der Chijs, *De Munten der Hertogen van Brabant en Limburg*, 1851.)

DUCS DE LIMBOURG

- 1061. Waleran.
- 1081. Henri.
- 1118. Waleran II.
- 1139. Henri II.
- 1170. Henri III.
- 1210. Waleran III.
- 1226. Henri IV.
- 1246. Waleran IV.
- 1276. Ermengarde et Renaud, duc de Gueldre.

VILLES ET SEIGNEURIES DIVERSES

Anvers. — Atelier des ducs de Brabant. Gros au type de la tête de face avec MONETA.NRA ANTWERPIENSIS (convention entre Louis de Bavière, Edouard III d'Angleterre et Jean III de Brabant). La marque monétaire d'Anvers est une main coupée qui se retrouve sur des sculptures sur bois, des tableaux, etc.

Bruges. — Atelier des comtes de Flandre et des rois d'Espagne. Différent ; un lis et ensuite un petit lion.

Bruzelles. — Atelier des comtes de Brabant. Mailles du XII^e siècle avec pont ou tour. Différent : B en 1592, remplacé par une tête d'ange sous Albert et Isabelle.

Courtray. — Mailles du XIII^e siècle, avec CVRT.

Diamude. — Deniers de la commune au XIII^e siècle, avec DIXM.

Donck. — Mites de Jean van der Donck (fin XV^e siècle) frappées à Bicht; autres avec MONETA.MIOL? etc. Cf. p. 31.

Eenaeme. — Deniers du XII^e siècle avec crosse et EGAMIO. (Grote, *Blaetter für Münzfreunde*, 1879, pl. 58, n^o 7).

Fagnolles. — Ducats de Charles, feldmarchal, prince de Ligne, 1770, C.FAGNOLENSIS.

Florences. — Atelier des ducs de Lorraine, XIV^e siècle, FLORINENSIS.

Gand. — Mailles des XII^e et XIII^e siècle avec GANT et un casque; atelier des comtes de Flandre.

Gavre. — Adrien de G. et d'Elsloo frappa au XV^e siècle, des m. avec ADRIANVS.DE.GAVEREN.DO.

Gerdingen. — Jeanne de Merwede, dame de Stein et de Gerdingen jusqu'en 1450, frappa des m. noires avec GERD ou GHR et IOHANNA.DNA.DE.GERDIN OU IANNA.DE.GERDINGEN (*Rev. belge*, 1855, 347).

Ghistelles. — Deniers de Charles le Bon, comte de Flandre (1119-27) avec K.COMES et GISTLE.MO.

Gruitrode. — Deniers noirs des commandeurs Iwan de Cortenbach (1430-40), Mathias van der Straeten (1460) et Nicolas van der Dussen (1467); autre inexpliqué avec

MATHIAS DE CORTEBA (Van der Chijs, *De Munten der Leenen van Brabant en Limburg*, 1862, 152).

Herstal. — Ce fief forma, avec Gaesbeke, Léau et Russon, l'apanage de Godefroid, fils puiné d'Henri 1^{er} le Guerroyeur; duc de Brabant. Henri (1253-85) émit à Herstal des deniers à l'écu au lion et des esterlings avec des noms de monétaires; PETR, GISE et BALD. Jean 1^{er} dit Tristan (1285-1309), sa veuve, Félicité de Luxembourg, comme tutrice de Jean II (1309-24) et ce dernier émettent aussi des esterlins. L'atelier de Russon paraît sur les m. (RVTE, RVTHES, RVTTEN). En 1324, les fiefs revinrent au duc de Brabant (*Rev. belge*, 1845, 283; 1879, 234; Van der Chijs. *De Munten der Leenen...*, p. 3).

Jupille. — Deniers du XIII^e siècle, avec AMANNV (*Rev. belge*, 1856, 44).

Kessenich. — Deniers noirs, imités de ceux de Namur et de Liège, frappés par Jean 1^{er} de Wilde, sire de Brunsborn, époux de la dame de Kessenich, KESSE. Leur fils Jean II frappa à Kinroy, KINI (*R. N.*, 1852, 34).

Léau. — Denier du XI^e siècle avec LEWE et buste de face (*Rev. belge*, 1857, 103).

Loo. — Denier du XIII^e siècle, avec aigle et TELO.

Louvain. — Atelier des ducs de Brabant; différent: un petit lion sous Marie de Bourgogne.

Malines. — Deniers du XII^e siècle, avec MADM, MAMA, MOM. et des types variés: aigle, dragon, buste avec épée, cygne, édifice, etc. (Cf. p. 3). Atelier des comtes de Flandre.

Mons. — Mailles du XII^e siècle, avec porte de ville à 3 arcades. Atelier des comtes de Hainaut. M. des Etats et de Philippe II avec petite tour comme celle de Tournai pour différent.

Munsterbilsen. — Deniers de l'abbaye avec figure debout tenant une crosse et un livre; R̄ SCTI. AMEVR, croix. (*Rev. belge*, 1856, 420).

Nivelles. — L'abbaye obtint une concession de l'emp. en 1040, confirmée en 1209, et frappa de grands deniers avec S. PRVDENS. NIVIELLA; R̄ S. GERTRVDIS. VIRGO. Les deniers frappés au XIII^e siècle portent un buste nimbé (S. GERTRVDS) et un portail d'église avec une crosse;

mailles anonymes avec portail (C. Picquât, *Patria Belgica*, III, 1875, ch. xxvi, p. 691).

Ordningen ou *Gerdingen*. — Denier de Jeanne de Wese-mael (ou de Gerdingen) portant MONETA. NOVA. O (ou o).

Ostende. — Denier du XIII^e siècle, avec buste de Saint Martin et OSTD.

Perwez. — Thierry (fils de Gérard, comte de Hornes, frappa à Grave, vers 1350, comme tuteur de Jean IV, sire de Cuyck, des *Boltraegers* avec THEODORICVS. DEI. GRA. DNS. PARVIENSIS (*Rev. belge*, 1850, 40).

Petersheim. — Vers 1310, Guillaume, seigneur de P. près Maestricht, frappa des oboles : WIHS. DE. PETERSEM, tête à g.; † SIGNVM. CRVCIS, croix cantonnée de fleurons (Gersdorf, *Blaetter f. Münzfreunde*, n^o 26, 1871).

Reckheim. — La seigneurie de R. passa, au XI^e siècle, au sire de Stein, époux de Marguerite de Sombreffe, puis à Guillaume de Sombreffe, en 1397.

On a des agnels d'or, des *cromsteerts*, des *gros au prince debout*, imités des monnaies de Charles II de Lorraine, des deniers imités de ceux de Philippe le Bon et des évêques de Liège. Ces monnaies, au nom de GVILLEMVS. DE. SOMBREF, sont à partager entre les trois seigneurs de ce nom. Ces monnaies portent REKE ou REKEM; une avec MONETA. NOVA. DE. BROT (Bortheim?). Sur une pièce, on lit : DNS. DE. KERPHEN (Kerpen en Juliers). On a de Jean de Pirmont des imitations des doubles tournois de Charles VII, frappées à Wezet (MONETA. NOVA. IO. DE. WE). Au XVI^e siècle, on trouve des florins et thalers anonymes aux armes de la famille Vlodorp : *Ecartelé, aux 1 et 4, fascé d'argent et d'azur de 6 pièces à la bordure d'or; aux 2 et 3, d'argent au lis de gueules*. Herman de Lynden et Ernest, qui fut fait comte de l'empire en 1620, imitent les monnaies de Brabant. Ferdinand de Lynden contrefait les liards et doubles liards d'Espagne, de Liège, d'Utrecht et de Westfrise. On trouve ensuite des florins de François-Gobert et de Ferdinand avec un écusson, un buste et OMNIA. FORTITVDINE. ET. PRVDENTIA. Reckheim porte : *d'or, au lion de gueules*. (*Rev. belge*, 1872, 480.)

SEIGNEURS DE RECKHEIM

*1397. Guillaume I ^{er}-1541. Robert de la Marck.
*1400. Guillaume II.	1545. Jean de Hennin.
*1442. Guillaume III.	*xv ^e siècle. Les Vlodorp.
*1480. Isabeau et Jean de Pirmont.	*.... Herman de Lynden.
1501. Gérard de Pirmont.	*1603. Ernest.
.... Jean de Pirmont et Anne de la Marck.	*1636. Ferdinand.
	*1665. François-Gobert.
	*1703-08. Ferdinand-Gobert.

Rummen. — En 1331, Louis IV, comte de Loos, céda le fief de Rummen à Arnould d'Orey (1331-64) qui copia les monnaies de Jean II de France et de Louis de Crécy, comte de Flandre; cavaliers d'or, agnel, demi-gros à l'écu, *botdraegers* avec DNS. DE. QVAECBECKE, gros au lion, etc. Il s'appelle ARN. de orey, ou ERNOL. DNS. RVMINEN.

Jean I^{er} de Wesemael (1415-64) frappe des *chaises* et florins d'or, des gros à l'écu, des *cromsteerts* (MONETA. ROMANORVM), des *gros aux deux écus sous le heaume* et des *mites* de billon. Henri de Diest, seigneur de Stalle et de Rivière, époux de Jeanne de Wesemael, frappe des demi-agnels et des gros (avec trois lis sous une couronne); il prend une fois le titre: DNS. DE. RIVIA. Jeanne, devenue veuve, émet une grande quantité de monnaies de billon, DNA. DE. WESMAL. (Van der Chijs, *de Munten der Leenen van Brabant*, 249).

Salm (Nieder). — Gros à l'aigle de Henri IV (1280-1339) imité de ceux de Luxembourg et Loos avec HENRICVS. COMES. DE. SALE. R̄ MONETA. SALEMIS.

Stavelot. — Abbaye fondée par saint Remacle, en 656. Deniers du XI^e siècle, avec profil, crosse et RIMACL. V. R̄ croix sortant d'une plante. Christophe de Manderscheidt, *abbas Stabulensis et Prumensis*, frappe des florins, des écus, demi-écus et liards de cuivre, de 1567 à 1572. Ernest de Bavière, évêque de Liège, frappa à Stavelot des liards avec un loup pour différent. (*Rev. belge*, 1848, 153.)

Stracten (aujourd'hui Saint-André). — Mathias (fils de Jean, bailli de Goch en Gueldre) frappa des deniers avec MATHIAS. VAN. DER. STRAS ou STRATE. Il mourut en 1467. (*Van der Chijs, de Munten der Leenen...*, 154.)

Termonde. — Denier du XII^e siècle avec châtel et D. C. Atelier des comtes de Flandre. La confrérie Notre-Dame obtint de Philippe le Bon le droit de frapper des deniers. Ces pièces portent la Vierge debout et au R DENARIVS. SANCTAE. MARIAE. TERREMONDENSIS. (*Annales Cercle archéol. de Termonde*, 1863, 21; 1870, 51.)

Tirlemont. — Mailles du XIII^e siècle, avec agneau pascal.

Tournai. — Deniers de Lambert, évêque de Noyon (1113-21). Denier de Nicolas d'Avesnes (1149-50), MONETA. NICOLON, et mailles d'Etienne (1193-1203), évêque de Tournai, avec tête d'évêque, STEPHA et TORNACVS. Atelier des rois de France et d'Espagne. (*Rev. belge*, 1846, 306, etc.)

Vilvorde. — Deniers avec châtel, XIII^e siècle.

Well. — M. de Jean d'Arendal (1454), et des sires de Rheidt et de Well, près Liège. D. DE. WE (*Rev. belge*, 1873, p. 87).

Ypres. — Gros à l'aigle de Gui de Dampierre. En 1345, Gand, Bruges et Ypres permirent au roi d'Angleterre, Edouard III, de monnayer dans le comté. Les initiales des trois villes paraissent se trouver sur des nobles.

Zolder. — En 1300, Zolder, Zonhoven, Vogelsanck et Houthalen furent donnés en dot par Arnould VIII de Loos à sa fille Mathilde. Ces terres passèrent ensuite à Arnould d'Orey, puis à Jean d'Elteren. Ce dernier frappa des monnaies de billon imitées de celles de Liège, avec le titre : IOHS. DE ELTEREN. DNS. DE. VOGE. Son successeur, Henri de Bastogne, continua ce monnayage; XIV^e siècle, MONETA. NOVA. SVLRENS. (*Rev. belge*, V, 1850, 70; 1883, 143.)

Zonhoven. — Engelbert de la Marck (ENGELB. D. MAR. DNS. SON) et Henri de Bastogne (HER. DE. BAST. DNS. SONVE) frappèrent des deniers noirs. (*Bull. Num. et d'Arch.*, IV, 1884-1885, p. 53, pl. IV.)

COMTÉ ET DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le Luxembourg, devenu duché en 1354, fut vendu par Elisabeth à Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1444). Après la révolte des provinces du Nord, il resta à l'Espagne. Louis XIV se fit céder le *Luxembourg français* (Thionville, Damvillers, Marville, Ivoy, Montmédy). Après avoir appartenu à la France, de 1793 à 1815, le Luxembourg fut érigé en grand-duché avec le duché de Bouillon et annexé au royaume des Pays-Bas. C'est un état indépendant depuis 1867.

Les premières monnaies sont d'Henri II l'Aveugle et portent un cavalier, un donjon et LVSENBOR. Henri III frappe avec un lion un château, un écu au lion, une figure tenant un lis et les légendes LVCMBOR.HANRI, LVSENBOR, COME.LVCEB ou TIONVILLE. Henri IV frappa des deniers et gros à l'aigle dans les ateliers de Luxembourg, de Poilvache ou Méraude (ESMERAUDA, MERAUDENSIS, etc.), de Durbuy (DVRBVCESES), de Bastogne (BASTONIAM) et de Thionville.

Henri V (COMES.LVCEBVIRGE-SIS, ET.RVPE, ROM.REX, ET.MARCHIO.ERLON) frappe des gros au *châtel*, au *lion* (imités de ceux de Robert de Béthune), à l'*aigle*, à l'*écu au lion*, des tiers de gros, des esterlings et des deniers. Jean l'Aveugle émet des *gros au cavalier*, au *lion*, aux *4 lions*, des *esterlings aux 2 ou 4 lions* et d'autres avec sa tête imités des esterlings anglais, avec la légende : EIWANES.DNS.Z.RE.YB, etc.

Ce prince frappa aussi avec Henri IV de Bar des monnaies qui portent MONETA.SOCIORVM (1342-45). Jean fit une autre convention avec Guillaume 1^{er} de Namur et Adolphe de la Marck, évêque de Liège (entre 1337 et 1345). On connaît des *blancs au lion* et des *petits gros avec tête de face* fabriqués à Namur au nom des trois seigneurs.

Charles IV frappe différentes monnaies d'argent (à Luxembourg, Damvillers. Luzille et Méraude) ; il introduit le florin d'or *au lis* et *au buste* et la chaise. Wenceslas, son frère, émet à Luxembourg et au château de Mouzaive (MOVZADIES) des florins de Florence et au

prince à mi-corps, des gros, des esterlings, des oboles (TVRONVS.LVCEB). Il fit des conventions avec Bohémond de Sarrebrück et Conon de Falkenstein, archevêques de Trèves. On possède des gros à l'écu écartelé de Luxembourg-Trèves avec : WINCEL'.DVX, ET. BOEMVD. ARCHPS. SOCII. IST. MONETE. FCE. LVCEBVRG.

Wenceslas II frappa à Luxembourg et à Laroche (WELSEFEL) des florins au saint Jean et divers gros. Antoine, duc de Brabant, et Elisabeth, sa veuve, en 1415, émirent des *gros cromsteert*. De Jean de Bavière, on a des gros au *griffon tenant l'écu*, à l'écu heaumé, des florins *au saint Pierre*. Philippe le Bon frappa des florins anonymes au type de saint André et Philippe le Beau des gros et divisions. L'atelier, fermé en 1504, fut rétabli en 1577. Albert et Isabelle frappèrent à Luxembourg différentes espèces avec un petit lion pour différent; Philippe IV mit un petit écusson burelé au lion. Les monnaies de Marie-Thérèse, AD.VSVM.DVCATVS.LVXEM, sont forgées à Bruxelles, de même que les pièces de Joseph II. Celles de Léopold II, avec H, le furent à Guntzbourg. Depuis 1854, on frappe à Bruxelles des pièces de 10,5 et 2 1/2 centimes aux armes du duché de Luxembourg. (*D'argent à 5 fasces d'azur au lion de gueules couronné d'or brochant sur le tout.*) (Rev. belge, 1849, 5; R. Serrure, Dict. géogr. Hist. monét. belge, 1880).

COMTES DE LUXEMBOURG

- 963. Sigefroi, frère de Godefroi, comte de Verdun.
- 998. Frédéric I^{er}.
- 1019. Gilbert I^{er}.
- 1057. Conrad I^{er}.
- 1086. Henri I^{er}.
- 1096. Guillaume I^{er}.
- 1128. Conrad II.
- * 1136. Henri l'Aveugle, fils de Godefroi, comte de Namur, petit-fils, par sa mère, de Conrad I^{er}. HANRI.
- 1196. Thibaut, comte de Bar.
- 1214. Ermesinde de Luxembourg et *Waleran de Limbourg.

- * 1226. Henri III, comte de Luxembourg et de Ligny, marquis d'Arlon. HANRI.
- * 1280. Henri IV.
- * 1288. Henri V, empereur en 1308. H. HENRICVS.
- * 1309. Jean, roi de Bohême. IOHANNES. REX. BOEMIE. ET. POLO.
- * 1346. Charles, roi de Bohême et empereur. KAROL.
- * 1353. Venceslas (et Jeanne), premier duc. WINCEL.
- * 1383. Venceslas II, empereur, WENCEL.
- * 1388. Josse de Moravie, empereur. IODOC, MARCH' DNS, MORAVIE.
- 1402. Louis, duc d'Orléans.
- 1407. Josse, pour la seconde fois.
- * 1411. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. ANTHO.
- * 1415. Elisabeth de Gœrlitz et Jean de Bavière. ELIZAB, IOH.
- * 1451. Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

PROVINCES - UNIES, ROYAUME DE HOLLANDE

En 1579, la Hollande, la Frise, la seigneurie de Groningue, la Zélande, la Gueldre, Utrecht et Overyssel, se révoltèrent contre l'autorité du roi d'Espagne et formèrent la république des Provinces-Unies, gouvernée par un stat-houder et des Etats généraux composés des députés de chaque province. Elles se réservèrent chacune le droit de battre m., à la condition que cette m., devant avoir cours dans toute l'étendue de la république, serait d'une valeur uniforme. Pour veiller à l'exécution de cette convention, on institua une chambre générale des monnaies, à la Haye, composée de 3 conseillers inspecteurs généraux, d'un secrétaire et d'un essayeur général.

Les armoiries des Provinces, qui se trouvent sur les m., sont les suivantes :

Hollande : *D'or au lion de gu. (HOL).*

Gueldre : *D'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gu., parti d'or au lion de sable ; coupé d'or au lion de gu. (pour Zutphen) (GEL).*

ƒ Zélande : *ƒ* D'or au lion issant de gu., coupé, fascé, ondé d'arg. de 6 pièces (ZEL).

Utrecht : *Tranché d'arg. et de gu.* (TRAJECTE).

Frise : *D'azur semé de billettes d'or à deux léopards d'or, l'un sur l'autre* (WEST-FRISIAE).

Overyssel : *D'or au lion de gu. à la fasce ondé d'azur, hochant sur le tout* (TRANSISVL).

Groningue : *D'or à l'aigle éployée de sable, chargée en cœur de l'écu d'Autriche* (GROS).

Pour l'Union : *De gu. au lion d'or tenant un faisceau de 7 flèches d'argent.*

Les m. frappées par les États, du xvi^e au xviii^e siècle, sont très variées : *Riksdaalder* ; 1/8 de riksdaalder ; *daalder* (30 sols) ; schilling (6 sols) ; 3 et 1 florins, 1/2 et 1/4 ; *ducat* d'or ; 1/2 *ducaton* (30 s.) ; *Stooter* (1/20^e de réal) ; 2 sols ; *sol* ; *liard* ou *duit* ; 2 duits ; *noble* et 1/2 *noble* d'or, etc. (Verkade, *Muntboek*..).

Il faut citer aussi les nombreuses m. de même nature frappées par la Compagnie des Indes, avec les armoiries de Zélande, Hollande, Utrecht, West-Frise, Gueldre, etc.

Les 7 provinces, après avoir formé la république batave en 1798, furent érigées en royaume sous Louis-Napoléon (1806-10) qui frappa des ducats et des p. de 20 florins en or et des *rikdaalders* (50 sols) en arg.

De 1810 à 1814, la Hollande fut réunie à la France, et Napoléon frappa, à Utrecht, des m. d'arg., qui portent un mât de vaisseau.

Le royaume des Pays-Bas, établi en 1814, frappa des p. de 5 et 10 florins en or, de 25 cents, 1/2 florin, 1 e. 3 florins, en arg., de 1/2, 1, 5 et 10 cents en cuivre et billon

Les m. actuelles sont : en or, le *ducat* et le double, le *guillaume*, le 1/2 et le double, la p. de 10 florins ; en arg. : le *rikdaalder* (2 1/2 florins), le *gulden* (florin), le 1/2 florin, les p. de 5, 10 et 25 cents ; en cuivre : le *cent* (1/100 du florin), le 1/2 cent.

L'atelier est à Utrecht. La Banque des Pays-Bas (*Nederlandsche Bank*) émet des coupures de 25, 40, 60, 80, 100, 200, 300, 500 et 1,000 florins, sans cours légal, qui sont reçus dans les caisses de l'Etat.

ROIS DE HOLLANDE

- * 1814. Guillaume I^{er}.
- * 1840. Guillaume II.
- * 1849. Guillaume III.

COMTÉ DE HOLLANDE

Ce pays, érigé en comté par Charles le Chauve en faveur de Thierry I^{er} (863), passa dans la maison de Hainaut en 1229, et dans celle de Bavière par mariage, en 1345. Jacqueline de Bavière céda ses Etats à Philippe de Bourgogne (1433) et la Hollande passa ensuite dans la maison d'Autriche. Dès 1579, elle fit partie des Provinces-Unies.

Le monnayage des comtes de Hollande débute par les deniers de Thierry VI et de Florent III, qui portent une tête et une double croix avec HOLLANT. On donne à Thierry VII, à Florent IV des deniers qui portent toujours la tête de profil. A Florent de Voogd, on attribue les deniers avec COMES.HOLLADIE, tête de profil; à HOLLANT, double croix. Enfin, on peut partager entre Florent IV et Florent V, les deniers frappés à Dordrecht (MONETA.DORD'CI). Florent V introduit le gros tournois, sur lequel il conserve TVRONVS.CIVIS, et l'agnei. Jean I^{er} continue la frappe des deniers à Dordrecht (DORDRACENSIS); Guillaume III émet aussi des demi-gros avec le lion. Guillaume V, de la maison de Bavière, frappe des *grands moutons*, des *chaises* ou *schildens*, des *florins* avec le duc debout entre un écu et un lion, des *boltraegers* avec le lion heaumé, des gros tournois, des gros avec un heaume entre des armoiries, des *lions*, etc. Ces m. portent presque toutes les armes écartelées de Bavière et de Hollande. Albert de Bavière émet des gros à l'écu penché; Guillaume VI des écus d'or dits *clinckaerts*, avec le duc assis dans un épicycloïde; Jean, des florins avec les écus de Bavière, d'Arnhem, Nimègue, Roermonde et Zutphen.

Philippe le Bon émet le *cavalier* d'or, le sol dit *vierlander*; Maximilien, le *sol au grand M*, le *griffon*, le *réal* d'or (avec le prince sur un trône) sur lequel on trouve la rose, marque de l'atelier de Dordrecht. Après les différentes m. de Philippe le Beau, on trouve des florins, au buste de saint Philippe sur un écu, qui furent frappés pendant la minorité de Charles V. Ce prince et son successeur frappent encore de nombreuses m. diverses (Van der Chijs, *De Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, 1858).

COMTES DE HOLLANDE

- 1061. Thierry V.
- 1091. Florent II.
- *1122. Thierry VI.
- *1157. Florent III, FLORENZ.
- *1190. Thierry VII.
- 1203. Ada.
- *1204. Guillaume I^{er}.
- *1223. Florent IV, FLORENS.
- *1235. Guillaume II.
- *1257-58. Florent de Hollande, régent.
- *1266. Florent V, F OU FLORENTIVS.
- *1296. Jean I^{er}, I OU IOHES.
- *1299. Jean II de Hainaut.
- *1304. Guillaume III, W OU GVILLELM.
- *1337. Guillaume IV.
- *1356. Guillaume V, GVILL OU GVL, etc.
- *1377. Albert de Bavière, ALBERT.
- *1404. Guillaume VI, GVILL, GVILLELM.
- 1417. Jacqueline.
- *1421. Jean de Bavière, IOH'.
- *1428. Philippe le Bon, PHS, etc.

ÉVÊCHÉ D'UTRECHT

Les évêques établis à Utrecht, après les conquêtes faites sur les Frisons par Pépin d'Héristal ou Charles Martel, furent forcés de se retirer à Prum lorsque les

Normands ou Danois envahirent la Frise au ix^e siècle. Thierry, premier comte de Hollande, ayant refoulé les envahisseurs, Baldric, quinzième évêque d'Utrecht, reconstruisit sa métropole qui avait été ruinée et obtint d'Otton I^{er} un privilège, daté de 936, dans lequel il est dit :

« Licentiam concedimus monetam fieri in civitate Tra-
 » jectensi, in qua modo venerabilis vir Baldricus episco-
 » pali officio fungi dinoscitur, et nullus comes, neque
 » aliqua judiciaria potestas, licentiam habeat theolonium
 » vel aliud quodlibet deditum sive quaesitum ex ipsa
 » moneta exigendi, ... interdiciamus », etc. (J. de Leyde, *Ant. Belg.*, I, VII, c. xvii).

Les évêques d'Utrecht avaient une certaine suprématie sur les comtes de Hollande, de Gueldre, de Clèves, de Bentheim et de Ghore.

Les évêques frappèrent d'abord au nom des empereurs, puis ils mirent sur les deniers le nom de saint Lambert : SCS.LAMBERVS.EPS, tête de profil ; R̄ + TRAECTVM, monogramme de A et ω. Bernold ou Bernulf, qui signe le premier sa m., y place une tête barbare de face et au R̄ HENRICVS.REX. Sur d'autres deniers, des bustes de saint avec les légendes SCS.MARTINVS.ARCHIE.P.S, ou SCS.BONIFACIVS.ARCHIEPS. Des pièces portent une crosse entourée du mot BACVLVS ; d'autres ont des légendes plus ou moins barbares. Les ateliers sont : Deventer (DAVENTRENSIS), Utrecht (S.TRAIECTV), Groningue (GRVNINGE). Guillaume frappe des deniers avec HENRICVS.RE, la tête de l'emp., et la sienne au R̄ ; sur d'autres p., on trouve des noms de saints, une tête de face entre A et ω, etc. Depuis Conrad, on ne voit plus le nom de l'empereur, et les m. présentent un buste de face ou de profil, généralement mitré, avec une crosse et un livre. Après Henri de Vianden, on trouve une lacune dans le monnayage, qui reprend avec les doubles gros et m. diverses, au buste mitré, frappées par Jean d'Arckel à Utrecht et à Deventer. Florent de Wevelinkhoven met un aigle sur l'écu à la croix de l'évêché. Après les florins de Frédéric de Blankenkeim (1394) et ceux de Rodolphe de Diepholt, on trouve la

riche série de David de Bourgogne, florins, plaques, doubles gros, gros, etc., avec le lion assis ou à mi-corps, saint Martin assis de face ou à mi-corps, armoiries, etc. Citons encore la curieuse p. d'or avec MEMENTO. DOMINE. DAVID, et David à mi-corps, jouant de la harpe.

En 1528, Henri de Bavière, las des révoltes de ses sujets, vendit à Charles-Quint la domination temporelle de la principauté avec le droit monétaire. L'évêché subsista et fut érigé en archevêché en 1559 (Dannenberg; Van der Chijns, *Munten der Biscoppen van Utrecht*).

ÉVÊQUES D'UTRECHT

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| 870. Odilbald. | 1228. Willebrand. |
| 900. Egibold. | 1235. Othon III. |
| 901. Ratbod. | 1249. Godwin. |
| 918. Balderic. | *1250. Henri de Vianen. |
| 977. Folkmar. | HENRICVS. |
| 991. Baudouin. | 1267. Jean de Nassau. |
| 995. Ansfrid. | 1288. Jean II de Zirk. |
| 1010. Adelbold. | 1296. Guillaume II. |
| *1028. Bernold. BERNOI OU | 1301. Gui de Hennegau. |
| BERNOLDVS. | 1317. Frédéric II. |
| *1054. Guillaume I ^{er} . | 1322. Jacques. |
| WILHELMVS. | 1322. Jean III de Diest. |
| *1076. Conrad. CONRADVS. | 1341. Nicolas Capucci. |
| *1099. Burckard. BVR- | *1341. Jean IV d'Arckel. |
| CARDV. | 1364. Jean V. |
| 1113. Godebald. | 1371. Arnould de Horn. |
| *1128. André de Cuyk. | *1379. Florent. FLOREN. |
| AD. | *1393. Frédéric III. FRE- |
| 1138. Heribert. | DERIC. |
| *1152. Herman. HVMAN. | 1425. Suederus. |
| *1156. Godefroi. | *1433. Rodolphe de Die |
| 1178. Baudouin. | pholt. RODLP'. |
| 1196. Arnould. | 1456. Gisbert. |
| *1197. Thierry. THEODO- | *1457. David de Bourgo- |
| RICVS. | gne. |
| 1198. Thierry II de Nuenar, | *1496. Frédéric de Bade. |
| *1213. Othon de Gueldres. | *1519. Philippe de Bour- |
| OTTO. | gogne. |
| 1215. Othon II de Lippe, | |

COMTÉ ET DUCHÉ DE GUELDRÉ

La Gueldre, comté depuis 1079, fut érigé en duché en 1339. Elle passa dans la maison de Juliers en 1371 et dans celle d'Egmont en 1423. Charles-Quint l'incorpora au cercle de Bourgogne en 1543. Après avoir fait partie de la France, la Gueldre fut partagée entre les Pays-Bas et la Prusse (1814).

Le monnayage commence avec les deniers de Henri et de son fils Gérard, A Otton I^{er}, Van der Chijs attribue un denier avec profil couronné et croix double, qui est plutôt d'Otton II. Gérard IV imite les types de Hollande et de Brabant ; on lui donne aussi un denier avec figure de face, tenant une épée sur ses genoux ; au ñ, un écu avec trois fleurs de néfle (armes anciennes des comtes de Gueldre).

Otton II frappe, à Arnhem (ARNENENS), des deniers avec son buste de face. Ses m. sont faciles à reconnaître, car il abandonne les anciennes armoiries de Gueldre pour prendre le lion sur champ billeté, et met sur ses m. son profil couronné, type conservé par son fils Renaud (1271-1326), qui introduit aussi la croix pattée. Le même Renaud reçut de l'empereur Rodolphe le droit de frapper des esterlins à Arnhem, et il imita ceux d'Angleterre. Il frappe aussi le premier de la grosse m.

Les m. de Renaud II (1326-43), frappées après 1339) portent le titre de duc qui lui fut donné cette année-là. Il obtint aussi le droit de frapper de la m. d'or et émit un florin à Roermonde, ainsi que des m. diverses avec un lion ou le profil hollandais que l'on trouve sur les m. des ducs de Brabant, de Juliers et des comtes de Loos. Les m. de Renaud III sont difficiles à distinguer ; mais le classement devient facile à partir de la duchesse Eléonore, tutrice (1343-44), qui frappe avec ALYNORA. DVCISSA, lion ; ñ MONETA. HERDEWIEN. Edouard, seigneur en 1350 et duc en 1360, frappe monnaie à Roermonde (RVERMVN'), Arnhem (ARNIMENSIS) et Venlo (VENENEIS) aux types de l'écu penché ou du lion passant avec un heaume sur la tête.

Guillaume frappe des florins avec les écus accostés de Gueldre et de Arnhem et son buste à mi-corps ; des gros avec un heaume et une croix cantonnée des lettres A N R S (Arnhem, Nimègue, Roermonde et Zutphen) ; d'autres gros portent un heaume entre deux lions couronnés.

Reinaud IV frappe un florin avec les écus des quatre villes, et Arnould fait de même. Ce dernier prince place sur ses gros les écus de Gueldre et de Juliers ; il frappe à Nimègue (NOVIMAGENS) et à Roermonde (RVMED). Maximilien frappe m. seul en 1487, puis avec Philippe, de 1488 à 1492. (MO. DVCIS. GELRIE. ET. COMIT. ZVT, etc.) Philippe le Beau frappe seul (1492-94) des *briguets*, etc.

Charles d'Egmont (1492-1538), KAROL' DVX GELRE. IVL' C ZV', met sur ses florins les écus de Juliers, Gueldre et Zutphen, et la figure du Christ, ou Saint-Jean et l'écu part de Gueldre-Juliers. Il frappe aussi des cavaliers d'or, des *snaphans* avec l'écu parti sur une croix fleuronée, dont les bras se terminent par des lions, des $1/2$ *snaphans*, des *stuiuers* avec le lion couronné, des *doubles stuiuers*, etc.

Guillaume de Juliers (1538), Charles III de Lorraine (1555-1608), et Philippe II d'Espagne (1555-98) émettent des m. diverses avec leur buste.

Les Etats de la province de Gueldre frappent, aux xv^{ie} et xviii^{ie} siècles, des m. diverses parmi lesquelles il faut citer le *demi-noble* avec figure sur un bateau, et le *rix-daldre* au cavalier et à l'écu, soutenu par deux lions. (Van der Chijs, *De Munten der voormalige Graven en Hertogen, Heeren en Steden van Gelderland*, Haarlem, 1853 ; *Rev. belge*, 1847, 7, etc.)

SEIGNEURS, COMTES, PUIS DUCS DE GUELDRE

878. Guichard.		1025. Guichard ou Gerlac III.
910. Gerlac.		
937. Geoffroi.		1079. Alix et Otton de Nassau, comte de Gueldre.
978. Guichard ou Gerlac II.		Gérard de Nassau.
973. Mengose.		*1134. Henri. HENRICVS.
1001. Wiking.		

*1163. Gérard II. G.	*1402. Renaud IV. REI-
1182. Otton I ^{er} .	NALD.
*1207. Gérard III, GERAR.	*1423. Arnould, comte
*1229. Otton II. OTTO.	d'Egmont. AR-
*1271. Renaud I ^{er} .	NOLD.
*1326. Renaud II, duc	1472. Charles le Témé-
de Gueldre. REY-	raire, duc de
NALDV.	Bourgogne, par
*1361. Edouard. EDEWAR-	acquisition, Ar-
DVS.	nould ayant dé-
1371. Renaud III.	shérité son fils
*1372. Marie et Guillaume	Adolphe.
de Juliers. WILH.	

FRIESLAND ou FRISE OCCIDENTALE

La Frise, que se disputèrent les comtes de Hollande et les ducs de Saxe, se soumit à l'empire en 1457. Albert de Saxe en fut nommé gouverneur par Maximilien (1498). La Frise, après s'être donnée à Charles, duc de Gueldre, fut cédée à Charles-Quint (1523), puis entra en 1579 dans l'union d'Utrecht.

Il n'est pas certain que le fameux triens AVDVLFVS. FRISIA porte le nom de la contrée, mais on est d'accord pour reconnaître ce nom sur le denier de l'emp. Conrad II avec FRESONIA (Cf. Van der Chijs, *De Munten der frankisch-en duitsch-Nederlandsche Vorsten*, p. 66, 366, XVI, 1; *Bullet. de Numism.*, t. VI, 129, etc.)

M. Dannenberg attribue à Ludolf (+ 1038) un denier avec LIVDO., tête diadémée; R̄ s. COLONIA. A.

Le comte Brunon III (1038-57) place d'un côté le nom de l'emp. Henri III, HENRICVS. REX, avec une tête couronnée; au R̄ le nom du comte BRVN entre deux traits est accompagné d'une légende circulaire donnant le nom de l'atelier: STAVERVN (Staveren), DOCCVGA (Dokkum), LIVNBORT, LIVNVERI (Leeuwarden), ROVINDIA, VEROZIAV, AVRI. VERO, etc. Egbert I^{er} (1057-68) remplace le nom et la tête de l'empereur par son propre nom, EGBERTVS et une croix; un denier avec BODLINGVE est attribué à l'atelier de Bols-

wârd. On donne à Egbert II (1068-90) les deniers avec + VECBERTVS, ECBERTVS ou IEGBERTVS, avec une tête couronnée de face et au r̄ les têtes de face de saint Simon et saint Jude, frappés dans les ateliers de DOGGINGVN (Dokkum), BODLINWERT (Bolsward), STAVERONV (Staveren), EMNIGHEM, GERIOEVVRE ou GEREWERE (Gernrode ou Garrelsweer), WINSHEM (Winsum), etc. Le m. s'arrête à cette époque (Van der Chijs, *De Munten van Friesland*; Dannenberg, *Die M. der fr. und S. Kaiserzeit*, p. 200). Au xv^e siècle, Albert de Saxe, gouverneur de la Frise, frappe m.. Ses successeurs cèdent leurs droits à Charles d'Autriche, en 1515. On a des m. de Georges et Hendrik, ducs de Saxe, comme gouverneurs du Friesland (1500-1504), avec les légendes : GEOR & HENT. DVCV. SAXON. et au r̄, SAXON. FRIS. Georges, duc de Saxe (1504-1515) est nommé : GEOR : DVX : SAXO : GVB. FRISIE.

'S HEERENBERG

(pour *Des Heeren Berg*; **Berg en Zutphen**)

Seigneurie puis comté de Berg. M. frappées dans les ateliers de 'S H., Gendringen, Hedel, Dieren et Stevensweerd. Gros, esterlin, thaler, etc., avec le comte à cheval, le buste du comte ou de saint Oswald, écu aux armes de 'S H. (*D'arg. au lion de gu., armé, lampassé et cour. d'or; à la bordure de sable chargé de 11 besants*; DOMINVS. BERGE, MONETA. BERGENSIS. Guillaume IV prend sur des m. le titre de *comes de monte z* (et) DNS. DE BILANT, HEDEL, BOXMEER, HOMOET Z. WISCH.

(C. A. Serrure, *Hist. de la Souveraineté de 'S Heerenberg*, 1860.)

COMTES DE 'S HEERENBERG

- * 1331. Adam III. ADE. D. MOTE.
- * Marguerite, sa veuve. MARGRETA.
- * 1354. Guillaume I^{er}. WILHELMVS.
- * 1387. Frédéric III. FREDERICVS.
- * 1416. Guillaume II. WILHELM. DNS. DE. BERGE.
- 1465. Oswald I^{er}.
- 1506. Guillaume III.

- * 1511. Oswald II. OSWALD.
- * 1546. Guillaume IV. GVIL. etc.
- * 1577. Frédéric de Berg. FRE.C.D.MO. etc.
- * 1626. Henri. HENRICVS.
- * 1627-31. Herman-Frédéric. HER.FRID.

VILLES ET SEIGNEURIES DIVERSES

Almelo. — M. du seigneur Evert de Hekeren, xv^e siècle-*Arnhem.* — Obtint en 1452, le droit de frapper de petites m. au profit de l'église de saint Eusébe.

Batenbourg. — Gros au lion dit *cromsteert* de Thierry de Bronckhorst (R^g MONETA.DE.BATENBO.NOVA, croix cantonnée de ANBR.) M. imitées de celles de Gueldre et de Hollande ; xv^e au xvii^e siècle. (*Rev. belge*, 1852, 166.)

Bicht. — Deniers noirs de Jean van der Donck (xv^e siècle) avec IOHNS.VANDER.DOEK et MONETA.NOVA.BICH (*Rev. belge*, 1857, 300).

Bolsward. — M. avec BCWERD, BOLSW, BOLSWERDIA, BOELSWERDENS.

Born. — M. des seigneurs du xiv^e siècle, DNS.BORN OU H.VAN BORNE.

Bunde. — Deniers noirs de Jean (vers 1444) avec écu surmonté d'une branche d'arbre; IOHANS.DE.BVNDE OU IOHS..DE.BROEGLH (*Rev. belge*, 1857, 277 et 1875, 451; Van der Chijs, *Limbourg*).

Campen. — M. diverses, or, arg., avec figure debout, écu de la ville, édifice à 3 tours; florins et riksdalders avec les noms de Charles V et de Rodolphe II.

Cunre. — Gros au cavalier, gros d'Alost et esterlings de Jean (xiii^e siècle) avec DOMI.DE.CVNRE OU MILITIS.D.CVNRE, etc. Anonymes avec SALVE REGINAM.AVE et CIVITAS.CVNREN. On a également une m. d'un seigneur de Cunre, frappée à Emeloord, dans l'île de Schokland: MONETA.EMELWAR, tête; R^g MONETA.CVNREN, croix. (Chijs, *Overijs-sel*; *Rev. belge*, 1867, 109; 1869, 65.)

Deventer. — Deniers au nom des emp. Otton, Henri II et Conrad II. M. de la ville du xvi^e siècle avec les noms des empereurs; droit monétaire accordé par Frédéric en 1486.

Deventer, Campen et Zwolle. — Ces trois villes frappèrent en commun des florins, des thalers et divisions avec l'aigle de l'empire, le nom de Charles-Quint et la légende: MO. NO'. TRIV' CIVIT. IMPERIA. D. C. Z. D et trois écus; autres avec le nom de Rodolphe II.

Elsloo. — Imitations des m. de Philippe le Bon par Conrad II de Schonvorst, sire d'Elsloo (+ 1457), KONS. DE. SCONVOERST OU KONRADVS. DE. ELSLAE; R̄ MON. NOVA. DE. SCON. EL' OU DE. HIELST, etc. (*Rev. belge*, 1852, 142; 1857, 277.)

Fauquemont. — Imitation des gros de Cologne avec le nom de Frédéric II, comte de Moers et de Saarwerden (1416) avec FRED. C. D. MOIRS. Z. SYD' et MONETA. NOVA. VALKE' (*Rev. belge*, VI, 1850, 12). Denier de Jean, comte au XIV^e siècle, avec IOHANNES. DE. VALKEBO (*Rev. belge*, 1851, 108). Florin de Renaud I^{er} (1305-32) avec RN' D' VALKEB' (*Rev. belge*, 1851, p. 384). V. *Ravestem*.

Fivelgo. — Gros tournois, TVRONVS. CIVIS avec MONETA. FIVLGOE.

Franker. — M. de la ville, xve siècle, avec un lion; FRANKERE. FRANKAREN.

Heusden. — M. des seigneurs au xive siècle, avec MONETA. DOEVSDA OU DOAESDE, etc. (*Rev. belge*, 1855, p. 47; Van der Chijs, *Limbourg*.)

Hoorn. — M. des comtes, DIDERIC. D. HOI, buste; R̄ MONETA. WISSENSI, deux clefs; autre avec ALT. Z. HOR R̄ MONNEA. DOVERDIS (*Num. Zeitsch.*, 1871, 209, et *Rev. belge*, 1877, 337.) V. *Weert*.

Groningue. — Gros tournois avec TVRONVS. CIVIS et MONETA. GRONIN. M. diverses avec l'aigle éployée et l'écu de la ville à une fasce. La ville reçut en 1487 le privilège de battre de la m. d'or.; GRONIEN, GRONEENSIS, MO. NO. COMI. Z. SENAT. GRON.

Koelvorden. — Gros à l'aigle et au cavalier de Renaud II (REINOL. DNI. DE. KOVORDE OU RENOLD. DVS. KOVORD). Anonymes avec tête de profil et MONETAE. KOV, XIII^e siècle; la plus ancienne m. porte COMES. KOVORDIE et une tête de profil (*Rev. belge*, 1867, 496).

Leeuwarden. — M. de la ville depuis 1472. LEWERDIS, LEWERDE.

Limbricht ou Limborg. — M. des Scheiffard de Mérode, seigneurs de L. (fin xv^e siècle); SHEIPHIRVS. DE. HI'NER' (Himmersbach), MONETA. LEMBR ou LINB, etc. (*Rev. belge*, 1854, 322.)

Maestricht. — Denier avec buste couronné, IPE et au R̄ clef avec CIA-TIA dans un quadrilobe. (*Rev. belge*, 1846, pl. VII, 5).

Megen (comté). — Denier de Jean III (1359-1415) ioh. COM. MEG, champ IHS R̄ MONETA. MEGEM. (*Rev. belge*, 1855, 221.)

Nimègue. — Florins, gros, depuis le xv^e siècle, avec saint Etienne, cavalier armé, écu à une aigle éployée portant un écusson au lion, (NOVIMA); thalers, *stooters*, *saphans*, etc., avec le titre de ville impériale et l'aigle.)

Randerode. — Gros tournois de Arnould (1300-33) avec ARNOLD. DNS. REX et TVRONVS. CIVIS. (Chijs, *Limburg*).

Ravestein. — M. de Renaud de Fauquemont, fin du xiv^e siècle, avec REI. DE. BOR (*nem*) et au R̄ MONETA NOVA DE RAVES (*Rev. belge*, 1852, 244, 412).

Roermonde. — Cette ville obtint en 1472 le droit de frapper des m. avec l'effigie et les armes du duc de Gueldre, RVRE-MVNDENS.

Schonvorst. — Gros, 1/2 et 1/4, deniers des sires de Sichen de la famille de Schonvorst, SCHOVORST ou SCOVORST. Z. SICH; Renaud I^{er} (1358-91) RENARD; Renaud II (1391-1419); *Rev. belge*, 1843, 373.

Selwerd. — Gros au lion debout avec MONETA. ZELWOR-DIENSIS.

Sneek. — M. avec écu parti à une aigle et à trois couronnes; SNEKENSIS.

Steyn. — Imitation du *botdraeger* de Louis le Male par Arnold, seigneur de Steyn, xiv^e siècle, avec DNS. STEIN, frappée à Karinia, KARINIE (*Rev. belge*, 1851, 388; 1852, 179).

Utrecht. — Deniers avec MONETA. S. MERTINIS ou avec MVNT. DE. STAT. VAN. VTR, écu à une bande; liards, xviii^e siècle, etc.

Weert. — M. avec lion heaumé, type du *botdraeger* de Louis de Male, avec HERE. VAN. HOR. Z. ALTEN (Altena) R MONETA. DE. WIERDEN (*Rev. belge*, 1851, 148). Cette ville était l'atelier ordinaire des comtes de Horn. Jean, comte de Horn, ayant institué son héritier Philippe de Montmorency-Luxembourg, celui-ci frappa m. d'or et d'arg. comme seigneur de Weert (VIÈRTE). Le comté de Horn fut réuni à l'Espagne en 1562.

Workum. — M. de la ville, xv^e siècle, avec écu parti à une aigle et à trois lis ; WOLDERV.

Zalt-Bommel. — M. diverses avec M, initiale de Maximilien.

Zutphen. — Riksdalder, schellings, liards. etc., du xvii^e siècle.

Zwolle. — Droit monétaire accordé en 1488 ; m. d'or et d'arg. avec le nom des emp. et le titre de cité impériale ; liards, etc.

On peut citer encore Cuyck, Gembloux (abbaye), Gronsveld, Heydt-Terblyt, Thorn (abbaye), Vogelsanck, dont les m., comme celles de la plupart des seigneurs du Brabant et du Limbourg, sont des imitations parmi lesquelles on retrouve des types de France, de Lorraine, de Hainaut, de Flandre, de Namur et de Brabant (Chijs, *De Munten der Leenen... van Brabant en Limburg*). Pour les seigneuries de Vianen, Asperen, Heukelom, Grave, Buren, Hulhuizen, Cranenbourg et Borculo, consulter Chijs, *De Munten der Voormalige graafschappen Holland en Zeeland*.

ALLEMAGNE

Le traité de Verdun (843) créa le royaume de Germanie et ceux d'Alemannie et de Bavière, qui se fondirent peu après dans le premier, sous le nom d'Allemanië. Après l'extinction de la famille carolingienne dans la personne de Louis IV l'*Enfant* (911), les nobles et les prélats réunis à Worms, élurent empereur Conrad, duc de Saxe, de Franconie et de Hesse. Ce fait politique est important pour l'origine des électeurs de l'empire. A partir du règne d'Othon le Grand, la couronne impériale, portée alternativement par les rois de France, d'Allemagne et d'Italie, appartint exclusivement à l'Allemagne, qui prit le titre de *Saint Empire romain*. La maison de Saxe réunit à l'empire la Lotharingie, l'Italie et la Bohême ; le royaume d'Arles fut apporté par la maison de Franconie (1024-1125). Vint ensuite la maison de Souabe ou de Hohenstaufen qui, voulant réunir les couronnes d'Allemagne et d'Italie, se vit combattre par le pape, qui appuya la maison rivale des *Guelfes* de Saxe et Bavière. Frédéric II fut déposé et après la mort de Conrad IV, l'empire fut donné à Guillaume, comte de Hollande ; avec lequel commence le *Grand interrègne* (1254-73), époque d'anarchie. Rodolphe de Habsbourg releva un peu l'empire ; mais, sous ses successeurs, on vit grandir la puissance des feudataires et électeurs de l'empire dont les droits furent sanctionnés par la fameuse *Bulle d'or* de Charles IV (1356). En 1438, la couronne impériale entra dans la maison d'Autriche qui la conserva toujours. L'empire atteignit son apogée sous Charles-Quint, mais ne

tarda pas à être divisé par la Réforme qui amena la guerre de trente ans, fatale pour la suprématie et l'unité de l'Allemagne, que les empereurs ne réussirent pas à rétablir par les guerres contre Louis XIV. Après la mort de Charles VI, la guerre de la succession d'Autriche assura la couronne à François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, fille de Charles VI. En 1806, l'empereur François II, abdiquant, ne conserva que ses états héréditaires avec le titre d'empereur d'Autriche, tandis que les petits états de l'ancien empire formaient la *Confédération du Rhin* sous le protectorat de Napoléon. En 1815, on établit la *Confédération Germanique* dans laquelle entrèrent l'Autriche, la Prusse, le Danemark et 35 états, représentés par une diète de 11 membres siégeant à Francfort. Après des tentatives faites en 1848 et 1849 pour reconstituer une *Allemagne Unitaire*, l'empire a été rétabli en 1871, et le titre donné au roi de Prusse.

Les premiers souverains allemands continuèrent le monnayage carolingien et frappèrent dans des ateliers groupés dans les régions du Rhin. Peu à peu, les empereurs accordèrent des concessions monétaires au clergé. Les évêques frappèrent généralement m. avec le nom de l'empereur, si bien qu'il devient difficile de distinguer, parmi les m. du XI^e siècle, qui portent des noms de villes, celles qui ont été émises par l'empereur.

On a prétendu à tort que l'on connaissait des m. des empereurs seulement dans les villes épiscopales : Les empereurs ont frappé m., sans leur nom, il est vrai, à Bruxelles, Esslingen et Remagen.

Grote pense que les m. frappées dans les villes épiscopales, avec la tête et le nom de l'empereur, sont épiscopales et que les seules m. impériales sont celles frappées dans les domaines royaux.

Il reste à expliquer pourquoi l'on trouve dans un même lieu deux m., l'une à un type exclusivement impérial, l'autre à un type épiscopal. A Strasbourg, on trouve deux deniers semblables avec le nom d'Henri II, et avec celui de l'évêque Wicelin ; à Mayence, deux deniers portent le nom d'Henri III, mais la légende *Urbs Mogoncia* de

l'un est remplacée sur l'autre par *Liubold Archiepc.* M. Dannenberg est disposé à admettre que les m. ne portent ni le nom de l'évêque, ni celui de l'empereur appartiennent à des vacances de siège. Il pense qu'il faut considérer comme impériales toutes les m. qui ne portent pas de signes de l'influence épiscopale.

Les deniers des empereurs de Saxe et de Franconie pèsent de 1 gr. à 1 gr. 56.

Souvent les angles de la croix au r^f des deniers sont occupés par le nom de l'empereur ou de l'évêque ou par des mots comme CRVX, PAX, PISCIS, VITA, etc.

Les constructions paraissent figurer un palais, le mur d'une ville, une ville et plus souvent une église qui représente, soit le temple à colonnes des Carolingiens, soit la grossière église en bois qui s'éleva dans la plupart des contrées sous les empereurs saxons.

Les légendes présentent les noms des empereurs, des seigneurs, des évêques, des villes, des saints et très rarement le nom de maîtres de monnaie comme ANSHELM sur un denier d'Essling.

On trouve encore les légendes suivantes :

ΑΩ, AGNVS.PATIENS, BACVLVS, Α(*quila*), VICTRIX, CAPVT, CRVX, SANCTA.CRVX, CRVX.XRISTI, CLAVIS, LEX, PAX, SCA. PAX, TERRA.SALIS.

Il existe de nombreuses pièces qui sont des dégénérescences ou des imitations maladroites de types connus et en grande vogue. Le classement de ces pièces est naturellement impossible.

Ce que nous venons de dire s'applique aux deniers. Il faut maintenant parler des bractéates.

On a donné ce nom à de nombreuses plaques d'or ou d'argent estampées, souvent imitées de monnaies romaines, byzantines, anglo-saxonnes ou cufiques, et qui servaient d'ornements ou d'amulettes, principalement en Suède et en Norvège, de 450 à 700. Ce nom de bractéates appartient aussi à de nombreuses monnaies, portant une seule empreinte, en creux d'un côté et en relief de l'autre.

Les *bractéates* (de *bractea*, mince feuille de métal) sont

presque toutes en argent. Quant aux *bractéates* de cuivre, pièces unifaces de billon, plus modernes, elles n'ont aucun rapport avec les autres.

Il existe quelques bractéates en or, surtout des rois de Bohême. Celles qui sont authentiques pourraient être, selon M. Schlumberger, des pièces d'essai (Cf. *Z. f. M. Siegel u. Wappenkunde*, 1846, 165).

A l'origine, la bractéate allemande équivalait au denier à double empreinte, et pendant les ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, on lui donna le nom générique de *pfennig*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de *hohlpfennig* (pfennig creux) qui paraît déjà, en 1368, dans un titre de Gerlach de Nassau, archevêque de Mayence, et qui s'applique à des monnaies divisionnaires de billon, unifaces.

Les premières bractéates paraissent vers 1125, sous Lothaire II, et furent probablement fabriquées en Thuringe et dans les pays voisins de la Saxe. Il faut citer comme les plus anciens ateliers : Erfurt, Saalfeld, Eisenach, Mühlhausen, Nordhausen et Goslar. La plus ancienne bractéate impériale appartient à Frédéric I^{er} Barberousse, après 1152, avec le titre REX.

Les grandes bractéates appartiennent en majorité à la Thuringe, au Harz et aux régions de haute et de basse Saxe (Anhalt, Brunswick, Hanovre, etc.). Elles sont une exception sur les bords du Rhin inférieur, et en Westphalie où persista le denier à deux faces. Plus tard, les bractéates envahirent la Souabe et la Suisse.

Les bractéates de la belle époque sont plus plates que celles du ^{xiii}^e siècle. On a donné le nom de *cupulaires* (*Schüsselfoermig*) aux grandes bractéates du ^{xiii}^e siècle, que leur bordure circulaire, d'un relief considérable, fait ressembler à des écuelles.

Au ^{xiii}^e siècle, on frappa, dans un certain nombre d'ateliers, des deniers à double empreinte, très minces, d'un large diamètre, auxquels on donne le nom impropre de *demi-bractéates* ou encore *doubles bractéates*.

Les reliefs de ces monnaies étaient toujours peu distincts à cause du peu d'épaisseur du flan. C'est cet inconvénient qui fit fabriquer les bractéates à une seule em-

preinte. Les demi-bractéates furent en usage dans le Sud de l'Allemagne et en Suisse. Il est probable que l'adoption de la bractéate eut lieu par économie de métal et pour faciliter le découpage des flans.

Le denier ne disparut pas complètement, car les archevêques de Mayence en frappaient sur le Rhin en même temps que des bractéates en Thuringe.

On trouve fréquemment des bractéates coupées en deux ou en quatre pour les besoins du petit commerce. Ces pièces furent la seule division du pfennig bractéate jusque vers le milieu du xiii^e siècle, époque à laquelle on commença à frapper, à Brunswick, Goslar et dans les ateliers d'Anhalt, des bractéates appelées *haelblinge*, puis *scherfe*, qui étaient la moitié du pfennig. Dans l'Allemagne méridionale, les *haelbling* furent remplacés par une petite monnaie marquée d'une main, très mince, mais à deux faces, qui parut d'abord à Halle, en Souabe, et prit le nom de *heller*.

Les *hohlpfennige*, trop souvent confondus avec les vraies bractéates, ne sont que des petites monnaies divisionnaires de billon, unifaces, et se rattachant à un autre système monétaire, généralement celui du *schilling* ou gros monnayé dont ils étaient le douzième. Ces pièces eurent cours en même temps que les *hellers*.

Peu à peu, les bractéates diminuent de diamètre et de poids, si bien que, après l'apparition du *gros* de Prague, à deux faces, elles ne furent plus qu'une monnaie de billon.

Parmi les plus curieuses bractéates, il faut citer celles d'une abbesse de Nordhausen et d'Adalbert, archevêque de Mayence, frappées à Erfurt, qui présentent des légendes en relief d'un côté et le type du champ en relief au côté opposé.

Les bractéates étaient frappées avec des coins généralement en fer, et la partie en contact, avec le coin, était le *côté-relief*, ainsi que le démontre la finesse plus grande de cette face. (Luschin v. Ebengreuth, *Der Bracteatenstempel von Lettowitz*, *Num. Zeitsch.*, 1881, 225).

Les types ne donnent que peu d'éléments pour la clas-

sification, car les bractéates des seigneurs présentent uniformément un personnage princier vu de face, et celles des Etats ecclésiastiques, un prélat assis de face, avec les épaules et les genoux saillants, d'une gravure plus ou moins barbare. On trouve quelques scènes à plusieurs personnages, comme les martyres de Saint Etienne, à Halberstadt, et de Saint Laurent, à Mersebourg. Mais, généralement, les bractéates présentent seulement l'image du seigneur, empereur, évêque, landgrave, margrave, bailli impérial ou épiscopal, avoué défenseur du couvent (*advocatus*), etc.

Il faut distinguer le *bailli* (*Voigt*), gouverneur impérial ou fonctionnaire dépendant d'un couvent, et l'*avoué* (*advocatus*, *schutzvoigt*), seigneur puissant, protecteur d'une abbaye.

Les seigneurs, même l'évêque, sont quelquefois à cheval. Les abbés se distinguent peu des évêques par le costume, mais sont généralement accompagnés de ABBAS. Les abbesses portent un voile qui leur enveloppe la tête.

Les burgraves (*Burg-graf*), relevant généralement de l'empereur, avaient souvent un atelier à côté de celui de l'évêque.

On trouve quelques bractéates représentant un évêque à côté de l'empereur ou d'un saint ou d'un bailli ; beaucoup portent le saint patron de la ville. En dehors des représentations de monuments divers, les bractéates montrent souvent une coupole ou tour abritant le personnage.

Les légendes sont toujours en latin. Il arrive souvent qu'elles n'offrent pas de sens, quoique leur lecture soit certaine. L'orthographe est très variable, et le nom de *conradus* est écrit de vingt manières différentes, de même que le nom de l'abbaye de Quedlinburg. Très fréquemment une lettre est répétée trois et quatre fois de suite dans le corps d'un mot. Certaines initiales indiquent un atelier : A, Arnstadt ; E, Erfurt, etc. V paraît signifier *Venerabilis* (*abbas*, etc.). Les initiales gothiques placées dans le champ des pièces paraissent indiquer les émis-

sions diverses qui étaient fréquentes, car on refondait chaque année les bractéates de l'année précédente.

Il y a aussi un nombre considérable de bractéates muettes, dont le classement ne peut se tenter qu'approximativement par le blason ou des comparaisons. Mais on ne doit le faire qu'avec prudence, car il y eut de nombreuses contrefaçons de bractéates ; celles d'Erfurt (s. MARTINVS), de Goslar (bustes des saints Simon et Jude), furent surtout imitées.

Parmi les faussaires modernes, il faut citer Seelander qui a copié et inventé un nombre considérable de bractéates.

Beaucoup de bractéates portent dans le champ divers signes, feuilles, besants, etc., dont on ne connaît pas la signification, mais qui facilitent le classement des pièces muettes. Les trouvailles, bien étudiées, servent à établir l'origine des bractéates qui, en général, ont peu voyagé, car chaque seigneur prohibait l'usage des monnaies voisines. Il faut donner comme exception à cette règle les *pfennigs* de Halle (type de saint Maurice, frappés par les archevêques de Magdebourg) et ceux de Erfurt (type de saint Martin, frappés par les archevêques de Mayence) qui ont beaucoup circulé.

Les types des deniers des empereurs d'Allemagne sont les suivants :

Temple ; trois anneaux entrelacés ; croix cantonnée de besants ou des lettres OTTO ou ODDO ; buste de profil, diadémé ou couronné ; REX et main dans le champ ; le nom de l'atelier en plusieurs lignes ; buste couronné accosté des mots HEINRIC. REX disposés en colonne ; couronne ; buste couronné de face ; bustes de Saint Simon et de Saint Jude ; vues d'un bourg fortifié, d'une basilique ; buste nimbé de Sainte Marie levant les mains ; buste de l'empereur, à mi-corps, tenant le sceptre et le globe ; buste du roi dans une enceinte fortifiée ; aigle de face ou de profil ; figure couronnée tenant deux lions par la queue ; figure jeune montée sur un lion (Samson ?) ; prince couronné tenant un sceptre et un globe, debout ou assis ; double rosace très ornée ; prince assis avec un guerrier à

sa droite; fantassin combattant un lion; tête de roi dans une rosace; deux lions; deux aigles; oiseau à tête humaine; roi à mi-corps ou à cheval tenant un faucon; église ou *burg* à plusieurs tourelles; tête dans un triangle; types du florin, de l'esterlin, de la chaise d'or (de Louis de Male); le globe surmonté de la croix dans un trilobe ou une rosace (depuis Sigismond); buste de Saint Kilian, etc.

Les bractéates des empereurs se distinguent de toutes les autres par la présence des insignes : couronne, sceptre et globe crucigère.

Les plus anciennes bractéates portent des légendes qui deviennent ensuite dépourvues de sens quand elles ne manquent pas tout à fait. Les empereurs sont presque toujours assis de face avec le spectre fleurdelisé. Quelquefois, ils sont debout; plus souvent, ils sont à cheval et portent la bannière et le bouclier triangulaire.

Les bractéates impériales frappées en Souabe sont presque toutes muettes et le classement en est presque impossible, comme celui des autres pièces analogues de cette région qui sont d'un métal épais; régulièrement circulaires, aux bordures de grènetis, de croissants ou de croissettes. Les types principaux des bractéates impériales de Souabe sont les suivants : tête de l'empereur de face; lion et demi-aigle adossés, sous une couronne; lion passant; l'empereur sur un lion; deux têtes couronnées de face (Frédéric II et son fils Henri?); l'empereur assis; lion passant à tête humaine dont la queue se termine par un lis (lion guelfe d'Otton IV).

On trouve sur les monnaies allemandes quelques noms de monétaires : BENNO. ME. FECIT, ODDV. ME. FIT, KOVNRAD. ME. FECIT, LVTEGER. ME. FECIT, ME. FICID. ERTH. V. ELHAR et HROZA. ME. FEC sur une monnaie de Henri II, comte de Stade, 976-1016 (*Z. f. N.*, 1886, 239).

Parmi les monnaies d'or des empereurs, il faut citer une pièce (avec HEINRICVS. SEXTVS, tête de face couronnée; R̄ ROMANOR. IMPATR, croix) qui paraît une imitation des monnaies des princes normands frappées en Sicile (*Cat. Thomsen*, n° 4353).

Le monnayage régulier de l'or commence avec Louis IV qui frappe des moutons, des chaises d'or (à Anvers), des florins et aussi l'esterlin. On vit ensuite paraître le gros et, au xvi^e siècle, le thaler d'argent. Depuis cette époque, les principaux types de la numismatique allemande furent les bustes, les armoiries et le double aigle de l'empire.

L'appellation de *thaler* donnée à une unité monétaire allemande, vient de *Joachimsthal*, en Bohême, où les comtes de Schlick firent frapper, en 1518, une m. d'argent, avec leurs armes, le lion de Bohême et l'image de saint Joachim (C'est pourquoi on appela cette m. *Joachims-thaler*).

Indépendamment du thaler proprement dit, on se servait encore en Allemagne du *species-thaler*, appelé aussi thaler de Marie-Louise, divisé en 32 *gutgroschen* (5 fr. 19). Il était usité en Autriche, Anhalt, Bavière, Hesse, à Francfort, Hohenzollern, Lippe-Detmold, Nassau, en Saxe.

Le *kronenthaler*, usité dans le grand-duché de Bade, en Bavière, à Nassau, en Hesse-Darmstadt, valait 5 fr. 7144.

En Allemagne, on donna le nom de *laub-thaler* aux écus de 6 livres, à cause des branches de laurier qui entouraient l'écu de France.

Le *kreuzer* fut d'abord frappé en Tyrol au xiii^e siècle, et appelé *Etschkreuzer*. Cette m. paraît dans les édits allemands sur les m., vers 1490. On divisait alors le kreuzer en 4 pfennigs et 8 hellers. Plus tard, on fit une différence entre les kreuzers légers (60 au *gulden*, 90 au thaler) et les kreuzers lourds (48 au *gulden*, 72 au thaler).

Voici quelles étaient les principales dispositions de la *bulle d'or* relatives au monnayage : L'emp. peut faire fabriquer sa m. à plus bas titre que celle des autres Etats, avec la même valeur, mais il n'a pas le droit d'augmenter ou de diminuer la valeur des espèces dans l'empire. Les électeurs frappent des m. d'or et d'arg. L'emp. avait le droit de donner le privilège de battre m., qui fut étendu non seulement au collège des électeurs, mais encore aux princes laïques et ecclésiastiques et aux villes impériales faisant partie de la diète.

En somme, cette grande ordonnance n'était que la re-

connaissance officielle de faits consacrés pour l'usage.

Dès le xv^e siècle, les empereurs imposèrent aux seigneurs, villes et abbayes, la condition d'inscrire le nom de l'emp. sur le numéraire qu'ils émettaient, pour bien montrer que le droit de battre m. n'appartenait qu'au chef de l'empire.

En 1524, Charles-Quint fit une ordonnance par laquelle tous les princes allemands devaient frapper des m. d'arg. à 8 au marc, et à 15 deniers de fin ; demies, *orth* (quarts) et *zehner* (p. de 10 kreuzers) à proportion.

Ferdinand I^{er}, dans l'ordonnance de 1559, donna des détails sur les types que devaient porter les m. émises dans l'étendue de l'empire : Les m., depuis les plus grosses jusqu'au simple kreuzer, doivent porter, d'un côté, l'aigle de l'empire, à deux têtes, avec le globe impérial (*Reichs-Appel*) sur la poitrine de l'aigle et sur le globe, les chiffres indiquant la valeur de la pièce en kreuzers. De ce côté, on inscrivait la légende : FERDINAND.IMP.AVG.P.F. DECRETO. Le F devait porter les armoiries de l'Etat, de la ville ou du seigneur avec la date et la légende figurant ordinairement sur leurs pièces.

D'après une convention faite le 24 janvier 1857 entre les divers Etats allemands, les m. devaient circuler dans toute l'étendue de l'association, qui comprenait : Berlin et les Etats du Nord (comptant en *thalers*), Vienne et les Etats autrichiens (*florin*), Munich, Francfort et les Etats du Nord (comptant en *florins*). D'après ce système, le thaler de la convention de 1857 se divisait en 30 gros (*silbergroschen*) de 12 pfennigs, le florin du Sud (pour Munich, etc.), en 60 kreuzers et le florin d'Autriche en 100 kreuzers. Par suite, 4 thalers de Prusse = 6 florins d'Autriche = 7 florins du Sud.

Une loi du 4 décembre 1871 a institué un nouveau système monétaire qui a remplacé les divers systèmes des Etats allemands depuis le 1^{er} janvier 1876 ; il est basé sur le mark d'or, dit mark d'empire (*Reichs-mark*), qui est divisé en 100 pfennigs et vaut 1 fr. 23 457. Le mark d'or n'est représenté en m. réelle que par les multiples de 5, 10 et 20 marks. Les autres m. sont en argent : 1, 2 et 5 marks,

1/2 et 1/5 de mark. En 1877, on cessa la frappe des petites m. de nickel et de cuivre.

Les ateliers actuels sont : Berlin (A ou AA), Hanovre (B ou BB), Francfort-s.-Mein (C ou CC), Munich (D ou DD), Dresde (E ou EE), Stuttgart (F ou FF), Karlsruhe (G ou GG), Darmstadt (H ou HH), Hambourg (J ou JJ). Les m. portent uniformément l'aigle couronné.

La m. fiduciaire est représentée par des billets de 33 banques différentes qui doivent être remplacés successivement par ceux de la *banque impériale d'Allemagne*.

On trouvera d'autres renseignements sur les m. des emp. et des seigneurs dans la classification qui vient plus loin.

Nous avons adopté, pour le classement des pièces, un ordre géographique basé sur les divisions de l'Allemagne moderne, parce qu'elles sont plus familières que la division par cercles, et que, par conséquent, les recherches doivent être plus commodes.

Néanmoins, nous jugeons à propos de dire quelques mots de la division en cercles adoptée dans certains ouvrages.

En 1337, l'empereur Wenceslas partagea l'Allemagne en 4 cercles : 1° La Haute et la Basse-Saxe ; 2° la Province rhénane ; 3° l'Autriche, la Bavière et la Souabe ; 4° la Thuringe et la Franconie. En 1438, Albert II établit 6 cercles sous le gouvernement de l'électeur de Brandebourg, de l'archevêque de Salzbourg, du comte de Wurtemberg, de l'évêque de Mayence, de l'électeur de Cologne, et de l'électeur de Saxe. Maximilien I^{er} partagea définitivement l'empire en 10 cercles (1512) : Autriche, Bavière, Souabe, Franconie, Haute et Basse-Saxe, Westphalie, Haut et Bas-Rhin et Bourgogne. Cette division disparut lors de la confédération du Rhin.

Un grand nombre de catalogues allemands de ventes de m. adoptent un ordre purement alphabétique, analogue à celui du *Repertorium* d'Appel. Cet ouvrage, quoique remontant à 1829 et n'ayant qu'une médiocre valeur scientifique, est utile à cause du nombre de pièces dont il renferme la description dans l'ordre suivant : m. ecclésiastiques, impériales et royales, des seigneurs, des villes.

ROIS ET EMPEREURS D'ALLEMAGNE

- *800. Charlemagne, roi de France.
- *814. Louis le Débonnaire, associé dès 813.
- *840. Lothaire I^{er}, associé dès 817. — 817. Louis le Germanique, son frère, roi de Bavière, puis de toute l'Allemagne, en 843.
- *876. Carloman, roi de Bavière. — Louis le Jeune, son frère, roi de Franconie, de Thuringe, de Saxe, de toute la Lorraine et l'Allemagne, en 879.
- *881. Charles le Gros, roi de Souabe, depuis empereur et roi de France; roi de toute l'Allemagne, en 882.
- *887. Arnould, fils naturel de Carloman, roi de Germanie et de Lorraine, jusqu'en 896. — De 896 à 899, empereur.
- *899. Louis, fils d'Arnould, roi d'Allemagne.
- *912. Conrad I^{er}, de Franconie, roi d'Allemagne, CVONRADVS. REX. — 912 à 913, Charles le Simple, roi de France et de Lorraine.
- *919. Henri I^{er} de Saxe, dit l'*Oiseleur*, roi d'Allemagne; roi de Lorraine en 923, HENRICVS.
- *936. Otton I^{er} le Grand, roi d'Allemagne; roi d'Italie, en 961, empereur en 962, ODDO.
- *961. Otton II, roi d'Allemagne; empereur en 973, OTTO.
- *983. Otton III, roi d'Allemagne; empereur en 996, ODDO.
- *991-97. Otton III et sa grand'mère Adélaïde, OTTO. REX. ADELDEIDA OU AHTALHET.
- *1002. Saint Henri II de Bavière, roi d'Allemagne; empereur en 1014; *roi d'Italie* en 1004, HENRICVS.
- *1024. Conrad II le Salique, roi d'Allemagne; empereur en 1027, CHVONRAD.
- *1039. Henri III, roi d'Allemagne, empereur en 1045, *roi de Bourgogne* en 1038, HEINRICHS.

- *1056. Henri IV, roi d'Allemagne, empereur en 1084. Sous son règne, plusieurs prétendants se firent couronner; ce furent: Rodolphe, duc de Souabe, 1077-1080; Herman de Luxembourg, 1081-1088; *Ecbert, marquis de Thuringe et de Misnie, 1088-1090.
- *1106. Henri V, désigné dès 1099, roi d'Allemagne; empereur en 1111.
- 1125. Lothaire, duc de Saxe, roi d'Allemagne, empereur en 1133.
- *1138. Conrad III, de Hohenstaufen, roi d'Allemagne, CYNRA.
- *1152. Frédéric I^{er} Barberousse, duc de Souabe, empereur en 1155, et roi d'Italie, FREDERI.
- *1169. Henri VI, roi des Romains; empereur en 1190; roi d'Italie, en 1186, et des Deux-Siciles en 1195, HEINRIC.
- *1198. Philippe, seigneur de Toscane, roi d'Allemagne, PHILIPVS.
- *1198. Otton IV de Saxe, roi d'Allemagne; empereur en 1209; roi d'Italie, OTTO.
- *1212-50. Frédéric II, fils de Henri VI, roi d'Allemagne; empereur en 1220, FRIDERICVS.
- *1222. Henri de Souabe, roi des Romains, déposé en 1235.
- *1246-48. Henri Raspe, de Thuringe, empereur.
- *1250-54. Conrad IV, empereur.
- *1247. Guillaume de Hollande, roi des Romains.
- *1257. Richard de Cornouaille, *id.*, RICARD. La même année, Alphonse X, roi de Castille.
- *1273. Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains. RV-DOLPH ROM. REX.
- *1292. Adolphe de Nassau, roi des Romains. ADOLPHVS.
- *1298. Albert I^{er} de Habsbourg, duc d'Autriche, roi des Romains, ALBTVS.
- *1308. Henri VII de Luxembourg, roi des Romains; empereur en 1312; roi d'Italie en 1311, HENRICVS.

- *1314-1322. Frédéric d'Autriche, fils d'Albert I^{er}, roi des Romains, puis de 1325 à 1330.
- 1314. Louis IV de Bavière, roi d'Allemagne; d'Italie en 1327, et empereur en 1328, LUDOVICVS.
- *1347. Charles IV de Luxembourg, roi des Romains; empereur en 1355, et roi d'Italie. Il était roi de Bohême dès 1346, KAROL. — En 1349, Gonthier de Schwartzbourg fut élu roi des Romains pour quelques mois.
- *1378. Wenceslas de Luxembourg, roi d'Allemagne.
- 1400. Robert, comte palatin du Rhin, *id.*
- 1410. Josse de Luxembourg, roi d'Allemagne.
- *1411. Sigismond de Luxembourg, roi d'Allemagne; empereur en 1433; roi d'Italie en 1431; roi de Hongrie en 1420; roi de Bohême en 1420, SIGISMV'DVS.
- *1438. Albert II d'Autriche.
- *1440. Frédéric V, FRI.
- *1493. Maximilien I^{er}, MAXIMILIANVS.
- *1519. Charles-Quint, CAROLVS, KARO.
- *1558. Ferdinand I^{er}.
- *1564. Maximilien II.
- *1576. Rodolphe III.
- *1612. Mathias.
- *1619. Ferdinand II.
- *1637. Ferdinand III.
- *1657. Léopold.
- *1705. Joseph I^{er}.
- *1711. Charles VI.
- *1742. Charles VII de Bavière.
- *1745. François I^{er} de Lorraine.
- *1764. Joseph II.
- *1792. François II, qui devient :
François I^{er}, empereur d'Autriche, en 1806.
- *1871. Guillaume I^{er}.
- *1888. Frédéric.
- *1888. Guillaume II.

PRINCIPAUX ATELIERS
DES EMPEREURS JUSQU'AU XII^e SIÈCLE

ANDERNAKA, Andernach.	CONCI, MAGVNCA, Mayence.
AQVENSIS, Aix-la-Chapelle.	MARIA E. DOMVS, Mergentheim.
ARGENTINA, Strasbourg.	METTIS, Metz.
AVGVSTA. CIVI, Augsburg.	MIMIGARDEVORD, MIMIGRADEFORD, Münster.
BASILEA, BASILIEN, Bâle.	MINTEONA, Minden.
BOBARDIENSIS. CIVITAS, Bopard.	MOELHEMENS, Mühlheim.
BRHSEIA, Brisach.	MONASTERIVM, Münster.
BREMA (s.), Brème.	NEMETIS. CIVITAS, Spire.
BRI. . AG, BRID. CVS, Brettach.	NOV' CIV', Neustadt.
BRVNCNISTAT ?	NORT, Nordhausen.
C-S, Chemnitz ?	NORLINGES', Nordlingen.
CAMPEN, CHAMPA. CIVITAS,	OPPENHEIMA, Oppenheim.
CIVITAS. CVRI, Coire.	OSENBRVGE, OSNABRVGGE, Osnabruck.
S. COLONIA, Cologne.	QIDLINGNES, Quedlimburg.
CONSTAN, Constance.	RATINGEN, Ratingen.
CORBEIAS, Corvei.	REGGINA. CIVITAS, RADASPONA, Ratisbonne.
DAVANTRE, DAVANTRIA, Deventer.	RIGEMAGO, Remagen.
DOCCINGEN, Doggingen.	SPIRAC, Spire.
DIVSBVRG, Duisburg.	STATNV. CIVITAS, Stade.
ERPESFVRTI, Erfurt.	STVAERON, Staveren.
EMNIGHAM, Emnighem.	TIELE, Thiel.
ESSENE, ESSEND, Essen.	TRAIECTV, Utrecht.
FRANCFORD', Francfort.	TREVERIS, Trèves.
FRIGISINGAENGH, Freisingen.	THERETMANNI, THORTMANNE,
FRIDEBVRG, Friedburg.	TREMOM, TRENONIENSIS, Dortmund.
FRESONIA, La Frise.	VICTO (IN VICO), Viset, près Liège.
GEIENNIV ? Gellenhausen.	VIRDVNI, Verdun
HAGENVW, Haguenau.	WZENSE, Weissensee.
HA-NO (VMS), Hall ?	WERHT. M, Werthheim.
HAMBVRGE, Hambourg.	WETTLAR, WETELARIA. CIVI, Wetzlar.
HEIDELBG, Heidelberg.	WORMACIA, WORMB, Worms.
HOIO, HOIM, HOIVM, Huy.	
L. MEGO. CIVIT, Lemgo.	
MAGODAHVVG, MADEBVRG, Magdebourg.	
MOGOMCIE, MOIONCI, MO-	

<p><i>Attributions reposant sur des noms de saints :</i> S. S. SIMON. IVDA, Goslar. SCS. MARIA, Hildesheim. SCS. LAMBERTVS, Liège. MAYRICIVS, Magdebourg.</p>	<p>S. SERVATIVS, Quedlinburg. SCS. RVODPTVS, Salzbouurg. S. KILLIANVS, Würzbourg. (V. aussi, la liste des ateliers carolingiens, 1^{er} vol., p. 121)</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROVINCE DE WESTPHALIE (Westphalen)

Cette province comprenait le pays entre la Weser, le Rhin et l'Ems (l'Ostphalen était entre l'Elbe et la Weser). Le duc Henri le Lion ayant été banni en 1179, l'archevêché de Cologne reçut ce pays de Frédéric 1^{er}. Napoléon 1^{er} créa le royaume en 1807 (m. jusqu'en 1813). En 1815, la Prusse recouvra ses anciennes possessions en Westphalie.

(J. Weingärtner, *Beschreibung der Kupferm. Westphalens*, Paderborn, 1876).

Aten. — En 1597, la ville reçut du prince-évêque la permission de frapper des m. de cuivre (armes : anguille ailée couronnée).

Anholt. — Seigneurie relevant du duché de Gueldre et prétendant ne relever que de l'empire. Droit monétaire accordé à la seigneurie par Maximilien II, en 1571 ; atelier des comtes de Bronckhorst, 1618 ; m. du prince Léopold-Louis-Charles de Salm, entre 1637 et 1663 ; *Duits* de cuivre avec CIVITAS. ANHOLT ou CVSA ANH (Chijs, *De Munten van Gelderland* ; *Rev. belge*, 1863, 431).

Arensberg. — Deniers du comte Gottfried, XIII^e siècle ; m. de Conrad, et thalers d'Ernest (arch. de Cologne), 1587-90.

Attendorn. — M. des Arch. de Cologne, XII^e ; deniers avec ATTENDRVM, XIII^e siècle.

Beckum. — M. du XVI^e siècle, avec deux laies courant.

Bielefeld. — Deniers des évêques de Münster, XIV^e siècle BILEVELDE ; comtes de Ravensberg et ducs de Juliers ; comtes de Lippe, 1595, etc.

Bocholt. — Monnayage aux XVII^e et XVIII^e (armes : un hêtre avec racines et dix-sept feuilles).

Borbeck. — Florins et gros de Sophie, abbesse d'Essen (1459-89).

Brackel. — Monnayage cédé par les évêques de Paderborn à la ville ; deniers du XIV^e siècle, avec MONETA. IN. BR. Evêque assis R. BRAKELE. CIVITAS, château avec herse.

Breckerfelde. — Atelier des comtes de la Mark, BREKERVELT.

Brilon. — Deniers des archevêques de Cologne, Conrad I^{er} et Engelbert II, avec buste de saint et BRIGLON. CIVITAS, ou figure assise tenant une palme et un A.

Bruch. — Atelier des comtes de Limburg où Dietrich VI, Guillaume II et Henri frappèrent des *raderalbus* avec MONETE NOVA BROCH au R.

Buren. — Seigneurie qui passa aux évêques de Paderborn ; m. incertaines.

Coerbecke. — Deniers de Conrad, archevêque de Cologne (1237-61).

Coesfeld. — COSVELDT. M. de cuivre des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; (armes : tête de taureau couronnée avec licou).

Corvei. — Otton et Conrad donnèrent aux abbés le droit de frapper m. à Horohusen, Meppen et Heresburg (973 à 1150) ; le comte Henri de Blankenburg leur donna l'atelier de Kroppenstadt, et l'évêque de Münster, celui de Landegg en Hesse (1238) ; deniers des rois allemands avec CORBEIAS ou le nom du patron Saint Vitus ; deniers de l'évêque Simon de Paderborn ; m. diverses des abbés depuis le XVI^e siècle (CORBEIA, GAVBIR).

Dorsten. — Atelier des archevêques de Cologne ; pièces de 8 hellers de 1653 avec NVMVS. DVRSTENSIS ou CVSVS. DVRST.

Dortmund. — Deniers depuis Otton I^{er} avec le nom de la ville au R et plus tard la figure et le nom de Saint Reinold ; en 1248, devint atelier des archevêques de Cologne ; Sigismond y frappa des m. d'or et d'arg. depuis 1419 avec son nom, la figure de Saint Jean-Baptiste et DORTMVND ; sous Maximilien, m. de la cité (avec aigle de sable sur champ d'arg.), MON. NOVA. TREMONIEN ; jusqu'en 1760. (A. Meyer, *Num. Zeitsch.*, 1883, pl. I-VII.)

Driburg. — Atelier des évêques de Paderborn, deniers de Simon et d'un seigneur, Berthold, XIII^e siècle ; ..IBVRCH CIVITAS.

Dülmen. — M. de cuivre de 1590 à 1625 (armes : croix tréflée).

Eversberg. — Atelier des comtes d'Arnsberg.

Gesecke. — Atelier de l'archevêque de Cologne.

Gronsveld. — M. des seigneurs, XV^e siècle avec ORVSV-VELT. GRONSFIE, etc. (*Rev. belge*, 1851, p. 352 ; 1852, 411).

Hallenberg. — Deniers de l'évêque de Paderborn Otton, 1277-1307) avec CIVITAS.HALNBRIG OU HALNBRGNSIS.

Halteven. — M. de cuivre de 1624, avec licou tortillé.

Hamm. — Deniers du comte Engelbert (1249-77) avec MONETA.IN.HAMONE ; m. de cuivre de la cité, XVII^e siècle (à la fasce échiquetée de la Mark).

Hattingen. — Atelier des comtes de la Mark. Engelbert II et III, XIV^e siècle.

Helmershausen. — Atelier des évêques de Paderborn et des archevêques de Cologne ; m. inconnues.

Hervord. — Droit monétaire confirmée à l'abbesse Imma par Otton (974) par Conrad II à Jutta (1147), Deniers du XII^e au XIV^e siècle, avec les noms des abbés de Corvei, proviseurs, au r^f ; en 1520, le nom de la ville paraît avec celui des abbesses ; la cité seule frappe m. de 1565 à 1646 (armes : d'arg. à la barre de gueules), HERVORD.CIVI.

Hoerde. — Gros du comte Gerhard de la Mark (1422-61) avec MON.NOV.HVERDE ; pfennigs du duc Jean III de Clèves, 1528.

Hoxter. — M. citée dans des documents de 1160 à 1343 ; atelier des abbés de Corvei ; la ville frappa depuis 1542 ; hellers du XVII^e siècle.

Horohausen. — V. *Corvei*.

Iserlon. — Atelier des comtes de la Mark où des deniers furent frappés de 1200 à 1330, ISERHLON.CIVITS.

Limburg. — Comté dont les seigneurs se divisèrent au XIII^e siècle en branches de Haut-Limburg et de Limburg-Styrum ; deniers des comtes Thierry V (1372-97, TEODERIC.COMIE) et de ses fils. Thierry VI (1397-1439, GREVE.

DIDERIC) et Guillaume I^{er} (1397-1449, WILM'), LINBORGH, LIMBVRIC. Les derniers comtes dont on ait des m. sont : Guillaume II et Henri de Bruch († 1485). Les armes, d'abord une *rose de gueules*, deviennent d'*arg. au lion de gu. couronné d'or* (Grote, *Münzblätter*, III, 113 ; *Rev. belge*, 1862, 325.)

Lüdinghausen. — Otton II donna le droit à l'abbé de Werden d'y établir un atelier, 974.

Lügde, Lüde. — Atelier de Conrad, archevêque de Cologne (1238).

Mark. — Nombreuses m. des comtes depuis Adolphe I^{er} (1197) jusqu'à Jean II (1481-1521), remarquables comme presque toutes les m. de Westphalie par leur épaisseur et leur petitesse ; la répartition entre les divers comtes nommés Adolphe et Engelbert est difficile ; on trouve sur les m. les noms des ateliers suivants : *Iserlon, Hamm, Lune, Haltingen, Unna, Marck, Dinslake, Wesel et Hoerde* (V. *Clèves*) ; le comte assis ou à mi-corps.

Medebach. — Deniers des archevêques de Cologne Conrad et Wiebold, XIII^e siècle avec CIVITAS.MEDEBEKE.

Minden. — Privilège d'Otton I^{er} à l'évêque de Minden, 961 ; Frédéric II permet à l'évêque Jean (1242-50) de frapper des m. lourdes ; deniers de l'empereur Henri III ; bractéates incertaines ; m. diverses depuis le XVI^e siècle, MINTONA.

Münster. — Deniers imités de ceux de Cologne avec ODDO, et avec double croix, puis avec la figure de Saint Paul. Sous Dietrich (1218-26) les m. portent le nom et la tête de l'évêque ; sous Jean (1363) les armes de famille et celles de l'évêché (*D'azur à la barre d'or*) ; schillings ; florins en 1457 ; pfennigs bractéates et thalers, vers 1450 ; m. diverses jusqu'en 1766. Sous Ludolf, 1226-1248, paraissent ces deniers épais, communs en Westphalie, dont le flan trop petit ne reçoit jamais qu'une empreinte incomplète ; en 1650, m. de la vacance de siège ; m. de cuivre de la cité jusqu'en 1758 (Cappe, *Die Mittelalterlichen M. von Münster*, 1850). MONASTERIVM.

Nieheim. — Deniers de l'évêque de Paderborn, Otto (1277-1307), avec CIVITAS.NIEHEM.

Paderborn. — Les m. épiscopales commencent au XIII^e, s'arrêtent au XV^e et reprennent à la fin du XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; m. des vacances de siège ; m. de la cité, 1605-1622.

Recklinghausen. — Atelier des archevêques de Cologne, XIV^e siècle ; m. de Thierry VI, comte de Limburg (1397-1439), avec RELINCHSEN. P. de 1 et 2 *albus*, 1662, NVM. RICHLINGHVS. Les comtes de R. avaient des ateliers à Soest, Werl, Medebach, Brilon, Attendorn, Schmallerberg, Marsberg, Arnsberg, Coerbeke et Lügde (Weingaertner, *Die Silberm. von Coelnisch Herzogthum Westfalen u. Grafschaft... Recklinghausen*, Münster, 1886).

Rheda. — M. de cuivre de 1655 et 1659 avec REDE ou RHEDA (pour la ville ou le comté ?)

Rheina. — M. de cuivre de 1602 (p. de 12, 8 et 6 pfennigs) dont quelques-unes contre-marquées d'une barre avec trois étoiles et de trois R.

Rietberg, Ritberg. — M. diverses des comtes, de 1500 à 1766 ; m. de cuivre de la ville, XVII^e siècle.

Schwalenberg. — M. des comtes Volquin et Wedekind, XIV^e siècle. Voy. *Waldeck*, p. 69.

Salm. — L'empereur Charles IV donna en 1357 au comte Jean de Salm le droit de frapper des m. d'or et d'arg. comme celles de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine ; les deux branches, Salm supérieure et S. inférieure ont frappé diverses m. jusqu'en 1782 (de gu. à 2 saumons d'arg. entourés de 4 croisettes d'arg.).

Schwerte. — Atelier des comtes de la Mark, 1242.

Smallenberg. — Deniers des archevêques de Cologne, Conrad, Engelbert et Siegfried (XIII^e siècle) avec CIVITAS. SMALNBERG et SMALENBURGI.

Siegen. — Deniers de Siegfried, archevêque de Cologne, XIII^e siècle ; tournois du XIV^e avec SEGEN et *albus* à roue du XV^e (SIGENSIS.)

Soest. — Denier de Conrad II ; deniers des archevêques de Cologne du XIII^e avec le nom de la ville ; m. de cuivre de la ville, XVI^e au XVIII^e siècle.

Stadtberg. — Denier de Thierry I^{er}, archevêque de Cologne, avec un grand A ; m. de la cité, XVI^e siècle.

Stromberg. — Pfennig du ^{xvi}e siècle, attribution douteuse.

Tecklenburg. — M. diverses, arg. et cuivre de la branche de Bentheim-Tercklenburg (*D'arg. à trois cœurs de gu.*)

Telget. — Chercha à frapper des m. de cuivre en 1621.

Unna. — Atelier des comtes de la Mark ; deniers d'Engelbert III et Adolphe III, ^{xiv}e siècle ; VNNENS ou VNNES.

Vlotho. — Atelier donné par Henri VII, en 1224, à Sophie d'Oldenburg, femme du comte Otto de Ravensberg.

Vreden. — Henri IV donna le droit monétaire à l'abbaye en 1085.

Warburg ou *Warberg.* — Denier des évêques de Paderborn, de Bernhard IV (1227-47) à Théodor II (1310-21) avec le lis de la ville au ñ ; m. de cuivre de la cité, 1622.

Warendorf. — M. de cuivre, 1574 à 1690, portant la herse de la ville, et plus tard la tête de saint Liborius et ELEEMO ou E seul.

Werl. — M. de Gebhard II et Ernest, archevêque de Cologne, m. de cuivre de la cité, 1602, avec clef sur une croix (armes de la ville).

Werne. — La ville reçut le droit monétaire en 1602 et frappa des m. de cuivre, 1610.

Widenbrück. — Atelier donné aux évêques d'Osnabrück, dès 952 ; m. depuis l'évêque Conrad II (1227) jusqu'à Eric (1508-32) ; la cité reçut de divers évêques le droit de frapper des m. de cuivre de 1 à 6 pfennigs. WIDENBRVGE.

Winterberg. — Deniers de Simon, évêque de Paderborn (1247-77) avec CIVITAS. WINTRBRIGEN.

PROVINCE RHÉNANE

Aachen (Aix-la-Chapelle). — Deniers depuis Frédéric I^{er} (avec ROMA. CAPVT. MVNDI ; ROMA. SECVNDA) jusqu'à Louis IV. Au ^{xiv}e siècle, les monnaies d'Aix, gros et divisions, présentent d'abord le type esterlin ; puis, conser-

vant la croix coupant les légendes du R , adoptent pour type principal l'empereur Charlemagne, debout, à mi-corps au-dessus de l'écu de la ville ou à genoux soutenant la cathédrale, AQVS, AQVENSIS, AQVIS, GRANI; dates diverses; tournois, gros, florins, thalers, etc., jusqu'en 1795 (*Z. f. N.*, 1873, 69; 1874, 76.)

Alpen. — Oboles du comte Gerhard avec croix cantonnée de GERD et ALP au R , XIV^e siècle.

Attenkirchen. — Atelier des comtes de Sayn; petite m. de 1693.

Andernach. — Atelier des Otton et jusqu'à Henri III; deniers des ducs de Lorraine, de Conrad, archevêque de Cologne; Frédéric confirma le droit monétaire de ces archevêques en 1167; ANDERNAKA, ANTHON.

Asperden, Aspern, Aspermont. — Gros de Walram de Falkenburg, avec MONETA. WALKANUS. ASPERENSIS (*Rev. belge*, 1852, 228; 1854, 79.)

Bacharach. — Les comtes de Moers y frappèrent des florins et des gros au XIV^e siècle.

Bergheim. — Florins, gros et *raderalbus* des comtes de Juliers.

Berg-Ravensberg. — M. depuis le comte Adolphe (Branche cadette de Juliers, 1247-57); Bractéates avec les armes de B.-R.; Berg et Juliers sont réunis sous Adolphe IX (1423). Gros d'Adolphe VIII (1308-48) avec le nom de l'emp. Louis IV et TERRA. DE. MONTE (*Rev. belge*, 1854, 371; Grote, *Münzstudien*, VII, 22). Les comtes et ducs de Berg-R. (COMES ou DVX. DE. MONTE. RA) avaient des ateliers à Wipperfürth (WIPPERWORDE), Gerresheim (GERISHHE), Lennep (LEINPE, LENFEN), Mühlheim (MOELHE, MOLM, etc.), Ratingen (RATING'.) Les m. sont des deniers, oboles, gros, florins, raderalbus, avec le comte armé, à mi-corps ou en buste, et des écus armoriés dans des rosaces.

Pour les armes de Berg et Juliers, voir l'armorial des familles allemandes. Ravensberg portait : *D'or à trois chevrons de queues.*

COMTES ET DUCS DE BERG

- | | | |
|--------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------|
| *1259. Adolphe VII, ADOL-
PHVS. | | *1380. Guillaume II, 1 ^{er} duc,
WILHELM. |
| *1308. Adolphe VIII, ADOL-
PHVS. | | *1408-23. Adolphe IX, ADOL-
FVS, etc. |
| *1360. Guillaume I ^{er} , WIL-
HELM. | | |

Berncastel. — Atelier des archevêques de Trèves, XVI^e siècle.

Blankenberg. — Atelier du duc Guillaume de Juliers (+ 1513).

Bonn. — Atelier des archevêques de Cologne; deniers de Siegfried; tournois, florins, etc.; BEATA.VERONA. VINCES (l'origine de ce nom est incertaine).

Boppard. — Louis IV engagea la monnaie à l'archevêque de Trèves, 1314.

Born. — M. de Walram et Reinold de Voerne, Ravenstein et Born (1355-96) avec BORNE et BORNEN (*Rev. belge*, 1855, p. 51).

Brauweiler. — Abbaye qui reçut le droit monétaire en 1050.

Bretzenheim. — Ducats, thalers, p. de 20 et 10 kreuzers de Charles Auguste, depuis 1790.

Büdelich. — Droit monétaire donné à l'abbaye, 1056.

Büderich. — Gros du duc Jean de Juliers, XIV^e siècle.

Burscheid. — Atelier de tournois de Juliers.

Cleve. — M. du duché, or et arg. depuis le XIV^e siècle; le comte ou le duc à mi-corps; buste de saint Hubert; les écus de Berg, de Clèves, de Mark; CLEVEN, CLIVENS. Demi-gros de Jean II (1481-1521) avec les écus de Mayence, Trèves, Cologne et Bavière (MONETA.NOVA.RENENS' 1511; *Num. Zeit.*, 1855, 95, 183). Ateliers à Kalkar (CALKEN) Wesel (WESALIE), Emmerich (EMRI). Bractéates avec les armes de Clèves-Mark. Deniers, oboles, gros, florins, al-

bus, etc. M. de cuivre du chapitre, 1574, avec CAPITVLVM. ECCLE. CLIVEN. En 1666, le duché passa aux électeurs de Brandebourg ; la marque de Clèves comme atelier prussien est un C.

COMTES, PUIS DUCS DE CLÈVES

- | | |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| *1347. Jean, IOHANNES. | *1511. Jean III, IOHS'. SENIOR.
FILIV, etc. |
| *1368. Adolphe III, ADOL-
PHVS. | *1539. Jean Guillaume IV,
IOAN. GVILI. |
| *1394. Adolphe IV, duc en
1417, ADOLP'. | *1592-1609. Jean-Guillaume
le Bon. |
| *1448. Jean I ^{er} , iohs'. | |
| *1481-1521. Jean II. iohs'. | |

Cloten. — Droit monétaire, en 1050.

Coblentz. — Atelier donné par Henri II aux archevêques de Trèves (1018) qui y frappèrent des deniers et florins avec CONFLVENTIA, COVELNEINSIS, COVELENSIS. M. diverses depuis le XIV^e siècle.

Coeln (Cologne). — Après les deniers de Pépin et Charlemagne, ceux des Ottons portent COLONIA qui est précédé de SANCTA sous Charles le Gros ; Otton IV est le dernier qui frappe à Cologne. Les archevêques qui reçurent le droit monétaire d'Otton I^{er} frappent des deniers, d'abord avec leurs nom et buste et au ñ le nom de l'emp., remplacé bientôt par celui de la ville ; depuis Pilgrim jusqu'en 1802, m. diverses. Anno II fixa le type de la m. qui fut imitée par la plupart des pays voisins (Buste d'évêque de face tenant une crosse et une croix ñ château représentant la cité, IMAGO. S. COLONIA.) Les principaux ateliers des archevêques étaient : Andernach (ANDTER), Xanten (SCA. TROIA), Soest (SHVSAT), Ariburg (ARIBVRG), Lippe (LIPPIA), Attendorn (ADDENDARA), Medebach (MEDENBEK), Bonn (BVNENSIS), Deutz (TVYCIEN), Riele (RYLON, RILENS), Bergen (BERCKEN). M. de la cité jusqu'à la fin du

xviii^e siècle. Les armes de l'archevêché sont : *d'arg. à la croix de sable* ; celles de la ville : *coupé, au 1, de gu. à trois couronnes d'or* ; au 2, *d'arg. à onze flammes de gu.* (Cappe, *Beschr. der Coelnischen M.*, 1853.)

ARCHEVÊQUES DE COLOGNE

- | | |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------|
| 890. Hermann I ^{er} . | * 1261. Engelbert II de Falkenberg. |
| 925. Vichfred. | * 1275. Sigfried de Westerbürg. |
| * 953. S. Bruno. | 1297. Vicbald de Halte. |
| 965. Volmar. | * 1304. Henri II de Wirneburg. |
| 969. Geron. | * 1332. Waleran de Juliers. |
| 976. Warin. | * 1349. Guillaume de Genep. |
| ? 985. Everger. | 1362. Jean I ^{er} de Wirneburg. |
| 999. S. Heribert. | * 1363. Adolf II de la Mark. |
| * 1021. Pilgrim. | * 1364. Engelbert III de la Mark. |
| * 1036. Hermann II. | * 1368. Cuno de Falkenstein. |
| * 1056. S. Anno II. | * 1370. Frédéric III de Saarwerden. |
| * 1076. Hiltolf. | * 1414. Thierry II de Moers. |
| * 1079. Sigewin. | * 1463. Ruprecht ou Robert de Bavière. |
| * 1089. Hermann III. | * 1480. Herman IV de Hesse. |
| * 1100. Frédéric de Friaul. | * 1508. Philippe II, c. de Daun. |
| * 1131. Bruno II d'Altena. | * 1515. Herman V, c. de Wied |
| * 1137. Hugues de Sponheim. | * 1546. Adolphe III de Schauenbourg. |
| * 1137. Arnold I ^{er} de Guedre. | * 1556. Antoine de Schauenbourg. |
| * 1151. Arnold II de Weda. | * 1558. Jean Gebhard de Mansfeld. |
| * 1156. Frédéric II d'Altena. | * 1562. Frédéric IV de Wied. |
| * 1159. Renaud de Dassel. | * 1567. Salentin d'Isenbourg. |
| * 1167. Philippe de Heinsberg. | * 1578. Gebhard II. |
| 1191. Bruno III de Berg. | |
| * 1193. Adolphe I ^{er} d'Altena. | |
| 1205. Bruno IV de Sayn. | |
| * 1208. Thierry de Heinsberg | |
| * 1214. <i>Vacance du siège.</i> | |
| * 1216. Engelbert I ^{er} d'Altena | |
| * 1225. Henri I ^{er} de Molenark | |
| * 1238. Conrad I ^{er} de Hochstaden. | |

*1583. Ernest de Bavière.	*1722. Clément-Auguste de Bavière.
*1595. Ferdinand de Bavière	
*1643. Maximilien-Henri de Bavière.	*1761. <i>Vacance.</i>
*1688. Joseph - Clément de Bavière.	*1761-84. Max-Fréd., comte Koenigseck etc.

Saint-Cornéli. — Droit monétaire donné par Otton I^{er} à l'abbaye.

Cranenburg. — Le comte Dietrich y frappa des gros au XIII^e siècle.

Dahlen. — Tournois des ducs de Juliers, XIV^e siècle; kreuzer uniface avec DARL.

Deutz. — M. d'or et d'arg. des archevêques de Cologne, de 1333 à 1612.

Dierdorf. — Le comte de Wied-Runkel y frappa en 1758, des m. de 1 à 15 kreuzers avec son chiffre couronné et GRAF.ZV.WIED RUNKEL-ISENBURG VND CRIECHINGEN.

Dinslaken. — M. de Dietrich, frère d'Engelbert de la Mark (1368-1406).

Düren. — Atelier de Guillaume de Juliers, de son fils, et de Gerhard, comte de Ravensberg; m. de cuivre de la ville.

Duisburg. — Atelier des rois et empereurs, au XI^e siècle; Henri IV le donna en 1065 à l'archevêque Adalbert, de Hambourg; atelier des archevêques de Cologne.

Dusseldorf. — M. de Guillaume, duc de Berg (1380); atelier des rois de Prusse, depuis 1821, avec D.

Duelken. — Atelier des ducs de Juliers, DYLKENS'.

Emmerich. — M. de Jean II, duc de Clèves, 1509, EMRI, p. de 12 hellers, 1509, avec CVSVS.EMBRICA et *stüber* sans date.

Erkelens. — Gros de Guillaume IV, duc de Gueldre (+ 1402).

Essen. — Droit monétaire donné aux abbesses en 873, confirmé en 1523 par Charles-Quint. Monnaies diverses du XIII^e au XV^e siècle et depuis 1646.

Saint Eucharis (à Trèves): — Deniers avec S.EVCHARIS et le buste du saint, XI^e siècle.

Friedland. — Dans le comté de Sayn-Altenkirchen; atelier du comte de Sayn, 1694.

Gangelt. — Tournois de Jean, comte de Moers, XIV^e siècle; m. de Dietrich III de Heinsberg (+ 1561).

Geilenkirchen. — Gros du comte Gottfried III de Heinsberg, avec MONETA. GEILENKIR (*Rev. belge*, 1850).

Gerresheim. — Tournois du duc de Berg, XIV^e siècle; deniers d'Hermann, duc de Basse-Lorraine (954-59). Gillenfeld. — Atelier donné en 1012 au couvent de Saint-Florin de Coblenz.

Gimborn. — M. du comte de Walmoden, en 1802.

Gladbach. — M. citée dans des titres du XIV^e siècle.

Hammerstein. — Droit concédé aux comtes par Charles IV, 1357.

Hasselt. — M. de Dietrich (+ 1347) avec MONETA IN. HASLENSIS.

Hechingen. — Atelier des princes de Hohenzollern — H., 1622.

Heinsberg. — Seigneurie détachée de celle de Fauquemont en 1170; elle eut des seigneurs particuliers qui frappèrent, du XIV^e au XV^e siècle, DNS, D. HNS, MONETA. HEINSB, DNS. HENSBERK; gros, deniers, esterlins, florin, imités des m. voisines (*Rev. belge*, 1850, 260).

Herzogenrade. — Rodolphe donna cet atelier au comte de Gueldre, 1282.

Heyde-Terblyt. — Thaler et m. de billon de Guillaume de Bongart, XIV^e siècle, avec GVILH. A. BVNG. DO. HEYD. R̄ (*Blyt*) (*Rev. belge*, 1851, 346).

Huisen. — Atelier des ducs de Clèves, groschen, etc., m. avec CVSA. HVISSIAE.

Hungen. — Thalers de 1623 avec HOINGEN.

Jülich (Juliers). — La maison de J. fut divisée en branches de J. et de Berg en 1247, Guillaume, comte en 1328, devint margrave en 1336 et duc en 1357; Berg fut réuni, en 1423, et les deux fiefs entrèrent dans la maison de Clèves en 1511. Des m. avec SIGNVM. CRVOIS sont données aux comtes Gerhard IV (1149-1218) ou G. V 1297-1328). Les m. des ducs sont des gros, des esterlings, des florins, avec les écus de Juliers,

Clèves, Berg et Mark. A citer le gros de Reinhold avec l'écu au lion et ceux de Mayence, Cologne et Bavière dans un trilobe. Le florin et gros de Guillaume IV avec l'écu de Trèves en plus, 1511, etc. Les ateliers sont : Dülsen (DVLKENSIS), Düren (DVRENSIS), Bergheim (BERCHHEIM), Mülhheim (MOEL', MVLH'), Juliers (IVLIAC). V. *Clèves*.

DUCS DE JULIERS

*1357. Guillaume I ^{er} , WILH- MVS.		*1402. Reinhold, REIN'.
*1361. Guillaume II, WIL- HELMVS.		*1423. Adolphé, ADVLF'.
*1393. Guillaume III, WIL- HELMVS.		*1437. Gerhard VI, GERH- DVS.
		*1475. Guillaume IV, WILH', *1511-21. Jean III, IOHS.

Junkheit. — Gros des seigneurs avec MONETA. IVNCHERT, depuis 1372.

Kalkar. — M. de Jean-Adolphe VII, duc de Clèves (1347-68), CALKEN.

Kempen. — *Denarii Campensis mon*, cités au xiv^e siècle.

Kirn. — Atelier des comtes de Salm, 1607.

Koenigsdorf. — Florins et gros de Thierry II, arch. de Cologne.

Kreutznach. — En 1066, Henri donna cet atelier au comte Eberhard de Sponheim.

Lennepe. — M. du comte de Berg, Guillaume I^{er} (1360).

Liessem. — Esterlins de Hartard, seigneur de Schoenecken, 1316-50, (*Rev. belge*, 1839, 239) V. p. 64.

Malmedy. — Frédéric II donna le droit monétaire à l'abbé Wibald de Stablo, 1152; deniers du x^e siècle avec le nom de lieu et celui de Saint Rameklius; autres avec le dragon, armes de l'abbaye.

Manderscheid. — Le comte reçut le droit monétaire en 1583; ducat, 1718.

Saint Maximin. — Deniers divers avec deux colonnes; atelier donné à l'abbé, en 992, par Otton III.

Mere. — M. de Geoffroi III ou IV, duc, XI^e siècle.

Moers. — Comté changé en principauté, 1707; tournois et m. diverses, depuis le XIV^e siècle. Le comte Jean reçut de Charles IV, en 1373, le droit de battre des florins et des m. d'argent; MOIRS.

Mühlheim. — M. diverses des comtes de Berg et des ducs de Juliers; florins de Sigismond, 1425; MOLM', MOELNHEN.

Münster-Eiffel. — Concession de Zwentibold au couvent en 898.

Neuenaar. — Comté partagé en 1578, entre le Palatinat et les ducs de Juliers. M. des comtes Gumprecht II (+ 1484) et Hermann, 1578.

Neuss. — Denier d'Engelbert, évêque d'Osnabruck, avec NVZEI-VGE. Thalers, florins et monnaies diverses de la ville, avec son patron, Saint Quirinus.

Niederwesel. — Atelier des comtes de Solms, 1622.

Offenbach, Ovenbach. — Atelier de Werner, archev. de Trèves, 1415-17.

Oberwesel. — Florins et m. diverses des archev. de Trèves, XIV^e siècle; hellers uniface avec *wesalia*, 1477.

Prüm. — Abbaye qui reçut, en 1222, le droit de monnayer à Saint-Goar; petits deniers divers.

Randerath. — Tournois et gros de Louis, Arnold II et III de Randerath ou Randerode, RAN, XIV^e siècle (*Rev. belge*, 1851, 143; 1861).

Ratingen. — Deniers de Guillaume, comte de Berg.

Rheinbergen. — Florins et groschen (avec DVX.VE et le cheval de Westphalie) de Ruprecht, archev. de Cologne.

Rheineck. — M. des comtes de Sinzendorf, XVII^e siècle.

Rheimagen. — Atelier d'Henri IV; tournois de Guillaume, duc de Juliers, 1348; RIGEMAGO.

Riele. — Atelier des archev. de Cologne, de Guillaume à Ruprecht; m. diverses.

Rommersheim. — L'abbé de Prüm reçut le droit d'y établir un atelier, en 861.

Saar brücken. — Comté qui passa à Jean de Nassau en 1380. Le roi Wenceslas permit au comte, en 1398, de frapper des m. d'or et d'argent.

Sayn. — Le comte Jean reçut, en 1329, le droit de frapper des hellers comme ceux de Francfort, Spire, Nüremberg, etc.; les comtes Sébastien, Henri et Hermann reçurent, en 1570 et 1585, le droit de frapper des m. d'or et d'arg. M. de 1139 jusqu'en 1764 (Sayn porte un léopard d'or à queue fourchue).

Schoenau. — Thalers de Théodore de Milendonk, 1542; p. de 4 hellers de Jean Gottfried de Blanca, 1755.

Shoenecken. — Esterlin de Hartard (1316-50) avec HARS. DNS. DE. SONEC. (*Rev. belge*, 1859, 47).

Schonvorst. — Monnaies diverses des seigneurs Renaud et Jean, XIV^e siècle; gros de Gérard, duc de Juliers, 1437-75.

Siegburg. — Concession de Henri V à l'abbaye, 1056.

Simmern. — M. des comtes palatins depuis la fin de 1410 à 1662; florins et gros avec SIME', SIMERENSIS.

Sinzig. — Atelier donné par Henri IV, à Adelbert, archev. de Hambourg, 1065.

Solingen. — M. citées dans un titre de 1534.

Solms. — Maison divisée en deux branches au XV^e siècle. La première, devenue princière en 1742, avait un atelier à Hungen; la seconde frappa à Lich, Laubach et Roedelheim; m. diverses du XVI^e au XVIII^e siècle. Solms porte d'or au lion d'azur.

Sponheim. — Denier du comte Jean II (1295-1340), avec MO. NOVA. CRUCENAC, frappé à Creuznach.

Trier (Trèves). — Ancien atelier romain. Série de m. des archev. de Théodoric I^{er} (965-75) à Clément Wenceslas (1794); denier de Ludolph (994-1008), avec ALBA. PORTA. Les deniers des archev. portent généralement leur buste et une main; un lion; un édifice à trois tours; écu à la croix de Trèves; deux clefs; écu écartelé de Trèves et des armes des prélats. Sous

Balduin ou Baudouin, hellers uniface; sous Boémond II, premiers florins et tournois; sous Jean II, parait le thaler; au xv^e siècle, le titre PRINCEPS ELECTOR. L'archev. de Trèves fit, en 1612, une convention avec Mayence, Cologne et les comtes palatins pour frapper des pfennigs uniface avec M.T.C.P (valant 14 au batzen et 8 au pfennig blanc). Première m. de cuivre en 1748. Les ateliers des archevêques sont: Coblenz (CONFLVENTA), Trèves (TREVE), Offenbach (OVENB'), Wesel (WESALIEN'), Bernkastel (BERNCASTEL). (Bohl, *Die Trierischen M.*, 1823-37; *Num. Zeitsch.*, 1871, 546.)

ARCHEVÊQUES DE TRÈVES

671. S. Basin.	1102. Bruno de Brettheim.
695. S. Lutwin.	1125. Geoffroi de Ruttich.
713. Milon.	1127. Meginher.
753. S. Weomad.	*1131. Alberon de Montreuil.
791. Richbodus.	1152. Hillin de Falemaigne.
804. Vaso.	*1169. Arnold I ^{er} .
809. Amalharius.	*1190. Jean I ^{er} .
814. Hetto.	*1212. Thierry II de Wied.
847. Theutgaud.	*1242. Arnould II d'Isenbourg.
869. Bertulf.	*1260. Henri II.
883. Ratbod.	*1289. Boémond de Warnesberg.
915. Roger.	*1309. Baudouin de Luxembourg.
931. Robert.	*1354. Boémond II de Sarbrük.
956. Henri I ^{er} .	*1362. Cuno de Falkenstein.
*965. Théoderic I ^{er} .	*1388. Werner de Falkenstein.
977. Egbert.	*1418. Otton de Ziegenhain.
*994. Ludolph.	
*1008. Megingaud.	
*1016. Poppo.	
*1047. Eberhard.	
1066. S. Cono.	
*1066. Udo de Nellenburg.	
*1079. Engilbert.	

*1430. Rhaban de Helmstadt.	*1623. Philippe - Christophe de Soetern.
*1439. Jacques de Sirck.	*1652. Charles-Gaspard de Leyen.
*1456. Jean II de Bade.	*1676. Jean-Hugues d'Orsbeck.
*1503. Jacques II de Bade.	*1711. Charles de Lorraine.
*1511. Richard de Greiffenklau de Volraths.	*1716. François-Louis, comte de Neuburg.
1531. Jean III de Metzhausen.	*1719. <i>Vacance.</i>
1540. Jean-Louis de Hagen.	*1729. François-Georges de Schoenborn.
1547. Jean V d'Isenbourg.	*1756. Jean-Philippe de Valderdorff.
*1557. Jean VI de Leyen.	*1768-94. Clément Wenceslas de Saxe, etc.
*1567. Jacques III d'Eltz.	
*1581. Jean IV de Schoenberg.	
*1599. Lothaire de Metternich.	

Vallendar. — Les comtes de Sayn y avaient droit de monnayer en 1359.

Veldenz. — Les comtes palatins de ce nom frappèrent, depuis le XIV^e siècle, à Meisenheim, Pfalzburg, Weinberg et Rothau. Jean-Georges (1563-92), Georges-Gustave (1592-1634), Jean-Auguste de Lützelstein (1592-1611), Léopold-Louis (1634-94).

Wassenberg. — Tournois et gros des ducs de Juliers, XIV^e siècle.

Waldfeucht. — M. d'argent avec MONETA.NOVA.DE VOECHT. (*Rev. belge*, 1864, 218.)

Weinberg. — Atelier des comtes palatins de Welden.

Werden et Helmstaedt. — Concession d'Otton à l'abbaye, 974. Denier de l'abbé Gaillaume (1310-30), albus à roue de Conrad (1452-74); série de m. diverses depuis l'abbé Henri (1572) jusqu'à l'abbé Anselme, 1774, WERDIN.

Wesel. — M. des comtes et ducs de Clèves, WESEL; Dietrich de la Mark (1394-98), MONETA.NOVA.RE (*nensis*) WESALIE.

Wetzlar. — Deniers de Philippe et de Conradin.

Wied. — Branches de Neuwied et de Runkel. P. de 1 à 15 kreuzers du comte de Adolphe de Runkel; Wied porte d'or à la fasce de gu. chargée d'un paon. V. Dierdorf.

Wielberg. — Atelier des archev. de Cologne, XIII^e siècle.

Wipperfurt. — M. d'Adolphe VII et VIII et de Gerhard de Juliers, XIII^e siècle. Denier de Conrad, archev. de Cologne?

Xanten. — Deniers d'Hermann, archev. de Cologne, SCA. TROIA; m. du duc Jean de Clèves, avec MONETA. NOVA. TROI. JUNIORIS, 1457.

Hohenzollern. — M. des princes de la branche d'Hechingen de 1623 à 1783; de la branche de Siegmaringen en 1842. Les princes entrèrent dans la convention monétaire de 1838.

DUCHÉ DE NASSAU

Maison divisée en lignées, fondées par Walram et Otton, en 1247, et subdivisée en branches de Idstein-Wiesbaden, Weilburg et Sonnenberg, en 1305; de Saarbrücken-Usingen (1627), de Siegen et de Dillenburg, de Beilstein et de Hadamar (XVII^e siècle).

Le comte Gerlach de Nassau-Wiesbaden reçut, en 1354, le droit de frapper des hellers, et en 1367 le droit de frapper, avec son père, Adolphe, des m. d'arg. à Idstein. La m. d'or fut permise au comte de Nassau-Weilburg, 1398. M. diverses depuis le XIV^e siècle.

Beilstein. — Atelier transféré à Dietz, 1692.

Dillenburg. — Atelier de la maison de Nassau-D., 1681.

Elfeld. — Florins de Gerlach, archev. de Mayence, avec ELTEVIL (ancien nom *Allavilla*).

Eppstein. — Droit monétaire confirmé à Gottfried von E. par Charles IV, 1355.

Grensau. — Atelier des comtes, XIV^e siècle.

Hachenbuch. — Atelier des comtes de Sayn, XV^e siècle.

Herborn. — Atelier de la maison de Nassau, 1681-1695.

Hoehst. — Atelier des archev. de Mayence, de Jean I^{er} à Thierry; florins et pfennigs blancs jusqu'en 1438.

Holzappel. — Florins doubles, albus et kreuzers, d'Adolphe, prince de Nassau. 1676-83. (Armes: *de gu. au lion d'arg. et d'arg. au griffon de gu. tenant une pomme d'or.*)

Idstein. — Florins du comte de Walram de Wiesbaden, XIV^e siècle; m. diverses des princes de Idstein en 1692.

Kirchheim. — Atelier des comtes de Nassau, 1603.

Koenigstein. — Le droit monétaire à Francfort, Nordlingen et Bâle passa au comte Eberhard de Konigstein qui frappa des gros de 1515 à 1535. (*Num. Zeit.*, 1846, 41.)

Limburg. — Atelier transféré à Wiesbaden, 1830.

Lorch. — Florins d'Adolphe I^{er}, archev. de Mayence.

Oberlahnstein. — Florins et gros d'Aldolpe I^{er}, archevêque de Mayence, 1373-90.

Weilburg. — Atelier, 1749-54.

Westerburg. — Atelier des comtes de Leiningen-W., 1681.

Wiesbaden. — Atelier des ducs de Nassau, XIV^e-XVII^e siècles.

PRINCIPAUTÉ DE LIPPE

Maison divisée en branches de Detmold, de Bracke et de Bückeburg (1613); la branche de Detmold fut subdivisée en Detmold et Biesterfeld. (Lippe porte *d'arg. à la rose de gu. barbée et boutonnée d'or.*)

Deniers du comte Bernard III (1229-65) et de ses successeurs avec LIPPE, CIVITAS, STA. COLONIA et DE LEMGO, MONETA. Les ateliers étaient Lippe, puis Blomberg, Horn et Lemgo.

Les deniers sont presque semblables à ceux de Westphalie; tête de face couronnée, le comte assis, rose.

Premier thaler en 1528; florin, 1615 (Grote et Hoelzermann, *Lippische, Geld u. Münzgesch.*, 1867).

Blomberg. — Esterlin de Bernhard III, comte de Lippe (1229-65) BLOMBERGIC; m. de billon, 1612. -

Detmold. — Atelier des comtes de Lippe, 1604, 1700-1803 p. de 1, 2 et 3 pfennigs cuivre, avec DITMAL, 1619-20.

Horn. — Atelier du comte Simon, 1275-1324.

Lemgo. — Atelier des rois allemands et des comtes de Lippe, LEMGOENS; deniers des évêques de Paderborn Simon et Bernhard, XIII^e-XIV^e siècles, avec LEMEGO. CIVITAS; deniers des comtes avec LEMGO et COLONIA, imités de ceux de Cologne.

Schaenburg-Lippe. — Maison divisée en branches de Rückeburg et Alverdissen, 1687; m. diverses (Schaenburg porte: *De gu. à un écusson coupé d'arg. sur gu., accosté de 3 feuilles d'ortie et de 3 clous.*

Bielfeld. — Atelier des comtes de Schaenburg, 1608.

Bückeburg. — Atelier du prince de Schaenburg-Lippe, XVII^e siècle.

Oldendorf. — M. de bas aloi du comte de Schaenburg, depuis 1608.

PRINCIPAUTÉ DE WALDECK

Maison divisée en lignées de Waldeck et de Pyrmont (1178), puis de Schwalenberg, d'Eisenberg et de Wildung. Deniers des comtes Volquin, Widekind et Albert, 1214-1315, carolins d'or de Charles-Auguste Frédéric, 1734-35; m. diverses. CO. DE WALDECK ou WOLDECK; le prince à mi-corps, tête dans une couronne, losange portant un anneau, etc.

Arolsen. — Atelier de 1732 à 1840.

Corbach. — M. des comtes de Waldeck, XIII^e siècle, avec CYRBEK et CORBECIA; m. de la ville avec MO. NO. CIV. CORBECK.

Nieder-Wildungen. — Atelier des comtes de Waldeck, 1587-1619.

Pyrmont. — Le comte Christian Louis de Waldeck (+ 1706) est le premier qui prit le titre et les armes de comte de P. En 1761, m. de cuivre de Georges, prince de Waldeck, pour Pyrmont (*Num. Zeit.*, 1848, 37).

PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN

M. d'or et d'argent du XVII^e siècle jusqu'en 1778 ; bustes et écus armoriés ; DVX. OPPAVIAE. ET. CARNOVIAE.
(Alexandre Misson, *Num. Zeitsch.*, 1882, 109, 331.)

HESSE (Hessen)

En 1130, l'héritière de Gison IV porta ses domaines dans la maison de Thuringe, dont ils furent détachés en 1263 pour former un landgraviat en faveur de Henri I^{er}. En 1567, à la mort de Philippe le Magnanime, la maison de Hesse fut divisée en branches de Hesse-Cassel (Electorat), et de Hesse-Darmstadt. De cette dernière sortit, en 1596, la branche de Hesse-Hombourg. Il y avait encore d'autres branches non souveraines, mais apanagées : Hesse-Rheinfels-Rothenbourg (1677-1834), et Hesse-Philippsthal (1864).

Bractéates avec le lion de Hesse et MAREVRCH ou MAREBVRG.

Le monnayage signé commence avec Sophie, SOFIA. DVCS, fille du landgrave Louis IV, et son fils Henri l'Enfant.

Les premières m. d'Henri (1265-1308) portent COMES, et les plus récentes, LANTGRAVI. HASSIE, Armoiries. Sous Guillaume I^{er}, premiers thalers frappés à Cassel ; Guillaume II reçoit du roi Maximilien le droit de frapper des florins (1503) ; Philippe (1509-67) entra dans l'alliance des princes du Rhin frappant m., et mit sur ses espèces les armes de Mayence, Trèves, Cologne, Palatinat et Hesse ; thalers de la ligue de Smalkalde, après la prise de Wolfenbittel (1542). Guillaume V (1627-37) porte les titres de COMES IN. CASSEL : DE ZIEGENHAIN : ET : NIDDA. M. diverses. La Hesse entra en 1841 dans l'alliance monétaire allemande.

(J. Hoffmeister, *Hessische Münzkunde*, 1857-80.)

Amoenburg. — Atelier des archevêques de Mayence, Siegfried III et Christian II. Pfennigs avec le nom de la

ville; quelques-uns portent comme armes deux roues, et AMENEBO.

Cassel. — Atelier dès le XIII^e siècle; m. de bas aloi du landgrave de Hesse, 1457; pfennigs avec CASSEL.

Eschwege. — Abbaye de femmes, qui reçut le droit monétaire de l'empereur Frédéric.

Frankenberg. — Atelier de la duchesse Sophie de Brabant et de son fils Henri l'Enfant, XIII^e siècle.

Fritzlar. — Atelier des archev. de Mayence, connu par des documents des XIII^e et XIV^e siècles.

Fulda. — Droit monétaire donné à l'abbé Brantho par le roi Henri II, 1012; confirmation en 1019; deniers depuis l'abbé Richard (1018-39), d'attribution certaine depuis Egbert (1048-58). Sous l'abbé Conrad I^{er} commence une belle série de bractéates qui va jusqu'au XIV^e siècle. Pfennigs avec les noms des ateliers de Fulda, Bach et Hamelburg. Premier thaler, 1539; m. diverses jusqu'en 1796. Armes: d'arg. à la croix de sable, FVL, FVLDE, abbé assis. tête mitrée.

Gelnhausen. — M. du roi Frédéric II, XIII^e siècle.

Geismar. — Denier de Simon, évêque de Paderborn (1247-77), avec GESMARIA. CIVITAS.

Hanau. — Le comte Ulrich III reçut le droit monétaire de l'empereur Charles IV, 1351; m. diverses.

Hersfeld. — Les abbés avaient des ateliers à Hersfeld, à Arnstadt, à Cœlleda, et Breitungen; bractéates, de 1180 au XIV^e siècle, avec le nom de l'abbé. Demi-thalers du landgrave Guillaume, comme administrateur de l'abbaye, avec FIDE. SED. CVI. VIDE, 1621.

Homburg. — Atelier de Sophie de Brabant et Hesse, MONETA. IN. HON.

Marburg. — Deniers de Sophie († SOPHIA. DVCS, buste de face; † MAREBORCHI, lion passant) et de Henri. Bractéates, avec MARGVRO, et deux têtes d'agneau séparées par une tour.

Atelier des landgraves Hermann (1378), et Louis III (m. diverses de 1572 à 1604).

Minzenberg. — Deniers et bractéates des seigneurs du XIII^e siècle, avec une tige de menthe (*Minze* ou *Münze*)

entre deux tours ; deniers d'Ulric I^{er} ou II (1214-56), OLRICVS. N, R̄ MINCENBERC.

Neustedt. — Pfennigs de l'archevêque Conrad II (1390-96), avec NEWESTET.

Oldendorf. — Deniers des archevêques de Cologne, avec OLDENDORF ?

Breitungen. — Couvent où les abbés de Hersfeld avaient le droit monétaire ; bractéates, XIII^e siècle ?

Rauschenberg. — M. du comte Berthold, XIII^e siècle.

Schauenburg. — Fiefs partagés en 1648 entre les branches de Hesse-Cassel et Lippe, qui frappèrent de petites m. en commun, portant d'un côté le lion de Hesse et au r̄ la feuille d'ortie.

Schmalkalden. — Atelier des comtes d'Henneberg, SMAL, XIII^e siècle ; des landgraves de Hesse, XIV^e siècle, SMALKALD ; pfennigs de Guillaume V, avec S couronné, WILHE et SMALD. ; en 1455, le duc de Saxe, Guillaume, interdît au comte de frapper des mauvais pfennigs.

Treysa. — Atelier cité dans des titres du XIII^e siècle.

Vacha. — VACHE ; pfennigs avec la figure d'un abbé et les armes de Simplicius (*de gu. à la tige de lis*).

Volkmersen. — Simon, évêque de Paderborn, y fit frapper des deniers pour l'abbaye de Corvei (1252-59), et les abbés Hermann, Thimo et Henri en ont aussi émis entre 1160 et 1301 (VOLCMERSEN. CIVI, église à trois tours).

Wolfhagen. — Deniers du comte Henri de Hesse, 1264 ; pfennig daté de 1479.

Ziegenhain. — Denier du comte Berthold de Ziegenhain, XIII^e siècle ; gros des landgraves de Hesse, Henri III et Louis II (1458-83), avec COMES. DE. CYGENH'GA. Accord du comte Gottfried avec Gerhard, archevêque de Mayence, au sujet d'une m. frappée à Neustadt ou Treysa, 1297.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT

Après la mort du landgrave Philippe (1567), ses quatre fils fondèrent les branches de Cassel, Darmstadt, Marburg et Rheinfels ; l'électorat appartint à la branche aînée, Cassel, et le grand-duché à la cadette, Darmstadt. M. diverses.

- Alsfeld.* — Bractéates de Sophie de Brabant.
- Assenheim.* — Deniers de Ulrich I^{er} ou II (1245-56), seigneurs de Minzenberg, avec CIVI. ASSENHEM.
- Babenhauseu.* — Atelier des comtes de Hanau.
- Baltenberg.* — Deniers du comte Wittekind II (1238-91), + WEDECINT, buste de face; R + BADT. ABORE, église.
- Biedenkopf.* — M. de Sophie de Brabant et Hesse, avec BEDECHEM (attribution incertaine).
- Bingen.* — Atelier des archevêques de Mayence, XIII^e siècle; florins du XIV^e siècle, MONETA. OPIDI BINGENSIS ou BIN.
- Büdingen.* — M. du comte Jean (1394-1407); m. diverses des comtes d'Isenburg-Büdingen, XVII^e siècle.
- Burg-Friedberg.* — Concession de l'empereur Charles-Quint au burgrave pour la frappe de m. d'or et d'arg., avec l'aigle de l'empire, 1541 (. ARCS. FRIEDBERGENSIS. IN. WETTERAV); confirmation en 1660 et 1707; m. diverses, jusqu'en 1804.
- Henri VI et Frédéric avaient un atelier à Friedberg.
- Burg-Milchling.* — Le baron Henri Hermann reçut le droit monétaire de l'empereur Rodolphe, et frappa des thalers, 1605-11.
- Butzbach.* — Atelier des comtes de Solms, 1620.
- Dieburg.* — L'archevêque de Mayence Gerlach y fit frapper, en 1368, des tournois, 1/2 tournois et pfennigs *bracteati*; m. avec le nom de la ville.
- Erbach.* — M. des comtes de 1561 à 1691; privilège de Charles-Quint, en 1541; COM. I. ERPACH. D. I. BREVB. (P. Joseph, *Die M. des graeflichen Hauses E.*, 1837).
- Grünberg.* — M. de Sophie de Brabant et Hesse, fin XIII^e siècle.
- Hatzfeld.* — M. des comtes Sébastien Melchior, et Hermann, 1655; ducats, thalers, et pièces de 3 kreuzers.
- Herbstein.* — Deniers des abbés de Fulda, XIV^e siècle.
- Isenburg.* — M. d'or et d'arg. des comtes, XVII^e siècle
- Lichtenberg.* — M. diverses des comtes de Hanau-L (DNS. I. LICHTE.) XVII^e-XVIII^e siècles.
- Lorsch.* — Le roi Henri IV donna le droit monétaire à l'abbé, 1067; m. citée dans des titres, XIII^e siècle.

Mainz (Mayence.). — Les archevêques avaient déjà le droit monétaire avant 974 ; les plus anciennes m. sont des deniers frappés sous Otton III et Henri II, avec le buste de l'archevêque Willigis ; le premier denier signé est celui d'Aribo (1021-31) ; les archevêques avaient encore une vingtaine d'ateliers. Outre les m. de vacance de siège, le chapitre était autorisé à frapper des florins dits de Saint-Martin (privilège impérial).

Les ateliers des archevêques étaient : Erfurt (ERPES-FVRT), Mayence (MAGVNIA, MOGONCIA), Amöneburg (AMÖNEBO), Miltenberg (MILTIB), Bingen (PINGENSIS), Hoechst (HOESTEN), Heiligenstadt (HEILGENSTA), Lorch (LOR. CHEN), et une dizaine d'autres moins importants. Au XIII^e siècle, les armoiries de Mayence (*écartelé aux 1 et 4 de gu. à une roue d'arg. ; aux 2 et 3, coupé endenté de gu. et d'arg.*) paraissent sur la m. La ville reçut, en 1420, du roi Sigismond, le droit de frapper m. L'empereur Maximilien permit, en 1578, au couvent de Saint-Alban, de frapper des florins avec un âne pour armes et S. ALBAN. MARTYR.

(Cappe, *Beshreibung der Mainzer Münzen des Mittelalters*, Dresde-Berlin, 1856).

ARCHEVÊQUES DE MAYENCE

747. Saint-Boniface.	970. Robert.
753. Saint Lullo.	* 975. Willigis, premier archevêque électeur.
787. Richulf.	1011. Erkembald.
813. Aistulf.	*1021. Aribo.
826. Othgar.	*1031. Bardo d'Oppershofen.
847. Raban Maur.	*1051. Léopold.
856. Charles, neveu de Louis le Débonnaire.	*1060. Siegfried I ^{er} d'Eppstein.
863. Lubert.	*1084. Wezilo.
890. Sinderold.	*1088. Ruthard.
891. Hatto I ^{er} .	*1111. Adalbert I ^{er} de Saarbrücken.
913. Heriger.	*1138. Adalbert II ^e de Saarbrücken.
928. Hildebert.	1144. Marculf.
937. Frédéric.	
954. Guillaume, duc de Saxe.	
968. Hatto II.	

- * 1142. Henri Ier.
- 1153. Arnould de Se-
lenhofen.
- 1161. Conrad de Schey-
ern.
Conrad Ier de Wit-
telsbach.
- * 1167. Christian Ier de
Buche.
- * 1183. Conrad Ier, rappelé.
1200-1208. Léopold II.
- * 1200. Siegfried II d'
Eppstein.
- * 1230. Siegfried III d'E-
ppstein.
- * 1249. Chrétien II.
- * 1251. Gérard Ier.
- 1261. Werhner d'Eppen-
stein.
- * 1286. Henri II.
- * 1289. Gérard II d'Eppen-
stein.
- * 1306. Pierre d'Aichspalt.
- 1321. Mathias de Bucheck.
- 1323. B a u d o u i n de
Luxembourg, ad-
ministrateur.
- 1328. Henri de Wirn-
burg.
- * 1346. Gerlach de Nassau.
- * 1371. Jean Ier de Luxem-
bourg.
1373. Louis de Misnie.
- * 1381. Adolphe de Nassau.
- * 1390. Conrad II de Wein-
sparg.
- * 1397. Jean II de Nassau.
- * 1419. Conrad III, rhin-
grave de Daun.
- * 1439. Theodoric d'Er-
bach.
- * 1459. Dietrich ou Thier-
ry II d'Isenbourg.
- * 1461. Adolphe II de Nas-
sau.
- * 1475. Dietrich d'Isen-
bourg, rappelé.
- 1482. Albert de Saxe.
- * 1484. Berthold de Henne-
berg.
- * 1504. Jacques de Lie-
benstein.
- * 1508. Uriel de Gemmin -
gen.
- * 1514. Albert de Brande-
bourg.
- 1545. Sébastien de Heus-
senstam.
- * 1555. Daniel Brendel de
Homburg.
- * 1582. Wolfgang de Dal-
berg.
- * 1601. Jean-Adam de Bic-
ken.
- * 1604. Jean de Krone n-
berg.
- * 1626. George - Frédéric
de Greiffenklau
de Vollraths.
- * 1629. Anselme - Casimir
de Wambolt.
- * 1647. Jean-Frédéric de
Schoenborn.
- * 1673. Lothaire - Frédéric
de Metternich-
Burscheid.
- 1675. Damien Hartard
von der Leyen
(de Petra).
- * 1679. Charles-Henry de
Metternich-Win-
nebourg.
- * 1679. Anselme - François
d'Ingelheim.
- * 1694. Lothaire - François
de Schoenborn.
- 1729. François-Louis de
Neubourg.
- * 1732. *Vacance.*

*1732. Philippe Charles.	*1763. Emeric-Jos., baron de Breidenbach - Bürresheim.
*1743. <i>Vacance.</i>	
*1743. J. Fréd. Charles, comte de Ostein.	*1774. <i>Vacance.</i>
*1763. <i>Vacance.</i>	*1774-1802. Frédéric-Ch.- Jos. d'Erthal, etc.

Neustadt. — M. de bas aloi, au xvii^e siècle.

Nidda. — Atelier des comtes de Ziegenhain, xiv^e siècle ; thalers, kreuzers, du landgrave Louis V de Darmstadt, 1622.

Niederolm. — Atelier du comte palatin Louis I^{er}, 1461-71.

Niederweisel. — Atelier des comtes de Solms, 1613.

Offenbach. — Florins de Werner, archev. de Trèves, 1415.

Oppenheim. — Deniers du roi Henri VI (1169) : florins des comtes palatins du Rhin, Ruprecht I^{er} ou II (1353-98), et Louis III (1410-36), IN.OPPENHEIN ou OPPENH. La ville reçut du roi Guillaume le droit de frapper des m. comme celles de Hall, 1255.

Ortenberg. — Denier de Roseman, seigneur de Kampenich (1724-55), avec ROSEMAN.D.CA R̄ ORDENBERG.C.

Ranstett. — Atelier des comtes de Ltolberg, 1605-17.

Rhens. — Deniers de Théodore II, archev. de Cologne, avec RENSE et RHENSIS.

Roedelheim. — Atelier des comtes de Solms, 1681.

Rothenberg. — Atelier des comtes d'Erbach, 1682.

Seligenstatt. — Droit monétaire donné à l'abbaye en 1045 ; gros d'Adolphe, archev. de Mayence (1462-75).

Siedel. — Atelier du comte Ernest de Solms, 1613.

Stetten. — Atelier des comtes de Hatzfeld, xvii^e siècle.

Wetterau. — M. du xiii^e au xv^e siècle, avec MONETA. WEDEREIBENSIA sur les m. royales frappées à Friedberg, Francfort, Gelnhausen et Wetzlar.

Wimpfen. — Avait le droit de frapper des hellers, en 1404 ; heller uniface avec double aigle, xvii^e siècle.

Worms. — Atelier impérial donné par le roi Louis à l'évêque Samuel, 858 ; confirmation, en 898 ; deniers des empereurs et rois ; le plus ancien denier épiscopal est de Henri II (1217-34) ; série depuis 1552 jusqu'en 1616. M. d'or et d'arg. de la ville, 1507-1682, WORMATA.

LANDGRAVIAT DE HESSE-HOMBURG

La branche de Hesse-Homburg-commença avec Frédéric fils cadet du landgrave Georges, 1596. Série de m. peu nombreuses.

Homburg. — Atelier de Sophie de Brabant et Hesse, gros avec MONETA. IN. HON.

Meddersheim. — Atelier d'Adolphe-Frédéric, comte palatin en 1607.

Meissenheim. — Atelier du duc Louis I^{er} de Deux-Ponts, 1464 ; du duc de Wolfgang, thalers 1564 ; autres m. diverses.

FRANCFORT (Frankfurt am Main)

Atelier royal, xi^e siècle ; la m. royale fut donnée en 1425 à Conrad de Weinsberg, avec droit de surveillance pour la ville. Sigismond donna à la ville le droit de frapper des tournois, des esterlins et hellers, 1428 ; des m. d'or, 1429. Deniers de l'emp. Henri VI (1191), avec châtai à trois tours, aigle et FERA...FORT ; florins, thalers, etc., m. de la ville datées depuis le xvi^e siècle ; la ville entra dans la convention monétaire allemande, en 1837 ; kreuzers et hallers du grand-duché de Francfort, 1810-13. FRANCFORDE, FRANCFORTI ; gros tournois, avec TVRONVS. FRAN', etc.

GRAND-DUCHÉ DE BADE (Baden)

Maison divisée en branches de Bade et de Hochberg (1190). La branche de Hochberg se sépara, en 1288, en lignées de Hochberg-Breisgau, et Roeteln-Sausenberg-Badenweiler.

Les margraves de Baden reçurent le droit monétaire de Charles IV, en 1362 ; heller. Les premières m. avec légende commencent sous le margrave Christoph (1475-1527), qui fit une convention avec les comtes de Wurtemberg Ulric et

Eberhard, pour la frappe de florins et m. d'arg.; m. des différentes branches. Première m. de cuivre en 1766 (les armés sont : *De gu. à la bande d'or*). Baden fut l'unique atelier du pays jusqu'en 1572 (BADENSIS). Armoiries.

En 1517, Bernard IV fonda la lignée de Baden-Baden (éteinte en 1771), et son frère Ernest celle de Baden-Durlach : toutes deux ont des suites monétaires.

Bischofsheim. — Atelier de Jean Reinhard II et des comtes de Hanau, de 1641 à 1737.

Bischofsheim-sur-la-Tauber. — Pfennigs d'Adolphe, archev. de Mayence (1388), et de Jean II, avec une roue.

Bodmann. — Jean, seigneur de B., reçut de l'emp., en 1361, le droit de frapper m. On a attribué, à ces seigneurs, des bractéates avec trois feuilles de tilleul, qui peuvent appartenir à Lindau (*D'arg. à trois feuilles de tilleul de sinople*, armes de Windeck, données aux seigneurs de B., en 1360).

Breisach (Vieux-Brisach). — Atelier des ducs d'Allemagne, x^e siècle; bractéates des évêques avec buste de prélat entre B-R; bractéates des ducs Léopold et Albert, avec écu couronné entre B-R; bractéates et m. diverses de la ville jusqu'en 1600. En 1373 et 1387, B. entra dans des alliances avec des villes suisses et autrichiennes.

Bruchsal. — Deniers des évêques de Spire, xi^e siècle; gros de Georges, évêque de Spire, avec MÖNETA NOVA REND BRUSSEL, 1515-16.

Carlsruhe. — Atelier en 1734, transporté à Durlach; en activité depuis 1826.

Constanz (Constance). — Deniers d'Otton III. L'emp. Frédéric I^{er} confirma le droit monétaire de l'abbé, 1155; convention de la ville avec les ducs de Wurtemberg (1404 et 1423) pour la frappe de schillings, pfennigs et hellers, qui devaient porter l'image de saint Conrad, l'écu de Constance à la croix et l'aigle de l'empire.

La plus ancienne m. est celle de l'évêque Ruthard (1018-22); deniers avec le nom d'un empereur ou roi, Louis, et d'un évêque, Salomon; bractéates semblables à celles d'Augsbourg, xiii^e siècle; depuis le xv^e siècle, ducats, thalers, etc., jusqu'en 1772. L'atelier des évêques

fut successivement à Constance, Augsburg et Gunzbourg
CONSTANSIA, STANCIENS.

Durlach. — Atelier de 1572 à 1680, de 1734 à 1803.

Eberstein. — Gros avec rose à cinq feuilles sur un écu, et IOHAN. IACOB. C. I. EBERST, 1637 ; au R, le globe impérial avec 24 et le nom de l'empereur.

Emmendingen. — Atelier du margrave Jacob de Bade (1503-11).

Freiburg (Fribourg en Brisgau). — Le duc Berthold de Zaehringen (1120) reçut de l'emp. l'autorisation d'établir un atelier à Fribourg. Des comtes de Fribourg on a des deniers avec aigle éployée et roue à huit raies et des bractées avec l'aigle ; deniers avec figure humaine ou castel et tête de corbeau. L'emp. Maximilien donna à la ville le droit de frapper des m. d'or. Au xiv^e siècle, les pfennigs portant les armés de la ville, une tête de corbeau, se répandirent sous le nom de *Rabenpfennige*, et plus tard, de *rappen*. FRIBVRG. BRISGAVD' ou IN. BRISG'.

Fürstenberg. — Les comtes reçurent des empereurs les droits monétaires en 1500, 1627 et 1642 ; m. depuis le comte Egon VIII, de 1623 jusqu'en 1804. Les comtes n'avaient pas d'atelier et faisaient frapper à Stuttgart, à Gunzbourg et à Munich.

Gengenbach. — M. diverses incertaines.

Heidelberg. — Florins et m. diverses du roi Robert ; atelier de 1359 à 1496, et 1608.

Hochberg. — M. de Frédéric V, 1622 ; m. du margrave Frédéric-Magnus (+ 1709) avec HOCHBERGER. LANDSWEHRVNG.

Klettgau. — Landgraviat qui passa en 1408 aux comtes de Sulz dont on a des m. diverses de 1621 à 1783.

Koenigshofen. — Atelier de Mayence, en 1474.

Langensteinbach (près Durlach). — Pfennigs de 1515.

Lauda. — Pfennigs du comte palatin Ruppert III (1398-1410) avec MONETA LVDEN' ou LVDEIN.

Leiningen (Linange). — L'emp. Rodolphe accorda en 1608 le droit monétaire au comte Louis ; la maison fut divisée et subdivisée à différentes époques en branches de Hardenburg, de Heidesheim, de Dachsburg (LEIN. ET.

DAGSP), de Westerburg (COM. IN. LEIN. ET. RIXING, DOM. IN WEST.) dont on a différentes m. (Leiningen porte d'azur à trois aigles d'arg.; Dachsburg, d'arg. à un lion de sable au-dessus duquel il y a huit liges de lis) (P. Joseph, *Num. Zeitsch.*, 1884, 109).

Manheim. — M. diverses de l'électeur Frédéric IV, en 1607; atelier de Baden, 1803-26.

Nellenberg. — Le comte Eberhard de N. reçut de l'emp. Henri III le droit monétaire à Schaffausen (1045) que son fils Burkhard céda à l'abbaye (1080).

Oberkirch. — M. d'or et d'arg. de l'évêque de Strasbourg, depuis 1759.

Offenburg. — Atelier royal du xiv^e siècle.

Pforzheim. — Atelier transporté à Durlach, 1565.

Radolfszell. — Atelier des abbés de Rheinau. En 1373, l'abbé Jean céda la m. pendant douze ans à la ville qui devait frapper des schillings et dreiers avec les armes du couvent. Le droit monétaire fut cédé entièrement à la ville en 1538.

Reichenau (Augia major, A. dives). — Otton III permit à l'abbé d'établir un atelier à Allensbach. Les armes de l'abbaye portent un lion ailé; pfennigs, bractéates; gros du xvii^e siècle.

Schwarzach. — Le roi Otton donna à l'abbé Wolfodo le droit monétaire, 994; confirmation en 1275. Pfennigs avec une église, attrib. douteuse.

Thiengen (Tüngen). — Le roi Weneceslas donna, en 1388, à la maison de Krenkingen, le droit de frapper des m. d'or; bractéates diverses de ces seigneurs avec $\tau \overset{E}{V}$ et une tête.

Tollnau (Taettnau). — Atelier du duc d'Autriche, 1387. Bractéates avec une tête ou l'écu d'Autriche avec T-O, TOT et T-A.

Ueberlingen. — Entra dans des conventions, en 1499 et 1502 (V. *Ulm*); m. de billon et hellers de cuivre, fin xvii^e siècle. (U. porte de gu. au lion d'arg., tenant une épée depuis 1528). VBERLINGENSIS.

Usenberg. — Bractéates xiv^e siècle avec des ailes et

une tige de trèfle qui figurent dans les armes de la ville.

Villingen. — Otton III donna le droit au comte de Brisgau Berctilo d'établir un atelier à V. (999). Bractéates avec une tête de saint, ou le heaume couronné d'Autriche entre v-i.

Waldshut. — Bractéate avec le heaume d'Autriche entre w-λ (Meyer, *Denare...*, VI, 132).

Weinheim. — Droit monétaire concédé au couvent de Lorsch, en 1068.

Wertheim. — Le comte Eberhard reçut de Charles IV, en 1363, le droit de frapper des pfennigs d'arg. comme ceux de Wurzburg et de Miltenberg. Pfennigs des comtes Eberhard, Jean 1^{er} et Jean II (1355 à 1444), avec WERTHEN, un heaume et les armes de W. (*coupé, au 1 d'or à l'aigle naissante de sable; au 2, d'azur à trois roses d'or*); m. des comtes de Stolberg et de Loewenstein-W. (Streber, *Die aeltesten M. der Grafen von W.*).

Wiesloch. — Atelier de l'abbaye de Lorsch, XI^e siècle.

ROYAUME DE WURTEMBERG

Les domaines de la maison de Wurtemberg furent réunis définitivement en 1496, après avoir formé, depuis 1441, les comtés de Urach et de Neuffen. Eberhard V fut fait duc par Maximilien, en 1492. Napoléon éleva au rang de roi le duc Frédéric II (1806). Le comté de Montbéliard fut réuni au duché en 1631, après avoir formé à différentes reprises apanage pour des lignes cadettes. Il passa à la France en 1792. Les plus anciennes m. sont des schillings et hellers du XIV^e siècle avec les armes (*d'or aux trois bois de cerf de sable*). En 1396, le comte Eberhard III fit une convention avec le duc Léopold d'Autriche, Burkhard, évêque d'Augsbourg, et les comtes d'Oettingen, Louis et Frédéric, pour la frappe de florins. En 1404, autre convention avec Ulm, Biberach et Pfullendorf; en 1423, avec les villes du lac de Constance et autres de Souabe. En 1495, Eberhard V (I comme prince)

frappa des m. communes avec Christophe, margrave de Baden. Depuis Louis Ier (1419-1450), on a diverses m. d'or et d'arg., avec les titres COME. DE WIRTEB, DVX. WIRTEMBER, DVX. IN. WIRT. ET. TECK, COMES. MONTIS. BELLIG, DOM. IN. HEIDENHEIM.

Ecus au poisson de Mümpelgard, de Wurtemberg, deux heaumes opposés, le duc armé debout; florins, thalers, ducats, *dreiers*, etc. A citer les *guldens* d'arg. au cert éouché de Jean-Frédéric de Würt.-Weiltingen (1617-35) qui fut administrateur du duché pendant la minorité d'Eberhard, de 1631 à 1633.

Le principal atelier était Stuttgart, STVGARTEN, STVGARDI. Le Wurtemberg entra dans la convention monétaire allemande en 1837 et frappa sa première m. de cuivre en 1840. (C. Binder, *Württembergisch. M. u. Medaillenkunde*, 1846).

Aalen. — Dans la convention de 1423 pour la frappe des schillings, pfennigs et hellers. M. de cuivre uniface avec une anguille (armes parlantes de la ville) et AALEN, xvii^e siècle.

Argen. — Atelier du comte de Montfort, xiv^e siècle.

Bartenstein. — Atelier du comte Georges Frédéric de Hohenlohe-Schillingsfürst, 1621.

Hiberach. — Convention de 1404; reçut le droit monétaire de Charles Quint, 1551; p. de 3 batzen. 1623.

Brenz. — Florins du duc Jules de Wurtemberg, 1622-23, et du duc Georges II de Montbéliard, 1692; atelier du margrave Louis-Guillaume de Baden.

Buchau. — Atelier royal au xi^e siècle.

Buchhorn. — Conventions de 1404 et 1423; petites m. de bas aloi, 1703-04; hellers uniface de cuivre avec un hêtre.

Christophthal. — Atelier de 1550 à 1630.

Ellwangen. — Pfennigs du prieuré, xv^e siècle; thalers, p. de 2 kreuzers, etc., xvii^e siècle.

Esslingen. — Ville qui a fait plusieurs alliances monétaires sans avoir le droit de frapper des espèces.

Forchtenberg. — Atelier d'Ernest, comte de Hohenlohe-Neuenstein, 1621-23.

Giengen. — Pfennig de cuivre avec une licorne.

Gmünd. — Mêmes armes que la ville précédente.

Gnadenthal. — Atelier du comte de Hohenlohe-Neuenstein, 1621-23.

Goepfingen. — M. diverses des ducs de Wurtemberg.

Hall. — Atelier impérial jusqu'en 1385; frappa des hellers avec la main et la croix par ordre de l'emp. Wen-ceslas qui en fit faire aussi à Augsbourg, Nuremberg et Ulm (1396). Ces p. tenaient leur nom de la ville où on avait commencé à les frapper au XIII^e siècle. La main et la croix figurent comme armes sur les sceaux de la ville, en 1309 et 1312. En 1500, paraissent les pfennigs de Hall (3 pour un kreuzer); les plus anciennes m. datées sont de 1515; demies et quarts de thaler, 1545; m. diverses jusqu'en 1798. SWEBISCH. HAL, HALLAE, SVEVICAE.

Heilbronn. — Atelier royal, XII^e-XIII^e siècles.

Helfenstein. — Bractéates carrées, avec éléphant; florins, thalers, pfennigs, p. de 10 et 24 kreuzers (H. porte 2 gueules à un éléphant d'arg. sur trois colines).

Hohenlohe. — HOENLOE. Les ateliers de cette principauté étaient à Neuenstein, Weickersheim, Forchtén-berg, Gnadenthal, Langenburg, Kirchheim, Meinhard, Waldenburg, Unter-Steinbach, Schillingsfürst et Bartenstein. M. diverses depuis le comte Ulrich (1371-1407) jusqu'au XIX^e siècle (Armes : d'arg. à deux léopards de sable l'un sur l'autre) (Streber, *Die aeltesten M. der Grafen v. H.*; J. et A. Erbstein, *Die Sammlung Hohenlohischer M. u. Medaillen*, etc., 1880).

Isny. — La ville reçut le droit monétaire de Maximilien, 1507. Postérieurement à cette date, on dut émettre des m. d'arg., avec l'aigle de l'empire et un fer à cheval (armes de la ville); ISNE, YSNI.

Kirchberg. — Atelier de Philippe-Ernest, comte de Hohenlohe-Langenburg, 1621-23.

Koenigsegg. — Droit monétaire concédé par Léopold I^{er}, 1675; ducat, 1756; thaler, 1759. (Les armes offrent des crancelins d'or et de gu.).

Langenargen. — Atelier des comtes de Montfort, 1735

Langenburg. — Pfennigs unifaces avec l'écu aux deux léopards entre L-B, de Philippe-Ernest de Hoh.-Langenburg, 1621-23.

Limpurg. — Seigneurs divisés en branches de Gaildorf et Speckfeld; petite m. du xvr^e siècle (Armes : d'azur à cinq massues d'arg.).

Loewenstein. — Maison comtale divisée depuis la fin du xv^e siècle en branches de L.-Virneburg et de L.-Rochefort (V. Cugnon), La première lignée a frappé différentes m. de 1697 à 1799. (Binder, *Württembergische Münzen*, 364; Berstett, *Münzg. Badens*, 205) (L. porte d'arg. à quatre lions sur des collines; Rochefort, d'arg. à une boucle de ceinture; Virneburg, d'or à sept cran-celins de gu.).

Mainhard. — Atelier du comte Louis Eberhard de Hohenlohe Pfaedelbach, 1621.

Marbach. — L'emp. donna, en 1009, à l'évêque de Spire Walther, le droit de battre m. à M.

Mergentheim. — Deniers de l'emp. Conrad II. Les grands maîtres de l'Ordre teutonique y frappèrent m., après avoir quitté la Prusse, jusqu'en 1780 (*Num. Zeit.*, 1852, 106).

Montfort. — Bractéates des comtes, xiii^e siècle; série depuis 1520; nombreux florins de 1675 à 1690 (*D'arg. à un gonfanon de gu. avec trois annelets d'or*) (*Num. Zeit.*, 1850, 14; cf. Trachscl, *Num. Zeitsch.*, 1881, 133; 1884, 530).

Neckartssulm. — Pfennig de Adolphe ou Conrad, archev. de Weinsberg, avec svlme; atelier du comte Albert de Hohenlohe, 1408.

Neuenstein. — Atelier des comtes de Hohenlohe, 1621.

Oehringen. — M. diverses des comtes de Hohenlohe depuis Ulric (+ 1407).

Ravensburg. — Atelier royal, xiii^e siècle; bractéates avec RAVENS PVRC; atelier désigné avec Constance pour la frappe des pfennigs de la convention de 1404; reçut le droit monétaire en 1442, fit une convention avec Ulm et Ueberlingen, pour la frappe de m. communes aux armes de ces villes; m. diverses jusque vers 1700. Cf. p. 85.

Riedlingen. — Bractéates avec deux rames en sautoir, XIII^e siècle.

Rottenburg. — Hellers avec une main et un écusson à la fasce d'Autriche, XIV^e siècle.

Rottweil. — Maximilien permit à la ville en 1512 de frapper des florins et m. d'arg. diverses avec l'aigle et le globe; m. de 1621 à 1623 (Alb. Sattler, *Bull. Soc. suisse de Num.*, 1882).

Stuttgart. — Unique atelier de Wurtemberg depuis 1423.

Sulz. — Thalers et demis, m. diverses des comtes Alwig, Charles-Louis et Jean-Louis, de 1621 à 1675. Sulz porte: *d'arg. à trois fusées de gueules.*

Tettwang. — Deniers d'Henri V, duc de Bavière; XI^e siècle; atelier du cercle, en 1510.

Tübingen. — Atelier des comtes au XIII^e siècle, puis des ducs de Wurtemberg. XV^e-XVII^e siècles (T. porte *d'or à un gonfanon de gu.*).

Ulm. — Atelier des rois et emp. Les emp. ordonnèrent, en 1356 et 1385, de frapper des hellers avec une main et une croix (ils portent v). Ils permirent à la ville de frapper des shillings (1398 à 1404) avec l'aigle de l'empire. La ville fit une alliance avec le Wurtemberg et des villes de la Souabe pour la frappe de hellers et schillings (1424); Ulm devait être l'atelier. Charles Quint accorda le droit de frapper des m. d'or et d'arg., 1552; la première m. datée est le thaler de 1546; la dernière, le kreuzer, de 1773; alliance avec Ueberlingen et Ravensburg, etc., de 1501 à 1517 (m. avec *moneta : nova : TRIVM : CIVITAT.*, les noms et les armes des villes: *VLM : VBERLING : RAVENSPG*).

Untersteinbach. — Atelier du comte Philippe-Henri de Hohenlohe-Waldenburg.

Waldburg. — P. de 3 kreuzers de 1657 à 1675, pfennigs et batzen des comtes de Sonnenberg (*d'azur à un soleil levant*).

Waldenburg. — Atelier du comte Philippe-Henri de Hohenlohe-W., 1621.

Waldsee. — La ville aurait possédé le dro monétaire en 1501.

Wangen. — Atelier des comtes de Kyburg. xiv^e-xv^e siècle.

Weickersheim. — Atelier du comte de Hohenlohe, 1621. Thaler commun aux comtes Craft et Philippe-Ernest, 1623.

Weingarten. — Bractéate incertaine de l'abbaye, avec deux ceps de vigne.

Weinsberg. — M. d'or et d'arg. de Conrad de W. à Francfort, Noerdlingen et Bâle. Ses m. et celles de ses successeurs jusqu'en 1535, sont au type impérial avec les armes de W. pour différent (*degu. à trois écussons d'arg.*).

Weissenau (Augia Minor). — Bractéates qui appartiennent plutôt à l'abbaye de Reichenau.

Woellwarth (ou Wallworth). — P. de 6 kreuzers de Jean Sigmund de W.

ROYAUME DE BAVIÈRE (Baieru)

La Bavière eut des ducs depuis Agilulf (530) ; Louis le Débonnaire l'érigea en royaume en 814 et la donna à Lothaire qui la céda à Louis le Germanique (817). La Carinthie, la Carniole, la Moravie, l'Istrie et la Bohême étaient alors comprises dans ce royaume. La série des ducs recommença en 912 ; le duché passa successivement dans les maisons de Saxe (947), de Franconie (1004), d'Este (1070) et des ducs autrichiens (1139). En 1180, Otton devint chef de la maison qui régna jusqu'à la fin du siècle dernier. Le duché fut encore divisé à diverses reprises.

Les fils d'Etienne formèrent trois lignées, en 1392 : Ingolstadt (éteinte en 1445), Landeshut (ét. en 1503) et Munich (1777).

En 1777, Charles-Théodore, électeur, gouverna la Bavière malgré l'Autriche, et en 1806, son fils, Maximilien-Joseph, fut fait roi par Napoléon. Le duché, outre la Haute

et la Basse-Bavière comprenait encore le landgraviat de Leuchtenberĝ, depuis 1566, et le comté de Haag. Le monnayage débute par de nombreux deniers analogues à ceux des empereurs et rois d'Allemagne, au nom de Henri, et dont le classement est difficile vu le nombre des princes de ce nom. Les ateliers sont Ratisbonne (RÆCINA CIVITAS), Augsbourg, Neubourg, Salzbourg et Cham. On voit ensuite paraître au xiii^e siècle des grands deniers aux types suivants : buste diadémé de face tenant un oiseau et un sceptre ; deux hommes debout ; ange debout ; prince à mi-corps, quelquefois sur un mur ; guerrier combattant un lion ; l'empereur ? assis ; aigle entre cinq lions ; l'emp. deb. ; rosace, étoile, etc. Ces p. portent qqf. des lég. sans aucun sens.

On donne à Henri I^{er}, duc de Basse-Bavière (1255-90), un denier avec H.DVX, Panthère ; R le prince et un évêque debout. Cette p. fut frappée en vertu d'une convention de 1255 avec l'évêque de Ratisbonne. A Otton III (1290-1312) et à Otton V et Frédéric I (1376-79) des pfennigs avec un buste de face, H-O ou O-F, et au R deux bustes sous des ogives. Etienne III (1392-1413) et Louis VII (1402-1413) frappent avec S et S-L, le lion de Palatinat ou la panthère. Henri IV, duc de B.-Landshuten (1393), et de B.-Ingolstadt (1447-50) émet des deniers avec H entre deux annelets et au R le heaume de Landshut, le chien d'Oettingen, l'écu de Bavière. Louis IX (1450-79) et Georges I^{er} (1479-1507) continuent ce monnayage avec L ou G. Ernest I^{er} de Bav.-Landshut (1397-1438) frappe avec Guillaume III († 1435) EW, et avec Adolphe I^{er}, EA en mettant au R de ces p, le buste de moine qui est la marque de Munich. Albert III (1438-60) continue avec A. Enfin avec Albert IV, duc de toute la Bavière (1505-08) paraît le florin d'or signé ALBERTI. AVRVM. BAVARIE. DVXIS, avec l'écu écartelé de Bavière-Palatinat.

Au xv^e siècle, thalers, ducats, gros et m. diverses. Les armes sont des fusées d'azur et d'arg. pour la Bavière et d'azur au lion d'or couronné de gu. pour le Palatinat. En 1434, les électeurs Frédéric de Brandebourg, Jean de Bavière, les évêques de Bamberg et de Wurzburg

firent une alliance pour la frappe de gros qui devaient porter d'un côté les armes d'un des princes et les armes des trois autres au ñ.

(Cappe, *M. der Herzoge von Baiern, der Burggrafen v. Regensburg, der Bischoefe v. Augsburg*, x^e-xi^e siècle, 1850; Beierlein, *Die bayerischen M. des Hauses Wittelsbach*, 1868; C. A. Muffat, *Beitraege z. Gesch. des bayerischen Munzwesens* (xii-xvi^e siècles), 1869; Luschin, *Num. Zeitsch.*, 1873, 122).

• DUCS DE BAVIÈRE

889. Liutpold, gouverneur de Bavière et d'Autriche.
 907. Arnoul (Ratisbonne, Salzbourg).
 937. Eberhard, puis Berthold, frère d'Arnoul.
 *948. Henri 1^{er} de Saxe, frère de l'empereur Otton,
 HEIMRICVS.
 *955. Henri II.
 *976. Otton 1^{er}, duc de Souabe, otto.
 983-85. Henri III.
 *985. Henri II (rétabli), HEINRICVS, UINRICVS.
 *995. Henri IV de Saxe.
 *1005. Henri V de Luxembourg.
 *1027. Henri VI, depuis empereur.
 *1044. Henri VII.
 1049. Conrad 1^{er} de Zutphen.
 1053. Henri VIII.
 1056. Conrad II de Franconie.
 1057. L'impératrice Agnès.
 1061. Otton II, duc de Saxe sur la Werra.
 *1070. Welf 1^{er} d'Este.
 1101. Welf II.
 1120. Henri IX, frère du précédent.
 1126. Henri X.
 1139. Léopold d'Autriche.
 1141. Henri XI d'Autriche.
 1156. Henri XII.
 1180. Otton III de Wittelsbach.
 1183. Louis 1^{er}, duc de Bavière et palatin du Rhin.

1231. Otton IV, duc de Bavière et palatin du Rhin.
 1253. Louis II, duc de la Haute Bavière.
 1294. Louis III, depuis empereur, fils du précédent et frère de Rodolphe, comte palatin du Rhin.
 Duc de Haute et Basse-Bavière.
 1347. Etienne.
 *1375. Jean, *Etienne et Frédéric, frères.
 *1397. Ernest et Guillaume frères, fils de Jean, E. W.
 1438. Albert I^{er}, fils d'Ernest.
 1460. Jean et Sigismond, frères.
 *1467. Albert II, frère des précédents.
 *1508. Guillaume IV et Louis X, WILH' ET. LVD.
 *1550. Albert III, ALBERTO.
 1579. Guillaume II.
 *1598. Maximilien I^{er}.
 *1651. Ferdinand-Marie, François-Ignace-Wolfgang.
 *1679. Maximilien II, Marie-Emmanuel-Caïétan-Louis-François-Ignace-Antoine-Joseph-Félix-Nicolas-Pie.
 *1726. Charles-Albert - Caïétan - Jean-Joseph-Georges, depuis empereur.
 *1745. Maximilien III, Joseph, mort en 1777. Voyez les comtes palatins du Rhin.

ROIS

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1799. Maximilien Joseph IV | *1864. Louis II.
1886. Régence du prince Luitpold. |
| *1806. <i>id.</i> roi. | |
| *1825. Louis I ^{er} . | |
| *1848. Maximilien II. | |

Pfalz (Palatinat).— Le P., divisé en H^t-Pal. (cap. Amberg) et Bas-Pal. (cap. Heidelberg) fut d'abord réuni à la Bavière, mais en 1294, le H^t-Palatinat fut donné à Rodolphe de Bavière, tandis que la Bavière restait à son frère Louis. Le Bas-Pal. ou Pal. du Rhin fut réuni à la Bavière, en 1621. La dignité électorale fut confirmée au Pal. en 1648.

En 1349, le roi Charles permit au prince Ruprecht de frapper des hellers à Amberg, AMB. Série nombreuse depuis les frères Rudolphe et Louis (1294). Le Palatinat et Mayence frappèrent des florins communs, en 1386. M. avec lion, buste de face sur un mur, bustes avec chapeaux ; m. des comtes, C.P., COMES.PALA ; DVX.BAVA., dans les ateliers de Amberg, Oppenheim (OPPENH'), Bacharach (BAC', BACHER'), Heidelberg (HEIDEL'), Neuburg (NEUBVRGEN), Rüsselsheim (RVS.), Francfort (FRACFORDIE).

Il existe aussi des séries monétaires des comtes palatins des branches suivantes : Simmern, 1410-1680 (SIM-ERENSIS, SOMER') ; Neuburg, 1614-1742 ; Sulzbach, Charles-Théodore, 1743-99 ; Deux-Ponts, 1459-1635 ; Veldenz, 1563-1694.

(P. Joseph, *Beitraege zur Pfulzgraeflichen und Mainzischen Münzkunde*, 1880 ; Friedensburg, *Die ersten M. der Pfulzgrafen Otto-Heinrich u. Philipp*, Z. f. N. 1883, 10).

COMTES PALATINS DU RHIN

- 959. Ezon ou Ehrenfrôi.
- 989. Herman I^{er}, comte palatin d'Aix-la-Chapelle.
- 1035. Otton I^{er}.
- 1045. Henri I^{er}, frère cadet d'Ezon, nommé comte palatin des Lorrains par quelques historiens.
- 1061. Herman II, frère du précédent.
- 1085. Henri II, fils de Henri I^{er}, seigneur du Lac prend le premier le titre de comte palatin du Rhin.
- 1095. Sigefroi de Ballenstadt, beau-fils du précédent : pendant qu'il est en Palestine, ses fiefs sont administrés par Geoffroi, comte palatin de Souabe.
- 1140. Herman III, comte de Sthaleck par concession impériale.
- 1143. Guillaume de Ballenstadt.
- 1156. Conrad de Hohenstauffen.

1196. Henri III de Saxe, fils de Henri, duc de Bavière.
1213. Henri IV.
1215. Louis 1^{er} de Wittelsbach, duc de Bavière.
1223. Otton II, de Bavière.
1253. Louis II.
- *1294. Rodolphe 1^{er} et Louis (emp. en 1314), R.L.
- *1317. Adolphe.
- *1327. Rodolphe II, frère du précédent, RA.
- *1353. Ruprecht 1^{er}, frère du précédent, et Etienne, R.S.
- *1390. Ruprecht II, neveu des précédents, RVPERT.
- *1398. Ruprecht III, depuis empereur en 1400.
- *1410. Louis III, LVDWI.C.P.R.DVX.BA'.
- *1436. Louis IV, LVDW. etc.
- *1449. Frédéric 1^{er}, frère du précédent. FRID'. etc.
- *1476. Philippe, neveu du précédent. PHS, PHIL.
- *1508. Louis V, LVDWIC.
- *1544. Frédéric II, frère du précédent.
- *1556. Otton-Henri et Philippe, oth. z. PHH.
- *1559. Frédéric III, petit-fils de Ruprecht III.
1576. Louis VI.
- *1592. Frédéric IV.
- *1610. Frédéric V.
- *1650. Charles-Louis 1^{er}.
1680. Charles II.
1685. Philippe-Guillaume de Bavière-Neubourg.
- *1690. Jean-Guillaume-Joseph.
- *1716. Charles-Philippe, frère du précédent.
- *1743. Charles-Joseph-Philippe-Théodore - François-Antoine de Bavière-Deux-Ponts et Sulzbaeh. —
En 1777, duc de Bavière.
1799. Maximilien-Joseph 1^{er}, roi de Bavière en 1806.

Alsenz. — Atelier des comtes du Rhin, Jean et Adolphe, 1607.

Allenbach. — Otton III permit, en 999, à l'abbé de Reichenau, d'établir un atelier à Allenbach.

Amberg. — Charles IV permit à Ruprecht l'Ancien.

comte palatin du Rhin (1353-90), de frapper, à Amberg, des hellers comme ceux de l'atelier impérial de Laufen ; on a des m. avec DVX.RVPERT, tête de face ; R MONETA.AMBER ou IN AMB, lion. M. de bas aloi, 1621-26 ; atelier bavarois, 1763-95. avec le différent A ; pfennigs uniface des comtes palatins, avec les armes de la ville.

Anspach. — Atelier des margraves de Brandebourg.

Anweiler. — Atelier impérial de Frédéric II.

Aschaffenburg. — Atelier des archevêques de Mayence, XIII^e siècle.

Auerbach. — Pfennigs du roi Wenceslas, avec A gothique, avant 1400.

Augsburg. — Deniers du duc Ludolf (950-54) et de l'évêque Udalric (923-73) ; confirmation du droit monétaire à l'évêque Henri II par le roi Henri IV, 1061 ; demi-bractéates au XII^e siècle, et bractéates au XIII^e siècle, des divers évêques ; m. frappées par l'évêque et la ville depuis 1402, avec la tête de l'évêque, une crosse, et au R la pomme de pin de la ville. En 1514, convention d'Augsbourg avec le comte Eberhard de Koenigstein pour la frappe de florins, avec la tête de saint Udalric et AVGVSTA.VINDELICORVM. Charles-Quint donna le droit monétaire à la ville, en 1521 ; m. avec l'aigle, le buste de saint Udalric, la croix de saint André, un A, etc. ; batzen, 1522 ; ducats, 1527.

M. diverses jusqu'en 1805. Sur les m. des évêques, au XV^e siècle, on trouve les initiales du nom des maîtres de la m. (Beyschlag, *Versuch einer Münzgeschichte Augsburgs*, etc., 1835 ; *Num. Zeit.*, 1853, 13).

Babenhausen. — Atelier des comtes, XVI^e siècle.

Baireuth. — Atelier des burgraves de Nüremberg (concession de Charles IV pour la frappe de hellers et pfennigs, 1361) ; atelier des margraves de Brandebourg.

Bamberg. — Henri de Bavière, roi, donna le droit monétaire à Eberhard, premier évêque, 1007 ; les évêques reçurent ensuite, en Carinthie, les ateliers de Villach et Grieven. M. d'or permise en 1354. Les premiers deniers sont des évêques. Rupert (1075-84) ; Thimo (1192-1202),

avec le nom *ST. CHYNI* (*gundis*); et Léopold (1353-63), avec le *lion* de Bamberg. En 1506, florins et thalers; m. de cuivre xvne siècle.

En 1441, alliance avec le margrave et l'évêque de Würzbourg pour la frappe de schillings, avec une croix et les armoiries des trois parties. En 1506, l'évêque Georges convint de frapper des florins avec le Wurtemberg et le Brandebourg. *BABENBERG*, *BAMBERG*. Quelques p. avec le lion guelfe, des animaux divers, le double aigle, pourraient bien appartenir aux comtes de Babenberg (Cf. *Num. Zeitsch.*, 1886, *Ein Beitrag zu den Babenberger M.*).

Bergzabern. — Atelier du duc Jean II de Deux-Ponts, en 1623.

Billigheim. — Henri III donna à l'abbé Théodoric de Saint-Maximin de Trèves le droit de frapper dans cet atelier, 1056.

Breitach. — Atelier du roi Henri III.

Castell. — En 1398, l'empereur Wenceslas permit au comte Guillaume de frapper des pfennigs et hellers, à Volkach.

Cham. — Pfennigs d'arg. avec l'écu losangé de Bavière et C coupant la date, de 1635 à 1760.

Culmbach. — Charles IV donna au burgrave de Nuremberg, Frédéric, le droit de frapper des pfennigs et hellers à Baireuth et à C., 1361.

Dillingen. — Les comtes avaient le droit de monnayer à Uneride; Charles IV permit, en 1356, à l'évêque d'Augsbourg, Marquard, de frapper des pf. et hellers avec D. En 1396, l'évêque Burkhard convint, avec le duc Léopold d'Autriche, le comte Eberhard de Wurtemberg et les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen, de frapper des schillings et pfennigs à Dillingen.

Donauwerth. — Otton III donna le droit monétaire au comte de Werth; en 1356, Charles IV ordonna de frapper, dans cet atelier, des pfennigs et hellers, avec la main et la croix. Charles-Quint accorda à la ville le droit de frapper des m. d'or et d'arg., 1532; *..CIVITATIS SVEVICAE WERTAE*.

Eichstaedt. — En 908, le roi Louis donna le droit moné-

tairo à l'évêque de cette ville, Erkenbald ; florins, pfennigs et gros des évêques depuis le x^ve siècle jusqu'en 1796 (frappés à Nüremberg).

Ekersmühlen. — P. de 3 et 6 batzen du margrave de Brandebourg, Joachim-Ernest, 1621-22.

Erlungen. — Pfennigs du roi Charles, avec w-e ou e à côté du buste ou de la couronne de Bohême, 1361 ; florins et thalers d'Albert de Brandebourg, 1548.

Forchheim. — Atelier, au xvii^e siècle.

Franken (Franconie). — Bernard de Saxe-Weimar reçut de la Suède ce duché en 1633 ; m. diverses.

Freisingen. — L'évêque Gottschalk reçut le droit monétaire d'Otton III, 996 ; m. des évêques du xi^e siècle, avec saint Corbinien comme patron, FRISING. CIV. M. diverses du xvii^e siècle jusqu'en 1790.

Fürth. — Atelier de Joachim-Ernest de Brandebourg, et atelier commun du cercle de Franconie, en 1524.

Fugger. — Charles-Quint donna, en 1534, le droit monét. à la maison comtale, qui frappa des m. diverses, du système impérial.

Armes : Parti d'or et d'azur avec un lis de couleur différente.

Geroldshofen. — Gros, tournois, pfennigs et hellers de Jean, évêque de Wurzbourg, 1407.

Geyerswerth. — M. d'or et d'arg. de Pierre-Philippe, évêque de Bamberg, 1674.

Grünstadt. — Atelier des comtes de Leiningen-Westerburg, 1613.

Günzburg. — Atelier de Marie-Thérèse pour le margraviat de Burgau, 1760.

Gundelbingen. — Atelier en 1622.

Haag. — Thalers du comte Ladislas, 1549.

Hachenbach. — Tournois avec MONETA, HGGENB.

Hals. — Pfennigs des ducs de Leuchtenberg, portant un buste barbu, avec chapeau pointu, H. H. A. L. S dans un quadrilobe ; ils furent interdits à cause de leur ressemblance avec ceux de Bavière.

Hamelburg. — Schillings et pfennigs des abbés de Fulda, avec HAMILBORC, le buste de l'abbé et au H trois

tiges de lis (armes de Simplicius), *Cat. Thomsen*, 5460. *Hassfurt*. — M. diverses de Jean, évêque de Wurzburg, 1407.

Heidingsfeld. — Charles IV donna à son fils Wenceslas le droit d'y frapper des hellers avec le lion et la couronne de Bohême, 1368.

Herrenwoerth. — Thalers de l'évêque de cette ville, Christophe (1558-89).

Hersbrück. — Le roi Henri donna à Günther, évêque de Bamberg, le droit d'établir un atelier dans cette ville, 1057.

Hirschberg. — Bractéates des comtes, avec un cerf, qui peuvent appartenir aussi aux comtes de Sigmaringen.

Hochstaedt. — Atelier du comte palatin, 1622.

Hoff. — M. du margrave de Brandebourg, xvii^e siècle, avec le différent H.

Hohenlandsberg. — Lazare de Schwandi reçut le droit monétaire en 1568.

Ingolstadt. — Atelier des ducs de Bavière, xiii^e au xve siècle.

Kadolzburg. — Pfénning et hellers du burgrave de Nuremberg, Frédéric, 1361.

Kalmüntz. — M. de bas aloi, 1622-24.

Karlstadt. — M. de Gerhard, évêque de Wurzburg, avec K et le nom de l'atelier, 1400.

Kaufbeuren. — Bractéates du xiii^e siècle; Charles-Quint donna le droit monétaire à la ville (1530), qui frappa des ducats, florins, thalers, etc., jusqu'en 1623.

Kemnath. — Atelier en 1622.

Kempten. — Atelier des abbés dès le xiii^e siècle; bractéates des abbés, avec PRINCEPS CAMPIDONI; autres avec HILDEGARDIS REGINA; ducats, thalers, etc. du xvii^e siècle à 1748. La ville reçut de Maximilien I^{er} le droit de frapper des m. d'or et d'arg., 1510; elle fit une convention avec Ulm pour la frappe de différentes m., 1501; CAMPIDONE.

Kitzingen. — P. de 3 et 6 batzen du margrave Joachim-Ernest, 1621.

Landshut. — Atelier des ducs de Bavière, xiii^e siècle; pfénning avec le *chapeau* et L, frappés sous Louis (+ 1479).

Langenzenn. — Les burgraves reçurent de l'empereur, en 1361, la permission d'y établir un atelier; m. avec z et une tête de chien.

Lauenstein. — Gros de bas aloi du margrave Christian de Culmbach, avec LS.

Lauff. — Atelier de Charles IV et du duc Etienne, 1407.

Lauringen. — M. de cuivre, avec la tête de maure couronnée (armes de la ville), 1620-21.

Leuchtenberg. — Les seigneurs et landgraves frappèrent des m. diverses depuis Jean III (1407) jusqu'à Georges (1555), dans les ateliers de Hals et Pfreimbt (Armes : *d'arg. à la fasce d'azur* (pour L.), et *d'azur à la fasce d'arg.* (pour Hals). LANGRA.IN.LEVCHT.

Lichtenberg. — Gros du margrave de Brandebourg, 1622.

Limburg. — Droit monétaire donné à l'évêque de Spire, Einhard II.

Lindau. — Entra, en 1240, dans une convention monétaire avec Henri Ier, évêque de Constance, et différentes villes. Denier impérial, semi-bractéate; deniers et bractéates du XIII^e siècle, avec le lion guelfe et le tilleul (all. *Linden*), armes de la ville; bractéates de Frédéric II, de la ville (LINDAVOLA), pfennigs ou hellers unifaces de cuivre, avec le tilleul à 5 feuilles, 1663 à 1697, etc. (C. F. Thrachsel, *Ann. Soc. franç. de Num.*, 1888, 489).

Lohr. — Atelier des comtes de Rieneck, fin XIV^e siècle.

Ludwigstadt. — M. de bas aloi des margraves de Brandebourg, XVII^e siècle.

Meisenheim. — M. diverses, commencement du XVI^e siècle à 1625; batzen avec M.

Memmingen. — La ville reçut le droit monétaire de Charles-Quint; elle fit, en 1501, une convention avec Ulm, Ueberlingen et autres villes pour la frappe de plaparts, de schillings, etc., pfennigs, thalers et p. de 2 kreuzers, 1635.

Milltenberg. — Atelier des archev. de Mayence, MILTIMB; en 1424, les électeurs Conrad III et Louis de Palatinat firent une convention pour frapper à M. et à Heidelberg

des pfennigs portant une roue et un M. un lion et un H ;
kreuzers avec la roue de Mayence, MILTINBG et la valeur I.

Mosbach. — Pfennigs du duc Otton de Bavière, 1466.

München (Munich). — Bractéates des ducs de Bavière ;
pfennigs du xvi^e siècle, avec écu de Bavière (B^{on} de Eyb,
Die M. und Med. der Stadt M., 1875).

Nabburg. — Deniers du duc de Bavière, Henri II, avec
NAPPVVG. CIVI ; gros de Joachim, 1535.

Neuburg. — Denier d'Henri V, avec NIWEINPVRC (?) ;
atelier des comtes palatins, xvi^e siècle ; m. communes des
comtes Otton et Philippe (1504-49), NEVBVRGENSIS.

Neumarkt. — Pfennigs du comte palatin Ruprecht I^{er}
(1353-90), avec N. ; florins d'Otton II de Mosbach, 1496,
et du comte palatin Philippe, 1507 ; m. diverses, 1622-27 ;
NOVIFORENSEM.

Neustadt-sur-l'Aisch. — Charles concéda à Frédéric,
burgrave de Nuremberg, le droit de frapper des pfennigs
et hellers ; pf. avec F-N pour *Friedericus-Neuenstadt*.

Neustadt-sur-la-Hardt. — Atelier des comtes palatins,
xiv^e siècle.

Neustadt-sur-la-Saale. — Pfennigs, hellers, gros et
tournois de l'évêque de Wurzbouurg, 1407.

Nordlingen. — M. impériales diverses depuis le
xiii^e siècle. NORLINE', NORDLING.

Nürnberg. — Les burgraves n'avaient pas d'atelier à
Nuremberg, mais à Neustadt, à Zenn, à Baireuth (F.F.
Friedericus-Paireuth), à Schwabach (SWOBACH', at. de
Frédéric, margr. de Brandebourg, 1495-1536). Les m. des
burgraves portent un lion, une tête de chien, et des écus
armoriés, avec le titre BURGRAVI. En 1396, le burgrave
Frédéric, Lambert, évêque de Bamberg, le comte palatin
Ruprecht, et la ville de Nuremberg, firent une convention
pour frapper des pfennigs, moitié arg., moitié alliage ;
en 1397, ils s'unirent à Wurzbouurg et Oettingen pour la
frappe de florins rhénans. La ville reçut de l'emp.
Charles IV, en même temps que Francfort, Ulm et Donau-
werth le droit de frapper des hellers, avec une main et
une croix, 1356 ; elle reçut, en 1390 et 1402, le droit de
frapper des pfennigs et des florins ; nombreuses m. diver-

SOS. NVRMBERG, etc.; aigle (L. Fikentscher, *Die fränkischen Münzvereinigungen im XIV-XV j.*, 1883).

Oberschwarzach. — P. de 3 kreuzers, 6 et 3 batzen de l'évêque de Würzbourg Jean-Gottfried.

Oettingen. — Comtes et princes. En 1393, l'empereur Wen-ceslas accorda aux frères Frédéric IV et Louis XII le droit de battre des pfennigs à O. En 1395, il y eut un autre atelier à Wendingen; l'emp. Maximilien accorda la m. d'or au comte Wolfgang; en 1453, les ducs de Bavière défendirent aux comtes d'O. d'imiter les m. de Bavière. M. carrées avec vo, un chien et une croix de Saint-André; schillings des comtes, xv-xvi^e siècles, avec OTING, OTINGENSI; pfennigs, kreuzers, batzen (Trachsel, *Num. Zeitsch.*, 1880, 445). Atelier à Wallerstein; florins, 1519-1759 (Loeffelholz von Kolberg, *Oettingana*, . . 1883).

Pappenheim. — Pfennigs unifaces de bas aloi.

Passau. — Petits deniers avec le loup bondissant (armes de l'évêché); série de m. depuis l'évêque Wigilaus, qui reçut, en 1504, une confirmation du droit monétaire; m. de vacances de siège frappées par le chapitre, 1761. EPS. PATAVIENS.

Pfreimbt. — Atelier du landgrave Jean VI de Leuchtenberg, 1487.

Regensburg (Ratisbonne). — Deniers des empereurs depuis Louis I^{er}; des ducs de B.; des évêques depuis Gebhard (994-1023). En 1230, les évêques et les ducs de Bavière avaient droit de contrôle sur la m.; m. diverses de la ville jusqu'en 1802; REGINA, RADASPONA, RATISPONA (W. Schratz, *Die Conventions-M. der Herzoge von Bayern u. der Bischoefe von Regensburg* (xii-xiv^e siècles), 1880; cf. *Num. Zeitsch.*, 1881, 330).

Reichenhall. — Atelier des évêques de Salzbourg (xiii^e siècle).

Reichertshofen. — Atelier du comte palatin, 1622.

Rieneck. — Les comtes regurent le droit de frapper des pfennigs et hellers, 1398; ducats, thalers et demis des comtes de Nostiz, 1719.

Roth. — Atelier d'Ernest, margrave de Brandebourg, 1621.

Röthenbürg sur la Tauber. — Frappa probablement des hellers et des pfennigs uniface. (Armes : un aigle).

Röthenfels. — Atelier des comtes de Koenigsegg.

Salzburg. — Atelier des évêques Würzbourg, xvii^e siècle.

Schauenstein. — Gros de Christian, margrave de Brandebourg, avec un s; kreützer, 1740; ducat (Trachsel, *Num. Zeitsch.*, 1871, 560).

Schillingsfürst. — Atelier du comte Georges-Frédéric le jeune de Hohenlohe, 1621. En 1685, le comte Louis-Gustave reçut de l'emp. Léopold la permission de battre des pièces de 3 et 15 kreuzers au type impérial, avec un différent, pour cette année seulement.

Schongau. — L'empereur Louis de Bavière accorda à la ville le droit de frapper des pfennigs, 1331; hellers avec aigle et c. s (*civitas Schongau*).

Schwabach. — Denier du xii^e siècle avec SVOBACIN; atelier des margraves de Brandebourg, au xviii^e siècle.

Schwaben (Souabe). — La S. eut des ducs depuis 843; elle appartient à la maison de Hohenstaufen de 1080 à 1268. Conrad VI ou Conradin en fut duc *titulaire*, car Richard de Cornouailles avait réuni le duché à la couronne impériale en 1254, et depuis ce moment la Souabe ne fut plus qu'un des cercles de l'empire. Au x^e siècle, les ducs frappèrent des deniers à Brisach, Zurich et Zabern. (Baron de Pfaffenhofen, *Die M. der Herzoge von Alemannien*, 1845).

Par un accord fait à Augsbourg en 1693, le duc de Wurtemberg et l'évêque de Constance firent frapper des thalers avec MONETA. NOVA. IMPERIALIS. CIRCVLI. SVEVICI; ducats analogues, 1737.

Schwarzenberg. — Les seigneurs devenus princes en 1670, frappèrent depuis cette époque des m. d'or et d'arg.

Schweinfurt. — Atelier du margrave Albert de Brandebourg, 1552-53.

Speier (Spire). — Le duc Conrad de Franconie vendit son droit monétaire aux évêques de Spire (946), qui reçurent des confirmations impériales, de 964 à 1003; m. des évêques Jean I^{er} (1090-1104), Adolphe et Nicolas (1390); série de 1513 à 1772. En 1409, l'évêque Raban fit une

convention avec le Palatinat et Baden. Deniers des empereurs, depuis Otton II jusqu'à Henri III. (Les armes de l'évêché sont : *d'azur à la croix d'arg.* NEMETIS, SPIRA, temple, buste de la Vierge. Louis IV donna à la ville le droit de frapper des hellers. (W. Harster, *Versuch einer Speierer Münzgeschichte*, Spire, 1882).

Sternstein. — Atelier des comtes de Lobkowitz.

Stockau. — Atelier impérial, au xvii^e siècle.

Straubing. — Pfennigs noirs du xvi^e siècle, avec la charrie que le duc Louis de Bavière avait donnée pour armes à la ville (1208); atelier des ducs, 1280-1289.

St-Theres. — Abbaye bénédictine qui reçut le droit monétaire du roi Henri IV, 1097; deniers (buste de l'abbé r̄ rosace, sous un portail).

Voeringen. — Atelier des évêques de Freisingen, xii^e siècle.

Volkach. — Atelier des comtes de Castell qui firent frapper des hellers et pfennigs en 1398; m. diverses de Jean, évêque de Wurzburg, 1407.

Wachenheim. — Florins et pfennigs blancs d'Etienne, duc de Deux-Ponts; puis d'autres avec une s au dessus de l'écusson et un trèfle au-dessous; MON. NO. AUR (ARG.) WACHENHEIM.

Weissentadt. — Gros du margrave Christian de Baireuth, avec w-s, 1622.

Wemdingen. — Atelier des comtes d'Oettingen, 1395.

Woerstadt. — Atelier du comte palatin, 1609.

Würzburg. — Deniers et oboles des évêques depuis Bruno (1034-45) avec le buste du prélat et au r̄ un édifice à trois tours ou un lion; WIRCEBURCH, WIRZBURG; St Kilian est nommé sur les m. aux x^e et xv^e siècles. Les ateliers étaient : Wurzburg, Volkach, Schweinfurt, Neustadt, Karlstadt, Hassfurt et Gerolzhofen; les évêques firent des conventions monétaires avec leurs voisins (V. *Bamberg, Nuremberg*). En 1506, l'évêque Laurence reçut l'autorisation de frapper des florins : un édit impérial de 1559 régla les titre et poids des m. de W, qui devaient porter l'aigle à deux têtes et le nom de l'emp. (*Num. Zeit.*, 1847, 89; 1861, 62; 1846).

Wunsiedel. — Atelier des margraves de Brandebourg.
Zweibrücken (Deux-Ponts). — Les ducs reçurent le droit monétaire de l'emp. Sigismond, 1431; florins. pfennigs blancs, hellers, etc. Série nombreuse, dans les ateliers de Niederolm, Wachenheim, Veldenz et Meisenheim.

ROYAUME DE SAXE (Sachsen)

Le duché de Saxe, établi en 841, comprit la Thuringe, la Misnie, et appartint à la maison qui fournit plusieurs emp. à l'Allemagne. En 1180, le duché de Saxe fut morcelé en fiefs, archevêchés, évêchés, qui devinrent des états immédiats. Un second duché de Saxe fut créé pour Bernard d'Ascanie et comprenait Wittemberg et Lauenbourg avec la suzeraineté sur le Holstein. La branche ducale de Saxe-Wittemberg s'étant éteinte en 1422, le duché passa à la maison de Wettin ou Misnie qui y ajouta la Thuringe et le Palatinat de Saxe. Cette maison se subdivisa en plusieurs branches fondues ensuite dans les deux lignes *Ernestine* et *Albertine*, issues des deux frères Ernest et Albert qui se partagèrent les possessions en 1485. Le comté palatin de Saxe, qui comprenait le territoire et la ville d'Allstett, passa à la maison de Misnie, en 1248. En 1512, la Saxe fut divisée en : cercle de Basse Saxe, c. de Haute-Saxe, électorat de Saxe et duché de Saxe-Lauenbourg. L'électorat fut enlevé à la ligne Ernestine et donné à la ligne cadette, par Charles-Quint, en 1547. Frédéric Auguste III fut fait roi par Napoléon, en 1806, lui resta fidèle et perdit la Lusace, la Thuringe, la Misnie, etc.

Les premières m. sont des deniers et des bractéates du duc Bernard. Au xii^e siècle, les deniers furent remplacés par des bractéates, deniers unifaces avec le duc debout qui devinrent de plus en plus petites et disparurent devant les *groschen* et les pfennigs au commencement de la maison de Misnie. Frédéric II frappe de nom-

breux gros (GROSSVS; MARCH. MISNENSIS, lion debout) avec son cousin Frédéric et son frère Sigismond (1428-36), F. F. S. DI. GRACIA; TVRING. LANG; avec son frère Guillaume II (1428-45); F. W; avec Frédéric et Guillaume III (1437-40) F. F. W; enfin, seul, F. Guillaume III seul frappe des deniers et des bractéates avec W ou WILHE à Schmalkalden (s) et à Eisenach (ISENACH). Ernest, Albert (1464-1500) et Guillaume III (1445-82) frappent en commun, E. A. W. des gros avec GROSSVS. NOVVS. MARCH. MIS ou DVCVI. SAXONI. On leur attribue aussi des pfennigs avec des heaumes, un lion, l'écu parti de Misnie et de Landsberg, etc. Albert (ALBERTVS) frappe seul des florins à Leipzig (LIPCENS). Frédéric III frappé avec son oncle Albert et son frère Jean, F. A. H, ou FRI. AL. IO., avec Georges, fils aîné d'Albert, puis seul. Il frappe des thalers avec le titre de lieutenant général de l'empire.

En 1692, l'électeur Jean-Georges IV, voulant mettre de l'ordre dans sa m., ordonna une refonte dans l'atelier de Leipzig. Frédéric le Grand frappa en 1759 des m. de bas aloi avec les armes de Prusse et de Saxe. À cette époque on nomma *Ephraimites* les p. de 8 gröschen, parce que la monnaie étaient dirigée par les Juifs Ephraïm et Itzig. La Saxe entra dans la convention de 1738.

(Max Schmidt, *Die M. u. Medaillen der Herzoge von Sachsen u. Lauenburg*, Ratzeburg, 1884; J. et A. Erbsstein, *Eroerterungen auf dem Gebiete der Saechsischen Münz und Medaillen Geschichte*, 1888; Pückert, *Das Münzwesen Sachsens* (1518-25), 1862).

ÉLECTEURS DE SAXE

- 960. Herman Billing, duc de Saxe par concession impériale, et burgrave de Magdebourg.
- *973. Bernard, duc d'Angrie, BERNHARDVS.
- *1010. Bernard II.
- 1062. Ordulphie, Otton ou Ordulphè.
- 1073. Magnus.

1106. Lothaire de Supplembourg, par concession impériale, depuis empereur.
1137. Gertrude de Supplembourg et Henri le Superbe, duc de Bavière.
1137. Henri le Lion.
- *1180. Bernard III d'Ascanio-Ànhalt; BERNHARD:
- *1211. Albert 1^{er}. A.
- *1260. Albert II.
- *1298. Rodolphe 1^{er}.
- *1356. Rodolphe II.
- *1370. Wenceslas, frère du précédent.
1388. Rodolphe III.
- *1418. Albert III, frère du précédent.
1423. Frédéric 1^{er}, marquis de Misnie et landgrave de Thuringe.
- *1428. Frédéric II. F.
- *1464. Ernest. E.
- *1486. Frédéric III.
- *1525. Jean, frère du précédent,
- *1532. Jean-Frédéric.
- *1547. Maurice, petit-fils d'Albert III.
- *1553. Auguste, frère du précédent.
- *1586. Christian 1^{er}.
- *1591. Christian II, avec Jean-Georges et Auguste.
- *1611. Jean-Georges 1^{er}, fils du précédent.
- *1656. Jean-Georges II.
- *1680. Jean-Georges III.
- *1691. Jean-Georges IV.
- *1695. Frédéric-Auguste 1^{er}, frère du précédent (1).
- *1733. Frédéric-Auguste II.
- *1763. Frédéric-Christian.
- *1763. Frédéric-Auguste III.

(1) Il était duc et électeur de Saxe, de Juliers, de Clèves, de Mons, d'Angrie, de Westphalie; archimarchal de l'empire, landgrave de Thuringe, marquis de Misnie et des deux Lusaces, prince, comte de Honneberg, burgrave de Magdebourg, comte de la Mark, de Ravensberg, de Barbi, seigneur de Ravenstein; élu roi de Pologne le 27 juin 1697, et couronné à Cracovie le 15 septembre (Auguste II).

ROIS

- *1806. Frédéric-Auguste I^{er}.
- *1827. Antoine I^{er}.
- *1836. Frédéric-Auguste II.
- *1854. Jean.
- *1873. Albert.

Altenzelle. — Droit concédé à l'abbaye en 1162 par le margrave Otto; bractéates portant des tours avec croix, crosses et bannières; tête du protecteur-avoué, xiii^e siècle.

Annaberg. — Groschen des électeurs avec un ange soutenant l'écu, de 1498 à 1571; groschen de bas aloi de l'électeur Georges, 1622.

Bautzen. — Atelier des margraves de Brandebourg, xiii^e siècle; en 1369, Mathias, roi de Bohême, donna à la ville le droit de frapper des groschen et pfennigs; atelier de l'électeur de Saxe, Jean-Georges II.

Buchholz. — Thaler et m. diverses du xvii^e siècle avec la figure de sainte Catherine et T marque de l'atelier.

Camenz. — P. de 1 et 3 pfennigs, avec l'aile d'aigle de la ville, xvii^e siècle.

Chemnitz. — Emit des groschen avec K, xvii^e siècle.

Colditz. — Atelier de l'électeur Frédéric le Bon et de sa femme Marguerite; Groschen de Marguerite et heliers unifaces.

Dohna. — Bractéates attribuées aux burgraves. avec figure assise et H. D. G. B (*Henricus Dei gratia burgravius*), xiii^e siècle.

Dresden. — Atelier depuis l'électeur Auguste, en 1556.

Freiberg. — Atelier remplacé par celui de Dresde.

Frohnau. — Atelier du xv^e siècle, remplacé par celui d'Annaberg.

Grimma. — Atelier des margraves de Misnie, xiv^e siècle.

Groitzsch. — Atelier du margrave Dietrich, xiii^e siècle.

Grossenhain. — Atelier de l'électeur de Saxe, 1621.

Klein-Schirma. — Emission des premiers gros de Misnie, vers 1315.

Leipzig. — Bractéate du XII^e siècle avec MARCHIO. OTTO. DE. LIPI; florins du duc Albert avec MONETA. AVREA. LIP. CENSIS; gros; thalers et divisions avec S. L. (*Signum Lipsiense*).

Leissnig. — Bractéates du burgrave Albert (1233-59) avec le personnage assis entre deux trous et A. L. V. P. (*Albertus Lisnicensis Venerabilis praefectus*); pfennigs de 1622.

Loessnitz. — Atelier des seigneurs de Hartenstein, XIII^e siècle; bractéates d'attribution peu certaine.

Meissen (Misnie). — M. du margrave Eckard I^{er}, croix avec EKKHART, R MISNI; m. de Henri avec son buste armé et HEINRICVS; bractéates de leurs successeurs, XII^e siècle, dont quelques-unes avec la marque de l'atelier de Leipzig. L'empereur Henri VI fit frapper en Misnie des bractéates avec ou sans son nom, semblables à celles des margraves; viennent ensuite les gros avec GROSSVS. NOVVS. MISNENSIS. — Bractéates des évêques de Misnie, avec l'évêque assis, XIII^e siècle, avec les noms des évêques Conrad et Wittigo. Bractéates des burgraves, avec personnage assis et avec croix, XIII^e siècle.

Oschatz. — Atelier des margraves au XIII^e siècle; groschen avec o, XVII^e siècle.

Pegau. — Bractéates du XIV^e siècle avec évêque assis, attribuées à l'abbaye sans grande certitude.

Flauen. — Aux comtes d'Eberstein, atelier en 1297.

Schneeberg. — Gros de 1496. Atelier fermé en 1556.

Strehla. — Bractéate d'un burgrave (type de Leissnig) avec A-S-V-V (*Albertus Strehlensis venerabilis Praefectus*) vers 1250.

Taucha. — Atelier des électeurs, 1620-22, avec T.

Wolkenstein. — Atelier des seigneurs de Waldenburg, en 1323.

Zittau. — Petite m. du XVII^e siècle.

Zwickau. — Atelier des électeurs de 1440 à 1500 et 1530-34; florins, demi-gros à l'épée et au prince; gros

avec GROSSVS. NOVVS. ZWICKAVIEN SIS ; petites m. avec trois cygnes dans un triangle, XVII^e siècle.

DUCHÉS DE SAXE

WEIMAR. — Grand duché qui fut donné en partage à Ernest, en 1484. A citer les thalers de Frédéric Guillaume 1^{er} et Jean (1573-1602) et ceux de Jean-Ernest IV avec son buste et ceux de ses 7 frères (1605-20). Nombreuses m. jusqu'à Guillaume-Ernest (1728).

Allstedt. — M. de billon du duc Jean-Philippe de Saxe-Altenbourg, en 1621.

Apolda. — Atelier cité en 1276.

Arnshaug. — Bractéates avec, donjon ; gros de 1698 avec CONRAT. COM. ARNSHAG.

Bergau. — Bractéates avec un poisson volant ; m. de bas aloi, en 1622.

Berka. — Diverses m. d'arg. de 1621.

Bürgel. — Groschen avec BV, XVII^e siècle.

Burgau. — Petites m. du duc, 1622.

Brandenberg. — Bractéates avec les armes des seigneurs, double aigle avec une barre, XIII^e siècle.

Capellendorf. — Les burgraves de Kirchberg y avaient le droit monétaire par concession impériale ; ce droit passa ensuite à la ville d'Erfurt.

Cranichfeld. — M. du comte Charles Günther de Schwarzbürg, de 1621 à 1623.

Eisenach. — Atelier des landgraves de Thuringe, grandes bractéates ; petites bractéates du XIV^e siècle ; atelier de Jean Ernest de Weimar, 1621 ; la ville reçut du margrave en 1400 le droit de frapper des pfennigs ; YSENA.

Gebstaedt. — Groschen avec v-g, XVII^e siècle.

Gleisberg. — Atelier cité en 1198.

Henneberg. — L'empereur Frédéric confirma aux comtes le droit monétaire en 1330 ; en 1335, permission de frapper des m. d'or ; ces comtes possédaient également des

ateliers à Schweinfurt Schmalkalden (SMAL), Coburg, Schleusingen et Wasungen; pfennigs, gros, thalers et 1/2, hellers, etc.

Iena. — La ville reçut le droit de frapper des pfennigs en 1409, droit confirmé par le duc Guillaume, 1448; pf. bractéates avec grappe de raisin et têtes de lion; IHENE.

Ilmenau. — Le comte Georges-Ernest de Henneberg y transporta l'atelier de Schleusingen, au xvi^e siècle.

Kirchberg. — Monnayage probable des burgraves.

Lobdeburg. — Bractéates des xii^e et xiii^e siècles avec le poisson volant; l'une porte FARMANN. DE. LOBDEBURG.

Magdala. — Atelier des comtes de Orlamünde, m. du xii^e siècle (*Num. Zeit.*, 1842, 108).

Mittelhausen. — P. de 3 deniers (*Dreier*), avec M., du duc Albert de Weimar, 1621-22.

Remda. — Atelier des comtes de Schwarzburg qui émit des bractéates au xvi^e siècle avec REMETE ou REMMET, évêque assis.

Rothenstein. — *Dreier* de 1621-22 avec R.

Saalborn. — *Dreier* de 1622, avec S-B.

Sulza. — L'empereur Henri IV permit au comte palatin Frédéric d'y établir un atelier, 1064.

Tanrode. — Bractéates du xiii^e siècle, avec TANRODE, TANRODVS, buste mitré.

Weida. — Atelier des baillis de Weida au xiv^e siècle;

Weimar. — Atelier des comtes de W., puis des comtes de Orlamünde; petites bractéates des xiv^e et xv^e siècles. les dernières avec une grappe de raisin et toutes avec WYMAR. Les ducs de Weimar ont frappé au xv^e siècle, un grand nombre de m. de bas aloi, dans divers ateliers.

Windberg. — Atelier cité en 1279 dans un titre.

COBURG. — La ville capitale de ce duché appartenait, au xiii^e siècle, aux comtes de Henneberg qui y possédait un atelier. La branche de Saxe-Cobourg-Gotha, issue de la branche Ernestine, prit naissance en 1680, lorsque les 7 fils d'Ernest le Pieux se partagèrent ses états.

Les plus anciennes m. sont celles de Jean, margrave de Brandebourg (1308); sous les margraves de Misnie, au xv^e siècle, petites bractéates avec la tête de maure,

armes de la ville, et gros au type de Wurzburg; m. diverses en tous métaux des ducs de Cobourg.

Cella St-Blasii. — Atelier en 1621, m. inconnues.

Gleichen. — Atelier des comtes; bractéates incertaines.

Gotha. — Bractéates des margraves et de la ville, XIV^e et XV^e siècles, types divers avec le nom du seigneur; puis tête de maure et GORHA; m. diverses des ducs.

Grimmenstein. — M. du duc Jean-Frédéric de Gotha, 1553.

Ichtershausen. — M. de 3 et 6 pfennigs, de 1621 avec I-H.

Koenigsberg. — M. diverses, en 1621.

Krawinkel. — P. de 3 et 6 pfennigs avec K, 1621.

Neustadt sur l'Heide. — Le duc Jean Casimir y transporta la m. de Cobourg, en 1620.

Reinhardtsbrunnen. — P. de 2, 3 et 6 pfennigs, avec R-B, 1621-25.

Volkerode. — Gros des frères Jean Casimir et Jean¹ Ernest, avec V, XVII^e siècle.

MEININGEN. — En 1680, Bernard, fils d'Ernest le Pieux, reçut ce duché qui passa, en 1733, à son oncle le duc Charles-Frédéric qui prit le titre de duc de Cobourg-Meiningen; m. diverses des ducs.

Camburg. — Gros du XVII^e siècle, avec C-B.

Hildburghausen. — P. de 4 groschen du duc Ernest-Frédéric-Charles, 1758; m. diverses de la branche collatérale du duché de Saxe-Gotha; gros et pfennigs avec le nom du margrave de Thuringe et le nom d'atelier au XIV^e siècle; ateliers de m. de bas aloi. 1622.

Reichsmannsdorf. — Ducats du duc Jean-Ernest, 1728.

Roemhild. — M. de Henri jusqu'en 1710.

Saalfeld. — En 1350, l'abbé cédait à la ville son droit monétaire moyennant une rente annuelle. Grande bractéate avec SCS. PETRVS. APOSTOLVS. IN. SALVELT; bractéates avec le nom de l'emp. Frédéric ou celui du maître de m.; atelier des comtes de Schwarzburg, XIII^e-XIV^e siècles; la ville reçut en 1448, du duc de Saxe, le droit de frapper des pfennigs; m. diverses, doubles gros, etc.

Silberkammer. — Thalers, 1692.

Wasungen. — Atelier des comtes d'Henneberg, XIV^e siècle.

ALTENBURG. — Duché possédé après la mort du duc Frédéric-Guillaume (1602) par ses fils Jean-Philippe, Frédéric, Jean-Guillaume et Frédéric-Guillaume II qui frappèrent m. avec leurs 4 bustes. Cette branche s'éteignit avec Frédéric-Guillaume III en 1672 et les possessions furent partagées entre Weimar et Gotha. Altenburg passa en 1825 au duc Frédéric de Hildburghausen ; m. diverses des ducs. — La ville d'A. eut un atelier dès le XIII^e siècle ; pfennigs du XV^e siècle (main avec une rose, armes de la ville) ; m. de bas aloi, 1621-22. — On a attribué à tort des bractéates aux burgraves.

Eisenberg. — Gros du XVII^e siècle avec EB et une rose avec quatre feuilles ; m. de Christian, de 1680 à 1707.

Kahla. — Gros avec C, XVII^e siècle.

Lucka. — Gros avec L, XVII^e siècle.

Meuselwitz. — Gros avec M-Z, XVII^e siècle.

Mülsa. — Gros avec M, XVII^e siècle.

Orlamünde. — Bractéate du comte Hermann, fils du margrave Albert l'Ours, XIII^e siècle.

Poelzig. — Gros avec P ou P-Z, XVII^e siècle.

Roda. — Bractéates des XII^e et XIV^e siècles, avec une grande roue et RODE, RODENSIS, NVMMS.

Schmoellen. — Gros avec S-M, XVII^e siècle.

Windischleuba. — Gros avec W-L, XVII^e siècle.

ANHALT. — Le premier prince d'Anhalt est Henri, fils de Bernard, duc de Saxe (1180). Bractéates d'Albert l'Ours (MARCHIO. ANEHALDENSIS), de Bernard et de leurs successeurs ; homme debout, écu à trois fasces, deux écussons, arbre, casque, etc. Gros sous Albert au XV^e siècle ; en 1503, l'emp. Maximilien accorda le droit de frapper des m. d'or ; premiers thalers en 1539 ; en 1620-22, gros avec le nom de Ferdinand ; m. diverses (Th. Stenzel, *Zur Gesch. des Anhaltischen Münzwesens*, 1876).

Ballenstaedt. — Bractéate avec BALGONIE du duc Bernard de Saxe.

Bernburg. — Branche d'Anhalt-Bernbourg (1568-1863) ; m. du XVII^e au XIX^e siècle.

Coethen. — Atelier des comtes d'Anhalt, XIII^e siècle; deniers du comte Bernard et bractéates avec le nom de la ville; atelier du prince Louis, 1621; m. de la branche d'Anhalt-Coethen, A. C.

Coswig. — Atelier du prince Rudolphe, 1621.

Dessau. — Maison ducale et princière qui commence avec Jean-Georges II (1660-93), m. diverses (*Num. Zeitung*, 1852, 140; 1853, 97; 1856, 17).

Gernrode. — On peut attribuer une bractéate à l'abbesse Hedwige, milieu du XII^e siècle (*Num. Z.*, 1861, 25).

Hagenrode. — M. avec le nom de l'abbé Eggihard (1000).

Harzgerode. — Atelier au XVII^e siècle.

Mühlstedt. — M. sous les princes d'Anhalt, XVII^e siècle.

Nienburg. — Le couvent reçut en 993 le droit monétaire à Hagenrode; Conrad donna à l'abbé Albin le droit à Nienburg en échange du précédent; bractéates du XII^e siècle; atelier du prince Louis de Coethen, 1621.

Ploetzkau. — M. des princes de Coethen, depuis 1653; atelier en 1620-23; florins et 1/2, de 1680.

Rosslau. — M. de bas aloi, 1620-23.

Thesa. — Atelier en 1623.

Zerbst. — Atelier des princes d'Anhalt; m. diverses.

SCHWARZBURG. — La plus ancienne maison comtale de Thuringe dont les branches de Sondershausen et de Rudolstadt ont commencé en 1584; bractéates du XIV^e siècle frappées dans les villes de Koenigsee, Remde, Stadtilm, Arnstadt et Schwarzburg; de 1430 à 1442, m. diverses de la branche de Leutenberg; premiers thalers en 1525, puis pfennigs et *Dreiers*; depuis 1619, m. diverses de la branche de Sondershausen, et depuis 1622, m. de la branche de Rudolstadt; florins de 1675 à 1678; *co.n.sc.*

Arnstadt. — Atelier de l'abbé de Hersfeld, XII^e et XIII^e siècle, ARNSTETE, abbé assis; bractéates des comtes de Kefernburg et de Schwarzburg avec le nom d'atelier; gros du comte Günther XXVI; atelier de l'électeur Jean-Frédéric, 1547-1572, etc.

Clingen et Gehren. — Ateliers, 1620-22.

Goldthal. — Ducats du prince Günther, 1737, frappés avec l'or provenant de Goldthal.

Greussen. — Bractéates avec l'*échiqueté* des comtes de Honstein, XIV^e siècle.

Gross-Koerner. — M. à bas titre du duc Jean-Ernest de Weimar, 1619.

Keula et Sondershausen. — Ateliers, 1621-24.

SCHWARZBURG-RUDOLSTADT. — Rudolstadt. — Atelier, depuis 1621; m. du comte Charles Gunther.

Blankenburg. — Bractéates des comtes du XIII^e siècle.

Frankenhausen. — Atelier des comtes de Beichlingen, au XIV^e siècle.

Friedeburg. — Atelier des comtes de Schwarzburg, 1621.

Kefernburg. — Les comtes avaient, par moitié avec les abbés de Hersfeld, un atelier à Arnstadt.

Koenigssee. — Atelier des comtes de Schwarzburg. XIII^e siècle; bractéates avec KVNIGISSÉ; gros des comtes Günther, Balthasar et Henri, XIV^e siècle, avec GROSSVS. MAIOR. KONIGISSEEN (quelques-uns avec 1493); atelier, 1620-22.

Leutenberg. — M. à bas titre, 1621-22.

Schlotheim. — Atelier au XIII^e siècle; en 1290 les seigneurs de S. s'engagèrent envers la commune de Mühlhausen à frapper des deniers avec un double cercle de perles; bractéates postérieures avec un simple cercle. (les armes portent des cisailles); les grandes bractéates sont imitées de celles de Mühlhausen, les petites de celles de Mayence et Erfurt.

Schwarzburg. — Petites bractéates des comtes avec aigle et SWARZB. SWABVR, SWARCZ, etc., XIV^e siècle.

Stadtilm. — Bractéates avec le nom de la ville ou les noms de saint Nicolas et saint André, frappées probablement par le comte Henri VI de Schwarzburg.

PRINCIPAUTÉ DE REUSS

Les princes étaient divisés au commencement du XII^e siècle en branches de Weida, Plauen, Greiz et Gera. M. diverses depuis le XVII^e siècle, souvent difficiles à classer parce que beaucoup de princes ont porté le nom d'Henri et parce que beaucoup de m. ne portent pas de

noms (*Num. Zeit.*, 1850, 124). Bractéates de Henri avec HADPNA (*Henricus advocatus de Plauen*) (*Num. Zeit.*, 1866, 89).

Doehlau. — Gros avec MON. NOV. RVTHENICA. DOL., XVII^e siècle.

Gera. — Bractéates des abbeses du XIII^e siècle, semblables à celles de Quedlinburg ; en 1329, l'emp. Louis confirma au bailli de Weida les droits monétaires qu'il avait depuis 1306 ; atelier au XVII^e siècle, GERANA.

Greiz. — Atelier des comtes de Reuss, 1621-79.

Schleiz. — Bractéates des comtes de Lobdeburg-Arnshaus, portant un taureau, ou une tête de taureau (avec un poisson volant au-dessus, comme Burgau) ou un seigneur tenant une tête de bœuf dans la main, XIII^e siècle ; atelier du comte Henri, 1622-78.

DUCHÉ DE BRUNSWICK (Braunschweig)

Le véritable duché de B. commence en 1235, avec Otton l'enfant. A partir de 1252, la maison de B. se divise en 2 lignes : Brunswick et Lünebourg. La première forme, en 1279, les branches de Grubenhagen (éteinte en 1596) et de Goettingue, subdivisée en rameaux de Goettingue et de Brunswick (1347). En 1431, commence la moyenne maison de B., divisée en branches de Wolfenbüttel et de Kalenberg, et éteinte en 1634. La moyenne maison de Lünebourg se divisa, en 1521, en ligne de Harbourg (éteinte en 1642) et ligne de Zell ou Celle, subdivisée en deux branches, en 1569 : Dannenberg ou nouvelle maison de Brunswick, Lünebourg ou maison de Hanovre.

La série monétaire commence avec les deniers portant une main sur une croix qu'on donne à Bernhard Billung, duc de Saxe (1011-66, LIVNIBVRHC). On connaît des deniers avec le nom de Wichmann II (WIGMAN.COM, 944-67) qui sont des imitations frappées à Ebsdorf (ERBENDORNI en deux lignes) au XI^e siècle. Viennent ensuite les bractéates d'Henri le Lion (1139-95) portant un lion, celles d'Ot-

ton IV, empereur, avec un lion ou un buste, puis celles d'Otton l'Enfant (1235-52) avec le lion, OTTO. DE. LVNEBVRC et OTTO. DVX. DE. BRVN. Les gros commencent avec Guillaume (1416-1482, DVX. BRVS. LVBORG). Les différentes branches ont frappé un nombre considérable de m., parmi lesquelles des thalers avec devises judicieuses en latin ou en allemand. Il faut citer aussi les thalers des mines du Harz avec buste, nom de la mine, souhaits, sentences, etc., des XVI^e et XVII^e siècles. (*Num. Zeit.*, 1861, 145). Les ducs de Brunswick-Lünebourg frappèrent également de 1538 à 1747, une série de thalers commémoratifs très intéressants.

(Bode, *Das Aeltere Münzwesen. Niedersachsen's*, 1847). *Bevern*. — Branche de la nouvelle maison de Brunswick jusqu'en 1735 ; thaler de Ferdinand Albert.

Blankenburg. — Bractéates du XII^e siècle, de Henri I^{er} de Reinstein ; bractéates postérieures, sans légende, qui appartiennent aux branches de Blankenburg ou de Reinstein (les armes portent un bois de cerf à quatre tiges) ; autres avec CATI. DE. BLANCENBVRC, et COMES. SIFRIDVS. DE. BLANKENBVRC. Atelier des comtes de Hohnstein, XIV^e siècle : série depuis Ulrich de Reinstein (1524-51) (*Num. Zeit.*, 1862, 44 ; Dannenberg, *Zur Münzkunde des Harzes, Z. f. N.*, 1883, 95).

Braunschweig. — La ville reçut le droit monétaire du duc Magnus, 1345 ; bractéates avec un lion ; thalers depuis 1498 ; gros, 1499 ; BRVNSWICENSIS.

Callenburg. — Atelier du duc Christian de Brunswick, 1620.

Dannenberg. — Atelier des ducs, 1619-25.

Ebsdorf. — ERDISIDORISI sur des m. du comte Wichmann (+ 944).

Gandersheim. — L'abbesse Gerburg reçut le droit monétaire d'Otton en 990 ; confirmation du pape Innocent II, 1206 ; petits gros du duc Henri (+ 1473).

Gittelde. — Gros des seigneurs, XVII^e siècle, avec deux clefs en sautoir.

Grubenhagen. — Branche de la maison de Brunswick, dont on a des m. diverses.

Harburg. — Thalers et m. diverses des ducs de 1610 à 1631.

Henrichstadt. — M. du duc Julius, 1574-88.

Helmstaedt. — Otton II accorda le droit monétaire aux abbés en 974 (à Werden et Lüdinghausen); *raderalbus*; bractéates des abbés Héribert Ier et II (1183-1228); avec HELMANSIDA, porte, guerrier, abbé (*Z. f. N.*, 1877, 264).

Herzberg. — Gros des ducs Albert et Philippe; thalers et gros communs aux ducs Ernest, Jean Wolfgang et Philippe (+ 1599).

Hitzacker. — Thalers et doubles shillings du duc Auguste, 1619-22.

Lauterberg. — Gros de 1620, avec les armes de Lauterberg.

Moisburg. — Atelier de 1621 à 1629.

Salzderhelden. — Gros des ducs Henri III et IV, xv^e siècle.

Scharnebeck. — Atelier, 1619-25; thalers et 1/2.

Walkenried. — En 1638, le duc de Saxe-Gotha, suivant l'exemple du duc de Brunswick, frappa des gros et 1/2 gros pour cette abbaye; m. du duc Auguste-Guillaume de Brunswick-Wolfenbüttel, 1717.

Weende. — M. de bas aloi, 1621.

Winsen. — Atelier du duc Christian, 1620-29.

Wolfenbüttel. — Branche de la maison de Brunswick dont les membres ont frappé de nombreuses m.; atelier des ducs Rodolphe-Auguste et Antoine Ulrich, 1693-96.

HANOVRE (Hannover)

Royaume fondé en 1814; thalers.

La ville d'Hanovre (ou Altstadt) avait un atelier au xiii^e siècle; bractéates avec lion, des comtes de Lauenrode et du comte palatin Henri; la ville entra dans l'alliance de la Hanse en 1431; thalers de 1482, gros de 1501, frappés par suite d'un accord entre les ducs de Brunswick Lünebourg, Berthold, évêque d'Hildesheim, et les villes de Brunswick, Hildesheim, Goettingue, Hanovre, Heinbeck

et Nordheim ; HANOVERS. Bractéates avec *trifeuille* ; écu avec *trifeuille* et trois annelets.

(Menadier, *Das älteste Münzwesen Hannover's*, Z. f. N., 1885, 151).

Alfeld. — Atelier des évêques d'Hildesheim.

Altenau. — Atelier du XVII^e siècle.

St-Andreasberg. — M. des comtes de Hohnstein, et du duc Wolfgang de Brunswick.

St-Antonius. — Thalers de Jodoc, évêque d'Halberstadt, avec SANCTVS. ANTONIVS. EREMITA, 1697-99.

Aurich. — Atelier des princes d'Ostfrise et des rois de Prusse (depuis 1813, avec D).

Bardewick. — Pfennigs cités dans un titre, 1144.

Bassum. — Atelier des comtes de Hoya, XIV^e siècle.

Bentheim. — Comtes des maisons de Luxembourg et de Hollande (Bentheim porte *de gu. à dix besants d'or*).

Bodenwerder. — M. des ducs de Brunswick, Otton et Frédéric (1373-94).

Bruchhausen. — Petites m. de bas aloi, XV^e siècle.

Bursfeld. — Droit monétaire donné à l'abbé, en 1093, par l'emp. Henri, et confirmé par Henri, archev. de Mayence, 1144 ; les m. porteraient la figure d'un abbé et au r^e un B avec une crocse.

Buxtehude. — M. de bas aloi, 1622.

Braunschweig-Celle. — Branche qui commence avec Ernest (+ 1546) ; en 1705, Celle est réunie à Calenberg ; m. diverses.

Celle. — M. de cuivre de 1622 à 1673.

Clausthal. — Atelier depuis 1617, transféré à Hanovre, en 1849.

Dassel. — M. douteuse, avec COMES. DAC.

Diepholz. — Petite bractéate avec deux bois de cerf, attribuée à Rudolph, comte de Diepholz (1300-50) ; les dernières m. appartiennent à Frédéric (+ 1529) (D. porte : *coupé au 1, d'or à un lion de gu., au 2, d'azur à un aigle d'arg.*) Diephol', écu dans une porte à trois tours.

Duderstadt. — En 1335, les ducs Guillaume et Henri de Brunswick engagèrent à la ville la m. pour trois ans.

Einbeck (appelée aussi *Einbeck* sur les m.). —

Fit une convention avec d'autres villes en 1382 ; pfennigs avec E gothique, du XIV^e siècle ; m. diverses, or, arg. et cuivre jusqu'en 1675 ; EMBIGEN, EIMBEIG.

Elbingerode. — M. de bas aloi du duc Christian de Brunswick-Lünebourg.

Eldagsen. — Pfennigs cités dans un titre de 1490.

Emden. — Atelier des comtes de Ravensberg, XIII^e siècle ; sous la domination de Hambourg, gros avec MONETE.NOVA.EMDENSIS ; thalers du roi de Prusse Frédéric, 1751 ; florins de l'emp. Frédéric III (1440-93).

Estebriège. — On y transporta l'atelier de Buxtehude, en 1584.

Freudenberg. — Atelier du comte de Teklenburg, 1622.

Gerode. — Le droit monétaire de l'abbaye est cédé en 1143 par Henri, archev. de Mayence à Richardis, veuve du margrave Rudolf de Stade.

Goettingen. — Pfennigs et demi-gros depuis 1400 ; thalers de 1567 à 1684 ; la ville avait reçu une concession des ducs qui y avaient un atelier au XIII^e siècle ; GOTTINGEN. La lettre G sur une croix, dans une rosace, couronnée, accostée de besants, etc.

Goslar. — M. de l'emp. Henri III, avec les noms et bustes des saints Simon et Judas, patrons de la ville au R (type imité par les États voisins) ; plus tard, la ville prit pour armes un *aigle de sable sur champ d'or* ; Cappe et Bode donnent à Goslar des bractéates dont beaucoup appartiennent aux comtes de Falkenstein et Arnstein ; bractéates du XIV^e siècle, avec bustes des saints ; gros de Mathias et pfennigs, XIV^e siècle ; thaler en 1542 ; florins, 1560 ; m. de cuivre, 1707-1764, etc. ; GOSLARI, GOSLARIE.

Hameln. — Droit monétaire de la ville confirmé par le duc Henri en 1279 ; pfennigs depuis le XVI^e siècle, avec le fer de moulin ou anille, armes de la ville, qui est semblable à un H ; premier thaler, en 1544.

Halselünne. — Atelier donné à Sophie d'Oldenbourg-Ravensberg, par le roi Henri, 1224.

Hildesheim. — Les évêques possédaient aussi les ateliers de Mundburg et Weinhausen ; droit à Hildesheim donné par l'empereur Henri à l'évêque Azelin (1053) ; m.

diverses de presque tous les évêques, avec lacune de 1452 à 1598 ; l'évêque Henri engagea à la ville la m. pour la durée de son gouvernement (1333) ; l'évêque Magnus fit de même, en 1428. De 1598 à 1634, l'atelier de Moritzberg fonctionne (Cappe, *Die M. der Stadt und des Bisthums Hildesheim*, 1858). M. de la ville depuis 1417 ; thalers, 1551 à 1772 ; HILDENEZHEIM, HILDENSEM'.

Hohnstein. — Pfennigs des seigneurs, XIV^e siècle ; florins, thalers, etc., jusqu'en 1593.

Hoya. — Atelier des comtes au XIII^e siècle ; m. diverses depuis le XIV^e siècle dans les ateliers de Nienbourg, Hoya et Bassum. Les armes sont *d'or à deux pattes d'ours de sable*.

St-Jacob. — Thalers du duc Frédéric-Ulric de Brunswick-Lunebourg, 1634.

Lauenrode. — Bractéates des comtes, dont l'une porte : MONETA, COMITIS, IN HONOVER.

Lüneburg. — Atelier des ducs de Basse-Saxe, Bernard Ier et II ; la ville acheta de l'emp. Sigismond le droit de frapper des m. d'or (1434) ; m. diverses jusqu'en 1757 ; croix cantonnée de 4 lions ; écu au lion. LVNEBORCH, LVNEBOROE'.

Meppen. — Atelier des abbés de Corbei, concédé en 945, par l'emp. Otton.

Münden. — Thalers d'Eric de Brunswick-Calenberg, avec MANETA, NOVA MVNDENTZIS (1543 pour 1534 ?).

Mundburg. — Deniers de l'évêque de Hildesheim, Bernard.

Neustadt, près *Rübenberge*. — Atelier des comtes de Woelpe, XIII^e siècle.

Nienburg. — M. des comtes de Hoya, avec NIGENBURG.

Nordheim. — Le comte Siegfried de Bomeneburg donna, en 1141, le droit monétaire à Wizelin, abbé de N. ; droit confirmé, en 1164, par le duc Henri de Lion ; on attribue des bractéates à Wizelin. ENORSTOI, VISLIVIEAS, l'abbé assis (*Num. Zeit.*, 1848, 105 ; Schlumberger, pl. VII, 75). Gros et m. diverses de la ville du XV^e siècle jusqu'en 1678.

Osnabrück. — Les plus anciens deniers des évêques sont du XII^e siècle, fabrique barbare ; florins et m. diverses

du xv^e siècle jusqu'en 1766 ; m. de vacances de siège de l'évêché ; les évêques avaient encore un atelier à Widenbrück, M. de cuivre de la ville d'O. de 1570 à 1805 ; OSENBRVGE, OSNABV, etc.

Osterode. — Atelier des ducs de Lunbourg-Celle, transféré à Cellerfeld, en 1601. Osterode frappa au xv^e siècle des gros appelés *koertlinge* et des petites m. d'arg. au xvii^e siècle.

Ostfriesland. — Droit monétaire confirmé aux comtes par Frédéric V, 1464. M. diverses des comtes et princes ; florins de Ulrich, frappés à Norden, depuis 1442 ; ateliers à Emden et Jever. Les comtes prennent sur leurs m. (deniers, florins, thalers, etc.), les titres suivants : CAPITAL'. TRE. NORDENSIS, COIT. F'SIE. OIE, COIEN. PHR', PHRIE. ORIENT'. Ecu à la harpie (aigle à tête humaine couronnée).

(Tergast, *Die M. Ostfriesland's, bis 1466*, Emden, 1883).

COMTES D'OSTFRISE

* 1445. Ulric, VLRIQVS.	* 1599. Enno III.
* 1466. Enno I ^{er} , E'NO.	* 1625. Georges-Christian.
* 1491. Edzard I ^{er} , EDZARD.	* 1665-90. Christine-Charlotte.
* 1528. Enno II, I. ENNO.	* 1665. Christian-Eberhard.
* 1540. Edzard II, Christophe et Jean.	* 1708-34. Georges-Albert.
* 1566. Edzard II et Jean.	
* 1591. Edzard II, seul.	

Otterndorf. — Gros du duc Magnus de Saxe-Lauenbourg, xvi^e siècle.

Peine. — Bractéates des seigneurs de Wolfenbüttel, xiii^e siècle ; gros et *dreier* avec les armes de la ville (*de gu. à deux gerbes d'arg. sur lesquelles saute un loup d'arg.*).

Reinhausen. — Couvent de Bénédictins, auquel Conrad II donna le droit monétaire.

Richenberg. — Atelier de Henri le Cadet de Brunswick, 1530.

Stade. — Deniers de l'emp. Henri III ; l'emp. Conrad II

donna le droit à Becein, arch. de Hambourg et de Brême, d'établir un atelier à S.; droit cédé à la ville, en 1272; les plus anciennes m., du XI^e siècle, portent AGNVS DEI, avec l'image de l'empereur Henri II; gros; thaler, depuis 1616; double thaler de 1686; STADENSIS, écu avec une clef (Bahrfeldt, *Die M. der Stadt Stade*, *Num. Zeitsch.*, 1879, pl. IV-VII). Deniers d'Henri II, comte de Stade (976-1016; *Z. f. N.*, 1886, 237).

Steuerwald. — Atelier du prince-évêque Jobst-Edmond, 1689.

Verden. — Droit monétaire donné à l'évêque Gero par le roi Otton III, 985; peu de m. épiscopales; gros de 1618 à 1620, avec le nom du chapitre; m. de cuivre, 1621.

Wienhausen. — Droit monétaire donné à Azelin, évêque d'Hildesheim, par l'emp. Henri II, 1053.

Woelpe. — Bractéates des comtes avec leurs armoiries: tête de bœuf avec les cornes très rapprochées.

Wunstorf. — M. de bas aloi des ducs de Brunswick-Lünebourg, 1490.

Zellerfeld. — Atelier du duc Henri Julius de Brunswick, 1601-1620.

GRAND-DUCHÉ D'OLDENBOURG

Oldenbourg appartient aux comtes de Rustringen, passa au Danemark en 1667, au grand-duc Paul de Russie en 1773, qui le céda à son cousin Frédéric-Henri de Holstein-Gottorp. L'emp. Joseph II en fit un grand-duché. Petites bractéates du XIV^e siècle, sans lég., portant soit les armes (*D'or à deux fasces de gu.*), soit l'initiale o; tournois, gros, etc.; thalers et florins vers 1535; atelier des comtes de Jever, du roi de Danemark, Frédéric V, 1760. Oldenbourg entra dans la convention monét. allemande en 1846.

Birkenfeld. — Atelier du comte palatin Georges Guillaume (albus et pfennigs).

Jever. — Atelier des seigneurs, au XI^e siècle; m. diverses jusqu'en 1575; atelier des comtes d'Oldenbourg jusqu'en 1667; m. des princes d'Anhalt-Zerbst et des emp.

de Russie, jusqu'en 1799 (Merzdorf, *Die M. und Medailen Jeverlands*, Oldenbourg, 1865).

Kniphausen. — P. de 10, 5 et 2 1/2 thalers en or, de 9 gros en arg., frappées à Saint-Petersbourg, en 1806-07.

Vechte. — Atelier impérial concédé à Sophie d'Oldenbourg par le roi Henri, 1224.

Wildeshausen. — Pfennigs des XIV^e et XV^e siècles, frappés par la prévôté du chapitre de saint Alexandre; deniers du XII^e siècle, avec OTTO.PREPOSITVS. R̄ LVDOLF. EPC (H. Buchenau, *Die M. der Probstei Wildeshausen*, *Z. f. N.*, 1887, 262).

DUCHÉ DE LAUENBOURG

Cette terre passa de la maison d'Ascanie au duché de Saxe. Elle eut des ducs particuliers depuis Jean, fils de l'électeur Albert I^{er}, et fut prise par la Prusse en 1864. M. diverses des maisons de Saxe et de Brunswick.

L'atelier de Otterndorf monnaya aux XVII^e et XVIII^e siècles; florins du Danemark en 1830.

DUCHÉ DE HOLSTEIN

Les ducs de Saxe firent gouverner le Holstein par des comtes. Les Etats élurent pour comte, en 1460, Christian I^{er} d'Oldenbourg, roi de Danemark, qui fit ériger le Holstein en duché (1474). Le H. fut réuni au Danemark en 1773, et à la Prusse en 1864. Les comtes frappèrent m. à Kiel, Oldesloh, Rendsburg, Flensburg, Itzehœe.

En 1475, l'emp. Frédéric III accorda au roi Christian de Danemark, comme duc de Holstein, le droit de frapper des m. d'or. Bractéates et pfennigs du XV^e siècle, avec la feuille d'ortie (V. *Danemark*).

Altona. — Atelier des comtes de Holstein, 1620.

Glückstadt. — Atelier du roi de Danemark, Christian IV, 1620; m. diverses, avec buste du roi, CIVITATIS. GLYCKSTADIENSIS, et la Fortune.

Itzehœe. — Blanc avec CIVITAS.ETSCHHO, trois tours, $\frac{1}{2}$ MONETA.HOLSAGIE, croix.

Kiel. — Bractéates, avec navire et l'ortie de Holstein ; schillings, avec MONETA. KILENSIS, XIV^e siècle ; droit monétaire donné par le comte Jean, en 1318.

Neustadt. — Blanc avec NONETA : NIESTAT, donjon ; au-dessus, la feuille d'ortie, f CIVITAS. HOLTSACIE, croix (*Cat. Thomsen*, 11239).

Oldesloe. — Schillings et p. de 6 kreuzers. avec MONETA. ODESLO, CIVITAS. HOLTZACIE, XIV^e siècle.

Ploen. — Le duc Frédéric-Charles reçut une concession impériale en 1731 ; m. diverses de la branche de Holstein-Ploen.

Ranzau. — Droit monétaire accordé au comte Christian en 1650 ; ducats, thalers, de 1655 à 1668. (A. Meyer, *Die M. und Med. der Herren von Ranzau*, 1882).

Rendsburg. — Schillings du XIV^e siècle, avec CIVITAS. RENSBERG.

Steinbeck. — Atelier du duc Jean-Adolphe de Holstein, 1600-1620.

HOLSTEIN-GLÜCKSBURG

Branche de Holstein, 1622-1779, thalers et ducat. (*Num. Zeit.*, 1859, 144).

HOLSTEIN-SONDERBURG

M. de Jean le Puiné, fils de Christian III de Danemark, et de son fils Alexandre (+ 1627) (*Num. Zeit.*, 1859, 134).

HOLSTEIN-GOTTORP

Branche fondée par Adolphe I^{er} (1533-86), fils de Frédéric de Danemark ; m. diverses frappées pour le Schleswig-Holstein (*Num. Zeit.*, 1859, 95).

HAMBOURG

De 966 à 1065, les arch. reçurent des empereurs le droit de battre m. à Brème, à Stadun, à Winechem, Gerleviswert, à l'abbaye d'Altene. La ville impériale, dont la Hanse remonte au XIII^e siècle, acquit le droit monétaire des ducs de Holstein, en 1325, et frappa des m. diverses avec *MONETA. HAMBVRGENSIS. BENEDICTVS. DEVS*; Sigismond lui permit la frappe des m. d'or, 1435; Hambourg abandonna, en 1572, le type de la Vierge pour ceux de l'aigle et du globe de l'empire; m. de cuivre, de 1574 à 1605. On donne aussi à Hambourg des bractéates du XII^e siècle, avec portail, tours et feuille d'ortie (C. F. Gaedechen, *Hamburg'sche M. und Medaillen*, 1843-54, 1876).

LÜBECK

M. des évêques depuis le XVI^e siècle (*Num. Zeit.*, 1863, 156). La ville entra dans la Hanse avec Hambourg, en 1241; l'emp. Frédéric II lui donna le droit monétaire, 1226: convention avec Hambourg pour la frappe de pfennigs, 1305.

Un titre de 1339 parle de la frappe de *florus aureus de Florencia*; ces florins portent *FLORE. LVVICENSIS*. En 1403 et 1411, conventions avec Wismar, Hambourg, Rostock, Stralsund et Lünebourg, pour la frappe de m. diverses, pfennigs *blancs* (Witten); premier thaler, 1528, dernier ducat en 1801. *LVVICA. LVVICENSIS*, aigle.

BRÈME (Bremen)

Bractéates de l'archevêque Hartwich II (1184-1208); petits gros d'Albert II (1359-95) avec croix et au r^e une clef; florins et 1/2 gros d'Henri et de Jean, 1463-1511; m. diverses de leurs successeurs. — Les rois de Suède ont frappé à Stade diverses m. pour le duché de Brème, 1650-99. La ville eut un atelier impérial; deniers d'Henri II, au

type de Cologne et s.BREMA. Droit monétaire concédé à la ville par l'archev., en 1369, puis par Charles-Quint, 1541 ; m. avec l'aigle de l'empire ; florins du Rhin (1548), ducats, etc.

(Hermann Jungk, *Die Bremischen M.*, Brême, 1875.)

GRAND-DUCHÉ DE MECKLENBOURG

Pays conquis par Henri le Lion, et donné à Pribislav, prince des Wendes, qui fut nommé prince de l'empire en 1170, et commença la maison des grands-ducs. En 1226, il y eut quatre branches : Mecklenbourg, Werle (jusqu'en 1436), Rostock (1314), et Parchim (1270). Frédéric fonda la branche de Schwerin, et Adolphe-Frédéric II celle de Strelitz, maisons grand-ducales depuis 1815.

En 1325, le prince Henri donne le droit monétaire aux villes de Wismar et de Rostock ; confirmation du droit monétaire par l'emp. Charles aux grands ducs Albert et Jean, 1348.

Les m. portent DVCV.MAGNOPOLENSI, DVX.MAGNOP. ou MEGAPO ; tête de taureau.

Florins et doubles schillings, au xv^e siècle ; tournois ; thalers, 1567, etc. En 1622, il y avait cinq ateliers : Boitzenburg, Gadebusch, Gnoien, Rostock et Wismar. De 1713 à 1752, il n'y eut aucune m. pour le Mecklenbourg-Schwerin et le M.-Güstrow. Pendant la guerre de sept ans, l'aloi des m. baissa considérablement. M. diverses.

SCHWERIN. — L'emp. Frédéric donna le droit monétaire à l'évêque Dietrich (1240-47) ; atelier des comtes à Schwerin, depuis le xvii^e siècle ; bractéates incertaines. Les comtes avaient, dans leurs armes, deux oiseaux dont les têtes sont tournées l'une vers l'autre.

Boitzenburg. — Atelier des comtes de Schwerin, xiii^e siècle ; schillings du duc Jean-Albert, 1616.

Doemitz. — Atelier ducal, détruit par le duc de Brunswick-Celle, à cause d'émissions de mauvaises espèces, 1639.

Eutin. — M. de billon de Christian-Auguste, évêque de Lübeck (+ 1726).

Gadebusch. — Atelier ducal, de 1542 à 1622.

Gnoiën. — Denier du XIV^e siècle, GNOGENSIS. Atelier du duc Jean-Albert, depuis 1616.

Grevermühlen. — Doubles schillings et tournois des ducs, depuis le XVII^e siècle.

Güstrow. — Pfennigs et blancs, avec tête de buffle dans un trilobe, et MONETA. GVSTROWE R̄ CIVITAS. DNI. D. WERLE ; m. des ducs de Mecklenbourg, XV^e et XVI^e siècles ; ducats du duc Gustave-Adolphe, 1666, m. diverses. La branche de Güstrow, fondée en 1534, s'éteignit en 1695.

Kroepelin. — Atelier cité par un titre de 1325.

Malchin. — Pfennig d'un seigneur de Werle, avec MONETA. MALCHINEN, et une tête de buffle avec croix entre les cornes.

Marienehe. — Atelier du duc Charles, 1601.

Marlow. — Atelier cité par un titre de 1325.

Parchim. — Atelier des seigneurs de Werle, XIV-XV^e siècles. MONETA. PARCHEM ; R̄ CIVIT. DNI. D. WERLE, tête de taureau. M. divisionnaires de carton, plomb, etc., en 1794.

Ratzeburg. — Ducats, thalers, florins et doubles schillings des évêques des XVI^e et XVII^e siècles.

Ribnitz. — Doubles schillings du duc Albert, 1430,

Rostock. — Le duc Henri vendit la m. à la ville en 1325, avec des restrictions qui furent enlevées par une autre cession du duc Albert, 1361. La ville fit une convention monétaire avec Lübeck, Hambourg, Wismar, Lünebourg et Stralsund (1381, renouvelée en 1403) pour la frappe de pfennigs blancs ; autre convention avec Stralsund et Greifswalde, 1425, pour des *wittenpfennigs*, valant un *sechsling* (1/2 schilling) ; les plus anciennes m. sont des deniers avec tête de bœuf sur écu triangulaire, et RO-SS-RO ; plus tard, l'emblème de la ville est un *griffon* ; florins, ducats, etc., jusqu'en 1855. ROSTOCKE, ROSTOKCEN.

Stargard. — Atelier des ducs. M. avec griffon et STARGARDE ; m. de bas aloi, XV^e siècle.

Sülze et Tessin. — Ateliers cités en 1325.

Warnemunde. — Atelier du duc Henri de Mecklenbourg, 1325.

Wismar. — Atelier depuis le xiii^e siècle; MONETA. WYSMAR, croix, R CIVITAS. MAGNOP, tête de taureau; ducats et m. diverses de la branche de Schwerin; m. de la ville jusqu'en 1854.

Wittenburg. — Atelier des comtes de Schwerin, en 1279, du duc Albert, en 1528.

STRELITZ. — M. diverses de cette branche.

Friedland. — Blanc, avec MONETA. VREDELAN, tête de taureau; R CIVITAS. MAGNOPOL, croix.

Neubrandenburg. — Deniers du duc de Mecklenbourg, 1439, avec MONETA. BRANDEPO et CIVITAS. MAGNOPO.

Neustrelitz. — Atelier du duc Adolphe-Frédéric, 1733.

Schoenberg. — Atelier du duc Christophe de Meckl, comme administrateur de l'évêché de Ratzeburg, 1581.

POMÉRANIE (Pommern)

Cette province fut affranchie du joug de la Pologne en 1227, par Swantopulk. On a des bractéates du duc Sobieslas (1150-87). Les ducs de P. étaient déjà divisés en branches de Stettin et de Wolgast, en 1295; Boleslas XIV réunit les deux fiefs en 1625.

En 1648, la Poméranie fut partagée entre la Suède et le Brandebourg; la Prusse reçut la partie suédoise en 1815.

Bractéates et pfennigs, sous Wratisslas II (1186) et Bogislas I^{er} (1188), frappés à Prenzlau, Demmin, Camin et Stettin. Certaines de ces m. portent des noms de maîtres de m. On attribue aux ducs Wartislav III (+ 1264), et Barnim I^{er}, avec leurs frères Barnim et Wartislav, une pièce avec quatre têtes humaines autour d'une croix (R, deux griffons).

A Barnim I^{er}, seul (1264-1278), appartiennent des m. avec BARNIM ou BARNEM. DVX, portant un buste casqué, une croix, des têtes de griffon. D'autres pièces, avec des têtes de griffon, des tours, le duc, une croix, etc., sont

attribuées à Barnim I^{er} ou à ses fils Bogislav IV (+1305), Barnim II (+ 1295) et Otton I^{er} (+ 1345).

Des bractéates portant des lis, des têtes, des roses, des bannières et le type caractéristique de la tête de griffon, ont été frappées par les villes de Demin, Greifswald, Pasewalk, Pyritz ?, Stettin et Stralsund.

En 1428, les ducs des branches de Stettin et de Wolgast conclurent, pour cinq ans, une alliance monétaire avec les villes de Stettin, Greifswalde, Anclam et Demmin. Les villes devaient frapper des gros de 12 pfennigs, et les ducs des p. de 6 pf. En 1492, on frappa des *vierchen*, des *witten* (2 pfennigs), et des *schillings* (de 4 pf.). Bogislav X fit ensuite frapper des gros, schillings (à 6 au florin), et des florins d'or, par permission du roi Maximilien, en 1498. Au xvii^e siècle, la Poméranie émit une grande quantité de m. de billon.

(Dannenberg, *Pommerns Münzen im Mittelalter*, 1864 ; *Z. f. N.*, 1874, 141 ; 1876, 243 ; 1877, 73, 189).

Anclam (anc. Tanglin). — Fit, en 1395, une alliance avec Stralsund et Greifswalde pour la frappe de gros pfennigs ; m. diverses, pfennigs et schillings, avec les armoiries qui portent un rayon de soleil et MONETA.TANGLYM.

Barth. — Atelier des ducs de Wolgast, xiv^e siècle. DVC-BART.

Cammin. — Atelier des ducs ; oboles des xiv^e et xv^e siècles, avec un lis et MONETA.CAM ; denier de SIFRID (1185-1202) ; deniers muets du xiv^e siècle, avec église.

Coeslin. — Oboles du xiv^e siècle, avec tête de saint Jean-Baptiste, une clef et z ; gros de bas aloi du duc François de Poméranie.

Colberg. — Pfennigs et oboles du xiv^e siècle, avec deux crocs en sautoir.

Damm. — Reçut le droit monétaire au xii^e siècle, oboles ; atelier de Bogislav X, de 1491 à 1513 (DAM.).

Demin. — Droit monétaire en 1276 ; m. de l'alliance, avec un lis (armes de la ville), 1433, DENINENS.

Franzburg. — M. de billon du duc Philippe-Jules, de 1612 à 1615.

Garz. — Reçut des ducs Otto et Barnim, en 1340, le

droit de frapper des pfennigs comme ceux de Stettin ; ils portent une feuille d'ortie, armes de la ville. Bractéates, oboles, schillings depuis 1480, etc. Atelier du duc Bogislas en 1489 (GARCE).

Gollnow. — Oboles du XIV^e siècle, portant deux croisants et quatre étoiles ; bractéates.

Greifenberg. — Droit monétaire accordé par Otton III, en 1464.

Greifswald. — Droit donné par les ducs de frapper des pfennigs, en 1325, 1389 ; schillings et p. de 2 pf. du XIV^e siècle, avec écu portant une fasce sur une couronne ; atelier de Bogislas, 1504-07 (GRIPESWAL, GRIPESWOLT.).

Gützkow. — Atelier des ducs Georges et Barnim, 1524.

Pasewalk. — Bractéate, avec tête de cerf ?

Pyritz. — Atelier des ducs dès 1240. Bractéates, vierchen et oboles de la ville, avec une rose, PI, XIV^e siècle (Concession des ducs Otto et Barnim, 1326).

Rügen. — Ile qui eut des princes particuliers ; on attribue à Jaromar I^{er} et II des bractéates du XIII^e siècle, avec IAROMARE OU IGARO et RVGIAN ; pfennigs du XIV^e siècle, avec RIGE.

Rügenwalde. — Droit monétaire confirmé en 1348 ; atelier de Bogislas, au XVII^e siècle.

Schievelbein. — Atelier des margraves de Brandebourg, au XIV^e siècle ; deniers portant les armes de la ville, aigle au-dessus d'un portail.

Schlave. — A frappé des m. inconnus.

Stargard. — Bractéates, oboles et vierchen des XIV^e et XV^e siècles, avec croix et 2 ou 4 étoiles dans les cantons (STARGARDE).

Stettin. — Atelier de Bogislas I^{er} ; en 1345, le duc Barnim III vendit à la ville le droit monétaire ; oboles, bractéates, schillings, vierchen, avec une tête de griffon ; atelier des ducs, 1499-1524 (DVX. STETIN).

Stolpe. — M. avec les armes de la ville (3 vagues courant l'une sur l'autre) et le griffon de Poméranie, XIV^e siècle.

Stralsund. — Bractéates de Jaromar II, prince de Rügen ; la ville conclut différentes conventions monétaires avec

les autres villes de Poméranie ; m. de billon bas au xvii^e siècle, etc. (MONETA, SVNDENSIS).

Treptow-sur-la-Rega. — Atelier des ducs, au xiii^e siècle ; oboles du xiv^e siècle, avec une feuille de plante aquatique et un griffon.

Ukermunde. — Schillings des ducs de Stettin, xiv^e siècle, avec CIVITAS.YKERMVND.

Usedom. — Atelier des ducs, en 1129 ; reçut le droit monétaire au xiv^e siècle ; oboles et bractéates avec un heaume à panache, sous un portail.

Wolgast. — Oboles du xiv^e siècle, portant un anneau sur une croix ; m. de cuivre de 1550 à 1597, avec WOLGAST ; m. des ducs, schillings, xvi^e siècle, DVC'WOLG.

Wollin. — Deniers ?, oboles du xiv^e siècle ; armes de la ville : un sapin.

BRANDEBOURG

Le B. soumis par Henri l'Oiseleur, en 927, fut donné à Sigefroi, comte de Ringelheim, frère de l'impératrice. Après la maison d'Ascanie, le B. passa dans les m. de Bavière et de Luxembourg. En 1415, l'empereur Sigismond vendit le marquisat et l'électorat à Frédéric, burgrave de Nuremberg, dont les descendants devinrent rois de Prusse (1701). Les plus anciennes m. du B. sont celles des derniers princes vendes Przibislaw-Henri et Jakza ; les bractéates sont d'une meilleure fabrique que les deniers à deux faces. Koepnik et Stendal furent les ateliers des princes qui se partagèrent en deux branches frappant conjointement et séparément (Otton II, Henri et Albert, Otton III et Jean, Otton IV et Conrad). Plus tard, d'autres ateliers comme Berlin, Kyritz, Prenzlau, etc., parurent et sont distingués d'une façon très douteuse par leurs armoiries. Les types les plus communs sont le margrave debout ou assis tenant un drapeau et une épée ou deux drapeaux ; un cavalier ; deux margraves debout ; édifice, etc. Au xiv^e siècle, les margraves frappèrent une grande quantité de pfennigs et au xvi^e siècle, parurent les *florins*, *thalers* et *groschen*. Le prince électeur Jean-Georges introduisit le *ducat* et Joachim I^{er} frappa des

thalers et florins dans les ateliers de Berlin et Francfort. Le Brandebourg n'échappa pas au trouble jeté dans la monnaie, au XVII^e siècle, en Allemagne, par la masse de billon de bas aloi. Frédéric le Grand réforma la m. mais se vit obligé d'émettre de faibles espèces pendant la guerre de 7 ans. De 1759 à 1762, les m. d'Elisabeth I^{re} de Russie portent MONETA. REGNI. PRUSS.

Vers 1772, une grande quantité de *groschen* en cuivre furent frappés en Angleterre, surtout à Birmingham; Une loi monétaire mit de l'ordre dans les m. en 1821 et le Brandebourg prit part à la convention monétaire des Etats du Zollverein à Dresde, 1838.

(A. V. Sallet, *Z. f. N.*, 1880, 249; Dannenberg, 161; Kotelmann, *Z. f. N.*, 1884; E. Bahrfeldt, *Beitraege zur Brandenburgischen Münzkunde*, *Num. Zeitsch.*, 1880-1882; *Das Münzwesen der Mark Brandenburg.*, 1889).

MARGRAVES DE BRANDEBOURG, DEPUIS ROIS DE PRUSSE

- 927. Sigefroi, comte saxon, gendre du roi Henri I^{er}.
- 937. Géron, comte de Stade et de Hartzfeld.
- 965. Thiéri.
- 983. Lothaire, comte de Walbeck.
- 1003. Werner.
- 1010. Bernard, fils de Thiéri.
- 1018. Bernard II.
- 1046. Guillaume.
- 1056. Udon I^{er}, comte de Stade.
- 1082. Henri I^{er}.
- 1087. Udon II.
- 1106. Rodolphe I^{er}, frère des deux précédents.
- 1115. Henri II, fils d'Udon II.
- 1128. Udon III, fils de Rodolphe I^{er}.
- 1130. Conrad de Ploetzk.
- 1134. Albert I^{er}, d'Ascanie.
- * 1127-42. Henri Przibislav, prince de Serbie.
- * 1156-58. Jakza, prétendant, IAKZA. DE. COPNIC.
- * 1170. Otton I^{er}, OTTO.
- * 1184-88. Henri de Gardelegen, HE. CO.
- * 1184-88. Otton II, Henri et Albert.

- *1188-1206. Otton II et Albert II.
- *1192-1220. Albert II, ALBERTE.
- *1220. Jean I^{er} et Otton III,
- 1266. Jean II, fils de Jean I^{er}.
- *1285. Otton IV seul et avec Conrad, OTTO.MARCHIO.
- *1292. Otton V, Albert III et Herman, OTTO,ALHER.
- *1293. Albert III seul, A.
- *1298. Conrad I^{er}.
- 1304. Jean III.
- *1307. Waldemar I^{er}, WOLDEMAR.
- 1319. Waldemar II de Landsberg.
- 1322. Jean IV, son frère.
- *1324. Louis I^{er} de Bavière, LODEVIC.
- *1352. Louis II de Bavière, LODEWICH.
- *1365. Otton VII, OOTT.
- *1373. Charles IV de Bohême, empereur.
- 1378. Wenceslas de Luxembourg, emp.
- 1411. Sigismond de Luxembourg, emp.
- 1415. Frédéric I^{er} de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg.
- *1440. Frédéric II, FREDERICVS.
- *1470. Albert III Achille, ALBT.
- *1486. Jean Ciccero, IOHS.
- *1499. Joachim avec son frère Albert, IOACHI.ET,ALB.
- *1513. Joachim I^{er}, seul, IOAC.P.
- *1535. Joachim II.
- *1571. Jean-Georges.
- *1598. Joachim-Frédéric.
- *1608. Jean-Sigismond, grand maître de l'ordre Teuto-
nique, duc de Prusse.
- *1619. Georges-Guillaume.
- *1640. Frédéric-Guillaume.
- *1688. Frédéric III, premier roi de Prusse en 1701.
- *1713. Frédéric-Guillaume I^{er}.
- *1740. Frédéric IV, et II comme roi de Prusse.
- *1786. Frédéric-Guillaume II.
- *1797. Frédéric-Guillaume III.
- *1840. Frédéric-Guillaume IV.
- *1861. Guillaume-Louis.

Angermünde. — Atelier des margraves, depuis le xv^e siècle.

Baerwalde. — Atelier dès 1353.

Beeskow. — Atelier des comtes de Strelen, en 1314, puis des seigneurs de Biberstein; pfennigs sans R̄ de la ville, en 1621.

Berlin. — V. bâtie au xii^e siècle; atelier des margraves dès 1280; la ville acquit en 1369, de Otton, le droit de battre des pfennigs qui portent le margrave debout et au R̄ les armes de la ville (Ours marchant à dr.) Ce monnayage cessa probablement de 1378 à 1540. A cette date il y eut pendant deux ans une fabrication de bractéates portant comme armes un ours et une aigle. De 1621 à 1666, Berlin frappa des hellers et des pfennigs de billon sans R̄. Ensuite l'atelier seigneurial subsista seul.

Bernau. — Acquit le droit monét. en 1369.

Brandenburg. — Evêché en 949, qui reçut le droit monét. en 1051 (confirmation en 1161); atelier des margraves; la ville reçut le droit de frapper des pfennigs au xiv^e siècle, et conclut une convention monétaire avec Berlin en 1322; au xvii^e siècle, la vieille et la nouvelle ville de B. frappèrent des hellers de cuivre (H. Dannenberg, *M. des Bisthums B.*, *Z. f. N.*, 1875, 154).

Coeln sur la Sprée. — Atelier des margraves dès 1319; droit monét. de la cité en 1369.

Cottbus. — V. qui avait pour armes une tête de bœuf, changé vers 1483 en écrevisse. Bractéate avec tête de bœuf; pfennigs sans R̄ avec écrevisse et s. c. (Stadt Cottbus).

Crossen. — L'ancien duché de Crossen sous la domination de la Pologne, comme la Silésie, passa à la couronne de Bohême, en 1339; atelier des margraves et électeurs; bractéates avec écu parti à une aigle et à un double lis avec c (xvi^e siècle); br. avec croisse.

Cüstrin. — Cédée en 1259 à l'ordre allemand par la Pologne. En 1621-22, m. avec écu parti à une demi-aigle et à un barbeau. Atelier de Jean, 2^e fils de Joachim I^{er}.

Driesen. — Cédée en 1317 par la Pologne; atelier de Jean-Sigismond.

Drossen. — Pfennigs du xiv^e siècle et de 1622, portant une aigle.

Frankfort-sur-l'Oder. — Parmi les 14 villes qui reçurent le droit monét. en 1369. Pfennigs avec un heaume, et au xvi^e siècle avec double écusson, heaume et coq; dessous, F; en 1622, d^e; atelier des électeurs.

Freienwalde. — Droit de 1369; pas de m.

Fürstenwalde. — Droit de 1369; pfennigs avec arbre et aigle et F-W.

Guben. — M. de 1621-22, avec château à trois tours.

Havelberg. — Atelier de Frédéric I^{er} et II.

Koenigsberg en Neumark. — Atelier seigneurial dès le xiv^e siècle; pfennigs du xv^e siècle.

Koepnick. — Atelier sous Jaksa (1156); bractéates avec IAKZA, DE. COPNIC, IAKZA. COPNIC. KNE (*knaes*, prince) ou IAKZA. KES ou sans lég., et le prince en buste ou debout armé.

Kyritz. — Atelier des margraves; pfennigs avec le lis, armes de la ville.

Landsberg sur Warte. — Droit de 1369.

Lebus. — Des pfennigs peuvent être attribués à cet évêché, notamment un avec CONRADI (évêque en 1284).

Luckau. — Atelier seigneurial au xiii^e siècle; reçut en 1382, de Wenceslas de Bohême le droit de frapper des pfennigs et des hellers avec un demi-ours; LVCCANA (*Num. Zeitsch.*, 1884, 505).

Lychen. — Atelier en 1302; produits inconnus.

Mittenwalde. — Droit de 1369; pas de m.

Morin. — Atelier en 1352. Bractéate du xiii^e siècle avec demi-aigle et poisson.

Müncheberg. — Droit de 1369.

Neustadt-Eberswalde. Droit de 1369.

Perleberg sur la Stepenitz. — Pfennigs, bractéates et à deux faces, portant une étoile.

Prenzlau. — Atelier de Bogislav I^{er}, roi de Poméranie (1188), deniers avec BOGISLAVS. REX et PERENNELAVE, autres avec le nom du maître de la M. Gottfried; pfennigs de 1622 avec les armes de la ville (Aigle avec heaume sur la tête).

Rathenow sur l'Havel. — Atelier des électeurs.

Alt-Ruppin. — Château et atelier des comtes de Lindow.

Neu-Ruppin. — Heller uniface avec aigle en chapeyron et n. r., xvi^e siècle.

Schwedt. — Atelier des margraves au xiv^e siècle.

Sommerfeld. — Droit de frapper des hellers donné par le roi Wenceslas en 1411, confirmé par Ladislas, en 1454.

Sorau. — Aux burgraves de Dewin puis en 1280 aux seigneurs de Pak, puis à la Saxe en 1490. M. de 1621-22.

Spandow. — Droit de 1369. Deniers avec les armes (heaume sous un château à trois tours).

Sparr. — Les comtes reçurent de l'emp. Léopold le droit monétaire en 1670.

Spremburg (en 1397 et 1411), *Strassburg* (en 1433), *Straussberg* et *Wrietzen* (en 1369) reçurent le droit monétaire.

Zossen. — Atelier des comtes de Torgau.

PRUSSE (Preussen)

Vers 1210, le duc Conrad de Massovie ayant appelé à son aide contre les Prussiens l'ordre Teutonique, celui-ci s'empara du pays après une guerre de 53 ans. En 1454, quelques villes se donnèrent à la Pologne qui eut quelques années après toute la Prusse orientale et accorda le droit monétaire à plusieurs cités. Cette partie de la Prusse releva de la Pologne jusqu'en 1657. Quant aux chevaliers teutoniques (d'abord chev. de Saint-George, puis de Sainte-Marie), ils conservèrent la Prusse jusqu'en 1531, époque à laquelle elle passa dans la famille du dernier grand maître de l'ordre. La plupart des chevaliers se retirèrent à Marienthal en Franconie. Aucune m. ne paraît antérieure à celles des grands maîtres de l'ordre Teutonique, pfennigs bractéates portant l'écu de l'ordre ou une simple croix. Le grand maître Winrich (1351-1382) introduisit, à l'imitation de la Pologne, les gros de 16 pfennigs. En 1410, Ulrich de Jungingen reçut de Sigismond de Hongrie la permission de frapper des florins d'or. Les

m. baissèrent ensuite d'aloi presque continuellement. Albert de Brandebourg date ses groschen depuis 1513 et frappe des ducats et des divisions du thaler. Ses successeurs é mirent un grand nombre de m. diverses.

(Vossberg. *Geschichte der preussischen Münzen*, Berlin, 1843; J. Bender, *Beit. z. Gesch. des preussischen Geld- und Münzwesens*, 1878).

GRANDS MAÎTRES DE L'ORDRE TEUTONIQUE

1195. Henri Walbot.	*1351. Winric de Kniprode.
1200. Othon de Kerpen.	*1382. Conrad I ^{er} .
1206. Hermann Bart.	1390. Conrad II.
1210. Hermann de Salza.	*1393. Conrad de Jungingen.
1239. Conrad, marquis de Thuringe.	1407. Ulric de Jungingen.
1253. Poppon d'Osterna.	*1410. Henri de Plauen.
1257. Hanno de Sangerhausen.	*1413. Herman Gans,
1274. Hartman.	*1414. Michel de Sternberg.
1284. Bouchard.	*1422. Paul Russdorf.
1290. Conrad de Feuchtwangen.	1441. Conrad d'Erlichshausen.
1303. Sigefroi de Feuchtwangen.	1450. Louis d'Erlichshausen.
1311. Charles Beffart.	*1467. Henri III.
1324. Werner de Orseln.	*1470. Henri IV de Richtenberg.
1331. Louis, duc de Brunswick.	*1477. Martin de Wetzhausen.
1335. Dietrich d'Altenburg.	*1489. Jean de Tiefen.
1342. Ludolf de Weitzau.	*1498. Frédéric, duc de Saxe.
1345. Henri de Dusemer.	*1512. Albert, marquis de Brandebourg, premier duc de Prusse.

Culm. — Atelier des ducs de Massovie, puis des grands maîtres.

Danzig. — Schillings et ducats de l'ordre avec n ; de 1453 à 1525, schillings à bas titre de la ville avec l'aigle couronnée de Pologne ; depuis 1530, ducats, thalers, florins et m. diverses jusqu'au retour à la Prusse (1793), et de 1801 à 1813 ; GEDANENS, DANCZE.

Dirschau. — Avait reçu le droit monétaire du duc de Poméranie, Sambor II, 1260.

Elbing. — Reçut du grand maître en 1246 le droit de frapper des pfennigs comme ceux de Culm ; schillings et pfennigs bractéates avec les armes de la ville (deux croix de l'ordre) depuis 1454 ; m. diverses, ELVI, ELBINK.

Koenigsberg. — Atelier principal des grands maîtres ; sous les rois de Prusse, l'atelier marquait ses m. d'un E ; fermé en 1798.

Malborg. — Pièce de 3 gros de Sigismond III de Pologne, avec M sous les armes, 1601.

Marienburg. — Atelier de l'ordre, schillings avec M, 1393-1407 ; m. polonaises diverses, de 1584 à 1601, quelques-unes avec M.

Memel. — Bractéates avec croissant et croix ?

Oliva. — Schillings de 1671 ?

Samland. — Monnaya au XIII^e siècle.

Schlochau. — Bractéates avec tête de bouc.

Thorn. — Atelier de l'ordre, dès le XIII^e siècle ; le grand maître Paul donna à la ville, en 1436, le monnayage de l'ordre, moyennant la moitié des bénéfices ; schillings avec t et l'écu de l'ordre ; autres avec MONETA. DVCATVS. PRVCIE, sous la domination polonaise, après 1454 ; le roi permit ensuite de frapper de nouveaux schillings avec la double croix des Jagellons et l'aigle ducale de Prusse ; m. diverses de 1630 à 1765. THORVNENSIS.

PROVINCE DE POSEN

Bromberg (en polonais, *Bydgosz*). — Atelier de Sigismond III ; thalers de 1650 avec BIDGOSTIENS.

Fraustadt (en polonais, *Wschowa*). — M. diverses des XVI^e et XVII^e siècles avec les armes : croix patriarcale entre deux anneaux. Atelier de Stanislas Jagellon, 1386-1434. (D^r Kirmis, *Berliner Münz-Blaetter*, n^o 56, 1885).

Gnesen. — Les archevêques reçurent en 1284 le droit de monnayer à Znin. Bractéates avec ADALBERTVS ? M. de Boleslas I^{er} de Pologne, avec GNEZDVN.

Kroeben. — Atelier en 1231.

Lissa. — Atelier des rois de Pologne.

Posen. — Atelier polonais, xv^e siècle; Ladislas de Pologne accorda à l'évêque de Posen, André, le droit de monnayer à Slupce (1314).

Znin. — V. Gnesen.

PROVINCE DE SAXE (Sachsen)

A. Cercle de Magdebourg

Alsteben. — Bractéates avec les armes des seigneurs, lion et trois roses, xiii^e siècle.

Armstein. — Bractéates variées, avec l'aigle éployé des seigneurs; avec le nom de Walther et ARNSTEDE (1148-1168).

Aschersleben. — Les ducs d'Anhalt y frappèrent au xiii^e siècle (*Comes de Aschersleve*).

Barby. — Les comtes frappèrent des m. diverses depuis 1611 (J. et A. Erbstein, *Die letzten M. der Graffschaft Barby*, *Z. für Museologie u. Antiquitätenkunde*, 1879).

Croppenstaedt. — Atelier des comtes de Blankenburg, xiii^e siècle.

Falkenstein. — Bractéates du xii^e siècle, dont une avec le nom du comte Burckhard, BURHART; autre avec Adam, Eve et le serpent.

Frosa. — Atelier au xi^e siècle.

Gardelegen. — Atelier des margraves de Brandebourg, au xiv^e siècle, la ville reçut le droit de frapper des pfennigs en 1427.

Giebichenstein. — Les archevêques de Magdebourg y frappèrent probablement au xi^e siècle.

Hakeborn. — Pfennigs uniface des seigneurs, xv^e siècle.

Halberstadt. — Gros et demi-bractéates des évêques; en 1363, l'évêque Louis abandonna le droit monétaire à la ville et au chapitre; pfennigs du xv^e siècle, avec la tête

de Saint Etienne ; billon du xvii^e siècle ; bractéates de l'avoué, xii^e siècle.

Halle. — Bractéates du xii^e siècle, avec MONETA, HALLENSIS, et Saint Maurice ; hellers uniface de cuivre, avec croissant et étoile, 1621. En 1428, l'archevêque Gunther céda, pour 9 ans, à la ville, le droit de monnayer ; convention analogue en 1487.

Magdeburg. — M. royale dès 941 ; demi-bractéates sous l'archevêque Adelgot, et série continue de bractéates depuis Conrad jusqu'à Eric ; confirmation du droit monétaire aux archevêques, par Otton IV, en 1209 ; au xiv^e siècle, les bractéates font place à de petits pfennigs grossiers que chacun s'arroe le droit de frapper. En 1460, convention de l'évêque avec la commune pour la frappe de nouveaux pfennigs ; groschen, thaler, etc. Les bractéates portent un buste avec ST. MAVRICIVS, monument et MAGDEBURG, etc.

Oschersleben. — Atelier mon. des évêques d'Halberstadt, xiv^e siècle.

Osterburg. — En 1369, le margrave Otto, de Brandebourg, vendit le droit monétaire à la ville.

Osterwick. — Atelier des évêques d'Halberstadt, depuis le xiii^e siècle.

Quedlinburg. — Abbaye de femmes fondée en 928, à laquelle Otton III donna le droit monétaire en 994 ; bractéates du xii^e au xiv^e siècle, sur lesquelles on voit l'abbesse assise ou debout, tenant un lis, un livre, etc. ; gros, ducats et m. de cuivre diverses. En 1451 et 1454, concessions temporaires à la commune. QVITVELL, QVDELLEBV, QVIDELGEBVR, QVEDELNBV. QVIDELIGE, QVIDELOEBVR, QWEDLEBGENSSIS, etc. (Cappe, *Beschreibung der M. des Stifts Q.*, 1851 ; Ad. Düning, *Münzgeschichte des. Stifts Q.*, 1886).

Reinstein. — Comté séparé de celui de Blankenburg, en 1246 ; bractéates du xiii^e siècle, portant un bois de cerf ; m. diverses du xvi^e siècle.

Salzwedel. — Atelier des margraves de Brandebourg ; la ville reçut, en 1370, 1530, 1537 et 1621, la permission de battre de menues m., dont les plus communes sont

les pfennigs du xv^e siècle (armes : *demi-aigle et clef*).

Schoenebeck. — Atelier monét. au xv^e siècle.

Seehausen. — Deniers portant trois feuilles (?). Le margrave de Brandebourg, Otto, vendit à la ville, en 1369, le droit de frapper des pfennigs.

Seligenstadt. — Atelier probable des évêques.

Stassfurt. — Abbaye qui avait droit de monnayage.

Stendal. — Atelier du Brandebourg, xii^e siècle ; m. d'Albert et deniers du xiii^e siècle, avec *STANDI* et une croix ; la ville fut autorisée, en 1351, à battre des pfennigs, et acquit le droit monétaire en 1369 (armes : demi-aigle et 4 rosaces).

Tangermünde. — Le margrave de Brandebourg vendit, en 1369, à la ville, le droit de frapper des pfennigs.

Ursleben. — Atelier cité en 1051.

Wegeleben. — Atelier des comtes d'Anhalt ; droit monétaire dans cette ville confirmé en 1359, aux évêques d'Halberstadt.

Werben. — Droit de frapper des pfennigs vendu à la ville en 1369.

Wernigerode. — Comtes de 1300 à 1430 ; bractéates du xiii^e siècle, avec *WERNIGEROD* et donjon (G. A. de Mühlverstedt, *Zur Münskunde der Grafen von W.*, *Z. des Harzvereins für Gesch. und Alterthumskunde*, xii, 1879).

Wolmirstaedt. — Florins d'or d'Auguste, évêque de Magdebourg, en 1675.

B. Cercle de Mersebourg

Palatinat de Saxe. — En 1247, le Palatinat vint dans la maison de Misnie (*Meissen*), qui frappa des m. à légendes inintelligibles, portant le comte palatin à cheval, avec un étendard.

Arteln. — Frappa des pfennigs vers 1382 ; atelier des comtes de Mansfeld, 1621.

Beichlinengen. — Les comtes y frappèrent des m. dont on ne connaît pas de spécimens certains.

Belgern. — Atelier des comtes de Wettin, au xiii^e siècle.

Bibra. — Couvent qui monnaya au xiv^e siècle.

Bornstaedt. — Comté réuni à la Saxe en 1290 ; bractéates et deniers, avec BRENE et BWENEN ; pièces de 3 pfennigs, avec B au R̄.

Cocleda. — Atelier des comtes de Kaefernburg, puis des comtes de Beichlingen, en 1259 ; monnayage commun de ces comtes et de l'abbé de Hersfeld.

Eckartsberga. — Atelier des landgraves de Thuringe, au XIII^e siècle.

Eilenburg. — Bractéates des comtes du XIII^e siècle, des margraves de Misnie, avec ILEBORGENSIS ; m. de cuivre de 1622, avec E (Mülverstedt, *Ueber das Münzwesen der Herren von Iieburg*, 1875).

Eisleben. — Atelier impérial donné, en 1045, au comte de Mansfeld ; grandes bractéates du XIII^e siècle ; pfennigs des XV^e et XVI^e siècles, avec ISLE et les armes (heaume avec deux ailes d'aigle).

Freiburg. — Bractéate, avec seigneur assis, tenant un écu à une croix de saint André.

Heringen. — Pfennigs de la ville, vers 1382.

Herzberg. — Atelier des comtes de Brene, 1254.

Hettstaedt. — Atelier des comtes de Mansfeld, XV^e siècle.

Kelbra. — Atelier des comtes de Beichlingen, XIII^e siècle ; la ville frappa des pfennigs depuis 1382 ; pf. uniface avec veau couronné et LS (armes de la ville).

Landsberg. — Atelier des margraves de Misnie au XIV^e siècle ; pfennigs de 1444, avec LAND.

Liebenwerda. — Groschen du XVII^e siècle, avec L-w.

Mansfeld. — Bractéates, avec le comte à cheval, tenant un étendard ou une épée, et le *losange*, armes des Mansfeld ; bractéate de la fin du XIII^e siècle, avec lion couronné et MANSF. ; thalers depuis 1521 ; florins, 1597 ; gros, depuis 1516, avec saint Georges.

(J. et A. Erbstein, *Zur Mittelalterlichen Münzgesch. der Grafen von M.*, 1876 ; *Z. f. N.*, 1883, 95 ; Th. Stenzel, *Beitr. zur Mansfeldischen Münzkunde*, 1878.)

Memleben. — Droit monétaire donné en 994 à un couvent de bénédictins.

Merseburg. — Droit monétaire donné aux évêques en 973, et confirmé en 1004 ; bractéates portant Saint

Laurent ; B., avec une tête d'évêque et MERSEB ; m. en 1622, avec MB et un coq.

Mühlberg. — Atelier des évêques de Misnie, XIII^e siècle.

Naumburg. — Petites m. épiscopales du XI^e siècle ; bractéates depuis 1126, avec l'évêque assis, puis debout, tenant une crosse, une clef, un livre, un calice ; pfennigs, bractéates avec crosses ou clef et épée en sautoir, avec NVWENB ou NVEMB ; groschen et m. de cuivre du XVII^e siècle, avec N ou NN.

Nebra. — M. citée en 1323.

Querfurt. — Bractéates, avec tête couronnée et QVERVO, ou le comte à cheval ; petits pfennigs, avec un heaume et QVERNF, XIV^e siècle.

Rabenswalde. — Bractéates du XIV^e siècle, avec des corbeaux, armes parlantes (*Num. Zeit.*, 1859, 97).

Rennstedt. — Atelier des comtes de Stolberg, XVII^e siècle

Sangerhausen. — Atelier des landgraves de Thuringe, XIII^e siècle ; gros de 1399 et de 1621, avec s.s-h.

Schraphau. — Atelier des comtes de Mansfeld ; thalers et m. diverses, avec s, XVI^e siècle.

Skeuditz. — M. citée en 1271.

Stolberg. — Pfennigs unifaces, avec tête de cerf et STOL ou STALB, vers 1384 ; les comtes reçurent de l'électeur Frédéric II, en 1467, le droit de frapper des pf. unifaces qui portent des truites, armes des Wernigerode et STALB ; autres m. avec donjon et porte ouverte (armes de la ville) ; thalers depuis 1544 ; albus, 3 kreuzers et 3 batzens, etc.

Torgau. — Atelier des comtes de Wettin ; bractéates du comte Ulrich, avec COMES.OLRICVS.DE.TVRGOWE, jusqu'à 1206.

Wettin. — Bractéates, avec OVDALRICVS, et le comte, armé, debout. V. Torgau.

Weissenfels. — Atelier des margraves de Misnie, XII^e siècle ; pfennig bractéate du XV^e siècle, avec tête de maure et WISNFELS.

Wiehe. — Les comtes de Rabenswalde y avait un atelier monétaire où ils frappèrent des bractéates avec deux ou 4 corbeaux.

Wittenberg. — Atelier des électeurs de Saxe; en 1350, la ville monnayait; pfennigs avec deux couronnes et WITTENBERG, vers 1458; d'autres postérieurs, avec l'écu aux épées et w.

Zeitz. — Atelier des évêques de Naumburg, aux ^{xiii}e et ^{xiv}e siècles; bractéates avec M.CICENSIS (types de Naumburg); autres de Dietrich II, avec EPISCOPVS.CICENSIS.

C. Cercle d'Erfurt

Thüringen. — Bractéates depuis Louis (1130), avec le landgrave à cheval, avec étendard, épée et bouclier; l'atelier de la Thuringe était Eisenach; d'autres m. ont été frappées à Mühlhausen et Erfurt. A la mort d'Henri Raspe, la Thuringe passa dans la maison de Misnie et n'eut plus de monnaies particulières.

Bleicherode. — Frappa des pfennigs vers 1382.

Clettenberg. — Comtes particuliers; puis aux comtes de Honstein (armes: un cerf).

Elbrich. — Atelier des comtes de Honstein, en 1233; fit, en 1382, une convention avec les villes de Nordhausen, Stolberg, Heringen, Kelbra, Artern et Bleicherode pour la frappe de pfennigs; pf. unifaces, depuis 1340, avec heaume et ELRI, et pf. de cuivre du ^{xvii}e siècle, avec l'*échiquier* de Honstein et E-L, 1621-22.

Erfurt. — Deniers des archevêques de Mayence. ^{xii}e siècle; grandes bractéates, depuis 1291; plus petites br., avec buste de Saint Martin et armes de la ville (une roue); cession, par l'archevêque Gerlach, à la ville, du droit monétaire, en 1354; bractéates avec les armes de la ville jusqu'aux premiers gros, en 1468; pfennigs et hellers avec la roue et ϵ ; thalers depuis 1548, florins, etc.

Heiligenstadt. — Aux archevêques de Mayence; bractéates du ^{xiii}e siècle; gros et pfennigs, bractéates du ^{xiv}e siècle; en 1464, gros semblables à ceux de Saxe.

Lipprechtrode. — Atelier du duc de Brunswick, 1621.

Lohra. — Pfennigs, avec LOH-RA, ^{xvii}e siècle.

Mühlberg. — Florins de l'archevêque de Mayence, 1371-73.

Mühlhausen. — Atelier royal du XIII^e siècle ; belles bractéates de Frédéric I^{er} (1155-90), avec FRIDERICVS IMPERATOR MVLEHVSIGENSIS DENARIVS, et l'empereur à cheval ; type conservé par les princes suivants jusqu'au landgrave Hermann de Thuringe, qui reçut cette ville en 1198 ; m. diverses, avec les armes de M. (aigle de l'empire et le *mühleisen*, anille ou fer de moulin) ; pfennigs, 1483 ; gros, 1525 ; hellers, 1534 ; thalers, 1574, etc.

Nordhausen. — Abbaye de femmes qui reçut le droit monétaire, en 962 ; bractéates du XII^e siècle, avec le nom de Saint Eustache et une croix ; bractéates sous Frédéric et Henri VI, avec deux figures couronnées ; br. des comtes de Honstein, avec le cerf, en 1342 ; la ville fit alliance avec d'autres cités pour la frappe de pfennigs, en 1382, et reçut du duc Guillaume permission pour en battre, 1448 ; thalers, 1556 ; north, north.

Ringleben. — Atelier du duc Jean-Ernest, 1621.

Salza. — Ateliers des comtes au XIII^e siècle ; ces seigneurs vendirent la ville par moitié à l'archevêque de Mayence et au margrave de Misnie, 1347 ; bractéates avec la roue de Mayence ; bractéate avec le heaume de Misnie et SLACZA (Erbstein, *Münzgeschichtliches über Langensalza*, Dresde, 1878).

Schleusingen. — Pfennigs de la comtesse Mechtilde vers 1406, avec les armes de Baden et celles d'Henneberg ; au XVI^e siècle, pf. avec les armes de Würzburg et de Henneberg, et H. D (*Henneberger Dreier*) ; thalers, florins ; groschen, distingués par un s des autres espèces de l'électorat.

Thamsbrück. — Atelier cité au XIII^e siècle.

Treffurt. — Atelier des seigneurs au XIII^e siècle ; partagé entre le margrave de Misnie et le prince de Hesse, en 1327.

Vargula. — Bractéates du XIII^e siècle, avec le seigneur assis, tenant l'écu à ses armes (bandé de quatre).

Weissensee. — Bractéates du XIII^e siècle, avec WIZZENSE, WISSENSSE et les armes de la ville (deux poissons,

étoile, lis, et divers signes); pour répandre davantage les m., on en frappa avec la légende WIZZENSEE et les armes des villes et seigneurs voisins (xiv^e siècle); la ville fit alliance avec d'autres cités, en 1381, pour frapper des pfennigs.

SILÉSIE (Schlesien)

Après la mort de Boleslas Chrobry, la Silésie, que se disputèrent la Pologne et la Bohême, vint entre les mains de son fils aîné Wladislas II (1138). Elle se sépara de la Pologne en 1163 et fut divisée en haute et basse Silésie vers 1179. En 1355, elle passa à la Bohême et vint avec cette province entre les mains de Frédéric d'Autriche, en 1526. Les m. de la Silésie, d'abord d'une assez bonne fabrique, sont des deniers d'argent qui offrent des types assez variés : guerrier à mi-corps au-dessus d'une muraille; tête de Saint Jean-Baptiste; aigle; une ou deux têtes, un ou deux bustes sous des arcades, au-dessus d'un mur; figure assise; dégénérescences des types précédents. Les principales légendes sont : BOLEZLAVS, BOL, etc.; BOL, ANA; BOL, VAR (on n'est pas fixé sur la signification de VAR et de ANA); DVX. BO; B. DVX; DVX VRATIZ; DVX. HEINRICVS; SCS IOHS BAPTISTA, IO. BA, etc.; CARITAS; IVSTICIA; MILOST. Quelques-unes de ces p. peuvent être données à Boleslas IV et à Henri I^{er}; VRATIZ serait pour *Vratislavia*, Breslau. Certaines des m. dégénérées ont pu être frappées par les évêques de Breslau et des bractées sans légende peuvent appartenir aussi bien à la Pologne qu'à la Silésie.

En 1361, Boleslas I^{er} (Bolko) vendit le droit de battre m. à Schweidnitz aux cités suivantes : Schweidnitz, Striegau, Reichenbach, Nimsch, Hain, Landshut, Freiburg, Jauer, Loewenberg, Hirschberg, Goldberg, Bunzlau, Greifenberg et Shoenau (Dewerdeck, *Silesia Numismatica*, 1711; Tagmann, *Ueber das Münzwesen Schlesiens...*, 1855; Bⁿ de Saurma-Jeltsch, *Schlesische M. u. Medaillen*, 1883; F. Friedensburg, *Schlesiens M. u. Münzwesen*, 1886).

Bernstatt. — Atelier du duc d'Oels, xvii^e siècle.

Breslau. — Atelier des ducs, 1204-xiv^e siècle; groschen et 1/2 gr. de Mathias, roi de Hongrie, 1470; deniers et hellers des évêques des xiv^e et xv^e siècles, VRATY; bractées du xiii^e siècle avec la tête de Saint Jean-Baptiste; Charles IV accorda à la ville en 1660 le droit de battre des m. d'or comme celles de Prague; hellers avec le lion de Bohême et l'aigle de Breslau ou la tête de Saint Jean et w.

Brieg. — Les ducs y avaient le droit de monnayer qui leur fut confirmé par le roi Ladislas en 1505.

Frankenberg. — Atelier au xiii^e siècle.

Frankenstein. — Atelier des ducs de Münsterberg, transféré en 1507 à Reichenstein.

Freistadt. — Frappa des pfennigs et des hellers au xv^e siècle.

Friedeberg. — Le duc Bolke acheta cette ville en 1361 avec le droit d'y frapper des m. d'or et d'arg. L'atelier était à Schweidnitz.

Glatz. — Comté en 1462; Jodoc, margrave de Moravie, y frappa en 1378 des pfennigs avec r et c.o (*Gla-censis obutus*). Le roi Ladislas y émit des hellers de billon. 1454; le comte Ulrich de Hardeck, des hellers unifaces, 1507; atelier du duc de Bavière, en 1546, et de l'emp. Ferdinand.

Glogau. — Deniers du duc Henri III, 1300, H. DVX. GLOGOVIE; m. du duc Sigismond et de l'emp. Ferdinand; la ville, divisée en deux parties au xiv^e siècle, frappa des hellers avec la vierge et c; p. de 3 et 24 kreuzers, vers 1621.

Goerlitz. — Jean de Bohême, Charles IV et Sigismond, donnèrent à la ville des droits monétaires. M. diverses; 3 hellers et pfennigs, 1621.

Goldberg. — Le duc Georges-Rodolphe donna à la ville, le droit de frapper des pfennigs unifaces (avec c. b et aigle planant sur trois montagnes).

Herrnstadt. — Billon de 3 kreuzers en 1622.

Jauer. — Alliance monétaire avec le roi Ladislas et avec d'autres villes de Silésie en 1511.

Klein-Glogau. — Hellers du xv^e siècle.

Kreuzberg. — P. de 24 kreuzers du duc Jean Christian, en 1621.

Lausitz. — Bractéates des margraves Otto et Conrad de Brandebourg, avec MARCHIONES LUSATIAE. Sous la domination de Bohême (1317-1623), groschen de 1620. Thalers, florins, etc., de l'électeur Georges II de Saxe, en 1666-67.

Liegnitz. — Atelier des ducs, dès 1264 (LEGNICENSIS) ; du roi Ladislas. La ville acquit le droit monétaire en 1425-29, et frappa des pfennigs le droit monétaire en 1425-29, et frappa des pfennigs avec les deux clefs en sautoir de la ville, l'aigle de Silésie et le buste de Saint Pierre ; hellers bractéates avec L, 1622.

Loewenberg. — Boleslaus II y avait un atelier en 1261 ; la ville acquit en 1327 le droit de frapper des pfennigs, et en 1361, des m. d'or et d'arg. pendant dix ans ; pfennig du xiv^e siècle avec tête de lion couronné et croix fleurdélinée ; hellers du xv^e siècle et 3 pfennigs de cuivre, 1621-22.

Lüben. — Hellers de 1423 avec l'aigle de Silésie et au \hat{N} les armes de la ville (partie inférieure d'une aigle avec la Vierge et l'enfant au-dessus).

Münsterberg. — Atelier des ducs, m. diverses ; hellers de la cité, avec M, une tour, et l'aigle de Silésie, xv^e siècle.

Namslau. — On a attribué à cette ville des hellers avec W et une couronne (Dewerdeck).

Neisse. — Hellers du xv^e siècle, avec l'aigle de Silésie et le lis de la ville ; bractéates à un lis (*Z. f. N.*, 1882, 252).

Nickolsdorf. — Atelier où Wenceslas, duc de Liegnitz, frappa des florins avant 1351.

Oels. — Droit monétaire des ducs d'Oels confirmé par Jean de Bohême et Ladislas II ; m. diverses.

Ohlau. — Deniers du xiv^e siècle et hellers du xv^e siècle, avec le coq de la ville (et une anguille sur les hellers) ; p. de 24 kreuzers en 1621-22.

Oppeln. — M. des ducs Boleslas I^{er}, II et III avec l'aigle de Silésie, un heaume empanaché et IVVENVM. BOLKONVM. Pfennig de la cité avec demi-croix au-dessus d'une demi-aigle.

Ratibor. — Pfennigs du xv^e siècle avec une demi-roue et un demi-aigle. R̄ un heaume avec deux cornes de buffle, etc. (C. RETIBOR).

Reichenbach. — Le duc Boleslas lui donna en 1351 et 1361 le droit de battre m. à Schweidnitz.

Reichenstein. — Ducats et m. d'arg. des seigneurs de Rosenberg et des ducs de Liegnitz-Brieg, depuis 1581, REICHSTEIN.

Rosenberg. — V. Reichenstein.

Sagan. — Pfennigs avec s et aigle; atelier en 1628, sous le duc Wallenstein.

Schweidnitz. — On ne connaît pas de m. de ses ducs, mais des bractéates de la cité avec un sanglier ou une tête de sanglier, xiv^e et xv^e siècles; acheta en 1361, du duc Boleslas, avec d'autres villes de Silésie, le droit de frapper des m. d'or et d'arg.; gros de Prague, en 1371 et 1385; hellers en 1399, gros de Pologne, en 1514; petits groschens du xv^e siècle et m. de billon, etc. (SWEINIG ou SWIENI).

Striegau. — Groschen et 24 kreuzers de 1621 avec épée et clef en sautoir.

Trachenberg. — M. du comte Franz, 1738.

Trebnitz. — M. de l'abbaye avec main et T. A., ou aigle avec z et TREBNI, xiii^e siècle.

Wartenberg. — Atelier des ducs d'Oels; pfennig de Conrad III († 1451).

Wohlau. — Pfennig du xiv^e siècle avec la tête de bœuf, armes de la ville, et w. v (Wulavia); pièce de 24 kreuzers de 1621-22.

ARMORIAL DE DIVERSES MAISONS D'ALLEMAGNE (1)

ALTENBOURG

D'or au lion dragonné de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur.

(1) Les armoiries formant les types les plus fréquents des m. allemandes, nous avons pensé que cet armorial pourrait aider au classement des monnaies.

ANHALT

Parti de 2 coupé de 2; au 1^{er}, *d'arg. à un ours de sable, accolé, couronné d'or, grimpant sur un pan de muraille de gu., à la porte d'or*; au 2^e, *d'or à cinq fasces de sable*, pour le comté de Ballenstaedt; au 3^e, *échiqueté d'arg. et de sable*, Ascanie; au 4^e, *écartelé d'or et de gu.*, seigneurie de Waldersee; au 5^e, *écu sur le tout, d'arg. à une demi-aigle de gu.*, pour l'électorat de Brandebourg que la maison d'Anhalt perdit en 1322; au 6^e, *d'azur à deux barres d'or*, comté de Warmsdorf; au 7^e, *d'azur à l'aigle d'arg. membrée d'or*, comté de Mechlingen; au 8^e, *de gu. plein*, pour les droits de régale; au 9^e, comme au 1^{er}, sauf que l'ours n'est pas couronné, seigneurie de Bernburg.

ANHOLT (Comté)

De gu. à une colonne d'arg., base et chapiteau d'or.

ARENBERG (Duché)

De gu. à trois fleurs de néflier à cinq feuilles d'or.

AUTRICHE

De gu. à la fasce d'arg. La maison d'A. porte: *D'or écartelé*; le 1^{er} quartier, *contre-écartelé*; au 1^{er}, de Hongrie, au 2^e, de Bohême, au 3^e, de Dalmatie parti de Croatie, au 4^e, d'Esclavonie; sur le tout, d'Autriche. Le 2^e grand quartier, d'Aragon parti de Sicile; sur le tout, *d'or au lion de gu.* pour Habsbourg, origine de la maison d'Autriche. Le 3^e grand quartier, *contre-écartelé*: au 1^{er}, de Brabant, au 2^e, *d'or à trois lions léopardés de sable, l'un sur l'autre*, pour la Souabe; au 3^e, *d'azur à trois tours jointes par des murs d'arg. surmontés de deux mains du même, au chef d'or chargé de l'aigle de l'empire*, pour le marquisat d'Anvers; au 4^e, de Flandre; sur le tout de Bour-

gogne ancien. Le 4^e grand quartier, contre-écartelé au 1^{er} de Naples ; au 2^e de Jérusalem ; au 3^e, *d'or à l'aigle éployée de sable*, pour la Lombardie ; au 4^e, de Milan. — Depuis l'avènement à l'empire de la maison de Lorraine, les armes sont parties de Lorraine et d'Autriche.

BADEN-BADEN et BADEN-DURLACH (Margraviat)

Parti de deux, coupé de deux : au 1^{er}, *échiqueté de gu. et d'arg.*, pour le bas comté de Spanheim ; au 2^e, *d'arg. à une rose de gu., coupé d'or* ; au 3^e, *au sanglier de sable sur une terrasse de sinople*, comté d'Eberstein ; au 4^e, *d'arg. au lion de gu. couronné d'or*, landgraviat de Brisgau ; au 5^e, *de gu. au pal d'or chargé de trois chevrons de sable*, Badenweiler ; au 6^e, qui tient lieu d'écu sur le tout, *d'or à la bande de gu.*, margraviat de Baden ; au 7^e, *d'azur au demi-vol d'arg. en fasce chargé d'un croissant d'or*, Usenberg ; au 8^e, *d'or au lion issant de gu. coupé, fascé, ondé d'azur et d'arg.*, Roeteln ; au 9^e, *d'or à la fasce de gu.*, Lahr, *parti d'or au lion de sable couronné d'or*, Mühlberg ; au 10^e, *échiqueté d'azur et d'or*, haut comté de Spanheim.

BAVIÈRE

Ecartelé : aux 1^{er} et 4^e, *fuselé en bande d'arg. et d'azur*, duché de Bavière ; aux 2^e et 3^e, *de sable au lion d'or couronné, armé et lampassé de gu.*, palatinat du Rhin ; sur le tout, *de gu., au globe impérial d'or*, pour la dignité du grand maître d'hôtel de l'empire.

BENTHEIM-BENTHEIM

De gu. à 19 besants d'or, posés, 4, 4, 4, 4 et 3.

BERG

D'or au lion contourné de gu., lampassé d'azur.

BOHÈME

Écartelé : au 1^{er}, *de gueules au lion d'arg., la queue fourchue et passée en double sautoir*, Bohême ; au 2^e, *d'or, à l'aigle de sable, couronnée d'or, chargée en cœur d'un croissant d'arg., surchargé d'une croix de gu.*, Silésie ; au 3^e, *d'azur à l'aigle échiquetée d'arg. et de gu.*, margraviat de Moravie ; au 4^e, *d'azur à la muraille d'or, maçonnée de sable, parti d'arg. au bœuf de gu., ventré d'arg.*, margraviats de haute et basse Lusace.

BRANDEBOURG-PRUSSE

Coupé de quatre : le 1^{er} coupé, parti de six : au 1^{er}, de Berg ; au 2^e, de Juliers ; au 3^e, *d'arg. à l'aigle de sable accolée d'une couronne d'or, les ailes chargées d'un petit anneau du même*, duché de Prusse ; au 4^e, *d'arg., à l'aigle de gu. chargée d'un demi-cercle d'or*, marquisat de Brandebourg ; au 5^e, *de gu. coupé d'arg. à la bordure du même*, Magdebourg ; au 6^e, de Clèves ; au 7^e, *d'or au lion de gu., à la bordure componée de gu. et d'arg.*, pour le burgraviat. — Le 2^e coupé, parti de trois : au 1^{er} *d'arg. au griffon couronné et contourné de sable*, Poméranie ; au 2^e, *d'azur au griffon contourné d'or*, duché de Stettin ; au 3^e, *d'or au griffon de sable*, duché de Cassovie ; au 4^e, *d'or au griffon fascé de gu. et de sinople*, Vandalie. — Le 3^e coupé, parti de six : au 1^{er}, la Marck ; au 2^e, parti *d'or et de gu.*, Halberstadt ; au 3^e, *d'arg., surmonté d'une croisette de même*, Crossen en Silésie ; au 4^e, *d'arg. au griffon contourné, fascé d'or et de sinople*, Stargard ; au 5^e, *d'arg. à l'aigle de sable*, Schwiebus en Silésie ; au 6^e, *de gu. à deux clefs d'arg. en sautoir, les anneaux en bas*, Minden ; au 7^e, *d'or à trois chevrons de gu.*, Ravensberg. — Le 4^e coupé, parti aussi de six : au 1^{er}, *écartelé d'arg. et de sable*, comté de Zollern ; au 2^e, *de gu. au lion issant et couronné d'or, coupé d'un échiqueté d'arg. et d'azur*, Usedom ; au 3^e, *de gu. au grif-*

fon mariné d'arg., contourné, Wolgast ; au 4^e, de gu. à la croix ancrée d'arg., Camin ; au 5^e, d'or au griffon de sable ailé d'arg., Barth ; au 6^e, d'arg. à deux bâtons passés en sautoir alaisés d'azur, cantonnés de quatre étoiles du même, Gützkow ; au 7^e, de gu. à l'aigle d'arg., comté de Ruppin ; à la champagne de gu. pour le droit de régale ; sur le tout, d'azur au sceptre d'or, électorat de Brandebourg.

BRUNSWICK (Duché)

De gu. à deux léopards d'or l'un sur l'autre.

BRUNSWICK-BEVERN

D'arg. à trois rencontres de bœuf de sable, tour: d'or

CLÈVÈS

De gu. à une escarboucle d'or et un écusson d'arg. en abîme, br. sur le tout.

ERBACH (Comté)

Écartelé : aux 1 et 4, coupé de gu. sur arg. à trois étoiles (Erbach) ; aux 2 et 3, d'arg. à deux fasces de gu. (comté de Breuberg).

RÜGGÈR (Comté)

Écartelé : parti, aux 1 et 4, d'azur à la fleur de lis d'or ; d'arg. à la fleur de lis d'azur ; au 2, d'arg. à une reine mauresque habillée de sable, tenant une mitre de gu. (Kirchberg) ; au 3, d'azur à trois cornets enroulés l'un sur l'autre d'arg. (Weissenhöf).

FÜRSTENBERG

D'or à l'aigle de gu. becquée membrée d'azur (armes propres à la famille), à la bordure ondulée d'azur et d'arg., (armoiries de Blumen-Eck); l'aigle chargée en cœur d'un écu écartelé, aux 1^{er} et 4^e, de gu. à la bannière d'arg., comté de Werdenberg; aux 2^e et 3^e, d'arg. à la bande vivrée de sable, comté de Heiligenberg.

HANAU

Ecartelé: aux 1 et 4, c.-éc., d'or à 3 chevrons de gu. (Hanau) et fascé d'or et de gu. de 8 pièces (Rheineck); aux 2 et 3, de gu. à un écu coupé d'arg. sur gu., côtoyé de trois feuilles d'ortie et d'arg. alternant avec 3 épis (Schäumburg). Sur le tout, d'azur au lion burelé d'arg. et de gu., cour: d'or (Hesse).

HANOVRE (Electorat)

Parti de deux, coupé de cinq: au 1^{er}, de gu. à deux léopards d'or l'un sur l'autre, duché de Brunswick; au 2^e, de Saxe ancien; au 3^e, d'or semé de cœurs de gu. au lion d'azur, duché de Luinebourg; au 4^e, d'azur au lion contourné d'arg., comté d'Eberstein; le 5^e, l'écu sur le tout; le 6^e, de gu. au lion d'or à la bordure composée d'arg. et d'azur; comté de Hambourg; le 7^e, d'azur au lion d'arg., et au-dessous pour 8^e quartier, d'arg. à l'aigle éployé d'azur, comté de Diepholz; le 9^e, l'écu sur le tout; au 10^e, de gu. au lion d'or, et au-dessous pour le 11^e, d'or à trois fascés de gu., comté de Lauterberg; au 12^e, d'arg. au cerf de sable, comté de Clettenberg; au 13^e, d'arg., à deux pattes d'ours adossées, mises en pal; coupé, fascé de gu. et d'arg.; recoupé gironné d'arg. et d'azur, comtés de Hoyé et de Brüchäusen; au 14^e, échiqueté d'arg. et de gu., comté de Hohnstein; la pointe de l'écu; à une perche de bois de cerf de gu., chevillée de quatre cors, posée

en fasce, parti d'arg. à la perche de bois de cerf de sable chevillée de quatre cors, posée en fasce, comtés de Reinstein et de Blankenburg. Sur le tout, de gu. à une couronne impériale d'or, pour la dignité d'architrésorier de l'empire.

HATZFELDT

Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à une anille de sa.; aux 2 et 3, d'arg. à trois roses de gu., bardées de sinople (Waldenburg).

HESSE (Landgraviat)

Parti d'un, coupé de deux : au 1^{er}, d'arg. à la croix de Lorraine, pattée de gu.; principauté de Hirschfeld; au 2^e, coupé de sable et d'or, le premier chargé d'une étoile d'or, comté de Ziegenhein; au 3^e, d'or au léopard lionné de gu., armé et couronné d'azur, comté de Katzenelnbogen; au 4^e, de gu. à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre, comté de Dietz; au 5^e, coupé de sable et d'or, le 1^{er} chargé de deux étoiles d'or; comté de Nidda; au 6^e, de Holstein, pour le comté de Schauenbourg; sur le tout, d'azur au lion burelé d'arg. et de gu. de huit pièces, couronné d'or, landgraviat de Hesse.

HOHENLOHE - WALDENBOURG, SCHILLINGSFURT,
KIRCHBERG, etc.

D'arg. à deux léopards de sable, etc.

HOHENZOLLERN-HECHINGEN et SIGMARINGEN

Ec. : aux 1 et 4, d'or au lion de sa., cour. de gu.; au 2, c.-éc. de sable et d'arg.; au 3, d'azur à un cerf sur une terrasse de sinople.

HOLSTEIN-SCHLESWIG-GOTTORP

De gu. à trois feuilles d'ortie d'arg., chargées d'un petit écusson coupé d'arg. et de gu., parti de Ditmarsen, reparti de Stormarn (voy. les armes du roi de Danemark).

HOHNSTEIN OU HONSTEIN

Echiq. d'arg. et de ou. de 12 points.

ISENBURG (Principauté)

D'arg. à deux fasces de sable; sur le tout, d'azur au lion d'or.

JULIERS

D'or au lion de sable, armé et lampassé de gu.

LANDSBERG (Barons de Westphalie et Saxe)

D'or à la fasce de gu. frettée d'arg.

LEUCHTENBERG (Landgraviat)

Parti d'un, coupé de deux : 1, 4, 5, d'arg.; 2, 3 et 6, d'azur ou d'arg. à la fasce d'azur.

LIECHTENSTEIN (Ducs de Troppau)

Ecartelé: au 1, d'or à l'aigle de sable (Silésie); au 2 de Saxe; au 3, parti de gu. et d'arg. (Troppau); au 4, d'or à une harpie de sable (Rittberg). Sur le tout, coupé d'or sur gu. (Liechtenstein).

LINANGE; LEYNINGEN; WESTERBOURG
et GRINSTADT (Comté)

Éc.: aux 1 et 4, d'azur à trois aigles d'arg.; aux 2 et 3, d'arg. au lion de sable; à une escarboucle sur le lion (Dagsburg); sur le tout, de gu. à la croix d'arg. (Aspremont).

LIPPE (Comté)

Aux 1 et 4 d'arg. à la rose de gu. boutonée d'or (Lippe); aux 2 et 3, de gu. à une hirondelle soutenue d'une étoile d'or (Schwalenberg).

MANSFELD

Ecartelé: aux 1^{er} et 4^e, c.-éc. de gu. à trois fasces d'arg., Duernfort; 2^e et 3^e, d'arg. à six losanges de gu. trois et trois, Mansfeld; au 2^e, de sable à l'aigle d'arg. couronnée, membrée et becquée d'or; Heldringen; au 3^e, d'azur au lion d'or lampassé de gu., à la cotice échiquetée d'arg. et de gu.

MAGDEBOURG (Duché)

De gu. coupé d'arg. à la bordure de même.

MARCK

Éc.: aux 1 et 4, d'or à la fasce échiquetée d'arg. et de gu. de 3 tirés; aux 2 et 3, d'arg. à 3 roses de gu.

MECKLEMBOURG (Duché)

Parti d'un, coupé de deux: au 1^{er}, d'or à la rencontre de buffe de sable couronné de gu., accornée et bouclée d'arg., Mecklenbourg; au 2^e, d'azur au griffon d'or, principauté de Wendès; au 3^e, d'azur au griffon d'or, coupé de sinople, à la bordure d'arg., principauté de

Schwerin, jadis évêché ; au 4^e, de gu. à la croix pattée d'arg., principauté de Ratzeburg, jadis évêché ; au 5^e, de gu. à un bras d'arg. mouvant d'un nuage à senestre, tenant en ses doigts un anneau d'or, comté de Schwerin ; au 6^e, de Rostock ; sur le tout, coupé de gu. et d'or, Stargard.

MISNIE (Märgrävlät)

D'or au lion de sable.

MONTFORT (Comté)

D'arg. au gonfanon de gu.

MOEMPELGARD OU MONTBÉLIARD

De gu. à deux bars d'or.

NASSAU (Anciens comtes de)

D'azur semé de billettes d'or, au lion brochant sur le tout.

ETTINGEN-SPIELBERG et WALLERSTEIN

Vairé de gu. et d'or, de 4 tires, ch. en cœur d'un écusson d'azur, au sautoir d'arg. brochant sur le tout.

OLDENBOURG (Duché)

D'or à l'écusson d'azur chargé d'un écusson d'arg. ; au sautoir de gu. brochant sur le tout, ou d'azur à un cerf naissant d'arg. ; coupé de gu.

ÖSTFRISE (Cirksenà, comtes d')

De sa, à une harpie d'or, cantonnée de 4 étoiles d'or.

PALATINAT (Electorat)

Parti de trois, coupé d'un : au 1^{er}, *de sable au lion d'or couronné, lampassé et armé de gu.*, palatinat du Rhin, repart de Bavière ; au 2^e, de Juliers ; au 3^e, de Clèves ; au 4^e, de Berg ; au 5^e, *d'arg. au lion d'azur couronné d'or*, comté de Veldenz ; au 6^e, de la Marck ; au 7^e, de Ravensberg ; au 8^e, *d'or à la fasce de sable*, principauté de Mers ; sur le tout, *de gu. à la couronne impériale*, pour la dignité de grand trésorier de l'empire.

REUSS (Silésie)

Parti au 1^{er}, *de sable au lion d'or, soutenu d'un rocher de trois coupeaux au nat. et tenant un épi de riz* ; au 2^e, *de gu. à une fleur de lis d'arg.*

SALM-SALM et KYRBURG

De gu. à deux saumons adossés d'arg. ; de gu. à 3 lions d'or (Kyrburg).

SAXE

Parti de deux, coupé de sept : le parti du milieu coupé de huit ; au 1^{er}, *d'or au lion passant, couronné et fascé d'arg. et de gu.*, landgraviat de Thuringe ; au 2^e, *fascé d'or et de sable de huit pièces au crancelin de sinople brochant sur le tout en bande*, Saxe moderne, parti de *gu.*, au cheval gai, contourné et effaré d'argent, haute Saxe, pour le duché de Saxe ; au 3^e, margraviat de Misnie ; au 4^e, Juliers ; au 5^e, duché de Clèves ; au 6^e, *d'or au lion contourné de gu.*, lampassé d'azur, duché de Berg ; au 7^e, *d'azur à l'aigle couronnée d'or*, pour la principauté d'Angrie ; au 8^e, l'écu sur le tout ; au 9^e, *d'arg. à trois bouteilles de gu.*, principauté de Westphalie ; au 10^e, *d'azur à l'aigle couronné d'or*, palatinat de Saxe ; au 11^e, l'écu sur le tout ; au 12^e, *de sable à l'aigle d'or*, palatinat de Thuringe ; au 13^e, *d'arg. au bœuf de gu.*

ventré d'or, marquisat de haute Lusace ; au 14^e, *d'azur à un mur d'or maçonné de sable*, margraviat de basse Lusace ; au 15^e, *d'or à deux pals d'azur* ; au 16^e, *d'azur au lion passant, contourné et coupé d'or et d'arg.*, Pleissen ; au 17^e, *d'or, semé de cœurs de gu. au lion passant de sable*, comté d'Orlamünde ; au 18^e, *de gu. à une demi-aigle d'arg., parti d'arg. à quatre fasces de gu.*, burgraviat de Magdebourg ; au 19^e, *d'arg. à trois cornes de cerf-volant de gu.*, comté de Brena ; au 20^e, *d'arg. à une rose de gu. boutonnée d'or, ornée de quelques feuilles de sinople*, burgraviat d'Altenburg ; au 21^e, *d'arg. à trois fasces d'azur*, comté d'Eisenberg ; au 22^e, *d'or à trois chevrons de gu.*, Ravensberg ; au 23^e, *d'or à la fasce échiquetée d'arg. et de gu.*, la Marck ; au 24^e, *de gu. plein*, pour les droits de régale ; au 25^e, *d'or à une poule de sable crétée et barbée de gu., montée sur un tertre de sinople, parti de gu. à deux bars d'or cantonnés de quatre roses de même*, l'un pour Henneberg, l'autre pour Barby. Sur le tout, *coupé de sable et d'arg. à deux épées de gu. en sautoir, les pointes hautes*, pour la charge de grand maréchal et électeur de l'empire. — Les ducs de Saxe des différentes branches portent les mêmes armes que l'électeur avec quelques variations dans la disposition des partitions. Les ducs de Saxe-Weimar ajoutent les quartiers suivants : *de sable au léopard rampant et contourné d'or*, comté de Sayn ; *d'arg. à deux pals de sable*, Witgenstein ; *de gu. au château donjonné de deux tourelles d'arg.*, Hambourg ; *de sable à la barre d'arg., chargée de trois têtes de cochon de sable*, Freisburg ; — Les ducs de Saxe-Gotha ajoutent ceux-ci : *de gu. à une colonne d'arg. couronnée d'or*, seigneurie de Roemhild, et *d'azur au lion rampant d'arg.*, Tonna en Gleichen.

SCHAUENBURG (Holstein)

Ec. : aux 1 et 4, *à une étoile de gu.* ; aux 2 et 3, *d'arg. à la fasce de gu. chargée de 3 pals d'or* ; sur le tout, *de gu. à un écusson triangulaire d'arg., acc. de 3 clous alternant avec 3 feuilles d'ortie*.

SCHÖENBURG-WALDENBURG (Saxe)

Bandé d'arg. et de gu. de 4 pièces.

SCHWARZBURG

D'azur au lion d'or couronné de même.

SCHWARZBURG-SONDERSHAUSEN, S.-RUDOLSTADT

Ecartelé : aux 1 et 2, d'or à l'aigle de sable (Arnstadt); aux 2 et 3, d'arg. à une ramure de cerf de gu. (Sondershausen).

SCHWARZENBERG

Ecartelé: au 1^{er}, pale d'argent et d'azur de huit pièces; au 2^e, édipe endenté d'arg. et de gu.; au 3^e, d'arg. au tison de sable mis en bande et allumé de gu. (Brandis); au 4^e, d'or au corbeau de sable colleté d'arg., empiétant une tête de Maure du même et lui arrachant les yeux: Sur le tout; parti: au 1^{er}, de gu. à la tour crénelée d'arg. sur une colline à 3 coupeaux de sable; au 2^e, d'azur à trois gerbes d'or, 2 et 1:

SIGMARIINGEN

Ecartelé: aux 1 et 4, d'arg. contre-écartelé de sable; aux 2 et 3, d'azur au cerf au naturel sur une colline à trois coupeaux d'or; sur le tout, de gu. à deux sceptres d'or en sautoir.

STOLBERG (Comté)

D'arg. à 2 truites accostées de gu. (Wernigatode), au chef d'or chargé d'un cerf passant de sable (Stolberg); etc.

VELDENZ

D'arg. au lion d'azur, couronné d'or.

WALDECK-PYRMONT

D'or à une étoile de sable (Waldeck); d'arg. à la croix ancrée de gu. (Pyrmont).

WERTHEIM

Écart. : aux 1 et 4, d'azur à 3 roses d'or; aux 2 et 3, d'arg. à 2 fasces de gu. (Bräuberg).

WINDISCHGRÄTZ

Écartelé : aux 1^{er} et 4^e, de gu. à une tête et col de loup d'arg.; celle du premier contournée; au 2^e, de sable à trois besants; deux d'arg., le senestre d'or; au 3^e; de sable au chevron d'arg.; sur le tout, de gu. au gonfanon d'arg. écartelé d'arg. à la bande de sable; sur le tout du tout, de gu. à une arête de poisson posée en bande d'or.

WURTEMBERG

Écartelé : au 1^{er}, fuselé en bande d'or et de sable; duché de Teck; au 2^e, d'azur à la bannière d'or chargée de l'aigle impériale posée en bande, pour la dignité de porte-étendard de l'empire; au 3^e, de gu. à deux truites d'or adossées et mises en pal, comté de Montbéliard; au 4^e, d'or au buste d'un vieillard au naturel, vêtu de gu.; couvert d'un bonnet de fil. embrassé d'arg., seigneurie de Heidenheim; sur le tout, d'or à trois perches de bois de cerf de sable en fasces; duché de Wurtemberg.

EMPIRE D'AUTRICHE

Charlemagne réunit à son empire les anciens pays de Norique et de Pannonie supérieure, après en avoir chassé les Avars, et leur donna le nom d'*Austria* ou Marche orientale (799). En 928, pour arrêter les Hongrois, Henri l'Oiseleur créa le margraviat d'Autriche qu'Otton II donna à Léopold de Babenberg (ou Bamberg), dont les descendants prirent le titre de ducs (1156). Cette famille s'étant éteinte en 1246, l'Autriche vint en la possession de l'emp. Frédéric II puis en celles d'Ottokar, roi de Bohême (1251) et de Rodolphe de Habsbourg. Ce dernier donna le duché d'Autriche à son fils Albert dont les descendants prirent le titre d'archiducs, en 1453. A cette époque, la Styrie, la Carniole, l'Alsace et la Souabe faisaient partie de l'Autriche qui acquit les Pays-Bas, par le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne (1477). En 1521, Charles-Quint partagea avec son frère ses immenses possessions; Ferdinand conserva l'archiduché d'Autriche avec ses dépendances auxquelles il ajouta la Bohême, la Hongrie, la Moravie, la Silésie et la Lusace. Le traité de Westphalie enleva à l'Autriche l'Alsace et la Lusace (1648), mais la Transylvanie et la Croatie furent acquises. Les traités d'Utrecht et de Rastadt (1713-14) donnèrent à l'Autriche Mantoue, Naples et la Sardaigne, la Sicile qu'elle échangea contre Parme, Plaisance et Guastalla (1735). En 1745, François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, fut reconnu empereur. L'Autriche perdit la Silésie dans la guerre de 7 ans et gagna la Galicie, la Lodomerie et Cra-

covie dans les partages de la Pologne. En 1806, François II renonça au titre d'emp. d'Allemagne. Les traités de 1815 donnèrent à l'Autriche la Lombardie (perdue en 1859) et la Vénétie (perdue en 1866).

Les m. des ducs d'Autriche sont des demi-bractéates du XII^e siècle, aux types suivants : aigle dans une rosace ; tête de chien ; oiseau ; édifice à deux tours ; évêque avec crosse et croix ; pentagramme ; croix dans un quadrilobe ; croix fleuronées, recroisetées ; étoiles ; fleur à six feuilles, etc. Les types sont presque toujours dans un entourage de lobes, chargés de lis, de fleurs, etc. Au commencement du XIII^e siècle, paraissent des deniers qui sont muets comme les m. précédentes : Buste de profil ; figure debout tenant une épée ; aigle ; lion passant avec un étendard ; buste couronné tenant un faucon et un sceptre ; figure assise de face ; buste de face avec un chapeau ; buste couronné dans une fenêtre ; tête de cerf avec de grands bois ; cavalier au galop avec étendard ; oiseau à long cou ; têtes à cheveux longs ou bouclés ; deux têtes opposées ; tête de face couronnée entre deux branches croisées ; aigle à tête humaine couronnée, aux ailes déployées avec l'écu d'Autriche sur la poitrine ; lion debout avec l'écu d'Autriche ; étoile ; rosace ; tour crénelée, accostée de deux écus d'Autriche ; cinq fleurs formant pentagone ; grande feuille, etc. Beaucoup de ces pièces ont le r très mal marqué.

On donne à Frédéric II un denier avec + IMP'ATOR , r accosté d'un anneaulet ; R aigle couronnée. A Ottokar et à Rodolphe sont attribués des pfennigs avec l'écusson d'Autriche surmonté d'une croix ou d'un lis et appuyé contre deux lions debout. D'autres, avec bustes de face ou de profil, portent OTAKER (Luschin, *Num. Zeitsch.*, 1884, 77, 461). Le florin d'or au type de Florence paraît sous Albert II. D'Albert IV à Ladislas, on trouve de petits deniers (avec des bustes, un lion, l'écu d'Autriche, le duc debout, buste et aigle sur une muraille, etc.) portant les initiales des ducs. Avec Albert VI, les m. commencent à porter des légendes plus explicites, et sous Frédéric III, des dates. On a aussi des noms d'ateliers :

Enns (D. ÆNSIS), Linz (LINCENS), Graetz (GROSSVS IN GRECZANO); Neustadt (NOVÆ CIVIT):

Les titres portés sont ARCDX, ARCHIDVX AVSTRIÆ, STIRIE. CARINTH. TIROLIS (sous Maximilien), ILLVSTRIS. ARCHIDVX; DVX. BVRGVNDIE, COMES. TIROL, COMES. GORICIE, etc. Les types sont : un écu parti à une aigle et à deux pals ; quatre écussons en croix ; une double aigle éployée ; deux écus sous un troisième qui coupe la légende ; croix avec écu de Habsbourg au centre, etc. Sur les m. de Frédéric III figure la devise célèbre de ce prince : A, E, I, O, V, qu'on a interprétée par *Aquila Ejus Juste Omnia Vincit* ou *Austriae Est Imperare Orbi Universo*. On trouve sur une médaille de Charles-Quint : *Aquila Electa Juste Omnia Vincit*. Les m. sont des grôs, des thalers et divisions, des florins et ducats.

Sous Maximilien II, Rodolphe II et Mathias, les ateliers monétaires en Autriche sont : Vienne ; Prague, Kutteneberg, Joachimsthal, Budweis, Breslau ; Kremnitz, Kaschau (c. c), Halle, Nagy-Bania, désignés par leurs initiales. Les maîtres des m. mettent leur marque sur les espèces. Depuis 1856, les ateliers sont désignés par des lettres : A ; Vienne ; B, Kremnitz ; C, Prague ; D, Graetz ; E, Karlsburg ; F, Hall en Tyrol ; G, Nagybanjã en Hongrie. La chambre des monnaies de Guinzburg marquait d'un H.

Jusqu'en 1858, on comptait en *florins* de 60 kreuzers (2 fr. 59). Depuis cette époque, on compte en florins *valleur autrichienne* à 100 *neukreuzers* (2 f. 4691) : Les m. actuelles de l'empire d'Autriche sont : en *or*, le *quadruple ducat* (47 fr. 42) ; le *ducat* (*ad legem imperii*) ; les p. de 8 et de 4 florins valant 20 et 10 francs, portant la valeur indiquée en florins et en francs ; elles ont cours en France. En *arg.*, les p. de 1 et 2 florins ; en *billon*, le 1/4 de florin et les p. de 10 et 20 kreuzers. La m. fiduciaire est représentée par des coupures de 1,000, 500 et 100 florins, émises par la *Banque nationale d'Autriche*. De plus, l'Etat a émis, depuis la crise de 1866, des papiers-monnaies, *Staatsnoten* de 50, 5 et 1 florins.

Les thalers de Marie Thérèse, portant son nom et la date 1780, ont continué à être frappés pour le commerce

du Levant, où on les appelle *talaris*. On s'en servit dans la guerre d'Abyssinie en 1867 et sur les côtes Ashanties en 1873 (*Num. Zeitsch.*, Vienne, 1875, Ernst).

MARQUIS, DUCS ET ARCHIDUCS D'AUTRICHE

928. Léopold, issu des ducs de Souabie, marquis.
 983. Albert I^{er} et Henri I^{er}, frères.
 Léopold II.
 1040. Léopold III.
 1044. Albert II.
 1056. Ernest.
 1075. Léopold IV.
 1096. Léopold V.
 1136. Henri II, premier duc d'Autriche.
 1177. Léopold VI, frère du précédent.
 1194. Léopold VII.
 *1246. Frédéric II. F.
 *1251. Ottokar, roi de Bohême en 1253.
 *1273. Rodolphe I^{er} de Habsbourg, depuis empereur.
 1308. Albert, duc d'Autriche et de Styrie, empereur.
 Frédéric.
 *1330. Albert II, frère du précédent. DVX, ALBERTVS.
 1358. Albert III.
 *1395. Albert IV et Guillaume. W-A.
 *1404. Albert V; empereur.
 *1404-10. Ernest; ERN.
 *1406-39. Frédéric IV; F.
 *1406-11. Léopold IV et Albert V, L-A.
 *1411. Albert V (emp. 1438-39). ALB.
 *1453. Ladislas, roi de Hongrie, L-R.
 *1457-63. Albert VI. ALBERTVS. ARCHIDVX. AVSTRIE.
 *1458. Frédéric III (emp. 1452). FRID. RO. IMP.
 *1493-1519. Maximilien. MAXIMILIANVS, etc.

EMPEREURS D'AUTRICHE

- *1806. François I^{er}.
 *1835. Ferdinand I^{er}, abdique en 1848.
 *1848. François-Joseph I^{er}.

St-André. — Deniers des ducs de Carinthie, s. AN-DEAETI, lion (xiii^e siècle).

Aquileja. — Louis II, en 856, accorda le droit monétaire au patriarche Theudimar et Conrad fit de même pour Poppo, en 1028. Les deniers du xiii^e siècle avec FRIACENSIS (un évêque debout et au R le couronnement d'un temple avec deux tours) peuvent avoir été frappés par les évêques de Salzbourg. Le patriarche Geoffroi II introduit la légende AQVILEGIA.P. et place les quatre premières lettres de son nom sur le livre tenu par l'évêque. Sous Volker, l'aigle remplace le temple (CIVITAS.AQVILEGIA). Les autres types sont le buste de la Vierge, deux figures debout, un lis, une croix potencée, une croix cant. de deux clefs et de deux tours, deux sceptres fleurdelisés en sautoir; Saint Hermagoras, la Vierge et l'enfant, lion, écus armoriés. On a des m. de Geoffroi à Louis de Teck; Gaston della Torre n'en frappa point. Les m. sont des deniers, oboles, *piccoli* et *bagattini* (Alb. Puschi, *l'At. monét. des Patriarches d'Aquilée*, Ann. Soc. fr. de Num., 1887-88 (en Italien, Trieste, 1884).

PATRIARCHES D'AQUILÉE

884. Frédéric.	1118. Richard.
897. Léon.	1130. Pelegrin.
909. Ursus.	1162. Voldaric II.
932. Lupo II.	*1184. Gotifred. GOTI.
941. Engelfred.	*1199. Pelegrin II. PILL.
961. Jodald.	*1204. Volker. VOLFKER.P.
996. Jean.	*1218. Bertold. BERTOLDVS.P.
1016. Poppo.	*1251. Grégoire de Montelengo.
1044. Evrard.	*1272. Raimond de la Tour.
1049. Gosobaud.	*1299. Pierre de Gerra.
1065. Ravonger.	*1301. Othobon de Razzis.
1068. Singifred.	1317. Gastone della Torre.
1077. Henri.	*1319. Paganus.
1084. Frédéric.	
1086. Voldaric I ^{er} .	

*1335. Bertrand de Saint-Genest.	*1381. Philippe d'Alençon, cardinal.
*1350. Nicolas.	*1387. Jean de Moravie.
*1356. Louis.	*1394. Antonio Gaetano.
*1365. Marquard de Randeck.	*1402. Antonio II Panciera.
	*1412-37. Louis, duc de Teck.

Auersperg. — Weichard, devenu prince en 1653, frappa m. ainsi que ses successeurs Henri (+ 1783) et Guillaume (+ 1822); ducats et thalers (*Num. Zeit.*, 1862, 167).

Beraun. — Atelier de Bohême.

Bilitz. — Gros du prince Frédéric Casimir, avec *gsos*. BILICENSIS, 1539.

Brixen. — Conrad II donna à l'évêque Poppo le droit monétaire, qui fut confirmé par Frédéric, en 1179; m. du XII^e siècle, avec buste mitré et l'agneau; m. du duc Bernard de Carinthie, portant au *ŕ* l'agneau (armes de l'évêché). Charles IV donna à Barnabé, vicomte de Milan, le droit de frapper m. à Brixen; m. diverses depuis l'évêque Charles (1613), jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Buchheim. — M. des comtes de Schoenborn-B., de 1640 à 1652.

Budweis. — Atelier de 1569 à 1612.

Cilly. — En 1436, l'emp. Sigismond fit prince de l'empire le comte Frédéric, et lui donna le droit monétaire (armes : *d'arg. à deux fasces de gu.*, pour Suneck; *d'azur à trois étoiles d'or*, pour Cilly) (*Num. Zeitsch.*, 1878, 364). M. des comtes d'Hardegg-Glatz, branche de la maison de Cilly, qui reçut le droit monétaire en 1507, COM. IN. HARDECC. GLOTZ. ET. IN. MACHLAND (*Wiener Jahrbücher der Litteratur*, t. III, 39).

Dietrichstein. — Maison divisée, au XVI^e siècle, en lignées de Weichselstaett et Hollenburg. Sigismond-Louis, comte de W., reçut, de Ferdinand III, le droit monétaire et frappa des ducats, thalers et m. de billon. M. d'or et d'arg. du prince Ferdinand de la branche de Nikolsburg.

Eger. — Sigismond donna le droit monétaire à la ville, en 1420; confirmé en 1444 et 1506. Bractéates avec EGER, et écu à une demi-aigle.

Eggenberg. — La maison, devenue princière en 1623, reçut le droit monétaire ; thalers de 1625 ; gros, ducats, etc., jusqu'en 1636 ; DVX. CRVMLOV. PRIN. AB. ECCHENBERG (*Num. Zeitsch.*, 1879, 284 ; 1888, 183).

Enns. — Atelier du duc Otakar VI, en 1591 ; de Rodolphe de Habsbourg et de Léopold VII ; pfennigs du xv^e siècle, avec MONETA. NOVA. EN OU ENSIENS, avec cinq alouettes ou aigles.

Eule. — Charles VI fit frapper des ducats avec le produit des mines d'or, qui portait une chouette (Eule) comme armes parlantes, de 1712 à 1715, et qui eurent une grande renommée.

Felixdorf. — Assignats de 5 et 10 kreuzers, 1849.

Formbach. — L'emp. Lothaire confirma le droit monétaire à l'abbaye, 1136.

Freystadt. — Gros du grand-duc Albert VI, avec MONETA. NOVA. DE. FREISTAT et les cinq aigles (Autriche ancien), 1458.

Friedland. — M. diverses de Wallenstein, avec le titre de duc de Fr. jusqu'en 1628 ; il y ajouta celui de duc de Sagan, de 1628 à 1630, et celui de duc de Mecklembourg, de 1629 à 1634 (A. Meyer, *A. de Wall. u. Seine M.*, *Num. Zeitsch.*, 1885, pl. I-VI).

Friesach. — Le comte Guillaume et sa mère Hemma, reçurent de l'emp. Henri II, en 1015, le droit monétaire. FRISACH. Atelier commun des ducs de Carinthie et des archev. de Salzbourg, xiii^e siècle ; patriarches d'Aquilée, FRIACENSIS (cf. *Num. Zeitsch.*, 1870, 494 ; 1871, 193).

Gitschin. — Atelier du duc de Friedland ; le différent est probablement un soleil.

Goerz (Gorice). — Deniers des comtes Mainhard III à Léonard (1454-1500), avec lion passant, rosace à six pétales ou croix ; COMES, GORICIE, DE. LVONZ ou LVONKE ; MONETA. DE. LVONXA ; GORI. COMES, etc. Les comtes imitèrent les m. d'Aquilée en substituant la lég. † LIVNZALIS à † AQILEGIA. P. (voy. *Lienz*).

En 1802, l'Autriche fit frapper des pièces de 15 soldi pour ce comté.

Graetz. — En 1461, l'emp. Frédéric III ordonna de

frapper, à Graetz et ailleurs, de nouvelles m., appelées *schinderlings*; m. diverses; DE. GREIZ, panthère; IN. GREZ ou GRECANO.

Griffen (Grieven). — Frédéric II permit, en 1242, à Henri, évêque de Bamberg, le droit de frapper, à G., des m. sur le pied de celle de Friesach.

Gurk. — Ducats, thalers, florins et p. de 20 kreuzers des archev. de Salzbourg, xvi^e et xviii^e siècles (v. *Salzbourg*).

Hall. — Thalers de 1484 et 1486; p. de 1 et de 20 kreuzers, 1809.

Jaegerndorf (Carnovia). — Atelier de Matthias Corvin, des margraves de Brandebourg; ducats, thalers, gros (GROSSVS. CARNOVIENSIS).

Joachimsthal. — Atelier des comtes de Schlick, vers 1520. On y frappa les premiers thalers.

Iglau. — Atelier vendu par le roi Przemislaus à Ottonkar II, 1235; pfennig uniface avec aigle.

Innsprück. — Atelier autrichien, xvi^e siècle.

ISTRIEN. — Margraviat donné, avec la Carinthie, au duc Henri de Bavière, par Otton I^{er}, 951. Attribution de deniers muets.

KAERNTHEN (Carinthie). — Deniers des ducs Arnulf (906-37), et Henri (956-94), et de Henri, Conrad et Adalbert, frappés en commun avec Hartwig, archev. de Salzbourg.

Le duc Bernard (+ 1256) frappa en commun avec Brixen; sur ces m., on voit le duc armé et au r^g l'agneau pascal de Brixen. Les ateliers des ducs étaient Voelkermarkt, Landestrost et Saint-Veit. Accords avec Mainhard, duc de Tyrol et l'archev. Rodolphe pour la frappe de m. d'arg. Albert II d'Autriche, après la réunion de la Carinthie, fit faire pour cette province des florins au type de Florence; m. diverses (les armes de Carinthie sont: parti, au 1, d'or à trois lions de sable l'un sur l'autre, au 2, de gu. à la fasce d'arg.); deniers du xiii^e siècle, avec DVX. CARINTHIE. La famille Rosenberg, en Carinthie, a frappé des thalers (*Num. Zeitsch.*, 1876, 195).

Khevenhüller. — Ducats et thalers des princes, 1761 et 1771.

Kinsky. — Florin d'arg. du prince Léopold-Ferdinand (+ 1760). Appel, *Repert.*, III, I, n. 1577).

KRAIN (Carniole). — L'atelier des ducs était à Laibach. Ferdinand I^{er} d'Autriche fit frapper diverses m. pour ce duché (A. Jellouschek, *Das Münzwesen Krain's im Mittelalter*, Laibach, 1854).

Krumau. — Les seigneurs, faits princes par Ferdinand vers 1622, reçurent le droit monétaire.

Kuttenberg. — *Grossi pragenses* du roi Wenceslas II, vers 1300; le principal atelier de Bohême (*Num. Zeitsch.*, 1888, 237).

Laibach. — Atelier des ducs de Carniole, XIII^e siècle.

Landestrost. — Deniers, avec le nom de la ville, de Bernard, duc de Carinthie et de Carniole; LANDESTROSE, lion; ½ deux bustes.

Leipa. — Thaler de 1588.

Lieding. — Otton II donna le droit monétaire en cette ville à Hemma, 975; atelier des ducs du Carinthie.

Lienz. — Atelier des patriarches d'Aquilée et des comtes de Gorice; kreuzers et p. de 4 pfennigs de Maximilien I^{er}, LVONXE, LIVNZALIS.

Linz. — Thalers, gros et florins, de 1527 à 1547, de Ferdinand I^{er}.

Lobkowitz. — Ducats, thalers et m. diverses des princes depuis 1653 (armes composées; L. porte d'arg. au chef de gu., etc.).

MAEHRN (Moravie). — Deniers des ducs Spitinew I^{er} (908-21) ? de Swatopluk et de sa mère Euphémie (+ 1092), avec l'image de Saint Pierre ou celle de Saint Wenceslas; pfennigs du XV^e siècle, avec l'aigle de Moravie; m. de Marie Thérèse et de Joseph, frappées pour ce margraviat (Boczeck, *Beitraege zu Maehren's M. im Mittelalter*, 1847-48).

Melnik. — Denier de la reine Emma (+ 1006); atelier des comtes de Tyrol; denier des ducs de Merano, XIII^e siècle.

Neuenkirchen. — Atelier cité au XII^e siècle.

Neustadt. — Atelier du duc Léopold VI d'Autriche.

en 1228 ; florins et gros de l'emp. Frédéric II, 1470, avec MONETA. NOVA. NOVE. CIVIT.

Olmütz. — Conrad III accorda à l'évêque d'Olmütz, Henri, le droit monétaire au château de Podewin, 1241 ; et Rodolphe II permit aux évêques de frapper, à Cremsier des m. d'or et d'arg. sur le pied de celles de l'empire ; m. diverses jusqu'en 1831 (armes : écartelé, aux 1 et 4, de gu. à 12 pointes de lance, posées 4, 6 et 2 ; aux 2 et 3, d'or à l'aigle éployée de sable) (R. de Lichnowsky, Werdenberg et E. de Mayer, *Des fürstlichen Hochstiftes Olmütz M. und Med.*, Vienne, 1873).

Ortenburg. — Thalers de Christophe Wiedmann, cardinal et comte d'O., 1636.

Paar. — Maison comtale devenue princière en 1769. Ducats, thalers et florins d'arg., de 1771 à 1794.

Plan. — Ducats, thalers, florins (avec Sainte Anne), gros et Kreuzers, de 1627 à 1767 (v. Schlick).

Prag. — Deniers du duc Boleslas I^{er} (936-67) ; frappa des gros célèbres, qui baissèrent de titre peu à peu. Rodolphe fit frapper des *maley-gross*, dont deux valaient un gros de Bohême.

Salzburg. — L'emp. Otton III accorda le droit monét. à l'archev. Hartwig, 996 ; deniers d'Arnulf, duc de Bavière et Carinthie (908-37), avec IVVAVO. CIVITAS ; monnayage commun des ducs et des évêques à Friesach ; en 1458, le duc défendit à l'archev. d'imiter les m. de Bavière ; m. de vacance de siège, de 1732-33. SCS. RVODBERTVS ; à partir de Léonard (1495-1519), les m. portent ARCHIEPI. SAL, SALZE ; celles de Mathieu Lang de Wellenburg (1519-40) portent aussi : AC. EPVS. GVRGEN (évêque de Gurk) et au R^h Sainte Radiane, attaquée par deux loups (Gustave Zeller, *Des Erzstiftes S. Münzrecht und Münzwesen*, 1883).

Schlick. — Etienne Schlick, comte de Passaun et de Weisskirchen, établit la mine de Joachimsthal, et frappa, en 1518, de grandes m. d'argent, qui prirent le nom de la mine, *thaler*, et furent très répandues. Le roi Ferdinand défendit, en 1528, aux comtes Schlick, de monnayer davantage à leur nom, et acquit les mines en 1545. Le

droit monétaire fut alors accordé aux comtes, qui frappèrent, à Plan, des m. d'or et d'arg., de 1627 à 1767. Les thalers portent d'un côté le nom de Louis I^{er}, roi de Bohême, avec le lion couronné ; au r^e ARMA : DOMINORUM ; SLICONUM : STEPHANI. z (et) : FRATRUM : COMITUM : DE ; BASSANO, écu de Weisskirchen-Bassano-Schlick.

Sinzen Dorf. — Ducats, thalers et guldens des comtes, 1676 à 1753 (*Num. Zeit.*, 1864-67).

Sprintzenstein. — Ducats et thalers des comtes, 1707-17.

STEIFERMARK (Styrie). — Du XIII^e au XVIII^e siècle, m. frappées par les souverains d'Autriche. L'or paraît en 1491, et le cuivre en 1531. Jusqu'à l'apparition du premier thaler (1574), il y avait des pfennigs, zweijers, dreiers, 1/2 batzens. En 1622, disparaissent les divisions du thaler, avec les marques 150 (1/2 thaler), 75, 48 (1/3 thaler), 15 et 12. La période des hellers commence en 1458. Deniers du XIII^e siècle, avec † SCHILT, VON, STEIR, panthère. Les types des plus anciennes m., dont quelques-unes appartiennent aux ducs Léopold et Ottokar II, sont ; un saint debout ou assis ; sorte de châtel avec croix entre les deux tours, et la panthère de Styrie (Pichler, *Repertorium der Steierischen Münzkunde*, 1865-75 ; Luschin, *Num. Zeitsch.*, 1879, 243).

Teschen. — Petites m. d'arg. du XY^e siècle, avec T gothique ; thalers, gros et kreuzers des ducs de T., depuis Wenceslas-Adam (1529-79) ; p. de 3 kreuzers frappées par Ferdinand III et IV comme ducs de Teschen.

Trautson. — Jean-Léopold Donat, créé prince de T.-Falkenstein, par l'empereur Joseph, en 1711, frappa des ducats, thalers et m. diverses, jusqu'en 1719.

Trient (Tridentum, Trente). — L'évêque Ulrich II reçut le droit monétaire de l'emp. Frédéric I^{er}, en 1182 ; m. d'or et d'arg. des évêques, avec TRENTO, TRIDENTINVS, EPS, TRIDENTI, buste ou T ; R^e IMPERATOR, croix ou F.

Triest. — Conrad II donna le droit monétaire à l'évêque Jean-Rodolphe (1028). Les m. portent TRIES ou CIVITAS, TERGESTVM, depuis l'évêque Gebhard (1204-13) jusqu'à Rodolphe (1303-20) ; l'évêque assis, buste de face, portail

d'église, Saint Juste debout, colombe, croissant et étoiles ; imitations dès m. d'Aquilée. Les évêques avaient aussi un atelier au château de Pastorium, XIII^e siècle.

Troppau (Silésie autrich.). — Petites m. d'arg., avec le lion de Bohême et *OPPAVIE*, XV^e siècle ; et m. diverses des princes de Liechtenstein depuis 1614 (voy. p. 70).

Tüln. — Deniers d'Ottokar de Bohême (1253-78), attribués à cette ville à cause d'un T.

Tyrol. — Les anciens m. des comtes Albert, Meinhard et Léopold portaient COMES, TIROI. R DE. MARANO (atelier de Merano) où le nom du comte, avec un aigle qui a servi de prototype à diverses m. italiennes ; m. diverses de Sigismond d'Autriche (P. Justinian Ladurner, *Die Münze und das Münzwesen in Tirol* (XIII^e siècle à 1519); 1868 ; Dr Arnold Lüschn, *Zur Mittelalterlichen Münzkunde Tirols*, *Num. Zeitsch.*, t. I^{er}, 1869; 149 ; cf. 1878, 329 ; 1879 ; 163 ; 1882, 283 ; 1887, 263) :

St-Veit. — M. des ducs de Carinthie, avec S^{ANT}. V^{ERT} et une tête de saint où le lion marchant de Carinthie ; au XV^e siècle, on y frappait des pfennigs surnommés *schinderlings*, qui furent imités en Autriche, en Bavière, à Salzbourg, etc.

Villach. — Les évêques de Bamberg reçurent le droit de frapper à V. en 1242 et 1331.

Völkermarkt. — Deniers des ducs de Carinthie.

Wien (Vienne). — Atelier dès le XIII^e siècle ; l'emp. éleva à la ville le droit de frapper des pfennigs, 1450, et le lui rendit plus tard ; on connaît des pfennigs avec les armes de la ville (*de gu. à la croix d'arg.*), la lettre w et les initiales H-T (du maître de la monnaie, Hans Tirna) ; un autre avec WIN, appartient à un duc incertain. L'emp. Joseph permit à l'arch. de Vienne, Christophe, de frapper un thaler, en 1781 (Lüschn-Ebengreuth, *Die Wiener Pfennige*, *Num. Zeitsch.*, 1874-77) :

Wilhering. — M. de cuivre de l'abbé Gottfried (1545-64).

Windischgraetz. — Ducats, thalers, *gulden* et p. de 20 *kreuzers* des comtes depuis 1684 (*de gu. à une tête de loup d'arg. avec un collier*).

Znaim. — Atelier des ducs, en Moravie. Pfennig d'arg., avec l'aigle de Moravie portant un z sur le corps.

BOHÈME

Au ^xe siècle, Spitznew avait déjà reconnu la suprématie de l'empire. C'est pourquoi, Henri IV. changea la couronne ducale de Wratisslas II en couronne royale (1086). Wladislas I^{er}, s'étant retiré dans un couvent, laissa la couronne à son fils Frédéric qui se retira en Pannonie, lorsque l'empereur lui eut refusé l'investiture pour la donner à Udalric qui céda ses droits à son frère Sobieslas II. Celui-ci ayant déplu à l'empereur, la couronne fut rendue à Frédéric, qui combattit victorieusement ses compétiteurs Sobieslas et Conrad. Ce dernier fut élu roi après la mort de Frédéric. Wenceslas et Prémislas, parents de Conrad, se disputèrent en vain la couronne qui fut donnée par l'empereur à Henri, archevêque de Prague. Après la mort de Wenceslas (1306), le royaume passa d'abord à Rodolphe d'Autriche, puis à Henri de Carinthie et enfin à la maison de Luxembourg (1309-1437). Elisabeth de Bohême apporta alors le royaume à Albert d'Autriche qui l'épousa, mais leur fils Ladislas étant mort sans postérité, la couronne passa par élection à un simple gentilhomme bohémien, Georges Podiebrad, qui fut combattu par la papauté et par ses vassaux. Les Jagellons de Pologne, Ladislas II et Louis, laissèrent la Bohême à Ferdinand, frère de Charles-Quint (1526) qui commença la maison autrichienne héréditaire depuis 1547. Le roi de Bohême était un des 7 électeurs.

On attribue à Wenceslas le saint (926) et à son père Wradislas quelques deniers, imitations barbares de types byzantins. Le monnayage de Bohême emprunte du reste beaucoup, soit à la m. byzantine, soit à la m. anglo-saxonne; il doit même à cette dernière le buste, la couronne et le sceptre. Lelewell considère le temple comme emprunté à Venise. Nous croyons que le numéraire romain a eu aussi une grande influence sur l'origine des

types de Bohême ; on peut expliquer ainsi le buste de profil avec couronne radié et manteau sur l'épaule, le prince à cheval avec une lance (m. antérieure à celle de Roger I^{er} de Sicile), les deux prisonniers au pied d'une enseigne, etc. (cf. *Num. Zeitsch.*, 1887, pl. VIII, et 1888, VIII-XI ; 1882, pl. I-II). Voigt a divisé le monnayage de Bohême en trois périodes jusqu'en 1190, mais nous croyons que ces divisions ne peuvent pas être données avec assez de certitude pour qu'on en fasse une base de classement. C'est pourquoi nous allons énumérer en un seul groupe les principaux types de la numismatique si variée de la Bohême avant l'apparition des bractéates. Pied accosté d'une épée ; temple (sous Boleslas II) ; croix ; main jurant ; tête de face du Christ sur une croix ; main entre λ et ω ; SCS. WENCZLS OU VENCESLAVS, buste de profil levant la main droite, une bible dans la gauche ; buste du duc de face, tenant un étendard ; deux figures debout tenant un étendard ; le prince à mi-corps ; oiseau ; buste de face du saint, les mains levées ; double croix coupant la légende ; le prince debout tenant une épée ; buste de face sur un trône ; main tenant un bâton ; buste de profil tenant une lance ; Saint Wenceslas assis, la main droite levée et tenant un globe dans la g. ; le prince assis sur un arceau, avec une lance ; cavalier embrassant un homme debout à côté du cheval ; ange ailé tenant un enfant ; buste de face placé sur un mur entre deux tourelles ; buste tenant une église dans ses mains levées ; le duc à cheval transperçant de son épée un lion qui l'attaque ou combattant deux animaux ; le duc assis sur un lit, levant les mains vers un ange ; le duc combattant un ours, avec une épée et un bouclier ; deux figures debout, l'une tenant une crosse, l'autre une lance, ou tenant une clef et une croix et l'autre un bouclier ; le duc tenant un étendard et un bouclier, entre deux personnages ; ange ailé à mi-corps ; le duc assis, entouré de quatre personnages agenouillés ; évêque debout bénissant une personne qui s'incline ; le duc à genoux recevant un étendard des mains de l'empereur assis ; guerrier levant son épée sur un personnage qu'il saisit par les cheveux ; deux anges debout ;

Saint Wencészlás et Saint Adalbert dēbout ; sortēs de bēnifairēs, rosacēs, etc. Le nom dē l'atellier de Prāguē, HRÁGOA. CIVITĀZ, PRĀGAS; PRĀGĀ; CIV, pārait sur lēs premiērs deniērs dēs ducs.

Les bractēates dē Bohēmē, qui sont exclusivemeit royāles, pāraissent sous Ottokar I^{er}. Elles sont de moyenne grandēūr et portēit; dāns un ceflē à fōrt feliēf, sous un toit, entre dēux touirs, la tēte courōnnēe du roi; de face avēc la légende OTĀCKĀRV; REX. Ottokar I^{er} a frāppē des bractēates muettes avēc sā tēte et cēllē dē sōn fils Wencéslas I^{er}. Voici lēs typēs dēs bractēates dēs pñices suivāts :

Wencéslas I^{er} (1230) : Tēte dū roi courōnnēe dē face, le roi assis tēhānt dēux globēs; un sceptre; unē épēe et unē palmē; w courōnnē; tēte avēc unē épaisse chēvelūre sous unē voūte à trois touirs :

Ottokar II (1253) : Tēte dū roi; lē roi assis; unē aigle à tēte humdillē; pārtiēs antērieurēs dē deux lions courōnnēs; adōssēs et sēparēs pāf un emblēmē cordiforme et lēs lettēs n, o ou v; lion courōnnē de face portant, sur la poitrinē, l'écu d'Autrichē. Sous cē mēme roi, grandes bractēates cupulairēs, gēnēralement filiettes (unē seule avēc OTĀCKĀRV; REX); avēc figurē assisē tēnant divers emblēmēs :

Diversēs trouvāllēs ont donnē de petites bractēates muettēs et dēs demi-bractēates qu'on place avānt 1278 et qui sont aux typēs suivānts : tēte courōnnēe dē face; roi dēbout tēnant dēux sceptres fleurdelisēs; tēte de lion courōnnē; dē profil; angē courōnnē?; bisēau se fētournānt; dragoū ou basilic; lion de Bohēmē à dōublē queue; unē tourellē chēre le soleil et la lunē; lion armē d'un glaive et d'unē croix; tētes affrontēs d'Ottokar et de la reinē Cunēgonde, etc. Wencéslas II : nombřeūsēs bractēates trēs grandēs avēc grosse tēte courōnnēe à trois bōucles de chevēux sur chāqūē tēmpē; lion, etc.

Lēs premiērs grōs d'arg., valānt 12 pfēnnigs, *Prager-groschen*; fūrent frāppēs en Bohēmē pāf des artistes rōffins quē Wencéslas II avāit appellēs à sā cour. Ces p. ne tardērent pas à être imitēs en Misnie et se répāndi-

rent dans toute l'Allemagne au commencement du XIV^e siècle. Les gros de Wenceslas II portent : † WENZELAVS. SECYNDVS, couronné; lég. extérieure: † DEI GRATIA: REX: BOEMIE; et † GRÖSSI: PRAGENSIS, le lion couronné avec la double queue.

Le florin paraît sous Jean de Luxembourg dont on a aussi des gros au lion et des pfennigs avec le buste de Saint Wenceslas. Wladislas I^{er} frappa en outre des liellens avec un w couronné:

Saint Joachim (s. i) débüt paraît sur les p. de Louis I^{er} qui terminent la série des m. autönomes: En 1619, les Etats de Bohême insurgés frappèrent des m. avec MONETA. REGNI. BOHEMIAE, couronne et IN. DEO. FORTITUDO, le lion de Bohême. La maison d'Autriche continua à frapper des m. pour la Bohême avec le titre de REX: BO et le lion. (Pour les différentes villes de la Bohême; V. *Empire d'Autriche*).

DUCS ET ROIS DE BOHÈME

871. Borziwoi, fils d'Hustivitiüs; premier duc chrétien de Bohême.
 895. Spitiignew I^{er}.
 907. Wratislas I^{er}, frère du précédent.
 928. Wenceslas I^{er}.
 *936. Boleslas I^{er} le Cruel, frère du précédent: BOZSLAV.
 *967. Boleslas II le Pieux, BOLEZLAVS: BOVESLAV.
 *999. Boleslas III l'Aveugle, BOLIZLAVS:
 *1002. Jaromir, IAROMI. DVX.
 *1012. Udalric, frère du précédent: ODALRICVS, VDALRICVS.
 *1037. Bracislas I^{er}, BRACIZLAV.
 *1055. Spitiignew II, SPITILNEV.
 *1061. Wratislas II, frère du précédent, roi de Bohême en 1086, WRATIZLVS:
 1092. Conrad I^{er}, roi de Bohême.
 *1093. Bracislas II. *id.* BRACIZLAVS:
 *1100. Borivoi II, fils de Wratislas II, roi de Bohême, BORIVOI.

- *1107. Suatopluk, frère du précédent, roi de Bohême,
SVATOPVLC.
- *1109. Otton de Moravie, intrus, OTTO.SERFVS.DEI.
- *1109. Wladislas, duc, DVX.WLADISLAVS.
- *1125. Sobieslas I^{er}, duc, DVX.SVAZOBZLAVS.
- *1140. Wladislas II, duc ; roi en 1157, WLADIZLAVS.
- *1174. Sobieslas II.
- *1180. Frédéric, duc, DVX.FRIDRICVS.
- 1190. Conrad-Otton, petit-fils de Conrad I^{er}.
- 1191. Wenceslas II, fils de Sobieslas I^{er}.
- *1192. Przemislas Otakar I^{er}, roi en 1200, REX.OTACKARVS.
- 1193. Henri Bracislas.
- 1196. Wladislas V.
- *1230. Wenceslas I^{er}, WENCESLAVS.D.
- *1253. Przemislas Otakar II, OTAKARVS.REX.
- *1278. Wenceslas II, roi de Bohême et de Pologne (1300),
WEN.REX, W.II.
- *1305. Wenceslas III, roi de Hongrie (1301-05), WEN-
CEZLAVS.TERTIVS.
- 1306. Rodolphe.
- 1307. Henri de Carinthie.
- *1310. Jean de Luxembourg, IOHES OU IOHANNES.PRIMVS.
- *1347. Charles de Luxembourg, empereur en 1355, KA-
ROLVS.PRIMVS.
- *1378. Wenceslas IV, empereur, W.REX.
- 1419. Sigismond, son frère.
- *1437. Elisabeth et Albert d'Autriche, A.
- 1440. Ladislas ou Wladislas.
- *1458. Georges de Kunstadt, seigneur de Podiebrad,
GEORGIVS.PRIMVS.
- *1471. Wladislas II, fils de Casimir IV, roi de Pologne,
WLADISLAVS.SECVNDVS.
- *1516-26. Louis, LVDOVICVS.PRIMVS.

HONGRIE

La Hongrie, formée d'une partie de la Dacie, de la Pannonie et du pays des Quades, fut occupée par les Goths, qui en furent chassés, en 376, par les Huns. Plus

tard, les Avars, détruits par Charlemagne, cédèrent le pays aux Madgyars, d'origine finnoise, qui fondèrent la dynastie d'Arpad (889). Etienne I^{er} le Saint, ayant achevé la conversion des Hongrois, reçut de Sylvestre II le titre de roi (1000). La dynastie des Arpades prit fin avec André III, et les Hongrois élurent Wenceslas de Bohême, Otton de Bavière, puis Charles-Robert, comte d'Anjou. En 1458, Mathias Corvin, fils de Jean de Hunyade, le vainqueur des Turcs, s'éleva au trône. Jean Zapoly essaya vainement de disputer à Ferdinand d'Autriche la Hongrie, qui reconnut la domination autrichienne en 1570.

Le monnayage se compose à l'origine de petites m. d'argent qui paraissent correspondre au denier, à l'obole et à la 1/2 obole. Les oboles de Bela IV portent leur nom, OBVLVS, entre des têtes de lion; plus tard, paraissent le florin d'or et le gros d'argent; puis, sous Ladislas VI, le thaler, le double et le triple; l'aureus de douze deniers.

En 1342, Charles I^{er} rendit un décret par lequel il introduisit le monnayage des *florins* et des *gros*, qui fut continué par ses successeurs.

En 1447, on promulgua à Bude un édit par lequel on établissait, pour tout le royaume, une seule m., dont 200 deniers ou 400 oboles devaient valoir un florin.

Les types des m. de Hongrie sont les suivants : croix diverses, coupant la légende; tête ou buste de face; bilette; croix patriarcale entre deux têtes; l'écu fascé de Hongrie (depuis André II); le roi debout ou à cheval ou assis; donjon; portail; agneau pascal; le Christ; la Vierge; animaux divers; buste du roi de profil; fleur sous un arc avec des tours; croix cantonnée de carreaux; types du florin, du carlin; écu parti d'Anjou et Hongrie; grand lis; trois poissons; le roi et la reine assis; écu écartelé, aux fasces de Hongrie et au lion de Bohême ou à l'aigle de Brandebourg; Saint Ladislas, tenant un globe et une hache; la Vierge et l'enfant, quelquefois avec la lég.

PATRONA. VNGARIE.

Une m. d'André II porte les lettres A. B. C, que l'on considère comme les initiales du nom de ses fils, Bela et

André; destinés à être rois de Gallicie et d'Arménie; et Coloman; roi de Halitch.

Bela IV imite les follis byzantins sur certaines m. de cuivre, qui portent, d'un côté, deux rois assis, et au r la Vierge assise.

Le nom VNDÁRIE ne paraît en toutes lettres que sur des m. de Béla IV. Ce prince s'intitule encore DVX ou REX. SCLAVONIE: La Hongrie et l'Esclavonie avaient des m. particulières désignées par les légendes MONETA. REGIS: P(ro) HUNGARIA ou SCLAVONIA. On trouve aussi les légendes REGIA. CIVITAS et PANNONIA:

A signaler les m. d'Henri, d'André II; d'Etienne I^{er}, etc., pour l'Esclavonie, avec: MONETA: REGIS ou DVCS: P(ro) SCLAVONIA; les m. avec LIBERTAS. BVDENSIV et MONETA BVDE; sous Charles I^{er}; les gros de Mathias Corvin; avec GROSSVS. CARNÓVIENSIS ou WRATISLAVIENSIS.

L'invasion mongole de 1241-42 eut une influence directe sur la m. de Hongrie, et l'on peut s'en convaincre par l'aspect oriental et les lettres singulières des m. de cuivre de Bela IV et Etienne V (Karabacek; *Num: Zeitsch.*, 1874-1875, 49).

L'administration et la fabrication des m. étaient sous la direction d'un *comte de la chambre*: On trouve dans le champ des m., des lettres qui sont, les unes; les initiales du nom de ces comtes; les autres, les initiales du nom de l'atelier monétaire. Sur des thalers de Ladislas VI; on trouve KREMÍTZ et TÍRso, qui indiquent l'atelier de Kremnitz et le comte Jeah Thurzó. La marque de l'atelier est généralement à droite du type (sens héraldique). Voici les ateliers auxquels on peut donner des m.; la marque est la première lettre du nom: Alba régia ou Agria; Bude, Cássóvie, Enyedinum, Felsőebanya; Goelnitz; Herrhanstadt ou Cibinium, Istropolis?; Kremnitz; Lippa ou Leuchovia, Nagybanya, Posonium ou Pécs, Rosňavia, Strigonium ou Szomólnokinum, Telkibanya, Ujbanya; Visségradum, Záthmarbanya:

Les princes de Batthyani (Hongrie), Charles (1764-72), et Louis (1787-1806), frappèrent des thalers et des *gulden* (florins).

ROIS DE HONGRIE

- *1000. Saint Etienne, fils du duc Geiza et descendant de Toxis, chef des Huns. STEPHANVS. REX.
- *1038. Pierre l'Allemand, neveu du précédent. PETRVS.
- *1042. Samuel Owon ou Aba, beau-frère de Saint Etienne. SAMVHEL.
- *1044. Pierre l'Allemand, rétabli.
- *1047. André I^{er}, descendant de Toxis. ANDREAS.
- *1061. Bela I^{er}. BELA. DVX OU REX.
- *1063. Salomon. SALOMONI.
- *1074. Géiza ou Geyeza I^{er}, dit Magnus. DVX. MYGNAS OU GEVCA. REX.
- *1077. Ladislav I^{er}. LADISLAVS.
- *1095. Coloman ou Colan. CALMAN, LYBANV OU COLVMBANVS. RE.
- *1114. Étienne II, STE OU STEPHANVS.
- *1132. Bela II. BELA.
- *1151. Géiza II. GEISA. RE.
- *1161. Étienne III. S. V. R.
- *1161. Ladislav II, usurpateur, oncle du précédent. LADISLAV.
- 1172. Etienne IV.
- *1173. Bela III, frère d'Étienne III. BELA.
- *1196. Emeric ou Henri. HENRICVS.
- 1204. Ladislav, infant.
- *1205. André II, le Hiérosolymitain. ANDREAS.
- *1235. Bela IV. BELA. QVARTVS OU BELE.
- *1260. Étienne V. STEPHAN.
- *1272. Ladislav III, Cumanus. LADISLAV.
- *1290. André III. ANDREAS.
- 1290. Charles Martel d'Anjou, prétendant.
- *1301. Wenceslas de Bohême (*sans nom*).
- *1305. Otton de Bavière. OTTONIS.
- *1310. Charles I^{er} d'Anjou. KAROLVS.
- *1342. Louis I^{er} d'Anjou, le Grand. LVDOVICVS.
- *1383. Marie d'Anjou. MARIA.
- 1385. Charles II, le Petit.

- *1387. Sigismond de Luxembourg, empereur. SIGISMUNDI.
- *1437. Albert d'Autriche. ALBERTVS.
- *1440. Ladislas IV, le Polonais, WLADISLAVS.
- *1441. Jean de Hunyade, gouverneur. IOHANES D. HW. R. VNGARIE. GV.
- *1452. Ladislas V, Posthume. LADISLAVS.
- *1453. Mathias Corvin. MATHIAS.
- *1490. Ladislas VI. WLADISLAVS.
- *1516. Louis II. LYDOVICVS.
- *1526. Jean Zapoly, comte de Scepus. IOANI, ZAPOL. ou IOANNES.
- *1527. Ferdinand I^{er}.
- *1540. Jean Étienne ou Sigismond.
- *1564. Maximilien I^{er}.
- *1576. Rodolphe II.
- *1608. Mathias.
- *1619. Ferdinand II.
- *1637. Ferdinand III.
- *1656. Ferdinand-François et son frère *Léopold Ignacc.
- *1705. Joseph I^{er}, fils de l'empereur Léopold I^{er}.
- *1711. Charles IV, frère du précédent.
- *1740. Marie-Thérèse d'Autriche et François de Lorraine.

TRANSYLVANIE

La Transylvanie, en allemand *Siebenbürgen*, appartient à la Hongrie depuis 1004. En 1526, Jean Zapoly, frustré par Ferdinand I^{er} de la couronne de Hongrie, se rendit indépendant en Transylvanie, avec l'aide du sultan. En 1699, par le traité de Carlowitz, l'empereur Léopold fit rentrer ce pays sous la domination autrichienne.

Les m. des princes de T. sont des ducats d'or au type de la Vierge (PATRONA. VNGARIE), de Saint Ladislas debout, ou avec des armoiries dans un cercle formé par un dragon couronné, qui se mord la queue. On trouve aussi des p. de 2 et 10 ducats pour différents règnes.

Les *thalers* portent le buste du prince (qui paraît aussi

sur les ducats), un bras armé, des devises, des écussons armoriés, et au-dessous un châtél.

Les princes prennent le plus souvent les titres suivants : *dei gratia princeps Transilvaniæ partium Regni Hungariæ dominus et siculorum comes*.

Sigismond B. prend, sur des thalers et des p. de 3 gros, les titres de : *Transilvaniæ Moldaviæ Walachiæ Transalpinæ sacri Romani imperii princeps*. Gabriel est aussi prince de Tr. et de Valachie.

Les m. portent aussi des lettres isolées, qui sont des marques monétaires comme celles des m. de Hongrie : N.B (pour Nagybania), M.C (Megyes civitas), C.V (Colosvar = Clausenbourg), A.I (Alba Julia), A.F (Arx Fogarachi), K-B (Kremnitz), C ou C-M (Kaschau), et M-M (Munkács, sur les m. de François II Rakoczy ; *Num. Zeitsch.*, 1877, 216).

Léopold, Charles VI et Marie-Thérèse frappèrent aussi des m. avec les armes de Transylvanie.

Pendant l'insurrection de la Hongrie, François-Léopold Rakoczy frappa m. avec le titre de prince de Transylvanie.

PRINCES DE TRANSYLVANIE

1526. Jean I^{er} Zapoly.

*1540. Jean II Sigismond Zapoly, IOHAN.SIGISM. (sous la tutelle de sa mère * Isabelle, jusqu'en 1560, YSABE).

*1571. Étienne I^{er} Bathory, S.B.D.S. (*Steph. B. de Somlyo*).

*1576. Christophe Bathory, C.B.D.S. (*C. Bathory de Somlyo*), CHR.BATH.DE.SOM.

*1581. Sigismond Bathory, SIGI.B.D.S.

*1598-1605. Rodolphe, empereur.

*1602. Moses Zekel de Semenfalva.

*1604. Étienne Botskay, STEPHA.BOCHKAY OU STEPHANVS.

*1607. Sigismond Rakoczy, SIGISMVNDVS.RAKOCHI.

*1608. Gabriel Bathory, GABRIEL OU GAB.BATHORI.

*1613. Gabriel Bethlen (Bethlen Gabor), GA.BET OU GABRIEL.

NUM. MODERNE, II.

- *1630. Catherine de Brandebourg, veuve de Gabriel Bethlen, {CATH.D.G.N.M.B (*Nata marchio. Brandeb.*).
- *1630. Etienne Bethlen, STEPHA. BET.
- *1631. Georges Rakoczy I^{er}, GEORGIUS. RAKOCI.
- *1649. Georges Rakoczy II, GEOR. RAKO.
- *1658. Achatius Bartsay, ACHA. BAR.
- *1660. Jean Kemény, IOAN. KEMENY.
- *1662. Michael Apafi, MICHAEL. APAFI.
- 1690-99. Michael II Apafi.
- *1682-99. Emerich Tököli ou Teckly, EME. THÖKÖLI ou TOCKEL.
- *1703-1711. François II Rakoczy, FRANCISCVS. II.

POLOGNE

La Pologne, devenue un Etat particulier au viii^e siècle, fut d'abord gouvernée par des *Piasts* ou ducs particuliers auxquels les rois succédèrent vers l'an 1000. La Silésie, qui en faisait partie, s'en sépara en 1168. Après bien des troubles intérieurs, la Pologne eut une grande prospérité sous Louis le Grand, roi de Hongrie, et sous les Jagellons (1386-1572), issus du grand-duc de Lithuanie, Jagellon, qui épousa Hedvige de Pologne, se convertit et réunit la Lithuanie à la Pologne. En butte aux attaques des Russes et des Turcs, la Pologne n'eut plus de grandeur que sous Jean Sobieski ; le royaume perdit successivement : la Livonie (1660), Smolensk, l'Ukraine et la Sévérie (1667), la Podolie et Kiev (1686). Les dissensions intestines, la lutte entre les deux prétendants, Auguste et Stanislas Leczinski, soutenus, l'un par le tzar Pierre, l'autre par Charles XII, amenèrent bientôt les démembrements de la Pologne, qui fut partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, en 1772, 1793 et 1795. Malgré la création, par Napoléon, du *grand-duché de Varsovie* (1807), et les révoltes de 1830 et 1863 contre la Russie, la Pologne n'a pu recouvrer son indépendance.

En Pologne, comme dans beaucoup d'autres pays de l'Europe, la monnaie nationale suit l'introduction du christianisme. On se servait, en Pologne, de m. anglo-saxonnes, et c'est ce qui explique que les m. de Boleslav le Grand portent la main et la double croix (type d'Ethelred). On a trouvé récemment un denier portant MESSICO et un buste avec étendard ; cette p. appartiendrait à Miecislav-Miesko et serait, par conséquent, la plus ancienne m. de Pologne. Les deniers des successeurs de Boleslav sont aux types suivants : buste avec une épée ; le prince debout, ou assis sur un trône, ou agenouillé ; sorte de flambeau ; tête de Saint Jean-Baptiste ; cavalier ; le duc combattant un lion ; oiseau ; croix ancrée ; église ou porte avec 3 tours ; croix cantonnée de points ; le prince et Saint Adalbert debout ; le nom du prince écrit en 3 lignes ; tête de Saint Adalbert (atelier de Gnézn) ; couronne, etc. Des deniers de Boleslav III portent DENARIVS.

En 1148, après l'expulsion de Vladislav II, plusieurs duchés se formèrent. Les ducs de Pologne commencèrent à frapper, à Gnézn, des m. muettes où ils se faisaient représenter en guerrier à côté du monarque tenant un globe. De son côté, le roi, résidant à Cracovie, frappait des deniers avec son buste et trois princes assis au r̄ (le roi Boleslav IV et ses frères Casimir et Miecislav).

La m., d'abord plus estimée que celle de Bohême, fut progressivement réduite en poids, et bientôt le denier fut appelé *obole*.

Avec Miesko III commence la série des bractéates. Celles qui appartiennent à ce prince portent : deux bustes opposés et MESSICO ; le duc debout, tenant une palme ou une lance ; deux princes debout, avec la légende hébraïque מִישׁוֹ, *Miesho* ; buste avec la lég. hébr., *Berachah HPolsk* (bénédiction de Dieu sur la Pologne) ; le duc avec un étendard, etc.

Il existe une trentaine de bractéates à légendes hébraïques, que Lelewel considérait non comme des m., mais comme des signes de reconnaissance (*R. N.*, 1860, 328). D'autres bractéates sont anépigraphes, avec les types suivants : centaure ; cavalier ; figure assise ; rempart avec

tour, main sur une double croix avec DEXTERA ; deux figures debout, tenant une double crosse ; deux bustes sur un mur ; figure avec chapeau pointu, épée et étendard ; buste entre un étendard et une tour, etc. Ces p. sont à comparer avec les bractéates de Boleslas Wysoki, fils de Wladislaw II, duc de Silésie (1168-1201), qui portent des types analogues avec BO-LE (d'autres portent SIRENA et une sirène). A la même époque, les évêques de Cracovie frappent des deniers et des bractéates aux types suivants : évêque debout, tenant deux palmes ; tête d'ange ; Piotrowin arraché à la mort par Saint Stanislas ; des lettres arabes.

Aux XII^e et XIII^e siècles, ainsi que l'ont démontré de nombreuses trouvailles, la m. arabe avait un cours considérable en Pologne, comme dans tout le nord de l'Europe. On a même trouvé de curieuses pièces portant d'un côté le nom de Muktadi-Billah, calife de Bagdad, en arabe, et au R celui de l'emp. Henri VI (?) † HENRICVS. Ces m., qui sont encore énigmatiques, ont certainement eu cours en Pologne (Lelewel, *Num. Moy. Age*, II, 113 ; Dr Karabacek, *Spanisch-Arabisch-Deutsche Nachpraegungen für Polen, Num. Zeitsch.*, 1869, 135).

Wladislaw Odonicz, duc de Grande-Pologne (1202-39) frappa des bractéates seul (avec croix et buste dans une enceinte et von) et des deniers avec Paul Grzymala, évêque de Posen, portant le duc agenouillé (VOLDZIR) ; R buste de Saint Adalbert bénissant. Boleslav, duc de Masovie († 1248) frappe des deniers avec Casimir de Kujavie et Ziemovit : BOLEZLAVS, buste du duc ; R Boleslas avec le chapeau ducal entre les fils de Conrad de Masovie, assis au-dessus d'une porte de ville.

Parmi les dernières bractéates, il faut citer celles de Boleslav Pobozny, fils de Wladislaw Odonicz, duc de Grande-Pologne (1240-79), avec le prince assis.

A la même époque, on employa les furrures comme monnaie d'échange (V. *Russie*). En 1207, le mauvais aloi de la m. de Pologne était tel que le pape Innocent III s'en plaignit à propos du *denier de Saint-Pierre*. Venceslav, roi de Bohême et de Pologne, introduisit dans ce dernier

pays, vers 1300, les *lati grossi pragenses* dont un valait 12 deniers. Ladislav-Lokietek proclama l'unité de l'Etat et de la m., et supprima tous les privilèges (1319). Il frappa de petites m. pseudo-bractéates, avec des types très divers : croix, bouclier, aigle, table, couronne, etc. Casimir le Grand monnaya des *gros* et des *quarts* (*kwartnik*) portant une couronne, à Cracovie et à Lvov. Ce dernier atelier cessa sous Jagellon. L'atelier de Cracovie, marquant quelquefois d'un κ , continua la fabrication des gros à la couronne et à l'aigle de Pologne auquel se joignit ensuite le cavalier de Lithuanie.

Louis d'Anjou et Wladislav, duc d'Oppeln, gouverneur en Pologne et en Russie-rouge pour Louis d'Anjou, frappent entre autres m. des *kwartniks* avec *MONETA. RVSSIE*. Le même Vladislav frappe à Wielun des deniers avec *MONETA. WELVnie.ci*, tour (armes de la ville); $\text{R} \vdash$ *DVCIS VLADISLAI*, aigle.

Kieystud, fils de Gedymin, duc de Lithuanie (\vdash 1382) émit des deniers portant une épée ou un poignard.

Pendant tout le xv^e siècle, la Pologne ne cessa d'être envahie par les contrefaçons allemandes qui déprécièrent la valeur du gros. Cette pièce, falsifiée même dans les ateliers de l'Etat sous Jean-Albert, dut faire place sous Sigismond le Vieux, aux *solidi* ou *szelongi* de 12 deniers, aux doubles (*dvoiak*), triples (*troiak*), quadruples (*czvorak*) et sextuples (*szostak*). Vers 1620, on introduisit le *florin d'or* qualifié de *ducat* depuis Alexandre, et le *florin d'argent*, dit *thaler* depuis Sigismond le Vieux, d'abord marqué 30 (30 gros) et dont la valeur diminua progressivement.

A partir de 1507, les m. sont datées et portent souvent des indications de valeur, des marques d'ateliers ou des emblèmes, initiales ou armoiries, marques du trésorier. Voici la manière dont sont indiquées quelques valeurs : le *triple gros* porte III, le *sextuple gros*, VI (on trouve aussi *SEX. MAG.*) ; l'*ort* porte 1-8, A-T (1/8 du *talar* ou écu), de chaque côté de l'écu ; les *polloraks* ou *sesqui-gros* portent toujours au R un globe surmonté d'une croix (les chiffres placés sous les bras de la croix sont les deux derniers du millésime, 57 pour 1657, etc. ; les chiffres

placés sur le globe, 24, indiquent la valeur nominale $\frac{1}{24}$ du talar).

Au XIII^e siècle, Paul Grzimala, évêque de Gnezn, et Vincent Nalencz, évêque de Poznan (Posen), reçurent des concessions monétaires des ducs de Pologne (1232) ; Thomas de Kozlerogi, évêque de Vrotzlav, reçut le même droit en 1240. Les villes acquirent également le privilège monétaire : Sandomir (1286), Vrotzlav (1318), Svidnitza (1369), Lignitza (1425). Lorsque Cracovie fut devenue ville de droit allemand, en 1250, la m. de cet atelier présenta une porte à trois tours. Casimir IV, pour s'attacher la Prusse, accorda aux villes de Dantzik, Elbing et Thorn, le droit de monnayer à son nom. Novogorod la Grande, révoltée contre le grand-duc de Moscou, frappa également au nom de Casimir (1470).

La Lithuanie se servait à l'origine de lingots, poinçonnés du cavalier national par les particuliers. Elle eut ensuite des deniers portant un cavalier, un portail, un carré, etc., vers le XIII^e siècle. Enfin elle posséda une m. particulière sous Jagellon. Sigismond introduisit sur la m. l'écu écartelé de Pologne et de Lithuanie et Sigismond-Auguste fit fabriquer tout son numéraire aux armes de Lithuanie, à Vilno. Sigismond établit à Thorn un atelier de gros *communs aux terres de Prusse* (T-1).

De 1588 à 1624, les ateliers sont Posen (P), Bromberg (B), Fraustadt (F), Marienbourg, Olkusz (1 pour Ilkussia), Lublin (L), Cracovie. En 1649, il y en avait aussi à Vilno et Bidgoszcz. Après la mort de Sobieski, la Pologne n'eut plus qu'une m. commune avec la Saxe, en 1697 et 1702, et les pièces de 6 gros, avec L. P., initiales du trésorier de Lithuanie, Louis Pociey. Auguste III (1752-1756) fit battre, à Leipzig, des ducats, des thalers et des *tyns* de 18 gros ; à Grunthal et Guben, des gros de cuivre pour la Pologne, espèces qui furent continuées par Frédéric II.

La république de Cracovie, créée par le traité de Vienne (1815) et annexée à l'empire d'Autriche en novembre 1846, a frappé des *zloty* en argent et des p. de 5 et 10 *groszy*.

ROIS DE POLOGNE

- *964. Miecislav ou Miesko, prince de Pologne, MESICO.
- *992. Boleslav le Grand, roi, BOLASLAV, BSACISLAV.
- *1025. Miecislav ou Miesko II, MS. CNES OU MISICO.POLONII,
- *1034. Rixa, sa veuve, régente.
- *1040. Casimir I^{er}.
- *1058. Boleslav II Smialy, BZLVAS, BLEZLVAS.
- *1079. Vladislav I^{er} Herman, VLADIZLAV.
- *1102. Boleslav III Krzywousty, DVCIS. BOLEZLA, BOLESLV
OU BOLZA.
- *1139. Vladislav II, VLOAVS, VOLDISLAVS.
- *1148. Boleslav IV Kedzierzawy, BOLEZLAS.
- *1173. Miesko III Stary, MESICO.
- *1202. Vladislav III Laskonogi, VENELAV.
- *1207. Leszek Bialy, le Sage, LETNCVS.
- *1227. Boleslav V Wstyliwy, BOLEZLAVS, DVX.
1279. Leszek VII.
- *1289. Henri Lagodny.
1295. Przemislav.
- *1300-05. Wenceslas I^{er}, roi de Bohême, VEN.
- *1300-33. Wladislav IV Lokietek, LAZ.
- *1333. Casimir III Wielki, le Grand, K.R, KAZIMIRI.
- *1370. Louis d'Anjou, LODVICI.R. VNGARIE.
- *1382. Wladislav V Jagiello, WLADISLAVS. REX.
- *1434. Wladislav VI, W.R, WLADISLAI.
- *1447. Casimir Jagiello, KASIMIRVS.
- *1492. Jean Albert, I. ALBERTI.
- *1501. Alexandre Jagiello, ALEXANDER.
- *1506. Sigismond I^{er}, SIGISMVND. PRIM.
- *1548. Sigismond II Auguste.
- *1573. Henri de France, duc d'Anjou,
- *1575. Etienne Bathory, prince de Transylvanie.
- *1586. Maximilien d'Autriche.
- *1587. Sigismond III, roi de Suède.
- *1632. Ladislav Sigismond.
- *1648. Jean Casimir. IO. CAS.
- *1669. Michel Koribut Wiesnowiski.

* 1674. Jean Sobieski, mort en 1696.

* 1699. Auguste, électeur de Saxe, déposé en 1704 et rétabli en 1709. — 1705. Stanislas Leczinski.

LIVONIE, ESTHONIE, COURLANDE

Les grands maîtres de l'ordre des Frères de l'hôpital Sainte-Marie en Livonie frappèrent des m. d'or et d'argent à légendes latines ou allemandes (LIVONIE ou LIVLANDT) depuis la fin du x^e siècle jusqu'au milieu du xvi^e. Les ateliers étaient Wenden (WEN, WENDEN), Riga (RIGENSIS), Reval (REVALIE); on donne quelques bractéates à cette dernière ville. Les archevêques de Riga frappèrent m. en communauté avec les seigneurs de Livonie, au xvi^e siècle. Depuis 1518, ils avaient un monnayage spécial où paraissent les armoiries des évêques et celles de l'archevêché (crosse et croix en sautoir). Les évêques de Dorpat (THARBAT ou DARP), du xiv^e au xvi^e siècle, frappèrent m. ainsi que l'évêque d'Oesel, Magnus, duc de Schleswig-Holstein, dont les ateliers furent Arensburg (ARENSBOCH) et Hapsal (HAPSAL). (B. de Koehne, *Zur Münzkunde Livland's, Z. f. M. Siegel u. Wappenkunde*, 1842, II; R. de Toll et Sachssendahl, *Siegel u. Münzen der... Gebietiger über Liv-Est- und Curland*, Reval, 1887).

Au xvii^e siècle, le grand maître Gothard Ketler se fit donner la Courlande à titre de duché héréditaire, sous la protection de la Pologne. Ce duc et ses successeurs frappèrent des p. de 3 et 6 gros, des shillings, des thalers, etc., sur lesquels paraissent les armes de Pologne et le lion de Courlande avec les titres de: ...*In Livonia Curlandix & Semigallix dux*.

Charles XI de Suède frappa différentes m. dans la ville de Narva en Esthonie, avec DOMINVS PROTECTOR. MEVS, et un c sous une couronne; au ñ, le nom et les armes de la ville.

On a aussi différentes m. du duché de Livonie avec les noms de Christine, de Charles-Gustave et de Charles XI de Suède. (Catal. vente Adolphe Preiss, *M. und Medaillen*

der baltischen Provinzen, par Wesener; Egger, expert; Vienne, 1874.)

DUCS DE COURLANDE

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>*1563. Gothard Ketler.
1587. Frédéric.
*1639. Jacob.
*1683. Frédéric-Casimir.
1698. Frédéric-Guillaume.
1711 à 1737. Pendant cette période, la Courlande est disputée entre Ferdinand Ketler, neveu du dernier duc, *Maurice de Saxe et le prince Menzikoff.</p> | <p>1741. Louis-Ernest de Brunswick-Bevern : jusqu'en 1759, la Courlande est gouvernée par les Etats.
*1759. Charles-Christian, fils de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne.
*1762. Jean-Ernest de Biron, pour la seconde fois.
1769-95. Pierre.</p> |
| <p>*1737. Jean-Ernest de Biron.</p> | |

RUSSIE

La Russie fut occupée successivement par les Sarmates, les Goths, les Huns, les Bulgares. Des principautés s'y formèrent, mais ne purent acquérir une grande puissance parce qu'elles étaient sans cesse morcelées pour des apanages. Au XIII^e siècle, les Mongols fondèrent dans la Russie méridionale le grand empire du Kaptchak ou de la Horde d'or. Les différents princes russes devinrent tributaires à l'exception du grand-prince de Moscou. A la suite de luttes successives, le grand-duc Ivan III secoua le joug des Tartares (1481). Après l'extinction de la dynastie de Rurik, la Russie décline pour se relever avec Michel Romanov (1613) et ne cesser de grandir avec Pierre le Grand et Catherine II. En 1812, la Russie acquit la Finlande, la Bothnie, la Bessarabie ; en 1815, la Grande-Pologne, et depuis, diverses possessions gagnées sur la Turquie.

L'esquisse du monnayage de la Russie que nous allons essayer de tracer est sans doute bien imparfaite, mais il ne peut en être autrement sans la connaissance de la langue russe.

A l'origine, le commerce intérieur et extérieur des habitants de l'Europe orientale se fit au moyen de fourrures qui, même après l'établissement d'un monnayage,

régulier, continuèrent à être une valeur d'échange : la nécessité du commerce de détail donna aux peaux de martre, d'écureuil, de zibeline et d'hermine un taux fixe et une valeur comparative entre elles, de telle façon qu'elles servaient à payer les divers objets que l'on achetait.

L'embarras d'un numéraire si volumineux et si fragile, donna l'idée de tailler de petits morceaux de peau ou de cuir sur lesquels on apposa des marques. Il est probable que chaque ville ou bourg avait sa monnaie de cuir, usitée pour le commerce de détail, tandis que les fourrures entières et l'argent au poids servaient pour les grands achats.

Ahmed de Tous écrivait, en 1160, que les peaux d'écureuil étaient la monnaie courante des Russes. Suivant cet auteur, c'était un cuir mat, sans poils, mais avec les pattes de devant et de derrière, ainsi que les ongles : incomplètes, ces peaux n'avaient plus de valeur. En 1700, Pierre le Grand rendit un ukase qui défendait la circulation des coupons de cuir employés comme petite monnaie.

Ce genre de monnaie fut aussi employé en Pologne, puisqu'au xiv^e siècle, l'archidiacre de Gnezne écrivait que l'on ne se servait dans ce pays que de monnaie noire et de peaux de têtes d'écureuil : *Ubi prius cum nigro argento et pelliculis de capitibus aspergellius graviter forisabant*. Au xiii^e siècle, les gros de Prague firent renoncer à l'emploi des têtes d'écureuil. Les fourrures employées comme monnaies étaient : la *kouna*, peau de martre ; les *viézany*, coupons de peaux ; les *dolguéi*, coupons allongés ; les *mordki*, têtes ou museaux ; les *no-gaty*, fourrures ; les *ouchki*, oreilles ; les *viékochi*, *bielki*, écureuils, petits-gris, hermine ; les *lobki*, têtes ; les *skoury*, peaux ; les *zouby*, dents. Du reste, les monnaies étrangères pénétraient en Russie, alors que l'on n'y employait encore que des fourrures.

Les plus anciennes monnaies russes paraissent être celles de la grande principauté de Kïeff qui sont antérieures à l'invasion des Tartares et remontent au x^e siècle. Ces pièces représentent le grand-duc assis de face, le buste de la Vierge, celui du Christ, de face, la tête

nimbée et tenant le livre des évangiles ; le buste de Saint Georges ; le Christ assis de face et bénissant, etc. Les légendes portent : *Vladimir, et ceci est son or ; Vladimir sur le trône, et c'est son argent ; argent de Sviaslavlaf*. Il est évident que ces pièces, d'or ou d'argent, ont été imitées des monnaies des empereurs grecs ; les types byzantins et l'irrégularité des lettres russes peuvent même faire croire que ces m. ont été gravées par des artistes de Byzance.

Les blancs du trésor de Nejine, découvert en 1852, représentent le prince de Kieff tenant dans la m. droite une longue croix latine, coiffé d'un diadème et assis ; au *rs*, sorte de trident. Les lég. sont en écriture slavonne très incorrecte. Stroganoff a contesté que ces pièces fussent des imitations de m. byzantines comme l'admettait le comte Tolstol (Z. f. N., 1882, p. 112, 177, pl. V). Les chroniques russes font mention de blancs d'arg. en 1115 et en 1257.

Lorsque la Russie passa sous la seconde domination des Mongols (1240), les tributs furent exigés en m. métalliques ; c'est ce qui explique la nature des premières m. russes. Les Mongols exigèrent sur ces pièces en signe de soumission, le *tamgha* de la horde d'or. Les premières m. portèrent des deux côtés des légendes arabes. Plus tard, les princes russes introduisirent sur la monnaie des emblèmes nationaux, avec l'inscription ; *sceau de tel prince ou grand prince* ; le *rs* était réservé à la légende arabe. Les plus anciennes m. de ce genre ne portent pas le nom du prince et sont par conséquent difficiles à déterminer. Ivan III, grand prince de Moscou, fut le dernier dont les monnaies bilingues rappelèrent la conquête tartare.

Les monnaies russes d'argent ont porté du XIII^e au XVI^e siècle le nom de *dengui* (*denga*, en tartare *tengha*, m. d'argent, de *tamgha*, emblème). Sous Ivan IV le Terrible, les *dengui* prirent le nom de *copecs* (singulier *kopeïka*, du mot *kopié*, lance, parce qu'elles portent un cavalier tenant une lance abaissée). Les m. de la valeur

d'un demi-copec, qui présentent un cavalier brandissant un sabre, ont pris le nom de *dengui* qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

Les caractères arabes qui, sur plusieurs m., forment la légende : *Le sultan Toktamich-khan, puisse-t-il vivre longtemps*, indiquent la dépendance dans laquelle étaient les grands-ducs relativement au khan de Tartarie.

Les anciennes m. russes, le plus souvent d'une forme oblongue, représentent le prince à cheval, tenant un faucon sur le poing, quelquefois brandissant un sabre et accompagné d'un chien ; le prince assis sur un trône ; Samson domptant un lion.

On voit également divers animaux fabuleux, des faucons, des lions, des aigles.

Les symboles du christianisme sont rares, et on peut considérer comme une exception la pièce du grand-prince Wasili l'Aveugle (1425-1462) offrant la Vierge et un ange tenant une croix et au \hat{n} une colombe volant. L'aigle à deux têtes paraît d'abord sur des *pouly* du xv^e siècle ; il devient le type principal. Beaucoup de pièces portent des noms de villes : Moscou, Pskow, Novgorod, Derpt, Twer, etc. Le titre de grand-prince (*Velikii Kias*) est celui que l'on trouve sur les m. russes avant 1547. A signaler le titre pris par Alexei Mikhallovitch (1645-1676), *tsar et grand-prince de toute la grande, petite et blanche Russie*.

On connaît, dans la numismatique russe, sous le nom de *Ssoïuznyia*, monnaies d'alliance, de rares pièces portant le nom de deux princes. On appelle *mordowkis* des imitations de copecs fabriquées par les Mordwas, les Tartares et autres peuplades pour l'ornementation de leurs costumes.

Les m. de cuivre ne paraissent pas remonter au delà du xv^e siècle ; elles portaient le nom de *pouly* (du tartare *poul*, m. de cuivre, écaille de poisson).

Quant aux monnaies d'or, il est presque prouvé qu'il n'en existait point en Russie, sous les grands-ducs ; celles que l'on connaît sont fausses. Schubert dit qu'on ne sait

si les grandes pièces d'or des tzars étaient des monnaies ou des médailles et marques de distinction. L'usage de faire présent de médailles d'or s'est conservé en Russie jusqu'au règne de Pierre le Grand : le tsar Ivan Vasilievitch envoyait des *portugaises*, des *nobles* et des *ducats* aux officiers de ses armées victorieuses. Oléarius attesté que les m. d'or ne servaient anciennement qu'à cet usage.

Vers 1483, le roi de Hongrie, Mathias Corvin, envoya des monnayeurs au grand-duc de Russie, Ivan Vasilievitch. Il existe un ducat à l'imitation de ceux de Hongrie, pièce d'épreuve exécutée par ces ouvriers, et portant le nom du grand-duc Ivan.

Pierre le Grand établit un nouveau système monétaire au commencement du XVIII^e siècle ; il fit venir des graveurs étrangers. Les m. commencèrent à être parfaitement ronds et frappés au balancier. En 1718, on commença à mettre une inscription sur la tranche des *roubles* et des *demi-roubles* (Poltiny).

Les m. de Pierre le Grand sont : en or, des pièces de un et de deux ducats, et des pièces de deux roubles ; en argent des p. de deux roubles et leurs divisions, des tymfs et des pièces de 1, 3, 5 et 10 copecs, des 1/2 et 1/4 de copec (les p. de 3 copecs sont appelées *allyns*, et celles de 10 copecs, *grivny*) ; en cuivre, des pièces de 1/2, 1, 2 et 5 copecs, des poluszki (quart de copec) et des 1/2 poluska.

On recherche les roubles de Pierre le Grand portant une croix au-dessus du buste et la date 1725 (année de la mort du tsar). Enfin, on classe parmi les m. des contre-marques qui étaient données à ceux qui avaient payé l'impôt mis sur toute personne voulant porter de la barbe : ces pièces offrent à l'avant l'aigle russe et une date à l'envers ; un nez avec une bouche, les moustaches et la barbe ; les légendes sont : *Dengui usinti*, argent reçu ; *sborodi pochlina usiatâ*, l'impôt de la barbe reçu ; *dague platchena*, impôt payé. Il en existe en cuivre pour 1699 et 1705 ; un essai est daté de 1725 ; les pièces en argent et en or sont fausses. Ce jeton était appelé vulgairement

borodoraia, le barbu (cf. Hawkins, *Numism. chronicle*, t. VII, 153).

Les types ordinaires sont le buste du souverain et l'aigle de Russie ; les légendes sont russes ou latines. Jusqu'à l'an 1700, le millésime est compté depuis la création du monde. Mais, en 1700, qui correspond à l'an du monde 7208, on commence à compter depuis la naissance de J.-C. Dans les deux cas, les chiffres sont notés en lettres slavonnes.

L'hôtel de la Monnaie de Saint-Pétersbourg ne commence à fonctionner qu'en 1724. Jusqu'à cette époque, les m. sortent des quatre ateliers de Moscou.

Catherine, Pierre II, Anna, Jean II et Elisabeth continuent le monnayage de Pierre le Grand. A signaler le rouble carré en cuivre de Catherine I^{re}. Sous Elisabeth, un ukase du 25 octobre 1756 décida la frappe de pièces d'argent pour l'Esthonie et la Livonie, *livonèses* et divisions (96, 48, 24, 4 et 2 copecs). De 1759 à 1761, on frappa, pour la Prusse, les monnaies suivantes : en argent, des *florins*, des *tymfs*, des 1/2 florins, des p. de 6 et de 3 gros ; en cuivre, des *escalins*.

Sous Catherine II, on frappe : pour la Sibérie, des pièces de 1, 2, 5 et 10 copecs, des 1/2 copecs et des *poluszki* ; pour la Moldavie et la Valachie, des p. de 3 et de 5 copecs et de 3 dengui.

Nicolas I^{er} émet des pièces de 3, 6 et 12 roubles en platine ; il donne à la Pologne un monnayage particulier, comprenant : des p. de 50 et 25 florins et d'un ducat, en or ; de 1, 2, 5 et 10 florins, 5 et 10 gros, en argent ; de 1, 3 et 6 gros, en cuivre.

La monnaie spéciale de la Géorgie se compose, à la même époque : de pièces de 1/2 *abbaze*, de 1 et 2 *abbazes* en argent, d'*irakli* et de p. de 1/2, 1 et 2 copecs.

Il y a également, pour les différents règnes, des pièces d'essai.

Sous Catherine II, on frappe du cuivre à Moscou, Pétersbourg, Ekaterinenbourg, Systerbeck, Anneńskois, Kolywan et Theodosie. Sous Alexandre, on trouve des lettres qui sont les initiales des divers monétaires.

Des roubles et 1/2 roubles d'argent d'Alexandre I^{er} ont été frappés à Birmingham comme pièces d'essai, avec la machine de Boulton, qui y avait été commandée pour l'atelier de Saint-Petersbourg.

Les monnaies actuelles de la Russie sont les suivantes : en or, les pièces de 10 et 5 roubles (ayant cours en France pour 40 et 20 francs), la demi-impériale, valant 5 roubles et 15 kopeks (20 f. 66), et le ducat de 3 roubles ; en argent, les roubles (100 kopeks = 3 f. 99), les *pollinnik* (50 k.), les *tchetvertak* (25 k.), les *dvougrivenik* (20 k.), les *piatal-tiniâ* (15 k.), les *grivenik* (10 k.), et les *pietalchek* (5 k.), et des pièces de cuivre de 1/4 à 5 kopeks.

La Russie possède également une monnaie fiduciaire, représentée par des coupures de 1, 3, 5, 10, 25, 50 et 100 roubles, qui ont cours forcé.

ALPHABET RUSSE (1)

А а	Б б	В в	Г gh
Д d	Е é	Ж j	З z
И i	І і	К k	Л l
М m	Н n	О о	П p
Р r	С s	Т t	У ou
Ф f	Х kh	Ц ts	Ч tch
Ш ch	Щ chtch	Ъ e	Ы î
Ь e	Ѣ è	Ѥ é	Ю iou
Ѧ ia	Ѧ ph		

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Turlot, fondateur en caractères, rue de Rennes, à Paris, les caractères qui ont servi à composer cet alphabet. Nous le remercions vivement, car cet alphabet sera indispensable pour la lecture des légendes de monnaies russes.

VILLES DONT ON TROUVE LES NOMS OU LES INITIALES
SUR LES MONNAIES RUSSES

Annenskoïe.	Périaslavl.
Dorpat ou Derpt.	Pskow.
Ekaterinenbourg.	Riazan.
Gorodetz.	Sadogoura en Moldavie.
Ichora.	Saint-Pétersbourg.
Kachin.	Systerbek.
Kolpina.	Souzdal.
Kolyan-Voskressensk.	Souzoun.
Mojaisk.	Théodosie.
Moscou.	Tiflis en Géorgie.
Novgorod-la-Grande.	Twer.
Novo-Torjok.	

SOUVERAINS RUSSES DONT ON A LES MONNAIES

GRANDS-DUCS DE KIEFF

- *988. Wladimir I^{er} Swiatoslavitch.
- *1016. Swiatopolk.
- *1018-54. Jaroslaw I^{er} Wladimirovitch.
- *1073-78. Swiatoslaw Jaroslavitch.

GRANDS-DUCS DE MOSCOU

- *1362-1389. Dmitri Ivanovitch Donskoï.
- *1389-1425. Vasili Dmitrivitch.

GRANDS-PRINCES DE RUSSIE

- *1425-1462. Vasili Vasilievitch Tiomny. Ce prince s'empara de Mojaisk, en 1457.
- *1462. Ivan III Vasilievitch.
- *1505. Vasili Ivanovitch.
- *1533. Ivan IV Vasilievitch.

TSARS DE RUSSIE

- *1547. Ivan IV Vasilievitch Grozny, le Terrible.
- *1584. Feodor Ivanovitch.
- *1598. Boris Feodorovitch Godounow.
- *1605. Dmitri Iwanovitch, connu sous les noms de Grichka Otrepiev Samozvanetz Rastriga, ou Ljedmitri.
- *1606. Vasili Iwanovitch Chouiski.
- *1610. Vladislas Zigmuntovitch Vasa, fils de Sigismond III, roi de Pologne.
- *1613. Michail Feodorovitch Romanow.
- *1645. Alexei Mikhailovitch.
- *1676. Feodor Alexievitch.
- *1682. Ivan Alexievitch. On a des monnaies d'or frappées par ce grand-duc, avec son buste et ceux de son frère Pierre et de sa sœur Sophie.

EMPEREURS DE RUSSIE

- *1689. Pierre I^{er} Alexievitch, dit le Grand.
- *1725. Catherine I^{re} Alexievna.
- *1727. Pierre II Alexievitch.
- *1730. Anna Ivanovna.
- *1740. Ivan IV Antonovitch.
- *1741. Élisabeth I^{re} Petrovna.
- *1762. Pierre III Feodorovitch.
- *1762. Catherine II Alexievna. Au règne de cette impératrice, peuvent se classer les monnaies frappées par Héraclius II, tsar de Géorgie, sous la suzeraineté de la Russie.
- *1796. Paul I^{er} Petrovitch.
- *1801. Alexandre I^{er} Paulovitch.
- *1825. Nicolas I^{er}.
- *1855. Alexandre II.
- *1881. Alexandre III.

MONNAIES DES PRINCES RUSSES APANAGÉS

PRINCIPAUTÉ DE BOROFSK

- *1352. Vladimir Andreevitch.
- *1410. Semen Vladimirovitch.
- *1410. Jaroslaf Vladimirovitch.
- *1410. Ivan Vladimirovitch.
- *1426. Vasili Jaroslavitch. Cette même année, le grand-duc de Moscou le fit prisonnier; son fils Ivan se sauva en Lithuanie, et la principauté fut réunie au grand-duché de Moscou.

PRINCIPAUTÉ DE DMITRIEF

- *1389-1428. Pierre Dmitrievitch.

PRINCIPAUTÉ DE GALITCH

- *1360. Jouri Dmitrievitch Chemiaka.
- *1434-1453. Dmitri Jurievitch Chemiaka.

GRAND-DUCHÉ DE TWER

- *1399-1426. Ivan Mikhailovitch.
- *1426-61. Boris Alexandrovitch.

PRINCIPAUTÉ DE JAROSLAVL

- *1434-63. Alexandre Feodorovitch.

PRINCIPAUTÉ DE KACHIN

- * Vasili Mikhailovitch.
- *1407-08. Ivan Borissovitch.
- *1426-61. Boris Alexandrovitch, princê de Twer,

PRINCIPAUTÉ DE MOJAÏSK ET BJÉLOZERSK

- * André Dmitrievitch.
- *1432-54. Ivan Andrejevitch.

ÉTAT DE NOWGOROD, AVEC NOWO-TORZOK,
DE 1420 A 1478

PRINCIPAUTÉ DE PSKOW, 1424-1533.

PRINCIPAUTÉ DE RIAZAN

- 1402. Feodor Olgovitch.
- 1434. Ivan Feodorovitch.
- *1454. Vasili Ivanovitch.
- *1483. Ivan Vasiliévitch.

PRINCIPAUTÉ DE ROSTOV

- *1331-1380. André Feodorovitch.

PRINCIPAUTÉ DE SOUZDAL

- *1354. André Constantinovitch.
- *1365. Alexandre Andrejovitch.
- *Daniel Borissovitch.
- *Vasili Dmitrievitch, grand-duc de Moscou.

PRINCIPAUTÉ DE TWER

- *1346. Michel Alexandrovitch.
- *1399. Ivan Mikhailovitch.
- *1425. Alexandre Ivanovitch.
- *1426. Boris Alexandrovitch.
- *1461. Michel Borissovitch.
- *1485. Ivan Ivanovitch.

PRINCIPAUTÉ DE VEREJA

*1449-85. Michel Andreevitch.

PRINCIPAUTÉ DE WOŁOK-LAMSK

*1495. Ivan Borissovitch.

MOLDAVIE, VALACHIE ET ROVMANIE

Moldavie. — Au xiv^e siècle, un Etat fut fondé sur les bords de la Moldava, sous le nom de Bogdanie. Il reconnut la suzeraineté de la Pologne en 1432, puis celle de la Turquie en 1513.

Depuis 1538, le sultan nomma le voivode de Moldavie, qu'il choisissait toujours parmi les Grecs Fanariotes.

Les m. des voivodes de Moldavie sont d'abord de petites p. en arg., portant, d'un côté, une tête de taureau de face entre une rose, une étoile et un croissant ; au R, divers écussons armoriés.

Les lettres *si. m.*, qui se trouvent sur différentes m., signifient *signum monetæ*.

Nous donnons seulement les noms des voivodes auxquels M. Sturdza attribue des m. Nous devons ajouter que cet auteur admet seulement un petit nombre des identifications proposées par B. de Koehne.

En somme, les m. de la Moldavie, ainsi que celles de la Valachie, quoique faciles à reconnaître à première vue, sont d'un classement difficile.

VOIVODES DE MOLDAVIE

*1350-66. Bogdan I^{er}, BOGD. WAIWO.

*1374. Pierre Muschat, PETRI. VOIWODI.

*1390-99. Etienne I^{er}, STEPAN. WOIOD.

- *1401. Alexandre le Bon, ALEXANDRI.
- *1433. Elias ou Iliasch, ELIAS. WOIWODA.
- *1435. Elias et Etienne, ELIAS. ꙗꙋ SDEPANV.
- *1454. Bogdan, ІВВΟΓΔΑΝ. ВОВВВДА.
- *1456. Pierre Aaron, PETRVS. VOIEVODA. M.
- *1458-1504. Etienne le Grand, STEPHANVS. VOIEV.
- *1517-27. Stephanitza Voda, STEHANVS. VOIEVODA.
- *1538-40. Etienne Locusta, Ф ѿ. СТЕАНА. ВОВВВДА.
- *1552-61, 1564-66. Alexandre Lapuschneanu, ALEXANDER.
- *1561-63. Jean Heraclides, despote, HERACLIDIS. ou IOHANN.
- *1572-74. Ivonia, ѿТЕУ. МОАΔОВЕИ (Père de la Moldavie).
- *1662-66. Eustrathius Dabija, IOHANN. ISTRAT. ДЪБИЈАВ.

Valachie. — À partir de 1241, la Valachie forma un royaume particulier, tantôt uni à la Moldavie ou vassal de la Hongrie, tantôt indépendant. Mahomet II en fit une province tributaire en 1462 et, depuis cette époque, les voivodes furent nommés par la Turquie.

Les m. (petites p. d'arg., p. de 10 ducats, etc.), portent un aigle sur un heaume, et plus tard, le buste du prince coiffé d'un riche *kolpak*.

L'impératrice Catherine II fit frapper, à Sagodura (s), des pièces de 5 kopecks et de 3 dengi (= 1 para), de 1771 à 1774.

VOIVODES DE VALACHIE

- *1360-73. Vlad I^{er}, Bassaraba, M. LADIZLAI. WAIWODE.
- *1383. Mircea I^{er}, Bassaraba l'Ancien, Іван МІРЦА. ВІВВВ.
- *1419. Mircea II, Bassaraba, ІВ. МРЦА. ВОВ. ou МРЦУА.
- *1431. Vlad II, Bassaraba Dracul, ІВ. ВААΔΗСАА. ВОВΔ.
- *1456. Vlad IV, Bass. Zepelusch, ІВАН. ВААТІСАА.
- *1479-92. Vlad V, Bassaraba, ІВ. ВААΔІСААВА.
- *1593-1601. Michael le Brave, MICHAEL.
- *1658-59. Michael Radul, ІВ. MICHAEL. РАД.

*1688-1714. Constantin Brankovan, CONSTANTINVS. BASARABA. DE. BRANKOWAN.

*1797-99. Constantin Hangerli, CONSTANTINVS. HANGERLI.

Roumanie. — En 1859, la Moldavie et la Valachie s'unirent administrativement sous le nom de Roumanie, et formèrent, en 1866, une seule principauté, gouvernée par Charles I^{er} de Hohenzollern. Depuis 1867, on frappe, en Roumanie, des p. de 20, 10 et 5 *lei* en or ; de 5 et 2 *lei*, de 1 *leu*, et d'un *demi-leu* de 50 *bani* en arg. ; de 5 *bani* en cuivre. *Billets hypothécaires* de 10, 20, 50, 100, 500 *lei* et billets de la Banque nationale d'Escompte.

BULGARIE, SERBIE, BOSNIE, DALMATIE, GRÈCE

Bulgarie. — La peuplade des Bulgares, mélange des races ouraliennes et slave, se convertit au christianisme en 861. La B. devint une province byzantine de 1018 à 1186, et turque en 1395.

De minces pièces d'or ont été frappées par Sermon, gouverneur de la forteresse de Sirmium, qui combattit pour l'indépendance de la Bulgarie, contre Byzance, jusqu'en 1019. Ces p. portent le monogramme formé de ΘΕΟΤΟΚΕ.ΒΟΗΤΕΙ, et au R̄ ΖΕΡΜ — ΩΣΤΡ — ΤΗΛΑΤ, le *Stratègate Sermon* (G. Schlumberger, *Rev. Arch.*, 1877, I, 173).

On a une série de m. d'arg., avec lettres cyrilliennes, depuis Asan I^{er}, qui secoua le joug de Byzance ; elles sont aux types suivants : Le Christ debout, les bras levés ; la Vierge, les mains levées, avec le Sauveur dans son giron ; deux figures diadémées, debout, et entre elles, une sorte d'étendard ; figure tenant un globe et une croix ; le Christ assis, la Vierge assise. On attribue encore aux princes bulgares de petites m. de cuivre avec : la Vierge ; une figure debout, un cavalier, un aigle à deux têtes.

PRINCES BULGARES

- 885-93. Vladimira.
 * 888. Siméon.
 *1186. Asiena ou Asan I^{er}.
 *1196. Petar II, π.
 *1218. Joan Asien II.
 *1245. Mihail II Asien, МИХЛАСЕНВ.
 *1294. Svetoslav, СВАСЛАВ.
 *1323. Mihail III, МХ.
 *1371. Joan Sracimir, ІО. СРАЧИМЕР.
 *1371-95. Joana Sismana, ІО. СШ.

Depuis 1880, la Bulgarie a adhéré au système décimal, et frappe des pièces de 20 *lew* ou *Alexandre d'or*, et de 2, 1 et 1/2 *lew* en arg.

Serbie. — De 640 à 1165, la Serbie, tour à tour sujette de l'empire byzantin et indépendante, était gouvernée par des *schupans*. En 1078, Grégoire VII appelait Michel Boislawitsch (1050-80), roi des Slaves. Bodin, fils de ce dernier, réunit la Bosnie et une grande partie de la Dalmatie à la Serbie.

Les textes disent qu'au temps de Dusan II, la Serbie avaient des m. d'or qui portèrent d'abord le nom de *zlatica*, c.-à-d. *aureus*, puis celui de *ducat*. Le livre des lois de l'empereur Duschan parle, en 1349, des *perpera careva* que celui-ci fit frapper. On a découvert récemment des ducats d'or qu'on peut attribuer à Urosch II Milutin (1275), Duschan (1346), Vukaschin (1368) et Lazare (1371). Plusieurs de ces pièces portent l'aigle à deux têtes qui se retrouve sur le grand sceau de Duschan. L'authenticité de ces p. a été attaquée; mais elle a été défendue par M. Ljubic (C^{te} rendu, *Num. Zeitsch.*, 1876, 226).

Les autres m. de Serbie sont des *matapans* imités de ceux de Venise, et d'autres petites m. d'arg. et de cuivre qui portent les types suivants: Le Christ assis sur un trône; le prince debout ou à cheval tenant un sceptre, ou assis tenant une épée; heaume surmonté d'une sorte de couronne supportant une rosace et un panache;

le prince et Saint Etienne debout tenant un étendard ou une croix ; le roi assis entre deux têtes de lion (type imité des m. de Louis I^{er} de Hongrie) ; Saint Jean ; Saint Triphon, patron de Cattaro ; Saint Laurent ; le Christ dans une auréole ovale ; tête du Christ de face ; heaume avec cornes ; lion (sous Georges).

Les légendes sont en caractères cyrilliens ou latins.

On trouve sur les m. les lettres RV, NO, C, etc., qui sont probablement la marque de l'atelier. Les p. avec S. TRIPHON. CTAREN ou CATARENSI sortent évidemment de l'officine de Cattaro. Une m. porte le nom de Semendria (Saint André), capitale de la Serbie.

Charles-Robert, roi de Hongrie, frappa des m. aux types de celles de Serbie, avec KARLV.S. STEFAN.

On a aussi des m. portant le nom de différentes fortes : ΠΗΖΡΕΝΒ, le Christ debout ou assis (Prisrend) ; СКОПЛАБ (Skoplje) ; СТЕЗАНБ (Stezean).

Soumise par les Turcs en 1459, la Serbie se révolta en 1804 et Czerni-Georges se fit reconnaître *prince de Serbie*. Le traité de Berlin consacra l'indépendance de la Serbie et lui donna la vieille Serbie avec Nissa (1878). Depuis cette époque, la Serbie a un système monétaire dont l'unité est le *dinar* de 100 *paras* valant 1 franc (*or* : 10 et 20 d. ; *arg.* : 1, 2, 5 d., 50 paras).

ROIS DE SERBIE

Dynastie des Neemans (3^e royaume)

- 1151. Tchoudomil.
- 1165. Etienne Neeman.
- *1193. Etienne I^{er}, Ventchan (lég. en 4 lignes).
- *1224. Etienne II, Radoslaw, STIPANA † PX. RASIE.
- *1234. Wladislav. PAAB (et *Etienne roi*).
- *1241. Etienne III, Urosch I^{er}. (*do*).
- *1272. Etienne IV, Dragutin, STEFANVS, DEI. GRA. REX.
- *1275. Etienne V, Milutin.
- Urosch II, STEFAN, REX.

1316. Wladislaw II.
 *1321. Etienne VI, Urosch III, Deschanski, VROSIVS.
 *1331. Etienne VII, Duschan, le Grand, premier empereur serbe, STEPHANVS IMPERATOR.
 *1355. Etienne VIII, Urosch IV, VROSIVS REX.
 *1338. Wukaschin.
 1371. Ouglicha.

Dynastie des Brankovitch

- *1371. Lazare I^{er} (*Prince Lazare*).
 *1389. Etienne Lazarewitsch (*Etienne despote*).
 * Vuk Brancovitch.
 *1427. Georges, ГИОРГЬ.
 *1458. Lazare II, ЛАЗАРЪ.
 *1458-59. Hélène Paléologue.
 1457-76. Stephan Georgevitch.

Principauté de Serbie

- | | | |
|---------------------------|--|-------------------------------------|
| 1804-12. Czerni George. | | 1858. Miloch, 2 ^e fois. |
| 1816. Miloch Obrenovitch. | | *1860. Michel, 2 ^e fois. |
| 1839. Michel — | | *1868. Milan, roi en 1882. |
| 1842. Alex. Georgevitch, | | 1889. Régence. |

*Princes ou seigneurs serbes ayant frappé m.
à des titres divers*

- *1386-96. Georges II Stracimirovitch : S. LAVRENCIUS : M. ГЪ М. Д. GEORGI. STRACIMIR ou ГИОРГЬ ; lég. en plusieurs lignes ; heaume avec tête de chien.
 *1405-21. Balsa III, prince de Monténégro et de Zenta : M. BALSE. D. GORGI (*Moneta Balse domini Gorgi*). Ecu penché à une tête de loup surmonté d'un heaume avec tête de loup pour cimier ГЪ S. LAVRENTVS. M, le saint debout (cf. Fr. Lenormant, *R. N.*, 1861, 140).
 *1322-54. Jean Oliver : MONITA. DESPOTI. OLI ; le prince assis ; heaume surmonté d'une tête de femme.

- *1377-95. Kostantin : Κ. ΤΑΝ. Π. ΟΥ Δ. REX, COSTANTINVS ;
 ῥ s. STEFANV, SCVTARI, Saint Etienne à mi-corps.
- *1364. Nicolas Altomanovitch.
- *1370. Zupan Ropa, ϞϢΠΑΝ. ΡΟΠΑ.
- *. . . Zupan Rig, — ΡΙΓ.
- *1379. Jakov, ΙΑΚΟΒΒ.
- *1388. Dmtar. (*Blagovierni Knez Dmtar.*)
- *1305-65. Zupan Branko.
- *1452. Vlatko, ΒΑΑΤΚΟ.

Bosnie. — Charles Robert d'Anjou frappa des matapans aux types de ceux de Serbie avec la légende *Karolus ROBER R-X B, STEFAN* (Le roi et Saint Etienne tenant une croix patriarchale ῥ le Sauveur assis). Ce roi prenait les titres de : *Ungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Bosniæ, Ser-viæ, Galliciæ, Lodomeriæ, Cumania, Bulgariæque rex.* C'est ce roi qui établit Etienne II Kotromanowitch comme *ban* de Bosnie. Les m. de Bosnie portent des types semblables à ceux de Serbie, à l'exception du denier de Nicolas Ujlak, avec la Vierge, qui est imité de celui de Louis de Teck, patriarche d'Aquilée (1412-37).

Le Christ assis ; le ban debout tenant une épée et une croix ; Saint Paul et le ban debout ; le ban assis avec une épée sur les genoux ; S. GREGORIVS, NA 2 A 2 ENVS OU SAN-TVS, TRIFONIS, CATARENSIS OU S. GREGORI, PAPE, un saint debout ; couronne ; T couronné sur un écu timbré d'un heaume (pour Turdko II) ; la Vierge et l'enfant, MATER, REGNI ; écu losangé, etc.

BANS DE BOSNIE

- *1272-90. Stephan I^{er} Kotromanowitch, STEFAN, BANVS.
- *1283. Pavao i miladin Subici, DVX, PAVL' SECYNDVS, BAN.
- *1322. Stephan II Kotromanowitch, STEFANVS, BANVS.
 BOSNE.
- *1354. Stephan Turdko I^{er}, TVERTCO, BANI, BOSN, OU DNS.
 T, REG, BOSNE.
1392. Stephan Dabisa.
1394. Helena.

- *1398. Stephan Ostoja, STEPHOS.RASIE.BO.T.RX.
- *1404. Stephan Turdko II, Turdkovic, DNI.T.T.REGS.
BOSNE.
- *1443. Stephan Thomas, Monogr. TMS liés sous une
couronne ; DNS, TOMAS.REX.BOSNE.
- *1461. Stephan Tomasovic, STEFAN.CRAGL.
- *1471-77. Nicolas Ujlak Ilocki. M.NICOLAI.D.G.R.BOSNE.

Dalmatie. — Le roi de Hongrie André III frappa m. avec le titre de REX.DAL et une église à deux tours au ñ.

La ville de Spalatro frappa de petites m. de billon, *pizzolo*, au XIII^e siècle, avec SPA-LATI-NO en trois lignes et au ñ une croix. En 1397, Sigismond, roi de Hongrie, établit, comme *ban* de Bosnie, Herwoja Herwatisch. Celui-ci prit bientôt le titre de *supremus Voywoda regni Bosniae et Vicarius regni Ladislai* et frappa à Spalatro diverses m. avec des écussons portant un bras armé ; au ñ paraît le patron de la ville († MONETA, CHERVOH. DVCS. SPALETHI ñ SANTVS DOIMVS SPALETHI ou S.DOMNIVS).

Raguse. — M. de cuivre jusqu'à la fin du XIII^e siècle, avec tête jeune et monument au ñ, CIVITAS.RAGVSI ; m. d'arg. du XIII^e au commencement du XVI^e siècle ; avec Saint Blasius, patron de la cité, debout ou en buste ; buste de Jésus-Christ ; m. diverses jusqu'au commencement du XIX^e siècle. A citer les m. suivantes : le *follaro* (follis), le *perpre*, l'*artiluk* (mot turc) de 3 *grossetti*, le *vizlin*, nom du thaler (N. Dechant, *Die M. der Republik Ragusa*, *Num. Zeitsch.*, II, 1870, 87-212).

Grèce. — Ce pays, qui était sous la domination musulmane ; depuis le XV^e siècle, a recouvré son indépendance en 1830. Le nouveau monnayage de la Grèce débute par les m. du président Capo d'Istria (1831). La Grèce qui avait adhéré à l'Union monétaire, en 1868, en fait partie depuis 1875 et frappe les mêmes m. que la France. Billets de la *Banque nationale* et de la *Banque ionienne*.

ROIS DE GRÈCE

- *1832. Othon de Bavière.
- *1863. Georges de Danemark.

ITALIE

Hérules et Ostrogoths. — L'empire d'Occident avait été détruit par Odoacre, roi des Hérules, en 476. A l'instigation de l'empereur Zénon, les Ostrogoths, conduit par leur roi Théodoric, envahirent l'Italie vers 489 et en chassèrent les Hérules (493). Mais au lieu de rendre l'Italie à l'empire, les Ostrogoths y fondèrent une monarchie dont le dernier roi Theia fut défait par Narsès et tué à la bataille de Mons-Lactarius (553). Narsès porta le titre de duc d'Italie jusqu'en 568. A cette époque Justinien fonda l'Exarchat de Ravenne, province centrale de l'Italie grecque, dont Astaulf, roi des Lombards, s'empara en 752. Aucune m. ne peut être attribuée avec certitude à Odoacre.

Le monogramme de Théodoric paraît sur des sous d'or d'Anastase frappés à Rome (RM) et à Ravenne (RV). Ce monogramme occupe le champ du ñ sur les demi-siliques d'argent portant les noms et bustes d'Anastase et de Justin I^{er} (la lég. du ñ est INVICTA.ROMA). Les siliques (24^e du sou) et 1/2 siliques d'Athalaric portent le nom et le buste de Justin I^{er} et au ñ le monogramme ou le nom du roi. Certaines pièces de cuivre offrent le nom de Justinien I^{er}, et sur d'autres le nom d'empereur est remplacé par les légendes INVICTA.ROMA (buste casqué) ou FELIX. RAVENNA (buste avec couronne murale). Des siliques et des bronzes de Teodath portent le nom de Justinien. Un bronze de 40 nummi offre le nom et le buste de Teodath avec couronne fermée; au ñ, VICTORIA.PRINCIPVM.S.C. Victoire. Un autre bronze, pièce de 10 nummi, porte INVICTA.ROMA, comme le bronze de Witiges dont les siliques sont au nom de Justinien. C'est encore le même empe-

reur qui paraît sur les siliques de Matasunda et de Baduila. Ce dernier roi frappa également une silique avec son propre nom des deux côtés, des *nummi* de cuivre au nom d'Anastase avec le monogramme de Baduila ou DN. REX. B ; enfin des p. de 10 et de 5 nummi avec le buste du roi et au R̄ FLOREAS. SEMPER ou le nom, du roi dans une couronne. Citons encore une p. de 5 nummi de Baduila : FELIX. TICINVS (Pavie), buste de femme avec couronne murale. Les siliques de Theia sont au nom d'Anastase. Il existe un certain nombre de bronzes ostrogoths, sans nom de roi, qui portent un loup, un aigle, une victoire, un buste de femme avec couronne murale ; les légendes sont INVICTA. ROMA ou FELIX. RAVENNA ; au R̄, les chiffres x, xx, xl indiquent la valeur en *nummi*, et à l'exergue on trouve des dates exprimées par II, III, IV, V ou ,Γ Δ, E, etc. (Friedländer, *Münzen der Ostgothen*, 1844 ; Keary, *Coinages of western Europe*, 1879, p. 42.)

ROIS OSTROGOTHS

- 493. Theodoric.
- 526. Amalasinthe.
- *526. Athalaric D. N. ATHALARICVS. REX.
- *534. Theodath, D. N. THEODATHVS. REX.
- *536. Witiges, D. N. WITIGES. REX.
- * » Matasunda, femme de Witiges (monogr.).
- 540. Ildibad.
- 541. Eraric.
- *541. Baduila (Totila), D. N. BADVILA. REX.
- *552. Theia (Thila) DOMNVS. THEIA. P. REX ou D. N. THILA. REX.

Rois lombards. — En 559, les Lombards appelés par Narsès vinrent en Italie : Alboin, leur chef, prit Pavie en 571 et se fit reconnaître roi d'Italie. Les conquêtes d'Astaulf qui menaçait l'Exarchat et la Pentapole, afin d'avoir toute l'Italie, amenèrent en 752 le roi Pépin, dont Etienne II avait imploré le secours. Pépin soumit les Lombards ; Charlemagne détruisit leur monarchie en 774.

Le royaume lombard qui atteignit son apogée sous Cu-

nipert et Luitprand n'eut jamais une grande force, car Rome, Venise et Naples, reconnaissant l'autorité de l'exarque de Ravenne, se formaient en républiques indépendantes pendant que les ducs de Bénévent, de Spolète, Turin, Friuli, etc., se rendaient héréditaires.

Pavie, la capitale, Vérone et Lucques étaient les villes principales du royaume lombard. Le roi Rotharis établit une pénalité contre les faux monnayeurs, ce qui indique qu'il se considérait comme possédant dans son intégrité le droit de frapper, et de réglementer le numéraire de ses Etats : « Rex Rotharis. Si quis sine jussione regis aurum figuraverit, aut monetam confinxerit, manus ejus incidatur. (*Lex Longob.*, lib. I, t. XXVIII.)

Les m. lombardes sont complètement différentes par le type et le style des m. mérovingiennes ou de celles de l'empire. Au droit se trouve généralement le buste du prince. Au R, on voit Saint Michel debout ou un ange tenant un casque, accompagné de la légende SCS. MICHEL ; une croix potencée ; une fleur avec FLAVIA. LVCA qui indique l'atelier de Lucques. Toutes ces m. sont en or, à l'exception d'une en argent sur laquelle on a cru déchiffrer le nom de Luitprand dans un monogramme (cf. Keary, *Coinages of Western Europe*, 1879). On a attribué à Cunipert de petites bractéates retrouvées en grand nombre près de Turin avec des m. de Charlemagne et de Didier.

Ce dernier prince frappa des m. d'or avec une étoile (*tremissi stellati*) dans les villes de Pavie, Lucques, Milan, Plaisance et peut-être Trévise. Une autre récemment publiée porte FLAVIA SIDRIO, Sutri ? (G. Brambilla, *Tremisse ined. al nome di Desiderio.*, Pavie, 1888.)

ROIS LOMBARDS

568. Albwin ou Alboin.	625. Ariowalt.
573. Cleph.	636. Rotharis ou Rudhar.
... Gouvernement des	652. Rodoald ou Rudwält.
30 ducs.	654. Aripert.
586. Autharis.	661. Pertharit et Gundbert.
591. Agilhulf.	662. Grimoald.
615. Adelwält.	

- *672. Pertharit, PER (bractéates arg.) ?
- *680. Cunipert (avec son père, 679-688), D.N.CVNINCPERT.
- *702. Luitpert, LVTPR. — 702. Raginbert.
- *702. Aripert II, DN.ARIPERTRX.
- *713. Ansprand.
- *713. Luitprand, DN.LTPRAN.
- 744. Hildebrand.
- 744. Rachgis.
- *749. Astaulf, DN.AISTVLF.REX.
- *756. Desiderius (Didier), † DN.DESIDER.
- *774. Athalgis, monogramme.

Bénévent et Salerne. — Après la chute des rois lombards, Arigise, duc de Bénévent, qui tenait son fief de Didier, se révolta contre Charlemagne, se fit sacrer roi et battit monnaie. Mais il fut réduit à l'obéissance, ainsi que son fils Grimoald III auquel Charlemagne imposa la condition de graver le monogramme impérial sur la m. de Bénévent (*V. M. carolingiennes*). En 848, Sicard ayant été assassiné, le duché fut divisé en deux principautés. Celle de Bénévent fut attribuée à Radelgise, trésorier du dernier duc, et celle de Salerne devint la propriété de Siconulfe, frère cadet de Sicard. Louis II, fils de Lothaire, fit des règlements sur les m. comme le prouve le texte suivant : *Imperator Hludovicus : de falsa moneta jubemus ut qui eam percusserit et probatum fuerit, manus ejus amputetur, et qui hoc consenserit, si liber est, sexaginta solidos componat, si servus est, sexaginta ictus accipiat.* (*Lex Longob.*, l. I, t. XXXVIII.)

Les premières m. attribuées aux ducs de Bénévent sont des imitations des sous et tiers de sou avec le nom de Justinien, la tête de face, au \mathfrak{R} une croix potencée sur trois gradins et la lég. VICTORIA, AVG. Dans le champ, divers monogrammes sur lesquels on a basé les attributions. Sous Grimoald III, le nom du duc paraît en toutes lettres et au \mathfrak{R} celui de Charlemagne. Un denier d'argent du même duc porte son monogramme et au \mathfrak{R} BENEVENTV, croix entre \wedge et ω . Un curieux denier de Grimoald IV offre une sorte de fleuron et au \mathfrak{R} une croix pattée, radiée,

avec la lég. ARCHANGELVS. MICHAEL, inspirée sans doute par les pièces lombardes. Cette inscription se retrouve sur les sous et triens de Sigo, de Sicaredus et de Radelchis ainsi que sur les deniers de ces deux derniers ducs, (B. de Koehne, *Münzkunde Süd-Italiens.*, *Mém. soc. imp. d'Archéol. de Saint-Petersbourg*, 1851, p. 340; Keary, *Coinages of Western Europe*, 1879, 98).

Le monnayage de Salerne est semblable à celui de Bénévent. On attribue à Siconolphe des m. avec un monogramme en croix et le titre PRINCES BENEVENTI; au R, une croix potencée et le nom de l'archange Michel. Des taris d'or à lég. latines et arabes, portant le nom de Salerne, sont donnés à Guaimar I^{er}. Des taris d'or et des p. d'argent avec OPVLENTA SALERNO sont à partager entre les deux Gisulfe. Une m. de cuivre avec ATN peut être attribuée à Aténolphe (cf. Engel, *Num. Normands de Sicile*, p. 58).

DUCS DE BÉNÉVENT

- | | |
|---------------------------------------------|----------------------|
| 651. Grimoald I ^{er} , roi en 662. | *722. Grégoire, G. |
| 663. Romoald I ^{er} . | 729. Godescalc, G ? |
| 683. Grimoald II. | *733. Gishulf II, G. |
| 690. Gishulf I ^{er} . | *750. Luitprand, L. |
| *707. Romoald II, R. | *758. Arrigis, A. |
| *721. Andelas (<i>monogr.</i>) | |
- *787. Grimoald III, GRIM + VALD OU GR. .
- *806. Grimoald IV, GRIMOALD. FILIVS. ERMENRICI.
- *817. Sigo I^{er}, SIGO. PRINCEPS.
- *832. Sicaredus, + SICARDV.
- *840. Radelchis, RADELCHIS. PRINCEPS.
851. Radelgar.
854. Adelchis (*Voy.* tome I^{er}, p. 117).
878. Gaiderise.
- 881-84. Radelchis II, 897-900.
884. Ajo. — 890. Ursus.
- 892-96. Domination grecque.
896. Gui, duc de Spolète.
- 900-910. Atenhulf, prince de Capoue.
- ?943-1061. Pandulfus (PAN, PR), et Landulfus, (LAN, PR.)

DUCS DE SALERNE

*840. Siconolphe, SICONOLFVS.	978. Pandhulf I ^{er} , prince de Capoue.
851. Sigo II.	981. Pandhulf II.
853. Ademar.	981. Manso, duc d'Amalfi.
*861. Waifre I ^{er} , WAIFERIVS.	983. Iohannes.
880. Guaimarou Waimar I ^{er}	994. Waimar III.
?899. Atenolphe, ATN ou AD. PRI.	1030. Waimar IV.
900. Waimar II.	*1052-77. Gisulf III, GISVL- FVS, PRICES.
*933. Gisulf I ^{er} , GISVLFVS.	

Pépin et Charlemagne, par l'abaissement des Lombards, fondèrent la puissance temporelle des papes qui, à leur tour, approuvèrent l'empire d'Occident. Les empereurs frappèrent à Milan, Pavie, Lucques, Trévise, Ravenne et Pise. Les rois d'Italie firent de même. Ce royaume d'Italie qui comprenait la Lombardie, la Bavière et l'Alemannie ou Souabe méridionale, avait été créé par Charlemagne en faveur de son second fils Pépin. En 1002, le titre de *roi d'Italie* fut remplacé par celui de *Rex Romanorum*.

Venise mit sur ses deniers les noms de Louis I^{er} et de Lothaire I^{er} et on a beaucoup discuté pour savoir si ces pièces indiquaient une soumission véritable aux empereurs.

ROIS D'ITALIE ET EMPEREURS D'OCCIDENT

- 754. Pépin, roi de France, patrice des Romains.
- *774. Charlemagne, roi de France, empereur en 800-814.
- 781. Pépin II, *dit* Carloman, roi de France.
- 812. Bernard, fils naturel de Pépin II.
- *814. Louis I^{er} le Débonnaire, empereur en 813-840.
- *820. Lothaire I^{er}, empereur en 817-831 ; de 840 à 855.
- *844. Louis II, fils de Lothaire, empereur en 849-875.
- *876. Charles II le Chauve, *id.* 875-877.

- *876. Carloman de Bavière (vacance de l'empire de 877 à 881).
- *879. Charles III le Gros, empereur en 881-887.
- *888. Bérenger de Frioul, empereur en 915-924.
- *888. Rodolphe II de Bourgogne.
- *889. Gui de Spolète, empereur en 891-894.
- *891. Lambert, fils du précédent.
- *896. Arnould de Bavière, fils naturel de Carloman, empereur en 896-899.
- *899. Louis III de Provence, empereur en 901-929.
Louis IV le Jeune, *id.* 908.
- *926. Hugues de Provence.
- *931. Lothaire, fils et collègue du précédent.
- *946. Albéric de Toscane.
- *950. Bérenger II d'Ivrée.
- *950. Otton I^{er} le Grand, roi de Germanie, empereur en 961-973. Pour la suite des empereurs d'Occident, voyez *Allemagne*.

Après 1033, Conrad le Salique porta les titres de : empereur, roi des Romains, de Bourgogne, d'Arles, de Provence, de Lorraine, de Saxe, de Bavière et de Germanie.

Au XI^e siècle, pendant la querelle des investitures, la plupart des villes se constituent en républiques, reçoivent de l'empereur des concessions monétaires et mettent sur la m. le nom du souverain qui leur a fait cette concession. Nombre d'évêques obtiennent de l'empereur des privilèges analogues, par exemple, l'archevêque de Ravenne (1065) et l'évêque de Padoue (1099). C'est au traité de Constance (1183) que l'empereur sanctionna définitivement les droits régaliens que les villes exerçaient déjà depuis longtemps. Le nom impérial resta encore, sur les m., excepté à Rome, Siennes, Florence et Venise. Vers 1203, cette dernière ville, sous l'influence de l'art byzantin, crée le type du *sequin* (*Zecchino*), sur lequel on voit le doge recevant l'étendard des mains de Saint Marc, patron de la cité. En 1252, Florence émet le *florin* d'or portant la grande fleur de lis, des armoiries de la cité et au R, Saint Jean-Baptiste debout. Ce type eut une vogue

immense et fut copié ou imité pendant trois siècles. A la fin du xv^e siècle, on vit paraître aussi le teston d'arg. importé en France par Louis XII. A citer aussi le type du *giulio* et du *gigliato* qui représentent un personnage, pape, prince, etc., assis sur un siège dont les bras sont en forme de lions.

L'Italie fournit encore une série considérable d'autres m. dont l'étude serait longue, m. qui prenaient souvent un nom spécial dans chaque ville. Nous avons cru pratique de donner la liste alphabétique des villes de l'Italie dont on a des m. et nous avons réservé un paragraphe spécial aux maisons royales de Savoie et des Deux-Siciles. Une liste de noms des familles italiennes facilitera le classement des pièces en permettant de se reporter aux villes. La plupart des m. italiennes portent des noms et représentations de divers saints. On trouvera par conséquent d'utiles indications dans la *liste des saints qui se trouvent sur les monnaies* (V. à la fin de ce volume).

NORMANDS DE SICILE ET D'ITALIE. — Robert Guiscard, un des fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme normand, se fit donner le titre de duc de Pouille et de Calabre par le pape Nicolas II (1059). Roger, frère de Robert, s'était emparé de la Sicile qui appartenait alors aux Sarrazins. Son fils Roger II réunit, en 1130, le duché de Pouille, Aversa, Gaëte, Naples et Amalfi qui formèrent alors le royaume des Deux-Siciles.

Les princes normands imitèrent les types byzantins et arabes, adoptant indifféremment l'invocation grecque : Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ, et la formule arabe : *Il n'y a de Dieu que lui seul, il n'a pas de compagnon*. Les Normands s'occupèrent aussi de régler la monnaie :

« II. Rex Rogerius. Adulterinam monetam cudentibus, vel scienter accipientibus pœnam capitis irrogamus et eorum substantiam publicamus. Consentientes etiam hac pœna ferimus. — III. Qui nummos aureos vel argenteos raserint, vel quocumque modo minuerint, tam personas eorum quam bona omnia publicamus. » (*Constit. Sicul. sive Napolit.*, lib. III, c. 1.x).

Les m. de Robert Guiscard sont, en or, à lég. couffiques et en cuivre à lég. latines. Ces dernières portent le buste du prince; au R le nom de Salerne et les murs de la ville. Sur les m. de ses successeurs, les types sont les suivants : buste de Saint Matthieu, des ducs; le duc debout ou à cheval; une tour, type habituel des m. frappées à Salerne. Sur les pièces de Roger I^{er} de Sicile, on voit le comte casqué à cheval et au R la Vierge. Sur les m. des rois, sur les m. de cuivre comme sur les *taris* d'or, on voit souvent un grand T, qui rappelle peut être le nom de Tancrède, chef de la maison de Hauteville. Les autres types sont : une croix cantonnée du nom du prince; une barque; le Christ assis de face; un Saint debout; buste du roi ou le roi assis; buste de Saint Janvier (S. IA); quadrupède courant; tête de cheval; tête de bœuf; aigle; étoile; globe crucigère; sanglier; cerf; pomme de pin; les sigles IC + XC + NI + KA; porte; lion; calice; poisson; paon; cygne; ancre; châtellain; trois tours; griffon, etc.

Les ateliers monétaires des Normands sont : *Salerne, Amalfi, Mileto, Bari, Brindisi, Naples, Messine, Palerme, Capoue et Gaète*. Ces ateliers sont quelquefois indiqués en toutes lettres : ΕΠΙΝΕΤΟ ΕΙΣ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ ΜΕΣΣΗΝΗΝ, ΟΡΕΡΑΤΑ ΙΝ ΥΡΒΕ ΜΕΣΣΑΝΕ. CIVITAS. ΓΑΙΕΤΑ, CIVITAS. ΚΑΡΥΑΝΑ. Quelques m. portent également une indication de valeur : MED. TERC. QVARTA. TERCENARIH.

A signaler les ducats d'or de Roger II portant le buste du Christ et, au R, le roi Roger et le duc Roger, son fils (R. R. SLE et R. DX. AP), avec l'indication AN. R. X (*Anno regni decimo*); les ducats de Guillaume II et du duc Roger, son fils, copiés sur les précédents.

Une tradition populaire attribue au roi Guillaume I^{er} l'émission de m. de cuir, mais c'est sans aucun fondement (cf. *R. N.*, 1887, 333).

A Gaète, les consuls et ducs frappèrent des m. anonymes avec CONSVL. ET. DVX. On possède aussi une pièce de Richard II (1121-1135) avec RIC. CON. ET. DVX. II (Spinelli, *Monete cufiche* ..., 1844; A. Engel, *Num. et Sigill. des Normands de Sicile et d'Italie*, 1882).

DUCS DE POUILLE

- *1075. Robert Guiscard, RO OU ROBER.
 *1085. Roger Borsa. ROGERIVS.DVX OU ROG.DVX.SALERNO,
 ou ΡΩΚΕΡΙΟC.ΔΟΥΣ.
 *1111. Guillaume. VV.DVX.APVLIE OU GVI.DVX.
 *1127. Roger II. R.
 Roger III.

ROIS DE SICILE

- *1072. Roger I^{er}, grand-comte de Calabre et de Sicile.
 ROGERIVS.COMES.
 Simon.
 *1105. Roger II, roi de Sicile en 1130, ROGERIVS.COMES
 (*Calabrie Sicilie*), RO.RX, ROGERIVS.REX, R.II
 (*Rogerus secundus*), ΡΟΓΓΕΡΙ.ΡΗΧ οἱ ΑΝΑΓ.
 *1154. Guillaume I^{er} le Mauvais. W.REX.DVX.APVL.
 *1166. Guillaume II le Bon, W.R.SICIL.DVCAT' APVL'
 PRINC.CAP OU W.REX.II.
 *1190. Tancrede, TACD.REX, TANCRE.
 1193. Tancrede et Roger III, son fils, rois.
 1193. Tancrede et son-fils Guillaume III.
 *1194. Guillaume III, G.R. OU GVI OU GVIL.

PRINCES DE CAPOUE

- *1059. Richard I^{er}, RICHARD.PRINCEPS.
 *1106. Robert I^{er}, ROBERTVS.PRINCEPS.
 *1136. Anfuse, Anfvsvs.P.
 Anfuse et son père, le roi Roger. A.P. R̄ R.R.

NAPLES-SICILE. — Constance, fille et héritière de Guillaume II, ayant épousé l'empereur Henri VI, le royaume des Deux-Sicules passa dans la maison des Hohenstaufen. La maison d'Anjou s'en empara ensuite, mais ne gardant que Naples, fut contrainte d'abandonner la Sicile aux princes d'Aragon. Un de ceux-ci, Alphonse V, réussit à

réunir momentanément Naples et la Sicile (1435-1458). Les deux royaumes, partagés entre deux branches de la maison d'Aragon, furent réunis par Ferdinand le Catholique en 1504. En 1720, Victor-Amédée, duc de Savoie, auquel la paix d'Utrecht (1713) avait donné la Sicile, céda cette province à l'Autriche qui reconstitua le royaume des Deux-Siciles (1721). La branche cadette de la maison de Bourbon régnant en Espagne devint propriétaire de ce royaume en 1735. Après les règnes de Joseph Bonaparte et de Joachim Murat, le royaume revint à la maison de Bourbon et fut annexé au royaume d'Italie en 1861.

Le monnayage des Deux-Siciles est très varié. A citer d'abord les deniers et les pièces d'or d'Henri VI (HE OU E. IMPERATOR) et de Constance (C. IMPERATRIX). Henri VI et Frédéric II frappent des augustales d'or (et 1/2) portant FE et *Henricus Cæsar Augustus*, etc., en légendes couffiques; au R, une croix cantonnée de IC. XC. NI. KA. Frédéric II introduit l'aigle sur ces pièces et en frappe avec F. IMPERATOR ou avec son nom en arabe; il frappe des *gul'o* avec le titre de roi de Sicile, des gros, des deniers, etc., avec ceux d'empereur et roi. Les princes d'Aragon gardent l'aigle sur leurs m., tandis que la maison d'Anjou introduit le type de la salutation évangélique sur des p. d'or et d'argent. Charles I^{er} frappe aussi des gros tournois avec son titre de comte de Provence et Robert le *gigliato* à la croix fleurdelisée sur lequel on voit le roi couronné assis entre deux lions, type emprunté par Alphonse I^{er} d'Aragon qui émet, entre autres pièces, le ducaton d'or au cavalier armé et l'*alfonsino* avec son buste. Viennent ensuite, après les florins, les ducats de Ferdinand I^{er} avec son buste, les coronnats d'arg. avec le buste couronné ou le roi assis couronné par un cardinal, les carlins à l'aigle et au livre dans les flammes, les *cinquina* et *cavallo* de cuivre avec deux cornes d'abondance ou la croix de Jérusalem, les m. diverses de Philippe II avec HILARITAS. VNIVERSA OU FIDEI. DEFENSOR dans une couronne. Philippe reprend l'aigle de Sicile et la corne d'abondance sur les m. de cuivre. Sur une m. de ce métal, Charles II est nommé TRINACRIAE. REX, en souvenir

du *triquetrum*, armes de la Sicile. Les m. postérieures n'offrent plus guère que des armoiries, l'aigle de Sicile et un génie sous François I^{er} et Ferdinand II (Spinelli, *Monete cufiche... nel regno delle due Sicilie*, 1844; Vergara, *Monete de' Reali di Napoli*, 1715; Lazari, *Le zecche e monete degli Abruzzi*, 1858; Al. Heiss, *Descr. gen. de las monedas hispanocristianas*, 1865-69; L. Blancard, *M. frappées en Sicile au XIII^e siècle*, R. N., 1864).

ROIS DE SICILE

- *1194. Henri VI, emp. d'Allemagne, et Constance,
E, HE. C.
*1197. Frédéric I^{er} (II comme empereur), F, etc.
*1231. Frédéric III, FRÉDÉRIC³.
*1250. Conrad I^{er}, emp.
1254-68. Conrad II dit Conradin, emp.
*1258-66. Mainfroi ou Manfred, son oncle, usurpateur.
*1266-82. Charles I^{er} d'Anjou.

ROIS DE NAPLES

ROIS DE SICILE

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| *1282. Charles I ^{er} d'Anjou. | *1282. Constance, fille de
Mainfroi et
Pierre I ^{er} d'Ara-
gon. COSTA. P. |
| *1285. Charles II d'Anjou. | |
| *1309. Robert. | |
| *1343. Jeanne et André de
Hongrie, puis Louis
de Tarente (L. ET. I.). | *1285. Jacques I ^{er} . IA.
1296. Frédéric II. |
| *1381. Charles III de Du-
razzo. | 1337. Pierre II.
1342. Louis. |
| *1386. Ladislas. | 1355. Frédéric III. |
| *1414. Jeanne II et Jacques
de Bourbon. | *1377. Marie d'Aragon et
Martin I ^{er} . |
| *1382. Louis I ^{er} d'Anjou. | 1409. Martin II d'Ara-
gon. |
| 1386. Louis II. <i>id.</i> | 1410. Blanche, veuve de
Martin I ^{er} . |
| 1417. Louis III. <i>id.</i> | |
| *1438. René. <i>id.</i> R. | |

ROIS DE NAPLES (suite)	ROIS DE SICILE (suite)
*1433. Alphonse I ^{er} , roi d'Aragon, de Sicile et de Naples.	1412. Ferdinand, roi d'Aragon.
*1458. Ferdinand I ^{er} .	*1416. Alphonse I ^{er} , roi d'Aragon.
*1494. Alphonse II.	*1458. Jean, roi d'Aragon.
*1495. Charles VIII, roi de France, et Ferdinand II.	*1479-1504. Ferdinand III le Catholique, roi d'Aragon.
*1496. Frédéric III.	
*1501. Louis XII, roi de France.	

ROIS DES DEUX-SICILES

*1504. Ferdinand d'Aragon.	che, roi de Naples; 1721, roi de Sicile.
*1516. Charles-Quint, empereur.	*1735. Charles III de Bourbon, depuis roi d'Espagne.
*1556. Philippe II, empereur d'Autriche.	*1759. Ferdinand I ^{er} de Bourbon-Espagne.
*1598. Philippe III, roi d'Espagne.	*1806. Joseph-Napoléon (Naples).
*1621. Philippe IV, roi d'Espagne.	*1808. Joachim Murat (Naples).
*1655. Charles II, roi d'Espagne.	*1815. Ferdinand I ^{er} (IV).
*1701. Philippe IV de Bourbon, depuis roi d'Espagne.	*1825. François I ^{er} .
*1707. Charles VI d'Autri-	*1830. Ferdinand II.
	*1859-60. François II.

SAVOIE, PIÉMONT, ÉTATS SARDES

Rodolphe, roi de Bourgogne, donna la Savoie et la Maurienne à Berthold, fils de Hugues, marquis d'Italie. Les comtes de Savoie acquirent successivement le duché de Génois (distinct du comté de G.), le duché de Chablais, la baronnie de Faucigny et le comté de Tarentaise, puis la

principauté de Piémont, comprenant le marquisat et le comté de Nice, la principauté de Monaco, la seigneurie de Verceil, la principauté de Messerano et le duché d'Aoste; aux xvii^e et xviii^e siècles, le Montferrat, une partie du Milanais et la Sardaigne.

Les princes de cette maison, comtes de Savoie en 1027, prirent le titre de ducs en 1416, et celui de rois de Sardaigne en 1720. Ils s'intitulaient *rois de Chypre* depuis que Charles I^{er} le Guerrier eut hérité de ce titre à la mort de sa parente Charlotte de Lusignan (1487), Victor-Emmanuel devint roi d'Italie en 1861.

Il est possible que les premiers comtes aient monnayé dans l'atelier d'Aiguebelle où les évêques de Maurienne frappaient des deniers imités de ceux de Vienne, avec Aqvabella. (*R. N.*, 1859, 487). En tous cas, la série monétaire paraît commencer seulement avec Humbert II.

Les m. d'Aymon, obole, fort blanc et gros douzain, ont une valeur respective de 2, 4 et 12 pites, qui est indiquée sur les m. par 2, 4 et 12 points.

Par une ordonnance de 1363, l'empereur Charles IV voulut imposer au Dauphiné et à la Savoie des types rappelant sa suzeraineté; cette tentative resta sans résultat.

Sous Amédée IV, le nom SABAVDIA remplace celui de l'atelier de Suse. Les points placés sous différentes lettres sont des marques de monnayeurs.

Les premières armoiries furent l'aigle d'Empire; l'écu à la croix d'argent paraît en 1292.

Amédée V inscrit sur ses m. le nom du Piémont, PEDE-MONTENSIS, qui lui fut donné par l'emp. Henri VII. en 1310. Le titre *marchio* paraît sous Amédée VI, qui frappe le premier florin, au type de Florence. On ne connaît pas la signification de la lettre A qui figure dans le champ d'un grand nombre de m. de Savoie.

Sous Amédée VIII, la base monétaire était le florin de petit poids, valant 12 gros (le gros, 8 forts). Sous Amédée VIII commence la distinction entre les m. de cours de Piémont et de Savoie. Amédée IX émet le ducat d'or avec le cavalier. Le portrait apparaît sur les m. de Savoie, avec Charles I^{er}. A signaler les écus avec les

bustes de Philibert II et de Yolande, d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France.

Depuis Victor-Amédée II, des m. spéciales à la Sardaigne portent la croix cantonnée de quatre têtes humaines.

Voici les principaux types des m. de Savoie : étoile accostée de deux besants ; croix cant. de besants ; trois besants en ligne ; écu de Savoie ; croix cant. de AMED ; A, avec ou sans étoiles, remplissant le champ ; aigle à deux têtes ; écu de Savoie penché, surmonté d'un heaume, entre deux lacs d'amour ou FERT ; tête humaine ; FERT, entre deux traits ou dans un quadrilobe ; écu penché dans une couronne de lacs ; écu droit, avec heaume de face ; Saint Maurice d'Agaune à cheval ; Saint Maurice debout ; types du florin, du sequin, du gros tournois ; écu en losange ; s remplissant le champ ; le duc à cheval ; écu surmonté de FERT et accosté de trois lacs ; initiales du nom des ducs dans le champ ; bustes tenant souvent une épée ; cheval en liberté ; écu avec un ou deux lions comme supports ; éléphant et béliers ; croix de Malte ; Saint Charles debout ; compas ; centaure ; bras armé ; bannières passées dans une couronne ; la Justice sur un nuage ; l'Annonciation, etc.

Les dates d'émission paraissent sous Charles II.

Les divers ateliers monétaires de la Savoie sont :

Aiguebelle, *Suse* (depuis Humbert II, SECVSIA) ; *Chambéry* (depuis le XIII^e siècle) ; *Saint Maurice d'Agaune*, en Valais (XIII^e siècle, avec l'image du saint) ; *Saint Symphorien d'Ozon* (depuis Philippe, XIV^e siècle) ; *Bourg* (depuis Aymon ; cédé à la France, 1601) ; *Pont-d'Ain* (depuis 1338) ; *Saint-Genix* (de 1341 à 1355) ; *Yenne* (XIV^e siècle) ; *Pierre-Châtel* (1355-59) ; *Nyon* ; *Aix-les-Bains* (XV^e siècle) ; *Cornavin* (près Genève ; de 1448 à 1530) ; *Montluel* (de 1503 à 1530) ; *Gex* (1584-88) ; *Bielle* (Bresse ; 1640-42).

Dans le Piémont, Turin (T) et Verceil (VER) sont les principaux ateliers.

Branche de Vaud. — Louis I^{er}, devenu seigneur de Vaud en 1285, frappa, dans l'atelier de Thierrens, près Moudon, des contrefaçons de l'évêque de Lausanne. L'em-

pereur Albert ordonna le transfert de cet atelier à Nyon (1299), où Louis II continua le même monnayage. En 1308, il fit un accord avec l'évêque, qui reçut le quart des bénéfices. En 1350, la seigneurie de Vaud revient au comte Amédée VI, qui conserve l'atelier de Nyon.

Branche d'Achaïe. — Les comtes de Maurienne, issus de Thomas I^{er}, devinrent comtes du Piémont (par la cession d'Amédée IV à son frère Thomas II, 1244), et princes d'Achaïe et de Morée (par le mariage de Philippe de Savoie avec Isabelle de Villehardouin, 1301). Philippe, Jacques, Amédée et Louis frappèrent des m. diverses, avec TORINVS. CIVIS, l'écu de Savoie brisé d'une bande, et le titre de *princeps Achaïe* (D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*, 1841 ; A. Perrin, *Catalogue du médailler de Savoie, Musée de Chambéry*, 1882).

Royaume d'Italie. — Par la convention de 1865, l'Italie fait partie de l'*Union monétaire* et frappe les mêmes m. que la France. Il y a aussi une m. fiduciaire, composée de coupures de papier émises par six banques.

COMTES, PUIS DUCS DE SAVOIE

1000. Berold, Berald, Berthold, comte de Maurienne.
 1024. Humbert I^{er} aux Blanches Mains, petit-fils de Louis III l'Aveugle, roi de Bourgogne, et fils de Charles-Constantin, comte de Vienne, épousa la fille de la reine Ermengarde et du comte de Manassès.
 1048. Amédée I^{er}.
 1050. Pierre I^{er}, marquis.
 1070. Amédée II, frère du précédent.
 *1080. Humbert II, marquis de Suze et Turin. VMBERTVS.
 *1108. Amédée III, comte de Savoie. AMEDEVS.
 *1148. Humbert III, *id.* VMBERTVS.
 *1188. Thomas, *id.* vicair général de l'empire en Piémont et Lombardie.
 *1233. Amédée IV, comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, vicair général de l'empire. AMEDEVS.

- *1253. Pierre II, dit le Petit Charlemagne, frère du précédent, et Boniface, son neveu. PETRVS.
- *1268. Philippé, archevêque de Lyon, frère d'Amédée IV.
- *1285. Amédée V, fils de Thomas, comte de Maurienne, et frère d'Amédée IV ; il fut prince de l'empire. AMEDS.
- *1323. Édouard. EDVARD.
- *1329. Aymon, frère du précédent. AIMO.
- *1343. Amédée VI, dit le *Comte Vert*. AMEDEVS.
- *1383. Amédée VII, le *Rouge*, *id.*
- *1391. Amédée VIII, duc, comte de Genève, *id.*
- *1439. Louis. LVDOVICVS.
- *1465. Amédée IX. AMEDEVS.
- *1472. Philibert I^{er}. PHILIB'.
- *1482. Charles I^{er}. KAROLVS.
- *1490. Charles II. KAROLVS. R. BLANCA. D. S. TVTRIX.
- *1496. Philippe, frère d'Amédée IX. PHILIPVS.
- *1497. Philippe II le Beau. PHILIBTVS.
- *1504. Charles III, frère du précédent. CAROLVS.
- *1553. Emmanuel-Philibert. EM, PHILIB OU FILIB.
- *1580. Charles-Emmanuel I^{er}. CAR. EM.
- *1630. Victor-Amédée I^{er}. V. AMEDEVS.
- *1637. François-Hyacinthe.
- *1638. Charles-Emmanuel II, frère du précédent.
- *1675. Victor-Amédée II, roi de Sicile en 1713, et de Sardaigne en 1720.
- *1730. Charles-Emmanuel III.
- *1773. Victor-Amédée III.
- *1796. Charles-Emmanuel IV.
- *1802. Victor-Emmanuel.
- *1821. Charles-Félix.
- *1831. Charles-Albert.
- *1849. Victor-Emmanuel II.

PRINCES DE PIÉMONT.

- 1244. Thomas, comte de Piémont, de Flandre et de Maurienne, fils de Thomas, comte de Savoie.

1259. Thomas II, comte de Maurienne et de Piémont.
 *1282. Philippe, *id.*, prince d'Achaïe et de Morée.
 *1334. Jacques, *id.*
 *1367. Amédée, *id.*
 *1402. Louis, frère du précédent.
 1418. Réunion du Piémont au duché de Savoie.

BARONS DE VAUD

- *1284. Louis I^{er}, baron de Vaud, seigneur de Bugey, fils de Thomas I^{er}, comte de Piémont, de Flandre et de Maurienne.
 *1302. Louis II.
 1350. Catherine, dame de Vaud; vend ses fiefs à Amédée VI, comte de Savoie

ROIS D'ITALIE

- *1861. Victor-Emmanuel II.
 *1878. Humbert I^{er}.

VILLES ET ÉTATS DIVERS DE L'ITALIE

Acquabella. — De 1060 à 1091. Anonymes des comtes de Savoie (*Voy.* p. 222.)

Acqui. — 1240-1329. Evêque Oddone Bellingeri.

Alba. — Terline et Soldi, vers 1539.

Alexandria. — 1176-1348. Autonomes (tête de saint Pierre).

Amalfi. — Mastalo (914), et Mansone III, ducs et consuls; incertaine avec AMABILIS.

Amatrice. — Ferdinand d'Aragon (1458), r. de Naples.

Ancona.—Autonomes, XIII^e et XIV^e siècles. (S. QVIRIACVS). Les papes, de 1389 à 1798 (r^e s. PETRVS.MARCHIA ou ANCONA).

Antignate. — Giovanni II Bentivoglio obtint, en 1494, de l'empereur Maximilien I^{er}, le privilège de battre m. à

Antignate. Selon quelques auteurs, les m. auraient été frappés à Bologne, avec des coins gravés par Francia.

Aosta. — Princes de Savoie, 1393-1590 (AVGVSTE.PRE-TORIE).

Aquila. — Les rois de Naples, de 1382 à 1494. Innocent VIII, Charles VIII et Louis XII (AQ, AQLA, DE. AQUILA; aigle, lion).

Arezzo. — Hugues I^{er}, marquis de Toscane (960), frappa m. au type des Carolingiens; autonome; Guido Turlato di Pietramala, évêque (1313). L'atelier ferme sous la domination florentine, au XIV^e siècle (DE. ARITIO, ARRETIVM).

Arquata. — Privilège de Ferdinand III, en 1641. Les marquis Spinola, de 1641 à 1694.

Ascoli. — Autonomes des XIII^e et XIV^e siècles, Ladislas, roi de Naples; les papes de Martin V à Léon X, qui ferme l'atelier. Francesco Sforza (1433). Pie VI et République romaine (1793) (DE. ASCVLO ou ASCHOLO ou ESCVLO).

Asti. — Concession à la commune par Conrad II, en 1140; autonomes avec le nom de cet empereur, XII^e-XIV^e siècles: les marquis de Montferrat; Charles et Louis, ducs d'Orléans; Louis XII, François I^{er}; Charles-Quint; Emmanuel-Philibert. Atelier fermé sous Charles Emmanuel I^{er} de Savoie (ASTENSIS).

Atri (Hadria). — Les ducs Giosia Aquaviva (1459), et Matteo di Capua (1462).

Avigliana. — Les comtes de Savoie, de 1297 à 1405.

Bardi. — Donné en 1551, par Charles-Quint, au prince Frédéric Landi.

Barletta. — Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile, 1267.

Belgiojoso. — Le prince Antonio da Barbiano, 1769 (sequin, écu, frappés à Vienne?).

Belmonte. — Le prince Antonio Pignatelli, 1733.

Benevento. — Les ducs; autonomes; les papes de 1074 à 1118; bractéate pontificale du IX^e siècle.

Bergamo. — Autonomes au nom de Frédéric II, XIII^e-XIV^e siècles; le doge P. Cicogna, 1539 (PGAMVM, PERGAMENSIS).

Biella. — Atelier de Charles-Emmanuel II, en 1642.

Bologna. — Privilège de Henri IV. Autonomes; les

Pepoli et Visconti, 1337-54 ; les papes, 1360-1860. Atelier fermé en 1861 (BONONI — A ; sur beaucoup de m., l'A final est placé au milieu du champ, disposition qui a été imitée par Ferrare, Crémone, Mantoue, etc., sur des m. d'arg. auxquelles on donne le nom de *bolognino*). Lion avec étendard, saint, clefs en sautoir, Saint Petronius assis, buste de Saint Jean, etc.

Borgonuovo della Rocchetta. — Les Spinola, en 1669.

Borgo S. Stefano. — Les Doria, en 1668.

Borgotaro. — Privilège accordé aux Fieschi, par Guillaume de Hollande, roi des Romains, en 1249. Le prince Sinibaldo Fieschi, 1502-24. (PRIN. VAL. TARI).

Bozzolo. — Privilège donné, en 1593, par l'empereur Rodolphe. Les Cesare Gonzaga, 1593-1671. L'atelier ferme à cette date (P. BOZOL).

Brescello. — Alphonse II d'Este, duc de Ferrare, 1571-97 (BRIXILLI).

Brescia. — Autonomes, 1189-1336 ; Pandolphe Malatesta, 1404-21 (BRISIA, BRIXIE).

Brindisi. — Princes normands ; Henri VI à Conrad ; Ferdinand I^{er} et II d'Aragon ; augustales de Frédéric II, gravées par Nicolas Pisano.

Busca. — Le marquis Manfredi Lancia, 1299.

Cagliari. — Alphonse V d'Aragon ; Ferdinand V de Castille, les rois d'Espagne, 1517-1708 ; Charles VI, empereur ; les princés de Savoie, rois de Sardaigne, depuis 1721. Atelier fermé en 1812 (atelier indiqué par SARDI. REX.). Gros des Gherardesca, 1289-95 (*Z. f. N.*, 1884, 388).

Camerino. — République, 1259-1444 ; Sixte IV ; les seigneurs de Varano, 1444-1538 ; Paul III, Octave Farnèse, etc. (CAMMERENO, CAMERINA, CAMERTIVM, DVX) (Santoni, *Zecca e M. di C.*, 1875).

Campi. — Les Centurioni-Scotti et Serra, 1654-1669.

Campobasso. — Niccolo II de Monfort, comte, 1450-62 (COM. CAMPIBASSI).

Candia (Crète). — Venise et les doges, 1632-1659.

Capoue. — Les princes normands ; le pape Jean VIII.

Carmagnola. — Les marquis de Saluce, 1475-1548.

Carrega. — Concession donnée aux Doria ; aucune m. connue.

Casale. — Les marquis de Montferrat et les ducs de Mantoue, 1381-1697 (MONTIS, FERRATI ; CASAL, CASALE). Saint Martin et le marquis ; cavalier ; aigle ; armoiries ; saints à cheval ; cerf ; bustes des marquis, de la Vierge. Gros, 1/2 et 1/4, écu d'or, cavallo, blanc, teston, écu d'argent, sesino, etc. (D. Promis, *M. dei Paleologi, marchesi di Monferrato*, Turin, 1858).

Castel Durante. — Guidubaldo I^{er} de Montefeltro, duc d'Urbain, 1482-1508. M. frappée à Urbain.

Castelleone. — Cabrino Fondulo, seigneur, 1420-24.

Castelsardo. — Nicolo Doria, seigneur, 1436-48.

Castiglione dei Gatti. — Les Pepoli, 1475-1713.

Castiglione del Lago. — Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane, 1643 (CATS. PRIN.).

Castiglione delle Stiviere. — Les Gonzague, 1580-1723 (CASTIGL. A. STIVERIIS, CASTILIONIS, CAST. PRIN.).

Castro. — Pierre-Louis Farnèse, duc, 1545-47 (CASTR, DVX. CASTRI).

Cattaro. — République de Venise, 1420-1638 (CHATAREN-SIS).

Céphalonie. — République de Venise, 1730-35.

Ceva. — Guillaume et Boniface, marquis, 1324-51.

Chieti. — Alphonse I^{er} d'Aragon, 1443-58 ; Charles VIII, r. de France, 1495 (FEATINA. CIVITAS).

Chiusi. — Autonomes du XIV^e siècle.

Chivasso. — Manfred, marquis de Saluce (1305-10) ; Théodore et Jean I^{er}, marquis de Montferrat, 1306-71. Atelier transporté à Casale vers 1400.

Cisterna. — Le prince Giacomo del Pozzo, reçut de Clément IX, en 1660, un privilège monétaire qui fut confirmé par Clément X.

Civitaducale. — Autonomes, XV^e siècle.

Civitavecchia. — Pie VI, 1775-99.

Cocconato. — V. Passerano (coco).

Como. — Autonomes, XII^e-XIII^e siècles et 1447 ; les Rusca et Azzone Visconti, 1327-1412 ; Lothaire IV (CV-MANVS, CVMIS, CVMARVM),

Compiano. — Concession faite aux Landi par Charles-Quint, en 1552. Atelier fermé en 1630.

Corfou. — Manfred, roi de Sicile ; Philippe de Tarente ; république de Venise.

Correggio. — Les d'Austria, comtes, 1550-1630 (CO, COR, CORRIGI) (Bigi, *Di Camillo e Siro da Correggio e delle loro monete*, Modène, 1870).

Corte (Corse). — Théodore, roi de Corse, 1736 ; autonomes, 1764-68.

Corteniglia. — Les Carretto, XIV^e siècle ; leurs m. étaient appelées *carrettini* (*Rev. belge*, 1865, 427).

Cortona. — Autonomes du XIII^e siècle.

Crena. — Giorgio Benzoni, seigneur, 1406 (DOMINVS. CREME).

Cremona. — Concession monétaire donnée par Frédéric II, en 1155. Autonomes jusqu'en 1330 ; Jean, roi de Bohême, 1331 ; Azzo Visconti, 1335 ; Cabrino Fondulo, 1413-20 ; les Sforza, 1441-1535 (CREMON, CREMONA) ; serpent, croix. *Bolognino*, gros, 1/2 gros, *quattrino*, *sesino*, denier, etc.

Crevacuore. — Les Fieschi, XV-XVI^e siècles (CREPAC-HORII).

Cuneo (Coni). — Charles II d'Anjou ; Robert et Jean I^{er}, de Piémont, 1309-81.

Desana (Déciane). — Concession faite à Louis II Tizzone (1510-25) par Maximilien I^{er} ; François Mareuil ; Pierre Bérard ; Philippe Tornielli ; les Tizzone, 1529-1693 ; atelier cédé au duc de Savoie, qui le ferma (DECI.CO ; DECIENSIS ; DECIAN.COM.) (D. Promis, *Monete della zecca di Dezana*, Turin, 1863).

Dogliani. — Jean, marquis de Saluce, XIV^e siècle.

Domodossola. — Jean Visconti, évêque de Novare, 1329-42 ; m. frappées à Novare (COMES.OSSOLE).

Donnazzo. — Les comtes de Savoie, 1338-1400.

Fabriano. — Concession du pape Pie II, en 1464 ; autonomes ; Jules de Médicis, pour Léon X (1520-23) ; Clément VII ; l'atelier ferme à sa mort, 1533 (D.FABRI).

Faenza. — Les Astorgio Manfredi, 1448-1501 (Argnani, *Cenni storici sulla Zecca.. dei Manfredi*, Faenza, 1886).

Fano. — Pandolphe Malatesta, 1384-1427 ; autonomes ; les papes, 1472-1605. Pie VI, 1795 (FANVM, CIVITAS.FANI).

Feltre. — Concessions de Conrad III (1140), et de Frédéric I^{er} (1179), à l'évêque de Feltre. Aucune m. connue.

Fermo. — Concession d'Otton IV, en 1220 ; Boniface IX ; Louis Migliorati, 1425-28 ; les papes, 1428-1518 ; François Sforza, 1434-46 ; autonomes, 1500 (DE.FIRMO, DE.FIRMANIS, VB.FIRMANA).

Ferrara. — Concession de Frédéric Barberousse ; autonomes ; la famille d'Este, 1344-1597 ; les papes, 1598-1754 (FERARIA, DE.FERARI). Sequin, teston, gros, quattrino, écu d'or, etc. (V. *Modène*).

Finale. — Marquis de Carretto.

Firenze (Florence). — Autonomies, 1189-1532 ; les Médicis, 1533-1737 ; Virginie, duchesse de Modène, 1586 ; maison de Lorraine, 1737-1801, 1805-1859 ; maison de Bourbon, 1801-1807 ; gouvernement provisoire, 1859 ; atelier fermé en 1861 (FLORENTIA, SENATUS.POPVLVS Q.FLORENTINVS ; florin d'or et d'arg., guelfo, gros de 5 soldi, gros, carlin, écu d'or et d'arg., teston, giulio, sequin, quattrino, etc. ; Saint Jean-Baptiste debout, lis de Florence ; armoiries, bustes, etc.).

DUCS DE TOSCANE

- 828. Boniface, comte de Lucques et marquis de Toscane.
- 845. Adalbert I^{er}, duc et marquis.
- 890. Adalbert II, *id.*
- 917. Gui.
- 929. Lambert, frère du précédent.
- 931. Boson.
- 936. Hubert, duc de Toscane et de Spolète, marquis de Camerino.
- 961. Hugues le Grand.
- 1001. Adalbert III.
- 1014. Raginaire ou Reinier.

1027. Boniface II de Modène.
 1052. Frédéric Boniface.
 1055. Béatrix de haute Lorraine, mère du précédent,
 et Geoffroy le Barbu.
 1076. Mathilde et Welf de Bavière, de la maison
 d'Este.
 1115. Henri V, empereur.
 1116. Ratbod, gouverneur pour l'empereur.
 1119. Conrad, duc de Ravenne, *id.*
 1131. Rampret, *id.*
 1133. Henri, duc de Bavière, *id.*
 1139. Ulderic, *id.*
 1153. Welf d'Este, frère de Henri de Bavière, gou-
 verneur pour l'empereur.
 1195. Philippe, cinquième fils de l'empereur Fré-
 déric I^{er}, gouverneur pour l'empereur.
 12... *République de Venise.*
 *1533. Alexandre de Médicis, premier duc de Florence,
 ALEXANDER.
 *1536. Cosme de Médicis, duc de Florence, COSMVS,
 MED.
 *1574. François-Marie de Médicis, grand-duc, FRAN.
 MED.
 *1587. Ferdinand I^{er} de Médicis. FERD.M.
 *1608. Cosme II de Médicis.
 *1620. Ferdinand II de Médicis. FERD.II.
 *1630. Christine de Lorraine, veuve de Ferd. I^{er}.
 *1670. Cosme III. COSMVS III.
 *1723. Jean Gaston.
 *1737. François de Lorraine, depuis empereur.
 *1765. Pierre-Léopold-Joseph de Lorraine.
 *1790-1801 et 1814-1824. Ferdinand III.
 *1803-1807. Charles-Louis, marquis de Toscane ou
 Étrurie ; Marie-Louise, régente.
 *1824. Léopold II.

Forli. — Les Riario, qui reçurent en 1477, de Sixte IV,
 le droit de monnayer à Imola et dans le comté (1477-99).

Fosdinovo. — Concession de Léopold I^{er} en 1666 ; les Malaspina ; atelier fermé en 1671.

Fossombrone. — M. frappées à Urbin, 1482 (DE.FOROS-EMBRONIO).

Frinco. — Concession de Frédéric IV, en 1487 ; les comtes Mazzetti, 1580-1601 (FRIN, FRINGI. Le lion vénitien allé) ; *sesino* de cuivre.

Fuligno. — Conrad II Trinci (1438) ; les papes, 1439-1534 ; Pie VI et la République romaine (DE.FVLIGNEO, FVLIGNEO).

Gaeta. — Les Lombards ; les Normands (GAIETA).

Garfagnana. — M. de César d'Este battues à Modène.

Gazzoldo. — Concession de Charles VI ; les comtes S. et Annibal degli Ippoliti, 1591-1663 (CO.GAZOLDI).

Genova (Gênes). — La commune de Gênes obtint de Conrad II, en 1139, une concession monétaire ; c'est pourquoi le nom de ce prince se trouve sur la majeure partie des m. de cette ville ; autonomes, 1140-1339 ; les doges, depuis Simon Boccanegra, 1339-1488 ; Boucicaud, gouverneur, 1406 ; Philippe Marie Visconti (1421-36) ; François et Gal. Marie Sforza (1464-67) ; Prosper Adorno, gouverneur pour le duc de Milan (1477) ; J. Gal. Marie et Louis Sforza (1488-1500) ; les rois de France ; les doges, 1528-1789 ; gouvernement démocratique, 1798-1805 ; Napoléon ; République, 1814 ; les rois de Sardaigne, 1823 (IANVA, CIVITAS.IANVE, DVX.IANVENSIVM ; REIP.GENV.). Denier ; gros ; genovino d'or et divisions ; écus d'or et d'arg. ; testons ; ducaton et 1/2, etc. Le type ordinaire est une sorte de castel, dit *portail génois* et, au \bar{R} , une croix dans un entourage de lobes. Jusqu'à la fin du xv^e siècle, le doge sous lequel a été frappée la m. est indiqué par un nombre ordinal en chiffres romains ; depuis le commencement du xv^e siècle, les doges mettent leurs initiales sur la m. ; la dignité devient biennale à partir de 1528, mais les m. ne portent plus le nom des doges ; on peut les classer à l'aide des dates.

DOGÈS DE GÈNES

- *1339. Simon Boccanegra, DVX. IANVENSIVM. PRIMV'.
- *1345. Jean Murta, II^e doge.
- *1350. Jean Valente, DVX. IANVE. TERCIVS.
- *1356. Simon Boccanegra, DVX. IANVENSIVM. QVARTV'.
- *1363. Gabriel Adorno.
- *1370. Daniel Campofregoso.
- *1378. Antoniotto I^{er} Adorno.
- *1384. Nicolas Guarco, DVX. IANVENSIVM. OTAVVS.
- *1388. Léonard Montaldo, *id.* DECENA.
- *1392-93. Antonio Montaldo.
- *1413. Georges Adorno.
- *1415. Barnabé Guarco.
- *1415-21. Thomas Campofregoso, T. D. C. DVX. IANVENS
XVIII. N.
- *1436. Le même, T. C. DVX. IANVENSIVM. XXI.
- *1443. Raphael Adorno, R. A. DVX. IANV. XXIII.
- *1447. Barnabé Adorno.
- *1447. Gian Campofregoso.
- *1448. Louis Campofregoso.
- *1450. Pierre Campofregoso, IOHS. P. C. DVX. IANV. XXVI.
- *1461. Prosper Adorno.
- *1461. Louis Campofregoso.
- *1463. Paul Campofregoso, P. C. DVX. IANVE. XXVIII.
- *1478. Baptiste Campofregoso, B. C. DVX. IANVEN. XXX.
- *1483-88. Paul Campofregoso.
- *1532. Antonietto II Adorno, ANTONIOTVS. ADVRNVS.
- *1528. Uberto Cattaneo.
- *1531. Baptiste Spinola.
- *1533. Baptiste Lomellini, etc.

Guardiagrele (Abruzze citérieure). — Ladislas (1391-1405) et Jeanne II, de Naples (GVAR).

Gurstalla. — Concession de Ferdinand I^{er}, roi des Romains, en 1557; les Gonzague, 1570-1678 et 1729-46 (GVA ou GVAS. DS ou DVX).

Gubbio. — Les Montefeltro, 1404-1444; les ducs d'Ur-

bin, 1444-1631 ; les papes, 1646-1798 (DE.EVGV BIA, EVGV-BII, EVGV BIVM).

Incisa. — Les marquis d'Incisa, vers 1300 (MARCHIONV. ACISE).

Ivrea. — Autonomes du XIV^e siècle (avec le nom de Frédéric I^{er} ; YPORIA).

Lavagna. — Les Fieschi, XVI^e siècle (COM.LAVANIE).

Lecce. — Les rois de Naples, 1495-99.

Lecce. — J. Jacques Médicis, 1431 (CO.LEVCI).

Lesina. — Autonomes de Venise, 1549.

Livorno. — Les grands-ducs de Toscane, 1655-1737. (LIBVNI.)

Loano. — Concession de Charles V en 1547 ; les J. André Doria, princes et comtes, 1590-1640 ; les Lomellini, 1644-1700 (COMES.LODANI).

Lodi. — Autonomes, 1250 ; Jean da Vignate, 1410-13 (LAODE, LAVDENSIS).

Loreto. — Autonomes, XIV^e siècle.

Lucca. — Rois lombards ; les empereurs, de Charlemagne à Henri V (1125) ; autonomes, depuis Otton IV, 1200-1342 ; République de Pise, 1342-69 ; Elisa Bonaparte et Félix Baciocchi, 1805-14 ; Charles-Louis de Bourbon, 1815-47 (LVCA, REPUBBLICA.LVCENSIS ; SANCTUS VULTUS, tête du Christ).

Maccagno. — Concession de Ferdinand II au comte Jacques III Mandelli, 1622-45 (*Rivista della Numismatica*, Asti, 1864-1836, I, pl. IV, 3, 4).

Macerata. — Boniface IX, 1392 ; autonomes, 1404 ; les papes, 1471-1590 ; 1795 (DE.MACERATA, MACER..).

Malta. — V. Rhodes. L'Etat formé par l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean cessa lorsque Napoléon I^{er} s'empara de Malte en 1798. Jean d'Homèdes frappe à Malte en 1539, la première m. des gr. maitres, avec l'agneau pascal et le champ écartelé aux armes de l'ordre et de sa famille. On a ensuite : des sequins, testons et 1/2. des in. de cuivre de 2 et 4 tari (T. 2 ; T. 4), des tari d'arg., des doubles et quadruples sequins, des p. de 5 et 20 écus

d'or, des écus d'arg. de T.XXX (30 tari) système français ; armoiries, bustes, Saint Jean. Les dernières m. sont de très mauvais style. (Furse, *Mémoires numism. de l'ordre de St-Jean de Jérusalem*, Rome, 1885).

GRANDS MAÎTRES DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

1534. Pierre Du Pont.	*1636. Paul Lascaris Castellar.
1535. Didier de Saint-Jaile.	
*1536. Jean d'Homèdes.	*1657. Martin de Redin.
*1553. Claude de la Sengle.	*1660. Annet de Clermont.
*1557. Jean de Lavalette Parri-	*1660. Raphaël Cotoner.
risot : ce grand	*1663. Nicolas Cotoner.
maître, pour faci-	*1680. Grégoire Caraffa.
liser le commerce,	*1690. Adrien de Wignacourt.
fit frapper des	
monnaies de con-	*1697. Raimond Pérelles de Rocaful.
vention de cuivre	*1720. Michel-Antoine Zon-
qui portaient lalé-	dodari.
gende <i>non æs sed</i>	*1722. Antoine-Manuel de
<i>fidēs</i> .	Vilhena.
*1568. Pierre de Monté.	*1736. Raimond-Despuig de
*1572. Jean Levesque de la	Montanègre.
Cassière.	
*1582. Hugues de Loubens	*1741. Emmanuel-Pinto de
Verdalle.	Fonseca.
*1595. Martin de Garzez.	*1773. François-Ximenès de
*1601. Alof de Wignacourt.	Texada.
*1622. Louis Mendez de	*1775. Emmanuel de Rohan.
Vasconcellos.	*1797. Ferdinand de Hom-
*1623. Antoine de Paule.	pesch.

Manfredonia. — Manfred de Souabe, Conrad II ; l'atelier fut transféré à Brindisi en 1268.

Manopello. — Le comte Pardo Orsini, 1495 ; concession du roi de France Charles VIII.

Mantova. — Evêques anonymes, 1150 ; autonomes, 1200-1359 ; les Gonzague, capitaines-généraux (1329), marquis (depuis Jean-François, 1407-44) jusqu'à 1707 ; les empereurs d'Autriche, 1711-1797 (le nom VIRGILIVS ; MAN-

TVE, DE.MANTVA ; DVX.MANT). — Denier, obole, gros, bologino, sessino, teston, 1/2 teston, grossetto, giulio, écu d'arg., écu d'or, sequin, 40 sesini d'arg., 30 soldi, 80 soldi, 20 s., quattrino, etc.; XPI.IHESV.SANGVINIS, etc., armoiries, bustes des ducs, sains debout, ostensor, etc. (A. Portioli, *La zecca di Mantova*, 1879-80).

DUCHÉ DE MANTOUE

- 12... Après la mort de la comtesse Mathilde, les Mantouans s'étaient constitués en république ; ils se soumettent à Louis, comte de San Bonifacio.
1272. Pinamonte Bonacossi, seigneur de Mantoue.
1293. Bardellone Bonacossi, *id.*
1299. Bottesilla Bonacossi, *id.*
1310. Passerino et Bectirone Bonacossi, *id.*
- *1329. Louis I^{er} de Gonzague, capitaine de Mantoue.
- *1390. Gui *id.* *id.*
- *1369. Louis II, capitaine de Mantoue.
- *1382. François I^{er}. *id.* FRANCISCHVS.
- *1407. Jean-François, marquis de Mantoue. IOHS.FRACISC.
- *1444. Louis III, marquis de Mantoue. LVDOVICVS.
- *1478. Frédéric I^{er}, *id.*
- *1484. Jean-François II, *id.* FRANCISCVS.
- *1519. Frédéric II, premier duc de Mantoue et marquis de Montferrat. FED.
- *1540. François III. FRAN.
- *1530. Guillaume et Marguerite. MAR.E.GVL. GVLLIEL.
- *1587. Vincent I^{er}, VINCENTIVS.
- *1612. François IV.
- *1612. Ferdinand.
- *1627. Vincent II, frère du précédent.
- *1628. Charles I^{er}, fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers et petit-fils de Frédéric II.
- *1637. Charles II, petit-fils du précédent, et Marie, régente jusqu'en 1647.
- *1635. Ferdinand-Charles Gonzague et * Isabelle Claire d'Autriche.
1709. L'empereur s'empare du duché de Mantoue et donne le Montferrat à la Savoie.

Massa Lombarda. — Le marquis François d'Este, 1564-78 (MASSE.LOMBARDR.).

Massa di Lunigiana. — Concession de l'empereur Ferdinand I^{er} ; les Malaspina, princes et ducs, 1559-1792 (MAS, MASSAE.P.).

Massa di Maremma. — Autonomes, XIV^e siècle.

Matelica. — Pie VI, 1795-98 (MATELICA).

Medule. — François de Gonzague, 1593 ; Ferdinand de G., 1612-26 (MARCHIO.MEDVLAR, MEDV.ETC.).

Merano. — Les comtes de Merano, 1240-1295 ; les comtes de Tirol et la maison d'Autriche, 1380-1480 (COMES.TIROLIS ; DE.MARANO). (*Voy.* p. 171 ; cf. *Num. Zeitsch.*, 1889).

Messerano. — Anonymes des Fieschi, XV^e et XVI^e siècles ; les Fieschi, 1521-1690. Atelier cédé en 1727 au roi de Sardaigne (MESSERANI).

Messina. — Les Normands ; la maison d'Aragon et les rois d'Espagne, 1377-1676. A cette date l'atelier fut transféré à Palerme.

Milano. — Les rois lombards ; les empereurs d'Occident et les rois d'Italie, de Charlemagne à Louis V, 774-1329 ; autonomes, 1260-1310 ; les seigneurs Visconti, 1329-1447 ; autonomes, 1447-50 ; les Sforza, ducs, 1450-1535 ; Louis XII et François I^{er}, rois de France, 1500-22 ; Charles-Quint et les rois d'Espagne, 1535-1702 ; Charles III et Marie Thérèse d'Autriche, 1702-1780 ; la maison de Lorraine-Autriche, 1780-1859 ; Napoléon I^{er}, etc. (MDIOLA, MEDIOLANVM, DVX.MEDIOLANI ou MLI ; atelier actuel, M). Denier, ebole, gros, soldo, sesino, terzarolo, sequin, écu, florin, ducat, pistole, bissolo, trillina, double gros, teston, écu, ducaton, etc. ; S.AMBROSIVS, le Saint debout ou assis ou en buste ; bustes des ducs ; les ducs à cheval ; brûlots avec des seaux à feu ; anneau couronné, ou entouré de lauriers et de palmes, dans lequel est passée une étoffe ; un phénix renaissant ; guivre couronnée ; armoiries des Visconti, des Sforza, du duché (*D'arg. à une quivre d'azur, cour. d'or, issante de gu.*) (F. et E. Gnecci, *Le Monete di Milano*, 1884).

DUCHÉ DE MILAN

1257. Martin della Torre s'empare du gouvernement du Milanais.
1263. Philippe, frère du précédent.
1265. Napoléon, parent des précédents.
1277. Otton Visconti, archevêque de Milan.
1295. Mathieu 1^{er} Visconti, neveu du précédent.
1322. Galéas.
- *1329. Azzo Visconti. AZO.
- *1339. Luchin, oncle du précédent et Jean, IOHES. Z. LVCHINVS.
- *1349. Jean, fils de l'archevêque Mathieu Visconti. IOHS.
- *1354. Mathieu II, Bernabo et Galéas, bâtards du précédent. BERNABOS. Z. GALEAZ, B. G.
- *1385. Jean-Galéas 1^{er}, fils de Galéas. IOHS.
- *1402. Jean-Marie, IOHANES.
- *1412. Philippe-Marie, frère du précédent. FILIP. MARIA.
- *1450. François Sforza. FR. SF.
- *1466. Galéas-Marie Sforza et Blanche Visconti, bâtarde. BLANCA OU BL.; GZ, GALEAZ.
- *1476. Jean-Galéas-Marie et Bonne de Savoie, IO. GZ, BONA.
- *1494. Louis-Marie, fils de François Sforza. LVDOVICVS, M. SF.
- *1500. Louis XII, roi de France.
- *1512. Maximilien Sforza, fils de Louis-Marie.
- *1515. François 1^{er}, roi de France.
- *1521. François-Marie, fils de Louis-Marie Sforza. FRANCISCVS. II.
- *1535. Réunion à l'empire, puis au royaume d'Espagne.
- *1714. Réunion à l'empire (Traité de Rastadt).

Mirandola. — Concession de Maximilien 1^{er} en 1515 ; les Pico, seigneurs et ducs, 1515-1691 (MIRAN, MIRANDV-LAE).

Modena. — Autonomes (Frédéric II) 1226-93, 1306-36 ; Maison d'Este, ducs, 1294-1790 ; Maximilien occupe la ville en 1511 et la cède à Léon X ; les papes, 1514-1527 ;

atelier fermé en 1796 (DE.MVTINA, MVTINENSIS, DVX.MVT ; gros, demi-gros, sesino, écus d'or, écu de 103 soldi, giulio, teston, 1/2 et 1/4, écu et double écu d'arg., quattrino de cuivre, etc. ; s.GEMINIANVS, le Saint debout ; bustes les ducs, etc.) (Crespellani, *La zecca di Modena*, 1884).

DUCS DE FERRARE, MODÈNE ET REGGIO

- 1196. Azzo I^{er} d'Este, podestat de Ferrare.
- 1195. Salinguerra, chef gibelin.
- 1208. Le même Azzo I^{er}, seigneur perpétuel de la ville marquis d'Ancône.
- 1212. Salinguerra et Aldrovandin, fils d'Azzo, seigneurs.
- 1215. Salinguerra et Azzo II, frère d'Aldrovandin.
- 1264. Obizzo d'Este, petit-fils d'Azzo II, seigneur de Ferrare, en 1290, seigneur de Reggio; en 1288, de Modène.
- *1294. Azzo III (Fr. et Aldrovandin ses frères).
- 1308. Foulques, bâtard.
- 1317. Renaud et Nicolas, neveux d'Azzo III.
- *1344. Obizzo III d'Este, op. mchro.
- 1353. Aldrovandin II, fils d'Obizzo.
- *1361. Nicolas II, frère du précédent. NICHOL.MARCHIO.
- *1388. Albert, frère des précédents.
- *1393. Nicolas III.
- *1441. Lionel, bâtard. LEONELLV.MARCHIO.
- *1450. Borso, frère du précédent, premier duc. BORSIVS. DVX.
- *1471. Hercule, frère des précédents, HERCVLES.
- *1502. Alphonse I^{er}, ALFONSVS.
- *1534. Hercule II. HERCVLES.II.
- *1559. Alphonse II. ALFONSVS.II.
- *1597. César, petit-fils d'Alphonse I^{er}.
- *1628. Alphonse III, duc de Modène.
- *1629. François I^{er}.
- *1658. Alphonse IV.
- *1662. François II.
- *1694. Renaud.
- 1737. François III.
- 1780-90. Hercule Renaud.

Monaco. — Les Grimaldi, 1506-1793 et depuis 1814, écus, soldi, etc. (PRIN. MONOECI). Depuis 1878, la principauté a frappé quelques p. de 100 et 20 fr. conformes à celles de l'Union (Jolivot, *M. et médailles de Monaco*, 1885).

Moncalieri. — Les ducs de Savoie, 1421-1630.

Moncalvo. — Les Paleologo, marquis de Monferrat, 1338-1412.

Montuello. — Les ducs de Savoie, 1503-30.

Montalcino. — République de Sienne, 1555-59 (R.P. SEN. IN. MONTE. ILLICINO).

Montalto. — Les papes, 1585-90 ; 1795-98 (MONTALTO, MONTE, ALTO).

Montanaro. — Les Ferrero et J. Baptiste de Savoie, abbés de S. Benigne de Fruttuaria, 1529-1582 (S. BE. AR. ; MONTANAR.).

Monza. — Hector Visconti, seigneur, 1412-13.

Murato (Corse). — Autonomes, 1763-64.

Musocco. — Les Trivulce, marquis de Vigevano, 1487-1523 (F. et E. Gneccchi, *Le Monete dei Trivulzio*, 1887).

Musso. — Privilège accordé à J. Jacques de Médicis, 1528-32 (M. MVSSI) (Cf. *Rev. belge*, 1870, 205).

Napoli (Naples). — Atelier ouvert par les empereurs byzantins ; autonomes, 700 ; le duc Etienne I^{er}, 758-89 ; l'empereur Basile I^{er}, 884 ; les ducs Serge II et Athanase II, 867-902 ; la maison d'Anjou, 1266-1438 ; la m. d'Aragon, 1435-1501 ; Louis XII, 1501-04 ; les rois de Castille et d'Espagne, 1504-1708 ; autonomes, 1648, 1799 ; les Bourbons, 1708-1806, 1815-1860 ; Joseph Bonaparte, et Joachim Murat, 1806-15 (le nom de Saint Janvier, scs. IANV ; REX. SICILIE ; NEAP ; SPQN ; REIP. N ; atelier actuel, N).

Nizza (Nice). — Les ducs de Savoie, 1521-1636.

Noceto. — Frédéric I^{er}, emp. 1163.

Novara. — Les évêques, XII^e siècle ; autonomes, XIII^e-XIV^e siècles ; les Visconti et Sforza, 1351-1400 ; Pierre-Louis Farnèse, marquis, 1545-47 ; l'atelier est fermé en 1547 (NOVARIA). (Caire, *Numismatica e Sfragistica Novarese*, Novare, 1882).

Novellara. — Anonymes des Gonzagues, comtes ; concession de Ferdinand, emp., 1559 ; Alphonse II Gonzague, 1650-88 (NO, NOVEL).

Orciano. — Thomas Obizzi, marquis, 1790-96.

Ortona. — Jeanne II de Naples ; autonomes, vers 1459 ; Charles VIII de France, 1495 (ORTO.).

Orvieto. — Autonomes, 1341-54 ; atelier ouvert en 1341 par décret de la commune.

Padova. — Autonomes, 1200-1348 ; les Carrara, seigneurs, 1337-1405 ; Venise ferme l'atelier (PADVA, REGIA, DVX, PADVE) (Dall' Acqua Giusti, *Delle monete, tessere e medaglie de' Carraresi*, Venise, 1851).

Palermo. — Les califes aglabites et fatémites, 827-1071 ; les Normands transfèrent l'atelier à Messine ; les souverains de Naples, 1676-1860.

Parma. — Concession à la commune par Philippe de Souabe, roi des Romains, 1207 ; autonomes (avec ou sans nom d'emp.), 1207-1236 ; le pape Jean XXII ; autonomes, 1331-46, 1348 ; les Visconti, 1346 ; François I^{er} Sforza, 1449-66 ; les papes, 1512-1545 ; les Farnèses, 1546-1731 ; les Bourbons, 1731-1859 ; atelier fermé (PARMA, PAR. DVX) ; denier, grossetto, gros et 1/2, giulio et double g., écu d'or, ungaro d'or, teston, écu d'arg., quattrino, etc. ; S. VITALIS ou S. BILARIVS, le Saint en buste ou debout, armoiries des papes ou des Farnèses.

DUCS DE PARME ET DE PLAISANCE

- *1546. Pierre-Louis Farnèse, fils du pape Paul III
- *1547. Octave Farnèse, OCT. FAR.
- *1586. Alexandre, ALEX. FAR.
- *1592. Ranuce I^{er}, RAN. FAR.
- *1622. Odoard, ODOARDVS. FAR.
- *1646. Ranuce II, RAN. FAR.
- *1694. François.
- *1727. Antoine, frère du précédent.
- *1731. D. Carlos, infant d'Espagne.

- *1737. D. Philippe, infant d'Espagne.
- *1765-1802. D. Ferdinand, *id.*
- *1815. Marie-Louise d'Autriche.
- *1847. Charles III de Bourbon.
- *1854-59. Robert.

Passerano. — Les Radicati, comtes de Cocconato, 1581-1598, cèdent leurs droits au duc de Savoie (PASERAN, MONETA. PASE. CC.) (D. Promis, *M. dei Radicati e dei Mazzetti*, 1860).

Pavia. — Rois lombards, 670-756 ; les empereurs et les rois d'Italie, 774-1250 ; autonomes, 1250-59 ; les Visconti, 1359-1447 ; François Sforza, duc de Milan, 1450-54 (PAPIA, PAPA, PAPIE, PP) (Brambilla, *Monete di Pavia*, 1883).

Pergola. — Pie VI, 1796 ; République romaine, 1798.

Perugia (Pérouse). — Autonomes, 1260-1506, 1540 ; les papes, 1506-1572, 1795-98 (DE. PERVSIA).

Pesaro. — Anonymes des Malatesta, 1355-1429 ; les Malatesta (1438-41) cèdent Pesaro aux Sforza, 1445-1512 ; César Borgia, 1500-03 ; les ducs d'Urbin, 1513-1622 ; Laurent de Médicis, 1516-19 ; Léon X, 1519-21 ; atelier fermé en 1622 (PISAVR, DOMINVS. PIS., PISAVRVM) ; un saint ; deux saints debout ; vue de la ville de Pesaro).

Piacenza (Plaisance). — Autonomes (Conrad II), 1140-1313, 1500 ; Galeas, seigneur de Milan, 1313-22 ; Jean da Vignate, 1410-13 ; les papes, 1513-45 ; les Farnèse, ducs, 1556-1731 ; Marie-Thérèse d'Autriche, 1740 ; Charles Emmanuel III de Savoie, 1744 ; les Bourbons, 1748-1802 (DE. PLACENCIA, PLAC. DVX).

Pinerolo (Pignerol). — Les princes d'Achaïe et de Savoie, 1334-1400.

Piombino. — Privilège donné par Maximilien I^{er}, en 1509 ; Jacques VII Appiani, 1594 ; les Ludovisi, 1634-99 (PR. PLVMB ; PL.).

Pisa. — Rois lombards ; Charlemagne ; autonomes (avec noms d'empereurs) 1150-1509 ; Bonaccorso di Palude, podestat, 1242-44 ; Charles VIII de France ; domination de Florence, en 1509 ; les Médicis, 1595-1737 (PISA, PISIS, PISE, POPVLI. PISANI ; aigle ; la Vierge ; armoiries).

Pistoia. — Rois lombards.

Pomponesco. — Jules-César Gonzague, comte, 1583-93.

Ponzone. — Marquis anonymes, 1305 ; interdiction de Henri VII, en 1310 (*Rev. belge*, 1865, 427).

Porcia. — Annibal Alphonse, prince, 1701.

Ravenna. — Lombards ; l'évêque Léon, au nom de Charlemagne, 770 ; archevêques anonymes, XIII^e-XIV^e siècles : République de Venise, 1442 ; Nicolo Fieschi, archevêque, 1517 ; les papes, 1517-36, 1730-58 ; atelier fermé (DE. RAVENA, ECLESIE RAVENNE).

Recanati. — Autonomes, par concession de Boniface IX, 1393-1600 ; Anonymes papales et Nicolas V, XV^e siècle (RECANATI, DE. RECANETO).

Reggio. — Nicolo Maltraversi, évêque, 1233-93 ; les d'Este, 1293-1306, 1505-1597 ; les papes, 1512-1523 (DE. REGIO, DVX. REGII ; REGIENSIVM).

Retegno. — Les Trivulzio, princes et barons, 1664-1726 (BARO. RET ou RETENNI).

Rimini. — Droit monétaire accordé par l'emp. Frédéric I^{er} et confirmé par Innocent IV ; autonomes, 1250-1355 ; les Malatesta, 1389-1463 ; atelier fermé en vertu d'une bulle de Pie II (DE. ARIMINO, RIMINI, ARIMINI ; RIMINENSIS).

Rodigo. — Jean-François Gonzaga, marquis, 1483-96.

Rogoredo. — François Trivulzio, marquis de Vigevano, 1526-69.

Roma. — Les papes, depuis Grégoire III, 731 ; de Léon III à Léon IX, les papes associent à leur nom sur la m. celui de l'empereur ; depuis Léon IX jusqu'à Urbain V, il n'y a plus de m. des papes à Rome, mais on en trouve à Avignon ; Sénat romain, 1188-1252, et XV^e siècle ; Brancaléone d'Andalo, 1252-56, et Charles d'Anjou, 1263-85, sénateurs ; sénateurs anonymes, 1285-1347 ; Cola di Rienzo, tribun, 1347-48 ; Charles-Quint, sénateur, 1528 République romaine, 1798-99, 1849 ; Ferdinand IV, roi de Naples, 1800 ; Napoléon I^{er} ; les Vacances de siège entre chaque pape (SCS. PETRVS ; SENAT. P. QVE. RO, ROMA. CAPVT. MVNDI ; PATRIMONIVS. BEATI. PETRI). Deniers, gros, sequin et doubles sequins (armoiries, R, un saint debout, les

rois mages, différentes scènes tirées des Ecritures), testons, écus, *giulio* (le pape assis entre deux lions), écu d'or, etc.). Rome assise sous la figure d'une femme tenant une palme et un globe; peigne champenois; lion marchant; le lion de Bologne avec l'oriflamme; deux clefs; buste du pape; écus armoriés surmontés de la tiare; Saint Pierre, Saint Pierre et Saint Paul, Saint Jean; le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe; bustes du Christ, de Saint Paul, de la Vierge avec l'Enfant; saints debout; aigle sur un foudre (république), etc. Les papes frappèrent d'abord au nom des empereurs, en mettant seulement leur monogramme sur la m. (V. *Carolingiens*).

Au XI^e siècle, les Romains enlevèrent aux papes toute autorité, et la m. fut frappée pendant trois siècles au nom du peuple romain.

Les papes battirent m. à Avignon, de 1342 à 1700, mais le monnayage recommença à Rome, sous Urbain V, et depuis Martin V, on a une suite de m. interrompue seulement par des lacunes sous Urbain VII, Innocent IX et Léon XI.

Les papes frappèrent également à Ancone, Bologne, Plaisance, Parme, Fano, Macerata, Montalto, Ferrare, Rimini. Pie VI eut encore plusieurs autres ateliers.

Pendant le temps qui s'écoulait entre la mort d'un pape et l'élection de son successeur, le cardinal camerlingue faisait frapper des m.; on a, depuis le XVI^e siècle, une série de ces m., qui portent ordinairement *SEDE VACANTE* et les armoiries d'un cardinal.

Les dernières m. pontificales, de 1866 à 1870, sont conformes aux m. de France et d'Italie (Cinagli, *Le Monete dei Papi*, 1848; D. Promis, *Monete dei romani pontefici avanti il mille*, Turin, 1859; Pizzamiglio, *Studi storici ...ad alcune prime Monete papali*, 1877; Vitalini, *Tariffa delle Monete pontificie*, 1882, etc.).

PAPES

34. S. Pierre.	91. S. Clément I ^{er} .
66. S. Lin.	100. S. Evariste.
78. S. Anaclet.	109. S. Alexandre.

119. S. Sixte.
 127. S. Téléphore.
 139. S. Hygin.
 142. S. Pie I^{er}.
 157. S. Anicet.
 168. S. Soter.
 177. S. Eleuthère.
 193. S. Victor.
 202. S. Zéphirin.
 219. S. Calixte I^{er}.
 223. S. Urbain I^{er}.
 230. S. Pontien.
 235. S. Anthère.
 236. S. Fabien.
 251. S. Corneille.
 252. S. Luce I^{er}.
 253. S. Etienne I^{er}.
 257. S. Sixte II.
 259. S. Denis.
 269. S. Félix I^{er}.
 275. S. Eutychien.
 283. S. Caius.
 296. S. Marcellin.
 308. S. Marcel I^{er}.
 310. S. Eusèbe.
 311. S. Melchiade.
 314. S. Sylvestre.
 336. S. Marc.
 337. S. Jules.
 352. S. Libère.
 355. Félix II.
 366. S. Damase.
 384. S. Sirice.
 398. S. Anastase I^{er}.
 402. S. Innocent I^{er}.
 417. S. Zozime.
 418. S. Boniface I^{er}.
 422. S. Célestin I^{er}.
 432. S. Sixte III.
440. S. Léon I^{er} le Grand.
 461. S. Hilaire.
 468. S. Simplicie.
 483. S. Félix III.
 492. S. Gélase I^{er}.
 496. S. Anastase II.
 498. Symmaque.
 514. Hormisdas.
 523. S. Jean I^{er}.
 526. Félix IV.
 530. Boniface II.
 533. Jean II Mercure.
 535. S. Agapet I^{er}.
 536. S. Sylvère.
 537. Vigile.
 555. Pélage I^{er}.
 560. Jean III, Cattelin.
 574. Benoît I^{er}, Bonose.
 578. Pélage II.
 590. S. Grégoire I^{er} le Grand.
 604. Sabinien.
 607. Boniface III.
 608. S. Boniface IV.
 615. S. Déodat.
 618. Boniface V.
 625. Honorius I^{er}.
 640. Severin.
 640. Jean IV.
 642. Théodore I^{er}.
 649. S. Martin I^{er}.
 654. S. Eugène I^{er}.
 657. Vitalien.
 672. Adéodat.
 676. Donus ou Domnus I^{er}.
 678. S. Agathon.
 682. S. Léon II.
 684. Benoît II.
 685. Jean V

686. Conon.
 687. Sergius I^{er}.
 701. Jean VI.
 705. Jean VII.
 708. Sisinnius.
 708. Constantin.
 715. S. Grégoire II.
 * 731. Grégoire III.
 * 741. Zacharie.
 752. Étienne II.
 757. S. Paul I^{er}.
 768. Étienne III.
 * 772. Adrien I^{er}.
 * 795. Léon III.
 * 816. Étienne IV.
 * 817. S. Pascal I^{er}.
 * 824. Eugène II.
 * 827. Valentin.
 * 827. Grégoire IV.
 * 844. Sergius II.
 * 847. S. Léon IV.
 * 855. Benoît III.
 * 858. Nicolas I^{er}.
 * 867. Adrien II.
 * 872. Jean VIII.
 * 882. Martin II ou Marin I^{er}.
 * 884. Adrien III.
 * 885. Étienne V.
 * 891. Formose.
 896. Boniface VI.
 * 896. Étienne VI.
 * 897. Romain.
 * 898. Théodore II.
 * 898. Jean IX.
 * 900. Benoît IV.
 903. Léon V.
 * 903. Christophe.
 * 904. Sergius III.
 * 911. Anastase III.
913. Landon.
 * 914. Jean X.
 * 928. Léon VI.
 929. Étienne VII.
 * 931. Jean XI.
 936. Léon VII.
 939. Étienne VIII.
 * 942. Martin III ou Marin II.
 * 946. Agapet II.
 * 956. Jean XII.
 * 963. Léon VIII.
 964. Benoît V.
 * 965. Jean XIII.
 * 972. Benoît VI.
 974. Donus II.
 * 974. Benoît VII.
 983. Jean XIV.
 985. Jean XV.
 985. Jean XVI.
 996. Grégoire V.
 999. Sylvestre II.
 1003. Jean XVII.
 1003. Jean XVIII.
 1009. Sergius V. Buccaporci.
 1012. Benoît VIII de Tusculum.
 1024. Jean XIX de Tusculum.
 1033. Benoît IX de Tusculum.
 1044. Grégoire VI.
 1046. Clément II.
 1048. Damase II.
 * 1049. S. Léon IX.
 1055. Victor II Gebhard.
 1057. Étienne IX de Lorraine.
 1058. Nicolas II.

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 1061. Alexandre II de Ra-
gio. | 1276. Adrien V, Ottoboni |
| 1073. Grégoire VII. | 1276. Jean XXI. |
| 1086. Victor III de Capoue. | 1277. Nicolas III, Orsini. |
| 1088. Urbain III de Lagny. | *1281. Martin IV de Brion. |
| 1099. Pascal II. | 1285. Honorius IV, Savelli. |
| 1118. Gélase II de Gaëte. | 1288. Nicolas IV d'Ascoli. |
| 1119. Calixte II de Bour-
gogne. | 1294. S. Célestin V de
Moron. |
| 1124. Honorius II. | 1294. Boniface VIII, Caie-
tan. |
| 1130. Innocent II de Papi. | 1303. S. Benoit XI, Bocca-
sini. |
| 1143. Célestin II de Chastel. | 1305. Clément V de Goth. |
| 1144. Luce II de Caccia-
nanici. | 1316. Jean XXII d'Euise. |
| 1145. Eugène III. | 1334. Benoit XII. |
| 1153. Anastase IV. | 1342. Clément VI, Roger. |
| 1154. Adrien IV, Break-
speare. | 1352. Innocent VI d'Albert. |
| 1159. Alexandre III, Bandi-
nelli. | *1362. Urbain V de Gri-
moard. |
| 1181. Luce III. | 1370. Grégoire XI, Roger. |
| 1185. Urbain III, Crivelli. | 1378. Urbain VI, Prignano. |
| 1187. Grégoire VIII. | 1389. Boniface IX, Toma-
celli. |
| 1187. Clément III, Scolaro, | 1404. Innocent VII, Melio-
rati. |
| 1191. Célestin III. | 1406. Grégoire XII, Conra-
rio. |
| 1198. Innocent III de Signi. | 1409. Alexandre V, Phi-
large. |
| 1216. Honorius III, Savelli. | 1410. Jean XXIII, Cossa. |
| 1227. Grégoire IX de Signi. | *1417. Martin V, Colonna. |
| 1241. Célestin IV. | *1431. Eugène IV, Condal-
mero. |
| 1243. Innocent IV de Fies-
que. | *1447. Nicolas V, Parentu-
celli. |
| 1254. Alexandre IV de Si-
gni. | *1455. Calixte III, Borgia. |
| 1261. Urbain IV, Court-
Palais. | *1458. Pie II, Piccolomini. |
| 1265. Clément IV. | *1464. Paul II, Barbo. |
| 1271. Grégoire X, Visconti. | *1471. Sixte IV de la Rovère. |
| 1276. Innocent V de Taren-
taise. | |

- | | |
|------------------------------------------|----------------------------------------|
| *1484. Innocent VIII, Cibo. | *1644. Innocent X, Panfilii. |
| *1492. Alexandre VI, Borgia. | *1655. Alexandre VII, Chigi. |
| *1503. Pie III, Todeschini. | *1667. Clément IX de Rospi-
gliasi. |
| *1503. Jules II de la Rovère. | *1670. Clément X, Altieri. |
| *1513. Léon X de Médicis. | *1676. Innocent XI, Odes-
calchi. |
| *1522. Adrien VI, Boyers. | *1689. Alexandre VIII, Otto-
boni. |
| *1523. Clément VII de Mé-
dicis. | *1691. Innocent XII, Pigna-
telli. |
| *1534. Paul III, Farnèse. | *1700. Clément XI, Albani. |
| *1550. Jules III, Giochi. | *1721. Innocent XIII, Conti. |
| *1555. Marcel II, Servius. | *1724. Benoit XIII, Orsini. |
| *1555. Paul IV, Carafa. | *1730. Clément XII, Corsini. |
| *1559. Pie IV, Medichino. | *1740. Benoit XIV, Lamber-
tini. |
| *1565. S. Pie V, Ghisleri. | *1758. Clément XIII, Rezzo-
nico. |
| *1572. Grégoire XIII, Buon-
compagno. | *1769. Clément XIV, Gan-
ganelli. |
| *1585. Sixte V, Peretti. | *1775. Pie VI, Braschi. |
| 1590. Urbain VII, Casta-
gnana. | *1800. Pie VII, Chiaramonti. |
| *1590. Grégoire XIV, Sfon-
drato. | *1823. Léon XII, della Genga. |
| 1591. Innocent IX, Fachi-
netti. | *1829. Pie VIII, Castiglioni. |
| *1592. Clément VIII, Aldo-
brandini. | *1831. Grégoire XVI, Capel-
lari. |
| 1605. Léon XI de Médicis. | *1846. Pie IX. |
| *1605. Paul V, Borghèse. | 1878. Léon XIII. |
| *1621. Grégoire XV, Ludo-
visio. | |
| *1623. Urbain VIII, Barbe-
rini. | |

Ronciiglione. — Vacance de siège, 1799 (Cinagli, p.407).

Ronco. — Les Spinola, marquis de Roccaforte, 1647-1699 (COM, RONCHI).

Rovegno. — Jean-André Doria, comte de Loano, 1668.

Rovigo. — République de Venise, 1487.

Sabbioneta. — Privilège de Maximilien 1^{er}; les Gonza-

gue et Nicolo Ramirez, ducs, 1559-1684 (SAB.PR, DVX.SAB OU SABLONET).

Salerno. — Les Lombards et les ducs.

Saluzzo. — Avec l'investiture du marquisat à Manfred III, Frédéric donna le droit monétaire (1221); les marquis, 1307-1563 (M.SALVTIARVM). St Constance à cheval ou debout; armoiries; aigle; buste des marquis.

San-Benigno di Fruttuaria — V. *Montanaro*. Les abbés, 1529-1582 (ABB.S.BENI OU BENIGNI).

San-Gervasio. — Les princes de Savoie, 1448-1535.

S. Maria (marquis de Monte — et seigneurs de *Castello*). — Les documents parlent de *Moneta Sanctæ Mariæ*, de *florèni Castellani*, qu'on ne connaît pas en nature.

San Marino. — M. de la République, frappées à Milan, en 1864.

San-Martino dell'Argine. — Scipion Gonzaga, prince de Bozzolo, 1614-1671 (SANTO.MARTIN).

San-Severino. — Pie VI, 1796-97.

Santa-Fiora. — Hildebrand VII Aldebrandeschi, comte palatin, XIII^e siècle.

Santia. — Le duc de Savoie, en 1630.

Sassari (Sardaigne). — Guillaume II de Narbonne, juge d'Arborée, 1408-13.

Savone. — Concession monétaire de Louis de Bavière, emp., 1327; autonomes, 1350; Charles VI, rois de France, 1396-1410; Spinetta Campofregoso, 1421; Ph.-Marie Visconti, 1421-35; Louis XI, 1461-64, L. XII, 1507-10, François I^{er}, 1515-23; François Sforza, 1464-65; Gui Fregoso, gouverneur, 1510-14; domination des Gènois, 1523 (SAONA, SAVONAE). *Voy.* tome I^{er}, p. 156-160.

Scutari. — République de Venise, XV^e siècle.

Sebenico. — 1491-98 (Deniers frappés à Venise).

Sienna. — Autonomes, XI^e siècle-1390; Jean Galéas Visconti, duc, 1390-1404; autonomes, 1404-1555; (à Montalcino); Cosme I^{er} de Médicis, duc de Florence, 1557-74 SENA.VEPVS, SENARVM.DVX; dans le champ, s ornementé et quelquefois accompagné d'étoiles; la Vierge; croix accompagnée des *différents* des maîtres de la monnaie; gros,

sequin, ducat, denier, giulio, teston, écu d'or, etc. (D. Pro-
mis, *M. Della republica di Siena*, 1868).

Sinigaglia. — Fr. Marie I^{re}, della Rovere, duc d'Urbin,
1501-38 (M. frappées à Urbin ; CIVITAS SINIGALI).

Solferino. — Charles Gonzaga, marquis, 1640-78 (SOLF,
SOLFERINI.DOM.).

Sora. — Pierre-Jean-Paul Cantelmi, duc, 1459-61 ;
Charles VIII, 1459.

Soragna. — Nicolo Meli-Lupi, prince 1731 (Pigorini,
Monete, Medaglie e Sigilli dei principi di S., 1867).

Sorrento. — Serge III, duc, 1072, ; princes lombards.

Spalatro. — M. frappées à Venise, 1491-1500 (SPA-
LATINO, C.SPALATENSIS).

Spoleto. — Autonomes, XIV^e siècle ; les papes, 1458-
1521, 1795 ; République romaine, 1798 (DVCAT'SPOLETANI).

Sulmona. — Les rois de Naples et Charles VIII de
France, 1382-1502 ; atelier fermé (S.M.R.E.).

Susa. — Les comtes de Savoie, 1091-1233 (SECVSIA).

Tagliacozzo. — Alexandre V, 1410 ; ce pape avait
donné à Jacques Orsini, la permission d'ouvrir un atelier.

Tassarolo. — Concession d'Henri VII en 1312 dont les
Spinola n'usèrent que de 1560 à 1688 (COMES.TASSAROLI)
(Olivieri, *M. degli Spinola*, Gênes, 1860).

Teano. — Le comte lombard Jean, 1022 ?

Termini. — Atelier de Ferdinand, roi de Naples, 1515-21.

Terni. — Pie VI, 1795-98.

Tivoli. — Pie VI, 1797-98.

Todi. — Autonomes, XIII^e siècle ; Nicolas V, pape, 1450.

Torino (Turin). — Les princes d'Achaïe, 1297-1418 ;
les ducs de Savoie, jusqu'en 1798 ; République piémon-
taise, 1798-99 ; République subalpine, 1800 ; Napoléon I^{er},
1801-1814 (TORINVS.CIVIS ; atelier actuel, r).

Torriglia. — Violante Doria Lomellini, comtesse de
Loano, veuve d'André III Doria 1665-66, par concession de
Charles-Quint, donnée en 1548.

Tortona. — Privilège de Frédéric II, 1248 ; autonomes,
1249-1322 ; Charles Settala, évêque, et marquis d'Albera,
1653-70 (TERDONA).

Trau. — M. frappées à Venise, 1516.

Tresana. — Concession de Maximilien II, 1571 ; les Maspina, 1571-1651 (MAR. TRE).

Trento. — Evêques, 1182-1539, 1776 (EPS. TRIDEN OU TRIDENTINVS) (Gazzoletti, *Della zecca di Trento*, 1858).

Treviso. — Les Lombards ; Charlemagne, Louis I^{er} et Lothaire ; autonomes, 1317-18 ; Henri II, comte de Goritz, lieutenant impérial, 1319-23 ; m. frappées à Venise, 1492 (TARVISIVS, TARVIXI).

Udine. — Atelier des patriarches d'Aquilée, XIV^e siècle.

Urbino. — Concession du pape Martin V, 1420 ; les Montefeltro, les Della Rovere, 1420-1606 ; Laurent de Médicis, 1516-19 ; m. frappées par Clément XI, à Rome (CIVITAS, VRBINI, VRBINI, DVX).

Vasto (Abruzzes). — César d'Avalos, marquis, 1706 (MAR. VASTI).

Venezia (Venise). — Les empereurs, 814-1125, autonomes, 1125 ; les doges, 1155-1797 ; république démocratique, 1797 ; François II d'Autriche, 1798-1802, 1814-37 ; Napoléon I^{er}, 1804-14 ; Frédéric I^{er} d'Autriche et François-Joseph II, 1835-66 ; autonomes, 1848 ; atelier fermé, 1866 (VENEZIA ; S. MARCVS, VENETI. ; VENE, DVX ; le lion, la Vierge et l'Enfant, etc.). Sequin (*zecchino*, de *zecca*, atelier monétaire), portant le doge agenouillé recevant un étendard des mains de Saint Marc, avec la lég. SIT. T. XTE. D. Q. TV. REG. ISTE. DVCAT. (*Sit tibi, Christe, Datus, quem tu Regis, iste Ducatus*, hexamètre léonin) ; soldino (le doge agenouillé tenant un étendard), sesino, quattrino, lira ; ducat d'or (type du sequin ꝛꝛ DVCATVS. REIPVB.) ; quart d'écu à la croix ; écu à la croix ; etc. Armoiries et rarement le buste du doge sur diverses pièces. Il faut parler d'une curieuse série d'*oselles*, monnaies-médailles que les doges offraient le jour de Noël à la noblesse de la République et qui avaient remplacé sous le doge Antonio Grimani, en 1521, les canards sauvages, *ucella*, offerts auparavant. Ces oselles présentent le type du sequin ; au ꝛꝛ le nom du doge au génitif avec MVSUS, la date et des sujets allégoriques. Il existe des oselles d'or frappées pour le compte des particuliers et non pour le doge. La série des oselles va de 1521 à 1797 et est in-

terrompue seulement sous N. Donato (1618) et F. Cornaro (1656) (Dr G. Werdnig, *Die Osellen...*, Vienne, 1889 ; Menizzi, *Monete dei Veneziani...*, 1848 ; C. Wachter, *Num. Zeitsch.*, 1870, 1871, 1873 ; Cf. 1883, 222 ; etc.).

DOGES DE VENISE

697. Paul Anafesto.
 717. Marcel Tegagliano.
 726. Orso.
 737. Dominique Léon.
 738. Félix Cornicola.
 739. Deusdedit.
 740. Jovien ou Julien.
 741. Giovanni Fabriciaco.
 742. Deusdedit ou Théodat, fils du doge Orso.
 755. Galla.
 756. Dominique Monegario.
 764. Maurice Galbaio.
 787. Jean Galbaio.
 804. Obelerio ou Willerin.
 811. Angelo Particiaco.
 827. Giustiniani Particiaco.
 829. Jean Particiaco.
 837. Pierre Tradonico.
 864. Orso Particiaco.
 881. Jean Particiaco.
 887. Pierre Candiano. — Jean Particiaco rétabli.
 888. Pierre Tribuno.
 912. Orso Particiaco II.
 932. Pierre Candiano II.
 939. Pierre Badoër.
 942. Pierre Candiano III.
 959. Pierre Candiano IV.
 976. Pierre Orseolo.
 978. Vital Candiano.
 979. Tribuno Memmo.
 991. Pierre Orseolo II.

} Maîtres de la milice.

1009. Otton Orseolo.
 1032. Dominique Orseolo.
 Dominique Flabanico.
 1043. Dominique Contarini.
 1071. Dominique Silvio.
 1084. Vital Faledro.
 1096. Vital Michieli.
 1102. Ordelafo Faledro.
 1117. Dominique Michieli.
 1130. Pierre Polano.
 *1148. Dominique Morosini. D.MAVR.
 *1155. Vital Michieli II.
 *1173. Sebastiano Ziani. SEB.DVX.
 *1178. Orio Malipiero. AVRIO.DVX
 *1192. Henri Dandolo. ENRICVS.
 *1205. Pierre Ziani. P.ZIANI.
 *1228. Jacques Tiepolo. IA.TEVPL.
 *1249. Marin Morosini. M.MAVROS.
 *1252. Ranier Zeno. RA.CENO.
 *1268. Laurent Tiepolo. LA.TEVPL.
 *1275. Jacques Contarini. IA.QTARIN.
 *1280. Jean Dandolo. IO.DANDVL.
 *1289. Pierre Gradenigo. PE.GRADONIGO.
 *1310. Marin Giorgi.
 *1312. Jean Soranzo. IO.SVPANTIO.
 *1328. François Dandolo. FRA.DANDVLO.
 *1339. Barthélemi Gradenigo. BA.GRADONIGO.
 *1342. André Dandolo. ANDR.DANDVLO.
 *1354. Marino Faliero. MARIN.FAL.
 *1355. Jean Gradenigo. IOHS.GRADOICO.
 *1356. Jean Delfino. IO.DOLPHYNO.
 *1361. Laurent Celso. LAVR.CELSI.
 *1365. Marco Cornaro. MARC.CORNARIO.
 *1367. André Contarini. ANDR.QTARENO.
 *1382. Michel Morosini.
 *1382. Antoine Venier. ANTO.VENERIO.
 *1400. Michel Steno. MICHAEL.STEN.
 *1413. Thomas Mocenigo. TOM.MOCENIGO.
 *1423. François Foscari. FRA.FOSCARI.

- *1457. Pascal Malipiero. P. MARIPET.
- *1462. Christophe Moro.
- *1471. Nicolas Trono. N. TRONVS.
- *1473. Nicolas Marcello. NI. MARCELLI'.
- *1474. Pierre Mocenigo. PE. MOCENIGO.
- *1476. André Vendramino. AND. VENDRAMIN.
- *1478. Jean Mocenigo. IO. MOCENIGO.
- *1485. Marc Barbadigo. MARC. BARBADICO.
- *1486. Augustin Barbadigo. AVG. BARBADICO.
- *1501. Léonard Lorédano. LEONAR. LAVRÉDAN.
- *1521. Antoine Grimani. ANT. GRIM.
- *1523. André Gritti. ANDREAS. GRITI.
- *1539. Pierre Lando. PETRVS. LANDO.
- *1545. François Donato. FRAN. DON.
- *1553. Marc-Antoine Trevisano.
- *1554. François Venerio.
- *1556. Laurent Priuli. LAV. PRIO.
- *1559. Jérôme Priuli. DVX. JÉ. PRIO.
- *1567. Pierre Loredano. PET. LAV.
- *1570. Aloïs Mocenigo. ALOY. MOC.
- *1577. Sébastien Venier. SEB. VENERIO.
- *1578. Nicolas da Ponte. NIC. DE. PONT.
- *1585. Pascal Cicogna. PASC. CICONIA.
- *1595. Marin Grimani. MARIN. GRIMAN OU G.
- *1606. Léonard Donato. LÉON. DONAT.
- *1612. Marc-Antoine Memmo.
- *1615. Jean Bembo.
- *1618. Nicolas Donato.
- *1618. Antoine Priuli. ANT. PRIOL.
- *1623. François Contarini.
- *1624. Jean Cornaro. IOAN. CORNEL.
- *1630. Nicolas Contarini.
- *1631. François Erizzo.
- *1646. François Molino. FRANC. MOLINO.
- *1655. Charles Contarini.
- *1656. François Cornaro.
- *1656. Bertucci Valiero.
- *1658. Jean Pesaro.
- *1659. Dominique Contarini. DOMIN. CONTAR.

- *1675. Nicolas Sagredo.
- *1676. Alois Contarini.
- *1684. Marc-Antoine Giustiniani.
- *1688. François Morosini.
- *1694. Silvestre Valieri.
- *1700. Alois Mocenigo II.
- *1709. Jean Cornaro.
- *1722. Alois Mocenigo III.
- *1732. Charles Ruzzini.
- *1735. Alois Pisani.
- *1741. Pierre Grimani.
- *1752. François Loredano.
- *1762. Marc Foscarini.
- *1763. Alois Mocenigo IV.
- *1779. Paul Renier.
- *1789-97. Louis Manin.

Ventimiglia. — Jean Requesens, comte, 1725.

Vercelli. — Autonomes (Frédéric II) XIII^e siècle ; les ducs de Savoie, 1504-1630 (*vercellis*).

Vergagni. — Jean-Baptiste Spinola, 1680 (?).

Verona. — Lothaire II, Otton I^{er} et Henri I^{er}, 947-1024 ; concession de Frédéric II à l'évêque Théobald, en 1154 ; celui-ci céda probablement ses droits à la commune ; les Della Scala, 1262-1387 ; Jean-Galéas Visconti, 1387-1402 ; Aug. Barbarigo, doge de Venise, 1491 ; Maximilien I^{er}, 1509 ; Venise, 1516 (*VERONA, D. VERONE*).

Vicenza. — Autonomes, XIII^e siècle (*VICENCIE*).

Villa di Chiesa. — République de Pise, 1303 ; les rois d'Aragon et de Sardaigne, 1323-1410.

Viterbo. — Patrimoine de Saint Pierre, XII^e-XIII^e siècles ; concession de Frédéric II, 1240 ; autonomes, 1240-75 ; Pandolphe, comte d'Anguillara, podestat, 1275 ; les papes, 1303-42 ; 1378-84 ; 1464-76 ; 1795-98 ; François da Vico, seigneur 1375-78 (*VITERB.*).

Vittoria (près Parme) ? — Frédéric II, 1247 (*S. VICTORIS*).

Volterra. — Concession d'Henri VI à l'évêque Hildebrand, 1189 ; les évêques, XIII^e et XIV^e siècles (*DE. VVLTERRA*).

Zara. — M. frappées par la république de Venise 1400-13, 1470, 1650-1706 ; le doge, 1706.

PRINCIPALES FAMILLES FEUDATAIRES
QUI ONT FRAPPÉ MONNAIE

<i>Aldobrandeschi</i> , comtes de S. Fiora.	<i>Farnesi</i> (F, FAR, FARN), à Parme, Plaisance, Camerino, Castro, Novellara, Vittoria.
<i>Appiani</i> (APP), princes de Piombino.	<i>Ferrero - Fieschi</i> (FER, FL, FLISCVS), à Crevalcuore, Messerano, Montanaro.
<i>Aquaviva</i> , ducs d'Atri.	<i>Fieschi</i> , comtes de Lavagna, Borgotaro.
<i>Barbiani</i> , c. de Coni, etc.	<i>Gonzaga</i> (GON.), à Mantoue et Casale.
<i>Beccaria</i> , seigneurs de Massegra.	<i>Gonzaga di Novellara</i> , comtes, à Novellara.
<i>Bentivoglio</i> (BENT'LI), Bologne.	<i>Gonzaga di Guastalla</i> .
<i>Cantelmi</i> , ducs de Sora.	<i>Gonzaga-Boschetto</i> , à Sabbionetta, Bozzolo et Pomponesco.
<i>Carrara</i> (KRARIA, CARARIA), Padoue et Ascoli.	<i>Gonzaga di Castiglione</i> , à Castiglione delle Stiviere, Medole, Solferino.
<i>Carretto</i> (KARETO), Cortemiglia.	<i>Ippoliti</i> , à Gazzoldo.
<i>Centurioni</i> , marquis de Torri et Campi.	<i>Landi</i> (LAN, LANDVS), à Bardi et Compiano.
<i>Ceva</i> , marquis à Ceva.	<i>Ludovisi</i> (LVD, LVDO), à Piombino, Follonica et Marciano ?
<i>Cibo-Malespina</i> (CIBO.MAL), princes de Massa et Carrara.	<i>Mulaspina</i> (MALSP), à Trezana et Fosdinovo.
<i>Correggio</i> , comtes et princes.	<i>Malatesta</i> (DE.MALATESTIS), à Rimini, Pesaro, Fano et Brescia.
<i>Doria</i> , ateliers à Loano, Montebruno, Torriglia, Borgo S. Stefano, Laccio, Rovegno, Garbagna, Grondona e Carrega.	
<i>Este</i> (ESTENSIS), à Modène, Brescello, Montecchio, Reggio.	

- Mandelli* (MANDEL), à Macigno.
- Manfredi*, à Faenza.
- Mazzetti di Chieri*, à Frinco.
- Medici* (MED, MEDICES), en Toscane.
- Meli-Lupi*, à Soragna.
- Milano da* (m. à Vienne).
- Monferrato* (marquis de). (MONTE, MONTIS.FERRATI), à Casale, S. Evasio, Chivasso, Moncalvo, Alba.
- Monforte*, comtes de Campobasso.
- Montefeltro et della Rovere*, à Urbino, Gubbio, Sinigaglia, Pesaro, Camerino.
- Obizzi*, marquis d'Orciano.
- Orsini*, à Guardigliare et Tagliacozzo.
- Pepoli* (DE.PEPOLIS), à Castiglione De'Gatti et Bologne.
- Pico* (PICVS), à Mirandola.
- Pignatelli*, à Belmonte.
- Pio*, à Carpi.
- Porcia* (sequins frappés à Vienne).
- Pozzo* (dal), à Cisterna.
- Radicati* (RADICATI), à Passerano et Cocconato.
- Riario-Sforza*, à Forlì, Rovere, v. Montefeltro.
- Saluzzo* (marquis de), à Saluzzo, Busca, Carmagnola, Dogliani, Chivasso.
- Scala* (della), Verone.
- Sforza Attendolo* (SFORTIA), à Pesaro.
- Sforza* (SF, SFORTIA), Milan.
- Simiana*, marquis de Plaisance. Ils ne paraissent pas avoir usé du droit de battre m., qui leur fut concédé, en 1672, par Clément X.
- Spinola* (SPIN, SPINVLA), à Tassarolo, Arquata, Ronco, Borgonovo della Rocchetta et Verzagni.
- Tizzoni* (TI, TIT, TICIO), à Deciane.
- Trivulzio* (TRIVI, TRIVL, etc.), à Musocco, Musso, Retegno et Rovereto.
- Varano* (VARANVS, DE.VARANO), à Camerino.
- Visconti*, Milan.

SUISSE

A l'époque de la chute de l'empire d'Occident, les Burgondes prirent possession du sud-ouest de l'Helvétie, pendant que les Alemans prenaient le nord-est et les Ostrogoths la province de Rhétie. Après Tolbiac (496), l'Helvétie devint mérovingienne, et un certain nombre de *triens* peuvent être attribués à des localités de cette région.

La Suisse appartient aux royaumes de Bourgogne et d'Arles, puis devint province immédiate de l'empire, avec certaines franchises pour la défense desquelles les cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald se soulevèrent en 1308. Après avoir défait les ducs d'Autriche, à Morgarten (1315), Sempach et Näfels (1386-88), les Suisses eurent à se défendre contre le dauphin de France, puis contre Charles le Téméraire qu'ils vainquirent à Granson et Morat (1476). L'Empire renonça à toute prétention sur la Suisse en 1499, et définitivement en 1648. Les Suisses conclurent, en 1516, une alliance perpétuelle avec la France. En 1798, la République helvétique fut proclamée par Bonaparte, qui organisa la Suisse en 19 cantons (1803), portés à 22 par le *pacte fédéral*, en 1815. Après la guerre du *Sonderbund*, une constitution fédérale démocratique fut adoptée le 12 septembre 1848.

Sous les Carolingiens, on trouve les ateliers de Bâle, Coire et Zurich.

Au commencement du x^e siècle, les ducs de Souabe reçurent le droit de frapper m. à Zurich, et Hermann I^{er} fut le premier qui émit des deniers (926-948). Dans le courant du même siècle, le monnayage impérial fit place au monnayage ecclésiastique.

C'est probablement pour se gagner des amis politiques dans leur lutte contre la papauté, que Henri III et ses successeurs accordèrent le droit monétaire à divers évêchés et abbayes. Certains princes séculiers reçurent les mêmes droits, par exemple, ceux de Bârgen et Sogern, de Neellenburg et Savoie, dont les ateliers furent Schaffhausen et Saint-Maurice-en-Valais.

Au milieu du XI^e siècle, le denier fit place aux pièces irrégulières, connues sous le nom de *demi-bractéates*, auxquelles succédèrent, 150 ans plus tard, les *bractéates*. A l'époque de l'apparition de ce nouveau monnayage, les cités de la Suisse, devenues plus fortes, réclamèrent un droit monétaire distinct de celui des seigneurs ecclésiastiques et séculiers. Berne, en 1218, et Zofingen, en 1239, reçurent ce droit de l'empereur Frédéric II. Pendant les XIII^e et XIV^e siècles, les empereurs accordèrent également le droit de monnayage aux seigneurs de Neuchâtel, Valais, Kyburg à Burgdorf, Habsburg à Laufenburg, Greierz. Les seuls ateliers ecclésiastiques du XIV^e siècle sont ceux de Coire, Lausanne et Sitten.

Dès 1344, Zürich avait invité, sans succès, les autres cités de la Suisse à adopter un monnayage uniforme. En 1425, se tint, à Zürich une convention monétaire où sept Etats (Berne resta en dehors) décidèrent que Zürich et Lucerne frapperaient, pendant 50 ans, des florins d'or (de 30 schill.), des *plapparts*, *angsters* et *pfennigs*. Mais la convention ne tint pas longtemps. En 1450, les villes de Berne, Feiburg, Lausanne, Solothurn et Wilflisburg, commencèrent la fabrication de *fünfer*, bractéates de cinq hallers, qui furent adoptés par Zürich en 1483. Une convention, en 1487, éleva le cours du florin à 40 schillings.

En 1500, Zürich, prenant le système monétaire de Berne et Solothurn, fabriqua des *batzen*, à 15 pour le florin d'argent pur, et des p. de 5 batzen appelées *diken*. En 1554, la même cité émit, pendant six ans, des thalers, des p. de 2 schillings (le *schilling* est le tiers du *batzen*), et des hallers; les thalers ayant cours pour la valeur du métal. Mais Zürich dut interrompre, en 1561, l'émission

ruineuse de ces thalers, qu'on reprit, en 1620, à un taux moins élevé.

En 1593, une convention monétaire eut lieu entre Berne, Freiburg, Solothurn, Genève et Neuchâtel, qui frappèrent des *parpillots*, *six-quarts* et *trois-sols*, correspondant, comme poids et titre, au *kreutzer*, *demi-batzen* et *batzen*, et dont le cours continua pendant le xvii^e siècle.

Pour parer aux inconvénients de l'introduction de l'argent allemand à bas titre, frappé pendant la guerre de trente ans, Berne émit des batzens à raison de 50 au thaler impérial, au lieu de 22 et demi comme autrefois. Lorsque le thaler impérial reprit cette valeur primitive, Berne abaissa la valeur de ses m. à un demi-batzen, ce qui fut accepté par les autres États, dans une convention de 1653.

En 1622, Freiburg et Solothurn convinrent de frapper des batzen à raison de 80 au marc.

Zürich, Solothurn et Neuchâtel, dans une convention du xviii^e siècle, élevèrent le titre de leurs m., et Bâle retira ses mauvaises espèces. Mais la guerre de sept ans amena un nouvel abaissement, puis des fixations à des taux variant avec les villes.

Avant 1800, le *louis d'or* était souvent pris comme unité de valeur.

Genève, qui se joignit à la confédération en 1533, prit, deux ans plus tard, un système ayant pour base le florin (27 au marc d'argent de Cologne), divisé en 12 sols; le sol en 12 deniers; le denier en 2 oboles, et l'obole en 2 pites ou pougeoises. Ce système florinal dura jusqu'en 1794, époque à laquelle Genève prit le système décimal avec la *génévoise* ou *écu* valant 12 anciens florins ou 80 sols.

De 1798 à 1803, la République helvétique frappa des pièces selon le système français, mais l'ancienne Confédération fut rétablie et avec elle les droits monétaires des divers États qui frappèrent des m. de bas aloi, quoique l'unité monétaire fut le *franc suisse* (1 fr. 50), avec les divisions de 40, 20, 10 et 1 batzen.

En 1833, Genève adopta le système décimal, et un mon-

nayage uniforme fut établi en 1848, en même temps que la nouvelle constitution de la Suisse.

Depuis cette époque, la pièce de 20 francs de France eut cours en Suisse, et ce pays entra dans la convention monétaire de décembre 1865.

VILLES ET CANTONS DE LA SUISSE

Aargau. — Canton constitué en 1803; m. du xix^e siècle (Henseler, *Bull. Soc. Suisse Num.*, 1886).

Appenzell. — *A la campagne d'arg. chargée d'un ours debout de sable*; treizième canton en 1513, divisé en Inner et Usser Rhoden. Patron: Saint Maurice. M. de 1737 à 1750, et de 1808 à 1816.

Basel (Bâle). — *D'arg. au baselstab* (sorte de crosse, de gu. pour l'évêché, de sable pour la ville et le canton). Onzième canton en 1501. Patronne: la Vierge. — Des bractéates avec *BASILEA* et R ou B sont attribuées à des évêques des xi^e et xii^e siècles. Des bractéates carrées du xiii^e au xiv^e siècle portent une tête d'évêque de face avec *B-A*. De 1575 à 1788, les m. portent les noms des évêques; celles de la cité ont au r^e le nom de l'empereur ou la lég. *DOMINE CONSERVA. NOS. IN. PACI.* L'évêque, qui avait reçu le droit de monnayage de l'empereur, en 1087, et qui l'avait cédé à la cité en 1373, le reprit en 1556 (Jean-Charles, baron de Wartensee) et continua à monnayer de temps à autre jusqu'en 1789.

Bellinzona. — Atelier des cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald (Emilio Motta, *Gazzetta Numismatica*, 1886; Trachsel, *Bull. Soc. Suisse Num.*, 1886).

Bern. — *De gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable*; huitième canton en 1352, le second aujourd'hui. Patron: Saint Vincent. Bractéates du xvi^e siècle à un ours passant; m. diverses datées depuis les thalers de 1493. En 1528, Berne, ayant adopté la réforme, remplaça ses *plapparts* et *fünfers* par des *batzens*, *1/2 batzens*, *kreuzers* et *vierers* (Haller, I, 289).

Brugg. — V. sur l'Aar, qui frappa, au XIII^e siècle, des m. inconnues aujourd'hui.

Burgdorf. — V. Kyburg.

Chur (Coire). — *D'arg. à un bouquetin grim pant, de sable* (pour l'évêché); *d'arg. au châte au, dans une niche, bouquetin grim pant* (pour la ville). Patronne; la Vierge. Henri II d'Arbon (1180-1193), denier avec CVRIENSIS; évêques, 1500-1777; ville depuis 1618. Concession impériale à l'évêché en 959. Chur au XVII^e siècle possédait trois monnayages: celui de l'évêché, celui de la cité et celui de Thomas de Schauenstein-Ehrenfels, qui acquit, en 1608, les Etats de Haldenstein et Lichtenstein, avec le droit de monnayage et en usa à bas titre.

Diessenhofen. — Armes des comtes de Kyburg; dans le canton de Thurgau. Bractéate du XIV^e siècle avec DIONYSIVS, buste de Saint Denis. Concession impér. à la cité en 1309.

Disentis (dans les Grisons). — *De gueules au sautoir d'arg.* Kreuzers frappés en 1729 par l'abbé Marian de Castelberg, décriés par l'empereur. L'abbaye avait reçu une concession en 1466, de Frédéric III, confirmée en 1571. AB. DISER (*Num. Zeitsch.*, 1871, 235).

Engelberg (Unterwald). — Concession impériale à l'abbaye (?) Bractéates portant un ange (?).

Fishingen (Cant. de Thurgau). — Concession impériale à l'abbaye (?). On lui a attribué des bractéates qui appartiennent à Rheinau (Meyer, *Denare...*, p. 82).

Freiburg (Fribourg). — 1^o *D'azur, au châte au à trois tours d'arg.*; 2^o *coupé de sable et d'argent*, neuvième canton en 1481; en 1422, l'empereur Sigismond avait donné à Fribourg le droit de battre de la m. d'argent. Patron: Saint Nicolas. M. depuis le XV^e siècle.

Gallen (St.-). — *D'or, à l'ours rampant de sable* (pour l'abbé); *d'arg. à l'ours rampant de sable* (pour la cité); Frédéric III accorda à St Gall le droit de mettre à l'ours un collier d'or, en 1475; *De sinople aux faisceaux de licteur* (pour le canton); quatorzième canton en 1803. Concession impériale à l'abbaye, en 947, à la cité en 1415. Abbés, 1594-1796; cité, bractéates dites *baerpfennig* avec

armes de la cité, s. g., etc. ; plappart, de 1424, la plus ancienne m. datée de Suisse ; bractéates dites *gallus-pfennig*, avec buste de saint, pour l'abbé ou la cité, de 1373 à 1415 ; deniers d'or et d'argent avec les armes de la cité, sans $\text{r}\ddot{\text{f}}$ (*Num. Zeitsch.*, 1880, Thrachsel).

Genève (Genf). — Parti, au 1, d'or à une demi-aigle, employée de sable ; au 2, de gueules à la clef d'or. La devise *Post tenebras spero lucem* (Job, xvii, 12) fut changé au milieu du xvi^e siècle en *Post tenebras lux*, qqf. *lucem*. Evêché, du xi^e au xv^e siècle. Les plus anciennes m. des évêques sont les deniers de Conrad et les oboles d'Adalgodus (1017-31). M. Demole a publié récemment un denier de Frédéric (1031-73) qui porte : GENEVA. CIVITAS, temple ; $\text{r}\ddot{\text{f}}$ FREDERICUS . EPS, croix (*R. N.*, 1887, 176).

Cité et canton, écu d'or au soleil, 1542-52, ducat, pistole, thaler, écu patagon, 1/4 d'écu, seizains (6 sols), etc. (E. Demole, *Hist. monét. de G.*, de 1535 à 1792, 1887). Des oboles et deniers des comtes de Génevois portent COMES. GEBENNENSIS, etc.

Amédée III, comte de Génevois, reçut de l'emp. Charles IV, en 1355, le droit de frapper des m. d'or et d'arg. L'atelier d'Annecy fut ouvert le 15 août 1356. L'évêque de Genève et le comte de Savoie, Amédée VI, s'opposèrent successivement à ce monnayage. L'atelier d'Annecy fut fermé en 1362, rouvert en 1374 sous Pierre, et fermé définitivement en 1391. Florins, sizains, deniers, oboles (E. Demole, *l'Atelier mon. des comtes de Génevois à Annecy*, 1883). Le comté fut cédé en 1401 aux comtés de Savoie.

Glarus. — De gueules, à Saint Fridolin, en pèlerin, marchant ; septième canton en 1352 ; m. des xvii^e et xix^e siècles.

Gotteshausbund (Ligue Caddée). — Thaler et groschen du xvi^e siècle. MO. NO. DOMVS. DEI. CVRIENS.

Graubünden (Grisons). — Armes des trois ligues : Gotteshausbund, d'arg. au bouquetin grim pant de sable ; Zehengerichtenbund, écartelé d'azur et d'or, une croix contre-changée de même ; Grauerbund, parti d'arg. et

de sable; quinzième canton formé en 1803 des trois lignes de la Rhétie supérieure; m. du xix^e siècle.

Greierz (Gruyère), canton de Fribourg. — *De gueules à une grue d'arg.* Michael, comte et prince, sol de 1552.

Haldenstein-Schauenstein. — *D'or à trois poissons nageant*; etc.). Droit monétaire donné par Rodolphe II, en 1612, aux barons d'Ehrenfels, dont trois familles ont frappé m. : les barons de Schauenstein, les barons de Salis, les barons de Schauenstein-Reichenau.

Kyburg. — Les comtes reçurent de Louis IV, en 1328 le droit monétaire et frappèrent à Burgdorf, puis à Wangen, des bractéates avec leur buste et les lettres BV ou BVRDORF.

Laufenburg. — *D'or au lion rampant de gueules.* Concession aux comtes en 1373 par Charles IV. Bractéates de cette époque, avec un heaume à tête de cygne, ou le lion de Habsbourg. Cité, m. du xvi^e siècle (Münch, *Die M. zu L.*, 1874).

Lausanne. — *Parti d'arg. et de gueules, deux ciboires contre-échangés* (pour l'évêché); *coupé d'arg. et de gu.* Triens mérovingiens; évêché, du ix^e au xiv^e siècle, deniers anonymes avec SEDES.LAVSANE R̄ CIVITAS.EQSTRIV (Ces deux noms indiquent que les habitants de Lausanne croyaient à l'identité de leur ville et de la *civitas Equestris*); les évêques signent leurs m. depuis Gui de Prangins (1375) jusqu'à Sébastien (1517-1536); deniers avec BEATA.VIRGO, 1229-31.

Luzern. — *Parti d'azur et d'arg.* — Canton en 1332. Patron : Saint Leodegarius ou Léger. Bractéates du xv^e siècle; plappart et m. diverses jusqu'au xix^e siècle; concession impériale à la cité, en 1415.

Saint-Maurice (Valais). — Il est question du xii^e au xiv^e siècle, d'une *moneta maurisiensis* (Haller, II, 185).

Muri. — Droit monét. donné à l'abbé par Léopold (1700).

Nyon (Cant. Vaud). — Atelier des comtes de Gênevois-Neuchâtel (Neuenburg). — *D'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'arg.* Droit monétaire accordé aux comtes par Charles IV en 1347. Passa de la famille de Hochberg à celle de Longueville en 1512. Bractéates avec

N. C ou N. O et un heaume de face (xiv^e siècle). Maison d'Orléans-Longueville, depuis 1575, m. diverses ; maison de Brandebourg, depuis 1707, avec Frédéric I^{er} de Prusse ; Alexandre Berthier, prince de Wagram, 1806-1815.

Peterlingen. — Concession à l'abbaye en 962.

Pruntrut (Porentruy, C. Berne). — Bractéates ? Atelier des évêques de Bâle dans lequel le comte Samuel Léopold de Deux-Ponts monnaya en 1729.

Rheinau. — Concession impér. à l'abbaye, en 1241, confirmée en 1375. Bractéates du comte de Laufenburg, en 1408.

Rorschach. — Otton I^{er} donna en 947 à l'abbé de Saint-Gall le droit de monnayer à R.

Sarine et Broye. — Canton fondé en février 1798 et réuni au canton de Fribourg le 30 mai 1798. P. de 24 kreuzers.

Schaffausen (Schaffouse). — *D'or au demi-bélier saillant de sable.* Douzième canton en 1501. Concession à la cité en 1333 ; bractéates du xiv^e au xv^e siècle avec bélier et types divers ; m. diverses.

Schwyz. — *De gueules (une croix d'argent cantonnée à senestre, au xvii^e siècle).* Bractéates du xv^e siècle, avec le buste de Saint Martin et s. m. M. diverses depuis le xvii^e siècle (SVITENSIS). Concession en 1424.

Sitten (Sion). — *De gueules, sabre et croix en sautoir et mitre en chef.* Mérovingiennes (SIDVNIS) ; m. avec buste de Saint Théodule, s. t., sans R. Evêques, m. signées, 1457-1780. Concession de l'empereur, en 1274.

Solothurn (Soleure). — *Coupé de gueules et d'arg.* Patron : Saint Ursus. Concession impériale à l'abbaye de Saint Ursus, en 930, qui vend à la cité en 1381. Bractéates des xiii^e et xiv^e siècles, vrsvs, tête du Saint à g., croix au-dessus ; tête du Saint de face, s-o ; Dragon passant ; m. diverses depuis le xvi^e siècle (SOLODORENSIS).

Stein. — Concession à l'abbaye de Saint Georges, en 1005, confirmée en 1232.

Tessin (Ticino). — *Parti de gueules et d'azur.* Canton formé en 1803 de ceux de Bellinzona et Lugnano. M. du xix^e siècle.

Thurgäu (Thurgovie). — Dix-septième canton en 1803. M. du XIX^e siècle.

Unterwalden. — *Parti* : au 1. coupé de gu. et d'arg. à une clef (Obwalden) ; au 2 de gu. à une double clef (Nidwalden), m. du XVI^e siècle jusqu'en 1812.

Uri. — D'or à la tête de buffle de sable, muselée de gu. (Uri de Urus, Urochs, ou de la tribu des Taurisci). M. depuis le XVI^e siècle. Concession en 1424.

Uri, Schwyz et Unterwalden. — Monnayage commun au XVI^e siècle ; d'autres m. de la même époque portent seulement les noms de Uri (VRANIE) et d'Unterwalden.

Waaadt (Vaud). — Les ducs de Savoie, 1273-1536 (w sous le temple des deniers) ; canton, XIX^e siècle.

Wallis (Valais). — *Parti d'arg. et de gu. à 13 étoiles*. Jusqu'en 1628, la m. du Valais était celle des évêques de Sion. Diken, batzen et kreuzer de 1628.

Zofingen. — *Barré de 4, gu. et arg.* (Canton d'Aargau). Bractéates des XIII^e et XIV^e siècles de types divers avec z-o, frappées par les comtes de Froburg ; m. diverses du XVIII^e siècle.

Zug. — *D'arg. à la fasce d'azur*. Patron : Saint Oswald (on trouve aussi Saint Michel et Saint Wolfgang). Bractéate du XVI^e siècle aux armes du canton ; m. diverses depuis le XVII^e siècle (TVOIENSIS).

Zürich. — *Taillé d'arg. et d'azur*. Otton I^{er} (TURREGVM) ; les ducs de Souabe, 926 ; en 1045, Henri III accorde aux abbesses de Frauenmünster le droit monétaire ; bractéates du XIII^e siècle avec église, tête de Saint Félix ; des XIV^e et XV^e siècles, buste de l'abbesse de face, ZVRICH, zv, etc. ; *Cité*, bractéates du XIV^e siècle, à l'aigle impérial, frappées avec la permission de l'abbaye, qui abandonna ses droits monétaires à la cité en 1514. M. depuis le XV^e siècle, avec le titre de cité impériale que Zürich possédait depuis 1218. (REIP. TIGVRINAE ou TVVRICENSIS, etc.) ; bractéates, *hellers* du XVI^e siècle avec les armes de la cité.

ESPAGNE

Vers la fin de 409, les Alains, les Suèves et les Vandales franchirent les Pyrénées et ravagèrent la Tarraconaise, la Galice, la Lusitanie et la Bétique. Les Suèves et quelques tribus vandales s'établirent en Galice, les Alains en Lusitanie, et les Vandales Silingues en Bétique. Les Alains et les Vandales ayant passé en Afrique vers 428, les Suèves restèrent seuls maîtres des provinces barbares.

La nation des Goths, composée des Ostrogoths et des Wisigoths, après avoir détruit l'armée de Valens, à Andrinople (378), avait été réduite à l'obéissance par Théodose. Puis celui-ci reconnut Athanaric, comme premier roi des Wisigoths, et ce peuple fut dirigé vers l'Espagne qu'il reconquit sur les Suèves. Mais au lieu de reconnaître la suprématie romaine, les rois wisigoths fondèrent un royaume indépendant dont la capitale fut, tour à tour, Barcelone, Toulouse, Narbonne, Emerita et Tolède. Au vi^e siècle, le roi Sisebut voulant faire cesser les pirateries des habitants de la côte d'Afrique, s'était rendu maître de la partie de l'Afrique connue sous le nom de Mauritanie Zeugitane : ce fut cette même province que les Sarrasins soumièrent plus tard la première ; puis, attirés par le comte de Tanger, Julien, qui avait à venger un outrage, ils pénétrèrent en Espagne, et battirent complètement le roi Rodrigue à la sanglante bataille de Xerès de la Frontera ou plutôt de Guadalète (711). Les populations qui ne voulurent pas accepter la domination musulmane se réfugièrent dans les montagnes des Asturies, sous la conduite de Pélage, parent de Rodrigue. Après une lutte incessante, les rois chrétiens parvinrent,

en 1492, à chasser définitivement les Arabes avec le dernier roi de Grenade. La Castille et l'Aragon furent réunis en 1479, par le mariage d'Isabelle et de Ferdinand. L'Espagne ne forma plus qu'un seul royaume sous Charles-Quint, et posséda, à cette époque, Naples, la Sicile, le Milanais, la Franche-Comté, les Pays-Bas et d'immenses colonies en Amérique. La guerre de la succession d'Espagne plaça sur le trône un petit-fils de Louis XIV. De 1808 à 1814, Napoléon tenta, sans succès, d'y installer son frère Joseph.

WISIGOTHS

On trouve, dans les lois wisigothes, divers textes concernant les m., dont l'un fut introduit par le roi Reccarède. Ces lois édictaient des peines sévères contre les faussaires et contre ceux qui rognaien les m. Les esclaves étaient mis à la torture et avaient la main droite coupée; les hommes libres perdaient leurs biens ou la liberté. Le cours du sou d'or et du triens était forcé, du moment que ces m. n'étaient pas falsifiées. (L. VII, tit. VI).

Les seules monnaies connues des Wisigoths sont des tiers de sou d'or, à la taille (216 à la livre); au titre et même aux types des triens impériaux contemporains. C'est à la fin du règne de Léovigilde que cessa l'imitation servile des monnaies byzantines. Aucune pièce d'argent ou de cuivre ne paraît devoir être attribuée avec certitude aux rois wisigoths. Il est probable qu'on se servait des innombrables petits bronzes romains, que le commerce espagnol acceptait récemment encore, sous le nom d'*ochavos* (cf. notre chapitre sur les *M. mérovingiennes*). Les types des triens wisigoths sont les suivants: buste coupant la légende, avec croix sur le manteau; Victoire; croix haussée sur des degrés; bustes de face, diadémés ou couronnés, sceptre entre deux bustes en regard, monogramme cruciforme. On trouve comme symboles: l'A et l'ω, des annelets, des astres, des croisettes dans un

demi-cercle, des fleurons, globules entre deux croissants, sceptre surmonté d'une croix.

Parmi les épithètes données aux souverains, on trouve: *Felix, inclitus, justus, pius, valens, victor*, etc.

Sur quelques triens de Justin et de Justinien, ainsi que sur des petits bronzes portant un chrisme, on trouve un monogramme que quelques savants ont considéré comme celui d'Amalaric.

On trouve des m. portant à la fois les noms de Chindaswinthe et de Receswinthe, d'Egica et de Wittiza.

ROIS WISIGOTHS

- 369. Athanaric.
- 382. Alaric I^{er}.
- 412. Ataulfe.
- 415. Sigeric, frère de Sarus.
- 415. Wallia, beau-frère d'Ataulfe.
- 419. Théodoric I^{er}.
- 451. Thorismond.
- 453. Théodoric II, frère du précédent.
- 466. Euric, frère des précédents.
- 484. Alaric II,
- 507. Gesalic.
- 511. Amalaric, petit-fils de Théodoric le Grand d'Italie.
- 531. Théudis.
- 548. Théodigisèle.
- 549. Agila.
- 554. Athanagilde.
- 567. Liuya I^{er}.
- *573. Léovigilde, LIVVIGILDVS.
- *579. Herménégilde, ERMENEGILDI.
- *586. Reccarède I^{er}, RECCAREDVVS.
- *601. Liuya II, LIVVA, LEVVA.
- *603. Witteric, VVITTERICVS.
- *610. Gondemar, GVNDEMARVS.
- *612. Sisebut, SISEBVTVS.

621. Reccarède II.
 *621. Suinthila, SVINTHLA.
 *631. Sisenand, SISENANDVS.
 *636. Chintila, CHINTILA.
 *640. Tulga, TVLGAN.
 *642. Chindasuinthe, CHINDASVINTHVS.
 *653. Reccesuinthe, RECCESVINTVS.
 *672. Wamba, WAMBA.
 *680. Ervige, ERVIGIVS.
 *687. Egica, EGICA.
 *700. Wittiza, VVITTIZA.
 * ? Achila, ACHILA.
 *710. Rodrigue, RVDERICVS.

VILLES DONT LES NOMS SONT INSCRITS
 SUR LES MONNAIES WISIGOTHES

ACCI, Guadix el Viejo.	EGESSA, Egea.
ARRÓS, Artos.	ÉGITANIA, Idanha-Velha.
ASTVRICA, Astorga.	ELIBERRI, Monte de Elvira.
AVRENSE, Orense.	ELVORA, Evora.
BARBI, près Martos.	EMERITA, Merida.
BARCINONA, Barcelona.	EMINIO, Coimbra.
BEATIA, Baeza.	FRAVCELO, Francelos.
BERGANCIA, Betanzos.	GEORRES, Valdeorras.
BERGIO, Vierzo.	GVRENDA, Gerona.
BITERRIS. Béziers.	ISPALI, Sevilla.
BRACARA, Braga.	LAETERA, Ledra.
CALAPA.	LAMEGO, Lamego.
CALIAERIA.	LAVCVLO, ?
CAST(v)L(o)NA. Czlona.	LEBEV, Leiba.
CATORA.	LVCV, Lugo.
CESAR. AVGVSTA, Zaragoza.	MANΔOLAS. Mandolas.
CESTAVVI, Cestovi.	MAVE, ?
COEVA, Goleia.	MENTESA. La Guardia.
CONTONS, Magacela.	NARBONA, Narbonne.
CORDOBA, PATRICIA, Cordoue.	OLOVASIO, Olibes ?
DEXTOSA, Tortosa.	PVLANTVCIO, ?

PETRA, ?
 PINGIA, Pentes ?
 PORTOCALÉ, O'Porto.
 RECCOPOLIS, ?
 RODAS, Rosas.
 SAGVNTO, Murviedro.
 SALDANIA, Saldana.
 SALMANTICA, Salamanca.
 SENVER, Senfa.
 TARRAGO, Tarragona.

TIRAONE, etc., Tarazona.
 TOLETO, Tolède.
 TORIVIANA, Torebia.
 TORNIO, ?
 TVCCI, Martos.
 TVDE, Tuy.
 VALENTIA, Valence.
 VENTOSA, ?
 VESEO, Viseu.

SUÈVES

Le royaume suève, fondé vers 409, par Hermanaric, fut un moment très-puissant, sous Réchila et Réchiaire, de 438 à 455. En 411, les Suèves avaient à Bracara, en Galice, un atelier monétaire qui fut transporté à Emerita (Lusitanie), en 430, où l'on monnaya jusqu'en 457. A cette époque, les Suèves ayant perdu la Lusitanie, remirent en activité l'atelier de Bracara jusqu'à la destruction de leur royaume (584). Jusqu'en 463, les m. suèves ont un type particulier composé d'une croix dans une couronne ronde, flanquée de deux sortes d'ailes. De 463 à 550, les Suèves copient les m. romaines, et depuis 550, les m. wisigothes. Les triens pèsent environ 1 gr. 50, comme les triens impériaux, et portent généralement les noms d'Honorius et de Valentinien. A signaler la légende *LATINA.MVNITA.BENE*, et le denier d'argent avec *D.N.HONORIVS.P.F.AVG*, buste; *ŕ*, *IVSSV.RICHIARI.REGES*, dans une couronne, croix et *BR(aera)* (Al. Heiss; commun. Acad. Ins. et B.-L., 2 nov. 1888).

ARABES D'ESPAGNE

De 86 à 136, les Califes de Damas règnent à Cordoue, et ont sous leur dépendance des émirs ou gouverneurs.

En 133, Abder-Rahman 1^{er} fonde la dynastie des Omeiyahs, indépendante des califes de Damas (califat de Cordoue). Puis vinrent les dynasties maures des Almoravides et des Almohades ; enfin, en dernier lieu, les Nasrides de Grenade, dont le royaume, devenu tributaire de la Castille, en 1245, aida les chrétiens à détruire les autres puissances maures.

Pour cette numismatique, il est indispensable de se familiariser avec l'alphabet dit cufique, et M. Codera a eu raison de réunir d'excellentes indications pour le déchiffrement, dans son traité, auquel nous renvoyons nos lecteurs.

Les légendes des m. hispano-mulsumanes sont généralement des versets du Coran ou des sentences dans le genre de celle-ci : *Allah est notre seigneur, Mahomet, notre envoyé, le Mahdi, notre imam, etc.*

En Afrique et en Espagne, après la conquête musulmane, de 92 à 100, on frappa d'abord de petites pièces d'or à légendes latines, puis arabe et latine. Ces pièces peuvent être classées en diverses catégories, d'après leurs types :

1. Globe sur une colonne supportée par trois gradins, \mathfrak{f} au centre, SIMILIS.
2. Au centre, INDC.XII. \mathfrak{R} au centre, SIMILIS.
3. Colonne. \mathfrak{f} , au centre, TERCIN ou ERETAN.
4. Des deux côtés, légendes circulaires latines, et lég. arabes dans le champ (*Il n'y a de Dieu que Dieu. \mathfrak{f} Mahomet est le messenger d'Allah*).
5. Globe sur une colonne. \mathfrak{R} , étoile à huit rayons.
6. Au centre INDC.XI ou XII. \mathfrak{R} , étoile à huit rayons ou lég. de cinq lettres, que Vasquez Queipo considère comme hébraïques.
7. Légendes arabes. \mathfrak{f} , lég. circulaire latine ; au centre, étoile.

Les légendes latines inscrites sur toutes ces m. sont en abrégé. Voici les lectures qu'on en a données :

1. IN NOMINE DOMINI MISERICORDIS SOLIDUS FERITUS IN AFRICA. \mathfrak{R} , NON EST DEUS NISI VNUS CVI NVLLVS ALIVS, continuant au centre par le mot SIMILIS. — 2. NSLDFRTINA FRCANXCXVII (*Novus solidus feritus in Africa, anno xcviij*).

— 3. FERITOS SOLIDUS IN SPANIA ANNO. — 4. NNSLDFR-TINSPNANN (*Novus numus, solidus feritus in Spania anno*, continuant au centre par INDICTIO XI). — 5. MVSEFNVS IRAMIRA (*Muse filius Nusir Amira*, transcription de l'arabe, *Muza ben Nosair amir*). Sur les dinars frappés en Espagne, il arrive souvent que l'année de l'hégire et celle de l'indiction ne concordent pas. Une petite pièce en cuivre porte deux bustes de face, imitation d'un type wisigoth. Divers fcls offrent la représentation de l'épi ou du thon, si communs sur les bronzes antiques de l'Espagne (cf. H. Lavoix, *Catal. des m. musulmanes...*, 1887, préface, p. xli et seq.).

MONNAIES DES ÉMIRS ET DES OMEYYAHS JUSQU'À
ABDER-RHAMAN III

Nombreux fcls de cuivre, *dinars*, 1/2 et 1/3 de *dinar* d'or, peu de *dirhems* d'argent.

M. des OMEYYAHS depuis: (1)

- *300. Abder-Rahman III, *Cordoue, Zahra.*
- *350. Al-Haquem II, *Zahra.*
- *366. Hixem II, *Cordoue, Fez.*
- *399. Mohammad II, Al-Mahdi, *Cordoue.*
- *400. Çuleiman Al-Moçtain, *Cordoue, Zahra.*

CALIFES HAMMOUDITES DE MALAGA, CEUTA ET ALGESIRAS

- *407. Ali ben Hammoud, *Ceuta.*
- *408. Al-Kaçim Al-Mamun, *id.*
- *415. Yahya Al-Motali, *id.*
- *427. Idris Al-Mutaayyad, *Cordoue.*
- *431. Haçan Al-Moçtansir, *Ceuta.*
- *433. Idris II, Al-Ali, *Cordoue.*
- 438. Mohammad Al-Mahdi de Malaga.
- *440-450 ? Mohammal Al-Mahdi d'Algesiras, *Cordoue.*
- *445. Idris II, de nouveau, *Cordoue, Grenade.*

(1) Les dates données dans les listes suivantes sont celles de l'hégire (16 Juillet 622 de notre ère).

ABBADITES DE SÉVILLE

- *433. Abbad Al-Motadhid, *Cordoue*.
 *461-484. Mohammad Al-Motamid, *Cordoue, Murcie, Séville*.

ROIS DE BADAJOZ

- Mohammad Al-Mothaffar.
 456? Yahya Al-Mansor.
 460. Omar Al-Motawaquil.

MONNAIES ANONYMES DE TOLÈDE ET CUENCA,
VALENCE, ETC.

ROIS DE SARAGOSSE

- *314. Yahya ben Mondsir.
 *420. Mondzir ben Yahya.
 *431. Çuleiman Al-Moçtain I^{er}.
 *438. Ahmed Al-Moktadir.
 *474. Yuçuf Al-Mutaman.
 *478. Ahmed II, Al Moçtain, etc.

ROIS DE DENIA ET MAYORQUE

- *408. Mochehid.
 * Haçan.
 *436. Ali Ikbalo d. Daulah.
 * El Hachib Moudzir.
 * Çuleiman ben Mondzir, etc.

TORTOSE

- *433. Mokatil o Mokabil.
 *445. Yala.
 Lebil ou Nabil.
 *453. Çuleiman.

ALMORAVIDES

- *453. Yuçuf ben Texufin, *Cordoue, Denia.*
- *500. Ali ben Yuçuf, *Grenade, Séville, Almeria.*
- *537. Texufin ben Ali ben Yuçuf, *Séville.*
- *539. Ichak ben Ali ben Texufin, *Cordoue.*

Vers 1100, les *dinars* des Almoravides passèrent dans le midi de la France, sous le nom de *marabolins*. Il pourrait se faire que Saint Louis ait frappé les premières p. d'or de la troisième race, précisément à cause de la valeur dont jouissait la m. d'or musulmane.

ROIS INDÉPENDANTS DE LA PÉRIODE INTERMÉDIAIRE ENTRE
LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

- *539? Al-Moçtansir ben Hud.
- * Aben-Wasir, de Badajoz.
- * Hamdin ben Mohammad ben Hamdin, *Cordoue.*
- *542. Mohammad ben Çaad, *Murcie.*

ALMOHADES (516-668)

La plus grande partie des m. des Almohades sont anonymes, en or ou en argent ; on n'en connaît aucune en cuivre. Les pièces d'argent sont carrées, et celles d'or, quoique rondes, ont leurs légendes renfermées dans un carré. Les légendes sont ordinairement des versets du Koran ou les titres du prince (*Al-Mahdi, Imam du peuple, notre Imam, le Calife*), ou des formules (*Al-Mahdi est l'imam du peuple ; le Koran est la parole de Allah ; le Koran est notre Imam*).

Les ateliers dont on trouve les noms sur ces m. sont les suivants : *Cordoue, Séville, Baza ?, Valence, Bugia, Tlemcen, Tunex, Segelmesa, Jaen, Rabato-l-Fatah, Ceuta, Xeres, Grenade, Fez, Minorque, Murcie, Marruecos, Malaga, Majorque, Mequinez, etc.*

ROIS NASRIDES DE GRENADE (629-892)

- *629. Mohammad ben Yuçuf ben Nasr.
- *671. Mohammad ben Nasr.
- *701. Amir Mohammad.
- *725. Mohammad IV, Mohammad V (755).
- *733. Yuçuf I^{er}.
- *794. Mohammad VII Al Moçtain billah.
- *810. Yuçuf III.
- *820. Mohammad VIII, Mohammad IX.
- *849. Al-Moçtain billah Çaad ben Ali.
- *866. Ali ben Çaad, etc.

Ces m. sont des *dirhems*, des *dinars* et divisions analogues à ceux des Almohades. Les *fels* sont de forme très irrégulière. Certaines m. portent la mention : *Fut frappé en l'Alhambra de Grenade*. Il existe aussi des m. anonymes de Grenade et d'Almeria.

ROIS D'ESPAGNE

Les premiers rois chrétiens se servirent probablement d'abord des m. musulmanes. Ils émirent ensuite des copies de m. des marches de l'empire carolingien, qui donnèrent naissance aux monnayages espagnol et portugais.

Voici les principaux types de m. espagnoles : croix, Λ et ω ; bustes ; lion à tête humaine couronnée, avec la lég. LEON ; cavalier armé ; croix entre deux bustes ; fleurons ; sorte d'arbre ; lion issant ; personnage couronné, accompagné d'un plus petit ; castel à trois tours ; buste entre les deux tours d'un castel ; légende en plusieurs lignes ; champ écartelé aux armes de Castille et de Léon ; châtel et lion dans des rosaces ; buste de face ; initiales couronnées : agneau pascal ; le prince assis sur un trône ; écu de l'ordre de la bande ; cavalier armé ; bustes affrontés d'Isabelle et de Ferdinand ; armoiries ; lettres ornées couronnées ; arc et six flèches liées ; les colonnes d'Hercule,

avec PLVS. VLTRA, et quelquefois deux hémisphères couronnés. A partir de Charles III, la généralité des m. présentent le buste du souverain, et au R l'écusson couronné.

A l'époque d'Alphonse VII, différents monastères et églises frappèrent des m., dont quelques-unes paraissent devoir être attribuées à Ségovie et Santiago. La reine Urraca accorda, en 1116, le privilège de monnayer à l'abbé du monastère de Sahagun, et Alphonse VII fit de même en 1119. Alphonse VIII et son successeur D. Enrique, frappèrent, à Tolède, des dinars avec légendes arabes et ALF, ou le titre *émir des catholiques*; au R, on trouve un verset de l'Evangile (*St Marc*, xvi, v. 15), ou la mention : *Fut frappé ce dinar, à Tolède, l'an 1 et 50 et 200 et 1000 de l'ère de As-Safar* (ère espagnole qui date de la soumission aux Romains, en 38 av. J.-C.). On a une m. de cuivre analogue avec ALF.

Béatrice de Portugal, femme de Jean I^{er}, frappa une monnaie avec BEATRICIS (*regina Castelle e Por*). Presque toutes les m. de Charles I^{er} (Charles-Quint), frappées pour la Castille, portent son buste et son nom, accompagnés du buste et du nom de Jeanne, sa mère.

De 1809 à 1813, Joseph-Napoléon frappa des m. d'or, d'argent et de cuivre, selon le système espagnol, et de 1833 à 1840, le prétendant Don Carlos des m. d'argent et de cuivre à Ségovie.

Les m. sont d'abord des deniers et oboles; le gros paraît sous Alphonse XI. Pierre I^{er}, Jean II, Henri IV, ont frappé de grandes pièces d'or portant, dans des rosaces, le buste du prince, le prince armé à cheval ou assis sur son trône, l'écu de l'ordre de la bande surmonté d'un heaume à lambrequins et au R le champ écartelé de Castille et Léon. Ces pièces paraissent être des multiples des pièces d'or usuelles, et sont considérées comme des p. de 10 et 20 doubles, de 5, 10, 20 et 50 henris d'or. Une grande pièce d'or de Ferdinand et Isabelle porte effectivement les chiffres xx qui sont une indication de valeur. Sous Philippe III, P. IV et Charles II, on trouve de grandes pièces d'argent portant le chiffre 50 R. qui les a fait

nommer *cinquantines* ; la pièce de 100 écus d'or de Philippe IV est marquée du chiffre 100.

Sous les rois catholiques, les m. sont : en or, des *doublons*, des écus, des doubles et des quadruples ; en argent des p. de 8, 4 et 1 réaux, des $1/2$, $1/4$ et $1/8^e$ de réal ; en billon, des blancs et des maravédís ; en cuivre, des doubles *cuartos*, des *cuartos* ($1/4$) et des *ochavos* (8^{me}). Sous Philippe II paraissent les *onces* d'or et les *duros* d'argent. D'après la loi du 26 juin 1864, l'unité monétaire était l'*escudo*, écu de 10 réaux (2 fr. 59), le *duro*, double écu, la *peseta* de 4 réaux, la *media peseta* et le *real* (0 fr. 23) étaient les autres m. d'arg. En or, il y avait le *doublon* de 10 écus ou *isabelle*, les pièces de 4 et 2 écus. Depuis le décret du 19 octobre 1868, l'unité monétaire est la *peseta*, égale au franc et les m. d'or, d'arg. et de bronze sont les mêmes que celles de l'Union Occidentale. Il y a en plus le *real* d'arg. (0 fr. 25) et l'*alphonse* d'or de 25 pesetas frappé en vertu de décrets de 1871 et 1876. La m. fiduciaire se compose de coupures de 1000, 500, 100, 50 et 25 pesetas émises par la *Banco de Espana* et ayant cours légal.

Aragon. — Les premières m. de l'Aragon sont des deniers portant une croix à long pied accostée de branches enroulées, ou une croix à double traverse ; au droit le buste du prince. De Pierre IV à Alphonse, le monnayage se compose de florins, $1/2$ et $1/4$ de florins avec diverses marques dans le champ. Sous Jean II, qui frappe une m. d'or avec sa figure debout et des m. d'argent avec son buste de face, on voit paraître l'écu palé d'Aragon conservé sur toutes les m. postérieures. Charles-Quint frappa pour l'Aragon des pièces avec son buste et celui de Jeanne, sa mère, notamment une grande pièce d'or, et de curieuses p. d'argent portant, avec la légende TROPHEA. REGNVM. ARAGONV, un écusson écartelé à quatre têtes de rois maures.

Catalogne. — Le comté de Barcelone offre un maraboutin de Raimond-Bérenger I^{er} (1018-1035) avec légendes arabes et RAIMVNDVS.COMES, (R. N., 1856, 64), et quelques pièces incertaines. Le comté, étant réuni à l'Aragon

sous Alphonse II, ce prince et ses successeurs frappent de nombreux gros, demi-gros et deniers portant au R le nom de Barcelone (BARCINONA, etc.). Ferdinand II, Charles et Jeanne, les Philippe et Louis XIII ont un monnayage spécial sur lequel ils prennent le titre de *comtes de Barcelone*. La Catalogne offre encore une nombreuse série de m. locales contemporaines de l'invasion française en 1640 : *Agramon, Arbeca, Balaguer, Banolas, Bellpuig, Berga, Besalu, Bisbal, Caldas, Cardona, Cervera, Figueras, Gerona. Granollers, Igualada, Lerida, Manresa, Mataro, Oliana, Olot, Puigcerda, Reus, Rosas, Solsona, Tagamanent, Taragona, Tarrasa, Tarrega, Tortosa, Valls, Vich, Villafranca del Panades* (Pour les m. antér. de Vich, Urgel, Besalu, Ampurias, v. le tome I^{er}.)

Depuis Jacques I^{er}, les rois d'Aragon et les monarques espagnols frappèrent à Valence des m. d'or et d'argent portant au R VALENCIE. MAIORICARVM ; le type ordinaire est le buste du prince de face ou de profil, au R l'écu en losange de Catalogne.

Jacques I^{er} d'Aragon avait donné à son fils puîné Don Jayme, le royaume de Majorque, formé des Baléares d'où les Arabes furent chassés en 1262. Ce royaume fut réuni à l'Aragon par Pierre IV. Depuis Jacques II jusqu'à Ferdinand VII d'Espagne, on trouve un monnayage spécial aux Baléares sur lequel les princes prennent le titre de REX. MAIORICARVM (gros, deniers, réaux, etc.). Alphonse V frappe des deniers pour Minorque (MINORICARVM) ; de Charles I^{er} (Quint) à Charles II, des m. d'Ebusus portent au R VNIVER. EBUSI. DNS (Pour Montpellier et le Roussillon, v. tome I^{er}). Sous Alphonse V, les couronnes de Naples et Sicile furent jointes à celles d'Aragon, et on vit paraître l'aigle impérial et le type du carlin ; à signaler les belles pièces d'or au cavalier.

Navarre. — Après les deniers au buste des premiers rois et ceux de la maison de Champagne qui portent le type dégénéré du peigne, la Navarre offre une série très variée du règne de Charles le Mauvais dont les m., en majeure partie, sont des imitations (chaise, florin, royal, gros, sol, denier, etc.). A signaler les écus, doubles

et quadruples écus d'or de Ferdinand II d'Aragon. Les monarques espagnols continuent un monnayage spécial avec l'écusson aux chaînes de Navarre; Philippe IV a frappé aussi pour la Navarre, une grande p. d'argent de 50 réaux (Pour la *Nav. française*, v. *Béarn*, t. 1^{er}).

MARQUES D'ATELIERS SUR LES MONNAIES
ESPAGNOLES

L. Léon.
T. Tolède.
S. Ségovie.
B, B-S. Burgos.
C. Cuenca.
S, S-E. Séville.
M, MD. Madrid.
A. Avila.
CA. La Corogne.
V. Villalon, Valladolid.
JAEN. Jaen.
G. Grenade.
C couronné. Cadix.
B, BA, Barcelone.
LERIDA. Lerida.
GNA. Gironne.

C. Catalogne.
TOR-SA. Tortose.
V. Valence.
Z. Saragosse.
J, JA. Jubia.
P-P. Pampelune.
P ou armoiries. Palma.
MA. Manille.
M. Mexico.
Caracas, Guatemala, Lima,
Nicaragua, Pérou, Potosi,
Popayan, Santa Fé de Bogota,
Sainte-Marthe, Saint-Domingue,
Santiago, San-Luis de Potosi,
Zacatecas.

ROIS DES ASTURIÉS

718. Pélage.
737. Favila.
739. Alphonse 1^{er} le Catholique.

ROIS D'OVIEDO

756. Fruela 1^{er}.
768. Aurelio.

774. Silo.
783. Mauregat.
789. Bermude 1^{er}.
791. Alphonse II, fils de Fruela.
842. Ramire 1^{er}, fils de Bermude.
850. Ordogno 1^{er}.
866. Alphonse III le Grand
909. Garcia 1^{er}.

ROIS DE LÉON	
914. Ordogno II, fils d'Alphonse III.	982. Bermude II.
924. Fruela II.	999. Alphonse V.
925. Alphonse IV.	1027. Bermude III.
930. Ramire II.	1037. Sancha, sœur de Bermude III et femme de Ferdinand I ^{er} , roi de Castille.

ROIS DE CASTILLE ET LÉON

1037. Ferdinand I^{er}, de Navarre.
 1065. Sanche II, le Fort.
 *1073. Alphonse VI, ANFVS, REX.
 *1109. Urraca, fille du précédent. VRRACA, REGI.
 *1126-1157, Alphonse VII, ANFVS, REX *OU* IMPERATOR,

LÉON

- *1157. Ferdinand II, FERNANDVS.
 *1188-1230. Alphonse IX, ADEFONSVS *OU* ANFONS.

CASTILLE

- *1157. Sanche III, SANCIVS, REX.
 *1158. Alphonse VIII, ANFVS.
 *1214. Henri I^{er}, ENRICVS.
 *1230. Ferdinand III le Saint, roi de Castille et de Léon.
 F. REX.
 1252. Alphonse X.
 *1284. Sanche IV, SANCH, REX.
 *1295. Ferdinand IV, sans son nom.
 *1312. Alphonse XI, ALFONSVS,
 *1350. Pierre le Cruel, PETRVS.
 *1368. Henri II de Transtamarre, ENRICVS.
 *1379. Jean I^{er}, IOHANIS.
 *1390. Henri III, ENRICVS.
 *1406. Jean II, IOHANES.

- *1454. Henri IV. ENRICVS.QARTVS.
- *1465-1468. Alphonse, proclamé roi à Avila contre son frère D. Henri IV. ALFONSVS.
- *1474-1504. Isabelle I^{re} de Castille et Ferdinand V d'Aragon, FERNANDVS.ET.ELISABET.
- *1475. Alphonse V de Portugal, ALFONSVS.
- *1504. Jeanne d'Aragon et Philippe I^{er} d'Autriche.
- *1516. Charles I^{er}, roi de Castille et d'Aragon, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint. KAROLVS.
- *1556. Philippe II, roi de Castille, d'Aragon et de Portugal. PHILIPPVS.
- *1598. Philippe III, roi de Castille, d'Aragon et de Portugal.
- *1621. Philippe IV, roi de Castille, d'Aragon et de Portugal.
- *1665. Charles II, roi de Castille, d'Aragon et de Portugal.
- *1700. Philippe V d'Anjou, roi d'Espagne.
- *1724. Louis, puis Philippe V pour la seconde fois.
- *1746. Ferdinand VI.
- *1759. Charles III.
- *1788. Charles IV.
- *1808. Ferdinand VII.
- *1833. Isabelle II.
- *1870. Amédée de Savoie.
- *1873. République.
- *1875. Alphonse XII.
- 1885. Alphonse XIII ; Marie-Christine d'Autriche, régente.

ROIS D'ARAGON

<p><i>Maison de Navarre</i></p> <p>1035. Ramire I^{er}.</p> <p>*1063. Sancho Ramirez. SANCIVS.</p> <p>*1094. Pierre I^{er}, PETRVS.</p>	<p>*1104. Alphonse I^{er}, ANFVS.</p> <p>1134. Ramire II.</p> <p>1137. Petronille et Raimond - Béranger comte de Barcelone.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Maison de Barcelone

- *1162. Alphonse II. ANFOS.
- *1196. Pierre II. PETRO.
- *1213. Jayme ou Jacques I^{er}. IACOBVS.
- 1276. Pierre III.
- 1285. Alphonse III.
- *1291. Jayme ou Jacques II. IACOBVS.
- 1327. Alphonse IV.
- *1335. Pierre IV, PETRVS.
- *1387. Jean I^{er}. IOA.
- *1396. Martin I^{er}. MAR.

1410. *Interrègne.**Branche de Castille*

- *1412. Ferdinand I^{er}. FR.
- *1416. Alphonse V. AL.
- *1458. Jean II, IOHANNES.
- *1464-66. Pierre de Portugal.
- *1467-1470. René d'Anjou.
- *1479. Ferdinand II,
Réunion à la Castille.

ROIS DE NAVARRE

- 8.. Inigo-Jimenez (Arista).
- 852. Garcia Jimenez.
- 86.. Garcia Iniguez.
- 880. Fortun Garces.
- 905. Sanche I^{er} Garces.
- 926. Jimeno Garces.
- 931. Garcia I^{er} Sanchez.
- 970. Sanche II Garces.
- 974. Garcia II.
- *1000. Sanche III le Grand (IMPERATOR).
- *1035. Garcia III Sanchez, GARCIA.
- *1054. Sanche IV, SANCIVS.
- *1076. Sanche V Ramurez, roi d'Aragon.
- *1094. Pierre I^{er}, *id.*
- *1104. Alphonse I^{er}, *id.*
- 1134. Garcia IV Ramirez, roi de Navarre, petit-neveu de Sanche IV.
- 1150. Sanche VI.
- *1194. Sanche VII, SANCIVS.
- *1234. Thibaut I^{er}, comte de Champagne, neveu du précédent. TEBALD' REX.
- *1253. Thibaut II de Champagne. TIOBALD' REX,

1270. Henri I^{er}.
 *1274. Jeanne de Champagne et Philippe le Bel, roi de France. IOHANA.
 1305. Louis X, roi de France.
 1316. Philippe le Long, *id.*
 1322. Charles le Bel, *id.*
 1328. Jeanne de France et Philippe d'Evreux.
 *1349. Charles II le Mauvais, comte d'Evreux. KAROLVS.
 1387. Charles III.
 *1425. Blanche et Jean II d'Aragon. I & B, IOHANES.
 *1479. Eléonore, reine de Navarre. — François Phébus de Foix, petit-fils de la précédente, et Madeleine de France, sa mère et tutrice. FRANC.F. OU PHEBVS.
 *1483. Catherine de Foix et Jean d'Albret. IOHANES, KATHERINA.
 *1512. Ferdinand V, roi de Castille. FERNANDVS.
 *1516. Henri II d'Albret.
 *1555. Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon.
 *1572. Henri III de Bourbon, depuis roi de France, sous le nom de Henri IV.

VANDALES

Les Vandales, chassés d'Espagne par les Wisigoths envahirent l'Afrique, sous la conduite de Genseric (429), s'emparèrent de Carthage (439) et fondèrent un royaume dont le dernier prince fut vaincu et fait prisonnier à Trikameron (533) par Bélisaire.

Les monnaies vandales sont en argent et en cuivre. Les premières portent un buste diadémé, et au R̄, dans une couronne, D. N avec les chiffres XXV ou les signes L (L) et C (c), indiquant la valeur des pièces qui correspondent comme poids à la *siliqua* byzantine (24^e du sou), à la *demi-siliqua* et à la double. Les m. vandales en cuivre portent la légende KARTHAGO, un soldat debout, une tête de cheval, une figure de femme drapée, un buste

diadémé ; au ᠑ , on trouve à l'exergue ou dans une couronne les chiffres x^{II} , $\text{N}^{\text{x}}^{\text{II}}$, N^{xxi} , N^{xii} , N^{iii} . Certaines de ces pièces paraissent correspondre au *folles* byzantin et à ses divisions ; celles qui portent xii , iii et appartiendraient à un système local et représenteraient $\frac{1}{500}$, $\frac{1}{1500}$ et $\frac{1}{6000}$ du solidus. Certaines m. d'argent portant le nom d'Honorius et au ᠑ ANNO III, ou v.k , femme debout (Carthage), paraissent avoir été frappées par les premiers rois vandales (J. Friedländer, *Münzen der Vandalen*, 1849 ; C. F. Keary, *Coinages of Western Europe*, *Num. chronicle*, 1879).

ROIS VANDALES

427. Genséric.

477. Huneric.

*484. Gunthamund, D.N. REX. GVNTEAMVNDV.

*496. Thrasamund, D.N. RG. THRSAMVNDV.

*523. Hilderic, D.N. HILDERIX. REX OU HIL.

*530. Gelimir, D.N. REX. GEILAMIR.

PORTUGAL

Après avoir passé aux mains des Arabes, l'ancienne Lusitanie fut donnée en comté par Alphonse VI de Castille à Henri de Bourgogne (1095). Le fils de ce dernier, Alphonse I^{er}, fut proclamé roi indépendant après la victoire d'Ourique sur les Maures (1139). À la mort du cardinal Henri, Philippe II d'Espagne s'empara du Portugal qui redevint indépendant avec Jean IV.

À l'origine, le Portugal se servit de m. étrangères de toutes espèces, surtout celles de Castille, de Léon et d'Aragon. En Portugal, le droit de battre m. a toujours été le privilège exclusif du souverain. La cathédrale de Braga reçut d'Alphonse I^{er}, un bénéfice dans la fabrication de la m. du royaume, mais non le droit d'en frapper (1128). La pièce de D. Denis avec CIVITAS BRAGA, a été frappée probablement à l'étranger, par ordre de l'archevêque.

Les principales m. étaient la *cruzade*, le *teston* et le *réal*. Depuis Jean III, beaucoup de pièces portent en chiffres arabes ou romains l'indication de leur valeur en *reis*.

Les types sont : un cavalier armé ; croix formée de quatre écussons chargés de cinq besants ; le prince debout ou assis ; écu couronné ou surmonté d'un heaume ; initiale couronnée ; buste couronné ; écu et initiale dans des rosaces ; main tenant une épée ; châtel ; croix pattée ; saint Vincent debout ; Notre-Dame de la Conception ; croix cantonnée de la date, etc.

Les m. d'or d'Alphonse I^{er}, de Sanche I^{er} et d'Alphonse portent la figure du roi à cheval ; on les a quali-

fiées de *marabotins alfonsins*. Jean V émit de grandes pièces d'or analogues à celles d'Espagne.

Des m. portent les noms réunis d'Alphonse V et de Jean II. Emmanuel frappa des petites pièces de cuivre avec une légende arabe signifiant : *Manuel, roi de Portugal*. Béatrice, femme de Jean I^{er}, monnaya à son nom seul (1383-90). Jean II, Emmanuel et Jean III prennent sur leurs m. le titre de *dominus VINCE*. En 1580, Don Antonio, vaincu par l'armée espagnole du duc d'Albe, se vit forcé d'abandonner son royaume. Les îles Açores, seules, refusèrent de reconnaître la domination espagnole et on frappa en 1582, à Angra, dans l'île de Terçère, des m. d'or, d'argent et de bronze, au nom d'Antonio, qui sont marquées d'un A et d'un faucon, signes monétaires des Açores (Chalon, *Rev. belge*, 1868, 52 ; cf. *R. N.*, 1889, 352).

On a d'Antonio des testons imités de ceux de Henri III de France. Nous savons par divers documents que cette imitation eut lieu avec l'assentiment du roi de France. Mais le Conseil du roi présenta des remontrances et conclut qu'il fallait autoriser seulement la fabrication de m. de cuivre au moulin par Aubin Olivier et que ces m. n'auraient pas cours en France (*Archives Nation.*, Z¹⁰ 379, 19 avril 1583). C'est aussi en 1580, que les cinq gouverneurs du royaume firent frapper des pièces d'or de 500 réaux, des testons et 1/2 testons d'argent avec la lég. GUBERNADORES. ET. DEFENS. REG. D. PO.

Les rois d'Espagne prirent sur les m. le titre de rois de Portugal et y mirent l'écusson de ce pays. Le R¹ conserva la croix avec la légende IN. HOC. SIGNO. VINCES, qui remontait à Emmanuel, et avait rapport à l'ordre du Christ.

Depuis 1854, les m. sont : en or, la *couronne*, la 1/2 couronne, le 1/5, le 1/10 de couronne (5 fr. 59) ; en arg., les pièces de 5, 2 et 1 testons, 1/2 teston (0 fr. 25) ; en cuivre, des p. de 20, 10, 5 et 3 reis. On compte en *reis* et *milreis* ; ce dernier nom est donné aussi au 1/10 de couronne. La monnaie fiduciaire est composée de coupures de la *banque de Portugal* ayant cours dans tout le Por-

tugal, et de neuf autres banques ayant cours seulement dans le district d'émission.

MARQUES D'ATELIERS SUR LES MONNAIES
PORTUGAISES

B. Bahia.	M. Miranda.
Ç-A. Çamora.	M ou MM. Minas-Geraes ou Villa-Rica.
C. Ceuta.	P ou PO. Porto.
CR-V. Corunha.	P. Pernambuco.
D. Diu.	R. Rio-de-Janeiro.
E ou EV.	T. Tuy.
GA. Guimarens.	
G ou GA. Goa.	
L ou LB ou LISBOA. Lis- bonne.	

ROIS DE PORTUGAL

1094. Henri de Bourgogne, comte de Portugal.
 *1112. Alphonse Henriquez, premier roi ; et Thérèse de
 Castille, sa mère. AFNST ou ALPHONSVS.
 *1185. Sanche I^{er}. SANCIVS.REX.
 *1211. Alphonse II. DOMINI.ALFONSI.
 *1223. Sanche II Capel. REX.SANCIVS.
 *1248. Alphonse III. ALFONSV.
 *1279. Denis. D ou DIONISII.REGIS.
 *1325. Alphonse IV. ALF.
 *1357. Don Père I^{er}. P.
 *1367. Ferdinand. FERNANDVS.
 *1383. Don Juan I^{er} d'Aviz. IHNS.
 *1433. Édouard. EDVARDVS.
 *1438. Alphonse V. ALFONSVS.QVINTI.
 *1481. Don Juan II. IOHANNES.II ou SECVNDVS.
 *1495. Emmanuel, cousin du précédent. EMANVEL.
 *1521. Jean III. IOAS ou IOANES.III.
 *1557. Sébastien, petit-fils du précédent. SEBASTIANVS.I.

NUM. MODERNE, II.

- *1578. Henri 1^{er}, fils d'Emmanuel. HENRRIQVS.
 - *1580. Antoine, bâtard de Louis, 2^e fils d'Emmanuel.
ANTONIVS.
 - *1580. Philippe 1^{er}, roi d'Espagne.
 - *1598. Philippe II, *id.*
 - *1621. Philippe III, *id.*
 - *1640. Jean IV de Bragance, descendant du roi Emmanuel.
 - *1656. Alphonse VI.
 - *1683. Don Pèdre II, frère du précédent.
 - *1706. Jean V.
 - *1750. Joseph 1^{er}.
 - *1777. Don Pèdre III, frère du précédent.
 - *1786. Marie-Françoise-Élisabeth, veuve du précédent.
 - *1816. Jean VI.
 - *1826. Maria II da Gloria de Bragance.
 - *1827-34. Don Miguel.
 - *1853. Pierre V.
 - *1861. Louis 1^{er}.
 - *1889. Charles.
-

ANGLETERRE

Honorius abandonna la Bretagne, en 411. Les Bretons, ne pouvant se défendre contre les Pictes, appelèrent à leur secours les Saxons, qui fondèrent les royaumes de Kent, Sussex, Wessex et Essex (455-527). Les Angles suivirent et établirent ceux de Mercie, Estanglie et Deirie-Bernicie. Les Danois, qui ravageaient l'Angleterre depuis 835, y régnèrent avec Suénon (1013-41). En 1066, Guillaume, duc de Normandie, fonda une nouvelle dynastie, remplacée, en 1154, par les Plantagenets, comtes d'Anjou, qui eurent de grandes possessions en France. Après les guerres civiles entre les maisons d'York et de Lancastre (guerre des deux Roses, 1452-85), la dynastie des Tudors monta sur le trône. Elle fut remplacée, en 1603, par Jacques I^{er} (VI d'Ecosse), qui réunit l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Après la république (1649-52) et la restauration des Stuarts, Guillaume III, prince d'Orange, prit possession de la couronne. Enfin en 1714, commença la maison actuelle de Hanovre.

La monnaie d'Angleterre ne paraît avoir repris une forme nationale qu'après l'introduction du christianisme et l'établissement des colonies anglo-saxonnes, qui formèrent sept royaumes.

Le monnayage anglo-saxon présente de grandes analogies avec celui des Mérovingiens. Seulement, en Gaule, c'est l'or qui domine presque exclusivement, tandis qu'en

Angleterre, c'est la *sceatta* d'argent, numéraire que l'on appelait *soiga* en Gaule.

La *sceatta* porte des légendes d'abord runiques, puis ensuite latines. Le type du droit est généralement une tête barbare, une figure d'oiseau ou d'animal, un dragon, la louve allaitant Remus et Romulus, des croix, des perles, etc. (Sur les *sceattae*, v. J. Dirks, *Rev. belge*, 1870, 81, et Head, *Numism. Chron.*, 1868, 76).

On a signalé quelques *sceattae* en or.

La *styca*, m. d'un alliage où domine le cuivre, est particulière au royaume de Northumberland.

A l'exception des premières m. des rois de Kent et de Northumberland qui sont des *sceattae*, le monnayage des rois anglo-saxons se compose du denier (*penny*) et de l'obole (*half-penny*), qui correspondent aux m. des Carolingiens.

Les rois de Mercie introduisirent sur leur numéraire des types imités dans toute l'Heptarchie et par la plupart des nations de l'Europe septentrionale, qui étaient en rapport avec les Anglo-Saxons, fait qu'explique facilement l'origine de ces derniers. Ces m., d'un nouveau type, portaient le buste du roi, ses nom et titre, et au r un nom de monnayer et des croix ornementées d'une façon si particulière que l'on peut reconnaître les m. anglo-saxonnes ou leurs imitations au seul aspect des croix.

Les archevêques de Cantorbury, qui avaient commencé à battre des monnaies à leur nom en inscrivant au r celui des rois de Mercie, Offa et Coenwif, continuèrent ce monnayage avec leur nom seul pendant tout le ix^e siècle. Ils furent imités par les archevêques d'York. Nous voyons, du reste, par un passage des lois d'Æthelstan, que plusieurs évêques et abbés frappaient monnaie au x^e siècle :

« Placuit nobis ut una moneta sit in toto regni imperio, et nullus monetet extra portum. Si monetarius reus fuerit, amputetur ei manus, et ponatur super monetæ fabricam. Si inculpatio sit, et se purgare velit, eat ad ferrum calidum, et adlegiet manum ad canrafam, quod non falsum fecit. Si in ordalio reus fuerit, fiat ei quod supra dictum est. In Cantuaria sint octo monetarii; regis quatuor ;

episcopi tres ; abbatis unus. In Roncestria tres ; regis duo, episcopi unus. In Londoniis octo. In Wintonia sex. In Lewes duo. In Hastingecestra unus. In Scaaltsbury duo. In Exonia duo, et in aliis burgis. »

Il est très possible, à notre avis, que les m. portant les noms de saint Edmond, saint Pierre et saint Martin, aient été frappées dans des abbayes placées sous le vocable de ces saints.

Cependant, on considère les pièces au nom de saint Edmond comme ayant été frappées pour le roi d'Estanglie, Eohric (890-905), dont on ne connaît pas de m. signées.

Eadgar, du vivant de son frère Eadwig, roi du Westsex, avait été élu roi du pays compris entre la Tamise et la rivière du Forth. A la mort d'Eadwig, en 959, Eadgar devint roi de toute la Bretagne et fut le premier prince sous lequel les royaumes de l'*Heptarchie* furent définitivement unis.

Depuis Eadgar jusqu'à Guillaume le Conquérant, les m. portent des croisettes, des bustes, diadèmes ou couronnés, devant lesquels paraît un sceptre, des croix ornées de diverses façons, cantonnées de points, de fleurons, d'oiseaux, ou des lettres formant les mots CRVX et PACX.

Sur des deniers d'Edouard le Confesseur, on trouve le buste de face et le roi assis de face. Les deniers d'Harold portent au r^e PAX entre deux traits.

De Guillaume le Conquérant à Edouard I^{er}, les types sont les suivants : buste couronné de face ou de profil, tenant un sceptre ou une épée, entre deux annelets ou deux astres ; croix très ornées de formes diverses, cantonnées de fleurons, annelets, étoiles, oiseaux, etc.

Hawkins attribue : à Henri, évêque de Winchester, frère d'Étienne, un denier avec HENRICVS.EPC ; à Robert, comte de Gloucester, fils d'Henri, un denier avec ROBERTVS...ST ; à Étienne et Mathilde, une pièce portant deux personnages ; à Eustache, fils aîné d'Étienne, deux deniers portant un lion et un buste d'homme tenant une épée, avec la légende EISTACHIVS.

M. L. Deschamps de Pas a reconnu la fabrique anglaise

de ces pièces, qu'il a étudiées récemment (*M. de Boulogne, R. N.*, 1885, p. 276, pl. X).

Hawkins donne encore : à Guillaume, fils d'Étienne, un denier avec WILLELMVS ; à Mathilde, des deniers avec le titre IMPERATRIX ; et à Roger Henri, comte de Warwick, d'autres avec PERERIC.

Les pièces que nous venons de citer sont les seules que puisse revendiquer le monnayage féodal, en Angleterre.

Depuis Edouard I^{er} jusqu'à Henri VII, le type esterlin domine exclusivement sur les *groats* (gros), *pennies*, *halfpennies* et *farthings*. Sous Edouard I^{er}, les ateliers monétaires sont les suivants : Londres, Berwick, Bristol, Canterbury, Chester, Durham, Exeter, Kingston, Lincoln, Newcastle, Reading, Saint-Edmundsbury, York. Le classement des pièces appartenant aux princes homonymes, Edouard et Henri, est naturellement très difficile et peu certain.

Sous Henri VII, on voit paraître la tête de profil et l'écusson écartelé de France et d'Angleterre. Sous Edouard VI, on voit, sur les couronnes et les 1/2 couronnes, le roi à cheval. Depuis Henri VIII, la rose devient fréquente sur les monnaies, avec la devise *Rosa sine spina*.

Plusieurs pièces de Marie portent le nom et le buste de son époux, le roi d'Espagne. Le chardon d'Ecosse paraît avec Jacques I^{er}.

Le règne de Charles I^{er} offre une riche série de m. avec le buste ou le roi à cheval ; beaucoup de pièces portent les mots : RELIG. PRO-LEG. ANG. LIB. PAR, qui rappelle la promesse faite par Charles de protéger la religion protestante, les lois anglaises et la liberté du Parlement. De 1653 à 1658, le protecteur Olivier Cromwell fit frapper au balancier des pièces d'or et d'argent selon le système des diverses m. en usage, mais beaucoup de numismatistes ne croient pas qu'elles aient eu cours, parce que la *Commonwealth* émettait des m. à la même époque (de 1649 à 1660). A signaler, sous Georges III, le *five-shillings-dollar* de la Banque d'Angleterre, et les *shillings* de 1763, frappés pour l'usage du comte de Northumberland, lord lieutenant d'Irlande.

Les lois d'Ethelbert, roi de Kent, font mention de *solidi* et de *sceattæ*. Mais il n'est pas certain que les monnaies d'or dont il y est question aient été frappées par les rois de l'Hep-tarchie. Plusieurs triens paraissent bien appartenir au pays anglais; les deux plus certains portent : † DOROVERNIS CIVITAS (Canterbury), et LONDVNIV (Londres). Un dinar d'or porte, au milieu de légendes arabes, le nom OFFA. REX, qui se rapporte au roi de Mercie; cette curieuse pièce est évidemment une imitation de m. arabe, et probablement un spécimen des 365 mancuses d'or que Offa avait promis d'envoyer annuellement au pape. Wigmond, l'archevêque d'York, imite les sous d'or de Louis le Débonnaire, sur une pièce portant VIGMVND.AREP. R̄, MVNVS.DIVINVM. On possède d'Ethelred une pièce en or, aux types des deniers du même roi, avec la tête casquée. Pareil fait se présente pour Edouard le Confesseur.

Henri III fit frapper des monnaies d'or, qui devaient valoir 20 pennies, et qui portent : HENRIC.REX.III, le roi assis de face. R̄, croix cantonnée de roses, WILLELM.ON. LVND. Cette fabrication ne fut pas continuée, et c'est seulement à partir d'Edouard III que le monnayage de l'or devient régulier. On a alors les *florins* (le roi assis entre deux lions), le 1/2 et le 1/4 de florin (léopard avec écusson ou heaume), le *noble* et le demi (le roi armé dans un navire), le 1/4 de noble (écu de France-Anglet. dans une rosace). On trouvera de bons tableaux des émissions dans l'ouvrage de Lloyd Kenyon. Richard II, Henri IV, V et VI continuent le monnayage des nobles. Edouard IV introduisit les *anges*, qui portent l'archange Michel terrassant le démon, et au R̄ une nef avec l'écusson de France-Anglet., surmonté d'une croix. Les *angelets* sont aux mêmes types. Du même règne datent les *rials* ou nobles à la rose, au type de la nef, mais sur lesquels paraît la rose (1/2 rials aux mêmes types).

On attribue à Richard III des *anges* et *angelets* portant une petite rose à côté de la lettre R au R̄. Sous Henri VII paraissent des *souverains*, grande pièce d'or portant le roi assis sur un trône, et au R̄ un écu sur une large

rose double. Le *rial* conserve le type du roi dans la nef, et prend au *rs* un écu de France sur une rose double.

Sous Henri VIII : de magnifiques essais du double souverain ; le *noble-Georges* (Saint Georges à cheval perçant le démon), les *couronnes* (rose double sous une grande couronne fermée ; *rs*, écu écartelé de France-Angl., couronné), et 1/2 couronnes ; des souverains et 1/2 avec écusson supporté par un lion et un dragon ; des anges, des angelets et des 1/4 d'anges. Sous Edouard VI paraît le buste royal, quelquefois à mi-corps. Marie et Elisabeth conservent les types de leurs prédécesseurs.

Sous Jacques I^{er}, le lion d'Ecosse et la harpe d'Irlande prennent place dans l'écusson (1) ; le même prince introduit le *rial* à la rose (le prince assis sur un trône), et le *spur-rial* ; un autre *rial* présente un lion placé derrière l'écusson qu'il supporte ; le *souverain* porte alors un buste avec sceptre et globe ; l'*unite* ou *laurel* (buste lauré) dont la valeur de 20 shillings est indiquée par les chiffres xx ; la double couronne ou 1/2 laurel est marquée x ; la couronne au chardon porte d'un côté une rose, de l'autre un chardon, couronnés. Un *unite* de Charles I^{er} porte à la fin des légendes un *v*, marque de Nicolas Briot, graveur en titre dès 1633. A signaler les *unites* frappés à Oxford avec la légende RELIG. PRO. LEG. ANG. LIBER. PAR. et le buste du roi tenant une épée et une branche de laurier ; la grande pièce de 3 livres est aux mêmes types.

De 1649 à 1660, la Chambre des Communes fit frapper des *unites*, des *doubles couronnes* (x) et des *couronnes de Bretagne* (v) dont le type uniforme était celui-ci : écu à la croix de Saint Georges, entre une branche de laurier et une palme, THE. COMMONWEALTH. OF. ENGLAND ; *rs*, écus accostés portant la croix de Saint Georges et une harpe, au-dessus la valeur, v, xx, x, GOD. WITH. VS.

(1) Le roi d'Angleterre portait écartelé : au 1^{er} et 4^e, contrécartelé, 1 et 4 de France, 2 et 3 d'Angleterre, qui est de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, armés et lampassés d'azur ; au 2^e grand quartier, d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuroné et contrefleuronné de même, Ecosse ; au 3^e grand quartier, d'azur à la harpe d'or, Irlande.

Charles II introduisit sur ses m. le type des quatre écussons, Angleterre, Ecosse, France et Irlande, cantonnant le sceptre et la main de justice posés en croix. Ce type s'est conservé jusque sous Georges I^{er}, alternant avec l'écusson écartelé couronné, le droit étant toujours réservé à la tête du souverain. Sur les doubles souverains de Georges IV et les souverains de Georges III et de Victoria, on voit reparaître le saint Georges à cheval.

Sur un certain nombre de m. d'or et d'argent, depuis Henri VIII, on voit la herse de fer, armes des Tudors. A partir de 1552, les m. sont presque toujours datées.

Sous Charles II, le monnayage au marteau continue à fonctionner concurremment avec celui au moulin. Vers la même époque, les *souverains* ou p. de 20 sh. reçurent le nom de *guinées*, parce que la Compagnie africaine avait importé beaucoup d'or de Guinée.

Voici l'évaluation des différentes m. d'or sous Henri VIII ; mais, même sous ce règne, leur valeur a varié :

Souverain, 20 shillings.	Angelet, 3 s. 4 d.
Ryal, 10 s.	Couronne, 5 s.
Ange, 6 s. 8 d.	1/2 couronne, 5 s. 6 d.

Toutes les pièces en or de 1703 portent vigo sous le buste, car le métal dont elles sont faites venait des gallions espagnols pris dans la baie de Vigo en 1702. Sur les m. d'argent de Georges I^{er}, l'origine du métal est indiquée par divers signes ou lettres : s.s.c (South Sea Company) ; w.c.c. ou plume et deux c (Welsh Copper Company) ; des plumes indiquent l'argent de Galles, et des roses, l'argent anglais. Sous Georges II, des pièces en or portent E.I.C (East India Company) ou LMA, qui indique l'or pris par des corsaires.

La première m. légale de cuivre en Angleterre fut une p. de la communauté de la cité de Bristol, sous Elisabeth qui avait accordé un privilège spécial. Cette p. est carrée et porte c.B, et au R les armes de Bristol (un navire sortant d'un château) (*Num. Chr.*, t. XX, p. 176). Les m. de cuivre, dont on a des essais sous la République.

paraissent sous Charles II. Le *halfpenny* et le *farthing* portent dès lors la Bretagne assise. BRITANNIA. Il existe aussi des *farthings* en étain avec NVMORVM.FAMVLVS, à partir du même règne. Sous Georges IV et Guillaume IV, on frappa pour les colonies des *demi-farthing* et des *tiers de farthing*.

Les m. actuelles de l'Angleterre sont :

En or : le souverain, le demi-souverain (25 fr. 22 et 12 fr. 61).

En arg. : La couronne de 5 shillings, la 1/2 couronne, le florin (2 shillings), le shilling (12 pence), 6 pence, 4 pence (groat), 3 pence, 1 penny.

En bronze : le penny (ou denier), le 1/2 penny, le farthing ou liard (1/4 du penny). On compte en livres sterling (pounds, 25^l 22) de 20 shillings à 12 pence. La *quinée* figure encore par exception comme m. de compte (26^l 48).

La m. fiduciaire est représentée par des billets de la *banque d'Angleterre*, de la *banque d'Irlande* et des banques d'Ecosse.

ROIS DE KENT (1)

765-791. Egcbert. EGCBERHT. R. X. ꝛ BABBA (monnayeur).

794. Ethelberht. EADBEARHT. R. X.

798. Cuthred. ꝛ CVDRED. R. X. CANT. ꝛ ꝛ EABA.

805-823. Baldred. ꝛ BELDRED. R. X. CANT. ꝛ Divers noms de monétaires.

Le royaume de Kent finit avec Baldred détrôné par Egbert, roi du Westsex.

ROIS DE SUSSEX (Saxons du Sud)

On n'a pas encore trouvé de monnaies de ce royaume.

(1) N.-B. — On ne trouvera dans ces listes que les rois auxquels appartiennent des monnaies. Dans la transcription des légendes, nous avons rendu le *o* barré saxon par *ꝛ* dont il a la valeur. Sur les m. des Guillaume, on trouve le signe *ꝛ* (le *wen*) qui a la valeur de *w*.

ROIS DU NORTHUMBERLAND

670. Ecgfrith, ECGFRID. REX Ṛ CROIX AVEC LVX +.
 685-705. Aldfrid, + ALFRIDVS.
 737. Eadberht, EOTBERHTV' Ṛ ECGBERHT, figure tenant deux croix.
 759. Moll Ethilwald, EDI'THD'V Ṛ EGBERHT, AR.
 765. Alchred, A'CHRED.
 779-788. Elfwald, ALEFVALD.
 806. Elfwald II, EL. VALD. R.
 808. Eanred, EANRED. REX.
 840. Æthelred II, EDELRED. REX.
 844. Redulf, REDVLF. REX.
 848. Osbercht, OSBERCHT. REX.
 875. Halfden, ALFDENE. REX.
 Sitric, comte, SITRIC. COMES.
 883. Cnut } Ces pièces sont considérées avec raison
 900. Siefred } comme appartenant à l'Angleterre (Haw-
 kins, 3^e édit., p. 83 ; voir *Carolingiens*).
 901-905. Atwald, ALVALDVS. Ṛ DNS. DS. REX.
 921. Sitric, SITRIC. CVNVNC A.
 927-954. Eric, ERIC. REX.
 912-944. Regnald, REGNALD. CVNVL.
 941. Anlaf, ANLAF. CVNVNC.

Types : sur des *sceattae* de Eadberht, on voit la figure debout de son frère Ecgberht qui était archevêque d'York ; lion ou loup ; ornement trifolié comparable aux anneaux de Maestricht (c'est peut-être un symbole des anneaux servant de monnaie ; *Rev. belge*, 1888) ; objet appelé étendard danois ; épée ; le corbeau danois ; buste ; légende en deux lignes.

ROIS DE MERCI

- 757-796. Offa. + OFFA. REX. Ṛ Noms de monétaires.
 Cynethryth, femme d'Offa. CYNETHRYTH. REGINA.
 Champ, M. Ṛ EOBA, buste.
 794. Coenwlf, COENVVLF ou CENVVLF. REX. M.
 818. Ceolwlf I^{er}. + CEOLWLF. REX. M.
 820. Beornwlf. BEORNWVLF. REX. M.

824. Ludica. LVDICA. REX. ME.
 825. Wiglaf. WIGLAF. REX. M.
 839. Berhtulf. BERHTVLF. REX.
 852. Burgred. BVRGRD. RE. M.
 874. Ccolwlf II. CIOLVVLF. REX.

Types : Noms en plusieurs lignes ; bustes ; croix de formes diverses, quelquefois séparant les lettres du nom de monnayeur ; chrisme, etc.

ROIS D'ESTANGLIE

750. Beonna. Nom en runes ð EPE.
 819. Eadvald. EADVALD. REX en 3 lignes.
 828. Ethelstan I^{er}. ETHELZTAN. REX.
 837. Ethelweard. ETHELWARD. REX.
 850. Beorhtric. BEORHTRIC. REX.
 855. Eadmund. EADMYND. REX. AN.
 870-890. Ethelstan II (Guthrum) EDEGSTAN.

Types : Croix cantonnée de points, A dans le champ.

SAINTS (*Monnaies portant des noms de*)

900. S. Edmond, grand A dans le champ. ᚱ ERIACE.
 905-941. S. Pierre. SCI. PETR. MO. ð EBRACET.
 921-942. S. Martin. SCI. MARTI. ð LINCOIA. CIVIT.

ARCHEVÊQUES DE CANTORBURY

763. Jaenberht. † IENBERHT. AREP. ð OFFA. REX.
 790. Æthilheard. AEDILHARD. PONT *ou* AREP ð OFFA. REX.
 MER *ou* COENVVLF. REX. M.
 803. Vulfred. † VVLFRED. ARCHIEPIS. ð noms de monnayeurs.

830. Ceolnoth. CEOLNOTH. ARCHIEP.
 871. Ethered. ETHERED. ARCHIEPI.
 891. Plegmund. PLEGMVND. ARCHIE.

ARCHEVÊQUES D'YORK (Eboracum)

796. Eanbald. EANBALD. ARE.
 831. Vigmund. VIGMVND. AREP.
 854. Vulphere. VLFHERE. ABEP.

Voir les rois de Northumberland dont quelques m. portent au ñ le nom de l'archev. d'York, Ecgberht.

ROIS DU WESTSEX

800. Egbert, † ECGBEORHT. REX. Monogramme.
 837. Ethelwlf, EDELVVLf, REX. ñ nom de monétaire, SAXONIVRM en trois lignes.
 856. Ethelbert, † AETHELBEARHT, REX.
 866. Ethelred I^{er}, AETHELRED, REX.
 872. Alfred le Grand, AELBRED OU ELFRED, REX, etc.
 901. Edouard l'Ancien, EADVVEARD. REX. SAXONVM.
 925. Æthelstan, ÆTHELZTAN, REX.
 941. Edmond, EADMVND. REX.
 946. Eadred. EADRED. REX (ANGLOU OU SAXONVM).
 955-959. Eadwig, EADVVG. REX.

Types : bustes ; croix ancrée, croisetée, cantonnée de lettres ; monogrammes ; temple ; main ; astre, etc.

ROIS D'ANGLETERRE

959. Eadgar. EADGAR. REX (ANGLOUVM OU TO. BI, *totius Britanniae*).
 975. Eadweard II, le Martyr. EADVEARD, REX. AGL.
 978. Æthelred II, ÆTHELRED, REX, ANGLOR.
 1016. Cnut, CNVT. REX. ANGLORVM.
 1035. Harold I^{er}, HARELD, etc., REX. AN.
 1039. Harthacnut, HARTHACNV. R.

1041. Edouard le Confesseur, EDWARD *OU* EADWARD.
 1066. Harold II. HAROLD. REX. ANGL.
 *1066. Guillaume I^{er} le Conquérant, duc de Normandie.
 *1087. Guillaume II le Roux. PILLEMVS. REX.
 *1100. Henri I^{er}, frère du précédent. HENRICVS. REX.
 *1135. Etienne, comte de Blois, neveu du précédent, STIEFN
OU STEPHANVS. REX.
 1154. Henri II Plantagenet, petit-fils de Henri I^{er}, par sa
 mère Mathilde.
 1189. Richard I^{er} Cœur de Lion.
 1199. Jean I^{er} Sans Terre, frère du précédent.
 *1216. Henri III.
 *1272. Edouard I^{er}, EDWARDVS. REX. ANGL'.
 *1307. Edouard II.
 1327. Edouard III.
 *1377. Richard II, petit-fils du précédent. RICARDVS.
 *1399. Henri IV de Lancastre, petit-fils d'Edouard III.
 HENRIC.
 *1413. Henri V.
 *1422. Henri VI.
 1455. Richard, duc d'York, protecteur du royaume.
 *1460. Edouard IV, fils du précédent.
 *1471. Henri VI, rétabli.
 *1472. Edouard IV, rétabli.
 *1483. Edouard V, fils du précédent.
 *1483. Richard III, duc de Gloucester, oncle du précédent,
 RICARD.
 *1485. Henri VII Tudor, HENRICVS, HENRIC. VII.
 *1509. Henri VIII ; roi d'Irlande en 1562. HENRIC. VIII *ou* 8.
 *1547. Edouard VI, EDWARD. VI.
 *1553. Marie Tudor, sœur du précédent, et Philippe II, roi
 d'Espagne. — Jeanne Grey, duchesse de Northum-
 berland, fut élue en 1553, et décapitée en 1554.
 *1558. Elisabeth, sœur de Marie Tudor.
 *1603. Jacques I^{er} Stuart, roi d'Ecosse.
 *1625. Charles I^{er}.
 *1647 à 1658. Protectorat de Cromwell.
 *1660. Charles II, fils de Charles I^{er}.
 *1685. Jacques II, frère du précédent.

- *1689. Guillaume, prince d'Orange, petit-fils de Charles 1^{er}, par sa mère, et gendre de Jacques II.
- *1702. Anne et George, de Danemark.
- *1721. George II.
- *1760. George III.
- *1820. George IV.
- *1830. Guillaume IV.
- *1837. Victoria.

PRINCIPAUX ATELIERS D'ANGLETERRE

BARD, Bardney.
 BAD, Bathenceaster, Bathe.
 BEDO, Bedford.
 BERI, Berwick.
 BRIC, BRUCC, Bristol.
 BRIUTU, Brewton.
 BRY, BRIU, BRUD, BRYDIA, Bryidge, Bridgenorth.
 BUCCI, Buckingham.
 CENTWA, CENTY, GECNT, GENT, CA, Cantorbery.
 CARDI, Carlisle.
 CICC, CISE, Chichester.
 COL, Colenceaster, Colchester.
 CROC, CRECCI, Crekelade.
 CRUCE, Cruckton ou Cruck-meal.
 DEORBY, Derby.
 DIVE, DU, Dublin.
 DOFRA, DOFEER, Dover.
 DOR, DORCES, Dorchester.
 EX, EAXECS, ECXCEST, Exeter.
 EOPRWIC, EBORACE, EVER, York.
 GUFEL, GUFELC, Ilchester.
 GLEA, GLEVEC, GLEVCCCE, Gleaweceaster, Gloucester.
 GEODA, GOTE, GODA, Godestowe.
 GRANT, GRINNT, Grantabricge, Cambridge.
 GIVESWI, Ipswich.
 HAM, HAMTUN, Southampton.
 HAMWI, Harwich.

HUNTED, Huntingdon.
 LEWE, LEWEN, Lewes.
 LEIG, LEGG, Leicester.
 LEH, LEGECE, LEHRE, Leherceaster, Chester.
 LIN, LINCOL, Lincoln.
 LIMN, LYMAN, Lyme.
 LUND, LUNDO, LUNDE, LUNDR, London.
 LHYDA, LYDAFOR, Lydford.
 MELDU, Maldon.
 MEAM, MEALM, Malmesburg.
 MEO, Meon.
 NORD, NORDWIC, NORV, Norwich
 NUNTON, Nunton.
 OXNA, OCXE, OXSENA, Oxford.
 RETII, Reading.
 ROFEC, Roffceaster, Rochester.
 RUM, Romney.
 RUNCOFA, RUNG, RUNEN, Runkhorn.
 SAN, Sandwich.
 SCEFT, SCE, SCIEF, Sceaftesbury, Shaftesbury.
 SCRO, SROBB, SCROB, Shrewsbury.
 SER, SEARBUR, SEREB, Salisbury.
 SNOT, Nottingham.
 STANFO, STA, Stamford.
 STED, Stafford.
 SUDBY, SUD, Sudbury.
 SUDGER, ZUDG, Southwark.
 TANTU, Taunton.
 DEOD, THEODFO, DECTFO, Thetford.
 TOTTA, TOTAN, Totness.
 TUNE, Tunbridge.
 WECED, Watchet.
 WER, WERH, Wareham.
 WERI, Weringwic, Warwick.
 WELIG, WELIGA, WELIN, Wallingford.
 WIHR, WEREK, Wihraceaster, Worcester.
 WANT, Wantage.
 WILTU, Wilton.
 WIN, WINCI, WINCSTR, WINT, WINCESTR . Winchester.

ÉCOSSE

En 833, Kenneth II réunit sous son gouvernement les Pictes et les Scots. En 1370, les Stuarts obtinrent la couronne d'Écosse et devinrent rois d'Angleterre en 1603. L'Écosse conserva d'abord son parlement et ses lois et c'est seulement en 1707 que les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse furent réunis en une seule monarchie sous le nom de Grande-Bretagne.

On ne s'accorde pas sur la date du commencement du monnayage en Écosse. Jusqu'en 956, une grande partie du sud de l'Écosse fit partie du royaume saxon de Northumberland, pendant que les côtes de l'Ouest et les îles étaient gouvernées par les rois de Man et de Norway. Quelques numismatistes pensent que le monnayage commence seulement avec David I^{er} tandis que d'autres attribuent des pièces à des prédécesseurs de ce roi. Les premières monnaies qui se rapportent à l'Écosse sont des deniers au type de la croix cantonnée de croix, comme sur les m. d'Æthelred II (978), qui ont été attribués aux rois des Hébrides du XI^e siècle, dont voici les noms : Sueno (SVENO), Anegmund-Ingemund (ANEGMUND) et Somerled.

À l'origine, la monnaie d'Écosse était de la même valeur que celle d'Angleterre, mais elle devint d'un aloi beaucoup plus faible à dater de la ruine causée par l'énorme rançon de David II. Ainsi, en 1373, quatre deniers d'Écosse ne valaient que trois deniers d'Angleterre, et en 1382, le poids des m. d'Écosse ayant encore été réduit, on ne les accepta plus en Angleterre que comme de la monnaie de billon (1).

(1) Les anciennes lois de David II contiennent quelques renseignements sur les monnaies : Cap. xxxv : « Statutum est quod omnis bona moneta regis Anglie, auri vel argenti, recipiatur per hoc regnum Scotie, ad verum valorem, prout in Anglia potest dari. » — xxxvii : « Moneta nostra, videlicet sterlingi, non deferatur extra regnum per mercatores regni, nec extraneos, clericos, aut alios quoscumque, nisi solvant domino regi de qualibet libra dimidiam marcam. » — xxxviii : « Statutum est quod fabricetur moneta de materia jam allata in regnum, et quod in pondere et metallo equipollat moneta

Alexandre III fut le premier prince qui fit frapper en Écosse des oboles et des *farthings* ($\frac{1}{4}$ du denier ou *penny*). Cette innovation eut lieu probablement vers 1279, époque à laquelle elle fut également introduite en Angleterre. Jusqu'à Marie, la m. d'argent ne comporte que le *gros* et ses divisions.

Sur des gros de Robert II, on trouve dans le champ, à côté de la tête du roi, un B, initiale du nom du monnayeur florentin Bonagius. En argent, les m. de Marie, sont des *testons*, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$, et des *ryals*, $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{4}$ de ryal ; plusieurs de ces pièces portent le nom de la reine accompagné de celui de François ou de celui de Henri Stuart Darnley (de 1565 à 1567). Les ryals portent un palmier au r̄. Un certain nombre de m. de billon de Marie sont contremarquées d'un cœur et d'une étoile, armes du comte de Morton. La *couronne d'argent*, de la valeur de 30 s. écossais, fut adoptée en 1565 ; ses divisions, qui valaient 20 s., 10 s., et les marcs d'argent, de la valeur de 3 s. 4 d. anglais, portaient leur valeur indiquée par les chiffres xxx, xx, x. La devise : *Nemo me impune lacesset* apparut pour la première fois en 1578. La *couronne*, du poids d'une once, augmenta graduellement de valeur nominale jusqu'en 1601 : sa marque était alors l.x. Sous Charles II, on frappa des *half-merk*, des pièces de 40 et 20 pence ; en 1665, apparurent les premiers *dollars écossais*, qui se subdivisaient en demi-dollar et quarts de dollar.

La série des m. d'or, d'argent et de billon de Jacques VI est extrêmement variée. Nous citerons seulement les *nobles au chardon*, les *lions*, les *pièces au chapeau* ; le *dollar à l'épée*, le *dollar au chardon* et leurs divisions. Lorsque Jacques VI fut devenu roi d'Angleterre, on frappa pour l'Écosse des m. semblables à celles d'Angleterre, mais qui

current in Anglia ; et fiat in ipsa, signum notabile per quod possit ab omni alia prius fabricata evidenter cognosci, quousque in proximo parlamento super hoc avisari possit ; et interim super mercede monetarii et operariorum, conveniat camerarius pro parte regis cum ipsis, prout melius poterit conveniri. » — xxxix : « Iter camerarii. » Il devait poursuivre les faux monnayeurs. Le chapitre xxxviii est de 1366 ; le ch. xxxix du règne de David I^{er}.

s'en distinguaient en ce que l'écusson était écartelé aux 1 et 4 d'Écosse, au 2 de France-Angleterre et au 3 d'Irlande. En 1686, Jacques VII frappa des pièces de 60 s., 40 s., 10 s. Lors de l'union des royaumes, toute la monnaie écossaise fut retirée du commerce pour être refondue à Edimbourg, avec la lettre E sous le buste.

La première monnaie d'or est le *noble* de David II, imitation des *nobles* anglais de la même époque. Sous Robert II, paraissent le Saint André (le Saint sur sa croix) et le lion; ces deux m. d'or furent conservées jusqu'au règne de Jacques III, qui frappe des pièces appelées *unicorne* (licorne soutenant l'écusson au lion d'Écosse), $1/2$ *unicorne* et *ridier* (cavalier armé). Jacques IV continue ces nouveaux types et reprend le Saint André d'or ($2/3$ et $1/3$ *id.*). Jacques V frappe des *écus* ou *couronnes* (croix cant. de chardons), des p. au bonnet (tête imitée de celle de François I^{er}). Marie émet des écus, lions, $1/2$ lions, ryals, $1/2$ ryals et couronnes. Un ducat de 1558 porte son buste et celui de François de France.

En Écosse, la m. de cuivre, antérieure à celle d'Angleterre, fut précédée par la m. de billon appelée aussi monnaie noire, mais le véritable monnayage en cuivre commence au temps de Jacques VI. Le *bodle*, ainsi nommé à cause de Bottwell, directeur de la monnaie, valait deux pence écossais; le *baw-bee* correspondait au *half-penny* anglais. Jacques VI frappa encore quelques pièces nommées *atkinsons*, et qui avaient une valeur d'un tiers plus élevée que le *baw-bee*. Citons encore le *hardhead* et le *plack*, le premier valant 3 pence d'Écosse, et le second en valant 4.

ROIS D'ÉCOSSE

Duncan I^{er}.

*1056. Malcolm III. MA...REX.

?1093. Donald VI, frère de Malcolm.

1094. Duncan II.

1095. Donald VI, rétabli.

1098. Edgar, fils de Malcolm III.

?1107. Alexandre I^{er}, frère du précédent.

- *1124. David I^{er}, frère du précédent. DAVID. REX.
 ?1153. Malcolm IV, petit-fils du précédent.
 *1165. Guillaume, frère du précédent. WILELMVS OU
 LE. REI, WILAM.
 *1214. Alexandre II. ALEXSANDER. REX.
 *1249. Alexandre III. *id.* REX. SCOTORVM OU
 ESCOSSIE.
 *1292. Jean Bailol. IOHANNES.
 *1306. Robert Bruce. ROBERTVS.
 *1329. David II. DAVID.
 1331. Édouard, fils de Jean Bailol.
 *1342. David II, rétabli.
 *1371. Robert II Stuart. ROBERTVS.
 *1390. Robert III, *id.*
 *1406. Jacques I^{er}. IACOBVS.
 *1438. Jacques II. IACOBVS.
 *1460. Jacques III. *id.*
 *1488. Jacques IV. IACOBUS. 4.
 *1514. Jacques V. IACOBUS. 5.
 *1542. Marie. MARIA.
 *1567. Jacques VI, fils de Marie et de Henri Stuart
 Darnley, roi d'Angleterre après la mort de la
 reine Elisabeth.

IRLANDE

Ce pays, qui eut d'abord des rois indépendants, fut envahi par les Danois, au ix^e siècle. Henri II d'Angleterre s'empara d'une partie de l'île en 1171. Son fils Jean fut le premier *vice-roi d'Irlande*.

En 1315, Édouard Bruce, frère du roi d'Écosse, se fit proclamer roi, mais fut vaincu et tué (1318).

Les Anglais ne purent se rendre définitivement maîtres de l'île qu'en 1603. Le Parlement anglais décréta la réunion définitive en 1800.

Avant l'arrivée des Danois, l'Irlande se servait d'anneaux et de fibules en or, argent et cuivre, en guise de m. (*Num. Chron.*, t. VIII, p. 1; VIII, 207; XVI, 150; XVII, 62; XX, 1858, 149; cf. *Revue Archéol.*, 1888, II, 129, et *Rev. belge*, 1890). Le monnayage réel commença donc seulement avec les princes

danois qui gouvernèrent les provinces de Dublin, Limerick et Waterford, depuis 853 jusqu'à l'époque où le prince Jean, fils d'Henri II, fut fait lord d'Irlande (1177).

Il existe des deniers portant les noms de Canut et d'Ethelred (978-1035), avec le nom de l'atelier de Dublin, que l'on considère comme des imitations de la m. anglaise à laquelle ils sont inférieurs en style et en titre (cf. *Num. Chronicle*, t. XI, 180).

Lindsay attribue aux princes irlandais un certain nombre de bractéates en étain qui paraissent imitées des m. anglaises depuis Guillaume 1^{er} jusqu'à Henri III.

Jean frappa, jusqu'à son avènement au trône, en 1199, des *oboles* et des *farthings* avec la légende + IOHANNES. DOMIN. IBER; au R, un nom de monnayeur suivi du nom d'atelier DWELI (Dublin) ou WATER (Waterford).

Dans la suite, les rois d'Angleterre frappèrent différentes m. d'argent et de cuivre, parmi lesquelles il faut citer les *farthings* de Saint Patrick, les gros d'Edouard IV (grande couronne dans une rosace; soleil, etc.). Le type le plus fréquent, c'est la harpe d'Irlande couronnée, puis tenue par une femme (HIBERNIA). Sous Georges III, on trouve la pièce de 6 shillings, *bank of Ireland token*. A partir de Georges IV, il n'y a plus de monnayage particulier à l'Irlande.

ROIS DE DUBLIN

*870-872. Ifars 1^{er}. Lég. barbare; tête de face.

*962-981. Anlaf IV. OBLDFO. REX. DIFLI.

*989. Silhtric III. ZITIRDIFLIXINMEO.

*1029-1034: Anlaf V. ONLAF et DIFNLIN (= Dublin).

*1041. Anlaf VI. Lég. barbare.

*1050-1054. Ifars III. RI. FARZ. N. DIFMX. DI, etc.

*1159-1171. Askill Mc Torquil.

Types: Tête de profil; croix cantonnée de CRVX; lég. en deux lignes ou dans les cantons de croix en arcs de cercle; symbole en forme de main qui est une branche

à 3, 4 ou 6 feuilles; ossements humains (cf. Dr Aquilla Smith, *Num. Chron.*, 1882 et 1883).

ROI DE WATERFORD

*1023-1036. Regnald II. Lég. barbare.

ILE DE MAN

En 1406, le roi Henri IV donna l'île de Man à sir John de Standley. Le septième comte, Jacques, ayant été tué à Worcester, l'île fut donnée au général lord Fairfax, puis rendue à Charles qui fut le huitième comte. L'île fit retour à la couronne en 1765. John Murrey (1668), le comte de Derby (1705-1733), le duc d'Athol (1758), ont frappé des m. de cuivre portant au rj le *triquetrum*, formé de trois jambes, avec la devise QVOCVNQVE. IECERIS. STABIT. Georges III et Victoria, jusqu'en 1840, continuèrent un monnayage spécial à ce type.

DANEMARK

Ce pays eut d'abord des rois goths, les *Skioldungiens*. Les Danois firent, au VIII^e siècle, de nombreuses expéditions, en même temps que les Norwégiens avec lesquels ils sont souvent confondus sous le nom de *Northmans*. Ils conquirent l'Angleterre en 878 et en 1015, mais leur domination dura seulement jusqu'en 1042. Sous les Esthri-thides qui gouvernèrent, depuis 1047 jusqu'en 1375, le Danemark acquit Rugen, la Slavonie, le Mecklembourg, l'Esthonie. Marguerite, fille de Valdemar IV, donna, en 1396, la couronne à Eric de Poméranie, roi de Norvège depuis 1389 ; elle le fit roi de Suède en 1397, par l'union de Calmar, qui, peu stable, fut définitivement rompue par la révolte de Gustave Wasa contre Christian II (1523). En 1448, Christian I^{er} avait fondé la maison d'Oldenbourg, qui engagea le Danemark dans la guerre de 30 ans, où il perdit ses provinces de Gothie et sa suprématie sur la Suède (1645-60). Le Danemark perdit encore la Norvège, en 1814, et acquit de la Prusse le duché de Lauenbourg (1816), qui lui fut enlevé en même temps que le Sleswig et le Holstein en 1864.

Le monnayage danois paraît débiter avec Sven Tveskaeg, qui adopte le type anglais au buste et à la croix double cantonnée de crvx. Du reste, ces deniers ont peut-être été frappés en Angleterre où Swen fut roi après plusieurs expéditions. Canut le Grand continue de frapper des deniers aux types anglais, portant d'un côté le buste et le nom du roi et au *ŕ* une croix avec le nom du monnayeur et de l'atelier (SVARTOOLM-O.PIB ; ALFPINE.ON.LVN, etc.). Le même prince admet, vers 1026, des types originaux : serpent en spirale, dans un cercle ; 4 demi-cercles for-

mant une croix chargée de 5 besants; fronton, bouclier, main, etc.

Sous Magnus le Bon, à côté des deniers du type anglais, paraissent des d. à légendes latines ou runiques et portant des types imités de ceux de Byzance : Jésus-Christ assis, tenant les Evangiles; croix formée de 4 losanges ornés de besants; le Christ assis, la m. droite levée et l'autre sur la poitrine, ou tenant un sceptre. Cette influence byzantine s'accroît encore sous Sven Æstrithson, et sur les m. de ce prince on voit : le Christ debout, les mains levées ou sur la poitrine; le roi et un ange ailé tenant le labarum; le roi et le Christ debout; deux anges ailés; le roi debout tenant une longue croix à deux traverses et un globe crucigère. Des deniers postérieurs, avec une tête de face ou deux têtes de face séparées par une croix, sont également sous la même influence. Comme types remarquables, il faut encore citer : cavalier avec bouclier sur le dos, oiseau, agneau nimbé, nombreuses variétés de croix formées d'arcs de cercle, d'une ellipse.

Sous Harald Hejn et Canut le Saint, les m. portent un saint nimbé tenant une crosse ou une croix, ou le roi couronné à mi-corps, avec une épée.

Sous les rois suivants, voici les types qui se présentent : buste de face couronné; aigle; mur à 3 tours avec porte; cavalier tenant une épée; agneau avec croix; édifice avec croix; buste de face mitré; buste mitré ou couronné sur une muraille; couronne; crosse.

On a des bractéates de Sven Grathe et de Canut V, avec leur buste couronné. C'est à la même époque que les noms de monnayeurs disparaissent.

Parmi les ateliers des m. danoises jusqu'au XIII^e siècle, nous devons citer :

LYD, Lund.

VIBER, PIBR, Viborg.

SLAHLOV, Slagelse.

ALEBY, Aalborg.

TOFT, Tofte.

RI, roue, Ribe.

RI, Ringsted.

ORBEZ, Orbec.

AROSEI, AROCH, Aarhus.

EIDEBIINI, Hedeby.

OLSVN, ODN, Odense.

ROSC, fronton, Roskilde.

On classe, pendant la période de 1147 à 1157, des bractéates portant un buste couronné ou une croix, avec le nom des villes suivantes du Jutland :

ALABYRGA, Aalborg.	HORS, Horsens.
ARVSIA, Aarhus.	RANROSIA, RADRVSIA, Randers.
HERINGA, Hjörring.	

De Eric Ploupenning à Valdemar IV, les m. portent quelquefois le nom du roi, mais sont plus souvent anépigraques. Les types sont très variés : tête couronnée; croix; crosse; couronne; épée; gril (indique généralement l'atelier de Lund); croix; rosace; triangle orné de croisettes (atelier de Roskilde); lis (atelier d'Odense); tours; croisants; croix fleurdelisée; croix recroisettée; croix de 4 épées; croix ancrée; REX entre deux traits; type du châtel tournois; épée et clef; deux clefs; étoiles; *svastika*; losange, etc.

Pour ces p., d'un très mauvais métal, où il n'entre que peu d'argent, frappées pendant les guerres civiles du Danemark, les classifications sont très difficiles à faire et reposent uniquement sur l'examen des trouvailles. Les m. que l'on frappa dans le Danemark occidental, de 1286 à 1340, et en Scanie, de 1319 à 1375, peuvent être partagées en deux grandes séries.

M. portant des lettres : dx; r.v; t.v; v-i; w; a.t; e.n; i.t; n.s, etc. (généralement une lettre sur chaque face de la p.); une autre classe de m. ne présente qu'une seule lettre : a; b; c; e; h; i; k; m; n; p; r; s; t; v; w; x.

M. portant seulement des types : Couronne; épées; crosses; mitre; calice; clef; feuille d'ortie; gril (Lund); aigle (Roskilde); lis (Odense); ancre (Aarhus); lion (Ribe); roue; cœur; 3 tours; une tour; rosace; étoile; pentagramme; pointe de flèche, etc.

On a attribué à Marguerite des bractéates, avec une tête couronnée à cheveux bouclés, qui sont probablement allemandes.

Avec Erik de Poméranie, les m. danoises deviennent

d'un classement plus facile ; le monnayage comprend des p. de 4 pennings (*hvid penning*), de 3 p. (*esterlin* dit *engelsk*), de *seslings* et de pennings ? de cuivre, avec une couronne ou la lettre E couronnée et une croix. Il faut citer aussi des bractéates avec E, couronne ou léopard. Puis viennent le *skilling*, le *korshvide*, le *klipping*. Les armoiries paraissent avec Christophe III de Bavière. Jean frappe des m. d'or, dont l'une le représente assis sur un trône, et porte la légende : IOH'S. DEI. GRA. REX. DANOR. IVSSIT. ME. FIERI. AN° 1496. Viennent ensuite le *mark*, le *ducat*, le *thaler*, avec leurs multiples et divisions. Christian VII frappe une piastre en 1777, pour l'Islande, le Groenland et les îles Féroé.

Depuis Eric de Poméranie, les ateliers sont ; CASTRI. GORGE (Gurre), LVNDENSIS (Lund), NESTWEDE (Noestved), OTTOIS, ODENSE (Odense), RANDER (Randers), MALMOIENS (Malmö), AELBORGEN (Aalborg), HAFNIE (Copenhague), VISBYCENSIS (Visby), etc.

Le Danemark avait aussi, depuis le xiv^e siècle, de petites m. de cuivre portant des initiales, des étoiles, etc., qui paraissent être des marques d'ateliers.

La ville de Flensburg, en Sleswig, frappa des blancs et des pfennigs, au xiv^e siècle, avec MONETA. HOLSASCIE.

Sören Norby frappa m. à Visby et à Landskrone (LANS : KR) en 1525, avec l'écu parti de Norby, l'agneau de Gotland ou l'écu aux 3 lions et la lég. † SEVERIN † s † NORBI †.

Le monnayage ecclésiastique est important en Danemark. A l'exception du denier de Saint Kilian ou Ketil, évêque de Viberg (+ 1151), avec KETIL et WIBERGA, les m. des évêques et archevêques sont frappées en participation avec le roi. C'est pourquoi ces m., avec le nom, le buste mitré et la crosse de l'évêque, portent souvent le buste et presque toujours le nom du roi ; on trouve aussi REX seul.

ÉVÊQUES DE ROSKILDE

*1157. Absalon, ABSALON, EP † s. — 11.. Sivord.

1491. Peter Sunesen ou

*1214. Peter Saxesen, PE.

- *1225. Niels Stigsen, NI, NICHOLAVS : R', EPC.
- *1249. Jacques Erlandsen, I sur une crosse ; IA.
- *1254. Pierre Bang, P, PETRVS.
- *1290. Jean Krag, clef et IO.

ARCHEVÊQUES DE LUND

- *1178. Absalon, ABNLON. ARI.
- *1202. Andreas Sunesen, ANDREA.
- *1228. Uffo, A. V ; VFO. ARC.
- *1254. Jacques Erlandsen, I. A.
- *1289. Jean Grand, crosse et IO.
- ?1310. Esler Jul, gril accosté de 2 lis.

ÉVÊQUE D'ODENSE

- ?1252-67. Regner, REIN. E.

Par convention du 18 décembre 1872, le Danemark a contracté une union monétaire avec la Suède ; la Norvège y a adhéré en 1875. Les m. du Danemark sont, depuis cette époque : en *or*, 10 et 20 couronnes ; en *arg.*, 1 et 2 couronnes, 10, 25, 40 et 50 öre ; en *bronze*, des p. de 1, 2 et 5 öre.

La m. fiduciaire se compose de billets émis par la *banque nationale*.

Le Danemark portait : à une *croix pattée d'arg.*, bordée de *gu.*, cantonnée de quatre quartiers, savoir : au 1^{er}, d'*or semé de cœurs de gu.*, à trois lions léopardés d'*azur*, l'un sur l'autre, armés, lampassés et couronnés de *gu.*, pour le Danemark ; au 2^e, de *gu.* au lion couronné d'*or* tenant une hache d'*ormes d'arg.*, emmanchée d'*or*, pour la Norvège ; au 3^e, de Suède, soutenu d'*or* à deux lions d'*azur*, l'un sur l'autre, qui est Sleswig ; au 4^e, d'*or* à dix cœurs de *gu.*, surmontés d'un lion léopardé d'*azur*, qui est Gothie ou Jutland, soutenu de *gu.* au dragon ailé et couronné d'*or*, qui est Vandalie. Sur le tout, de *gu.* à trois feuilles d'*ortie d'arg.*, chargé d'un petit écusson

coupé d'arg. et de gu., pour Holstein ; *parti de gu. au cygne d'arg.*, *accolé d'une couronne d'or, becqué et membré de sable*, pour Stormarn, *coupé de gu. au cavalier armé d'arg.*, pour Ditmarsen ; sur le tout du tout, *d'or à deux fasces de gu.* pour Oldenbourg, *parti de gu. à une croix pattée d'arg.*, qui est Delmenhorst.

ROIS DE DANEMARK.

935. Harold II.
 * 985. Sven Tveskaeg, roi d'Angleterre, 1013; ZVEN.REX.
 AD.DENER.
 *1014. Canut le Grand, CNVT.REX.AGLORM OU RE.DA-NORM.
 *1035. Harthechnut, HARDECNVT.REX.I.
 *1042. Magnus le Bon (v. Norwège) MANNVS OU MAGNVS.
 *1046-47. Magnus le Bon et Harald Haardraade, MAH-NVS : ARA LD.REX.
 *1047. Sven Aestriithson, SPEN.REX.DIRRH ; SVEIE.
 *1076. Harald Hejn, HARALD.REX.
 *1080. Canut le Saint, CNVT.REX.DI OU DANOR.
 *1086. Oluf Hunger, OLAF.REX.
 *1095. Erik Ejegod, EIRIC.REX.
 *1104. Niels.
 *1134. Erik Emune, ERIC OU ERICVS.REX.
 *1137-47. Erik Lam, ERIC.
 *1138-41. Olaf, en Scanie, OLAF.REX.
 *1147-57. Sven Grathe, SVEN.DANORVM, SVENO.
 *1147-57. Canut V, CANVT.REX.
 *1154. Valdemar I^{er} le Grand, VVALDIMER OU VVIDAMARVS, WALDMAR.
 *1182. Canut VI, KATVI.
 *1202-41. Valdemar II le Victorieux, W, W-A, WALDE-MARVS.
 *1232. Erik Ploupennig, REX.ERIC.
 *1250. Abel, ABEL.REX.
 *1252. Christophe I^{er}, CRISTOFORVS, CRISTOFER.
 *1259. Erik Glipping, ERIC.REX.
 *1286. Erik Menved, ERICVS.

- 1319-33. Christophe II.
*1340. Valdemar IV, w.
*1376. Olaf Haakonson, o.
*1387. Marguerite.
*1396. Erik de Poméranie, ERICVS. REX. D. S. N.
*1440. Christophe III de Bavière, CRISTOFER. REX.
DACIE.
*1448. Interrègne (6 janvier-28 sept.), MONETA. REGNI.
DACIE.
*1448. Christian I^{er} d'Oldenbourg, CRISTIERN'R'D'.
*1481. Jean ou Hans, loh's.
*1513. Christian II, CRISTIERN' (roi de Suède, 1520).
*1523. Frédéric I^{er}, r. de Dan. et de Norw.
*1533. Interrègne.
*1534. Christian III de Holstein-Sleswig.
*1559. Frédéric II.
*1588. Christian IV.
*1648. Frédéric III.
*1670. Christian V.
*1699. Frédéric IV.
*1730. Christian VI.
*1746. Frédéric V.
*1766. Christian VII.
*1808. Frédéric VI.
*1839. Christian VIII.
*1848. Frédéric VII.
*1863. Christian IX de Sonderburg-Glücksburg.
-

SUÈDE

Ce pays, qui comprit la Gothie au ^x^e siècle, fut uni au Danemark par l'union de Calmar (1397). Mais la Suède se souleva plusieurs fois et se rendit indépendante sous des administrateurs particuliers. Gustave Wasa secoua définitivement le joug du Danemark (1523) et la Suède devint une grande puissance sous Gustave-Adolphe et Christine. Charles XI acquit la Livonie et l'Esthonie, la Scanie, le Halland, etc. Mais la carrière aventureuse de Charles XII ruina la Suède qui perdit la Finlande, la Botnie une partie de la Poméranie suédoise sous Gustave IV. En 1814, la Suède s'étant jointe aux Alliés, reçut la Norvège enlevée au Danemark. La dynastie actuelle est issue du général français Bernadotte.

Les premiers deniers, d'Olaf Skötkonung et de Anund Jacob, sont au type anglais du buste et de la double croix et frappés à Sigtuna (ΣΙΓΝ, ΣΙΓΥΝ). Il y a ensuite de nombreuses lacunes dans le monnayage. Vers le milieu du ^{xii}^e siècle, on trouve des bractéates de Canut (avec une tête couronnée de face) d'Eric X ou XI (Épée accostée de E-R), des demi-bractéates incertaines avec croix, couronne; étoile, lettres diverses et édifice. Une série de bractéates présentent : un buste couronné de face, avec épée et globe; une main tenant une crosse; buste de face mitré; tête de lion couronné; couronne; tour à une porte; oiseau aux ailes éployées.

A Valdemar, on donne des deniers et des oboles avec le

roi à mi-corps. On classe à la dynastie des Folkunger (1250-1363) une série de m. avec diverses initiales entre 3 couronnes et au R le lion sautant devant les 3 fleuves. Albert de Mecklembourg (1363) imite les esterlins et place sur la m. l'écu aux 3 couronnes. Les ateliers des rois de Danemark sont : KALMRN (Calmar), ABOENSIS (Abo), STOC-HOL' (Stockholm), WESTEAR, AROSIENS (Vesterås).

On trouve des bractéates avec initiales qu'on attribue à des villes ; L (Lodöse), S (Stockholm), A (Abo), O (Oslo).

Les administrateurs frappèrent m. pendant les révoltes de la Suède. Charles VIII Knutson Bonde (1448-57, 1464-65, 1467-70) introduit sur ses m. le bateau, armes de la famille Bonde, et prend le titre de roi, KAROLVS. REX. S'G'. Pendant l'interrègne de 1465-67, on frappe à Stockholm des m. avec le nom de Saint Eric, SCS. ERICVS. REX et un buste couronné. Sten Sture l'aîné, administrateur (1471-97, 1501-03) continue le monnayage anonyme en y inscrivant des dates. Svante Nielsen Sture, administrateur (1504-1512) met un petit écu armorié au commencement des légendes. Enfin Sten Sture le Jeune (1512-1520) signe ses m., † STEEN. STVRE. RITTER, et introduit le thaler dont le monnayage est continué avec ses divisions par la famille Wasa. Christine frappe, entre autres m., des ducats et thalers pour la Poméranie ; Charles XI des *guldens* (2/3 thaler) et thalers pour Brême et Verden et pour la Poméranie, etc.

De 1868 à 1872, la Suède frappa des carolins d'or valant 10 francs. Le 18 décembre 1872, le Danemark a contracté avec la Suède une union monétaire dans laquelle est entrée la Norvège (loi du 4 mars 1875). L'unité monétaire est la couronne, *krona* divisée en 100 ore (1^{re} 33).

La banque royale de Suède, *Sveriges Riksbank*, la plus ancienne banque d'émission en Europe, remonte à 1654 ; elle est sous la surveillance directe de la diète nationale. Elle émet des coupures de 5, 10, 50, 100 et 1,000 couronnes.

La Suède porte : écartelé au 1^{er} et 4^e d'azur à trois couronnes d'or pour la Suède ; au 2^e et 3^e, d'arg. à trois barres d'azur, au lion de gu. brochant sur le tout, pour

la Gothie ; sur le tout parti d'un, coupé de deux, savoir : au 1^{er}, *d'arg. à la croix de Lorraine de gu.*, pour Hirschfeld ; au 2^e, *de sable coupé d'or, le sable chargé d'une étoile à seize rais d'or*, qui est Ziegenhein ; au 3^e, *d'or au léopard de gu. armé et couronné d'azur*, pour Katzenellenbogen ; au 4^e, *de gu. à deux lions léopards d'or, l'un sur l'autre, armés et lampassés d'azur*, pour Dietz ; au 5^e, *coupé de sable et d'or, le sable, chargé de deux étoiles à seize rais d'or*, pour Nidda ; au 6^e, de Holstein, pour le comte de Schauenbourg ; sur le tout, *d'azur au lion bandé d'arg. et de gu.*, pour la Hesse.

ROIS DE SUÈDE

*995. Olaf Skötkonung, OLVF, REX. ZBEVM.

*1022. Anund Jacob, ANVND, REX. S.

1051. Emund III.
1056. Stenkil.
1066. Eric VII et VIII.
1067. Haquin I^{er}.
1080-1112. Inge I^{er}.
1080-90. Halstan.

1112. Philippe.
1118. Inge II.
1129. Sverker I^{er}.
1155. Eric IX, le Saint.
1161. Charles VII.

*1167. Canut, KANVTVS, REX. S.

1196. Sverker II.

*1208-15. Erik X ou XI (1222-50), ER.

*1215. Jean I^{er}, IHS, HESN.

*1250. Valdemar, WALR.

*1275. Magnus I^{er}, M.

1290. Birger.

*1319-63. Magnus II, M.

1350-59. Eric XII.

1361. Haquin II.

*1363. Albert, ALBERTVS.

1389. Marguerite.

*1396. Eric II, de Pomé-
ranie, ERICVS.

*1440. Christophe, KRISTO-
FER.

*1448-70. Charles VIII, Knut-
son.

*1457-64. Christiern I^{er},
CRISSTERNE.

*1465-67. Interrègne.	*1697. Charles XII.
*1497-1501. Jean II, de Danemark.	*1719. Ulrique-Éléonore et Frédéric de Hesse-Cassel.
*1520. Christiern II, de Danemark.	*1751. Adolphe-Frédéric II.
*1523. Gustave Wasa.	*1771. Gustave III.
*1560. Eric XIV.	*1792. Gustave-Adolphe IV.
*1568. Jean III.	*1809. Charles XIII, duc de Sudermanie, oncle du précédent.
1592. Sigismond de Pologne	*1818. Charles XIV, Bernadotte.
*1604. Charles IX, duc de Sudermanie.	*1844. Oscar 1 ^{er} .
*1611. Gustave II Adolphe.	*1859. Charles XV.
*1632. Christine.	*1872. Oscar II.
*1654. Charles-Gustave X de Deux-Ponts.	
*1660. Charles XI.	

ALPHABET RUNIQUE (1)

À a	B b	ı c	Ƨ d
Ƨ e	Ƨ f	Ƨ g	✱ h
I i	Ƨ k	ı l	Ƨ m
ı n	À, Ñ o	B p	Ƨ q
R r	ı s	ı t	ı u
Ƨ v	ı w	ı th	

(1) Les caractères qui composent cet Alphabet ont été gracieusement mis à notre disposition par l'*Imprimerie nationale*, à Paris. Nous adressons tous nos remerciements à la direction. Cet alphabet devra être consulté pour certaines m. du Danemark, de la Suède, de la Norwège et de certains royaumes Anglo-Saxons.

NORWÈGE

La Norwège, réunie à la Suède depuis 1814, possède une certaine autonomie et un parlement particulier (*Storting*).

A l'origine, les divers moyens d'échanges ont le bétail, les draps de laine, puis les métaux précieux eurent cours pour leur poids ; l'or circulait ordinairement en forme d'anneaux, ayant quelquefois des poids bien délimités et qui étaient souvent entrelacés, de façon à former une chaîne dont on détachait un anneau à l'occasion (cf. p. 308).

Holmboe croit que l'ancien système de poids de Norwège est, comme ceux de Suède et de Danemark, le même que celui dont on se sert aujourd'hui dans l'Inde méridionale.

Le premier roi de Norwège qui fit battre m., Erik dit Blodöx, le fit en Angleterre où il possédait le duché de Northumbrie. La première m. frappée en Norwège est celle d'Olaf Tryggvason (995-1000) ; c'est une imitation des deniers anglo-saxons qui servirent de modèles au monnayage norvégien jusqu'au XIII^e siècle. Il y eut du reste des monnayeurs anglo-saxons travaillant en Norwège ; et, au moyen âge, la circulation des m. anglaises était plus considérable, dans ce pays que celle des m. nationales et les trouvailles faites sur le sol des Etats scandinaves ont révélé un grand nombre de variétés de monnaies anglo-saxonnes.

On frappa d'abord 240 deniers au mark d'argent fin (216 gr.), mais ce monnayage excellent dégénéra depuis 1260 jusqu'au XIV^e siècle. A cette époque, l'*ore* valait 24 *pennigs* (deniers) et l'*ortug* en valait 8. Il y eut également des oboles (*skefpennig* ou *skef*).

Les deniers présentent d'abord le buste du prince et des croix de formes diverses ; ceux de Magnus 1^{er} sont plus variés et offrent le buste de face ou un saint debout ; au R̄, on trouve un donjon avec la légende *IVLE ME. FECIT*.

Dans la seconde moitié du XI^e siècle, les m. deviennent très barbares et n'offrent plus que des légendes runiques et de pseudo légendes latines ; au droit, on voit le buste et au r̄ la croix. Au XII^e siècle, de petits deniers avec une tête marquent l'acheminement vers un monnayage de petites bractéates muettes présentant une tête humaine de face ou des figures d'animaux. On a une série de deniers avec des têtes, des rosaces et des donjons ; des deniers et des bractéates avec buste d'évêque et crosses, appartiennent probablement à un monnayage ecclésiastique. On en a conclu que l'archevêque de Nidaros (Throndhjem) s'était arrogé le droit de battre m. avant 1220, époque à laquelle il l'obtint.

On donne à Magnus III Erlingssôn des bractéates avec *m* ou *MA* liés, et des deniers avec une tête couronnée de face et *MAGNVS. REX. SYERVS*. D'autres bractéates avec les lettres *s, h, g, a, b, k, n, t, v* paraissent porter les initiales de noms d'ateliers (Nidaros, Tunsberg, etc.)

La comparaison de ces pièces avec les monnaies danoises portant des lettres (voy. p. 313) s'impose évidemment, mais nous ne considérons pas comme absolument certaine l'explication qu'on en a donnée.

Le monnayage signé reprend avec Magnus IV et présente ensuite depuis 1260, l'écu aux armes de Norvège, le lion debout tenant une hache ; une tête couronnée de face ou de profil ; une couronne ; une croix avec *CRVX. SCA. IHV. XPI* ; *n* couronné. Plus tard, au XVI^e siècle, lorsque paraît le thaler, le buste et le lion sont toujours les types principaux.

On attribue à l'archev. Gaute Ivarsson (1474-1510) un denier avec *MON. AREPI. NIDROSI* ; à Eric Walkendorf (1510-22) appartiennent les *p.* avec *ERICVS. WALKENDORP. AREP'N'*, et à Olaf Engelbrektsson (1523-37) celles avec *OLAVS. DEI. GRA. ARC'EP NID'SEN'* (*Nidarosiensis*). Ces m. portent au droit *SANCTVS. OLAVS. REX. NORVEGIE*, avec l'écu au lion sur une croix pattée coupant la légende ; au r̄ une *n*.

ROIS DE NORWÈGE

- *933-35. Erik I^{er} Blodøxe, ERIC. REX.
 *995-1000. Olaf I^{er} Tryggvessøn, ONLAF. REX. NOR.
 *1000-1014. Sven Tjugeskegg, ZVEN, etc.
 *1000-1015. Erik Haakonsson Jarl, HEINRICVS. COMES.
 *1000-1015. Olaf Svenske, OLVF. REX. ZDEVQX.
 *1015. Haakon Eriksson Jarl, AACONE.
 *1015-28. Olaf II Haraldsson, le Saint, VNLAFI † E
 † ANOR.
 *1014-15, 1028. Knut le Grand, CNVT. REX. ANGLOR.
 *1035. Magnus I^{er} Olafssøn, le Bon, MAGNVS. REX. NAR.
 *1046. Magnus I^{er} Olafsson et Harald III Sigurdsson,
 MAHNVS. ARALD. REX.
 *1047. Harald III Sigurdsson, HARALD. REX. NO OU ARALD.
 REX. NAR.
- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1066-69. Magnus II. | 1142-57. Magnus V et Eys- |
| 1067. Olaf III Kyrre. | tein II |
| 1093. Magnus III. | 1161-84. Magnus VI ; Ha- |
| 1103-22. Eystein I ^{er} . | gen III ; Sigurd III. |
| 1103-30. Sigurd I ^{er} . | 1177-1202. Swerre, compt- |
| 1130-35. Magnus IV, l'Aveu- | titeur. |
| gle. | 1201-04. Haakon IV. |
| 1130-36. Harald IV ; Si- | 1205. Ingo II Baardsson. |
| gurd II. | 1217. Haakon V. |
| 1136-61. Ingo I ^{er} . | |
- *1263. Magnus IV Haakonsson, REX. MAGNVS.
 *1280-99. Erik II Magnusson, ERICVS.
 * — Haakon Magnusson, HAQVIN'DVX. NORWEGIE.
 *1299. Haakon V Magnusson, HAQVINVS. REX.
 *1319. Magnus V Eriksson.
 *1355. Haakon VI Magnusson, HAQVINVS. REX.
 *1380. Olaf V Haakonsson.
 *1389. Erik III de Poméranie (V. *Danemark*).

ENCYCLOPÉDIE-RORET

NUMISMATIQUE

DU MOYEN AGE ET MODERNE

S 1307

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE J. MOUREAU ET FILS.

MANUELS - RORET

NOUVEAU MANUEL

DE

Millard
NUMISMATIQUE

DU MOYEN AGE ET MODERNE

PAR

J.-Adrien BLANCHET

A. C. N. de la Société des Antiquaires de France,
de la Société française d'Archéologie, etc.

Τὸ δὴ νόμισμα ὡσπερ μέτρον
σύμμετρα ποιῆσαν ἰσάζει.....
μετρεῖται γὰρ πάντα νομίσματι.

Aristote, *Ethica Nicom.*, l. V, c. v.

Ouvrage accompagné d'un Atlas de quatorze planches

TOME SECOND

Seconde partie

PARIS

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET

RUE HAUTEFEUILLE, 12

1890

Tous droits réservés.

NOUVEAU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE
DU MOYEN AGE ET MODERNE

MONNAIES OBSIDIONALES

ET DE NÉCESSITÉ

On a donné ce nom à un numéraire irrégulier fabriqué ordinairement pendant le cours de certains événements, lorsque les espèces ordinaires faisaient défaut. Les matières employées sont généralement les métaux, mais on trouve aussi des p. en cuir, en papier ou en carton. Ces m. que l'on émettait, avec promesse de remboursement en m. courante après la levée du siège ou la conclusion de la paix, ne furent jamais considérées comme des m. réelles. L'Académie des Inscriptions (*Mémoires*, t. I, 343) parle des pièces obsidionales frappées par le marquis de Surville, gouverneur de Tournai, en 1709, comme de simples méreaux ou obligations contractées par le gouverneur.

Les premières m. obsidionales paraissent au xvi^e siècle. On en trouve qui sont fabriquées aussi bien par des

assiégeants que par des assiégés. Leur forme est souvent irrégulière, carrée ou polygonale et souvent même elles n'ont pas forme de m. C'est ainsi que les p. obsidionales de Juliers, assiégée par Maurice de Nassau, en 1610, se composent de morceaux de vaisselle découpés et poinçonnés de chiffres indiquant des valeurs différentes. La nature des m. et les circonstances dans lesquelles elles furent émises sont souvent indiquées par les légendes. Ainsi la pièce de Nice, assiégée par les Turcs et les Français en 1543, porte : NIC. A. TVRC. ET. GAL. OBS ; différentes m. de Vienne, assiégée par les Turcs en 1529, portent : TVRCK. BLEGERT. WIEN, etc. La valeur est assez souvent indiquée ; par exemple, Campen frappe en 1578 des m. avec la légende significative EXTREMUM SUBSIDIUM et la valeur en *stuivers* (sous), 42 st, 21 st, etc. Assez souvent les personnages qui émettent une m. de nécessité y font paraître leur nom et même leur buste. Ainsi M. de Surville, assiégé dans Tournai par les alliés, en 1709, frappe des pièces de 20 sols avec son buste et son nom. En Danemark, le comte Christophe d'Oldenbourg frappe des m. avec son nom et ses armoiries et au R le nom du roi Christian II et le prince assis de face.

Bien souvent aussi les m., quoique ayant été frappées à l'occasion d'un siège, ne portent pas d'indication particulière, et c'est par la date seule qu'on peut arriver à reconnaître la nature de la pièce.

L'irrégularité, la bizarrerie et l'intérêt des m. obsidionales et de nécessité étaient des raisons suffisantes pour exciter l'attention des faussaires. Aussi, ils ne se sont pas contentés de contrefaire les m. qui existaient, ils en ont inventé. Parmi les p. de cette dernière catégorie, nous citerons :

Une pièce de 20 sols en arg. de Théodore, roi de Corse, avec LIBERTAS et un chapeau sur une épée.

Une pièce de 3 livres en métal de cloche pour Valenciennes assiégée par le duc d'York, en 1793.

Des écus et des demi-écus de Louis XV et de Louis XVI contre-marqués au R de 1794, de l'étoile, des valeurs 100 et 50 st. et de la marque de l'essayeur, pour le siège de Maestricht.

Nous donnons une liste de m. obsidionales et de nécessité en indiquant surtout la circonstance pour laquelle elles ont été frappées ; cette liste est loin de renfermer toute la nomenclature donnée par P. Maillet dans son ouvrage. Du reste, cet auteur a admis comme obsidionales un certain nombre de p. qui n'ont pas eu ce caractère.

Avre. — Assiégée par les Français, 1641 ; par les Espagnols, 1641 ; par les alliés, 1710, ARIA ; I II, VIII livres, 25 et 50 sols.

Alexandrie. — Bloquée par le maréchal de Maillebois, 1746, s. 10, AROIS.ALEX.

Alhama. — Assiégée par les Maures, 1483. Carton.

Atkmaar. — Assiégée par les Espagnols, 1573 ; 3, 4 et 6 sols, cuivre et plomb.

Amsterdam. — Bloquée par les troupes des Etats, 1578 : 40, 20, 10 et 5 sols, armes de la ville, m. de vaiselle d'or et d'arg. 1673.

Anhalt-Bernburg. — M. frappée par Christian, trois écussons, 80 (kreutzers), 1592, arg.

Anhalt-Zerbst. — M. de cuivre avec A.Z., 1680.

Anvers. — M. frappée en 1593 par le colonel de Montdragon, pour le service de la garnison de la citadelle ; armoiries 1593, 5 PAT, cuivre. — Assiégée par les alliés, 1814, 5 et 10 c.

Arboga. — M. frappée par Gustave II Adolphe, r. de Suède, G.A.R., 1626. 1 or.

Argentona. — V. réaux, 1641 à 43.

Audenarde. — Assiégée par les Espagnols ; SPES.NOSTRA DEUS, 1582, 5, 10, 20 et 40 sols ; étain.

Autriche. — M. fr. pendant les guerres contre la France, 1800-07, 7, 15, 24 et 30 kreutzers.

Baléares (Iles). — M. fr. pendant la guerre d'Espagne, 1823 ; 5 pesetas, arg.

Bamberg. — BB. 1597 ; aigle dans une guirlande ; m. fr. par François-Louis, évêque de Bamberg, pendant l'occupation française de 1794 à 1796 ; thalers et 20 kreutzers.

Bandon. — M. pendant la guerre contre les Parlementaires (1642-48) B.B. (Bandon-Bridge).

Barcelone. — Occupation française, v. réaux, 1641,

1642, 1643 ; v. *sols*, sixains, ardots, deniers, 1/2 et 1/4 ; assiégée par les Espagnols, 1652, x.r. ; guerre contre la France (1808 à 1814) 4, 2, 1 quartos, 1/2 de ; pesetas, 2 1/2 et 5, arg. ; 20, or.

Bavière. — M. de 1621-22, lion assis, thalers et 1/2.

Berg-op-Zoom. — M. fr. après que les Espagnols eurent levé le siège, BERGEN. 1588, or.

Besalu. — BISVLDVNENS, écu de Catalogne, 1641-42 ; v. r.

Bisbal (La). — BISPALIS, écu de Catal. ; v. r.

Bohême. — M. fr. par Frédéric, roi de Bohême, en guerre contre l'Autriche ; 24 kreutzers, 1619-20.

Bommel. — Assiégée par les Espagnols, 1599, ROEME ; écus, 1/2, 1/4 et sol ; arg. Bill.

Bonn. — Assiégée par Ernest de Bavière et les Espagnols ; thaler, 1/2 et 1/4, avec les armes de l'archevêché de Cologne, 1583.

Bouchain. — Assiégée par les alliés, 1711 ; 5 et 25 sols, papier avec cachet de D'AFFRY.M.

Brandebourg. — M. d'Albert, margrave de Brandebourg-Culmbach, or et arg., 1552-53 ; A.M.Z.B. (Guerre de la pacification de Passau).

Braunau. — Assiégée par les Autrichiens, écu, arg. ; 1, 3, 15 et 30 kreutzers, étain, avec armes de Saxe, 1743, BRAVNAV.

Breda. — Assiégée par les troupes des Etats de Hollande. IN.DER.NOOT.B.A. 1577 ; BREDAE, etc., 20 sols, 2 et 3 florins, arg. ; sol, 3 et 10 sols plomb. Assiégée par les Espagnols, BREDA.OBSES. 1625 ; 20, 40 et 60 sols, arg. ; 1 et 2 sols.

Breslau. — Assiégée par les Impériaux, v. 1621.

Brisach. — Assiégée par les Suédois. Ecus d'Autriche, Alsace et Brisach, 1633 ; 8 thalers, or ; thaler, 48, 24 et 22 batz (xx.ii, etc.), 6 et 12 kreutzers (K.XII), arg.

Brunswick. — M. de nécessité appelées *Juliusloeser*, frappées par Jules, duc de B., de 1574 à 1580 ; groschen, 2 1/2, 3, 5 et 10 thalers, arg.

Brunswick Lunebourg. — Ducat d'or et thalers du duc Chrétien, 1622 ; TOUT AVEC DIEU R GOTTES FREINT UND DER PAFF. FEINDT (Guerre de 30 ans).

Bruxelles. — Bloquée par les Espagnols, 1579-80 ; 3 florins, *or* (3.cvl). 18 et 36 sols (36.st) ; assiégée par les Espagnols, 1584, 2 et 4 fl. *or*, fl. et 2 fl. *arg.* (cf. A. de Witte, *Rev. belge*, 1889, 403).

Cambrai. — Assiégée par les Espagnols, 1581 ; cb, thalers, *arg.*, patard, 2, 5, 10 patards (x.p) ; assiégée par les Espagnols, 1595, patard, 2, 5, 10 et 20 patards, *arg.* et c. (*Ann. Soc. Num.*, 1882, 248).

Campén. — Assiégée par les troupes des Etats de Hollande, 1578 ; 42, 21, 10 1/2, 33, 32, 19, 9 1/2 sols (9 1/2 st) *arg.* ; 1 2, 1, 2, 3 sols. Assiégée par les évêques de Cologne et de Münster, 1672, thaler.

Candie. — M. du général Grimani, commandant pour Venise, pendant la guerre contre les Turcs, 1646-47, 10 *gazettes* ou livre vénitienne ; assiégée par les Turcs, 1650, 5 et 10 livres ; 1810 ?

Cortile. — Assiégée par les Parlementaires, obs. CARL. 1645. 1 et 3 shillings.

Casal. — Assiégée par Gonzalès, 1628, R. XII (12 réaux), assiégée par Ambroise Spinola, 1/2, 1, 5, 10 et 20 florins.

Catalogne. — M. de Louis XIII, occup. 1641-42 ; louis d'or, écu, 1/2 et 1/4 *arg.* ; L. XIV, 10 réallilo, 1651. M. frappées à Palma de Majorque pour la Catalogne, 1811-14, 1/8, 1/2. 1, 2, 3, 6 quartos.

Catanzaro. — Assiégée par les Français, 1529.

Cattara. — Assiégée par les alliés, 1813, 1, 5 et 10 francs, *arg.*

Colberg. — Assiégée par les Français, 1807, papiers de 2, 4 et 8 groschens.

Colchester. — M. fr. par Charles I^{er} ; obs. COL, le château de Colchester, 1648 ; p. de 1 shilling, *arg.*

Coni. — Assiégée par les Français, 1641, doublon, pistole, *or* ; livre, *arg.*

Copenhague. — Assiégée par les Suédois, 1659 ; 6 et 20 ducats, *or* ; 4 marck, *arg.* ; chiffre de Frédéric III.

Cork. — Assiégée par les Parlementaires, 1647, shilling (xii) et 6 sols, *arg.*, farthing et penny ; assiégée par Guillaume III, 1690.

Corse. — Théodore, roi, écu, *arg.*, 2 et 5 sols, 1736.

(Cartier, *R. N.*, 1842, 193) ; m. de Paoli, chef des rebelles, 8 deniers, 1, 2 et 4 sols, c. ; 10 et 20 sols, *arg.*

Crémone. — Assiégée par François I^{er}, Venise et les alliés. 1526, CRE. OB.

Cronstadt ou *Brassow*. — Assiégée par Ragotzki, 1660 ; armes et noms du prince Achatius Barscai, thalers.

Danemark. — M. frappées par Christian I^{er}, de 1448 à 1481 ; grand C, le roi debout, armes d'Oldenbourg. M. fr. à Opsolo par Christian II pendant la guerre contre Frédéric I^{er}, 1531, *or*, *arg.*, c.. M. fr. par le comte Christophe d'Oldenbourg, pour Christian II, en 1535, *arg.*. M. fr. par Frédéric I^{er}, *arg.* 1532. M. fr. par Christian III, 1535, c dans un écusson. M. fr. par Frédéric II de Danemark, pendant la guerre contre Eric XIV de Suède, 1563-64, F dans un écusson ; florin, ducats, dogkate, couronne, *or* ; 1 et 2 marcks, 2 et 4 skillings, *arg.* M. de nécessité dites *hébraïques* (à cause du nom de Jéhova qui s'y trouve) frappées par Christian IV, de Danemark, pendant la guerre contre la Suède dans le Holstein, 1644-48, 1/4, 1/2 ducat et double, *or* ; 42 ducats et 1/2 ; 2 marcks, 4, 16, 20 skillings, *arg.* M. de Christian V, guerre contre la Suède, 1674-79. 2, 4, 8 skillings, 1 marck, *arg.*. M. de Frédéric VI pendant les guerres de 1808 à 1815, 1/6 rigsdaler, *arg.*, 2, 3, 4, 6, 12, 16 skillings.

Danzig. — M. de la ville, 1572-77, MONE. CIVI. GEDANEN. Schilling, *arg.*. pfennig. Assiégée par Etienne Bathori, roi de Pologne, 1577 ; 1/2, thaler, double, gros, shilling, *arg.*, ducat, *or* ; m. étrangères diverses contremarquées de l'écu de la ville.

Deventer. — Bloquée par les troupes des états généraux, 1578, ducat *or* ; rixdale, 1/2, 44, 22, 11 s., *arg.*, 6, 4, 3, 2 sols, sol et 1/2, DAVEN. Assiégée par l'évêque de Münster, 1/2, 1/4, 1/8, rixdale, 6, 3 et 1 sols, *arg.*, 1672.

Ecluse (L'). — M. fr. au nom de l'archiduc Philippe, par les gouverneurs Philippe de Clèves et Albert, duc de Saxe, pendant le siège de la ville par Maximilien d'Autriche, 1492, florin d'or, briquet et double, *arg.*

Eger. — Assiégée par les Français, 1742, kreutzers étain.

Eichstaedt. — M. de l'évêque Joseph, pendant l'occu-

pation française, 1794-96, EPIS.EVSTETTENSIS, thaler et 1/2, *arg.*

Famagouste. — Assiégée par les Turcs, 1570 ; besants avec le lion de saint Marc.

Francfort. — M. de la ville pendant l'occupation française, 1794-96 ; ducat *or*, thaler *arg.*

Franckenthal. — Bloquée par le général Verdugo, 1623 ; 1, 4 thalers, 1, 2, 4 florins, 7 et 15 batz, *arg.*

Fulda. — M. de nécessité fr. par Adalbert évêque et abbé pendant l'occup. française, 1794-96, thaler et 1/2, *arg.*

Genève. — M. fr. pendant la guerre contre la Savoie, 1590 ; 3, 6, 12 sols.

Girone. — Ecu de Catalogne, v. réaux, GERVND, 1641 ; avec le nom de Louis XIII, 1642 ; de Louis XIV, 1646 ; sixains, 5 sols, etc. Assiégée par les Français, 1808-09, douro et 5 pesetas *arg.*

Gotha. — Assiégée par l'électeur Auguste de Saxe, 1567. Н.Н.Г.К. Armoiries ; ducat, *or*, 1 et 2 thalers, gros, *arg.*

Greifswald. — Assiégée par Gustave II Adolphe, roi de Suède, 1631 ; 1, 2, 3, 4 onces ou florins, *étain.*

Groningue. — M. fr. par les États de Hollande, 1577, 1/4, 1/2 et rixdale, *arg.* ; siège de 1591 ? Assiégée par l'évêque de Munster, 1672 ; 50, 25, 12 1/2, 6 1/4 sols (6 1/2 st).

Halberstadt. — M. fr. par Christian de Brunswick, évêque d'Halberstadt, 1622-26 ; uniface avec v.s.l.k. (Von Sanct Liborii Kopf).

Hambourg. — 6 kreuzers de 1698. M. fr. par le maréchal Davoust, 1815, avec les coins hambourgeois de 1809 ; ducat *or*, 1, 16 et 32 schillings, dreiling, *arg.*

Harlem. — Assiégée par les Espagnols, 1572-73, 30, 20, 15, 7 1/2, 10, 5 sols, 1/8 écu, *arg.*

Hermannstadt. — Assiégée par les Turcs, 1611 ; les armes de Gabriel Bathori (G.B.P.T), thalers triple gros, avec CIBLN. Assiégée par Rakoczi, 1660, *or* et *arg.*

Hesse. — M. du landgrave Philippe, en guerre contre Maurice de Saxe, en 1547 ; P.L., lion de Hesse. M. du landgrave Louis, 1588, L.L.Z.H, *arg.*

Hildesheim. — M. de la ville, 1609, 1658, 1797?

Hollande. — Les Etats augmentèrent d'un huitième la valeur de diverses m. de Philippe II, en 1573. M. fr. pendant l'occupation française, 1672-78, 2 stuivers.

Hongrie. — M. fr. par Ferdinand I^{er} pendant la guerre contre les Turcs, 1552, F.R.V (*Ferd. rex Ungariæ*), arg.. M. fr. par Jean Sigismond Zapoly, en guerre contre Ferdinand I^{er}, 1562, thaler uniface avec I.E.R.V (*Joannes electus rex Ungariæ* ; m. du même, en guerre contre Maximilien II, 1565, thalers (IO.SEPUCIUS. R.V). M. fr. par François Rakoczi, 1704-07, ducat or, florin et *polturu*, arg. 1,4, 10 et 20 polturas. M. de Kossuth, 1848-49.

Igalada. — Ecu de Catalogne, v. RÉAUX ILLA.AQIA. LATA, 1641.

Irlande. — M. fr. par Charles I^{er}, en guerre contre les Parlementaires, 1642-1649, 20, 10 et 1 schillings, couronne, 1/2 couronne (II S. VI D), penny (P) de 2 à 14 pence, arg. M. diverses, portant seulement l'indication de leur poids ; couronnes, 1/2 couronnes, 3, 4, 6, 9 sols, etc. ; 1/2 sols avec harpe couronnée ; couronnes et 1/2 cour. dites des rebelles ; m. fr. en Irlande par Jacques II, 1689-90, 1/2 cour. et shillings, c. ; couronnes *métal blanc* ; groat de 4 sols.

Jametz. — Assiégée par Charles III, duc de Lorraine, 1588 ; 10 et 20 sols.

Juliers. — M. fr. par Guillaume, duc de Juliers, en guerre contre Charles-Quint, 1543, arg. Assiégée par le prince Maurice de Nassau, 1610 ; 40 florins, or ; 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 florins, arg. Assiégée par le comte Henri de Bergue, 1621, 2, 4, 8, 12, 14, 20, 24 et 32 sols, IN.GVL.

Kinsale. — M. fr. pendant la guerre de Charles I^{er} contre les Parlementaires, 1642-48 ; K.S. sol.

Koenigsberg. — M. fr. au nom d'Elisabeth I^{re} pendant l'occupation russe, 1758-62 avec MONETA.REGNI.PR.VSS, gros, schilling (SOLID.).

Kosel. — Assiégée par le général Laudon, 1761 ; COSEL, gros et kreuzer.

Landau. — Assiégée par les impériaux, 1702 ; 1 l. 1 s., 2 l. 2 sols, 4 l. 4 s. arg. ; assiégée par les Français, 1713,

double ducat *or*, 2 florins 8 kr., 1 fl. 4 k., 1/2 fl. 2 k. (1/2 FL. 2 x) *arg.*.

Leipzig. — Assiégée par Jean-Frédéric, électeur de Saxe, 1547, *or, arg.* avec M.H.Z.S (*Maurice, duc de Saxe*). M. de nécessité frappée pendant la guerre de Sept ans, 1756-63, 3 *Preennigs*, armes de Saxe.

Leopoldstadt. — M. fr. par les Mécontents de Hongrie, 1704-05, L.S. liés, x poltura.

Lerida. — M. de nécessité fr. pendant la guerre contre la France, 1808-14; 5 pesetas, 1809.

Leyde. — M. fr. par l'hôpital de Sainte-Catherine pendant le blocus par les Espagnols, 1573; roue couronnée à GEDENCT DEN ARMEN. Assiégée par les Espagnols, 1574; 20 sols *or, arg.*; 1/2 à 28 sols *arg.*; 14 à 30 sols, *papier*. Assiégée par les Français, médaille 1673.

Lille. — Assiégée par les alliés, 1708; armes de M. de Boufflers, gouverneur, v, x et xx sols.

Livonie. — M. fr. par Guillaume de Furstenberg, général des troupes de la Livonie, 1559, *arg.*, armes de Furstenberg. M. fr. par Gothard Kettler, grand-maître de l'ordre teutonique, 1559, G.M.Z.L, thaler et 1/2.

Luxembourg. — Assiégée par les Français, 1795, LXXII ASSSES *arg.*; 1 sol.

Lyon. — Siège de 1793, 3, 6 et 20 sols, épée avec bonnet de la liberté sur la pointe; assignats de 5 et 20 livres, de 25 et 50 sols.

Maestricht. — Assiégée par les Espagnols, 1579; TRAIEC, 1/2, sol, 2, 8, 12, 16, 24 et 40 sols. Assiégée par les Français, 1794, TRAIECTVM. AD. MOSAM, 100 et 50 sols (ST), *arg.*

Magdebourg. — Assiégée par les alliés de l'emp., pendant la guerre de Smalkalde, 1551; saint Maurice, patron, ou les armes de la ville, ducat et double ducat, *or*; *arg.* Assiégée par les impériaux, 1629, gros et 12 gros, *arg.*

Majorque. — M. fr. à Palma, pendant la guerre contre la France, 30 sols, *arg.*, 12 deniers; 30 sous, 1821.

Malte. — Assiégée par les Anglais, 1799, 17 écus 3 carlins, 5 grains, et 3 écus 5 carlins 18 grains, *or*.

Manresa. — Ecu de Catalogne, v. *réaux*, 5 sols, sixain, MINORISA, 1641-42.

Mansfeld. — Rixdale arg. frappé en 1547, pendant la guerre de Smalkalde, A. G. Z. M. (*Albert Graf zu Mansfeld*).

Mantoue. — Assiégée par l'emp. Ferdinand II, 1630, MAN. OBSES, arg. et plomb. Assiégée par les Impériaux, 1799, ASSEDDIO. MANTOVA, 1, 5, 10 sols. M. fr. par le général Gorkowski, siège de 1848, 3, 20 et 30 kreuzers.

Martorell. — Ecu de Catalogne, v. réaux, 1641.

Mayence. — Assiégée par les impériaux, 1689; florin et 1/2, sol et 2 sols, arg. Assiégée par les alliés, 1793, 1 et 2 sols, assignats de 3, 20 et 50 livres, de 5, 10 et 20 sols. M. fr. par Frédéric-Charles-Joseph, archev. et électeur de Mayence, pendant l'occupation française, 1794-96, ducat, or; thaler, arg.

Middelbourg. — Assiégée par les Zélandais, 1572; MIDB, 25 et 50 sols, 2 daalder, arg., 6 et 12 sols, plomb. Assiégée par le prince d'Orange, 1573, 4, 2 et 1 ducat, or; 15 et 30 sols, arg.

Minden. — Assiégée par le duc Georges de Brunswick-Lunebourg, 1634; MINDA, 1, 3, 4 et 8 gros, 3 pfennigs.

Modène. — M. de Louis XIV, 1704-05.

Moldavie. — Thaler de Jean-Basile Heracles, despote, en guerre contre Alexandre, voïvode de Moldavie, 1562.

Münster. — Assiégée par son évêque, 1660; 3 ducats, or; 25 et 50 sols, arg.; 1, 3, 6 et 12 pfennigs.

Nantes. — M. fr. pendant l'investissement de cette ville par les Vendéens, 1793? Bonnet de liberté, 25 sols.

Naples. — M. fr. au nom d'Henri de Lorraine, duc de Guise, DVX. REIP. NEAP, 1648; 15 grains, 1, 2 et 3 tornesis.

Newark. — Assiégée par les parlementaires, 1645-46; 1/2 couronne (xxx), shilling (xii), 6 et 9 sols.

Nice. — Assiégée par les Turcs et les Français, 1543, or, arg. (Voy. p. 326).

Novare. — Assiégée par les armées vénitienne, papale et milanaise, 1495, avec le nom de Louis XII; teston, etc.

Nuremberg. — M. de la ville, 1600, 1607, 1613, arg. Guerre de trente ans, ducat, or, 1621.

Nuys. — Assiégée par le duc de Parme, 1586; armes du palatinat de Colognè et de Bade, 6, 10 et 20 kreuzers, étain.

- Oran.* — Assiégée par les Maures, 1733, iv et viii réaux.
- Osnabruck.* — Assiégée par les Suédois, 1633 : thalers, 12 hellers. 3 silbergros, avec écus d'Osn. et du Palatinat.
- Oudewater.* — Assiégée par les Espagnols, 1575 ; 10, 20, 40 sols.
- Palma-Nova.* — Siège par les alliés, 1814, 25 et 50 centimes.
- Pavie.* — Assiégée par les Français, 1524 ; cesareis. *pa viae. obsessis, or, arg.*
- Perpignan.* — Occupation française, 1644-55.
- Pesth.* — M. fr. sous Ragotski, PESTIENSIS.
- Philippsbourg.* — M. or et arg. fr. par Philippe-Christophe, évêque de Spire, pendant la guerre de 30 ans. Assiégée par les alliés, thaler, 1675.
- Pologne.* — Réal d'Espagne, contremarqué s.A par Sigismond-Auguste, en guerre contre les Russes, 1564, thaler de Sigismond III en guerre contre Maximilien, archiduc d'Autriche, 1587.
- Pottawa.* — Ducat, or, 1724 ?
- Pontefract.* — Assiégée par les troupes de Cromwell ; P. C, 1648, or ; shilling, 11 sols, arg.
- Prague.* — Assiégée par les Français, 1739 ; buste de Charles VI, 1/4 thaler. Bloquée par les Prussiens, 1757 ; 1/10, 1/20 et florin, 1 et 3 kreuzers, étain.
- Puycerda.* — Ecu de Catalogne, PODICERETA, 1641, 5 réaux et 5 sols, arg. ; menuts de 1642 et 1644.
- Quesnoy (Le).* — Assiégée par les Français, 1712 ; 4 sols
- *Quesnoy — gouvern.* — *Ivoy* (écrit à la main) ; papier.
- Ratisbonne.* — Occupation par les impériaux et les Bava rois, 1632 ; ducat or, thaler.
- Reus.* — M. fr. de 1811 à 1814 ; armes d'Espagne ac costées de $\frac{3}{4}$; piastre, peseta, réal et 1/2, arg.
- Rome.* — Assiégée par les troupes de Charles-Quint, 1527, arg. M. fr. par le pape Pie VI, 1796, 2 baiocchi ; en 1799, 5 baiocchi. Assiégée par les Français, 1849, 5, 10 et 40 baiocchi, métal blanc (fr. à Paris, après le siège).
- Russie.* — M. fr. par le czar Alexis Michaelowitch, pen dant les guerres contre la Suède et la Pologne, 1648-63,

roubles et m. étrangères surfrappées d'un poinçon portant le czar à cheval et dessous M (Moscou), avec 1655; $1/2$ et $1/4$ roubles triangulaires, *arg.*

Sabioneta. — Pendant le blocus par les impériaux, 1077, le général D. Gaspar de Zuniga fit frapper des liras et $1/2$ livres de cuivre pour payer ses troupes.

Saint-Omer. — Siège de 1477, par les Français, 9 et 12 deniers, *étain* (?). Assiégée par les Français, 1638, AVDOMARVM. OBSESSVM, patagon, *arg.*, sol.

Saint-Quentin. — *Voy.* tome Ier, p. 161.

Saint-Venant. — Pour 30 solz de la vaisselle du maréchal de Turenne assiégeant Saint-Venant, 1657, *arg.*; 20 sols.

Salzbourg. — M. . par Wolfgang Théodore von Raite-nau, évêque de Salzbourg, 1593, thalers et $1/2$, avec saint Rudbert, patron de la ville, *arg.* M. fr. par Paris, arch., pendant la guerre de 30 ans ? thalers et $1/2$, 1620-44.

Sanahuja. — Sixain de Louis XIII. VILLA SANAVI, 164, (Occupation de la Catalogne, 1641-43).

Saxe. — Thaler frappé par l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, en guerre contre Maurice de Saxe, 1547; H. H. F. K (*Hertzog Hans Friedrich Kurfurst*). Quart, 8^{me} de thaler, etc., avec les initiales.

Scarborough. — Assiégée par les Parlementaires, 1645, $1/2$ couronne, 2 shillings, 18 sols, gros de 4 sols, *arg.*

Schemnitz. — M. fr. pendant la guerre contre les Turcs, 1695-1703, m. de cuivre avec c. s.

Schoonhoven. — Assiégée par les Espagnols, 1575; 4, 5, 6 sols avec s dans une couronne de feuillage.

Silésie. — M. fr. par les princes ligués de la Silésie. 1621; 25 et 12 thalers $1/2$, *or*; 10, 6, 3, 2, 1 $1/2$, 1 $1/4$, $3/4$, $1/4$ et 30 kreuzers, *arg.*

Solsona. — Armes de Catalogne, COELSO, 1642, sixain et menut.

Steenwyck. — Assiégée par les Français, 1580; $1/2$ daalder valant le double, contremarqué de l'ancre de la ville.

Strasbourg. — M. fr. par Jean-George de Brandebourg, pendant la guerre contre le cardinal de Lorraine, 1592;

40 et 20 kreuzers, avec armoiries, *arg.*. Bloquée par les alliés, 1814-15, BB, décime.

Suède. — M. fr. par Gustave I^{er} de Suède, en guerre contre Christian II, roi de Danemark, 1521; *arg.*, avec deux flèches en sautoir. M. de Gustave I^{er}, roi de Suède, 1535-57, c couronné: 15 et 16 ör, *arg.*, 2, 4, 8, 12 ör; armes de Suède et de Wasa, 4, 8, 16 ör. M. d'Eric XIV, de Suède, en guerre contre Frédéric de Danemark, 1562-67; écu avec ER, 8, 16 et 40 ör, *arg.*; 2 et 4 ör. M. fr. à Waldstena, par Jean, duc de Finlande, et Charles, duc de Sudermanie, en guerre contre Eric XIV, 1568; gerbe de blé couronnée (armes de Wasa) entre r et c, 12, 4 et 8 marks, 4 ör, *arg.* M. de Jean III de Suède, 1569-92, 1, 2, 4, 8 marks, 4 et 8 ör. M. de Charles, duc de Sudermanie, 1589-1603, ducat et 2 ducats, *or.*, 1, 2, 4 et 8 marks, *arg.* M. de Charles IX, de Suède, 1610-11, 5 et 10 marks, *or.* M. de Gustave II Adolphe de Suède, 1611-1632, 10 marks, *or.*; 1/2 et 1 ör, pfennig. M. de Charles XII, de Suède, 1700-19, 1, 2, 4 dalers, 1/2; 10 dalers, *papier.* M. fr. par le baron von Görtz, sous Charles XII, 1715-19, dalers (quelques-uns portent des divinités, Jupiter, Mars, etc.). M. de Frédéric I^{er}, de Suède, 1719-51; 4 dalers, estampillés aux quatre coins de FR; 1/2, 1 et 2 dalers. M. de Adolphe-Frédéric, roi de Suède, 1751-71; 4, 2, 1 et 1/2 dalers, estampillés de AFRS.

Tagamanent. — Ecu de Catalogne, CASTRVM. TACA, 1641, sixains.

Tarragone. — M. fr. pendant la guerre contre la France, 1809, 5 pesetas, *arg.*

Tarrega. — Ecu de Catalogne, v. réaux, sixains, 1641-42; avec le nom de Louis XIII, sixain, menut.

Thorn. — Thalers pour la levée du siège, 1629, THORVNIA

Tortola. — Morceau de m. estampillé, pendant la guerre contre la France, 1808-11.

Tortose. — Siège par les Français, 1811, TORSA; douro, *arg.*

Tournai. — Assiégée par les impériaux, 1521, armes de la ville entre deux F couronnées, *arg.*. Assiégée par les Espagnols, 1581, 5 livres, 25 et 50 gros, *arg.*; 10, 20 et

40 gros. Assiégée par les alliés, 1709; M. DE SVRVILLE, 20 sols, *arg.*, 2, 8 et 20 sols.

Transylvanie. — Thalers avec c. B. D. S., frappés par Christophe Bathori, en guerre contre les Turcs, 1580. Ducat des mécontents, 1704-07, *or.*

Trèves. — M. fr. par Clément-Wenceslas, archevêque et électeur de Trèves, pendant l'occupation française, 1794-96, thalers EX. VASIS. ARGENTIS, etc.

Tyrol. — M. fr. pendant la guerre contre la France, 1 et 20 kreuzers, 1809.

Ulm. — *Regimentsthaler* frappé par la ville pendant la guerre de 30 ans. Assiégée par les impériaux, 1704; 6 ducats, 21 florins, *or*; florin, *arg.*

Urbano (fort du Bolonais), bloqué par les impériaux, 1706-1709; deux clefs sous la tiare pontificale, F. V (*Forte Urbano*), *plomb.*

Valence. — Assiégée par les Français, 1823, 4 réaux.

Valenciennes. — Assiégée par les Espagnols, 1567, *arg.* et *plomb.*

Varadin (grand). — PRO NECESSITATE VARAD, 1706.

Vendée. — 1793-96. Bons de l'Armée catholique et royale, Louis XVII; 1500, 500, 400, 100, 50, 25, 10 et 5 livres, 10 et 15 sous, *papier.*

Vénétie. — M. fr. par l'emp. d'Autriche, pendant la guerre contre la France, 2, 1 1/2, 1 lire, et 1/2 lire, *billon.*

Venise. — Bloquée par les alliés, 1813, BLOCCO. DI. VENEZIA. 10, 20, 40, 80 centimes, 1 lire 60 c.

Vercel. — Assiégée par les Espagnols, 1617, VERCELLIS, *or, arg.* Assiégée par les Espagnols, 1638, pistole, *or*; 1/2 et 5 sols ou 1/4 de livre, *arg.*

Vich. — Ecu de Catalogne, VICEN. 1641, 5 réaux, 5 sols; 5 réaux, 5 sols et menuts, de Louis XIII et Louis XIV.

Vienne. — Assiégée par les Turcs, 1529; ducat et 1/2, *or*; *arg.* Ass. par les Turcs, 1633, médailles.

Villafranca de Panadès. — Ecu de Catalogne, v. réaux et 5 sols, 1642; sixains de Louis XIII.

Walcheren. — M. fr. par les Français bloqués dans l'île, 1813. *Regiment de Walcheren, plomb.*

Weymouth. — M. fr. par Charles 1^{er}, pendant la guerre contre les parlementaires, 1643-44, 1/2 cour., avec w., *arg.*

Wisnar, assiégée par les Russes, les Danois, les Saxons, les Hanovriens et les Prussiens, 1715, 1, 4, 8 et 16 schillings.

Woerden, assiégée par les Espagnols, 1575, 1/2 sol, 1 à 40 sols, *plomb.*

Wolfenbittel. — M. fr. par le comte Philippe de Reinhard, commandant la forteresse de Wolfenbittel, 1627; armes du comte de Solms, ducat *or*, thaler, 6 schillings, 12 pf.

Wurtzbourg. — M. fr. par Bernard de Saxe-Weimar, en guerre contre l'évêque de W.; armes de Saxe, thaler, 4 kreuzers, *arg.* M. fr. par l'évêque Georges-Charles, pendant l'occupation française, 1794-96, thaler, 20 kreuzers.

Youghall. — M. de la ville, pendant la guerre contre les Parlementaires, 1646, sol et 11 sols.

Ypres. — Assiégée par les Espagnols, 1583, 10 et 20 sols, écu au lion de Flandre, *plomb.*

Zamosk. — Assiégée par les Russes, 1813, ZAMOSCIA; 2 *zloty* ou florins, *arg.* 6 gros.

Zara. — Assiégée par les Autrichiens, 1813, 1 *once* — 4^e 60 c., 2 et 4 onces, *arg.*

Zélande. — M. fr. à Middelbourg avec la vaisselle, pendant la guerre contre les Français, 1672, schelling de 6 sols. M. fr. pendant l'occupation française, 1795, 2 1/2 STUIVER.

Ziriczee. — Assiégée par les Espagnols, 1575-76; ZIRIZEA, *or*, *arg.*; 10, 15 et 30 sols, *étain*, 15 et 30 sols, *arg.*

Zütphen. — Assiégée par les Espagnols, 1586; 3 sols, *plomb.*

Pendant la guerre de 1870-71, il y eut des billets émis dans un certain nombre de villes : Abbeville (10 fr.), Besançon (10 fr.), Belfort (5 et 20 fr.), Marseille (5 fr.); Courcelles-lez-Lens, Douai, Orléans, etc. Des mines et des fabriques é mirent aussi des bons en papier.

NUMISMATIQUE

DE L'ORIENT LATIN

Ce chapitre n'est qu'un résumé de l'ouvrage de M. G. Schlumberger (in-4o, 1878). Nous adressons tous nos remerciements au savant numismatiste qui a bien voulu nous autoriser à faire reproduire un certain nombre de monnaies gravées dans son travail. On les trouvera à la pl. XIII de notre Atlas.

COMTES D'EDESSE

Baudouin, fils du comte Eustache II de Boulogne, ayant suivi son frère aîné Godefroy de Bouillon, enleva Edesse aux Byzantins et en devint comte. Ce prince et son successeur émirent des monnaies de cuivre, imitations des *folles* byzantins, qui sont souvent anépigraphes. Le comté d'Edesse fut détruit par les sultans de Mossoul et d'Alep, en 1145.

*1097. Baudouin I^{er}.

*1100. Baudouin II du Bourg.

1118. Josselin I^{er} de Courtenai.

1131. Josselin II le Jeune.

Types : Le comte debout armé ; buste nimbé du Christ ; croix fleuronnée. *Lég.* : ΒΑΛΔΟΥΙΝΟΣ ΚΟΜΗΣ, ΒΑΔΝ, ΒΑΓΔΟΥΙΝΟΣ ΔΟΥΛΟϚΤΑΥ (Δούλος [του] σταυρου).

SEIGNEURS DE MARACH OU MARÈS

On attribue à ce fief qui dépendait du comté d'Edesse des monnaies de cuivre des comtes Baudouin, surfrappées au nom d'un Richard dont l'histoire est mal connue. La légende de ces pièces est : Κε-ΒΟΗΘ-ΡΙΚΑΡ-ΔΩ (*Seigneur, sois secourable à Richard*).

PRINCES D'ANTIOCHE

Le 3 juin 1098, la ville d'Antioche fut prise par les croisés et le prince Bohémond de Tarente fut chargé de la gouverner. Les chrétiens conservèrent cette principauté jusqu'en 1268; c'est à cette époque que le sultan Beibars s'empara d'Antioche et la détruisit. Le dernier prince Bohémond VI se réfugia à Tripoli. Les monnaies d'Antioche sont des follis, des deniers et des oboles.

- *1098. Bohémond I^{er}. ΒΟ ou ΒΑΗΜΤ (*Baimountos*).
- *1104. Tancrede, régent. ΚΕ.ΒΟΗΘΗ ΤΟ.ΔΥΑΟ.ΟΟΥ ΤΑΝΚΡΗ, ou seulement ΤΑΝΚΡΗ.
- *1112. Roger, usurpateur. ΔΝΕ.ΣΑΛ.ΦΤ.ΡΟ (*Domine, salvum fac tuum Rogerium*); ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ ΟΩΔΟΥΑΩΡΟΤΖΕΡΗΩ; ΡΟΤΖΕΡ.ΤΡΗΓΚΙΩΤΟC ΑΝΤΙΟΚ.
- *1119. Bohémond II. ΒΑΙΜΟΥΝ ΔΟΥ (ou ΔΟC).
- *1130. Constance (Régence de Baudouin II et de Foulques d'Anjou, rois de Jérusalem).
- *1136. Constance et Raymond de Poitiers. ΡΑΜΥΝΔΥC ou ΡΑΙΜΥΝΔΥC.
- 1149. Constance, régente (avec Renaud de Châtillon, 1149-1159).
- *1162. Bohémond III. ΒΟΑΜΥΝΔΥC.
- *1201-1222. Raymond-Rupin, prince légitime d'Antioche et de Tripoli. ΡΥΡΗΝΥC.
- *1201-1232. Bohémond IV, usurpateur à Antioche et à Tripoli. ΒΟΑΜΥΝΔΥC.
- 1233. Bohémond V.
- 1251. Bohémond VI.

Types : Croix pommetées et pattées ; lis ; bustes du Christ, de saint Pierre, patron d'Antioche ; buste du prince Tancrède ; le Christ debout ; la Vierge debout ; saint Georges à cheval ; le prince à cheval. Le nom de la ville est écrit : AN, ANTO, ANTIOCHIA.

ROIS DE JÉRUSALEM

Le 23 juillet 1099, Godefroy, duc de la Basse-Lorraine, seigneur de Bouillon, fut nommé roi de Jérusalem. Le nouveau royaume fut réuni à celui de Chypre en 1268 et cessa d'exister après la prise de Saint-Jean d'Acre, dernier refuge des chrétiens de Syrie (1291).

1099. Godefroy de Bouillon.

1100. Baudouin I^{er}.

*1118. Baudouin II du Bourg. BALDVINVS. REX. Ces monnaies sont attribuées à Baudouin II, B. III et B. IV.

1131. Foulques.

1144. Baudouin III.

*1162. Amaury I^{er}. AMALRICVS. REX.

1173. Baudouin IV.

1183. Baudouin V.

*1186. Guy de Lusignan. REX GVIDO.

*1192. Henri de Champagne. COMES HENRICVS.

1197. Amaury II.

1205. Isabelle.

1205. Marie de Montferrat, seule.

1210. *id.* avec Jean de Brienne.

*1212. Jean de Brienne, régent pour sa fille Yolande,
IOHANNES. REX.

1225. Yolande et Frédéric II d'Allemagne.

1228. Frédéric II, régent pour son fils Conrad.

*1243. Conrad de Montferrat, *conrad' rex.*

1243-46. Alix de Chypre, régente avec son mari Raoul de Soissons.

1246-1268. Henri I^{er}, Hugues II, Hugues III, de Chypre.

1254-1268. Conradin.

Types : Croix pattée ; le Saint-Sépulcre ; croix à double traverse ; tête de roi de face.

Parmi les plus curieuses monnaies de l'Orient latin, il faut citer la petite pièce de cuivre avec : T. V. R. R. JS. La Tour-David (de Jérusalem) ; R̄ + D. A. V. I. T. Etoile à huit rais. C'est peut-être une monnaie de nécessité frappée en 1187, à l'approche de l'armée de Saladin.

Une autre monnaie énigmatique porte MONETA. REGIS. Croix à double traverse avec A et ω. R̄ + REX. IERL' M. Croix pattée. Une pièce du plus haut intérêt a été publiée par M. Schlumberger, dans la *Rev. archéologique* de 1878 (et *Orient latin*, suppl., p. 4). Elle porte : + SEPVLCHRI : DOMINI. La grande rotonde du Saint-Sépulcre ; R̄ + DRAGMA ACCONEN(sis). Une variété avec ACCONSIS. Le mot *Dragma* remplace *Denarius*. La pièce appartient aux dernières années du XII^e siècle, lorsque les Francs avaient été refoulés dans Saint-Jean-d'Acre. Elle a peut-être été frappée dans le camp des croisés sous Acre, en 1191, comme le denier avec MONETA. REGIS.

Il faut encore citer la curieuse pougeoise de cuivre frappée à Acre par Henri de Champagne avec la légende + PVGES D'ACCON. Enfin le denier de Jean de Brienne, frappée en 1219, pendant l'occupation de Damiette par les Francs : + IOHES; REX; croix. R̄ + DAMIATA. Tête couronnée du roi, de face (var. avec IOHANNES et DAMIETA).

M. Schlumberger classe encore au royaume de Jérusalem des deniers portant VERÆ CRVCIS et au R̄ une grande croix patriarcale (p. 493). Un denier portant CVN. .D' et au R̄ le Saint-Sépulcre, paraît devoir être donné à Conrad (*Orient latin*, p. 494).

COMTES DE TRIPOLI

Bertrand, fils naturel de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, s'empara de Tripoli, avec l'aide des Génois, et en devint comte, en 1109, sous la suzeraineté du roi de Jérusalem. Après la mort de Raymond III, Bohémond, son frère, nommé tuteur pendant la minorité de Raymond-Rupin, réunit, par des usurpations successives,

le comté de Tripoli à la principauté d'Antioche qui eurent ensuite les mêmes seigneurs.

Le sultan Kelaoun détruisit le comté de Tripoli, le 26 avril 1289.

*1109. Bertrand, BERTRANDVS.

1112. Pons.

*1136. Raymond I^{er}. RAIMVNDI.COMITIS.

*1152. Raymond II. RAIMVNDVS.COMS.

*1187-1200. Raymond III, *même lég.* (astre à huit rais.

*1268. Bohémond VI d'Antioche, retiré à Tripoli. BO.
COMS ou BOEMVNDVS ; COMES.

*1274-1289. Bohémond VII d'Antioche. SEPTIMVS ;
BOEMVNDVS.COMES.

M. Schlumberger donne à Bohémond V ou B. VI, les deniers avec BAMVND.COME.

Types : Croix ornées ; astre et croissant ; agneau (type de Saint Gilles) ; donjon ; étoile à six pointes. Les monnaies sont des deniers et oboles, puis des gros et demi-gros frappés par les deux derniers comtes. Le nom de la ville est ordinairement CIVITAS TRIPOLIS. Un denier de B. VI donne la légende française : CITE,TRIPOL.

PIEFS OU BARONNIES DU ROYAUME DE JÉRUSALEM

Comtes de Jaffa et d'Ascalon. † IOPPENSIS. Edifice.
‡ † DENARIVS. Croix.

Seigneurs de Tabarie et princes de Galilée.

Seigneurs de Sagète ou Sidon. — Girard (vers 1160)
† GIRARDVS, flèche. ‡ SIDONIA à rebours, étoile à six rais.
— Renaud (1165-1204) † RENALDVS, édifice ‡ † SYDONIA.
Flèche. Ce type fut adopté comme armes parlantes de la cité de *Said* (Sidon) qui se rapprochait du latin *sagitta* et des formes françaises *saette*, *sagette* (R. N., 1865, p. 317).
Un denier anonyme porte la légende française :
† D.E.N.I.E.R. ‡ † D.E.S.E.E.T.E. Edifice avec coupole.

Seigneurs de Montréal ou d'Outre-Jourdain.

Seigneurs d'Arsur.

Seigneurs de Baruth (Beyrouth). On donne à Jean d'Ibelin (1198-1236) les deniers avec IOHANNES R̄ † DE BERITI, porte crénelée (ou DE BERITO. IOHE). A ses successeurs appartiennent les deniers anonymes avec les légendes DE BARVTH OU DE BERITENSIS.

Seigneurs de Bélinas (Banias ou Panéas); — *Seigneurs du Bethsan ou Besson*; — *Seigneurs de la Blanche-garde*; — *S. du Caimont*; — *S. de Caïphas*; — *S. ou princes de Césaire*; — *S. de Gibelet*; — *S. d'Ibelin*; — *S. de Margat*; — *S. de Naplouse*; — *S. de Rame*; — *S. de Saint-Abraham*; — *S. de Scandelion*. La plupart de ces seigneuries avaient le droit monétaire. C'est pour cette raison que nous les avons énumérées.

Seigneurs de Toron. — *CASTR. TORONE*, porte. R̄ traits entrelacés. Cette petite m. de cuivre appartient à la seconde moitié du XII^e siècle. Les types sont semblables à ceux de Baruth.

Princes de Tyr (Sour ou Sur). — Philippe (1267-1270) et Jean de Toron, son fils, frappèrent des pièces de cuivre, deniers ou oboles, à légendes françaises, PHELIPPE ou IOHS. TRO R̄ DE SVR, qui portent un édifice à fronton triangulaire.

Monnaies d'imitation arabe

frappées par les Francs de Syrie et de Palestine

Pour les relations incessantes qu'ils eurent avec les indigènes, les chrétiens employèrent des besants d'or à légendes pseudo-couffiques imitées de celles des dinars des sultans fatemides d'Egypte et de Syrie. L'origine chrétienne de ces pièces est démontrée par la présence de croix et de lettres latines au milieu des légendes couffiques. On a attribué un certain nombre de ces pièces aux règnes de Baudouin II de Jérusalem, de Bohémond I^{er} et B. II d'Antioche (M. de Vogüé, *Mélanges de num.*, t. II)

Innocent IV interdit ce monnayage comme contraire à la religion. Les Vénitiens, qui avaient le privilège de frapper ces besants, tournèrent la difficulté en fabriquant des pièces à légendes chrétiennes en langue arabe, portant la date, le lieu d'émission et des croix (à Acre, à Tripoli et à Tyr). Le plus ancien de ces besants *staurats* (à la croix) est de 1251, et le plus récent de 1257 ou 1259. On possède également des *drachmes*, dirhem à la croix et demi-dirhems, portant également des légendes chrétiennes en arabe. Ce monnayage d'argent eut lieu à la même époque et au même lieu que celui des besants d'or. Ces curieuses monnaies d'imitation arabe ont porté les noms de *besants de Tripoli, de Tyr, d'Acre* ou de besants *sarracénats, sarrazinats*, etc. (H. Lavoix, *M. à lég. arabes frappées par les croisés*, 1877). On connaît également des monnaies de cuivre portant une grande croix et une légende arabe où figure le nom d'Acre (*Acco*) (*Or. lat.*, p. 495).

ROYAUME DE CHYPRE

Richard Cœur de Lion avait enlevé l'île de Chypre à Isaac Comnène, en 1191. Il la vendit à Guy de Lusignan qui avait cessé d'être roi de Jérusalem, moyennant, 100,000 besants d'or. Un des successeurs de Guy, Hugues III, réunit en 1268 le royaume de Jérusalem à celui de Chypre. Depuis 1489 jusqu'en 1570, les Vénitiens devinrent les maîtres de l'île et continuèrent à payer au sultan d'Égypte, suzerain des Lusignan, le tribut annuel de 8,000 ducats.

*1192. Guy de Lusignan. — REX. GVIDO.

1194. Amaury de Lusignan.

*1205. Hugues I^{er}. — HVGO. REX. CYPRI.

*1218. Henri I^{er}. — HENRICVS. REX. CYPRI.

1253. Hugues II.

1267. Hugues III.

*1284. Jean I^{er}. — IOH'. REX. IRLM. E. CYPRI.

*1285. Henri II. — H'REI : D'IRL'MECHIP, OU HENRI. REI.

- *1324. Hugues IV. — HVGVE. REL.
- *1359. Pierre I^{er}. — PIERE. ROI.
- *1369. Pierre II. — PIERE.
- *1382. Jacques I^{er}. — IAQ OU IAQVE.
- *1398. Janus. — IANVS OU IANOS.
- *1432. Jean II. — IOAN OU IOHANES OU IEHAN.
- *1458. Charlotte de Lusignan (CARLOTA) et Louis de Savoie. — LVDOVICVS.
- *1460. Jacques II, dit le Bâtard. — IACOBVS.
- *1473. Catherine Cornaro et Jacques III de Lusignan, son fils. — KATERIN. R̄ IACOBS, etc.
- *1474. Catherine Cornaro seule. — KATERINA. VENETA, REGIAN.
- *1489-1571. Domination vénitienne.

Les monnaies de Chypre sont des *besants* d'or blanc d'imitation byzantine, des *gros* et *demi-gros* et des derniers d'imitation française. Les *sixains* datent du roi Janus.

Types : Le roi debout ; le Christ assis ; donjon ; tête de face ; le roi assis ; tête de profil ; le roi à cheval ; une croix potencée cantonnée de croisettes (Jérusalem porte : *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même*) ; un lion (Les armes du royaume de Chypre et des Lusignan étaient : *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout*).

Après la prise de Saint-Jean-d'Acre par les musulmans, un frère de Henri II, Amaury, prince titulaire de Tyr, se fit nommer gouverneur de Chypre et finit par détrôner Henri. Pendant six ans, il régna en tyran et frappa des m. avec la légende suivante : AMALRIC' TIRENSIS. DOMINVS CIPRI GVBNATO'R ETOR. Au début de son usurpation, une pièce fut émise avec son nom et celui d'Henri.

On attribue à Pierre I^{er}, les monnaies où le roi est représenté tenant une épée, parce qu'il fut le créateur de l'*Ordre de l'Épée*. A Pierre II appartiennent les pièces où l'épée est remplacée par un sceptre.

Quelques pièces de Jean II portent des légendes en

langue française ou romane. On connaît également des deniers anonymes des rois de Chypre portant les légendes
 † S. DE. CHIPRE ṙ † S. DE. JERVZALEM

Les doges de Venise ont fait frapper spécialement pour Chypre différentes monnaies de cuivre et de billon sur lesquelles on voit le lion de Chypre avec la légende :
 † S. MARCVS. VENETVS. Ces pièces portaient les noms de *cartzia* et de *sixain*.

De 1373 à 1464, les Génois occupèrent Famagouste, seconde ville de Chypre, et y frappèrent des m. portant :
 † CIVI †. FAMAG. Portail génois, ṙ † DVX. IANVEN.

Un certain Thibaut, gouverneur de Gor'igos, sous Pierre II, a, d'après la chronique de Machaeras, frappé monnaie dans sa ville.

SEIGNEURS OU DYNASTES DE RHODES

A l'époque de la croisade de 1204, un gouverneur grec de Rhodes, Léon Gabalas, fonda une souveraineté relativement indépendante. Il prit le titre de César sur ses monnaies qui portent les légendes : ΚΑΙΣΑΡΟΓΑΒΑΛΑΣ. ṙ Ο. ΔΟΥΛ. ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣ. Son frère Jean, lieutenant de l'empereur de Nicée prenait le titre d'αὐθέντης *souverain*, de Rhodes. Les monnaies portent ṙ † ΟΓΑΒΑΛΑΣ. ṙ Ο'ΑΥΘΕΝΤΗΣ ΤΗΣ ΡΟΔΟΥ. Quelques pièces portent simplement ΓΑ. Une série de monnaies de cuivre portent des Β qu'on a considérés comme le blason des Paléologue. Sur une pièce, on voit même ce dernier nom. M. Schlumberger classe ce monnayage entre 1250 et 1309 et l'attribue à des dynastes placés sous la suzeraineté des Paléologue.

GRANDS MAÎTRES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, A RHODES

Les chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean, après la chute de Saint Jean-d'Acre, s'installèrent provisoirement à Chypre. Le grand maître Foulques de Villaret s'empara de

Rhodes en 1309 et les chevaliers y restèrent jusqu'en 1522, date à laquelle le sultan Soliman s'empara de Rhodes. Les Hospitaliers obtinrent de Charles-Quint la cession de l'île de Malte qui devint la nouvelle résidence de l'ordre (1530).

- *1305. Foulques de Villaret. — FRATER.FVLCO *ou* FR.
FVLCHO.D VILLRTO.
- *1319. Hélon de Villeneuve. — FR.ELION.DE.VILLA-
NOVA.
- *1346. Dieudonné de Gozon. — FR.DEODAT.DE.GOSONO.
- *1354. Pierre de Corneillan. — F.PETRVS.CORNILLIANI.
- *1355. Roger de Pins. — F.ROGIERIVS.D.PINIBVS.
- *1365. Raymond Bérenger. — F.RAIMVNDVS.BERENGARI.
- *1374. Robert de Juilly. — F.ROBERTVS:D:GVLIAC.
- *1376. Jean-Fernandez de Hérédia. — FR.IOHES.FERDI-
NANDI.
- *1396. Philibert de Naillac. — F.PHIB.DE.NEILACO.
- *1421. Antoine Fluviano. — F.ANTONIVS.FLVVIAN.
- *1437. Jean de Lastic. — F.IOHS.DE.LESTIC.
- *1454. Jacques de Milly. — F.IACOBVS.DB.MILLI.
- *1461. Pierre-Raymond Zacosta. — F.PERE.RAMON.SA-
COSTA.
- *1467. Jean-Baptiste Orsini. — F.B.D.VRSINIS.
- *1476. Pierre d'Aubusson. — F.PE.DAVBVSSON.
- *1503. Emery d'Amboise. — F.EMERICVS.DAMBOISE.
- *1512. Guy de Blanchefort. — GVIDO.DE.BLANCHEFORT.
- *1513. Fabrice del Carretto. — F.FABRICH.DE.CA.
- *1521-1534. Philippe Villiers de l'Isle-Adam. — F.PRVS.
DE.LILE.ADAM.

Les monnaies de Rhodes étaient : le *ducat* ou sequin d'or, imitation servile du sequin vénitien ; le *gigliato* ou *lis* d'argent (emprunté aux princes angevins de Naples) ; l'*aspre*, qui valait la moitié du *gigliato* ; le *denier* ; le *tiers de gigliato*. Sous Pierre d'Aubusson, les *gigliati* furent remplacés par de grandes pièces empruntées probablement au système monétaire des papes.

Types : Le grand maître agenouillé devant une croix à

double traverse, ou devant saint Jean (*sur les sequins*) ; édifice ; saint Jean debout ; agneau pascal ; armoiries des maîtres et de l'ordre ; croix fleuronnée dont les extrémités portent des écussons à la croix.

Les monnaies de Roger de Pins portent souvent une pomme de pin dans le champ. Sur les pièces de Villiers de l'Isle-Adam, on voit paraître son buste. Parmi les plus intéressantes monnaies de Rhodes, il faut citer le ducat d'or de Dieudonné de Gozon, qui porte au R l'Ange assis sur le tombeau du Seigneur (*R. N.*, 1886, p. 484).

Il existe un certain nombre de deniers anonymes, portant † CIVITAS. RODIS , châtel ; $\text{R} \text{† MAGR. OSPITALIS}$, croix. Ces pièces sont attribuées aux premiers successeurs de Foulques. D'autres avec $\text{OSPITALIS. S. IOA, CONVENTVS RHODI, OSPITALIS. IERUSALEM}$, sont antérieures aux deniers de Pierre d'Aubusson qui portent saint Jean-Baptiste debout.

EMPEREURS LATINS DE CONSTANTINOPLE

L'Empire latin, qui a duré de 1204 à 1261, n'a pas laissé de monnaies portant le nom des souverains. M. G. Schlumberger a expliqué ingénieusement cette lacune en supposant que les Vénitiens étaient devenus entrepreneurs officiels de la monnaie de l'empire, et que cette monnaie, d'or et d'argent, fut aux types de Venise, dont les espèces avaient tant de vogue dans tout l'Orient.

F. de Saulcy et Sabatier ont attribué les monnaies de cuivre suivantes aux empereurs latins : IC-XC . Buste de face du Christ, avec le nimbe crucigère, tenant les évangiles. R , croix latine au pied fleuronné, cantonnée en haut de deux croissants et portant quatre rayons au centre ; les trois extrémités supérieures sont ornées de globules.

ROIS LATINS DE SALONIQUE

Le royaume de Salonique, qui comprenait la Macédoine et une grande partie du Péloponnèse, fut donné, en 1204, à Boniface de Montferrat. Ce royaume fut détruit par Théodore d'Epire, en 1216. On n'en possède pas de monnaies.

PRINCES D'ACHAÏE (Morée)

Geoffroy, en revenant de Terre-Sainte, en 1204, débarqua en Morée et s'empara des côtes du Péloponnèse, de l'Elide et de l'Achaïe. Avec l'aide de Guillaume de Champlitte, il conquiert toute la contrée sur les Grecs. La principauté fut reconquise par les Byzantins en 1430.

1205. Guillaume de Champlitte.
 1209. Geoffroy I^{er} de Villehardouin (Baile de Morée, depuis 1207).
 1218. Geoffroy II de Villehardouin.
 *1245. Guillaume I^{er} de Villehardouin. G. PRINCEPS.
 *1278-1285-1287. Charles I^{er} et Charles II d'Anjou-Naples. K. R. PRINC', ACH.
 *1289. Florent de Hainaut et Isabelle de Villehardouin. FLORENS, P'ACH.
 *1297. Isabelle de Villehardouin. ISABELLA. P. ACH.
 *1301. Philippe de Savoie et Isabelle. PHS. D. SAB. P. ACH.
 *1307. Philippe de Tarente. PHS. P. ACH, TAR. D. R. (*Despoles Romanie*).
 *1313. Louis de Bourgogne et Mahaut de Hainaut. LVDOVIC', D', B'. P. ACH.
 *1315-16. Fernand de Majorque, prétendant. FNANS. P. D. MAIORIC.
 *1316. Mahaut de Hainaut, seule. MAHAV ou MAHAYTA.
 *1318. Jean d'Anjou-Gravina. IOHS. P. ACH.
 1333. Catherine de Valois-Tarente et Robert de Tarente.
 *1346. Robert d'Anjou-Tarente, seul. ROBT'. P. ACH.
 1364. Marie de Bourbon et Hugues de Lusignan-Galilée.
 1370. Philippe II d'Anjou-Tarente.
 1374-81. Jeanne de Naples et
 1376-81. Othon de Brunswick.
 1381. Jacques des Baux.
 1383. *Anarchie*.
 1396. Pierre de St Exupéry.
 1402. Marie de St Exupéry, régente.
 1404. Centurione Zaccaria.

Types : Le type des tournois d'Achaïe est imité du type français ; un seul porte une tête de face.

Le principal atelier monétaire était à Chiarenza, Clarentza, à la pointe d'Elide. Ce nom est écrit sur les monnaies : DE CLARENTIA ou CLARENCA. (Cette dernière orthographe remplace l'ancienne à partir du règne de Florent). Il y eut également une officine à Corinthe, d'où sortirent des deniers et oboles portant un châtel ou un portail, avec les légendes CORINTVM ou CORINTI.

Une obole de Guillaume I^{er} porte dans le champ les lettres ache disposées en croix.

Robert d'Anjou imita les florins de Florence (R. CLARENTIA pour FLORENTIA), les ducats ou sequins d'or de Venise, et probablement aussi des matapans et des soldini de cette même république.

BARONNIES FRANQUES DE MORÉE

Barons de Patras ; barons d'Akova ou Matagrifon.

Barons de Karytaena ou Skorta. — Hélène l'Ange, duchesse douairière d'Athènes, s'intitule sur des deniers *dame de la moitié du fief de Karytaena* : + HELENA, D'I. GRA. CROIX. CLARICTIA. S'F (*semi feudi*).

Barons de Veligosti et Damala (les Zaccaria, 1325-1430). — C'est probablement à Martin Zaccaria, prince de Chio, qu'il faut attribuer le denier suivant : CASTE DAMALA, châtel. R⁺ + CASTE. DAMALA, croix.

Barons de Gritzena ; b. de Géraki et Nivelst ; b. de Nikli ; b. de Passava, Lisaréa et Moréna ; b. de Kalavryta ; b. de Vostitza ; b. de Chalandritza ; b. d'Arkadiu ; b. de Saint-Sauveur.

DUCS D'ATHÈNES

Le duché franc d'Athènes, comprenant l'Attique et la Béotie (Athènes, Thèbes et Mégare), fut créé par Boniface de Montferrat en faveur d'Othon de la Roche. Le duché fut détruit, en 1311, par des compagnies d'aventuriers

catalans, qui gagnèrent la bataille du Céphise sur Gauthier de Brienne. Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, nomma son second fils, Manfred d'Aragon, duc d'Athènes. Cette dynastie de ducs d'Athènes et de Néopatras, d'origine espagnole, prit fin en 1460, avec la famille des Acciaiuoli.

1205. Othon de la Roche.

*1225. Guy I^{er} de la Roche. DNS.ATHEN (G).

1263. Jean de la Roche.

*1280. Guillaume I^{er} de la Roche. G. DVX. ATENES.

*1287. Guy II de la Roche. GVIOT. DVX. ATH', ou GVI.

*1308. Gauthier I^{er} de Brienne. G.

Une des monnaies de Guy I^{er} porte un G (initiale du nom) dans le champ. On classe à Guy II des pièces anonymes qui ont peut-être été émises pendant la régence d'Hélène l'Ange. Les monnaies des ducs d'Athènes portent les légendes : DNS.ATHEN, DVX.ATENES, DVX. ACTENAR, et au r^o THEB. CIVI, THEBANI. CIVIS.

Types : Portail ; fleur de lis, armoiries de la Roche (à cinq points de gueules équipollés à quatre d'hermine) ; châtel tournois.

AUTRES BARONNIES FRANQUES DE LA GRÈCE CONTINENTALE

Seigneurs, puis comtes de Salone (Sula, La Sula).

On donne à Thomas II (vers 1250), un denier avec : + : THOMAS : croix. r^o + : DELLASOLA, écu à une fasce. A Thomas III (vers 1295), un denier portant le même droit et au r^o + : DEL.LA. SOLA ; châtel tournois.

Seigneurs d'Egine ; co-seigneurs de Thèbes ; marquis de Bodonitza ; seigneurs de Larissa ; s. de Velestino et de Thèbes de Thessalie.

SEIGNEURS (TIERCIERS) DE NÉGREPONT OU D'EUBÉE

En 1205, Boniface divisa l'Eubée en trois fiefs, qu'il donna à trois capitaines lombards. A la fin du xiv^e siècle, Venise devint maîtresse de l'île qu'elle garda jusqu'à la conquête turque en 1470.

On attribue à Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, comme tiersier d'Eubée, le denier suivant : α -P'—A-C. Croix ancrée dont les branches coupent la légende. $\text{R} + \text{NE. ORI. P.}$ Dans le champ, le chiffre III, surmonté d'un signe d'abréviation (*tertiarius*). L'absence d'autres monnaies de tiersiers s'explique par la prépondérance de Venise dont le numéraire avait cours dans l'île.

DESPOTES D'ÉPIRE

Lorsque l'Empire grec tomba, en 1204, un prince de la famille impériale, Michel l'Ange Comnène Ducas fonda le despotat d'Épire, qui fut détruit par les Albanais, en 1358.

- *1205. Michel I^{er} l'Ange Comnène. MX.
- 1214. Théodore l'Ange Comnène.
- 1230. Manuel.
- 1237. Michel II.
- 1271. Nicéphore I^{er}.
- 1296. Thomas l'Ange.
- 1318. Nicolas Orsini.
- *1323. Jean Orsini. IOHS. DESPOTVS.
- 1335. Nicéphore II.

Les pièces attribuées au despote Michel I^{er} représentent son buste avec les lettres MX, ou bien le despote et saint Démétrius tenant une croix. Au R , l'archange Michel debout. Ces monnaies sont des *folles* de cuivre.

Les deniers de Jean II Orsini portent au R un châtel avec \dagger DE. ARTA. CASTRY (Arta, l'ancienne Ambracie).

SEBASTOCRATORS DE LA GRANDE VLAQUIE

A la mort de Michel II, despote d'Epire, son fils bâtard Jean l'Ange, hérita de la Thessalie, et fixa sa résidence à Neopatras. On désigna souvent ce prince sous le nom de *duc de Patra* ou de *la Patra*. Ce despotat cessa d'exister après 1318.

*1271. Jean I^{er} l'Ange Comnène.

1296. Constantin l'Ange.

*1303. Jean II l'Ange Comnène.

Lambros a attribué à Jean I^{er} des *folles* portant la légende : Ω . ΔΕΣΠΟ ou ΔΕΣΠΟΤΗCΟ. Ces pièces représentent le despote assis ou debout, et au \Re les bustes de l'archange Michel ou de la Vierge.

Des deniers de Jean II, frappés à Neopatras, portent : \dagger · · ANGELVS. SAB'c' (*Angelus Sabastocrator Comnenus*), croix ; \Re NEOPATRIE ou DELLA PATRA, châtel tournois.

PRINCES NAPOLITAINS DANS LEURS POSSESSIONS D'EPHIRE,
DE LA GRÈCE ET DES ILES IONIENNES

Manfred, despote de Romanie (1259-1260) : — \dagger MAYNFRIDVS. R. SICILIE. Aigle éployée de Hohenstaufen ; \Re \dagger ET. DOMINVS. ROMANIE. Croix pattée ornée de globules et cantonnée d'étoiles. C. frappé à Corfou ?

Philippe de Tarente — à Lépante (*Nepantum*) : \dagger PH'S. P. ACH'TAR. D. R. (*Philippus, princeps Achaie, Taranti, despotus Romanie*), croix. \Re NEPANTI. CIVIS. Châtel. *Denier*. Frappe postérieure à 1294. — A Corfou : \dagger PHVS. DEL. GRACIA. Croix. \Re CORFOI. DOMINVS. Châtel tournois.

Céphalonie et Zante. Comtes palatins de la maison de Tocco, sous la suzeraineté du roi Ladislas de Naples

(entre 1396 et 1414). — REX. LADISLAVS. Châtel tournois ;
 ⚡ † IN ⚡ rocchi. Croix. Denier.

Cérigo et Cérigotto. — Seigneurs vassaux de Venise.

SEIGNEURS LATINS DE L'ARCHIPEL

Ducs de la Dodécanèse ou seigneurs de Naxos :
 Nicolas I^{er} Sanudo (NICOLAVS. DVX) ; Jean I^{er} (IOAN. DVX).
 Ces pièces portent une tête de face, au ⚡, une croix, et
 la légende ACOIPEL. NIXE (P. Lambros, *R. N.*, 1887, p. 277).

Seigneurs d'Andros.

*Les Michiel ou Michieli et les Giustiniani, seigneurs de
 Zia (Ceos) et Sériphos.*

Les Ghisi, seigneurs de Tinos et de Mykonos. —
 Georges I^{er} Ghisi († 1311) : IOGIVS. GISI, croix. ⚡ † THIN
 et THINE. CIVIS, châtel.

*Les Burozzi, seigneurs de Santorin et Therasia, et les
 Pisani, seigneurs de Santorin, Anaphe, Nios et Anti-
 paros.*

*Les Ghisi et les Grimani, seigneurs d'Amorgos, Stam-
 palia et Sifanto.*

Les Quirini, seigneurs de Stampalia et d'Amorgos.

Les Navigajosi, grands ducs de Lemnos.

Les Foscolo, seigneurs de Namfo.

Les Cornaro, seigneurs de Scarpanto, etc.

LES GÉNOIS, SEIGNEURS DE CHIO

Par le traité de Nymphée (1261), Michel Paléologue
 concéda aux Génois le droit de s'établir à Chio. En 1304,
 le Génois Benoît Zaccaria, amiral de France, se rendit
 maître de l'île. Les Byzantins chassèrent ses successeurs
 en 1329. Mais une flotte génoise fit une expédition aux
 frais d'une société connue sous le nom de *Mahone* et Chio
 fut reprise en 1346. En 1362, une société de douze ac-
 tionnaires fut fondée pour l'exploitation de Chio et des

deux Phocées. Les membres de la nouvelle Mahone prirent le nom générique de *Giustiniani*. En 1528, Chio leur fut définitivement abandonnée moyennant un tribut annuel de 2,500 livres au gouvernement de Gênes. Chio devint une province turque en 1566.

1304. Benoît I^{er} Zaccaria.

1307. Paléologue Zaccaria.

*1314. Martin et Benoît II Zaccaria. M. & B. ZACHARIE.

* Martin Zaccaria seul, M. Z. S. IMPATOR (*Servus imperatoris*).

1362. La Mahone (Les Giustiniani).

De Martin et de Benoît, on possède deux quarts de ducat en or, dont l'un porte les armes de Zaccaria (*écartelé d'or et de gueules*), et l'autre le Christ assis sur un trône.

Sur une pièce d'argent où l'on voit les murailles de Chio, les deux frères prennent le titre de *Servi imperatoris*. De Martin seul, on a des matapans et des deniers. Sur les monnaies de la Mahone, on voit paraître les légendes génoises : CONRADVS, REX. ROMANORVM et DVX IANVENSIVM. Avec des *gigliati* et des *quarts* de *gigliato*, on trouve aussi des deniers et des sequins, imités de ceux de Venise, portant les noms de doges de Venise ou de Gênes. Deux curieux sequins avec la légende COMVE. IANVE, et dans le champ DVX ou CLA (*Caroli*), se rapportent certainement à Charles VII, roi de France, seigneur de Gênes de 1458 à 1461, et ont été frappés par l'ordre de la commune de Gênes. La plupart des sequins précités portent dans le champ la lettre S, initiale du nom de l'île (CIVITAS. SYI ou SII). C'est seulement à la fin du XV^e siècle que le nom devient CIVITAS. CHII. On connaît également des m. avec les noms de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, à Gênes entre 1466 et 1477, et de Philippe Marie Visconti (1436). V. *Orient latin, Suppl.*, p. 17.

Types : Châtel tournois ; châtel à 6, à 5, puis à trois tours, plus tard surmonté d'une aigle naissante ; croix fleurdéliée des *gigliati* ; croix pattée ; le doge agenouillé devant un saint.

LES GATILLUSIO, SEIGNEURS DE MÉTELIN ET D'AENOS
DE THRACE

En 1354, un Génois, Francesco Gattiluso, reçut de Jean V Paléologue, l'île de Lesbos ou Mételin. Ses successeurs acquirent Aenos de Thrace, vers 1384. La seigneurie fut détruite par les Turcs en 1460.

*1355. Francesco I^{er} Gattiluso. — F. G. OU FRANCISCVS.
GATILVXIVS.

*1376. Jacques Gattiluso. — IACOBVS. GATILVXIVS.

1396. Francesco II Gattiluso.

*1400. Dorino Gattiluso. — DORINVS. GATELYXIS.

*1449. Domenico Gattiluso. — D. DOMINICVS. G.

*1459. Nicolas Gattiluso. — NICOLAVS. G. OU NYCOLAOSVS.

Types : Blason des Gattiluso, formé d'écaillés superposées; blason des Paléologue (croix cantonnée de quatre B que Lambros considère comme des briquets); agneau pascal; aigle à deux têtes avec le blason des Gattiluso en cœur; le Christ (type des sequins); dans le champ, Y ou D ou N. Le titre DOMINVS. METELIN est remplacé par DOMINVS. FOLIE sur des m. frappées à Phocée par Dorino. Les m. des seigneurs de Mételin sont des ducats (type du sequin de Venise) et des pièces d'argent et de cuivre.

SEIGNEURS DES DEUX PHOCÉES

En 1275, Michel Paléologue donna au Génois Manuel Zaccaria, la ville de Phocée, que les Cattaneo possédèrent dès 1307, et qui fut réunie à Chio en 1358.

COLONIE GÉNOISE DE PÉRA

En 1267, Michel Paléologue donna aux Génois les faubourgs de Byzance, Galata et Péra. Cette colonie génoise, malgré des luttes successives contre les Vénitiens et les Grecs, resta debout même après la conquête turque. Les m. frappées à Péra sont des imitations de sequins, qui portent au pied de la hampe de la bannière la lettre P.

COLONIE GÉNOISE DE CAFFA

Caffa, l'ancienne Théodosie (Crimée), reçut, vers 1230, une colonie génoise qui devint tributaire des khans tartares du Kaptchak et de Crimée. En 1453, le gouvernement de Gènes céda Caffa et les autres possessions génoises à l'*Uffizio di S. Giorgio* ou Banque de St-Georges. Les Turcs détruisirent la colonie en 1475.

Les m. de Caffa sont des *aspres* d'argent et quelques pièces de cuivre. Les légendes sont CAFA ou CAFFA et des initiales de noms de consuls génois. Au Ɱ, une légende arabe de lecture incertaine. Les types sont le portail génois et au Ɱ le *tamga* ou chiffre des khans tartares du Kaptchak, qui, d'abord, en forme de portail, prend la forme d'une M gothique. Les pièces de cuivre frappées après la cession à la banque de Saint-Georges portent un saint Georges à cheval, le portail génois et le *tamga*.

*Monnaies frappées par Venise pour ses colonies
du Levant*

Venise a frappé, au moyen âge, pour ses colonies du Levant, des deniers tournois (*tornesi piccioli* ou *torneselli*, des *grossetti a navigare*), et les monnaies de Chypre dont nous avons parlé (p. 349).

Les deniers tournois portent le nom de différents doges de 1342 à 1521, et au Ɱ le lion de saint Marc, avec la légende VEXILIFER. VENECIAR'. Les *grossetti* pour naviguer (*pour le commerce maritime*) représentent saint Marc tendant une bannière au doge, et au Ɱ, le Rédempteur assis sous un dais.

Monnaies d'imitation, à légendes latines

Princes ou émirs du Saroukhan (anc. Lydie). — Saroukhan, prince turcoman, qui donna son nom à la principauté, frappa des *gigliuti*, aux légendes latines, à Magnésie du Sipyle : † MONETA. QVE. FIT. IN. MANGLASIA. DE. Ɱ † VOLVNTATE. SARCANI. DNI. DICTI. LOCI.

Princes ou émirs d'Aidin (Ionie) ou de *Theologos* (Ephèse). — Omar-Beg (1341) a émis des *gigliati* aux légendes : † : MONETA. QVE. FIT. IN. THEOLOGOS. R † : DE-MANDATO. DNI : EIVSDE. LOCI : :

Princes ou émirs de Mentescbe (Carie). — *Gigliati* frappés par le prince Urkhan ? à Palatia, avec les légendes : † MANDAV. IT. DOM : INVS PA : LATIE. Croix des *gigliati* R † HANC. MONETAM F : I : ER : IT. VRCN : I. E. Le prince assis de face sur un trône. Il faut peut-être lire un nom de lieu : *In terra Urcanie* (*Or lat.*, *Suppl.*, p. 20).

On trouve également des *gigliati* d'imitation grossière, dont les légendes, en caractères latins défigurés, n'ont pas de sens.

ARMÉNIE

La petite Arménie était limitée par la mer Noire, la Géorgie, l'Euphrate, la chaîne de l'Ararat, les principautés d'Edesse et d'Antioche, le Méditerranée, l'empire de Trébizonde et le pays de Roum.

Les m. de ce pays étaient : le *byzant* ou *tenar* d'or, le *ahagan* ou *tram* d'argent, le *pogh* ou *tank* de cuivre. Ces pièces à légendes en caractères arméniens, d'une gravure grossière, sortaient de l'atelier de la ville de Sis. Les types représentent : le roi couronné par le Christ ; deux lions debout et adossés, entre eux une croix ; un lion couronné marchant à droite, derrière lui une double croix ; le roi assis sur son trône, tenant un sceptre et une espèce de fleur de lis ; le roi à cheval ; une tête de lion diadémée ; une double croix ; une croix simple cantonnée d'astres ; tête du roi de face, etc.

Les rois d'Arménie firent différentes ordonnances monétaires qui fournissent des renseignements sur les m. de l'Orient latin (Voy. V. Langlois, *Numismatique générale de l'Arménie*, 1853).

ROIS DE LA PETITE ARMÉNIE

1080. Roupène I^{er}, de la race d'Archod.
 1092. Constantin I^{er}.
 1099. Thoros I^{er}.
 1129. Léon I^{er}.
 1139 à 1141. Interrègne pendant lequel l'Arménie reste
 sous la domination des empereurs de Constan-
 tinople.
 1141. Thoros II.
 1168. Thomas, baïle d'Antioche, beau-père du précé-
 dent, tuteur de Thomas, fils de Thoros II.
 1169. Mlek, oncle de Thomas.
 1174. Roupène II, frère du précédent.
 *1181. Léon II, neveu des précédents.
 *1218. Isabelle, fille de Léon II, et Philippe d'Antioche,
 puis Hethum-Raimond Rupin.
 1270. Léon III.
 *1289. Héthum II.
 1293. Thoros III.
 *1295. Sempad.
 *1298. Constantin II.
 *1305. Léon IV.
 *1308. Ochin.
 1320. Léon V.
 1342. Constantin III.
 1343. Gui de Lusignan.
 *1345. Constantin IV.
 1363. Léon VI, chassé de ses États par les Turcs vers
 1375.

MÉDAILLES

MÉDAILLES ITALIENNES

L'art monétaire qui avait fourni de si beaux spécimens pendant les premiers temps de l'empire romain était tombé rapidement en décadence et les monnaies de tous les pays ne tardèrent pas à devenir de simples morceaux de métal où l'empreinte n'était qu'une marque de garantie. Cependant, au XIII^e siècle, sous l'influence des merveilles créées par les graveurs de sceaux, l'art monétaire avait acquis une grande finesse et donné quelques beaux types de monnaies tels que le florin, le franc à cheval, etc. Une renaissance anticipée avait eu lieu sous Frédéric II qui fit faire par des graveurs d'Amalfi de belles *augustales* d'or imitées des *aurei* romains. Malgré cet essai, les monnaies continuèrent à ne pas offrir de relief sensible.

C'est au XV^e siècle seulement que la Toscane inventa les médailles iconiques, œuvres où l'imitation de l'antique s'alliait à l'interprétation de la nature. En 1439, Jean Paléologue, avant-dernier empereur de Constantinople, étant venu assister au concile œcuménique de Florence, fit exécuter son portrait en médaille par Vittorio Pisano dit Pisanello. Cet artiste novateur, également célèbre comme peintre de portraits, tout en s'inspirant des belles monnaies romaines, sut éviter la sécheresse, l'exagération du relief et donner à ses personnages, aux compositions

des revers, une expression et une vie intenses. Les médailles de Pisanello et celles de ses premiers imitateurs sont coulées dans des moules d'une terre choisie avec soin. Quelques exemplaires sont retouchés après la fonte, mais les plus beaux sont toujours intacts. Parmi les médailles de Vittorio Pisano, on trouve les portraits du roi de Naples, Alphonse d'Aragon, du pape Martin V, de François de Gonzague, marquis de Mantoue, de Leonello d'Este, marquis de Ferrare, de Sigismond Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini, de Inigo d'Avalos, du condottiere Nicolo Piccinino, de Philippe-Marie Visconti, de Candido Decembrio et Francesco Sforza, de Cécile de Mantoue et Isotta de Rimini. Toutes les médailles du Pisan sont signées *OPVS. PISANI. PICTORIS*. On possède quelques épreuves en plomb qui passaient pour plus fines. Il faut citer parmi les émules de Pisanello, Matteo de'Pasti, sculpteur de Vérone, qui décora la cathédrale de Rimini, le peintre vénitien Giovanni Boldù, Guidizani, Guazzalotti, Laurana, Bertoldo et Paolo da Ragusa. Un peu plus tard on eut Marescotto, Andrea da Cremona, della Torre de Vicence, Giovanni Francesco de Parme, Antonio del Pollajuolo, Andrea della Robbia.

A citer également Zanetto Bugatto (Jehannet de Milan) qui fit pour le duc Galeas-Marie des modèles en plomb de grands médaillons d'or qui devaient peser chacun 10,000 ducats (1470).

Un des plus grands médailleurs du xv^e siècle est assurément Sperandio de Mantoue sur lequel on sait peu de chose, mais qui a laissé des œuvres d'une grande largeur de touche signées *OPVS. SPERANDEI*.

Tous ces artistes avaient pris Pisanello pour modèle, mais s'ils l'égalaient dans l'exécution des portraits, ils étaient souvent inférieurs dans la composition des revers.

Beaucoup de ces artistes n'étaient pas seulement médailleurs : ils étaient à la fois peintres, architectes et sculpteurs, comme Matteo de'Pasti, Sangallo et Pollajuolo ; ils étaient verriers, graveurs et peintres comme Pastorino de Sienne ; ils étaient jurisconsultes comme Giulio della Torre.

A la fin du xv^e siècle, Ambrogio Foppa dit Caradosso,

de Milan, s'inspirant des médaillons romains, réduisit le module des médailles, se servit du grènetis et donna à ses pièces une disposition, empruntée aux monnaies romaines dont le \mathfrak{R} est généralement placé à l'inverse de la tête. Il faut donc, pour voir le \mathfrak{R} , retourner la médaille de haut en bas et non de droite à gauche. Caradosso fit d'après sa nouvelle méthode des médailles des Sforza de Milan, des papes Alexandre VI et Jules II, de Bramante, le fameux architecte.

Cette inspiration prise dans les monnaies romaines conduisit Vittore Gambello dit Camelio, sculpteur vénitien, à les imiter entièrement. Il fut suivi dans cette voie par Giovanni Cavino, le Padouan, dont les œuvres, créées sur les conseils du savant Alessandro Bassiano, n'étaient que d'excellentes copies de monnaies et médaillons romains, exécutées dans un but de spéculation frauduleuse. (R. H. Lawrence. *Medals by Giovanni Cavino*, New-York, 1883, in-8° ; description de 113 méd.).

Gian Giacomo Bonzagna et Fragni continuèrent cette contrefaçon des monnaies antiques et leur exemple fut suivi dans la suite par Michel Dervieux à Florence, Carteron en Hollande, Cogornier à Lyon, Laroche à Grenoble, etc. (cf. *Numism. Chronicle*, t. VI, 53).

Les innovations de Caradosso n'empêchèrent pas qu'on continuât de faire des médaillons à l'exemple de ceux de Pisanello, car ce genre de portraits fut en grande faveur au xvi^e siècle. Un des plus féconds médailleurs de cette époque est Pastorino de Sienne, qui a laissé une série de 150 médailles parmi lesquelles des portraits de femme, d'une élégance remarquable, généralement signés d'un \mathfrak{P} suivi d'une date entre 1548 et 1578. Il paraît que Pastorino exécuta aussi un certain nombre de portraits en cire colorée. A la fin du xvi^e siècle, on peut citer Paladino qui fit une suite de médailles des papes du xv^e siècle, excellents portraits. Au contraire, Giambattista Pozzi fit des têtes de fantaisie dans une série depuis saint Pierre jusqu'à Alexandre V.

C'est vers la fin du xvi^e siècle, que l'on commença à délaisser le procédé de la fonte pour celui de la frappe

qui permettait d'obtenir un plus grand nombre d'exemplaires. Du reste, comme beaucoup de médailleurs étaient en même temps graveurs de monnaies, les deux arts, à l'origine tout différents, ne tardèrent pas à se confondre; et ce fut le procédé le plus usuel, le plus pratique, mais non le plus heureux, au point de vue artistique, qui fut désormais usité pour la fabrication des médailles. Aussi, le mérite particulier de la fonte qui permettait à l'artiste de modeler son sujet avec un sentiment tout personnel et d'en faire une œuvre originale, ce mérite disparut fatalement, car la régularité nécessaire aux monnaies lui était contraire. Le résultat utile du mélange des deux arts du médailleur et du graveur en monnaies fut de donner aux monnaies un plus grand mérite artistique et d'introduire dans leur composition une plus grande variété de types. C'est en effet la vue des beaux portraits empreints sur les médailles qui donna l'idée de frapper des monnaies à l'effigie des princes.

En Italie, les particuliers cessèrent peu à peu de faire leur médaille, mais cet art resta encore longtemps en faveur auprès des divers souverains et surtout à la cour des papes. Toutefois, la décadence fut rapide et, à partir du xvii^e siècle, l'étude des médailles italiennes cesse d'être intéressante au point de vue de l'art.

Il nous a paru utile de rechercher les médailleurs qui ont été en même temps graveurs de monnaies. Cette liste, qui est certainement incomplète, est déjà fort nombreuse :

Lorenzo Corbolini, graveur de la monnaie romaine.

Giovan-Antonio da Foligno, à la M. de Ferrare (1505 et 1522).

Pier Maria da Pescia, remplace, en 1499, Lorenzo Corbolini, à la Monnaie romaine; il exerce avec Vittore Camelio en 1515.

Andrea Spinelli dirigea la *Zecca* de Venise, de 1540 à 1572.

Giovanni Bernardi et Leone Leoni sont graveurs en m.

Alessandro Cesati (Grechetto) travaille à la *Zecca* de Rome, puis à celle de Parme, de 1540 à 1559.

Pastorino est aussi graveur en monnaies.

Gian Giacomo Bonzagna, est graveur à vie de la Monnaie papale, en 1546.

Gian Federigo Bonzagna grave des m.

Galeotti travaille à la M. papale en 1575, ainsi que Pogini, en 1586.

Rossi, Fontana, Fragni et Niccolo de Bonis gravent des m.

Francia est graveur de la *Zecca* de Bologne, sous les Bentivoglio et Jules II.

Caradosso grave des m. des ducs de Milan.

Pier Maria da Pescia et Vittore Camélio sont graveurs de m. papales ; le dernier travailla aussi à la *Zecca* de Venise (cf. N. Papadopoli, *Rivista Italiana*, 1888, et *Archivio veneto*).

Giovanni Bernardi grave des m. de Charles-Quint et de Clément VII relatives à l'expédition de Tunis.

Domenico di Polo, grave des m. à Florence.

Cellini travailla, en 1529, à la Monnaie de Rome où il succéda à Girolamo del Borgo.

Melioli dirigea la *Zecca* de Mantoue jusqu'à sa mort (1574) ; on lui attribua le ducat d'or de Jean-François II.

Alessandro Cesati, graveur à la *Zecca* de Rome, de 1540 à 1561.

Enfin il faut citer un médailleur mantouan dont le nom n'est pas connu avec certitude, qui travaillait à la Monnaie de Hall (Tyrol) en 1506, et grava une pièce offrant les portraits de l'empereur et de l'impératrice et au revers une madone.

Nous donnons une liste de médailleurs italiens. Quant aux personnages représentés sur les médailles, le nombre en est tellement considérable que nous nous bornons à énumérer les personnages français dont les médailles ont été attribuées à des médailleurs italiens par A. Armand, à cause de leur style. Il est certain qu'un grand nombre de ces pièces ont dû être fabriquées en France et même par des artistes français :

Charles le Téméraire, Antoine de Bourgogne dit le Grand Bâtard (il porte ce titre sur une médaille), Guillaume d'Estouteville, Charles VIII et Anne de Bretagne, Gilbert de

Bourbon et Clara Gonzaga sa femme, Robert Briçonnet, Joannes Candida, Jean Carondelet, Marguerite de Chassé, sa femme, Pierre de Couthardy, Jean Damont, Nicolas Maugras, Guillaume des Perriers, Guillaume de Poitiers, Aymar de Prie, Jean de Gruthuse et Jean Miette, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre, George d'Amboise, Benjamin (fils de Elie Beer), Thomas Bohier, Pierre Briçonnet et Anne Compaing, sa femme, Regnault Danet et Marguerite Verite, Pierre Girardi, Iaffredus, Sebastien Monteniach, Florimond Robertet, Pierre de Sacierges, Jean de Talaru, Jacques de Vitry, François 1^{er}, Eléonore d'Autriche, François dauphin, Guillaume de Bellay, Jean Clouet dit Janet, François de la Colombière, Antoine, duc de Lorraine et Renée de Bourbon, sa femme, François 1^{er} de Lorraine et Christine de Danemark, Anne de Montmorency, Morelet de Museau, Nicolas Perrenot, François de Tournon, Henri II et Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, François II et Marie Stuart, Charles IX et Elisabeth d'Autriche, René de Birague, Antoine de Bresse, Noel Carpentier, Gaspard de Coligny, Jeanne de la Ferté, Charles, cardinal de Lorraine, François de Mandelot, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, Antoine Perrenot, André Rageau, Louis Demoulin de Rochefort, Gaspard de Saulx-Tavanes, André Tiraqueau, Henri III, François de France, Charles de Bourbon, Henri IV, Roger de Bellegarde, Jacques Gillot, Charles de Lorraine, Catherine de Bourbon, Hugues de Loubens-Verdale, Fiacre Malaquin, Guy du Faur de Pibrac, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MÉDAILLEURS ITALIENS

Abondio (*Antonio*) le Vieux, *Milanais*, vers 1555.
 Abondio (*Antonio*) le Jeune, *Milanais*, 1567-87.
 Agrippa (*Giovanni Guido*), vers 1501.
 Amadio da Milano, † 1487 ?
 Andrea.G.Pratense, v. Guazzalotti.
 Anieus, v. en 1572.
 Annibal, vers 1550.
 Anteo.F. 1578.

- Antiquo (*Pier Jacopo Ilario, dit l' Mantouan*, 1480. .
 Antonio da Brescia (Fra), 1487-1500.
 Antonio Vicentino, vers 1540.
 Arco (Marco), vers 1560.
 Argenterio (*Bartolommeo*) de Turin, à Rome, en 1582.
 Arsenio, vers 1550.
 Ascanio, (peut-être l'élève de Cellini, orfèvre d'Henri II).
 Averlino (*Antonio*) dit Filarete, *Florentin*, 1469.
 Baldassare Estense, *Ferrarais*, 1472.
 Belli (*Valerio*), dit *Valerio* Vicentino, *Vicentin* † 1546.
 Bellini (*Gentile*), *Vénitien*, † 1507.
 Berardi (*Do*), 1477.
 Bernardi (*Giov.*), dit Giovanni da Castel-Bolognese,
 † 1553.
 Bertoldo di Giovanni, *Florentin*, † 1492.
 Boldu (*Giovanni*), *Vénitien*, 1457-1466.
 Bombarda (*Andrea Cambi, dit*) *Crémonais*, 1560.
 Bonis (*Emilio*), 1590-1600.
 Bonis (*Niccolo de*), 1580-92.
 Bonzagna (*Gian Federigo*) dit Federigo Parmense,
 1547-1575.
 Bonzagna (*Gian Giacomo*), *Parmesan*, † 1565.
 Bosio, 1566-68.
 Brioso (*Andrea* dit Riccio), *Padouan*, 1532.
 Bugatto (*Zanetto*), *Milanais*, 1466-70.
 Calamazia (*Giov. Vincenzo*), 1587.
 Cambi (*Andrea*), v. Bombarba.
 Cambio (*Gas.*), 1596-99.
 Camelio (*Vittore Gambello*, dit) *Vénitien*, 1484-1523.
 Campi (*Bartolommeo*), vers 1555.
 Candid., xv^e siècle.
 Cantilena (*Antonio*), 1585.
 Capo (G. B.), vers 1555.
 Capocaccia (*Mario*), d'Ancône, 1581.
 Caradosso (*Ambrogio Foppa dit*), à Milan, † 1526.
 Caraglio (*Giovan Jacopo*), *Véronais*, 1570.
 Caro(*lus*), vers 1477.
 Caroto (*Francesco*), *Véronais*, † 1546.
 Caselli (*Gian Battista*) *Crémonais*, 1551.

- Casoni (*Antonio*), d'*Ancone*, 1598.
 Caval.mi.B., 1591.
 Cavallerino (*Niccolo*) *Modénais*, vers 1535.
 Cavino (*Giovanni*) *Padouan*, † 1570.
 Cellini (*Benvenuto*) *Florentin*, à Rome et Paris, † 1751.
 Cesare da Bagno (Cesare di Niccolo di Mariano Federighi dit) *Toscan*, 1550.
 Cesati (*Alessandro*) dit il Grechetto, *Chypriote*, 1540-59.
 Cittadella (*Alfonso*), v. Lombardi.
 Clemente da Urbino, vers 1468.
 Clivate (*Maffeo da*), v. Maffeo.
 Compagni (*Domenico de'*), 1567.
 Coradini, *Modénais* ? 1472.
 Corbolini (*Lorenzo*), à Rome, † 1499.
 Costanzo, 1481.
 Crivelli (*Gian Petro*), à Rome, en 1545.
 D. H. Aianz. F., 1588.
 Domenico di Polo (Dom. de' Vetri dit), *Florentin*, 1537-47).
 Domenico Veneziano, en *Pologne* en 1548.
 Elia de Janua (*Baltista*), *Génois*, 1480.
 Enzola (*Gian Francesco*) dit G. Fr. *Parmense*, 1456-1475.
 Fabio. F., vers 1570.
 Federigo et Federighi, v. Bonzagna et Cesare da Bagno.
 Filarete, v. Averlino.
 Fontana (*Annibale*) *Milanais*, † 1587.
 Foppa (*Ambrogio*), v. Caradosso.
 Fragni (*Lorenzo*) dit Lorenzo *Parmense*, 1573-86.
 Francia (*Francesco* Raibolini, dit) *Bolonais*, † 1518.
 Gaggini (*Annibale*), à *Palerme*, en 1583.
 Galeotti (*Pietro Paolo* dit Pietro Paolo Romano) *Romain*, † 1584.
 Gambello (*Vittore*). Voy. Camelio.
 Geremia (*Cristoforo*) Montonan, 1455-68.
 Gian Christoforo Romano, 1507.
 Gian Francesco *Parmense*, v. Enzola.
 Giannini, v. Giulano.
 Giometra Fe., 1503.

- Giovan Maria Padovano, v. Mosca.
 Giovan Antonio da Foligno, à Ferrarè, 1502-22.
 Giovanni delle Corniole, *Florentin*, † 1516.
 Giovanni da Castel Bolognese, v. Bernardi.
 Grechetto, v. Cesati.
 Guazzalotti (*Andrea*), de Prato, † 1495.
 Guidizani (M), *vénilien*, vers 1460.
 Hermes Flavius ? vers 1510.
 Jehannet de Milan, v. Bugatto (Zanetto).
 Juliano F. F. (Giannini ?)
 Laurana (*Francesco*), 1461-1466.
 Leoni (*Leone*), *Arétin*. † 1592.
 Leoni (*Lodovico*), *Padouan*, 1566-68.
 Leoni (*Pompeo*), en Espagne, 1557-75.
 Lixignolo (*Jacopo*), *Ferrarais*, 1460.
 Lodovico da Foligno, à Ferrarè, 1468-71.
 Lombardi (*Alfonso Cittadella dit Alfonso*) *Ferrarais*,
 1519-29.
 Lorenzo Parmense, v. Fragni.
 Lysippus, *Mantouan* ? 1475.
 Maffeo da Clivàte, *Milanais*, 1470.
 Marende, à *Bourg-en-Bresse*, en 1502.
 Marescotti (*Antonio*), *Ferrarais*, entre 1446 et 1461.
 Marius, vers 1560.
 Martini (Francesco), *Siennois*, 1502.
 Martino da Bergamo, vers 1565.
 Matteo del Nassaro, *Véronais*, † 1548.
 Mazza ou Mazzafirri (Michele di Battista), 1577-92.
 Mea (*Giovanni Mazzinghi* ? dit), vers 1520.
 Melioli (*Bartolommeo*) *Mantouan*, 1474-88.
 Melon ou Milon (*Giov. V.*), 1571-79.
 Michelozzo Michelozzi, *Florentin*, † 1472.
 Moderno (Sceaux et plaquettes) à Rome, 1535.
 Mondì. D., 1561.
 Mosca (*Giovanni Maria*) dit Giovanni Maria Padovano,
 en Pologne, de 1532 à 1573.
 Niccolò, F., † 1453.
 Niccolo Fiorentino, (*N. di Forzore Spinelli* dit), *Florentin*, à Florence jusqu'en 1514.

- Niccolò di Frosino, *Pisan*, 1560.
 Nicolas de Florence, à *Lyon*, 1494-99.
 Nizzola (*Jacopo*), v. Trezzo.
 Ortensi (*Francesco*), v. Prato (Francesco dal).
 Paladino (G.), vers 1590.
 Pallante (*Simone*), vers 1560.
 Paolo de *Ragusio*, vers 1451.
 Passero' (*Bernardino*), à Rome, en 1582.
 Pasti (*Matteo de Véronais*), 1446.
 Pastorino, *Siennois*, † 1592.
 Paulus. F, 1587.
 Petrecini, *Florentin*, vers 1460.
 Pier Maria da Pescia (*Pier Maria Serbaldi*, dit), à Rome, 1499-1522.
 Pietro da Fano, vers 1452.
 Pietro da Milano, entre 1461 et 1462.
 Pietro Paolo Romano, v. Galeotti.
 Pisanello (*Vittore Pisano dit*), *Véronais*, † 1456.
 Poggini (*Domenico*), *Florentin*, 1552-90.
 Poggini (*Gian Paolo*) *Florentin*, en Espagne, † 1582.
 Pollajuolo (*Antonio del*), *Florentin*, † 1498.
 Pomedello (*Giov. Maria*) *Véronais*, 1519-27.
 Pozzi (*Gian Battista*) *Milanais*, fin xvi^e siècle.
 Prato (*Francesco di Girolamo* dal) *Florentin*, † 1562.
 Primavera (*Jucopo*), 1575-85.
 Raibolini, v. Francia.
 Ramelli (*Benedetto*) *Ferrarais*, à Lyon, en 1537.
 Ranc ou Rang (*Giorgio Rancetti*), *Florentin*, 1598-1604.
 Riccio (*Andrea Briosco* dit), *Padouan*, † 1532.
 Robbia (l'un des della), *Florentin*, xv^e siècle.
 Romanelli (*Gaspero*), d'*Aquila*, 1560.
 Romano (*Gian Cristoforo*), à Naples et Rome, 1507 (P. Valtou, *R. N.*, 1885, 316).
 Rossi (*Giovan-Antonio*), *Milanais*, 1555-74.
 Ruberto (*Gian Francesco*), vers 1484.
 Ruspagliari (*Alfonso* de Reggio), vers 1560.
 Sangallo (*Francesco da*) *Florentin*, † 1576.
 Santacroce (*Girolamo*) *Napolitain*, † 1533.
 Savelli. v. Sperandio.

- Serbaldi (*Pier Maria*), v. *Pier Maria da Pescia*.
 Sperandio de Mantoue (*Sperandio di Bartolommeo de' Savelli, dit*), † 1528.
 Spinelli (*Andrea*), vénitien, † 1572.
 Spinelli, v. Niccolò Fiorentino.
 Talpa (*Bartolo*), 1483-95.
 Teperelli (*Francesco-Mario*), vers 1515.
 Torre (*Giulio della Veronais*), 1504-1540.
 Tosati (*Annibale*), Padouan, en 1590.
 Trezzo (*Jacopo Nizzola dit Jacopo da*) Milanais, † à Madrid, 1589.
 Valerio Vicentino, V. Belli.
 Vellano (*Bartolommeo*) Padouan, † 1492.
 Vetri (*Domenico de'*), V. Dom. di Polo.
 Vittoria (*Alessandro*), de Trente, † à Venise, 1608.
 Zacchi (*Giovanni*) Volterran, 1536.
 Zanetto, v. Bugatto.
 Zoagli (*Pellegrino da*) Génois, 1537-40.

Initiales qui se trouvent sur les médailles dont on ne connaît pas les auteurs :

AN, vers 1450 ; AN.CO, 1568 ; ANIB, vers 1550 ; A.LVD.D, 1570 ; ANT, Vénitien, vers 1465 ; A.P.F, XVI^e ? ; A.R, 1573 ; A.A.R, 1560 ; A.P, 1590-95 ; A.P.F, à Florence, 1489 ; A.V, 1475 ; A.V, 1548 ; B.G, 1580 ; C.S, 1585 ; D, 1576 ; D.M, vers 1575 ; D.P.L, 1490 ; D.P.S ; D.S, 1585 ; F.V, 1560 ; FED.COC, 1574 ; F.L.TO, ? ; F.M.F, 1592 ; F.N, 1591 ; F.S, 1588 ; G.N, vers 1570 ; G.P.F, 1590 ; G.R.F, ? ; G.T.F, Vénitien ; I.AVG, 1575 ; I.A.V.F, 1555 ; I.BO, 1556 ; IAC.VRB, vers 1554 ; IO.BA.BO.F, 1580 ; IO.F, 1536 ; IO.F.CAR, 1594 ; L.C, xv^e siècle ; L.L.P, 1575 ; L : N.F, vers 1550 ; MART.SA.OP, 1590 ; M.B.R.F, 1574 ; M.M.B ou MO.B, 1586-90 ; M.D, 1588 ; P, 1515 ; R.C, 1556 ; R.T, 1579 ; R.F ou G.R.F, 1580 ; S, 1560 ; SI.P.F, vers 1495 ; TIM.REF. MANT.F, vers 1562 ; T.R, vers 1485 ; T.R, 1585 ; V.D, ? ; V.G.L.F.F,

Médailleurs : à l'aigle, Florence, fin du xv^e siècle ; — à l'Amour captif, vers 1510 — aux empereurs romains, Flo-

rence, fin du xv^e siècle ; — à l'Espérance, à *Flor.*, 1489-92 : — à la Fortune, 1595 ; — au Φ (l et o liés), à *Venise*, vers 1510 ; au TR (en monogramme), vers 1538 ; avec HN (liés ou non), 1569 ; au w, *Flor.*, 1490 ; — au signe de Mars σ ; — à la tenaille, à *Flor.*, en 1468 ; médailleur véni tien de 1523.

Le signe de Mars (en 1534) a été aussi attribué à Benvenuto Cellini.

Artistes indiqués par M. Gaetano Milanesi comme pouvant être les auteurs de médailles signées d'initiales (Armand, *op. cit.*, t. III, p. 319).

- Aliprandi (*Timoteo degli*), TIM. REF. MANT.
 Anichini (*Luigi*) de Ferrare, L. : NF.
 Annzati (*Antonio di Desiderio*) de Ferrare, ANN.
 Aquilio (*Fabio di Marco di Antonio*), FA. MANT. AQV.
 Augustello (*Giovanni Maria*), Piémontais, I. AVG.
 Balla (*Michele*) de Rome, M. B. R. F. - M. B. - CAVAL. MI. B.
 Bonasone (*Giulio*), I. BO.
 Bonini (*Giov. Battista*) de Côme, IO. BA. BO. F.
 Cagnoli (*Coreto*) de Padoue, C. C.
 Campagnola (*Domenico*) de Padoue, D. P. I.
 Caravaggio (*Giov. Francesco*), Milanais, IOF. CAR.
 Casellesi (*Raffaello*), Florentin, R. C.
 Clot (*Johannes*), HC ?
 Coccapani (*Regolo*), R. C.
 Cocchi (*Francesco*) de Galese, F. CO.
 Coccoia ou Cocciaola (*Federigo*), d'Amelia, FED. COC.
 Corbolini (*Lorenzo*), de Rome, L. C.
 Fioravanti (*Aristotele*), Bolonais, A. BO.
 Jacopo Urbinato ou Orvietano, I. C. VRB.
 Lautizio Perugino, L. P.
 Leoni (*Ledovico*), de Padoue, L. L. P.
 Lupicini (*Vincenzo di Giovanni*) Florentin, V. G. L. F. F.
 Martino Bergamasco, MO. B.
 Martino da Savona, MART. SA. OP.
 Mochi (*Francesco*), Florentin, F. M. F.
 Nazaro (*Orazio*), de Crémone, H. N.

- Novellino (*Francesco*), F.N.
 Pagani (*Leonardo*), L.P.
 Piazza (*Alberto*) de Lodi dit Toccagni, A.T.
 Pieri (*Andrea di Leonardo di Paolo*) dit il Riccio,
Florentin, A.P.F.
 Pollajuolo (*Antonio del*), A.P.F.
 Romanelli (*Gaspero d'Aquila*), G.R.F.
 Salvestro dell' Avacchia, *Florentin*, S.D.A.
 Sanquirico (*Paolo*), PAVLVS.
 Santini (*Domenico*) *Florentin*, D.S.
 Scaccera (*Giovan Antonio*), de Modène, S.M.
 Segala (*Francesco*), de Padoue, F.S.
 Selvatico (*Paolo*) de Modène, PAVLVS.
 Servi (*Costantino de'*), *peintre florentin*, G.S.
 Signoretti (*Niccolò*), de Reggio, S.
 Sperandio di Giovanni, *peintre florentin*, ISPERO.IN.
 DEC.
 Tassini (*Paolo di Clemente*), *Florentin*, C.F.
 Todeschini (*Girolamo*), G.T.F.
 Zacchi (*Giovanni*), de Volterra, Φ.

MÉDAILLES ALLEMANDES

L'Allemagne emprunta aux artistes italiens l'art de couler des médailles, sous le règne de l'empereur Maximilien, et grâce à un certain Peter Fischer qui était allé étudier en Italie. Les artistes allemands donnèrent aux médailles un caractère tout particulier d'originalité, et apportèrent dans leur travail les qualités de finesse exquise que l'on remarque dans leurs sculptures sur bois ou sur pierre lithographique. Il est même certain que beaucoup de ces médaillons en bois, dont le Louvre possède une remarquable collection, ont servi de modèles pour des médailles. En effet, les médailles allemandes sont presque toujours sorties des mains des orfèvres qui avaient coutume d'exécuter de délicats modèles en bois pour les travaux qu'ils voulaient faire. A l'aide de ces modèles en bois ou en pierre, on exécutait des moules en

sable dans lesquels on coulait le métal. La médaille était ensuite ciselée par l'artiste (Friedlaender et Sallet, *Das Königl. Münzkabinet*, 1877, p. 305).

Des modèles en bois ont été faits par Hans Schwarz (depuis 1518), Frédéric Hagenauer (1526-44), et d'autres artistes de Nuremberg et Augsbourg. La plus récente pièce de ce genre est datée de 1545.

Les modèles en pierre commencent avec la médaille au monogr. de Durer (1514).

Les médailleurs MG, Pierre Flötner, PLB, DJ, et la plupart des artistes de Nuremberg ont exécuté de ces pièces; les dernières sont celles de HP (1575) et de SB (1581).

Le plus ancien modèle en cire paraît être la médaille d'André 1^{er} Imhof, par Valentin Maler (1569). On possède aussi deux modèles en os du xvii^e siècle.

Les premières médailles allemandes coulées ont été ensuite ciselées avec soin. Assez souvent aussi on les a émaillées, procédé d'ornementation qu'on a appliqué à quelques jetons en France.

D'abord, les artistes coulent leurs médailles d'un seul jet. A Nuremberg, vers le milieu du xvi^e siècle, on affectionne de couler en deux moitiés, si minces qu'on a souvent considéré ces médailles comme des *repoussés*. Un autre genre de médaille, peu heureux, consiste à fixer sur une plaque d'arg. la tête et l'écusson du R coulés séparément (J. B. Braun travaille presque toujours ainsi).

Un grand nombre de médailles allemandes sont frappées, et c'est probablement pour les nécessités de leur fabrication que l'on inventa ces puissantes machines dont l'outillage fut copié par les autres peuples de l'Europe.

Les dernières médailles coulées paraissent être les mauvais produits du Nurembergeois A. R. Werner (1742).

Les médailleurs allemands affectionnent de placer sur leurs pièces des têtes de face.

Les orfèvres d'Augsbourg et de Nuremberg exécutèrent un grand nombre de portraits, mais ces médailles sont souvent anonymes. A l'exception de C. Kold et de quelques autres qui signent leurs produits, on ne sait quelles

pièces on pourrait attribuer aux plus fameux médailleurs de Nuremberg, tels que Hans Masslitzer, Wenzel et Albrecht Jamitzer, ou à Johann Schwarz, d'Augsbourg. Nous devons dire cependant que l'on vient d'attribuer des médailles à Wenceslas Jamitzer (*Z. f. N.*, 1888, 131).

On attribuait autrefois à Heinrich Reitz, orfèvre de Leipzig, différentes médailles d'une ciselure remarquablement fine, parmi lesquelles il faut citer celles de Charles-Quint. M. Picqué croit que l'auteur de ces médailles, qui signe H. R., est plutôt Hans Reinhard de Leipzig (*Rev. belge*, 1872, 512).

L'atelier de Nuremberg paraît avoir dû une certaine supériorité à l'influence d'Albert Dürer et de Burgmaier dont les conseils dirigèrent les médailleurs.

Albert Dürer lui-même est l'auteur de médailles remarquables, parmi lesquelles il faut citer celles de sa femme, de son père, de Michel Wohlgemuth.

On sait qu'il ne faut pas attribuer au grand artiste toutes les œuvres marquées de son monogramme (V. Sallet, *Z. f. N.*, II, 1874, 362; cf. Picqué, *Rev. belge*, 1878).

Une médaille de l'électeur de Brandebourg; Joachim I^{er}, fut faite en 1519 d'après un dessin de Dürer (*Z. f. N.*, 1875, 394).

Au xvi^e siècle, les médailles signées d'initiales deviennent plus communes. Parmi les artistes les plus connus de cette époque il faut citer Tobias Wolff, orfèvre de Breslau (*Z. f. N.*, 1880, 199; 1881, 70 et 193, pl. III; 1882, 175, pl. IV; 1883).

Au xvii^e siècle, on trouve Gottfried Leigebe (1630-83) qui travailla à Nuremberg et fut appelé à Berlin, en 1668, par le Grand Electeur. Il fit plusieurs médailles de ce prince dont l'une, de 1680, est signée : GOTTF. LEYGEBE (Friedlaender, *Z. f. N.*, 1882, 202, pl. VI; E. Friedlaender, *Z. f. N.*, 1885, 33).

Le médailleur Stephan de Laune qui travailla à Nuremberg en 1574 est peut-être le même que le graveur Etienne Delaune de la m. au moulin de Paris, en 1552 (cf. Mariette, *Abécédaire*, 1854, III, 80).

On ne sait si le médailleur de la Cour de Wurtemberg

qui signe F. BRIOT (de 1585 à 1609) est le même que le fameux potier d'étain, François Briot.

Nous donnons une liste de médailleurs des xvi^e et xvii^e siècles ; quant à ceux du xviii^e dont l'art est moins intéressant, leur nombre est considérable. On en trouvera une série importante dans Hoffmeister (*Hessischen Münzen*, t. II, p. 522-62).

LISTE DE MÉDAILLEURS DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES*Nuremberg*

Peter Vischer le Jeune, 1507-11.

Albert Dürer, 1508-14.

Hans Krug le Vieux.

VC vers 1519.

Hans Schwarz, 1518, H.S.

Ludwig Krug, L.K, 1522-32.

Georg Bos.

L, 1535. — M.G. 1543. — M.P, 1534.

Peter Flötner, 1538.

H $\frac{+}{\times}$ B, 1540-55. — J.D liés, 1546-57. — G. 1548-53.

S.P. 1555. — M.S. 1551-70. — H.K. 1567.

Jakob Hoffmann.

Æ 1567. — H.P (en monogr.). $\overline{\times}$ 4 (monogr.) 1584.—ci.

Stephan de Laune. 1574, STEPHANVS.P.

Valentin Maler, 1568-93, VM liés.

M. Carl, 1584-1607, M C.

Hans Betzoldt.

Heinrich Knopf, 1601-11.

MH, 1603.

Christian Maler, 1605-29, CM.

4, 1608. — L D, 1611. — B D, 1614.

Hieronymus Berckhausen, 1619.

Caspar Enderlein, C.E, + 1633.

Georg Holderman, 1610-1629, G.HOLD.

Georg Piründt, 1650-59, G.P.

Johann Bartholomaeus Braun, 1636-66.
 Anna Maria Braun, née Pfründt, *cives*.
 Gottfried Leygebe, 1664-75, G et L liés.
 Georg Daniel Roetenbeck, 1668-72, G D R liés.
 Caspar Hieronymus Gullen.
 Caspar Gottlieb Eisler, C. G. EISLER.
 Volck.

Augsbourg

Hans Dollinger, 1522-27, HD (en monogr.).
 Frédéric Hagenauer, 1526-32. 1537-46, FH liés.
 1519-41, *sculpteur sur bois inconnu*.
 Lorenz Rosenbaum, 1545, LR liés.
 S. W, 1572.

Autriche

NF, 1536-48. — M. F, 1554. — S^A Fr., 1591-93.
 Peter Harterpeck, 1604.

Suisse

Jakob Stampfer, 1531-66, I—S.
 J. M., 1561.

Hesse

Jean Georges Bandel, médailleur du landgrave de Hesse,
 Louis VI, 1666, I. G. B.
 Jean de Fornenbergk, graveur des m. du landgrave
 Charles, 1682, I. V. F.

Saxe

Hans Reinhard le père, 1535-47, H R.
 G W, 1535-45. — OE, 1530-35.
 Hieronymus Magdeburger, 1530-35.
 Ludwig Neifahrer, 1542, L. N, LV. NE.
 Hans Reinhard le fils, 1582-88, H R liés.
 Tobias Wolff, 1568-1600, T. W liés.
 1632 (*sculpteur sur ivoire*).

Francfort

H G, 1573-80. — D K (?) 1634-36.

Bavière

H, F et R liés, 1554.
 S. B, 1571-81.
 V P (en monogr.), 1603-12.
 Paul Zeggin, 1624-53, P. Z.

Palatinat

C D L C, 1591-1601. — A M, 1649.

Provinces Rhénanes

H. R. H, 1560-80.
 I D B, 1602-23

Brandebourg

Konrad Schreck, 1566. — CA, 1586.
 Heinrich Rapusch ? H. R., 1579.
 Jacob Gladehals, 1597.
 David Psolimar, 1634.

Wurtemberg

F. Briot, 1585-1609, F. B et F. BRIOT.
 C. E. C. — I G, 1627.
 Franz Guichard, 1610-1634, F. G.
 Johann Christoph Muller, J. C. M.

Bohême

Médailles de 1618-19.

Silésie

Médailles de 1579.

D. Vogt, 1663, D, VOGT, DV. F.

Danemark

Jakob Binck, 1541-50.

Nicolaus Schwabe, 1596-1628, NIC, SC. F.

Incertains

1521 signe confus, — H G, 1521. — H C, 1523. —
 L D, 1545. — L, R, J liés, 1556-59. — H et W liés, 1561-
 62. — *Sculpteur sur ivoire* de 1684.

MÉDAILLES FRANÇAISES

L'art du médailleur peut être considéré comme sorti de l'Italie du xv^e siècle. Et cependant la France offre vers la moitié du même siècle une série de médailles à relief peu sensible que leurs types et leur mode de fabrication rapprochent des monnaies en usage à cette époque.

Lorsque la Guyenne eût été définitivement reprise aux Anglais, le roi fit frapper des médailles, dès 1451. On en connaît huit variétés dont voici la description :

1. Ecu de France couronné entre deux branches de rosier (emblème de Charles VII). Comme légende, un quatrain chronogrammatique en deux lignes circulaires, séparées par un K couronné :

QVANT. I.E. FV. FAIT. SANS. DIFERANCE :

AV. PRV DENT. ROI. AMI. DE. DIEV :

ON. OBEÏSSOIT. PARTOVT. EN. FRANCE :

FORS. A. CALAIS. QVI. EST. FORT. LIEV :

1^o Croix fleuronnée dans une rosace entourée de quatre listels portant DESIRE : SVIS. Quatrain dont les deux lignes sont séparées par un K.

DOR, FIN. SVIS. EXTRAIT. DE. DVCAS.
 ET, FV. FAIT. PESANT, VIII. CARAS :
 EN, LAN. QVE, VERRAS, MOI TOVRNANT :
 LES. LETTRES, DE, NOMBRE. PRENANT.

Les lettres numériques de l'avvers donnent effectivement 1451. (Poids, or, 219 gr. *Cab. Fr.*),

2. Autre avec l'écu dans une rosace.

1^o Croix fleuronnée dans une rosace ; la légende diffère par : PESANT. TROIS. CARAS.
 (Poids 30 gr. 40 ; *arg.*, 13 gr. 08, *Cab. Fr.*).

3. Type du n^o 1 ; légende en trois lignes concentriques :

GLORIA : PAX : TIBI : SIT : REX : KAROLE : LAVS : QVE :
 [PERHENIVS (*sic*) :
 REGNVN : FRANCORVM : TANTO : DISCRIMINE : LABENS :
 HOSTILI : RABIE : VICTA : VIRTUTE : REFORMANS :
 CHRISTI : CONSILIO : LEGIS : ET : AVXILIO :

1^o Croix fleurdéliée dans un quadrilobe ; légende en trois lignes :

HORA : NONA : DOMINVS : IHS ; EXPIRAVIT :
 HELI : CLAMANS : ANIMAM : PATRI : COMMENDAVIT :
 LATVS : EIVS : LANCEA : MILES : PERFORAVIT :
 TERRA : TVC : CONTREMUIT : ET : SOL : OBSCYRAVIT :
 ADORAMVS : TE : XPC.
 5^e strophe *Horæ Canonice Salvatoris*.

(*Arg.*, 106 gr. 50 et 30 gr. 70 ; Cuivre, 84 gr. 50 et 16 gr. *Cab. Fr.*).

4. Droit du n° 3. R̄ k couronné sur champ fleurdelisée, légende de trois lignes :

GALLIA : PERDITA : NVNC : TIBI. REDDITA : LAVDE : FRVATVR :
 HOSTES : IAM : DVBITENT : CVM : TOTA : TIBI : FAMVLETVR :
 CVI : VIS : INEST : TANTA : QVE : EOS. NON : SVSCIPIT : VLTRA :
 MILICIA : LATA : CLARESCVNT : LILIA : TRINA.

(Or, 53 gr. 92 et 117 gr., *Cab. Fr. et Coll. Fillon*).

5. Le roi armé de pied en cap, à cheval ; légende de deux lignes :

FERRO. PACEM. QVESITAM. IVSTITIA : MAGNA : CONSERVAS :
 XPO : DEVOTVS : MILITES DISCIPLINA : COHERCENS :
 IN. EVU(m) REGNES : HOS INSIGNES PERAGENS. ACT 9
 TEMPORA DE LICTERIS HIC ET. RETRO. RESPICE : SCIES.

Les lettres numériques du dernier vers donnent 1455.

- R̄ Le roi en majesté assis de face comme sur les sceaux ; légende en deux lignes :

REGNA : PATRIS : POSSIDENS : IN : PACE : que :
 [LILIA : TENENS :
 HOSTIBVS : FVGATIS : REX : VIVAS : SEPTIME : RE-
 [GNANS
 KAROLE : FEROX : REBELLIBVS : SVBDITIS : EQVVS :
 ERGA : TVOS : IVSTVS : IN : HOSTES : FORTIS : ET VERAX.

(Or, 112 gr. 72 ; Arg., 61 gr. 78 ; Cuivre, 43 gr. *Cab. Fr.*)

6. Type du n° 1 ; lég. du n° 5 en trois lignes.

R̄ k couronné comme le n° 4 ; lég. du n° 5 en trois lignes.

(Or, 30 gr. 22 ; Arg., 40, 02, *Cab. F.*).

7. Le roi à cheval ; légende du n° 5 avec la variante suivante : ACTVS. TEMPORA. DE. LITTERIS. HIC. ET. RETRO. RESPICIENDAS. Les lettres numériques donnent 1460.

8) Croix et légende comme au n° 3.
(Or, 60 gr. 25, Cab. Fr.).

8. Le roi à cheval et légende *Ferro pacem*, etc., comme au n° 7. 8). Ecu avec *Gloria*, etc., comme au n° 3.
(Or, 33 gr. 47, Cab. Fr.) Vallet de Viriville, *Ann. Soc. Num.*, 1867, pl. XII-XVI.

Une autre médaille commémorative en or fut faite à l'occasion de l'établissement de l'ordre de Saint Michel ; elle ressemble à une monnaie.

A la même époque, Louis XI faisait exécuter sa médaille par l'Italien Francesco Laurana qui résidait à la cour du roi René, à Aix. Le roi de France est représenté en buste avec sa coiffure favorite, le *chapel* ; autour, la légende : DIVVS. LOVDVICVS. REX. FRANCORVM. Au 8), la Concorde assise et CONCORDIA. AVGVSTA.

A cette époque, on voit s'établir en France divers artistes italiens. C'est probablement un Italien qui, travaillant à la cour de Bourgogne, entre 1467 et 1477, y fit les médailles de Charles le Téméraire, d'Antoine, bâtard de Bourgogne et du capitaine Jacopo Galeota (*R. N.*, 1887, 76). C'est un Italien établi à Lyon, Nicolo Spinelli, qui exécuta en 1494 des médailles de Charles VIII, de J. Dumas, de Matharon, de Salignac, de Beraud Stuart et d'Antoine de Gimel (*Ann. Soc. Num.*, 1884, 81). Lyon devint un grand centre pour les médailleurs. Nous voyons Louis Lepère, le même Nicolo Spinelli (Nicolas de Florence ?) et Jean Lepère exécuter une médaille qui offre le buste de Charles VIII sur champ fleurdelisé et celui d'Anne de Bretagne sur champ de lis et d'hermines. Les légendes sont :

+ R. P. LVGDVNEN. ANNA. REGNANTE CONFLAVIT. 8) + FELIX. FORTVNA. DIV. EXPLORATVM. ACTVIT. 1493.

Cette médaille, de peu de relief, d'un style original, fut offerte par la ville à Anne de Bretagne lors de sa première entrée à Lyon, le 15 mars 1494 (n. s.), lorsque la reine était régente en l'absence de son mari, alors en Italie (N. Rondot. *La médaille d'Anne de Bretagne*, 1885 ; cf. BB.N, ms 5524, n° 170). Quelques années plus tard, après leur mariage, Louis XII et Anne de Bretagne vinrent à Lyon (15 mars 1500). Voulant qu'un souvenir fût offert à la reine, les consuls de la ville chargèrent Nicolas Léclerc et Jehan de Saint-Priest, maîtres tailleurs d'images, et Jehan Lepère, maître *dorier* et orfèvre, de faire une médaille d'or avec les portraits de Louis XII et d'Anne de Bretagne, dans une *semence de fleur de ly et armynes* et sur chaque face il devait y avoir *ung lion dedans le circuit de l'escripture laquelle escripture sera devisée et à eulx baillée*. Le mot *devisée* (si on lui donne le sens de *mis en devises*) paraît fournir la clef de la forme inusitée des légendes, qui ont du reste été expliquées récemment. Elles forment deux quatrains de vers syllabiques assonancés :

† FELICE. LVDOVICO	† LVGDVNensi RE.PUBLICA
REGNANTE. DVODECIMO	GAVDENTE. BIS. ANNA
CESARE. ALTERO	REGNANTE BENIGNE
GAVDET. OMNIS. NACIO.	SIC FVI CONFLATA.

(Frœhner, *Ann. Soc. Num.*, 1889, p. 39).

Suivant les exemples de Lyon, Bourg en Bresse offrit à Philibert le Beau, duc de Savoie, et à son épouse, Marguerite d'Autriche, à l'occasion de leur entrée dans la ville, le 2 août 1502, une médaille en or exécutée par l'orfèvre Jean Marende. Cette médaille n'est connue qu'en arg. et en bronze (N. Rondot, *Jean Marende et la médaille de Philibert le Beau*, 1883). Un exemplaire en arg. à Turin est émaillé (*Num. Chron.*, 1883, p. 288, Art. de Whitcombe Greene).

Cette médaille présente les bustes affrontés du duc et de la duchesse, disposition empruntée peut-être à la mé-

daille qui fut coulée à Gand ou à Bruges à l'occasion du mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne (1477).

Les médailles dont nous venons de parler étaient coulées. Mais sous Louis XII, nous trouvons une pièce frappée. A l'occasion de l'entrée solennelle du roi à Tours en 1498, le maire et les échevins lui offrirent 60 *gettoirs* ou pièces de plaisir en or que l'on peut considérer comme des médailles. Le modèle en avait été fait par le célèbre sculpteur Michel Colombe ; la pile et le trousseau furent gravés par l'orfèvre Jean Chapillon. Ces pièces portent : LVDOVIC^s.XII.FRANCORV.M.REX.MEDIOLANI.DVX, buste du roi ; R^s TOUR.VICTOR.TRIVMPHATOR.SEMPER.AVGVSTVS, porc-épic sous une couronne ; au-dessous, trois tours (poids 27 gr.) (*R. N.* 1856, 130 ; Giraudet, *Mém. Soc. Arch. Touraine*, 1885, p. 62).

Louis XII fit faire à la monnaie de Paris le 25 novembre 1501, cent pièces d'or pesant chacune 11 onces et d'autres plus petites pour en faire présent « au seigneur Philippes Archeduc d'Autriche et prince d'Espagne et à aucuns gentils hommes quy l'accompaignoient venont vers ledict S^r Roy pour traicter de paix entre led. S^r Roy, les Roys d'Espagne et des Romains et icelluy S^r Archeduc. Ces p. devaient être aux types suivants : LVDOVICVS. DEI. GRA. FRANCORVM. REX, cavalier armé ; R^s XPC. VINCIT, XPC. REGNAT, croix fleuronée dans un quadrilobe (*BB. N.*, ms n° 5524, f° 181).

En 1502, le roi fit forger non pour avoir cours ains pour plaisir 500 pièces d'or pour en faire présent à Philippe de Ravastin, lieutenant-général de l'armée de mer, et à plusieurs capitaines et gentilshommes qui l'avaient accompagné dans l'expédition contre les Turcs et infidèles. Ces p. devaient porter : † LVDOVICVS : D : G : REX : FRAN : ET : HIER : Buste couronné du roi ; R^s : PARCENDO : ET : DEBELLANDO, femme assise sur une armure, tenant une flèche et une plume (ms 5524, f° 183).

C'est à Benvenuto Cellini que François I^{er}, ami des artistes italiens, demanda sa médaille. Cette p., qui est inférieure aux belles médailles italiennes de l'époque,

porte le buste du roi lauré et, au R, un cavalier foulant aux pieds la Fortune, FORTVNAM. VIRTVTE. DEVICIT et la signature BENVENV. F.

En 1538, on fait le paiement à Benedetto Ramelli, Ferrarais établi à Lyon, d'une médaille en or de François I^{er}. Un autre Italien travailla aussi beaucoup en France. C'est Jacques Primavera, dont les médaillons signés et d'un style excellent, représentent : Catherine de Médicis, le duc d'Alençon, Charles de Lorraine, César de Bellegarde, le duc de Béthune, Elisabeth d'Angleterre, Ronsard, Christophe de Thou, Antoine de Baif, Philippe Desportes, Jean Dorat, Hélène Nisselys, Charles de Balzac d'Entragues, etc. (A. Chabouillet, *Mém. Soc. Arch. Orléanais*, 1876, 197-258).

Les médailles françaises du xvi^e siècle, soit coulées, soit frappées, sont presque toutes anonymes. On sait que Guillaume Martin grava des médailles d'or du poids de 10 écus soleil avec l'effigie du roi et au R, un croissant couronné, et que ces médailles devaient être données à trente capitaines allemands (1558). Le même artiste fut chargé, en 1564, de graver des coins pour la frappe de p. de 10 écus d'or destinés *aux grands seigneurs d'Espagne, à la venue de Bayonne*, c'est-à-dire pour l'entrevue qui eut lieu entre Charles IX, Catherine de Médicis, Isabelle de France, épouse de Philippe II, et le duc d'Albe, en 1565 (Barre, *Graveurs...* p. 33). Ces exemples montrent que les documents feront probablement connaître peu à peu les noms des médailleurs français du xvi^e siècle.

Jacques Gauvain, dit le Picart, un orfèvre de Lyon, fit, dans la première moitié du xvi^e siècle, de nombreuses médailles de la famille royale et des personnages de la Cour (N. Rondot, *J. Gauvain*, etc., 1887).

On attribue à Germain Pilon une série de grands médaillons de Henri, Catherine de Médicis, Charles IX, Elisabeth d'Autriche et Henri III. (Sur les médaillons des Valois, voy. A. de Montaigon. *Nouvelles Archives Art français*, 1872, 194). Les attributions deviennent plus certaines à partir des médaillons de Guillaume Duprè de Sissonne, statuaire et graveur, qui fournit une série d'œuvres datées de 1595 à 1643 (*Bull. Soc. Académique*

de Laon, 1872, p. 75). Duprè fit les médailles de nombreux personnages étrangers. (A. Chabouillet, *Nouvelles Archives Art français*, 1880-81, p. 182.)

Cet artiste, dont le style dénote une grande souplesse, réussit tellement bien dans la fonte des médailles, que les p. semblaient souvent frappées plutôt que coulées. On cite surtout le médaillon où l'artiste a représenté Henri IV et Marie de Médicis; la médaille de Louis XIII avec la Justice au rj .

A la même époque, travaillait Nicolas Briot, dont la valeur artistique n'est certainement pas égale à celle de G. Duprè. Abraham Duprè donna aussi quelques belles médailles.

Le plus grand médailleur qui vient ensuite est Jean Warin, que l'on croit né à Liège, vers 1599, d'un père originaire de Reims (*Ann. Soc. Num.*, 1888, p. 84; *R. N.*, 1889, 255). A partir de cette époque, les médailles furent toujours frappées à la *Monnaie des médailles* (voy. l'*Introduction*, page 4). Les pièces sont presque toutes signées. Enfin, à l'aide des divers documents (*Inventaire des poinçons en 1697*, Arch. Nat. KK, 960, etc.). On peut arriver à reconstituer l'histoire de la Monnaie des Médailles. Ainsi, les *Comptes des bâtiments du roi* (1664-1680; J. Guiffrey, 1881) sont remplis de mentions de paiements pour des médailles ou des jetons. Notons seulement : en 1673, à Vuarrin, 1,000 l. pour les médailles de l'histoire du roi; en 1674, à Bizot, 6,000 l. pour les coins des médailles de l'histoire de France.

Pendant que Jean Warin travaillait à Paris, un de ses parents, Claude Warin, maître graveur à la monnaie de Lyon, acquérait une grande réputation pour ses portraits médaillons, que l'on avait attribués jusqu'ici à Jean, parce que la plupart sont signés simplement WARIN ou VARIN (N. Rondot, *R. N.*, 1888, 121). Du reste, Lyon était toujours un grand centre pour les médailleurs. On y voit travailler Philippe Lalyame (1599-1626, P. LALYAME. F), Jacques Mimerel (1649-69, MIMEREL. F), Hendricy (1614-62, M. H), Jean Guillermin, à qui l'on commanda, en 1646, une médaille pour la pose de la première pierre de

l'Hôtel de Ville de Lyon, Nicolas Bidau (1622-29, BIDAÜ), etc. (N. Rondot, *Revue du Lyonnais*, 1887, II, 237 ; 1888, I, 172).

A la même époque appartiennent : Jean Richier de St-Mihiel (I. R. F), mort en 1625, dont on connaît des médaillons de plomb (R. N., 1885, 183 et 481); Jacob Richier, 1608-41 (*Rev. Lyonnaise*, 1885).

De 1619 à 1621, on trouve, comme médailleurs travaillant à Paris, Jean Boquet et Bernard de la Pallue (*Nouv. Archives Art français*, 1872, 194).

En 1634, Jacques de Bie, calcographe, publia un grand nombre de médailles avec explications, mais il faut dire que beaucoup sont inventées.

Pendant le ministère Colbert, on entreprit de constituer une histoire des principaux événements du règne de Louis XIV par les médailles.

Louvois, devenu surintendant des bâtiments, continua cette entreprise.

M. de Pontchartrain reçut, en 1691, avec le département de la Maison du roi, le département des Académies, et eut une grande influence sur le développement de la *Petite Académie*, qui devint l'*Académie royale des Inscriptions et Médailles*, chargée primitivement de travailler aux inscriptions et devises de médailles. L'inspection de cette compagnie fut confiée à l'abbé Bignon.

Après Jean Warin, l'orfèvre Claude Ballin, puis le savant abbé Bizot furent directeurs de la monnaie des médailles. En 1696, Nicolas Petit fut le premier titulaire de la charge de *directeur du balancier des médailles*. Nicolas de Launay lui succéda en 1697. En 1706, le nombre des poinçons et carrés déposés dans la galerie du Louvre dépasse 4000. Jusqu'en 1698, les médailles de la suite de Louis XIV atteignaient les modules de 30, 32 et 36 lignes. C'est alors que l'abbé Bignon décida le graveur Mauger à graver 200 médailles au prix de 150 livres chacune, qui furent exécutées de 1699 à 1701, en réduisant le module à 18 lignes. D'autres furent exécutées par d'autres artistes, si bien que la suite de 18 lignes comprend 350 numéros. Jules-Robert de Cotte succéda à De

Launay dans la charge de directeur de la m. des médailles, en 1727, et la laissa à son fils en 1767. Sous son administration, les grands médailleurs furent les Roettiers et les deux Duvivier.

Sous Napoléon I^{er}, les principaux graveurs en médailles sont : Andrieu, Brenet, Droz, Gayrard, Galle, Jaley, George, Jouannin, Vincenzo Cocchi, Depaulis et Domard. On trouve aussi dans les comptes le nom des dessinateurs qui fournissaient les modèles des médailles exécutées par les graveurs : Prudhon, Chaudet, Meynier, Fragonard, Heim, Guersant, Bergeret, Zix.

Au xviii^e siècle, un des graveurs les plus féconds est Ferdinand de Saint-Urbain, qui fit une suite de médailles des ducs et duchesses de Lorraine, et qui grava des monnaies du pape Innocent XII. Les médailles de cet artiste sont généralement signées : s. v : (Lepage, *Mém. Soc. Arch. lorraine*, 1866, 289).

La Révolution de 1789 produisit un grand nombre de médailles de toutes sortes. La série la plus curieuse semble être celle de la prise de la Bastille. Il faut citer le cliché d'une médaille que fit faire Palloy, chargé de la démolition de la Bastille. En voici la description :

Ce plomb scellaît les anneaux qui enchainoient les victimes du despotisme retrace lepoque de la liberté conquise l'an premier (sic). La forteresse assiégée par la foule ; au-dessus, *Siege de la Bastille* ; à l'exergue, *Dedie aux electeurs de 1789 par Palloy, patriote lors de la Rendition* (reddition) *de son c(om)pte a la nation* R. Papier sur lequel était inscrit le nom de l'électeur ; signé de *Liesse et Palloy* (Hennin, *Num. Rev. fr.*, p. 18).

Plus tard, à partir de 1796, on trouve la série des médailles de Bonaparte dont beaucoup portent : *Heros Buonaparte*. Le premier empire produisit également un grand nombre de médailles.

La révolution de 1848 fournit une série de monuments numismatiques où les faits sont relatés, pour ainsi dire, jour par jour. Tous les métaux sont employés. Sous le second Empire, à côté des médailles officielles souvent d'un art remarquable, on trouve une grande quantité de mé-

dailles industrielles relatives à tous les événements du règne, et qui sont, en général, dépourvues de toute valeur artistique.

Pendant la guerre de 1870-71, les divers événements et personnages ont été le sujet de nombreuses médailles de tous modules, en tous métaux.

Les pièces servant de *laissez-passer* aux monnayeurs peuvent être considérées comme des médailles. Ces curieuses p. portent toujours d'un côté les instruments de monnayage. On en connaît pour les villes suivantes : Rouen, Lyon, Grenoble, Chambéry, Trévoux, Crémieux, Tarascon, Avignon, Châlons-s-Marne, etc. (cf. *Introduction*, p. 10).

On peut classer encore parmi les médailles des pièces d'une nature particulière.

D'après la coutume de Paris, le jour des épousailles, le mari donnait à sa femme treize pièces d'or ou d'arg. En remettant le *treizain* (quelquefois trois deniers seulement, les dix autres étant réservés au prêtre), le fiancé disait à sa future : « *Cum his petiis te arrho in nomine Sanctissimæ Trinitatis et duodecim Apostolorum, in communicationem bonorum spiritualium et temporalium* (D. de Vert, *Cérém. de l'Eglise*, I, 220). On possède d'assez nombreuses pièces se rapportant à cette cérémonie ; elles portent généralement une *bonne foi*, un cœur, une croix, deux ou trois lis ; etc., avec les légendes : *denier tournois pour épouser*, *denier pour épouser*, etc. Certaines de ces pièces ne sont frappées que d'un seul côté.

Une curieuse p. du musée de Rouen, frappée en piéfort de billon, porte les légendes suivantes : † CELVI. QVI. DAMER. VO. PRIE dans un cercle de grènetis entouré d'une couronne de roses ; au centre, une rose épanouie ; † RE-TRAIRE. NE. SE. PEVT. MIE, croix fleurdelisée coupant la lég., cantonnée de 4 lis couronnés. Il faut citer encore une grande médaille d'or qui sort peut-être des mains d'un orfèvre allemand, comme les trois belles médailles de Charlemagne, de Philippe de Valois et de Louis XII (Trésor, pl. I, 1 et 3 ; pl. IV, 6). Cette pièce de fiançailles porte : † IVNGIMVS. OPTATAS. SVB. AMICO. FOEDERE, DEXTRAS, jeune homme portant un chapel de roses, appuyant la main

gauche sur un évangélique et serrant dans la droite la m. droite d'une jeune femme placée à sa g. avec une couronne sur la tête R̄ + SICVT.SOL.ORIENS.DEI.SIC.MVLIER.BONA.DOMVS.EIVS.ORNAMENTVM. Au centre d'un chapel de roses, en 4 lignes, VXOR.CASTA.EST.ROSA.SVAVIS (E. Hucher, *Mélanges de Num.*, 1874, p. 65). La médaille de mariage dont l'usage existe encore aujourd'hui, est par conséquent, un souvenir des vieilles coutumes.

Au siècle dernier, on fit aussi des calendriers métalliques en forme de médailles qui portent l'indication des mois, des jours et des fêtes, avec des dispositions diverses.

Nous allons parler maintenant des graveurs des monnaies que l'on ne peut guère séparer des médailleurs puisque les artistes sont presque toujours graveurs et médailleurs.

Les graveurs de m. étaient généralement des orfèvres que l'on appelait tailleurs *fiéffés* ou *héréditaires* parce que leur charge se transmettait par voie d'hérédité. Lorsqu'il fallait changer les types de la m., les généraux maîtres des m. envoyaient des modèles dessinés sur parchemin. Ce système devint insuffisant lorsqu'on eût placé l'effigie du roi sur les monnaies.

François Ier, qui avait reconnu l'insuffisance des tailleurs particuliers, appela en France le Véronais Matteo del Nassaro qui fit, entre autres travaux, un essai en or pour les testons du roi (Hoffmann, n° 34; cf. J. Guiffrey, *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1879, 69).

La réforme n'eut pas encore lieu à cette époque, mais Henri II créa, en 1547, l'office de *graveur général*, en faveur de Marc Béchet, qui était probablement l'élève de Matteo. Le graveur général fut chargé de fournir des poinçons et des matrices aux tailleurs particuliers, et ceux-ci reçurent l'ordre de ne fabriquer de coins qu'avec les matrices fournies par le graveur général (Edit de Fontainebleau, sur le *Reiglement des monnoyes et officiers d'icelles*, 3 mars 1554).

Déjà, Martin Legault et Claude Lemay avaient fourni des poinçons de reproduction et des coins à plusieurs monnaies de province.

L'imperfection des procédés, la mauvaise qualité des aciers, et peut-être aussi le mauvais vouloir des tailleurs particuliers, furent cause que le résultat ne répondit pas à l'attente. On crut remédier aux défauts du système en créant la charge de *contrôleur général des Effigies*, dont Germain Pilon fut le premier titulaire (Lettres patentes de Charles IX, données à Saint-Germain-en-Laye, le 29 octobre 1572). Germain Pilon fut chargé de fournir un modèle en cire au tailleur général et de veiller à ce que l'effigie du roi fut bien représentée sur toutes les monnaies. Il fut accepté par la Cour des M. le 3 août 1573. Les m. n'en continuèrent pas moins à être défectueuses.

En 1590, Danfrie s'étant retiré à Tours où siégeait la Cour des Comptes faisant fonction de Cour des M., les membres de la véritable Cour des M., presque tous ligueurs, firent concourir Philippe Regnault, Nicolas Roussel et Pierre Mérigot pour la gravure du *franc* d'arg. de Charles X.

Le contrôleur général, chargé de fournir les modèles en cire aux concurrents et de juger leurs œuvres, se prononça pour Philippe Regnault. La perfection de la p. était telle qu'on accusât Pilon d'avoir retouché l'œuvre du graveur.

Guillaume Dupré, qui fut aussi contrôleur des effigies, n'eut pas sur les m. une influence plus grande que Pilon. Les graveurs particuliers, privés de leurs offices par la loi de 1791, furent définitivement supprimés en 1794, lorsqu'on ferma les ateliers monétaires de province. Le graveur général resta seul chargé de fournir les coins nécessaires à la fabrication de la m. (Arrêté du 10 prairial an XI et ordonnance du 26 décembre 1827).

En 1791, on ouvrit un concours pour la gravure des m. ; on possède les épreuves des projets faits par les divers artistes qui y prirent part : Andrieu, Dupré, Droz, Duvié, Gatteaux, Vasselon.

En 1848, eut lieu un autre concours pour la gravure des m. de la République ; trente et un graveurs y prirent part : Allard, Barre, Boivin, Borrel, Bouchon, Bouvet, Bovy, Catel, Caunois, Dantzell, Desbœuf, Dieudonné, Domard, Farochon, Fauque, Gayrard, Leclerc, Malbet, Ma-

gniadas, Merley, Marrel, Montagny, Moullé, Oudiné, Pillard, Pingret, Reynaud, Rogat, Tournier, Vauthier-Galle, Vivier.

Les coins de ces artistes ont presque tous fourni un certain nombre d'essais en étain, après avoir servi à frapper un très petit nombre d'exemplaires en or, arg. et cuivre. Les prix furent accordés à Merley (*or*), Oudiné (*arg.*) et Domard (*cuivre*).

GRAVEURS GÉNÉRAUX DES MONNAIES DE FRANCE

- 1547. Marc Béchet.
- 1557. Claude de Hery.
- 1582. Philippe Danfrie l'Ancien.
- 1599. Philippe Danfrie.
- 1605. Nicolas Briot, mort à Londres en 1646.
- 1625. Pierre Regnier faisant fonction de gr. gal.
- 1630. Jean Darmand dit l'Orphelin. Il grava, en 1648, une monnaie de Christine de Suède.
- 1646. Jean Warin.
- 1672. François Warin. Un arrêt du 22 novembre 1681 supprima l'office qui fut remboursé à F. Warin. La charge fut ensuite donnée par commission à :
- 1682. Joseph Roettiers I^{er}, fut d'abord graveur de la Monnaie de Londres, avec ses frères Jean et Philippe.
- 1704. Norbert Roettiers II.
- 1727. Joseph-Charles Roettiers III.
- 1753. Charles-Norbert Roettiers IV ; à sa mort, en 1772, son père Joseph-Charles reprit la charge.
- 1774. Pierre-Simon-Benjamin Duvivier.
- 1791. Augustin Dupré.
- 1803. Pierre-Joseph Tiolier.
- 1816. Nicolas-Pierre Tiolier.
- 1843. Jacques-Jean Barre.
- 1855. Albert Barre.

GRAVEURS PARTICULIERS DE LA VIEILLE MONNAIE
DITE ORDINAIRE *OU* AU MARTEAU

1265. Henry Plartrard.
 1521. Martin Legault.
 1527. Claude Lemay ; nombreux jetons.
 1550. Jehan Beaucousin, père ; jetons divers.
 1579. Jehan Beaucousin fils.
 1626. Pierre Regnier.
 1629. Jacques Cottard.
 1637. Pierre Blaru ; il grava, en 1624, des jetons au type des anciennes m. de Chio, pour Abraham Martineau.
 1656. Jean-Baptiste Dufour.
 1673. Pierre Rousseau.
 1679. Antoine Aury.
 1694. Joseph Roettiers J^{er}.
 1703. Georges Roettiers.
 1748. Joseph-Charles Roettiers de la Bretèche.
 1759. Charles-Norbert Roettiers IV.
 1772. Laurent Léonard, remplissant temporairement la charge par commission de la Cour.
 1774. François Bernier.

GRAVEURS PARTICULIERS DE LA NOUVELLE MONNAIE
DITE DES ETUVES *OU* AU MOULIN

1552. Jehan Erondelle.
 » Estienne Delaune.
 1553. Guyot Brucher ; jetons divers.
 1557. Antoine Brucher ; il grava des jetons, et en 1565 des coins monétaires pour la république de Lucques.
 1568. Alexandre Olivier.
 1607. Pierre Regnier.
 1628-36-72. Jean Warin (*v. Grav. génér.*).
 1672. François Warin. L'office fut supprimé en 1672.

CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX DES EFFIGIES DES MONNAIES

- 1572-90. Germain Pilon.
 1593. Gervais Pilon.
 1596. Philippe Danfrie le Jeune.
 1604. Jean Pilon avec G. Dupré.
 1604. Guillaume Dupré ; seul en 1617.
 1639. Abraham Dupré.
 1648-72. Jean Warin.

GRAVEURS ET MÉDAILLEURS DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES

- 1402-05. Jehan de Langres ; coins de jetons.
 1405. André de Walli, coins de jetons.
 1415-18. Guiot Dehanin, jetons.
 1426. Jehan Thomas, à Toulouse, jetons.
 1434. Jehan Blancpain. (Des jetons portent *Vive Blancpain.*)
 1447. *Anequin, alemant*, orfèvre, jetons.
 1445. Hannequin, orfèvre à Aix.
 1488-1508. Nicolas de Russauge, tailleur à la m. de Paris, coins de jetons.
 1492-1511. Philippot Cottin, coins de jetons.
 1506-15. Guillaume Ballay, jetons.
 1511. Guillaume Denery, jetons.
 1512. Guillaume de Chefdeville, jetons.
 1513. Poncelet Barbe, jetons.
 1514-23. Guillaume Demay, jetons et méreaux.
 1519-26. Jean Esmery, jetons et méreaux.
 1520. Martin Le Gaule, jetons.
 1531. Pierre Potart ou Polard, jetons.
 1532. François Demoy.
 1526-32. Josué Ballay, jetons divers.
 1531. François Lallemand, jeton de Martin Brice.
 1531-37. Germain Guiton, Pierre Picard, Rolland Daniel, Simon de la Vanelle.
 1531-53. Nicolas Esmery, jetons divers.
 1536-56. Guillaume Ferret, jetons.

- 1539-50. Jehan Lemay.
 1551. Adam Pasquier.
 1558. Pierre Hanyu ou Havyn, *jetons* pour l'avocat Petremol et pour la confrérie Notre-Dame à *Saint-Etienne-des-Grès*.
 1550. Pierre Milan.
 1553. Jehan Acheson, tailleur de la m. d'Ecosse, autorisé par la Cour des m. à graver des coins aux armes de la reine d'Ecosse.
 1556. Jacques Béguin, *jetons*.
 1560. Jehan de Monceau.
 1565. Jehan Adam, *jeton* du Conseil du roi.
 1560. Pasquier Feuret, *jetons*.
 1534-68. Jehan Cousin, l'Aîné, *jetons*.
 1568. Bonaventure Cousin, *jetons*.
 1558-90. Guillaume Martin.
 1571. Nicolas de Villiers, *jetons*.
 1569-88. Pierre Méricot, *jetons*.
 1558. Etienne Méricot, *jetons*.

MÉDAILLEURS AYANT TRAVAILLÉ A LA MONNAIE DES MÉDAILLES
 PENDANT LES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

- Arondeau*. — Médailles de Louis XIV.
Aury (Pierre). — Médaille en 1688 du château de Versailles ; en 1692, du passage du Rhin.
Aury (Antoine). — Jetons pour l'Artillerie en 1682 et 1683 et jeton pour la ville de Paris.
Bernard (Thomas). — Nombreux jetons et médailles de 1683 à 1711, signés T. BERNARD. F, ou TB.
Carlsten, graveur de Stockholm qui fit en 1687 six carres pour la série de l'histoire du roi.
Chéron (Charles-Jean-François). — Nombreuses médailles de 1675 à 1698. Il fit les jetons présentés par la ville de Paris aux *Etrennes* en 1678 ; F. CHERON.
Clérion (Jean-Jacques). — Fit des médailles de 1674 à 1678.
De la Haye (Nicolas). — Médailles de 1684 à 1695. DE LA HAYE OU DELAHAIE. F.

Dollin (J.). — Médailles avec sujets militaires de 1714 à 1725, D ou J. D.

Dufour. — Médailles de 1672 à 1684. Il fit aussi des jetons parmi lesquels ceux de Paris pour les *Étrennes* de 1673. DVFOVR.

Duvivier (Jean). — Nombreuses médailles de 1714 à 1761. DVVIVIER. F ou D. V.

Duvivier (Pierre-Simon-Benjamin). — Médailles de 1750 à 1801. B. DVVIVIER ou DVV ou D. V. F. Quatre-vingts médailles pour le règne de Louis XVI.

Faltz (Raimond). — Né à Stockholm, fit plusieurs médailles pour la suite de l'histoire du roi, en 1686. R. FALTZ ou R. F.

Ferne ou *Le Ferme*. — Médailles et jetons de 1677 à 1680.

Germain (P.). — Méd. de l'histoire du roi de 1678 à 1679. Jetons de l'extraordinaire des Guerres, 1682, et des Bâtimens, 1688 (*R. N.*, 1887, 81 et *Bull. de numismatique*, t. VI, p. 141).

Hardy (J.). — Médailles vers 1684. J. HARDY. F.

Hérard (Gérard-Léonard). — Médailles et jetons divers avant 1675. G. HERARD.

Hupierre ou *Hurpière*. — Médailles de 1688 à 1698, pour l'histoire du roi ; jetons pour la Marine en 1698 et 1699. HVPIERRE. F.

Josse. — Médaille de Louis XIV avec L. J.

Le Blanc (Jean). — Nombreuses médailles de 1715 à 1749. J. LE BLANC. F ou J. B.

Le Breton (Hercule). — Médailles de 1685 à 1712. BRETON ou H. B. Jetons de la Chambre aux deniers en 1698, de l'Ordinaire des Guerres, de Paris et du *prévôt Claude Bosc* en 1699.

Loir (L.). — Médailles et jetons de Louis XIV.

Mauger (Jean). — Méd. de 1685 à 1722. Ce graveur dont on connaît assez bien la biographie fit des médailles de 18 lignes pour la suite historique de Louis XIV. Il fit également plusieurs médailles de 30 lignes et divers jetons MAUGER. F.

Meissonier. — Médaille en 1716. M. M ?

Meybusch (Antoine). — Après avoir travaillé en Suède, fit en France quelques médailles de 1684 à 1687.

Molart. — Médailles de 1681 à 1714, MOLART.F.

Nilis (J.). — Médailles et jetons nombreux de Louis XIV, J. NILIS ou N.

Roethiers (les). — Charles Norbert signe C.N.R.

Roussel (H.). — Médailles de 1692 à 1706, H. ROVSSEL.F.

Rück. — Médailles de 1715 à 1736.

Warin (Jean). — Médailles de Louis XIII et Louis XIV.

Warin (François). — Fils de Jean (1638-99), médailles, P. WARIN (R. N., 1888, 128).

Winslow. — 1736 à 1743.

MÉDAILLES DES PAYS-BAS, etc.

Parmi les médailleurs des Pays-Bas on pourrait peut-être citer Quentin Metsys, dont on possède le portrait en médaillon ovale. Vient ensuite l'écrivain Jean Second (+ 1536). Le médailleur Michel Mercator travailla pour Henri VIII d'Angleterre (*Rev. belge*, 1850, 113). Etienne Van Hollant (Stephanus Hollandicus) signe STH. H des médailles de 1552 et 1562. Vers la même époque les médailleurs italiens Leone Leoni, Jacopo da Trezzo et Jean-Paul Poggini séjournèrent à Bruxelles. Ils y firent des médailles de Philippe II et de Marie Tudor. J. da Trezzo grava aussi les coins des jetons de présence du bureau des finances, de 1555 à 1559. Jacques Zagar, connu seulement par des médailles signées de son nom en 1554, 1556, 1574. Jacques Jonghelinck, graveur de sceaux, fit aussi des médailles, de Philippe II. C. Fremy fait une médaille en 1567 ; vers la même époque travaille le médailleur qui signe ALEXANDER P. F. Viennent ensuite : Julien Jannini ou Giannini (IVLIAN.G.F) ; Conrad Bloc (CONR. BLOC.F), de 1577 à 1602 ; l'orfèvre Godefroid Van Gelre de 1589 à 1597 ; Jean de Montfort dont les médailles sont ciselées avec plus d'art que celles de Conrad Bloc (MONTFORT.F), première moitié du XVII^e siècle ; Adrien Waterloos (monogr. AWA) de 1622 à 1668, nombreuses médailles

d'un style large ; Jérôme du Quésnoy ; Denis Waterloos, associé à son oncle Adrien, dans la charge de graveur de sceaux et cachets du roi, en 1651 ; Jean Warin ; Gérard-Léonard Hérard ; les Roettiers, qui travaillèrent en Angleterre (Jean, Joseph et Philippe) ; Jean van Hattem (+ 1691), graveur général des m. des Pays-Bas ; les Harrewyn, graveurs en taille-douce, à l'eau-forte et en médailles (Jean, I. H., jusqu'en 1723 ; François et Jean-Baptiste).

En 1753, le gouvernement des Pays-Bas, trouvant que l'art de la gravure en médailles était en décadence, envoya Jean-Baptiste Harrewyn et J. Baptiste-Chrysogone Marquardt étudier à Vienne, chez Mathias Donner, graveur renommé de l'époque. Ces deux artistes firent des médailles. Il reste à citer Norbert Heylbroeck, graveur en taille-douce qui fit quelques médailles ; Pierre-Joseph Jacoby, graveur des princes-évêques de Liège ; son élève, Léonard Jéhotte ; enfin Théodore van Berckel, né en 1739, qui remplaça en 1776 Jacques Roettiers en qualité de graveur général des m. des Pays-Bas. Il releva l'art de la gravure et fit un grand nombre de médailles et jetons d'un style remarquable (cf. *Rev. belge*, 1881, 480).

Chaque pays possède des séries de médailles, mais on ne peut leur consacrer des chapitres spéciaux.

En Angleterre, à côté de médailles relatives à des personnages, on trouve aussi des médailles commémoratives. Ainsi la médaille de Charles I^{er} frappée par les Hollandais à la suite de la permission à eux accordée de pêcher dans les mers anglaises (*Num. Chron.*, 1866, 320) ; celles de la reine Elisabeth, en 1589, en souvenir de la destruction de l'Armada (*N. C.*, 1867, 45). Parmi les médailles d'Écosse, beaucoup de celles de Marie Stuart ont été frappées en France. Une médaille véritablement écossaise est celle qui fut faite à Edimbourg, le 18 juin 1663, pour le couronnement de Charles II.

Le *médailleur de Pologne* de Raczyński renferme un nombre considérable de médailles des xvi^e et xvii^e siècles, relatives à l'histoire de Pologne et on y trouve des médailles de Henri III de France.

JETONS ET MÉREAUX

FRANCE

Jetons. — Dans l'antiquité, on se servait déjà de jetons pour calculer. C'est qu'en effet les lettres grecques et les chiffres romains n'étaient pas d'un emploi assez commode. Le moyen-âge se servit de ces chiffres pendant longtemps. Mais on sentit le besoin d'un système pratique pour les opérations arithmétiques et on employa le *comptoir* appelé *abaque* par les anciens. Cet appareil de compte était composé d'une tablette divisée en lignes horizontales et verticales sur lesquelles on faisait mouvoir les jetons qui prenaient des valeurs différentes suivant qu'ils passaient de la colonne des unités dans celle des dizaines et ainsi de suite.

Les chiffres dits arabes ont commencé à devenir très usités vers la fin du xv^e siècle. Les dates des monnaies de Flandre et de Brabant sont souvent notées par des chiffres arabes à partir de 1474.

Mais quoique l'on eût déjà commencé à faire les opérations numériques en se servant de nouveaux chiffres (*Rechenbuch* de Jacques Köbel, 1549), on ne laissa pas de continuer à se servir des jetons et en 1608, on imprimait encore l'*Arithmétique de Jean Trenchant, avec l'art de calculer aux jetons*. On connaît la scène du *Malade imaginaire* où celui-ci règle, au moyen de jetons, le mémoire de son apothicaire. Enfin de nos jours, on se sert couramment de jetons pour compter au jeu.

Le mot *jeton* vient du verbe *jetter* qui signifiait compter. La forme du mot varie beaucoup car on trouve : *jec-*

toir, getoir, gictour, getouer, gecteur, gecton, getton, etc. Au moyen âge on appela aussi les jetons des *méreaux à compte* et un jeton porte même la légende *Meriau a qte.*

Aucun des jetons que l'on connaît ne paraît remonter plus haut que le règne de Louis IX. On en trouve pour tous les règnes postérieurs. Les rois et les seigneurs en faisaient frapper à des types particuliers, et les gens qui ne pouvaient en faire fabriquer se servaient de ceux qui portaient des types banaux. Le métal usité est généralement le laiton ou cuivre jaune, le cuivre rouge et l'argent. Le plomb et l'or ont été employés très rarement.

Le receveur du comté de Flandre se servait des jetons d'argent dès 1337 ; mais cependant les pièces de ce métal sont très rares avant le xv^e siècle. MM. Rouyer et Hucher donnent comme le plus ancien jeton d'argent daté, celui de Clarin le Paumier, maître à la Chambre des comptes de Paris, de 1345 à 1346.

Charles le Téméraire faisait ses comptes avec des jetons d'or (De Laborde, *Glossaire*, 329). Les annales de Tours désignent sous le nom de *gettoirs* des pièces de plaisir en or offertes par le maire et les échevins de Tours à Louis XII, le jour de l'entrée solennelle du roi dans cette ville (Voy. *Médailles françaises*, p. 385). Les jetons, usités dans les administrations royales, le furent aussi dans les maisons seigneuriales. C'est ainsi que les ducs de Bourgogne eurent des jetons pour leurs chambres des comptes de Dijon, Lille et Bruxelles pour les gens de leur monnaie et du bureau de leurs finances.

Les jetons devinrent d'un usage si courant que, dans beaucoup de comptes annuels, on voit figurer diverses sommes pour acquisitions de jetons qui étaient distribués aux officiers ou personnages attachés aux administrations. Bientôt cette gratification devint un droit pour ceux qui la recevait au renouvellement de chaque année. Du reste les jetons d'étrennes ont dû être donnés de bonne heure. Les rois de France eux-mêmes recevaient des jetons d'or au jour de l'an. Sully en offrait au roi et à la reine (*Mémoires de Sully ; Critiques d'Arnault*, t. I, 146). Les princes

de la maison royale recevaient des jetons d'or offerts par les échevins de Paris (*Mercuré Galant*, janvier 1680).

Beaucoup de jetons du moyen-âge montrent du reste, par leurs légendes, qu'ils étaient offerts en cadeaux : *Par amours sui donnés*, etc.

Dans l'appendice du règlement de 1354, les monnayeurs du serment de France, lors de leur réception doivent distribuer un certain nombre de jetons d'arg., à chaque membre de la compagnie. Au xvii^e siècle, on trouve le jeton suivant dont la légende est bien précise : *Estrenne de l'année 1653 dans une couronne* (autres avec *dat p^rcemque coronas*).

Le plus souvent, la dépense des jetons donnés en étrennes était à la charge du fisc. Au dix-huitième siècle, on remplaça assez souvent le don de jetons par un droit payable en argent monnayé.

Les types que l'on trouve sur les jetons du moyen âge sont : la croix avec des formes et des ornements très diverses ; des armoiries ; des types monétaires (comme le gros tournois, la masse, la couronne, le royal, les blancs) ; des têtes humaines ; des hommes sauvages ; des animaux ; les monogrammes du Christ et de la Vierge. Les véritables portraits ne paraissent guère qu'au xv^e siècle ; ceux de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau sont les premiers.

Les légendes font allusion à l'emploi des jetons dans les comptes ou dans les jeux, à l'usage de les offrir en cadeaux, à leur ressemblance avec les monnaies, aux types. On trouve également des souhaits, des proverbes, sentences morales, pensées et invocations religieuses, cris de guerre, devises personnelles, politiques ou plaisantes.

Piganol de la Force raconte que l'on fit des jetons à l'*Ave Maria* pour les béguines, sous Louis XI (*Descr. de Paris*, 1765, t. IV, 281).

On trouve un assez grand nombre de jetons dont les légendes avertissent que les pièces, malgré leurs types, ne sont pas des monnaies. L'avertissement n'était pas superflu, car on a démontré récemment que le *vol aux jetons* était pratiqué au Moyen Âge (Rouyer, *Rev. belge*, 1884).

On peut former des séries intéressantes avec les jetons ayant rapport à des événements historiques. Par exemple, nous citerons sous Louis XIV : L'entrée de Marie-Thérèse à Paris, l'entrée du légat, la prise de Carthagène, celles de Rhoda, Namur, Montmédy, Dôle, Besançon, le siège de Leucate, la bataille de Seneffe, l'incendie de la flotte hollandaise à Tabago, le traité avec les Suisses, la Flandre subjuguée, le passage du Rhin, Strasbourg remis à l'obéissance, les jetons du roi de Pologne qui se retira en France, en novembre 1669, etc. Il ne faut pas toujours considérer comme réelle la date qui accompagne sur les jetons la mention d'un événement, car cette date est celle de l'émission du jeton. Ainsi on trouve *Traiect. capt.* 1674, alors qu'Utrecht avait été prise en 1672.

Nous ne pouvons songer à énumérer tous les jetons de famille qui parurent depuis le xvi^e siècle. Il nous suffira de dire que ces pièces peuvent être classées en deux séries : la première comprenant les jetons frappés pour un personnage seul ; la seconde, les jetons *de mariage*. Dans ce dernier cas, l'un des écussons armoriés, qui figurent sur le plus grand nombre de jetons, est généralement *parti* des armes du mari et de la femme. L'autre écusson, celui du mari, présente seulement les armes de ce dernier,

Beaucoup de ces jetons de famille portent l'indication de fonctions ou de charges remplies par le personnage. Il est probable que, dans la majeure partie des cas, il ne faut tenir aucun compte de ces titres pour le classement. Cependant, quelques-uns de ces jetons ont pu être frappés pour le besoin de la charge indiquée.

Les jetons avec *Marché a moy La Violette* (Suisse, tambour et barbier) ou avec *o Thoma réveille-toi* (femme qui secoue un homme endormi sous un arbre) paraissent rentrer dans la catégorie des jetons relatifs à des événements d'actualité, comme le jeton avec *Unicus est specie*, deux forgerons frappant sur l'enclume une tête de femme et un singe. Cette curieuse pièce fut frappée à l'occasion d'un almanach rédigé par le curé Pierre Janvier, de Meaux,

en 1660 (A. Lefebvre, *R. N.*, 1866; cf. *Intermédiaire des chercheurs*, 25 oct. 1888). L'esprit satirique se montre du reste sur les jetons aussi fréquemment que sur les médailles (cf. *Rev. belge*, 1883, 389; *R. N.*, 1840, 361; 1851, pl. II-IV).

On trouve souvent des jetons contremarqués; ainsi, un jeton du conseil du roi porte RACINE; un jeton du trésor royal, une levrette en creux; des j. de prévôts des marchands portent des lettres en contremarque, etc. Ces signes sont probablement la marque de possesseurs ultérieurs. Certains jetons sont gravés en creux.

Il n'est pas rare de rencontrer des jetons présentant des anomalies. Ainsi les deux faces portent souvent une date différente; des jetons de particuliers portent des Æ de jetons du roi ou des administrations, etc. Ces associations curieuses proviennent de ce qu'on voulait éviter une dépen-
se, en employant des coins ayant déjà servi pour des frappes antérieures.

La plupart des jetons, depuis Louis XIV surtout, présentent des initiales, généralement placées sous le buste, qui sont celles d'un nom de graveur. Avant cette époque, ces marques sont des exceptions. Il faut citer cependant les lettres N B liées qui indiquent le nom de Nicolas Briot sur divers jetons de Henri IV et des villes de Nevers, Paris, Orléans, Rouen, Metz, avec la date. 1608, sur les jetons de sacre de Louis XIII, etc. On verra des initiales qui se trouvent sur les jetons dans le chapitre consacré aux graveurs (V. *Médailles françaises*, p. 396).

Sur un jeton de la chambre aux deniers, on trouve à l'exergue, L 1615 F. Ces initiales appartiennent à Louis Fleureteau, maître de cette chambre de 1611 à 1618. D'autres avec P 1618 F et G 1621 F rappellent Pierre et Gabriel Fleureteau.

Si l'atelier de Nuremberg fournissait déjà beaucoup de jetons vers le xv^e siècle, il est certain qu'à cette même époque, Tournai était un grand centre de fabrication. Voici les principaux types à relever sur les produits de cet atelier: Trois cercles disposés en triangle, tour et chevron, portail ou châtel, écusson aux tours ou aux roses, briquet, monogramme du Christ, fleur de lis, écu à 3, 4,

5 ou 6 lis, écu carré à 4 lis, champ semé de lis, couronne, écu de France-Dauphiné, buste de face ou de profil, la Vierge, un homme sauvage, types monétaires du royal ou de la chaise, grande lettre gothique, écu au lion, agnel, dauphin, rose, croix des deux côtés. Outre des légendes analogues à celles dont nous donnons la liste, on trouve souvent des noms de fabricants ; en voici quelques-uns : *Jehan Gorgart à Tournai ; Durart a nelier de lai ; Pierrar Durart ma fait ou les a jes ou ce fi ; Bien. ail. vi. me fist ; Mikiel Pollet la fet ;. Baltasar ? Jaspas* (cf. A. Pinchart, *Bull. Académie royale de Belgique*, 1882, 559). Il faut citer parmi les jetons frappés à Tournai ceux portant le nom de Perkin Werbecque, le faux Richard IV d'Angleterre, pour lequel des partisans émirent également un gros d'argent en 1494 (Longpérier, *Œuvres*, V, 170).

M. Rouyer a établi récemment que, sous Louis XIII, une fabrique, établie à Sedan, avait émis une grande quantité de jetons d'apparence française. Cette attribution est fondée sur des jetons portant : *Daniel Coffin à Sedan et F.A. Sedan*. Ces jetons, d'un travail souvent assez grossier, présentent généralement des astérisques entre les mots des légendes (*R. N.*, 1887, pl. XII).

Deux arrêts de la Cour des Monnaies, datés du 18 février et du 10 mars 1672, qui défendent de fabriquer des jetons ailleurs qu'au balancier du Louvre, contiennent aussi des dispositions sévères contre l'introduction des jetons de fabrique étrangère.

Un édit de juin 1672 porte création d'un directeur du balancier du Louvre et d'un contrôleur et garde de la fabrication des jetons.

La France n'en continua pas moins à être inondée des contrefaçons venant surtout de Nuremberg. Ce fait s'explique facilement, car les jetons français, de fabrique plus soignée, étaient naturellement d'un prix plus élevé.

Voici quel était le prix de la main-d'œuvre pour les médailles et jetons fabriqués par la Monnaie des médailles vers 1725 : Médailles d'or, 40 l. le marc ; méd. d'argent, 16 l ; jetons d'or, 20 l. ; d'argent ronds ordinaires, 4 l. 10 ; *id.* pour le jeu, 12 l. ; *id.* octogones, de 8 à 16 l. ; jetons

de cuivre, matière comprise, ronds, 2 l. 10 ; octogones, de 3 à 4 l. (*Arch. Nat.*, K. 903, n° 92).

Méreaux. — Les méreaux, soit en plomb, soit en cuivre, sont depuis une haute époque des signes représentatifs de sommes acquittées ou à toucher. Dans les marchés et les foires, on remettait des méreaux aux marchands qui avaient acquitté le droit d'étalage.

Les méreaux ecclésiastiques furent d'un usage fréquent aux xv^e et xvi^e siècles.

Avant les bénéfices réguliers, il y avait, dans les chapitres, diverses espèces de revenus, soit quotidiens (rétribution du service ordinaire), soit spéciaux aux anniversaires, obits, etc.

Les actes des fondations stipulaient que les présents seuls auraient part aux distributions ; c'est pourquoi on distribuait des méreaux aux chanoines, à leur entrée dans le chœur. De là vint l'appellation de *distributiones in plumbo*, que les chapelains donnèrent à cette cérémonie, à Châlons, Arras, Amiens, etc.

A Meaux, les méreaux étaient appelés *horæ* ; on en donnait d'abord d'une seule espèce, mais plus tard, il y en eut jusqu'à 7 espèces, qui devaient être payées à la fin de chaque jour ou de chaque semaine.

A Saint-Omer, les amendes encourues par les chanoines étaient fixées en argent courant et celles des clercs *escotiers* en méreaux. Les *Escotiers* recevaient 4 ou 5 méreaux, selon les époques, et ils en donnaient quotidiennement, au receveur de la maison qu'ils habitaient, deux pour le dîner et un pour le souper.

Au xv^e siècle, à Tournai, on se servait, à la cathédrale, d'un méreau appelé *merellus episcopi* (*Rev. belge*, 1879, 347).

A la collégiale du Mans, en 1535, les chanoines présents aux cérémonies avaient droit à une somme variant de 1 à 12 deniers ; mais comme il n'était pas fait usage de méreaux, il fallait pointer sur les registres.

Pour les méreaux de la Sainte-Chapelle, sous Charles VI, sous François I^{er}, chacun venait chez le trésorier pour le remboursement des méreaux.

Les méreaux payés de la *main à la main* avaient pris aussi le nom de *manuel* (1634, ff. VI. DE).

A Montbrison, on distribuait des méreaux pour matines, pour les Grand'Messes et pour les Vêpres.

A Saint-Omer, on faisait également des distributions à différents moments des offices.

On trouve des indications de prières sur les méreaux : *Orate deum pro vivis, ou pro Defunctis; moneta anniversarium, requiescant in pace.*

Il y avait trois sortes d'obits ou anniversaires, les solennels, les grands et les petits : *obit, ff. solenel.*

Les fondations faisaient quelquefois l'objet d'un office particulier : *Pour la fondation de*, champ : 1557, 11. D. (tournois), ff. *M^e Jehan Baviot, S O.*, Sainte Opportune debout (patronne de l'église dans laquelle la fondation était faite).

Suivant un ancien tarif de Vienne, cité par Duby, la *demi-livre* était pour le bas-chœur, et la *palette* est évaluée à un demi-liard. La *demi-livre* des prêtres est un *chapelain*, et il en avait huit pour faire *cinq liards*. La *livre entière* était une *tête*; les quatre faisaient *5 liards*; la *demi-livre* pour les chanoines chevaliers, quartiniers et coadjuteurs était un *chanoine à pied*, dont les huit font *sept liards*. La *livre entière*, pour les mêmes, était un *chanoine à cheval*, dont les quatre marcs font *sept liards*.

Dans un autre *règlement pour les boursiers*, on voit que : un *sou d'église* vaut 9 deniers; 6 *deniers d'église* font 3 *petites palettes*; cinq *sous d'église* valent trois sous 9 deniers tournois; trois *sous d'église* font neuf liards; un *florin d'église* vaut dix-huit sous.

Villon, dans ses vers, parle des méreaux comme d'une menue monnaie. C'est qu'en effet certains eurent cours dans les transactions, par exemple les méreaux du chapitre de Saint-Jean de Perpignan, ainsi que ceux de Termonde, de Maubeuge et du Puy.

A Saint-Omer, on donnait des méreaux aux ouvriers et étrangers pour recevoir de la boisson dans les cabarets affectés à cela par le chapitre. Ces pièces avaient rem-

placé les méreaux frappés par le chapitre au xv^e siècle, sous le nom de *meralli foraneorum*.

Cependant, en général, quoique beaucoup de méreaux d'église portent le mot *moneta*, ils n'avaient de valeur qu'au chapitre ; leur falsification ou changement de destination était puni avec la plus grande sévérité.

En 1557, les généraux de la Cour des monnaies, Aimery et de Riberolles, passant à Tours, défendirent aux chanoines de laisser cours, dans la cité, à des *jetons de plomb* distribués pour le paiement des prêtres et choristes, sous peine d'être poursuivis comme faux monnayeurs.

A Autun, on procéda de même et on saisit les piles et les trousseaux.

Nous avons multiplié les exemples pour mieux montrer ce qu'est le méreau : c'est un morceau de métal auquel on attache une valeur représentative. Un fait achève de lui donner ce caractère : c'est la valeur monétaire donnée abusivement à certains méreaux.

Ainsi, la différence est nettement tranchée entre le méreau et le jeton tel qu'il a été compris à l'origine. Plus tard, on a créé l'appellation de *jeton de présence*, qui ne paraît pas avoir une valeur très différente du terme *méreau*. Qu'on lise le passage que nous consacrons aux jetons de présence des doyens de la Faculté de médecine, et qu'on le compare à ce que nous venons de dire sur le méreau : on reconnaîtra que l'emploi du signe est analogue (cf. p. 429).

Aujourd'hui encore, dans les sociétés financières et autres, les administrateurs assistant aux séances du conseil reçoivent des jetons de présence qui leur sont ensuite remboursés pour une somme variable. C'est exactement le système du méreau.

Par conséquent, il faut faire deux divisions nettement tranchées : d'une part, les *jetons* ; de l'autre, les *méreaux* et *jetons de présence*.

En pratique, la division est moins facile à observer, car, à partir du xvii^e siècle, la forme adoptée pour les deux classes de monuments est la même.

Pour établir la classification logique et réelle, il faudrait

connaître l'histoire de chaque pièce, et on ne la connaît que pour quelques-unes seulement. Ainsi, la pièce du président Perrault, avec le nom du prince de Condé, n'est pas autre chose qu'un méreau d'obit, quoiqu'il ait l'apparence d'un jeton ordinaire (*Mercure galant*, avril 1681 ; v. notre atlas, n° 640).

Nous sommes persuadé que parmi les pièces classées comme jetons, il y en a beaucoup qui le seraient plus logiquement comme méreaux. Mais ce travail ne pourra être fait que progressivement. En attendant, nous avons groupé, dans un petit catalogue, un certain nombre de méreaux ecclésiastiques. Nous y avons joint plusieurs pièces des églises de Paris, classées ordinairement parmi les jetons, et que nous considérons comme des jetons de présence ou méreaux.

LÉGENDES DE JETONS DU MOYEN AGE

Amours a vous jou sui. — Amés Dieu et loés le. — Aultre n'arai. — Au geter saurai — se le conte est vrai. — Ave Maria gracia plena. — Ave Mari Stella dei Mater. — Autem, trasiens. — Au mieulx contes.

Barat, tu seras baraté (trompeur, tu seras trompé). — Beneoit soit qui me donna. — Beneoit soit qui me tenra (tiendra). — Bien ait qui me porte. — Bien ait qui me tient. — Bien ait qui m'a nobris (nombré). — Bete sui noumée cauvagen.

Cest la malle beste (*Mélanges Numism.*, I, 473). — Che sont les gtons de la Kabr. — Comptes justement. — Comptés loiaument. — Contes seurement. — Corone suis d'or varmel (c.-à-d. d'or faux). — Corone sui merau de laton. — Croix de par Deix sui nommé.

Dieu men doint ; tres bon compte. — De laton sui a. — Diex vous gart, rois beaussire. — Dives avarus nullus est casus. — Dieu nous doint pais.

En triumpant — Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi.
Gardés de failir pour Deix ! — Gettés, entendés au

compte — et guardés-vous de mescompte. — Gettes bien vo comptes. — Gettes bien, paies bien.

Honores mutant mores.

Icy comptés et gectés bien, car la fin fera vostre compte. — Ihs, son gré soit fait ci.

Jamais plus. — Je l'ai emprins. J'endure tout pour vous cedii. — Jetons de laton — faus sui comme limon. — Je me recoumande à Dieu. — Je ne suis pas vrai agneil d'or. — Je ne sui pas de fin d'or. — Je ne sui pas d'argent. — Je suis de laton bel ou bon. — Je suis faus et (de) mauvès(e) na(ture). — Je suis de laton mériaux à conte. — Je ne seré hui dounés, més demain. — Joie sans fin. — Juste Deus judex. — Jettes seurement jettes. — Jet li bien me gardera. — Jetes encore uns lot — Je suis du roi de Angletere. — Jetes bin a pot.

Karolus Dei gra Francora rex.

La fin couronne — le temps se passe. — Le noble et fier pois(son) ou dal(phin). — Le grase de sen don estaint — Ki son don donne et puis le plaint. — Loenge à Dieu avant tout euvre. — Le Soudan de Babilone (*R. N.*, 1847, 308; *Bulletin de Numism.*, 1883, Rouyer).

Melior est sapiensia. — Merci de numeroier. — Mémore de boire. — Merci de mi mercier. — Monjoie Saint-Denis. — Monjoie sans blame, vive Bourgogne. — Misit Dns manum suam. — Monseigneur le roi Karle.

O dives, fac bene don vivis. — Oi, voi, tés, se tu veus vivre an pés. — On ne doit mie trop doloir ce de coi on fait sen voloir. — O mater Dei memento mei ave.

Par amours sui dounés — bien doi estre gardés. — Pater noster qui es in celis.

Qui trop en soi cuidiensche, deceus en est à la fie.

Qui dautrui deul a lie courage, souvent est près de son doumage (*R. N.*, 1889, 417).

Rira, Rira, rira, ra, ra, ra.

Sarasin sui vraie (*Bull. de Numism.*, 1883, Rouyer). — Salve sancta facies. — Salvator seculi or'. — Sancta Dei genitrix re. — Sans mal penser — Sans nul mal penser. — Sarazin sui vraie. — Le bien avient. — Se ceans esbattre vous voles — docement vous i maintenés. — Soies cotent

dou. — Spe. viam. Dei vivi miser. — Surement gecte, mon enfant.

Toudis en bien — Toudis douse tarte mouse.

Virgo mater, ecclesie eterne porta. — Vive le roi Kl ou Fip. — Vive le Roi. — Vive le Roi et ses amis. — Vive le Roi et le Dofin. — Vive le Roi, vive Bourgongne. — Vive le gentil duc de Bourgogne. — Vive amant, vive amours. — Vive les lés, joie aux amans. — Vive blan pain. — Vive le roi Henr. Angl., amen, amen. — Volgue la galler de France.

Plus tard, les légendes sont souvent des devises latines, tirées en grand nombre de Virgile et des autres auteurs latins, ou composées de manière à être en rapport avec les événements. Le Mercure de France donne l'explication d'un grand nombre de ces légendes, souvent très obscures pour ceux qui ignorent le sens allégorique de la phrase rapportée à des événements contemporains.

ROIS, REINES, PRINCES ET PRINCESSES

Rois. — Depuis Henri II, on trouve des jetons royaux qui ne paraissent pas appartenir à des administrations spéciales.

Reines. — On possède des jetons de : Blanche de Castille, Marie de Brabant, Jeanne de Navarre, Clémence de Hongrie, Jeanne, comtesse de Bourgogne, Jeanne d'Evreux, Jeanne de Bourgogne (f. de Phil. VI), Blanche de Navarre, Jeanne d'Auvergne, *Ysabel de Baviere*, Marie d'Anjou, Anne de Bretagne (presque toutes les attributions précédentes reposent sur des armoiries). Catherine de Médicis, Marie Stuart, Louise de Lorraine, Marguerite de Valois, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, Marie Leczinska, Marie-Antoinette.

Princes, etc. — Parmi les personnages de la famille royale, il faut citer : François d'Alençon, Gaston, Mademoiselle, Philippe, Anne-Marie de Bavière, Marie-Ade-laïde, Philippe régent, Marie-Thérèse, Maria-Josepha de Saxe, ducs d'Anjou, comtes de Provence, d'Artois, etc.

MAISON DU ROI

Les anciens offices de l'hôtel du roi sont les suivants : Panneterie, Echansonnerie, Cuisine, Fruiterie, Ecurie, Fourrière. On trouve, en effet, dans les *Comptes de l'Hôtel des rois de France* (Douët d'Arcq, 1865) des paiements de *gestouers*, *gictouers*, faits à des clercs de panneterie, d'eschansonnerie, de cuisine, de fruiterie, d'escurie, de fourrière, etc., en 1380, 1383, 1401 et 1450.

On peut attribuer à la Cuisine et à l'Ecurie des jetons portant divers animaux.

Une pièce avec *Je sui de la Fourr.*, indique l'office de la Fourrière.

Chambre aux deniers. — Office datant de Philippe le Bel, destiné à payer les dépenses de l'hôtel et dirigé par un maître auquel on adjoignit ensuite un contrôleur.

Getoirs de la Canbre, rj. *A deniers le roi Phi*, etc. — Au xvi^e siècle, on trouve l'écusson de France, puis celui de Navarre, remplacés en 1664 par l'effigie royale. On possède des jetons de plusieurs maîtres de la chambre aux deniers, parmi lesquels ceux de Pierre de Berne et Pierre de Rochefort (cf. p. 404).

Grands officiers. — Le *grand aumônier*; le *grand maître de l'hôtel* ayant sous ses ordres les *maîtres d'hôtel*, le *grand chambellan* qui dirigeait les * *comédiens du roi* (Comédie française et * Comédie italienne). Sous les ordres du *grand chambellan*, étaient les *chambellans ordinaires*, les * *premiers gentilshommes de la chambre du roi*, les *premiers valets de chambre*, les *pages de la chambre*, les *huissiers de la chambre*, les * *Peintres du roi*, les *Médecins*, les * *24 violons de la chambre*, les * *Paumiers*.

— Le * *grand écuyer* ayant les * *écuyers* sous ses ordres.

— Le * *grand veneur* commandant au * *grand louvetier*. Il y a aussi des jetons pour le *bailliage et la capitaine*.

rie des chasses (en la Varenne du Louvre), créés au xvii^e siècle; la *chasse royales* (sic) 1674.

— Le *grand maître des cérémonies* ayant sous lui le * *Maître des cérémonies*.

— * *Bâtiments du roi*. — Le * *surintendant* ou *directeur-général des bâtiments de la couronne*, remplissait les fonctions d'un ministre des Beaux-Arts. Le plus ancien jeton des bâtiments porte : *le sui des œuvres*, écu ; rj. *Du pales le roy*, façade du Palais (P. de Justice). Sous Louis XIII, on voit paraître des jetons des Bâtiments qui deviennent annuels depuis 1662. Dans cette catégorie, il faut classer les p. avec : *Orangerie de Versailles*, 1687 ; *Trianon*, 1689 ; *Sacellum Meud(on)* 1703. Il y eut aussi un * *trésorier général des bâtiments*.

— * *Argentierie*. — Cet office, avec les * *menus plaisirs et affaires de la chambre* et la *garde-robe*, était dirigé par les premiers gentilshommes de la chambre. Il y avait un secrétaire particulier dit * *secrétaire de la chambre*.

Les *Comptes de l'argenterie des rois de France* (Douët d'Arcq, 1874, p. 266), font mention de *gecloirs* de cette administration en 1387.

Garde-meuble. — Conservation du mobilier.

Maison militaire.—Ce service était composé de *gardes-françaises, suisses, gardes de la porte, gardes du corps et gendarmes*. On a des jetons de quelques officiers de ces différents corps.

Prévôté de l'hôtel. — Le *grand prévôt* chargé de la police.

* *Trésorerie générale de la maison du roi*, qui fournit plusieurs jetons sous Louis XVI (cf. F. Mazerolle, *Jetons de la maison du roi*, *Ann. Soc. Num.*, 1888, 350).

MAISONS DIVERSES

Dès le règne de Philippe V, l'hôtel de la reine était assimilé à celui du roi, et une ordonnance de 1411 parle des officiers de la reine dans les mêmes termes que de ceux du roi. Il est probable que les jetons portant le nom

ou les armoiries des reines de France ont été frappés pour le service de leur hôtel. De nombreux jetons de Marie Leczinska portent *Maison de la reine* ; on en a de Marie-Antoinette. En 1663, il y eut un jeton de la *Trésorerie de la reine*.

Le dauphin, la dauphine, les enfants et filles de France avaient une maison analogue. On a ainsi des jetons de la *Maison de Madame la dauphiné*, de *Monsieur*, de *Mons^{eur} le comte d'Artois*, etc.

CHANCELLERIE

La *Grande chancellerie*, qui accompagnait toujours le roi, expédiait les lettres après les avoir revêtues du grand sceau. Le chancelier ou garde des sceaux pouvait être remplacé par un maître des requêtes à la *Petite chancellerie* qui était établie près du parlement de Paris. Les *Secrétaires du roi* étaient des officiers de la *Grande chancellerie*, dont le nombre a varié.

On connaît des jetons des secrétaires du roi depuis le xvi^e siècle ; ceux de Louis XV portent une ruche d'abeilles. La Chancellerie offre aussi une série de jetons sur lesquels paraît souvent la boîte des sceaux. Louis Phelypeaux, comte de Saint Florentin, s'intitule *chancelier de la reine*, en 1768.

CONSEILS

Le *Grand conseil* ou *Conseil du roi* était composé de seigneurs, évêques et magistrats, que le roi consultait sur diverses questions de politique, d'administration, de justice et de finance. En 1497, le chancelier Guy de Rochefort institua un tribunal permanent, chargé des affaires judiciaires, qui garda le nom de *Grand conseil* et le *Conseil du roi* devint le conseil d'Etat. Les jetons avec *Magno consilio* appartiennent au grand conseil et ceux avec *Nil nisi consilio* au conseil du roi. On a des jet. des *Huissiers*

ordres du Roy en son Grand Conseil, 1651 ; des Avocats au Conseil ; des Conseillers du roi, 1720 ; des Substituts au Conseil, 1755.

PARLEMENT

Le Parlement était chargé de rendre la justice et d'enregistrer les lois.

On a des jetons des *Procureurs de la cour*, de divers conseillers et présidents.

Maitres des Requêtes. — Ces fonctionnaires, sous Louis XIV, siégeaient alternativement pendant trois mois au conseil du roi comme rapporteurs ; ils rendaient alternativement la justice pendant trois mois au tribunal appelé les *Requêtes de l'hôtel*, où ils connaissaient en première instance des causes des princes, officiers de la couronne, commensaux de la maison du roi, des procédures relatives aux sceaux et des privilèges des libraires et auteurs. On a des jetons particuliers de divers maitres des requêtes et ceux des *Maitres des requêtes de l'hôtel du roy, quartier d'octobre 1657 ou juillet 1701, des Conseillers et maitres des requêtes.*

TRÉSOR ROYAL, FINANCES

Sous Charles VII, les trésoriers de France constituaient la *Chambre du trésor*. En 1523, François I^{er} établit un trésor central nommé *Epargne*, et le *Trésorier de l'épargne* fut le véritable trésorier de France. Son administration était surveillée par deux *contrôleurs généraux*.

On a des jetons de la *Camera Thesauri* de 1555, du *Trésor royal*, sous Louis XIV et L. XV. Sous Louis XVI on trouve la *Trésorerie générale des dépenses diverses* qui appartient probablement à la maison du roi.

On peut classer au trésor royal des jetons se rapportant à divers impôts :

La Foraine de Dijon, 1552 ; Pour les officies du roy de la foraine en Bourg. et adjac.

Les cinq grosses fermes de France (créées par Colbert pour la facilité du commerce intérieur et composées des provinces suivantes : Ile-de-France, Normandie, Picardie, Champagne, Bourgogne, Bresse et Bugey, Bourbonnais, Poitou, Aunis, Anjou, Maine et Touraine).

Fermes du roy unies. — *Trésorerie générale des fermes*, s. Louis XIII. — *Fermes des aides*, 1639. — *Revenus casuels*, L. XIV. — *Gabelles.* — *Adventitiorum fructuum calculi*, 1684. — *Parties casuelles* (deniers provenant des offices qui se vendaient ; trésorier spécial), jet. de Louis XIII et L. XIV.

Droits aliénés. — *Aliénations du domaine*, 1676, 1678. — *Domaine du roy*, 1675. — *Chambre souveraine des francs-fiefs*, 1657 (Droit payé par le roturier qui acquérait un fief). — *Chambre d. francs-fiefs n. acquets et Am^{ts}*. — *Deniers revenans bons*, 1658.

Jetons de divers contrôleurs généraux et secrétaires d'Etat aux finances.

CHAMBRE DES COMPTES

La Ch. des C. chargée de surveiller la gestion de tous les financiers du royaume, date du xiv^e siècle. Les *maîtres*, laïques et ecclésiastiques prononçaient les jugements ; les *correcteurs* revisaient les comptes ; les *clercs* (*auditeurs* depuis 1551) étaient chargés des rapports.

Gitoers de la Cambre r^e Des Comptes le Roy. Ce sont les getoers de la camb r^e des contes du roi nostre s.

Sous Louis XII : *Charles de Canlers maistre des contes.*

Sous François I^{er} : *Correcte(ur) de la Chambre des compt. Camera computorum Regiorum.*

Sous Henri II : mêmes légendes ; n et croissants.

Sous François II : *Pro gentibus computorum.*

Sous Charles IX paraît la légende *Subducendis Rationibus* que l'on trouve également sur presque tous les jetons de Henri III et Henri IV.

Les *Procureurs des comptes* ont des jetons pour 1706, 1708 et 1764.

Les clercs des procureurs de la Chambre des comptes de Paris formaient une association sous le nom de *haut et souverain empire de Galilée*, en opposition au *royaume de la Basoche* créé par les clercs des procureurs du parlement. On a un jeton du XVIII^e siècle des *chevaliers de l'empire de Galilée*.

Au XVI^e siècle, on créa des *Chambres des comptes* dans les provinces, cours souveraines chargées de juger les comptes des officiers comptables. Chaque année, elles envoyaient à Paris les doubles des comptes de leurs provinces pour la vérification.

On a des jetons des Chambres des comptes de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne.

COUR ET HOTEL DES MONNAIES

La C. des m. jugeait tous les procès relatifs aux m. Sur les plus anciens jetons on lit : *Ce sont les getoers de la cam. ꝛ Au moestres des monates*. Depuis Henri II jusqu'à Louis XIV, des jetons portent *Curia monetarum Franciae*. On a des jetons d'André Hac, greffier, et de divers conseillers ; des j. frappés pour la communauté de ces derniers portent *Ex. S. C. XV. vir. mon. Fr.* On attribue aux ouvriers des m. des j. avec deux mains sortant d'une tige de lis et répandent des p. de monnaie.

On a des jetons des ouvriers et monnayeurs de la monnaie de Paris, comme ceux de Jean Vambourg, 1652, Jean Grancerf, 1643, etc. (R. N., 1846, pl. XVIII). Sous Louis XV, jet. avec *Monnoye*, 1723.

ADMINISTRATION MILITAIRE

Les jetons de cette catégorie appartiennent aux services suivants :

Ordinaire des guerres, depuis Louis XIV. (Paparel, trésorier, 1681). *Ext^e des guerres et cavalerie légère*. Louis XIII et L. XIV.

Extraordinaire des guerres (fonds provenant d'impôt spéciaux), depuis Louis XIV.

Liges de Suisses et Grisons, armoiries (Le colonel général des Suisses et Grisons, créé en 1571, avait sous ses ordres tous les Suisses au service de la France, à l'exception de la compagnie des Cent Suisses de la Garde).

Artillerie, depuis Louis XIV ; les *Grands-Maitres*, depuis Henri III ; *Ecole d'Artillerie*, 1729.

Marine, les *Amiraux* depuis Henri III.

Galères, depuis Louis XIV ; les *généraux des Galères*, sous L. XIV et L. XV.

Les maréchaux de France, depuis le xvi^e siècle.

Connétable Marechaussee de France, sous L. XIV (juridiction des contestations et délits militaires).

Mareschal de bataille (sous les ordres du général en chef, de 1614 à 1672) *Estienne du Verdier*, 1651.

On a frappé un jeton sous Louis XIV pour le *Controolle general des guerres*.

ADMINISTRATIONS DIVERSES

Eaux et Forêts de Fr. siège g. de la t. de marb. de Paris, 1713 (les trois juridictions de la table de marbre du palais de justice étaient celles des Eaux et Forêts, de l'Amirauté et de la Connétable).

Les *Ponts et Chaussées*, sous L. XIV.

Les Colonies Françaises : *col. franc. de l'Am.*, sous Louis XV (G. M. Parsons, *The colonial jetons of Louis XV*, *American Journal of Numismatics*, 1884.)

Les ordres du Saint-Esprit (créé en 1578) et de Saint Louis (1693) ; l'ordre des *Chevaliers de Saint-Lazare* réunis à ceux du *Mont-Carmel* (en 1608), dont on a divers jetons.

LA PRÉVÔTÉ DE PARIS

La Prévôté de Paris, qui avait son siège au Châtelet, connaissait des procès relatifs aux dots, servitudes, inventaires, appositions de scellés, contestations entre notaires, procureurs, etc. Le présidial jugeait en appel. La juridic-

tion du Châtelet se composait au XVIII^e siècle d'un lieutenant civil, d'un lieutenant général de police, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant de robe courte, de deux lieutenants particuliers, de plusieurs conseillers et d'un juge appelé auditeur. On possède de nombreux jetons de la prévôté :

La police du Chastellet de Paris, 1604. — Moreau, lieutenant civil, 1634 ; Isaac Lafemas, 1655. La communauté des Procureurs, les Procureurs, 1604, 1710, 1718, 1738, 1756, 1766. — Léon Potier, duc de Gesvres, prévôt de Paris, 1687. — Jérôme d'Argouges, prévôt, 1718. — Lieutenants de police ; Posuel de Vernaux, René Voyer d'Argenson, 1713 ; Ch. de Machaut, 1719 ; Ravot Dombreval, 1725 ; Jean-Louis Durand, 1765. Commissaires du Châtelet : Daminois, 1747 ; Girard, 1772 ; Mouricault, 1779 ; Gallyot, 1722 ; Chenon, 1789 ; — *Huissiers à cheval au Chlet*, 1761 ; *Les chevaliers servans à cheval au Chastellet de Paris*, 1635 ; *Comp^e de M. le lieut^e criminel de robe courte*, 1724 ; *Greffiers du Châtelet* à main tenant une plume ; etc.

C'est sans grande certitude que l'on classe quelquefois aux exempts de police les jetons suivants : Louis XIII, à *Serviat vigilantia regna*, couronne entourée d'yeux et d'oreilles. — Louis XIV. à *Adsertori securitatis publicae* dans une couronne.

HÔTEL DE VILLE

On a des jetons pour l'hôtel sous L. XIV et de divers quarteniers (qui s'occupaient des élections municipales).

François I^{er} établit en 1522, les rentes sur l'hôtel de ville. C'est à cette institution que se rapportent les jetons suivants :

Payeurs des rentes, 1692, 1709, 1717 ; *Controlleurs des rentes*, 1658 à 1711 ; *Sindics généraux des rentes de l'hôtel de ville de Paris*, 1706, 1707.

PRÉVÔTS DES MARCHANDS

A Paris et à Lyon, le chef de l'administration municipale était le *prévôt des marchands*. Ce personnage était nommé *maire* dans la plupart des villes. Le prévôt, assisté de quatre échevins, s'occupait de la police municipale (navigation, monuments, prix des denrées, impôt de la capitation, etc.) et jouait un rôle important dans les cérémonies publiques. Le dernier prévôt fut M. de Flesselles, et Bailly qui le remplaça prit le nom de *maire* (D'Affry de la Monnoye, *les Jetons de l'Échevinage parisien*, 1878).

M. L. d. Nully, 1585.	Le Péletier, 1669 à 1676.
N. Hector, 1586 à 1588.	Aug. Rob. de Pomereu, 1677 à 1684.
Mart. Langlois, 1595, 1598.	Le P ^t de Fourcy, 1685 à 1692.
Me. d. Bragelongne, 1603.	Claude Bosc, 1693 à 1700.
Fr. Miron, 1606.	Ch. Boucher d'Orsat, 1701 à 1707.
Jacques Sanguin, 1607 à 1612.	Jérôme Bignon, 1709.
Gaston de Grieu, 1613, 1614.	Charles Trudaine, 1716 à 1718.
R. Miron, 1615, 1616.	P. A. de Castagnère, 1721.
Anthoine Bouchet, 1617, 1618.	Nicolas Lambert.
H. de Mesmes, 1619 à 1622.	Mich. Est. Turgot, 1730 à 1740.
N. de Bailleul, 1623 à 1628.	Fel. Aubery, 1740, 1742.
Christophe Sanguin, 1629 à 1632.	Louis Bazile de Bernage, 1743 à 1754.
M. Moreau, 1633 à 1637.	Elie Camus de Pontcarré, 1758 à 1763.
Oudart le Féron, 1638 à 1641.	Arm. Jer. Bignon, 1766 à 1771.
Mace le Boulanger, 1642 à 1644.	J. B. Fr. de la Michodière, 1773 à 1777.
Jehan Scaron, 1645, 1646.	Ant. le Febvre de Caumartin, 1778 à 1782.
Hierosme le Féron, 1647 à 1649.	L. Le Péletier, 1784 à 1788.
Ant. le Febvre, 1651 à 1654.	
Alexandre de Sève, 1655 à 1662.	
Voysin, 1663 à 1668.	

ECHEVINS

Les échevins, dont l'institution est d'origine germanique, étaient à Paris au nombre de quatre. La charge durait deux ans, mais on élisait deux échevins chaque année de manière qu'il y en eût toujours deux anciens et deux nouveaux. Les appels de leurs jugements étaient portés au parlement.

J. Le Conte, 1580.	Vincent Héron, 1656.
Jeh. de Loynes.	Julien Gervais, 1656.
Hector Gedoy.	Claude de Santeul, 1656.
P. le Goix.	V. Héron et C. Santeul.
J. Le Breton, 1587.	Jean Rousseau, 1656.
L. de Saintyon, 1586, 1588.	J. Rousseau et C. Santeul.
P. Lugolly, 1586.	Claude Santeul, 1657.
N. Roland, s.d. et 1588.	Ant. de la Porte, 1657.
Ch. Boucher.	Jean de Faverolles, 1657, 1659.
J. Le Conte, 1595.	Jean le Vieux, 1660.
C. de Choilly, 1603.	Claude Prevost, 1661, 1665.
N. Poussepin, 1613.	P. de la Mouche, 1662.
Lo. Damours, 1620.	Hélissant, 1661, 1665.
G. Lamy, 1621.	De Mouhers, 1663.
Pierre Goujon, 1622, 1623.	Jean Gaigny, 1664.
Jeh. Le Prestre, 1621.	Laurens de Faverolles, 1666.
Cl. Galland, 1640.	De Laballe, 1665 et s. d.
Seb. Cramoisy, 1643.	François le Fouyn, 1667.
H ^e Claude de Bourges, 1645.	N. Picques, 1670.
Jean Gaigny, 1646 à 1648.	Henry de Santeul, 1671.
Michel Guillois, 1652.	Philippe Levesque.
N. Phelippes, 1652.	Michel Gamare, 1682, 1683.
A. le Vieux, 1654.	Estienne Perichon, 1708.
Julien Gervais, 1655.	

RECEVEURS DES PAUVRES

Le *Grand Bureau* des Pauvres, créé en 1544, pour donner des secours aux indigents, avait un receveur choisi parmi les bourgeois les plus riches ; il prêtait serment devant le parlement. La charge, d'abord annuelle, fut ensuite gardée pendant 2 ans. Les hôpitaux de la Trinité et des petites maisons dépendaient de l'administration du Grand Bureau.

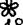
Jehan de Bray, 1559.	P. Héliot, 1644.
Sans nom avec CHARITAS.	R. Lescot, 1647, 1648.
PARISI, 1584.	D. Beguin, 1654.
S. nom (Le Vieulx), 1624.	J. Bachelier, s. d. et 1655.
Ph. de Chailliou, 1624.	Christophe Maillet, 1655.
P. Parfait, 1624.	N. de Faverolles, s. d.
P. de la Court, s. d.	L. Pocquelin, s. d.
J. Garnier, s. d.	E. de Faverolles, s. d.
J. de Bourges, s. d.	Louis Bellavoine, 1662.
J. de Faverolles, s. d.	J. Levieux, 1664.
G. Perichon, s. d.	R. Ballard, 1664.
C. Maillet, s. d.	G. Gellain, 1666.
J. Chuppin, s. d.	B. Chauvin, 1668.
C. Simonet, 1642.	Ac. de Harlay, 1672.

LES MARCHANDS

Les fruitiers de Paris désignaient les lots de marchandises qu'ils achetaient aux halles au moyen de marques arbitraires qui étaient souvent employées par des personnes différentes. Une ordonnance de police du 11 avril 1693 ordonna que les maîtres fruitiers mettraient sur leurs paniers une marque de cuivre portant les deux premières lettres de leur nom. Une note du 9 mars 1703 prévint les acheteurs de se munir, pour le lotissement, de pièces de cuivre de la largeur d'une pièce de 18 sous, un peu plus épaisse, avec le nom du maître et l'année (Delamare, *Traité de la Po-*

lice, 1722, II, 289). On connaît des jetons qui satisfont à ces dispositions ; ils sont tantôt frappés, tantôt gravés au burin, tantôt marquées au moyen de poinçons (D'Affry de la monnoye, *Introduction à l'étude des jetons*, XV).

Plusieurs de ces jetons gravés au burin portent un lis et au rf des dates et noms divers ; d'autres ont d'un côté, la tête du roi. Il y a aussi des jetons appartenant à des marchands autres que ceux de denrées alimentaires, et c'est probablement la majorité. Voici quelques-uns des plus intéressants :

A la Teste noir, couronnée, Tête, 1707. rf  *Gadeau marchand rue St-Honoré*, Chiffre (*Rev. belge*, 1872, 206). — *Dufour salle neuve du Palais. A la couronne*, couronne, 1720. rf chiffre. — *Au Magasin royal rue St Martin*, miroir. rf *Pierre Bizet, marchand miroitier*, 1708. — *Theveneau Laine A la bonne Foy*, 1720, Bonne foi rf Ecu armorié. — *M. Linard m^d miroitier, au miroir Dauphin*, miroir. rf Arbre, 1710. — *Courteau au. deux Anges*, 1709, Deux anges. rf Chiffre. Des jetons des corporations des Traiteurs-pâtisseries et des vitriers-peintres sur verre portent assez souvent au rf des noms gravés en creux (cf. Preux, *Ann. Soc. fr. Num.*, 1867, 259). Un petit jeton avec la tête de L. XIII et au rf un porc et *Pour la conduite des porcs, 1636*, appartient peut-être au service des halles.

CORPORATIONS DE PARIS

En 1691, les six corps des marchands comprenaient : 1^o les drapiers ; 2^o les apothicaires, épiciers ; 3^o les merciers, joailliers ; 4^o les pelletiers, fourreurs ; 5^o les orfèvres ; 6^o les bonnetiers (Pour plus de détails, v. Hurtaut et Magny, *Dictionn. de Paris* ; Chéruel, *Dict. des Institutions*, etc. ; *Magasin pittoresque*, 1859 et 1860, nombreux jetons décrits et gravés).

Agents de change et banque à Paris, sous Louis XIV, L. XV, L. XVI, Bonaparte, Charles X, L.-Philippe et Napoléon III.

- Ajusteurs.* — *De la Monnoye de Paris*, 1767.
- Apothicaires-Epiciers.* — *M^{ds}* —, 1710.
- Apothicaires.* — Jetons avec les bustes de Louis XIV, L. XV, L. XVI.
- Arbalétriers?* — *Pour de deux arcs viser au lieu.* Faisceau de flèches. Chiffre de Henri II.
- Arquebusiers.* — *Jetton des chevaliers de l'Arquebuzé de Paris*, 1795.
- Assurances.* — *Chambre, Compagnies, etc.*, depuis Louis XIV.
- Avocats.* — *..aux conseils du roi*, 1660, 1762, et sous Louis XVIII; *..au parlement*, 1771.
- Avoués.* — Depuis Napoléon I^{er}.
- Banques.* — *Caisse d'escompte établie en 1776*; caisses de commerce.
- Barbiers.* — *Communauté des barbiers-perruquiers de Paris*, 1719.
- Bâtiments.* — *Experts et greffiers des bâtiments*, 1690; *experts des B. r^f* Louis XV (Étaient chargés de faire les rapports, visites, prisées, etc. On comptait 30 architectes experts bourgeois et 30 experts entrepreneurs).
- Bibliophiles.* — Depuis 1820.
- Bois.* — *Commiss. contról. des bois à bâtir*, 1732. Jetons de Jean Rouvet et J. Sallonier, inventeurs des flot-tages en 1549 et 1550; *approvisionnements de Paris*, 1818, etc.
- Bouchers.* — Depuis Napoléon.
- Boulangers.* — *Communauté des maîtres-b. de la ville de Paris*, depuis Louis XV.
- Bonnetiers.* — *Les m^{ds}* —, 1746, 1758.
- Bourreliers.* — *Communauté des Maîtres-bourreliers*, 1403, sous Louis XV.
- Brodeurs.* — *Marchands b. chasubliers*, 1704.
- Brasseurs.* — Communauté, chambre syndicale, etc.
- Carriers.* — *Chambre des marchands* —, 1840.
- Charbonniers.* — *Officiers porteurs de charbon* 1732, 1760; chambre syndicale, etc.
- Charcutiers.* — Sous Louis XVIII.
- Charpentiers.* — *Art de la charpenterie*, 1773; etc.

- Charrons.* — *Communauté des maîtres* — 1755, 1787.
Chasubliers. — V. Brodeurs.
Chirurgiens. — Depuis Louis XIV.
Commissaires-Priseurs. — *Huissiers* —, Louis XV.
Commissaire-expert du gouvernement. 1831.
Contrôleurs. — *Controlleurs des rentes.* 1707.
Cordonniers. — Agnel R^e soulier. xv^e siècle.
 — François Naze, soulier R^e 1787, 25 s(ous).
 — *Communauté des m^{ds} cordonniers de Paris*, sous Louis XVI. — Manufacture des Invalides.
Corroyeurs. — *M^{ts} corroyeurs porteurs de la chässe de Saint Merry*, sous Louis XV et L. XVI. — *Soc. des ouvriers-corroyeurs*, 1848.
Courtiers. — De commerce et de la Bourse.
Crieurs. — *Officiers-jurés-crieurs.* Louis XV et XVI.
Distillateurs. — *Communauté des d. . M^{ds} d'eau-de-vie.* Sous Louis XV et L. XVI.
Doreurs. — S^{te} Cristofle, etc.
Drapiers. — *Manufacture Paignon*, 1644; *Les marchands drapiers, 1^{er} des six corps*; autres de 1698. 1699, 1706, Louis XV et L. XVI, etc.
Ebénistes. — *Communauté des maîtres menuisiers et ébénistes.*
Epiciers, v. apothicaires.
Fabricants. — *. . d'étoffes d'or, argent et soye d'établissement royal à Paris*, Louis XV.
Fayenciers. — M^{ds} Verriers Fayanciers, Emailleurs, Patenotriers, 1767.
Ferblantiers. — *Talliandiers, Ferblantiers*, 1746.
Fleuristes. — *Communauté des m^{ds} de modes, Plumasières, Fleuristes*, créée en 1776, 1777.
Fourbisseurs. — *Communauté des* — sous Louis XIV, L. XV et L. XVI.
Gantiers Parfumeurs. — S. Louis XIV.
Graveurs. — *L'Art de gravure ciselure*, 1757.
Graveurs. — *Commun^{te} de l'Art de gravure.* Ecu surmonté d'un soleil; dessous C. Mavlot. f. R^e *Arte atque metallo, communauté des graveurs à Paris pour les*

sceaux et cachets, médailles et jettons, experts pour les vérifications et ruptures des scelles, 1718, en 12 lignes.

Horlogers. — *Horlogers de Paris* sous Louis XV et Louis XVI.

Huissiers. — *Chambre, communauté, etc.*

Imprimeurs. — *Bibliopolae et typographi Paris*^s. 1723.

etc.

Juges-consuls. — *Les juges et consuls des marchands à Paris*, 1697; jusqu'à Louis XVI.

Lingères. — *Communauté des marchandes l.* 1713, 1719.

Maçons. — *Art de la maçonnerie*, sous Louis XV et L. XVI; *entrepreneurs de la maçonnerie*, etc.

Marchands. — *Les six corps des M.* depuis Louis XIV.

On considère généralement comme un jeton des six corps des marchands la pièce suivante: *Stat mutuis viribus*, 1608. Sept figures soutenant un globe. R. *Societatis bene unitae*, 1608. L'inventaire des poinçons de 1697, considère ce jeton comme frappé à Paris pour une assemblée du clergé (KK 960, n° 441).

Menuisiers, v. *Ebénistes*.

Merciers. — *Armoiries*: 3 vaisseaux; 1638, 1641, 1643, 1655, 1682; *les marchands merciers*, 1704.

Messageurs. — *Messageries impériales*, 1809.

Mesureurs de grains. — *Jurez, mesureurs et visiteurs de grains*.

Mesureurs de planches. — 1704.

Modistes. — *Communauté des m^{des} de modes*, 1776-1777.

Monnayeurs. — *M. de la monnoye de Paris*, 1767; R. *Ajusteurs, etc.*, 1167.

Mouleurs. — *Commiss. mouleurs de bois*, 1711.

Musiciens. — *Soc. des Enfants d'Apollon*, 1777.

Notaires. — *Conseillers du roy et notaires*, depuis Louis XIV.

Nourrices. — *Maison centrale des N.*, 1831, etc.

Opticiens. — *Communauté des m^{ds} miroitiers et opticiens*, 1770.

Orfèvres. — *Aurifces parisienses*, 1700.

- Papetiers.* — *Controlleurs du papier*, 1730.
- Passeurs d'eau.* — *Officiers passeurs d'eau*, sous Louis XVI.
- Patenotriers.* — *Marchands verriers, émailleurs, patenotriers*, sous Louis XV.
- Pâtissiers.* — *Maitres, traiteurs, rotisseurs, pâtissiers*, sous Louis XVI.
- Perruquiers*, v. *barbiers*.
- Pharmaciens.* — *Rouvière*, 1706; *Baron*, 1732; *Martigny*, 1748; collège de pharmacie, 1778, 1796, etc.
- Planchéeurs.* — *Officiers planchéeurs, metteurs à port*, sous Louis XV.
- Poissonniers.* — *MM. les vendeurs de poissons de mer*, sous Louis XIV.
- Porteurs.* — *Porteurs de grains*, 1703; *port de la colle*; *mine de bled*, etc.; *aux porteurs de sel à Paris*, VI-1600; *communauté de jurés manouards porteurs de sel au grenier à sel de Paris*, 1710.
- Privilégiés du roy, suivant la cour*, 1779. R. *Buste de Louis XVI*.
- Selliers.* — *Communauté des maitres selliers*, 1751. N. M. C. N.
- Syndics.* — *Privilégiés du roy suivant la cour, syndic généraux*, 1776, 1779.
- Tailleurs.* — *Marchands maitres tailleurs*.
- Taslandiers*, v. *ferblantiers*.
- Tapissiers.* — *La communauté des marchands tapis-siers de Paris*, 1776, 1786.
- Teinturiers.* — *Marchands teinturiers de bon teint*.
- Toile.* — *Jurés aulneurs et visiteurs de toile*; Louis XV.
- Traiteurs*, v. *pâtissiers*. — *Communauté des mait. traiteurs*, 1757, 1771, etc.
- Typographes*, v. *imprimeurs*.
- Vins (marchands de).* — *Confrairie des marchands de vin*, 1654, 1662, 1668, 1682, 1691. — *Boutevillain, Prevel, Gueudin et Bardin*, 1689. — *Inspecteurs des vins*, 1733.
- Vins.* — *Les gards marchands de vins*.
- Vins.* — *Juré rouleur de vin*, R, *cha(r)geur de vin*, 1691. — *Commis courtiers de vins*, 1763.

Vins. — *Commerce de vin de la ville de Paris*, 1811, etc.

Il y avait vingt-cinq cabaretiers privilégiés, suivant la cour et donnant à manger; leur charge valait environ 12,000 livres par an (*Etat de la France, pour 1712*, t. I^{er}, p. 659). C'est probablement à leur communauté qu'appartient le jeton de Louis XIV avec XXV. *Meri Regii ganymedes*, r^g. Le Christ et deux pèlerins au milieu des vignes, *Emmaus* (*Rev. belge*, 1865, 128).

Vitriers. — *Communauté des maîtres vitriers-peintres sur verre de Paris*, 1715.

Volailles (marchands de). — *Jurez vendeurs cont(rôles) de volaille*, 1709, et sous Louis XV.

Il faut citer encore des sociétés plus modernes, en assez grand nombre, par exemple : les architectes, les assurances, les bateaux-omnibus et bateaux-lavoirs, les bijoutiers, les cafés, cercles, concerts, les carriers, chapeliers, chimistes, chocolatiers, les chemins de fer, les dentistes, les porteurs d'eau, les équarrisseurs, les fumistes, les expositions, le personnel des halles, les horticulteurs, instituteurs, lampistes, mécaniciens, quincailliers, raffineurs, receveurs des finances, serruriers, tisserands, les théâtres, etc.

CORPS SCIENTIFIQUES

Académie française. — Depuis Louis XIV.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Depuis Louis XV.

Académie des sciences. — Depuis Louis XV.

Académie royale de peinture et de sculpture. — Sous Louis XVI.

Académie royale de la marine. — Sous Louis XV et Louis XVI.

Société des antiquaires de France.

Université. — Jetons au type de Charlemagne, 1657, 1677, 1699, 1747.

Collège de pharmacie. — Confrérie des chirurgiens,

Ecole royale de chirurgie, Société de chirurgie, Académie royale de chirurgie.

Faculté de médecine, 1628, 1635.

Les doyens étaient élus tous les deux ans. Le doyen n'était pas professeur, mais chef de la Faculté, et était chargé de tout ce qui concernait l'administration.

Dans toutes les réunions de la Faculté, aux messes, aux funérailles, il était alloué aux docteurs régents des jetons de présence, dont on trouve la première indication dans les commentaires, le 13 décembre 1398. En 1638, on décida que les jetons seraient frappés sur un module uniforme, et c'est Philippe Harduin de Saint-Jacques, doyen de 1636 à 1638, qui fit frapper le premier jeton. Les dépenses occasionnées par les jetons s'élevaient de 500 à 1,000 livres par an. A la Saint Luc, on donnait un jeton à chaque docteur régent, 2 au doyen, 2 à l'ancien de la Compagnie, 1 au curé, 1 à chaque appariteur ; de même pour les enterrements. Chaque jeton était compté pour 1 livre 15 sous. On en distribuait encore aux assemblées dites *Prima mensis*, aux examinateurs des mémoires. (*Magasin pittoresque*, 1857 et 1858 ; *Revue belge*, 1884, 275 ; Dr A. Chéreau, dans l'*Union médicale*, 4 et 6 mars 1873 ; Dr A. Corlieu, *Les jetons des doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris*, 1887.)

ÉTATS PROVINCIAUX

Certaines provinces conservèrent, jusqu'en 1789, le droit de s'assembler pour s'occuper de leurs affaires, et voter les contributions qu'elles s'imposaient pour les besoins de l'Etat. On possède un nombre considérable des jetons des Etats : d'Artois (Louis XIV, Louis XV et Louis XVI), d'Auxonne (1583, 1605), de Bretagne (depuis Louis XIV), de Cambrai, de la Flandre Wallonne, du Languedoc (*Comitia Occitanæ*), de Lille, de Bourgogne.

On peut ranger à la suite les jetons des élus de ces Etats dont la Bourgogne offre une nombreuse série. On connaît un jeton de la *Chamb. des Elus gnaux de Bourg.*, 1696

JETONS DE VILLES ET PROVINCES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Alençon. — Généralité d'Alençon.

Alost. — Jetons du comté, 1641.

Amiens. — Louis XIII et Louis XIV. — Conseil d'Amiens, sous Henri IV. — *Hostel de la monnaie d'Amiens*, 1680. — *Chambre de Commerce de la Picardie*, 1761. — Notaires, etc.

Anchin. — *Jeton de l'abbaye d'Anchin*, armoiries ; Chambre des comptes, 1612.

Angers. — J. des maires depuis la fin du xv^e siècle ; j. de Stanislas Xavier, duc d'Anjou.

Angoulême. — *Ville d'Angoulême* ; champ, 45. Sans r̄f. (Fer).

Anvers. — Magistrats, 1649, 1652, 1673. — Monnaie, etc.

Arras. — La Chambre échevinale, 1582, 1585 ; jetons relatifs à la prise d'Arras en 1640 (*R. N.*, 1861, 378 ; *Rev. belge*, 1877, 134).

Auxerre. — *E. Pivetouy. recoveur des tailles*, 1649 ; conseillers du roi notaires, 1748.

Auxonne. — La ville, les maires, xvii^e siècle.

Bapaume. — r̄f. Ville fortifiée ; exergue : *Bappaume*.

Bar-le-Duc. — *Ject. de la chambre de ville de Bar*, dates diverses. r̄ Plus penser que dire, trois pensées, etc. ; Ch. des comptes des duchés ; confirmation des privilèges.

Bayonne. — Jetons de la ville (*Nunquam Polluta*) ; Chambre de commerce.

Beaune. — Vierge portant Jésus qui tient un cep de vigne) ; maires de 1635 à 1776 ; la ville.

Beauvais. — Maires, notaires.

Bergues. — Villes et territoires, sous Louis XIV.

Besançon. — Jetons avec les armoiries des gouverneurs et au r̄ celles de la ville, aigle tenant deux colonnes ou au-dessus de deux tours (Fouray de Boisselet, *Recueil des jetons de la Franche-Comté*, 1873).

Béthune. — Réunion à la France, 1713, plomb.

Blois. — *Pour la maison commune*, Henri II à Gaston, frère de Louis XIII ; les Etats ; la Chambre des comptes ; Pierre Boucherat, échevin, 1775.

Bordeaux. — Les jurats de la ville, 1653 ; avec le nom de la ville, sous Louis XV et Louis XVI ; ouvriers des ports, etc.

Bouillon. — *Godefroid III, duc de Bouillon*, buste, r̄. *Cour souveraine de Bouillon*, 1788.

Bourges. — Jetons du xv^e siècle, avec les trois moutons et la lég. *Summa imperii apud Bituriges* ; avec les noms d'Henri II et IV, et Louis XIII ; Millet et Bigot, maires ; Chambre des comptes ; archevêques, nombreuse série avec leur buste.

Bourgogne. — *Karolus dux et comes Bur.* ; *Vive Bourgogne, vive* ; *Vive le duc, vive* ; *Aue Maria gracia*. armoiries de Philippe le Hardi, etc.

Bretagne. — Trésorier des Etats, 1594 ; pour les gens des comptes (Quilfistre, G. de Beaune, Boulomer, au r̄) ; *Impôts et billots de B.*, 1641.

Briare. — *Canal de Briare*, 1742.

Calais. — Louis XIV (*Guérison du roi à Calais*, 1658).

Cambrai. — J. de Catherine de Médicis, protectrice ; Max. de Bergues, évêque, 1561 ; de Berlaimont, cardinal Dubois, 1725 ; Charles de Saint-Albin, 1726-27, etc.

Caen. — P. de Rozévigian, M. de Chamboy, G. de Caen, 1656. Jet. de *Pierre Lemarchand, seigneur de Saint-Manvieu et de Rosel*, frappés à l'occasion d'un prix fondé au Palinode de Caen, en 1627 (Gervais, *Musée Soc. Ant. Norm.*, 1864, p. 120).

Casale. — Jetons du siège, Louis XIII.

Châlon. — *M. de Neuchêze, évêque*, 1643. — *Atelier de Châlon*. r̄. Cavalier.

Châlons. — Louis XV, r̄. *Hôtel de Ville de Chaalons*.

Chartres. — Jet. des maires, et de la ville, xvii^e siècle ; Louis XVI.

Clermont-Ferrand. — *Bochard de Saron*, évêque, 1693 ; *Jean-Baptiste Massillon*, évêque, 1719.

Cluny. — *Henr. Oswald., card. ab. Arvernica*. Buste. r̄. *Consilii prudentiâ ordo vigebit Cluniac*. 1745 ; ar-

moiries. Louis, cardinal de Guise, archev. de Reims, abbé de Cluny, 1618.

Compiègne. — Prix général, 1729.

Courtrai. — Jetons des rois d'Espagne; territoire de C., sous Louis XIV, 1669, 1671 (*Rev. belge*, 1889, pl. VI).

Cysoing. — J. de l'abbaye, 1661.

Dauphiné. — Jetons de la Chambre des comptes (*Rev. belge*, 1881).

Dieppe. — *Les prieur et juges consuls de Dieppe*, 1758.

Dijon. — J. pour les gens des comptes; les maires *vicomtes majeurs*, depuis Jean de Sauls (1426); *Senat. Divion*, 1673; *Pro parlamento Divionensi*, 1645; *les officiers de la monnoye*, 1487; *les ouvriers et monnoyers*, 1586; *monnoye de Dijon*, 1593; *Calculi pro conventu Sancti Benigni*, 1567; deux lances. (Amanton, *Recueil de planches de jetons de Dijon, Beaune et Auxonne*).

Dôle. — *Ad usum senatus*, 1623; la Chambre des comptes (Domination espagnole).

Dol. — F. de Laval, évêque.

Dunkerque. — La ville sous L. XIV; la ville et le territoire.

Elbeuf. — *Manufacture d'Elbeuf*, sous Louis XV.

Ferté-sous-Jouarre (La). — Arquebuse, prix provincial, 1766.

Flandre. — Chambre des comptes, bureau des finances, etc.

Fontainebleau. — Mariage de Louis XV et Marie Leczinska.

Furnes. — La ville et le territoire, sous Louis XIV; jeton des 8 paroisses de la Flandre Occidentale (*Rev. belge*, 1854, 101).

Gorze. — *Charles de Lorraine, abbé de Gorze*, 1612.

Henrichemont. — *Maximilien de Béthune, duc de Sully, prince-souverain d'Henrichemont*.

La Muette. — *Jetton de la Muette*, 1735.

Lille. — Jetons du bureau des finances (Rois d'Espagne); *monnoie de Lille*.

Lixheim. — (R. N., 1846, 184; 1849, 322).

Lorraine. — *Int(endance) de Lorr. Barr. et eveschez*; j. des ducs et duchesses de René à Stanislas.

Lyon. — Sous Louis XIV, avec *Lugdunum devolu Ludvico*; prévôts des marchands et échevins (du prévôt et des échevins, des quatre échevins seuls, d'un échevin seul), depuis le xvii^e siècle; Camille de Neuville de Villeroy, archevêque; François de Neuville, duc de Villeroy, gouverneur de Lyon; collège de médecine; conseillers notaires; Chambre de commerce, *commerce de draperie*, 1755; *affinages de Lyon*. (Poncet, *Jetons consulaires de Lyon*. Lyon, 1883)

Mantes. — (Ecu parti à un lis et un chêne engagés, jet. de la ville et des maires (J. Loir, *Méreaux. Sceaux, jetons de M.*, 1859).

Marly. — *Mus-plaisirs*, 1750; *jeton de Marly*, 1692; marquis de la Chaise, capitaine-gouverneur.

Marseille. — *Illumination établie par la municipalité*, 1786.

Meaux. — *Bailliage et présidial*, 1788; jetons des xvi^e et xvii^e siècles, avec M couronné (*R. N.*, 1866, pl. V et VI).

Metz. — Jetons des échevins depuis Jacques Praillon (1594) jusqu'à Claude Ph. d'Auburtin, 1709. Mamiel de Marieulles, maître-échevin, fit frapper, pour le baptême d'un fils de M. de Caumartin, intendant de Metz, des jetons, avec des figures allégoriques, des écussons et la date 1754; j. de la Cour de Parlement, sous Louis XIII et Louis XIV; de d'Épernon, gouverneur, 1620.

Montargis. — *Du Mairat de F. Paden*, 1661. — *Grenié à sel, un quart*, 1688.

Montauban. — *Académie*, 1773.

Montmédy. — *Vue du fort sur un rocher*, 1658.

Moyenvic. — *Prise de la ville*, 1632.

Nancy. — J. de la ville, de la chambre de ville, avec ou sans le nom des ducs (Devise: *Non inultus premor*; écu au chardon).

Nantes. — Maires depuis 1582; *commerce de Nantes ay(ant) la garde de M^{te} le C^{te} d'Artois* (Visite de ce prince à N. en 1777); les notaires, sous Louis XVI (Perthuis et La Nicollière-Tejiero, *le Livre doré... de Nantes*, 1873).

Nemours. — *Election de Nemours*, Louis XV et Louis XVI.

Nevers. — La ville, 1592, 1608 ; les comtes et ducs.

Neufchâtel. — *Henri d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neufchâtel*, 1656, 57 et 59.

Nuits. — Félix Sonois, maire, 1701 ; élu de 1623.

Orléans. — *Pour la maison commune, la maison de ville, la chambre des chaussées*, xvi et xvii^e siècles ; les maires, xviii^e siècle. *La communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire* (Vue du fleuve, à Orléans, n.°, le fleuve couché ; dates diverses). « De quatre » en quatre ans des bourses de jetons étaient distribuées aux membres de la C^{ie}, à titre de droits de présence et d'honneur. » (P. Mantellier, *Hist. commun. marchands fréq. la r. de Loire*, 1867, I, 377, II, 313, 345, 404.)

Péronne. — (Femme assise tenant un bouclier et une palme ; dessous, trois P couronnés), 1626.

Pont-à-Mousson. — *Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson*, 1582, 1583, 1584 et 1627.

Reims. — Les arquebusiers, l'Université (jet. avec le nom et la tête de Charles de Lorraine, fondateur en 1547), 1756, les archevêques ; j. du sacre des rois, types de la colombe et de la main tenant l'ampoule (J.-A. Blanchet, *médailles et jetons du sacre des rois de France*, 1889).

Rennes. — Evêques ; maires ; la ville incendiée rebâtie sous Louis XV.

Rethel. — *Signa Fortium*, armoiries, n.°. *Ornis Dios* aigle, 1622.

Riom. — *M. de Combe, est l^e général, prévost de la monnoye*, 1693.

Rochelle (La). — *Port de la R.*, Louis XIII ; — *Chambre de commerce de la R.*

Rodez. — Evêques, 1619, 1653, 1694.

Rouen. — *Généralité ; marchands passementiers ; les marchandes lingères ; les monnoyeurs*, 1787 ; *les apothicaires et épiciers ; réunion des marchands ; la ville*

depuis François I^{er} ; jetons avec : *Je suis la paix, fille de la victoire* (trappés à l'époque de la paix des Pyrénées, *Rev. belge*, 1865, 138) ; *chambre des assurances* ; les maires. *Domaine de Normandie*.

Saint-Germain-en-Laye. — *Manufacture de cuirs*, 1755 ; — bon pour un sac de braise.

Salins. — J. de la Saulnerie, de Charles-Quint (1540), et Philippe II (1588).

Saptes. — *Manufacture de Saptes*, monogramme.

Semur — Borgeois, maire, 1555 ; Guéneau d'Aumont, 1789.

Sens. — *Urbs Antiqua Senon*, j. de la ville, archevêques.

Soissons. — *Loyse de Lorraine, abbesse de Soissons*, 1598.

Toulouse. — Archevêques ; ponts et chaussées.

Tournai. — Les doyens ; les échevins ; les prévôts ; les jurés ; j. de Louis XIV et Marie-Thérèse.

Tours. — Jetons des maires depuis 1566 ; au R *Spei gnll. Fiducia ; usilum et fortitudo in turribus suis*, etc. ; en 1724, l'effigie du roi prend la place des armes du maire.

Trianon. — Jeton de Trianon, 1692.

Troyes. — L'arquebuse ; la Fédération, 1790.

Turin. — François, comte de Zichy, évêque de Turin.

Utrecht. — Siège et prise d'Utrecht, 1674 ; — paix d'Utrecht, 1715.

Valenciennes. — *Délivrance de V.*, 1657, etc. ; les Etats, 1726, 1758, 1782, 1785.

Vauvilliers. — *Gest du seigneur de Vauvilliers*.

Vaucluse. — *Va-clause*, le 22 janvier 1577, jet. de Christophe de Villeneuve et de Françoise de Grasse (*Trésor*, I, pl. XXII, 5).

Versailles. — *Jeton de V.*, 1692.

Villeneuve. — *Compagnie de l'Arquebuse de Villeneuve de Lyon*, 1770.

Ypres. — J. du territoire, sous Louis XIV.

JETONS ET MÉREAUX DES MINES, USINES ET FORGES

Alais. — *Fonderies et forges d'Alais ; Mines de Trelys*, bons de 1, 2 et 5 francs, 50 et 25 centimes.

Aniche. — *Compagnie des mines à charbon d'Aniche*, 1774.

Anzin. — Monogramme ; 30 s(ous), R. m. d. 1820.

Baigory. — *Mines de Baigory*, 1787.

Bourgogne. — *Mines et forges de Bourgogne*.

Braux. — Mines et usines de *Braux, Carnaux, Darnetal, Fourchambault, Torteron, Villefort et Vialus*.

Fresne. — *Mines de Fresne*. Monogramme.

Littry. — Mine de L., valeurs de 10, 12, 15 et 18.

Maromme. — *Les intéressés aux fonderies de Maromme*, près Rouen, 1790.

Mont-Cenis. — *Mine du Mont-Cenis*, double L. dessous, w (Méreau de Wilkinson, après 1787).

Noyant. — *Compagnie des mines de Fins et de Noyant*, 1785.

Sourède. — *Compagnie royale des mines de France. R. Cuiore tiré de la mine Saint-François à Sourède en Roussillon*, 1735.

Trévoux. — *Affinage royal de Trévoux*, 1766.

MÉREAUX ET JETONS DE PRÉSENCE DES ÉGLISES

Abbeville. — Chapitre Saint-Wulfranc ; MES. R, VE (Soc. Antiq. France, 1854, p. 31).

Arras. — *Ecclesie Atrebaten*. Champ : cap., R Bor-dure formée par trois rats. Champ : III. Autres chiffres ; le nombre de rats correspond avec le chiffre placé dans le champ.

Aulun. — St Lazare sortant du tombeau qui porte 1587 ; devant une main, R. s. v L. entre des étoiles et croisettes dans un écusson ; autre R avec croix dans un écusson.

Avignon. — *Cupit. Ecclesie. Avinion*. Ecu à une tour.

2) *Capitulu ecclesie Avenion*. La Vierge et l'Enfant sur un croissant. R. *Salve Sancta cruz*. Croix.

Bar. — *Ordo nob. S. Huberti Bar*, barbeaux adossés ; étain.

Bayeux. — + *Moneta capituli*. Aigle à deux têtes. R. + *Baiocensis*, champ : I.

Beaune. — Chapitre de Notre-Dame ; *chartreux de Beaune* (plomb).

Belley. — Chapitre Saint-Jean ; *S. Joannes Baptista*. Tête ou agnel. R. *Ecclesii Belicensis* Dextre bénissante.

2. Agnel, R. *Hore* entre deux traits, ou s. i., saint Jean debout, avec un agneau.

Besançon. — + *Sainct Jehan*, 1619, Saint Jean debout ; R. Eglise (plomb).

Bourg. — *Burci capitulu*, Saint Pierre debout, 1648. R. La Vierge dans une gloire ; plomb.

Bourges. — 1. Dans une rosace, croix patriarcale accostée des lettres s. v (Saint Ursin, premier chef de l'Eglise d'Aquitaine).

2. *Ecclesia patriarchalis*. Saint Etienne tenant la cathédrale. R. + *Sancti Stephani Bituris*. Dans le champ, XX ou XXX.

3. Buste de saint Etienne avec *V. B* ou *Bit*, R. IV dans une rosace ; X, XV, XXX, etc.

4. *Capellu S^u Salvatoris*. trois lis dans une rosace. R. *Palucii Bituris*. chiffres divers.

Cambrai. — Au xvi^e siècle, le chapitre de Cambrai ômit une certaine quantité de méreaux qui reçurent, sous le nom de *monnaie jaune*, une certaine valeur représentative locale. Les grands méreaux se nommaient blancs et valaient 6 deniers.

1. + *Moneta capituli*. Tête d'évêque de face. R. + *Ave Maria gratia plena* — *cameracu*. Croix. (xiii^e siècle).

2. Type analogue. R. *Cameracensis*. Croix cantonnée d'un aigle.

3. + *Capitulum cameracence*, 1562. Champ : VI sous une couronne. R. + *Salve regina misericors*. Vierge tenant l'Enfant. Autre avec + *Maria virgo, c. u.*, 1560 (plusieurs variétés de chiffres).

- *Collégiale de St-Géry.* — † *Me fecit*, 1514, dragon ;
 ☩ *S. Gaugericus*, évêque mitré ; *cuivre*.
 2. † *Capitulum Sancti*. dragon ; ☩ *Gaugerici*, 1536 ;
 St Géry, debout, crossé et mitré.
 3. † *Capitulum Sancti*, 1538 ; III, dessous dragon ;
 ☩ *Sancti Gaugerici*. le saint debout (dates diverses).
 4. *Sancte Gaugerice*. St Géry debout ; ☩ *Ora pro nobis*,
 1550, dans le champ, III ; *plomb*.
 5. *S. Gery*, 1543. ☩ Ecu, *plomb*.
 6. St Géry foulant aux pieds le dragon, s. c. : ☩ *S. Geri*,
 au-dessus et au-dessous, 16-44 ; *plomb* (Robert, *Cambrai*,
 215).

Clermont-Ferrand. — *Saint* † *Genes*. Le saint debout, en habits pontificaux ☩ *même lég.*, châsse ; dessous, 1656. (Variété de forme hexagonale).

Cluny. — Crosse et croix ou pioche en sautoir ; ☩ *Croix*, ou lis avec lambel ou épée et clef. *Cistercium totius ordinis mater*. Ecu au bandé de Bourgogne. ☩ *St André*.

Dijon. — *Merellus Capelle*, chapelle, ☩ *Durum Burgundie Divione*, dans le champ. I ; autre de 1579, avec Henri III debout et écu à une palme ; autre avec saint Jean l'évangéliste.

Douai. — 1. † *Vicariatus*. croix. ☩ † *Amati Duacensis*, champ : III entre 3 lis et 3 étoiles.

2. *Sanct Amatus*, champ D et P (initiales de Douai et de *Prime* (office), bractéate.

3. *Sancte Amate ora p. nobis*. Buste mitré du saint. ☩ *Distributio Ordinaria Canonorum* 1569. Ecu du chapitre (coupé d'or et d'azur à trois lis de l'un en l'autre). — Chapitre de Saint-Pierre de Douai ? — Deux clefs en sautoir, ☩ *Croix* cantonnée de c. p. s. p ou un c orné. ou deux c liés par un cordon. Plombs avec deux clefs ; ☩ *Sancte Petre, ora pro nobis*, chiffres.

Dreux. — *S. Stephanus de Drocis*, St Etienne lapidé, à genoux. ☩ D I, bordure échiquetée (Dreux porte échiqueté d'or et d'azur).

Evreux. — Buste de la Vierge avec l'Enfant (armes du chapitre) entre deux lis, sur un croissant ; dessous, ☩ *Chap. Evr.* et chiffres divers. D'autres portant *Chap.*

Evr. et chiffres (2 d., etc.), ne sont frappés que d'un seul côté.

Issoudun. — *Sancti Vicarii*, croix, R *Cirici Exolduni*, chiffres.

1. *Moneta Sancti*. Saint Cyr amenant à Charlemagne le sanglier qu'il vit en rêve. R *Cirici Exolduni*. Champ XV entre fleurons (autres chiffres).

Langeac (H^o Loire, *Collégiale*). — Méreaux aux types du coq, du lion, du lièvre frappés dans l'atelier royal de Saint-Pourçain, en cuivre, étain ou plomb, 1375 (R. N., 1885, 179).

Langres. — 1. *Sanctus mames*. Le saint debout, couronné et soutenant ses entrailles ; à ses pieds un lion. R *Capitulum Lingonen*. Croix.

2. *Capitulum Lingonen*. R gant.

3. *Cap. ling.* R croix.

Le Mans ? — 1. Evêque debout. R Champ semé de lis et trois clefs.

2. Personnage tenant un livre et une plume. R monogrammes de Jésus-Christ et de Marie.

On sait par des documents de 1577 et 1579 que le chapitre du Mans se servait de méreaux.

Limoges. — 1. \dagger *Gerlo. ep. Lem.* Buste mitré. R *Sanctus Stephanus*. Eglise (méreau d'argent).

2. Evêque bénissant ; les lettres S. L. (saint Loup). R Saint Michel terrassant le démon.

3. Tête nimbé entre s τ (Stephanus) ; dessous, le mot *Lemov.* R Ecu sur une crosse, à 5 lis, posés 3 et 2 (Armoiries du chapitre de Saint-Etienne).

4. *S : step : oru : pro : nobis*. Buste entre deux lis. R du précédent.

5. *Scutum ecclesie Lemovicen*. Ecusson. R Armoiries de Mont-Bas ; avec les dates 1559 et 1582.

Lisieux (Abbaye de Saint-Désir). — *Ave maria gracia plena*, la Vierge et l'enfant, 1600. R S. *Eutrope. S. Désir* un évêque et un archevêque. *Arg* gravé en creux (*Mém. Soc. Antiq. Normandie*. 1851, p. 584).

Mâcon. — Chapitre Saint Vincent.

Maintenon. — *S. Nicolae ora. p. no.* Saint Nicolas de-

bout f *Fondat^{rs} de Ceons*. Armes des Cottereau-Turin, fondateurs de la collégiale de S.-N. de M.

Marchiennes. — *Marchiennes*, 1615. Escarboucle des armoiries de l'abbaye. f Armes de l'abbé Jean du Joncqoy (*Rev. belge*, 1870, 503).

Maubeuge (Abbeses). — *Beata Aldegundis virgo*, s. AL. La sainte debout. f *Ora pro nobis Deum*, croix. Plomb (*Rev. belge*, 1847, 384; 1886, 463).

Meaux. — *Ave maria gratia plen*. La Vierge. f S. *Stephanus. Meldensis*; champ : *Ave*; autres avec M et chiffres divers (*R. N.*, 1840).

Mèze ? — *R. Meze*. f 1645, pomme de pin montée sur un support.

Metz. — S. *Barthelemy*, 1639. Le saint à mi-corps 2°. S. *Estienne*. Le Saint à mi-corps (dates diverses). Méreaux d'obit avec le nom de Saint Etienne des deux côtés.

Montbrison. — Chap. Notre-Dame-d'Espérance.

Mont Olympe (près Arches). — f *Mereau du Mont au Limpe*, 3 lis f Lis dans un bastion (Duby, II, 79. Maxe-Werly, *Trav. Acad. Reims*, 1862).

Montfaucon. — f *Au Montefalcone*, crcix. f *Avegratia plena*. La Vierge.

Moulins. — *College de Molins* ou *Coll. Molinis*, lis barré. f XII (Plomb).

Nivers. — Plomb avec *Ave regina* donné à l'issue de *Prime*. — Chapitre Saint Cyr.

Nogent-l-Rotrou. — En 1535, le doyen et le chapitre sont autorisés à faire graver des coins pour frapper des deniers destinés à ceux qui seront présents aux offices (*Mélanges Num.*, 1874, 258).

Paris. — En 1168, on établit, dans l'église de la Madeleine, la plus considérable et la plus ancienne confrérie de Paris appelée *la Grande confrérie Notre-Dame, aux seigneurs prêtres et bourgeois de Paris*. Elle fut composée d'abord de trente-six prêtres et d'autant de laïques. Les femmes y furent admises en 1224, au nombre de cinquante. Depuis cette époque, le roi et la reine en furent membres. On y était admis après élection par quatre con-

frères, deux prêtres et deux laïques. Les deux principaux officiers de la confrérie, l'*abbé* et le *doyen* étaient soumis à l'élection. La principale fête de la confrérie était l'Assomption et le lundi dans l'octave de cette fête, la confrérie rassemblée à la Madeleine allait en procession dans quelque autre église.

D. L. *Confrairie Nre Dame*, champ : II, 1559.

‡ A S^t Esienne de Grecz, champ II, 1559.

2. S. E. D. G. 1629 ‡ XII.

3. + *Je suis à l'œuvre Sainte Opportune* 1621, en 5 lignes: ‡ lis couronné.

4. + *Pour la conception nre dame première* ; entre deux traits, v. d ; Dessous, 1565. ‡ + *fondée à Paris en l'église S^t Severin*. Deux saints sous un porche. La confrérie Notre-Dame, à Saint Severin remonte à 1311. C'est la première qui fut établie en France en l'honneur de la très Sainte Vierge sous le titre de Conception Immaculée.

5. Confrérie Saint Charles, *première fondée à Paris*.

6. *Confrairie de S^t. Edme érigé en 1684*. Evêque. ‡ *Mater Dei*, Notre-Dame et Jésus ; exergue : *Trapé en 1786*.

Assemblées du clergé. — Clerus Gallicanus, conventus cleri gallicani, nombreux jetons depuis le xv^e siècle.

Notre-Dame. — Pra centori Ecclesiae Parisiensis, 1735. — *Capitum*. ‡ I Parisien, 1635, etc.

La Sainte-Chapelle. — Capella regalis, croix de la Passion, VI, 1570 ; ‡ *Falacii Parisiensis*, VI sous une corniche. O *cruz Ave Spes Unica*, croix ; ‡ O *Bone Jesu*, 1700. Clou dans la couronne d'épines (R. N., 1862, 481)

La Charité. — Charitas Parisi, 1584. Vue de la ville ‡ Nef.

S^t. Esprit-en-Grève. — Le Saint-Esprit, descente du Saint Esprit sur les apôtres. ‡ *En grève à Paris*. La Sainte Trinité. *Plomb*.

S^t. Eustache. — Les marguilliers : le clergé, 1726 ; *confrérie royale et patronage de S^t Eustache et de S^{te} Agnès*, 1721 ; *Compagnie du S^t Sacrement à S^t Eustache*, 1742 ; *Confrérie de la bonne mort* ; *Fabrique de S^t Eustache*, le saint à genoux devant un cerf. ‡ J. J. *Poupart, curé*, 1786. S. E., III. cor. ‡ Saint Eustache devant le cerf. X. M. ou XII,

cor. ☩ s. e. Saint Eustache voyant ses deux fils ravis par un lion et un loup. s. e., cor ; ☩ Messes de l'Euure, deux cerfs.

St^e-Geneviève. — *Urbis praesidium*, 1702. Sainte G. debout. ☩ Procession.

St-Germain-l'Auxerrois. — *Paroisse royale de St-Germain-Lauxerrois*, 1734 ; *Charité de la paroisse Saint G. l'Aux.* ☩ *Braise*.

St-Gervais. — XII d. 1650 ; les marguilliers, 1715 ; Monsieur Dargenson, marguillier ; les commissaires des Pauvres, 1746.

St-Jacques-l'Hôpital. — Le saint en pèlerin. ☩ *Chanoynes*. Deux bâtons de pèlerins cantonnés de coquilles et d'une aumônière, 1647 (attribué au chapitre de l'abbaye du Mt-St-Michel par E. Renault, *Mém. Soc. Ant. Normandie*, 1851, 483).

St-Jean-de-Latran. — *Les chevaliers comtes de —*, Armoiries.

St-Jean-en-Grève. — † *Obitus Simplici Eccle pa.* Dans le champ, sept étoiles. ☩ S. Jehan entre deux traits.

St-Laurent. — Commissaire des pauvres de la paroisse.

St-Louis-du-Louvre. — *VI deniers*, 1644.

St^e-Madeleine-en-la-Cité. — Louis XVI. ☩ *Sainte M. Madeleine en la cité*, M. pleurant devant ses bijoux.

St-Martin-des-champs. — *Distributio pro beneficiatis* ; champ, II. ☩ *De Campellis*, Saint Martin à cheval.

St-Merry. — *Abbas S. Mederic*, le saint debout. ☩ *Simbol praese.pârr. s. Mederici Pariss*, 1579., *Les marguilliers de Saint Merry*, 1754 ; *Maitres corroyeurs porteurs de la châsse de Saint Merry*. ☩ Louis XVI.

St-Nicolas. — *Sancte Nicolae*, 1635. ☩ *Humanae vitae conditio*, la nef de Paris.

St-Pierre-de-Chailot. — Jet. de la fabrique, 1780, etc.

St-Roch. — Louis XV ☩ *Fabrique de St Roch*, 1744.

St-Sauveur. — *Compagnie du St-Sacrement et St nom de Jésus*, 1755. — Les filles du *St-Sacrement*.

St-Sulpice. — *Les commissaires des Pauvres*, 1713 et 1756. ☩ *Les marguilliers...*, 1756.

St-Séverin. — M. divers.

Méreaux et jetons de présence de beaucoup d'autres églises de Paris.

Perpignan. — Pièces bractéates avec Saint Jean et s. k en contremarque.

Poissy. — *Les Méreaux de l'église*, la Vierge et l'enfant. $\text{r} \int$ *De Notre Dame de Poissy*, chiffres I à III.

Poitiers. — Chapitre de Sainte Croix.

Pontoise. — 1. + S. *Meloni de Pontisara*. III, 1563.

2. S^t M. à *Ponthoise* 1586 $\text{r} \int$ S M. IHS. le saint.

Pont-de-Vaux. — *Chap. du Pont de Vaulc.* 1670. La Vierge. r *Philippe de Correvod*, Ecu à un chevron (A. Siraud, *Courses Archéologiques dans l'Ain*, III, 1850, pl. XVII).

Provins. — S. *Quiriace de Provins*. Les trois croix du calvaire. $\text{r} \int$ Q. *Enseigna la crois Nre. S. I.* (notre seigneur Jésus); chiffres I à VI. (*Bull. de Numism.*, VI, 99).

Rouen ou Reims. — La Vierge et l'enfant; chiffre; $\text{r} \int$ R, date et chiffre. $\text{r} \int$ Chiffre, etc.

Romans. — *St Barnard.* — *Sanctus Barnardus*, le saint debout. $\text{r} \int$ + *Romauensis: E-clesie*, croix fleurdelisée (variétés). — Chapelle Saint Maurice: + *Signu. mi. Cape. Sacti Mauricii*, le saint armé debout. $\text{r} \int$ *In Eccla. S. Barnardi. De Romanis*. Ecu armorié (J. Roman, *Méreaux et jetons ecclésiastiques du Dauphiné*, *Ann. Soc. fr. Num.*, 1873, 284).

St-Claude. — Saint entouré d'une corde bouclée soutenant à chaque bout un sifflet accompagné d'un pompon. $\text{r} \int$ *Claude* disposé de la même façon.

St-Denis. — Eglise Saint-Paul. s. p, r couronné et crois-sant; Saint Paul debout. $\text{r} \int$ s. p, r couronné dans un crois-sant, entre deux lis (Longpérier, *Œuvres*, VII, 12).

St-Omer. — *Mo. Ecc. Santi Audomari*, écu chargé de trois pommes de pin. $\text{r} \int$ *Presentibus dabitur*, dates et chiffres divers (xvii^e siècle).

St-Quentin. — + *Caput sci Quitini*. Tête du saint. $\text{r} \int$ Cinq annelets.

Savigny (Lyonnais). — + *Signum Savign.* Bras tenant une crosse.

Seclin (Collégiale). — S. *Piat*, II *Mera*, grand S ; ñ trois lis ; comme légende, S. s. — Autre avec Saint Piat debout entre deux P ; ñ grand S. — Autres avec s, et au ñ, I (Dancoisne, *Medailles religieuses et méreaux de Seclin*, Lille, 1885).

Sedan. — *Mereau de Sedan*, 1639. ñ Tour et-lis.

Sens. — Saint Etienne : *Orate Deum* ; ñ M et *Pro. Vivis* ; variétés avec VI. D ou VIII. D ; autres avec *Pro. Defunctis* (*cuivre et plomb*).

— Sainte Colombe : crosse avec s. c ; croix pattée ; *Plomb*.

— Saint Pierre le Vif : s. P liés ; ñ Deux clefs en sautoir ; *cuivre* (R. N., 1885, 467).

Strasbourg. — *Congrégation de Strasbourg*. ñ la Vierge.

Therouanne. — M. avec écu à trois mitres ; plombs divers (Deschamps de Pas, *Rev. belge*, 1871-72).

Tournai. — 1. *Eccl. torn*, 1734 et années diverses en contremarque. ñ L'église Notre-Dame et la Vierge avec l'enfant.

2. La Vierge et l'Enfant. ñ *Offic. Refecto Eccl. Tornacen*, 1574.

3. *Le Carile*, édifice ; ñ *De Nostre Dame*, croix.

4. *Ce sont as pources*, croix ; ñ *De Sain Quentin*, tête du Saint, les épaules percées de deux clous.

5. *Au bacin dou*, bassin ou édifice ; ñ *Saint Espir*, croix (autres variétés ; *Rev. belge*, 1884, pl. XIV).

6. *As pources de*, lis ; ñ *Sainte Katerine*, lis.

Turnon. — S. Julianus. Le saint armé debout. ñ + *De Turnone* ; Armoiries de la collégiale de Saint Julien (écu à 3 croisettes).

Tournus. — Abbaye de Saint-Valérien.

Tours. — Eglise. — Morin, maire en 1631. — Tête d'animal entre 4 lis ñ m. c, dessous étoile entre 2 tours ; — autre avec 3 têtes de Maures et 2 tours (Pour les travaux publics).

Trevaux. — Chapitre Saint-Symphorien.

Troyes. — Saint Etienne à genoux, s. e. ñ Ecu de la ville.

Val-Dieu. — Abbaye.

Valence. — 1. *Sanctus felix presbitr.* Le saint debout. $\text{R} \text{ Insigni}$: *Eccle* : *Valencie.* Ecu à une croix.

2. *S. Fortunatus : Dya-cos.* Le saint debout. $\text{R} \text{ In}$: *Sacra* : *Eccle* : *Valencie.* Ecu à une croix.

Valenciennes. — Eglise Saint-Pierre, 1733; Eglise Sainte-Waudrille, 1732.

Verdun. — *Nostre dame de Verdun.* La Vierge et l'Enfant sur une église à quatre clochers. $\text{R} \text{ Sainct Joseph.}$ Le saint debout tenant Jésus.

Vienne. — Depuis que la monnaie du Dauphin supprima le privilège des prélats, les jetons et méreaux furent probablement fabriqués dans le vieil atelier monétaire.

1. *Sanctus Mauricius Mar.* Tête entre 15-19. $\text{R} \text{ Libra. psbiteroru.}$ *Vienne,* croix pommetée de saint M.

2. *Sanctus Mauricius M.,* saint M. debout, 1559. $\text{R} \text{ Li-bra. Canonicorum}$ *Vienne,* Croix pommetée.

3. *Sanctus Mauricius Martir,* le saint à cheval.

4. *Sanctus Severus Vienne,* Saint Sévère debout en chasuble. $\text{R} \text{ Eius libra ecclesiae,}$ 1524.

— Saint Pierre de Vienne. $\text{+ Lib' Eccle'ie scti. Petri.}$ *Vienne,* Saint Pierre assis $\text{R} \text{ + In hoc signo vinces,}$ croix feuillue, etc.

— Saint Chef de Vienne. *Sanctus Theuderius,* buste d'évêque : $\text{R} \text{ + Li'bra canonicor.s. Theuder,}$ croix, 1558.

Villefranche-sur-Saône. — 1. $\text{+ Nostre Dame des Mar-es.}$ La Vierge et l'Enfant. $\text{R} \text{ Pour la sousiété de Ville-franche,}$ 1604. Croix.

2. $\text{+ Guillaume Haste,}$ champ : HA. $\text{R} \text{ Tierce à Ville-franche.}$ La Vierge.

3. $\text{+ Vera (n) Aujard, eslut de Beolios}$ (Beaujolais). Ecu portant trois trèfles, une étoile et 1604.

4. $\text{+ Maitre Jehan Paian.}$ Armoiries.

5. $\text{+ Mre Jeha Veyron pour sesste.}$ Armoiries. $\text{R} \text{ Pierre et Anthé Guerrein.}$ Armoiries.

6. $\text{+ Compie à Villefranche.}$ Champ : C, cornet et clef. *St-Wandrille* (Normandie). — Abbaye.

MÉREAUX DES ÉGLISES RÉFORMÉES

L'idée des méreaux protestants, destinés à servir de marques de reconnaissance, se trouve dans les registres du conseil de Genève et appartient à Calvin et à Viret. Elle ne fut adoptée que sur les instances de Calvin dans une lettre de 1561 (*Calvini Opera*, XVII, 711).

Ces *merreaux* appelés aussi *marrons* ou *marques* sont presque toujours en plomb. Tout religionnaire admis à la Cène dut en être muni.

Ils étaient quelquefois fabriqués par des potiers d'étain, généralement par les Anciens de l'église.

On a signalé des méreaux de Barbézieux pour 1680, donnés d'abord aux fidèles qui voulaient s'approcher de la Sainte Table.

Dans le Poitou, il n'y eut pas de méreaux protestants avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Eglises de l'Agenais, xvi^e siècle. — Le Christ en berger, entouré de brebis dans un pâturage. R Bible ouverte sur laquelle on lit : *Ne crains point petit troupeau*, S^t Luc c^o XII, v^t 32. (Contre-marqué d'un B pour l'église des Briens et d'un S pour Sainte-Foy ; de Royan, avec l'erreur V^t. 32).

Eglise de la Tremblade (Charente-Inférieure). — Mêmes types, avec T.

E. de Saverdun (Ariège), xviii^e siècle :

En 4 lignes : *Ne crains point petit troupeau* ; au-dessous, calice entre C. S (Sainte Cène) ; autre avec E. S. (église Saverdun).

E. de St-Savinien (Char.-Inf.) xviii^e siècle. P. C. (Port-Charente) ; sans R.

E. de St-Maixent (Deux-Sèvres), xviii^e siècle. S. M. LIS. R Deux cercles.

E. de Melle (Deux-Sèvres), xviii^e siècle. — Coupe Eucharistique entre deux morceaux de pain de communion R E. D. MLE.

E. de Lamothe-St-Heraye (Deux-Sèvres), xviii^e siècle.

Calice E.D.L.M. — Autre : Calice, accosté des mots *Priez Dieu*. $\text{Eglise de la Moth, 1813.}$

E. de Ste-Eanne (Deux-Sèvres). xviii^e siècle. Calice ; dans le champ, $\text{A}^{\text{a}} \text{D}^{\text{a}}$ (Rendez grâces à Dieu). Eglise Cercle avec festons et fleur ; en lettres retournées, *Ste Ean...regne* (Sainte Eanne, Dieu règne).

Autre avec E.D.S.E. 1765, au Eglise .

E. d'Aigonmay. (D.-Sèvres) xviii^e siècle. — *Ea Ead.*

E. de la Brossardière (Poitou), xviii^e siècle. — Calice entre deux morceaux de pain ; légende : A.D.P. F.D.L.B. (Assemblée protestante des fidèles de la Brossardière).

E. de Celles-sur-Belle (D.-Sèvres), xviii^e siècle. — Coupe eucharistique entre deux morceaux de pain ; E.D.O.L.E. Au centre, cercle pointillé en creux. — Une autre avec calice et au Eglise.CELLE , dans le champ DE (de fabrication moderne, sert encore dans l'église de la communion réformée de Celles-sur-Belle).

E. de Nimes. xviii^e siècle. — Crocodile au pied du palmier entre COL.NEM. E Cœur rayonnant percé de deux épées, sur le tout, croix flamboyante ; lég. : *Christ soleil de justice* (Mal. c. IV. v. 2).

Croix fleuronnée avec $\text{s} \perp \text{c.}$ sans Eglise (Sainte-Cène ?)

E. de Beaussais (Poitou). — Calice. E.D.B.S.

E. de Chey (Poitou). — Calice accosté des deux morceaux de pain et de $\text{2} < < \text{I}$ (1772) E.D.CHAY.

E. de Chenay (Poitou). — Calice, 1772. E.D.CHENAY en 3 lignes (2 var.) Autre de 1821, avec légende circulaire : *Eglise de Chenay.*

E. de Cherveux (Poitou). — Calice ; E.P. surmontés d'un petit cœur. Eglise c. 1745. Autre avec E.P.C (Eglise protestante de c.)

E. de Lezay (Poitou). — Calice accosté de dix étoiles. Eglise de Lezay en trois lignes. Autre avec *Priez Dieu* accostant le calice. Eglise même lég. circulaire.

E. de Lusignan (Poitou). — Calice, E.L. Eglise Roue à six raies, accostée de E.P. ; Dessous, 1762 et double chevron.

E. de Mouchamps (Vendée). — Calice accoste des deux fragments de pain et de 1776. Eglise de Mouch.

E. de Mougou (Poitou). — Quatre cercles concentriques. \mathfrak{E} E. M ; dessous, croix pattée ?

E. de Pamproux (Poitou). — Calice, E. P. \mathfrak{E} PAMPR. 1761, fleuron.

E. de Pamproux. — Calice accosté de E. P surmontés d'un chevron. \mathfrak{E} P. 1761, fleuron.

E. de Prailles (Poitou). — Sorte de chandelier, accosté des deux fragments de pain. \mathfrak{E} E — P. P.

E. de Sainte-Hermine (Poitou). — Deux cercles concentriques. \mathfrak{E} S. H, fleuron.

E. de Saint-Sauvant (Poitou). — Calice entre les deux fragments de pain ; S^t. S. R. G. A. DIEV (Saint Sauvant, rendez grâce à Dieu). \mathfrak{E} fleur à cinq pétales ; S L F I C H T V A P ?

— Autre avec calice et A. P. \mathfrak{E} S. T. S. V (Saint Sauvant).

E. de Vançais (Poitou). — Calice, A. P. \mathfrak{E} Disque saillant au centre ; trois disques pareils autour, séparés par les lettres E, D V (Assemblée protestante ; église de Vançais).

Il existe aussi des méreaux avec une barque sur une mer en courroux et la légende : *Sauve-nous, Seigneur, nous périssons* (Mathieu, VIII, vers. 25).

Les églises protestantes d'Angleterre ont employé également de nombreux méreaux pendant ce siècle. Citons, ceux des consistoires d'Edimbourg, d'Arbroath, de Kilmarnock, de Dumbarton, etc.

L'église wallonne d'Amsterdam a donné également des méreaux en 1586. Ils portent son emblème (Deux bras sortant des nues et se serrant les mains sur une ancre) et l'écusson aux armes d'Amsterdam. On en a de l'*Eglise wallonne de Delft* (*Rev. belge*, 1869, 67).

JETONS ET MÉREAUX

DE DIVERS PAYS DE L'EUROPE

ANGLETERRE

Les anciens jetons anglais présentent : des croix diversement ornées ; la tête royale de face des esterlins ; l'astre rayonnant dans un croissant ; les armes d'Angleterre, aux trois léopards superposés dans le champ ou sur un écusson ; la rose ; une tête grimaçante ; un lion ; trois couronnes superposées ; une fleur de lis accostée de deux oiseaux.

Les jetons anglais sont généralement de la dimension des esterlins d'Edouard. Beaucoup de ces jetons portent au centre un point gravé en creux (comme sur certaines monnaies des Ptolémées et des Séleucides).

Edouard III. — *Edwardus Rex Regnat.* le roi debout, armé, $\text{r}\ddot{\text{q}}$ *Grande Robe Regis*. Autre avec + *Le-ô,ard-sue*, léopard et le même $\text{r}\ddot{\text{q}}$.

Edouard VI. — Jeton d'or de 1547 avec *Scutum Fidei protegit eum*.

On trouve d'assez nombreux jetons des rois et reines d'Angleterre. Beaucoup sont d'une fabrique négligée.

Au xvii^e siècle, le méreau prend une importance capitale en Angleterre, car les villes et les commerçants des divers comtés en émirent de nombreuses variétés. La fabrication en fut motivée par l'absence de la m. de cuivre et autorisée par Jacques I^{er} et Charles I^{er}. Ces jetons sont d'un diamètre moyen de 18 millimètres.

On y trouve des légendes indiquant : par quel magistrat

le méreau est émis ; qu'il est émis pour le besoin du pauvre, pour les nécessités du change ; enfin dans quel endroit on pouvait le changer si on le désirait.

For the maior of the town and County of Poole. This fa-thing will be owned by the maior and cldermen (Wotton). the overseer's halspenny of Peterborough. The poor's farthing of Minehead. Necessary change for the town of Brewton. Peterburg halspenny, to be changed by the town bailife.

✱ *To supply the Poores need, ₣ ✱ Is Charity indeed.*
1670. Dans le champ, *The City of Lichfield.*

Les méreaux frappés par les commerçants et les boutiquiers étaient des farthings, des halpennies, et plus rarement des pennies. Ces pièces portaient la marque et les initiales du marchand et quelquefois de son épouse ; le nom se trouve aussi en entier.

1. *Thomas Dawson in Leeds will exchairs this peny, ₣ Beware of Y^e Beare, ours dans le champ.* 2. *Send me to the mercer of Knosshall, ₣ God grant peuce, 1667.*

Une des plus curieuses séries est celle des jetons des cafés et tavernes de Londres, qui portent la représentation de l'enseigne de la maison (*Numismatic chronicle*, t. VIII, 1845, 97 ; IX, 49 ; X, 63 ; 1862, 69, 307 ; 1863, 55-258 ; 1864, 66, 143 ; 1870, 177 ; 1875, 168 ; 1876, 247 ; 1879, 99 ; 1880, 234, 332 ; 1881, 162 ; 1884, 281, 343 ; 1885, 274 ; le travail de Boyne, t. XX, 5 pl. ; cf. Snelling, *A view of the copper coin and coinage of England*, 1766).

L'Angleterre a continué à se servir de méreaux analogues pour ses fabriques. La légende de la tranche indiquait les comptoirs où l'on pouvait en exiger le remboursement (comparez les assignats métalliques de la Révolution). Jean Wilkinson avait des méreaux à son effigie, avec un forgeron au ₣, lorsqu'il vint prendre la direction du Creusot, en 1787.

Des méreaux en plomb trouvés à Londres sont analogues à ceux trouvés dans la Seine (V. Forgeais) et présentent des animaux, écussons, lis, oiseaux, un pèlerin, un évêque assis, etc. (*Num. chron.*, VIII, 116).

PAYS-BAS

Les jetons des Pays-Bas ont fourni matière à des volumes : c'est dire que leur nombre nous interdit toute étude sérieuse. Ils offrent une variété de types, une élégance de gravure et une abondance de devises qui leur donnent un intérêt considérable. Le jeton paraît avoir eu, en Belgique plus souvent qu'en France, une valeur courante; ainsi, une ordonnance de Maximilien donne cours de m. aux jetons de Termonde.

Les légendes des jetons des Pays-Bas, d'abord gothiques, sont en caractères romains à partir du xv^e siècle. Le millésime 1468 paraît sur des jetons de Charles le Téméraire.

Le buste du souverain paraît sous Maximilien et Philippe le Beau. Sous Philippe IV, le module devient plus grand; au xviii^e siècle, l'épaisseur et le relief augmentent. On distribuait des jetons au peuple dans diverses occasions : l'entrée de Philippe II à Bruxelles, celle d'Albert et d'Isabelle à Louvain, le couronnement de Charles VI, en 1712, etc.

On pourra avoir une idée de la variété des jetons des Pays-Bas par une courte énumération des offices, villes, personnages, etc., auxquels se rapportent des jetons :

Chambre des comptes en Brabant, Ch. des comptes à Lille, Bureau des maîtres d'hôtel de Maximilien d'Autriche, Bureau des finances de Charles le Téméraire, maîtres généraux de la monnaie de Flandre, Bureau des finances de l'empereur, maîtres des comptes de Hollande, Chambre des comptes des provinces de Zélande, Frise, Utrecht, Overysse et Hollande, Chambre des comptes de Gueldre; bataille de Lépante, reddition de Deventer, Union d'Utrecht, Chambre des comptes transférée à Gand, etc. Les allusions politiques sont innombrables; l'expédition de François d'Alençon et la révolte des Pays-Bas contre le roi d'Espagne sont illustrées par des séries de jetons. Ces petits monuments étaient fabriqués dans les ateliers d'Anvers, Dordrecht et Middelbourg.

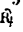
Parmi les jetons des particuliers, qui sont aussi fort nombreux, il faut citer ceux des receveurs-trésoriers de Bruxelles, qui sont souvent sans légende, mais dont les armoiries permettent un classement certain (Cf. *Rev. belge*, 1889, p. 1).

L'usage de donner des jetons à tous les fonctionnaires ayant à rendre ou à contrôler des comptes était général en Belgique. Ces jetons, en or ou en arg., leur tenaient lieu de salaire ou de gratification (*Rev. belge*, 1863, 400).

Les Pays-Bas offre aussi une collection considérable de méreaux ou jetons de présence. Beaucoup de ces monuments ont des dimensions considérables; ils sont généralement en plomb ou en bronze, aussi souvent coulés que frappés. Parmi ces méreaux, certains étaient destinés à faciliter le payement des droits d'arcise comme ceux des brasseries d'Anvers (R. Serrure, *Bull. de Num.*, t. VI, 62).

Il existe de nombreux méreaux de différentes corporations ou *gildes*: archers, arbalétriers, épiciers, menuisiers, etc. Ces p. présentent des types en rapport avec le métier dont ils portent souvent l'indication, et ces types ont la plus grande analogie avec ceux des méreaux de plomb des corporations parisiennes (Voy. p. 466). Dans les Pays-Bas, sur le méreau commun à toute la corporation, on trouve fréquemment le nom gravé en creux du commerçant qui l'employait.

Voici un échantillon de ces intéressants monuments :

Amsterdam. Boulangers. ВАСКЕРС. ГИЛД. boulanger fournant du pain;  Ecu de la ville soutenu par deux lions; au-dessous, МЕНДЕРТ. НУДДЕ (nom du boulanger gravé en creux).

Il y avait encore des méreaux pour les hospices, pour les chambres des pauvres, pour les églises, les chapitres, etc. (*Rev. belge*, 1847, 1858, 1859).

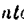
Dans les villes néerlandaises, les habitants d'une rue versaient, chaque semaine, une cotisation pour servir à inhumer convenablement tout voisin décédé. Chaque voisin possédait son méreau funéraire, et devait le remettre, à chaque enterrement, au doyen du voisinage, comme marque de présence. Ces méreaux funéraires, dont il

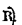
existe de nombreuses variétés pour La Haye, portent un arbre, une bière sur une civière ou portée par des hommes, une tête de mort, une église, etc. (Dirks, *Rev. beige*, 1859, 492).

Les villes des Pays-Bas dont on possède des méreaux sont les suivantes : Anvers, Audenarde, Bruges, Bruxelles, Termonde, Diest, Halle, Louvain, Malines, Ypres, Gand, Alkmaar, Breda, Delft, Dordrecht, Goes, Gouda, La Haye (S'Gravenhague), Bois-le-Duc, Haarlem, Hoorn, Leeuwarden, Leyde, Maastricht, Middelbourg, Rotterdam, Utrecht, Flessingue, etc.


PORTUGAL

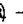
Les jetons (contos) ont été souvent confondus avec la m.; par exemple, le *rodizio* et le *pelicano* ont été pris pour des réaux de cuivre d'Alphonse V et de Jean II.


1. *Conto, pera, contad.* Armes.  *Contos, pera, venda.* Sphère terrestre (Armes du Portugal).

2. *Amor et Obedientia spes publica*, tête de femme ;  *Rainha patria liberdade*, armes de Portugal.

ESPAGNE

1. *Philippus . d . g . Hispaniarum . rex.* Tête du roi.  *CIO . L . X . X . III . In Deo.* Sphère terrestre.

2. Tarragona. Grand T.  *DE . TA . RA . GO . NA.* Ecu entre trois besants.

3. Tortosa. — Tour sur trois degrés, *tor.*  Croix.

ITALIE

Un certain nombre de jetons d'une fabrique particulière sont attribués à l'Italie. Ils portent généralement en guise de légendes une série de rosaces ou d'annelets. Les types sont l'aigle italienne, la fleur de lis de Florence, le lion de St-Marc, une femme de type mauresque, des écussons avec armoiries de familles italiennes, enfin des

monogrammes dont l'interprétation paraît fort difficile.

François 1^{er} de Carrara, duc de Padoue, 1355-1388.

— FRANCISCHVS. D'CARARIA. La charrette de Carrare
 R̄ + SEPTIMVS. DVX. PADVE, heaume entre F-F. Autres avec
 écu à la charrette entre F-F. R̄ Charrette entre F-F. (*Cat.*
Thomsen, III, 253).

Novare. — Guirlande, CARITA. DI NOVARA R̄ Sous une
 tête d'ange : OSPITALE. MAGGIORE, 1729.

Pavie. — Jean Galeas Visconti, fondateur de la char-
 treuse de Pavie : + IO. GZ. DVX. MEDIOLANI. P. Son buste,
 R̄ CARTVSIA PAPIE. (*Rev. belge*, 1890, p. 90).

2. S. CORONE. P. P. Sainte debout avec livre et palme.
 R̄ Croix dans une couronne.

Parme. — Buste d'un Saint, s. s ; dessous, PA. R̄ Châtel ;
 au-dessus, une couronne.

Rome. — Jetons divers des papes.

Savoie. — 1^o Ecu à la croix de Savoie, timbré d'un
 heaume ; champ, FE-RT. R̄ Croix formée de quatre lacs
 d'amour. 2^o Autre. R̄ Croix de St Maurice, tréflée, can-
 tonnée de FERT. 3^o Autre, R̄ grand K accosté de FE-RT
 (peut être attribué à Charles II, 1504-53). 4^o Croix de
 quatre lis, R̄ Rose et A entre deux lacs d'amour (*Rev.*
belge, 1873, pl. XII et XIII ; V. Promis, *Tessere di prin-*
cipi di Casa Savoia, 1879, 90 jetons).

SUISSE

Le couvent de Beron-Munster payait annuellement au
 conseil de Lucerne 40 médailles ou jetons. Un certain
 nombre étaient données comme récompense d'école
 (Haller, II, p. 402).

Einsiedeln. — Jetons avec la Vierge R̄ St Meinradus.

Bdle. — Armes de Bâle R̄ Armes de Lucerne ?

Berne. — Armes du canton R̄ Un enfant courant,
Monum. elect. consularis, ou *Ad Satisfactionem iuvent.*
 Jetons appelés *tischlivierer*, distribués, le lundi de
 Pâques, aux enfants assis à de petites tables (*tischen*) :
 l'ours de Berne R̄ Chapeau sur une perche ou Minerve. —

Jetons des écoles donnés en récompense aux élèves laborieux (considérés aussi comme m.) : *Præmium diligentiae*.

Zug. — Jeton, armes du canton, 1701.

Steinhüfen (canton Zug). — Méreau de prière d'une église de pèlerinage, etc.

Genève. — Chambre des comptes de Genevois, 1635. —

* *Post tenebras lucem*, 1536. Ecu de Genève ; au-dessous : *Geneva*. R * *Eterna lux credentium*, soleil et flammes. — Louis de Rye, évêque de G., 1547 (E. Demole, *Jet. inédits de Savoie, de Genève, etc.*, Thonon, 1837).

Vaud. — Jet. de la famille Quisard, avec écusson, et *Vivit post funera virtus*.

BOHÊME

1. *Rait* : *phening* : *der* : *Kammer* : *Puchal*. Double m couronné ; dessous, 1566. R *In* : *Kunigreich* : *Behaimb* : 1566. L'empereur Maximilien II.

2. *Gross.poczetni.Komory.Czieske*. Le lion de Bohême. R *Rait grosch(en) der Behmischen Kam(mer)*. Double m couronné ; dessous, 1567. — autre avec L couronné, 1662.

3. *Tobias. Schuffer. v. Schaffe(ndorf)* Ecu timbré d'un heaume. R *Anna Maria Schuf(fer), g(eborne) tuch(er) v. Schow(erau)*. Ecu timbré d'un heaume. Jeton de la famille Schaffer de Kuttenberg.

HONGRIE

1) Ecu parti, au 1, de Hongrie, au 2, à une croix patriarchale ; R. Tête humaine au nez camard ; dans un entourage de roses.

2) AVE répété trois fois, roses ; écu parti de Hongrie et Anjou. R Croix patriarchale ; bordure de roses et d'annelets. (Rupp., fig. 425, 426).

3) Ecu de Hongrie à la croix et aux fasces R Ecu à la fasce, d'Autriche (Rupp., 501, 606).

ALLEMAGNE

Maison d'Habsbourg. — *Raitphening e(iner) R(ömisch), K(aiserlichen), M(ajestät) camer.* Dans une rosace, une Monciale ☩ *Halt mass in allen dingen* (Garde mesure en toutes choses), croix de St-André.

BASSE-AUTRICHE

1) Archiduc Ferdinand. — *Raitphennig d(er) ostr(eichischen), Rat.ca(mmer).* Armes de Hongrie-Bohême ; en cœur, l'écusson d'Autriche. ☩ Sablier avec tête de mort entre deux réchauds. Exergue : *Es wirt als gleich, anno m. d. xxxi.*

2) R(ömisch) *K(ais) M(aj.) Ertzh. zogn. zu Osterreich) Nider.* Double aigle avec armes de Hongrie-Bohême. ☩ *Osterreichischn camer. Raitphenin, 1562.* Ecu d'Autriche, de Haute-Autriche, de Styrie (panthère), est de Carniole (aigle).

3) *Ainer ersa(men) land(schaft) ditz.ertz(herzogthums), ostr(reich).* Ecu de Basse-Autriche (à 5 alérions), surmonté de la couronne ducale ☩ *Und r. der. ens. her. verorend. Raitphe.* Ecu d'Autriche entre 15-69.

4) *Gemainer, St. il. Wien. Rechenphening.* Ecu de Vienne entre 15-71. ☩ *Guete Raitung befurderet. gemeinen. nuz.* Double aigle d'Autriche.

HAUTE-AUTRICHE, etc.

1. *Erzherzogthums : osterreich* Casque couronné. ☩ *Ob der Enns Rechenphening 1555.* Ecu de la Haute-Autriche (parti à une aigle simple et à deux paux).

2. *Stat Lyncz anno 1530.* Porte de ville avec l'écu d'Autriche entre les deux entrées. Dans un losangé : *Obsequium amicos veritas odium parit.*

3 *Raidtpfening, ainer, lobl(ichen), landschaft, des.* Buste lauré et cuirassé de l'empereur Léopold I^{er}. *ƒ Erzhertzogthums, oesterreich, ob, der, Enns.* Ecus de l'Autriche et de la Haute-Autriche. — Jeton analogue de Ferdinand III.

4. *Ferdinandus II, roman, impera.* Buste. *ƒ Rechenpfening, 1633.* Ecu à 5 alérions.

5. *Carolus VI. D. g. r. i. s. a. g. h. h. b. r. ar. aust.* (Dei gratia Romanorum imperator, semper Augustus, Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ rex, Archidux Austriæ). Buste *ƒ Ertzhertzogthumb oesterreich ob der Enns,* armes.

6. *Abuculus ex officina nummariz prov. Styriae pro dominis, ordinarijs, 1589,* et autres dates, etc. (Dr Alfred Nagl, *Die Rechenpfeninge und die operative Arithmetik* Vienne, 1888, 3 pl.).

PROVINCES ET ÉTATS DIVERS DE L'AUTRICHE ET DE L'ALLEMAGNE

Styrie. — Jetons de compte nombreux (Pichler, *Reperitorium*).

Carinthie. — *Raitphenning; ainer; lantschaft.* Armes du duché. *ƒ des; Ertzhertzogtum; Carnten.* Casque avec panache entre 15-57.

Tyrol. — 1. *Der, hat, sallen, guetn, muet.* Femme assise sur un guerrier. *ƒ der, verlorn, Schuld, rai(en) tuet.* Cœur sous une couronne entre les montants d'une presse.

2. *Recen, pfening, bin, ich, gena.* Sur une table, l'exemple de compte $178 : 2 = 89$. *ƒ Zaig, an, gros, ehr, und, schan.* Un écusson sur lequel on voit des jetons disposés de diverses manières.

Silésie. — *Raitpfennig der Camer Buchall(erei).* Aigle à deux têtes. *ƒ Im Furstentumb Schlesiens,* ƒ couronnée, 1624 (Dewerdeck, p. 165, fig. 21).

Hesse. — Voy. Hoffmeister, *Hessischen M.*, 1857-80.

Saxe. — Jetons de compte jusqu'en 1650 (V. Götz, *Groschen-Cabinet*, n° 7746 et seq.).

Wurtemberg. — *Der welt handel ibera*(1). Sur une table, exemple de compte ; 736 : 23 = 32. R *Stel. ingewicht. mas. und. Zal.* Armes de Wurtemberg ; au-dessus, 1561.

Landgraviat d'Alsace. — *Rechen. pfenin. bin. ich. genant.* Ecu en cœur contenant huit besants. R *Zaig. oft. an. gros. eer. u. schan.* Deux écus aux armes d'Autriche et de Haute-Alsace, surmontés d'une couronne et d'un ange.

2. *Brauch. mich. recht. onargelist. got. weist. wol. wer. der. rechner. ist,* en 7 lignes. R *Zaig. oft. an. gros. eer. und sch.* Armes d'Autriche et d'Alsace.

3. — Ecu aux armes de la Haute-Alsace R Cerf debout à gauche.

Nuremberg. — Les premiers produits de ce grand centre de fabrication sont signés de Schultes dès 1553. Puis vient Egidius Kravwinckel, de la famille dont les initiales se trouvent sur des jetons de Charles-Quint.

Sous Henri II, on retrouve Schultes, avec Lazarus Gottlieb, Matheus, Ulrich, Horaves et Johann-Jacob Dietzel. Kilianus Cocuus ou Kochuus fabrique sous Henri III.

Pour le règne d'Henri IV, Hans Krawinckel est le grand fournisseur. Voici un curieux jeton qui proclame la célébrité des produits du fabricant :

Hanns. Krawwinckel. bin. ich. bekont. Ecusson avec des jetons disposés sur différentes lignes. R *In Franckreich und auch in Niderlant.* Exemple de compte, 891 : 9 = 99.

Hans Laufer est le principal fabricant sous Louis XIII. Christian Maler, graveur privilégié de l'empereur, est célébré en 1648.

Lazarus Gottlieb Laufer fut monnayeur à Nuremberg et dans le cercle de Franconie, à partir de 1670.

Sous Louis XIV, nous trouvons encore les innombrables jetons de Wolf, Cornelius, Conrad et Hoger. Sous Louis XV, c'est Joh. Fried. Weidinger ; Lauer et Reich le remplacent pour le règne de Louis XVI, et Lauer donne même le jeton du couronnement de l'empereur (23 nov. 1804).

Citons encore parmi les nombreux jetons allemands :

Des méreaux d'églises, couvents, etc. : Schwerta (x.z.s.)

et Volkersdorf (k. z. v.) en Silésie ; Dantzig ; Dohle en Posen ; Magdebourg ; Clèves (*Capitulum. Eccle. Cliven*) ; Wersdorf (Weimar, mér. d'indulgences avec *S. Maria S. Nicolaus in Wersdorf*, *Num. Zeit.*, 1835, p. 38) ; Elchingen (Bavière, avec *S. Maria patrona Elchingensis*) ; Eldern (Bavière, m. de forme ovale, 1745-49) ; Erbendorf, avec *St. Faustinus* ; Ettal, *S. Maria patrona Ettalensis* ; Fultenbach (Bavière, avec *S. Bonifacius*) ; Couvent de Gars (Bavière, avec *conventus garsensis*, 1744, plomb) ; Grafrath ; Gundihausen, avec la Vierge debout ; Baumburg ; Benedictbeuern, avec c. bb, 1764 ; Diessen (Bavière, avec *St. Mechtibilis*) ; Abbaye de Roth (Bavière, avec a. r.) ; Friedland (pour la Chartreuse) ; Kloster-Neuburg (Autriche ; chaque année, depuis 1456, le jour de Saint Léopold, on distribuait au peuple des jetons avec l'image du saint, dits Leopoldspfennigs ; Appel, *Repert.*, I. p. 247).

C'est à l'abbaye de Metten (diocèse de Passau) qu'on donne les médailles en or, arg. et cuivre, dites de Saint Benoît, qui passaient pour préserver de la foudre. Ces pièces portent :

1° *S. inctus Pater Benedictus*, buste du Saint. R Croix portant *Non Draco Sit Mihi Dux — Crux S. cra Sit Mihi Lux — Crux Sancti Patris Benedicti*. 2° *Vade Retro Satana Nunquam Suade Mihi Vano, Sunt Mala Quæ Libas Ipse Venena Bibas — IHS* ; même rj. (Duby. *M. des prélats et barons*, 1790, pl. XVI ; Guéranger, *Essai*, etc., 1862 ; D. Piolin, *Recherches sur la méd. de St Benoît*, *Rev. Art Chrétien*, 1880, p. 5-58 ; *Num. Chronicle*, 1863, 123 ; *Mug. Pittoresque*, 1841, 92 ; cf. *Rev. belge*, 1866, p. 481 ; 1882, 640 et 1884, 320).

Des méreaux de mines, fabriques, etc. : Suhl (Saxe) ; brasseries de Torgau ; mines de Bruchhausen (Westphalie), 1605 ; Elberfeld (méreaux de pain) ; Annaberg (Saxe, avec *Hilf. Sanct. Anna, Holzzeichen*, 1646) ; Ilmenau (Weimar, mér. des mines de Georges Höhn, g-h, 1839) ; Simbach, Breitenbach, 1783 ; fabriques de porcelaine de Rauenstein et de Veilsdorf ; Leuchtenburg, marques pour les forçats ; Rudolstadt (Anhalt, m. de brasserie.) ; Ouvriers et brasseurs divers de Bavière (*Num. Zeit.*, 1851, p. 3) ; Hall

(Autriche, jet. de corporation des chirurgiens et barbiers, avec Saint Sébastien, 1734); mér. de Lend (Autriche, avec marques diverses, pour avoir des denrées; *Num. Zeit.*, 1858, 79); Linz, mér. des manufactures, de 1550, 1576-77, avec les valeurs 1 et 6; mine de Gutenberg, 1694.

Des jetons de villes de: Wartenberg, 1580; Culm, 1658; Telget (Westphalie, avec *stadt Telgte* et III au r^s); Andernach; Bonn, 1566 et 1699; Cologne (jetons de présence donnés aux conseillers); Buchholz (Saxe; Böhme, *Kupfer-Kabinet*); Leipzig, jet. de laiton avec *Bolet. Civitatis Lipsensis*; Weimar; Cobourg, pour la porte et l'octroi; Zeulenroda; Ferdinandsbad; Hedwigsburg; Hildesheim; Alzey (Hesse); Wimpfen; Baireuth; jeton de péage de Wangen (Wurtemberg, avec n. z., 1737, w dans unécu placé sur le corps d'un aigle; jet. de présence de Offenbourg (Baden, avec *Sign. senat. civ. Offenburg*, 1740); Budweis (Autriche, avec *Insignia Civitatis Budweis*, 1585); Jägerndorf, 1573; Wagensberg (Autriche, *Num. Zeit.*, 1857, 26).

Les jetons: des seigneurs de Rosenberg; princes de Sagan (or, arg. et c.); des évêques de Freisingen (Bavière); des princes électeurs de Bavière; des princes Pückler (Silésie; aigle dans une couronne de chêne, entre *Amor* et *Virtus*); jeton de M^{me} la baronne de Sacken née comtesse de Brühl, 1756 (autre, 1782); les jetons de maîtres des monnaies de Brunswick, de Fürth (xviii^e siècle), d'Altona, etc.

PLOMBS, POIDS, etc.

MONNAIES DES ÉVÊQUES DES INNOCENTS

Avant d'étudier cette curieuse numismatique, quelques mots d'explication sont nécessaires.

La fête des Fous, qui autorisait les actions les plus indécentes et les plus impies, se célébrait non seulement dans les églises cathédrales et paroissiales, mais aussi dans les monastères des deux sexes. Cette fête tirait son origine des représentations dramatiques usitées dans la liturgie. C'est ainsi que la fête de l'Ane fut tirée du mystère que l'on appelait la procession des prophètes et où l'on voyait Balaam monté sur son ânesse.

Les désordres qui se produisirent dans ces fêtes s'expliquent par la coïncidence des saturnales antiques, dont le souvenir s'était conservé, et des réjouissances célébrées à Noël pour la représentation des mystères. De plus, l'église était au moyen âge le centre de la vie de la cité ; on y donnait des fêtes ; elle servait aux assemblées populaires, aux affaires privées et publiques, aux épreuves judiciaires (*ordalies*) ; c'était une sorte de *forum* élevé aux frais des bourgeois et du clergé (Viollet le Duc, *Dict. d'Archit.*, I, 307).

Aussi, quoique l'Eglise réprouvât ces scènes de folies, elle était obligée de les tolérer, et le haut-clergé suivait quelquefois le bas-clergé en prenant part aux réjouissances

A Laon, au XIII^e siècle, on voit, d'après les registres du Chapitre de Notre-Dame que les chapelains, les vicaires et les choristes, réunis dans le chœur de la cathédrale, la

veille de l'Épiphanie, après *Primes*, élargissaient un patriarche des Fous. Le chapitre donnait à l'élu et à son cortège du pain, du vin, 8 livres parisis environ pour le festin, la crosse, la mitre, des travestissements divers et grotesques, et même des vêtements sacerdotaux déchirés. On organisait ensuite des processions dans la ville et pendant deux jours, la vie religieuse de l'église était arrêtée. On faisait des quêtes accompagnées de bouffonneries de toutes espèces où l'on parodiait les cérémonies de l'Église.

Dans certaines localités, le patriarche avait des cardinaux. Les personnages de sa suite étaient appelés *consors*. Ils recevaient des monnaies de plomb ou d'étain qui servaient de jetons de présence, de signes de ralliement, peut-être aussi dans les jeux de hasard ; enfin c'étaient des souvenirs de la fête distribués à la foule. Les types de ces pièces sont assez variés : on trouve des rébus, les noms du pape, du patriarche, de l'évêque des Innocents, quelquefois des dates et des noms de villes, comme à Laon. Les légendes sont tantôt religieuses, tantôt légères. On faisait même des sceaux pour ces cérémonies, car Rigollot en a publié un qui porte : *Le scel de levecque de la cyté de Pinon*.

L'autorité ecclésiastique et le pouvoir royal cherchèrent à mettre fin à ces saturnales, mais ce fut d'abord en vain, malgré un décret du concile de Bâle, en 1435, au sujet de *spectaculis in ecclesiis non faciendis* (Hardouin, t. VIII, col. 1199).

Peu à peu, l'autorité ecclésiastique apporta des restrictions à la célébration de la fête des Fous, et obtint qu'elle n'aurait plus lieu dans les églises. Puis, on donna des représentations de mystères, *la Passion de N.-S. J.-Christ*, *la Vengeance de la Passion*, *le Jeu de Madame Ste Burbe*, *les Jeux de la vie de Monseigneur St Denys*.

À Laon, au xvi^e siècle, on substitua à la fête des Fous, une cérémonie appelée les *Primes folles*, qui avait lieu la veille de l'Épiphanie.

Dans beaucoup de villes, il y avait une fête des Fous et une autre des Innocents. Ainsi Reims, avec plusieurs *évêques des Fous*, possédait un archevêque des Inno-

cents ; Amiens, un *prince des Sots*, un *pape* et plusieurs évêques des Fous et des Innocents ; Corbie, un *prince des Sots* et un *évêque* des Innocents ; Péronne, un *roi des Ribauds* et un *petit évêque* ; Noyon, un *roi des Fous* et un *évêque* des Innocents ; Senlis, un *pape des Fous* et un *petit évêque* ; Saint-Quentin avait un *roi du chapels*, un *petit évêque* et un *roi des Ribauds* ; les curés de Soissons élisaient un *pape* le jour de Saint Thomas, l'installaient au chœur le jour de Saint Etienne, et ce pape convoquait ses sujets quatre fois par an.

La fête des Innocents établie par les enfants de chœur, tout en ayant à peu près les mêmes procédés que celle des Fous, paraît avoir été moins scandaleuse. La fête commençait pendant l'office de Saint Nicolas, et les enfants de chœur prenaient la place des chanoines, continuaient l'office d'une façon burlesque, et après une procession dans la ville on faisait un banquet auquel le chapitre participait.

L'évêque des Innocents avait également sa monnaie et faisait représenter des mystères. Cette cérémonie fut réglementée peu à peu comme celle des Fous.

A Laon, les habitants se réunissaient après Noël pour élire un *roi des Brates* qui avait un connétable et ses méreaux de plomb. Son cortège faisait une procession avec farces et distributions de vin.

Les religieuses fêtaient, comme les moines, le jour des Innocents, nommaient des abbesses folles, dansaient et chantaient. Malgré la défense du concile de Paris en 1212, cette coutume se perpétua. En 1702, les religieuses de l'Artois et du Cambrésis se divertissaient encore d'une manière analogue (Voir le *Journal des Savants* de 1702).

Du reste toutes les corporations, en général, tiraient au roi la veille de l'Épiphanie. C'est ainsi qu'il y avait un roi des orfèvres, des barbiers, des charpentiers, des vitriers, de la Basoche. La dignité de ce souverain durait toute l'année comme le patriarcat des Fous et l'épiscopat des Innocents. Des monnaies de plomb servaient de signes de présence ou de ralliement le jour de la fête du Saint, patron de la corporation.

Les villes dont les fêtes des Fous et des Innocents sont connues par une suite de documents, sont les suivantes : Amiens, Laon, Senlis, Noyon, Soissons, Beauvais, Saint-Quentin, Roye, Péronne, Rue, Ham, Corbie, Toul, Metz, Troyes, Besançon, Reims, Viviers, Sens.

Voici des exemples de ces curieuses pièces :

- 1^o *Monnoie frere Jehan Hutin*, un évêque entre deux têtes cornues. R̄ *Maint qui est sans vertus*, rébus composé d'un fort, d'un A sur une haie et d'une scie (soie en picard) ; on peut traduire par : *Sois après fort assuré*.
- 2^o *Iohannes Sagespee. epis. Mica*, 1550, Saint Michel terrassant le démon. R̄ *Servira de deffence* ; rébus : *Por*, un sac, une épée et deux démons (*Pour Sagespée contre les démons*).
- 3^o *Iustitia et fides corroboratur* 1534. Moine tenant une épée et des balances ; sur une paix, Saint Augustin. R̄ *Moneta nova. Martini epi Inocetu*. Croix fleurdelisée.
- 4^o *Moneta nova epi Innocentum*, croix fleurdelisée. R̄ *Moneta sct. Martin. in Burgo*, rébus : un personnage, une laie, une tête de fou, des aulx (Saint Martin du Bourg, église d'Amiens).

Les légendes offrent une grande variété ; en voici un certain nombre :

Sua presens familia ; De bone nonnains non cure de vieilx ab (bés) ; Sancta Maria ora pro nobis ; Sans souci, mal espargne ; Lempereur de le Vendenge ; Contre péché vertu te sauve ; Lotel Dieu ; Et ipsi consolabuntur, 1511 ; Sainte Cristine ; ces par plaisance ; Fides et amor omnia cingunt, 1541 ; Saint Ierome ; Le monde est au vent ; Regnet q. in eternum, 1522 ; Victoire en guerre Dieu nous donne, ou la paix nuisse revenir bonne ; Super oia vincit veritas ; C'est ma tres vraie esperance ; Maison de Dieu fondée sur ferme ; In hoc sino cinces 1543 ; Vivant pueri sim-

phonia gi ; Parenté est petite au monde ; Lasare veni fora ; Au gré de Dieu et a bon Droil ; Rachel plorans filios suos ; Soit bien ou mal ; Sit nomen Dni benedictum ; Rend mxi ma grue ; Saint Germain ; Rogate que ad pacem sunt ; Un Esaie sera opred un agneau t(on)du ; Vous vees le teps tel qu'il est : Guerre cause maintz helas ; Trouverez bon compte 1540 ; Faisons ces gros partout courir (dans le champ un rebus qui signifie : pour nos marmites entretenir.)

Si era pace vigent, concrecunt terranea ; In medio ecclesie aperuit os eju ; La pai et sou la main de Dieu ; Sancte Micael, ora pro nob ; Discordia res perlabuntur ; Considerate lilia agri ; Sit nomen Dni benedictum, 1515 Karolus Octavu ; Ex ore infantiu. pfectisti laudem ; Lun da n)se lautre pleure et le Thierry ; Sine macula sunt anno 1518 ; S. Martin ora pro nobis, 1552 ; Fundatus supra firman petra ; Innocens vous aidera ; Frere Pierre le Maire ; Sainct Jehan D'Amien ; Beatus Johannes bonus ; Spero lucem post tenebras ; Vive les freres, 1558 ; Haurite aquas cum gaudio de puteo ; Sante Augustine ora pro nobis ; Saint Nicolas de Tollentin ; Soir et matin a tousiours ; Pour avoir bruit, 1545 ; Nostre Dame de Boulongne ; Bene vivere et letari ; Vivre après mort ; Pax domini maneat nobiscum ; Quodcumque ligaveris super terram erit ; La pais vien souven guerre ; Domine conserva nos ; Je ne sais quelle tour tour ; His rotis sursum vehimur ; Moneta S. M 1550 ; Vive les Camus ; Prudence a les bons consote ; A domino factu est istud ; Qui trop embrace mal estraint ; C'est le plaisir de l'homme, 1525 ; Innocentes et recti addeserunt mi ; Super cardones desedu'papilli ; Pax hoib'bone volutatis, 1582 ; qui porte paix est agrene ; Vive Dieu, biau sir ; Contre péché vertu te sauve ; ce roi de mes breies forge ces monnoies ; Le roi des Brai, monoi des Brai (Laon).

Muint qui est sans vertus ; Judica domine nocentes me : Pse. 34 ; Martinus clidé (Chlamidem) : cu' : paupe didiavi ; Quod satls est susfcit ; levesque amis tout

en leesse ; Saint Martin lan 1551 ; Sante Martine ora pro nobis ; homo non in solo pane vivi ; Clamavia.d.Do^m + Exaudi VC^{mes} ; Labora et manducat ; Servira de deffence ; laudate pueri Dnum ; je trope le monde ; il est belle hure ; ou raison fault (manque) vertu plus n'y abonde ; Justitia et fides corroboratur, 1534 ; et Claudis eorum adjutor est ; l'hotel Dieu ; Sante Nicolae de Tollentin, 1563 ; juste mesure est le picquet ; mercenarius fugit, 1555 ; Au gré de Dieu qui les accorde.

PLOMB HISTORIÉS, MÉREAUX, ENSEIGNES DE PÈLERINAGE, etc.

Par leur forme et les empreintes dont ils sont marqués, un grand nombre de petits monuments de plomb rentrent dans le domaine de la numismatique. Du reste, parmi les *plombs historiés*, trouvés en si grande quantité dans la Seine, il y en a beaucoup qui paraissent avoir été des méreaux ou marques en usage dans les diverses corporations. La plupart des attributions, données par Forgeais, reposent uniquement sur les types des plombs ; néanmoins, beaucoup sont assez vraisemblables (cf. p. 452). Nous en citerons quelques-unes :

Boulangers. — Saint Honoré tenant un pain ; ☧ Un boulanger fournissant des pains.

Chandeliers. — Saint Jean au milieu des flammes de la porte Latine ; ⚡ Chandelles suspendues à une tringle.

Charpentiers. — Saint Louis et Saint Blaise ; ⚙ Compas, truelle, équerre et autres instruments.

Maçons-tailleurs de pierres. — Saint Louis et Saint Blaise ; ☩ truelle, équerre, cognée ; marteau brettelé, etc.

Maréchaux-ferrants. — Saint Eloi ; ⚒ fer à cheval.

Truileurs. — La naissance de la Vierge ; ⚔ Traiteur tournant deux broches garnies de pièces de viande.

D'autres attributions reposent sur des légendes :

Ceinturonniers. — Saint Jean-Baptiste debout ; R AV. SAINTVRIER. DE. PARIS, ceinturon et boucles.

Chapeliers. — Saint Michel terrassant le démon ; R AV. CHAPLIER. DE. PARIS, chaperon.

Cordonniers. — S. CREPIN. S. CREPINIEN, la Vierge tenant l'enfant Jésus ; R Martyre des Saints Crépin et Crépinien.

Corroyeurs. — Saint Jean-Baptiste debout ; R AVX. CORIES. DE. PARIS, courtoie avec sa boucle.

Eluvistes. — ESTUVE. DE. PARIS, Saint Michel terrassant le démon ; R Figure dans une cuve.

Fruiliers. — S. X, Saint Christophe portant Jésus ; R S. L, Saint Léonard délivrant deux prisonniers.

Graineliers. — Saint Nicolas et les trois enfants R AVX. VENDEVR. DE. GRAIN. DE. LA. VILLE. DE. PARIS, 1550, en six lignes.

Merciers. — S. LOUIS : AVX : MERCIES, Saint Louis debout ; R LEN. MIL. CCCC. ET. IX, Ecu de France.

Potiers d'étain. — SANCTE. MATVRIN, le Saint debout ; R SANCTE. FIACRE, le Saint debout.

Selliers. — AVLX. MES. ET. COPAGNOS. SELERS, figure nimbée fabriquant un collier de cheval ; R S^t ELOY, le Saint tenant des balances.

Tailleurs de robes. — AVLX. TAILLEVRS. DE. ROBES, la Sainte Trinité ; R MIL. V. CET. XXX. IIII, ciseaux de tailleur.

Teinturiers. — Saint Maurice à cheval ; R M + VC (1500) AVX. TAINTVRIEZ. DE. DRAS. DE. LEINNE, en quatre lignes.

Vins (Marchands de). — Saint Nicolas debout ; R A. S. JAQVE. DE. LOPITAL, en deux lignes,

Ces plombs, dont quelques-uns portent des dates en lettres gothiques ou en chiffres arabes, appartiennent aux xv^e et xvi^e siècles. D'autres séries de plomb présentent des types monétaires divers ; l'écu de France, le châte tournois, des écus armoriés de différentes familles, des croix, des lis ; imitations du gros tournois ; le peigne champenois ; l'étoile de Déols ; le type chartrain, etc. Ces pièces, à cause de leurs types monétaires ont été considérées comme de menues m. (cf. R. N., 1847, 439 ; Rev. belge, 1884, 55 ; 1887, 82).

D'autres plomb, portent des légendes : *ΛQVITE. SVI, ou LESCO. LIBERES.* Ceux-là se rapportent probablement à certains droits payés par ceux à qui on délivrait le plomb (R. N., 1864, 445).

M. Rouyer (R. N., 1864) a considéré certains plombs comme des marques que les changeurs attachaient aux sacs contenant les m. Ces pièces portent des légendes : 1^o **SVI*LE*LION*CROV*PANT*, Lion sous un dais (imitation d'une m. d'or de Philippe le Bon, duc de Bourgogne). 2^o *FRANCISCVS. DEI. GRATIA. FRANCIAE. REX*, écu aux trois lis. 3^o *VIVE. LE. ROY. HENRI*, Ecu de France.

Il nous reste à parler des enseignes de pèlerinage, souvenirs que remportaient les fidèles qui venaient visiter des lieux saints. Certaines de ces enseignes sont en forme d'ampoule et renfermaient de l'eau bénite.

D'autres étaient certainement fixées aux vêtements (On sait que Louis XI portait des images de plomb à son chapeau).

On possède des enseignes d'un assez grand nombre de pèlerinages; citons :

Notre Dame de Vauvert, S. BEATE. MARIE. DE. VALLE. VIRIDI, la Vierge et l'enfant.

Notre Dame de Boulogne. — La Vierge dans une barque.

Notre Dame de Chartres. — La Vierge assise; η Deux clerks portant une chasse sur laquelle on voit une tunique.

Notre Dame de Liesse. — NOSTRE. DAME. DE. LIENCE, la Vierge assise η M. III. XV.

Notre Dame de Tombelaine. — NOSTRE. DAME. DE. TOMBELEINE. La Vierge tenant l'enfant.

Notre Dame de Rocamadour. — SIGILLVM. BEATE. MARIE. DE. ROCAMADOR. La Vierge et Jésus.

St Jean-Baptiste. — EN. SIGNVM. FACEI. BEATI. IOHIS. BAVPTISTE, Masque de Saint Jean. On trouve de nombreuses variétés.

St Mathurin de Larchant. — SAINT. MATELIN. DE. LARCHANT, Le Saint debout, etc.

S^t Maur des Fossés. — S. MOR. DES. FOSSES. S. MOR, saint Maur tenant une bêche ou une croisse.

S^t Fiacre et S^t Faron. — S. FIACRE. HOVPDEE. FARON. Les deux saints et une femme.

S^t Eloi. — SIGNV. SCI. ELIGH, saint Eloi forgeant.

S^t Eutrope. — VECY. LENSAGNE S. EVTROPES. DE. SAINTES, le saint mitré assommé par un soldat.

S^t Julien. — SAINCT. IVLIAN. DE. VOVANT, figure debout.

S^t Leu d'Esserent. — VECI. S. LEV. DESERENS, le saint debout sur un lion; deux figures à genoux.

S^t Dominique de la Calzada. — SIGILLVM. SANTI. DOMINICI. DE. CALCIAFENSIS, le saint debout avec un coq et une poule sur les bras.

S^{te} Marie-Madeleine. — SIGNVM. BEATE. MARIE. MAGDALENE. SANCTI. MAXIMINI (Couvent de S^t-Maximin-en-Provence), la sainte agenouillée devant Jésus-Christ.

S^{te} Geneviève. — La sainte debout entre un ange et le démon; R la châsse et 1529.

On trouve aussi des enseignes de saint Martin, saint Michel, etc. Nous ne parlons pas des nombreuses médailles de pèlerinage et de sainteté qui ont succédé aux enseignes, car cela nous entraînerait trop loin.

La plupart de ces plombs, méreaux, enseignes, etc., étaient coulés dans des moules en pierre gravée, dont on a retrouvé de nombreux échantillons.

Au xvii^e siècle, on se servit de plombs qu'on attachait après les marchandises, et qui sont traversés par une corde. Ils recevaient leur empreinte par percussion. On en a avec les armes de Tours, de Lyon, de Paris, etc. D'autres portent les noms de Béthune, d'Ath; ils étaient appliqués sur les draps pour en indiquer la provenance (Dancoisne, *Mém. commiss. mon. hist. du Pas-de-Calais*, 1888; *Rev. belge*, 1889, 367).

Un des plus curieux monuments de ce genre est un grand plomb de drapier: Ecusson armorié, au-dessous, IOOS. V. ROB AIS; R MANUFACTVRE. DE. LA. TOISON. DOR. DABBEVILLE. toison suspendue. Van Robais, appelé par Louis XIV, s'était établi à Abbeville, en 1665 (*Ann. Soc. Num.*, 1884, 365).

DENERAUX ET POIDS MONÉTAIRES

D'après un récent travail de M. Rouyer (*R. N.*, 1886, p. 244-78), les *deneraux* et poids monétaires, fabriqués en nombre considérable, servaient aux particuliers, aussi bien qu'aux changeurs, pour vérifier la légalité de poids des espèces passant par leurs mains. Ces poids, portant le type principal de la m. dont ils avaient le poids, étaient beaucoup plus petits et plus épais que la m. elle-même. Généralement ronds, et marqués d'un seul côté, du XIII^e au XV^e siècle, ils deviennent de forme hexagonale ou carrée aux XV^e et XVI^e siècle; ils sont alors souvent marqués des deux côtés.

Dans les Pays-Bas, les *deneraux* sont d'un usage fréquent; on les trouve mentionnés dans des ordonnances de 1453, 1489, 1499 et 1652.

Voici un certain nombre de poids monétaires :

POIS. DE TOR. DEN. Châtel tournois à la croix.

Poids de gros tournois, avec châtel, *carré*.

POIS. DE LAGNEL ou P. DE. MOYTOVNT, type de l'agnel. Un autre poids d'agnel porte un nom de particulier GVILLAME BVQVET. P. A. LA. MACE, le roi assis (Poids du royal dur); POIS. DE. LA. MASSE (d^o).

POIS. DE. REO. DOR ou DE. ROIA ou DE. REAIL ou DE. REAOL, le roi debout (royal d'or).

POIS. DE. CORONE, couronne (sous Philippe VI).

PARISI. DOR, le roi assis; POIS : DE : PARESIS, tête du roi; PARI, lis (parisis d'or de Philippe VI).

POIS. DE. LESCVT; écu aux 3 lis (écu d'or).

P. DE. LANGEL, deux ailes et un lis (ange d'or).

POIS. DE. FRANC. Le roi à cheval (franc à cheval de Jean le Bon).

On trouve sur les poids des noms de particuliers, qui sont ceux des fabricants ou même des commerçants qui les faisaient faire :

H. BAL; GVILLAVME. BVQVET; HENRIC. LE. LOMBART; H. LOMBART; BERTELIN. LOMBART.

Certains de ces personnages sont peut-être de ces chan-

geurs-usuriers, si fameux au moyen âge, sous le nom de *lombards*.

On trouve des poids anépigraphes, comme les suivants :

Ecu d'or de Charles VI, salut d'or de Henri VI d'Angleterre, ducat et florin d'Italie, etc.

Parmi les poids de m. étrangères, citons ceux des : *toison d'or*, *noble Henricus*, *noble à la rose*, *lion d'or*, *ducat de Hongrie*, *florin de Florence*, *florin Philippus*, *florin ou obole d'Utrecht*, *postulat de Bourbon*, *florin du Rhin*, *ridder* ou *denier d'or Philippus* de Philippe le Bon (RIDE, cavalier ; autre avec cavalier et FLAD'), *ridder* de Gueldre (GÆL), *pistole* d'Espagne, *albertin*. *florin d'Allemagne*, etc.

Des séries de deniers particuliers aux provinces belgiques offrent au R l'indication du poids normal de la m. ; en voici des exemples : *Double tiers de Lion* de Philippe le Bon (Lion dans une rosace ; R LXXXVIII³) ; le *noble de Flandre* et le *noble Henricus* (LE NOBLE DE GAN. ET. HE'G, XXVI, nombre de pièces au marc) ; *d-mi-réal d'Autriche* de Maximilien et de Philippe le Beau (XXXIII au marc).

De nombreux poids français du XVII^e siècle portent aussi l'indication du poids : I PISTOLE D'ITALIE, II D. XIV ; 1/2 TESTON, III D. XVII G (3 deniers 17 grains), etc.

Une série de poids au type esterling présente trois divisions du poids de marc : l'esterling (P. DE. ETELR'), la maille (POI. DE. MAILLE), le felin (tête couronnée entre F-L). Ces poids, que l'on peut considérer comme ayant servi à des orfèvres, peuvent fort bien être des poids monétaires, car on trouve les trois m. correspondantes (dans la série de Calais).

Les poids portent souvent l'indication de la ville à laquelle ils ont servi, ainsi une main pour Anvers, le rat pour Arras. Des initiales indiquent généralement le nom du maître ajusteur ou de l'essayeur qui fabriquait ces poids : P. H (Pierre Harck), A. C (André Caers), F. D. B (F. de Batist), à Anvers ; M. H (Martin van Hoeninghen), à Arras, etc.

POIDS DU MIDI

Si les poids du midi de la France peuvent former une branche de la Numismatique, c'est par leurs types, plus encore que par leur forme.

La Guyenne et la Gascogne surtout ont donné aux poids de leur commerce cette forme de flacon, qui rend assez plausible la dénomination de *monétiformes* adoptée par plusieurs auteurs.

Ces poids, avec les armoiries des villes, prélats et seigneurs et les inscriptions qui indiquent leur valeur, ont le grand intérêt d'être souvent datés.

Enfin, ils nous permettent de connaître le système pondéral adopté par les villes qui les ont fabriqués.

On sait que les poids changeaient suivant les provinces. Ainsi, il y avait la livre de Paris, appelée *poids de marc*, de 16 onces (490 grammes); la livre de Lyon, *poids de ville*, de 14 onces (431 grammes), et *poids de soie* (pour peser la soie) de 15 onces; la livre de Rouen ou *poids de vicomté*, pesait 510 gr. 5. A Marseille et dans la Provence, la livre était de 13 onces du poids de Paris (397 grammes). Enfin, la livre de Toulouse et du Haut-Languedoc s'appelait *poids de table*, et était de 13 onces et demie du poids de Paris (415 grammes). Il fallait 118 livres de Toulouse pour faire 100 livres de Paris (100 livres de Toulouse = 84 livres 12 onces de Paris).

Les poids monétiformes appartiennent presque toujours au système de Toulouse.

Dans le Bas-Languedoc, on voit paraître, au xvii^e et au xviii^e siècle, des séries de poids inscrits à base polygonale.

La plus belle collection de ces monuments est celle de M. Barry. Elle est maintenant au musée de Toulouse, mais l'étude n'en a pas encore été faite, et notre connaissance des poids est encore bien imparfaite. Cependant, depuis plusieurs années, les patientes recherches de M. E. Taillebois ont jeté un jour nouveau sur cette branche de la numismatique.

BORDEAUX (Gironde)

- 1) + : II : L : (S ?) : COMVNA : DE : BORDEV : Porte ouverte et crénelée, accostée d'une étoile et d'un croissant
 R̄ + ANNO : DOMINI : M : CCC : XVI. Léopard ; dessous : g. 820 gr. (CABINET DE FRANCE).
- 2) + I.L. : COMVNA : D : BORDEV. Mêmes types et revers ; au-dessus du léopard, un croissant. 405 gr. (C.F.),
- 3) + MEIA LB. COMVNA DE BORDEV. Porte de ville R̄ + ANNO DOMINI. MCCCXVI. Léopard, dessous : g. 207 gr. (Musées du Mans et Bruxelles).
- 4) *Quart*, 101 gr. 5. (C.F.).
 La Porte figurée doit être la Porte-Dijaux (*Porta Dei Jovis*) ou la porte Basse.
- 5) ANNO MCCCXVI ? Porte de ville ? R̄ Léopard couronné. 49 gr., 1/2 quart de livre.
 Quoique Bordeaux passe pour avoir usé du même poids que Paris, les poids décrits plus haut se rapportent certainement à la livre de Toulouse.

CAHORS (Lot)

- 1) + I CARTO DE CAORS. Le Pont de Cahors (dit de Valendré), avec ses tours crénelées. R̄ + CAORS. Le portail de la cathédrale de St-Etienne. 103 gr.
- 2) Pareil R̄ + LAN. MILA. V. CENT. Même type.
 Jurisdiction exercée par les consuls, au nom du roi, co-seigneur de la ville, et l'évêque de Cahors ayant succédé aux droits et à l'autorité de Raymond VI de Toulouse.

DAX ? (Landes)

Léopard couronné. R̄ croix coupant la légende qui est fruste. 212 gr.

BAYONNE (Basses-Pyrénées)

- 1) xv^e siècle, série sans date. † BAI-ON, Porte à trois tours. ⚡ MI. CART. DE. LIVRE. Lis 49 gr. (c. f.).
- 2) † MI. QVART. DE. LIVRE. DE. BAYONE. Armes de Bayonne (Tour ayant pour tenants deux lions adossés à deux pins). ⚡ LAN. MIL. V. XX. . Ecu de France. 44 gr.
- 3) † QVART. DE. LIVRE. DE. BAYONNE. Armes de la ville. ⚡ FEIT. LAN. MIL. VXXIX. Trois lis dans le champ.

Le système de Bayonne paraît avoir été celui de Toulouse jusqu'au xvi^e siècle. A cette époque, Bayonne aurait adopté le poids de Paris (*poids de marc* de 490 gr.).

BIARRITZ ? (Basses-Pyr.)

Poids uniface octogone portant deux figures debout dans une barque. 189 gr. Demi-livre. (M. Brux.).

Les anciens sceaux de Biarritz portaient une barque contenant deux figures debout.

ORTHEZ (Basses-Pyr.)

- 1) † CARTARO : DORTES. Pont avec une tour à chaque extrémité. ⚡ + : AN : Ⓞ. CCLXXIII : Vache clarinée. 94 gr (Musée Pau).
- 2) † DVES LIVRES. DORTES OU V. N. A : L. I. VRA : D. O. R. T. E. S. Pont d'Orthez à trois arches avec sa tour au milieu ; accostée des deux clefs de la ville. ⚡ † LAN. MIL. CCCCC. xv. Vache clarinée. 787 et 403 gr.
- 3) † MIEYA. LIVRA. DORTES OU QVOARTERO DORTES. Mêmes types et revers. 191 et 97 gr.

MORLAAS (Basses-Pyr.) ?

- 1) III-LOVIS L. Au centre, une M très renflée à sa partie médiane. ⚡ lisse. 1,459 gr.

2) $\Pi \text{ L } \square \overset{\circ}{\text{visl}}$. Au centre, unè m. $\text{r}\ddot{\text{f}}$ lisse. 960 gr. (Musée de Pau).

Ces poids, si l'on peut les attribuer à Morlaàs, sont d'une époque incertaine, et ils paraissent se rattacher au système de Paris. Cependant, à Orthéz, on trouve le système toulousain, et d'après les *fors et coutumes de Béarn*, on sait que : « *En tout Bearn no averà que un peès et una mesura, qui seran los de Morlaas* », et « *Lo pays de Sole use deus pees et mesures deu for de Morlaas.* »

SAUVETERRE (Basses-Pyr.)

- 1) \dagger : MEIA : LIVRA DE SALBATERA : Croix pattée remplissant le champ. $\text{r}\ddot{\text{f}} \dagger$: ANNO : DOMINI. M. CCC. XXIII : Vache clarinée. (*Musée Pau*). 200 gr.
- 2) ? \dagger CARTARO DE. LIVRA. Croix pattée. $\text{r}\ddot{\text{f}}$. ANNO. (MCCX. CVII) ? Vache, 91 gr. (C.F).

LECTOURE (Gers)

- 1) \dagger I. LIVRA. DE. LEITORA. L'évêque en pied, croisé et mitré. $\text{r}\ddot{\text{f}} \dagger$ ANNO. DNI. M. CCC. VII. Un bélier (armes de Lectoure. 400 gr.
L'évêque était alors Géraud de Montlezun (1263-1308), co-seigneur avec le vicomte de Lomagne, Bertrand de Goth.
- 2) — Lég. fruste. Tête mitrée $\text{r}\ddot{\text{f}}$ lég. fr. Tête de bélier. Ce *quart de livre*, qui pèse 111 gr., malgré son usure, doit appartenir à un système pondéral autre que celui de Toulouse.
- 3) \dagger AN MCCC XLV. Tête mitrée $\text{r}\ddot{\text{f}} \dagger$ MEI. CARTARO. Tête de bélier. 52 gr. 5 (Musée Lectoure).
Les archives de Lectoure indiquent que d'autres poids

furent fabriqués au xvi^e siècle, Les droits de plaçage et autres du marché de Lectoure se partageaient entre l'évêque et la ville.

FLEURANCE (Gers)

† ONSA.DE.LIVRA. Aigle à deux têtes. † DE FLO-RANSA. Fleur (rose). 30 gr.

AUCH (Gers)

- 1) *media* : LIVRA : DAVX. Crosse de l'archevêque d'Auch. † ANNO : M : CCC : V : III. Lion rampant des comtes d'Armagnac.
- 2) † MEYA LIVRA.DAVX. Crosse épiscopale coupant la légende. † ANNO M.CCC.V.III. Léopard. 198 gr. Autre avec MEIA. 200 gr.
- 3) Médaillon chargé des armes de la ville d'Auch (un lion et un agneau pascal). Sans † à huit pans. (Musée Toulouse.)

CONDOM (Gers)

- 1) † I.CARTARON.DE.CONDOM : Deux clefs † ANNO. DOMINI.M.CCC.XXX.III. Porte de ville flanquée de deux tours. 118 gr. 5.
- 2) 1/2 quart.
- 3) † : ONSA : DE LIVRA : Porte de ville. † : DE.CONDOM XX. Deux clefs. 30 gr.
- 4) † LIVRA.DE.CONDOM(?). Deux clefs. † ANNO DOMINI : M.CCC.LXVI (II). Porte de ville. 477 gr. (C.F.)
- 5) MEYE (?) CARTARO.DE.CONDOM (?) Mêmes types et revers, 59 gr. 5.
- 6) † VNA : ONSA : DE : CONDOM. † ANNO DOMINI.MIL... ? Mêmes types. 31 gr. 5. (C.F.)
- 7) † I.LIVRA.DE.CONDOM. Deux clefs. † ANNO DOMINI, M.CCC.LXIII. Portail et tours de l'église St-Pierre, 400 gr.

L'évêque était alors Pierre de Galard (1329-1373).

8) + MEIA LIVRA DE CONDOM. Deux clefs R + ANNO DOMINI MCCC LXIII. Portail avec tours. 244 gr. (M. Brux.).

9) Quart aux mêmes types. 99 gr. (M. Brux.).

La demi-livre appartiendrait au système parisien.

NOGARO ? (Gers)

+ CARTA.LIVRA DE NO ? Porte à trois tours. R + LAN MCCCC LXXXIII. Eglise avec tour. 95 gr. (Musée G^d Séminaire d'Auch).

Peut-être faut-il lire TO (Toulouse) ?

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

1) + I.LIVRA.DE.MONT : ALBA. Un saule planté sur une montagne (armes parlantes de la cité ; alba = saule). R AN : DOMINI : M : CCC : VII. Grand lis. Gr. 402 (Musée Bruxelles).

2) + MEJO.LIVR(a).DO.MONTAL. Lis. R + ANNO DOMINI.M.CCC.(III.VII) ? Saule sur une montagne. 200 gr.

La livre de Montauban valait 14 onces du marc de

Troyes (Ordonnances de juillet et 28 septembre 1329).

3) Fleur de lis avec 1572 au-dessus ; sous la fleur, un médaillon avec monogramme illisible. R Armes de Montauban. 212 gr., 1/2 livre.

L'évêque était alors Jacques Després de Montpesat (1556-89).

CAUSSADE (Tarn-et-Garonne)

1) Sans lég. Porte de ville qui paraît être sur une butte ; au-dessus, hache d'armes ; à droite, lis ; à gauche, une chaussure. R lis. 34 gr., once du xv^e siècle.

2) (lis) D (lis) CAVSADO (lis). Mur avec porte cintrée et crénelée ; à droite, sur le mur, lis ; à gauche, une sorte de jambière. R 1573. Lis ; au-dessous, une contre-marque en croix avec un H surmonté d'une couronne ;

- au - dessous, un croissant (monogramme immolé d'Hélie VIII, comte de Périgord). 428 gr. livre.
 3) Quart de livre, mêmes types. 99 gr. (M. Bruxelles).

RODEZ (Aveyron)

- 1) † LIVRA : DE LA : CIEVTAT : DE : RODES. Ecu R † LAN : M : CCCCC ET XX. VERIFICA. Crosse en pal. 406 gr. (M. Bruxelles).
 2) Demi-quart, mêmes types. Fruste. 48 gr. (d°).
 3) DEMI-LIVRE. DE RODES Ecu. R † 1670 † DE. RODES. Ecu usé. 202 gr. (M. Bruxelles).
 4) I. LIU. DE. RODEZ. 1722. Ecu effacé dans un cercle. R DV BOIS. FONDEVR. 1722. 401 gr. (Coll. Taillebois).
 La ville de Rodez portait *de gueules à trois besants d'or.*

SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Ecu avec croix fleurdéliée, au chef chargé de 3 lis. Octogone. (Coll. Taillebois)
 Les armes de Saint-Affrique sont *d'or à la croix d'azur fleurdéliée d'or, chargée en pointe d'une petite croix de gueules; au chef d'azur à trois lis.*

GAILLAC (Tarn)

- 1) † MEIA. LIVRA : DE GALHAC. Coq. R † : AN DOMINI M : CC : LXXXXI : lis. 187 gr. (C.F.).
 2) † CARTARO. DE. GALHAC. Coq. R ANNO. MCC. LXXXXI : lis. 101 gr. (M. Bruxelles).
 3) † MEIG : CARTARO : COQ. R XAN : M : CC : LXXXXI. Lis. 48 gr. (C.F.).
 Le coq, *gallus*, est l'armoire parlante de Gaillac, qui porte *d'or au coq de gueules, à la bordure crénelée de douze pièces, à trois lis d'or posés sur les trois créneaux du chef.*

ALBI (Tarn)

- 1) + VNA LIVRA DE LA SIVTAT DALBI. Un grand B et un point (marque d'une livre).
 r̄ + AN DE NOSTRE SENOR MCL XXXXIII.
- 2) I CARTARO DALBI. Crosse, lion et tour des armes d'Albi.
 r̄ LAN MCCC IIII XX ... Champ : B.
- 3) VN ONSA. Tour r̄ P. D. A. L. B. I (*Poids d'Albi*). Champ : B.
 Once sans date.
- 4) MEIA LIVRA DE LA SIVTAT DALBI. Porte de la ville ouverte dans un mur crénelé de cinq créneaux et surmonté de la croix épiscopale; sur les créneaux; un léopard passant; à dextre, le soleil rayonnant; à sénestre, la lune en décours.
 r̄ LAN M. C. C. C. X. X. X. v (ou v : i). Grand B accosté de deux points.
- 5) Quart. — 6) Demi-quart, de 1336.
- 7) Once de 1336, sans léopard:
- 8) + 3 LIVRE DE LA SIVTAT DALBI. Grand B. r̄ + AN DE NOSTRE SENOR. MCCCC XCHI (L ?) Porte avec crosse, léopard, soleil et lune.
- 9) Livre de 1494 (?) M. types. 398 gr. (M. Bruxelles).
- 10) + VNA LIVRA DE LA SIVTAT DALBI. Grand B suivi d'un point. r̄ celui du n° 8 avec M CCCC LXXXX III.
- 11) Demi-livre semblable.
- 12) + POIS DE 2 LIVRES DE LA C. DALBI. Type de la porté.
 r̄. LAN MIL CINQ CENS 51. Grand B. 809 gr. (M. Bruxelles).
- 13) Livre de 1551, 408 gr. (M. Brux.). Autre; 407 gr. (d°).
- 14) POIS DVNE LIVRE DEL. ACITE. DBI (sic). Type de la porte
 r̄ + LAN MIL CIN CEN CINQUANTE 7. Grand B accosté des deux lettres db (cité de Bi ou d'Albi). 387 gr. 80 14 bis). Deux livres. 727 gr. 5. (Musée Dax).
- 15) POIX. DE. M. LIVRE. D. L. C. D LI. Porte avec léopard à droite. r̄ LAN. M. CINQ. CENTS. 57. Grand B accosté de deux points. 205 gr.
- 16) POES. DEVN. C. DE LA. C. DALBI. Porte avec léopard à

gauche. ✠ LAN.MIL.CINQ.GEN.57. Grand B accosté de deux points. Quart.

- 17) . . . BI.LIS. ✠ . . . V . . . Tour. Demi-once.
 18) POIS.DALBI.DE.VNO.LIVES. Porte à quatre créneaux, crosse, léopard accosté de deux points et d'une croix; champ : ✠ .
 ✠ LAN.MILLE.SIN.C.4.VIN.I. Dans le champ, B cantonné de quatre points; au-dessous, un I.
 19) Le même de DVS.LIVES. Deux livres.
 20) Le même de TROIS.LIVES.
 21) Le même. ✠ POIS DEMI.LIVES.DALBI, sans léopard.
 22) POIS DALBI DE.I.LIVRE.1673. Porte, crosse, léopard; soleil et lune. ✠ Légende remplacée par un ruban ondulé, en saillie. Champ : grand B accosté de P.M.
 23) Le même de deux livres.
 24) Le même de trois livres.
 25) Le même. ✠ 16 ✠ 73. Au lieu de légende, dix annelets; grand B entre P.M. 199 gr. Demi-livre.
 26) ✠ P.DALBI DE.I CAR 1673. Porte. ✠ Au lieu de légende dix sept globules; B entre P.M. 100 gr. (M. Brux.).
 27) Variété sans P.M. 88 gr. *id.*
 28) Variété avec B entre A.S.
 29) Var. avec ✠ P.DALBI.DE.CAR. Porte. ✠ lég. détruite; fleur de lis. 101 gr. (M. Brux.).
 30) Au lieu de lég., trente-deux globules; Porte accostée de G.B. ✠ Au lieu de lég., trente-sept globules; grand B entre deux étoiles. 49 gr. (M. Brux.).
 31) ✠ ONSA (Lettres espacées), Porte. ✠ Lég. illisible; grand B. 23 gr. (M. Brux.).

M. Chabouillet (*Rev. archéol.*, 1854) croit avec raison que le nom d'Albi (*Albia*, *Albiga*) était prononcé par le peuple Languedocien *Al bi* (le *Bi*). C'est ce qui explique pourquoi B est devenu l'initiale de la ville.

Dans ses *Etudes histor. sur l'Albigeois et le Castrais* (p. 450), Clément Compayré cite une charte de 1238 relative à Rabastens (Tarn) par laquelle on apprend que les marques et poids de la ville devaient être en bronze de Chypre ou du Levant (cf. *Rev. numism.*, 1865, p. 30).

CASTELNAU DE MONTMIRAIL (Tarn)

+ MEYE. LIVRE. DEL. CASTELNE. Porte de ville à trois tours crénelées. R̄ + ANNO. DOMINI. MIL. CCCC. XII. Grand lis. 259 gr. (Musée Dax).

TOULOUSE (H^{te}-Garonne)

- 1) III : LIVRAS : DE TOLOSA : Porte de ville flanquée de deux tours crénelées ; tour crénelée au milieu. R̄ + : INCARNATIO : DOMINI : M : C : C : XII^e : Le clocher de Saint-Sernin dans un grênetis, surmonté d'une croix et accosté de deux petits clochers surmontés de croix. 1634 gr. (C.F.)
- 2) + : II : LIVRAS : DE TOLOSA : même type. R̄ + : ANNO : DOMINI : M : CC : XXX : VIII : m. type : 783 gr. (C.F.)
- 3) Une livre avec + AN DOMINI, etc. 393 gr. (C.F.).
- 4) Avec TOLOZA. R̄ + : AN : M : CC : XXX : VIII : Même type. 405 gr. (C.F.).
- 5) + LIVRA. DE. TOLOSA. Trois tours R̄ + ANNO. DOMINI. M. CC. XXX. VIII. Tour de clocher avec porte cintrée et deux croix (dites de Toulouse) figurant dans les armes de la ville. 396 gr. (M. BRUX.).
M. Chaudruc de Crazannes (*Rev. Archéol.*, 1856) pense que le monument, au droit, est le Château-Narbonnais (Les ruines existaient encore au XVI^e siècle).
- 6) + MEIA : LIVRA : DE TOLOSA. Mêmes types et R̄. 203 gr. (C.F.)
- 7) MEIA : LIVRA : DE TOLOSA. Même type. R̄ : AN : M : CC : XXX : VIII. Même type. Demi-livre, 198 gr.
- 8) + CARTARO : DE LIVRA. Mêmes types et R̄. 100 gr. (C.F.).
- 9) + MEIG : CARTARO. Mêmes types et R̄. 49 gr. (C.F.)
- 10) + ONSA. M. type. R̄ + DE LIVRA, tour simple. 25 gr. 5 (Coll. Taillebois).
- 11) + MEIA ONSA. Même type. R̄ + DE LIVRA. M. type. 12 gr. (C.F.)

- 12) CARTARO. M. type. $\text{R} \dagger$ D. ONSA. M. type. 6 gr. 25 (Gr. Sémin. d'Auch et C.F.)
- 13) \dagger LIVRA DE TOLOSA. M. type. $\text{R} \dagger$ LAN : MIEL : CCCC E : L. M. type. 385 gr. 5 (C.F.)
- 14) \dagger MIEIA LIVRA DE TOLOSA. M. type. R le même 202 gr. (M. Brux.).
- 15) \dagger CART. DE LIVRA. $\text{R} \dagger$ LAN MIEL CCCC : L : Mêmes types. 101 gr. (Coll. Taillebois).
- 16) \dagger MIEG. CART. $\text{R} \dagger$ LAN : M : CCCC : L : Mêmes types. 49 gr. 5 (C.F.)
- 17) \dagger MIEG CART M. type R D. LIVRA. Clocher mincé et droit. 49 gr. (C.F.)
- 18) \dagger ONSA. R D TOLOSA. Types du n° 10. 26 gr. (Coll. Taillebois).
- 19) Sans légendes, mêmes types. *Quart d'once*, 6 gr. 5. (Coll. Taillebois).
- 20) \dagger MEVA LIVRA D. TOLOSA. Portail de ville avec les trois tours séparées, $\text{R} \dagger$ LAN : M : CCCC : L : XXXX u : Clocher de Saint-Sernin avec les trois clochers séparés. 199 gr. (C.F.)
- 21) \dagger CART. D LIVRA D THOL. Mêmes types et R . 97 gr. (C.F.)
- 22) \dagger ONSA DE TOLOSA. Type du n° 10. R Lég. effacée. Tour à plusieurs étages, surmontée d'une croix. 24 gr. 5 (M. gr. Sém. Auch).
- 23) \dagger MIEGE LIVRA DE TOLOSA. Tour. $\text{R} \dagger$ LAN : M : CCCC : L : XXXXV. Eglise. 187 gr. (M. Brux.).
- 24) \dagger CART. DE LIVRA. Agneau pascal ; au-dessus tour ; à gauche, portail de Saint-Sernin surmonté de trois croix (ce sont les meubles de l'écu de Toulouse). $\text{R} \dagger \dagger$ LAN. M CCCC. VC. Rosace cantonnée de douze points (série de 1495). 95 gr. 5 (Coll. Taillebois).
- 25) \dagger M I. E. G. C. A. R. T. $\text{R} \dagger$ D. L. I. V. R. A. Mêmes types que le n° 10. 50 gr. 5.
- 26) \dagger ONSA D TOLOSA. M. type. R D. L. M. CCCC. IÖ (iv). Clocher de Saint-Sernin. (Série de 1504). 24 gr. 5 (C.F.)
- 27) \dagger MIEGA LIVRA. D. TOLOSA. Type du n° 24. $\text{R} \dagger$ LAN. M. CCCC XVI. Croix cléchée et pommetée de Toulouse. 188 gr. (M. Brux.).

MIREPOIX (Ariège)

- 1) + I. CARTO : D : MIRAPIC. Poisson (armes de Mirepoix).
 R̄ + ANNO : DNI : M . : CCC X. Ecu des seigneurs de Levis-Mirepoix, qui est à trois chevrons d'or, 100 gr. (Chaudruc de Cr., *Rev. Arch.*, 1856).
- 2) + : I : : CARTO : DE MIRAPIC : R̄ + ANNO : DNI : CCC : XV :
 mêmes types. 101 gr. 5 avec cercle cuivre. (Coll. T.).
- 3) Sans légende Poisson entre deux croissants qui sont en creux. R̄ fruste, Octogone, once de 25 gr. 5. (c. P.)

PAMIERS (Ariège)

- 1) + VNA LIVRA : DE PAMIAR. Cavalier armé et l'épée levée. R̄ + ANNO. INCARNATIONIS. DOMINI. MCC. XL. Château à trois tours : bateau miraculeux de Saint Antonin conduit par un aigle. (M. Brux.).
- 2) + VNO. CARTARO. Le comte de Foix, seigneur de Pamiers, armé de toutes pièces, à cheval. R̄ + ANNO. MCC. XL. Château à trois tours ; à droite le bateau miraculeux de Saint Antonin flottant sur la rivière conduit par un aigle. 75 gr. 5, usé. (Musée Dax).
 L'abbé de Saint Antonin était co-seigneur de Pamiers avec le comte de Foix.
- 3) Demi-quart (Musée de Toulouse ; *Catal.*, 1865, p. 352).

FOIX (Ariège)

- 1) + II. LIVRAS DE FOIS. Ecusson de la ville (d'or à 3 pals de gueules). R̄ + ANNO DOMINI : M : CCIC : même écu. 702 gr. (M. Brux.)
- 2) + CARTARO DE FOIS. R̄ ANNO. DNI. M. CCIC. Mêmes types. 95 gr. (M. Brux.)

ALET (Aude)

+ MIEG. CARTO. CROIX. R̄ + ABBAT DALECTI. Crosse abbatiale. (*Rev. Arch.*, 1857).

LIMOUX (Aude)

- 1) + : VNA : LIVRA DE : LIMOS : Armes de Guillaume de Voisins, seigneur de Limoux (*d'argent à trois fusées de gueules accolées en fasce.*) R̄ + : INCARNATIONE : M : C : C : L : XX : Ecu semé de France surmonté de la crosse de l'abbé Saint Martin de Limoux. De chaque côté, un écusson portant la croix archiépiscopale de Narbonne (signe de juridiction des primats). 407 gr. (*Rev. Arch.*, 1857).
- 2) CARTO DE LIMOS. Armes de Limoux qui sont un Saint Martin à cheval se retournant vers un mendiant nu, auquel il donne la moitié de son manteau. R̄ + PHILIPVS. REX. Grand lis contourné de quatre plus petits. Quart de livre émis sous Philippe de Valois.
- 3) + I CARTO DE LIMOS. Saint Martin, etc. R̄ + IOHS REX. Grand lis entre deux étoiles. 92 gr. (Musée Dax).
- 4) M. CARTO. D. LIMOS. Même type, mais Saint Martin ne se retourne pas. R̄ Le même sans étoiles. Quart et demi-quart de livre émis sous Jean le Bon (*Poids de table ou toulousain*).

NARBONNE (Aude)

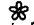
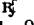
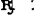
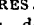
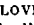
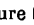
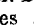
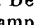
- 1) + POIS DE LA VILLE. Ecu de Narbonne (*parti, au premier de gueules à la croix archiépiscopale d'argent. au deuxième de gueules à la clef d'or, au chef de France.*) R̄ + DE NARBONNE 1655. Ecu de France. 395 gr. (M. Brux.).
- 2) + Armes dans un cercle. R̄ autour d'une croix pattée, la date 1-6-7-1. Demi-livre, 206 gr. (M. Brux.).

- 3) Armes de la ville en relief. R̄ uniface. Livre octogone, 410 gr. (M. Brux.).
- 4) Demi-livre, 207 gr. (M. Brux.).
- 5) Au R̄ gravés : la lettre B et 1775. Demi-livre octogone, 208 gr. (M. Brux.).
- 6) Quart de livre octogone, 121 gr. (M. Brux.).
- 7) Autre avec R̄ M gravé, octogone, 103 gr. (M. Brux.).
- 8) Demi-quart. 50 gr. (M. Brux.).
- 9) Once. (Le poids a la forme d'un écusson) 24 gr. (d°).

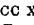
CARCASSONNE (Aude)

- 1) † I CARTO DE CARCASONA. Grand lis accosté de globules. R̄ † LVDOVICVS.RE. Agneau pascal avec sa croix. 95 gr. (M. Brux.) vers 1270.
- 2) CARCASSONNE 1551. Porte de ville accostée de deux tourelles surmontées chacune d'une bannière. R̄ LACITE. D. CARSSONE. Ecu de France timbré d'une couronne qui divise la légende. 406 gr. (M. Brux.).
- 3) DEMI.L.D. CARNE. Trois lis. R̄ MIL.D.L.V (ou VI). Champ : CAR en monogramme. 200 gr. 5 (Coll. Taillebois).
- 4) CARCASSONNE 1555. R̄ LACITE D. CARCASONNE ? Mêmes types. Quart de livre, 100 gr. (M. Brux.).
- 5) † LA LIVRE POIX DE CARCASSONNE. Ecu de France couronné accosté de la date 16-67. R̄ lég. rognée. Agneau pascal avec banderolle, champ semé de lis. 406 gr. (M. Brux.).
- 6) Poids de 3 livres de 1667 ; fruste, 1192 gr. (M. Dax).
- 7) † LIVRE POIX DE CARCASSONNE. Ecu de France entre 16-75. R̄ VIDAL. BALHARON. VIDAL. TREMOILHE. Agnel sur champ de lis. 399 gr. (M. Brux.).
- 8) Demi-quart, lég. rognées, 49 gr. (M. Brux.).
- 9) CART.P.D. CAR. Lis. R̄ D.L.D.G. 1691 (*De l'an de grâce*) champ : CAR en monogramme. 97 gr.
- 10) † P. DEMI.L. Trois lis dans le champ. R̄ V.I.V.I. Champ : CAR en monogramme. 201 gr. (M. Brux.).
- 11) † L.A. QVART.D.L.P.D.C. Grand lis. R̄ M.L.M.F.C.I.F.P.C. Champ : CAR en monogr. 100 gr. (M. Brux.).

CASTRES (Tarn)

- 1) † DEUX LIVRES DE CASTRES. Ecu aux armes de Castres (*d'argent aux quatre emmanchures de gueules mouvantes de senestre*)  HENRI III R. D. F. ET. N. 1594. Ecu de France couronné. 735 gr (Musée Dax).
- 2) Armes de la ville.  En trois lignes, au milieu, 15-CART-94. Quart de l., 98 gr. (M. Brux.)
- 3) Mêmes types avec  15 — D. C — 94. Demi-quart, 53 gr. (M. Brux.).
- 4) DEUX LIVRES DE CASTRES. Ecu de la ville  † LOUIS XIII. R. D. F. ET. N. 1639. Ecu de France couronné. 834 gr. (M. Brux.).
- 5) LIVRE DE CASTRES.  LOUIS XIII. R. D. F. 1629 (ou 1639). Mêmes types. A côté de l'Ecu de France, point (marque de la livre). 400 gr.
- 6) Au lieu de lég., bordure formée de huit groupes d'annelets ; écu de Castres.  en quatre lignes : 16 — DEMI-LIVRE — 39. 209 gr. (M. Brux.).
- 7) Champ rempli par les armes.  En trois lignes : 16 — CART — 39. 105 gr. (M. Brux.).
- 8) Avec 16 — D. C — 39. Demi-quart, 51 gr. (M. Brux.).
- 9) Armes.  En plein champ : ON. Once, 25 gr. (M. Brux.).

CORDES (Tarn)

† LAS DOUBLAS LIVRAS DE CVRDAS. Château à plusieurs tours.  † LAN MILLE CCCC XIX DE GRACE. Château à plusieurs tours. 846 gr. (M. Brux.).

Cordes porte : *de gueules au château antique à trois tours d'argent accompagné d'une croix cléchée, pommelée et alésée d'or, au chef de France.*

MONTPELLIER (Hérault)

- 1) Ecu de France couronné; au-dessus, écu chargé d'un tourteau et d'un lis. \mathfrak{f} lisse. Octogone. Demi-livre, 209 gr. (M. Brux.).
- 2) Le même. \mathfrak{f} P. D. P gravés. (*Poids de Pesenas*). Quart, 103 gr. (M. Brux.).
- 3) MONTPELLIER, et entre deux rosaces ün G. Ecu de la ville. \mathfrak{f} PESENAS, et entre deux rosaces : 1559. Ecu de France.
Les nos 2 et 3 étaient communs aux villes de Montpellier et Pézenas, qui avaient fait une convention à ce sujet. (*Rev. Arch.*, 1854).
- 4) Octogone; au droit, en contremarque, l'écu de la ville et un lis. \mathfrak{f} lisse. 209 gr. (M. Brux.).
- 5) Ecu de France couronné; au-dessus, écu de la ville. En contremarque. écu au tourteau et un lis. \mathfrak{f} M. D gravés. Octogone, once, 26 gr. (M. Brux.).
- 6) Ecu au tourteau surmonté d'un lis. \mathfrak{f} En contremarque : A. A. Octogone, once, (M. Brux.).

L'écu au tourteau était l'écusson de l'antique famille seigneuriale des Guillems (cf. Germain, *Hist. de Montpellier*, t. I, p. XI).

AGDE (Hérault)

Ecu aux armes d'Agde (d'or à trois fasces ondées d'azur), en relief. \mathfrak{f} lisse. Octogone, 62 gr. 2 (Musée de Dax).

BEZIERS (Hérault)

- 1) Octogone avec l'écu de Béziers (fascé d'argent et de gueules, au chef de France). Livre de 409 gr. 5 (Coll. Taillebois).
- 2) Demi-livre. 207 gr. (Coll. T.)
- 3) Quart (écu vide). 103 gr. 5 (coll. T.)
- 4) Ecu de Béziers. \mathfrak{f} gravés : I-G. 49 gr. (M. Brux.).
- 5) Mêmes types. 27 gr. (M. Brux.).

Ce demi-quart et cette once sont de forme triangulaire.

BAGNOLS (Gard)

Légende effacée. Cuve couverte. $\text{R} +$ DE LIVRA. Cuve couverte. Once, 29 gr. (M. Brux.).

La ville de Bagnols a pour armes : d'azur aux trois cuves couvertes d'or.

NIMES (Gard)

- 1) CARTERON : DE NYMES, 1577. Armes de la ville. R FAITES : LE : POYS. La Tour Magne qui faisait partie de l'enceinte romaine. 100 gr. (M. Brux.).
- 2) Demi-quart, sans légende. 51 gr. (M. Brux.).
- 3) Once (avec palmier et crocodile ?) 22 gr. (M. Brux.).
- 4) Quart avec l'écu de Nîmes en relief. 99 gr. (M. Brux.).
- 5) Ecu de la ville. R s + M gravés et lis en contre-marque. (en forme d'écusson), 51 gr. (M. Brux.).
- 6) Demi-quart. R lisse. 51 gr. (do)
- 7) Once de 26 gr., et demi-once de 13 gr. (M. Brux.).

L'écusson octroyé à la ville par François 1^{er}, en 1535, est : *de gu. au palmier de sin., au crocodile contourné et enchainé d'az., la chaîne d'or en bande, une couronne de laurier de sin. attachée à dextre du palmier; les mots COL. et NEM à dextre et à senestre de l'arbre.*
8 et 9) Poids octogones d'une livre (380 gr. 5) et d'une demi-livre (206 gr. 3) avec contre-marques de contrôle de 1772 et 1782. (Musée de Dax.)

SALON (Bouches-du-Rhône)

Sans légende. Ecu en relief aux armes de Salon, (un léopard dressé contre une tour surmontée d'une fleur de lis, au chef, trois lis). 122 gr. 6 (Musée de Dax).

ARLES (B.-du-Rhône)

- 1) S. lég. Lion accroupi, appuyé sur la patte gauche, et la droite posée sur un cartouche marqué de la lettre A (Arles). P. lisse, marqué des dates de contrôle : 1754, 1763, 1766, 1770, 1772, 1775, 1780. Sur la tranche, autre date : 1769 et plusieurs marques I, II, III, c. Octogone plat. 193 gr. 5. Demi-livre, système toulousain (Coll. Taillebois).
- 2) Once avec contremarques diverses (25 gr. ?)

CARPENTRAS (Vaucluse)

- 1) Octogone avec écu de la ville en relief. 93 gr. (M. Brux.)
Carpentras porte : de gu. à un mors antique de cheval dont le milieu est forgé d'un des clous de la passion de N.-S.-J.-C., d'argent.
- 2) Poids en fer avec les armes de la ville (Musée de Carpentras).

M. Ed. Barry (*Lettres sur les poids inscrits du Midi de la France, Revue académie de Toulouse*, 1853) a encore signalé des poids pour les villes suivantes :

Moissac (1573) ; Monpesat (1504 ou 1514) ; Saint-Antoine ; Najac (1291) ; Aurillac (1544 et trois autres séries du XIV^e siècle sans date) ; Oloron (1297, 1324) ; Perpignan (série sans date du XVII^e siècle) ; Castelsarrazin (1522 ou 1526) ; Saint-Porquier (série s. légende du XVII^e ou XVIII^e siècle) ; Rabastens (1241 ; 1289) ; Mont-Réal (série du roi Philippe) ; Lézignan ? ; Saint-Pons (série octogone du XVIII^e siècle) ; Pézenas (série octogone) ; Saint-Gilles (1672) ; Beaucaire (série octogone).

LISTE DES SAINTS

NOMMÉS OU REPRÉSENTÉS SUR LES MONNAIES
ET MÉREAUX

<i>Abundius</i> , Côme, Correggio.	Brabant, Brescia, Brun-
<i>Adalbertus</i> , Bohême, Pologne.	swick, Ecosse, Hohenstein,
<i>Adrianus</i> , Mantoue.	Lunebourg, Mantoue, Mes-
<i>Afra</i> , Augsburg.	serano, Minden, Luxem-
<i>Agatha</i> , Mirandola.	bourg, Pomponesco, Rome,
<i>Agapytus</i> , Saluce.	Schleswig-Holstein.
<i>Agnes</i> , Neuburg.	<i>Anastasius</i> , Camerino.
<i>Ainianus</i> , Saint-Aignan.	<i>Anastasia</i> , Piombino.
<i>Albanus</i> , Mayence.	<i>Aniboldus</i> , Les Landi.
<i>Albertus</i> , Maëstricht.	<i>Anna</i> , Annaberg ; Brun-
<i>Aldgundis</i> , Maubeuge.	swick ; Schlick ; Hainaut ;
<i>Alexander</i> , Deciane, Miran-	Hildesheim ; Honstein ;
dola.	Luxembourg ; Maëstricht ;
<i>Alodius</i> , Maccagno.	Rome ; Fermo.
<i>Aloysius Gonzaga</i> , Casti-	<i>Anscheirus</i> , Corbie.
glione delle Stivière, Man-	<i>Anselmus</i> , Mantoue, Milan.
toue.	<i>Ansovinus</i> , Camerino.
<i>Amabilis</i> , Riom.	<i>Andronicus</i> , Sicile.
<i>Amatus</i> , Douai.	<i>Antoninus</i> , Castiglione, Lodi,
<i>Ambrosius</i> , Milan.	Plaisance, Les Landi.
<i>Amedeus</i> , Savoie.	<i>Antonius</i> , Hildesheim, Pa-
<i>Amandus</i> , Rodez.	doue, Paderborn, Plai-
<i>Andreas</i> , Autriche, Bozzolo,	sance, Parme.

- Apollinaris*, Valence, Ravenne.
Apolonius, Brescia.
Aredius, Saint-Yrieix.
Arlongus, Trieste.
Arnoldus, Maëstricht.
Athanasius, Naples.
Audomar'us, Saint-Omer.
Augustinus, Milan, Piombino, Mayence.
Aurelius, Ferrare.
Author ou Auctor, Brunswick.
Balthasar, Oettingen, Cologne.
Barbara, Guastalla, Mantoue.
Barnabas, Mantoue.
Bartholomeus, Fermo, Maëstricht, Liège.
Basianus, Lodi.
Bassianus, Plaisance, les Vignati.
Beatricia, Beatrix, Deciane.
Belinus, Rovigo.
Bernardus, Bade, Hildesheim.
Blasius, Raguse.
Bovus, Parme.
Bonifacius, Fulda, Hameln, Groningue, Saxe, Utrecht, Hersfeld, Thuringe.
Brigitta, Suède.
Bruno, le pape Alexandre VIII.
Carolus Boromaeus, Deciane, Faenza, Guastalla, Mantoue, Savoie.
Carolus Magnus, Aix-la-Chapelle, Batenburg; Munster; Hildesheim, Osna-brück; Ostfrise; Nimègue; Paderborn, Savoie, Zurich.
Cassianus, Brixen.
Cassius, Bonn.
Catharina, Bologne; Bozzolo; Guastalla; Mantoue; Mirandola; Sabionetta; Valais, Saxe.
Celestinus, Mantoue.
Cerbonius, Massa.
Chrysantus, Salzbourg, Sienne.
Christophorus, Brunswick; Munsterberg; Reichstein; Wurtemberg, Bade, Wurzburg.
Christus, Aremberg; Clèves; Berg; Juliers; Danzig; Lausanne; Saxe; Suède, etc.
Christianus, Reggio.
Ciriacus ou Quiricus, Ancone, Castiglione, Provins.
Ciricus. Voy. *Cyr*.
Claudius, Saint-Claude.
Colonatus, Wurzburg.
Columbanus, Irlande.
Conradus, Constance.
Constantius, Saluces.
Corbianus, Freisingen.
Cosmus, Essen; Florencé; Zurich, Frinco.
Crescentius, Urbino.
Cruix, Avignon; Deciane; Louvain; Monaco; Poitiers; Rottweil; Bozzolo; Carmagnola.

- Cunigunda*, Bamberg.
Cyr, Issoudun.
Cyrrillus, Alexandrie ; Olmutz.
Damianus, Florence, Essen.
Daniel, Jever ; Padoue ; Bâle.
Daria, Reggio ; Salzbourg ; Bruges.
David, Utrecht, Lübeck, Poméranie.
Decentius, Pesaro.
Decius, Rimini.
Demetrius, Constantinople.
Deodatus, Saint-Dié.
Devitus, *Devota*, Monaco.
Dionysius, Arles, Liège, Saint-Denis, Lausanne.
Doimus, Spalatro.
Domitianus, Huy.
Donatianus, Gand.
Donatus, Arezzo ; Rimini, Meissen.
Dorothea, Déciane.
Edmundus, Edmondsbury.
Egidius, Juliers ; Osnabruck ; Lodève ; Toulouse ; Saint-Gilles.
Eligius, Paris ; Marseille ; Limoges, Noyon.
Elisabetha, Hesse, Thuringe.
Emerina, Castiglione.
Emidius, Ascoli.
Engelbertus, Essen.
Erasmus, Gaëte.
Ericus, Stockholm, Suède.
Erculanus, Pérouse.
Eucharis, Metz, Trèves.
Eugenius, Constantinople, Trébizonde.
- Eusebius*, Bozzolo.
Eustachus, Paris.
Evasius, Asti, Casale.
Exuperantius, Zurich, Cingula, Roma.
Faustinus, Brescia.
Felicianus, Rome (Léon X), Fuligno.
Felix, Valence ; Zurich.
Ferreols, Besançon.
Ferrulius, Bourgogne.
Finianus, Rheinau ; Klettgau, Sulz.
Firminus, Amiens.
Flavianus, Recanati.
Floru, Santa Fiora.
Fortunatus, Todi, Valence.
Franciscus d'Assise, Bardi, Bâle, Castiglione, Florence, Gazzoldo, Guastalla, Gubbio, Mantoue, Mirandola, Modena, Montalto, Pesaro, Plaisance, Pomponesco, Tresana, Urbino, les Fieschi.
Franciscus Xaverius, Mirandola, Plaisance, Navarre.
Franciscus de Paule, Trezana.
Friolinus, Glaris.
Fulcranus, Lodève.
Furseus, Péronne.
Gabriel, France.
Gallus, Saint-Gall.
Gaspardus, Oettingen.
Gauchericus, Cambrai.
Gaudentius, Novare ; Rimini.

- Geminianus*, Ferrare ; Modène, Castiglione.
Genesisius, Clermont-Ferrand, Brescello.
Georgius, Antioche ; Antivari en Albanie ; Angleterre ; Bavière ; Bamberg ; Constantinople ; Déciane ; Ochsenhausen ; Saint-Dié ; Serbie ; Vigevano ; Ferrare ; Friedberg ; Grönsfeld ; Leuchtenberg ; Liège ; Lucerne ; Mansfeld ; Mantoue ; Nimègue ; Piémont ; Ravensbourg ; Reckheim ; Russie ; Saxe ; Überlingen ; Ulm, etc.
Germanus, Déciane.
Gertrudis, Gertruidenburg ; Nivelles.
Gervasius, Paris ; Milan ; le Mans.
Gobertus, Reckheim et Aspermont.
Gotthardus, Ferrare, Hildesheim, Modène.
Gracianus, Tours.
Gregorius, Bosnie.
Grissinus, Reggio.
Gudula, Bruxelles.
Hedwig, Breslau, Liegnitz, Trebnitz.
Helena, Pesaro, Trêves, Ascoli.
Henricus, Bamberg, Bâle, Bavière, Brederode, Allemagne, Francfort-s.-Mein, Autriche.
Hermagoras, Aquilée.
- Hermès*, Salzbourg.
Hieronymus, Castiglione, Pesaro, Urbino.
Hilarius, Parme, Poitiers.
Hildegarda, Zurich, Kempten.
Homobonus ? Crémone.
Himerius, Crémone.
Hubertus, Déciane, Juliers, Liège.
Hypolitus, Gazzoldo.
Idda, Fischingen, Constance.
Jacobus, Brunswick, Liège, Pistoia, Pesaro, Münsterberg, Pégau.
Jacinthus, Como.
Jago, Portugal.
Januarius, Naples, Pomponesco, Sabbioneta.
Johannes, Achaïe ; Aragon ; Arles ; Avignon ; Bar ; Bourgogne ; Batenbourg ; Bavière ; Belley ; Bozzolo ; Brandebourg ; Breslau ; Campen ; Castiglione ; Castiglione del Lago ; Clèves ; Cologne ; Dauphiné ; Fabriano ; Florence ; Francfort ; Gand, Gueldres, Groningue ; Gènes ; Heidelberg ; Hongrie ; Ingolstadt ; Leipzig ; Liège ; Lubeck ; Lunebourg ; Malte ; Montfort ; Mecklembourg ; Munsterberg ; Naples ; Nordlingen ; Oppenheim ; Ostfrise ; Orange ; Perpignan ; Parme ; Paris ; Pesaro ; Provence ; Rhodes ; Rome ;

- Saxe électorale; Salzbourg; Schwabach; Savoie; Sabioneta; Savone; Spolète; Les Landi, Les Spinola; Sicile; Trèves; Turin, Utrecht; Val di Taro; Vianen; Wesel.
- Joannes et Jacobus*, Pesaro; Montferrat.
- Johannes Evang.*, Chivasso, Modène.
- Johannes nep.*, Rome, Prague.
- Joachimus*, Schlick.
- Jodocus*, Jever.
- Josephus*, Verdun, Rome.
- Jovita*, Brescia.
- Judas*. Goslar, Cologne; Magdebourg.
- Julianus*, Macerata; Rimini-Déciane; Pomponesco; Tournon.
- Julius*, Volterra.
- Justina*, Plaisance; Padoue; Venise.
- Justinus*, Chieti; Auxerre; Padoue.
- Justus*, Trèves, Trieste, Langres. Volterra, Narbonne.
- Karolus*. Voy. *Carolus*.
- Kilianus*; Ancône; Corbach; Wurtzbourg, Utrecht.
- Kiriacus*, Ancône.
- Kunigunda*. Voy. *Cunigunda*.
- Ladislaus*, la Haye; Hongrie; Transylvanie; Styrie, Batenburg.
- Lambertus*; Liège; Huy, etc.
- Laurentius*, Saint-Gall; Mersebourg; Nuremberg; Serbie; Viterbe; Wismar; Trau; Fano.
- Lazarus*, Autun.
- Leo*, Sicile, Guardiagrele.
- Leodigarius*, Lucerne; Murbach.
- Leonardus*, Déciane.
- Leopoldus*, Carinthie; Cloître Neubourg; Styrie; Tyrol.
- Liberalis*, Trévise.
- Liborius*, Paderborn.
- Longinus*, Brunswick; Mantoue.
- Lucas*, Reutlingen, Frinco.
- Lucia*, Mantoue.
- Lucius*, Coire.
- Ludgerus*, Werden, Münster. Ostfrise; Brunswick.
- Ludovicus*, France, Tresana; Hongrie.
- Ludovicus Gonz.*, Castiglione.
- Magnus*, Rome; Kempten.
- Maiolus*, Souvigny.
- Mammes*, Langres.
- Marcellinus*, Seligenstadt.
- Marcellus*. Frinco.
- Maria*, Angleterre; Aquilée; Ascoli; Bologne; Augsburg; Bamberg; Bâle; Batenbourg; Bavière; Beaune; Berg; Clermont; Clèves et Juliers; Brunswick; Coire; Corvei; Clermont-Ferrand; Civita-Vecchia; Correggio; Castiglione; Déciane; Eichstaedt; Eimbeck; Fribourg.

- en-Brigau ; Fano ; Frinco ; Fuligno ; Gazzoldo ; Gènes ; Guastalla ; Gubbio ; Gap ; Goettingue ; Goslar ; Hambourg ; Hameln ; Hanovre ; Hasselt ; Hatzfeld ; Herve-
rode ; Hervord ; Hildesheim ; Hongrie ; Hoxter ; Huy ; Lausanne ; Liège ; Livonie ; Luben-en-Silésie ; Maccagno ; Macerata ; Massa Matelica ; Messerano ; Modène ; Montalto ; Marienbourg ; Mantoue ; Mayence ; Nimègue ; Naples ; Novel-lara ; Nordheim ; Oldenbourg ; Olmutz ; Orange ; Paderborn ; les papes ; Pa-latinat ; Pesaro ; Pise ; Pergola ; Pérouse ; Plai-sance ; Piombino ; Pomé-
ranie ; Pouille ; Prusse ; le Puy ; Ravenne ; Recanati ; Reggio di Modena ; Ron-ciglione ; Rome ; Reckheim ; Reims ; Reichenstein ; Reval ; Riga ; Rœrmonde ; Sabio-neta ; Savoie ; San Seve-rino ; Savoie ; Sicile ; Spire ; Stettin ; Strasbourg ; Terni ; Tivoli ; Thorn ; Trèves ; Urbino ; Vicence ; Viterbe ; Venise ; Verdun ; Wurtzbourg, etc.
- Marius*, Lausanne.
- Marcus*, Bergame ; Candie ; Cattaro ; Dalmatie ; Mo-rée ; Venise ; Zante ; An-tivari ; Corcyre ; Albanie ; Corfou ; Trévisé.
- Marinus*, Civitaducale.
- Martialis*, Limoges.
- Martinus*, Amiens ; Ban-nassac ; Déciane ; Baten-bourg ; Bronchorst ; Berg et Clèves ; Colmar ; Casti-glione ; Chivasso ; Gueldre ; Gronsfeld ; Groningue ; Heiligenstadt ; Horn ; Heydt ; Lucques ; Mayence ; Mont-ferrat ; Northumberland ; Salzbouurg ; Schwarzbourg ; Spire ; Schwitz ; Uri et Un-derwald ; Tours ; Utrecht ; Verdun ; Vienne-en-Dau-phiné ; Erfurt ; Liège ; Magdebourg ; Paris, etc.
- Matheus*, Innocent XI ; Gos-lar ; Salerne.
- Muthias*, Goslar, Hanovre ; Hildesheim ; Trèves.
- Maurelius*, Ferrare.
- Mauritius*, Appenzell ; Dé-ciane ; Havre-en-Lorraine ; Halle ; Lauenbourg ; Mag-debourg ; Savoie ; Vienne-en-Dauphiné ; Lucerne ; Weert ; Mayence.
- Maximilianus*, Cambrai ; Spire.
- Medardus*, Soissons ; Noyon.
- Medericus*, Paris.
- Meinulphus*, Paderborn.
- Meinradus*, Einsiedeln.
- Melchior*, Oettingen.
- Melchisedech*, Gronsfeld.

- Mellonus*, Pontoise.
Mer, Ferrare.
Mercurialis, Forli.
Michael, Angleterre; Aquila; Berg; Batenbourg; Bénovént; les papes Urbain VIII et Innocent XII; Pavie; Pesaro; Salerne, Salzbourg; Sebenico; Vianen; Zug; Zwill; Naples; Constantinople; Thorn; Saint-Michel; Hongrie, etc.
Nazarius, Autun; Castiglione.
Nicolaus, Bari; Déciane; Fribourg en Suisse; Laibach; Liège; Lorraine; marche d'Ancône; Asti; Bozzolo; Castiglione; Chieti; Messine; Sabbioneta; Solferino; Teschen; Amiens; Unterwald.
Nicolaus de Flue, Unterwald.
Nircius, Paderborn.
Nordbertus, Prague.
Novulonus, Faenza.
Olaus, Drontheim; Norwège.
Omer. Voy. *Audemarus*.
Opportune, Paris.
Oswaldus, Berg; Düren; Zug.
Othmarus, Saint-Gall.
Otto, Poméranie.
Pamphilus, Sulmona.
Pancratius, Bergen; Leyde.
Paternianus, Fano.
Patricius, Islande.
- Patrocus*, Soest; Westphalie.
Paulinus, Lucques; Sinigaglia.
Paulus, Ancône; Avignon; Berlin; Bologne; Castiglione; Cluny; Camerino; Civita-Vecchia; Guastalla; Gubbio; Francfort; Hervorden; Liège; Macerata; Massa; Messerano; Modène; Münster; Osna-bruck; Pesaro; Rome; Reims; Sarrebourg; St-Paul-Trois-Châteaux; Sora, Sulmona.
Pelagius, Constance.
Petronius, Bologne, Castiglione.
Petrus et Paulus, Aquilée. Avignon. Munster, Rome.
Petrus, Antioche; Alexandrie; Ancône; Aquilée; Avignon; Bade; Bavière; Berne; Bologne; Brabant; Brême; Calabre; Castiglione; Chivasso; Déciane; Fano; Faenza; Fabriano; Genève; Gènes; Gubbio; Guastalla; Hambourg; Hervord; Hesse; Lucques; Luxembourg; Mantoue; Saint-Mansuy de Toul; Massa; Mayence; Massa Lunigiana; Massa Lombarda; Matelica; Montalto; Orvieto; Pergola; Pérouse; Plaisance; Naples; Northumberland; Osna-bruck; Pouille; Ratisbonne;

- Reckheim ; Remiremont ;
 Rome ; Trèves ; Troyes ;
 Verdun ; Brunswick ; Clu-
 ny ; Cologne ; Corbie ; Liège ;
 Liverdun ; Munster ; Re-
 gensbourg ; San Severino ;
 Sicile ; Stade ; Solferino ;
 Sora ; Sulmona ; Trévisé ;
 Viterbe ; York.
- Petrus Coelestinus*, Naples,
 Aquilée, Sulmona.
- Philibertus*, Jumièges ; Tour-
 nus.
- Philippus*, Anvers ; Glaris ;
 Luxembourg ; Maëstricht ;
 Spire ; Autriche.
- Philippus Nerius*, Mantoue.
- Placidus*, Casalmoferrato.
- Pius*, Rome.
- Pontianus*, Spolète.
- Posidonius*, Mirandola.
- Privatus*, Mende.
- Protus*, Come.
- Prosdocinus*, Carrare, Fer-
 rare, Padoue.
- Prosper*, Ferrare, Frinco,
 Reggio.
- Protasius*, Le Mans, Milan.
- Prudentianus*, Passerano.
- Quintinus*, St-Quentin.
- Quirinus*, Cologne ; Neuss ;
 Correggio.
- Radiana ou Radegunda*,
 Salzbourg.
- Rainerius*, Volterra.
- Regula*, Zurich.
- Reinoldus*, Dortmund.
- Remaclus*, Verviers.
- Remigius*, SainRemt-i.
- Reparata*, Correggio.
- Romanus*, Rouen.
- Romarius*, Remiremont.
- Romualdus*, Grégoire XVI.
- Rudbertus*, Salzbourg ; Saxe ;
 Carinthie.
- Rumoldus*, Mocheln.
- Sabinus*, Castro ; Fermo ;
 Plaisance.
- Sacramentum*, Liège.
- Salvator*, Bourges.
- Saturninus*, Weissenau ;
 Toulouse.
- Saül*, Castro.
- Savinus*. Voy. *Sabinus*.
- Sebaldu*, Nuremberg.
- Sebastianus*, Asti ; Soissons ;
 Oettingen ; Gand, etc.
- Secundus*, Asti ; Chivasso.
- Severinus*, Paris.
- Severus*, Maëstricht ; Vienne.
- Serratus*, Tongres ; Maës-
 tricht ; Quedlinburg.
- Silvester*, Cluse ; Chiusi.
- Simon*, Goslar ; Cologne ;
 Magdebourg.
- Simeon*, Zara.
- Sixtus*, Castiglione, Chiem-
 see, Gazzoldo, Guastalla ;
 Montalto ; Sabionetta.
- S. Spiritus*, Castiglione ;
 Sabioneta.
- Sperandia*, Cingula, Rome.
- Stanislas*, Pologne.
- Stephanus*. Batenbourg ; Ba-
 vière ; Besançon ; Brisach ;
 Bulgarie ; Cattaro ; De-
 ciane ; Dijon ; Diepholz ;
 Halberstadt ; Lorraine ; Le-

- sina ; Macagno ; Metz ;
 Nimègue ; Ostfrise ; Pas-
 sau ; Palatinat ; Scutari ;
 Serbie ; Spire ; Bourges ;
 Metz ; Paris ; Epinal ; Mar-
 sal ; Meaux, etc.
Syrus ou Sirus, Pavie.
Symphorianus, Trévoux.
Terentianus, Borgotaro, Com-
 piano.
Terentius, Pesaro.
Theobaldus, Thann.
Theodorus, Ferrare ; les Fer-
 rero - Fieschi ; Déciane ;
 Montferrat ; Constanti-
 nople.
Theodotus, Sion, Valais.
Theodoritus, Uzès.
Theonestus, Crèvecœur ; Dé-
 ciane ; Lavagna ; Messe-
 rano ; Milan ; Vercelli.
Thomas, Goa ; Ortona ;
 Parme ; Portugal ; Urbino.
Thomas (a Vill.), Rome.
Tiburtius, St Benigno.
Totnanus, Wurtzbourg.
Trophimus, Arles.
Trinitus, Soissons.
Tryphonius, Cattaro.
Tutcarus, Wurtemberg.
Ubaldu, Gubbio, Pesaro.
Ubertus, Déciane.
Udalricus, Augsbourg ; Ba-
 tenbourg ; Wurtemberg.
Urbanus, Maëstricht.
Ursicinus, Bâle.
- Ursinus*, Bourges.
Ursula, Cologne.
Ursus, Soleure.
Valerianus, Tournus ; Forlì
Velix. Voy. Felix.
Venantius, Camerino.
Vianus, Rome.
Victor, Batenbourg ; Dé-
 ciane ; Soleure ; Sienné.
Vigilius, Castiglione ; Trente.
Vincentius, Berne ; Cortone ;
 Salzbourg ; Grenoble ; Por-
 tugal ; Salzbourg.
Vinocus, Bergues.
Virgilius, Augsbourg ; Man-
 toue ; Salzbourg.
Vitalis, Parme ; Plaisance ;
 Salzbourg.
Vitus, Corvei ; Hoxter ;
 Prague ; St-Veit.
Vullus, Lucques.
Walpurga, Eichstädt.
Wenceslaus, Breslau ; Bo-
 hème ; Olmutz, Moravie ;
 Schweidnitz.
Wigbertus, Hersfeld.
Willadus, Stade ; Brême.
Willibaldus, Eichstädt.
Willigis, Mayence.
Wladimir, Russie.
Willehaldus, Brême.
Wolfgang, Oettingen ; Ra-
 tisbonne.
Zacharias, Florence.
Zanobius, Florence.
Zeno, Vérone.

A P E R Ç U

SUR LA

VALEUR MARCHANDE
DES MONNAIES, MÉDAILLES, ETC.

Beaucoup d'ouvrages donnent aujourd'hui la valeur actuelle des monnaies à la suite de leur description. Ces renseignements, utiles pour les collectionneurs, ne peuvent être qu'approximatifs. La valeur d'une pièce dépend de tant de faits que l'on ne peut guère en fixer le prix avec certitude. La rareté est naturellement la première base de toute évaluation. Mais il ne suffit pas qu'une pièce soit rare, pour valoir un grand prix. Le degré de conservation y est aussi pour beaucoup, et, bien souvent, une pièce rare, mal conservée, n'atteint pas le prix d'une pièce commune, mais belle. En général, le prix des pièces rares tend toujours à augmenter et celui des pièces communes à baisser. Mais les trouvailles modifient constamment le cours des monnaies, et certaines pièces, considérées autrefois comme très rares, sont cotées aujourd'hui à un prix inférieur de plus de moitié à celui d'hier. C'est ainsi que le *salut* d'or de Charles VI, coté 800 fr., il y a une dizaine d'années, en vaut à peine 350 aujourd'hui (335 fr., vente Hoffmann, 1887). En général, les prix qui doivent servir de base à l'évaluation des pièces sont ceux qui ont été obtenus par des exemplaires de ces pièces dans des ventes publiques. En laissant de côté certains prix exagérés, causés par la compétition de quelques amateurs, on pourra établir une moyenne, sinon définitive, du moins très durable. Il faut aussi tenir compte de la mode qui fait rechercher tantôt une catégorie de pièces, tantôt une autre, et qui leur donne momentanément une certaine plus-value. Enfin, il y a aussi la loi inéluctable de l'*offre*

et de la *demande* qui intervient dans les transactions pour modifier le cours des marchandises.

En résumé, la valeur marchande des monuments numismatiques est essentiellement variable et le prix donné à une pièce ne doit jamais être considéré que comme une indication générale subordonnée aux circonstances particulières.

Nous donnons seulement ici quelques prix, en conseillant à nos lecteurs de consulter les nombreux catalogues de vente des vingt années précédentes.

MONNAIES MÉROVINGIENNES

Les m. portant des noms royaux sont toutes très rares. Les sous d'or de Théodebert I^{er} valent de 700 à 800 fr., et les tiers de sou, 400 fr. Les pièces les plus communes de cette série sont les tiers de sou de Sigebert III, à Bannasac et Marseille, valant en moyenne 150 à 200 fr.

Parmi les tiers de sou portant des noms de localités et de monétaires, les plus communs sont ceux de Duerstedt, d'Autun, de Chalon-s.-Saône et du Gévaudan, valant de 20 à 50 fr. Certains autres triens atteignent facilement 300 et 400 fr.

MONNAIES CAROLINGIENNES

Pépin : Antrain (100 fr.), Milon de Narbonne (300 fr.), Noyon (700), Verdun (500), Strasbourg (800 fr.).

Carloman : De 1,000 à 1,500 fr.; M. d'or langobardes aux noms de Carloman, de Charles et d'Astolf (1,100 et 1,900 fr., vente Gariel).

Charlemagne : Les deniers les plus communs sont ceux de Melle et Dorestadt. Les deniers au buste valent de 700 à 1,200 fr.

Louis le Débonnaire et ses successeurs : Sou d'or (de 60 à 500 fr. selon le style); Deniers depuis 2 fr.; l'obole est généralement plus rare. Les grands deniers des empereurs carolingiens étrangers valent en moyenne 50 fr.

MONNAIES DE LA TROISIÈME RACE

Les deniers et oboles d'Hugues-Capet et de Robert sont très rares et valent de 500 à 800 fr. (excepté ceux de Beauvais et Laon, 10 à 30 fr.). Les pièces de Henri I^{er} valent en moyenne 100 fr. A partir de Philippe I^{er} (10 à 200 fr.), on trouve facilement des m. de tous les règnes, depuis les prix les plus bas. Parmi les pièces les plus importantes, nous citerons : le *denier d'or à l'écu*, de Saint Louis (3000 fr.); le *mantelet d'or* de Philippe III (800 fr.); la *couronne d'or* de Philippe VI (500 fr.), le *florin Georges* du même (400 fr.); le *denier d'or aux fleurs de lis*, (1,000 fr.), le *demi-mouton* (500 fr.), le *demi-blanc à la couronne*, de Jean II (200 fr.); l'*écu heaumé*, or (2,000 fr.), la *chrise* (1,200 fr.), le *gros hezumé*, de Charles VI (300 fr.); le *ducat d'or* de Gènes, pour Charles VI (400 fr.); le *salut d'Henri V* (1,000 fr.); le *blanc dit quénar*, du même (200 fr.); le *franc à cheval* de Charles VII (1,000 fr.); le *demi-angelot* de Louis XI (1,000 fr.); le *triple écu* de Charles VIII (1000 fr.); le *blanc* de Forcalquier (300 fr.) le *double écu* et l'*écu* de Naples (1000 et 600 fr.); les *testons* de Naples (300 fr.); les *carlins* d'Aquila et de Sulmona (300 fr.); *écu d'or* de Louis XII pour la Provence (300 fr.); le *double ducat d'Asti* (1,500 fr.), le *teston* (600 fr.) et le *cavallo* (150 fr.); le *ducat* de Naples (600 fr.); le *double ducat* (300 fr.) et le *teston* de Milan (60 à 200 fr.); le *ducat* (500 fr.) et l'*écu d'argent* (1,000 fr.); le *double ducat* (800 fr.), le *ducat* (500 fr.) et les *testons* de Savone (200 fr.); l'*écu de quatre testons* de François 1^{er} (1,200 fr.); les *écus d'or* de Gènes (500 à 800 fr.); les *testons* de Savone et d'Asti (500 fr.) le *henri d'or* de Henri II (200 fr.); le 1/2 (500 fr.); l'*écu*, le 1/2 *écu* et la *pièce de quatre écus* de Sienne (500 à 1,000 fr.); les *quarts d'écu* de Saint Quentin pour Henri III (400 fr.); le *franc* de Charles X (1,500 fr.); le *double écu d'or* (500 fr.) et le *demi-écu d'argent*, de Henri IV (800 fr.); les pièces de 2, 4, 8 et 10 *louis* de Louis XIII (de 100 à 1,500 fr.); l'*écu blanc* de Catalogne (1,000 fr.; divisions, 200 à 300 fr.);

cinq réaux de Vich (200 fr.); *lis d'argent* de Louis XIV (50 fr.; divisions, 200 fr.); *pièce de 15 sols du Canada* (150 fr.); *écu carambole aux insignes* (150 fr.); *six blancs* (200 fr.); *écu aux trois couronnes* (200 fr.); $1/2$ d°, 300 fr. $1/4$ d°, 200 fr.); *pagode d'or* de Pondichéry (100 fr.) etc.

Les *piéforts* ou essais sont toujours rares : les *piéforts* de la *maille blanche à l'o long*, de la maille tierce de Philippe valent 200 fr.; celui du *denier tournois* du même, 40 fr.; du *bourgeois fort* (75 fr.); du *royal d'or* de Charles IV (200 fr.); de la *couronne* et du *lion d'or* de (Philippe VI (1,000 fr.); de l'*ange* (500 fr.); de la *chaise* (200 fr.); du *gros à la couronne* (300 fr.), du *gros blanc à la couronne* de Jean II (500 fr.); du *royal* de Charles V (300 fr.); de l'*angelot* de Louis XI (500 fr.); du *petit paris* du même (*Arg.*, 60 fr.; *Or*, 200 fr.); du *carolus* de Charles VIII (100 fr.); du *blanc* de Forcalquier (*Billon*: 800 fr.; *or*, 1,500 fr.); de l'*écu au porc-épic* de Louis XII (1000 fr.); du *teston* (*Arg.*, 500 fr.; *Or*, 2000 fr.); du *denier tournois* (*Or*, 150 fr.); les *écus à effigie* de François I^{er} (2,000 à 3,000 fr.); du *douzain* (75 fr.); du *teston* d'Henri II (300 fr.); du *gros de Nesle* (40 fr.); du *gros* de François II et Marie Stuart (*Arg.* et *Or*, 1,000 fr.); du $1/2$ *teston* de Charles IX (200 fr.); du *franc* d'Henri III (400 fr.); de l'*écu* de Charles X (500 fr.); de l'*écu d'or* de Henri IV (400 fr.); du *franc* de Louis XIII (Briot; 1,000 fr.); des *lestons* (400 fr.); les *essais* (?) de Louis XIV avec *PIÈCE DE PLAISIR* (100 à 150 fr.); les *essais* du concours de 1791 (*Arg.*, 200 à 400 fr.; *Cuivre*, 50 à 100 fr.; *Plomb*, 5 à 10 fr.); l'*essai* de la *pièce de dix centimes* de 1852 (30 fr.), etc.

MONNAIES FÉODALES

Dans la série féodale, les gros prix sont beaucoup plus rares, même pour les pièces capitales, et la conservation des pièces est généralement moins bonne :

Denier d'Hugues de Meulent (vente Colson, 430 fr.); *deniers* de Nogent le Roi (60 à 100 fr.); Richard I^{er} de

Normandie (80 fr.); Hoël II de Bretagne (50 fr.); *cavalier* d'or de Jean IV (150 fr.); *cuillère* d'or d'Anne de Bretagne (1.000 fr.); les deniers à la tête de Chinon et Tours, Tours et Orléans (120 à 150 fr.); celui de Loches (vente Gariel, 115 fr.); Guillaume de Nevers, pour Issoudun (110 fr.); Château-Meillant (50 à 100 fr.); le denier *EMRRECVS. DE. BRANCIE* (100 fr.); Savary de Mauléon (65 fr.); *Guyennois* et *florin* d'Edouard III (90 et 150 fr.); *blanc* du même avec *TVRONVS. REGEM* (v. Gariel, 200 fr.); *chaîse* d'or d'Edouard IV (100 fr.); *hardi* d'or de Richard II (200 fr.); *noble* d'or (100 fr.); *franc à cheval* de Charles de France (350 fr.); *Fort* d'or du même (v. Dassy, 1281 fr.; v. Gariel, 1,660 fr.); *gros* d'arg. du même (120 fr.); *écu* d'or de Gaston de Foix (150 fr.); *florin* (150 fr.); Denier d'Astanova, comte de Fezensac (v. Jarry, 280 fr.); *écus* de François Phébus (100 fr. et 200 fr.); *écu* de Catherine (200 fr.); *gros* de Charles le Mauvais (30 à 70 fr.); *écu* d'or de Jean et Catherine (100 fr.); *écu* de Henri d'Albret (150 fr.); *écu* d'or de Jeanne d'Albret (v. Gariel, non catalogué, 135 fr.); *gros* de Montpellier (60 fr.); *gros* d'arg. de Robert de Provence (40 fr.); *Carlin* de René (200 fr.); Augustale d'or de Charles I^{er} de Provence (v. Dassy, 640 fr.; v. Regnault, 288 fr.); florin d'or de Jeanne de Provence (v. Charvet, 480 fr.); obole de Gaillard de Saumate, archev. d'Arles (100 fr.); *teston* d'Innocent VIII, pour Avignon (140 fr.); *écu* d'or de Pie V (220 fr.); *quadruple écu* d'or d'Urbain VIII (250 fr.); *écu* d'argent d'Innocent X (170 fr.); *florin* d'or de Raimond IV d'Orange (v. Dassy, 485 fr.; v. Gariel, 910 fr.); Demi-florin au heaume de Jean II de Châlon (v. Dassy, 310 fr.; v. Gariel, 650 fr.); denier de Guillaume, comte de Lyon (100 fr.); Pièce d'or au buste de Pierre II de Dombes (v. Regnault, 430 fr.; v. Charvet, 250 fr.); *cavalier* arg. de Louis II de Dombes (v. Regnault, 289 fr.); *franc* arg. (d^e 239 fr.); *doubles et quadruples pistoles* d'or de Charles-Quint. Besançon (200 à 350 fr.); *écus* de Lure et Murbach (60 fr.); *Denier* d'Otton-Guillaume, comte de Mâcon (40 fr.); évêques de Langres (30 à 50 fr.); *denier* de Louis I^{er} de Rethel (120 fr.); *ducat* d'or de

Charles II de Gonzague (150 fr.) ; *escalin* de Henriette de Phalsbourg et Lixheim (40 fr.) ; *écu* d'or de Henri et Charlotte, Sedan-Bouillon (280 fr.) ; *écu* d'Henri de la Tour (60 fr.) ; *double écu carré* de Jean, landgrave d'Alsace (1,200 fr.) ; *écu* de Louis-Const. de Rohan, év. de Strasbourg (60 fr.) ; *florins* d'arg. et *écus* de Colmar (60 à 150 fr.) ; *florin* d'arg. d'Haguencau (60 fr.) ; *écu* de Thann (200 fr.) ; *écu* de Mulhouse (150 fr.) ; *grande plaque* d'Adémar de Monthil, évêque de Metz (150 fr.) ; le *gros* du même (v. Robert, 105 fr.) ; les *gros* de Jean III de Vienne et de Raoul de Coucy, év. de Metz (150 fr.) ; les *grands écus* de Charles de Lorraine (150 à 200 fr.) ; l'*écu* de Robert de Lenoncourt (300 fr.) ; l'*écu* de Charles II de Lorraine (500 fr.) ; les petites monnaies des maîtres-échevins de Metz (20 à 100 fr.) ; imitations monétaires de Jean d'Arzillères, évêque de Toul (de 75 à 200 fr.) ; *demi-gros* d'Amédée de Genève (125 fr.) ; *gros* de Pierre de la Barrière (100 fr.) ; *grand écu* de Charles de Lorraine, év. de Verdun (220 fr.) ; *deniers* de Gérard et Thierry, St-Dié (100 à 400 fr.) ; *grande plaque* de Jean I^{er} de Lorraine (120 fr.) ; *grand écu* d'Antoine de Lorraine (120 fr.) ; *quadruple ducat* d'or de Charles III (v. Robert, 530 fr.) ; *ducat* (300 fr.) et *double pistole* du même (200 fr.) ; *écus* arg. du même (100 fr.) ; *florin* d'Henri de Lorraine (120 fr.) ; *écu* d'or de Charles IV (175 fr.) ; *double Léopold* d'or de Léopold I^{er} (100 à 300 fr.) ; *françois* d'or de François III (260 fr.) , etc.

MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les m. des divers pays de l'Europe ont toujours une valeur plus grande dans leur pays d'origine, ce qui est facile à comprendre. On trouve de gros prix dans toutes les séries. Ainsi le *penny* d'or d'Henri III d'Angleterre atteint 3,500 fr. et certaines m. des papes valent 3,000 fr. Parmi les pièces que l'on peut trouver à bon compte en France, on peut citer les bractéates allemandes.

MÉDAILLES

Comme guide pour la valeur des médailles nous recommandons le catalogue Robinson (1884) et le catalogue Malinet (1887). Pour faire juger de l'importance de certaines pièces, il nous suffira de dire qu'à la vente Robinson les médailles suivantes se sont vendues : Louis de Gonzague (Pisanello), 5,600 fr. ; Guarin de Vérone (par Matteo da Pasti), 6,650 fr. ; François Sforza (par Sperandio), 4,808 fr. ; Raphael Maffeus, 7,000 fr.

JETONS, MÉREAUX, POIDS, ETC.

Les jetons n'ont pas encore atteint les prix que leur réserve sans doute l'avenir. Aussi, à l'heure actuelle, les jetons dépassant 100 fr. sont des exceptions. Les jetons en or sont considérés comme étant de la plus grande rareté.

Voici quelques prix élevés :

Jean IV de Lorraine, *arg.* (v. Robert, n° 665, 120 fr.) ; Anne d'Escars de Givry, *arg.* (d° n° 712, 82 fr.) ; Louis de Lorraine, *arg.* (d°, n° 701, 90 fr.) ; Renée de Bourbon, régente de Lorraine, *arg.* (d°, n° 1438, 99 fr.) ; Christine de Danemark, *arg.* (d°, n° 1446, 105 fr.) ; Charles de Lorraine, abbé de Gorze, *arg.* (d°, n° 1639, 105 fr.) ; Anne-Caroline, *or*, (d°, n° 1651, 66 fr.). Monnayeurs de Trévoux, *arg.*, v. Regnault, 299 fr.) : officiers de la monnaie de Dijon, *cuivre*, (vente Chaix ?), *Jetons de Bourgogne*, 1889 ; 75 fr.), etc.

Quant aux poids monétaires et monétiformes, ces monuments, qu'on recherche depuis peu d'années, n'ont pas encore de cours sur la cote numismatique.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DU SECOND VOLUME

PAYS-BAS, BELGIQUE, HOLLANDE

CHALON (R.), *Monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1854 ; trois suppléments, 1853, 1854, 1857.

— *M. des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860 ; supplément, 1870.

DEN DUYTS (Fr.), *Notices sur les anciennes m. de Flandre, Brabant, Hainaut, Namur et Luxembourg*, Gand, 1847.

DEVOOGT, *Geschiedenis van het muntwezen in Gelderland (1576-1813)*, Amsterdam, 1874.

GUIOTH (L.), *Histoire numismatique de la Révolution belge* (médailles, jetons et monnaies), Hasselt, 1844-45.

— *Histoire numismatique de la Belgique*, Hasselt, 1851-69.

SERRURE (C.-P.), *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, ou description des m. de Brabant, Flandre, Hainaut, Namur, Luxembourg et Tournai*, Gand, 1847.

SERRURE (R.), *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, Bruxelles, 1880.

VAN DER CELS (P.-O.), *De munten der voormaligē hertogdommen Brabant en Limburg*, Haarlem, 1851.

— *De munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland*, Haarlem, 1852 .

— *De Munten der voormalige heeren en steden van Gelderland*, Haarlem, 1853.

— *De Munten der voormalige heeren en steden van Overijssel*, Haarlem, 1854.

— *De munten van Friesland, Groningen en Drenthe, (der heeren van Koevorden)*, Haarlem, 1855.

— *De Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland (Vianen, Asperen et Beukelom)*, Haarlem 1858.

— *De munten der bisschoppen, van de heerlijkheid en de Stad Utrecht*, Haarlem, 1859.

— *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, Haarlem, 1862.

VERKADÉ, *Muntboek der vereenigde Nederlanden*, Schiedam, 1848.

WOLTERS (J.), *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld et sur les anciennes seigneuries d'Elstloo et de Randeraedt*, Gand, 1854.

CUMONT (G.), *Bibliographie générale et raisonnée de la Numismatique belge*, Bruxelles, 1883.

Revue de la numismatique belge, depuis 1842.

Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie, dirigé par M. R. Serrure, Bruxelles, 1881-1889.

ALLEMAGNE

BEUST (Joachim-Ernst von), *Sciographia Juris mone-tandi in sacro imperio Romano-Germanico* (contient une importante liste de noms de m.), Leipzig, 1745.

CAPPE (H.-P.), *Die Münzen der deutschen Kaiser und Könige des Mittelalters*, Dresde, 1848-57.

DANNENBERG (H.), *Die deutschen Münzen der saechsischen und fraenkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876.

SCHLUMBERGER (G.), *Des tractés d'Allemagne*, Paris, 1873.

APPEL (J.), *Repertorium zur gesammten Münzkunde des Mittelalters und der neueren Zeit*, Pesth et Vienne, 1820-29.

KÖHLER, *Vollständiges Ducaten-Cabinet*, Hanovre, 1759-60.

MADAI, *Vollständiges Thaler-Cabinet*, Königsberg, 1765-74.

SCHULTHESS-RECHBERG, *Thaler-Cabinet*, Vienne, 1840.

NEUMANN (J.), *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen* (40,000 nos), Prague, 1858-72, 80 pl.

FLIESSMANN (Dr F.), *Münzsammlung enthaltend die wichtigsten seit dem westphälischen Frieden bis zum Jahre 1800 geprägten Gold und Silber-M. sämmtlicher Länder u. Städte*, Leipzig, 1853, 120 pl.

REINHART (J.-C.), *Kupferkabinet*, Eisenberg, 1827-28.

ZEPERNICK (C.-F.), *Die Münzen und Medaillen der ehemaligen Capitel und Sedisvacanzen*, Halle, 1848.

Die Reichelsche Münzsammlung in St-Petersburg, I-IX, 1842-43.

Catalogue de la collection Welzl de Wellenheim, Vienne, 1844-45.

ERSLEV (K.), *Description des m. du Moyen-Age de C.-J. Thomsen* (division par cercles), Copenhague, 1873-76.

Catalogue de la coll. Hugo Garthe, Cologne, 1884 (J.-M. Heberle, expert).

SCHWALBACH, *Die neuesten deutschen Münzen unter Thalergrösse, vor Einführung des Reichesgelds*, Leipzig, 1879.

SCHLÖSSER (E.), *Die Münztechnik, ein Handbuch für Münztechniker, Medaillenfabrikanten, Gold und Silberarbeiter, Graveure*, etc. (renseignements sur l'apparition et les variations des différentes m. allemandes, p. 14-25). Hanovre, 1884.

KOEHNE (B. DE), *Zeitschrift für Münz, Siegel- und Wappenkunde*, 1841-46, 1859-62.

GROTE (H.), *Blaetter für Münzkunde*, Leipzig, 1834-44.

LEITZMANN (J.), *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Münzkunde*, Weissensee, 1869.

— *Numismatische Zeitung* (nous abrégeons par *Num. Zeit.*), Weissensee, 1834-71.

Blaetter für Münzfreunde, depuis 1865.

- Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, depuis 1868.
Berliner Münzblätter, depuis 1880.
Numismatisches Literatur-Blatt, depuis 1880.
Zeitschrift für Numismatik (Z. f. N.), Berlin, depuis 1873.
Numismatische Zeitschrift (Num. Zeitsch.), Vienne, depuis 1869, etc.

AUTRICHE

- BECHER (S.), *Das Oesterreichische Münzwesen* (1524-1838), Vienne, 1838.
 KARAJAN, *Beitraege zur Geschichte der landesfürstlichen Münzen Wiens*.
 LUSCHIN VON EBENGREUTH (A.), *Zur Oesterreichischen Münzkunde* (XIII^e et XIV^e siècles.)
 — *Archivalische Beitræge zur Münzgeschichte der fünf Niederoesterreich. Lande, Num. Zeitsch.*, 1870, 60; 1872, 35.
 NEWALD (Joh.), *Das Oesterr. Münzwesen* (sous Maximilien II, Rodolphe II et Mathias), *Num. Zeitsch.*, 1885, 167.
 RAIMANN, dans *Num. Zeitsch.*, 1871, 501; etc.

BOHÈME

- VOIGT (Ad.), *Beschreibung der bisher bekannten boehmischen Münzen*, Prague, 1771-87.
 PAMATKY, *Archaeologické à Mistopisné* (publié par K.-V. Zap), Prague, 1854-61.
 CAPPE (H.-P.), *Die æltesten Münzen Boehmen's*, Berlin, 1846.
 (MILTNER et NEUMANN), *Beschreibung der boehmischen Privatmünzen und Medaillen*, Prague, 1852-70, 85 pl.
Verzeichniss der boehmischen M.-und Medaillen-Sammlung des Wilh. Kilian, Vienne, 1858.
Beschreibung der Sammlung boehmischer M. und Medaillen des Max Donebauer, Prague, 1888.
 LUSCHIN VON EBENGREUTH (Dr. Arn.), *Der Rakwitzer Münzfund*, *Num. Zeitsch.*, 1886-88.

HONGRIE, TRANSYLVANIE

MELLEN (J. de), *Series regum Hungariae e nummis aureis*, Breslau, 1750.

(WESZERLE), *Tabulae Nummorum Hungaricorum*, 82 pl., 4^o (Pesth).

SZECHENYI, *Catalogus Nummorum Hungariæ ac Transilvaniae*, Pesth, 1807-1810, 107 pl.

RUPP (J.), *Numi Hungariae*, Bude, 1841-1846.

ERDY (J.), *Erdély érmei* (M. de Transylvanie de 1526 à 1835), Képatlasz-Pesten, 1862.

HESS (A.), *Die Siebenbürgischen Münzen des fürstlich Montenuovo'schen Münzkabinetes*, Francfort, 1880.

REISENBRGER (L.), *Die Siebenbürgischen Münzen des freiherrlich Samuel von Bruckenthal'schen Museums in Hermannstadt* (tirage à part du *Programm des evangelischen Gymnasiums zu H.*), Hermannstadt, 1877-1880.

POLOGNE

CZACKI (Tadeus), *O rzecki mennicznej w Polsce i Litwie*, 1800-35.

BANDTKIE (K.-W.-St.), *Numismatika Krajowa*, Varsovie, 1839-40 (72 pl.).

LELEWELL (J.), *Notice sur la monnaie de Pologne* (Extrait de *la Pologne illustrée*), Bruxelles, 1842.

ZAGORSKI (J.), *Monety Dawnej Polski z trzech ostatnich wiekow*, Varsovie, 1845 (60 pl.; m. de la Pologne, des pays et villes en dépendant, depuis Sigismond 1^{er} jusqu'à Stanislas Auguste).—Supplément de 28 planches en 1851.

— *Skorowidz monet polskich*, Varsovie, 1847.

RADZIWILL, *Catalogue des monnaies et médailles de Pologne du cabinet du prince G. R.*, Berlin, 1848; 2^o éd., par C. F. Thrachsel, Berlin, 1869.

MICKOKI, *Verzeichniss einer grossen polnischen Münz- und Medaillen. Sammlung*, Vienne, 1850.

TYSZKIEWICZ (J.), *Skorowidz monet Litewskisch*, Varsovie, 1875.

POLKOWSKI (I), *Découverte à G Glebokie de m. polonaises du moyen âge*, Gnesen, 1876.

STRONCZYNSKI (Kazmirz), *Dawne monety Polske Dynastji Piastow i Jagiellonow*, Piotrkow, 1883.

COLONNA-WALEWSKI, *Beitraege zur Geschichte der polnischen Münzstaelen (1588-1624)*, *Z. f. N.*, 1884, 205.

Catalogue de la collection des médailles et monnaies polonaises du comte E. Hutten-Czapski, St-Petersbourg, 1871-80.

Zapiski Numismatyczne, Pismo poswiecone numismatyce i sfragistyce, recueil dirigé par M. Micleslas Kurnatowski, à Cracovie, depuis 1884.

RUSSIE

CHAUDOIR (B^{on} DE), *Aperçu sur les monnaies russes*, Pétersbourg et Paris, 1836.

SCHUBERT (T.-J. DE), *Monnaies et médailles russes*. St-Petersbourg, 1843 ; Leipzig, 1858.

(REICHEL), *Die Reichel'sche Münzsammlung*, Pétersbourg, 1842.

REICHEL (J. DE), (M. russes) dans *Mémoires Société d'archéologie de St-Petersbourg*, 1847.

TSCHERTKOW (A.), *Anciennes monnaies russes* (en russe), Moscou, 1834.

SSAKHAROW (J.), *Annales de numismatique russe* (en russe), Pétersbourg, 1842.

SONTZOW (D.), *Dengui et pouly de l'ancienne Russie* (en russe), Moscou, 1862.

HUTTEN CZAPSKI (C^{te} E.), *Dengui de l'ancienne Russie* (en russe), Pétersbourg, 1875.

SEGWIN (Fr.), dans *Revue belge de Numismatique*, 1869, p. 39, 416.

TOLSTOI (C^{te} J.), *La Numismatique russe avant Pierre le Grand, M. de Novgorod*, Pétersbourg, 1884 ; d^o, *M. de Pskow* (en russe), 1886 ;

— *Monnaies russes très anciennes de la grande principauté de Kieff* (en russe), Pétersbourg, 1882.

TSCHERNEW (N.), *Monnaies russes, Annuaire Soc. fr. de Num.*, 1888, p. 427 ; etc.

MOLDAVIE, VALACHIE ET ROUMANIE

KOEHNE (B. DE), *Münzen der Moldau und der Walachei, Z. f. Münz-Siegel- und Wappenkunde*, I, 1841, p. 330 ; II, 365.

STURDZA (Dem.-Alex.), *Uebersicht der Münzen und Medaillen des Fürstenthums Romanien* (Moldau u. Walachei), *Num. Zeitsch.*, 1872, 44-129, pl. I-V ;

— *Bibliografia Numismaticei Romane* (90 ouvrages sur les m. de la Val. et de la Mold.), Bucharest, 1879.

BULGARIE, SERBIE, BOSNIE

REICHEL (J. DE), *Beitraege zur Münzkunde der südlichen slawischen Voelker, Mém. Soc. Arch. et Num. de St-Petersbourg*, III, 1849, 154 ;

— *Serbiens alle Münzen*, même revue, 1848, 242.

LUZENBACHER (J.). *A Szerb zsupanok, Kiraliok, és czarok'Pénzei* (M. serbes des ducs, rois et empereurs), Budan, 1843 (23 pl.).

Rev. belge, 1852, p. 6 ; *R. N.*, 1850, p. 348.

LJUBIC (Prof. Sime), *Opis Jugoslavenskih Novaca*, Zagrebu (Agram), 1875, 20 pl. ;

— (Supplément pour les m. d'or de Serbie), Agram, 1876, 1 pl..

ITALIE

PROMIS (Vinc.), *Tavole Sinottiche delle monete battute in Italia.*, Turin, 1869.

BAZZI (G.) et Santoni (M.), *Vademecum del raccoglitore di monete italiane*, Camerino, 1886.

GNECCHI (F. et E.), *Saggio di bibliografia numismatica delle zecche italiane medioevali e moderne*, Turin, 1889.

Gazzetta numismatica, revue publiée par M. Solone Ambrosoli, depuis 1881.

Bullettino di Numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, Camerino, depuis 1882.

Rivista italiana di Numismatica, Milan, depuis 1888.

SUISSE

HALLER, *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet*, Berne, 1780-81.

MEYER (H.), *Die ältesten Münzen von Zurich*, Zurich, 1840 ;

— *Die Bracteaten der Schweiz*, Zurich, 1845 ;

— *Die Denare u. Bracteaten der Schweiz*, Zurich, 1858 (*V. Mittheil. des Antiquarischen Gesellschaft zu Zurich*, 1858).

MEYER DE KNONAU (Gerold), *Die Schweizerischen M. von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, Zurich, 1851.

CUSTER (Dr H.), *Die Gewichte, Gehalte und Werthe der alten Schweizerischen M.*, Berne, 1854.

LOHNER, *Die M. der Republik Bern*, Zurich, 1846.

LUETHERT, *Versuch einer Münzgeschichte von Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*, Einsiedeln, 1864-67.

TRACHSEL (C.-F.), *M. und Medaillen Graubündens*, Berlin, 1866.

— *Unedirte Bracteaten*, *Num. Zeitsch.*, 1882, 13.

— *Trouvaille de Steckborn*, 1884.

MOREL-FATIO (A.), *Histoire monétaire de Neuchâtel*, Lausanne, 1870.

- *Hist. monét. de Lausanne, Rev. belge*, 1870-87.
- LEHR (Ernest), *Essai sur la Numismatique suisse*, R. N., 1874, pl. IX à XIII.
- STUART POOLE (Reg.), *Catalogue of the swiss coins in the South-Kensington Museum* (Coll. Townschend), Londres, 1878.
- JENNER (Ed.), *Die Münzen der Schweiz*, Berne, 1879.
- ESCHER (Alb.), *Schweizerische Münz und Geldgeschichte*, Berne, 1881.
- DREIFUSS (Hermann), *Die Münzen und Medaillen der Schweiz*, Zurich, 1880.
- HENSELER (A.), *Catalogue descriptif des monnaies et médailles suisses de la collection...*, Fribourg, 1880.
- Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, Fribourg, depuis 1882.

ESPAGNE

- HEISS (Aloïss), *Monnaies des rois wisigoths d'Espagne*, Paris, 1872 ;
- *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas*, Madrid, 1865-69.
- CODERA Y ZAIDIN (Francisco), *Tratado de Numismatica Aratigo-Espanola*, Madrid, 1879.
- RADA Y DELGADO (D. Juan de Dios de la), *Bibliografia numismatica espanola* (et portugaise), Madrid, 1886.
- Memorial numismatico espanol*, revue publiée à Barcelone depuis 1866.

PORTUGAL

- FERNANDEZ (M.-B.), *Memoria das monedas correntes en Portugal*, Lisbonne, 1856-57.
- SABATIER (J.), M. du Portugal, *Ann. Soc. fr. de Num.*, 1868, 185.
- TEIXEIRA DE ARAGAO (A.-C.), *Description des monnaies et médailles de l'histoire portugaise*, Paris, 1867 ;
- *Descripção geral das moedas... de Portugal*, Lisbonne, 1874-80 (le 3^e vol. comprend les m. des colonies),

ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE

RUDING (R.), *Annals of the coinage of Great Britain*, Londres, 1840.

HAWKINS (Ed.), *The silver coins of England*, Londres, 3^e édition, 1887.

LLOYD KENYON (R.), *The gold coins of England*, Londres, 1884.

HILDEBRAND (BROR-EMIL), *Anglosachsiska Mynt i svenska kongliga Myntkabinettet funna i sveriges jord*. (M. anglo-saxonnes trouvées en Suède) Stockholm, 1881.

KEARY (Ch.-Francis), *A catalogue of english coins in the British Museum, anglo-saxon series, I*, Londres, 1887.

LINDSAY (J.), *A view of the coinage of Scotland*, Cork, 1845 ; suppléments en 1859 et 1868 ;

— *A view of the coinage of Ireland*, Cork, 1839.

COCHRAN-PATRICK (R.-W.), *Records of the coinage of Scotland*, Edimbourg, 1875.

BURNS (Ed.), *The coinage of Scotland*, Edimbourg, 1887.

ROBERTSON (J.-D.), *A handbook to the coinage of Scotland*, Londres, chez Bell.

HENFREY (H.-W.) et KEARY (C.), *A guide to the study of english coins*, Londres, chez Bell.

THORBURN (Stewart), *A guide to the coins of Great Britain and Ireland* (avec les prix), 2^e éd., Londres (1888).

BATTY (D.-T.), *Descriptive catalogue of the copper coinage of Great Britain, Ireland, British Isles and colonies*, Manchester, 1876.

The Numismatic chronicle, depuis 1838.

DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE

HILDEBRAND (B.-E.), *Anglosachsiska Mynt i Svenska Kongl. Myntkabinettet*, Stockholm, 1846 (V. Angleterre). *Beskrivelse over danske Mynter og Medailler i den Kongelige Samling* Copenhague, 1791-94.

- BERCH (C.-R.), *Beskrifning öfver Svenska Mynt..*, Upsal, 1773.
- RAMUS (C.), *Knud den helliges Mynter*, Copenhagen, 1821.
- DEVEGGES *Mynt og Medaille-Samling*, Copenhagen, 1851-67.
- BRENNER (E.), *Thesaurus Nummorum Sueo-Gothicorum*, Holmiae, 1731.
- HOLMBOE, *De Prisca re monetaria Norvegiae*, Christiania, 1854 ;
— *Brøholt-fundet*, Christiania, 1869.
- SCHIVE (C.-J.) et HOLMBOE (C.-A.), *Norges Mynter i Middelalderen*, Christiania, 1865.
- MOHR'S *Samling af Skandinaviens Mynter og Medailler*, Copenhagen, 1847.
- ERSLEV, *Description des m. du moyen âge de C.-J. Thomsen*, Copenhagen, 1873-76.
- STENRERSEN (L.-B.), *Myntfundet fra Graeslid i Thydalen*, Christiania, 1881.
- HAUBERG (P.), *Danmarks Myntwaesen og Mynter i Tidsrummet, 1241-1377*, Copenhagen, 1884 (Résumé en français : *Coup d'œil sur l'histoire de la m. en D., de 1241 à 1377*, *Mém. Soc. roy. des Antiquaires du Nord*, 1886) ;
— *id.*, 1377-1481, Copenhagen, 1886.
- MANSFELD-BULLNER, *Danske Mønter, 1241-1377* (Danois-français), Copenhagen, 1887.
- JÖRGENSEN (C.-T.), *Beskrivelse over Danske Mønter, 1448 bis 1888*, Copenhagen, 1888.
- STIERNSTEDT (A., baron DE), *Description des monnaies de cuivre et des métaux suédois* (en Suédois), Stockholm, 1871-1872.

MONNAIES OBSIDIONALES

- KLOTZ (C.-A.), *Historia Numorum Obsidionalium*, Altenbourg, 1765.
- DUBY (Tob.), *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité*, Paris, 1786.
- MAILLET (P.), *Catalogue descriptif des m. obsidionales*

et de nécessité, Rev. belge, 1866-73, et Bruxelles, 1866-73, 2 vol. et 2 atlas.

Collection colonel Mailliet, M. obsidionales et de nécessité, vente à Paris en 1886 (M. Van Peteghem, expert). MONDÉSIR (Col.), Ann. Soc. Num., 1867, p. 299.

MÉDAILLES ITALIENNES

Trésor de Numismatique et de Glyptique, 2 vol., 84 pl., — Médailles des papes, 48 pl.

FRIEDLAENDER (J.), *Die italienischen Schaumünzen des fünfzehnten Jahrhunderts*, Berlin, 1880-82.

HEISS (Aloiss), *Les médailleurs de la Renaissance*. Paris, 1881 et seq.

KEARY (C.-F.), *A Guide to the italian medals exhibited in the king's library*, Londres, 1881.

ARMAND (A.), *Les Médailleurs italiens des XV^e et XVI^e siècles*, Paris, 1883-87.

MUNTZ (E.), *L'Atelier monétaire de Rome, R. N.*, 1884, p. 220.

Catalogue des médailles artistiques de la Renaissance; Coll. J.-C. Robinson; vente à Paris, 1884 (Experts: MM. Rollin et Feuardent).

MÉDAILLES ALLEMANDES

Trésor de Numismatique et de Glyptique, méd. allem., 48 pl.

SALLET (A. Von), *Deutsche Guss-Medaillen (XVI^e-XVII^e s.)*, *Z. f. N.*, 1883, 123, pl. IV-VII.

ERMAN (A.), *Deutsche Medailleure (XVI^e-XVII^e s.)*, *Z. f. N.*, 1884, p. 14-102.

WHITCOMBE GREENE (T.), dans *Numismatic chronicle*, 1888.

HARTMANN-FRANZENSCHULD (Dr Ernest von), *Deutsche Personenmedaillen des XVI^e Jahrhunderts*, *Archiv. f. oesterreich. Geschichtsquellen*, Vienne, 1873, t. XLIX, p. 427.

BOLZENTHAL (H.), *Skizzen zur Kunstgeschichte der Stempelschneidekunst und modernen Medaillen-Arbeit* (1429-1840), Berlin, 1840.

BEIERLEIN, *Medaillen auf ausgezeichnete und berühmte Bayern*, Munich. 1852 (et dans *Oberbayerische Archiv für vaterländische Geschichte*).

BERGMANN (J.), *Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete Maenner der österreichischen Kaiserstaats* (xvi^e-xix^e s.), Vienne, 1844-57.

LOCHNER (J.-J.), *Sammlung merkwürdiger Medaillen*, Nuremberg, 1737-44.

LAVERREZ (C.), *Die Medaillen und Gedaehnisszeichen der deutschen Hochschulen*, Berlin, 1885-87.

MÉDAILLES FRANÇAISES

Treſor de Numismatique et de Glyptique (Méd. françaises de Charles VII à Henri IV, 68 pl.; id. de Henri IV à Louis XIV, Oeuvres de Dupré et Warin, 36 pl.; de Louis XIV, L. XV et L. XVI, 56 pl.; *Collect. de méd. relatives à la Révolution française*, 96 pl.; *Collect. des méd. de l'emp. Napoléon*, 72 pl.).

MENESTRIER (C.-F.), *Histoire de Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jetons*, Paris, 1689.

GODONNESCHE (Nic.), *Médailles du règne de Louis XV*, Paris, 1727; 2^e éd., 1736; continué par FLEURIMONT (R.), *Médailles du règne de Louis XV, depuis 1715 jusqu'à 1748*, s. l. n. d., 78 pl.

BIE (Jacques de), *La France métallique*, Paris, 1636.

Méd. sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec explications historiques par l'Académie royale des Médailles et des Inscriptions, Paris, 1723, 318 pl.

KOEHLER (J.-D.), *Historische Münzbelustigungen*, Nuremberg, 1729-50 (Nombreuses médailles).

HENNIN (M.), *Histoire numismatique de la Révolution française*, Paris, 1826.

MILLIN (A.-L.) et MILLINGEN (J.), *Histoire métallique de Napoléon*, Paris, 1819 ; supplément, 1821.

Cat. de la coll. de m., médailles et jetons de la République et de l'Empire, de feu M^{me} vve Soehnée; vente à Paris, 1872 (Experts : MM. Rollin et Feuardent).

SAULCY (F. DE), *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848*, Paris, 1848, 60 pl.

Collection de médailles et monnaies de 1870-1871, vente à Paris, mars 1889 (M. Van-Peteghem, expert).

BLANCHET (J.-A.), *Médailles et jetons du sacre des rois de France*. Bruxelles, 1889, et *Bull. mensuel de Numism.*, t. VI.

MÉDAILLES DES PAYS-BAS

PINCHART (Al.), *Histoire de la gravure des médailles en Belgique* (XV^e-XVIII^e s.), *Mém. cour. et publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XXXV, 1870.

— *La gravure des Médailles en Belgique*, dans *Patria Belgica*, III^e partie, Bruxelles, 1875, p. 721.

PICQUÉ (C.), *Médailleurs et médailles des anciennes provinces belges*, dans *l'Art ancien à l'exposition nationale belge* (Camille de Rodaz, directeur), Bruxelles-Paris, 1881.

MÉDAILLES DES DIVERS PAYS DE L'EUROPE.

GRUBER, (Médailles depuis 1760), *Num. Chron.*, 1887-88.

WARWICK WROTH, *Index to English personal medals in the British museum*, 1886.

COCHRAN PATRICK (R.-W.), *Notes towards a metallic history of Scotland*, *Numism. Chronicle*, 1877, 1878, 1879, 1880.

HAWKINS (Ed.), *Medallic illustrations of the history of Great Britain and Ireland to the death of George II*, Londres, 1885.

HALLER, *Beschreibung der Eydgenoessischen Schau- und Denkmünzen*, Berne, 1795.

RACZYNSKI (E., C^{te} DE), *Le médailler de Pologne* (jusqu'en 1696), polonais-français, Berlin, 1845.

IVERSEN (J.-A.), *Médailles frappées en l'honneur de l'empire russe et de particuliers* (en russe), St-Petersbourg, 1879.

Kortfattet fortegnelse over Norske Medailler siden 1814 (Méd. norvégiennes depuis 1814), Christiania, 1879, etc.

JETONS ET MÉREAUX

VAN MIERIS (Fr.), *Histori der Nederlandsche vorsten*, La Haye, 1732-35.

BIZOT (P.), *Histoire métallique de la Hollande* (1566-1580), Paris, 1687; Amsterdam, 1688; supplément, 1690.

VAN LOON (G.), *Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, Edit. hollandaise, La Haye, 1723-31; édition française, La Haye, 1732-37.

Beschrijving van Nederlandsche historiepenningen, (suite à Van Loon), Amsterdam, 1822-67.

MAHUDEL (N.), *Sur l'origine et l'usage des jetons*, *Mém. Acad.-Inscr. et B.-Lettres*, 1724, p. 259.

SNELLING (Th.), *A view of the origin, nature and use of jettons or counters*, Londres, 1762-69.

FONTENAY (J. de), *Fragments d'histoire métallique*, Autun, 1845;

— *Nouvelle étude de jetons*, Autun, 1850;

— *Manuel de l'amateur de jetons*, Paris, 1854.

ROUYER (J.) et HUCHER (E.), *Histoire du jeton au moyen-âge*, (1^{re} partie), Le Mans et Paris, 1858.

Catalogue des jetons de la coll. Legras (Van Peteghem, expert), Paris, 1883.

ROUYER (J.), *Notes pour servir à l'étude des méreaux*, *R. N.*, 1849, p. 316 et 446.

— *Notes concernant des méreaux*, *R. N.*, 1864, 444.

— *Choix des jetons français du moyen âge*, *R. N.*, 1884, p. 347, etc.

BARTHÉLEMY (A. de), *Documents sur la fabrication des jetons aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, dans *Mélanges de Numism.*, t. I, p. 142-172.

CHAUTARD (J.), *Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon*, Vendôme, 1882.

VALLIER (G.), *Bretagne et Dauphiné*, Tours, 1882, et *Congrès Archéol.* de 1881, etc.

ROMAN (J.), Jetons et méreaux du Dauphiné, dans *Bull. de l'Acad. delphinale*, 1879, 175 ; 1880, 376 ; 1886, 392.

MAZEROLLE (F.), *Jetons rares ou inédits*, *Bull. mens. de numism. et d'arch.*, VI, 1886-89.

BLANCHET (J.-A.), *Jetons de la famille de Henri II de Navarre*, Dax, 1886 ;

— *Jetons du duc d'Épernon et de sa famille*, Dax, 1888.

— *Jetons de Henri et de François, ducs d'Orléans et d'Anjou*, *Ann. Soc. Num.*, 1889.

CHALON (R.), Nombreux articles, *Rev. belge*.

DUGNIOLLE (J.-F.), *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, Bruxelles, 1876-80.

MINARD-VAN HOOREBEKE (L.), *Description des méreaux et jetons de présence des Gildes et corps de métiers des Pays-Bas*, Gand, 1878-79.

DIRKS (J.), *De Noord-Nederlandsche gildepenningen*, Haarlem, 1878.

— *Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland... penningen (1813-1863)*, Haarlem, 1889.

— *Penningkundig Repertorium*, dans *De Navorscher* 1879 et seq., etc.

MÉREAUX DES ÉGLISES RÉFORMÉES

PÉTIGNY (J. de), *Méreaux des églises calvinistes*, *R. N.*, 1854, p. 67.

CLERVAUX (J. de), *Le méreau ou médaille des églises du désert*, Saintes, 1869.

FROSSARD (Ch. L.), *Description de 41 méreaux de la Communion réformée*, Paris, 1872.

DELORME (Emm.), *Le méreau dans les églises réformées de France*, *Moniteur de Numism. et de sigillographie*, Paris, 1881.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1883, p. 136, etc.

MONNAIES DES ÉVÊQUES DES INNOCENTS

RIGOLLOT (D^r J.), *M. des évêques des Innocents et des Fous*, Paris, 1837.

HIDÉ, dans *Bull. Soc. Académique de Laon*, t. XIII, 1863, p. 111.

MATTON (A.), dans la même public., 1859, 247.

VAN HENDE (Ed.), *Plommés des Innocents*, Lille, 1877.

DANICOURT (A.), dans *R. N.*, 1887, 56.

DESCHAMPS DE PAS, dans *Rev. belge*, 1871, 377.

Numismatic Chronicle, t. VI, p. 82, etc.

PLOMBS HISTORIÉS, MÉREAUX, ENSEIGNES DE PÈLERINAGE, ETC.

FORGEAIS (A.) *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 1^{re} série, *Méreaux de corporations et métiers*, Paris, 1862. 2^e série, *Enseignes de pèlerinages*, Paris, 1863. 3^e série, *Variétés numismatiques*, Paris, 1864. 4^e série, *Imagerie religieuse*, Paris, 1865. 5^e série, *Numismatique populaire*, Paris, 1866.

HUCHER (E.), *Des enseignes de pèlerinage*, Paris, 1853.

— *Méreaux de plomb*, *R. N.*, 1858, 338.

PRIOUX (St.), *Monuments populaires de Notre-Dame de Liesse*, *Soc. Académique de Laon*, 1842, p. 232.

BAPST (G.), *l'Étain* (Enseignes, p. 188-200), 1884.

MARCHANT (D^r L.), dans *Mém. Commission Antiquités de la Côte-d'Or*, 1873, p. 261, etc.

DENERAUX ET POIDS MONÉTAIRES

- Voy. : R. N., 1858, p. 413 ; 1862, 113 ; 1863, 270.
 DANCOISNE (L.), *Poids monétaires d'Arras, Bull. Commission des monum. histor. du Pas-de-Calais*, Arras, 1885.
 CHABOUILLET (A.), dans *Revue des sociétés savantes*, 1877, p. 86.
 SERRURE (R.), *Catalogue de la collection de poids du musée de Bruxelles*, Bruxelles, 1883.

POIDS DU MIDI

- CHABOUILLET (A.), dans *Rev. Archéologique*, 1854.
 CHAUDRUC DE CRAZANNES (B^{on}), dans *Rev. Archéologique*, 1856, 611, et 1857, 22 ; *Revue d'Aquitaine*, 1859 ; *Rev. belge*, 1853, 1856.
 BARRY (Edward), dans *Rev. Archéologique*, 1856, 29, et 1857, 362.
 CHALON (R.), TRACHSEL, etc., dans *Rev. belge*, 1853, 1855, 1864, 1883.
 LONGPÉRIER (A. de), *Œuvres*, tome V, p. 343-344.
 SERRURE (R.), *Cat. Coll. poids du Musée de Bruxelles*, 1883.
 TAILLEBOIS (Em.), dans *Congrès scientifique de Dax*, 1882, et *Bullet. Société de Borda*, Dax, 1884 et 1889.
-

ADDITIONS

TOME I^{er}

Page 34. — Depuis l'impression de notre *Époque mérovingienne*, on a commencé la publication de deux articles que nous devons signaler à l'attention des lecteurs du manuel : *Monnaies royales de la première race*, article posthume de Ponton d'Amécourt, *Ann. Soc. Num.*, 1889, 237, 313 ; *Études numismatiques à l'époque mérovingienne*, par M. Maxe-Werly, *Rev. belge*, 1889, 509.

Page 37. — Selon M. Deloche, Gondovald, appelé de Constantinople par les nobles de Gontran de Bourgogne (Greg. Tur., l. VIII ; Fredeg., § 2), aurait frappé, en Provence, des tiers de sou au nom de Maurice-Tibère, vers 585. Ch. Robert a dit que ces monnaies étaient simplement des imitations (Cf. *R. N.*, 1884, 173).

Page 37. — M. Prou a publié deux tiers de sou qui peuvent être attribués à Gontran, roi de Bourgogne (*R. N.*, 1889, 539).

Pages 34-40. — Pour la chronologie des rois mérovingiens, consulter un résumé des travaux de M. Krusch (*Bibl. Ecole des Chartes*, 1885, p. 433).

Page 146. — M. de Marcheville a prouvé que le *denier d'or à la reine*, longtemps cherché en vain, était la pièce appelée aujourd'hui *petite masse* de Philippe III (*R. N.*, 1889, 567).

Pages 160-161. — On se servit des coins de Henri I^{er} (mort le 5 décembre 1560) jusqu'au 17 août 1561. Ceux de

Charles IX (mort le 30 mai 1574) furent encore employés jusqu'au 31 mai 1575 (*Archives nationales*, Z^{1b} 956, p. 409 et 427).

Page 167. — Le *grand fanam* de cuivre appartient à l'île Bourbon (La Réunion), d'après un article de M. Zay, *Ann. Soc. Num.*, 1889, 157.

Page 169. — Le général Decaen fit frapper, en 1810, pour les îles de France et Bonaparte (Bourbon), dont il était gouverneur, une pièce d'argent à laquelle on donna la valeur de 10 livres et le nom de *piastre Decaen*. Cette pièce a fait l'objet d'un article de M. Th. Sauzier, *R. N.*, 1886, 398. Elle avait déjà été publiée plusieurs fois : Millin et Millingen, pl. LXXIII, 467; A. Gruppen, *Münzgeschichte der Insel Isle de France, Blaetter für Münzkunde* de Grote, 1837, n^o 3, p. 25.

Page 170. — Il faut ajouter, parmi les m. d'arg. de l'Indo-Chine française, les pièces de 10 et de 50 centièmes de piastre.

Page 173. — La première charte que nous donnons remonterait à l'année 1263, selon N. de Wailly. M. M. Prou a confirmé cette hypothèse (*R. N.*, 1889, p. 461).

Page 235. — Lépinois (*Histoire de Chartres*) n'admet pas Charles II.

Page 257. — Le monnayage féodal de Sancerre vient d'être longuement étudié (Mater, *Mémoires Soc. Antiquaires du Centre*, 1888).

Page 355. — Le franc à cheval de Raimond IV, prince d'Orange, a été récemment découvert et publié (M. de Marchéville, *Ann. Soc. Num.*, 1889, p. 380).

Page 363. — Nous avons omis un double de billon, portant un buste mitré de profil, qui peut être attribué à l'archevêque Raimond III (1289-1294). Cf. L. Maxe-Werly, *Rech. sur les m. des Arch. d'Embrun*, Valence, 1890.

Page 469. — M. A. de Witte a publié récemment trois deniers de Gislebert, duc bénéficiaire de Lorraine (916-940) qui portent : XPSTIANA ou XPIANA. RELIGIO, temple, R + GISELBERTVS, croix cantonnée de quatre points. Ces pièces peuvent être considérées comme les premières

monnaies féodales de la Lorraine (*Ann. Soc. fr. de Num.*, 1839, 177).

TOME SECOND

Page 292. — Pour le texte des lois d'Æthelstan, consulter : D. Wilkins, *Leges anglo-saxonicae*, Londres, 1721, p. 59.

Page 299. — On donne à Peada, roi de Mercie (655-657), des monnaies sur lesquelles on lit son nom en caractères runiques.

Page 314. — Christian IV fit frapper, pour le commerce de la Laponie avec la Russie, des monnaies imitées des m. russes (Chaudoir, p. 57).

Page 362. — Friedlaender a considéré comme ayant été frappée à Padoue, en 1390, une médaille de François de Carrare, dont la tête est imitée de celle d'un empereur romain (*Das Koenigliche Münzkabinet*, 1877, p. 321). Tout récemment, M. J. Guiffrey, en s'appuyant sur des textes de l'inventaire des collections de Jean, duc de Berry, a démontré que des médailles de Constantin et d'Héraclius venaient d'Italie antérieurement à 1404.

ERRATA

DU TOME SECOND

- Page 18, ligne 34, lire : *Rev. belge, . . . 1887, 143.*
 Page 22, ligne 7, lire : *brochant sur le tout.*
 Page 34, ligne 10, lire : *WOLDERKV.*
 Page 39, ligne 17, lire : *Hall (au lieu de Halle).*
 Page 63, ligne 5, lire : *duc de Basse-Lorraine.*
 Page 63, ligne 36, lire : *Rheinmagen.*
 Page 68, ligne 34, lire : *Lippische Geld, . . . etc.*
 Page 71, ligne 30, lire : *Homburg.*
 Page 72, ligne 3, lire : *Neustadt.*
 Page 74, ligne 20, lire : *Beschreibung, etc.*
 Page 76, ligne 25, lire : *Selgenstadt.*
 — ligne 29, lire : *WETTERAU (Wettéravie). —*
Ancienne province aujourd'hui répartie
entre la Hesse, le Nassau, la cité de
Francfort, etc.
 Page 85, ligne 13, lire : *Coupé-émanché d'arg. sur*
gu., le gu. brochant par 3 pièces sur
l'argent.
 Page 87, ligne 23, lire : *Bavière-Landshut.*
 Page 91, ligne 34, lire : *Allensbach.*
 Page 94, ligne 31, lire : *Gundelfingen.*
 Page 96, l'article Meissenheim doit être reporté à la
 page 77.
 Page 105, ligne 8, lire : *deux tours (au lieu de trous).*
 — ligne 28, lire : *Plauen.*
 Page 106, ligne 17, lire : *Burgau.*
 Page 110, ligne 26, lire : *Remda.*

- Page 112, ligne 13, lire : Bér gau.
 Page 114, dernière ligne, lire : Eimbeck.
 Page 116, ligne 35, lire : *Haselünne*.
 Page 120, ligne 9, lire : LVDOLE⁹ (pour *Ludolfus*).
 Page 136, ligne 9, lire : *Arnstein*.
 Page 138, ligne 6, lire : des évêques d'Halberstadt.
 — ligne 33, lire : *Beichlingen*.
 Page 140, ligne 19, lire : *Schraplau*.
 Page 176, lire : 1196, Wladislas III.
 Page 223, dernière ligne, lire : des contrefaçons des
 monnaies de l'évêque de Lausanne.
 Page 237, ligne 2, lire : sesino.
 — ligne 5, lire : saints debout.
 Page 260, ligne 28, lire : Freiburg.
 Page 286, ligne 4, lire : XII, III et I.
 Signalons aussi quelques doubles emplois : Born, Buren,
 Cranenbourg, Heydt-Terblyt, Offenbach, Schonvorst, Hom-
 burg, Trente.

ERRATA

DU TEXTE DE L'ATLAS

- N° 286, lire : FRANCISC⁹, etc.
 N° 416, lire : IOLANDIS. FLAND, etc.
 N° 503, lire : François Rakoczy.
 N° 598, lire : MAGN⁹ MAGIS (Magnus Magister).
-

TABLE DES ATELIERS

CITÉS DANS LE TOME SECOND

N.-B. — Nous n'avons pas compris dans cette table les ateliers qui forment déjà des listes spéciales : pages 49-50, 197, 271-272, 281, 289, 303. Dans la présente table, on trouvera les fiefs, seigneuries ou provinces dont le nom ne figure pas dans la Table des Matières. Pour l'orthographe des noms, comme nous l'avons déjà dit dans notre préface, nous adoptons de préférence la forme locale, en indiquant, à sa place dans l'ordre alphabétique, la forme française du même nom, lorsqu'il y a une différence sensible ; par ex : Mainz et Mayence. Quant aux noms des villes citées dans les chapitres relatifs aux médailles et aux jetons, nous les avons admis dans cette table, seulement lorsque ces villes peuvent être considérées comme des ateliers.

Aachen, 55.	Alba regia, 178.
Aalborg, 312-314.	Alen, 50.
Aalen, 82.	Alexandria, 226, 326.
Aargau, 262.	Alfeld, 115.
Aarhus, 312, 313.	Alhama, 327.
Abbeville, 339.	Alkmaar, 327.
Abo, 319.	Allensbach, 80, 91.
Achaïe, 351.	Almelo, 31.
Acquabella, Aiguebelle.	Almeria, 276, 277.
Acqui, 226.	Alpen, 56.
Acre, 343, 346.	Alsenz, 91.
Agramont, 280.	Alsfeld, 73.
Agria, 178.	Alsieben, 136.
Aidin, 360.	Altstadt, 114.
Aire, 326.	Allstedt, 106.
Aiguebelle, 222.	Altenau, 115.
Aix-la-Chapelle, 55.	Altenburg, 109.
Aix-les-Bains, 223.	Altene, 122.
Alba, 226.	Altenkirchen, 56.
Alba Julia, 181.	Altenzelle, 104.

- Altona, 120.
 Amalfi, 217, 226, 362.
 Amatrice, 226.
 Amberg, 90, 91.
 Amoeneburg, 70, 74.
 Amsterdam, 327.
 Anclam, 126.
 Ancona, 226.
 Andernach, 56.
 Angermünde, 131.
 Angra, 288.
 Anholt, 50.
 Annaberg, 104.
 Annecy, 264.
 Annenskoie, 195.
 Anspach, 92.
 Antignate, 226.
 Antioche, 341.
 Anvers, 3-5, 14, 43, 327, 451.
 Anweiler, 92.
 Aosta, 227.
 Apolda, 106.
 Appenzell, 282.
 Aquila, 227.
 Aquileja, 164, 207.
 Arbeca, 280.
 Arboga, 327.
 Arensberg, 50, 54.
 Arensburg, 188.
 Arezzo, 227.
 Argen, 82.
 Argenton, 327.
 Arménie, 360.
 Arnhem, 3, 27, 31.
 Arnshaug, 106.
 Arnstadt, 40, 71, 110.
 Arnstein, 136.
 Arolsen, 69.
 Arquata, 227.
 Arta, 354.
 Artern, 138, 141.
 Arx Fogarach, 181.
 Aschaffenburg, 92.
 Aschersleben, 136.
 Ascoli, 227.
 Asperen, Asperden, Aspern
 ou Aspermont, 54, 56.
 Assenheim, 73.
 Asti, 227.
 Athènes, 352.
 Atri, 227.
 Attendorn, 50, 54.
 Audenarde, 327.
 Auerbach, 92.
 Auersperg, 165.
 Augsburg, 79, 83, 87, 92,
 93, 375.
 Aurich, 115.
 Avigliana, 227.
 Avroy, 10.
 Babenhausen, 73, 92.
 Bacharach, 56, 90.
 Baden, 78.
 Baerwalde, 131.
 Baireuth, 92, 97.
 Balaguer, 280.
 Bâle, 86, 259, 262.
 Baléares (Iles), 280, 327.
 Ballenstaedt, 109.
 Bamberg, 92, 97, 327.
 Bandon, 327.
 Banolas, 280.
 Barcelone, 279, 280, 327.
 Barby, 136.
 Bardewick, 115.
 Bardi, 227.
 Bari, 217.
 Barletta, 227.
 Barnstaedt, 139.
 Barth, 126.
 Barteonstein, 82, 83.
 Baruth (Beyrouth), 345.
 Basel, V. Bâle.
 Bassum, 115, 117.
 Bastogne, 19.
 Battenbourg, 31.
 Battenberg, 73.
 Batthyani, 178.
 Bautzen, 104.
 Beeskow, 131.

- Beckum, 50.
 Beichlingen, 138.
 Beilstein, 67.
 Belfort, 339.
 Belgern, 138.
 Belgiojoso, 227.
 Bellinzona, 262.
 Bellpuig, 280.
 Belmonte, 227.
 Bénévent, 212, 227.
 Bentheim, 115.
 Beraun, 165.
 Berg, 56.
 Berga, 280.
 Bergamo, 227.
 Bergau, 106.
 Bergheim, 56, 62.
 Berg-op-Zoom, 327.
 Bergzabern, 93.
 Berka, 106.
 Berlin, 45, 128, 129, 131.
 Bernau, 131.
 Bernburg, 109.
 Berne, 260, 261, 262.
 Berncastel, 57.
 Bernstadt, 144.
 Berwick, 294.
 Besalu, 280, 328.
 Besançon, 339.
 Bevern, 113.
 Biberach, 81, 82.
 Bibra, 138.
 Bicht, 14, 31.
 Biedenkopf, 73.
 Bielefeld, 50.
 Bielfeld, 69.
 Bielle, 223, 227.
 Bilitz, 165.
 Billigheim, 93.
 Bingen, 73, 74.
 Birmingham, 129, 196.
 Bisbal, 280, 328.
 Bischofsheim, 78.
 Blankenberg, 57.
 Blankenburg, 111, 113.
 Bleicherode, 141.
 Blomberg, 68.
 Bocholt, 50.
 Bodenwerder, 115.
 Bodmann, 78.
 Bois-le-Duc, 5.
 Boitzenburg, 123.
 Bologna, 227, 366.
 Bolsward, 29, 30, 31.
 Bommel, 328.
 Bonu, 13, 57, 328.
 Boppard, 57.
 Borbeck, 51.
 Borculo, 34.
 Borgonuovo della Rocchetta,
 228.
 Borgo S. Stefano, 228.
 Borgotaro, 228.
 Born, 31, 57.
 Borthem ? 16.
 Bouchain, 328.
 Bouillon, 2.
 Bourg, 223.
 Bouvigne, 7.
 Bozzolo, 228.
 Bracara, 272.
 Brackel, 51.
 Braga, 287.
 Brandenburg, 106.
 Brandenburg, 131.
 Brassow, 330.
 Braunau, 328.
 Braunschweig, 113, 114.
 Braunschweig-Celle, 115.
 Brauweiler, 57.
 Breckerfelde, 51.
 Breda, 328.
 Breisach, 78, 99.
 Breitung, 71, 72.
 Brême, 122.
 Brenz, 82.
 Brescello, 228.
 Brescia, 228.
 Breslau, 143, 144, 162, 328.
 Brettach, 93.

- Bretzenheim, 57.
 Brieg, 144.
 Brilon, 51, 54.
 Brindisi, 217, 228.
 Brisach (Vieux), 78, 99, 328.
 Bristol, 294.
 Brixen, 165, 167.
 Bromberg, 135, 186.
 Bruch, 51.
 Bruchsal, 78.
 Bruchhausen, 115.
 Bruges, 14.
 Brugg, 263.
 Brunswick, 39, 113, 114.
 Bruxelles, 3, 4, 5, 14, 20, 36,
 328.
 Buchau, 82.
 Buchheim, 165.
 Buchholz, 104.
 Buchhorn, 82.
 Bückeberg, 69.
 Bude, 178.
 Büdelich, 57.
 Büderich, 57.
 Büdingen, 73.
 Budweis, 162, 165.
 Bugia, 276.
 Bunde, 31.
 Bunzlau, 143.
 Buren, 34, 51.
 Burgdorf, 260, 263.
 Burg-Friedberg, 73.
 Burg-Milchling, 73.
 Burgau, 106.
 Bürgel, 106.
 Burscheid, 57.
 Bursfeld, 115.
 Busca, 228.
 Butzbach, 73.
 Buxtehude, 115, 116.
 Bydgost ou Bidgoszcz, *Voy.*
 Bromberg.
 Caffa, 359.
 Cagliari, 228.
 Caldas, 280.
 Calmar, 319.
 Cambrai, 328.
 Camburg, 108.
 Camenz, 104.
 Camerino, 228.
 Camin, 125, 126.
 Campen, 31, 32, 326, 329.
 Campi, 228.
 Campobasso, 228.
 Candia, 228, 329.
 Canterbury, 292, 294, 295,
 300.
 Capellendorf, 106.
 Capoue, 217, 228.
 Cardona, 280.
 Carinthie, 167.
 Carlile, 329.
 Carlsruhe, 78.
 Carmagnola, 229.
 Carnovie, 70, 167, 178.
 Carniole, 168.
 Carrega, 229.
 Carthage, 285.
 Casale, 229, 329.
 Cassel, 70, 71.
 Cassovie, 178.
 Castel Durante, 229.
 Castelleone, 229.
 Castelsardo, 229.
 Castell, 93.
 Castiglione dei Gatti, 229.
 — del Lago, 229.
 — delle Stiviere, 229.
 Castro, 229.
 Catanzaro, 329.
 Catlenburg, 113.
 Cattaro, 205, 207, 229, 329.
 Cella St-Blasii, 108.
 Celle, 115.
 Céphalonie, 229, 355.
 Cérigo, Cérigotto, 356.
 Cervera, 280.
 Geuta, 274, 276.
 Ceva, 229.
 Cham, 87, 93.

- Chambéry, 223.
 Chemnitz, 104, 336.
 Chester, 294.
 Chiarenza, 352.
 Chieti, 229.
 Chiusi, 229.
 Chivasso, 229.
 Chio, 356.
 Chur, 259, 260, 263.
 Chypre, 346.
 Cibinium, 178.
 Cilly, 165.
 Ciney, 9.
 Cisterna, 229.
 Civitaduale, 229.
 Civitavecchia, 229.
 Clarentza, 352.
 Clausenbourg, 181.
 Clausthal, 115.
 Clettenberg, 141.
 Clèves, 57.
 Clingen, 110.
 Cloten, 58.
 Coblenz, 58.
 Coburg, 107.
 Cocconato, 229.
 Coelleda, 71, 139.
 Coeln, 58, 131.
 Coerbecke, 51, 54.
 Coesfeld, 51.
 Coeslin, 126.
 Coethen, 110.
 Coire, Voy. Chur.
 Colberg, 126, 329.
 Colchester, 329.
 Colditz, 104.
 Cologne, 58.
 Colosvar, 181.
 Como, 229.
 Compiano, 230.
 Coni, 230, 329.
 Constantinople, 350.
 Constanz, 78, 84, 96, 99.
 Copenhague, 314, 329.
 Gorbach, 69.
 Cordoue, 274-276.
 Corfou, 230, 355.
 Cork, 329.
 Corinthe, 352.
 Cornavin, 223.
 Correggio, 230.
 Corse, 329.
 Corte, 230.
 Cortemiglia, 230.
 Cortona, 230.
 Corvei, 51.
 Coswig, 110.
 Cottbus, 131.
 Courcelles-lez-Lens, 339.
 Courtray, 14.
 Cracovie, 183-186.
 Cranenburg, 34, 60.
 Cranichfeld, 106.
 Crema, 230.
 Cremona, 230, 329.
 Cremsier, 169.
 Crevacuore, 230.
 Christophthal, 82.
 Cronstadt, 330.
 Croppenstaedt, 136.
 Crossen, 131.
 Cuinre, 31.
 Culm, 134, 135.
 Culmbach, 93.
 Cuneo, Coni.
 Curange, 10.
 Cüstrin, 131.
 Cuyck, 34.
 Daelhem, 3.
 Dahlen, 60.
 Damala, 352.
 Damiette, 343.
 Damm, 126.
 Damvillers, 19.
 Dannenberg, 113.
 Danzig, 134, 186, 0
 Darmstadt, 45.
 Dassel, 115.
 Deciane, 230.
 Demmin, 125, 126.

- Denia, 276.
 Derpt, *voy.* Dorpat.
 Desana, 230.
 Dessau, 110.
 Detmold, 69.
 Deutz, 60.
 Deux-Ponts, 101.
 Deventer, 23, 31, 32, 330.
 Diepholz, 115.
 Dieburg, 73.
 Dierdorf, 60.
 Dieren, 30.
 Diessenhofen, 263.
 Dietrichstein, 165.
 Dillenburg, 67.
 Dillingen, 93.
 Dinant, 6, 9, 10.
 Dinslaken, 53, 60.
 Dirschau, 135.
 Dixmude, 14.
 Doehlau, 112.
 Doemitz, 123.
 Dogliani, 230.
 Dohna, 104.
 Dokkum, 29, 30.
 Domodossola, 230.
 Donauwerth, 93.
 Donnazzo, 230.
 Dordrecht, 3, 23, 451.
 Dorpat, 188, 193.
 Dorsten, 51.
 Dortmund, 51.
 Douai, 339.
 Dresde, 45, 104.
 Driburg, 52.
 Driesen, 131.
 Drossen, 132.
 Dublin, 309.
 Durbuy, 19.
 Durham, 294.
 Darlach, 78, 79.
 Duderstadt, 115.
 Duellken, 60, 62.
 Duisburg, 60.
 Dülmen, 52.
- Düren, 60, 62.
 Dusseldorf, 60.
 Eberstein, 79.
 Ebsdorf, 112, 113.
 Ebusus, 280.
 Eckartsberga, 139.
 Ecluse (L'), 330.
 Edesse, 340.
 Edimbourg, 307.
 Eneaeme, 14.
 Eger, 165, 330.
 Eggenberg, 166.
 Eichstaedt, 93, 330.
 Eilenburg, 139.
 Embeck, 114, 115.
 Eisenach, 38, 102, 106.
 Eisenberg, 109.
 Eisleben, 139.
 Ekaterinenbourg, 195.
 Ekersmühlen, 94.
 Elbing, 135, 186.
 Elbingerode, 116.
 Eldagsen, 116.
 Elnfeld, 67.
 Ellrich, 141.
 Ellwangen, 82.
 Elsloo, 32.
 Emden, 116, 118.
 Emeloord, 31.
 Emerita, 272.
 Emmendingen, 79.
 Emmerich, 57, 60.
 Engelberg, 263.
 Enns, 162, 166.
 Enyedinum, 178.
 Epire, 354, 355.
 Eppstein, 67.
 Erbach, 73.
 Erfurt, 38, 39, 40, 41, 74,
 141.
 Erkelens, 60.
 Erlangen, 94.
 Eschwege, 71.
 Essen, 60.
 Essling, 37.

Esslingen, 36, 82.	Fraustadt, 135, 186.
Estebrügge, 116.	Freiburg, 79; 139, 143; 260, 261, 263.
Eule, 166.	Freisingen, 94.
Eutin, 124.	Freistadt, 144.
Eversberg, 52.	Freienwalde, 132.
Exeter, 294.	Freiberg, 104.
Fabriano, 230.	Freudenberg, 116.
Faenza, 230.	Freystadt, 166.
Fagnolles, 14.	Fribourg, V. Freiburg.
Falkenstein, 136.	Friedberg, 76.
Famagouste, 330, 348.	Friedeberg, 144.
Fano, 231.	Friedeburg, 111.
Fauquemont, 32.	Friedland, 61; 125; 166.
Felixdorf, 166.	Friesach, 166.
Felsoebanya, 178.	Princo, 233.
Feltre, 231.	Fritzlar, 71.
Fermo, 231.	Frohnau, 104.
Ferrara, 231, 365.	Frosa, 136.
Fez, 274, 276.	Fugger, 94.
Figuières, 280.	Fulda, 71, 331.
Finale, 231.	Fuligno, 233.
firenze, Florence.	Fürstenberg, 79.
Fishingen, 263.	Fürstenwalde, 132.
Fivelgo, 32.	Fürth, 94.
Flensburg, 120, 314.	Gadebusch, 123, 124.
Florence, 215, 231, 352, 366.	Gaète, 217, 233.
Florennes, 14.	Garfagnana, 233.
Forchheim, 94.	Gand, 4, 14.
Forchtenberg, 82, 83.	Gandersheim, 113.
Forli, 232.	Gangelt, 61.
Formbach, 166.	Gardelegen, 136.
Fosdinovo, 233.	Garrelsheer, 30.
Fosses, 9, 10.	Garz, 126.
Fossombrone, 233.	Gavre, 14.
Francfort-s.-Mein, 45, 76, 77, 86, 90, 331.	Gazzoldo, 233.
Francfort-s.-Oder, 129, 132.	Gebstaedt, 106.
Franckenthal, 331.	Gehren, 110.
Franconie, 94.	Geilenkirchen, 61.
Franeker, 32.	Geismar, 71.
Franken, 94.	Gelnhausen, 71, 76.
Frankenberg, 71, 144.	Gembloux, 34.
Frankenhausen, 111.	Genappe, 3.
Frankenstein, 144.	Gendringen, 30.
Franzburg, 126.	Genève, Genf, 261, 264, 231.

- Gengenbach, 79.
 Genova, Gènes, 233.
 Géorgie, 195.
 Gera, 112.
 Gerdingen, 14, 16.
 Gerleviswert, 122.
 Genrode, 30 ; 110.
 Gerode, 116.
 Geroldshofen, 94, 100.
 Gerona, Girone, 280, 331.
 Gerresheim, 56, 61.
 Gesecke, 52.
 Gex, 223.
 Geyerswerth, 94.
 Ghistelles, 14.
 Giebichenstein, 136.
 Giengen, 83.
 Gimborn, 61.
 Gitschin, 166.
 Gittelde, 113.
 Gladbach, 61.
 Glatz, 144.
 Glarus, 264.
 Gleichen, 108.
 Gleisberg, 106.
 Glogau, 144.
 Glogau (Klein-), 144.
 Glückstadt, 120.
 Gmünd, 83.
 Gnadenthal, 83.
 Gnesen, Gnezn, 135, 183, 186.
 Gnoien, 123, 124.
 Goelnitz, 178.
 Goepplingen, 83.
 Goerlitz, 144.
 Goerz, 166.
 Goettingen, 114, 116.
 Goldberg, 143, 144.
 Goldsthal, 110.
 Gollnow, 127.
 Gorice, 166.
 Gorigos, 348.
 Goslar, 38, 39, 41, 116.
 Gotha, 108, 331.
 Gotteshausbund, 264.
 Graetz, 162, 166.
 Granollers, 280.
 Graubündten, 264.
 Grave, 16, 34.
 Greierz, 260, 265.
 Greifenberg, 127, 143.
 Greifswald, 126, 127, 331.
 Greiz, 112.
 Grenade, 274-277.
 Grensau, 67.
 Greussen, 111.
 Grevermühlen, 124.
 Grieven, Griffen, 167.
 Grimma, 104.
 Grimmenstein, 108.
 Grisons, 264.
 Groitzsch, 104.
 Groningue, 25, 32, 331.
 Gronsveld, 52.
 Grossenhain, 104.
 Gross-Koerner, 111.
 Grubenhagen, 113.
 Gruitrode, 14.
 Grünberg, 73.
 Grünstadt, 94.
 Grunthal, 186.
 Gruyère, V. Greierz.
 Guardagrele, 234.
 Guastalla, 234.
 Guben, 132, 186.
 Gubbio, 234.
 Gundelfingen, 94.
 Gunzburg, 20, 79, 94, 162.
 Gurk, 167.
 Gurre, 314.
 Güstrow, 124.
 Gützkow, 127.
 Haag, 94.
 Hachenbach, 94.
 Hachenbuch, 67.
 Hagenrode, 110.
 Hakeborn, 136.
 Hain, 143.
 Halberstadt, 40, 136, 331.
 Halen, 3, 4.

- Hall, 39, 83 ; 162, 167, 366.
 Halle, 41, 137, 162.
 Hallenberg, 52.
 Hals, 94, 96.
 Halteven, 52.
 Hambourg, 45, 122, 331.
 Hamelburg, 94.
 Hameln, 116.
 Hamm, 52.
 Hammerstein, 61.
 Hanau, 71.
 Hanovre, 45, 114.
 Hapsal, 188.
 Harburg, 114.
 Harlem, 331.
 Harzgerode, 110.
 Haselünne, 116.
 Hasselt, 12, 61.
 Hassfurt, 95, 100.
 Hattingen, 52.
 Hatzfeld, 73.
 Havelberg, 132.
 Hébrides (Iles), 305.
 Hechingen, 61.
 Hedeby, 312.
 Hedel, 30.
 Heidelberg, 79, 90.
 Heidingsfeld, 95.
 Heilbrunn, 83.
 Heiligenstadt, 74, 141.
 Heinsberg, 12, 61.
 Helfenstein, 83.
 Helmershausen, 52.
 Helmstaedt, 66, 114.
 Hendrieken, 12.
 Henneberg, 106.
 Henrichstadt, 114.
 Herborn, 67.
 Herbstein, 73.
 Heresburg, 51.
 Heringen, 139, 141.
 Hermanstadt, 178, 331.
 Herrenwoerth, 95.
 Herrnstadt, 144.
 Hersbrück, 95.
 Hersfeld, 71.
 Herstal, 2, 4, 15.
 Hertogenrode (St-) ou Herzogenrade, 13, 61.
 Herzberg, 114 ; 139.
 Hervord, 52.
 Hettstaedt, 139.
 Heukelom, 34.
 Heusden, 32.
 Heydt-Terblyt, 34, 61.
 Hildburghausen, 108.
 Hildesheim, 114, 116, 331.
 Hirschberg, 95 ; 143.
 Hitzacker, 114.
 Hjörning, 343.
 Hochberg, 79.
 Hochstaedt, 95.
 Hoechst, 68, 74.
 Hoerde, 52.
 Hoff, 95.
 Hohenlandsberg, 95.
 Hohenlohe, 83.
 Hohenzollern, 67.
 Hohnstein, 117.
 Holzapfel, 68.
 Homburg, 71, 77.
 Hoorn, 32, 34.
 Horn, 68, 69.
 Horohausen, 51.
 Horsens, 313.
 Hoxter, 52.
 Hoya, 117.
 Huissen, 61.
 Hulhuizen, 34.
 Hungen, 61.
 Huy, 9, 10.
 Ichtershansen, 108.
 Idstein, 68.
 Iena, 107.
 Iglau, 167.
 Igualada, 280, 332.
 Iteburg, 139.
 Ilkussia, 186.
 Ilmenau, 107.
 Incisa, 235.

- Ingolstadt, 95.
 Innsprück, 167.
 Isenburg, 73.
 Islerlon, 52.
 Isny, 83.
 Istrie, 167.
 Istropolis, 178.
 Itzehœe, 120.
 Ivrea, 235.
 Jauer, 143, 144.
 Jaegerndorf, Carnovie.
 Jaen, 276.
 Jaffa, 344.
 Jametz, 332.
 Jérusalem, 342.
 Jever, 118, 119.
 Joachimsthal, 162, 167, 169.
 Jülich, Juliers, 61, 62, 332.
 Junkheit, 62.
 Jupille, 15.
 Kadolzburg, 95.
 Kaernten, 167.
 Kahla, 109.
 Kalmüntz, 95.
 Kalkar, 57, 62.
 Karinia, 33.
 Karlsburg, 162.
 Karlsruhe, 45.
 Karlstadt, 95, 100.
 Karytaena, 352.
 Kaschau, 162, 181.
 Kaufbeuren, 95.
 Kefernburg, 111.
 Kelbra, 139, 141.
 Kemnath, 95.
 Kempen, 62.
 Kempten, 95.
 Kessenich, 15.
 Keula, 111.
 Khevenhüller, 167.
 Kinroy, 15.
 Kirchberg, 83 ; 107.
 Kirchheim, 68 ; 83.
 Kieff, 191.
 Kiel, 120, 121.
 Kingston, 294.
 Kinsale, 332.
 Kinsky, 168.
 Kirn, 62.
 Kitzingen, 95.
 Klettgau, 79.
 Kniphausen, 120.
 Koenigsberg, 108 : 132, 138,
 332.
 Koenigsdorf, 62.
 Koenigsee, 110, 111.
 Koenigsegg, 83.
 Koenigshofen, 79.
 Koenigstein, 68.
 Koepnik, 128, 132.
 Koevorden, 32.
 Kolywan, 195.
 Kosel, 332.
 Krain, 168.
 Krawinkel, 108.
 Kremnitz, 162, 178, 181.
 Kreuzberg, 135.
 Kreutznach, 62.
 Kroeben, 136.
 Kroepelin, 124.
 Kroppenstadt, 51.
 Krumau, 168.
 Kuttenberg, 162, 168.
 Kyburg, 265.
 Kyritz, 128, 132.
 Laibach, 168.
 Landau, 332.
 Landegg, 51.
 Landestrost, 167, 168.
 Landsberg, 132, 139.
 Landshut, 95 ; 143.
 Landskrone, 314.
 Langenargen, 83.
 Langenburg, 83, 84.
 Langensteinbach, 79.
 Langenzenn, 96.
 Laroche, 20.
 Lauda, 79.
 Lauenrode, 117.
 Lauenstein, 96.

- Laufenburg, 260, 265.
 Lauff, 96.
 Lauingen, 96.
 Lausanne, 260, 265.
 Lausitz, 145.
 Lauterberg, 114.
 Lavagna, 235.
 Léau, 15.
 Lebus, 132.
 Lecce, 235.
 Lecco, 235.
 Leeuwarden, 29, 33.
 Leiningen, 79.
 Leipä, 168.
 Leipzig, 102, 105, 186, 333.
 Leissnig, 105.
 Lemgo, 68, 69.
 Lennep, 56, 62.
 Leopoldstadt, 333.
 Lépante, 355.
 Lerida, 280, 333.
 Lesina, 235.
 Leuchovia, 178.
 Leuchtenberg, 96.
 Leutenberg, 111.
 Leyde, 333.
 Lichtenberg, 73 ; 96.
 Liebenwerda, 139.
 Liechtenstein, 70.
 Lieding, 168.
 Liège, 9, 10.
 Liegnitz, 145.
 Lienz, 166, 168.
 Liessem, 62.
 Lignitza, 186.
 Lille, 333.
 Limbricht, 33.
 Limburg, 52 ; 68 ; 96.
 Limpurg, 84.
 Linange, 79.
 Lincoln, 294.
 Lindau, 96.
 Linz, 162, 168.
 Lippa, 178.
 Lippe, 68.
 Lipprechtrode, 141.
 Lissa, 136.
 Livonie, 188, 195.
 Livorno, 235.
 Loano, 235.
 Lobdeburg, 107.
 Lobkowitz, 168.
 Lodi, 235.
 Lodöse, 319.
 Loessnitz, 105.
 Loewenberg, 143, 145.
 Loewenstein, 84.
 Lohr, 96.
 Lohra, 141.
 Londres, 294, 235.
 Loo, 15.
 Lorch, 68.
 Loreto, 235.
 Lorsch, 73.
 Louvain, 3, 4, 15.
 Lübeck, 122.
 Lüben, 145.
 Lublin, 186.
 Lucca, *Voy.* Lucques.
 Lucerne, 260, 265.
 Lucka, 109.
 Luckau, 132.
 Lucques, 211, 214, 235.
 Lüdinghausen, 53, 114.
 Ludwigstadt, 96.
 Lügde ou Lüde, 53, 54.
 Lund, 312-315.
 Luné, 53.
 Lüneburg, 117, 122.
 Luxembourg, 19, 20, 333.
 Luzille, 19.
 Lvov, 185.
 Lychen, 132.
 Lyon, 333, 383, 387.
 Maccagno, 235.
 Macerata, 235.
 Maehren, 168.
 Maestricht, 3, 4, 5, 8, 10 33
 326, 333.
 Magdala, 107.

- Magdedurg, 137, 333.
 Magnésie, 359.
 Mainhard, 83, 84.
 Mainz, V. Mayence.
 Majorque, 276, 280, 333.
 Malaga, 276.
 Malborg, 135.
 Malchin, 124.
 Malines, 4, 15.
 Malmedy, 62.
 Malmö, 314.
 Malta, 235, 333.
 Man (Ile de), 310.
 Manderscheid, 63.
 Manfredonia, 236.
 Manheim, 80.
 Manopello, 236.
 Manresa, 280, 333.
 Mansfeld, 139, 333.
 Mantova, Mantoue, 236, 334, 366.
 Marach, Marès, 341.
 Marbach, 84.
 Marburg, 71.
 Marienburg, 135, 186.
 Marienehe, 124.
 Marienthal, *Voy.* Mergentheim.
 Mark, 53.
 Marlow, 124.
 Marruegos, 276.
 Marsberg, 54.
 Marseille, 339.
 Martorell, 334.
 Massa Lombarda, 238.
 — di Lunigiana, 238.
 — di Maremma, 238.
 Mataro, 280.
 Matelica, 238.
 Mayence, 36, 74, 334.
 Medebach, 53, 54.
 Meddersheim, 77.
 Mednle, 238.
 Megen, 33.
 Megyes, 181.
 Meissen, 105.
 Meissenheim, 77, 96, 101.
 Melnik, 168.
 Memel, 135.
 Memleben, 139.
 Memmingen, 96.
 Mentese, 360.
 Meppen, 51, 117.
 Mequinez, 276.
 Merano, 171, 238.
 Méraude, 7, 19.
 Mere, 63.
 Mergentheim, 84.
 Merseburg, 40, 139.
 Messerano, 238.
 Messina, 217, 238.
 Mételin, 358.
 Meuselwitz, 109.
 Middelbourg, 334, 451.
 Milan, 211, 214, 238, 366.
 Mileto, 217.
 Miltenberg, 74, 96.
 Minden, 53, 334.
 Minorque, 276, 280.
 Minzenberg, 71.
 Mirandola, 239.
 Misnie, 105, 138.
 Mittelhausen, 107.
 Mittenwalde, 132.
 Modena, 239, 334.
 Moers, 63.
 Moisburg, 114.
 Monaco, 241.
 Moncalieri, 241.
 Moncalvo, 241.
 Monluello, 241.
 Mons, 15.
 Montalcino, 241.
 Montalto, 241.
 Montanaro, 241.
 Montfort, 84.
 Montluel, 223.
 Monza, 241.
 Moravie, 168.
 Morin, 132.

Mosbach, 97.
 Moscou, 193, 195.
 Mouzaive, 19.
 Mühlberg, 140, 142.
 Mühlhausen, 38, 142.
 Mühlheim, 56, 62, 63.
 Mühlstedt, 110.
 Müncheberg, 132.
 München, V. Munich.
 Mundburg, 117.
 Münden, 117.
 Munkacs, 181.
 Mnich, 45, 79, 87, 97.
 Münsa, 109.
 Münster, 53, 334.
 Münsterberg, 145.
 Munsterbilsen, 15.
 Münster-Eiffel, 63.
 Murato, 241.
 Murcie, 275, 276.
 Muri, 265.
 Musocco, 241.
 Musso, 241.
 Nabburg, 97.
 Nagy-Bania, 162, 178, 181.
 Namslau, 145.
 Namur, 6, 7, 19.
 Nantes, 334.
 Naples, Napoli, 217, 241, 334.
 Narva, 188.
 Naumburg, 140.
 Naxos, 356.
 Nebra, 140.
 Neckartssulm, 84.
 Négrepont, 354.
 Neisse, 145.
 Nellenberg, 80.
 Neopatras, 355.
 Neubrandenburg, 125.
 Neuburg, 87, 90, 97.
 Neuchâtel, Neuenburg, 260,
 261, 265.
 Neuenaar, 63.
 Neuenkirchen, 168.
 Neuenstein, 83, 84.

Neumarkt, 97.
 Neuss, 63.
 Neustadt, 72; 76; 117; 121.
 Neustadt (*Moravie*), 162, 168.
 Neustadt-Eberswalde, 132.
 Neustadt-s.-Aisch, 97.
 Neustadt-s.-Hardt, 97.
 Neustadt-s.-Saale, 97, 100.
 Neustadt-s.-Heide, 108.
 Neustrelitz, 125.
 Neuveville-lez-Namur, 7.
 Newcastle, 294.
 Nice, 241, 325, 334.
 Nickolsdorf, 145.
 Nidaros, 323.
 Nidda, 76.
 Niederweisel, 76.
 Niederolm, 76, 101.
 Niederwesel, 63.
 Nieder-Wildungen, 69.
 Nieheim, 53.
 Nienburg, 110; 117.
 Nimègue, 28, 33.
 Nimtsch, 143.
 Nivelles, 15.
 Nizza, Nice.
 Noceto, 241.
 Noerdlingen, 86, 97.
 Noestved, 314.
 Norden, 118.
 Nordhausen, 38, 39, 141, 142.
 Nordheim, 115, 117.
 Novara, 241, 334.
 Novellara, 242.
 Novogorod, 186, 193.
 Nürnberg, Nuremberg, 83,
 94, 97, 334, 375, 404, 458.
 Nuys, 334.
 Nyon, 223, 224, 265.
 Oberkich, 80.
 Oberlahnstein, 68.
 Oberschwarzach, 98.
 Oberwesel, 63.
 Odense, 312-315.
 Oehringen, 84.

- Oels, 145.
 Oesel, 188.
 Oettingen, 97, 98.
 Offenbach, 63 ; 76.
 Offenbourg, 80.
 Ohlau, 145.
 Oldenbourg, 119.
 Oldendorf, 69, 72.
 Oldesloe, 120, 121.
 Oliana, 280.
 Oliva, 135.
 Olkusz, 186.
 Olmütz, 169.
 Olot, 280.
 Oppeln, 145.
 Oppenheim, 76, 90.
 Oran, 335.
 Orbec, 312.
 Orciano, 242.
 Ordningen, 15.
 Orlamünde, 109.
 Orléans, 339.
 Ortenberg, 76.
 Ortenburg, 169.
 Ortona, 242.
 Orvieto, 242.
 Oschatz, 105.
 Oschersleben, 137.
 Oslo, 319.
 Osnabrück, 117, 335.
 Ostende, 15.
 Osterburg, 137.
 Osterode, 118.
 Osterwick, 137.
 Ostfrise, 118.
 Otterndorf, 118, 120.
 Oudewater, 335.
 Ovenbach, 63.
 Oxford, 296.
 Paar, 169.
 Paderborn, 54.
 Padoue, Padova, 215, 242.
 Palerme, 217, 242.
 Palma-Nova, 335.
 Pappenheim, 98.
 Parchim, 124.
 Parma, 242, 365.
 Paris, 387.
 Pasewalk, 126, 127.
 Passau, 98.
 Passerano, 243.
 Pastorium, 171.
 Pavie, 210, 211, 214, 243, 335.
 Pécs, 178.
 Pegau, 105.
 Peine, 118.
 Péra, 358.
 Pergola, 243.
 Perleberg, 132.
 Perpignan, 335.
 Perugia, Pérouse, 243.
 Pesaro, 243.
 Pesth, 335.
 Peterlingen, 266.
 Petersheim, 16.
 Perwez, 16.
 Pforzheim, 80.
 Pfreimbt, 96, 98.
 Pfullendorf, 81.
 Philippsburg, 335.
 Phocée, 358.
 Piazenza, 211, 243.
 Pierre-Châtel, 223.
 Pignerol, Pinerolo, 243.
 Piombino, 243.
 Pise, 214, 243.
 Pistoia, 244.
 Plaisance, 211, 243.
 Plan, 169.
 Plauen, 105.
 Ploen, 121.
 Ploetzkau, 110.
 Podewin, 169.
 Poelzig, 109.
 Poilvache, *Voy. Méraude*.
 Poltawa, 335.
 Pomponesco, 244.
 Pont d'Ain, 223.
 Pontefract, 335.
 Ponzone, 244.

- Porcia, 244.
 Porentruy, 266.
 Posen, 136, 184, 186.
 Posonium, 178.
 Poznan, *Voy.* Posen.
 Prag, 162, 169, 174, 175, 335.
 Prenzlou ou Prenzlau, 125,
 128, 132.
 Prisrend, 205.
 Prüm, 63.
 Pruntrut, 266.
 Puycerda, 280, 335.
 Pskow, 193.
 Pyritz, 127.
 Pymont, 69.
 Quedlinburg, 40, 137.
 Querfurt, 140.
 Quesnoy (Le), 335.
 Rabato-l-Fatah, 276.
 Ratisbonne, 87, 98, 335.
 Randers, 313, 314.
 Ratzeburg, 124.
 Havenne, 209, 210, 214, 215,
 244.
 Ravensburg, 84.
 Ravestein, 33.
 Reading, 294.
 Recanati, 244.
 Reckheim, 16.
 Recklinghausen, 54.
 Regensburg, 87, 98.
 Reggio, 244.
 Reichenau, 80, 86.
 Reichenbach, 143, 146.
 Reichenhall, 98.
 Reichenstein, 144, 146.
 Reichertshofen, 98.
 Reichsmandorf, 108.
 Reinhardtbrunnen, 108.
 Reinhausen, 118.
 Reinstein, 137.
 Remagen, 36.
 Remda, 107, 110.
 Rendsburg, 120, 121.
 Rennstedt, 140.
 Retegno, 244.
 Reus, 280, 335.
 Rcvai, 188.
 Rheda, 54.
 Rheinmagen, 63.
 Rheina, 54.
 Rheinau, 266.
 Rheinbergen, 63.
 Rheineck, 63.
 Rhens, 76.
 Rhodes, 348.
 Ribe, 312, 313.
 Ribnitz, 124.
 Richenberg, 118.
 Riedlingen, 85.
 Riele, 63.
 Rieneck, 98.
 Rietberg ou Ritberg, 54.
 Riga, 188.
 Rimini, 244.
 Ringleben, 142.
 Ringsted, 312.
 Roda, 109.
 Rodigo, 244.
 Roedelheim, 76.
 Roemhild, 108.
 Roermonde, 27, 28, 33.
 Rogoredo, 244.
 Rolduc, 13.
 Rome, 209, 215, 244, 335,
 365, 366.
 Rommersheim, 64.
 Ronciglione, 249.
 Ronco, 249.
 Rorschach, 266.
 Rosas, 280.
 Rosenberg, 146.
 Roskilde, 312-314.
 Rosnavia, 178.
 Rosslau, 110.
 Roth, 98.
 Rothenberg, 76.
 Rothenburg, 99.
 Rothenfels, 99.
 Rothenstein, 107.

- Rostock, 122, 123, 124.
 Rottenburg, 85.
 Rottweil, 85.
 Rovegno, 249.
 Rovigo, 249.
 Rügen, 127.
 Rügenwalde, 127.
 Rummen, 17.
 Ruppia, 133.
 Rüsselsheim, 90.
 Russon, 15.
 Rabenswalde, 140.
 Radolfszell, 80.
 Raguse, 208.
 Randerath, 63.
 Randerode, 33.
 Ranstett, 76.
 Ranzau, 121.
 Rathenow, 133.
 Ratibor, 146.
 Ratingen, 56, 63.
 Saalborn, 107.
 Saalfeld, 38, 108.
 Saarbrücken, 64.
 Sabbioneta, 249, 336.
 Sagan, 146.
 Sagète, 344.
 Sagodura, 202.
 Sahagun, 278.
 St-Alban, 74.
 St-André, 164, 205.
 St-Andreasberg, 115.
 St-Antoniuis, 115.
 S. Benigno di Fruttuaria,
 250.
 S.-Corneli, 60.
 St-Edmundsbury, 294.
 St-Eucharis, 60.
 S. Fiora, 250.
 St-Gallen, 263.
 St-Genix, 223.
 S. Gervasio, 250.
 St-Jacob, 117.
 S. Maria, 250.
 S. Marino, 250.
 S. Martino dell'Argine, 250.
 St-Maurice d'Agaune (Va-
 lais), 223, 260, 265.
 St-Maximin, 63.
 St-Pétersbourg, 195.
 S. Severino, 250.
 St-Symphorien d'Ozon, 223.
 St-Theres, 100.
 St-Trond, 10.
 St-Veit, 167, 171.
 St-Venant, 336.
 Salerne, 213, 217, 250.
 Salm, 54.
 Salm (Nieder-), 17.
 Salone, 353.
 Salonique, 350.
 Saluzzo, Saluces, 250.
 Salza, 142.
 Salzburg, 87, 99, 164, 166,
 169, 171, 336.
 Salzderhelden, 114.
 Salzwedel, 137.
 Samland, 135.
 Sanahuja, 336.
 Sandomir, 186.
 Sangerhausen, 140.
 Santia, 250.
 Santiago, 278.
 Sarine, 266.
 Sassari, 350.
 Savone, 250.
 Sayn, 64.
 Scarborough, 336.
 Schaffhausen, 80, 260, 266.
 Scharnebeck, 114.
 Schauenburg, 69, 72.
 Schauenstein, 99, 265.
 Schievelbein, 127.
 Schillingsfürst, 83, 99.
 Schirma (Klein-), 105.
 Schlawe, 127.
 Schleiz, 112.
 Schleusingen, 107, 142.
 Schlochau, 135.
 Schlotheim, 111.

- Schmalkalden, 72, 102, 107. | Sion, 260, 266.
 Schmoellen, 109. | Sirmium, 203.
 Schneeberg, 105. | Sis, 360.
 Schoenau, 64, 143. | Sitten, 260, 266.
 Schoenberg, 125. | Skeuditz, 140.
 Schoenebeck, 138. | Skoplje, 205.
 Schonecken, 64. | Slagelse, 312.
 Schongau, 99. | Slupce, 136.
 Schonvorst, 33, 64. | Smalenberg, 54.
 Schoonhoven, 336. | Sneek, 33.
 Schraplau, 140. | Soest, 54.
 Schwabach, 97, 99. | Soleure, 260, 261, 266.
 Schwaben, 99. | Solferino, 251.
 Schwalenberg, 54. | Solingen, 64.
 Schwarzach, 80. | Solms, 64.
 Schwarzburg, 110, 111. | Solothurn. Soleure.
 Schwarzenberg, 99. | Solsena, 280, 336.
 Schwedt, 133. | Sommerfeld, 133.
 Schweidnitz, 143, 144, 146. | Sondershausen, 111.
 Schweinfurt, 99, 100, 107. | Sora, 251.
 Schwerin, 123. | Soragna, 251.
 Schwerte, 54. | Sorau, 133.
 Schwyz, 266, 267. | Sorrento, 251.
 Scutari, 250. | Souabe, 99.
 Sebenico, 250. | Spalatro, 208, 251.
 Sedan, 405. | Spandow, 133.
 Seehausen, 138. | Sparr, 133.
 Segelmesa, 276. | Speier, 99.
 Ségovie, 278. | Spire, 99.
 Seligenstadt, 76 ; 138. | Spoleto, 251.
 Selwerd, 33. | Sponheim, 64.
 Semendria, 205. | Spremberg, 133.
 Séville, 275, 276. | Sprintzenstein, 170.
 'S Heerenberg, 30. | Stade, 42, 118.
 Sidon, 344. | Stadtberg, 54.
 Siedel, 76. | Stadtilm, 110, 111.
 Siegburg, 64. | Stadun, 122.
 Siegen, 54. | Stargard, 124, 127.
 Siena, Sienna, 215, 250. | Stassfurt, 138.
 Sigtuna, 318. | Statte, 10.
 Silberkammer, 108. | Stavelot, 17.
 Simmern, 64. | Staveren, 29, 30.
 Sinigaglia, 251. | Steenwyck, 336.
 Sinzendorf, 170. | Steiermark, 170.
 Sinzig, 64. | Stein, 266.

Steinbeck, 121.	Taucha, 105.
Stendal, 128, 138.	Teano, 251.
Sternstein, 100.	Tecklenburg, 55.
Stetten, 76.	Telget, 55.
Stettin, 125, 126, 127.	Telikibanya, 178.
Steuerwald, 119.	Tercère (Ile), 288.
Stevensweerd, 30.	Termini, 251.
Steyn, 33.	Termonde, 18.
Stezan, 205.	Terni, 251.
Stockau, 100.	Teschen, 170.
Stockholm, 319.	Tessin, 266.
Stolberg, 140, 141.	Tessin, 124.
Stolpe, 127.	Tettwang, 85.
Stræten, 18.	Thamsbrück, 142.
Stralsund, 122, 126, 127.	Thèbes, 352.
Strasbourg, 36, 336.	Théodosie, 195.
Strassburg, 133.	Theologos, 360.
Straubing, 100.	Thesa, 110.
Straussberg, 133.	Thiengen, 80.
Strehla, 105.	Thierrens, 223.
Striegau, 143, 146.	Thionville, 19.
Strigonium, 178.	Thorn, 34; 135, 186, 337.
Stromberg, 55.	Throndhjem, 322.
Stuttgart, 45, 79, 85.	Thuin, 9, 10.
Styrie, 170.	Thurgau, 267.
Sula, La Sula, 353.	Thuringe, 141.
Sulmona, 251.	Tinos, 356.
Sulz, 85.	Tirlemont, 3, 18.
Sulza, 107.	Tivoli, 251.
Sülze, 124.	Tlemcen, 276.
Suse, 222, 223, 251.	Todi, 251.
Sutri, 211.	Tofte, 312.
Svidnitza, 186.	Tolède, 278.
Systerbeck, 195.	Tongres, 10.
Szomolnokinum, 178.	Torgau, 140.
Taettnau, 80.	Torino, V. Turin.
Tagamanent, 280, 337.	Toron, 345.
Tagliacozzo, 251.	Torriglia, 251.
Tangermünde, 138.	Tortola, 337.
« Tanglin », 126.	Tortona, 251.
Tanrode, 107.	Tortosa, 280, 337.
Taragona, 280, 337.	Tottnaue, 80.
Tarrasa, 280.	Tournai, 18, 325, 326, 337,
Tarrega, 280, 337.	404.
Tassarolo, 251.	Tours, 385.

- Trachenberg, 146.
 Trau, 251.
 Trautson, 170.
 Trebnitz, 146.
 Trefurt, 142.
 Trento, 170, 252.
 Treviso, 211, 214, 252.
 Treptow, 128.
 Tresana, 252.
 Treves, 64, 338.
 Treysa, 72.
 Trient, V. Trento.
 Trier, 64.
 Trieste, 170.
 Tripoli, 343, 346.
 Troppau, 70, 171.
 Tübingen, 85.
 Tull, 171.
 Tunes, 276.
 Tüngen, 80.
 Tunsberg, 323.
 Turin, 223, 224, 251.
 Twer, 193.
 Tyr, 345-347.
 Tyrol, 171, 338.
 Udine, 252.
 Ueberlingen, 80, 84, 85.
 Ujbanya, 178.
 Ukermünde, 128.
 Ulm, 81, 83, 84, 85, 95, 96,
 338.
 Uneride, 93.
 Unna, 55.
 Unter-Steinbach, 83, 85.
 Unterwalden, 267.
 Urbano (Fort), 338.
 Urbino, 233, 252.
 Ursleben, 138.
 Usedom, 128.
 Usenberg, 80.
 Uri, 267.
 Utrecht, 22, 25, 33.
 Vacha, 72.
 Valais, 267.
 Valence, 276, 280, 338.
 Valenciennes, 326, 338.
 Vallendar, 66.
 Valls, 280, 338.
 Varadin (Grand-), 338.
 Vargula, 142.
 Vasto, 252.
 Vaud, 267.
 Vechte, 120.
 Veldenz, 66, 101.
 Vendée, 338.
 Venezia, Venise, 204, 213,
 235, 250, 252-257, 338,
 354, 357, 359, 365, 366.
 Venlo, 27.
 Ventimiglia, 256.
 Verceil, Vercelli, 223, 256,
 338.
 Verden, 119.
 Verdun, 2.
 Vergagni, 256.
 Verona, 256.
 Vesteras, 319.
 Vianen, 34.
 Viborg, 312.
 Vicenza, Vicence, 256.
 Vich, 280, 338.
 Vienne, 162, 171, 325, 338.
 Vieuville, 7.
 Villa di Chiesa, 256.
 Villafranca de Panadès, 280,
 338.
 Villingen, 81.
 Vilno, 186.
 Vilvorde, 4, 18.
 Visby, 314.
 Vissegradum, 178.
 Viterbo, 256.
 Vittoria, 256.
 Vizé, 9.
 Vlaquie (Grande), 355.
 Vlotho, 55.
 Voelkermarkt, 167, 171.
 Voeringen, 100.
 Vogelsanck, 34.
 Volkach, 93, 100.

Volkerode, 103.	Werden, 66, 114.
Volkmersen, 72.	Werl, 54, 55.
Volterra, 256.	Werne, 55.
Vreden, 55.	Wernigerode, 138.
Vrotzlav, 186.	Wertheim, 81.
Waadt, 267.	Wesel, 53, 57, 66.
Wachenheim, 100, 101.	Westerburg, 68.
Walcheren, 339.	Wetteravie, 76.
Waldburg, 85.	Wettin, 140.
Waldenburg, 83, 85.	Wetzlar, 66, 76.
Waldfeucht, 68.	Weymouth, 339.
Waldshut, 81.	Wezet, 16.
Walkenried, 114.	Widenbrück, 55.
Wallerstein, 98.	Wied, 67.
Waldsee, 86.	Wiehe, 140.
Wallis, 267.	Wielberg, 67.
Wallworth, 86.	Wielun, 185.
Wangen, 86.	Wien, 162, 171.
Warburg ou Warberg, 55.	Wienhausen, 119.
Wareme, 10.	Wiesbaden, 68.
Warendorf, 55.	Wiesloch, 81.
Warnemunde, 125.	Wiflisburg, 260.
Wartenberg, 146.	Wildeshausen, 120.
Wassenberg, 66.	Wilhering, 171.
Wasungen, 107, 109.	Wimpfen, 76.
Waterford, 309.	Winchester, 293.
Weende, 114.	Winechem, 122.
Weert, 34.	Windberg, 107.
Weida, 107.	Windischgraetz, 171.
Weimar, 107.	Windischleuba, 109.
Weissenfels, 140.	Winsen, 114.
Weissensee, 142.	Winum, 30.
Wegeleben, 138.	Winterberg, 55.
Weickersheim, 83, 86.	Wipperfurt, 56, 67.
Weilburg, 68.	Wismar, 122, 123, 124, 339.
Weinberg, 66.	Wittenberg, 141.
Weingarten, 86.	Wittenburg, 125.
Weinheim, 81.	Woellwarth, 86.
Weinsberg, 86.	Woelpe, 119.
Weissenau, 86.	Woerden, 339.
Weissenstadt, 100.	Woerstadt, 100.
Well, 18.	Wohlau, 146.
Wemdingen, 98, 100.	Wolfenbüttel, 114, 339.
Wenden, 188.	Wolffhagen, 72.
Werben, 138.	Wolgast, 128.

Wolkenstein, 105.	Zeit, 141.
Wollin, 128.	Zélande, 22, 339.
Wolmirstaedt, 138.	Zellerfeld, 119.
Workum, 34.	Zenn, 97.
Worms, 76.	Zerbst, 110.
Wrietzen, 133.	Ziegenhain, 72.
Wschowa, 135.	Ziriczee, 339.
Wunsiedel, 101.	Zittau, 105.
Wunstorf, 119.	Znaim, 172.
Würzburg, 93, 97, 100, 339.	Znin, 135.
Xanten, 67.	Zofingen, 260, 267.
Xeres, 276.	Zolder, 18.
Yenne, 223.	Zonhoven, 18.
York, 294, 295, 300.	Zossen, 133.
Youghall, 339.	Zug, 267.
Ypres, 18, 339.	Zurich, 99, 259, 260, 261, 267.
Zabern, 99.	Zutphen, 34, 339.
Zahra, 274.	Zweibrücken, 101.
Zalt-Bommel, 34.	Zwickau, 105.
Zamosk, 339.	Zwolle, 32, 34.
Zara, 257, 339.	
Zathmarbanya, 178.	

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SECOND

	Pages
Belgique	1
Lothier ou Basse-Lotharingie.....	2
Brabant.....	3
Namur.....	6
Liège.....	8
Loos.....	12
Limbourg.....	13
Villes et seigneuries diverses.....	14
Luxembourg.....	19
Provinces-Unies, royaume de Hollande.....	21, 332
Hollande (comté).....	23
Utrecht.....	24
Gueldre.....	27
Friesland ou Frise occidentale.....	29
'S Heerenberg.....	30
Villes et seigneuries diverses.....	31
Allemagne.....	35
Westphalie.....	50
Province rhénane.....	55
Nassau.....	67
Lippe.....	68
Waldeck.....	69
Liechtenstein.....	70
Hesse.....	70, 331
Hesse-Darmstadt.....	72
Hesse-Homburg.....	77
Franfort-sur-le-Mein.....	77
Bade.....	77
Wurtemberg.....	81
Bavière.....	86, 328
Palatinat.....	89

	Pages.
Saxe.....	101, 336
— Weimar.....	106
— Cobourg.....	107
— Meiningen.....	108
— Altenbourg.....	109
— Anhalt.....	109
— Schwarzbourg.....	110
Reuss.....	111
Brunswick.....	112, 328
Hanovre.....	114
Oldenbourg.....	119
Lauenbourg.....	120
Holstein.....	120
Hambourg.....	122
Lubeck.....	122
Brême.....	122
Mecklembourg.....	123
— Schwerin.....	123
— Strolitz.....	125
Poméranie.....	125
Brandebourg.....	128, 328
Prusse.....	133
— Prov. de Posen.....	135
— Prov. de Saxe.....	136
Silésie.....	143, 336
Armorial de diverses maisons d'Allemagne.....	146
Autriche.....	160
Bohême.....	172, 328
Hongrie.....	176, 332
Transylvanie.....	180, 338
Pologne.....	182, 335
Livonie, Esthonie, Courlande.....	188, 333
Russie.....	190, 335
Moldavie, Valachie et Roumanie.....	201, 334
Bulgarie, Serbie, Bosnie, Dalmatie, Grèce.....	208
Italie.....	209
— Ostrogoths.....	209
— Lombards.....	210
— Bénévent-Salerno.....	212
— Normands.....	216
— Naples-Sicile.....	218
— Savoie, etc.....	221
— Villes et États divers.....	226
— Principales familles.....	257

	Pages.
Suisse	259
Espagne	268
— Wisigoths	269
— Suèves	272
— Arabes	272
— Rois d'Espagne	277
— Aragon	279
— Catalogne	279
— Navarre	280
Vandales	285
Portugal	287
Angleterre	291
Ecosse	305
Irlande, Man	308, 332
Danemark	311, 330
Suède	318, 337
Norwège	322
Monnaies obsidionales et de nécessité	325
Orient latin	340
Médailles italiennes	362
Médailles allemandes	374
Médailles françaises	380
Médailles des Pays-Bas, etc	398
Jetons et méreaux	400
Méreaux des églises réformées	446
Jetons et méreaux de divers pays de l'Europe	449
Monnaies des évêques des Innocents	461
Plombs historiques, méreaux, enseignes de pèlerinage, etc	466
Déniers et poids monétaires	470
Poids du Midi	472
LISTE DES SAINTS	490
APERÇU SUR LA VALEUR MARCHANDE	499
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	506
ADDITIONS	524
TABLES	529

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

1^{er} AOUT 1909

Ce Catalogue annule les précédents

CATALOGUE COMPLET

DE LA

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE

RORET

L. MULO, SUCC^r

12, rue Hautefeuille, 12

PARIS-VI^e

NOUVELLE COLLECTION

DE

L'ENCYCLOPÉDIE-RORET

Format in-18 Jésus 19 × 12

COLLECTION DES MANUELS-RORET

OUVRAGES DIVERS

Sur l'Industrie et les Arts et Métiers

OUVRAGES HORTICOLES

JOURNAUX — SUITES A BUFFON

Divers. — Bibliothèque des Arts et Métiers

Dépôt des Ouvrages publiés par la Librairie FÉRET & FILS
DE BORDEAUX

Ce Catalogue est envoyé *franco* sur demande

ENCYCLOPÉDIE-RORET

COLLECTION

DES

MANUELS-RORET

FORMANT UNE

ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES ET DES ARTS

FORMAT IN-18

Par une réunion de Savants et d'Industriels

Tous les Traités se vendent séparément.

La plupart des volumes, de 300 à 400 pages, renferment des planches parfaitement dessinées et gravées, et des figures intercalées dans le texte.

Les Manuels épuisés sont revus avec soin et mis au niveau de la science à chaque édition. Aucun Manuel n'est cliché, afin de permettre d'y introduire les modifications et les additions indispensables. Cette mesure, qui oblige l'Editeur à renouveler les frais de composition typographique à chaque édition, doit empêcher le Public de comparer le prix des *Manuels-Roret* avec celui des ouvrages similaires, tirés sur clichés.

Pour recevoir chaque volume franc de port, on joindra, à la lettre de demandé, un *mandat sur la poste* (de préférence aux timbres-poste). Afin d'éviter les écritures pour l'expéditeur et les frais de recouvrement pour le destinataire, **aucun envoi n'est fait contre remboursement par la Poste.**

Les volumes expédiés dans les pays qui ne font pas partie de l'Union des Postes, seront grevés des frais de poste établis d'après les tarifs de la poste française. Les demandes venant de l'**Etranger** devront contenir **25 centimes** en sus des prix portés au Catalogue, pour frais de recommandation à la Poste.

Les timbres étrangers ne pouvant être utilisés, nous prions nos Correspondants de ne pas nous en adresser.

Nouvelle Collection de l'Encyclopédie-Roret

Format in-18 Jésus 19 X 12

Les ouvrages précédés d'un astérisque (*) ont été honorés d'une souscription des Ministères du Commerce, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et de l'Agriculture.

- Manuel de l'Apiculteur Mobiliste**, nouvelles Causeries sur les Abeilles en 30 leçons, par l'abbé DUQUESNOTS. 1 vol. in-18 Jésus, orné de 20 fig. dans le texte. (Médaille d'argent à Bar-le-Duc.) 3 fr.
- de l'**Eleveur de Chèvres**, par H.-L.-Alph. BLANCHON. 1 vol. in-18 Jésus, orné de 12 figures dans le texte. 2 fr. 50
- *— de l'**Eleveur de Faisans**, par H.-L.-Alph. BLANCHON, 1 vol. in-18 Jésus, orné de 31 figures dans le texte. 2 fr.
- de l'**Eleveur de Poules**, par H.-L.-Alph. BLANCHON. Deuxième édition, revue, 1 vol. in-18 Jésus, orné de 67 figures dans le texte. 3 fr.
- du **Pisciculteur**, par H.-L.-Alph. BLANCHON, 1 vol. in-18 Jésus, orné de 65 fig. dans le texte. 3 fr. 50
- *— de l'**Eleveur de Pigeons, Pigeons voyageurs**, par H.-L.-Alph. BLANCHON, 1 vol. in-18 Jésus, orné de 44 fig. dans le texte. 3 fr.
- *— de l'**Eleveur de Lapins**, par WILLEMIN, 1 vol. in-18 Jésus, orné de 24 figures dans le texte. 2 fr. 50
- **Gordon Bleu** (le), Nouvelle Cuisinière Bourgeoise, par Mlle MARGUERITE, 14^e édition. 1 vol. in-18 Jésus, orné de figures dans le texte. (*En préparation*).
- **Eléments Culinaires** (les) à l'usage des jeunes filles, par Auguste COLOMBIÉ. 1 vol. in-18 Jésus, cartonné. 3 fr.
- **Traité pratique de Cuisine bourgeoise**, par Auguste COLOMBIÉ, 1 vol. in-18 Jésus, cartonné. 4 fr.
- **100 Entremets**, par Auguste COLOMBIÉ, 1 vol. in-18 Jésus, cartonné. 2 fr.
- *— de **Jardinage et d'Horticulture**, par Albert MAUMENÉ, avec la collaboration de Claude TRÉBIGNAUD, arboriculteur. 1 vol. in-18 Jésus, orné de 275 figures dans le texte, 900 pages. Broché, 6 fr. — Cartonné, 7 fr.
- de l'**Agriculteur**, par Louis BEURET et Raymond BRUNET, 1 vol. in-18 Jésus orné de 117 figures. 5 fr.
- **Artichaut et de l'Asperge** (de la Culture de l'), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 13 fig. dans le texte. 2 fr.
- **Champignons et de la Truffe** (de la Culture des),

- par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 15 figures dans le texte. 2 fr. 50
- **Châtaignier** (Culture, Exploitation et Utilisations), par H. BLIN. 1 vol. in-18 jésus orné de 36 fig. 1 fr. 50
- **Fraisier** (de la Culture du), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 28 fig. dans le texte. 2 fr.
- **Groseillier, du Cassissier et du Framboisier** (de la Culture du), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 7 fig. dans le texte. 1 fr. 50
- **Melon, de la Citrouille et du Concombre** (de la Culture du), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 25 fig. dans le texte. 2 fr.
- **d'Ostréiculture et de Myticulture**, par A. LAR-BALÉTRIER, 1 vol. orné de 22 fig. dans le texte. 2 fr. 50
- **Tabac** (Culture et Fabrication du), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 23 fig. dans le texte. 3 fr.

COLLECTION DES MANUELS-RORET

Manuel pour gouverner les Abeilles (Voir *Manuel de l'Apiculteur*, page 3).

— **Accordeur de Pianos**, traitant de la Facture des Pianos anciens et modernes et de la Réparation de leur mécanisme, contenant des Principes d'Acoustique, des Notions de Musique, les Partitions habituelles, la Théorie et la Pratique de l'Accord, à l'usage des Accordeurs et des Amateurs, par M. G. HUBERSON. 1 vol. orné de figures et de musique et accompagné de planches. 2 fr. 50

— **Aérostation**, ou Guide pour servir à l'histoire ainsi qu'à la pratique des *Ballons* (*En préparation*).

— **Agriculture Élémentaire** (Voir *Manuel de l'Agriculteur*, page 3).

— **Alcoométrie**, contenant la description des appareils et des méthodes alcoométriques, les Tables de Force de Mouillage des Alcools, le Remontage des Eaux-de-Vie, et des indications pour la vente des alcools au poids, par MM. F. MALEPEYRE et AUG. PETIT. 1 vol. 1 fr. 75

— **Algèbre**, ou Exposition élémentaire des principes de cette science, par M. TERQUEM. (*Ouvrage approuvé par l'Université.*) 1 gros vol. (*En préparation*).

— **Alimentation**, par M. W. MAIGNE. 2 vol. 6 fr.

— *Première partie*, SUBSTANCES ALIMENTAIRES, leur origine, leur valeur nutritive, falsifications qu'on leur fait subir et moyens de les reconnaître. 1 vol. 3 fr.

— *Deuxième partie*, CONSERVES ALIMENTAIRES, contenant tous les procédés en usage pour conserver les Viandes, le Poisson, le Lait, les Œufs, les Grains, les Légumes verts et secs, les Fruits, les Boissons, etc., suivi du Bouchage des boîtes, des vases et des bouteilles 1 vol orné de fig. 3 fr.

— **Amidonnier et Fabricant de Pâtes alimentaires**, traitant de la Fabrication de l'Amidon et des Produits obtenus des Fruits et des Plantes qui renferment de la Fécule, par MM. MORIN, F. MALEPEYRE et Alb. LARBALÉTRIER. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr.

— **Anatomie comparée**, par MM. de SIEBOLD et STANNIUS; trad. de l'allemand par MM. SPRING et LACORDAIRE, professeurs à l'Université de Liège. 3 gros vol. 10 fr. 50

— **Aniline (Couleurs d'), d'Acide phénique et de Naphtaline**, par M. Th. CHATEAU. (*En préparation.*)

— **Animaux nuisibles** (Destructeur des).

1^{re} partie, Animaux nuisibles aux Habitations, à l'Agriculture, au Jardinage, etc., par VÉRARDI (*En préparation.*)

2^e partie, Insectes nuisibles aux Arbres forestiers et fruitiers, à l'usage des Forestiers, des Jardiniers et des Propriétaires, par MM. RATZBURG, DE CORBERON et BOISDUVAL. 1 vol. orné de 8 planches. (*En préparation.*)

— **Archéologie grecque, étrusque, romaine, égyptienne, indienne, etc.**, traduit de l'allemand de M. O. MÜLLER par M. NICARD. 3 vol. avec Atlas. Les 3 vol. 10 fr. 50. L'Atlas séparé : 12 fr. Les 3 volumes et l'Atlas : 22 fr. 50

— **Architecte des Jardins**, ou l'Art de les composer et de les décorer. par M. BOITARD. 1 vol. avec Atlas de 140 planches (*En préparation.*)

— **Architecte des Monuments religieux**, ou Traité d'Archéologie pratique, applicable à la restauration et à la construction des Eglises, par M. SCHMIT. (*En prépar.*)

— **Arithmétique démontrée**, par MM. COLLIN et TRÉMERY. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Arithmétique complémentaire**, ou Recueil de Problèmes nouveaux, par M. TRÉMERY. 1 vol. 1 fr. 75

— **Armurier, Fourbisseur et Arquebusier**, traitant de la fabrication des Armes à feu et des Armes blanches, par M. PAULIN DESORMEAUX. 2 vol. avec planches (*En prépar.*)

— **Arpentage**, Art de lever les plans, par P. BOURGOIN, géomètre topographe. 1 vol. avec 255 fig. 3 fr. 50

On vend séparément les MODÈLES DE TOPOGRAPHIE, par CHARTIER. 1 planche coloriée. 1 fr.

— **Art militaire**, ou Instructions pratiques à l'usage

de toutes les armes de terre, par M. VERGNAUD, colonel d'artillerie. 1 volume avec figures. (*En préparation.*)

— **Artificier** (PYROTECHNIE CIVILE), contenant l'Art de confectionner et de tirer les feux d'artifice, par A.-D. VERGNAUD, colonel d'artillerie et P. VERGNAUD, lieutenant-colonel. 1 vol. orné de fig. Nouvelle Edition, refondue, par Georges PETIT, ingénieur civil. 3 fr.

— **Aspirants** aux fonctions de Notaires, Greffiers, Avocats à la Cour de Cassation, Avoués, Huissiers, et Commissaires-Priseurs, par M. COMBES. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Assolements, Jachère et Succession des Cultures** (Voir *Manuel de l'Agriculteur*, page 3).

— **Astronomie**, ou Traité élémentaire de cette science, trad. de l'anglais de W. HERSCHEL, par M. A.-D. VERGNAUD. 1 vol. orné de planches. (*En préparation.*)

— **Astronomie amusante**, Notions élémentaires sur l'Astronomie, par M. L. TOMLINSON, traduit de l'anglais par A. D. VERGNAUD. 1 vol. avec figures. (*En prép.*)

— **Automobiles** (De la construction et du montage des), contenant l'histoire, l'étude détaillée des pièces constituant les automobiles, la construction des voitures à pétrole, à vapeur et électriques, les renseignements sur leur montage et leur conduite, par N. CHRYSOCHOÏDES, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur à la Fédération générale française des Chauffeurs, Mécaniciens, Électriciens. 2 vol. ornés de 340 figures dans le texte. 8 fr.

— **Bibliographie universelle**, par MM. F. DENIS, P. PINÇON et DE MARTONNE. (*En préparation.*)

— **Bibliothéconomie**, Arrangement, Conservation et Administration des Bibliothèques, par L.-A. CONSTANTIN. 1 vol. orné de figures. (*En préparation.*)

— **Bijoutier-Joaillier** et Sertisseur, traitant des Pierres précieuses, de la Nacre, des Perles, du Corail et du Jais, contenant l'Art de les tailler, de les sertir, de les monter, de les imiter, suivi de la description des principaux Ordres et la fabrication de leurs décorations, par MM. JULIA DE FONTENELLE, F. MALEPEYRE et A. ROMAIN. 1 vol. accompagné de planches 3 fr.

— **Bijoutier-Orfèvre**, traitant des Métaux précieux, de leurs Alliages, des divers modes d'Essai et d'Affinage, du Titre et des Poinçons de garantie de l'Or et de l'Argent, des divers travaux d'Orfèvrerie en or, en argent et en plaqué, du Niellage et de l'Emailage des Métaux précieux, de la Bijouterie en vrai et en faux, de la fabrication des bijoux de fantaisie, en fer, en acier, en aluminium, etc., par J. DE FONTENELLE, F. MALE-

- PEYRE et A. ROMAIN. 2 vol. avec fig. et planches. 6 fr.
- **Biographie**, ou Dictionnaire historique abrégé des grands hommes, par M. NOËL, ancien inspecteur-général des études. 2 volumes. 6 fr.
- **Blanchiment et Blanchissage**, Nettoyage et Dégraissage des fils de lin, coton, laine, soie, etc., par G. PETIT, ing. civ. 2 vol. ornés de 112 fig. dans le texte. 7 fr.
- **Bonnetier et Fabricant de bas**, renfermant les procédés à suivre pour exécuter, sur le métier et à l'aiguille les divers tissus à maille, par MM. LEBLANC et PRAUX-CALTOT. 1 vol. avec planches (*En préparation*).
- **Botanique**, Partie élémentaire, par M. BOITARD. 1 vol avec planches. 3 fr. 50
- ATLAS DE BOTANIQUE pour la partie élémentaire. 1 vol. in-8 renfermant 36 planches. 6 fr.
- **Bottier et Cordonnier** (*En préparation*).
- **Boucher**, voyez *Charcutier*.
- TABLEAU FIGURATIF DES DIVERSES QUALITÉS DE LA VIANDE DE BOUCHERIE, in-plano colorié. 1 fr.
- **Bougies stéariques et Bougies de paraffine**, traitant de la fabrication des Acides gras concrets, de l'Acide oléique, de la Glycérine, etc., par M. F. MALEPEYRE. Nouv. éd. rev. et corrig. par G. PETIT, ing. civil. 2 vol. ornés de 179 figures dans le texte. 8 fr.
- **Boulangier**, ou **Traité pratique de la Panification française et étrangère**, contenant la connaissance des farines, les moyens de reconnaître leur mélange et leur altération, les principes de la Boulangerie, la construction des pétrins et des fours, la fabrication de toute espèce de pains et de biscuits, par J. FONTENELLE et F. MALEPEYRE. Nouvelle édition entièrement refondue et mise au courant de l'état actuel de cette industrie, par SCHIELD-TREHERNE. 1 vol. orné de 97 figures dans le texte 4 fr.
- **Bourellier-Sellier-Harnacheur**, contenant la description de tout l'outillage moderne. Les renseignements sur les marchandises à employer. Fabrication du harnais, équipement, sellerie, garniture de voitures. Recettes diverses. Vocabulaire des termes en usage dans cette profession, par L. JAILLANT. 1 vol. orné de 126 fig. dans le texte. 3 fr.
- **Bourse et ses Spéculations** mises à la portée de tout le monde, par BOYARD. 1 vol. (*En préparation*).
- **Bovier**. (*En préparation*).
- **Brasseur**, ou l'Art de faire toutes sortes de Bières françaises et étrangères, par F. MALEPEYRE. Nouvelle édi-

tion, entièrement revue et complétée par SCHIELD-TREHERNE, 2 gros vol. accompagnés d'un Atlas de 14 pl. 8 fr.

— **Briquetier, Tuilier**, Fabricant de Carreaux, de tuyaux de Drainage et de Creusets réfractaires, contenant la fabrication de ces matériaux à la main et à la mécanique, et la description des fours et appareils actuellement usités dans ces industries, par F. MALEPEYRE et A. ROMAIN. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par G. PETIT, ingénieur civil. 2 vol. ornés de 351 fig. dans le texte. 7 fr.

— **Briquets, Allumettes chimiques**, souffrées, phosphorées, amorphes, etc., *Briquets électriques, Lumière électrique* et appareils qui la produisent, par MM. MAIGNE et A. BRANDELY. Edition entièrement refondue par Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 67 figures. 3 fr.

— **Broderie**, ou *Traité complet de cet Art*, par M^{me} CELNART. 1 vol. accompagné d'un Atlas de 40 planches. (*En préparation.*)

— **Bronzage des Métaux et du Plâtre**, par DEBONLIEZ, MALEPEYRE, et LACOMBE. 1 vol. 1 fr. 25

— **Cadres** (Fabricant de), *Passé-Partout, Châssis, Encadrements*, suivi de la restauration des tableaux et du nettoyage des gravures, estampes, etc., par J. SAULO et DE SAINT-VICTOR. Edition entièrement refondue, par E.-E. STAHL. 1 vol. orné de 27 illustrations. 2 fr.

— **Calculateur**, ou *COMPTES-FAITS utiles aux opérations industrielles, aux comptes d'inventaire, etc.*, par M. Aug. TERRIÈRE. 1 gros vol. 3 fr. 50

— **Calendrier** (Théorie du). (*En préparation.*)

— **Calligraphie**, ou l'Art d'écrire en peu de leçons, d'après la méthode de CARSTAIRS. 1 Atlas in-8 obl. 1 fr.

— **Canotier**, ou *Traité universel et raisonné de cet Art*, par UN LOUP D'EAU DOUCE. 1 vol. orné de fig. 1 fr. 75

— **Caoutchouc, Gutta-percha, Gomme factice**, Tissus imperméables, Toiles cirées et gommées. par M. MAIGNE. Nouvelle édition, revue et augmentée, par G. PETIT, ingénieur civil. 2 vol. ornés de 96 fig. dans le texte. 6 fr.

— **Capitaliste**, contenant la pratique de l'escompte et des comptes-courants, d'après la méthode nouvelle, par M. TERRIÈRE, employé à la trésorerie générale de la couronne. 1 gros vol. 3 fr. 50.

— **Cartes Géographiques** (Construction et Dessin des), par PERROT. Nouvelle édition par BOURGOIN. 1 vol. orné de 148 figures. 2 fr. 50

— **Cartonnier**, Fabricant de Carton, de Carte, de

Cartonnages et de Cartes à jouer, par Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 95 fig. dans le texte. 4 fr.

— **Chamoiseur, Maroquinier, Mégissier, Teinturier en peaux, Fabricant de Cuir vernis, Parcheminier et Gantier**, traitant de l'outillage à la main, des machines nouvelles, et des procédés les plus récents en usage dans ces diverses industries, par MM. JULIA DE FONTENELLE, MAIGNE et VILLON. 1 vol. avec fig. 3 fr. 50

— **Chandelier et Cirier**, contenant toutes les opérations usitées dans ces industries. Nouvelle édition par Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 85 figures dans le texte. 4 fr.

— **Chapeaux** (Fabricant de) en tous genres, par MM. CLUZ, F. et JULIA DE FONTENELLE. 1 vol. (*En préparation*).

— **Charcutier, Boucher et Equarrisseur**, contenant l'élevage et l'engraissement du Porc et de la Truie, l'Art de préparer et de conserver les différentes parties du Cochon, les manègements et le Dépeçage du Bœuf, de la Vache, du Taureau, du Veau, du Mouton et du Cheval, et traitant de l'utilisation des débris, par MM. LEBRUN et MAIGNE. 1 vol. avec figures et planches. 2 fr. 50

On vend séparément :

TABLEAU DES QUALITÉS DE VIANDE, in plano col. 1 fr.

— **Charpentier**, ou Traité complet et simplifié de cet Art, traitant de la Charpente en bois et en fer et de la Manipulation des diverses pièces de Charpente, par HANUS, BISTON, BOUTEREAU et GAUCHÉ. Nouvelle édition refondue, corrigée et augmentée de la *Série des Prix*, par N. CHRYSOCHOÏDÈS. 2 vol. ornés de 94 fig. dans le texte et accompagnés d'un Atlas de 22 planches. 8 fr.

— **Charron-Forgeron**, traitant de l'Atelier, de l'Outillage, des Matériaux mis en œuvre par le Charron, du Travail de la forge, de la Construction du gros et du petit matériel, etc., par M. G. MARIN-DARBEL. 1 vol. orné de nombreuses figures et accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Chasseur**, ou Traité général de toutes les chasses à courre et à tir, suivi d'un Vocabulaire des termes de Chasse et de la Législation, par MM. DE MERSAN, BOYARD et ROBERT. 1 vol. contenant la musique des principales fanfares. 3 fr.

— **Chaudronnier**, contenant l'Art de travailler au marteau le cuivre, la tôle et le fer-blanc, ainsi que les travaux d'Estampage et d'Etampage, par MM. JULLIEN, VALÉRIO et CASALONGA, ingénieurs civils. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée du *Tracé en chaudronnerie*, par Georges PETIT, ingén. civil. 1 vol. orné de

- 86 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas de 20 pl. 5 fr.
- **Chauffage et Ventilation des Bâtimens publics et privés, au moyen de l'air chaud, de l'eau chaude et de la vapeur, Chauffage des Bains, des Serres, des Vins, et des Vagons de chemins de fer,** par M. A. ROMAIN. 1 vol. accompagné de planches et orné de figures. 3 fr.
 - **Chaufournier, Plâtrier, Carrier et Bitumier,** contenant l'exploitation des Carrières et la fabrication du Plâtre, des différentes Chaux, des Ciments, Mortiers, Bétons, Bitumes, Asphaltes, etc., par MM. D. MANGNIER et A. ROMAIN. Nouvelle édition. 1 vol. accompagné de planches. 3 fr. 50
 - **Chemins de Fer,** contenant des études comparatives sur les divers systèmes de la voie et du matériel, le Formulaire des charges et conditions pour l'établissement des travaux, etc., par M. E. WITTE. 2 vol. avec atlas 7 fr.
 - **Cheval (Education et dressage du) monté et attelé,** traitant de son hygiène et des remèdes qui lui conviennent, par M. DE MONTIGNY. 1 vol. avec planches. 3 fr.
 - **Chimie Agricole,** par MM. DAVY et VERGNAUD. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50
 - **Chimie analytique** (*En préparation*).
 - **Chimie appliquée,** voyez *Produits chimiques*.
 - **Chocolatier,** voyez *Confiseur et Chocolatier*.
 - **Cidre et Poiré** (Fabricant de), traitant de la Culture et de la Greffe des meilleures variétés de fruits propres à faire le Cidre et le Poiré, ainsi que des Méthodes nouvelles et des Appareils perfectionnés employés dans cette industrie, par MM. DUBIEF, F. MALEPEYRE et le Comte DE VALICOURT. 1 vol. orné de figures. 3 fr.
 - **Cirage,** voyez *Encres*.
 - **Ciseleur,** contenant la description des procédés de l'Art de ciseler et repousser tous les métaux ductiles, bijouterie, orfèvrerie, armures, bronzes, etc., par M. Jean GARNIER, ciseleur-sculpteur. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par C. CHOUARTZ, ciseleur. 1 vol. orné de 60 figures dans le texte. 3 fr.
 - **Clichage en matière et galvanique,** voyez *Graveur*.
 - **Coiffeur,** par M. VILLARET. 1 vol. orné de figures. (*En préparation*).
 - **Colles** (Fabrication de toutes sortes de), comprenant celles de matières végétales, animales et composées, par H. BERTRAN, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 114 figures dans le texte. 3 fr.

— **Coloriste**, contenant le mélange et l'emploi des Couleurs, ainsi que l'Enluminure, le Lavis, le coloriage à la main et au patron, etc., par MM. PERROT, BLANCHARD, TRILLAYE et VERGNAUD. (*En préparation.*)

— **Commerce, Banque et Change**, contenant tout ce qui est relatif aux effets de Commerce, à la tenue des livres, à la comptabilité, à la bourse, aux emprunts, etc., par M. GALLAS, suivi de la MÉTHODE NOUVELLE POUR LE CALCUL DES INTÉRÊTS A TOUS LES TAUX (*En préparation.*)

— **Compagnie** (Bonne), ou Guide de la Politesse et de la Bienséance, par madame CELNART (*En préparation.*)

— **Comptes-Faits**, voyez *Calculateur, Capitaliste, Poids et Mesures* (*Barème des.*)

— **Confiseur et Chocolatier**, contenant les derniers perfectionnements apportés à ces Arts, par MM. CARDELLI et LIONNET-CLÉMANDOT. Nouvelle édition complètement refondue par M. A. M. VILLON, ingénieur-chimiste. 1 vol. avec nombreuses illustrations. 4 fr.

— **Conserves alimentaires**, voyez *Alimentation.*
— **Construction moderne** (La), ou Traité de l'Art de bâtir avec solidité, économie et durée, comprenant la Construction, l'histoire de l'Architecture et l'Ornementation des édifices, par BATAILLE, architecte, anc. professeur. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par N. CHRYSOCHOÏDÈS. 1 vol. orné de 224 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas grand in-8° de 44 planches 15 fr.

— **Constructions agricoles**, traitant des matériaux et de leur emploi dans les Constructions destinées au logement des Cultivateurs, des Animaux et des Produits agricoles dans les petites, les moyennes et les grandes exploitations, par M. G. HEUZÉ, inspecteur de l'agriculture. 1 vol. accompagné d'un Atlas de 16 pl. grand in-8°. 7 fr.

— **Contre-Poisons**, ou Traitement des individus empoisonnés, asphyxiés, noyés ou mordus, par M. le Docteur H. CHAUSSIER. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Contributions Directes**, Guide des Contribuables, par M. BOYARD. (*En préparation.*)

— **Gordier**, contenant la culture des Plantes textiles, l'extraction de la Filasse, et la fabrication de toutes sortes de cordes, par G. LAURENT. 1 vol. orné de fig. (*En préparation.*)

— **Correspondance Commerciale**, contenant les Termes de commerce, les Modèles et Formules épistolaires et de comptabilité, etc., par MM. REES-LESTIENNE et TRÉMERY. (*En préparation.*)

— **Corroyeur**, voyez *Tanneur.*

- **Couleurs** (Fabricant de) à l'huile et à l'eau, Laques, Couleurs hygiéniques, Couleurs fines, etc., par MM. RIFAULT, VERGNAUD, TOUSSAINT et MALEPEYRE. 2 volumes accompagnés de planches. 7 fr.
- **Coupe des Pierres**, contenant des notions de Géométrie élémentaire et descriptive, ainsi que l'art du Trait appliqué à la Stéréotomie, par MM. TOUSSAINT et H. M.-M., architectes. Nouvelle édition, augmentée d'un Appendice sur le transport et le travail de la pierre, par FROMHOLT. 1 vol. avec Atlas. 5 fr.
- **Coutelier**, ou l'Art de faire tous les Ouvrages de Coutellerie, par LANDRIN, ing^r civil. (*En préparation*).
- **Couvreur**, voyez *Plombier*.
- **Crustacés** (Hist. natur. des), par MM. Bosc et DESMAREST, etc. 2 vol. ornés de planches. 6 fr.
- **Cubage des Bois** en grume ou écorcés au 1/4 et au 1/3 réduits, de 1^m à 10^m 90 de longueur inclus, et de 0^m 40 à 4^m de circonférence inclus; donnant tous les cubes par fraction de 0^m 10 en 0^m 10 pour la longueur et de 0^m 05 en 0^m 05 pour la circonférence, et permettant d'obtenir les cubes de toutes longueurs, par G. HAUBEERT, ancien marchand de bois à Vendôme. 1 vol. 1 fr. 25
- **Cuisinier et Cuisinière**. (*En préparation*.)
- **Cultivateur Forestier**, contenant l'Art de cultiver en forêts tous les Arbres indigènes et exotiques, par M. BOITARD. 2 vol. (*En préparation*.)
- **Cultivateur Français**, ou l'Art de bien cultiver les Terres et d'en retirer un grand profit, par M. THIÉBAUT DE BERNEAUD. 2 vol. ornés de figures. 5 fr.
- **Dames**, ou l'Art de l'Élégance, traitant des Objets de toilette, d'ameublement et de voyage qui conviennent aux Dames, par madame CELNART. 1 vol. 3 fr.
- **Danse**, ou Traité théorique et pratique de cet Art, contenant toutes les *Danses de Société* et la Théorie de la Danse théâtrale, par BLASIS et LEMAITRE. 1 vol. 1 fr. 25
- **Décorateur-Ornementiste**. (*En préparation*.)
- **Dessin Linéaire**, par M. ALLAIN, entrepreneur de travaux publics. 1 vol. avec Atlas de 20 planches. 5 fr.
- **Dessinateur**, ou Traité complet du Dessin, par M. BOUTEREAU, professeur. 1 volume accompagné d'un Atlas de 20 planches, dont quelques-unes coloriées. 5 fr.
- **Distillateur-Liquoriste**, contenant les Formules des Liqueurs les plus répandues, les parfums, substances colorantes, etc., par MM. LEBEAUD, JULIA DE FONTENELLE et MALEPEYRE. 1 gros volume. 3 fr. 50

— **Distillation de la Betterave, de la Pomme de terre, du Topinambour et des racines féculentes**, telles que la carotte, le rutabaga, l'asphodèle, etc., par HOURIER et MALEPEYRE. Nouvelle édition entièrement refondue par LARBALETRIER. 1 vol. accomp. de 3 pl. gravées sur acier. 3 fr.

— **Distillation des Grains et des Melasses**, par MM. F. MALEPEYRE et ALB. LARBALETRIER. 1 vol. accompagné d'un Atlas de 9 planches in-8°. 5 fr.

— **Distillation des Vins, des Marcs, des Moûts, des Fruits, des Cidres, etc.**, par M. F. MALEPEYRE. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Raymond BRUNET, ingénieur-agronome. 1 vol. 3 fr.

— **Domestiques, ou Art de former de bons serviteurs**, par M^{me} CELNART. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Dorure, Argenture, Nickelage, Platinage sur Métaux**, au feu, au trempé, à la feuille, au pinceau, au ponce et par la méthode électro-métallurgique, traitant de l'application à l'Horlogerie de la dorure et de l'argenture galvaniques, et de la coloration des Métaux par les oxydes métalliques et l'Electricité, par MM. MATHEY, MAIGNE, A. VILLON et Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 36 figures dans le texte. 3 fr. 50

— **Dorure sur bois à l'eau et à la mixture**, par les procédés anciens et nouveaux, traitant des Peintures laquées sur Meubles et sur Sièges, par M. SAULO. 1 vol. 1 fr. 50

— **Drainage simplifié.** (*Voir Agriculture, p. 3.*)

— **Eaux et Boissons Gazeuses, ou Description des méthodes et des appareils les plus usités dans cette industrie**, le bouchage des bouteilles et des siphons, la Gazeification des Vins, Bieres et Cidres, etc. Nouv. édit. augmentée des Boissons angl. et améric., par L. GASQUET, ingénieur des Arts et Manufactures, et JARRÉ, ingénieur. 1 vol. orné de 149 fig. dans le texte. 4 fr.

— **Eaux-de-Vie (Négociant en)**, Liquoriste, Marchand de Vins et Distillateur, par MM. RAYON et MALEPEYRE. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par RAYMOND BRUNET, ingénieur-agronome. 1 vol. 4 fr.

— **Ebeniste et Tabletier, traitant des Bois, de leur Teinture et de leur Apprêt, de l'Outilage, du Débitage des bois de placage, de la fabrication et de la réparation des Meubles de tout genre et du travail de la Tabletterie**, par MM. NOSBAN et MAIGNE. 1 vol. orné de figures et accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Electricité atmosphérique** (*voir Electricité*).

- **Electricité médicale**, ou Eléments d'Electro-Biologie, suivi d'un Traité sur la Vision, par M. SMÉE, traduit par M. MAGNIER. 1 vol. orné de figures. 3 fr.
- **Electricité**, contenant théorie, pratique et applications diverses, par G. PEIT, Ingénieur civil, 2 vol. ornés de 285 figures dans le texte. 8 fr.
- **Encres (Fabricant d')** de toute sorte, telles que Encres d'écriture, Encres à copier, Encres d'impression typographique, lithographique et de taille douce, Encres de couleurs, Encres sympathiques, etc., suivi de la *Fabrication des Cirages* et de l'*Imperméabilisation des Chaussures*, par MM. de CHAMPOUR, F. MALEPEYRE et A. VILLON. 1 v. 3 fr. 50
- **Engrais** (FABRICATION ET APPLICATION DES) animaux, végétaux et minéraux et des Engrais chimiques, ou Traité théorique et pratique de la nutrition des plantes, par MM. Eug. et Henri LANDRIN et M. Alb. LARBALÉTRIER. 1 vol. orné de figures. 3 fr.
- **Entomologie élémentaire**, ou Entretiens sur les Insectes en général, mis à la portée de la jeunesse, par M. BOYER DE FONSCOLOMBE. 1 gros vol. 3 fr.
- **Epistolaire (Style)**, Choix de lettres puisées dans nos meilleurs auteurs et Instructions sur le style, par BISCARRAT et la comtesse d'HAUTPOUL (*En préparation*).
- **Equarrisseur**, voyez *Charcutier*.
- **Equitation**, traitant du manège civil, du manège militaire, de l'Equitation des Dames, etc., par MM. VERGNAUD et d'ATTANOUX. 1 vol. orné de figures. 3 fr.
- **Escaliers en Bois** (Construction des), traitant de la manipulation et du posage des Escaliers à une ou plusieurs rampes, de tous les modèles et s'adaptant à toutes les constructions, par M. BOUTEREAU. 1 vol. et Atlas grand in-8° de 20 planches gravées sur acier. 5 fr.
- **Escrime**, ou Traité de l'Art de faire des armes, par M. LAFAUGÈRE. 1 vol. orné de figures. 2 fr. 50
- **Etat Civil** (Officier de l'), traitant de la Tenue des Registres et de la Rédaction des Actes, par M. LEMOLT. 1 vol. 2 fr. 50
- **Etoffes imprimées et Papiers peints** (Fabricant d'). (*En préparation.*)
- **Falsifications des Drogues** simples ou composées, moyens de les reconnaître, par M. PÉDRONI, chimiste. 1 vol. avec planche. (*En préparation.*)
- **Ferbiantier-Lampiste**, ou Art de confectionner tous les Ustensiles en fer-blanc, de les souder, de les ré-

parer, etc., suivi de la fabrication des Lampes et des Appareils d'éclairage, par MM. LEBRUN, MALEPEYRE et A. ROMAIN. 1 vol. orné de fig. et accompagné de planches. 3 f. 50

— **Fermier.** — Voir *Agriculateur*, page 3.

— **Filature du Coton**, contenant la description des Métiers à filer le coton, diverses formules pour apprécier la résistance des Appareils mécaniques, et un Traité des engrenages, par M. DRAPIER. (*En préparation.*)

— **Fleumate artificiel et Feuillagiste**, ou l'Art d'imiter toute espèce de Fleurs, de Feuillage et de Fruits. 1 vol. orné de 50 figures. 3 fr.

On peut se procurer des *modèles coloriés*, dessinés d'après nature, par RENOÛTE. La planche : 1 fr.

— **Fondeur**, traitant de la Fonderie du fer, de l'acier, du cuivre, du bronze et du laiton, de la fonte des statues, des cloches, etc., par MM. A. GILLOT et L. LOCKERT, ingénieurs. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par N. CHRYSOCHOÏDES, ingénieur des Arts et Manufactures. 2 vol. ornés de 253 figures dans le texte. 8 fr.

— **Fontainier**, voy. *Mécanicien-Konlainier, Sondeur.*

— **Forestier praticien** (le) et Guide des Gardes Champêtres (Voir *Cultivateur forestier, Gardes champêtres*).

— **Forgeron, Maréchal, Taillandier**, voyez *Charron, Machines-Outils, Serrurier.*

— **Forges** (Maître de), ou Traité théorique et pratique de l'Art de travailler le fer, la fonte et l'acier, par M. LANDRIN. (*En préparation.*)

— **Galvanoplastie**, ou Traité complet des Manipulations électro-metallurgiques, contenant tous les procédés les plus récents et les plus usités, par M. A. BRANDELY. Nouvelle édition revue et corrigée par G. PETIT, ingénieur civil. 2 vol. ornés de 81 figures. 7 fr.

— **Gants** (Fabricant de), voyez *Chamoiseur.*

— **Gardes Champêtres, Gardes Forestiers, Gardes-Pêche, et Gardes-Chasse**, par M. BOYARD, ancien président à la Cour d'Orléans, M. VASSEROT, ancien sous-préfet, M. V. EMON et M. L. CRAVAT, juges de paix, 1 vol. 2 fr. 50

— **Gardes-Malades**, et personnes qui veulent se soigner elles-mêmes, par M. le docteur MORIN, 1 vol. 2 fr. 50

— **Gaz** (Appareilleur à), voyez *Plombier.*

— **Gaz** (Eclairage et Chauffage au), ou Traité élémentaire et pratique destiné aux Ingénieurs, aux Directeurs et aux Contre-Maitres d'Usines à Gaz, mis à la portée de

tout le monde, suivi d'un *Aide-Mémoire de l'Ingénieur-Gazier*, par M. D. MAGNIER, ingénieur-gazier. Nouvelle édition corrigée, augmentée et entièrement refondue, par E. BANCELIN, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien sous-régisseur d'usine de la C^{ie} Parisienne du Gaz. 2 vol. ornés de 322 figures dans le texte. 8 fr.

On a extrait de ce Manuel l'ouvrage suivant :

AIDE-MÉMOIRE DE L'INGÉNIEUR-GAZIER, contenant les Notions et les Formules nécessaires aux personnes qui s'occupent de la Fabrication et de l'Emploi du Gaz. Br. in-18. 75 c.

— **Géographie de la France**, divisée par bassins, par M. LORIOU (*Autorisé par l'Université*). 1 vol. 2 fr. 50

— **Géographie physique**, ou Introduction à l'étude de la Géologie, par M. HUOT. 1 vol. (*En préparation*.)

— **Géologie**, ou Traité élémentaire de cette science, par MM. HUOT et D'ORBIGNY. 1 vol. (*En préparation*.)

— **Gourmands**, ou l'Art de faire les honneurs de sa table, par CARDELLI. (*En préparation*.)

— **Graveur**, ou Traité complet de la Gravure en creux et en relief, Eau-forte, Taille douce, Héliogravure, Gravure sur bois et sur métal, Photogravure, Similigravure, Procédés divers, Clichage des gravures en plomb et en galvanoplastie, Fabrication des Cartes à jouer, Gravure de la musique, etc., par M. VILLON. 2 volumes ornés de figures. 6 fr.

— **Greffes** (Monographie des), ou Description des diverses sortes de Greffes employées pour la multiplication des végétaux. (*En préparation*.) — Voir *Jardinage*, page 3.

— **Gymnastique**, par M. le colonel AMOROS. (*Ouvrage couronné par l'Institut, admis par l'Université, etc.*) 2 vol. et Atlas. 10 fr. 50

— **Habitants de la Campagne** (Voir *Agriculteur*, page 3).

— **Histoire naturelle médicale et de Pharmacographie**, ou Tableau des Produits que la Médecine et les Arts empruntent à l'Histoire naturelle, par M. LESSON, ancien pharmacien de la marine à Rochefort. 2 volumes. 5 fr.

— **Horloger**, comprenant la Construction détaillée de l'Horlogerie ordinaire et de précision, et, en général, de toutes les machines propres à mesurer le temps; par LENORMAND, JANVIER et MAGNIER, revu par L. S.-T. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée de l'Horlogerie Electrique, l'Horlogerie Pneumatique et la Boîte à

- Musique, par E. STAHL. 2 vol. accompagnés d'un Atlas de 15 planches. 7 fr.
— **Horloger-Rhableur**, traitant du rhabillage et du réglage des Montres et des Pendules, augmenté de : **Corrélation du Pendule au rochet** avec le levier de la Force motrice. Etude mécanique appliquée à l'Horlogerie, par M. J.-E. PERSEGOL. 1 vol. orné de 59 figures. 2 fr. 50

On vend séparément :

- CORRÉLATION DU PENDULE AU ROCHET.** 50 c.
— **Huiles minérales**, leur Fabrication et leur Emploi à l'Eclairage et au Chauffage, par D. MAGNIER, ingénieur. Nouvelle édition par N. CHRYSOCHOÏDÈS. 1 vol. orné de 70 figures. 4 fr.
— **Huiles végétales et animales** (Fabricant et Epurateur d'), comprenant la Fabrication des Huiles et les méthodes les plus usuelles de les essayer et de reconnaître leur sophistication, par J. DE FONTENELLE, F. MALEPEYRE et Ad. DALICAN. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par N. CHRYSOCHOÏDÈS, ingénieur des arts et manufactures. 2 vol. ornés de 190 fig. dans le texte. 7 fr.
— **Hydroscope**, voyez *Sondeur*.
— **Hygiène**, ou l'Art de conserver sa santé, par le docteur MORIN. 1 vol. (*En préparation*.)
— **Indiennes** (Fabricant d'), renfermant les Impressions des Laines, des Châles et des Soies, par MM. THULAYE et VERGNAUD. 1 vol. accompagné de planches. (*En préparation*.)
— **Instruments de Chirurgie** (Fabricant d'), par M. H.-C. LANDRIN. (*En préparation*.)
— **Irrigations et assainissement des Terres**, ou Traité de l'emploi des Eaux en agriculture, par M. le Marquis DE PARETO. 3 vol. accompagnés de deux Atlas composés de 40 planches in-folio et de tableaux. 18 fr.
— **Jeunes gens**, ou Sciences, Arts et Recréations qui leur conviennent, par M. VERGNAUD. (*En préparation*.)
— **Jeux d'Adresse et d'Agilite**, contenant les Jeux et les Recréations d'intérieur et en plein air, à l'usage des enfants, des jeunes gens et des jeunes filles de tout âge, et des grandes personnes, par DUMONT. 1 vol. orné de figures. 3 fr.
— **Jeux de Calcul et de Hasard**. (*En prép.*)
— **Jeux de Cartes**, tels que l'Ecarte, le Piquet, le Whist, la Bouillotte, le Bésigue, le Trente et un, le Bacarat, le Lansquenet, etc. 1 vol. (*En préparation*.)

— **Jeux de Société**, renfermant les Rondes enfantines, les Jeux innocents, les Pénitencos, les Jeux d'esprit, les Jeux de Salon les plus en usage dans les réunions intimes, par Madame CELNART. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Justices de Paix, ou Traité des Compétences et Attributions** tant anciennes que nouvelles, en toutes matières, par M. BIKER. (*En préparation.*)

— **Laiterie**, ou Traité de toutes les méthodes en usage pour traiter et conserver le Lait, faire le Beurre, confectonner les Fromagés français et étrangers, et reconnaître les Falsifications de ces substances alimentaires, par M. MAIGNE. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Lampiste**, voyez *Ferblantier*.

— **Langage** (Pureté du), par M. BLONDIN (*En prép.*).

— **Langage** (Pureté du), par MM BISOARRAT et BONIFACE. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Levure (Fabricant de)**, traitant de sa composition chimique, de sa production et de son emploi dans l'industrie, principalement dans la Brasserie, la Distillation, la Boulangerie, la Pâtisserie, l'Amidonnerie, la Papeterie, par F. MALÉPÈYRE. Nouvelle édition revue et corrigée par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de fig. 2 fr 50

— **Limonadier, Glaçier, Cafetier et Amateur de thés**, contenant la fabrication de la Glace et des Boissons frappées ou rafraichissantes, par CHAUTARD et JULIA DE FONTENELLE. Nouvelle édition entièrement refondue par CHRYSOCHOÏDÉS, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 76 figures dans le texte. 3 fr.

— **Lithotypie**, la Lithotype à la portée de tous, contenant description, fonctionnement, avaries et réparations, instructions aux opérateurs, par H. GINAUD, mécanicien-électricien au journal *La Dépêche de Brest*, 1 vol. orné de 36 figures. 1 fr. 50

— **Liquides (Amélioration des)**, tels que Vins, Alcools, Spiritueux divers, Liqueurs, Cidres, Bières, Vinaigres, Laites, par V.-F. LEBEUR; 6^e éd., entièrement refondue, par le D^r E. VARENNE I. P. 4^e, ancien distillateur, négociant en vins et spiritueux, membre de la commission extra-parlementaire de l'alcool, etc., rédacteur scientifique à la *Revue Viticole*, 1 vol. 3 fr.

— **Lithographe** (Imprimeur et Dessinateur), traitant de l'Autographie, la Lithographie mécanique, la Chromolithographie, la Lithophotographie, la Zincographie, et des procédés nouveaux en usage dans cette industrie, par M. VILLON. 2 volumes et Atlas in-18. 9 fr.

- **Littérature** à l'usage des deux sexes, par madame D'HAUTPOUL. 1 vol. 1 fr. 75
- **Locomotion mécanique**, voyez *Velocipédie et Automobiles*.
- **Luthier**, ou Traité de la construction des Instruments à cordes et à archet, tels que le Violon, l'Alto, le Violoncelle, la Contrebasse, la Guitare, la Mandoline, la Harpe, les Monocordes, la Vielle, etc., traitant de la Fabrication des Cordes harmoniques en boyau et en métal, par MM. MAUGIN et MAIGNE. Nouvelle édition suivie du mémoire sur la construction des instruments à cordes et à archet, par F. SAVART. 1 vol. avec fig. et planches. 3 fr. 50
- **Machines à Vapeur** appliquées à la Marine, par M. JANVIER. 1 vol. avec planches. 3 fr. 50
- **Machines Locomotives** (Constructeur de), par M. JULLIEN, ingénieur civil (*En préparation*).
- **Machines-Outils** employées dans les usines et ateliers de construction, pour le Travail des Métaux, par M. CHRÉTIEN. Voir page 32.
- **Maçon, Stucateur, Carreleur et Pavéur**, contenant l'emploi, dans ces industries, des matières calcaires et siliceuses, ainsi que la construction des Bâtimens de ville et de campagne, et les méthodes de Pavage expérimentées dans les grandes villes, par MM. TOUSSAINT, D. MACONIER, G. PICAT et A. ROMAIN. 1 vol. orné de figures et accompagné de 6 planches. 3 fr. 50
- **Maires, Adjoints, Conseillers et Officiers municipaux**, rédigé par ordre alphabétique, par M. Ch. VASSEROT, ancien adjoint. (*En préparation*).
- **Maitre d'Hôtel**, ou Traité complet des menus, mis à la portée de tout le monde, par M. CHEVRIER. 1 vol. orné de figures. (*En préparation*.)
- **Maitresse de Maison**, ou Conseils et Recettes sur l'Economie domestique, par M^{me} LAURENT 1 vol. (*En préparation*.)
- **Mammalogie**, ou Histoire naturelle des Mammifères, par M. LESSON. 1 gros vol. 3 fr. 50
- **Marbrier, Constructeur et Propriétaire de maisons**, contenant des Notions pratiques sur les Marbres, ainsi que des Modèles de Monuments funèbres, de Cheminées, de Vases et d'Ornements de toute nature, par B. et M. (*En préparation*.)
- **Marine**, Grément, manœuvre du Navire et Artillerie, par M. VERDIER. 2 vol. ornés de figures. 5 fr.
- **Maroquinier**, voyez *Chamoiseur*.

— **Marqueteur et Ivoirier**, traitant de la fabrication des meubles et des objets incrustés en marqueterie et en incrustation, de la Tabletterie-Ivoirerie, du travail de l'Ivoire, de l'Os, de la Corne, de la Baleine, de la Nacre, de l'Ambre, etc., par MM. MAIGNE et ROBICHON. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Mathématiques appliquées**, Notions élémentaires sur les Lois du mouvement des corps solides, de l'Hydraulique, de l'Air, du Son, de la Lumière, des Levés de terrains et nivellement, du Tracé des Cadres solaires, etc., par RICHARD. (*En préparation.*)

— **Mécanicien-Fontainier**, comprenant la Conduite et la Distribution des Eaux, le mesurage aux Compteurs et à la Jauge, la Filtration, la fabrication des Robinets, des Fontaines, des Bornes, des Bouches d'eau, des Garde-robes, etc., par MM. BISTON, JANVIER, MALBEPYRE et A. ROMAIN. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr. 50

— **Mécanique**, ou Exposition élémentaire des lois de l'Equilibre et du Mouvement des Corps solides, par M. TERQUEM. 1 gros vol. orné de planches (*En préparation.*)

— **Médecine et Chirurgie domestiques**, contenant les moyens les plus simples et les plus rationnels pour la guérison de toutes les maladies, par M. le docteur MORIN. (*En préparation.*)

— **Mégissier**, voyez *Chamoiseur*.

— **Menuisier en bâtiments, Layetier-Emballeur**, traitant des Bois employés dans la menuiserie, de l'Outillage, du Trait, de la construction des Escaliers, du Travail du Bois, etc., par MM. NOBRIAN et MAIGNE. 2 vol. accompagnés de planches et ornés de figures. 6 fr.

— **Métaux** (Travail des), voyez *Machines-Outils, Tourneur, Charron, Chaudronnier, Ferblantier*.

— **Meunier**. (*En préparation.*)

— **Microscope** (Observateur au). Description du Microscope et ses diverses applications, par M. F. DUJARDIN, ancien professeur à la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. avec Atlas de 30 planches. 10 fr. 50

— **Minéralogie**, ou Tableau des Substances minérales, par M. HUOT (*En préparation.*)

— **Mines** (Exploitation des).

2^e partie, **MÉTALUX PRÉCIEUX ET INDUSTRIELS, SOUFRE, SEL, DIAMANT**, par M. L. KNAB, ingénieur. 1 vol. avec pl. 3 fr. 50

— **Miniature**, voyez *Peinture à l'Aquarelle*.

— **Morale**, ou Droits et Devoirs dans la Société. 1 volume. (*En préparation.*)

— **Morale (La)** de l'Enfance, par le vicomte DE MOREL VINDÉ. 1 vol. in-18 cartonné. (*En préparation.*)

— **Moraliste**, ou Pensées et Maximes instructives pour tous les âges de la vie, par M. TREMBLAY. 2 vol. 5 fr.

— **Mouleur**, ou Art de mouler en Plâtre, au Ciment, à l'argile, à la cire, à la gélatine, traitant du Moulage du carton, du carton-pierre, du carton-cuir, du carton-toile, du bois, de l'écaille, de la corne, de la baleine, du celluloid, etc., contenant le moulage et le clichage des médaillons, par MM. LEBRUN, MAGNIER, ROBERT et DE VALICOURT. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Moutardier**, voyez *Vinaigrier*.

— **Musique** : SOLFÈGES, MÉTHODES

Méthode de Trompette | Méthode de Harpe... 3 50
et Trombone... » 75 | Méthode de Cor anglais 1 75

— **Mythologies**. (*En préparation.*)

— **Naturaliste préparateur**, 1^{re} partie : Classification, Recherche des Objets d'histoire naturelle et leur emballage, Disposition et Conservation des Collections, par M. BOITARD. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— *Seconde partie* : Art de préparer et d'empailler les Animaux, de conserver les Végétaux et les Minéraux, de préparer les Pièces d'Anatomie normale et d'embaumer les corps, par MM. BOITARD et MAIGNE. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Navigation**, contenant la manière de se servir de l'Octant et du Sextant, les méthodes usuelles d'astronomie nautique, suivi d'un Supplément contenant les méthodes de calcul exigées des candidats au grade de Maître au cabotage, par M. GIQUEL, professeur d'hydrographie. (*En préparation.*)

*— **Numismatique ancienne**, par M. A. DE BARTHÉLEMY, Membre de l'Institut. 1 gros vol. accompagné d'un Atlas renfermant 12 planches. 7 fr.

*— **Numismatique moderne et du moyen âge**, par M. AD. BLANCHET. 3 vol accompagnés d'un Atlas renfermant 14 planches. 15 fr.

— **Oiseaux (Eleveur d')**, ou Art de l'Oiselier, contenant la Description des principales espèces d'Oiseaux indigènes et exotiques susceptibles d'être élevés en capti-

vité; leur nourriture, leur reproduction, leurs maladies, etc., par M. G. SCHMITT. 1 vol. 1 fr. 75.

— **Oiseleur**, ou Secrets anciens et modernes de la Chasse aux Oiseaux, traitant de la Fabrication et de l'emploi des Filets et des Pièges, par J. G. et CONRAD, 1 vol. orné de planches et de 48 figures dans le texte. Nouvelle édition. 3 fr. 50

— **Organiste**, contenant l'expertise de l'Orgue, sa description, la manière de l'entretenir et de l'accorder soi-même, suivi de Procès-verbaux pour la réception des Orgues de toute espèce et d'un dictionnaire des termes employés dans la facture d'orgues, par J. GUÉDON. 1 vol. orné de 94 figures dans le texte. 3 fr.

— **Orgues** (Facteur d'), ou Traité théorique et pratique de l'Art de construire les Orgues, contenant le travail de DOM BÉDOS et les perfectionnements de la facture jusqu'à nos jours, par HAMEL. Nouvelle édition revue et augmentée d'un Appendice donnant les nouveautés apportées dans la fabrication depuis la dernière édition, par J. GUÉDON. 1 vol. grand in-8 Jésus, orné de 64 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas de 43 planches. 20 fr.

— **Ornithologie**, ou Description des genres et des principales espèces d'oiseaux, par M. LEISSON (*En prépar.*).

ATLAS D'ORNITHOLOGIE, composé de 129 planches représentant la plupart des oiseaux décrits dans l'ouvrage ci-dessus (*En préparation*).

— **Paléontologie**, ou des Lois de l'organisation des êtres vivants comparées à celles qu'ont suivies les Espèces fossiles et humatiles dans leur apparition successive; par M. MARCEL DE SERRES, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier. 2 vol. avec Atlas. 7 fr.

— **Papetier et Régleur**, traitant de ces arts et de toutes les industries annexes du commerce de détail de la Papeterie, par JULIA DE FONTENELLE et POISSON (*En préparation*).

— **Papiers de Fantaisie**, (Fabricant de), Papiers marbrés, jaspés, maroquinés, gaufrés, dorés, etc.; Peau d'âne factice, Papiers métalliques, par FICHTENBERG (*En préparation*).

— **Parcheminier**, voyez *Chamoiseur*.

— **Parfumeur**, ou Traité complet de toutes les branches de la Parfumerie, contenant les procédés nouveaux, employés en France, en Angleterre et en Amérique, à

l'usage des chimistes-fabricants et des ménages, par MM. PRADAL, F. MALEPEYRE et A. VILLON 2 vol. ornés de figures. Nouvelle édition corrigée, augmentée et entièrement refondue, par M. A.-M. VILLON, ingénieur-chimiste. 6 fr.

— **Patinage et Récréations sur la Glace**, par M. PAULIN-DÉSORMEAUX. 1 vol. orné de 4 planches. 1 fr. 25

— **Pâtes alimentaires**, voyez *Amidonnier*.

— **Pâtissier**, ou *Traité complet et simplifié de Pâtisserie de ménage, de boutique et d'hôtel*, par M. LEBLANC. 1 volume orné de figures. 3 fr.

— **Paveur et Carreleur**, voyez *Maçon*.

— **Pêcheur**, ou *Traité général de toutes les pêches d'eau douce et de mer*, contenant l'histoire et la pêche des animaux fluviatiles et marins, les diverses pêches à la ligne et aux filets en rivière et en mer, etc., par PESSON-MAISONNEUVE et MORICEAU. Nouvelle édition entièrement refondue par G. PAULIN. 1 vol. orné de 207 fig. dans le texte. 3 fr. 50

— **Pêcheur-Praticien**, ou *les Secrets et les Mystères de la Pêche à la ligne dévoilés*, par M. LAMBERT. Nouvelle édition, par L. JAILLANT. 1 vol. orné de 98 figures dans le texte. 1 fr. 50

— **Peintre d'histoire et Sculpteur**, ouvrage dans lequel on traite de la philosophie de l'Art et des moyens pratiques, par M. ARSENNE, peintre. 1 vol. 3 fr. 50

— **Peintre d'histoire naturelle**, contenant des notions générales sur le dessin, le clair-obscur, l'effet des couleurs naturelles et artificielles, les divers genres de peintures, etc. par M. DUMÉNIL. (*En préparation.*)

— **Peintre en Bâtimens, Vernisseur et Vitrier**, traitant de l'emploi des Couleurs et des Vernis pour l'assainissement et la décoration des habitations, de la pose des Papiers de tenture et du Vitrage, par RIFFAULT, VERGNAUD, TOUSSAINT et F. MALEPEYRE. Nouvelle édition revue et augmentée du Peintre d'enseignes, de la Pose des vitraux, etc. 1 vol. orné de 44 figures. 3 fr.

— **Peintre en Voitures**, par V. THOMAS, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. orné de 54 figures. 3 fr.

— **Peinture à l'Aquarelle, Gouache, Miniature, Peinture à la cire, Peintures orientales, procédé Raffaëlli**, etc. Nouvelle édition par Henry Guédy. 1 vol. 3 fr.

— **Peintre et Graveur en lettres** (*En préparation*)

— **Peinture sur Verre, Porcelaine, Faïence et**

Email, traitant de la décoration de ces matières, ainsi que de la fabrication des Emaux et des Couleurs vitrifiables et de l'Emailage sur métaux précieux ou communs et sur terre cuite, par MM. REBOULLEAU, MAGNIER et ROMAIN. 1 vol. avec fig. Nouv. édit. revue par H. BERTRAN. 3 fr. 50

— **Peinture et Vernissage des Métaux et du Bois**, traitant des Couleurs et des Vernis propres à décorer les Métaux et les Bois, de l'imitation sur métal des bois indigènes et exotiques, de l'ornementation des Articles de ménage et des Objets de fantaisie, suivi de l'imitation des Laques du Japon sur menus articles, par MM. FINK et LACOMBE. 1 vol. orné de figures. 2 fr.

— **Pelletier-Fourreur et Plumassier**, traitant de l'apprêt et de la conservation des Fourrures et de la préparation des Plumes, par M. MAIGNE. 1 vol. orné de figures. 2 fr. 50

— **Perspective** appliquée au Dessin et à la Peinture, par M. VERGNAUD. 1 vol. accompagné de planches. 3 fr.

— **Pharmacie Populaire**, simplifiée et mise à la portée de toutes les classes de la société, par M. JULIA DE FONTENELLE (*En préparation*).

— **Photographie** sur Métal, sur Papier et sur Verre, contenant toutes les découvertes les plus récentes, par M. DE VALICOURT. 2 vol. avec planche. 6 fr.

— **SUPPLÉMENT** à la Photographie sur Papier et sur Verre, par M. G. HUBERSON. 1 vol. 3 fr.

— **Photographie** (Répertoire de), Formulaire complet de cet Art, par M. DE LATREILLE. (*En préparation*.)

— **Physicien-Préparateur**, ou Description des Instruments de Physique et leur Emploi dans les Sciences et dans l'Industrie, par MM. Ch. CHEVALIER et le docteur FAU. (*En préparation*.)

— **Physiologie végétale**, Physique, Chimie et Minéralogie appliquées à la culture, par M. BOITARD. 1 vol. orné de planches. 3 fr.

— **Plain-Chant ecclésiastique**. (*En préparation*.)

— **Plâtrier**, voyez *Chaufournier, Maçon*.

— **Plombier, Zingueur, Couvreur, Appareilleur à Gaz**, contenant la fabrication et le travail du Plomb et du Zinc et la manière de les souder, la Couverture des Constructions et l'Installation des Appareils et

des Compteurs à Gaz, par M. ROMAIN. Nouvelle édition, refondue, corrigée et augmentée, suivie de la *Série des Prix*, par N. CHRYSOCHOÏDÈS, 1 vol. orné de 266 figures dans le texte. 4 fr.

— **Poëlier-Fumiste**, traitant de la construction des Cheminées de tous modèles, des Fourneaux et des Poëles en terre, de l'agencement et de la Tuyauterie des Fourneaux en maçonnerie et des Poëles en terre, en fonte et en tôle, et du Ramonage des divers appareils de Chauffage, par MM. ARDENNI, J. DE FONTENELLE, F. MALEPEYRE et A. ROMAIN, 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Poids et Mesures**, à l'usage des Médecins, etc. Brochure in-18. 25 c.

— **Poids et Mesures**, Comptes faits ou Barème général des Poids et Mesures, par M. ACHILLE NOUHEN. *Ouvrage divisé en cinq parties qui se vendent séparément.*

- 1^{re} partie, Mesures de LONGUEUR (*En préparation*).
- 2^e partie, — de SURFACE. 60 c.
- 3^e partie, — de SOLIDITÉ (*En préparation*).
- 4^e partie, POIDS (*En préparation*).
- 5^e partie, Mesures de CAPACITÉ (*En préparation*).

— **Poids et Mesures** (Barème complet des), avec conversion facile de l'ancien système au nouveau, par M. BAGILET. 1 vol. 3 fr.

— **Poids et Mesures** (Fabrication des). *Voir Potier d'étain.*

— **Police de la France.** (*En préparation.*)

— **Pompes (Fabricant de)** de tous les systèmes, rectilignes, centrifuges, à diaphragme, à vapeur, à incendie, d'épuisement, de mines, de jardins, etc., traitant des principales Machines élévatoires autres que les Pompes, par MM. JANVIER, BISTON et A. ROMAIN. 1 vol. orné de figures et accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Ponts et Chaussées** : *Première partie*, ROUTES ET CHEMINS, par M. DE GAYFFIER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1 vol. avec planches. 3 fr. 50

— *Seconde partie*, PONTS ET AQUEDUCS EN MAÇONNERIE, par M. DE GAYFFIER, 1 vol. avec planches. 3 fr. 50

— *Troisième partie*, PONTS EN BOIS ET EN FER, par M. A. ROMAIN. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr. 50

— **Porcelainier, Faïencier, Potier de Terre**, contenant des notions pratiques sur la fabrication des Grès cérames, des Pipes, des Boutons, des Fleurs en porcelaine et des diverses Porcelaines tendres, par D. MAONIER, ingénieur civil. Nouvelle édition revue et augmentée par BERTRAN, Ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 148 figures dans le texte. 4 fr.

— **Potier d'Étain** et de la fabrication des **Poids et Mesures**, contenant la fabrication de la poterie d'Étain, Étains d'art ; poids et mesures de tous genres, balances, bascules, a'coomètres. Nouvelle édition par G. LAURENT, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 227 figures dans le texte. 4 fr.

— **Produits chimiques** (Fabricant de), formant un **Traité de Chimie appliquée aux Arts, à l'Industrie et à la Médecine**, par M. G. E. LORMÉ. 4 gros volumes et Atlas de 16 planches grand in-8°. (*En préparation*).

— **Propriétaire, Locataire** et Sous-Locataire, des biens de ville et des biens ruraux ; rédigé *par ordre alphabétique*, par MM. SERGENT et VASSEROT. 1 vol. 2 fr. 50

— **Puisatier**, voyez *Sondeur*.

— **Relieur**, en tous genres, contenant les Arts de l'Assembleur, du Satineur, du Brocheur, du Rogneur, du Cartonneur et du Doreur, par MM. Séb. LENORMAND et W. MAIGNE. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr. 50

— **Roses** (Amateur de), leur Histoire et leur Culture, par M. BOITARD. (*En préparation*.)

— **Sapeur-Pompier** (Nouveau Manuel *complet* du), composé par une commission d'officiers du Régiment de Paris et de la Province, publié par *Ordre du Ministère de l'Intérieur*. Édition entièrement refondue d'après le nouveau matériel de la Ville de Paris. 1 vol. orné de 140 fig. dans le texte. Broché 3 fr. 50

Cartonné avec la couverture imprimée. 3 fr. 85

— **Sapeur-Pompier** (Nouveau Manuel *abrégé* du) composé par une commission d'officiers du Régiment de Paris et de la Province, publié par *ordre du Ministère de l'Intérieur*. Édition abrégée entièrement refondue, extraite du Nouveau Manuel complet. 1 vol. orné de nombreuses figures dans le texte. Broché. 2 fr.

Cartonné avec la couverture imprimée. 2 fr. 25

— **Sapeurs-pompiers** (Théorie des), extraite du nouveau Manuel complet du Sapeur-Pompier composé par une commission d'officiers du Régiment de Paris et de la Province.

Edition entièrement refondue, contenant les manœuvres de la Pompe à bras et des Echelles, d'après le nouveau matériel de la Ville de Paris. 1 vol. orné de nombreuses figures dans le texte. Broché 75 c.

Cartonné avec la couverture imprimée. 85 c.

— **Sapeurs-Pompiers** (*Manuel des Concours*) (Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers français). 1 vol. orné de 80 fig. dans le texte, br. 2 fr. 50; — *Franco*, 2 fr. 75

Cartonné avec la couverture imprimée; 2 fr. 85; — *Franco*. 3 fr. 10

— **Sapeurs-Pompiers**, manuel des premiers secours par le Dr CH. LE PAGE. 1 vol. in-16 orné de 83 illust. dans le texte 2 fr.

— **Sapeurs-Pompiers**, voir Service d'Incendie dans les Villes et les Campagnes.

— **Sauvetage** dans les Incendies, les Puits, les Puitsards, les Fosses d'aisances, les Caves et Celliers, les Accidents en rivière et les Naufrages maritimes, par M. W. MAIGNE. 1 vol. orné de vignettes et de planches. (*En préparation*).

— **Savonnier**, ou Traité de la Fabrication des Savons, contenant des notions sur les Alcalis et les corps gras saponifiables, ainsi que les procédés de fabrication et les appareils en usage dans la Savonnerie, par M. E. LORMÉ. 3 vol. accompagnés de planches. 9 fr.

— **Sculpture sur bois**, contenant l'Outillage et les moyens pratiques de Sculpture, les Styles de l'Ornementation, l'Art de Découper les Bois, l'Ivoire, l'Os, l'Ecaille et les Métaux, la Fabrication des Bois comprimés, etc., par M. B. LACOMBE. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Serrurier**, ou Traité complet et simplifié de cet Art, traitant des Fers, des Combustibles, de l'Outillage, du Travail à l'Atelier et sur place, de la Serrurerie du Carrossage et des divers travaux de Forge, par PAULIN-DÉSORMEAUX et H. LANDRIN. Nouvelle édition entièrement refondue par CHRYSOCHOÏDÈS, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 106 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas de 16 planches. 5 fr.

— **Service d'Incendie** dans les Villes et les Campagnes, en France et à l'Etranger, par le lieutenant-colonel

RAINCOURT, ancien Chef de Bataillon au Régiment des Sapeurs-Pompiers, Président d'honneur du Congrès international des Sapeurs-Pompiers en 1889, et **M. MARCEL GRÉGOIRE**, Sous-Préfet de Pontoise. 1 vol. in-18 orné de 77 fig. dans le texte. 2 fr. 50

— **Soierie**, contenant l'art d'élever les Vers à soie et de cultiver le Mûrier, traitant de la Fabrication des Soieries, par **M. DEVILLIERS**. 2 vol. et Atlas. (*En préparation*).

— **Sommelier et Marchand de Vins**, contenant des notions sur les Vins rouges, blancs et mousseux, leur classification par vignobles et par crus, l'Art de les déguster, la description du matériel de cave, les soins à donner aux Vins en cercles et en bouteilles, l'art de les rétablir de leurs maladies, les coupages, les moyens de reconnaître les falsifications, etc., par **M. MAIGNE**. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par **R. BRUNER**. 1 vol. orné de 97 figures dans le texte. 3 fr.

— **Sondeur, Puisatier et Hydroscope**, traitant de la construction des Puits ordinaires et artésiens et de la recherche des Sources et des Eaux souterraines, par **M. A. ROMAIN**, 1 vol. accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Sorcellerie Ancienne et Moderne expliquée**, ou Cours de Prestidigitation (*Epuisé*).

— SUPPLÉMENT A LA SORCELLERIE EXPLIQUÉE, par **M. PONSIN**. (*Epuisé*.)

— **Souffleur à la Lampe et au Chalumeau**, (*Voir Verrier*).

— **Sucre (Fabricant et Raffineur de)**, traitant de la fabrication des Sucres indigènes et coloniaux, provenant de toutes les substances saccharifères dont l'emploi est usuel et reconnu pratique, par **M. ZOËGA**. 1 vol. orné de planches et de figures. (*En préparation*.)

— **Taille-Douce** (Imprimeur en), par **MM. BERTHAUD et BOITARD**. (*En préparation*).

— **Tanneur, Corroyeur et Hongroyeur**, contenant le travail des Cuirs forts de la Molléterie et des Cuirs blancs, suivi de la fabrication des Courroies, d'après les méthodes perfectionnées les plus récentes, par **MAIGNE**. 2 vol. ornés de figures et accompagnés de planches. 6 fr.

— **Tapissier Décorateur**, par **H. LACROIX**, professeur technique. 1 vol. orné de 81 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **Technologie physique et mécanique**, ou

FORMULAIRE ANNOTÉ à l'usage des Ingénieurs, des Architectes, des Constructeurs et des Chefs d'usines, par H. GUÉDY, architecte. 1 vol. 4 fr.

— **Teinture des peaux**, voyez *Chamoiseur*.

*— **Teinture moderne**. Voir page 31.

— **Teinturier, Apprêteur et Dégraisseur**, ou Art de teindre la Laine, la Soie, le Coton, le Lin, le Chanvre et les autres matières filamenteuses, ainsi que les tissus simples et mélangés, au moyen des COULEURS ANCIENNES animales, végétales et minérales, par MM. RIFFAUT, VERGNAUD, JULIA DE FONTENELLE, THILLAYE, MALEPEYRE, ULRICH et ROMAIN. 2 vol. accompagn. de planch. 7 fr.

— *Supplément*, traitant de l'emploi en Teinture des COULEURS D'ANILINE et de leurs dérivés, par M. A.-M. VILLON, chimiste. 1 vol. 3 fr. 50

— **Télégraphie électrique**, contenant la description des divers systèmes de Télégraphes et de Téléphones, et leurs applications au service des Chemins de fer, des Sonneries électriques et des Avertisseurs d'incendie, par ROMAIN. 1 vol. orné de fig. et accompagné de pl. 3 fr. 50

— **Teneur de Livres**, renfermant la Tenue des Livres en partie simple et en partie double, par TRÉMERY et A. TERRIÈRE (*Ouvrage autorisé par l'Université*), suivi de la Comptabilité agricole, par R. BRUNET. 1 vol. 3 fr.

— **Terrassier** et Entrepreneur de terrassements, traitant des divers modes de transport, d'extraction et d'excavation, et contenant une description sommaire des grands travaux modernes, par MM. CH. ETIENNE, AD. MASSON et D. CASALONGA. 1 vol. et un Atlas de 22 pl. (*En prép.*)

— **Théâtral (Manuel)** et du Comédien, contenant les principes de l'Art de la parole, par Aristippe BERNIER DE MALIGNY. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Tissage mécanique**. (*En préparation.*)

— **Tissus** (Dessin et Fabrication des) façonnés, tels que Draps, Velours, Ruban, Gilet, Coutil, Châle, Passementerie, Gazes, Barèges, Tulle, Peluche, Damassé, Mousseline, etc., par M. TOUSTAIN. (*En préparation.*)

— **Tonnellier**, contenant la fabrication des Tonneaux, des Cuves, des Foudres et des autres vaisseaux en bois cerclés, suivi du *Jaugeage* des fûts de toute dimension, par P. DÉSORMEAUX, OTT et MAIGNE. Nouvelle édition revue et corrigée par RAYMOND BRUNET, Ingénieur agronome. 1 vol. orné de 227 figures. 3 fr.

— **Tourneur, ou Traité théorique et pratique de l'art du Tour**, contenant la description des appareils et des procédés les plus usités pour Tourner les Bois et les Métaux, les Pierres, l'Ivoire, la Corne, l'Ecaille, la Nacre, etc. Ainsi que les notions de Forge, d'Ajustage et d'Ebénisterie indispensables au Tourneur, par E. de VALICOURT. 1 vol. grand in-8 contenant 27 planches de figures, 4^e édition revue et corrigée. 15 fr.

— **Treillageur, Première partie**, traitant de la fabrication à la main, de la Menuiserie des Jardins et de la fabrication des Objets de jardinage, par M. P. DESORMEAUX. 1 vol. accompagné de planches (*En préparation*).

— **Treillageur, Seconde partie**, traitant de l'outillage, de la fabrication à la main et à la mécanique, de la confection des Grillages, Claies, Jalousies, etc., par M. E. DARTHUY. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr.

— **Typographie (de)**. Historique. Composition. Règles orthographiques. Imposition. Travaux de ville. Journaux. Tableaux. Algèbre. Langues étrangères. Musique et plain-chant. Machines. Papier. Stéréotypie. Illustration. Par EMILE LECLERC, de la *Revue des Arts graphiques*, ancien directeur de l'École professionnelle Lahure. Préface de M. PAUL BLUYSEN. 1 vol. orné de 100 figures dans le texte. 4 fr.

On vend séparément les STONES DE CORRECTION. 50 c.

— **Vélocipédie (de)**, Locomotion, Vélocipèdes, Construction, etc., par Louis LOCKENT, ingénieur diplômé de l'École centra'e, 1 vol. orné de 58 fig. dans le texte. Terminé par l'Art de monter à Bicyclette, par RIVIÈRE. 1 fr. 50

— **Vernis (Fabricant de)**, contenant les formules les plus usitées de vernis de toute espèce, à l'éther, à l'alcool, à l'essence, vernis gras, etc., par M. A. ROMAIN. 1 vol. orné de figures. 4 fr.

— **Verrier et Fabricant de Cristaux**, Pierres précieuses factices. Verres colorés, Yeux artificiels, par JULIA DE FONTENELLE et MALSPEYRE. Nouvelle édition entièrement refondue par BERTRAN, Ingénieur des Arts et Manufactures. 2 vol. ornés de 235 fig. dans le texte. 8 fr.

— **Vétérinaire**, contenant la connaissance des chevaux, la manière de les élever, les dresser et les conduire, la Description de leurs maladies, les meilleurs modes de traitement, etc., par M. LEBBAU et un ancien professeur d'Alfort, 1 vol. orné de figures. (*En prépar.*)

— **Vigneron**, ou l'Art de cultiver la Vigne, de la protéger contre les insectes qui la détruisent, et de faire le Vin, contenant les meilleures méthodes de Vinification, traitant du chauffage des Vins, etc., par THIÉBAUT DE BERNEAUD et F. MALEPEYRE. 1 vol. orné de 40 figures. Nouvelle édition, revue par R. BRUNET. 3 fr. 50

— **Vinaigrier et Moutardier**, contenant la fabrication de l'acide acétique, de l'acide pyroligneux, des acétates, et les formules de Vinaigres de table, de toilette et pharmaceutiques, l'analyse chimique de la graine de moutarde, ainsi que les meilleures recettes pour la préparation de la moutarde, par MM. J. DE FONTENELLE et F. MALEPEYRE. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Vins** (Calendrier des), ou instructions à exécuter mois par mois, pour conserver, améliorer ou guérir les Vins. (*Ouvrage destiné aux Garçons de caves et de celliers, et aux Maîtres de Chais, faisant suite à l'Amélioration des Liquides*), par M. V.-F. LEBEUF. 1 vol. 1 fr. 75

— **Vins de Fruits et Boissons économiques**, contenant l'Art de fabriquer soi-même, chez soi et à peu de frais, les Vins de Fruits, les Vins de Raisins secs, le Cidre, le Poiré, les Vins de Grains, les Bières économiques et de ménage, les Boissons rafraichissantes, les Hydromels, etc., et l'Art d'imiter avec les Fruits et les Plantes les Vins de table et de liqueur français et étrangers, par M. F. MALEPEYRE. 1 vol. 3 fr.

— **Vins mousseux** (Voyez *Eaux et Boissons gazeuses*).

— **Zingueur**, voyez *Plombier*.

INDUSTRIE, ARTS ET MÉTIERS

* **Guide pratique de Teinture moderne**, suivi de l'Art du Teinturier-Dégraisseur, contenant l'étude des fibres textiles et des matières premières utilisées en Teinture, et des procédés les plus récents pour la fixation des couleurs sur laine, soie, coton, etc., par V. THOMAS, docteur des sciences, préparateur de Chimie appliquée à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris. 1 vol. grand in-8° raisin, orné de 133 figures dans le texte. 20 fr.

Art du Peintre, Doreur et Vernisseur, par WATIN ; 14^e édit., revue pour la fabrication et l'application des couleurs, par MM. Ch. et F. BOURGEOIS, et augmentée de l'*Art du Peintre en voitures, en marbres et en faux-bois*, par M. J. DE MONTIGNY, ingénieur. 1 vol. in-8^o. 6 fr.

Calcul des essieux pour les Chemins de Fer ; Coup d'œil sur les roues de wagons, par A.-C. BENOIT-DURORTAIL, 1856. Brochure in-8^o. 1 fr. 75

Cubage des Bois en grume (Tarif de), au mètre cube réel et au mètre cube marchand, par M. CH. BLIND. Brochure in-18. 75 c.

Etudes sur quelques produits naturels applicables à la *Teinture*, par ARNAUDON, 1858. Br. in-8. 1 fr. 25

— **Guia del Cultivador de Montes y de la Guarderia Rural** — ó — *La Silvicultura Práctica*. 1 vol. in-8. 2 fr.

Incendies des matières dangereuses et explosives (Les) (dangers, précautions, moyens et appareils), *les extincteurs d'incendie*, par Daniel PIERRE, ingénieur chimiste, 1 vol. in-8^o, avec figures. 2 fr.

Levés à vue (Des) et du Dessin d'après nature, par LEBLANC. Brochure in-18 avec planche. 25 c.

Machines-Outils (Traité des) employées dans les usines et les ateliers de construction pour le Travail des Métaux, par M. J. CRÉTIEN, 1866. 1 volume in-8 Jésus, renfermant 16 planches gravées avec soin sur acier. 12 fr.

Manipulations hydroplastiques, ou Guide du Doreur et de l'Argenteur, par M. ROSELEUR. 1 volume in-8^o. 15 fr.

Manuel-Barème pour les Alliages d'Or et d'Argent. Ouvrage indispensable aux Fabricants Bijoutiers et Orfèvres, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'occupent du commerce des Métaux précieux, par M. A. MERCIER. 1 vol. in-8. Broché, 10 fr. Relié en toile, 11 fr. 50

Manuel de la Filature du Lin et de l'Etoupe, Application du Système métrique au Calcul du mouvement différentiel, par DELMORTE. 2^e éd., 1878. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Mémoire sur l'Appareil des voûtes hélicoïdales et des voûtes biaises à double courbure, par A.-A. SOUCHON. 1 vol. in-4^o renfermant 8 planches. 3 fr. 50

Photographie sur papier, par M. BLANQUART-EYRARD, 1851. 1 vol. grand in-8. 1 fr. 50

Tables techniques de l'Industrie du Gaz, par M. D. MAGNIER, ingénieur. (*En préparation.*)

Traité du Chauffage au Gaz, par CH. HUGUENY, 1857. Brochure in-8°. 1 fr. 50

Traité de la Coupe des Pierres, ou Méthode facile et abrégée pour se perfectionner dans cette science, par J.-B. DE LA RUE. 3^e édition, revue et corrigée par M. RAMÉE, architecte. 1 vol. in-8° de texte, avec un Atlas de 98 planches in-folio. 20 fr.

Traité des Echafaudages, ou Choix des meilleurs modèles de charpentes, par J.-Ch. KRAFFT. 1 vol. in-folio relié, renfermant 51 planches gravées sur acier. 25 fr.

Usage de la Règle logarithmique, ou Règle-calcul. In-18. 25 c.

Vignole du Charpentier. 1^{re} partie, ART DU TRAIT, contenant l'application de cet art aux principales constructions en usage dans le bâtiment, par M. MICHEL, maître charpentier, et M. BOUTERRAU, professeur de géométrie appliquée aux arts. 1 vol. in-8°, avec Atlas de 72 pl. 20 fr.

PARIS-BIJOUX

Annuaire des Horlogers et Bijoutiers, publié par la *Revue de l'Horlogerie - Bijouterie*, 1909. — Petit in-16, toile souple. 3 fr.

OUVRAGES SUR L'HORTICULTURE

L'AGRICULTURE, L'ÉCONOMIE RURALE, ETC.

Plantes vivaces de la maison Lebeuf, ou Liste des espèces les plus intéressantes cultivées dans cet établissement, avec quelques renseignements sur leur culture, leur emploi, etc., par GODEFROI-LEBEUF et BOIS, 1882. 1 vol. in-18, orné de figures. 2^e édition. 1 fr. 50

Les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers. Moyens de les détruire, par A. RAMÉE.

1^{re} partie: LES LÉPIDOPTÈRES. 1 vol. in-18, 2^e édit. 1 fr. 25

Histoire du Pommier, par DUVAL, 1852. Brochure in-8°. 1 fr. 50

Etude sur les Sauterelles et les Criquets, moyens d'en arrêter les invasions et de les transformer en Engrais par les procédés DURAND et HAUVEL, brevetés s. g. d. g., 1878. Brochure in-8 de 36 pages. 75 c.

Voyage de découverte autour du Monde et à la recherche de La Pérouse, par J. DUMONT D'URVILLE, capitaine de vaisseau, exécuté sous son commandement et par ordre du gouvernement, sur la corvette l'*Astrolabe*, pendant les années 1826 à 1829. 5 tomes divisés en 10 volumes in-8 ornés de vignettes sur bois, avec un Atlas contenant 20 planches ou cartes grand in-folio. 30 fr.

Cet important ouvrage, qui a été exécuté par ordre du gouvernement sous le commandement de M. Dumont d'Urville et rédigé par lui, n'a rien de commun avec le *Voyage pittoresque* publié sous sa direction.

ALBUMS INDUSTRIELS

Carnets du Garde-Meuble, Albums grand in-8, publiés par D. GUILMARD.

N° 1. **EBÉNISTE PARISIEN**, Recueil de dessins de Meubles dessinés d'après nature chez les principaux ébénistes du faubourg Saint-Antoine. Album in-8 Jésus de 130 feuilles.

En couleur, 40 fr.

N° 2. **FABRICANT DE SIÈGES**, Recueil de dessins de Sièges non garnis, dessinés d'après nature chez les principaux fabricants du faubourg Saint-Antoine. Sièges simples. Album de 120 planches avec titre.

En noir, 25 fr. — En couleur, 40 fr.

N° 3. **VIEUX BOIS**, Recueil de dessins de Meubles et de Sièges en vieux chêne sculpté. Fabrication courante. Album de 26 planches.

En couleur, 10 fr.

N° 3 bis. **MEUBLES EN CHÊNE**, Recueil de Meubles et de Sièges sculptés en chêne. Album de 26 planches.

En noir, 6 fr. — En couleur, 10 fr.

N° 4. **SCULPTEUR**, Recueil de motifs sculptés employés dans la fabrication des meubles simples. Album de 24 pl.

En noir (pas de couleur), 6 fr.

N° 6. **MARQUETERIE ET ROULE**, Recueil de meubles dans ce genre, contenant 24 planches in-8° Jésus, et représentant 44 modèles différents.

En noir, 6 fr. — En couleur, 12 fr.

N° 7. CARNET-RÉFÉRENCE, Collection de Sièges, Meubles et Tentures, contenant 80 planches in-4° noires. 12 fr.

Carnet Empire, 68 planches de Tentures, Sièges et Meubles, genre Empire, par E. MAINCENT. Album cart. En noir, 10 fr. — En couleur, 20 fr.

Petit Carnet, N° 1, MEUBLES SIMPLES, Petit Album de poche, contenant 40 planches, représentant 67 modèles. En noir, 5 fr. — En couleur, 7 fr.

Petit Carnet, N° 2, SIÈGES. Petit Album de poche, contenant 40 planches. En noir, 5 fr. — En couleur, 7 fr.

Petit Carnet, N° 3, TENTURES. Petit Album de poche, contenant 39 planches. En noir, 5 fr. En couleur, 7 fr.

Petit Carnet, N° 4. SIÈGES BOIS RECOUVERT, série classique et fantaisie. 60 pl. en noir, 7 fr. 50 ; en couleur 12 fr.

Petit Carnet, N° 5. TENTURES. 60 pl. contenant 66 modèles de tentures classiques, modernes, et art nouveau, en noir 7 fr. 50 ; en couleur, 12 fr.

Petit Carnet du Gardé-Meuble, N° 10, SIÈGES, TENTURES. Petit Album de poche, renfermant 32 planches. En noir, 5 fr.

Décoration (La) au XIX^e Siècle, Décor intérieur des habitations, Riches appartements, Hôtels et Châteaux, par D. GUILMARD. 48 pl. in-4° coloriées, en carton. 60 fr.

Décoration (La petite), Menuiserie décorative appliquée à l'intérieur des habitations, par E. MAINCENT. Album de 20 planches coloriées. 16 fr.

Disposition des Appartements, Album relié renfermant 18 plans de faces et d'élévations, etc. En noir, 50 fr.

Fleur décorative (La), 1^{re} partie, BRODERIES, donnant la plus grande partie des types de fleurs employés dans la décoration. 43 planches, dont un titre, en carton. En noir, 12 fr. — En couleur, 25 fr.

Menuiserie (La) parisienne, Recueil de motifs de menuiserie dans le genre moderne, par D. GUILMARD. Album de 30 planches in-4° en carton. 15 fr.

Menuiserie (La) religieuse, Ameublement des Eglises, styles roman et ogival du x^e au xiv^e siècle, par D. GUILMARD. Album in-4° de 30 planches. 15 fr.

Ornementation (La connaissance des Styles del'), Histoire de l'ornement et des arts qui s'y rattachent depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par D. GUILMARD. 1 beau vol. in-4°, richement illustré et accompagné de 42 planches noires, 25 fr.

Ornements d'appartements (Album des), Collection de tous les accessoires de décorations servant aux croisées et aux lits, par D. GUILMARD. Album de 24 planches in-8° oblong. En noir, 6 fr. — En couleur, 10 fr.

Portefeuille pratique de l'Ebéniste parisien, Elevation, Plan, Coupe et détails nécessaires à la fabrication des Meubles, par D. GUILMARD. Album in-4° de 31 planches noires. 15 fr.

Sièges (Portefeuille pratique du Fabricant de), Plan, Coupes, Elevation et Détails nécessaires à la fabrication des Sièges, par D. GUILMARD. Album in-4° de 31 planches. 15 fr.

Tapissier garnisseur (Tarif du), Prix de revient de modèles en bois recouverts ou apparents. 9 fr.

Albums en cartons contenant les dessins correspondant aux prix de revient du Tarif :

BOIS RECOUVERTS, 128 modèles, fig. noires. 28 fr.

BOIS APPARENTS, 125 modèles, fig. noires. 23 fr.

Tapissier parisien (Album du), par D. GUILMARD. Album grand in-8° de 25 planches.

En noir, 7 fr.

Tapissier parisien (Portefeuille pratique du), PREMIÈRE PARTIE. Décors de lits, croisées, etc. Coupe et texte de ces diverses décorations, par D. GUILMARD. Album de 30 planches in-4°. En noir, 18 fr. — En couleur, 25 fr.

SECONDE PARTIE. Dessins de Tentures modernes avec Coupes. Détails et Texte explicatif, par E. MAINCENT. Album de 35 planches. En noir, 20 fr.

Tapissier (Tarif du), TENTURES, par E. MAINCENT, donnant le prix de revient, l'emploi et la coupe des Etoffes pour Tentures. 1 vol. grand in-8° cartonné, sans planches. 12 fr.

Tourneur (Art du); Profils et renseignements pour servir dans tous les Arts et Industries du Tour, par E. MAINCENT. Album in-4° de 30 planches avec texte. 20 fr.

Nouveau Recueil de Tentures laines dans le genre simple. 28 pl. sur bri-tol grand format (0,32×0,49), comprenant des décors de lit, fenêtres, portières, grandes baies, salons, salles à manger, chambres à coucher.

En noir, 30 fr.; en couleur, 55 fr.

L'AMEUBLEMENT ET LE GARDE-MEUBLE

RÉUNIS

publie 60 Planches par année

Il est divisé en trois parties :

MEUBLES, TENTURES, SIÈGES

Il paraîtra tous les deux mois :

4 Planches de Meubles, 4 Planches de Tentures

Et tous les quatre mois :

4 Planches de Sièges.

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE

Meubles . . .	24 pl. par an, en noir	14 fr.;	—	couleur	20 fr.
Tentures . . .	24 pl. par an, —	14 fr.;	—	—	20 fr.
Sièges . . .	12 pl. par an, —	7 fr.;	—	—	10 fr.
Prix des 3 séries complètes	—	35 fr.;	—	—	50 fr.

ÉTRANGER

Meubles . . .	24 pl. par an, en noir	15 fr.;	—	couleur	22 fr.
Tentures . . .	24 pl. par an, —	15 fr.;	—	—	22 fr.
Sièges . . .	12 pl. par an, —	8 fr.;	—	—	11 fr.
Prix des 3 séries complètes	—	38 fr.;	—	—	55 fr.

Les livraisons paraissent tous les deux mois.

Les Sièges avec les livraisons de Janvier, Mai, Septembre

Les Abonnements partent de Janvier.

NOUVEAUX PROCÉDÉS
DE
TAXIDERMIE

Accompagnés de Photographies des principaux types de la collection de l'auteur à Makri-Keui, près Constantinople, de Physiologies de Rapaces sur nature, et suivis de quelques impressions ornithologiques, par le COMTE ALLEON, commandeur de l'ordre du Mérite civil de Bulgarie, chevalier de l'ordre de St-Grégoire, officier du Medjidié, membre du Comité international permanent ornithologique de Vienne, médaille d'or à l'exposition de Vienne 1883. 1 vol. in-8° Jésus, 32 p. de texte, 132 fig. tirées sur papier couché. 25 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES ARTS ET MÉTIERS

6 vol. format in-18, grand papier

1 fr. 75 le volume

Livre du Cultivateur, Guide complet de la culture des Champs, par M. MAUNY DE MORNAY, 1837, 1 vol, accompagné de 2 planches.

Livre du Jardinier, Guide complet de la culture des Jardins fruitiers, potagers et d'agrément, par M. MAUNY DE MORNAY, 1838. 2 vol. accompagnés de 2 planches.

Livre des Logeurs et des Traiteurs, Code complet des Aubergistes, Maîtres d'hôtel, Teneurs d'hôtel garni, Logeurs, Traiteurs, Restaurateurs, Marchands de Vin, etc., suivi de la Législation sur les Boissons, 1838. 1 vol.

Livre du Fabricant de Sucre et du Raffineur, par M. MAUNY DE MORNAY, 1837. 1 vol, accompagné de 2 planches.

Livre du Vigneron et du Fabricant de Cidre, de Poiré, de Corné, et autres Vins de Fruits, par M. MAUNY DE MORNAY, 1838. 1 vol. accompagné d'une planche

Zoologie classique, ou Histoire naturelle du Règne animal, par M. F. A. POUCHET, ancien professeur de zoologie au Muséum d'Histoire naturelle de Rouen, etc. Seconde édition considérablement augmentée. 2 vol in-8°, contenant ensemble plus de 1,300 pages, et accompagnés d'un Atlas de 44 planches et de 5 grands tableaux.

Fig. noirs. 25 fr.

NOTA. *Le Conseil de l'Université a décidé que cet ouvrage serait placé dans les bibliothèques des Lycées.*

SUITES A BUFFON

Formant avec les Œuvres de cet auteur

UN

COURS COMPLET D'HISTOIRE NATURELLE

EMBRASSANT

LES TROIS RÉGNES DE LA NATURE

Belle Édition, format in-octavo

DIVISION DE L'OUVRAGE

- Zoologie générale** (Supplément à Buffon), ou Mémoires et Notices sur la Zoologie, l'Anthropologie et l'Histoire de la Science, par M. ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. 1 vol. avec 1 livraison de planches.
Fig. noires. 13 fr.
Fig. coloriées. 21 fr.
- Cétacés** (Baleines, Dauphins, etc.), ou Recueil et examen des faits dont se compose l'histoire de ces animaux, par M. F. CUVIER, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. 1 vol. avec 2 livraisons de planches.
Fig. noires. 17 fr.
Fig. coloriées. 33 fr.
- Reptiles** (Serpents, Lézards, Grenouilles, Tortue, etc.), par M. DUMÉRIL, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine et au Muséum d'Histoire naturelle, et M. BRON, professeur d'Histoire naturelle. 10 vol. et 10 livraisons de planches.
Fig. noires. 130 fr.
- Fig. coloriées. 210 fr.
- Poissons**, par M. A.-Aug. DUMÉRIL, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, professeur agrégé libre à la Faculté de Médecine de Paris. Tomes I et II (en 3 volumes) avec 2 livraisons de planches. (*En publication*).
Fig. noires. 34 fr.
Fig. coloriées. 50 fr.
- Entomologie** (Introduction à l'), comprenant les principes généraux de l'Anatomie, de la Physiologie des Insectes; des détails sur leurs mœurs, et un résumé des principaux systèmes de classification, etc., par M. LACORDAIRE, professeur à l'Université de Liège. (*Ouvrage adopté et recommandé par l'Université pour être placé dans les bibliothèques des Facultés et des Collèges, et donné en prix aux élèves*). 2 vol. et 2 livraisons de planches.
Fig. noires. 25 fr.
Fig. coloriées. 40 fr.

- Insectes Coléoptères** (Cantharides, Charançons, Hannetons, Scarabées, etc.) par M. LACORDAIRE, professeur à l'Université de Liège, et M. le D^r CHAPUIS, membre de l'Académie royale de Belgique. 14 vol. avec 13 livraisons de planches.
Fig. noires. 170 fr.
(Manque de coloris).
- **Orthoptères** (Grillons, Criquets, Sauterelles), par M. AUDINET-SERVILLE, membre de la Société entomologique de France. 1 vol. et 1 livraison de pl.
Fig. noires. 15 fr.
Fig. coloriées. 21 fr.
- **Hémiptères** (Cigales, Punaises, Cochenilles, etc.) par MM. AMYOT et SERVILLE. 1 vol. et 1 livraison de planches.
Fig. noires. 13 fr.
(Manque de coloris).
- Insectes Lépidoptères** (Papillons). Les deux parties de cet ouvrage se vendent séparément.
- **DIURNES**, par M. BOISDUVAL, tome 1^{er}, avec 2 livraisons de planches. (En publication).
Fig. noires. 17 fr.
(Manque de coloris).
- **NOCTURNES**, par MM. BOISDUVAL et GUÉNÉE, tome 1^{er}, avec 1 livraison de planches, tomes V à X, avec 5 livraisons de planches. (En publication).
Fig. noires. 90 fr.
Fig. coloriées. 125 fr.
- **Névroptères** (Demoiselles, Éphémères, etc.), par M. le docteur RAMBUR. 1 vol. et 1 livraison de planches (Epuisé).
- **Hyménoptères** (Abeilles, Guêpes, Fourmis, etc.), par M. le comte LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU et M. BRULLÉ. 4 vol. avec 4 livraisons de planches.
Fig. noires. 50 fr.
Fig. coloriées. 90 fr.
- **Diptères** (Mouches, Coussins, etc.), par M. MACQUART, ancien recteur du Muséum d'Histoire naturelle de Lille. 2 vol. et 2 livraisons de planches.
(Epuisé.)
- **Aptères** (Araignées, Scorpions, etc.), par MM. WALCKENAER et GERVAIS. 4 vol. avec 5 livraisons de planches.
Fig. noires. 54 fr.
(Manque de coloris).
- Crustacés** (Ecrevisses, Homards, Crabes, etc.), comprenant l'Anatomie, la Physiologie et la classification de ces animaux, par M. MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, etc. 3 vol. avec 4 livraisons de planches.
Fig. noires. 42 fr.
(Manque de coloris).
- Helminthes** ou Vers intestinaux, par M. DEJARDIN, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. avec 1 livraison de planches

- Fig. noires. 13 fr.
(*Manque de coloris*).
- Annelés marins et d'eau douce** (Annélides, Géphyriens, Sangsues, Lombrics, etc.), par M. DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et M. LÉON VAILLANT, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. Tomes I et II (en 3 vol.) avec 2 livraisons de planches.
Fig. noires. 32 fr.
Tome III (en 2 vol.) avec 1 livraison de planches.
Fig. noires. 22 fr.
(*Manque de coloris*).
- Zoophytes Acalèphes** (Physales, Béroés, Angèles, etc.), par M. LESSON, correspondant de l'Institut, pharmacien en chef de la Marine, à Rochefort. 1 vol. avec 1 livraison de pl.
Fig. noires. 13 fr.
(*Manque de coloris*).
- **Echinodermes** (Ourisins, Palmettes, etc.), par MM. DUJARDIN, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes, et HUPÉ, aide-naturaliste au Muséum de Paris. 1 vol. avec 1 livraison de planches.
Fig. noires. 13 fr.
Fig. coloriées. 21 fr.
- **Coralliaires** ou POLYPTÈRES PROPRES DITS (Coraux, Gorgones, Eponges, etc.), par MM. MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et J. HAIME, aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle. 3 vol. avec 3 livraisons de pl.
Fig. noires. 37 fr.
(*Manque de coloris*).
- Zoophytes Infusoires** (Animalcules microscopiques), par M. DUJARDIN, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. avec 2 livraisons de pl.
Fig. noires. 18 fr.
(*Manque de coloris*).
- Botanique** (Introduction à l'étude de la), ou Traité élémentaire de cette science, contenant l'Organographie, la Physiologie, etc., par M. DE CANDOLLE, professeur d'Histoire naturelle à Genève. (*Ouvrage autorisé par l'Université pour les Lycées et les Collèges*). 2 vol. et 1 livraison de planches noires. 22 fr.
Les planches ne sont pas coloriées.
- Végétaux phanérogames** (Organes sexuels apparents : Arbres, Arbrisseaux, Plantes d'agrément, etc.), par M. SPACH, aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle. 14 vol. avec 15 livraisons de pl.
Fig. noires. 180 fr.
Fig. coloriées. 300 fr.
- Géologie** (Histoire, Formation et Disposition des Matériaux qui composent l'écorce du globe terrestre), par M. HUOT, membre de plusieurs sociétés savantes. 2 vol. ensemble de plus de

1,500 pages, avec 2 livraisons de pl. noires. 26 fr.
Les planches ne sont pas colorées.

Minéralogie (Pierres, Sels, Métaux, etc.), par M. DE LAFOSSÉ, membre de l'Ins-

titut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et à la Sorbonne. 3 vol. et 4 livraisons de planches noires. 43 fr.

Les planches ne sont pas colorées.

PETITES SUITES A BUFFON

Format in-18

Histoire des Poissons classée par ordre, genres et espèces, d'après le système de Linné, avec les caractères génériques, par BLOCH et RENÉ-RICHARD CASTEL. 10 vol. accompagnés de 160 planches représentant 600 espèces de poissons dessinés d'après nature.

Fig. noires. 26 fr.

Histoire des Reptiles, par MM. SONNINI, naturaliste, et LATREILLE, membre de l'Institut. 4 vol. accompagnés de 54 planches, représentant environ 150 espèces différentes de serpents, vipères, couleuvres, lézards grenouilles, tortues, etc., dessinés d'après nature.

Fig. noires. 10 fr.

Histoire des Coquilles, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages, par M. Bosc, membre de l'Institut. 5 vol. accompagnés de planches.

Fig. noires. 10 fr. 50

Histoire naturelle des

Végétaux classés par familles, avec la citation de la classe et de l'ordre de Linné, et l'indication de l'usage qu'on peut faire des plantes dans les arts, le commerce, l'agriculture, le jardinage, la médecine, etc.; des figures dessinées d'après nature, et un GÉNÉRA complet, selon le système de Linné, avec des renvois aux familles naturelles de Jussieu, par J.-B. LAMARCK et C.-F.-B. DE MIRBEL. 15 vol. in-18 accompagnés de 120 planches.

Fig. noires. 30 fr.

Fig. colorées. 46 fr.

Histoire naturelle des Vers, par M. Bosc, membre de l'Institut. 3 vol.

Fig. noires. 6 fr. 50

Fig. colorées. 10 fr. 50

Histoire des Insectes, composée d'après RÉAUMUR, GEOFFROY, DE GEER, ROESEL, LINNÉ, FABRICIUS, et les meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette partie, rédigée suivant les méthodes d'Olivier, de La-

traille, avec des notes, plusieurs observations nouvelles et des figures dessinées d'après nature. par F.-M.-G. DE TIGNY et BRONGNIART, pour les généralités. Edition augmentée par M. GUÉRIN. 10 vol. ornés de

planches. Fig. noires. 23 fr.
Histoire des Crustacés, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages, par MM. BOSQ et DESMAREST. 2 vol. accompagnés de 18 planches. Fig. noires. 7 fr. 50

OUVRAGES DIVERS D'HISTOIRE NATURELLE

Arachnides (Les) de France, par M. E. SIMON, membre de la Société entomologique de France.

Tome 1^{er}, contenant les Familles des Epeiridæ, Uloboridaæ, Dictynnidæ, Enyoidæ et Pholcidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 3 planches. 12 fr.

Tome 2, contenant les Familles des Urocteidaæ, Agele-nidæ, Thomisidæ et Sparassidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 7 planches. 12 fr.

Tome 3, contenant les Familles des Attidæ, Oxyopidæ et Lycosidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 4 planches. 12 fr.

Tome 4, contenant la Famille des Drassidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 5 planches. 12 fr.

Tome 5 (1^{re} partie), contenant la Famille des Epeiridæ (supplément) et des Theridionidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de planches. 12 fr.

Tome 5 (2^e partie), contenant la Famille des Theridionidæ (suite). 1 vol. in-8°, accompagné de planches et orné de figures. 12 fr.

Tome 5 (3^e partie), contenant la Famille des Theridionidæ (fin). 1 vol. in-8°, accompagné de planches et orné de figures. 12 fr.

Tome 6. (*En préparation.*)

Tome 7, contenant les Familles des Chernetes, Scorpiones et Opiliones. 1 vol. in-8°, accompagné de planches. 12 fr.

Histoire naturelle des Araignées. par M. Eug. SIMON, *Deuxième édition.*

Tome premier, 1^{er fascicule} contenant 245 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8° de 256 pages. 6 fr.

Tome premier, 2^{e fascicule} contenant 275 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome premier, 3^{e fascicule} contenant 347 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome premier, 4^{e et dernier fascicule} (du tome 1^{er}), contenant 261 figures 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome second, 1^{er} fascicule contenant 200 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome second, 2^e fascicule contenant 184 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8. 6 fr.

Tome second, 3^e fascicule contenant 407 figures. 6 fr.

Tome second, 4^e et dernier fascicule contenant 329 figures. 6 fr.

Catalogue des espèces actuellement connues de la famille des Trochilides, par EUGÈNE SIMON, brochure in-8°. 3 fr.

OUVRAGES D'ASSORTIMENT

Aranéides des îles de la Réunion, Maurice et Madagascar, par M. Aug. VINSON. 1 gros volume in-8, illustré de 14 planches.

Fig. noires. 20 fr.

Astronomie des Demoiselles, ou Entretiens entre un frère et sa sœur, sur la mécanique céleste, par James FERGUSSON et M. QUÉTRIN. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

Botanique (La), de J.-J. ROUSSEAU, contenant tout ce qu'il a écrit sur cette science, augmentée de l'exposition de la méthode de Tournefort et de Linné, suivie d'un Dictionnaire de botanique et de notes historiques, par M. DE-VILLE. 2^e édition, 1 gros vol. in-12, orné de 8 planches.

Figures noires. 4 fr.

Choix des plus belles fleurs et des plus beaux fruits, par P.-J. REDOUTÉ, peintre d'histoire naturelle.

100 planches différentes coloriées. Chaque pl. 1 fr.

Collection iconographique et historique des Chenilles d'Europe, ou Description et figures de ces Chenilles, avec l'histoire de leurs métamorphoses, et leur application à l'agriculture, par MM. BOISDUVAL, RAMBUR et GRASLIN.

Cette collection se compose de 42 livraisons, format grand in-8, papier vélin : chaque livraison comprend *trois planches coloriées* et le texte correspondant.

Les 42 livraisons réunies (la pl. 1 des Papilionides n'a jamais existé) : 100 fr.

Cours d'agriculture, de viticulture et de jardinage, par Mathieu RISLER (1849). 1 vol. in-12. 2 fr.

Fauna japonica, sive Descriptio animalium quæ in itinere per Japoniam jussu et auspiciis superiorum, qui

sumum in India Batava imperium tenent, suscepto anni 1823-1830, collegit, notis, observationibus et adumbrationibus illustravit PH. FR. DE SIBBOLD.

Reptiles, 3 livraisons noires. Ensemble 25 fr.

Faune de l'Océanie, par M. le docteur BOISDUVAL. 1 gros vol. in-8, imprimé sur grand papier. 10 fr.

Faune entomologique de Madagascar, Bourbon et Maurice. — *Lépidoptères*, par le docteur BOISDUVAL; avec des notes sur leurs métamorphoses, par M. SGANZIN.

Huit livraisons, format grand in-8, papier vélin.

Planches noires. 10 fr.

Icones historique des Lépidoptères nouveaux ou peu connus, collection, avec figures coloriées, des papillons d'Europe nouvellement découverts, par M. le docteur BOISDUVAL. Ouvrage formant le complément de tous les auteurs iconographiques. Cet ouvrage se compose de 42 livraisons grand in-8, comprenant chacune deux planches coloriées et le texte correspondant.

Les 42 livraisons réunies. Coloriées. 100 fr.

Noires. 25 fr.

Nota. — Tome 2. Le texte s'arrête page 208. Toutes les fig. des planches 48 à 70 inclusivement sont décrites.

Les fig. des planches 71 à la fin ne sont pas décrites.

Manuel des Candidats à l'emploi de Vérificateur des Poids et Mesures, par RAYON. 2^e éd., 1841. 1 vol. in-8. 5 fr.

Manuel des Sociétés de secours mutuels. Une brochure in-12. 1854. 0 fr. 50

Mémoires de la Société royale des Sciences de Liège. Première série, 1843 à 1866, 20 vol. à 7 fr.

Deuxième série, 1866 à 1887, 13 vol. à 7 fr.

Ministre (Le) de Wakefield, traduit en français par M. AIGNAN. 1 vol. in-12, avec figures. 1 fr.

Monographie des Erotyliens, famille de l'ordre des Coléoptères, par M. Th. LACORDAIRE. In-8. 9 fr.

Synonymia insectorum. — **Genera et species curculionidum** (ouvrage comprenant la synonymie et la description de tous les Curculionides connus), par M. SCHOENHERR. 8 tomes en 16 parties. (*Ouvrage terminé.*) 144 fr.

Théorie élémentaire de la Botanique, ou Exposition des principes de la classification naturelle et de l'art de décrire et d'étudier les végétaux, par M. DE CANDOLLE. 3^e édition, 1 vol. in-8. 8 fr.

DÉPOT DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA

LIBRAIRIE FÉRET & FILS

DE BORDEAUX

- Andrieu (P.).** — Le Sufrage des Vendangos. Les vins de première cuvée avec chaptalisation des moûts. Les vins de sucre avec corrections dans leur composition. 1903, in-8, broché. 1 fr. 50
- Nouvelle méthode de vinification de la vendange par sulfitage et levurage. 1903, in-8, br. 0 fr. 60
- 1904, in-8°, br. 0 fr. 60
- 1905, in-8°, br. 0 fr. 60
- 1906, in-8°, br. 0 fr. 60
- 1907, in-8°, br. 0 fr. 60
- 1908, in-8°, br. 0 fr. 60
- Les Caves de réserve pour les vins ordinaires, 1904, in-8°, br. 0 fr. 75
- Audebert.** — La lutte contre l'Eudémis Botrana, la Cochylys et l'Altise. Bordeaux, 1902. 0 fr. 50
- Audebert II (Tristan).** — La chasse à la palombe dans le Bazadais, 1907, in-18 avec planches. 3 fr.
- Barbé.** — De l'élevage du cheval dans le sud-ouest de la France et principalement dans la Gironde et les Landes, et de son hygiène. Hygiène des animaux en général et de leurs habitations. 1903, 1 vol. in-8, br. 6 fr.
- Batz-Trenquelléon (Ch. de).** — Le vrai baron de Batz, rectifications historiques d'après des documents inédits. 1908, in-8. 2 fr.
- Bellot des Minières.** — Manuel pratique pour les traitements contre toutes les maladies cryptogamiques, à l'aide de l'ammoniaque de cuivre en vases hermétiques, b. s. g. d. g. 1902, gr. in-8. 0 fr. 50
- La question viticole. 1902, gr. in-8. 1 fr. 50
- Berniard.** — L'Algérie et ses vins :
- 1^{re} partie : prov. d'Oran. Ouv. illustré et accompagné d'une carte viticole de la province d'Oran. 1888, in-18. 3 fr.
- 2^e partie : prov. d'Alger. Ouv. illustré et accomp. d'une carte viticole de cette province. Bordeaux, 1890, in-18. 3 fr.
- 3^e partie : prov. de Constantine. Ouv. illustré et accompagné d'une carte viticole de cette prov. 1892, in-18. 3 fr.

Bitterolf. — Nouveau système astronomique. Lois nouvelles de la gravitation universelle. 1902. in-18. 5 fr.

Blarez (Dr). — Cours de chimie organique (programme aide-mémoire des leçons), in-18. 3 fr.

Bontou (A.). — Traité de cuisine bourgeoise bordelaise, 1906, 1 gros vol. in-18 jés., cartonné 3 fr.

Boué (L.). — A travers l'Europe. Impressions poétiques, ornées de 101 compositions dues à 60 artistes de Paris ou de Bordeaux, avec préface de Th. Froment, in-folio de luxe tiré à 625 exempl., dont 25 exempl. sur Japon. Prix sur vélin, 30 fr.; relié toile genre amateur, 37 fr.; sur Japon. 100 fr.

Charles (Dr P.). — Etude chimique et hygiénique du vin en général et du vin de Bordeaux en particulier. 1880, in-8. 3 fr.

— Dérivés tartriques du vin; 3^e éd., Bordeaux, 1903, in-8 (Prix Montyon de l'Institut de France, 1898). 4 fr. 50

— Bouquet naturel des vins et eaux-de-vie. 1897, 1 fr.

— Le vin, le vermouth, les apéritifs et le froid. 1900, in-8. 1 fr.

— Le pain des diabétiques, in-8. 0 fr. 50

— L'acide sulfureux en œnologie et en œnotechnie. Bordeaux, 1905. 1 fr.

— Les vins de Graves de la Gironde, vinification et conservation, 1907. in-8. 0 fr. 60

— Le vin et les Eaux-de-vie de France, 2^e édition, 1908, in-8. 0 fr. 40

Carrère (H.). — Scènes et saynètes. Lettre préface de Jacques Normand, in-12. 3 fr. 50

(Ouvrages pour les familles et les pensions).

Cazenave. — Manuel pratique de la culture de la vigne dans la Gironde, 2^e édition, 1889, in-12, br. 304 p. 3 fr.

Daniel (L.). — La question phylloxérique, — Le greffage et la crise viticole, préface de M. Gaston Bonnier, membre de l'Institut. 1908, fascicule 1^{er}, gr. in-8^o, 184 p., orné de 81 dessins en noir et 1 pl. hors texte en couleurs. 6 fr.

Daurel (J.). — Album des raisins de cuve de la Gironde et de la région du S.-O., avec leur description et leur synonymie, avec 15 gr. color. gr. nat., 5 gr. en phototyp. Bordeaux, 1892, in-4, br. 7 fr.

(Publication de luxe couronnée par la Société des Agriculteurs de France).

Dezeimeris (R). — D'une cause de dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède, 5^e édition, Bordeaux, 1891, in-8, br. 82 p. et 4 pl. hors texte. 2 fr. 50

Denigès (Dr G.). — Exposé élémentaire des principes fondamentaux de la théorie atomique; 2^e édition, 1895, in-8, 120 p. 3 fr. 50.

Féret (Ed.). — **Annuaire du Tout Sud-Ouest** illustré, 1904. Bordeaux, 1 gros vol. petit in-8°, 1,300 p., illustré, par Marcel de Fonrémis, de vues de châteaux, portraits, etc., cartonné toile. 9 fr.
Reliure de luxe. 12 fr.

Féret. — **Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré**, 1905-1906. 1,520 pages, cart. toile. 9 fr.
Reliure de luxe. 12 fr.

Féret (Ed.). — **Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite**, 8^e édition. Bordeaux, 1908, in-12 br., avec 700 vues de châteaux et 10 cart. vinic. 9 fr.
Le même relié toile anglaise. 10 fr.
Le même sans les cartes br. 7 fr.

— **Bordeaux and its Wines classed by order of merit** 3^d english edition, translated from the 7^d french édition by M. Ravenscroft, illustrated by Eug. Vergez. 10 fr.
Le même relié toile. 11 fr. 50

— **Bordeaux und Seine Weine**, trad. sur la 6^e édition française par Paul Wend. Bordeaux et Stettin, 1893, in-12, br., 851 p. enrichie de 400 vues de châteaux. 12 fr. 50
Le même relié. 15 fr.

— **Album des grands crus classés du Médoc syndiqués**, 1908, in-8. 1 fr. 25

— **Les vins de Médoc**, avec ill. d'Eug. Vergez et 4 cartes, in-18 j., 260 p. 3 fr.

— **Les vins de Graves rouges et blancs**, avec ill. d'Eug. Vergez et cartes, in-18 j., 146 p. 2 fr.

— **Le pays de Sauternes et les vins blancs de Podensac et de Langon**, avec ill. et cart. 2 fr.

— **Saint-Emilion et ses vins et les principaux vins de l'arrondissement de Libourne**, avec illust., et cartes vini-coles, in-18 j., 264 p. 3 fr.

— **Les vins du Cubzadais, du Bourgeois et du Blavais**, avec ill. et cart. 2 fr.

— **Les vins de l'Entre-Deux-Mers**, avec ill. et cart. 3 fr.

Ces ouvrages sont tirés de la 8^e éd. de *Bordeaux et ses vins*.

— Caractère des récoltes de 1795 à nos jours. Bordeaux, 1898, 16 p. et une carte viticole de la Gironde. 0 fr. 75
Le même en anglais. 0 fr. 75

— Carnet de statistique du négociant en vins, destiné à recevoir des notes sur 2,000 crus de la Gironde. Bordeaux, 1894, in-12, toile. 2 fr.

— Bordeaux et ses monuments, in-8, br., 90 p., 2 plans et 31 gr. 2 fr.

Feret (Ed.). — Dictionnaire Manuel du maître de chai et du négociant en vins, guide utile à quiconque veut vendre ou manipuler des vins et des spiritueux. 1 vol. in-18, ill. Bordeaux, 1898, 6 fr., cart. 7 fr.

— Le même ne contenant que les articles utiles au maître de chai 3 fr. 50, cart. 4 fr. 50

— Bergerac et ses vins et les principaux crus du département de la Dordogne. 1 vol. in-18 Jésus illustré, 3 fr. 50 cart. 5 fr.

Carte viticole du Médoc et de l'arrondissement de Blaye, extraite de la carte de la Gironde au 1/160000; 1 feuille gr. colombier, tirée en trois couleurs. 3 fr.

La même sur toile pleine. 4 fr. 50

Nouvelle carte routière et viticole de la Gironde à l'échelle de 1/160000, dressée par Félix FERET pour accompagner l'ouvrage *Bordeaux et ses vins*; 1 feuille gr.-aigle, imprim. en trois couleurs et color. par contrées viticoles (1893). 6 fr.

La même, collée sur toile; pliée, cartonné. 10 fr.

La même collée sur toile vernie, montée avec gorge et rouleau. 14 fr.

— Statistique générale du départ^t de la Gironde, 3 tomes en 4 vol. gr. in-8; prix pour les souscripteurs. 52 fr.

Le tome I : Partie topographique, scientifique, agricole, industrielle, commerciale et administrative; 1 vol. gr. in-8 de 1,000 p. est en vente au prix de 16 fr.

Le tome II : Partie agricole et viticole; 1 vol. gr.-8, avec supplément 1,100 p., orné de 300 gr. est à peu près épuisé; ce volume ne se vend qu'avec le t. I au prix de 36 francs les deux vol.

Le tome III : 1^{re} partie, bibliographie; 1 vol. gr. in-8, br., 628 p., est en vente au prix de 10 fr.

2^e partie, archéologique; 1 vol. gr. in-8, br., d'environ 500 p., orné d'illustrations de MM. Léo Drouyn, Vergez, etc. (sous presse).

— Supplément à la statistique générale de la Gironde part. vinic.). Bordeaux, 1880, in-8, 169 p. avec 50 vues. 4 fr.

Gautier (Paul). — Au fil du rêve, poésies, 1905. in-18, 120 p. 3 fr.

Gayon. — Etude sur les appareils de pasteurisation des vins en bouteilles et en fûts, avec vignettes; in-8, 1895. 2 fr.

— Expériences sur la pasteurisation des vins de la Gironde. Bordeaux, 1895, in-8, 59 p. 1 fr. 25

Gayon, Blarez et Dubourg. — Analyse chimique des vins rouges du département de la Gironde, récolte de 1887. Bordeaux, 1888, in-8. br., 47 p. 1 fr. 50

— Analyse chimique des vins du département de la Gironde, récolte de 1888. 1889, in-8, br., 31 p. 1 fr. 50

Gébelin. — Eléments de géographie. Nouvelle édition par M. Marion.

Europe (moins la France). 1900, in-18. 2 fr.

France et colonies françaises. 1899, in-18. 2 fr.

La Terre, l'Amérique. 1899, in-18. 1 fr. 50

Asie, Afrique, Océanie. in-18. 1 fr. 50

Grandjean. — Le baron de Charlevoix-Villiers et la fixation des Dunes, in-8. 1 fr.

Guillaud (Dr J.-A.). — Flore de Bordeaux et du Sud-Ouest, analyse et description sommaire des plantes sauvages et généralement cultivées dans cette région; Phanérogames, 326 p., br. 4 fr. 50; cartonné 5 fr. 50

Guillon (J.-M.), dir. de la station viticole de Cognac. — Notes sur la reconstitution du vignoble, avec fig., 1900, gr. in-8. 1 fr. 25

Hugo d'Alési. — Panorama de Bordeaux, fac-simile d'aquarelle sur bristol. 6 fr.

Juhel-Rénoy. — Conseils sur la fabrication et la conservation du cidre. 1897, in-18, 60 p. 1 fr. 25

Kehrig (H.). — La cochylis. Des moyens de la combattre, 3^e éd., 1893, in-8, 2 pl. 2 fr. 50

— L'Eudémis. Les moyens proposés pour la combattre. 1907. 0 fr. 50

— Le vin chez le consommateur. Conseils pratiques, 4^e éd., in-18, 12 p. 0 fr. 25

- Le soutirage des vins, 2^e édition. 1907. 0 fr. 50
- Le privilège des vins à Bordeaux jusqu'en 1889, suivi d'un appendice comprenant le Ban des Vendanges, des Courtiers, de Taverniers; prix payés pour les vins du XII^e au XVIII^e siècle, tableau de l'exploitation des vignes en 1825 Ouvrage couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1886, gr. in-8, 116 p. 2 fr. 50
- Labat (Gustave).** — Gustave de Galard, sa vie et son œuvre (1779-1841); in-4^e, orné de 4 pl. hors texte, dessins inédits du maître. 1896, in-4. 15 fr.
- Laborde (J.).** — Cours d'Œnologie. Tome I. Maturation du raisin. Fermentation alcoolique. Vinification des raisins rouges et blancs, avec préface de V. Gayon. 1908, 1 vol. gr. in-8^e, avec 55 fig. et 1 planche hors texte. 5 fr.
- Lapierre (A.).** — Plan de la ville de Bordeaux avec les lignes de tramways et omnibus, à l'échelle du 1/10000, dressé par A. LAPIERRE. 1 fr. 50
- Le même, colorié. 2 fr. 50
- Lemaignan** — Utilisation des marcs de raisin pour fabriquer d'excellentes piquettes, pour nourrir le bétail et comme engrais. 1906, gr. in-8^e. 0 fr. 25
- Loquin (Anatole).** — Le Masque de fer et le livre de M. Funck-Brentano. Bordeaux, 1898, in-8. 0 fr. 60
- Le Prisonnier masqué de la Bastille. Son histoire authentique. Bordeaux, 1900, in-12. 3 fr. 50
- Malzevin (P.).** — Etudes sur la viti-viniculture, 1905, gr. in-8^e. 4 fr.
- Mathé (E.).** — De Bordeaux à Paris par la Chine, le Japon et l'Amérique. 1907, 1 vol. in-18 orné de figures. 4 fr.
- Matignon (J. J.).** — Le siège de la légation de France (Pékin, du 15 juin au 15 août 1900). Conférences faites à Bordeaux, in-8. 1 fr. 50
- Méric G.).** — Le black-rot. Tableau donnant grandeur nature en chromo, feuilles et grains atteints par le black-rot, avec texte explicatif. 0 fr. 75
- Montaigne (Michel de).** — Nouvelle édition publiée par MM. H. Barckhausen et R. Dezeimeris, contenant la reproduction de la 1^{re} édition, avec les variantes des 2^e et 3^e éditions; 2 vol. in-8, édition de luxe (Publication de la Société des Bibliophiles de Guyenne). 15 fr.

Pabon (Louis). — Dictionnaire des usages commerciaux et maritimes de la place de Bordeaux et des places voisines. Bordeaux, 1888, in-8, br., 214 p. 3 fr. 50

Panajou (F.). — Barèges et ses env. 1904, 1 vol. in-12, 110 p., 80 phot., 2 pan. h. t., 1 c. de la rég., br. 2 fr. 25

Perceval (Emile de). — Le président Emérigon et ses amis (1795-1847), in-8. 10 fr.

Poignant (M. P.). — Coefficient économique des machines à vapeur en raison de la détente du cylindre et de la formule $\frac{t - t_0}{t}$ Surchauffe de la vapeur. 1902, in-8. 1 fr. 50

Rouhet. — De l'entraînement complet et expérimental de l'homme, avec étude sur la voix articulée, suivi de recherches physiologiques et pratiques sur le cheval, gr. in-8, illustré. 10 fr.

— L'Équitation, gr. in-8 illustré. 3 fr. 50

Saint-Laurent (Pierre). — Chiens de défense et chiens de garde, races, éducation, dressage. Préface de M. CUNISSET-CARNOT, 1907, in-8° avec planches. 2 fr.

Salvat. — Le pin maritime, sa culture, ses productions. Bordeaux, 1891, in-12, br., 39 p. 1 fr.

Sud-Ouest navigable (1^{er} Congrès du), tenu à Bordeaux les 12, 13 et 14 juin 1902. Compte rendu des travaux. 1902, gr. in-8. 5 fr.

Usages locaux du département de la Gironde publiés suivant la délibération du Conseil général, 2^e éd. revue et augmentée. 1900, in-12. 2 fr. 50

Viard (E.). — Etude sur les vins au point de vue de leur action sur l'organisme. 1904, gr. in-8. 1 fr.

Ajouter 10 0/0 du prix de l'ouvrage pour l'envoi franco, plus 25 centimes de recommandation pour l'Étranger.

NOUVEAU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE
DU MOYEN AGE ET MODERNE

HAVRE. — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 3, RUE DE LA BOURSE.

NOUVEAU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE
DU MOYEN AGE ET MODERNE

PAR
J. ADRIEN BLANCHET

A. C. N. DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, ETC.

A T L A S

PARIS
LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET
RUE HAUTEFEUILLE, 12

COUVERTURE DE L'ATLAS

Laissez-passer des Monnayeurs de Lyon sous François I^{er}. — Lis FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX : ☞ : Buste du roi dans un épicycloïde.

☞. Lis BARR. PEAG. PONTAN. LAISSE. PASSER. LES. MONNOIERS (Barriers, péagers, pontonniers, laissez passer les monnayeurs), Dans un épicycloïde, sur un champ semé de lis, instruments du monnayage, couronne et LY-ON. *Arg.*

DESCRIPTION DES PLANCHES
DU MANUEL
DE
NUMISMATIQUE
DU MOYEN AGE ET MODERNE

1. CENOMANIS. Deux figures debout.
Ṛ EBRICHARIUS. Croix potencée sur un degré et cantonnée de quatre points.
2. NAN..... M. Profil droit.
Ṛ ROACIANVS? Animal hérissé et rampant.
3. ISVINTSLC. Tête chevelue de face.
Ṛ LLNSFRAMIG. Combrouse voit dans le type de ce triens indéterminé une croix avec les instruments de la Passion.
4. SIGVCIOFI. Buste à droite.
Ṛ † ANICIO VACETO. Croix haussée, accostée des sigles II A.
5. CERILIA. Profil droit.
Ṛ Légende incertaine : † NHAIV... ATHV. Croix sur un globe, accostée des sigles RV.
6. CENOMANNIS. Profil droit.
Ṛ ETTONE. MO. Croix sur deux degrés.
7. TIDIRICLACO. Profil droit.
Ṛ IOANNIS. Croix sur deux degrés.
8. SORNEG DIA VICO. Profil droit.
Ṛ † AUTOMEDO MONETA. Figure nue, debout, tournée à droite, et tenant un oiseau et une lance.
9. MEDOLO. VIC. Profil droit.
Ṛ SEDVL.... MO. Figure tenant une haste et un oiseau.
10. IN PALATIO FIT. Tête barbare de face.
Ṛ † INGOMARO. MONI. Croix ancrée.
11. TARAAS. CIV? Profil gauche.
Ṛ MOPTATVS. MONITA. Croix sur deux degrés.
12. ESCOLA. RE. MONE. Profil droit.
Ṛ RAGNOMARES. M. Croix sur un globe.
13. AVGEMARIS. MON. Profil droit.
Ṛ CENNOMANIS. Croix sur deux degrés.
14. † SGEFIAC. Profil droit.
Ṛ † ONOFREDVS. Croix haussée sur trois degrés et accostée de deux astres.
15. CIRILIA. Profil droit.

- R̄. . . . Figure assise tendant le bras droit.
 16. CAMDONNO. Buste à gauche.
 R̄. FRANCO. Figure debout tenant une massue?
 17. SEVOLLA. Tête barbare de face.
 R̄. GEUS FIT. Croix sur trois degrés.
 18. ISIODOCVSIA. Profil droit.
 R̄. DAVDVLEO. MONETA. Croix sur deux degrés et un point.
 19. CHOA. . FIT.
 R̄. BERTOAL. Croix haussée sur un piédestal.
 20 MARSALLO VICO. Profil droit.
 R̄ MVLVDVLV. MVNITA Croix sur un point accosté de deux A
 ou de deux lambda.
 21. TRIECTV. FIT. Profil droit, diadème perlé.
 R̄. DOMARICUS MO. Croix sur un globe.
 22. RACIO MONASTERII. Profil droit.
 R̄. AVRILIANIS. CIVI. Croix ancrée et haussée sur un degré.
 23. GAVORONNO. Profil droit.
 R̄. NANGVLF? Croix haussée sur un globe et accostée de deux
 astres.
 24. EBORINO. MON. Profil droit.
 R̄. CHLODOVIO. RTX. Croix latine.
 25. + PAVLVS. MONITAR. Profil gauche.
 R̄. PORTO. VIDRARI. Croix pommetée et haussée sur un degré.
 26 FRANCIO. M. Buste à gauche.
 R̄. CAMDONNO. Croix potencée, haussée sur un globe. (Voir le
 n° 16).
 27. VIGQIEDVS. V. Profil droit.
 R̄. BERTOALDO. Les lettres A et R liées ; au-dessous un signe
 abrégatif.
 28. METIS. CIVITAT. Profil droit.
 R̄. NEVDSELLVS. MONE. Croix latine, accostée des initiales C. A.
 29. SOTCOIFT. Profil droit.
 R̄. + ODNTCHCTNITS. Croix sur un globe, accostée de deux
 points.

30. + AEGOALDO. MO. Profil gauche, devant la bouche un
 anneau.
 R̄. + LENNACAS. Croix haussée sur deux degrés.
 31. LAVDVNO. FIT. Profil droit.
 R̄. SIGILAICO. Croix potencée, haussée sur un point et sur un
 degré.
 32. CHARIGISI. Profil droit.
 R̄. TICINNACO. Croix latine.
 33. ARVE+RNO. Profil droit orné d'un collier ; le grènetis du pour-
 tour à l'avert et au revers paraît être formé d'un collier dont on voit
 le fermoir.
 R̄. EODICIVS. Croix accostée des lettres A. R ; l'R est attaché à
 un des croisillons.
 34. + LVSSALIA. FI. Profil droit.
 R̄. + DAOCOLVM. MON. Croix cantonnée des initiales LEMO,
 indiquant que ce triens a été frappé dans le territoire relevant de la
 cité de Limoges.
 35. MASICIACO. Profil droit.
 R̄. CHILDIERNVS. Croix potencée, cantonnée de deux croisettes.
 36. CAVILO+NNO III. Profil droit.
 R̄. + DOMNITTO. MONETA. Croix haussée sur trois degrés, et
 accostée des lettres C. A.
 37. RR. ou FR liés ensemble devant une tête nue à droite, der-
 rière un anneau ou la lettre O.
 R̄. OSOCRIVS. Croix haussée sur deux degrés.
 38. + NECARNE. FIT. Profil droit.
 R̄. NECTARNVS. Croix aux branches de laquelle sont suspendus
 A et ω.
 39. SCI. IORGI. Profil droit.
 R̄. BODOLENVS. M. Croix latine.
 40. + ARVERNO. FIT. Profil droit.
 R̄. + EODICI... VS. MONE. Les initiales A R.
 41. VILLAMAORIN. Profil droit.
 R̄. + VITALE. MONETAR. Croix cantonnée des lettres CV.

42. XIXVVLTO. † Profil droit.
 R̄. † DVTTA. MONETA. Croix latine et les lettres LAXV.
43. VIDVA VICO. Profil droit.
 R̄. FRANCINIV. Croix cantonnée de deux croisettes et de six points.
44. BRIONNO VICO. Profil droit.
 R̄. LEO. MONITARI. Croix ancrée. (Voy. n° 109.)
45. † VINCEMACVS. MONITA. Tête à gauche.
 R̄. † CASTRV SAVRICANIS. Croix latine cantonnée de points.
46. VINDELLO. Croix sur un anneau.
 R̄. ERTO. MO. Croix haussée sur la lettre K ou R.
47. ANBACIA VICO. Profil droit barbu.
 R̄. FRANCOBODVS. Croix haussée sur deux degrés.
48. AMBACEA. Profil gauche.
 R̄. NONNITVS. Croix cantonnée de points, et haussée sur un globe.
49. SEVDVLFVS. Profil droit.
 R̄. † ANDECAVIS. Croix haussée sur un point.
50. † RIALACOCL. Profil droit.
 R̄. † LAVNOMVNDV. Croix doublement ancrée, cantonnée de deux points et de deux croisettes et haussée sur un globe.
51. NOVIMV. Profil droit.
 R̄. † MVNDVVDV. Croix ancrée.
52. EOVORIGO. FIT. Profil droit.
 R̄. † EOSENVS. MONET. Croix latine.
53. † MEDVLO. Croix latine cantonnée de points.
 R̄. † CAMPOTRECIO. Astre, ou dégénérescence d'un chrisme.
54. AMBACIA. Profil droit.
 R̄. RISIGISILVS. Croix ancrée.
55. † AMBACIACO. FI. Profil droit.
 R̄. † PASSINCIO. MONETA. Croix latine.
56. ARVERN... Profil droit.
 R̄. † Légende rognée ; personnage debout près d'une colonne ? le grénétis est remplacé par une couronne de feuillages.
57. † NOGIANIS. Profil droit.

- R̄. VACIMESA ? Croix ancrée, haussée sur un globe.
58. † BVRDEGAL. Profil droit.
 R̄. † SEGGELENVS. Croix ancrée.
59. † BANACIACO. FIT. Profil droit.
 R̄. SCA † VRO. Croix dont le pied est terminé par un anneau.
60. † AVDIGISILVS. Petite croix.
 R̄. † MONARBVNI. Croix. Les lettres A et R sont liées d'une façon singulière.
61. AMBACIA. VICO. Profil droit.
 R̄. PATORNINO. Croix haussée et ancrée.
62. AMBACIA. VIC. Tête barbare, paraissant imiter celle d'un animal fantastique.
 R̄. † DOMNACHARVS. Croix latine.
63. AVRE *li*ANIS. Profil droit.
 R̄. † DOGOMARVS MO. Petite croix ancrée dans une couronne.
64. † LEODOMVDO MO ? Tête informe à droite.
 R̄. † BERNAIAS. LOV. Croix ancrée, cantonnée de trois étoiles.
65. CABLONNO. Tête barbare de face.
 R̄. † ABBONE. Petite croix, cantonnée des lettres C. A.
66. † CAROVICVS. F. Profil droit.
 R̄. † TEODOLENO. M. Croix latine.
67. CISOMO. VI. Tête barbare et diadémée à gauche.
 R̄. DOMOLVS. M. Croix haussée sur un degré.
68. BAN. Buste diadéme à droite.
 R̄. GVALETANO. FIIT. Calice à anse, surmonté d'un gros point et posé au-dessus d'une longue ligne perlée.
69. † ABVNDANTIVS. MO. Tête à gauche.
 R̄. SILANIACO FIT. Croix latine.
70. Monnaie à légendes runiques d'Éthelbert Ier, roi de Kent.
 R̄. Type confus.
71. † BREXIS. VICO. Buste à droite.
 R̄. VVALDONE. MO. Longue croix ancrée sur une petite croix double.
72. CAMARACO. Profil droit.

- Ṛ. ALANCVS. Croix haussée sur deux degrés et chrismée.
 73. † CASTRO FVSI. FIT. Profil barbare à gauche.
 Ṛ. † RANEPERTO. M. Petite croix simple dans une couronne.
 74. † CVRCIACO. VI. Buste barbu avec double diadème et bouclier.
 Ṛ. † FEDEGIVS. MO. Croix longue, pattée et cantonnée d'étoiles.
 75. LVNDVCONNI. Tête informe à droite.
 Ṛ. † BONICIVS. MO. Croix simple dans une couronne.
 76. ERCOITACETVIST. Buste à droite (*Triecto civitas*).
 Ṛ. † MANRO. MONETATIV. Croix accostée de C. A. ou C. V. dans une couronne.
 77. Imitation des monnaies anglo-saxonnes. (Voy. n° 70.)
 78. † BRIVA. VICO. Tête à droite avec long diadème et collier de perles.
 Ṛ. † FALCO. MONETI. Croix simple.
 79. † CANOGACO VICO. Tête informe à droite.
 Ṛ. TAVRICLIGILVS. Croix latine.
 80. CENOMANNIS. Tête barbare à droite.
 Ṛ. FEDOLENVS. Croix potencée sur deux degrés.
 81. GABALORVM. Tête diadémée à droite.
 Ṛ. VOR. Personnage debout tenant un arc.
 82. MIRONNOF. Buste à droite.
 Ṛ. BERTOINO M. Croix latine dans un collier servant de grénétis.
 83. VIENNA. FIT. Profil droit.
 Ṛ. LEVDINO. MONE. Croix ancrée, haussée sur trois points.
 84, 85, 86 et 87. Imitations des monnaies anglo-saxonnes. (Voy. nos 70 et 77.)
 88. Imitation des mêmes monnaies sur laquelle on pourrait peut-être lire les restes du mot DAGOB.
 89. Buste royal casqué et drapé; devant, un petit dauphin.
 Ṛ. MASSILIA. Croix placée sous un degré.
 90. Tête nue, les cheveux épars, derrière S, initiale de Sigebert ?
 Ṛ. MONAMTE (pour MONET. MA.). Même revers qu'au numéro précédent.
 91. Tête royale à gauche; devant, une croix.

- Ṛ. Monogramme dans lequel on peut voir AVEN. (Avignon).
 92. Imitation des monnaies anglo-saxonnes.
 93. Monnaie muette de l'époque mérovingienne.
 94. CONDETAI. Profil droit.
 Ṛ. Croix ancrée à ses quatre branches (*Argent*).
 95. Monnaie avec monogramme, peut-être de Marseille.
 96. Imitation de la monnaie n° 89.
 97. Tête informe diadémée à droite; devant, une croix.
 Ṛ. Monogramme cruciforme dans lequel on retrouve VASIO ?
 98. Tête nue et barbare à droite.
 Ṛ. Deux petites croix et deux lettres gravées en sens rétrograde, peut-être R. F, *Rex Francorum* ?
 99. Tête à droite.
 Ṛ. Oiseau sur une croix accostée de deux annelets.
 100. Monnaie mérovingienne muette.
 101. † DRVCBERTO. F. Croix crénelée.
 Ṛ. Monogramme indéterminé.
 102. DAGO.... Tête barbare à gauche. *
 Ṛ. Monogramme incomplet.
 103. Tête diadémée; devant, une petite croix.
 Ṛ. MAISSI... ? Croix latine.
 104. Tête à droite; devant, la lettre H ou N.
 Ṛ. † A....RT. Dans le champ un M, initiale de Marseille, surmonté d'une croix. On connaît une monnaie frappée dans cette même ville au nom de Sigebert; devant la tête royale, on voit aussi un H.
 105. Tête à droite; devant, une croix.
 Ṛ. Monogramme dans lequel on peut lire DE AVENO ?
 106. Monnaie de la fin de l'époque mérovingienne.
 107. ABOLENVS. Profil droit.
 Ṛ. DO † MNI RACIO. Double croix.
 108. † CONBENAS FIT. Profil droit.
 Ṛ. † NONNITVS. MOI. Croix sur un globe accostée des lettres C G et du nombre VII.

109. BRIONNO. Tête à gauche.
 R̄. LEO MONETA. Croix cantonnée de quatre points ; variété du n° 44.
110. VINDOMVIS. FIITVR. Tête à droite.
 R̄. † VFESINS ? Croix ancrée et haussée sur un globe.
111. SILVANECTIS. Tête à droite.
 R̄. D... EASI ? Croix ancrée.
- 112 AVPIVIVNIS, pour *Aurilianis*. Tête chaperonnée à gauche.
 R̄. † A...VN ? Croix ancrée et haussée sur un globe.
113. Monnaie mérovingienne incertaine. (Argent.)
114. † CHARIFIACO. Buste à droite.
 R̄. † LEVDENVVS. Croix recroisetée sur un globe perlé.
115. [SIR] ALLO. Buste à droite.
 R̄. EBRVLFVS. Croix haussée sur deux degrés, et accostée des initiales C. G. et du signe numérique VII.
116. ARA..... S. Tête barbare à droite.
 R̄. BETOREGAS. FIT. Croix.
117. † VIDOCINO. Tête barbare à droite.
 R̄. † AGRIGISIL. Croix ancrée, haussée et cantonnée de deux points.
118. MATOVALLO. Tête chaperonnée à droite.
 R̄. GVMDOBODVS. Croix ancrée.
119. † ALFICO. Tête à gauche.
 R̄. † BAVDIGILVS. Croix ancrée et haussée sur un globe.
120. Monnaie mérovingienne incertaine. (Argent.)
121. GAVHLOIIVM. (pour *Gavalorum*). Tête à droite.
 R̄. Calice à deux anses surmonté d'une croix.
- 122 † GAVARONNO. Tête à droite.
 R̄. † BOSO MONIT. Croix haussée sur un globe et accostée des lettres C. G. et du chiffre VII.
123. DORIO VICO. Tête barbare à gauche.
 R̄. † VEROLO. MO. Croix haussée sur un degré, cantonnée de deux points et de deux petites croix.
124. † SILVIACO. Tête à droite.

- R̄. RAMNICISILV. Croix ancrée, haussée sur un globe et cantonnée de quatre points.
125. † AVRILIANIS. Tête chaperonnée à droite.
 R̄. IACOTE. MO. Croix ancrée et haussée sur un globe.
126. REDONIS. Tête barbare à droite.
 R̄. MAVRINVS. Croix ancrée et cantonnée de quatre points.
127. FIANA. ME. Tête barbare à droite.
 R̄. † FEDOLENI. Croix ancrée et cantonnée de quatre points.
128. TIDIRICIACO. Profil droit.
 R̄. AONOBODE. M. Croix ancrée.
129. ANDICAVI. Profil droit.
 R̄. ALLONI. MO. Croix haussée sur un globe.
130. ODOMO. Profil droit.
 R̄. DRVCTIGISILVS. M. Croix haussée sur un globe entouré de points.
131. † PECTAVIS. Profil droit.
 R̄. † FRIDIRICO. Croix ancrée.
132. † PARISI. Profil droit.
 R̄. ELIGIVS. M. Croix ; au-dessus un oméga ; au-dessous un alpha.
133. ALABO..... Profil gauche.
 R̄. † EBROALDVS. M. Croix ancrée.
134. DVCCIOLINO. Profil droit.
 R̄. BAVDOGISILO. Petite croix grecque.
135. O..... OCASTRO. Profil droit.
 R̄. ... ATO Croix ornée de deux points devant chaque branche.
136. TVRTVRONNO. Profil droit.
 R̄. AVNVLFI, dans le champ entre deux lignes ponctuées ; au-dessus une croix accostée des lettres N. DE.
137. FREDOVALD. Profil droit.
 R̄. CONDAPENSEP. Croix cantonnée de quatre points et haussée sur deux degrés.
138. † PECTAVOS. IC. Tête barbare à droite.
 R̄. † GOCOLAICO. MN. Croix cantonnée de points.

139. † SALIONNO. Profil droit.
 R. † SANTINO. M. Croix.
140. TOBRENCIA. Types confus.
 R. † NOBERTVS. M. Croix. -
141. TVRTVRONNO. Profil barbare à droite.
 R. MERLOTE. M. Croix.
142. GVLINVS. Profil droit.
 R. † BRIOANIO. Croix ancrée.
143. † BRIXIS. VICO, Profil droit.
 R. VALDO. MON. Croix cantonnée de points.
144. † RACIO BASII. Profil droit et très barbare.
 R. TEODENO MO. Croix haussée sur un globe et accostée de deux points.
145. † PECTAVIS. CIV. Profil droit.
 R. AVENDO. MONETAR. Croix ancrée.
146. † LOTHAVIVS RIX. Profil droit. (Clotaire roi ?)
 R. † VVANVELENO M. Croix ancrée et haussée sur un globe.
147. † AREDVNO VIC. Tête diadémée et barbue à droite.
 R. FANTOLENO. MO. Croix haussée sur un globe et cantonnée de quatre étoiles.
148. DVCINVS. Profil droit.
 R. SVLVDE MT ? Croix ancrée et haussée sur un degré.
149. † VIRDVNS. FIET. Profil droit.
 R. SELENO MON. Croix ancrée.
150. NAMVCOC. Profil droit.
 R. ADELEO M. Croix sur un globe ; au-dessous un petit astre.
151. † MOSONO CASTRI BE. Profil droit.
 R. † BERTACHARIVS. MOE. Croix accostée des lettres CA ou CV.
152. Tête à droite ; croisette et branche devant.
 R. † OTONEVS. Dans le champ un monogramme, composé des lettres P ou R, S, N.
153. SANSAT. Tête informe à droite.
 R. LEVDINO. M. Croix accompagnée de points semés dans le champ.
154. SOLONACO VICO. Profil droit.
 R. ERNOALDVS. Croix ancrée sur un socle.
155. DOMARO M. Tête de cheval à gauche.
 R. B. . ASCI. Croix accostée de deux points en forme de coins.
156. MARSALLOVIC. Profil droit.
 R. † TOTO MONETARIO. Croix cantonnée des lettres CA.
157. MOGONTIACO. Croix cantonnée de quatre annelets, sur une sorte de calvaire.
 R. AIROENO. MONET. Croix grecque.
158. † CHOEVVIC. Buste à droite.
 R. GANVEBER. M. Croix haussée sur une sorte de piédestal.
159. Tête diadémée à droite ; devant, un losange.
 R. † DEORERIVS. MON. Monogramme composé des lettres R, S, N, E.
160. † NOIOMO. C ? Tête à droite.
 R. † AMELSILVS. Croix ancrée et cantonnée de points.
161. . . . Lég. illisible. Profil droit.
 R. † HILDOALDVS. Croix cantonnée de deux points et des lettres A R.
162. Buste à droite bénissant ; devant, un astre.
 R. PRESERIVS. M. Dans le champ, BRIVATE, en deux lignes.
163. TEVDERICUS. M. Profil droit.
 R. MAIRECEASO. Croix sur un degré.
164. † TVLLO CIVETATE. Profil droit.
 R. † AVDOALDO. MONETARI. Croix haussée sur deux degrés, perlée et accostée d'un alpha et d'un oméga.
165. DEONANT. Profil droit.
 R. ABOLINO. . Croix sur une base, six points au-dessous.
166. VICOBOTANIS. AL. Tête à droite coiffée de perles.
 R. LANDILINO. MONISN. Croix accostée des lettres C. A.
167. Tête à droite avec le mot PAX devant.
 R. † SPORIVS. Petite croix ancrée.
168. BAIOCAS. Petite croix haussée sur deux degrés et surmontée d'un demi-cercle.

- R. AVDERANVS. Croix cantonnée de quatre points.
 169. TVLBIACO FIT. Profil droit.
 R. CHIVINVLVVS. MO. Croix haussée sur un degré et un globe.
 170. TVOSISITI. Profil droit.
 R. VEMIVS. Croix sur un piédestal.
 171. D. N. MAVRICIVS. P. P. A. Buste impérial à droite.
 R. GAVDOLENVS. MONE. Croix cantonnée des lettres V A.
 172. † GEMILIACO. Profil droit.
 R. † AVSONIVS. MON. Croix cantonnée de deux points.
 173. MATOLIACO. Tête à droite coiffée d'un chaperon.
 R. DOMMOLINO. Croix ancrée et cantonnée de deux étoiles.
 174. BRICAVICOF. Profil droit.
 R. DAIMVNDO M. Croix ancrée et haussée sur deux degrés.
 175. † GEVEMVNDO. M (en écriture rétrograde). Buste à gauche, radié.
 R. MASSIL. Croix cantonnée de huit points. (Marseille.)
 176. CINVONICVS. N. Buste à droite.
 R. IBCODICIS RV. Ange ou victoire debout tenant une couronne et une longue croix.
 177. † DOMECIO. Tête informe à gauche.
 R. CVSTECIACO. Croix dont les croisillons sont relevés à angle droit.
 178. STAGNEETISO. Profil droit.
 R. † TANOIRELT. Croix chrismée, haussée sur deux degrés et cantonnée des lettres B T.
 179. † VGGONE. Profil droit.
 R. CAVENOF. Croix grecque.
 180. CASTRAVICO. Profil droit chaperonné.
 R. EBROALDVS. Croix ancrée et haussée sur un globe.
 181. † LVSVNOC. Profil droit.
 R. † RIVDAM. Croix longue sur un demi-cercle.
 182. CAMARACO. Profil barbare à droite.
 R. ALANCVS. Croix chrismée et haussée sur deux degrés (même pièce que le n° 72).

183. † TRIECTO. FIT †. Profil droit.
 R. MAGANONE MON. Croix haussée sur cinq points.
 184. † BETTONE. MONE. TA.. Profil droit.
 R. † SILVANICTIS. Croix accompagnée au bas de deux points.
 185. CAVILONNO.... Profil droit.
 R. ABBONE MON † TARIO. Croix accompagnée des lettres C A, haussée sur deux degrés et sur un globe.
 186. CIVIONO CIV. Tête informe à gauche.
 R. LEVBOLENO. Petite croix longue.
 187. ROLIACO VICO ? Tête chaperonnée à droite.
 R. MALLEBODS. Croix ancrée, accostée au bas de deux étoiles.
 188. BRIOSSO VICO. Profil droit.
 R. † CHADVLFO. MO. Croix cantonnée de plusieurs points ; un anneau au centre.
 189. CISOMOVI. Tête barbare.
 R. DOMOLVS. M. Croix haussée sur deux degrés entre chacun des points.
 190. † REDONIS. Profil droit.
 R. RACIOFIS. Croix pommetée, haussée sur deux degrés.
 191. CADVRCA. Profil gauche.
 R. FRANCVLVVS. Croix ancrée et haussée sur deux degrés.
 192. GVIRVS. PETRVS. MONETAR. Buste diadémé à droite.
 R. LVCDVNO FIET. Croix sur un globe, accostée de deux astres, des lettres L V et de deux chrismes.
 193. ECCLESIE. ANDECAVI. Buste diadémé à droite.
 R. ALLIGISELS. MONET. Croix ancrée et haussée sur un globe.
 194. † ARIACO FITVR. Profil droit.
 R. † LEODVLVVS. M. Croix cantonnée de trois points et de la lettre A. — (Le dessin est renversé.)
 195. AVSTA CAL FIT. Profil droit.
 R. VIDIO MONITAIIO. ? Croix haussée sur un degré et sur un globe.
 196. † CAPVDCERVI. Profil droit.
 R. SANTVSYPOMO. Croix potencée et entée sur un degré.

197. *Charlemagne*. D. N. CARLV. REX. Buste de face du roi.
 Ṛ. † FLAVIA † LVCA. (Lucques). Étoile dans un grênetis. Or pâle.
198. — » — CAROLVS, en deux lignes.
 Ṛ. STRATBVRG. Dans le champ une petite croix.
199. CARLV. REX. Croix.
 Ṛ. † RIANA. NCIOX. Monogramme. Cette légende est une dégénérescence de XPISTIANA RELIGIO.
200. — » — CARLV. REX. FR. Croix.
 Ṛ. † EX. MEALLO. NOVO. Monogramme. Les numismatistes ne sont pas certains si cette légende fait allusion au métal même de la monnaie, ou à la réédification de la ville de Melle. La première de ces hypothèses est la plus vraisemblable.
201. *Charles le Chauve*. SCS. PETRVS. Buste de face de l'apôtre tenant une croix ; les légendes sont disposées verticalement.
 Ṛ. † CAROLVS. IMP. Monogrammes du pape Jean VIII. Cet monnaie doit être classée aux papes, et non pas aux rois de France dont le nom n'y figure qu'à titre d'alliance, ou en reconnaissance de ce que leur devaient les souverains pontifes.
202. *Pépin*. RP, au-dessus un signe abrégé. *Rex Pepinus*.
 Ṛ. LVG. même signe abrégé. *Lugdunum*.
203. *Charlemagne*. CAROLVS, en deux lignes.
 Ṛ. REMEIRODO, en deux lignes séparées par une barre.
204. — » — CAROLVS, en deux lignes.
 Ṛ. TORNACO, en trois lignes séparées par deux barres ; dans le champ, deux petites croix.
205. — Monogramme dans lequel on trouve les lettres L. A. R. L. S. O.
 Ṛ. Monogramme composé des lettres R. S. L. M. O, et une croix. Quelques numismatistes donnent cette pièce à Charlemagne et Grimold, d'autres à un Lothaire.
206. *Lothaire*. † HLOTARIVS. IMP. Croix.
 Ṛ. TREVERIS. CIVI. Temple à quatre colonnes.
207. *Charles le Simple* ? † GRATIA. DI. REX. Croix.
 Ṛ. STAMPIS, en deux lignes séparées par une série de points ; trois croisettes. Cette monnaie appartient peut-être aux dernières années des Carolingiens ou aux premières de Hugues Capet.

208. *Raoul*. † GRATIA. DI. REX. Monogramme du roi Raoul.
 Ṛ. DVNIS. CASTILLI. Croix.
209. *Charles le Chauve*. † CASTIS. AVALONS. Croix.
 Ṛ. † GRATIA. DI. REN. X. Monogramme royal.
210. — » † CARLV. REX. Croix.
 Ṛ. BITVRICES. CIVI. Monogramme royal.
211. *Louis le Bègue*. † TVRONES. CIVITAS. Croix.
 Ṛ. † MISERICORDIA. DI. REX. Monogramme royal.
212. *Charles le Simple*. † GRATIA. DI. REX. Monogramme royal.
 Ṛ. † CASTI. CIITAS. en deux lignes séparées par une série de points ; en haut et en bas, une croisette.
213. *Charles le Chauve*. † AVRELIANIS. CIVITAS. Croix.
 Ṛ. † GRATIA. DI. REX. Monogramme royal.
214. — » † DVNIS. CASTELLOI. Croix.
 Ṛ. † GRATIA. DI. REX. Monogramme royal ; *obole*.
215. *Eudes*. † BELSIANIS. CASTRO. Croix.
 Ṛ. MISERICORDIA. DI. REX. Monogramme royal imitant la forme de celui de Louis le Bègue.
216. Variété de la monnaie précédente ; il faut seulement remarquer que le monogramme a une autre forme, et que la légende MISERICORDIA. DI, se complète par le mot REX, que l'on retrouve dans le monogramme.
217. — » † PARISII. CIVITA. Croix.
 Ṛ. † GRATIA. DI. Dans le champ ODO. REX. Les lettres sont disposées symétriquement autour du D.
218. *Carloman*. † CARLOMAN. RE. Croix.
 Ṛ. † TOLOSA. CIVIT. Monogramme royal.
219. *Pépin d'Aquitaine*. † PIPINVS. RE. Profil droit ; devant, un I.
 Ṛ. AQTANORVM. Édifice.
220. *Eudes*. † DVINS CASTILLOI. Croix.
 Ṛ. † GRATIA. DI. REX. Dans le champ ODO, entre deux croisettes.
221. — » † HTVRONES. CIVITAS. Croix.
 Ṛ. † MISERICORDIA. D-I. Dans le champ un monogramme composé des mots ODO. REX.

222. *Lothaire*. † LOTARIVS. REX. Croix.
 Ṛ. TREVERIS, en deux lignes,
223. *Boson de Bourgogne*. † BOSO. GRACIA. DEI, dans le champ REX.
 Ṛ. † VIENNA. CIVIS. Croix.
224. *Louis III l'Aveugle, de Bourgogne*. † LVDOVICVS IMPE. Monogramme royal effacé.
 Ṛ. † VIENNA. CIVIS. Croix.
225. *Lothaire*. † HLVTARIVS. IMP. Croix cantonnée de quatre points.
 Ṛ. † MEDIOMATRICORVM. Temple à quatre colonnes.
226. *Charlemagne*. Dans le champ CAROL en monogramme.
 Ṛ. Croix et monogramme orné de points dans lequel on peut retrouver le mot ANDE (gavis).
227. *Eudes*. † GRATIA. DI. H. Chaque lettre est séparée de la suivante par un point ; dans le champ, les mots ODO. REX sont disposés circulairement autour d'un petit quadrilatère, de manière à imiter le monogramme carolingien.
 Ṛ. † SCI. DIONVSII M. Croix.
228. *Lothaire*. † LOTERIVS. REX. Une croix.
 Ṛ. † BITVRICES. CIVIT. Monogramme royal.
229. *Pépin*? P. S. Croix chrismée.
 Ṛ. LVG, surmonté d'un signe abrégatif. Cette monnaie que le baron Marchant avait attribuée à un évêque de Lyon du nom de Pierre, paraît être une pièce de transition de la première à la seconde race, et peut être donnée au roi Pépin.
230. *Louis le Débonnaire*. † HLVDVICVS. Croix.
 Ṛ. † METALLVM. Croix ; *obole*.
231. — » — LVDOVIC, en deux lignes dans le champ.
 Ṛ. AQVI † TANIA. Croix.
232. *X^e siècle*. TURON. Profil droit.
 Ṛ. † CAINONI. CASTRO. Croix. Cette monnaie, qui ne porte pas de nom royal, a dû être frappée au X^e siècle par les seigneurs de Chinon, qui devinrent bientôt comtes héréditaires de Tours. Les coins de la monnaie de Chinon semblent avoir été gravés à l'imita-

tion des deniers de Louis le Débonnaire à la tête frappée à Tours. Ce type tourangeau fut également copié par l'abbaye de Saint-Martin.

233. *Charlemagne et Grimoald III, duc de Bénévent*. † GRIMVALD, Buste de face.

Ṛ. DOMS. CAR. RX. Croix potencée, accostée des lettres C. R. Audessous de la croix, VIC. pour *Vicarius*? Tiers de sou, *or*.

234. *Lothaire*. † HLOTARIVS. IMP. Croix cantonnée de quatre points.

Ṛ. BVRDICALA. Temple.

235. *Charles le Chauve*. † VENDENIS. CASTRO. Croix.

236. *Otton III de Germanie*. † OTTO. REX. Croix cantonnée de deux points.

Ṛ. † GATIA DI. DVX. Monogramme de Charles.

237. *Bérenger, empereur*. † BERENGARIVS. IMP. Monogramme du Christ, cantonné de points.

Ṛ. † XPISTIANA. RELIG. Dans le champ PAPIA. CI en trois lignes. Cette monnaie a été frappée entre 905 et 924. Les monnaies de Bérenger II portent le titre de *Rex*.

238. *Philippe I^{er}*. † PHILIPUS. REX. Croix cantonnée de croisants.

Ṛ. CAVION CIVITAS. Dans le champ la lettre B, que l'on pense être l'initiale du mot *Burgundia*.

239. *Louis VI ou Louis VII*. † LVDOVICVS. REX. Tête de face barbue et couronnée.

Ṛ. † VRBS. BITVRICA. Croix haussée et fleuronée ; *obole*.

240. *Philippe-Auguste*. † PHILIP. REX; une petite fleur de lis entre les lettres L. et I. ; dans le champ FRANCO.

Ṛ. † ARRAS. CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

241. (*Saint*) *Louis IX*. LVDOVICVS. RE. Dans le champ FRAN-CORV.

Ṛ. † SIGNVM. CRVCIS. Croix.

242. *Henri I^{er}*. HAINRICVS. REX. Dans le champ, les lettres al-pha et oméga.

Ṛ. PAISIVS (pour PARISIVS) CIVITAS. Croix.

243. *Philippe I^{er}*. AVRELIANIS. CIVITAS. Croix aux branches de laquelle sont suspendues les lettres alpha et oméga.

℞. † DI. DEXTRA. BE. Type dégénéré du temple carlovingien, autour duquel on voit le complément de la légende NEDICTA.

244. *Louis VI*. † LVDOVICVS. REX. Crosse entre le soleil et la lune.

℞. † VRBS. LNIGONIS (Lingonis). Croix cantonnée d'un croissant et d'une petite croix pattée.

245. *Philippe Auguste*. PHILIPVS. REX. Dans le champ : FRANCO.

℞. † PERONNE. Croix.

246. (*Saint Louis IX*). SIGILLVM. CRVCIS. Croix.

℞. LVDOVICVS. REX. FR. Dans le champ TVRONVS.

247. *Henri I^{er}*. Obole de Châlon-sur-Saône. (cf. n° 238).

248. *Philippe I^{er}*. † PHILIPVS. REX... Type dégénéré du temple carlovingien ; dans le champ les lettres C. R. S.

℞. STAMPIS. CASTELLVM. Croix cantonnée des lettres S. S.

249. *Louis VI*. LVDOVICVS. REX. Les lettres alpha et oméga.

℞. † PONTISI. CNSRSI. Croix cantonnée d'une annelet.

250. — » † LVDOVICVS. REX. Croix.

℞. † SINELECTIS. CIV. Dégénérescence du monogramme carlovingien.

251. — » † LVDOVICVS. REX. Croisette, pal et croix.

℞. † LANDONIS. CAST. Croix cantonnée de deux croisettes.

252. — » † LVDOVICVS. REX. Croix cantonnée de deux annelets.

℞. † CASTRVM. MATA. Deux croisettes pattées et deux annelets.

253. — » — Denier du n° 239.

254. — » † LVDOVICVS. REX. Type du n° 248.

℞. † AVRELIANIS. CITAS. Croix cantonnée d'un annelet et d'un V.

255. *Louis VII*. † LVDOVICVS. REX. Dans le champ : FRANCO.

℞. † PARISII. CIVIS. Croix.

256. — » — Variété du numéro précédent.

257. *Philippe Auguste*. † PHILIPVS. REX. Dans le champ : FRANCO.

℞. PARISII. CIVIS. Croix.

258. *Louis VI*. † LODOVICVS. REX. Dégénérescence du monogramme carolingien.

℞. CASTELLVM. STAMPIS. Croix cantonnée de deux V.

259. *Henri I^{er}*. † HENRICVS, dans le champ : REX.

℞. † SENONIS. CIVITAS. Croix.

260 et 261. *Philippe Auguste*. Variétés du denier tournois.

262, 263, 264, 265. *Saint Louis*.

Id.

266. *Philippe Auguste*. PHILIPPVS. REX. Dans le champ, FRANCO, en deux lignes, séparées par deux crosses.

℞. † SEINTHOMER. Croix cantonnée de deux crosses.

267. *Philippe I^{er}*. PHILIPVS. REX. Dans le champ, alpha et oméga.

℞. PARISIVS. CIVITAS. Croix.

268. *Philippe le Bel*. † PHILIPPVS. REX. Croix.

℞. † TVRONVS. CIVIS. Châtel tournois : dans les deux légendes on peut voir des petites étoiles qui semblent être des différents monétaires. Obole.

269. *Louis X le Hutin*. LVDOVICVS. REX. Croix.

℞. TVRONVS. CIVIS. Châtel tournois.

270. *Philippe le Long*. † PHILIPPVS. REX. Croix.

℞. TVRONVS. CIVIS. Châtel tournois. Les deniers semblables à celui-ci sont d'une fabrique si grossière, et d'un titre si altéré, qu'on pourrait peut-être les faire descendre jusqu'au règne de Philippe de Valois.

271 et 272. *Philippe le Hardi*. † PHILIPPVS. REX, Croix.

℞. † TVRONVS CIVIS. Châtel tournois.

273 et 274. *Philippe le Bel*. † PHILIPPVS. REX. Croix.

℞. TVRONVS CIVIS. Châtel tournois.

275. *Saint Louis*. † LVDOVICVS REX. Croix ; sur le bord de la pièce, on lit une autre légende ainsi conçue : BNDICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. DEI. IHV. XPI.

℞. TVRONVS. CIVIS. Châtel tournois ; bordure de douze fleurs de lis (*gros tournois*).

276. *Philippe le Bel*. † PHILIPPVS. REX. Croix ; légende sur le bord de la pièce comme ci-dessus.

℞. † TVRONVS. CIVIS. Châtel tournois ; cercle de douze fleurs de lis

277. *Philippe le Hardi*. PH. DEI. GRA. FRACOR. REX. Le roi debout, tenant un spectre, et placé entre deux fleurs de lis.

℞. XPC. VICIT. XPC. RNAT. XPC. IMPERAT. Croix fleurdelisée dans un trèfle. *Mantelet d'or*.

278. *Jean II*. IOHANNES. DEI. GRA. Croix.

℞. FRANCORVM. REX. Châtel tournois ; cercle de fleurs de lis. Ce gros est curieux à cause des points secrets qu'il présente. (Rogné).

279. *Philippe le Long, comme comte de Poitou*. † PHS. FILI. REG. FRAC. Croix.

℞. COMES. PICTAVIES. Châtel tournois surmonté d'une fleur de lis.

280. *Charles le Bel, comme comte de la Marche*. K. FILI. REG. FRACIE. Croix.

℞. COMES MARCHIE. Châtel tournois surmonté d'un petit écusson sur lequel est une fleur de lis (1).

281. *Louis VI*. LVDOVICVS. REX. Edifice; au-dessus un croissant.

℞. † DRVCAS. CASTA. Croix cantonnée de deux C.

282. *Charles VII* † KAROLVS. FRANCORV. REX. L. Un grand K gothique entre deux fleurs de lis, surmonté d'une couronne.

℞. † DVPLEX. TVRONVS. FNCIE. L. Croix ; *fnctie* pour *Francie* ; la lettre L, que l'on remarque à la fin des légendes du droit et du revers, indique l'atelier monétaire de Loches.

282 bis. *Charles VII*. † KAROLVS. FRANCORV. REX. C. Écu couronné de France.

℞. † SIT. NOME. DNI. BENEDICTV. C. Croix cantonnée de deux K et de deux fleurs de lis. Le C est l'initiale de l'atelier monétaire de Chinon. Cette monnaie est un pied-fort ou pièce d'essai.

283. *Charles VII*. † KAROLVS. DEI. GRA. FRANCORV. RX. B. Le roi debout couronné, couvert d'un manteau fleurdelisé, tenant un sceptre et une croix ; le champ est semé de France.

℞. † XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. B. Croix fleuronée, dans un quadrilobe orné de fleurs de lis et de petites couronnes : la lettre B est l'initiale de l'atelier monétaire de Bourges. (Royal d'or).

(1) Les comtes de la Marche, de la race capétienne, portaient : *Semé de France à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent*.

284. *Charles VIII*. CAROLVS. VIII. FRANCORVM. IERSVAL. ET. SICIL. REX. Buste du roi à gauche, coiffé d'une espèce de barrette, et portant le collier de l'ordre de Saint-Michel.

℞. Femme richement vêtue, avec les cheveux épars, se découvrant la poitrine avec les deux mains pour montrer une blessure ; à droite, une branche d'épines ; à gauche, un chien couché au pied d'une colonne placée sur un piédestal. *Médaille*.

285. *Charles VIII et Anne de Bretagne*. † FELIX. FORTVNA. DIV. EXPLORATVM. ACTVLIT 1493. Buste de Charles VIII couronné, orné du collier de Saint-Michel, sur un champ semé de fleurs de lis.

℞. † R. P. LVGDVNEN. ANNA., (un petit lion), REGNANTE. CONFRAVIT. Buste d'Anne de Bretagne couronné, orné d'un collier de perles attachant une croix, avec un manteau semé d'hermines, sur un champ en parti de fleurs de lis et d'hermines. Argent ; *médaille*.

286. *François I^{er}*. † FRANCISC^s. I : DEI : G. FRACO : REX. Le roi à cheval, l'épée à la main.

℞. DEVS : S : AVXILIV. TVVM : REGI : DA. Écu couronné de France. Royal d'or ; *essai*.

287. *Henri II*. HENRICUS. II. D. G. FRANC. REX. Deux fleurs de lis dans une espèce de cartouche, au-dessus un croissant ; au-dessous la lettre A, différent de Paris.

℞. TVRONVS. CIVIS. FRANC. 1557. Croix dans un trèfle. (Liard.)

288. Assignat vendéen.

289. Assignat républicain du siège de Lyon.

290. *Médaille en étain de la Révolution française*. LE. PERE. DVCHENE FOUTRE. BON. PATRIOTE. La légende finit par une petite fleur de lis ; buste d'un homme coiffé d'un bonnet, la pipe à la bouche, une hache sur l'épaule et un pistolet à la ceinture.

℞. VIVRE. LIBRE. OÙ. MOURIR. 1789. Écu couronné de France, avec le mot LOI au-dessus des fleurs de lis ; l'écu est entouré de deux branches de laurier.

291. *Jeton de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel*. † CE. SONT. LES. GTOVERS. Croix fleurdelisée, cantonnée de trèfles, et enfermée dans un cercle à quatre lobes.

℞. † DE. LESQVIERIE. Écu parti de France et de Navarre dans un cercle à six lobes.

292. *Jeton de Catherine de Courtenai, épouse de Charles de Valois, père de Philippe le Bel.* Ecu parti de Valois et de Constantinople.

℞. Épée en pal sur un champ ponctué.

293. *Jeton de Gui IV, comte de Saint-Pol.* Écu de France dans un cercle formé de six lobes ; au lieu de légende, une bordure de rosaces imitant la bordure de fleurs de lis des gros tournois.

℞. † OIVOITES, SETVVEVS VIVRE AN PES. (*oi, voi, tés, se, tu veux vivre en pès*). Ecu aux armes de Châtillon Saint-Pol.

294. *Jeton de Jeanne, épouse de Philippe de Valois.* EN. CESTE CROIS. EST. LE. SEIGN. Clef en pal sur une croix fleurdéliée et entourée d'ornements gothiques.

℞. DE. LA. CHANBRE. AVS. DENEIRS. LA. ROINN. Ecu parti de France et de Bourgogne ancien.

295. *Jeton de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.* † PHILE. DVC. DE. BOVRGOVNE. Ecu écartelé de Bourgogne, surmonté d'une couronne et accosté des lettres P. M.

℞. CONTE. DE. FLANDRES. CONT. DART. Croix fleuronée, cantonnée de P. M., d'une couronne et d'un lion.

296. † ON. NE. DOIT. MIE. TROP DOLOIR. Croix dans un quadrilobe.

℞. † CE:DE. COI:ON FAIT:SEN. VOLOIR. Ecu chargé de deux fascés.

297. *Jeton d'Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI.* † YSABEL. DE: BAVIERE: PAR. LA. Ecu en losange parti de France et de Bavière.

℞. † GRACE: DE. DIEV. ROYNE: (DE) FRANCE. Ecu de Bavière-Palatinate.

298. † CE. SONT. LES. GETOERS. DE. LA. CAN. Ecu de France.

℞. † AV. MESTRES. DES. MONAIES. Croix fleuronée dans un trèfle. (Cour des Monnaies.)

299. *Jeton de la ville de Paris (XV^e siècle).* COMPTZ. BIEN. ET. PAIEZ. BIEN. Vaisseau flottant sommé d'un pavillon fleurdélié, et accosté de deux fleurs de lis.

℞. VIVE: LE. ROY. ET. SES. AMIS. Le Calvaire de Grève sur un champ losangé et semé de fleurs de lis.

MONNAIES PROVINCIALES.

300. ALSACE. *Abbaye de Murbach.* S. LEODEGARIVS. Saint Léger crossé et mitré, assis.

℞. MONETA. NOVA. MVR. ET. LVDR. 1624. Deux écussons, l'un portant un chien, l'autre un dextrochère bénissant.

301. *Haguenau.* † MON. NOV. CIV. HAGENOIENSIS. 1665. Ecu portant une rose.

℞. LEOPOLD I. D. G. ROM. IMP. SEM. AV. Aigle impériale.

302. *Colmar.* † MONETA. NO. COLMAR. Aigle ; au-dessous, un écusson portant une comète.

℞. S. MARTINVS. PATRO. Croix traversant la légende.

303. *Thann.* S. THEOBALDVS. EPS. Saint Thibaut crossé et mitré, assis.

℞. † MONETA. NOVA. TANNENSIS. Armoiries.

304. *Strasbourg* (monnaie épiscopale).

305 — » — (monnaie municipale).

306. ANGOUMOIS. † LODOICVS. Croix.

℞. † EGOLISSIME (*Angoulême*). Croisette entre quatre annelets.

307. — » — Même légende et même type.

℞. STIENAS (*Saintes*). Trois croisettes.

308. ANJOU. *Foulques I^{er} ou Foulques II.* † GRACIA. DT. COMES. Monogramme de Foulques.

℞. † ANDEGAVIS. CIV. Croix.

309. — » — *Geoffroi Grisegonelle.* † GOSFRIDVS. COIS. Croix aux branches de laquelle sont suspendus un alpha et un oméga.

℞. † VRBS. AIDEGAV. Monogramme de Foulques.

310. — » — *Charles I^{er}.* † CAROLVS COMES. Croix avec alpha et oméga.

℞. † ANDEGAVENSIS. Monogramme imité de celui des Foulques. *Obole.*

311. — » — *Charles III.* † KAROLVS. COMES. Croix.

℞. † ANDEGAVENSIS. Clef entre deux fleurs de lis.

312. Obole du n^o 309.

313. — » — *Foulques*. † FVLCO. COMES. Croix avec alpha et oméga.
 R̄. † ANDEGAVENSIS. Monogramme de Foulques.
314. AQUITAINE. *Guillaume X*. † GVILELMVS. Croix cantonnée de quatre points.
 R̄. AQTIVANIE. Dans le champ, le mot DVX.
315. — » — *Edouard I^{er}*. † EDVARD'. FILI'. Léopard.
 R̄. † H'REGIS. ANGLIE. Croix.
316. — » — *Edouard III*. † ED'. REX. ANGLIE. Léopard, au-dessous un B, différent de l'atelier monétaire de Bordeaux.
 R̄. † DNS. ACITANIE. Croix.
317. — » † ED'. POGN.... GIS. ANGLIE. Champ écartelé aux armes de France et d'Angleterre.
 R̄. † PRINCEPS. AQTIVANE. R. Croix à branches égales.
318. — » — *Édouard I^{er}*. † EDVARDVS. REX. Dans le champ AGE, pour *Anglæ*; au-dessus un léopard, au-dessous la lettre E.
 R̄. † DVX. ACIT. BVRD. Croix cantonnée de la lettre E.
319. — » † *Huques, comte de Rodez*. † VGO. COMES. Croix.
 R̄. † RODES. CIVI. Dans le champ † DVS.
320. — » — *Édouard III*. † ED'. REX. ANGLIE. Dans le champ, une croix cantonnée d'une fleur de lys; légende extérieure: † BNDICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. I.
 R̄. AQTIVANIE. † DVX. Léopard, au-dessus une couronne; cercle de dix trèfles.
321. AUVERGNE. *Évêché de Clermont*. † V. ARVERNA. Croix cantonnée de quatre trèfles.
 R̄. † SCA. MARIA. Buste de face de la Vierge.
322. *Alphonse comte*. † ANFOVRS. COMES, Châtel tournois.
 R̄. † RIOMENSIS. Croix.
- 323 *Comté de Bar et duché de Luxembourg*. † IOHANNES. RE. ET. HENRICVS COMI. Ecu écartelé de Luxembourg et de Bar, dans un écu triangulaire, posé entre trois couronnes, dans un quadrilobe (1).

(1) Luxembourg porte : d'argent au lion de gueules, la queue fourchée, nouée, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or. Bar porte : d'azur semé de croix d'or recroisetées au pied fiché, à deux bars d'or adossés et brochant sur le tout.

R̄. † MONETA. SOCIORVM. Croix cantonnée de quatre couronnes; la seconde légende porte l'invocation : † BNDITV. SIT. INOME. DHENRI. IHV. PII.

324. BÉARN. *Henri d'Albret*. HENRI. DEI. GRA. NAV. R. D. B. Dauphin.

R̄. † GRA. DEI. SVM. ID. QVOD. SVM. Petite croix.

325. — » — *Henri II*. † HENRI. II. D. GR. R. NAVARRE Chiffres de Henri d'Albret, depuis Henri IV, et de Marguerite de Valois; au-dessus, une couronne, au-dessous, une vache.

R̄. † G. D. SVM. ID. QVOD. SVM. Croix formée d'anneaux dans le genre des chaînes des armes de Navarre (1).

326. — » — *Gaston*. † GASTO. DEI. GRA. DOMINVS. BEARNI. Croix dans un entourage formé de quatre quarts de cercle, et cantonnée de deux G et de deux vaches (2).

R̄. † PAX. ET. HONOR. FOVRVIE. MORLANIS. Écusson de Béarn dans quatre quarts de cercle.

327. BERRY. *Étienne, comte de Sancerre*. † IVLIVS. CESAR. Tête de Jules César; derrière, une étoile.

R̄. † STÉPHANVS. COME. Croix accostée de deux points.

328. — » — *Raoul III, seigneur d'Issoudun*. † RADVLFVS. Croissant et M.

R̄. † XOLIDVN. Croix cantonnée de deux annelets.

329. — » — *Seigneurs de Vierzon*. † VIRSIONE. Croix cantonnée de deux fleurs de lis

R̄. Type imitant une espèce de fleur de lis.

330. — » — *Geoffroi de Brabant, seigneur de Vierzon*. † GODEFR. DE. BRAB. Croix pattée.

R̄. † DNS. VIRSIONIS. Écusson portant un lion brisé d'un lambel.

331. — » — *Ebbes, seigneur de Déols*. † DOLIS. Étoile à cinq pointes.

R̄. † EBO. DN. Croix.

(1) La Navarre porte : de gueules aux chaînes d'or, posées en orle, en croix, et en sautoir.

(2) Le Béarn porte : d'or à deux vaches de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur.

332. — » — *Guillaume ? seigneur de Déols*. † GVILERMVS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

℞. † DE. DOLIS. Etoile, au milieu une fleur de lis.

333 et 334. — » — *Geoffroi, seigneur de Gien*. † GOSEDEVS. COS. Croix cantonnée d'un alpha et d'un oméga.

℞. † GIEMIS. CA. Monogramme de Foulques d'Anjou.

335. — » — *Guillaume de Chauvigny, seigneur de Château-roux*. † GVILR. DOMINVS. Croix cantonnée de la lettre E, ou d'un oméga.

℞. † CASTRI. RADVLFI. Cinq losanges posés en fasce (1).

336. — » † GVILL. MVS. DOM. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

℞. † CASTRI. RADVLFI. Dans le champ DNS entre un croissant et un oméga.

337. — » — *Seigneurs de Saint-Aignan*. † CASTRVM. Edifice.

℞. † SANCTI. ANIAL. Croix cantonnée de quatre points.

338. — » — *Robert, sire de Celles*. † ROBERT. DE. MAV (*Mehun*). Croix dans une rosace

℞. † SIRE. DE. CELES. Croix.

339. BOURBONNAIS. *Prieuré de Saint-Mayeul*. S. MAIOLVS. Buste de face de Saint-Mayeul ; à sa gauche, une crosse.

℞. † SILVINIACO. Croix cantonnée d'un trèfle.

340. — » † SCS. MAIOLVS. Profil mitré de Saint-Mayeul ; devant lui, une crosse.

℞. † DE. SILVINIACO. Croix cantonnée au premier d'un B ; au second et au troisième des deux signes indéterminés ; au quatrième d'un D. Les lettres D. B. sont ici pour *Dominus Borbonii* ; les deux autres signes sont des coquilles ou des mitres : cette monnaie date de l'époque où les prieurs de Souvigny et les seigneurs de Bourbon faisaient ouvrir en commun.

341. BOURGOGNE. *Eudes IV*. † EVDES. DVX. Croix ; dans la légende, on remarque un petit marteau entre l'E et l'S.

℞. BVRGONDIE. Châtel tournois, au-dessous B. G.

342. — » — EVDE. DEI. GRAS. Châtel tournois surmonté d'un aigle ; cercle de onze trèfles.

℞. BVRGVNDIE. DVX. Croix coupant la légende ; † BNDICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. DEI.

343. — » — *Robert II*. † R. DVX. BVRG. DIE. Double crosse et deux étoiles.

℞. † DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un astre et d'un anneau.

344. — » † R. DVX. BVRGDIE. Ecu de Bourgogne ancien surmonté d'une double crosse (1).

℞. † DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un anneau.

345. — » — *Philippe le Bon*. † PHS. DVX. ET. COMES. Ecusson aux armes du comté de Bourgogne (2).

℞. † MEDIA. ANCERNA. Croix cantonnée d'une fleur de lis au premier et au second canton. Cette curieuse monnaie valait la moitié de celle qui suit ; le mot *ancerna* désigne l'*angroigne*, monnaie qui avait, en Franche-Comté, un cours aussi répandu que les tournois en France.

346. — » — *Charles le Téméraire*. † KOS. DVX. ET. COMES. B. Le champ est rempli par les armes du duc.

℞. † ANSERNA. DE. AVXONNA. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis.

347. — » — *Auxerre*. † ALTISIODOR'. Croix.

℞. Croix accompagnée de trois points devant chaque branche.

348. — » — *Abbaye de Cluny*. † CLVNIACO. CENOBIO. Croix.

℞. PETRVS. ET. PAVLVS. Clef.

349. — » — *Frédéric, comte de Montbéliard*. FRIDE. D. G. COM WVRT. Armes des comtes de Wurtemberg dans un cartouche.

℞. MO. FACTA. MONT. 1586. Deux bars adossés dans un cartouche.

350. — » — *Alienor, comtesse de Tonnerre*. † ALIENOR. D. D. SABAD. Croix pattée et couronnée d'une rose.

℞. † MONETA. TORNODORV. Croix pattée.

(1) Bourgogne ancien porte : bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules. Bourgogne moderne porte : semé de France, à la bordure composée d'argent et de gueules.

(2) Bourgogne-Comté porte : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même.

(1) Chauvigny porte : d'argent à la fasce fuselée de gueules, brisé d'un lambel de sable à trois pendans.

351. — » — *Renaud, comte de Sens*. † RAINARDVS. COMES. Croix cantonnée de quatre annelets.

℞. SENONES. CIVITAS. Temple carolingien.

352. BRÈTAGNE. *Eudon de Penthièvre*. EDO. DVX. BRITANIE. Temple carlovingien ; au-dessous, trois étoiles.

℞. † EDONIS. CIVITAS. Croix cantonnée d'un E.

353-354-355. — » — *Conan*? † CONANVS. CON ou COME. Monogramme du nom de Conan.

℞. † REDONIS CIVITAS, IAS ou CIVIT. Croix.

356. — » — *Étienne de Penthièvre*. † STEPHAN. COM. Croix.

℞. † GVINGAMP. Dégénérescence d'un profil humain, ou de l'ancien monogramme d'Endon.

357. — » — *Jean Ier*. I. DVX. BRITANIE. Ecu aux armes de Dreux (1).

℞. † COMES. RICHEMVD. Croix cantonnée de la lettre E.

358. — » — *Jean III*. † I. DVX. BRITANIE. Ecu de Dreux brisé d'un franc quartier d'hermine.

℞. † COMES. RICHEMVD. Croix cantonnée de la lettre R.

359. — » — *Jean III*. † IOHANNES. DVX. Mêmes armes.

℞. † BRITANNIE. Croix cantonnée d'une hermine.

360. — » — *Charles de Blois*. KAROLVS. DVX. Dans le champ BRITAN ; au-dessus, deux hermines.

℞. † MONETA. REDON. Croix haussée et fleuronée.

361. CHAMPAGNE. *Provins*. SENATVS P. Q. R. Croix cantonnée d'un besant, d'un astre, d'un croissant et d'un V.

℞. ROMA. CAPVT. MVN (di). Type champenois, dit *au peigne* ; au-dessus, un S entre le soleil et la lune.

362. — » — *Thibaut* : TIOBALD. REX. Croix.

℞. † DE. NAVARIE. Fausse accompagnée de créneaux et d'un croissant.

363. — » — *Henri*. † HENRICVS. COMES. Croix cantonnée de deux points.

℞. †. TRECAS. CIVITAS. Monogramme du nom de Thibaut.

(1) Dreux porte : *écheté d'or et d'azur, à la bordure de gueules*.

364. — » — *Thibaut*. † TEBAT. COMES. Croix cantonnée de deux annelets.

℞. † TRECAS. CIVITAS. Monogramme de Thibaut.

365. — » — *Thibaut Ier*. PETVS. EPICOPVS. Monogramme de Thibaut ; ce denier, comme les précédents, porte au droit la légende TRECAS. CIVITAS.

366. PAYS CHARTRAIN. *Chartres*. † CARTIS. CIVITAS. Croix.

℞. Type chartrain que l'on pense être la dégénérescence du profil carolingien.

367. — » — *Charles, comte de Chartres*. † K. COM. CARTIS. CIVIS. Croix.

℞. Type chartrain modifié et fleur de lis.

368 et 369. — » — *Charles, comte de Chartres*. Oboles aux mêmes types que le denier précédent, sauf que la croix est quelquefois cantonnée d'une fleur de lis.

370. — » — *Henri, comte de Chartres*. † H. COM. CARTIS. CIVIS. Croix cantonnée d'une fleur de lis et d'un besant.

℞. Type chartrain ; la fleur de lis est au centre.

371. — » — *Vendôme*. † VDONCAOSTO. Croix.

℞. Type chartrain modifié.

372. — » — *Bouchard, comte de Vendôme*. BO. COMES. Type chartrain modifié, de manière à représenter un espèce de châtel.

℞. † VIDOCINENCIS. Croix cantonnée d'un croissant avec un point.

373. DAUPHINÉ. *Archevêché de Vienne*. † SANTVS. MAVRICIVS. Profil barbu de Saint Maurice à gauche.

℞. MAXCIMA. GALLIARVM. Croix fleuronée, cantonnée des lettres VIEN.

374. — » — MONETA. Croix.

℞. SCE. MANVE. Type dégénéré du chrisme. A. de Longpérier attribue ce denier à la ville de Manosque.

375. — » — *Louis de Villars-Thoire, évêque de Valence*. LVDVICV. D. VL. ELET. Croix partageant la légende ; au centre, un écu aux armes de Villars (1).

(1) Villars porte : *bandé d'or et de gueules de six pièces*.

- ᚠ. † COMES. VALENTENESIS. E. DES. Aigle éployé.
376. — » — LVDOVICVS. D. VIL. EPIS. Croix formée de deux traits parallèles, coupant la légende, et cantonnée de deux écus aux armes de Villars, et de deux aigles éployés à double tête.
- ᚠ. † COMES. VALET. E. DIENSIS. Aigle éployé, portant un écu aux armes de Villars, avec une croix brochant sur le tout.
377. — » — LVDVIC'. D. VL. EPS. Un petit aigle au commencement de la légende ; écu de Villars brisé d'une croix, et accosté de trois roses.
- ᚠ. † COMES. VALTNS. EDS. Un L entre quatre roses.
378. — » — *Aimar VI, comte de Valence et de Die*. AMARIVS. DE. PITAVI. Un petit aigle commence la légende ; croix terminée par des croissants.
- ᚠ. † COMES. VALETNES. EDES. Dans le champ : AMAR ; au-dessus, un petit aigle ; au-dessous, un écu aux armes de Poitiers (1).
379. — » — *Évêché de Die*. † AVE : GRATIA : PLEN : Tête couronnée de la Vierge à gauche.
- ᚠ. † : CIVITAS : DIENSIS : Croix.
380. — » — *Évêché de Saint-Paul des Trois-Châteaux*. EPIS. Croix ancrée traversant la légende.
- ᚠ. † S. PAVLI. Mitre épiscopale.
381. — » — *Archevêché de Vienne*. † NOBILIS. Tête de Saint-Maurice à gauche.
- ᚠ. † VIENNA. Croix cantonnée de quatre points.
382. — » — *Bertrand, comte de Seyne ou Cadenet*. † BERTRAND' ; Croix.
- ᚠ. † COMES. EDNE. Astre.
383. — » — *Évêché de Lodève*. † FVLCRANNVS. Dans le champ SCS.
- ᚠ. † EPS. LODOVE. Croix pattée.
384. PAYS DE DOMBES. *Pierre II*. † PETRVS. DVX. BORBONI. T. D. (Trevoltii dominus). Écu aux armes de Bourbon dans un entourage formé de trois cintres, renfermant chacun uné flamme.

(1) Poitiers-Valentinois porte : d'azur à six besants d'argent, 3, 2 et 1, au chef d'or.

ᚠ. XPS. VISI. XPS. RENAT. XPS. IMP. Croix cantonnée de deux fleurs de lis, d'un P et d'un A.

385 et 386. Deniers du même prince avec les légendes : *Sit nomen Domini benedictum* et *Date et dabitur vobis*. Sur l'un, il est qualifié de Duc de Bourbon, sur l'autre de comte de Clermont

387. — » — IN. TE. DNE. SPERAVI. Tête du duc Pierre à gauche.

ᚠ. DEXTERA. DNI. EXALTAVIT. ME. Cavalier armé galopant (franc à cheval d'or).

388 et 389. — » — *Jetons des comtes de Dombes*. † LES : GETOVERS. DE. BOVRBON. Croix fleurdelisée dans un quadrilobe.

ᚠ. Écu aux armes de Bourbon, dans un quadrilobe ; à la place de la légende, on remarque douze fleurs de lis. Au lieu de ce revers, on voit sur le n° 389, celui-ci : SIT. NOMEN. DOMINI. BENE-DICTV ; Croix fleurdelisée entre quatre cintres également fleurdelisés.

390. *Chapitre de Trévoux*. † SANCTVS. SYMPHORIANVS. Saint Symphorien à cheval, un étendard à la main.

ᚠ. CAPITVLVM TREVOLCII. 1555. Armes du chapitre : un T accosté de deux clefs posées en pal.

391. FLANDRE. *Louis de Mâle*. LVDOVIC. COMES. FLAD. Croix traversant la légende et cantonnée de deux aigles et de deux lions.

ᚠ. MONETA. GANDENSIS. Lion dans un épicycloïde(1).

392. — « — *Venceslas, duc de Luxembourg*. TVRONVS. LVCEB. Châtel tournois surmonté d'un petit lion.

ᚠ. † VVENCESLAS. DVX. Croix.

393. — « — *Gui de Dampierre, comte de Flandre*. G. COMES. FLADRE. Croix traversant la légende, cantonnée de neuf besants et d'une petite croix.

ᚠ. † MARCHIO. NAMVRC. Tête de face ; sur l'épaule gauche, une petite croix.

394. — » — *Louis V, comte de Chiny*. † LVDOVCVS. COMES. CHI'. Tête couronnée de face.

ᚠ. MONETA YVODI'. Croix traversant la légende, et cantonnée de douze besants.

(1) Flandre porte : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

395. — » — *Gui IV, comte de Saint-Pol.* † GVIDO. COMES. Croix.
 R̄. † MONETA. SANTI. Dans le champ : PAVLI et une gerbe.
396. — » — *Philippe, évêque de Cambrai.* PHILIPPVS. EPS.
 Croix cantonnée d'un alérion.
 R̄. CAMERACENSIS. Aigle éployé.
397. — « — *Ville d'Aire.* Lion.
 R̄. † ARIENSIS. Croix cantonnée de quatre points.
398. — » — *Ville de Bergues Saint-Winoc.* MONETA. Fleur de lis.
 R̄. † BERGENS. Croix pattée et cantonnée de trèfles.
- 399, 400 et 401. — » — *Ville de Béthune.* Triangle fleurdelisé et accompagné d'étoiles.
 R̄. † BETVNE. ou BETV. Croix cantonnée de points et traversant la légende.
402. — « — TM. ES. TM. ES. Les lettres sont séparées deux par deux par des annelets ; croix cantonnée de quatre points.
 R̄. † COMITISSA. Croix. Cette monnaie, qui appartient évidemment à la Flandre, n'a pas encore été déterminée.
403. ILE DE FRANCE. *Abbaye Saint-Médard de Soissons.* † SCS. MEDARDVS. Croix cantonnée de deux annelets et de deux croissants.
 R̄. : ST. SEBASTIANV'. Dextrochère tenant un étendard entre deux petites croix pattées.
404. — » — *Henri, évêque de Beauvais.* † HENRICVS. EPIS.
 Croix cantonnée de deux points.
 R̄. BELVACEN... Ancien monogramme carolingien.
405. — » — *Barthelemy.* — » — Denier aux mêmes types que l'obole précédente.
406. LANGUEDOC. *Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.* † ANFOS. COMES. Croix cantonnée de deux crosses.
 R̄. † TOLOSA. CIVI. Dans le champ une crosse, un A et un X. dégénérescence du mot PAX.
- 407, 408 et 409. — » — *Evêques d'Albi.* † RAMVND. Croix.
 R̄. † ALBIECI. Sur les deux premières, un type confus, dans lequel on croit voir la dégénérescence du mot *comes*, du mot *civitas*, ou de l'ancien monogramme carolingien ; sur la troisième, une crosse, deux I et un V, restes peut-être de CIVI.
410. — » — *Raimond VII, comte de Toulouse.* † R. BONAFOS
 dégénérescence des mots PAX ou VGO.
 R̄. † ALBIENSIS. Croix cantonnée d'une crosse.
411. LORRAINE. *Thierry I^{er}, duc bénéficiaire.* † DEODERIC....
 Croix.
 R̄. S. PETRVS. en 2 lignes. (Atelier de Remiremont.)
412. — » — *Gérard d'Alsace.* † GERAR.... Croix cantonnée de deux points.
 R̄. S. PETRVS. Petit édifice.
413. — » — *Jean I^{er}.* IOHAN. Un petit alérion commence la légende ; dans le champ MARCHI.
 R̄. † MONET. NANCEI. Croix.
414. — » — *Thibaut II.* T. DV. Guerrier combattant.
 R̄. NANCEI. Epée posée en pal.
415. — » — *Ferri.* F. DVX. Guerrier debout.
 R̄. Epée posée en pal.
416. BARROIS. *Yolande de Flandre.* IOLANDIS. BLAND. ; dans le champ, BARI. COIT.
 R̄. † MONETA. DVPLEX. Croix fleurdelisée, cantonnée d'un point.
417. — » — IOLADIS. C. BRX. Dans le champ, BRANCORV.
 R̄. † MONETA. DVPLEX. Croix fleurdelisée.
418. — » — *Godefroi, comte de Chiny.* † GODEFR... ES. CHINEIE. Ecu aux armes de Chiny, accompagné de trois couronnes dans un trèfle.
 R̄. † MONETA. AVIOTENSIS. Croix cantonnée de quatre couronnes ; légende extérieure : BNDICTV. SIT. NOME. NRI. DNI....
419. — » — *Antoine, duc de Lorraine.* † ANTHON. D. G. LOTHO. B. DVX. Tête à gauche et couronnée du duc.
 R̄. MONETA. NANCEII. CVSA. 1538. Ecu couronné de Lorraine (1).
420. MAINE. *Charles I^{er}.* † K. FIL. REGIS. FRANCIE. Monogramme d'Erbert.

(1) La Lorraine porte : d'or à la bande de gueules, chargée de trois aldrions d'argent.

℞. †. ANIEVINS. DOBLES. Croix cantonnée de deux points et de deux croix.

421. — » — *Charles II.* MONETA. CENOM. Couronne, au-dessous une fleur de lis.

℞. SIGNVM : DEI : VIVI. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis.

422. — » — *Charles I^{er}.* CAROL. REX. SICILIE. Couronne.

℞. Même type que le numéro précédent.

423. — » — CENOM. Lis. MONETA. Couronne.

℞. SIGNVM. DEI. VIVI. La légende commence par une fleur de lis ; croix cantonnée de deux fleurs de lis.

424. NIVERNAIS. † INEVERNIS. CVT. Croix cantonnée d'une croixette.

℞. †. LODVICVS. R. Dans le champ, un type bizarre qui semble compléter le mot REX.

425. Obole du numéro précédent.

426. NORMANDIE. *Richard.* † RICHARDVS. Croix cantonnée de quatre points.

℞. RCDCMCORI. Croix haussée sur deux degrés et accostée des lettres O. S.

427. — » † SCA... NORTI. Croix.

℞. RCDCMCORI. Deux frontons ; entre eux, une croix entre deux I ; dégénérescence du type du temple.

428. — » — *Henri d'Angleterre.* † HENRICVS. REX. Léopard (1) ; un point sous la première lettre de la légende.

℞. TVRONVS. CIVI... Croix traversant la légende, au centre un H.

429. — » — HENRICVS. REX. Léopard ; au-dessus, une large croix pattée.

℞. OBOLVS. CIVIS. Fleur de lis ; au-dessus, une large croix pattée.

430. — » † H. REX. ANGLIE. : Z : (et) HERES FRANCIE. Léopard au milieu de trois fleurs de lis surmontées d'une couronne.

℞. † SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Croix fleurdelisée ; au centre, H.

(1) La Normandie porte : de gueules à un léopard d'or.

431. — » — H. REX. ANGL. HERES. FRANC. Léopard et fleur de lis.

℞. † SIT. NOME. DNI. BENEDICTV. Croix pattée, au centre un H.

432. — » — HENRICVS. DEI. GRA. FRACORV. ET. AGLIE. REX. Un léopard (différent de la monnaie de Rouen) commence la légende. Dans le champ, la Vierge en prière à droite ; à gauche, l'archange Gabriel tenant verticalement un phylactère sur lequel on lit AVE ; plus haut des rayons de lumière ; plus bas, devant Marie, l'écusson de France ; devant l'archange, l'écusson écartelé de France et d'Angleterre.

℞. XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. Différent de Rouen ; croix accompagnée d'une fleur de lis et d'un léopard dans une bordure lobée et fleurdelisée ; sous la croix, la lettre H. (*Or.* Salut d'Henri VI.)

433. — » — HENRICVS. FRANCORV. ET. ANGLIE. REX. Différent de Rouen ; ange vu de face, les ailes éployées, tenant deux écussons, l'un de France, l'autre écartelé de France et d'Angleterre.

℞. FIAT. PAX. IN. VIRTUTE. TVA. ET. En tête de la légende une fleur de lis ; croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis couronnées et renfermées dans un entourage de huit lobes. Cette pièce est un pied-fort en argent de l'angelot d'or de Henri VI frappé en 1427.

434. ORLÉANAIS. *Thibaut de Blois, à Romorantin.* † T. CO. REMOR' Croix.

℞. Modification du type chartrain.

435. — » — *Comté de Blois.* BLESIANIS. CSTO. Croix.

℞. Modification du type chartrain.

436 et 437. — » — *Jeanne, comtesse de Blois.* I. COITISSA. Type chartrain.

℞. † BLESIS. CASTRO. Croix ; le denier a un point au second canton de la croix.

438 et 439. — » — *Hugues II de Châtillon.* † H. COM. BLESSENSIS. Croix.

℞. Type chartrain.

440 et 441. — » — *Gui I^{er} de Châtillon.* GVIDO. COMES. Type chartrain.

- ᠚. † BLESIS. CASTRO. Croix.
442 et 443. — » — » — Variétés des mêmes pièces, sur lesquelles on lit BLES. CASTRO, et un B au second canton de la croix.
444. PÉRIGORD. † LODOICVS. Croix.
᠚. † ECOLISSIME. Cinq annelets posés en sautoir.
- 445 — » — *Henri de Lancastré, seigneur de Bergerac.* † EN : DNS. BRAGIE. Croix à pied coupant la première légende; la seconde légende était BNDICTV. SIT. NOME, etc.
- ᠚. LANCAIE. DVX. Léopard couronné et assis; cercle de treizecroix.
446. — » — » — Sur cette variété, les croix sont remplacées par des palmettes.
447. — » — » — HEN. COMES. LNCE. — BNDICTV. SIT. NOME, etc. Croix coupant les deux légendes.
- ᠚. † DNS : BRAGAIRACII. Châtel tournois; cercle de trèfles.
448. — » — » — † DVX. ACITANIE. Tête couronnée de face.
᠚. CIVITAS.... CIE. Croix coupant la légende et entourée de six points, trois par trois, et de deux couronnes.
449. — » — † GVILLILMO. Quatre croisettes; au milieu, un anneau.
᠚. † BVRDEGALA. Croix.
450. — » — *Hugues le Brun, comte de la Marche.* † HVGVO. BRUNNI. Croix cantonnée d'une étoile.
᠚. † C. ENGOLMEN. Dans le champ SIS, entre une rose et un croissant.
451. — » — *Raymond, vicomte de Turenne.* † R. VICECOMES. Croix cantonnée de deux annelets.
᠚. † TVRENNE. Dans le champ A, entre deux croissants et deux annelets.
452. POITOU. *Alphonse, comte de Poitou.* † ALFVNS'. COMES. Croix cantonnée d'une fleur de lis.
᠚. PICTAVIENSIS, en trois lignes.
453. PROVENCE. *Guillaume V, comte de Provence.* † VVILELMVS. Dans le champ, COME, disposé en cercle.
᠚. † PROENCIE. Croix.
454. — » — *Etienne, archevêque d'Arles.* S. ARCHIEPISCOPVS. Buste de face et mitré.

- ᠚. † ET. PRICEP'. ARELATESI. Croix cantonnée d'une croisette. Voy. n° 463.
455. — » — *Évêché de Gap.* † VAPIE.... Rose ou chrisme.
᠚. † EPISCOPVS. Croix pattée.
456. — » — *Principauté d'Orange.* † PRINCIPES. Croix à pied (type des deniers de Lyon).
᠚. † AVRASICENS. Croix.
457. — » — *Raymond IV ou V d'Orange.* † R. PRINCEPS : Profil à gauche.
᠚. † AVRASICENS. Croix.
458. — » — *Raymond IV ou V d'Orange.* R. DI. GRA. PNCPS. AVRA. Cavalier galopant à gauche; sur son bouclier, un cornet (1).
᠚. † SIGNVM CRVCIS. — † MONETA. CIVITATIS. AVRASICE. Croix.
459. — » — *Louis d'Orange.* †. ICVS : PRINCS. AVRAS... Écu écartelé des armes de Vienne, de Chalon et d'Orange ancien.
᠚. † SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée de quatre cornets.
460. — » — *Raimond IV ou V d'Orange.* † R'. DEI : GRA : PRINCS. Écu portant un cornet et surmonté d'un heaume.
᠚. AVR'. DVP. D. III. G'. XX. Croix cantonnée de deux cornets.
461. — » — *Frédéric-Henri d'Orange.* FRED. HENR. D. G. PRIN. AVR. COM. NASSAV. Profil du prince d'Orange à droite.
᠚. SOLI. DEO. HONOR. ET. GLORIA. 1642. La lettre H au milieu de fleurons disposés en croix.
462. — » — *Bertrand III d'Orange.* † BTDVS. PRINCEPS. Aigle à deux têtes, éployé.
᠚. AVRASICENSIS. Croix formée de deux traits, coupant la légende; dans les cantons les lettres AMEN.
463. — » — *Nicolas Cibo, archevêque d'Arles.* NICOLAVS... Dans le champ, les lettres P. R. C. S.
᠚. † AREL. EPISCOPVS. Croix traversant la légende et cantonnée d'une crosse et d'un aigle.

(1) Orange porte : d'or, au cor d'azur, lié, enguiché et virolé de gueules.

464 et 465. ROUSSILLON. *Alphonse V, roi d'Aragon*. † ALFONS. DI. GRA. REX ou RX. ARAG. ou ARA. Tête couronnée du roi à gauche.

‡ COMS. BARKNONA. ROCIL. Croix partageant la légende et cantonnée de six points, 3 et 3, et de deux annelets.

466. — » — † ALFONS. Tête couronnée du roi à gauche.

‡ COMES. ROCIL. Rameau.

467. — » — *D. Juan d'Aragon*. † IOANNES. REX. Tête couronnée du roi à gauche.

‡ COMES. ROCILL. Rameau.

468. — » — *Ferdinand d'Aragon*. † FERDINANDVS. DEI. GRACIA. R. Buste couronné de D. Ferdinand à gauche.

‡ COMES. ROSILIONIS. Types des n^{os} 464 et 465, sauf que la croix est chargée au centre de la lettre P.

469. TOURAINE. *Abbaye de Saint-Martin de Tours*. S. M. Tête de saint Martin à droite.

‡ RATIO. SCI. MARTINI. Monogramme carolingien.

470, 471, 472 et 473. Variétés des monnaies de saint Martin de Tours.

474. COMTAT VENAISSIN. *Innocent VIII, pape*. † INNOCENCIVS. P. P. OCTAVVS. Tiare papale.

‡ S. PETRVS. AVINIONIS. Deux clefs en sautoir; au-dessus, une tiare. Or.

475. — » — INNOCENCIVS. PP. OCTAVVS. Saint-Pierre assis, bénissant et tenant une croix à doubles croisillons.

‡ SANCTVS. PETRVS. Croix traversant la légende et cantonnée de huit clefs en sautoir, deux par deux.

476. — » — *Jules III, pape*. IVLIVS. PP. TERTIVS. Saint Pierre assis et bénissant.

‡ ALEX. FAR. C. LEGA. AVE. Même type que ci-dessus.

477. — » — *Grégoire XIII, pape*. † GREGORIVS. XIII. PON. MAX. Deux clefs passées en sautoir.

‡ S. PETRVS. ET. PAVLVS. Croix dans un quadrilobe.

478. — » — *Clément VIII, pape*. CLEMENS. VIII. PONT. M. Deux clefs en sautoir.

‡ S. PETRVS. ET. PAVLVS. CAR. Croix dans un quadrilobe.

479. — » — *Jules II, pape*. † IVLIVS. PAPA. SECVNDVS. T. Ecusson à deux clefs en sautoir surmonté d'une tiare et accosté à droite d'une tiare, à gauche d'un écu aux armes pontificales; sous l'écusson, AVI.

‡ GEORGIVS. DE. AMBASIA. CAR. ET. LEGA. Croix cantonnée de quatre clefs en sautoir, deux par deux, et de deux tiars.

480. — » — *Charles, cardinal de Bourbon, légat*. † HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. P. REX. 1583. Un grand H couronné entre trois fleurs de lis.

‡ CARO. CA. LEGA. GEORGA. COLE. AVEN. Croix fleurdelisée.

481. — » — *Sixte-Quint, pape*. SIXTVS. V. PONTIF. MAX. Un grand S surmonté d'une tiare, au-dessous de la date 1586.

‡ KA. DE. BOVRBON. CARD. LEGA. AVEN. Croix fleurdelisée.

482. — » — *Clément VIII, pape*. CLEMENS. VIII. PONT. MAX. Ecusson portant deux clefs en sautoir, et surmonté d'une tiare.

‡ CARO. EP. ANCON. PROLE. AVE. 1601. Croix ancrée et cantonnée de quatre aigles couronnés.

VARIÉTÉS NUMISMATIQUES ET MONNAIES ÉTRANGÈRES

483. *République helvétique*. REPUB. HELVETI. Faisceau, sur des branches de laurier.

‡ I. RAPPEN. 1801. Dans une couronne de laurier.

484. *Joachim Murat, grand-duc de Berg et de Clèves*. Un grand J; au-dessus, une toque ducal, au-dessous, deux branches de laurier.

‡ BERG. UND. CLEV. I. M. Dans le champ III. STVBER. 1806.

485. *Monnaie obsidionale de Saragosse*. F. 7, surmonté d'une couronne.

‡ S. D. $\frac{1}{4}$.

486. *Monnaie obsidionale de Cattaro*. CATTARO. EN. ETAT. DE. SIEGE. 1813. Canon, fusil et sabre en trophée, deux palmes.

ᚠ. DIEU. PROTEGE. LA. FRANCE. 10. Un N couronné accosté des signes 5. F.

487. *Sienna sous la protection de la France.* HENRICO. II. AVS-PICE. Croix fleurdelisée, au-dessous de la lettre A.

ᚠ. R. P. SEN. IN. MONTE. ILLICINO. 1556. Romulus et Rémus allaités par une louve.

488. *Alexandre Berthier, prince de Neufchâtel.* ALEXANDRE. PR. DUC. DE. NEVCHAT. Armoiries de Berthier surmontées d'une toque ducale et entourées d'un collier de la Légion d'honneur.

ᚠ. PRINCIPAUTÉ. DE. NEVCHAT. 1808. I. CREUT, dans une couronne de laurier.

489. *Monnaie du siège de Valence.* FERN. 7. POR. LA. G. DE. DIOS. Y. LA. CONST. 1823. Buste du roi Ferdinand VII à droite.

ᚠ. VAL. SITADA. POR. LOS. ENEMICOS. DE. LA. LIBERTAD. Ecu couronné aux armes d'Aragon (1), accosté de deux L et des signes L. R.

490 à 496, monnaies du XI^e siècle, de la ville de Bâle; le n^o 492 est probablement de Zurich.

497 à 500, monnaies de Zurich, TVREGVM, et de Duggingen, DOCCVCCA ?, frappées au XI^e siècle.

501. *Monnaie obsidionale d'Aire.* PHIL. IIII. REX. PATER. PATRIÆ. ARIA. OBSESSA. ᚠ. 1641. VIII.

502. — » — LVD. XIII. REX. PIVS. INVICTVS. ARIA. VNO. ANNO. BIS. OBSESSA. 1641. (*Or et argent.*)

503. Monnaies frappées en Hongrie, de 704 à 707, par François Rococzi.

504. Monnaie obsidionale du deuxième siège d'Aire.

505. Monnaie obsidionale du siège de Jametz.

506. ITALIE. *Louis Tizzoni, comte de Déciane.* LVDOVICVS. TI. DEC. C. IMP. VI. (*imperii vicarius*). Buste du comte; la légende commence par un petit aigle à double tête.

ᚠ. † REDE. VNIQVIQVE. QVOD. SVVM. EST. Ecu portant trois pals, et un chef chargé d'un aigle; timbré d'un casque avec ses

lambrequins; au-dessus, une balance et une épée accostées des lettres L. T.

507. — » — *Delphino, comte de Déciane.* DELPHINVS. PAT. ANT. MAR. TIT. BL. COM. DEC. Buste armé du comte tenant un sceptre, et la main gauche sur la garde de son épée; au-dessous 60.

ᚠ. ET. SACRI. ROMANI. IMPER. VICARII PERPE. Aigle impérial portant au cœur les armes de la maison d'Autriche.

508. — » — *Antoine-Marie, comte de Déciane.* ANT. MAR. TIT. COM. DEC. PRO. IMP. Buste du comte.

ᚠ. SOLI. DEO. HONOR. ET. GLORIA; écu couronné et écartelé aux 1^{er} et 4^e, un aigle éployé, aux 2^e et 3^e trois pals, et sur le tout les armes des Tizzoni. — Or.

509. — » — ANT. MAR. TIT. COM. DEC. VIC. IMP. PERP. Buste armé du comte, la main gauche appuyée sur la garde de son épée.

ᚠ. VIRTUTE. CAESAREA. DVCE. Aigle impérial portant en cœur les armes d'Autriche.

510 et 511. HAINAUT. Mailles anonymes de Hainaut.

512. — » — *Marguerite.* † MONETA. VALENCENENSIS. Cavalier galopant à gauche.

ᚠ. † SIGNVM. CRVCIS. Croix; † MARGARETA. COMITISSA.

513. — » — *Guillaume I^{er}.* G. COMS. HANONIE. Croix traversant la légende.

ᚠ. † VALENCENENSIS. Monogramme du Hainaut.

514. — » † VVIL. COMES. HANO. Croix traversant la légende et cantonnée de douze globules, trois par trois.

ᚠ. † MONETA. VALENCENIS. Monogramme du Hainaut.

515. — » — *Guillaume II.* † GVILLELMVS : COMES : HANONIE. Monogramme du Hainaut dans un entourage lobé.

ᚠ. MONETA. VALENS. Croix traversant la légende; † BNDICTV. SIT : NOMEN : DNI : NRI.

516. ITALIE. *Monnaies de Salerne et de Bénévent.* Tari d'or attribué à Guimar I^{er}.

517, 518 et 519. — » — Gisulfe II.

(1) Aragon porte : d'or à quatre pals de gueules.

520. — » — Monnaie de Robert Guiscard.
 521. — » — Monnaie du duc Roger surfrappée.
 522. — » — Monnaie de Grimoald et de Charlemagne.
 523. — » — Monnaie de Grimoald seul.
 524. — » — Monnaie de Pépin, roi de France.
 525. — » — Monnaie de Siconolfe de Bénévent.
 526. — » — Monnaie de Charlemagne (à Pavie ?)
 527. — » — Monnaie de Grimoald et de Charlemagne.
 528. — » — Monnaie de Grimoald seul.
 529 et 530. — » — Monnaie de Siconolfe de Bénévent.
 531. ANGLETERRE. *Canut, roi danois.* CNVT. REX, disposé en croix.
 R. † EBRAICE. CIVITAT. Petite croix.
 532. — » — Même type qu'au numéro précédent.
 R. CVN. NET. TI. Petite-croix cantonnée de points.
 533. — » — Autre avec :
 R. † QVENTOVICI. Petite croix :
 534. — » — CNVT. REX. Croix au pied recroiseté.
 R. † MIRABILIA. FC. Croix cantonnée de deux points.
 535. — » — EBRAICEC. Croix à un croisillon recroiseté.
 R. MIRABILIA. FC. Même type que ci-dessus.
 536. — » — *Sigefroi.* † SIEFREDVS. Croix cantonnée de deux points.
 R. † REX. Disposé devant les branches d'une croix.
 537. — » — † SIEFREDVS. REX. Croix recroisetée.
 R. † EBIAICECIVI. Croix accompagnée de points.
 538. — » — *Sievert?* SIEVERT. RX. Longue croix sur des degrés.
 R. † EBIAICECIVI. Petite croix.
 539. — » — † SIEVERT. REX. Croix à une branche recroisetée.
 R. † DNS. DS. REX. Croix cantonnée de deux points.
 540. — » — *Olaf.* DNS. DS†O. REX.
 R. MIRABILIA. FECIT. Croix cantonnée de deux points. Voy. les nos 550 et 551.

541, 542 et 543. ROYAUME D'ARMÉNIE. *Hethum I^{er} et Isabelle sa femme.* Légende en caractères arméniens : *Gharalutjumm Aduzo (potestas Dei)*. Le roi et la reine debout et tenant une croix.

R. *Hethun Thakavor Ajots* (Hethum, roi des Arméniens). Lion marchant à droite; au-dessus, une croix.

544. CASTILLE. *Alphonse III.* Cette curieuse monnaie est un anfort d'or du roi Alphonse, portant des légendes arabes dont voici la traduction : 1^o au centre en cinq lignes : *Le prince | des catholiques | Alphonse fils de Sanche | que Dieu le soutienne | par son aide.* Autour : *A été frappé ce dinar à Tolède l'an 1255 de Safar* (1217 de Jésus Christ).

R. Au centre, en trois lignes : † *L'imam de l'Église chrétienne, le pape de Rome ALF.* Autour : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Dieu est unique. Celui qui voit et qui est baptisé est sauvé.*

545. — » † ALFONSVS. DEI. GRACIA. REX. Buste couronné du roi, entre un spectre surmonté d'une croix et une épée.

R. † IN. NE. PATRIS. & FLI. & SPS. SCI. Lion sur des espèces d'arcades.

546. — » — *Obole d'or arabe.* Au centre : *Il n'y a de Dieu que le Dieu unique.* Autour : *Mohammed est l'apôtre de Dieu qui l'a envoyé avec la direction et la religion véritable.*

R. Au centre : *Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux.* Autour : *A été frappé ce demi (dinar) dans l'Andalousie l'an 102 (724).*

547 et 548. *Augustale d'or et demie de l'empereur Frédéric I^{er}.* IMP. ROM. CESAR. AVG. Buste lauré de l'empereur.

R. † FRIDERICVS. Aigle éployé, regardant à droite.

549. *Monnaie d'or des empereurs de Nicée, dite perpre d'or.*

550. ANGLETERRE : *Henri II.* HENRICVS. REX. Tête de face.

R. † AIMER. ON. LVND. Petite croix double, et cantonnée de seize points, quatre par quatre. (*Esterlin*).

551. — » — *Henri III.* HENRICVS. REX. III. Tête de face.

R. WILLEM. ON. CANT. Grande croix double, cantonnée de douze points, trois par trois. Voy. les nos 531 à 540.

552. *Monnaie de Pise dite Aigle.* La Vierge assise tenant l'enfant Jésus; dans le champ, le monogramme grec de *Mater Dei.* et R. SE.

ῥ. FR. IMP. ATOR. Aigle éployé, la tête coiffée d'une espèce de toque et regardant à gauche.

553. ORIENT LATIN. *Princes d'Achaïe. Guillaume de Villehardouin.* † G. PRINCEPS. Tête de face.

ῥ. † ACHAIE. Croix cantonnée de quatre points.

554. — » — Monnaie à légende barbare d'un duc d'Achaïe, peut-être du nom de Jean, produit évident d'un faux monnayage. Au revers, on distingue des traces du nom de la ville de Thèbes.

555. — » — *Gui I^{er} de la Roche, prince d'Athènes.* DNS. ATHEN. Dans le champ, un G surmonté d'un signe d'abréviation.

ῥ. † THEB. CIV. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux coins.

556. — » — *Incertaine.* † G? DVX? ATENES. Croix.

ῥ. † TEBANI. CIVIS. Châtel.

557. — » — *Philippe de Savoie, prince d'Achaïe.* † PHS. D. SAB. P. ACHE. Croix.

ῥ. † D. CLARENCIA. Châtel; au-dessous, une étoile.

558 à 561. — » — *Philippe de Tarente.* Ces deniers sont autant de variétés; les abréviations indiquent les titres du prince: *Philippus princeps Achaie, Tarenti, despotes Romanie.* Les n^{os} 560 et 561 sont frappés à Lépante.

562. — » — *Louis de Bourgogne.* † LODOVIC. D. B'. P. ACHE. Croix.

ῥ. DE. CLARENCIA. Châtel.

563. — » — *Mahaut de Hainaut.* † MAHAUTA. P. ACH. Croix.

ῥ. DE. CLARENCIA. Châtel.

564. — » — *Jean de Gravina.* † IOANS. P. ACHE. Croix.

ῥ. DE. CLARENCIA. Châtel.

565. — » — *Robert d'Anjou.* † ROBE. P. ACH. Croix pattée.

ῥ. DE. CLARENCIA. Châtel.

566. — » — *Gui I^{er} de la Roche, duc d'Athènes.* † DNS. ATHEN. Édifice surmonté de trois tours, analogue à celui que l'on voit sur les monnaies de Gènes.

ῥ. † THEB. CIVI. Croix.

567. — » † GVI. DVX. ATENES. Croix.

ῥ. THEBANI. CIVIS. Châtel.

568. — » — *Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe.* † G. PRINCEPS. Croix.

ῥ. CLARENTIA. Châtel.

569. — » — G. P. ACCAIE. Croix pattée coupant la légende.

ῥ. CORINTVS. Édifice surmonté de trois tours.

570 à 573. — » — *Guillaume de la Roche, duc d'Athènes.* Quatre variétés des monnaies de ce personnage; nous signalons le n^o 573 sur lequel on voit un écusson aux armes de la Roche.

574 à 577. — » — Variétés de monnaies de *Gui II de la Roche.* Le dernier numéro, portant le nom de l'atelier de Chiarenza n'est probablement que le produit d'un faux monnayage.

578. COMTES D'EDESSE, *Baudouin II.* — ΒΑΓΔΟΙΝΟC ΔΟΥΑΟC ΤΑΥ. Le comte debout, avec la cotte de mailles, élevant la croix.

ῥ. Croix fleuronée. C.

579. — Buste du Christ nimbé, tenant les Évangiles entre les sigles IC, XC.

ῥ. Croix ornée de globules et de fleurons. C.

580. PRINCES D'ANTIOCHE. *Roger.* — La vierge nimbée, couverte d'un manteau orné de pierreries, les deux mains levées; dans le champ, MH ΘΥ pour MHTEP ΘEOY.

ῥ. † KE BOHΘEI Tω CωΔOYΛω POTZEPIω † en cinq lignes. C.

581. — O et A en monogramme (pour O AΓIOC) ΓEωP ΓIOC. Saint-Georges à cheval transperçant le dragon.

ῥ. POTZEP ΠPIΓKIIOC ANTIOK en quatre lignes. C.

582. — *Raymond de Poitiers.* ANTIOCHIE en trois lignes.

ῥ. Figure formée de trois lignes partant d'un même point et cantonnée de trois lettres de forme bizarre: RAM. — C.

583. — *Anonyme.* Le prince d'Antioche, à cheval, galopant et tenant une grande bannière.

ῥ. Croix pattée cantonnée des lettres ANTO. — C.

584. -- ANTIOCHIA en trois lignes séparées par des traits.

ῥ. Édifice à trois tours crénelées. C.

585. ANTIOCHE OU TRIPOLI. *Anonyme.* Tête casquée de profil entre deux rameaux.

᠚. Dans une rosace, figure formée de quatre traits se coupant deux à deux. *C.*

586. ROIS DE JÉRUSALEM. *Henri de Champagne.* † COMES HENRICVS. Croix pattée cantonnée de quatre besants.

᠚. † PVGES D'ACCON. Fleur de lis. *C.*

587. — COMTES DE TRIPOLI. *Bohémond VII.* † SEPTIMVS : BOEMVNDVS : COMES. Croix dans une rosace formée de douze arcs de cercle.

᠚. † CIVITAS : TRIPOLIS : SYRIE. Donjon à trois tours dans une rosace formée de douze arcs de cercle. — *Arg.*

588. SEIGNEURS DE BARUTH. *Jean II. DE BARVTH.* Haute porte crénelée.

᠚. Sorte de lacis entremêlé de points. *C.*

589. *Besant à légendes chrétiennes, frappé à Acre par les Vénitiens.* En légendes arabes : 1) *Frappé à Acco, l'an mil deux cent cinquante et un de l'incarnation du Messie*; — 2) *Le Père, le Fils et l'Esprit-Saint*; — 3) *Divinité Unique.*

᠚. *Nous nous glorifions par la croix de Notre Seigneur Jésus le Messie, de qui nous tenons notre salut et notre vie et notre résurrection, et par qui nous avons été délivrés et pardonnés.* Au centre, une croix; des croisettes au commencement des légendes. *Or.*

590. ROIS DE CHYPRE. *Henri I^{er}.* HENRICVS REX CYPRI. Le roi, en grand costume byzantin, avec une dalmatique de perles, tenant une croix et un globe crucigère.

᠚. IC XC. Le Christ nimbé, assis sur un trône. *Or blanc.*

591. — — † HENRICVS. Croix pattée.

᠚. Porte de ville crénelée; sur le fronton, REX. *Billon.*

592. — *L'usurpateur Amaury* : † AMALRIC' TIRE'SI' DOMINI. Lég. intérieure : CIPRI. GVBNAT. E. RET. Le lion de Chypre.

᠚. † IRLM E'CIPRI REGI'FILIS. Ecu parti de Jérusalem et de Chypre ou Lusignan. *Arg.*

593. — *Jacques II.* : IAC · O · BS. DEI G. Le roi à cheval tenant une épée dans la main droite.

᠚. † : R : IERVS : CIPRI : ET : ARMIA : Croix de Jérusalem. *Arg.*

594. — † IACOB. S. DEI. G. R. IER. Tête couronnée du roi, à droite.

᠚. † R. IERVS : CIPRI : ET ARMIA. Croix de Jérusalem. *Arg.*

595. — *Catherine Cornaro.* † KATERINA : VENETA : REGIAN. La reine couronnée assise de face sur un trône, tenant le sceptre et le globe crucigère. Dans le champ, la lettre P.

᠚. † IERVSALEM. CIPRI. ET. ARMI. RE. Croix de Jérusalem. *Arg.*

596. ORDRE DE ST-JEAN DE JÉRUSALEM A RHODES. *Jean Fernandez de Hérédia, grand maître.* † F IOHES. FERANDI. DEI. GRA. MAG. Le grand-maître agenouillé devant la croix; derrière lui, une tour à deux étages surmontée du différent G.

᠚. † OSPITAL : S. IOHIS. IERLEM. R. Croix ornée et feuillagée, avec l'écusson de l'ordre à chacune de ses extrémités. *Gigliato. Arg.*

597. *Jacques de Milly.* IACOBV. D. ML. Saint Jean-Baptiste tenant une bannière au grand-maître agenouillé; derrière le saint, S. IOIERS (*Sanctus Johannes Hierosolymitanus*). Entre les deux figures, M. RD (*Magister Rhodi*). Différent B au bas.

᠚. SIT. T. XPE. DATVQ. TV. REGISISTE DVCA. Le Christ dans une auréole elliptique. *Or.*

598. *Emery d'Amboise.* † F. EMERICVS. DAMBOISE, MAGNS : MAGIS. Champ écartelé aux armes du grand-maître et à celles de l'ordre.

᠚. † AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECCA. MVD. MISE. NO. Agneau pascal sur la bannière. *Arg.*

599. *Jeton du trésorier d'Outre-Mer.* † GETOVERS & DV. TRESER. Figure devant la croix, agenouillée comme les grands-maîtres.

᠚. DOV LTR EME IR †. Croix fleurdelisée cantonnée de quatre lis. *C.*

600. *Soldo, au nom du doge Laurent Celso, imité en Morée, peut-être par Robert d'Anjou, prince d'Achaïe.* † LAVR CELSINV. Le doge agenouillé tenant un étendard.

᠚. † S. MARCVS. ENETI. Le lion de St-Marc. *Arg.*

601. *Quart de gliгато frappé par les Génois à Chio.* DVX. IANVENSIVN. Buste de face du doge habillé de vair, coiffé du haut chapeau conique, avec deux pendants retombant sur les tempes.

- R. † CVNRADVS. REX. Croix potencée. *Arg.*
 602. LES GÉNOIS A CHIO; Dominique di Gio. Antonio Giustiniani Campi, podestat en 1529. † CIVITAS. CHII. Châteaux à trois tours, surmonté de l'aigle naissante; dans le champ, les initiales du podestat, D. I.
 R. † CONRADVS. REX. ROMA. Croix pattée. *C.*
 603. SEIGNEURS DE METELIN; *Jacques Gattilusio*. † IACOBVS ✻ GATELVXE. Grand Y couronné entre deux trèfles.
 R. † DOMINVS ✻ METELINIS. Le blason des Paléologue. *Arg.*
 604. *Dorino Gattilusio*. † DORINVS. ★ DOMINS. Le blason des Paléologue.
 R. Aigle à deux têtes portant en cœur l'écu des Gattilusio, entre D-M, *Dominus Metelini*.
 605. LES GATTILUSIO, SEIGNEURS D'AENOS DE THRACE? Grand Y gothique entre plusieurs fleurons.
 R. Le blason des Paléologue. *C.*
 606. COLONIE GÉNOISE DE CAFFA. † D+M. CAFA. Portail génois. R. Légende arabe. Au centre, le *tamga* ou chiffre des princes tartares ou Khans de Crimée. *Arg.*
 607. DUQS DE NAXOS. *Jean Ier*, † IOAN, DVX. Tête jeune de face.
 R. † AGIOPEL. NIXE. Croix. *Billon.*
 608. ABBAYE DE SAINT OYAN DE JOUX (FRANCE). *Guillaume de Beuregard, abbé* (1375). G. DEI. GRACIA. ABAS. SANTI. OGEND'. L'abbé debout de face, tenant une épée et une main de justice, sous un dais gothique dont les fuseaux sont surmontés par deux crosses.
 R. † XPC ★ VINCIT ★ XPC ★ REGNAT ★ XPC ★ IMPERAT. Croix feuillue des écus royaux de France. *Or. Franc à pied.*
 609. *Arnould d'Oreilhe, seigneur de RUMMEN* (1350-1354). IOHANES: EVARG ET ERNOLD: DNS: RVMENX. Cavalier armé, à gauche.
 R. † XPC ★ VINCIT. etc. Croix feuillue dans une rosace. *Or. Franc à cheval.*
 610. PROVENCE. *Jeanne de Naples* (1343-1382). IOHANA. DI. GR. IHR. SICIL. REG. La comtesse debout de face vêtue d'une robe longue, tenant une épée et un sceptre sous un dais gothique.

- R. † XPC ★ VINCIT etc. Croix feuillue dans une rosace *Or. Franc à pied.*
 611. CHATEAU-LONDON. † LVDOVICVS. RE. Pal accosté de deux crosses surmontées de trois points.
 R. † LANDONIS. CASTA. Croix cantonnée de deux S. *Bill.*
 612. *Le duc d'Orléans (plus tard Louis XII)*. Lis LVDOVICVS. DVX. AVRELIANESI. Buste du duc à gauche.
 R. Z. MEDOLANI. AC. AST. DNS. Ecu écartelé aux armes d'Orléans et de Milan. Teston. *Arg.*
 613. Liard de *Charles VIII*, frappé à *Marseille*. † : K : FRAN-CORVM. REX : Dans le champ grand K entre deux points; dessous, écu de Marseille (à une croix).
 R. † : SIT : N : D : BENEDICTVM : Croix cantonnée de quatre fleurons de lis. *Bill.*
 614. *Charles Ier d'Anjou, comte de Provence*. † KAROL'. REX. Grand K remplissant le champ.
 R. † SICIL. Ecu de France brisé d'un lambel à trois pendants. *Or.*
 615. *Charles le Mauvais, comte d'Evreux*. † K. DI. GA. NAVA (rre) REX. Grande couronne fleurdelisée dont les deux lis latéraux coupent la légende; sous la couronne, K.
 R. CO (mes). EBROICEN. Croix fleurdelisée dont les lis coupent la légende; la croix est cantonnée de quatre fleurs de lis. Denier coronat. *Bill.*
 616. *Jean de Châteauvillain, sire de Bourbon-Lancy*. † IO : D : CAST... ANO. Croix.
 R. † BORBONENSIS. Château flanqué de deux tourelles; au-dessus, O; au dessous, B. Obole.
 617. *Marche*. † HVGO. COMES. Croix.
 R. † MARCHIE. Deux croissants avec étoile, et deux annelets.
 618. *Henri de Lancastre, seigneur de Bergerac*. — ENOVRICOS DNS. Croix; 2^e légende extérieure: BNDICTV, etc.
 R. † MONETA. BRAG. Lion imité de celui de Flandre; bordure de 12 fleurons. *Gros. bill.*
 619. LECTOURE. † SANCTIGINO. Annelet, croisette et A.
 R. IIOTIELTITOR. Croix cantonnée d'un point. *Denier.*

620. *Gérard d'Alsace ; atelier de Saint-Dié.* † S DEO [DAT] VS. Tête infirme.

℞. † GERARDV en légende rétrograde ; temple. *Denier.*

621. *Hugues IV, seigneur de Montélimart.* — † HUGO : ADEMARII : MOTILII : ... DE : DNS. En légende intérieure : DOMINUS. DEGARDA. Croix.

℞. DB GARDIA, H couronnée entre deux fleurons ; bordure de 12 fleurons. *Blanc.*

622. *Heymon, évêque de Verdun, atelier de Dieulouart.* — HAEIMO. PSL. Croix cantonnée de deux points.

℞. DS. LOVVART. Main bénissante. *Denier.*

623. *Pierre de Brizeï, évêque de Toul, atelier de Liverdun.* — PETRVS Château à deux tours.

℞. LIB-DVN. Poisson. *Denier.*

624. *Gaucher de Châtillon, comte de Porcien.* — † GALCS COMES PQ, Ecu aux armes de Châtillon, brisées d'une merlette au canton dextre du chef.

℞. † MONETA. NOVA. IVE. Croix. *Denier.*

625. *Imitation des monnaies de Château-Renault.* — † SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTM. Buste avec collerette à droite.

℞. † MONETA. NOVA. ARGENTIA. CHA. Écu écartelé au 1^{er} d'une tour, aux 2^e et 3^e d'un lion contourné, au 4^e d'une aigle éployée. *Bill.*

626. *Arnould VIII, comte de Looz ; atelier de Brusthem.* — † ARNOLD COMES. Croix. En légende extérieure : † NOMEN, etc.

℞. † MON : BRVSTEM. Châtel. Bordure de feuilles de vignes. *Gros.*

627. *SUÈDE. Albert.* — ⚔ ALBERTVS. REX. Tête couronnée de face.

℞. ⚔ MONETA. SWECIE. Croix dont la partie inférieure est remplacée par une couronne ; entre les bras supérieurs, deux petites couronnes. *Denier.*

628. *Saint-Médard de Soissons.* — †. N†I. † S (Santus ?) Étendard déployé à droite ; au-dessous, trois points.

℞. † ME†D. †RD†. (Medardus). Croix cantonnée d'un point et d'un V. *Denier.*

629. *Poids monétaire.* Petite tête couronnée de face entre F et L. (*Felin*). C.

630. *Poids monétaire.* POI. DE. MAILE. Croix coupant la légende, cantonnée de points. C.

631. *Poids monétaire.* †P. DE. MAILLE. Tête couronnée de face. (*Type de l'esterlin*). C.

632. *Roger II, roi de Sicile.* — Le roi debout, couronné, de face, tenant un sceptre et une épée.

℞. RV-CA TA. Robe du Christ. C.

633. Jeton gravé en creux de *Jean Forget*, doyen du chapitre de Toul. — Ecu du chapitre de la cathédrale, aux trois cailloux de Saint-Étienne.

℞. Armes à un chevron, deux roues et une ancre. C.

634. Jeton de *Louise de Savoie.* — † LVDOVICA : MATER REGIS. FRANCIE. Ecu parti d'Angoulême et Savoie.

℞. † DV : ROY : FRANCOIS : PREMIER : DE : CE : NOM ⚔. Salamandre sous une couronne ; dessous, lacs d'amour (emblème de la maison de Savoie).

635. Jeton de *Jean de Daillon, comte du Lude.*

636. Jeton de *Jean de Saulx, maire de Dijon.* † I. DE. SAVLS. VICONTE. MAIE. Ecu de Dijon.

℞. Quatre clefs en croix dans un quadrilobe ; bordure d'oves avec mollettes d'éperon et lis. C.

637. Jeton de *Bayonne* du XVII^e siècle. NVNQVAM POLLVTA. Armes de Bayonne remplissant le champ.

℞. Ecu de France entre deux branches de laurier. *Arg.*

638. Méreau de la collégiale de *St-Paul de St-Denys*. St Paul debout tenant le livre des épîtres et une épée ; champ : S. P. (Sanctus Paulus), deux fleurs de lis, un R. couronné et un croissant.

℞. R couronné dans un croissant entre les lettres S. P. et deux lis. Exergue : 1649.

639. Méreau de *Reims ou Rouen*. Dans une rosace entre deux R, buste de la Vierge tenant l'enfant. Dessous, V.

℞. Dans une rosace, 1595 et V entre deux R. C.

640. Méreau d'obit du président *Perrault*. — HENRICVS. BOR-

BONIVS. PRINCEPS. CONDÆVS. Ecusson entouré des colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

ṙ. ETIAM. POST. FATA. FIDELIS. Tombeau couvert par un lierre. Exergue : I. PERRAVLT. PRÆSES. *Arg. C.*

641. Méreau des *boulangers de Paris*. — Saint Honoré, avec les vêtements épiscopaux, tenant une crosse et un pain.

ṙ. Boulanger enfournant des pains. *Plomb.*

642. Méreau de l'église protestante de *Celles*. — E. D. C. LE.

ṙ. Calice entre deux fragments de pain. *Plomb.*

643. Monnaie d'un évêque des Innocents. IE TR O (m) PE LE MONDE. Personnage qui sonne de la trompe au-dessus d'un monde (globe surmonté d'une croix).

ṙ. *Lis.* MON : EPI : INNOCENCIVM. Dans le champ, croix ornée de fleurons, cantonnée des lettres O R B I. *Plomb.*

644. Sceau de drap, de *Béthune*. — S ☆ DE ☆ BETHVNE ☆. Écu à une fasce. *Plomb.*

645. Méreau du *Louvre*? — Écu aux chaînes de Navarre.

ṙ. LÔ et grand lis. *Plomb.*

TABLE DES PIÈCES FIGURÉES SUR LES PLANCHES

CLASSÉES DANS UN ORDRE CORRESPONDANT AUX DIVISIONS DU TEXTE DU MANUEL

Monnaies mérovingiennes : n^{os} 1 à 69, 71-76, 78-83, 88-196.

Monnaies carolingiennes : n^{os} 197 à 231, 233-237.

Monnaies royales de la troisième race : n^{os} 238-278, 281-283, 286-287.

Monnaies anglo-françaises : n^{os} 428-433.

Papier-monnaie : n^{os} 288 et 289.

Monnaies féodales et provinciales : n^{os} 232, 279-280, 300-387, 391, 393-427, 434-463, 469-482, 608, 610-625, 628.

Monnaies étrangères : n^{os} 392, 464-463, 483-484, 488, 490-500,

506-540, 544-548, 550-552, 609, 626-627, 632. Monnaies anglo-saxonnes : n^{os} 70, 77, 84-87.

Monnaies de l'Orient latin : n^{os} 541-543, 549, 553-607.

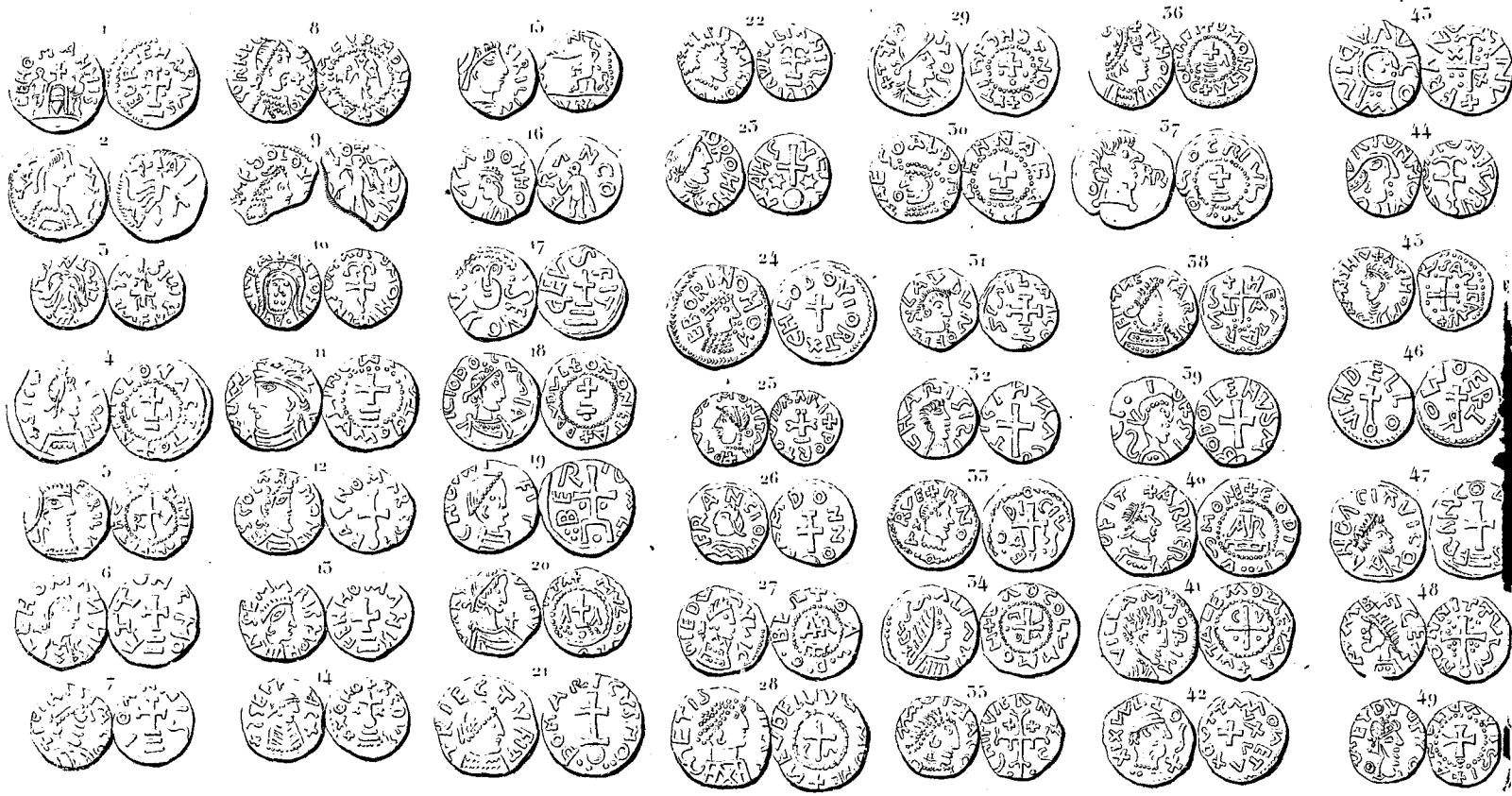
Monnaies obsidionales : n^{os} 485-487, 489, 501-505.

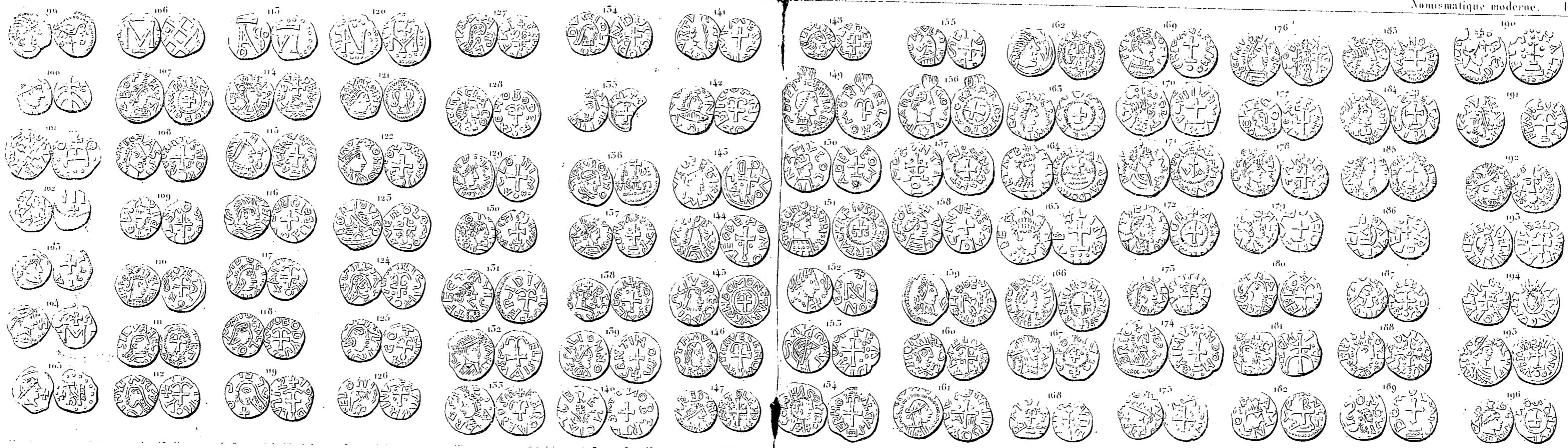
Médailles : n^{os} 284-285, 290.

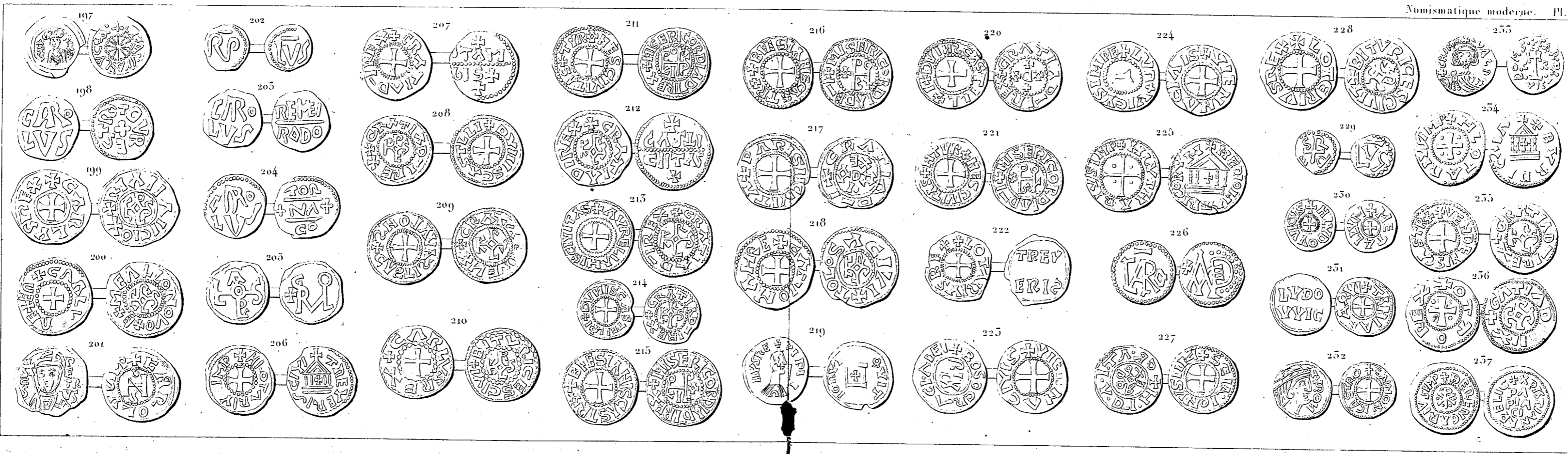
Jetons : n^{os} 291-299, 388-389, 599, 633-637.

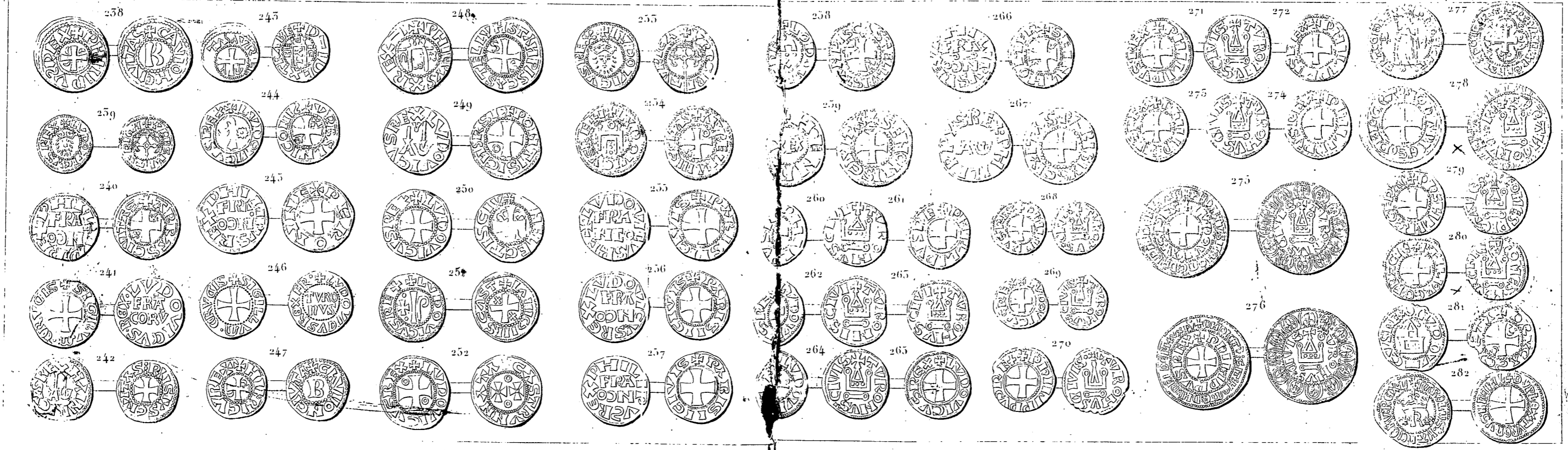
Méreaux, etc. : n^{os} 390, 638-645.

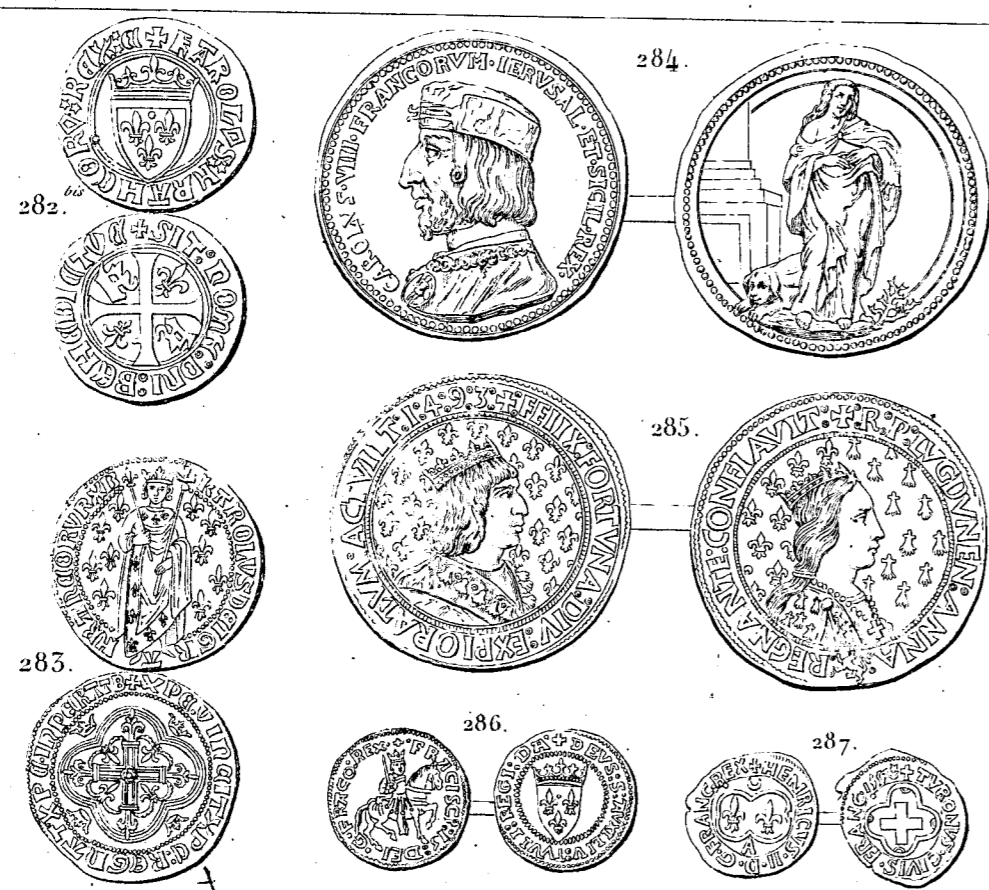
Poids monétaires : n^{os} 629-631.











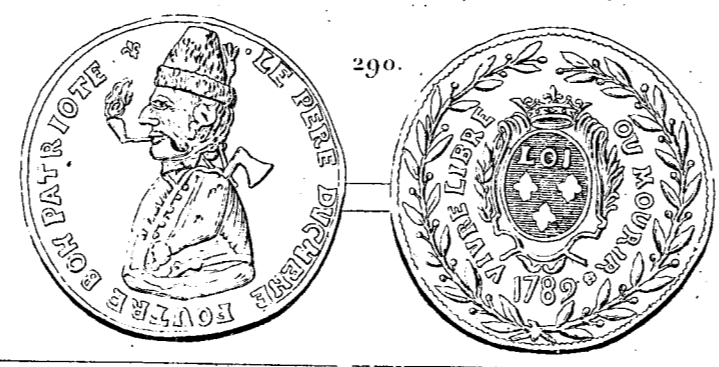
288.

Cent l. N° 11111. CI.
DE PARLE ROI. Vive le Roi LOUIS XV.

BON pour la somme de CENT LIV.
portant intérêt à quatre et demi pour
cent, jusqu'au remboursement qui sera
effectué sur le trésor Royal, à la paix.

100 l. Jourdain CENT LIV.
Le Sieur de Talmond Desmoulin
Debeausvolley Curé d'Orléans

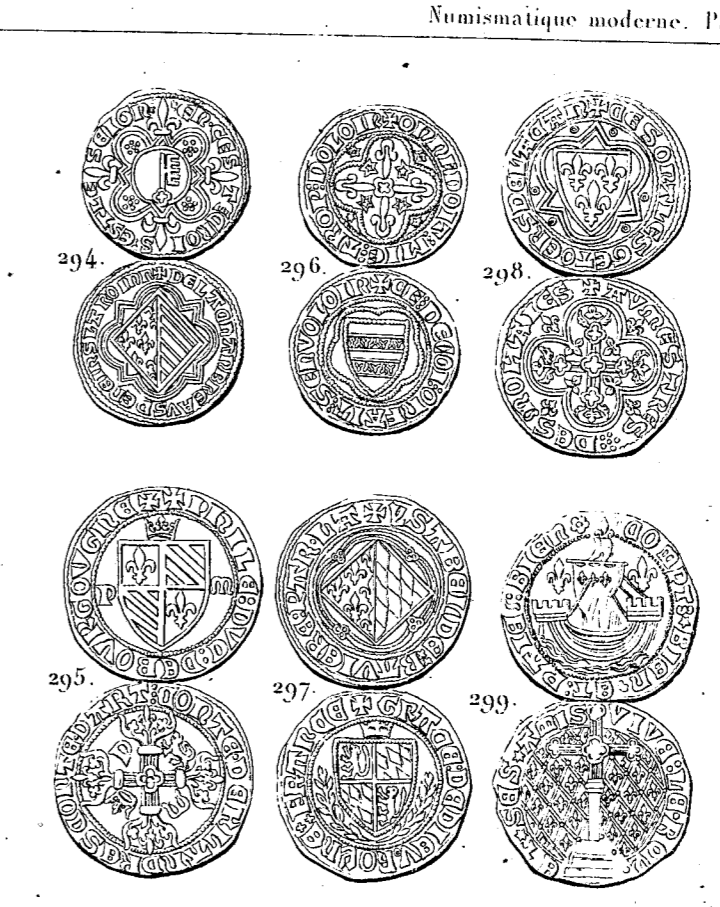
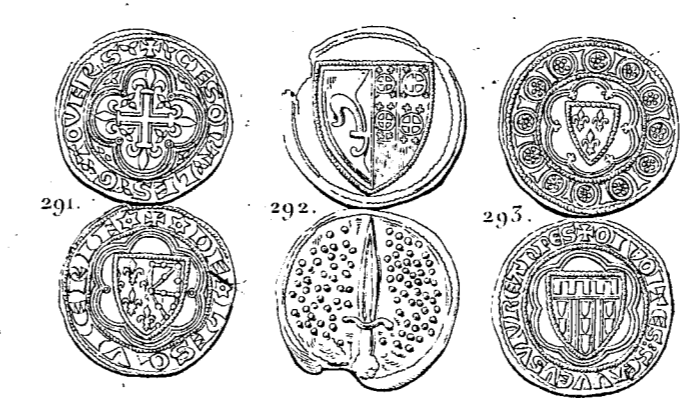
Armée Catholique et Royale.

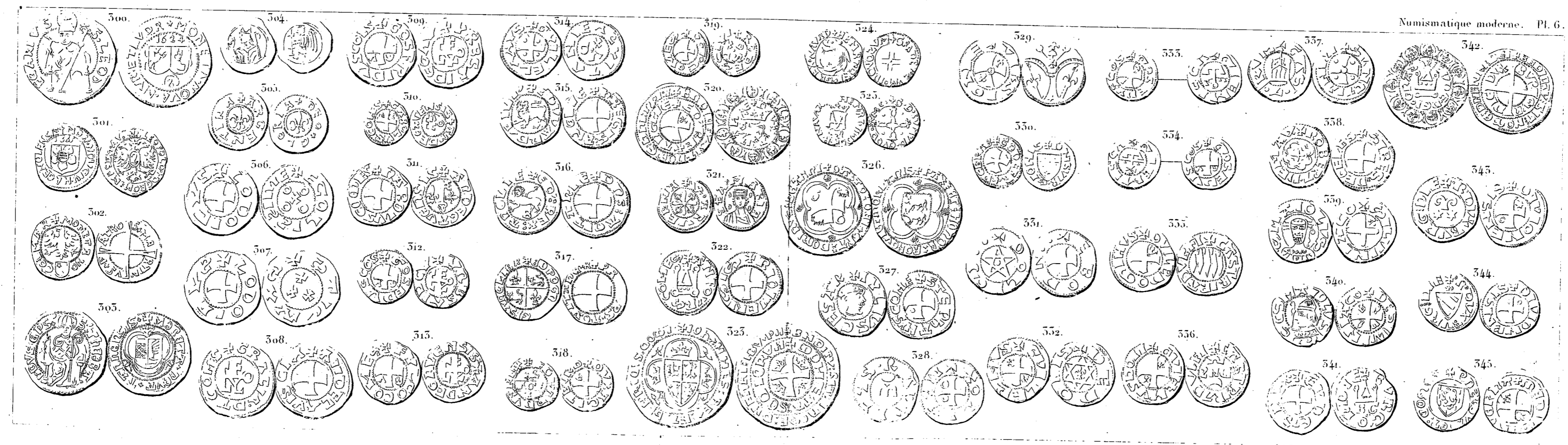


289.

(XXV) SIEGE DE LYON. (XXV)
Bon pour VINGI CINQ Sous
A rembourser en Assignats de 25 livres & 400 livres

XXV





+ Stephen 2003 X + Ginkamp 2 pieces.

